

VI^e Journées scientifiques
du Réseau thématique de l'AUF
Lexicologie, Terminologie, Traduction
Beyrouth, Liban - 11, 12 et 13 novembre 1999
Sous la direction de A. Clas,
H. Awaiss et J. Hardane

**L'ÉLOGE
DE LA
DIFFÉRENCE :
LA VOIX
DE L'AUTRE**



as
actualité scientifique

**L'ÉLOGE DE LA DIFFÉRENCE :
LA VOIX DE L'AUTRE**

**VI^e Journées scientifiques
du Réseau thématique
*Lexicologie, Terminologie, Traduction***

Beyrouth, Liban – 11, 12 et 13 novembre 1999

Sous la direction de :

André CLAS,
Université de Montréal, Canada

Henri AWAISS,
Université Saint-Joseph, Beyrouth, Liban

Jarjoura HARDANE,
Université Saint-Joseph, Beyrouth, Liban

Table des matières

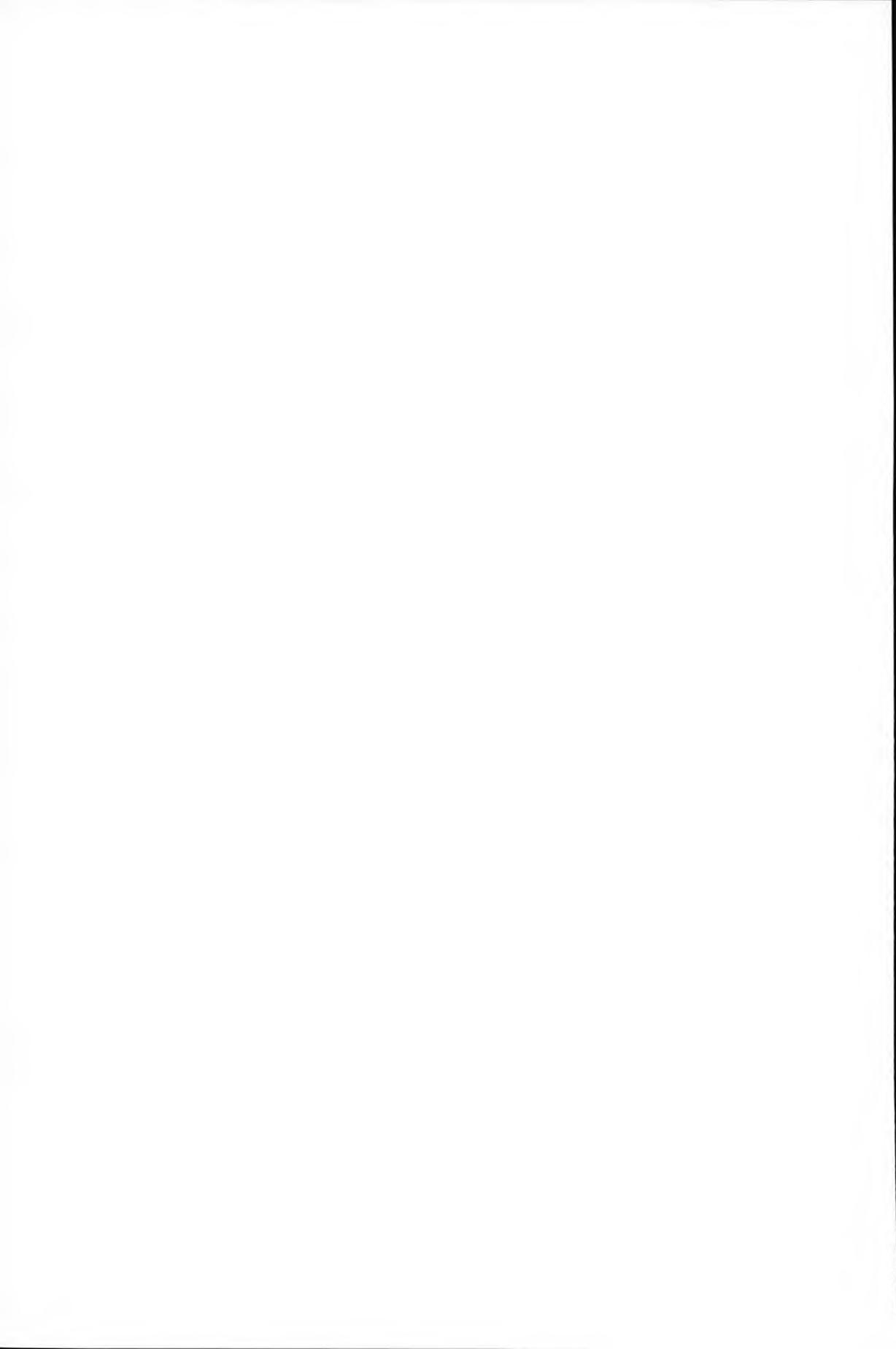
Liste des auteurs	7
Membres du Comité de réseau « LTT »	9
Allocution de M. Henri Awaiss, Directeur de l'ÉTIB, Université Saint Joseph	11
Discours de M. Mohammed Youssef Beydoun, Ministre de la culture et de l'enseignement supérieur	13
Allocution de M. René Chamussy, Doyen de la FLSH, Université Saint-Joseph	15
Présentation	
<i>André Clas (Coordonnateur du Réseau LTT)</i>	17
L'intérêt des lexicographes français des XVII ^e et XVIII ^e siècles pour le monde arabe	
<i>Isabelle Turcan (Université Jean Moulin Lyon 3, Lyon, France)</i>	19
Désigner le même et l'autre avant 1850. Quelques usages du mot « race »	
<i>Charles Doutrelepont (Université Carleton, Ottawa, Canada)</i>	37
L'Autre, enjeu sémantique et culturel dans les concepts fondamentaux des droits de l'homme	
<i>Täieb Baccouche (Université de Tunis 1, Tunis, Tunisie)</i>	49
L'emprunt du grec moderne au français	
<i>Anna Anastassiadis-Syméonidis (Université Aristote, Thessalonique, Grèce)</i>	55
L'expression du futur en créole réunionnais	
<i>Leila Caïd (Université de la Réunion, Saint-Denis, France)</i>	63
Le Dictionnaire canadien bilingue : reflet de plusieurs cultures	
<i>Jacqueline Bossé-Andrieu et Roda P. Roberts (Université d'Ottawa, Ottawa, Canada)</i> ...	75
Traduire les réalités culturelles : les canadianismes	
<i>Chantale Grenon-Nyenhuis (Université d'Ottawa, Ottawa, Canada)</i>	89
Quand « je » est un Autre ou la signification de la langue maternelle dans le discours littéraire francophone. L'exemple du Sénégal	
<i>Ibra Diene (Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Sénégal)</i>	95
Créalex : Outil Logiciel d'Aide à la Création Lexicale dans les Langues Africaines	
<i>Josué Ndamba, Aimé Silence Bayamboussa, Célestin Ntsadi (Groupe de Recherche Langue et Informatique (GRELI), Université Marien Ngouabi, Brazzaville, Congo)</i>	99
Conception de systèmes de dictionnaires de collocations multilingues, le projet MultiCoDiCT	
<i>Peter Greenfield, Sylviane Cardey, Scylia Achèche, Rosita Chan Ng, Jérôme Galliot, Elisa Gavieiro, Helena Morgadinho, Emanuelle Petit (Centre de recherche en linguistique Lucien Tesnière, Université de Franche-Comté, Besançon, France)</i>	103
Les mécanismes d'intégration de l'emprunt dans les langues bantu	
<i>Jean B. Ntakirutimana (Université de Montréal, Montréal, Canada)</i>	115
L'emprunt, la difficile intégration de l'Autre	
<i>Saïd Mosbah (Atlas linguistique de la Tunisie (Saïd Mosbah, Sayda Sandly, Mehrez Saâdaoui, Lassaâd Oueslati et Béchir Ouerhani), Université de Tunis 1, Tunis, Tunisie)</i>	121
Différence et transparence : dictionnaires bilingues et éloquentes silences	
<i>Dominique Le Fur (Dictionnaires Le Robert, Paris, France)</i>	127
Un dictionnaire encyclopédique de l'agriculture et de la nature en <i>fulfulde</i> (langue peule)	
<i>Henry Tourneux (Centre national de la recherche scientifique, Paris, France)</i>	133
Les emprunts sémantiques français au contact des langues guinéennes	
<i>Diallo Alpha Mamadou (Université de Conakry, Conakry, Guinée)</i>	143
Le stéréotype lexicographique : cet autre différent	
<i>Sayda Sandly (Atlas linguistique de la Tunisie (Saïd Mosbah, Sayda Sandly, Mehrez Saâdaoui, Lassaâd Oueslati et Béchir Ouerhani), Université de Tunis 1, Tunis, Tunisie)...</i>	149

Table des matières

Des mots complètement « autres », mais tout à fait construits. Les mots-valises de Claude Gauvreau, automatiste québécois (1925-1971) <i>Christine Portelance (Université du Québec à Rimouski, Rimouski, Canada)</i>	161
« Œil d'espagnole » ou « oreilles du juge » : comment se nourrir des mots des autres <i>Nadia Khojet El Khil (Université de Tunis 1, Tunis, Tunisie)</i>	169
La définition lexicographique en zarma <i>Issoufi Alzouma Oumarou (FLSH, Université Abdou Moumouni, Niamey, Niger)</i>	175
Un modèle de recherche terminologique pour l'enseignement d'une « langue de spécialité » en langue africaine <i>Mamadou Samassa (Institut des Langues Nationales, Nouakchott, Mauritanie)</i>	183
De l'identique au différent : le parcours d'un euphémisme <i>Lassaâd Oueslati (Atlas linguistique de la Tunisie (Saïd Mosbah, Sayda Sandly, Mehrez Saâdaoui, Lassaâd Oueslati et Béchir Ouerhani), Université de Tunis 1, Tunis, Tunisie)</i>	191
La place de l'entretien libre dans l'enquête <i>Béchir Ouerhani (Université de Tunis 1, Tunis, Tunisie)</i>	197
Le lexique scolaire dans les langues camerounaises : approches et portée sociale <i>Zachée Denis Bitjaa Kody et Clédor Nseme (Université de Yaoundé 1, Yaoundé, Cameroun)</i>	201
Expressions verbales figées et variation en français : le projet « BFQS » <i>Béatrice Lamroy (Université de Louvain, Belgique)</i>	209
La traduction de la terminologie grammaticale, arabe vers le français <i>Hassan Hamzè (CRTT, Université Lumière Lyon 2, Lyon, France)</i>	225
L'Autre, cet(te) épïcène <i>Moufida Ghariani Baccouche (Université de Tunis 1, Tunis, Tunisie)</i>	235
Le choix des maux et de la langue pour parler de soi <i>Yara Makdessi, Andréi Mogoutov et Tania Vichnevskaja (Centre Français sur la Population et le Développement (CEPED), Paris, France)</i>	239
Transparence et opacité du discours politique libanais <i>Dalal Barakat Abou Assali (Centre de langues et de traduction, Beyrouth, Liban)</i>	253
Carre sémantique de pseudo-synonymes : cas de complexe et compliqué <i>Christine Durieux (Université de Caen, Caen, France)</i>	263
Présentation du <i>Dictionnaire du français usuel</i> (des 500 mots de base aux 10 000 mots utiles) <i>Marie Luce Honeste (CIEREC, Université Jean Monnet, Saint-Étienne, France)</i>	275
Traduction et médiations interculturelles <i>Fermi Patrick (psychologue clinicien, président de l'Association Géza Róheim, Bordeaux, France)</i>	281
L'analyse conceptuelle en réseau <i>Jahida Lawand (Université Lumière Lyon 2, Lyon, France)</i>	283
Sur la coréférence événementielle <i>Laurence Danlos (Université de Paris 7, Paris, France)</i>	291
Du groupe prépositionnel à l'adjectif relationnel : vers une stabilité de la dénomination <i>Béatrice Daille (IRIN, Université de Nantes, Nantes, France)</i>	301
Accès unique à des dictionnaires hétérogènes <i>Matàieu Mangeot-Lerebours (GETA-CLIPS-IMAG, Université Joseph Fourier, Grenoble, France)</i>	311
L'équerre et la lyre. Paroles de sciences pour profanes <i>François Gaudin (Université de Rouen, Rouen, France)</i>	317
Méthodologie pour une terminologie à base culturelle. <i>Marcel Diki-Kidiri (LLACAN-CNRS, Meudon, France)</i>	323
L'importance des données du passé pour une terminologie culturelle intégrée <i>Atibakwa Baboya Edema (CELTA, Kinshasa, RDC / LLACAN-CNRS, Meudon, France)</i> ...	329
Classes d'objets et traduction automatique <i>Xavier Blanco et Pierre-André Buvet (Université Autonome de Barcelone, Barcelone, Espagne et Université de Franche-Comté, Bèsançon, France)</i>	345

Table des matières

La représentation des relations lexicales dans le vocabulaire des noms locatifs <i>Denis Le Pesant (Université d'Evry et LLI, CNRS et Université de Paris 13 Paris-Nord, Villetaneuse, France)</i>	355
Le mathématicien, cet étranger <i>Yves Gentilhomme (Université de Franche-Comté, Besançon, France)</i>	363
Contribution à la délimitation du texte de spécialité <i>Rute Costa (Centro de Linguística, Universidade Nova de Lisboa, Lisbonne, Portugal)</i>	377
Modélisation des relations sémantiques dans un dictionnaire spécialisé bilingue <i>Marie-Claude l'Homme et Jeanne Dancette (Université de Montréal, Montréal, Canada)</i>	385
La phraséologie en terminologie. État de la question et perspectives du développement en Pologne <i>Malgorzata Tryuk (Instytut de Linguistique appliquée, Université de Varsovie, Varsovie, Pologne)</i>	401
Les classes de noms prédicatifs juridiques <i>Pierre Lerat (Université Paris 13 Paris-Nord, Villetaneuse, France)</i>	411
Pour un lexique bilingue des verbes de parole et de communication (arabe-français/français-arabe) <i>Mohamed Lazhar Abbes (Université de Tunis 1, Tunis, Tunisie)</i>	415
L'hypertexte et la prise en compte de l'usager dans la banque de terminologie en ligne <i>Raymond Mopoho (Université Dalhousie, Halifax, Canada)</i>	423
Un outil informatique pour l'apprentissage et/ou la traduction : les prédicats de < DIRE > dans les langues romanes peuvent-ils contribuer au dialogue Nord/Sud ? <i>Robert Vivès (LLI, UMR 7546 et Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, Saint-Denis, France)</i>	431
Variation synonymique dans la traduction automatique <i>Wahiba Ben Abdesslem (Institut Supérieur de Gestion, Le Bardo, Tunisie)</i>	435
L'Autre et ses origines : Étude comparative des désignations portant sur les origines géographiques et nationales en anglais et en français. <i>Jean Soubrier (INSA de Lyon – CRTT, Université Lumière Lyon 2, Lyon, France)</i>	445
L'équivalence dans la différence : l'énonciation juridique d'une langue à l'autre <i>Raphaël Rajaspera (Université d'Antananarivo, Antananarivo, Madagascar)</i>	457
Le mot : cette intimité de l'Autre <i>Mehrez Saadaoui (Atlas linguistique de la Tunisie (Saïd Mosbah, Sayda Sandly, Mehrez Saâdaoui, Lassaâd Oueslati et Béchir Ouerhani), Université de Tunis 1, Tunis, Tunisie)</i>	463
Le trope dans la langue de l'Autre <i>Bassam Baraké (Université Libanaise, Tripoli, Liban)</i>	467
Voyage de quelques notions pédagogiques <i>Jajoura Hardane (Université Saint-Joseph, Beyrouth, Liban)</i>	475
Quand l'Autre est un apprenti-traducteur face aux termes-clés de la linguistique <i>Lina Sader Feghali (Université Saint-Joseph, Beyrouth, Liban)</i>	479
Les stratégies du traducteur : à la recherche du sens de l'Autre <i>Márta Kóbor (Pécs, Hongrie)</i>	485
Structures métaphoriques dans la phraséologie : quels enjeux pour la traduction ? <i>Mirela Moldoveanu (Université de Galati, Galati, Roumanie)</i>	491
La tâche de l'enseignant en traduction <i>Mona Hachem (Université du Caire, Le Caire, Égypte)</i>	501
La traduction entre la culture et le dictionnaire <i>Aoussine Seddiki (Université d'Oran, Oran, Algérie)</i>	513
Mot de clôture : La cueillette des mots <i>Henri Awaiiss (Université Saint Joseph, Beyrouth, Liban)</i>	517
Références	519



Liste des auteurs

ABBES, Mohamed Lazhar, Université de Tunis 1, Tunis, Tunisie
ABOU ASSALI, Dalal Barakat, Centre de langues et de traduction, Beyrouth, Liban
ANASTASSIADIS-SYMÉONIDIS, Anna, Université Aristote, Thessalonique, Grèce
AWAISS, Henri, directeur de l'ETIB, Université Saint-Joseph, Beyrouth, Liban
BACCOUCHE, Taieb, Université de Tunis 1, Tunis, Tunisie
BACCOUCHE, Moufida Ghariani, Université de Tunis 1, Tunis, Tunisie
BAYAMBOUSSA, Jean Silence, Université Marien Ngouabi, Brazzaville, Congo
BEN ABDESSALEM, Wahiba, Université de Tunis 3, Tunis, Tunisie
BLANCO, Xavier, Université Autonome de Barcelone, Barcelone, Espagne
BOSSÉ-ANDRIEU, Jacqueline, Université d'Ottawa, Ottawa, Canada
BUVET, Pierre-André, Université de Franche-Comté, Besançon, France
CAID, Leïla, Université de la Réunion, Saint-Denis, France
CARDEY, Sylviane, Université de Franche-Comté, Besançon, France
CHAMUSSY, René, Doyen, Faculté des Lettres, Université Saint-Joseph, Beyrouth, Liban
CLAS, André, Université de Montréal, Montréal, Canada
COSTA, Rute, Université Nouvelle, Lisbonne, Portugal
DAILLE, Béatrice, Université de Nantes, Nantes, France
DANCETTE, Jeanne, Université de Montréal, Montréal, Canada
DANLOS, Laurence, Université de Paris 7, Paris, France
DIENE, Ibra, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Sénégal
DIKI-KIDIRI, Marcel, LLACAN-CNRS, Meudon, France
DOUTRELEPONT, Charles, Université Carleton, Ottawa, Canada
DURIEUX, Christine, Université de Caen, Caen, France
EDEMA, Atibakwa Baboya, LLACAN-CNRS, Meudon, France
FEGHALI SADER, Lina, Université Saint-Joseph, Beyrouth, Liban
FERMI, Patrick, *Association Gêza Roheim*, Saint-Sulpice de Pommiers, Bordeaux, France
GAUDIN, François, Université de Rouen, Rouen, France
GENTILHOMME, Yves, Université de Franche-Comté, Besançon, France
GREENFIELD, Peter G., Université de Franche-Comté, Besançon, France
GRENON-NYENHUIS, Chantale, Université d'Ottawa, Ottawa, Canada
HACHEM, Mona, Université du Caire, Le Caire, Égypte
HAMZE, Hassan, Université Lumière Lyon 2, Lyon, France
HARDANE, Jarjoura, Université Saint-Joseph, Beyrouth, Liban
HONESTE, Marie Luce, Université Jean Monnet, Saint-Étienne, France
KHOJET EL KHIL, Nadia, Université de Tunis 1, Tunis, Tunisie
KÓBOR, Márta, Pécs, Hongrie
LAWAND, Jahida, Université Lumière Lyon 2, Lyon, France
L'HOMME, Marie-Claude, Université de Montréal, Montréal, Canada
LE FUR, Dominique, Dictionnaires Le Robert, Paris, France
LE PESANT, Denis, Université de Paris 13, Villetaneuse, France
LERAT, Pierre, Université de Paris 13, Villetaneuse, France
MAKDESSI, Yara, CEPED, Paris, France
MAMADOU, Diallo Alpha, Université de Conakry, Conakry, Guinée
MOGOUTOV, Andréi, CEPED, Paris, France
MOLDOVEANU, Mirela, Université de Galati, Galati, Roumanie
MOPOHO, Raymond, Université Dalhousie, Halifax, Canada
MOSBAH, Saïd, Université de Tunis 1, Tunis, Tunisie
NDAMBA, Josué, Université Marien Ngouabi, Brazzaville, Congo
NTAKIRUTIMANA, Jean B., Université de Montréal, Montréal, Canada

Liste des auteurs

NTSANDI, Célestin, Université Marien Ngouabi, Brazzaville, Congo
OUESLATI, Lassaâd, Université de Tunis 1, Tunis, Tunisie
OUMAROU, Issoufi Alzouma, Université Abdou Moumouni, Niamey, Niger
PORTELANCE, Christine, Université du Québec à Rimouski, Rimouski, Canada
PRANDI, Michele, Université de Pavie, Pavie, Italie
RAJASPERA, Raphaël, Université d'Antananarivo, Antananarivo, Madagascar
ROBERTS, Roda P., Université d'Ottawa, Ottawa, Canada
SAADAOU, Mehrez, Université de Tunis 1, Tunis, Tunisie
FEGHALI, Lina, Université Saint-Joseph, Beyrouth, Liban
SAMASSA, Mamadou, ILN, Nouakchott, Mauritanie
SANDLY, Sayda, Université de Tunis 1, Tunis, Tunisie
SEDDIKI, Aoussine, Université d'Oran, Oran, Algérie
SOUBRIER, Jean, INSA, Lyon, France
TOURNEUX, Henry, LLACAN-CNRS, Paris, France
TRYUK, Malgorzata, Université de Varsovie, Varsovie, Pologne
TURCAN, Isabelle, Université Jean Moulin Lyon 3, Lyon, France
VICHNEVSKAIA, Tania, CEPED, Paris, France
VIVÈS, Robert, Université de Paris 8, Saint-Denis, France

Membres du Comité de Réseau « LTT »

ANASTASSIADIS-SYMÉONIDIS, Anna, professeur, Université Aristote, Thessalonique, Grèce

CLAS, André, coordonnateur du réseau, professeur, Université de Montréal, Montréal, Canada

GOFFIN, Roger, professeur, Université Libre, Bruxelles, Belgique

LIPOU, Antoine, professeur, Université Marien Ngouabi, Brazzaville, Congo

MEJRI, Salah, professeur, Université de Tunis 1, Tunis, Tunisie

THOIRON, Philippe, professeur, Université Lumière Lyon 2, Lyon, France



Discours d'ouverture des VI^e journées scientifiques du réseau LTT

Les trois ports

Henri Awaiss
Directeur de l'ÉTIB,
Université Saint-Joseph, Beyrouth

(Beyrouth, le 11 novembre 1999)

*Monsieur le Ministre,
Messieurs les Recteurs,
Excellences,
Chers collègues, Chers étudiants,*

Si les mots sont des voiliers ou des caravanes qui traversent les mers, les montagnes et les déserts, alors laissez-moi vous inviter à un voyage vers trois pays :

Le premier : Imaginer un pays où les hommes sont d'une même taille, d'un même poids, qu'ils se couchent et se réveillent à la même heure, qu'ils exercent un même métier et font les mêmes gestes.

Imaginer un pays où les maisons, les rues, les magasins, les voitures sont de la même pierre, de la même architecture, du même modèle.

Imaginer ensuite que dans ce pays les quatre saisons se sont retirées l'une après l'autre pour que règne une même saison.

Imaginer que dans ce pays les fleurs, les arbres, les oiseaux, les hommes, les maisons, les rues, les magasins, les voitures utilisent les mêmes mots, le même discours qu'ils n'écoutent que les mêmes mots, le même discours.

Imaginer enfin l'étouffement généralisé de tout un peuple, de tout un pays ou respirer est un luxe scandaleux, une fantaisie inadmissible.

Mais pour votre deuxième port, à l'instar du Cantique des Cantique §, vous avez dit à la belle compagne : « Avec moi, du Liban, ô fiancée, avec moi, du Liban tu viendras ». Encore avez-vous dit : « Tes lèvres distillent le miel ma fiancée, il y a sous ta langue du miel et du lait, et la senteur de tes vêtements est comme la senteur du Liban », et vous n'avez pas oublié de la comparer « à une fontaine de jardins, un puits d'eaux courantes ruisselant du Liban ».

Et c'est dans ce pays d'hier, d'aujourd'hui et de demain que le pourpre des langues vous a attiré. Là, sur le sable fin au coucher d'un soleil l'Iliade d'Homère traduite en vers arabes par Sulaiman al-Boustany², introduit dans le monde arabe un genre littéraire méconnu : l'épopée. Là-bas, sur les terrasses baignées de lune, ou dans ces jardins, autour des maisons à la pierre brune et aux tuiles rouges sous un soleil à peine réveillé, circulent de nouveaux termes proposés par les Yazigi³ Chidiac⁴ et Rida⁵ tels que *الجريدة* pour journal, *المرقص* pour

1. « Cantique des cantiques », *Bible, TOB*, Paris, Paris, Cerf, 1973, p. 1035-1036 (4, 8, 11, 15).

2. Souleiman El Boustany (1856-1925).

3. Nassif El Yazigi (1800-1871) et Ibrahim El Yazigi (1847-1906).

4. Ahmed Farès El Chidiac (1804-1888).

5. Ahmed Rida (1872-1953).

dancing et الحاكبي pour phonographe... , ou bien sous les arcades courbées pour cueillir des « Faraed » à l'aide d'un « Mounded » deux célèbres dictionnaires tissés rigoureusement par les deux jésuites « Belot »⁶ et « Maalouf »⁷.

Dans ce pays à l'approche du jour, à l'approche de la nuit, les mots sortent de leurs cachettes et s'envolent chanter dans le carillon d'une église, sur la pointe d'un minaret ou se figent dans des aquarelles reflétant la vie de ceux qui ont cru, qui veulent toujours croire à ce que Ounsi EL Hajj appelle « l'île de la liberté »⁸, ou bien à ce que Nizar Kabbani (1981 : 357). dénomme « l'éventail transparent ».

N'est-ce pas dans ce sens là, Monsieur le Ministre, que vous avez œuvré avec sagesse et résignation pour que Beyrouth, capitale de cette « île de la liberté » devienne, et demeure capitale culturelle du monde arabe ?

N'est-ce pas dans ce sens que vous avez accepté le patronage de nos sixièmes journées scientifiques ? Soyez-en chaleureusement remercié.

Il est un troisième pays sans frontières, où les citoyens sont des lettres qui se groupent en des quartiers de mots.

Il est un troisième pays sans noms, ni drapeau, où chaque citoyen est selon Albert Jacquard « l'Amiral des mots »⁹, c'est-à-dire celui qui navigue vers d'autres langues à la recherche d'autres mots pour que survive sa langue, pour qu'elle absorbe les mots que d'autres langues lui ont proposés et, acceptant le mot, s'enrichir du concept évoqué par le mot.

Il est un pays où les autres mots venus d'autres langues se rassemblent pour décrire : le souk où s'élève une médrasa qui enseigne l'algèbre et l'alchimie, ou pour décrire : le grand séraïl d'où sortent des houris aux yeux de gazelles parfumées de jasmin qui cherchent au hasard l'amiral, l'amiral des mots, qui n'a pas cessé de ramasser les mots du monde entier sans pour autant imposer la mondialisation de celui là ou de cet autre, l'amiral des mots qui n'a jamais cessé de vivre ce que Antoine Bermann appelle « l'Épreuve de l'étranger » (1984) et d'écouter la « voix de l'autre ».

Il est un pays où le caractère standard n'existe pas, où l'hégémonie d'une langue n'existe pas, où l'ère de la détraduction n'est que pur mensonge, faisant écho à cette langue qui ose se dire capable de tout exprimer, de reprendre les mêmes formules stéréotypées sans se soucier de l'Autre, de la spécificité de sa langue, de son originalité. Et c'est dans ce jardin perdu en cette fin de siècle que vivent ceux qu'Antoine de Saint-Exupéry (1946) aurait pu appeler : Les petits princes de la communication.

Il est un jardin perdu, où les cages d'oiseaux, aussi grandes et colorées soient-elles, n'ont jamais existé pourtant la musique et les chansons brillent et pétillent partout.

Avant de jeter l'ancre, avant de vous souhaiter la bienvenue, permettez-moi de vous offrir deux bouquets de deux vers chacun, empruntés à Georges Schehade (1998 : 139) :

Le premier dit :

* Ce n'est pas des mots pour rien ce poème

Ce n'est pas un chant pour personne cette mélancolie

Le second :

* Mais la mer est loin comme un voyage

Et les pays se perdent dans les pays.

6. J.-B. Belot s.j (1822-1904), auteur du dictionnaire arabe-français *Al Faraed*.

7. Louis Maalouf s.j (1876-1946), auteur du dictionnaire *Al Mounded*.

8. Ounsi El Hajj, article paru dans le journal *An Nahar*, Beyrouth, le 12 novembre 1998, p. 1.

9. Albert Jacquard, dans *L'amiral des mots* de Pierre Aroneanu (Syros, 1989).

Discours

À l'ouverture des Journées scientifiques « L'éloge de la différence : la voix de l'Autre »

Mohamed Youssef Beydoun
Ministre de la Culture et de l'Enseignement supérieur

*Messieurs les Recteurs
Mesdames et Messieurs les responsables de l'Université Saint-Joseph
Excellences,
Mesdames, Messieurs,*

« **L'éloge de la différence, la voix de l'Autre** » Le titre de ces VI^e Journées Scientifiques du Réseau Lexicologie, Terminologie, Traduction, de l'AUF n'est pas une simple interrogation scientifique comme pourrait le laisser croire cet intitulé. C'est également une quête humaniste, une inquiétude culturelle de première importance. En cette fin de XX^e siècle, à l'aube d'un nouveau centenaire, tenter de mettre en place les éléments qui concourent à une meilleure connaissance de l'Autre, en faire l'éloge, entendre la voix de l'Altérité, c'est affirmer haut et fort que le défi de la connaissance scientifique est d'abord et avant tout un outil au service des hommes pour la construction d'un monde meilleur, défait des craintes inutiles et des crispations dangereuses. Reconnaître la différence d'autrui, c'est dans le même temps militer pour sa propre reconnaissance, s'affirmer sans détruire, être présent aux multiples altérités qui font la richesse de notre monde et des sociétés qui le composent.

Vous comprendrez dès lors que le Ministre de la Culture que je suis ne peut que se demander pourquoi ces VI^e Journées Scientifiques relèvent d'une actualité toute particulière. La réponse est en réalité fort simple. « L'Éloge de la différence et voix de l'Autre » font en quelque sorte écho au thème retenu pour le prochain sommet de la francophonie qui se tiendra à Beyrouth en 2001 et qui est : « Le dialogue des cultures ». Pas de dialogue en effet sans éloge de la différence et sans reconnaissance de la voix de l'Autre. L'apport du langage à ce dialogue des cultures est essentiel. Mais combien de malentendus et d'obstacles ont par les siècles passés marqués ces tentatives de dialogue entre les cultures quand les langages qui les véhiculent sont autant de différences affirmées et de voix souvent incomprises du moins mal comprises. Dans ces conditions, l'objectif de ces VI^e journées est un excellent préambule scientifique au sommet de la francophonie qui se tiendra au Liban dans deux ans.

On pourrait résumer cet objectif en reprenant les propos tenus par son Excellence le président de la République libanaise le général Emile Lahoud lors de son discours à la séance de clôture du sommet francophone de Moncton. À cette occasion, le président de la République citait une réflexion d'un anthropologue que je me permets de reprendre aujourd'hui : « Chaque homme est semblable à tous les hommes, semblable à quelques hommes, semblable à nul homme ». Ce rappel des trois éléments essentiels de tout être humain : son universalité, sa particularité, sa singularité, évoque la quête humaine à laquelle je faisais allusion en commençant. Cette triple dimension en appelle une autre composée, elle, des termes suivants : culture, différence, altérité. Et votre travail scientifique comme cette exigence du dialogue prennent alors tout leur sens. C'est ce que soulignait encore le président Lahoud dans le même discours. Je le cite de nouveau : « Si nous proposons le dialogue des cultures comme thème du prochain sommet de la francophonie à Beyrouth, c'est parce que, en ce domaine, l'expérience libanaise nous paraît significative ».

Le Liban a donc une mission toute particulière à remplir. Il peut la relever en s'appuyant entre autres sur l'excellence de son enseignement universitaire. Dans ce pays multiculturel, le dialogue est une exigence quotidienne, un *modus vivendi* indispensable. Et cet idéal, l'Université Saint Joseph, l'une des plus anciennes universités de ce pays, y est attentive depuis sa fondation. Cette quête passe aussi par l'excellence des formations proposées. Dans ce cadre, l'admission de l'École de Traducteurs et Interprètes de Beyrouth, l'ETIB, comme membre de la prestigieuse Conférence Internationale Permanente d'Instituts Universitaires de Traducteurs et Interprètes (CIUTI) renforce le rayonnement culturel du Liban et confirme que le souci scientifique de ces VI^e journées n'est pas un fait ponctuel mais la marque d'un apprentissage pédagogique et académique quotidien au sein de l'ETIB et de l'Université Saint Joseph. Je me réjouis de cette admission et en félicite le père Abou, Recteur de l'Université ainsi que le directeur de l'ETIB, Monsieur Henri Awaiss. Mille Mabrouk.

Le Liban est donc plus que d'autre à même de comprendre et de défendre cette altérité nécessaire à tout dialogue, à toute rencontre des cultures. Sa situation lui confère un devoir particulier et d'une certaine façon, son existence a été, est et demeurera malgré toutes les difficultés un éloge vivant de cette différence dialoguante. Le Liban se doit d'apporter maintenant comme hier la marque de son originalité car il est comme le rappelait le président Lahoud à Moncton un « pays d'ouverture par nature ». Mais le Liban entend aussi que lui soit enfin reconnu le droit de vivre sur l'ensemble de son territoire dans une paix juste fondée sur les principes non négociables de la 425, sans lesquels il n'est pas de paix honnête et de dialogue juste. Cette paix est un droit pour ce pays qui au cœur de cet Orient reste un carrefour des carrefours, un lieu de rencontres de toutes les différences dans le respect des diverses altérités.

En effet, dans les mois qui viennent Beyrouth sera tour à tour célébrée comme Capitale culturelle des pays arabes, comme capitale de la Francophonie, comme capitale en somme d'une culture plurielle dont la diversité fait la richesse. Le Liban incarne donc lui aussi cette triple dimension que nous évoquions tout à l'heure : universelle, particulière et singulière. Un pays arabe, francophone, multiculturel. Le Liban est tout cela à la fois mais il est aussi plus que cela. Unissant ces trois facteurs, il en devient un art de vivre, un témoignage, un style de vie où la différence n'est plus obstacle mais ciment d'une Nation ouverte et sans cesse en dialogue avec les autres donc avec elle même.

Pour conclure, j'adresse mes plus sincères vœux de réussite pour ces VI^e journées scientifiques du Réseau Lexicologie, Terminologie et Traduction de l'AUPEF-UREF. Le souci de cette agence de la Francophonie de maintenir des travaux scientifiques de haut niveau intellectuel est le gage d'une francophonie toujours active et c'est ce dont nous avons besoin. Et quel plus beau témoignage de cette francophonie vivante que le 125^e anniversaire que l'Université Saint Joseph se prépare à célébrer. Tout ceci confirme, si besoin, que la Francophonie n'est pas seulement une idée, mais c'est aussi un message adressé à tous par delà les frontières de ce petit pays.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à toutes et à tous des journées fructueuses et un très bon séjour au Liban. Ahlan Wa Sahlan.

Le traducteur et le respect des différences

René Chamussy

Université Saint-Joseph, Beyrouth, Liban

Nous sommes très heureux de vous accueillir ici. *Nous*, c'est-à-dire Beyrouth, capitale culturelle du Monde Arabe – et nous remercions ici le Ministère de la Culture et de l'enseignement supérieur qui a bien voulu nous aider dans cette opération –; *nous*, c'est-à-dire l'Université Saint-Joseph qui s'apprête à fêter en l'an 2000 son 125^e anniversaire; *nous*, c'est-à-dire l'École de Traducteurs et d'Interprètes, l'un des instituts les plus vivants de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, qui s'est déjà investi de façon active dans la recherche en traductologie à l'occasion d'un colloque tenu en 1998 et qui s'enorgueillit de la fidèle amitié d'André CLAS, coordonnateur de votre Réseau, que je salue amicalement, à l'aube de ces VI^e Journées Scientifiques de Lexicologie, Terminologie et Traduction.

Mais, ici, l'important ne réside pas dans la personne, physique ou morale, de l'hôte, il réside bien plutôt dans ce groupe compact que vous formez et qui s'apprête à débattre de ces problèmes hautement complexes qui relèvent de votre discipline. Soyez donc tous ici les bienvenus, vous et tous ceux, responsables de vos universités ou de l'AUPELF, qui vous ont permis de vous retrouver ici pour tenter d'éclairer tel ou tel problème ou de résoudre telle ou telle aporie.

Permettez-moi cependant, avant de vous abandonner à vos recherches et communications, de vous dire, en fonction de mon enracinement culturel et académique propre, tout l'intérêt que j'ai pris au choix de la thématique qui va guider vos réflexions en même temps que les doutes, questionnements et repentirs qui n'ont pas manqué de s'emparer de moi à la lecture du paragraphe de votre brochure intitulé « Thème des Journées ».

« L'Éloge de la différence » posez-vous d'abord. Le concept est ambigu. Car s'il émane du langage philosophique, il se réfère à « un trait par lequel le différent se distingue de l'identique », comme s'il était possible, dans le domaine des langues, de découvrir cet « identique », cette structure de base, ces « universaux linguistiques formels » dont rêve Chomsky – ou cette « langue pure », « parfaite » qu'évoque Walter Benjamin. Mais le concept de différence peut aussi renvoyer au monde de l'anthropologie qui relie alors ce concept à la spécificité indépassable de chacune des cultures. On retrouverait alors l'expression plus juste de Humboldt sur la « diversité des langues ». Les quelques mots accolés à l'expression du thème général (« la voix de l'Autre ») semblent d'ailleurs nous conforter dans cette impression première. En faisant l'éloge de la différence, vous n'avez voulu vous situer que dans cette perspective : vivre dans le monde des langues, c'est vivre avec tous ces Autres qui auront continûment à travailler pour surmonter leurs incompréhensions. D'où des lors cette longue énumération de ces « Autres », élèves ou étudiants, chercheurs ou enseignants, traducteurs ou technocrates qui ont à se débattre entre méthodes, dictionnaires, logiciels de toutes sortes pour enfin se livrer à leur « passion » : la défense et l'illustration de la pluralité linguistique.

En somme et si j'ai bien compris votre propos, vous vous situez d'entrée de jeu dans le grand débat qui anime les linguistes entre les partisans d'un fonds commun qui rendrait possible toute traduction qu'il s'agisse d'une langue *originnaire* ou qu'il s'agisse d'une langue *universelle* logiquement reconstruite, et les partisans de la radicale *hétérogénéité* des langues qui pensent parfois que toute traduction est impossible ou qui s'efforcent de trouver les chemins nouveaux du dialogue malgré tout.

C'est cette dernière piste que vous avez choisie en posant qu'un tel dialogue entre les langues est possible du fait de l'existence d'une série de modes d'approche et d'instruments de

travail parfaitement affûtés, de « médiateurs » qui permettent de passer d'un locuteur à l'autre, d'un texte à l'autre, de traduire en somme. On a trop souvent dit que le traducteur était un conquérant. Rappelons-nous ici les paroles de George Steiner (1997 : 173). Il évoque son propre travail de traducteur : « Nous *brisons* un code. Nous *extrayons* un sens d'un message vocal ou graphique. L'image de saint Jérôme est fameuse : les traducteurs rapportent du sens comme des conquérants ramènent des captifs. » Une telle façon de voir est pour nous, pour vous, quelque peu dépassée. Que le traducteur soit pris pour ce qu'il est, un simple médiateur, ne serait-ce pas un grand progrès ?

Cela dit, il importe dès lors, de retenir deux leçons qui nous semblent capitales et que nous livre — partiellement — M. Paul Ricœur dans un texte intitulé « Le paradigme de la traduction » (1999 : 8-19).

Il s'agit d'abord de reconnaître que les machines si perfectionnées soient-elles, ne sont que des outils imparfaits, et que les meilleurs logiciels ne nous permettront jamais de parvenir à cet identique que nous évoquons au début de notre propos, cet identique qui, pour nous, n'existe pas. Le traducteur-médiateur, c'est celui qui joue sur des équivalents, les plus pertinents possibles certes, mais toujours réversibles. Dans une telle perspective, les querelles multiples entre traducteurs — si semblables à celles qui secouent le monde des archéologues soucieux de « traduire » le sens des signes du passé — nous semblent vaines. Il peut exister des gens plus ou moins compétents, il n'existe pas de traduction parfaite.

Il faut ensuite reconnaître que le phénomène de l'imperfection de toute traduction, de toute approche terminologique qui permettrait de comprendre le passage d'une langue à une autre se redouble d'une difficulté interne à chacune des langues puisqu'il est toujours possible, à l'intérieur d'un même idiome, de « dire la même chose autrement ». Et c'est ainsi que, même entre locuteur d'une même langue, on a de la peine à se comprendre. Le traducteur est alors au rouet : médiateur entre l'un et l'autre, il lui faut aussi apprendre, terminologues et lexicologues aidant, à décevoir sa propre langue.

Rude tâche. Mais n'est-ce pas pour cela que vous êtes ici réunis ? Pour ma part, je m'en tiendrais là. Ou presque. Dans la mesure où, pour conclure, je voudrais revenir sur l'intitulé de vos travaux : l'éloge de la différence, ce doit donc être l'éloge de la traduction et des traducteurs, de tous ceux qui s'échinent à découvrir les meilleures voies qui conduisent à ce passage de l'un à l'autre... Nous l'avons dit et vous le savez, c'est une rude tâche, mais une tâche qui ne doit pas relever d'un laborieux bricolage, mais d'une véritable création. C'est encore à Steiner que je me référerais pour terminer : « Traduire de façon responsable, dit-il, c'est « ajouter du présent à la présence », c'est « accomplir ce qui est déjà complet », c'est « recréer ce qui a été créé ».

Présentation

André Clas

L'Éloge de la différence : la voix de l'Autre a été le thème des VI^e Journées scientifiques du réseau LTT de l'AUF (AUPELF-UREF) tenues à Beyrouth les 11, 12 et 13 novembre 1999. Ce thème avait retenu notre attention, car il convenait parfaitement aux orientations du réseau LTT, à savoir la lexicologie, la terminologie et la traduction, en plus de laisser une porte ouverte vers d'autres interprétations dans de nombreux autres domaines, de la philosophie à la biologie. De plus, il convenait parfaitement au lieu choisi pour tenir ces assises, tout comme il devenait une prière à l'aube de ce troisième millénaire. Une prière pour la reconnaissance de la richesse de la diversité tant linguistique que politique ou religieuse. Il devenait une action roborative pour la défense de la pluralité des cultures dans le respect de la différence et de la fécondité de la divergence raisonnée et saine.

En lexicologie, cet *Autre* peut être la langue étrangère dans sa diversité, dans sa culture, dans le souci de l'élaboration d'outils qui permettent la compréhension et le savoir de la différence et de la divergence, le passage harmonieux d'une langue à l'autre. C'est la comparaison des langues qui, comme on le sait, est une façon de mieux connaître la sienne et de s'enrichir d'idées alluvionnaires. C'est ainsi que l'on trouvera sur ce thème les communications d'Anna Anastassia-Syméonidis, de Leila Caïd, de Roda P. Roberts et Jacqueline Bossé-Andrieu, d'Ibra Diene, de Chantal Grenon-Nyehnius, de Josué Ndamba, de P.G. Greenfield et de Sylviane Cardey, de Jean B. Ntakirutimana, de Saïd Mosbah, de Dominique Le Fur, d'Henry Tourneux, de Diallo Alpha Mamadou, de Sayda Sandly, de Christine Portelance, de Nadia Khojet el Khil, d'Issoufi Alzouma Oumarou, de Mamadou Samassa, de Lassaâd Oueslati, de Béchir Ouerhani et de Zaché Denis Bitjaa Kody. Le panorama va de l'anglais à l'arabe, sans oublier le créole, le grec, le peul, le fulfude, le zarma et les langues bantou.

En lexicologie, l'*Autre* peut aussi signifier le passé, l'évolution des idées et des habitudes, l'analyse profonde avec un stéthoscope différent, c'est ainsi qu'on lira avec profit les contributions d'Isabelle Turcan, de Charles Dautrelepont, de Taieb Baccouche, de Hassan Hamze, de Moufida Ghariani Baccouche, de Yara Makdessi, d'Andrei Mogoutov et de Tania Vichnevskaia, de Dalal Barakat Abou Assali, de Christine Durieux, de Marie Luce Honeste, de Mohammed Ben Abdessalem, de Patrick Fermi.

L'*Autre*, c'est encore l'informatisation et aussi le passage aux langues de spécialité, à la terminologie avec les contributions de Jahida Lawand, de Laurence Danlos, de Béatrice Daille, de Mathieu Mangeot-Lerebours, de François Gaudin, de Marcel Diki-Kidiri, de Xavier Blanco et Pierre-André Buvet, de Denis Lepesant, d'Yves Gentilhomme, de Rute Costa, de Jeanne Dancette et Marie-Claude L'Homme, de Malgorzata Tryuk, de Pierre Lerat, de Raymond Mopoho, de Mohammed Lazhar Abbes, de Robert Vivès, d'Atibakwa Baboya Edema, de Wahiba Ben Abdessalem, de Jean Soubrier, de Raphaël Rajaspera, de Mehrez Saadaoui, de Bassam Barake.

L'*Autre*, c'est également cette immense obligation de savoir et de développement par la traduction. C'est l'apaisement de la soif de la connaissance au bassin des *Autres*, c'est la prise de connaissance de la diversité, de la richesse des expériences, c'est la découverte de faits inconnus, c'est la créativité avec l'apport, soit par nouvelle inspiration, soit par alluvion, dans le domaine scientifique technique, littéraire, culturel, humain de la réserve des *Autres* qui « convient à table ». C'est ainsi qu'on lira les réflexions de Michele Prandi, de Jarjoura Hardane, de Lina Sader Feghali, de Márta Kóbor, de Mirela Moldoveanu, de Mona Hachem et d'Aoussine Seddiki.

André Clas

Nous nous devons de remercier de tout cœur les organisateurs locaux, notamment Henri Awaiss, Jarjoura Hardane, René Chamussy pour leur accueil hors du commun. Nous voulons également exprimer notre gratitude à Sélîm Abou, Recteur de l'Université Saint-Joseph : sans sa bienveillance et son indéfectible appui, rien n'était possible. Il me faut également dire mes remerciements à Gaston Gross et à Georges Kleiber pour leur séminaire, ô combien vivifiant, sur la sémantique, ainsi qu'à tous les conférenciers pour leurs excellentes présentations. Un chaleureux merci va également à tous les participants pour l'extraordinaire ambiance scientifique et agréable de ces *Journées* et à tous mes collègues du comité de réseau.

L'intérêt des lexicographes français des XVII^e et XVIII^e siècles pour le monde arabe

Isabelle Turcan
Université Jean Moulin Lyon 3, Lyon, France

Introduction

C'est au sein d'une distinction opposant les principaux genres lexicographiques que nous mettrons en évidence les différentes formes de l'intérêt qu'accordent les lexicographes français de la fin du XVII^e et du XVIII^e siècle au monde arabe, qu'il s'agisse de la mention directe ou indirecte des caractéristiques propres à la culture et aux connaissances arabes, notamment à l'occasion du discours étymologique, mais pas uniquement, comme nous le verrons avec l'exemple du *Dictionnaire de l'Académie française*.

De fait, partant d'une étude comparative des dictionnaires¹ de Nicot (1606), Richelet (1680), Furetière (1690), Ménage (1694), Thomas Corneille (1694) et Académie (1694 et 1798), puis Trévoux (1704-1771) [transparent 1 avec références précises de ces dictionnaires], nous constatons une très nette différence des discours lexicographiques concernant l'intérêt pour les mots propres à la culture Arabe et pour certains mots empruntés par le français à la langue arabe, sans que le lien entre culture et langue soit toujours explicitement reconnu ; alors que le discours du Dictionnaire Général de Langue, représenté par le *Dictionnaire de l'Académie* et, en partie seulement², par celui de Richelet, et, de façon encore moins nette par celui de Furetière puis de Trévoux, ne retient, pour les premiers, les dictionnaires du XVII^e, que peu d'occasions d'évoquer ce domaine culturel, excepté dans les exemples dont l'implicite n'est d'ailleurs pas dénué d'intérêt (de la fascination au rejet) et, pour quelques articles limités, le discours du Dictionnaire de Spécialité (Ménage et Corneille) ou du Dictionnaire Universel (Furetière et Trévoux) est beaucoup plus riche en références à une culture lointaine qui a exercé sa fascination et imposé son autorité notamment dans les domaines techniques de l'astronomie et des mathématiques, de la botanique, de la médecine et de la pharmacopée, mais aussi sur les plans exotiques et religieux (cf. en particulier le *Dictionnaire de Trévoux*, 1704-1771³).

Après une brève présentation de notre méthodologie d'étude et des difficultés d'investigations propres aux caractéristiques des dictionnaires considérés, nous organiserons notre propos selon trois axes, avec :

1. Cf. mis en annexe l'exemplaire / transparent n° 1.

2. Les dictionnaires de Richelet et Furetière ont été trop rapidement, trop légèrement associés en trilogie avec la première édition du *Dictionnaire de l'Académie*, comme les représentants du dictionnaire général de langue (cf. A. Rey et J. Rey-Debove) ; en effet, on ne saurait les restreindre à ce genre, du seul fait du caractère polyphonique de leur discours lexicographique, de la richesse de leur nomenclature, qui outre le vocabulaire technique, excède largement la nomenclature de ce qu'on pourrait appeler le français de référence du *Dictionnaire de l'Académie française* : cf. I. L.-T., Bruxelles 1998 et Limoges, 1998a. Le *Dictionnaire de Trévoux* a, de son côté, récupéré dans les composantes de son discours celle de dictionnaire général de langue, à la fois dans la continuité des remarques grammaticales déjà insérées par Furetière dans son dictionnaire et du discours propre au *Dictionnaire de l'Académie* (cf. Leroy-Turcan 1998a et 1998c).

3. Nous n'évoquerons que sous cet intitulé abrégé le *Dictionnaire Universel François-Latin* imprimé d'abord à Trévoux, puis à Paris et à Nancy, et qui connut plusieurs éditions, officielles ou non, de 1704 à 1771 (cf. Leroy-Turcan 1999).

- une présentation des principales composantes lexicales de notre corpus organisées selon les domaines,
 - une analyse de synthèse concernant le discours étymologique,
 - une présentation des sources explicitement nommées pour conforter la crédibilité du discours lexicographique,
- ce qui nous permettra d'orienter notre conclusion sur la dialectique langue et culture telle qu'elle se manifeste dans les discours contrastés et complémentaires des dictionnaires de notre corpus.

1. Méthodologie d'étude et des difficultés d'investigations propres aux caractéristiques des dictionnaires considérés

1.1. Dictionnaires imprimés et dictionnaires électroniques

Quand on connaît les difficultés d'étude propres aux dictionnaires anciens dont le discours est souvent organisé de façon aléatoire dans les champs informationnels, on mesure l'intérêt des versions électroniques constituées en bases de données qui donnent un accès à tous les mots de texte dès lors que l'on utilise des procédures d'interrogation fiables⁴.

1.1.1. Pour le présent travail, nous avons donc mené une première série d'investigations sur :

- le *Thresor* de Jean Nicot (1606) constitué en base de données sous le logiciel Word Cruncher par les soins de T.-R. Wooldridge à Toronto.
- les trois éditions du *Dictionnaire de l'Académie Française* (1694, 1798 et 1835) disponibles en accès libre sur Internet sur le site Académie à Totonto (et, pour une interrogation plein texte offerte sur abonnement, sur le site ARTFL à Chicago).
- le *Dictionnaire Universel* de Furetière (1690) et la quatrième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1762) édités électroniquement sur le cédérom réalisé par les éditions Redon qui réunit plusieurs autres dictionnaires sous l'intitulé « L'atelier historique de la langue française »⁵, dont le Littré.
- les bases échantillons que nous avons réalisées pour le *Dictionnaire étymologique ou Origines de la langue française* de Gilles Ménage (1694), en particulier sur le vocabulaire thématique de la botanique et de la marine, sans compter un corpus purement dictionnaire avec le corpus des lettres G. I/J. R.⁶.

1.1.2. Nous avons donc complété les premières recherches assistées par ordinateur par l'investigation traditionnelle, sur échantillons ou choix déterminés par les listes précédemment établies grâce aux bases de données, qu'il s'agisse du dictionnaire de Richelet, de celui de Thomas Corneille, de celui de Ménage, pour partie, et enfin du *Dictionnaire Universel François-Latin* dit de Trévoux.

1.2. Modalités d'exploitation des bases électroniques

1.2.1. Pour chacune des bases, nous avons mis en œuvre le principe, fondamental quoique parfois insuffisant, d'interrogation par les mots-clés opératoires, que leur statut soit ou non métalinguistique⁷, en l'occurrence le mot-clé ARAB – qui regroupe les occurrences d'*arabe*,

4. Sur les difficultés d'interrogation des bases de données de dictionnaires électroniques, cf. Leroy-Turcan 1999 (outre Leroy-Turcan 1998a, 1998b, 1998c et 1997b).

5. Ce cédérom réunit, outre les dictionnaires déjà mentionnés, ceux de La Curne Sainte-Palaye, de Guizot, de Oudin et le *Dictionnaire Philosophique* de Voltaire.

6. Corpus représentant une partie du corpus AGINOR (Leroy-Turcan 1996).

7. Sur les mots-clés métalinguistiques, cf. Leroy-Turcan et Wooldridge (1995); sur l'ambiguïté du statut des mots-clés thématiques, de domaine, métalinguistiques ou non, cf. Leroy-Turcan (1998c).

arabes, arabique(-s), arabesque (-s) et le mot-clé Orient – qui réunit les occurrences des formes *orient, oriental, orientale, orientales, orientaux*. Mais, comme nous aurons l'occasion de le souligner *infra*, ces mots-clés ne permettent pas forcément d'accéder à toutes les informations recherchées dès lors que les lexicographes ne pensent pas toujours à préciser, par exemple, l'origine arabe d'un mot pourtant enregistré dans leur nomenclature, mais devenu si connu, en quelque sorte banalisé comme français, qu'on ne pense plus à préciser son identité première. D'autre part, une interrogation sur les marques de domaines, non systématiques, reste, elle aussi, trop aléatoire pour être fiable⁸, même si elle est parfois suffisante pour retrouver des termes appartenant à l'ensemble des emprunts arabes non marqués comme tels, par exemple par Richelet et Furetière⁹.

1.2.2. À noter, à titre de compensation consolatrice face à l'absence de bases de données pour certains dictionnaires encore, qu'il serait de toute façon impossible à l'heure actuelle, d'extraire, via la seule interrogation électronique, des listes de références bibliographiques signalées dans les dictionnaires anciens : le travail de recension des sources nommées ne peut se faire, dans un premier temps, que de façon manuelle¹⁰, ce qui permettra ensuite, une meilleure exploitation des données électroniques (*cf. infra*).

2. Principales composantes lexicales de notre corpus : thématiques et marques de domaines

2.1. *Le corpus extrait du Thresor de Nicot*

2.1.1. La liste des entrées offre à elle seule, si limitée soit-elle, quelques éléments d'enseignement, qu'il s'agisse de la variété de la nomenclature concernée qui trouvera une continuité dans les nomenclatures des autres dictionnaires de notre corpus, qu'il s'agisse du contenu du discours consacré à l'étymologie, bien plus d'ailleurs qu'aux définitions, pour ce premier dictionnaire du moins : s.v. Admiral, Algarade, Almanach, Caire, Cohier, Cotton, Cramoisi, Estroict, Mamaluc, Marcassite, Miramomelin, Sandal, Trucheman, Zummach.

Sont donc représentés les domaines de la vie maritime (Admiral), de la guerre ou de la hiérarchie militaire (Algarade, Mamaluc, avec, pour la dimension narratologique, Miramomelin), de la botanique (Cohier, Cotton, Sandal), de la minéralogie (Marcassite), de la teinture (Cramoisi), du commerce (au sens traditionnel d'échanges culturels (Trucheman), de la zoologie (Zummach) et de l'arithmétique/astronomie (Almanach).

2.1.2. Le tableau comparatif à partir de Nicot

Objectifs :

- apprécier la variété de la nomenclature de Nicot, malgré le nombre relativement pauvre des adresses concernées par rapport au nombre total des entrées dans le *Thresor*
- établir les éléments de continuité du corpus de Nicot au *Dictionnaire Universel* de Trévoux
- mettre en valeur l'enrichissement progressif des nomenclatures par rapport au développement de l'intérêt des lexicographes (reflet fidèle de la réalité d'une société fascinée par l'exotisme au XVII^e siècle) pour la culture Arabe : les colonnes consacrées aux dictionnaires postérieurs à celui de Nicot ne donnent évidemment qu'une idée partielle de l'ensemble de la nomenclature concernant les mots du monde arabe.

8. Comme nous l'avons déjà montré avec l'exemple du vocabulaire de la marine, *cf. Leroy-Turcan 1998b*.

9. Ainsi, Richelet ne pense-t-il pas la plupart du temps à préciser l'origine arabe des mots étudiés, mais le fait qu'il mentionne la marque de domaine, « terme d'astronomie », « en mathématiques », peut constituer une marque de reconnaissance indirecte du plus vaste monde des emprunts implicites.

10. *Cf. l'analyse que nous en avons faite à propos de l'informatisation du Dictionnaire étymologique de Ménage (1694) et des contraintes élémentaires de balisage (cf. Leroy-Turcan 1996 puis 1998a).*

- dégager du contenu comparé des articles ainsi retenus les constantes et les variantes ou omissions, en particulier pour le discours relatif à l'étymologie (les mots entre parenthèses sont ceux dont l'article ne comprend pas de remarque sur l'étymologie). Le cas particulier de la première édition du *Dictionnaire de l'Académie* (dont les occurrences ne sont marquées sur l'exemplaire / transparents 2 que par des + ou des -), est connu puisque les académiciens avaient refusé d'insérer dans leur propos l'étymologie excepté via le classement, non strictement alphabétique, par racines : à noter cependant, que dérogeant à leur choix de principe, les académiciens ont enregistré le mot *nadir*, en spécifiant son origine (Leroy-Turcan 1998c)!

Nicot	Furetière	Richelet	Ménage	Académie	Trévoux
Admiral	Amiral	Amiral	Amiral	+	Amiral
Algarade	Algarade	Algarade	Algarade	+	Algarade
Almanach	Almanac	Almanach	Almanach	+	Almanach (cf. Nic.)
Caire	-	-	-	-	Caire
Cohier	-	-	Cohier (= Nic.)	-	(Cohier)
Cotton	(Coton)	Coton	Coton (cf. Mén./Nic.)	+	Coton (cf. Mén./Nic.)
Cramoisi	(Cramoise)	Cramoisi	Cramoisi	+	Cramoisi
Estroict (détroit de Gibraltar)	(Detroit) de Gibraltar	(Detroit) de Gibraltar	Detroit (rv noms propres)	-	Detroit
Mamaluc	-	(<i>Mammelus</i>)	Mamelus (Nic.+)	-	Mammelus
Marcassite	-	-	-	-	Marcassite
Miramomelin	-	-	-	-	Miramoli
Sandal	-	(Santal)	Sandal (cf. Nic.)	+	(Sandal)
Trucheman	Truchemant	Trucheman (cf. Mén./Nic.)	Trucheman (cf. Nicot)	+	Trucheman (cf. Nicot)
Zummach	-	- (mais Sumach)	-	-	-

2.1.3. Le discours étymologique domine le propos : sur 14 articles comprenant une mention au domaine arabe, 13 concernent l'étymologie explicitement ou implicitement¹¹, selon cinq catégories principales : l'étymologie simplement énoncée (s. v. Algarade, Almanach), l'étymologie énoncée par la seule dénomination en arabe des termes étudiés, ce qui implique une reconnaissance absolue de l'emprunt (s. v. Cotton, Cramoisi, Mamaluc, Marcassite, Miramomelin), l'étymologie discutée ou rejetée (s. v. Cohier), le lien entre étymologie et graphie (s. v. Admiral) ou entre étymologie et prononciation (à propos du détroit de Gibraltar, s. v. Estroict).

11. Seul l'article consacré au CAIRE ne présente qu'une mention du terme *Arabie* à propos de la description géographique.

2.2. Richelet, Furetière, Ménage et Corneille : textes frères ?

2.2.1. DEUX PAIRES ? RICHELET ET FURETIÈRE ; MÉNAGE ET CORNEILLE

2.2.1.1. C'est à partir du corpus d'occurrences du mot-clé ARAB- (E, ES, IQUE) dans la version électronique du dictionnaire de Furetière (1690) accessible en plein texte¹², que nous envisagerons quelques commentaires comparatifs par rapport aux dictionnaires de Richelet (1680) et de Thomas Corneille (1694), pour donner ensuite quelques remarques sur Ménage (1650 et 1694).

Pour une interrogation sur la seule mention du singulier ARABE dans Furetière, dont nous avons pu vérifier qu'elle donne accès aux étymologies explicitement fondées sur la langue arabe, du fait du statut métalinguistique du mot-clé, nous avons obtenu 130 occurrences (p. lus 96 occurrences au pluriel qui, elles, ne fonctionnent pas toujours comme mot-clé métalinguistique); nous n'avons étudié, dans un premier temps que le corpus restreint des lettres AGINOR, dont nous avons déjà eu l'occasion, lors de précédents travaux, de présenter la logique de représentativité, soit 47 occurrences (A : 26; G : 7; I/J : 4; N : 3; O : 1; R : 6), donc plus du tiers de l'ensemble.

2.2.1.2. Ressort de ce premier sous-corpus, la variété des domaines concernés par le vocabulaire français emprunté à l'arabe, quelles que soient les modalités socio-linguistiques précisées par les lexicographes, quels que soient les corpus des deux dictionnaires de Richelet et Furetière, auxquels nous pouvons d'emblée ici ajouter Ménage et Th. Corneille, malgré quelques détails formels dans l'organisation du discours de ces deux derniers lexicographes, Ménage omettant quasiment systématiquement de spécifier les domaines, Corneille négligeant souvent de donner les étymologies ou de signaler, même vaguement, les emprunts aux langues étrangères.

2.2.1.3. Les domaines représentés sont les suivants (avec ou sans marque explicite de domaine) :

- Apothicaires
- Astronomie
- Animaux (exotiques, fantastiques ou présentant des spécificités raciales : cf. *alezan*)
- Architecture (cf. *alcove*)
- Arithmétique (cf. *algèbre*)
- Botanique
- Chimie
- Chirurgie
- Chronologie (p. our *almanach*)
- Géométrie
- Guerre et hiérarchie militaire
- Jeux
- Marine
- Mathématiques / science des nombres
- Médecine
- Minéralogie
- Pharmacie
- Physique
- Religion
- Teinturerie
- Vie quotidienne (par exemple avec *amalgame* et *magazin*)

12. Cédérom publié déjà signalé *supra*, note 5.

2.2.2. DE NICOT À FURETIÈRE PUIS TRÉVOUX

On passe donc d'une nomenclature diversifiée, plus ou moins aléatoire chez Nicot, associant noms propres et noms communs, à trois catégories de nomenclatures :

- celles qui excluent l'ouverture au monde pour se restreindre à une sorte de français de référence, à une norme de langue commune (Académie et, pour une part seulement, Richelet),
- celles qui revendiquent l'encyclopédisme sous la dénomination de « dictionnaire universel » avec une nomenclature la plus ouverte, la plus riche possible quels que soient les domaines techniques appréhendés : pour une part Richelet, mais surtout Furetière à l'exception des noms propres, puis le Trévoux qui offre un répertoire très représentatif des connaissances encyclopédiques avec une nomenclature associant noms communs et noms propres, en parfaite continuité avec Nicot ;
- celle de Ménage, en grande part atypique, qui, tout en jouant le jeu de la langue commune en synchronie, sans exclure cependant les termes des domaines techniques (botanique, marine, alchimie, médecine, pharmacopée, astronomie, mathématiques), n'hésite pas à étudier des mots rares, très rares même, dans la continuité de Nicot, mots qui seront encore enregistrés dans le Trévoux.

À ce titre, notre tableau comparatif montre combien Richelet s'intéresse peu à l'étymologie ce que confirmera une brève synthèse sur le corpus restreint à la seule lettre A¹³, alors que pour les mêmes entrées Furetière, Ménage et Trévoux détailleront leur discours sur les origines ; l'intérêt principal réside dans la trilogie Nicot/Ménage/Trévoux à la fois pour la continuité de la nomenclature traitée, pour le contenu des articles et pour le jeu de la filiation des sources assorties de références, malgré les deux exceptions du Trévoux concernant les mots Cohier et Sandal pour lesquels les étymologies n'ont pas retenu l'intérêt des rédacteurs.

2.2.3. MÉNAGE 1650 ET 1694

On est frappé de la richesse de la nomenclature du *Dictionnaire étymologique* [...] de Ménage (1694) comprenant bon nombre de mots empruntés à l'arabe, et à ce titre, on ne peut manquer de s'intéresser en priorité aux ajouts faits d'une édition à l'autre de son dictionnaire qui s'est d'abord intitulé *Origines de la langue française* (1650).

2.2.3.1. Intérêt des ajouts et corrections dans les deux dictionnaires de 1650 et 1694

Sans nous consacrer à l'analyse de l'ensemble de la nomenclature ce qui nous entraînerait trop loin ici, nous nous bornerons à signaler l'intérêt des ajouts et corrections qui se trouvent à la fin des *OrLF* (1650) et du *DEOLF* (1694) pour plusieurs articles concernant la culture arabe.

Dès 1650, on relève avec intérêt certaines additions enrichissant la perspective linguistique pour ce qui concerne le rôle accordé à l'Arabe dans la famille des langues orientales, par exemple pour MOSQVEE dans les *Secondes Additions* : alors que dans l'article MOSQVEE de 1650 n'étaient privilégiées que les formes du Turc et du Chaldéen, on lit dans les additions :

« En toutes les Langues Orientales *sagad* signifie *adorer*. D'où vient en Arabe *Mesgid*, c'est-à-dire *un lieu d'adoration*. Et les Arabes nomment ainsi leurs Temples. C'est de ce mot que les Espagnols ont fait *Meschita*, les Italiens *Moscheta*, & nous MOSQVEE. »

Le *DEOLF* reste cependant plus significatif avec, lui aussi, ses deux séries d'additions.

13. Lettre évidemment choisie pour la logique linguistique des nombreux emprunts impliquant l'agglutination de l'article arabe *al-*.

1. Premières additions :

Alors que dans certains articles du corps du *DEOLF* aucune référence n'est faite au domaine arabe, l'addition vient heureusement compléter le discours lexicographique : tel est par exemple le cas pour les articles consacrés aux mots *Anemone*, *Bocal* et *Chardonneret* :

- s. v. *Anemone* : « J'ay appris de M. l'Abbé Berault¹⁴ [...] que les Arabes ont appelé cette fleur *Chaqua_q Annohmon*, du nom du Roy Arabe qui regnoit à Itira, lequel avoit une telle passion pour cette fleur, qu'il défendit aux Arabes d'en avoir dans leurs jardins, voulant être le seul qui pût en avoir. »
- s. v. *Bocal* : « Les Arabes disent *bocal* dans le même sens. Et M. l'Abbé Berault croit que le mot François *bocal*, peut avoir été fait de ce mot Arabe. »
- s. v. *Chardonneret* : « Les Turcs appellent le Chardonneret *saka*, qui est un mot Arabe, qui signifie *porteur* ou *tireur d'eau*... »
- etc.

↳ Ces exemples montrent l'intérêt pour les dénominations étrangères, sans qu'elles impliquent forcément un discours étymologique, avec parfois le plaisir du sourire de petites anecdotes... et une réelle ouverture d'esprit pour d'autres domaines que la seule perspective des langues et cultures européennes.

2. Des premières additions aux additions et corrections nouvelles : nous ne retiendrons que deux exemples particulièrement significatifs de l'enrichissement progressif du discours lexicographique à propos des mots *Hegire* et *Musulman*, bien représentatifs de la culture orientale.

- s. v. *Hegire* : add. 1. « Coquille se trompe. L'Hégire commença l'an de N.S. 622. Et ce ne fut point de Liden que... » (on comprendra par la suite grâce à la seconde addition que la remarque péremptoire n'est pas de Ménage!)
- add. 2. de l'éditeur (Simon de Valhébert) « La remarque que M. l'Abbé Berault a faite sur le passage de Coquille, cité par Ménage est curieuse. La voici [longue citation narrant la fuite de Mahomet et détaillant l'ordonnance du Calife Omar concernant le décompte des années...] »
- s. v. *Musulman* dans les secondes Additions et corrections : « M. l'Abbé Berault sur cette Note a dit : *Le mot Musulman n'est point Turc. C'est un mot Arabe. Il vient du verbe Aslam, qui entre plusieurs significations se dit encore de celui qui remet à Dieu sa personne & toutes ses affaires. Et de-là les Mahometans ont donné le nom d'Alislam à leur Religion. Au reste ce fut Mahomet qui donna le nom de Musulmans à ses sectateurs.* »
- s. v. *Musulman* dans le corps du *DEOLF* : « Nous appelons ainsi un Mahumétan. C'est un mot Turc, qui signifie un homme qui croit ce qu'il faut croire. Leunclavius dans son Onomastique : *Musulman; Orthodoxus, rectè credens.* Voyez le Glossaire Grec de M. du Cange au mot [gr.] *mousoulmanoi*. »

Si, pour ce qui concerne plus largement le corps du *DEOLF*, on constate, à la seule lecture des articles concernant des emprunts à l'Arabe, que Ménage fut très tôt conscient de l'importance des étymologies arabes pour l'histoire des langues romanes et donc de la langue française; on vérifie aussi l'intérêt constant qu'il a manifesté pour l'enrichissement de son discours étymologique, qu'il s'agisse d'ajouter de nouvelles informations, de corriger ou d'affiner ses discours antérieurs, d'illustrer son propos, d'enrichir enfin sa nomenclature. Et ce, en relation avec un intérêt patent pour une culture autre que la sienne, en vertu de la profonde opposition culturelle entre occident et orient.

On ne saurait donc restreindre l'appréciation de sa contribution lexicographique en se polarisant sur la seule lecture de l'article consacré au mot Arabe (cf. *infra* et en annexe l'exemplier / transparent n° 3a). De fait, il faut prendre en compte l'ensemble du texte du dictionnaire pour

14. L'abbé Berault (s'il s'agit bien de Claude Berault, mort en 1705) fut professeur de syriaque au collège Royal et publia en 1685 une édition de Stace *ad usum Delphini*.

vérifier l'apport réel de son témoignage pour une meilleure connaissance de la culture arabe au XVII^e siècle, indépendamment des mots-clés représentatifs de cette culture, comme on l'a vu par exemple avec les articles consacrés au *chardonneret* et à l'*anémone*.

2.2.4. BILAN SUR LA COMPLÉMENTARITÉ DE CES DICTIONNAIRES

Outre l'intérêt des comparaisons de choix de nomenclature, la confrontation des discours sur les mots avec ou sans prise en compte de leur origine, permet d'observer une fois de plus à quel point Furetière, Ménage et Corneille sont proches dans la filiation d'un Nicot puis plus tard de la série des Trévoux. Richelet se rapprochant plus du dictionnaire de langue malgré ses tendances encyclopédiques. Persister à présenter la trilogie Richelet, Furetière, Académie, comme les représentants du dictionnaire général de langue reviendrait à rejeter la composante la plus riche de ces différents répertoires qui occupent véritablement une place de choix dans l'histoire de la lexicographie française alors en train de se préparer à évoluer vers le dictionnaire universel, encyclopédique.

2.3. *L'indigent Dictionnaire de l'Académie Française*

2.3.1. LA PREMIÈRE ÉDITION DE 1694

Deux commentaires s'imposent ici, d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

- Sur le nombre des adresses comportant une occurrence de la forme ARAB-E (8)¹⁵, -ES (5)¹⁶, -IE (8)¹⁷, soit un total de 21 occurrences quand l'ensemble du dictionnaire compte un total de 2 218 423 mots de texte, pour un total de 18 761 adresses¹⁸, ce qui représente une très faible proportion. Sur ces 21 occurrences, la dominante concerne des exemples de caractère plus ou moins informationnels : ainsi, est-ce grâce aux exemples que l'on devine que l'Arabe dispose d'un alphabet particulier avec des caractères spécifiques (s. v. Alphabet et Caractere); on apprend de même l'existence de deux langues arabes différentes, l'Arabe vulgaire et l'Arabe littéral, mais sans autre détail explicatif! (s. v. Litteral); on comprend par l'implicite de l'exemple, *Ce mot est dérivé de l'Arabe*, que l'Arabe est une langue matrice susceptible de fournir des éléments lexicaux à d'autres langues (s. v. Deriver); mais les exemples restent relativement neutres (*auteur Arabe, il sçait l'arabe*), sauf si l'on apprécie la mention des realia propres à la culture Arabe, quoique en nombre très restreint, puisque limitées à la caravane, au chameau, à la tente et au désert, à quelques dénominations de noms de plantes comme l'aloès, l'encens, la myrrhe, série complétée par l'unique terme technique d'astronomie *nadir*¹⁹ reconnu comme un emprunt (« Terme pris des Arabes ») et le nom de l'animal fantastique, le *phénix*. Rien sur les mathématiques, la médecine, ni la religion.
- Certes, on pourrait faire l'effort de dégager de ce maigre corpus une forme de distinction implicite entre une langue et une culture spécifiques (*alphabet, caractères*) dont le statut est reconnu par ses productions (*auteur, langue, version biblique*); mais il suffit de considérer dans la logique interne du texte du dictionnaire l'expression d'un relatif mépris marqué dans les deux articles Arabe et Tu²⁰, pour être convaincu du faible intérêt des académiciens français de la seconde moitié du XVII^e siècle pour la langue et la culture arabes. Il suffira par

15. S. v. Alphabet, Arabe. Auteur, Litteral (x 2), Deriver, Scavoir, Version.

16. S. v. Caractere, Caravane, Nadir, Tente, Tu.

17. S. v. Arabie (x 2), Chameau, Desert(x 2), Encens, Myrrhe, Phenix.

18. Évaluation qui tient compte des sous-adresses et des adresses doubles.

19. « Point du ciel qui est directement opposé au Zenith, ou point vertical. »

20. S. v. ARABE. « s. m. Il n'est pas mis icy comme un nom de Nation, mais comme signifiant. *Un avare qui rapine sur tout, qui exige au delà de la Justice.* » : on notera, non sans en sourire, que l'exemple ne comporte pas même la reprise de l'adresse!

S. v. Tu « [...] On ne sert d'ordinaire de ce pronom personnel [...] que quand on parle à des personnes ou fort inférieures, ou avec qui on est en très grande familiarité. On s'en sert aussi quand on fait parler des Barbares, comme Turcs, Arabes, Indiens, &c [...] ».

ailleurs, pour s'en convaincre, de consulter en annexe notre exemplier / transparent n° 4, éventuellement complété par l'exemplier / transparent n° 5 qui confirme le statu quo encore au XVIII^e siècle.

2.3.2. LA CINQUIÈME ÉDITION DE 1798 : L'ÉDITION RÉVOLUTIONNAIRE

2.3.2.1. Le total des occurrences a augmenté sensiblement depuis la première édition, avec 58 occurrences²¹, soit plus du double, presque le triple, mais nous retrouverons globalement les mêmes phénomènes que dans 1694, quoique de façon atténuée.

- En relation avec les grands changements d'orientation du dictionnaire qui intègre désormais quelques remarques étymologiques, on note évidemment une nette augmentation des mots empruntés ou formés à partir de l'Arabe qui ont le statut d'adresse et bénéficient donc d'un article, soit 13 mots : Alcade, Alcali, Alcohol, Alcoran, Aldebaram, Alguazil, Calife, Cheik, Cid, Hegire, Lok, Nadir, Salamalec.
- S'ajoutent à ce premier ensemble, les noms de plantes²² « qui poussent en Arabie », ce qui peut renvoyer implicitement à la perception d'un emprunt : ainsi pour Aloes, Bdelium, Ben ou Behen, Cafe, Encens, Epine-Arabique, Gomme, Moka, Myrrhe, Tamarin ; de même pour les noms d'animaux réels ou fabuleux tels que la Hyene et le Scinque²³, le Phenix et le Rouc (oiseau fabuleux).
- Enfin, on retrouve la même situation que précédemment pour les exemples, avec outre le *chameau*, la *caravane*, la *tente* et le *désert*, désormais, les chiffres Arabes (s. v. Chiffre) et les manuscrits Arabes (s. v. Manuscrit), mais de façon incidente, non marquée sur le plan métalinguistique.

2.3.2.2. La moisson est donc encore bien faible au regard de l'importance des ajouts effectués par ailleurs, pour d'autres domaines, dans cette édition. On notera d'autre part que pour l'article consacré au mot ARABE, aucun travail de modification intelligente n'a été fait, même pour la quatrième édition de 1762²⁴, alors que les académiciens disposaient au moins de l'article élaboré du *Dictionnaire Universel... de Trévoux* dès la seconde édition de 1721 [cf. transparent 3. b]. Il faudra attendre l'édition de 1835 pour que soit consacré dans cet article un alinéa bien marqué sur le plan de l'organisation de la nomenclature aux *Chiffres Arabes*, alors que cette réalité est traitée dès Furetière (1690), repris par Basnage de Bauval (1701) et donc dans la première édition du *Universel... de Trévoux* en 1704 ! [cf. notre exemplier / transparent n° 3. a.]

On notera en outre que, par rapport à la quatrième édition de 1762, les ajouts restent modestes, la plus grande partie des ajouts étant antérieure, ce qui mériterait une étude complémentaire sur la deuxième et la troisième édition (1718 et 1740), ce que nous n'avons pas pu faire pour le présent travail, faute de pouvoir consulter les volumes. Il faut aussi remarquer que tous les ajouts propres à l'édition académique de 1762, correspondent à des mots qui sont déjà traités de façon détaillée, non seulement dans la deuxième édition du *Dictionnaire de Trévoux* éditée en 1721, mais dès les ouvrages de Furetière (1690) et de Th. Corneille (1694) [cf. notre exemplier / transparent n° 5].

À titre de conclusion, sur cette série, il faut quand même signaler encore deux faits :

- sont enregistrés dans le *Dictionnaire de l'Académie Française* nombre de mots empruntés à l'arabe sans que la précision en soit donnée, ce qui n'étonnera personne.
- on note, dès 1762, qu'est de plus en plus utilisé l'adjectif *oriental* (avec bien sûr ses variantes morphologiques *-tale*, *-tales*, *-taux*) pour des réalités du monde arabe, ce qui implique, les

21. 58 occurrences pour la même série ARAB-E, -ES, -IE avec en outre une occurrence de Arabique.

22. Au sens large qui inclut, les résidus extraits des plantes comme la gomme et les variétés comme, pour le café, celui de moka.

23. Sorte de petit crocodile/lézard utilisé en médecine contre le venin...

24. L'article est exactement le même dans 1762 et 1798 : « Arabe. s.m. Ce mot n'est pas mis ici comme un nom de Nation, mais comme signifiant Un homme qui exige avec une extrême dureté ce qui lui est dû. *Il est cruel d'avoir affaire à lui, c'est un Arabe.* ».

corpus d'occurrences étant plus importants dans les dernières éditions, un tri parfois délicat à faire puisque nécessitant des vérifications dans d'autres dictionnaires, quand ce ne serait que pour la seule appréciation de la pertinence des origines des mots concernés, investigations qui nous entraîneraient trop loin pour le présent travail.

2.3.3. LES GRANDS CHANGEMENTS ULTÉRIEURS : ACADÉMIE 1835-1935

Cela dépasserait encore le cadre de notre propos que de détailler les différents changements apportés dans les dernières éditions du *Dictionnaire de l'Académie Française* (1835, 1878 et 1932-1935) mais la seule présence des termes ajoutés dans l'édition de 1835 [notés en gras sur le transparent 4, cf. *infra* en annexe] montre le constant enrichissement de la nomenclature, même si ces enrichissements restent modestes par rapport aux possibilités offertes par la seule évolution de la langue et aussi du fait de la concurrence des autres dictionnaires qui enregistrent en général plus rapidement les mots vivants de la langue que ne le fait le *Dictionnaire de l'Académie Française*. De fait, il suffit de parcourir quelques grands dictionnaires du XIX^e siècle pour en être convaincu. À titre de seul exemple, les chiffres extraits du cédérom *Littre* via une interrogation plein texte²⁵ sont éloquentes, puisque l'on totalise 1559 références à l'arabe et à l'orient, selon la répartition suivante : Arabe, 590; Arabes, 162; Arabie, 58; Arabique, 15 (avec en outre *arabesque* (-s), 3 + 9); Orient, 469; Oriental, 39; Orientale, 64; Orientales, 100; Orientaux, 50. Il va de soi que ces chiffres à l'état brut n'ont d'autre signification que leur relative importance par rapport aux chiffres extraits du *Dictionnaire de l'Académie française* : il resterait encore à analyser selon des tris rigoureux les différents éléments de pertinence métalexicographique de ces occurrences, à la fois pour l'étude de l'étymologie et pour une meilleure appréciation de la reconnaissance d'une culture étrangère.

Une interrogation similaire sur le *Grand Larousse du XIX^e siècle*, s'il avait le bonheur d'être informatisé, ne manquerait certainement pas de confirmer les tendances de la langue à emprunter toujours davantage aux cultures avec lesquelles elle est en contact et à contribuer ainsi à enrichir les nomenclatures de ses répertoires qu'ils relèvent du dictionnaire général langue, du dictionnaire spécialisé en étymologie ou du dictionnaire universel, encyclopédique.

3. Le discours étymologique chez Nicot, Richelet, Furetière, Ménage, Académie et Trévoux : constantes et variantes

3.1. Terminologie et décalages d'appréciation linguistique selon les critères scientifiques propres à chaque période

Nous avons déjà eu l'occasion de rappeler à propos des étymologies de Ménage (Leroy-Turcan 1991) combien il était important d'appréhender la qualité du discours lexicographique des auteurs anciens, non pas à l'aune de nos critères scientifiques modernes, mais en fonction de la relativité d'appréciation des critères propres aux époques considérées.

Ainsi, ce n'est pas parce qu'un lexicographe du XVII^e siècle utilise le verbe *dérivé* au sens général de « venir de », susceptible d'être ensuite interprété comme « dérivé par filiation » au sens moderne ou « emprunté », qu'il faudra rejeter toute occurrence de ce verbe *dérivé* pour les recherches concernant les emprunts. Il est bien évident aussi que l'on ne trouvera, dans nos dictionnaires de références, aucune distinction terminologique nette concernant les différentes sortes d'emprunts, qu'il s'agisse sur le plan historique des emprunts plus ou moins anciens assimilés aux structures linguistiques des langues romanes ou progressivement fondus dans les systèmes phonologiques et morphologiques du français, qu'il s'agisse, pour les emprunts plus récents, des calques par traduction littérale d'une expression ou d'une acception métaphorique ou des xénismes purs. Tout au plus serons-nous sensibles aux énoncés catégoriques du genre

25. Cf. le cédérom « Atelier historique... » des Éditions Redon déjà mentionné *supra*.

« mot purement arabe » par opposition « ce mot nous vient de l'arabe par les espagnols ou par les italiens », etc.

À noter que d'une façon générale les termes exotiques de notre lexique sont assez bien reconnus comme empruntés à l'arabe, de l'*élixir* au *safran*, en passant par la *guitare* et le *calife*... De même sera-t-on sensible à la finesse d'analyse des lexicographes de la fin du XVII^e concernant l'appréciation de certains cas de modification sémantique par exemple pour la base *amir* « chef » en arabe, que les Normands de Sicile ont employé au sens de « chef d'une flotte », ce qui a conduit à l'emploi en français du mot *amiral*.

Si les emprunts faits à l'arabe dès l'époque médiévale, dans le contexte des croisades, ne sont pas toujours reconnus comme tels via l'intermédiaire du latin médiéval, en revanche, on apprécie la tendance à une perception correcte des origines de termes tels que *chiffre*, *coton* ou *alchimie*, *alambic* ou *cramoisi*. Est-il ici bien nécessaire de rappeler, par exemple, la formulation de Ch. Bruneau qui résume l'essentiel des conditions ayant favorisé ces premiers emprunts²⁶ ?

3.2. Les circuits ambigus : les difficultés propres aux langues romanes

Pour un bref récapitulatif, on retiendra que les emprunts à l'arabe sont nettement reconnus par les lexicographes français du XVII^e siècle quoique de façon très inégale dans les formulations, et avec l'utilisation d'une terminologie assez diversifiée, qu'il s'agisse de :

- leur mention explicite ou de leur vague évocation via l'emprunt de la chose
- des modalités de présentation des intermédiaires
- via les langues romanes qui entrent en concurrence, en particulier l'espagnol et l'italien sans négliger le latin médiéval qui peut parfois brouiller les pistes.
- à noter que certains lexicographes semblent affecter de ne pas vouloir remonter au-delà de certaines langues romanes, sauf quand vraiment, ils ne peuvent faire autrement.

On peut constater que ces trois premières tendances s'opposent alors dans le dit et le non-dit étymologique. Il resterait à mener une analyse systématique du propos étymologique dans la double perspective de l'appréciation de la conscience linguistique et des différents *a priori* susceptibles d'orienter les choix des lexicographes, ce qui dépasserait de loin l'objet de notre présente contribution.

Quels que soient les dictionnaires consultés on vérifiera avec la seule prise en compte des discours étymologiques ou étymologisants, deux sortes de complémentarités :

- la complémentarité des informations dispensées d'un texte à l'autre, ce qui permet entre autres de clarifier la situation de certains mots pour lesquels l'origine arabe n'est pas du tout évoquée (par exemple les discours ambigus ou elliptiques de Richelet et Corneille seront complétés de façon efficace par ceux de Ménage et de Furetière). Ainsi le fonctionnement réticulaire de chaque discours lexicographique est-il alors enrichi par la complémentarité d'ordre hypertextuel des différents genres d'ouvrages.
- la complémentarité des nomenclatures, certains mots n'étant enregistrés que par quelques dictionnaires, ce qui mériterait d'ailleurs une analyse de l'implicite des sélections et rejets.

26. Bruneau 1955 : 59-60 : « La civilisation arabe, directement en contact avec le monde grec, se trouvait alors fort en avance sur la civilisation de l'Europe occidentale : au Moyen Orient, les « sciences » étaient à un niveau plus élevé (en particulier la médecine). Le riche Arabe connaissait un confort et un luxe ignorés à la Cour de Charlemagne. De plus, le Moyen Orient fournit alors à l'Europe occidentale, en particulier, un certain nombre de légumes et de plantes nouvelles. Choses et mots pénètrent directement en France avec les Croisades, et, ensuite, grâce à l'établissement en Orient de royaumes « francs » ; le commerce maritime avec les ports italiens fut une autre source ; enfin l'Espagne, où les Mahométans et les Chrétiens étaient en contact permanent, possédait des milieux bilingues : c'est là que furent traduits de l'arabe en « roman » un certain nombre d'ouvrages scientifiques. ».

4. Les sources

Les sources explicitement nommées et les sources cachées que l'on peut déduire via la logique intratextuelle ou intertextuelle de quelques dictionnaires.

4.1. Préalables

Nous ne détaillerons pas les éléments de base concernant la problématique générale, désormais admise par notre communauté de chercheurs²⁷, des sources nommées de façon plus ou moins rigoureuse en fonction des habitudes propres aux auteurs considérés (cf. le contraste entre les références bibliographiques détaillées de Ménage et celles plus succinctes de Furetière) et des sources cachées, plus ou moins volontairement, par choix ou négligence (cf. Thomas Corneille et les rédacteurs du Trévoux).

C'est surtout la trilogie des dictionnaires de Furetière, de Ménage et des rédacteurs du Trévoux qui nous renseigne sur les grands noms des savants qui ont contribué à diffuser, enrichir la connaissance du monde arabe en Europe, en particulier en Espagne, en Italie et en France.

Les tables des auteurs ou références bibliographiques fournies par quelques lexicographes ou méta-lexicographes ne sauraient se substituer aux analyses de détail des textes : ainsi les tables fournies respectivement par Richelet (qui ne mentionne aucun auteur intéressant notre recherche) et par les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* (cf. les tables de la première et de la dernière édition que nous avons éditées sur le site internet consacré à Trévoux) sont loin d'être représentatives de la réalité des sources bibliographiques nommées, a fortiori des sources cachées. De même l'*Index des principaux auteurs cités* en référence dans l'édition du *Dictionnaire Universel* de Furetière ajouté dans l'édition en reprint donnée chez les éditions Robert sous la direction d'A. Rey est-il très incomplet²⁸, puisque, par exemple il ne mentionne que le nom d'Avicenne alors que nombre d'autres auteurs sont allégués dans l'ensemble de l'ouvrage de Furetière pour la seule composante arabe de son ouvrage.

Le cadre qui nous est imparti nous interdit une analyse détaillée de cette vaste question des sources, mais nous estimons important de donner, à partir des deux exemples à nos yeux complémentaires du *Dictionnaire universel* de Furetière et du *DEOLF* de Ménage, les éléments d'étude nous paraissant pertinents.

4.2. Quelques exemples significatifs des sources nommées par Furetière à propos de mots empruntés à l'Arabe

Ainsi, s. v. Caffé, le lecteur de Furetière trouve-t-il non sans déplaisir l'énoncé des principales sources bibliographiques concernant la découverte du café avec les noms du « célèbre médecin arabe » (IX-X^e siècles), Rasi (Rases ou Rhasis) puis du non moins fameux philosophe et médecin Ebensis mieux connu sous le nom d'Avicenne (dont on peut relever 18 mentions explicites²⁹) entre autres pour la connaissance progressive de ses effets et du « premier qui en a donné la nouvelle aux Européens », Prosper Alpinus³⁰, au XVI^e siècle, sans compter ensuite tous les noms des auteurs de traités de botanique ou de pharmacopée qui ont étudié cette plante aux XVI^e et XVII^e siècle, parmi lesquels le fameux Gaspar Bauhin auteur du *De lapide Bezoar orientalis et occidentalis* (début XVII^e).

27. Cf. par exemple l'article important de T. R. Wooldridge dans les Actes du colloque Ménage, Lyon, 1995.

28. Index qui est « loin d'être exhaustif », comme le précise A. Rey lui-même dans sa présentation p. 97; index réalisé par M. J. Guihamon-Juglar et Cl. Helft.

29. S. v. Aloes, Anatomie, Apostolorum, Caffé, Champignon, Dent, Dragon, Jusquiame, Lepre, Looc, Mercure, Napellus, Nitre, Nuque, Scorpion, Serpent, Spode, Zone.

30. Dont on relèvera quatre mentions, sv. Caffé, Casse-Noix, Momie, Rat.

De même Furetière cite-t-il assez fréquemment Dioscoride (139 mentions), médecin grec par qui nous ont été transmis nombre de mots exotiques connus dès l'antiquité, nombre de noms de plantes dont on sait désormais l'origine arabe. De même pour les références au médecin Matthaeus Silvaticus qui a signalé dans son *Liber Pandectarum medicinae* (*ses Pandectes de médecine*, Naples, 1474) nombre de mots arabes³¹.

Pour les seules étymologies tirées de l'Arabe, une de ses sources fréquentes (34 références nommées) est le *Tesoro de la lengua castellana o espagnola* de Covarruvias (Madrid, 1611) qui a lui-même utilisé les travaux de Nebrissensis, le « Budé espagnol » auteur des *Institutiones grammaticae* (Séville, 1481, cf. s. v. Amiral), tout comme ceux de Diego Durra (s. v. Almanach) ; mais on peut se demander dans quelle mesure les références à Covarruvias de Furetière ne sont pas de seconde main via Ménage qui mentionne ces sources espagnoles dès ses *Origines* en 1650 (par exemple s. v. Alesne ou Arsenal), beau sujet de recherche à venir³² ! Sont en outre cités les orientalistes comme Samuel Bochart (s. v. Grimace, s. v. Nuque)³³ ou Claude Saumaize (s. v. Joyau)³⁴ et encore Borel (s. v. Rebec), Du Cange (s. v. Nuque), sans oublier, bien sûr, Ménage, la source qui s'imposait à la fin du XVII^e siècle en matière d'étymologies dès la parution de ses *Origines* en 1650.

On peut encore mentionner la traduction du *Coran* en français par André du Rier Sieur de Mallezais que Furetière évoque s. v. Alcoran ; enfin, on ne saurait omettre, aujourd'hui en particulier, les références au récit du Père Hierôme Dandini relatant son voyage au Mont Liban (s. v. Alcoran).

4.3. L'intérêt des sources nommées par Ménage puis par les rédacteurs du Dictionnaire de Trévou

On retrouvera forcément dans Ménage les mêmes références bibliographiques que celles alléguées par Furetière, mais avec deux différences capitales : alors que Furetière ne donne pas systématiquement ses sources, Ménage manifeste un souci de clarté bibliographique peu commun pour l'époque considérée (Leroy-Turcan 1991), et cela avec des détails de références qui font parfois sourire même le lecteur moderne le plus pointilleux, mais qui peuvent être extrêmement utiles pour le métalexicographe soucieux de retrouver le rapport entre les références ainsi alléguées et, par exemple, l'identité du contenu de la bibliothèque de l'auteur étudié³⁵, mais aussi les sources cachées d'autres auteurs qui ont pu utiliser Ménage pour ne mentionner ensuite que des sources de seconde main. Deux exemples sont caractéristiques : celui de Thomas Corneille qui a utilisé systématiquement Ménage sans le citer, reprenant à son compte des références à des auteurs qu'il n'a vraisemblablement pas consultés du tout (Leroy-Turcan 1998b) et celui des rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* qui ont pratiqué l'amalgame des discours extraits et remaniés des textes de Richelet, Furetière, Ménage et Corneille³⁶.

Outre les auteurs déjà mentionnés à propos de Furetière, tous présents dans le *DEOLF* de Ménage et de façon beaucoup plus fréquente d'ailleurs, on peut encore mentionner les noms de Pierre le Loyer, Conseiller au Présidial d'Angers qui était selon les mots de Ménage « infatué de ses étymologies Françaises tirées de l'Arabe » (s. v. Galetas), de Caninius qui a signalé des emprunts à l'arabe via l'italien (s. v. Garbin), celui du Père Guadix qui a signalé

31. Par exemple, s. v. Alembic, Electuaire, Grignon, Pied Droit.

32. La situation est similaire pour Richelet qui ne mentionne qu'assez rarement ses sources, citant souvent Ménage, parfois Covarruvias dont on peut aussi se demander s'il est bien cité de première main.

33. Philologue connaissant à la fois les langues orientales, le bas-breton et l'anglais, prétendant expliquer encore au XVII^e siècle toutes les langues par le phénicien dans son ouvrage la *Géographie sacrée* (1646) en deux parties, le *Phaleg* et les *Colonies des Phéniciens*.

34. Philologue qui connaissait les langues classiques et les langues orientales (hébreu, arabe, persan, syriaque).

35. Cf. Leroy-Turcan 1997a et *Introduction à l'étude de l'inventaire manuscrit de la bibliothèque de G. Ménage*.

36. Cf. les exemples que nous en avons donné à Leroy-Turcan 1998c.

des emprunts arabes via l'espagnol (s. v. Rebec), sans négliger non plus Belon qui a décrit certains animaux exotiques comme la gazelle (s. v. Gazelle), ou encore des textes anonymes comme le *Lexicon coptique arabe-greco-latin* (s. v. Juppe, Rebec), etc. On ne saurait non plus négliger, outre les références directes aux travaux d'auteurs arabes comme Aben-Bitar ou Avicenne, celles de spécialistes des langues orientales comme R. Lulle qui fonda à Naples un séminaire de langues orientales, le savant philologue Samuel Bochart et surtout Pierre Vatier, professeur d'arabe au Collège Royal et traducteur d'Avicenne, ni celles de commentateurs ou collectionneurs de manuscrits comme le diplomate Ogier de Busbeck. De même les références à l'*Histoire d'Orient* du Prince Haitonius Arménius et les mentions de relations de voyages en orient arabe faites par des italiens (Louis Barthelemy ou Ramusio) ou des portugais (Duarte Barbosa) offrent-elles à Ménage de précieuses sources de documentation.

On l'aura compris, le monde des sources nommées par Ménage pourrait fournir à lui seul la matière d'un colloque...

Conclusion : langue et culture

Il nous reste à organiser notre conclusion selon les plans de la lexicographie et de la méta-lexicographie puis de la dialectique idéologique « langue / culture ».

1. Lexicographie et métalexigraphie

On soulignera d'abord l'intérêt d'une étude thématique fondée sur un vaste domaine culturel, qui n'implique pas seulement l'étymologie, pour mieux connaître les fonctionnements respectifs des répertoires en fonction de critères comparatifs dont nous avons donné quelques exemples, qu'il s'agisse d'étudier les mots faisant l'objet d'un article ou les occurrences relevées dans le corps du discours lexicographique, qu'il s'agisse aussi de l'appréciation de l'implicite de certains silences.

D'autre part, on ne peut que vérifier la vision restreinte de l'Académie et sa lenteur à enregistrer les mots perçus sans doute encore comme trop étrangers, trop différents, alors que Richelet avait dès 1680 enrichi son discours sur le statut du terme *Arabe* non pas comme nom de nation, mais comme adjectif ou nom commun et pas seulement comme terme péjoratif propre au bas langage.

Enfin, se distingue nettement le discours contrasté de Furetière par rapport au discours académique : alors que la lexicographie académique reste limitée finalement à des images d'épinal, à des clichés ou encore à la seule mention d'acceptions figurées à tendance xénophobe, le discours de Furetière, dans la continuité de celui de Ménage 1650 et de Richelet 1680, qui trouveront eux-mêmes leur enrichissement dans les textes de Ménage 1694, Corneille 1694 puis surtout dans le *Dictionnaire de Trévoux*, prépare l'ouverture encyclopédique qui reconnaît les spécificités d'un peuple, la richesse d'une culture enracinée dans l'histoire des idées, des religions, des connaissances et des pratiques scientifiques de haut niveau.

2. Langue et culture

Nous pensons avoir montré que la reconnaissance lexicographique implicite des composantes d'une culture passe par le choix de la nomenclature, qui tout en ouvrant la voie à un discours sur la langue, manifeste la reconnaissance explicite d'une culture étrangère, orientale, dans le discours des lexicographes français, sensible dès le XVII^e pour s'affirmer au XVIII^e siècle, d'abord avec le magnifique article consacré au *Liban* dans la deuxième édition du *Dictionnaire Universel de Trévoux* en 1721, puis au cœur du siècle des lumières avec l'*Encyclopédie* de Diderot, texte véritablement ouvert sur le monde.

Si l'éloge de la différence et l'écoute de la voix de l'autre ne sont encore qu'implicites et timides à la fin du XVII^e siècle, en dépit de la variété des discours d'un Ménage ou d'un Furetière, on apprécie le réel développement d'un humanisme éclairé au XVIII^e siècle.

Transparent 1 : Les dictionnaires de référence

1. Le corpus de base : XVII^e-XVIII^e

- J. NICOT, *Thresor de la langve françoise, tant ancienne que moderne...*, Paris, 1606.
- A. FURETIERE, *Dictionnaire universel contenant generalement tous les mots françois tant vieux que modernes, & les termes des toutes les sciences et des arts, sçavoir...* La Haye et Rotterdam, 1690.
- G. MENAGE, *Origines de la langue françoise*, Paris, 1650.
- Dictionnaire étymologique ou Origines de la langue françoise*, Paris, 1694.
- *Dictionnaire de l'Académie Française*, Paris, 1694.
- *Dictionnaire de l'Académie Française*, Paris, 1798.

2. Le corpus complémentaire

- C. P. RICHELET, *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses* Genève, 1680.
- Th. CORNEILLE, *Dictionnaire des arts et des sciences*, Paris, 1694.
- *Dictionnaire universel contenant* Trévoux, 1704-Paris 1771.
- *Dictionnaire de l'Académie Française*, Paris, 1762
- *Dictionnaire de l'Académie Française*, Paris, 1835.

Transparent 2 : Le tableau comparatif : Nicot 1606 – Trévoux 1771

Nicot.	Richelet.	Furetière.	Ménage.	Académie.	Trévoux
ADMIRAL	AMIRAL	AMIRAL	AMIRAL	+	AMIRAL
ALGARADE	ALGARADE	ALGARADE	ALGARADE	+	ALGARADE
ALMANACH	ALMANACH	ALMANACH	ALMANACH	+	ALMANACH (cf. Nic.)
CAIRE	∅	∅	∅	∅	CAIRE
COHIER	∅	∅	COHIER (= Nic.)	∅	(COHIER)
COTTON	(COTON)	COTON	COTON	+	COTON (cf. Mén./Nic.)
CRAMOISI	(CRAMOISE)	CRAMOISI	CRAMOISI	+	CRAMOISI
ESTROICT	(DETROIT)	(DETROIT)	DETROIT	+	DETROIT (rv noms propres)
	de Gibraltar	de Gibraltar			
MAMALUC	∅	(Mammelus)	MAMELUS (Nic.+)	∅	MAMMELUS
MARCASSITE	∅	∅	∅	+	MARCASSITE
MIRAMOMELIN	∅	∅	∅	∅	MIRAMOLI
SANDAL	∅	(SANTAL)	SANDAL (cf. Nic.)	+	(SANDAL)
TRUCHEMAN	TRUCHEMAN	TRUCHEMAN	TRUCHEMAN	+	TRUCHEMAN (cf. Nicot)
		(cf. Mén./Nic.)	(cf. Nic.)		
ZUMMACH	∅	∅	∅	∅	∅
			(mais SUMACH)		

Transparent 3 a : Les articles consacrés au mot ARABE

Nicot, 1606

ARABIE, *Est un grand país d'Asie la maieur situé entre Iudée & Egypte. Ceste Arabie est diuisée en trois parties, dont la premiere est dite heureuse, la seconde pierreuse & la tierce deserte : c'est-à-dire, Arabia foelix, petrea, deserta. Arabe ou qui est d'Arabie, Arabs.*

Richelet, 1680

ARABE, adj. Il vient du Latin *Arabus*. c'est-à-dire, *qui est du país d'Arabie*. (Il est Arabe. Les Medecins Arabes sont plus renommez que les autres. Les femmes Arabes sont spirituelles.) *Arabe, s.m.* Homme qui est d'Arabie. (C'est un Arabe très-sçavant. Il y a des Arabes qui sont fameux par leur science.)

Arabes, s.m. Les peuples d'Arabie. (Les Arabes sont curieux & aiment à connoître les choses naturelles.)
Arabe, s.m. C'est le langage des Arabes. (Entendre l'Arabe; écrire en Arabe. *Abl. Luc.* Parler en Arabe. *Voit. Let.*)

Arabe, adj. Qui est en langage Arabe; qui est à la manière des Arabes. (Écrits Arabes; caractères Arabes : faire une grammaire Arabe).

+ *Arabe*, adj. Au figuré, & au satirique, il veut dire, *vilain, sordide, usurier & avare.*

[Endurci-toi le cœur, sois Arabe, corsaire; / Injuste, violent; sans foi, double faussaire. *Dep. Sat.* 8]

Furetière, 1690

ARABE. subst. masc. & fem. Avare, cruel, tyran. Quand on a affaire à des Sergents, ce sont des *Arabes* qui tirent jusqu'au dernier sou. Les Hosteliers de Hollande sont des *Arabes*, ils rançonnent leurs hostes. Cet usurier est un *Arabe* envers ses créanciers, il ne leur relâche rien. On appelle aussi le chiffre *Arabe*, celui dont on se sert pour les grandes supputations, par opposition au chiffre *Romain*, dont on se sert dans les comptes. Les *Arabes* ont été sçavans en Médecine & en Mathématique. Le Père Ange de St. Joseph dit que la langue *Arabe* est si féconde, qu'il y a 1000. noms pour signifier une espée, 80. pour le miel, 500. pour le lyon, & 200. pour le serpent.

Ménage, 1694

ARABE : pour dire un *exacteur avare & sévère*. Je croy que ce mot nous est venu des Pelerins qui voyageoient en la Terre Sainte, où ils étoient maltraités par les Arabes. Je remarqueray icy par occasion, que les Anciens se sont servis du mesme mot pour dire un *larron*. S. Jérôme sur Jérémie III. 2. [citation en latin]. Voyez Drusius livre XI. de ses Observations chapitre 15. Je remarqueray encore en passant, que le mot Ebreu qui signifie *latro; insidiator*, & celui qui signifie *Arabs*, ne s'écrivent pas par mesmes lettres. Le premier commence par un *aleph*, et l'autre par un *ajin*. [dernière remarque préparée dès les secondes additions et corrections des *Origines* de 1650]

Académie, 1694

ARABE. s.m. Il n'est pas mis icy comme un nom de Nation, mais comme signifiant. *Un avare qui rapine sur tout, qui exige au delà de la Justice.*

Académie, 1798 (=1762)

ARABE. s.m. Ce mot n'est pas mis ici comme un nom de Nation, mais comme signifiant. Un homme qui exige avec une extrême dureté ce qui lui est dû. *Il est cruel d'avoir affaire à lui, c'est un Arabe.*

Transparent 3 b : l'article consacré au mot ARABE dans Trévoux, 1721

ARABE. s. m. & f. *Arabs*. Nom propre d'un peuple originaire d'Asie, entre l'Egypte, la Chaldée, la Syrie & la Palestine. Les *Arabes* se disent fils d'Ismaël. Il y a bien de l'apparence qu'en effet les premiers *Arabes* sont les Ismaélites; mais que dans la suite ceux-ci s'étant étendus & s'étant mêlés avec tous leurs voisins, ou les ayant soumis, tous furent appellez du nom commun *Arabes*, & que des Amalécites, des Madianites, des Ammonites, des Sabéens, &c. il ne se fit qu'un peuple qu'on nomma *Arabe*.

Les *Arabes* ont été connus autrefois sous le nom de Sarrasins. Aujourd'hui on ne les appelle plus ainsi. Les *Arabes* ont de l'esprit, & sont propres aux sciences spéculatives & abstraites. Les *Arabes* ont introduit dans la Philosophie l'excessive subtilité qu'on y remarque : ils nous ont conservé les ouvrages de quelques Auteurs Grècs, qu'ils avoient traduits en leur langue, & c'est par eux que les Chrétiens les ont eûs. Les *Arabes* se sont répandus dans les trois parties de l'ancien monde, ils ont fait la conquête de cette partie de l'Afrique qu'on nomme Barbarie; ils se sont établis en Espagne, & en ont possédé une grande partie pendant plusieurs siècles. Les *Arabes* parlent une langue qui est formée de la langue Hébraïque; elle est belle & abondante. Le Père Ange de S. Joseph dit qu'elle est si féconde, qu'il y a mille noms pour signifier une épée, quatre vingt pour le miel, cinq cens pour le lyon, & deux cens pour le serpent.

Quelques-uns prétendent que ce nom vient de [héb.], *Arab*, mot Hébreu, & que ces peuples ont été ainsi appellez, des campagnes incultes & désertes qu'ils habitoient; car [car. hébr.], *araba*, en Hébreu, signifie une campagne inculte & déserte. D'autres le dérivent du même mot Hébreu [hébr.], *arab*, qui dans une autre signification se prend pour mêler, confondre; parce que les *Arabes* sont un mélange de différentes nations, comme on l'a dit ci-dessus. D'autres le dérivent de [héb.], *arab*, être obscur, être noir; d'où vient que le soir & la nuit sont appellez [héb.], *ereb*, c'est-à-dire, noirs, ténébreux; & le corbeau, dont le plumage est tout noir, [héb.], *oreb*. Les Arabes ont donc été ainsi nommez, disent-ils, parce qu'ils sont noirs ou bazannez,

hallez : c'est pour cela qu'Homère les appelle [gr.] *Erembes*, comme s'il disoit [gr.] *eremnes*, ou [gr.] *erebennes*. La Cerda prétend qu'*Arabe* signifie voleur. & qu'on a donné ce nom à ces peuples à cause de leurs brigandages, comme on a appelé les Chananéens de ce nom, qui signifie marchand; & les Chaldéens, Chaldéens, c'est-à-dire, Astrologues, parce que les uns & les autres exerçoient ces arts. Mais La Cerda se trompe, & prend la signification dérivée, pour la primitive. Les *Arabes* ont été sçavans en Médecine, & en Mathématique. [cit. de textes poétiques]
Il paroît par les médailles que les Grecs ne soumièrent point les *Arabes*. Les Rois *Arabes* non seulement battent monnoye à leur coin; mais ils y prennent la qualité d'ami, ou d'allié des Grècs. Dans le Cabinet du Roi [gr.] *BASILEOS ARETA PHILHELLENOS*. Et dans celui de Mr Foucault, [gr.] *BASILEOS ARETON PHILHELLENOS*. Il paroît encore par là. & par S. Paul, 2. Cor. XI. 32. que le nom d'Aretas leur étoit bien ordinaire, comme celui de Ptolémée en Egypte.

Transparent 3 b' : suite de l'article consacré au mot *ARABE* dans Trévoux, 1721

On appelle aussi le chiffre *Arabe*, celui dont on se sert pour les grandes supputations, par opposition au chiffre Romain, dont on se sert dans les comptes. Le commun des Sçavans croyent que les Sarrasins nous ont communiqué ces notes. & qu'elles viennent originairement des *Arabes*. Le Moine est de ce sentiment dans le second tome de ses *Varia sacra*. Scaliger étoit si persuadé de la nouveauté de ces chiffres, qu'il crut qu'un célèbre médaillon d'argent de Marquard Freher, sur lequel on le consulta, avoit été frappé depuis peu, dès qu'il eut appris qu'on y voyoit ces figures numériques 234, 235. On croit que Planude, qui vivoit sur la fin du XIII^e siècle, est le premier des Chrétiens qui se soit servi du chiffre *Arabe*. Mr Huet croit que ces chiffres ne nous viennent point des *Arabes*, mais des Grècs. & que ce sont les lettres Grecques, dont, comme l'on sçait, les Grècs se servoient pour marquer les nombres. Voyez ses dissertations T. II. p. 372. Un autre Auteur prétend que ce sont les notes de Tiron. Sa dissertation sur cela se trouve dans les Mémoires de Trévoux.

Les chevaux *Arabes*, sont ceux que nous appellons communément Barbes, parce qu'ils viennent de Barbarie, mais ils sont véritablement de race *Arabe*. Leur vitesse est si grande, qu'ils attrapent une Autruche à la course, & on les estime tant pour cela, que si l'on en croit Marmol Liv. I. ch. 23. on les achette jusqu'à mille ducats d'or, & qu'on les change contre cent chameaux.

ARABE. s. m. & f. Avare, cruel, tyran. *Arabs, Arabis in morem ferus, truculentus*. Quand on a affaire à des Sergents, ce sont des *Arabes* qui tirent jusqu'au dernier sou. Les Hôteliers de Hollande sont des *Arabes*, qui rançonnent cruellement leurs hôtes. Cet usurier est un *Arabe* envers ses débiteurs, il ne leur relâche rien. [cit. déjà dans Furetière].

Cette expression a été apportée de la Terre Sainte, où les Pèlerins étoient cruellement traités par les *Arabes*.

cf. Trévoux, 1704

ARABE. s. m. & f. Avare, cruel, tyran. *Arabs, Arabis in morem ferus, truculentus*. Quand on a affaire à des Sergents, ce sont des *Arabes* qui tirent jusqu'au dernier sou. Les Hôteliers de Hollande sont des *Arabes*, qui rançonnent cruellement leurs hôtes. Cet usurier est un *Arabe* envers ses créanciers, il ne leur relâche rien.

Endurci toi le cœur, sois Arabe. Corsaire, Injuste, violent, sans foi, double, faussaire. BOIL.
Cette expression a été apportée de la Terre Sainte, où les Pèlerins étoient cruellement traités par les *Arabes*.

On appelle aussi le chiffre *Arabe*, celui dont on se sert pour les grandes supputations, par opposition au chiffre Romain, dont on se sert dans les comptes. Les *Arabes* ont été sçavans en Médecine, & en Mathématique. Le Père Ange de St. Joseph dit que la langue *Arabe* est si féconde, qu'il y a 1000. noms pour signifier une épée, 80. pour le miel, 500. pour le lion, & 200. pour le serpent.

ARABESSE. s. f. Femme *Arabe*. *Mulier Arabs*. Les Arabesses des villes diffèrent de celles de la campagne. ABLANC. *Traduct. de Marmol Liv. I. ch. 32* dans lequel il décrit leurs habillemens & leurs modes.

Isabelle Turcan

Université J. Moulin, Lyon et IUF, Paris

Beyrouth, le 11.11.99

Transparent 4 : Les mots de la langue Arabe dans le Dictionnaire de l'Académie française, 1694 - 1835

(qu'ils soient en adresse, reconnus comme empruntés (en 1.) ou propres aux réalités de la culture arabe (en 2.), dans le texte des définitions ou simplement comme exemples (en 3.))

1694

1. NADIR

2. CARAVANE, CHAMEAU, DÉSERT, ENCENS, MYRRHE, PHÉNIX, TENTE.

3. ALPHABET, ARABE LITTÉRAL, ARABE VULGAIRE, CARACTÈRES.

1762

1. ALCADE, ALCALI, ALCOHOL, ALCORAN, ALDEBARAM, ALGUAZIL, ALKERMES, ALMUCANTARAT, CALIFE, CHAGRIN, CHÉRIF, CID, GAURES, HEGIRE, LOK, NADIR, SALAMALEC.

2. a. ALOES, BEN ou BEHEN, CAFÉ, ENCENS, ÉPINE-ARABIQUE, MYRRHE, TAMARIN.

2. b. HYENE, SCINQUE, PHÉNIX.

3. ALPHABET, ARABE LITTÉRAL, ARABE VULGAIRE, CARACTÈRES, CARAVANE, CHAMEAU, CHIFFRE, DÉSERT, MANUSCRITS, TENTE.

1798 (sont mis en gras les quelques ajouts par rapport à 1762)

1. ALCADE, ALCALI, ALCOHOL, ALCORAN, ALDEBARAM, ALGUAZIL, CALIFE, **CHEIK**, CID, HEGIRE, LOK, NADIR, SALAMALEC.

2. a. ALOES, **BDELLIUM**, BEN ou BEHEN, CAFÉ, ENCENS, ÉPINE-ARABIQUE, GOMME, **MOKA**, MYRRHE, TAMARIN.

2. b. HYENE, SCINQUE et PHÉNIX, **ROUC**.

3. ALPHABET, ARABE LITTÉRAL, ARABE VULGAIRE, CARACTÈRES, CARAVANE, CHAMEAU, CHIFFRE, DÉSERT, MANUSCRITS, TENTE.

1835 (sont mis en gras les ajouts par rapport à 1798)

1. ALCADE, ALCALI, ALCOOL, ALCORAN, ALDEBARAN, **ALGALIE**, ALGUAZIL, ALKERMES, **BEDOUIN**, CALIFE, CHEIK, CID, HAN, **HAREM**, HEGIRE, LOOCH, **NABAB**, NADIR, **REIS**, SALAMALEC, **SPARADRAP**

2. a. ALOES, BDELLIUM, BEN ou BEHEN, CAFÉ, ENCENS, ÉPINE-ARABIQUE, GOMME, **KALI**, MOKA, MYRRHE, TAMARIN;

2. b. **CHAMEAU**, HYENE, SCINQUE et PHÉNIX, **ROUC** ou **ROCK**.

3. ALPHABET, ARABE LITTÉRAL, ARABE VULGAIRE, CARACTÈRES, CARAVANE, DÉSERT, CHEVAUX, CHIFFRE, DÉSERT, MANUSCRITS, MÉDECINE, TENTE.

Transparent 5 : Les ajouts du Dictionnaire de l'Académie française 1762, déjà présents dans le Dictionnaire de Trévoux 1721, dans Furetière 1690 et Th. Corneille 1694. (Corpus limité à la lettre A)

1762

ALCADE (1690, 1721)

ALCALI (1690, 1694 et 1721, + Ménage : ALKALI)

ALCOHOL (1694 et 1721: ALKOOL)

ALCORAN (1690, 1694, 1721, + Ménage)

ALDEBARAM (1721)

ALGUAZIL (1690, 1694 : ALGUASIL)

ALKERMES (1690, 1694, 1721; Ménage : ALCHERMÈS)

ALMUCANTARAT (1690, 1694 : ALMUCANTARA, 1721)

=> on trouve encore dès Furetière :

BEN/BEHEN, CAFFÉ, CALIFE (1690 : *caliphe*, s.v. CHERIF, + 1721), CHAGRIN, CHERIF, HEGIRE, LOK (LOOC), SCINQUE (SCINC)

=> dans Trévoux, dès 1721 :

CID, GAURES, ETC.

La lenteur du Dictionnaire de l'Académie à enregistrer certains termes provenant d'une culture étrangère et considérés comme relevant de spécialités est donc manifeste, dès lors que les mots traités ailleurs dès 1690 pouvaient être repris pour 1694; mais le seul fait de trouver ces mêmes mots ensuite dans la série académique atténue la portée et la pertinence des restrictions précédentes, sous réserve d'une consultation complémentaire des éditions de 1718 et 1740.

Désigner le même et l'autre avant 1850

Quelques usages du mot « race »

Charles Doutrelepon
Université Carleton, Ottawa, Canada

Dans un cadre restreint de quelques pages, faire l'histoire du mot « race » apparaît déraisonnable si on entend par l'expression « histoire d'un mot » l'étude en diachronie de l'usage qui en a été fait à partir de ses emplois métaphoriques jusqu'à son utilisation dans les débats qu'il a suscités. Dans une perspective plus limitée, ce que je me propose, c'est d'examiner, dans un premier temps, les emplois du mot « race » dans la littérature française du XVI^e siècle. C'est à cette époque que ce terme émerge à l'horizon des textes littéraires. J'envisagerai par la suite les définitions et les emplois que les dictionnaires du français en ont proposés. Les textes littéraires ainsi que les dictionnaires évoquent et rendent légitime un principe : la possibilité de regrouper les êtres en fonction de caractéristiques communes.

De façon à disposer d'un corpus maniable, j'ai retenu, comme textes littéraires, les *Essais* de Montaigne (éd. Thibaudet et Rat 1962), les *Œuvres poétiques* de Du Bellay (éd. Chamard 1908-1931) ainsi que les *Œuvres complètes* de Ronsard (éd. Laumonier 1914) et, comme dictionnaires, le *Dictionnaire françois-latin* d'Estienne (1549), le *Thresor de la langue françoise* de Nicot (1621), le *Dictionnaire françois* de Richelet (1680), le *Dictionnaire universel* de Furetière (1690) et enfin les versions successives du *Dictionnaire de l'Académie française*, de la première édition, en 1694, à la sixième, en 1835¹. Je ne dépasserai pas le milieu du XIX^e siècle; le sémantisme du terme « race » est alors mis en cause par l'émergence des théories racistes² et le foisonnement des recherches scientifiques³.

Si la littérature apparaît incontournable pour saisir dans quels contextes se manifeste un mot, le choix de travailler sur le dictionnaire mérite justification. En dépit de la distance qui sépare la « culture » du dictionnaire et celle des membres de la communauté linguistique ou sociale à laquelle il est destiné, tout dictionnaire est incontestablement le témoignage d'une culture (Dubois et Dubois 1971; Delesalle et Valensi 1972 : 80; Quemada 1997 : II). En fonction de l'autorité et de la crédibilité dont il dispose, le dictionnaire produit en outre, selon l'expression de Sarfati (1995 : 36), un « modèle d'usage » pour les mots qu'il recense.

Mémoires des cultures et des idées, les dictionnaires contribuent conséquemment aussi à leur élaboration. Cette remarque paraît justifiée si l'on tient compte des répertoires retenus : ceux d'Estienne (1549), Nicot (1621), Richelet (1680) et Furetière (1690) constituent les principaux dictionnaires du français au XVI^e et au XVII^e siècles; dans le cas du *Dictionnaire de l'Académie*, ce répertoire a joué un rôle de chef de file en tant qu'ouvrage de « lexicographie normative » (Quemada 1997 : III). Norme de la langue, le dictionnaire est le produit d'une culture, mais d'une culture qui, à son tour, est le produit des dictionnaires, notamment.

1. Si une comparaison entre les dictionnaires actuels sous la rubrique « race » n'est sans doute pas sans intérêt, il faut dire que ce terrain a d'ores et déjà été parcouru, au moins une première fois, à ma connaissance, en 1982, dans le cadre des journées de la Société d'ethnozootechnie : l'intervention de L. Fossat (1982), désormais publiée dans la revue de cette société, était consacrée aux définitions et aux acceptions que les lexicologues contemporains donnent au vocable « race ».

2. Je mentionnerai notamment le célèbre *Essai sur l'inégalité des races humaines* de Gobineau (1853), qui prône la supériorité de la race blanche et tout spécialement de la race aryenne (cf. de Coppet).

3. Citons les théories et surtout les classifications de Linné, Buffon, Blumenbach, Denniker, etc. (cf. de Coppet).

Pour débiter, il faut faire un constat : l'emploi du mot « race » pour désigner une nomenclature d'êtres vivants, est attesté, au moins en littérature, à partir de la première moitié du XVI^e siècle. Dans la mesure où la formation du mot conforte ce constat, je m'y attarderai. En ce qui concerne le terme « race », il semble que sa formation ne relève pas d'une stricte filiation étymologique, c'est-à-dire d'un passage direct d'une forme latine à une forme française. Il y a tout lieu de croire que le mot « race » se manifeste au terme d'une évolution plus complexe (Merck 1969).

L'étymologie proprement dite de « race » a été largement débattue. Au début de la lexicologie française, Estienne (1549) estime que le terme est issu du « génitif *radicis* » (de *radix*, « racine »). Ce point de vue est repris par Nicot (1621), Furetière⁴ (1690), Ménage⁵ (1692), Danet⁶ (1734), Laveaux (1828), Dochez (1860), Lachatre (1865), etc. Pourtant, à la fin du XIX^e siècle, cette première hypothèse étymologique est abandonnée⁷ : Canello (1872) et Diez (1887 : 265), entre autres philologues, montrent que le mot latin *radicem* n'a pas pu, au terme d'une évolution phonétique régulière⁸, aboutir au français « race », estimant que le mot « race » serait plutôt issu du latin *ratio* (résultat de l'évolution, notre « raison »).

Cette hypothèse constitue une des deux hypothèses⁹ qui ont été défendues depuis le début du siècle. Après Diez (1887) et Canello (1872), Spitzer (dans un article de 1933, puis avec une argumentation plus élaborée en 1956), Prati (1938), les rédacteurs du *FEW* (Wartburg, 1922 et suivantes) et Corominas (1980), notamment, soutiennent que le mot « race » serait issu du latin *ratio*¹⁰, qui aurait été employé à l'époque postclassique au sens de « type », d'« espèce », de « bande de gens ». Salvioni (1902) et Meyer-Lubke (1935) affirment, pour leur part, que *generatio*¹¹ (qui aurait en latin le sens de « reproduction, génération, famille, descendance »), par aphèreses successives, serait passé à *naraccia* puis à *razza*¹² en Italie du Nord, là où l'aphèrèse aurait été un phénomène phonétique fréquent ; c'est le mot *razza* qui serait l'ancêtre de « race ».

Toutes ces hypothèses ont été élaborées dans une stricte perspective de filiation d'une forme latine à une forme française. Or, il semble qu'il convient d'envisager la formation du mot dans une perspective de polygenèse, c'est-à-dire selon un point de vue qui tienne compte de facteurs multiples. Il y aurait lieu de croire qu'avec le temps, les formes romanes, et tout spécialement celles de l'Italie du Nord, *ratione* et *generatione*¹³, issues des formes latines *ratio* et *generatio*, aient été rapprochées phonétiquement et sémantiquement. Ce rapprochement aurait été favo-

4. Furetière la recentre dans le champ sémantique de la descendance : « ce mot vient de *radix*, comme si on disait la racine de l'arbre généalogique ».

5. Ménage affirme que le mot latin *radice* s'est transformé et a abouti au mot italien *razza*, d'où serait issu le mot français « race ».

6. L'abbé Danet écrit : « Race, s. vient et est faict du génitif du Latin RADIX par syncope de la moyenne syllabe ».

7. L'hypothèse a pu, entre temps, jouer un rôle et explique sans doute l'équivalence entre « race » et « extraction » que propose l'édition de 1694 du *Dictionnaire de l'Académie*.

8. Je signalerai néanmoins que Blaise, dans son *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens* (1954), affirme que la forme latine *radicem* désigne la « race » au moins dans l'œuvre de Commodien, poète latin du IV^e siècle.

9. Pour Bergerol (1892), « race » est issu de « ital. *razza*; de l'anc. haut-all. *reiza*, ligne » ; Lokotsch (1927) et Kluge (1934) suggèrent que le français « race » est issu de l'arabe *ra's*, qui aurait le sens de « tête » (cité par Spitzer 1936 : 159). Contini (1959) et Sabatini (1962) voient dans « race », qui aurait abouti à l'italien *razza*, la continuation d'un mot français plus ancien, « haraz » (haras, désignant un lieu d'élevage).

10. Dubois, Mitterand et Dauzat (1977 et 1988) donnent comme étymon pour « race » le mot italien *razza*, qu'ils rapprochent du mot latin *ratio* : « ital. *razza*, du lat. *ratio* (avec changement de terminaison) ».

11. En dépit de leurs réserves, Baumgartner et Ménard (1996) soutiennent un point de vue similaire : « race » serait emprunté à l'ital. *razza* « famille, espèce (d'animaux) », p.-ê. du lat. (*gene*)*ratio* ».

12. Avec de légères divergences, c'est un point de vue voisin que soutiennent Clédat (1912), pour qui « race » est issu de « *razza* italien, douteux », et Dauzat (1938), qui écrit que « race » est emprunté « à l'it. *razza* ».

13. Ce dernier terme étant voisin alors de *natione* quant au sens, sinon graphiquement (Merck 1969).

Quelques usages du mot « race »

risé par le sens donné à *generatio* dans le latin de la Bible, où ce terme a tantôt le sens de « reproduction, parenté, famille, descendance », tantôt le sens « d'engence, groupe, bande d'individus », avec ou sans nuance péjorative. Or, au XIII^e siècle, *generatione*, qui a aussi le sens d'« engence », d'« espèce », aurait été employé en concurrence avec *ratione*. À la même époque, l'ancien provençal *rassa* et l'ancien italien *rassa/raza*, fréquents au Nord de l'Italie, ont aussi cette signification¹⁴.

En fait, depuis les toutes premières attestations du terme, ces deux champs sémantiques¹⁵, celui de la descendance (au sens large, à savoir les ascendants et les descendants d'un individu « X »), et celui du groupe, semblent être, les deux domaines d'emploi du mot « race ». Vers 1489, dans les *Mémoires* de Commynes, le mot « race » désigne pour un chevalier ses ancêtres, la lignée de ses ascendants :

« Ung (jeune chevalier) fort bien renommé appellé messire Philippes de Lalain, qui estoit d'une race dont peu s'en est trouvé qui n'aient esté vaillans et courageux (I, 2, éd. Calmette, I, 12; cité par Merck 1969 : 178). »

L'interprétation de cette citation ne fait pas problème; le mot « race », au singulier, désigne ici l'ensemble des générations qui ont précédé Philippe de Lalain dans sa lignée, le passage faisant référence aux différentes familles qui composent l'armée bourguignonne (Calmette : note 1, 13; Merck 1969 : 178). Si le terme « race » désigne les ancêtres du chevalier ainsi que le chevalier lui-même, il faut souligner que, dès cette toute première attestation, l'appartenance du chevalier à sa « race » suppose, comme l'indique la citation, qu'il partage avec ses aïeux des traits de caractère spécifiques, la vaillance et le courage, dans ce cas. L'appartenance à telle ou telle race n'est donc pas uniquement affaire de stricte hérédité : certaines « races » ont compté et vraisemblablement comptent plus de chevaliers courageux que d'autres races.

D'une nomenclature des familles, établie en fonction des ancêtres, Commynes est passé à une nomenclature des chevaux. Dix ans plus tard, Commynes recourt une deuxième fois au vocable « race » :

« Ilz (le roi de Naples et son fils) leurs (aux seigneurs) ostoient les races des chevaux, dont ils en ont plusieurs [...] (VII, 13, éd. Calmette, III, 80). »

Le vocable est employé cette fois au pluriel. Le passage est net : les rois disposent de chevaux de différentes races et, vraisemblablement, l'appartenance à la race est déterminée à partir de la présence chez tous les animaux d'une même race d'une série de traits distinctifs (origine présumée ou réelle de l'animal, caractéristiques de la robe, etc.).

Si les attestations du mot « race » sont rares à la fin du XV^e siècle, elles deviennent fréquentes dès le début du XVI^e : par exemple, le terme est employé 30 fois par Montaigne, 26 fois au singulier et 4 au pluriel (Leake : II, 1059), 60 fois par Du Bellay, uniquement au singulier (Cameron : 525) et 330 fois par Ronsard, au singulier uniquement aussi (Creore : II, 1139-1140). Bien qu'une étude exhaustive soit sans doute préférable, je ne peux examiner que quelques-uns des contextes au sein desquels le terme « race » est employé. L'examen des contextes où figure le mot « race » dans les *Essais* de Montaigne (éd. Thibaudet et Rat) permet néanmoins de se faire une idée des différentes significations de ce terme au XVI^e siècle.

Pour Montaigne, le terme « race » désigne, le plus souvent¹⁶, la « lignée », c'est-à-dire un groupe d'hommes et de femmes unis par un lien de parenté de nature héréditaire, le « lien du

14. Pour ce paragraphe, j'emprunte mon information à Merck (1969 : 181-186).

15. Défini comme « des associations qui au sein d'un secteur donné du vocabulaire et dans la mémoire de ses utilisateurs, se nouent, en vertu d'analogies sémantiques ou formelles, entre certains des éléments qui le composent » (Zumthor 1975 : 125).

16. Dans 13 occurrences sur un total de 24.

sang¹⁷ », le sang étant considéré comme le facteur déterminant de toute filiation¹⁸. Cette acception est celle des citations suivantes empruntées aux *Essais* de Montaigne :

1. « Elle m'a fait naistre d'une race fameuse en preud'homie et d'un très bon pere (II, 25 : 669) ;
2. [...] vous estes d'une race lettrée car nous avons encore les escrits de ces anciens Comtes de Foix, d'où Monsieur le Comte vostre mary et vous estes descendue (I, 26 : 148) ;
3. L'usage et interest du mariage touche nostre race bien loing par delà nous (III, 5 : 827) ;
4. Je n'ay pas de nom qui soit assez mien ; de deux que j'ay, l'un est communs à toute ma race, voire encore à d'autres (II, 16 : 610) ;
5. [...] à une fille de la Roïne, il [le roi] luy fust mesme d'advis de donner le nom general de la race, parce que celui de la maison paternelle luy sembla trop revers (I, 16 : 266) ;
6. Les Rois de notre première race marchaient en pais sur un chariot trainé par quatre bœufs (III, 6 : 879) ;
7. Solyman, de la race des Ottomans, race peu soigneuse de l'observance des promesses et paches, lors que, de mon enfance, il fit descendre son armée à Ottrente (II, 17 : 632) ;
8. Les Princes de la race Hottomane, la première race du monde en fortune guerrière ont embrassé cette opinion (II, 21 : 659) ».

Si, dans ces différents emplois du terme, « race » renvoie à un groupe de personnes d'une même « lignée », les réalités désignées varient d'un cas à l'autre. Dans les deux premiers cas, le mot « race » désigne les ancêtres (ceux de Montaigne, ceux de la Comtesse de Foix) et les contemporains (dans le cas de la Comtesse de Foix, au moins). Dans le troisième, la « race », c'est peut-être les ancêtres (il est difficile de le déduire du contexte), c'est sûrement l'auteur et sa descendance (au sens strict de « ceux et celles qui descendront de lui »). La quatrième occurrence suggère que le terme désigne les membres de la famille de Montaigne, ceux qui portent le même nom que lui¹⁹. Les dernières occurrences illustrent que le mot « race » peut être utilisé pour évoquer, en contraste avec l'étroite « maison paternelle », toute la lignée d'un prince, ou une dynastie de rois, ou tous les ancêtres « peu soigneux » mais favorisés par la « fortune guerrière » de Soliman. La race, ce n'est donc pas que les ancêtres et la descendance ; c'est aussi les contemporains de « même sang ». Terme voisin de « lignée », la « race », c'est donc, dans ces exemples, un ensemble de personnes ayant des aïeux communs et le terme peut s'appliquer ou aux ancêtres, ou à la descendance, ou aux contemporains, ou encore à l'ensemble de tous ces gens. Il s'agit ici uniquement de « races » de nobles, et il y en a de plus « fameuses » que d'autres !

Derrière tous ces emplois du terme « race » se profile, bien sûr, une représentation en arbre de l'humanité, représentation qui correspond à une vaste généalogie : tous les êtres humains s'inscrivent dans une lignée, une immense filiation, et toutes les lignées font partie de la grande lignée humaine. La filiation entre les êtres est assurée par les « liens du sang ». Il est permis de croire que cette représentation est liée au « monogénisme » alors dominant. Selon cette conception de l'humanité, les êtres humains sont tous des descendants d'Adam et Ève, font tous partie de la même famille et sont tous parents. Dans cette perspective, les expressions « race humaine » ou « humaine race » que l'on trouve dans les *Essais* de Montaigne en réfère-

17. Du Bellay oppose « droit d'alliance » et « droit de race. » (*Regrets*. CLXX, 7).

18. À partir du XVI^e siècle, les dictionnaires proposent « sang » comme un synonyme de « race ».

19. Un peu plus loin dans ce chapitre, l'auteur précise qu'il a un seul nom, celui de « Montaigne », estimant que le nom de son père (Eyquem) est un surnom qui ne passera pas à la postérité. Il faut noter, au passage, que « race » s'applique aussi sans doute à l'épouse de l'auteur, qui n'est sûrement pas parente avec lui par un « lien du sang ».

Quelques usages du mot « race »

rence à l'humanité toute entière, distincte dans sa spécificité des animaux et des plantes, n'ont rien de surprenant :

1. « Quand les vignes gelent en mon village, mon prestre en argumente l'ire de Dieu sur la race humaine (I, 16 : 156);
2. Au quinzième [jour] desquels fut créé un homme et une femme qui refeirent l'humaine race (III, 6 : 893) ».

L'expression est fréquente chez Ronsard²⁰ et apparaît à deux reprises chez Du Bellay (Cameron, 525).

Parallèlement à l'emploi du mot « race » pour désigner l'humanité ou une lignée, « race » est également le terme choisi par Montaigne pour nommer une descendance animale spécifique :

« [...] il eut fait tarir la race des bœufs au monde pour satisfaire à ses sacrifices (II, 19; 653) ».

Comme chez les êtres humains, les animaux peuvent être classés en diverses « lignées ». Si, dans toute cette première série d'occurrences du terme « race », le mot renvoie à la descendance (au sens large du mot), à la lignée, à la filiation – c'est-à-dire au même de l'autre dans le temps –, il n'en va pas toujours ainsi. Le terme « race » peut aussi désigner un groupe de gens partageant une croyance religieuse, comme dans l'exemple suivant de Montaigne :

« [...] de la foi desquels, ou de leur race [la race des juifs] peu de Portugois s'asseurent (I, 14; 54) ».

Bien qu'il soit possible de croire que les juifs sont pour Montaigne une « race » en raison de leur descendance, en raison de leur ancêtre commun Abraham (ce que Montaigne ne mentionne pas), le syntagme « leur race » dans l'emploi qu'en fait Montaigne semble désigner la communauté juive contemporaine de l'auteur. Quoi qu'il en soit, il est des cas où le mot « race » désigne nettement le même de l'autre dans la contemporanéité.

Complété par un déterminant, le vocable « race » renvoie à un groupe de personnes, sans que le critère de l'hérédité définisse le groupe. En témoignent ces quatre emplois du terme, empruntés encore aux *Essais* de Montaigne :

1. « [...] qui a charge de la paillardise, qui de la marchandise, à chaque race d'artisans un dieu²¹ (II, 12 : 515) »
2. [...] les mariages sont defendus de l'un mestier à l'autre; ne peut une race cordonnière espouser un charpentier (III, 5 : 829);
3. À Thebes, il y avoit une race qui portoit, dès le ventre de sa mère, la forme d'un fer de lance (II, 37 : 741);
4. [...] je ne voy nulle race de gens si tost malade et si tard guérie que celle qui est sous la jurisdiction de la médecine (II, 37 : 745) ».

Le mot « race » renvoie ici à des groupes de gens qui ont en commun leur métier, leur occupation, sinon une quelconque particularité : les cordonniers, les charpentiers, ceux et celles qui portent « la forme d'un fer de lance²² », ceux et celles qui fréquentent des médecins. Le mot « race » nomme ici un type, une engeance, une bande de gens, et peut-être déjà une « classe sociale ». Cette énumération est d'ailleurs sûrement incomplète. On relève, par exemple, chez

20. J'en compte une vingtaine sur la soixantaine d'occurrences examinées (*Œuvres complètes*, éd. Laumonier).

21. Entre parenthèses dans les *Essais*.

22. Évidemment, la vraisemblance de la chose est non pertinente.

Du Bellay (Créore, 525), les syntagmes de « race Florentine », pour les habitants de Florence, de « race d'Athéistes », pour ceux qui ne sont pas chrétiens, etc. Ronsard (éd. Laumonier) utilise « divine race » pour évoquer les Muses (I, 14 : 85); « race des François », pour les habitants de la France (I, 166 : 58); « Spartene race », pour les habitants de Sparte (I, 223 : 47), etc. Bien que Ronsard emploie « race » surtout pour désigner la « lignée²³ », ces exemples attestent le recours au mot « race » pour désigner un groupe de gens.

Dès le XVI^e siècle, dans plusieurs textes littéraires, le terme « race » peut donc désigner toutes sortes de groupes : l'humanité toute entière dans l'expression « race humaine », la lignée d'un individu « X » (un noble le plus souvent), un groupe d'individus ayant un même métier, une occupation commune, etc. Si l'emploi du mot « race » pour désigner la « lignée » est reconnu et admis depuis les débuts de la lexicographie française (au XVI^e siècle), l'usage du mot « race » pour désigner un « groupe de gens » n'est explicitement mentionné et approuvé que plus tard, par Richelet, dans son *Dictionnaire françois* (1680).

Dans un des tout premiers dictionnaires du français, la deuxième édition du *Dictionnaire François-latin* de R. Estienne (1549), c'est l'acception la plus répandue sans doute, celle de « lignée », qui est retenue pour « race » :

« RACE. Il viene a *genitivo Radicis*. Une Race, *Domus* (maison), *Familia* (famille), *Gentilitas* (parenté), *Genus* (origine, extraction, naissance), *Propago* (bouture), *Sanguis* (sang), *Soboles* (rejetons), *Stirps* (souche, racine), *Progenies* (famille, souche, lignée) ».

La série de définitions nominales latines proposées ici laisse peu de doute; une « race », c'est essentiellement un « lignage », un groupe d'hommes et de femmes unis par un lien de parenté de nature héréditaire. Estienne complète ses définitions par une série d'emplois du mot « race » qui vont dans le même sens :

« Propre et commun à toute une race²⁴ [...], De bonne race [...], Que toute une race s'ensuit [...], Venu d'homme de noble race [...], Qui est de mauvaise race [...], Asne de bonne race [...], Déguiser sa race [...], Il tient cela de race [...], Qu'il leur souviennne de quelle race ils sont descendus [...], Par droict de race les biens, etc. [...], Les gens de ta race sont bons mesnagers, et gens atrempez de nature [...]».

À côté de l'expression « une race » pour désigner une lignée, ce que cette énumération de tournures ajoute aux définitions nominales, c'est explicitement la possibilité de classer les lignées en fonction de leurs caractéristiques, en « bonne race », en « noble race » et en « mauvaise race ». Ce que cette citation suggère aussi, c'est que les lignées sont comparées entre elles et que certaines ont plus de valeur que d'autres. À travers les adjectifs ou à travers les déterminations s'instaure le jugement de valeur sur autrui, la représentation plus ou moins valorisée de l'autre. Constatation capitale, il faut bien le souligner, quant au champ sémantique du mot « race ».

Si, pour Estienne, « race » peut évoquer aussi une « lignée » d'animaux, celle des ânes, en l'occurrence, il s'agit là de l'unique tournure d'Estienne qui relève du domaine de la zoologie. Au contraire, dans le *Thresor* de Nicot (1621), sous l'entrée « race », les définitions et les tournures concernant les emplois de « race » pour désigner les espèces animales occupent une place importante. Ce faisant, limitée au monde animal, l'idée de la variété des races progresse. Nicot, en outre, est le premier auteur de dictionnaire qui mentionne que le mot « race » peut servir à désigner un « groupe de gens ».

23. À titre indicatif, je signalerai que « race » a le sens de « lignée », « descendance », dans plus de 45 occurrences sur la soixantaine d'occurrences que comptent les volumes I, VIII et XVI de l'édition Laumonier (1927).

24. J'omets systématiquement les équivalents latins.

Quelques usages du mot « race »

Dans ce dernier répertoire, l'entrée « race » est deux fois plus longue que celle d'Estienne. Nicot reprend (en fin d'article) toutes les tournures recommandées par Estienne et il emprunte à son devancier les définitions suivantes : « *Domus* (maison), *Familia* (famille), *Propago* (bouture), *Gentilitas* (parenté), *Genus* (origine, extraction, naissance), *Sanguis* (sang) ». Si Nicot mentionne ainsi l'ensemble des définitions qui relèvent de la lignée, le premier apport de Nicot concerne la définition qu'il donne du mot « race » comme signifiant « espèce ». L'article de Nicot débute par l'étymologie du mot. Essentielle étymologie, dans ce cas, puisqu'elle ancre le premier sens de « race » : « Race, f. pénac²⁵. Est fait du génitif du Latin *Radix* [...] et signifie extraction ». Mais Nicot précise aussitôt que le terme s'emploie pour « homme, cheval, chien et autre animal de bonne ou mauvaise race ». Si, comme chez Estienne, une « race », cela s'évalue, Nicot ajoute que « [...] race se prend aussi pour manière, sorte, espèce ». Bien qu'il mentionne que le mot « race » puisse être employé pour « espèce » dans le cas des êtres humains, les tournures de Nicot concernent uniquement des espèces animales.

Par rapport à Estienne, le deuxième apport de Nicot concerne l'emploi du mot « race » dans un contexte d'identification des animaux par type. Nicot cite deux emplois du mot « race » pour désigner des espèces animales, « [...] et la race des chevaux d'Espagne, ou la race des chiens courans en France estre venue de, etc. ». Nicot mentionne que le comportement des chiens varie en fonction de la race.

Aux tournures mentionnées par Estienne, Nicot ajoute encore « faire race » et « tirer de la race ». Ces deux expressions se situent au croisement des champs sémantiques du mot « race », celui de la « lignée » et celui de l'« espèce », si ce n'est pas déjà celui « d'engence », de « groupe » :

« Faire race, [...], Fouillou au 2. chapi. de Sa venerie parlant d'un chien appelé Fouillart, Et deslors on commença à luy faire courir des lyces et en faire race [...]

Tirer de la race, c'est le mesmes que faire race, toutesfois proprement faire race, c'est comme si on disoit donner commencement à la race [...] Et tirer de la race, c'est extraire de la race ja semée et peuplée ».

« Faire race », c'est faire naître telle ou telle lignée de chiens; « tirer de la race », c'est choisir une lignée au lieu d'une autre. Ce que ces deux citations donnent à lire, c'est la possibilité de contrôler les « lignées » animales et ce faisant de créer des « types » d'animaux, des « races » zoologiques, ce que, plus tard bien sûr, plusieurs envisageront pour les êtres humains.

En 1680, Richelet situe à nouveau l'emploi du terme « race » dans le champ sémantique de la lignée. En dehors de cette acception, cet auteur affirme que le terme s'emploie pour désigner un groupe d'êtres humains ayant entre eux un point commun et pour nommer les différentes espèces animales :

« RACE, s. f. Lignée, extraction, descendants. Famille. [La race des justes est benie. *Arnaut*. La première race des Rois de France est celle des Mérovingiens. La seconde des Carlovingiens [*sic*] et la troisième des Capétiens. Ma fille est d'une race pleine de vertu. *Molière*. Toute la race est presque éteinte. *Ablancourt*, *Tac. an.* 1.II]

Race. Sorte de gens, sorte de personnes. [C'est une race d'hommes incroyables]

Race. Ce mot se dit aussi en parlant des chevaux et des chiens. [Un chien de bonne race. C'est à dire, qui décend de bons chiens. Pour faire race, il faut choisir de bonnes cavales. *Soleisel*, *Parfait Maréchal*. C'est à dire, pour avoir de bons et beaux chevaux il faut avoir

25. « F. pénac. » doit être compris comme l'équivalent de « féminin accentué sur l'avant-dernière syllabe ».

de bonnes cavalles. On lui a fait couvrir des lices afin de faire race. *Salnoue*. C'est à dire, afin d'engendrer et d'avoir de bons et beaux chiens. Un bon chien chasse de race.]
Il chasse de race. Sorte de proverbe qui se dit d'ordinaire en mauvaise part et qui veut dire suivre les méchantes coutumes de ceux de qui nous sommes nez ».

L'article de Richelet est divisé en trois sections, correspondant chacune à une acception du terme : la première correspond à l'acception de « lignée », la deuxième à celle de « groupe humain », la troisième se présente comme une suite de tournures qui illustrent les emplois du mot « race » pour désigner une ou plusieurs variétés de l'espèce animale.

Le champ sémantique de la « lignée » ouvre l'article et demeure essentiel. Les tournures de Richelet suggèrent que le mot « race » est utilisé pour désigner les trois dynasties des rois de France. Comme chez Estienne et chez Nicot, le mot « race » est susceptible d'être construit avec un qualificatif; Estienne retenait « race noble », « bonne race » et « mauvaise race », Nicot ne mentionnait que « bonne » et « mauvaise race », Richelet choisit « bonne race », « race éteinte » et « race pleine de vertu ». Une fois encore, une « race » cela s'évalue.

Dans la deuxième section de son article, Richelet indique explicitement que « race » signifie « sorte de gens », « sorte de personnes » et cite l'expression « race d'hommes incrédules » qui exemplifie cette acception du terme. Ce dernier sens de « race », Nicot l'avait indiqué sans toutefois proposer de tournure l'illustrant et le cautionnant.

Comme Nicot, Richelet consacre une large part de son article aux emplois du mot « race » qui relèvent du domaine de la zoologie. Dans la troisième section de son article, Richelet affirme à nouveau la possibilité de sélectionner certaines bêtes en vue d'obtenir des « lignées » spécialement valorisées d'animaux, des chiens et des chevaux « bons et beaux », dans ce cas.

En 1690, Furetière reprend, dans sa formulation à lui, les acceptions du terme proposées par son devancier. Pour l'auteur du *Dictionnaire universel*, Furetière, le mot « race » signifie aussi avant tout la « lignée », qu'il définit comme la « generation continuée de pere en fils : ce qui se dit tant des ascendans que des descendans ». Une série de tournures illustrent cette signification. Ayant signalé l'utilisation du mot « race » pour désigner les espèces animales, Furetière indique que le terme « race » est employé dans certaines tournures pour nommer des groupes de gens :

« RACE, se dit aussi ironiquement et en mauvaise part, des gens et des conditions qui s'adonnent ordinairement à faire du mal. Les laquais sont une chienne de race. JESUS-CHRIST appela les Pharisien race de vipères. C'est une maudite race que les filous, on ne la peut exterminer. On appelle race patibulaire, une famille dans laquelle il y a eu quelques gens suppliciez ».

Ce qui est remarquable dans cette citation, c'est l'affirmation selon laquelle le terme « race », quand il renvoie au groupe de gens, désigne des gens qui sont l'objet d'une quelconque ironie, le terme même de « race » étant dans ce contexte employé avec une nuance péjorative (en « mauvaise part »). Lorsque le mot « race » désigne un groupe humain, ceux et celles qui le composent sont « des gens et des conditions qui s'adonnent ordinairement à faire du mal ». Tout se passe comme si Furetière, membre de l'Académie française, abbé de Chalivoy, critiquait explicitement les laquais, une « chienne de race », les filous, une « maudite race », les suppliciés, une « race patibulaire (digne de la potence) » et les Pharisien, une « race de vipères ». Le système de valeurs de l'auteur fait surface dans son répertoire.

En 1694 est publiée la première édition du *Dictionnaire de l'Académie*. L'article consacré au vocable « race » se présente ainsi :

« RACE. s.f. coll. Lignée, lignage, extraction, tous ceux qui viennent d'une mesme famille. Il est d'une bonne race, d'une race illustre, ancienne. Il sort. il vient d'une noble race, d'une race de gens de bien, il est de la race royale. les trois races des Rois

Quelques usages du mot « race »

de France. les Rois de la première, de la seconde, de la troisième race. il y a eu de grands hommes, de grands Princes dans cette race. c'est un homme que l'on soupçonne d'être de race Juive. il n'est pas de race à faire une lascheté.

On dit poétiquement. *La race future, les races futures, les races à venir*, pour dire, Tous les hommes à venir. Et, *la race mortelle*, pour dire, Le genre humain, On dit aussi en parlant des Divinités du Paganisme, *La race immortelle*.

On dit par injure & par mépris, *Race maudite, meschante race, les usuriers sont une race maudite, une meschante race*.

On dit, en parlant de petits enfans, *Meschante race, meschante petite race*. On dit aussi au pluriel, *ce sont de meschantes races. ces petites races-là font un bruit perpétuel*.

Race, se dit aussi des animaux domestiques, comme Chiens, chevaux, bestes à cornes. *Ce chien, ce cheval est de bonne race*. j'en veux avoir de la race.

On dit fig. & prov. que *Les bons chiens chassent de race*, pour dire que Les enfans tiennent des mœurs & des inclinations de leurs pères. Et on dit aussi absolument dans le même sens, qu'*Un homme chasse de race*.

Cet article est divisé en deux parties : la première correspond aux quatre premiers paragraphes, la deuxième, aux deux derniers. Cette deuxième partie, dont le début est indiqué par le retour de l'entrée « race » (en italique), concerne les emplois du vocable « race » dans le contexte de la zoologie. Cette section ne se distingue guère de celle des dictionnaires examinés précédemment. Je m'attarde sur la première partie.

Après la précision de nature grammaticale, « s.f. » (pour substantif féminin), trois définitions nominales du mot « race » sont fournies : « lignée », « lignage » et « extraction ». Suit une « définition de chose » : la « race », c'est « tous ceux qui viennent d'une même famille ». Le mot désignerait donc ici les ancêtres, la lignée des générations antérieures d'un individu « X ». Dans la mesure où cette définition est l'unique définition de toute cette première partie, les tournures proposées devraient l'illustrer. Il est permis d'en douter. À mes yeux, certaines tournures suggèrent que le mot « race » n'est pas employé uniquement pour nommer « tous ceux qui viennent d'une même famille » et que le terme désigne aussi différents groupes de personnes.

Le premier paragraphe regroupe des tournures au sein desquelles le mot « race » est connoté positivement, désignant des lignées : « bonne race », « noble race », « race illustre », « ancienne race », etc. Mais une tournure me semble discordante, celle qui concerne les juifs : « c'est un homme que l'on soupçonne d'être de race juive ». D'une part, dans cette phrase, le mot « race » est vraisemblablement teinté d'une nuance péjorative, si l'on admet qu'être soupçonné de quelque chose est, en soi, négatif : être de race juive, cela signifierait alors être soupçonnable. D'autre part, et c'est ce qui importe, les présents de l'indicatif donnent à penser que plusieurs contemporains du rédacteur de cet article peuvent être « soupçonnés » d'appartenance à la race juive. Si, dans cette phrase, il faut absolument voir le sens de « lignée » dans le mot « race », la seule lignée possible, c'est celle d'Abraham et de tous ses descendants, y compris les juifs contemporains du rédacteur de l'article. Il me semble que, si le mot « race » renvoie, dans cette phrase, à la « lignée », le mot « race » y désigne aussi des groupes de contemporains.

Si le deuxième paragraphe rassemble des tournures dites « poétiques » – telles que « races futures », « races à venir », « race mortelle » – qui renvoient toutes à l'humanité entière²⁶, qu'elle soit passée ou à venir, les troisième et quatrième paragraphes réunissent des contextes d'utilisation au sein desquels le mot « race » est clairement connoté négativement : « race maudite », « méchante race », etc. Dans ces derniers paragraphes, les tournures suggérées désignent clairement des contemporains du rédacteur de l'article, et non une quelconque « lignée ».

26. Il s'agit ici de la représentation en arbre de l'humanité évoquée précédemment.

Le découpage de cet article correspond donc à une vision du monde. Quand le mot « race » désigne le même de l'autre dans le temps, quand il prend le sens de « lignée », il est positivement connoté. C'est ce qui se produit lorsque ce vocable désigne les grandes lignées, celles de la noblesse, ou les dynasties de rois. Au contraire, quand il désigne le même de l'autre dans la contemporanéité, le mot « race » est connoté négativement : il en va ainsi dans les expressions « race maudite » et « méchante race », qui renvoient respectivement aux usuriers et aux enfants.

La lecture de la deuxième édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1718) apporte une seule modification importante²⁷. Après le quatrième paragraphe, deux lignes sont ajoutées²⁸ :

« Dans l'Écriture-Sainte S. Jean appelle, Race de vipères, Les Juifs qui venoient à luy pour se faire baptiser ».

Cet ajout apparaît au terme des deux paragraphes dédiés aux tournures où « race » a une connotation péjorative. Si ces deux lignes ne constituent pas une critique de l'ensemble de la communauté juive, elles pointent du doigt les membres de cette collectivité qui se faisaient baptiser. Bien que l'expression « race de vipères » soit attribuée à saint Jean, et partant qu'elle renvoie au passé, sa seule mention apparaît comme un écho de l'antijudaïsme du XVII^e siècle (Mammi 1969). Cette interprétation me semble confirmée par la phrase qui figure dans le premier paragraphe de l'article, « c'est un homme que l'on soupçonne d'être de race juive ». Si, pour l'entrée « race », le *Dictionnaire de l'Académie* cite la phrase « les usuriers sont une race maudite », on lit sous l'entrée « usurier », le texte suivant²⁹ :

« Usurier, ière. s.f. Qui preste à usure. Vilain usurier. vieil usurier. Il est usurier comme un Juif. c'est une usurière qui preste sur gages ».

En 1694, plusieurs entrées du *Dictionnaire de l'Académie* vont dans le sens d'un antijudaïsme.

En dehors de quelques changements mineurs, les troisième (1740), quatrième (1762) et cinquième (1798) éditions du *Dictionnaire de l'Académie* reprennent, pour le vocable « race », le texte de la deuxième édition (1718). La sixième édition (1835) présente cependant des changements importants. À l'exception des mots, « un homme de race juive », toutes les tournures concernant la communauté juive en sont supprimées. L'ensemble de l'article présente d'autres modifications. L'article dédié à « race » est divisé en quatre parties, correspondant chacune à une acception du mot et à une série d'emplois recommandables. Le mot « race » peut désigner :

- « la lignée, tous ceux qui viennent d'une même famille »,
- « une multitude d'hommes qui sont originaires du même pays, et se ressemblent par les traits du visage, par la conformation extérieure »,
- « une classe d'hommes exerçant la même profession, ou ayant des inclinations, des habitudes qui lui sont communes. En ce sens, il se prend toujours en mauvaise part »,
- « des espèces particulières de quelques animaux domestiques, comme chiens, chevaux, etc. ».

27. Si l'on compare la première et la deuxième édition du *Dictionnaire de l'Académie*, des modifications mineures sont observables. L'abréviation « poét. » fait place à « poétiquement ». Parmi les trois définitions nominales du mot « race », « extraction » est omis. Dans le premier paragraphe, la phrase « il est de bonne race » est supprimée. Dans le sixième paragraphe, le commentaire « Cela se dit en bonne et en mauvaise part » est ajouté après la tournure « Un homme chasse de race ».

28. Cet ajout est conservé tel quel dans les éditions subséquentes de 1740 (3^e) et 1762 (4^e). Le texte modifié figure ainsi dans l'édition de 1798 (5^e) : « Dans l'Écriture-Sainte S. Jean appelle certains Juifs, *Race de vipères* ».

29. Les éditions de 1718 (2^e), de 1740 (3^e), de 1762 (4^e) présentent l'ajout suivant : « On appelle, par extension, *Usuriers*, Ceux qui profitent des malheurs publics pour vendre plus chèrement les denrées nécessaires à la vie, & particulièrement les blez; Et, Ceux qui profitent de la nécessité des gens avec qui ils traitent, pour faire des gains excessifs et illégitimes ».

Quelques usages du mot « race »

La première et la dernière acceptions correspondent respectivement aux deux « sens » les plus anciens du mot « race », celui de « lignée » et celui d'« espèce animale ». De fait, ce qui compte, c'est que par rapport à l'édition précédente, cette édition du *Dictionnaire de l'Académie* recense, définit et cautionne explicitement deux autres acceptions du mot « race » qui renvoient toutes deux à la notion générale de « groupe humain ». L'appartenance à une race dépend, dans un cas, du pays et de la conformation extérieure, dans l'autre, de la profession.

Ainsi donc, au XVI^e siècle – et peut-être longtemps après –, la littérature donne d'abord au mot « race » le sens de « lignée » ; moins fréquemment, les écrivains l'emploient pour nommer un « groupe de gens » ou une « espèce animale ». Si Estienne s'en tient à la première de ces significations, Nicot signale dès 1621 les deux autres. Richelet les explicite à la fin du XVII^e siècle. Dans les premières versions du *Dictionnaire de l'Académie* deux emplois sont opposés : le terme « race » serait employé avec une nuance positive quand il désigne la « lignée » ; le mot aurait une nuance péjorative quand il désigne un « groupe de gens », des contemporains. À travers le corpus choisi et quel que soit le sens du mot « race » une constance se dégage : l'appartenance à une race « X » dépend, le plus souvent, d'un jugement de valeurs porté sur un minimum de deux mondes, un monde du « soi » et un monde d'« autrui ».

Longtemps la première acception du mot prédomine ; elle ouvre encore les articles que les dictionnaires contemporains dédient au mot « race ». Selon le *Petit Robert* (1998), le mot « race » a comme premier sens celui de « famille considérée dans la suite des générations et la continuité de ses caractères (ne se dit que des grandes familles, familles régnantes, etc.) ». Il en va de même pour les rédacteurs du *Trésor de la langue française* (1971), leur première définition du mot « race » est la suivante : « ensemble des personnes appartenant à une même lignée, à une même famille ».

Une étude détaillée des emplois actuels du mot « race » montrerait peut-être que ce terme désigne aujourd'hui avant tout une « multitude d'hommes se ressemblant par des traits du visage » (*Dictionnaire de l'Académie* 1835). En choisissant de retenir la plus ancienne acception du mot « race » comme première définition, les rédacteurs des dictionnaires contemporains ont prolongé les choix des lexicographes qui les ont précédés.

Il est par ailleurs permis de poser l'hypothèse que les significations subséquentes du mot « race » découlent toutes de cette acception de « lignée », de « descendance ». En effet, il n'y avait qu'un pas à faire, celui de l'analogie, pour passer des lignées humaines aux lignées animales. Depuis le XVI^e siècle, le mot « race », quand il est employé pour désigner la « lignée », fait référence à l'hérédité proprement dite et à des traits de caractère. En fonction de traits de caractère superficiels³⁰, observables le plus souvent à l'œil, il est possible à l'être humain de distinguer aussi bien des « races » de chevaux que des « races » d'êtres humains. Comme le signale Mammi (1982 : 932) :

« C'est le racisme qui est naturel et l'antiracisme qui ne l'est pas : ce dernier ne peut être qu'une longue conquête, fruit d'une lutte longue et difficile, et toujours menacée, comme l'est tout acquis culturel ».

Il faut ajouter enfin que cette activité qui consiste à juger et à classer les êtres en fonction de différences réelles ou supposées est fort ancienne. Au IV^e siècle avant notre ère, un traité hippocratique concernant la physiognomonie définit cette pseudoscience comme la « connaissance du caractère humain par l'examen des formes et des attitudes, et spécialement des traits du visage (André : 7) ». Deux siècles auparavant, Pythagore n'admettait comme disciples que les jeunes gens dont il avait étudié les traits du visage, les lignes du corps, la structure corporelle, et quoi encore.

30. De Coppet, notamment, écrit (1968 : 909) : « le mot *race* s'attache à des caractères apparents, le plus souvent immédiatement visibles. Les plus frappantes de ces différences sont chez l'homme la couleur de la peau, la forme générale du visage avec ses traits distinctifs, le type de chevelure ».



L'Autre, enjeu sémantique et culturel dans les concepts fondamentaux des droits de l'homme

Taïeb Baccouche
Université de Tunis 1, Tunis, Tunisie

1. Altérité et droits de l'homme

S'il est un domaine où les concepts fondamentaux sont étroitement liés à l'altérité, c'est bien celui des droits de l'homme.

L'un des concepts les plus fréquents et les plus fondamentaux de par les très nombreux liens qu'il entretient avec les divers droits humains, ne se définit-il pas justement dans la formulation la plus courante par référence à l'autre, puisque la liberté d'une personne s'arrête là où commence celle de l'autre?

Même les droits qu'une personne est en droit de revendiquer, se définissent également par référence à ses devoirs et ses obligations envers l'autre, qu'il soit homme, femme ou enfant, concitoyen ou étranger, libre ou prisonnier, employeur ou employé, juge ou partie.

Ces concepts sont définis, formulés et véhiculés dans des textes fondateurs, élaborés dans un cadre onusien. Nous les retrouvons dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (DUDH) de 1948 et dans les deux pactes de 1966 relatifs aux droits civils et politiques d'un côté, et aux droits économiques, sociaux et culturels de l'autre, ainsi que dans toutes les conventions internationales qui en ont découlé.

Ces textes sont conçus et élaborés dans des commissions dont les membres, venant de tous les continents, appartiennent à des cultures diverses mais partagent en principe des valeurs et des idéaux communs.

Ce constat, nous autorise par conséquent à affirmer le caractère universel de ces textes fondateurs et la portée universelle des valeurs qu'ils véhiculent, malgré l'existence de voix contestant ce caractère et se réclamant de spécificités culturelles souvent formulées dans des termes jugés suffisamment vagues pour couvrir toutes les formes de violations, des droits de l'autre, malgré l'adhésion formelle à ces textes.

Ce même constat implique l'existence dans ces textes d'une terminologie qui a eu le temps en plus d'un demi-siècle de se stabiliser et de se normaliser, au moins dans les langues utilisées par l'ONU pour diffuser ces documents le plus largement possible. De toutes ces langues, l'arabe est en contact particulièrement avec l'anglais et le français.

On serait donc tenté de penser que cette terminologie normalisée, ne pose aucun problème en passant de l'anglais ou du français à l'arabe, étant donné le caractère universel des concepts qu'elle traduit et compte tenu de la ratification par les États concernés des conventions internationales qui les véhiculent.

Cependant, l'observation de certains débats et l'examen de textes traduits, nous révèlent que la question est beaucoup plus complexe que nous le pensions, comme nous le montrent l'analyse sémantique de quelques termes clefs et l'examen de leurs parcours interprétatifs nettement divergents en fonction des références culturelles et idéologiques des parties concernées.

Nous examinerons dans ce qui suit les termes et les syntagmes suivants : *égalité, équité, liberté de croyance, démocratie et droits de l'homme.*

2. Traduction et enjeu sémantique : cas de *égalité/équité*

Le concept d'égalité est l'un des concepts fondamentaux des droits de l'homme. Le signifiant qui l'exprime est le pivot de plusieurs syntagmes appartenant au même espace sémantique tels que, égalité des êtres humains, qui naissent libres et égaux, égalité des chances, égalité devant la loi, égalité entre hommes et femmes, etc.

Le terme *égalité* a donc de ce fait une fréquence élevée dans les textes en question.

Son correspondant arabe *musa :wa :t* couvre pratiquement le même espace sémantique qui lui est réservé dans le domaine des droits de l'homme. Il y exprime globalement le même rapport entre des personnes ou des choses égales en quantité ou en qualité.

Cette acception quasi universelle fait que tous les textes onusiens comportent dans chaque langue le signifiant correspondant au même signifié perçu comme idéal et comme valeur universelle.

On serait donc tenté de penser que tous s'accommoderaient fort bien de ce terme qui se réfère à une réalité loin d'être tangible.

Mais voilà qu'on assiste ces dernières années à de vives polémiques tournant autour de ce même vocable, et voilà que le mot est contesté même quand il renvoie à un idéal qu'aucune société humaine ne saurait prétendre avoir pleinement atteint, ni sur le plan socio-économique, ni même sur le plan strictement politique. Les voix qui s'élèvent pour contester tardivement ce choix, pourtant bien ancré dans la littérature des droits de l'homme, présentent une alternative qui semble anodine et purement lexicale : *l'équité*. On serait tenté de dire : et pourquoi pas ?

L'équité n'est-elle pas synonyme d'égalité, du moins étymologiquement ? *L'aequitas* en latin signifiait bien la même chose.

Il est vrai que le terme *équité* a évolué en français pour se rapprocher davantage du champ sémantique de *justice* et pour se démarquer partiellement de celui de son synonyme initial. Mais à y regarder de près, on prend conscience d'un grave problème de fond en constatant que le même terme couvre dans les faits et entre les lignes du dit et dans le non-dit, un espace sémantique éclaté en fonction des charges culturelles ou idéologiques que lui attribue chacun des protagonistes selon son appartenance ethnique, géo-historique, religieuse et culturelle.

En examinant les discours des uns et des autres, on se rend compte que la différence de l'autre s'inscrit dans le parcours interprétatif d'une terminologie censée être internationalement unifiée.

Ainsi, le terme *équité*, soumis à une interprétation particulière l'opposant à *égalité*, acquiert-il une dimension sémantique exclusive qui transforme substantiellement sa valeur sémantique en modifiant ses rapports avec son synonyme étymologique *égalité*.

En invoquant l'équité, on aboutit au rejet de l'égalité, jugée contraire à certaines visions de la société. Ainsi, une idéologie raciste rejette le principe de l'égalité des races et des êtres humains de races différentes. Une idéologie religieuse intégriste rejette l'égalité entre hommes et femmes, etc.

Pour un fondamentaliste islamiste, l'enjeu est de taille : en effet, si l'on applique ces concepts à l'héritage par exemple, l'égalité consisterait à accorder la même part d'héritage à chacun des deux sexes, tandis que l'équité consisterait à accorder à la femme une part égale à la moitié de celle de l'homme selon la loi islamique. Derrière la querelle lexicosémantique se pose donc un problème de vision religieuse des rapports sociaux, couvrant par ailleurs des enjeux économiques déterminants pour le maintien de la supériorité et de la prééminence de l'homme dans la famille et dans la société.

Sans prise de conscience de ces enjeux, on serait peut être tenté de céder au compromis linguistique pensant que le jeu ne vaut pas la chandelle et que l'absence apparente d'enjeu ne vaut pas une querelle sémantique. On passerait également à côté de certaines manipulations linguistiques de textes comme l'atteste la traduction arabe d'un manuel de l'Unesco sur les droits de l'homme, édité en français et en anglais et intitulé *Tous les êtres humains* (1999).

Le traducteur de la version arabe, semble gêné chaque fois qu'il bute sur le mot *égalité*. En traduisant les valeurs universelles mises entre parenthèses (dignité, liberté, égalité, justice), il

a tout simplement supprimé *égalité* (Unesco 1999 : 25/18)¹. Mais lorsque le mot *égalité* est cité dans un contexte revendicatif, il est maintenu (Unesco 1999 : 35/23), car on peut toujours revendiquer, et le droit à la revendication ne saurait être confondu avec le droit à l'égalité. Cependant, lorsque le mot intervient dans un contexte relatif aux conventions internationales sur les droits de la femme, l'omission n'est plus de mise, mais le traducteur juge nécessaire de marquer sa divergence en ajoutant une note explicative en bas de page affirmant que la seule charge à laquelle la femme ne peut prétendre c'est la charge du commandement suprême de la communauté.

En effet, les prérogatives inhérentes à la haute charge de l'imamat suprême sont, de l'avis le plus connu, réservées exclusivement à l'homme. Le traducteur termine sa note (Unesco 1999 : 23) en affirmant que l'Islam garantit par ailleurs les droits civils et sociaux de la femme, et qu'il l'a honorée en ordonnant de la traiter convenablement et avec *équité*.

Ainsi, indirectement, le traducteur oppose-t-il au terme *égalité* du texte, le terme *équité* dont le correspondant arabe *qadl* sert d'étymon aux dérivés signifiant en particulier « justice ».

Cependant, en examinant de plus près l'espace sémantique des principaux dérivés de la racine (ç.d.l.), nous retrouvons les significations suivantes (Reig 1986) :

- « redresser, rendre droit » ;
- « traiter quelqu'un en égal » ;
- « juger avec impartialité » ;
- « ne pas faire de discrimination » .

Nous retrouvons donc entre les équivalents arabes les mêmes rapports sémantiques existant entre *égalité* et *équité*. Mais le traitement sémantique qui leur est réservé dans la traduction, faisant écho aux positions idéologiques évoquées plus haut, les prive de leur quasi-synonymie en les opposant sémantiquement par référence au contexte religieux et culturel².

Ainsi la gêne du traducteur s'explique-t-elle par le tiraillement qu'il éprouve devant deux textes de référence, le texte de l'Unesco qu'il se devait de traduire fidèlement et le texte coranique sacré, atemporel, soumis à des exégèses multiples et successives et à des interprétations stratifiées de par son caractère ouvert. Il en résulte une surcharge interprétative qui pourrait traduire dans certains cas limites des attitudes diamétralement opposées. D'autres lectures en effet, intègrent les droits de l'homme et contestent les réserves de certains qu'exprime ici le traducteur.

En procédant à l'analyse sémantique des deux termes *égalité/équité* que le traducteur oppose, on note le caractère générique et englobant du premier et le caractère spécifique du second qui entretient de ce fait avec le premier une relation d'hyponymie, car il renferme le sème du rapport entre deux ou plusieurs parties, qui se trouve dans *égalité*.

L'égalité devant la justice que les deux termes partagent quand il s'agit d'une justice non naturelle mais instituée par une autorité humaine, permet de substituer *égalité*, hyperonyme, à *équité*, son hyponyme. Mais le rapport d'implication unilatéral qui commande le jeu linguistique ne permet pas le contraire.

Cependant, dans le cas d'espèce, nous ne sommes plus en droit positif, produit humain, donc susceptible d'évolution et de changement. Nous sommes au contraire devant un texte dont la référence est une autorité divine, atemporelle. L'enjeu n'étant plus l'être humain, la nuance sémantique devient de taille et le rapport d'implication se mue en rapport d'opposition.

Ainsi, dans la relation *égalité/équité* l'enjeu est sémantique. En est-il de même pour le concept qu'exprime le syntagme *liberté de croyance* ?

1. Les deux chiffres renvoient respectivement aux deux textes français et arabe

2. Ceci s'applique également à la note du traducteur (Unesco 1999 : 43) relative à la mixité, s'agissant du programme d'action de l'Unesco pour l'égalité entre les genres, adopté à la conférence mondiale sur les femmes (Beijing, Chine, 1995). On peut noter à ce propos que la conférence préparatoire du Caire pour la région arabe a vu d'âpres discussions sur la question.

3. Traduction et enjeu référentiel : cas de *liberté de croyance*

L'article 18 de la DUDH, stipule que « toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction » (p. 32).

La traduction arabe de cet article dans le manuel en question (Unesco 1999 : 24) est assortie d'une note entraînant sur le plan sémantique une restriction des champs rendant la liberté de croyance à sens unique ; c'est à dire qu'elle est un droit d'entrée mais pas de sortie.

On y trouve également une comparaison de l'apostasie³ (concept religieux) à la haute trahison⁴ (concept politique). Les arguments⁵ avancés pour étayer la comparaison pourraient s'appliquer au changement de nationalité qui pourtant, n'est pas logé à la même enseigne.

Ainsi, le choix d'une seule interprétation et d'une seule traduction, s'il opère une coupe très nette dans la charge sémantique du terme français l'appréhende dans une polysémie que le syntagme *liberté de croyance* n'a pas dans les textes fondamentaux des droits de l'homme.

Mais si l'autre, qui interprète ce concept d'une manière marquant sa différence, est un arabo-musulman qui manipule un concept perçu par lui comme occidental, l'autre qui est en face, l'occidental, quelles qu'en soient les croyances, opère à son tour un autre type de découpage dans le même concept. Il nous a été donné de constater en effet lors de discussions avec des chercheurs occidentaux qui s'intéressent aux mouvements intégristes musulmans, que ces chercheurs considèrent les mouvements intégristes comme des minorités religieuses ayant le droit d'être protégées en tant que telles. Ils ne semblaient pas conscients de commettre une confusion conceptuelle grossière, car ces mouvements qui se réclament de la religion musulmane sont des mouvements politiques à couverture religieuse, présentant le texte sacré en guise de programme politique valable pour toute l'humanité et pour tous les temps.

Il ne s'agit donc ni d'un schisme ni d'une minorité religieuse mais bel et bien d'un courant politique se prévalant d'une religion partagée par la majorité des citoyens considérée alors comme électorat potentiel; les récalcitrants seraient par conséquent de mauvais musulmans sinon des impies méritant la colère divine.

Ainsi, la liberté de croyance prise entre deux altérités, devient-elle malgré sa transparence sémantique de départ, nettement multiréférentielle. L'autre est même perçu en termes faussés, suite à une interprétation monoréférentielle. En d'autres termes, l'autre, étant perçu en dehors de son espace culturel et identitaire, sa vision devient tout simplement erronée.

Nous retrouvons ici la même problématique linguistique relative au contenu sémantique que dans l'exemple précédent (*égalité/équité*) ; mais il n'y a pas opposition de deux termes. Le problème se pose donc ici au niveau de l'ancrage référentiel. En effet la perception de la liberté de croyance en occident et dans les textes fondateurs des droits de l'homme, privilégie l'individu libéré ainsi des contraintes collectives, alors que dans la tradition religieuse musulmane, c'est la collectivité ou la communauté (*umma* en arabe) qui prime. L'enjeu n'est donc plus sémantique comme dans l'exemple précédent; il est plutôt un enjeu référentiel.

Nous retrouvons cependant une opposition de termes, mais d'une tout autre manière, s'agissant du concept de *démocratie*.

4. Traduction et enjeu symbolique : cas de *démocratie*

Nos textes de référence à propos du concept de *démocratie* ne sont pas les mêmes que précédemment, car il ne s'agit pas de textes des droits de l'homme mais de textes politiques où les

3. *Ridda*

4. (xija :na Vudma :)

5. Tel que le risque de divulguer les secrets de la communauté d'origine. Il faut noter à ce propos que cette interprétation considérée par l'idéologie dominante comme une tradition quasi-unanime est pourtant contestée par d'éminents islamologues anciens et modernes, la considérant en contradiction flagrante avec plusieurs versets coraniques fustigeant toute coercition en matière de croyance religieuse.

mouvements dont nous avons parlé à propos de la liberté de croyance, substituent à *démocratie* le terme arabe (*Choura*) qui signifie « consultation, concertation et délibération ».

Ce terme a une charge symbolique qui intègre l'Islam car sa référence est une pratique instituée par l'Islam qui recommande la *Choura* dans des versets explicites.

Cette substitution traduit un souci d'adaptation de la démocratie à une pratique historique et un rejet de l'autre (l'occident) par le rejet de la pratique démocratique à l'occidentale considérée par certains intégristes comme une innovation répréhensible (*bid'Va* en arabe).

Ce rejet de l'autre et de sa pratique, s'exprime par le rejet du terme d'emprunt lui-même, pris sous la forme *di :muqra :tija*, bien intégré lexicalement mais pas assez morphologiquement dans le système de l'arabe. Pourtant les deux termes partagent le même sème, à savoir « consultation » ; ce qui justifie le rapprochement fondé sur le faisceau sémique commun, bien que les deux aires sémantiques ne soient pas superposables, puisque *démocratie* se réfère à un pouvoir de majorité de citoyens, du moins dans son acception moderne, alors que *Choura* se réfère plutôt à un pouvoir moral de notables.

Cependant, les signes linguistiques ne manquent pas de charges symboliques ; ils sont par conséquent utilisés comme moyen pour évoquer des symboles qui conditionnent la vision des choses et qui impliquent l'affectivité des gens.

Nous sommes donc ici en présence d'un autre type de rapport entre linguistique et symbolique où le sémiotique transcende le signe linguistique en tant que vision et représentation culturelles partagées.

Ainsi, dans l'opposition *démocratie / Choura* l'enjeu est plus symbolique que sémantique ou référentiel.

Conclusion

Il ressort de ce qui précède que nous nous trouvons en face de vrais problèmes de traduction et d'interprétation des concepts fondamentaux des droits de l'homme ; ce qui ne manque pas de se répercuter sur le concept de droits de l'homme lui-même.

Si nous considérons la question à l'échelle nationale, les droits de l'homme n'ont pas la même signification dans la bouche d'un gouvernant et dans celle d'un gouverné ; que dire s'il s'agit d'un tortionnaire et de sa victime ?

Pour le premier son champ est réduit ; pour le second son champ est intégral et indivisible. Pour le premier le sens est découpé dans la polysémie invoquée par une spécificité culturelle souvent mal définie, perçue par certains comme alibi ; pour le second, le sens est global et univoque par son universalité.

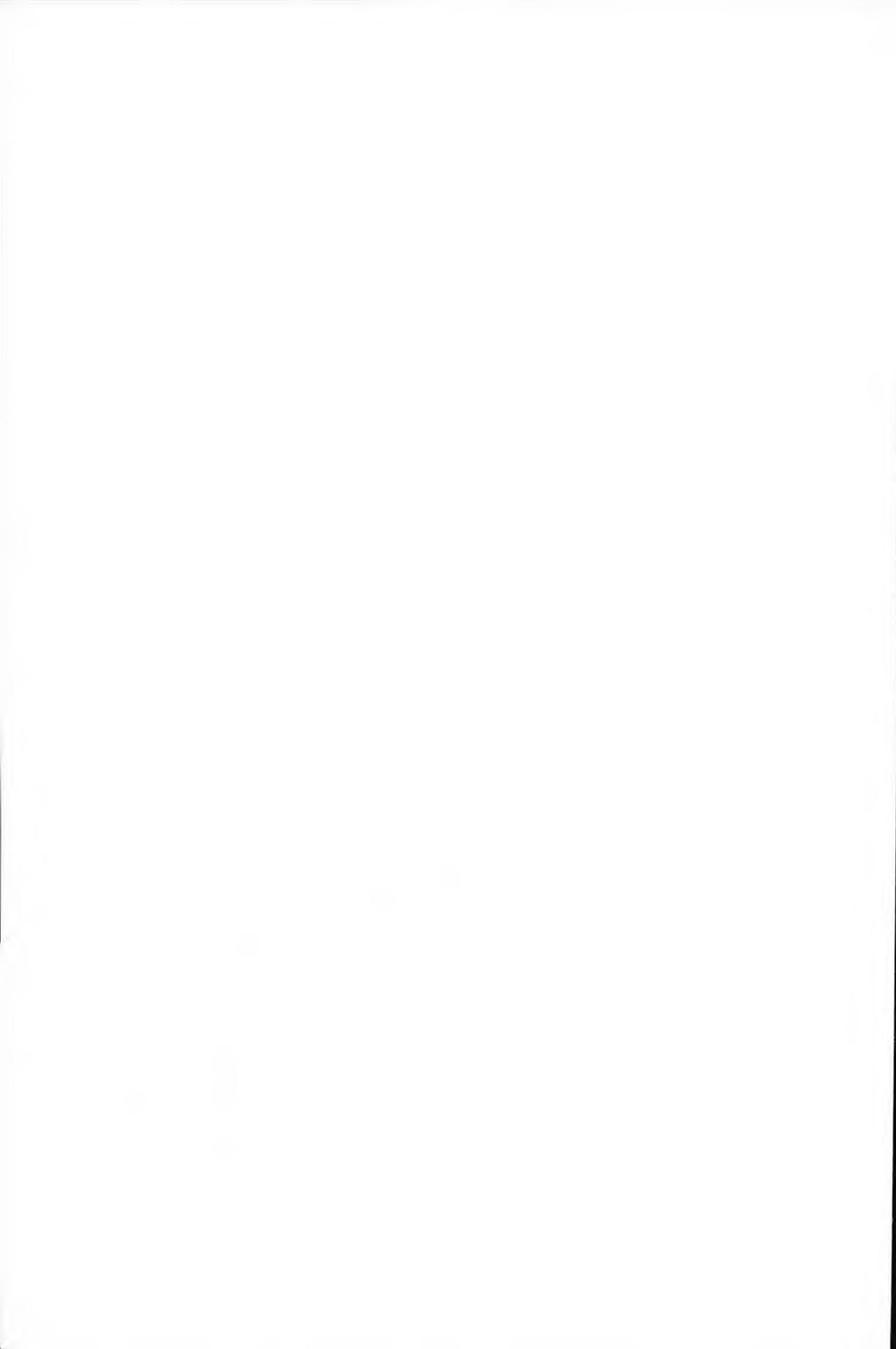
Si nous considérons la question à l'échelle mondiale, la querelle sémantique oppose dans ce cas le Nord et le Sud. Pour le premier, les droits de l'homme sont d'abord civiques et politiques, perçus d'une manière essentiellement formelle (pluralisme et élections).

Pour le second, les droits de l'homme sont avant tout socio-économiques ramenés au droit au développement.

Sur le plan des droits culturels, le Sud accuse souvent le Nord de ne pas comprendre son ancrage référentiel.

Ainsi, les concepts fondamentaux des droits de l'homme, dont nous venons d'examiner un échantillon limité mais représentatif, posent-ils un vrai problème de structuration sémantique étroitement lié aux aires de référence couvertes par les divers concepts ; ce qui ne manque pas d'implications sur les rapports synonymiques et polysémiques entre les termes en question, puisque l'autre, en tant qu'identité intrinsèquement différente, devient enjeu sémantique, référentiel ou symbolique.⁶

6. Je remercie mon ami Salah Mejri pour les remarques pertinentes formulées à la lecture du texte.



L'emprunt du grec moderne au français

Anna Anastassiadis-Syméonidis
Université Aristote de Thessalonique

Introduction

Dans cet article, nous allons, tout d'abord, examiner le cadre dans lequel se situe cet emprunt : depuis quand, quel type d'emprunt, dans quels domaines, sont les questions auxquelles nous essaierons d'apporter une réponse. Par la même occasion, nous traiterons l'image stéréotypique du Français et surtout de la Française et ses effets sur le système de la langue emprunteuse (L1).

Dans un deuxième temps, nous allons nous arrêter sur deux points importants. Nous allons examiner a) les problèmes posés par la découverte du mot français qui sert de source au mot grec, et b) les effets des emprunts sur le système de la L1 dus au degré de parenté des deux langues en contact.

Enfin dans la troisième partie, nous allons examiner le rôle du français, langue à laquelle emprunte le grec moderne (GM) : a) le français est la langue qui fournit des emprunts directs; b) le français sert de langue au moyen de laquelle le GM emprunte à l'anglais; c) le français sert de langue-modèle à la traduction de calques.

1. Le cadre de l'emprunt

Nous allons brièvement présenter les relations de la Grèce avec la France, dans le but de rendre compte du type d'emprunt linguistique mis en œuvre, des domaines dont le lexique a été enrichi par des emprunts au français ainsi que de l'image stéréotypique que les Grecs se sont formée des Français.

1.1. *Cadre temporel*

Le GM a emprunté au français un nombre important d'éléments linguistiques tantôt par la voie écrite, tantôt par la voie orale. Cet emprunt tient à trois raisons :

(i) Depuis le XIX^e siècle jusqu'à la première moitié du XX^e s., le français étant une langue internationale très importante et connaissant une large diffusion, a influencé le GM aussi bien que beaucoup de langues européennes. Plus spécialement, le français a été la langue commune dans les Balkans, à part le turc (v. Franolic 1975 : 136).

(ii) Les Français et les Grecs ont depuis toujours reconnue leur parenté intellectuelle (v. aussi Ténékidès 1990). Les Français depuis le XVI^e s., ont eu recours au grec ancien pour enrichir leur lexique, surtout scientifique, et à la littérature du grec ancien, pour fonder le genre théâtral en France. Un peu plus tard, aux XVIII^e et XIX^e s., les voyageurs Français ont contribué à renforcer ces liens, du moins les philhellènes, qui ont vu chez les Grecs les descendants d'Homère. De leur côté, les Grecs, déjà sous souveraineté ottomane, ont vu dans la France la grande nation sœur, qui exerçait son prestige sur les savants, les intellectuels et les écrivains Grecs. Nombreux sont les faits qui témoignent de la vitalité de la francophonie en Grèce, ce qui a eu comme conséquence qu'une certaine élite intellectuelle grecque de la Grèce ou de la Diaspora a fait ses études dans des universités de France ou a utilisé le français comme son moyen d'expression favori. Par ailleurs, les écrivains grecs du XIX^e s. commencent à imiter, jusqu'à un certain point, la littérature française et à s'éloigner de l'influence exercée par la litté-

rature italienne jusqu'au XIX^e s. Il faut souligner qu'à cette époque un grand nombre d'œuvres de la littérature française a été traduit en GM.

De même, la presse grecque est au courant de l'actualité par la presse parisienne, puisque Paris était un des grands centres culturels et politiques, sinon le plus grand, de l'Europe.

Enfin, il ne faut pas oublier le rôle politique de Paris, lieu de refuge d'exilés pour des raisons politiques. Les réfugiés politiques en provenance de pays opprimés choisissaient comme lieu de résidence Paris, symbole de la Révolution Française et des droits de l'homme. D'ailleurs en GM, les emprunts dans le vocabulaire du communisme ont majoritairement des mots-sources français.

(iii) Enfin, la suprématie scientifique et technologique de la France était reconnue par tous. Beaucoup de sciences ont connu un grand essor en France, comme la chimie, la zoologie, l'aviation. Ce n'est donc pas par hasard que le jeune État grec a confié la construction du réseau ferroviaire à des techniciens Français – d'ailleurs, jusqu'aujourd'hui, après le GM, la langue officielle des chemins de fer grecs est le français¹ – ainsi que l'organisation de l'armée grecque à un général français².

Dans ce contexte culturel, scientifique, socio-économique et politique, il n'était pas surprenant que la classe supérieure de la société d'Athènes adoptât un mode de vie à la française ainsi que la langue française comme moyen d'expression préféré. En voici les conséquences :

1. Le français était jusqu'en 1960 la seule langue étrangère enseignée dans les écoles privées et d'État.

2. Des chansons françaises ont été traduites en GM; il y eut même des chansons où le GM et le français s'entremêlaient.

3. Des dictionnaires bilingues ont été publiés.

4. Des mots et des expressions empruntés au français illustraient le texte des comédies grecques (au cinéma, au théâtre ou au théâtre d'ombres chinoises) où les membres de la haute société utilisent le français, les nouveaux-riches et les gens du peuple les imitent maladroitement, bien que ces derniers s'en moquent parfois.

5. Les emprunts directs non adaptés, c'est-à-dire ceux dont l'origine française est patente, acquièrent du prestige et sont considérés aptes à exprimer une culture raffinée.

6. La fréquence d'emploi des emprunts est très inégale et dépend de critères sociaux, p. ex. une femme, même si elle habite une grande ville, peut ignorer les termes de cuisine empruntés au français, si elle reste cantonnée dans la cuisine traditionnelle.

1.2. Type d'emprunt

Les relations entre la France et la Grèce, telles qu'elles ont été esquissées ci-dessus, présentent deux traits majeurs :

a) Il s'agit d'une relation indirecte, puisque les Grecs et les Français n'ont pas cohabité le même pays, comme p. ex. les Grecs et les Turcs pendant l'Empire ottoman. Ils n'ont pas vécu, non plus, comme voisins, comme les Français et les Italiens. L'influence du français sur le GM est, par conséquent, due à la civilisation supérieure que représente le français. Les emprunts sont introduits par des personnes bilingues, sans qu'il y ait un bilinguisme répandu en Grèce.

b) Il s'agit de relations bidirectionnelles, puisque le GM a emprunté au français, qui, lui-même, a emprunté des formants au grec ancien, dont un nombre important s'est introduit, par la suite, au GM.

Il est évident que la supériorité et le prestige d'une langue ne dépendent pas de la qualité de son système linguistique, mais qu'ils sont le résultat de son rayonnement, c'est-à-dire de sa domination politico-économique et culturelle.

Or, qu'est-ce que le GM a emprunté au français? Il a emprunté i) des unités lexicales, ii) des suffixes et iii) le schéma syntaxique NN, pour la construction de noms composés polylexicaux.

1. D'où les emprunts βαγόνη < fr. wagon, βαγκονλί < wagon-lit, οτομοτρίς < automotrice etc.

2. D'où les commandements militaires en usage jusqu'aujourd'hui en GM : αρμή < fr. armes!, μαρς < fr. marche !

L'emprunt du grec moderne au français

i) Le GM a avant tout emprunté au français des unités lexicales appartenant à la catégorie du nom, p. ex. *καμπαρντίνα* < *gabardine*, *καρό* < *carreau*, *δαντέλα* < *dentelle*, *κολιέ* < *collier*; de l'adjectif, p. ex. *ροζ* < *rose*, *φονμέ* < *fumé*, *παστέλ* < *pastel*, et du verbe, p. ex. *καμουφλάρω* < *camoufler*, *σαμποτάρω* < *saboter*, *αμπαλάρω* < *emballer*.

Bien qu'en GM les substantifs, les adjectifs et les verbes soient fléchis – le GM étant une langue flexionnelle – parmi les emprunts nominaux, il y en a qui ne sont pas adaptés au système du GM, ex. les substantifs : *σεζόν* < *saison*, *ντεκορατέρ* < *décorateur*³, les adjectifs : *σινιέ* < *signé*, *σιυτε* < *bleu*⁴. Par contre, il n'y a pas de verbe emprunté qui soit resté en dehors du système flexionnel du GM⁵, car, pour fonctionner, le verbe doit être accompagné des morphèmes flexionnels de temps, d'aspect, de mode et de personne.

À part les emprunts appartenant aux catégories majeures, le GM a emprunté aussi des adverbes et des expressions figées, ex. *à propos / merci / en passant / comme ci, comme ça / noblesse oblige*.

ii) L'emprunt suffixal est certainement moins banal que l'emprunt lexical et en même temps plus complexe, dans la mesure où le suffixe, étant de par sa nature une unité infralexicale non douée de sens référentiel, est toutefois susceptible d'être emprunté. Comme nous avons expliqué ailleurs (Anastassiadis-Syméonidis 1996 : 102), trois conditions doivent être remplies :

a) une condition formelle : nécessité d'emprunt lexical massif, b) une condition formelle et sémantique : existence parallèle, dans la L1, de mots, empruntés ou non, susceptibles de constituer la base des emprunts de la condition (a), et identifiables comme bases par les locuteurs, c) une condition sémantique : emprunt de formes lexicales où la relation qui va être empruntée entre la base et le dérivé est perceptible par les locuteurs de la langue emprunteuse.

Or, le GM emprunte, dans une moindre mesure, des suffixes au français §.

1. *-ex* a donné en GM le suffixe *-έξ* avant tout dans des noms de marque ex. *ΧΡΩΤ-ΕΧ* « compagnie de fabrication de vernis et de teintures », *σπορτ-έξ* « baskets ».

2. *-erie*. Sous la forme [ερί], ce suffixe est peu producteur, ex. *ονζ-ερί* « taverne où l'on sert de l'ouzo ». Par contre, sous la forme [aria], que le grec avait empruntée à des dialectes italiens, il y a un certain nombre de dérivés, dont la base est un emprunt au français, ex. *basce classe* > *μπασκλάζ* > *μπασκλασ-αρία*, *snob* > *σνομπ* > *σνομπ-αρία*.

3. *-ine*. Le GM dispose d'une forme non savante *-ίνα*, dont la langue prêteuse (L2) est soit le français soit l'italien, et d'une forme savante *-ίνη*, qui sert à créer des termes de chimie ex. *δερματ-ίνη* « peau synthétique ».

4. *-ier/-ière*. Le GM dispose du suffixe *-τέρα*, pour construire des substantifs dénominaux désignant le contenant, ex. *αλατ-τέρα* « salière », *ζαχαρ-τέρα* « sucrier ».

5. *-é*. Le GM a emprunté au français le suffixe *-é*, qui construit en français des adjectifs dénominaux, p. ex. *âg-é*, *ζέλ-é*, *gripp-é*. En GM, ce suffixe sert à construire des adjectifs dénominaux qui évoquent, par des propriétés perceptibles sensoriellement, ayant trait à l'aspect extérieur, le référent désigné par le nom de base, ex. *πετσέτ(α)* « serviette de toilette » > *πετσέτ-έ* « (tissu) éponge », *χιόν(τ)* « neige » > *χιον-έ* « (tissu) mouchété », *αγόρ(τ)* « garçon » > *αγορ-έ* « (cheveux) à la garçonne ».

(iii) Enfin le GM a emprunté au français le schéma syntaxique NN, où la concaténation de deux substantifs au même cas sert à construire des composés polylexicaux ex. *ταξίδι-αστραπή* « voyage-éclair » (Anastassiadis-Syméonidis 1986 : 206-207). Ce type de composés transgresse

3. En GM, il n'y a pas de substantifs féminins fléchis qui se terminent par *n*. De même, en GM le *r* ne se trouve pas en finale. Les quelques substantifs en *r* soit ils proviennent du grec ancien et ils sont fléchis, p. ex. *κοσμητώρ* « doyen », *ηπαρ* « foie », soit ils sont empruntés et restent indéclinables, p. ex. *μασερ* < *masseur*, *σκιερ* < *skieur*, *ασανσερ* < *ascenseur*.

4. Au GM, il n'y a pas d'adjectifs fléchis terminés par *ε*.

5. Le phénomène de l'adaptation obligatoire d'un emprunt verbal a déjà été signalé dans la bibliographie (Haugen 1950 : 218).

6. Il est intéressant de noter que, bien que le GM ait emprunté un grand nombre d'unités lexicales à l'anglo-américain, il n'y a emprunté aucun suffixe.

les règles du GM tant morphologiques que syntaxiques, puisque les composés prototypiques du GM présentent leurs éléments soudés en un seul mot et que la syntaxe du GM oblige le deuxième substantif à se mettre au génitif. Par ailleurs, contrairement à la règle des composés nominaux qui exigent que le déterminant précède le déterminé, ils présentent un ordre inverse : déterminé + déterminant, qui est l'ordre de la syntaxe du français. Parmi ces composés, il y en a qui comprennent dans leurs membres un emprunt au français, ex. τιμή-σοκ < *prix-choc*, et/ou qui sont des calques au français, ex. θέση-κλειδί < *mot-clef*.

1.3. Les domaines de l'emprunt

Les emprunts sont, tout d'abord, introduits par les bilingues dans des vocabulaires spécialisés pour faire, par la suite, éventuellement partie, du vocabulaire général. Les domaines les plus marqués par la présence des emprunts au français sont les suivants⁷ (cf. Contosopoulos 1978 : 66-70 et Anastassiadis-Syméonidis 1994 : 115-123) :

1. Vocabulaire de la mode (surtout féminine) : Vêtement, fourrure, tissus, couture, broderie, coiffure – beauté, couleurs, bijoux.
2. Vocabulaire de la construction, de la décoration et de l'ameublement de l'habitat.
3. Vocabulaire de la cuisine.
4. Vocabulaire des loisirs : Cinéma, théâtre – spectacles – danse, photo, jeux.
5. Vocabulaire de la technologie : Appareils – accessoires, automobile, moyens de transport.
6. Vocabulaire des sports.
7. Vocabulaire des lettres et des arts.
8. Vocabulaire de la politique.

1.4. Les stéréotypes

La présentation des relations entre la Grèce et la France ainsi que des domaines marqués par les emprunts n'est pas un but en soi, car ce qui importe c'est découvrir les valeurs que les emprunts ont acquises dans la LI. Le but en est d'essayer de comprendre les raisons de l'emprunt, puisque à travers les emprunts émerge une image symbolique de la France et, avant tout, de la femme dans la vie sociale.

L'étude des emprunts surtout non adaptés peut révéler les stéréotypes des Grecs à propos des Français. Les Français constitueraient ainsi une société d'élite dont les membres savent se comporter avec tact, se font des compliments et passent leur temps à se donner des rendez-vous dans les salons, pour discuter. Dans cette image de la société française, la femme joue un rôle très important. Cette image stéréotypique pénètre toute la vie sociale : le décor de l'intérieur des habitations, la construction immobilière, la cuisine, l'habillement, les cosmétiques, les lettres et les arts, les loisirs, l'automobile.

Les répercussions de ce stéréotype sur le plan linguistique sont les suivants : les emprunts concernant la vie sociale gardent, dans leur majorité, la forme de l'emprunt direct, souvent non adapté, car les locuteurs Grecs qui les emploient manifestent ainsi une certaine allégeance culturelle à l'égard de la société dont la langue a fourni l'emprunt. Par contre, les emprunts concernant les vocabulaires scientifiques revêtent, dans leur majorité, la forme du calque (cf. aussi Chirol 1973 : 29). De même, les faux emprunts sont révélateurs de l'image stéréotypique des Français, puisque le choix du domaine et des morphèmes impliqués ainsi que la forme de l'emprunt contribuent, de façon décisive, à révéler l'image des Français que les Grecs se sont formée, p. ex. σαμπανιερά « seau à champagne ». Dans les emprunts, est reflétée l'image d'une société organisée, faite avant tout pour la classe supérieure, qui forme la bonne société : ελίτ < *élite*, πρεστίτζ < *prestige*, μπουζουάτζ < *bourgeois*, γκονβερνάντα < *gouvernante*, σοφέρ < *chauffeur*, κοκέτα < *coquette*, γαλαντόμοζ < *galant homme*. Les membres de cette société doivent

7. Selon la bibliographie, les mêmes mots français ont fait objet d'emprunt dans d'autres langues européennes.

se comporter avec *tact* > τακτ, en suivant les règles du *savoir-vivre* > σαβουάρ βιβρ, se faire des *compliments* > κοπιλιμεντα et donner du *pourboire* > πουρμπούαρ. Mais, par ailleurs, cette société favorise le développement de *cliques* > κλίκεζ et stigmatise l'apparence ou le comportement de ceux qui présentent un écart par rapport à la norme : ντεμοντέ < *démodé*, σοφιστικέ < *sophistiqué*, εξαντρίκ < *excentrique*, μπλαζέ < *blasé*, μπανάλ < *banal*, κρετίνο < *crétin*, μπαχατέλα < *bagatelle*, τραβεστί < *travesti*, φαρσέρ < *farceur*, αρίβιστα < *arriviste*, ραμολί < *ramolli*, ζαμάνφου < *je m'en fous*. Les membres de cette société passent une grande partie de leur temps à se rencontrer, en *tête à tête* > τετατέτ, à se donner *rendez-vous* > ραντεβού, où prévaut la fonction phatique du langage : μπλαμπλά < *blabla*, μπουρδέζ < *bourdes*, κλισέ < *cliché*. Dans cette société la femme joue le rôle principal. L'analyse des emprunts au français révèle le mythe de la Française toujours élégante, raffinée, féminine, maquillée, parfumée, aux bonnes manières, de la femme-objet de désir. En GM, les emprunts au français servent, par euphémisme, à désigner certains aspects du comportement sexuel présentant un écart par rapport à la norme « morale » : μετρέσα < *maîtresse*, μοντόμ < *madame*, κοκότα < *cocotte*, κατίνα < *catin*, ζιγολό < *gigolo*, φομ φατάλ < *femme fatale*. L'image de la France, à travers les mots empruntés, est celle d'un pays qui détient le secret de la fabrication des tissus et des vêtements de haute qualité, de luxe et de bon goût, destinés à des clientes vivant dans les salons luxueux. La mode française, pas simple, voire même recherchée et extravagante, présente beaucoup de points communs avec la cuisine française : simplicité, raffinement et luxe. Cuisiner est un art – v. p. ex. l'emprunt du mot σεφ < *chef*, – qui ne se limite pas à la préparation de quelques plats, mais qui concerne tout le processus de présentation, de service et d'accueil. L'emprunt du collectif μενού < *menu*, désigne la conception française du repas, caractérisée par la non simplicité et la succession de plats servis avec élégance. Les emprunts γαστρονομία < *gastronomie*, ρεστοράν < *restaurant*, γκαρσόν < *garçon*, κουβέρ < *couvert* en sont révélateurs. Pour la Grèce, la cuisine française est en contraste avec la cuisine orientale, toutes les deux partageant le trait de complexité. Mais la cuisine française présente deux traits qui la différencient profondément de la cuisine orientale : a) elle est plus légère, au beurre fondu, contrairement à l'huile ou au beurre brûlé de la cuisine orientale, et b) les plats sont ordonnés, contrairement à la cuisine orientale, où tout est sur la table en même temps.

En résumé, pour la société grecque, la France symbolise un mode de vie particulier : vie mondaine dans le luxe, loin de la nature et la simplicité, ce qui peut conduire à la recherche, où finalement c'est le détail qui prend de l'importance et non pas les éléments essentiels. Cela est lié à la vanité de la haute société et surtout des femmes. Dans ce cadre, il est facile de comprendre pourquoi les Grecs ont emprunté au français les mots mentionnés ci-dessus et surtout pourquoi ces mots ne sont pas adaptés au système morphologique du GM⁸.

2. Quelques points importants

2.1. Le mot-source

Bien que, pour la grande majorité des emprunts directs au français, il soit facile de repérer de mot-source, vu, d'une part, leur écart formel par rapport au système du GM et, d'autre part, leur rapprochement formel au français, il y a des cas où la découverte du mot-source est un problème épineux. L'écart formel entre l'emprunt et le mot-source est dû à plusieurs facteurs :

(i) Au stade avancé d'adaptation de l'emprunt, due soit à sa large diffusion, soit à son introduction par la voie orale, ex. σαμπρέλα [sambréla] < fr. *chambre à air*. D'ailleurs, l'arbitraire

8. Il est intéressant de noter que le trait d'instabilité concernant la forme des emprunts est révélateur de cette image stéréotypique; en effet, la forme non adaptée est utilisée par les locuteurs avertis, tandis que la forme adaptée au système morphophonologique du GM est utilisée par les locuteurs d'origine populaire adoptant, mais avec maladresse, le comportement et la façon de parler des personnes de la haute société, ex. *maisonnette* > μεζονετα/μαζονετα, *tire-bouchon* > τριμπουσον, *cinéma* > σινεμα/σινεμας, *collier* > κολιε/κολιες.

d'un signe emprunté incite au rapprochement formel d'un mot grec sans aucun rapport avec le mot-source, avec la mise en marche de connexions cognitives. Les linguistes rendent compte de ce phénomène à l'aide de la notion d'étymologie populaire, ex. *tire-bouchon* > τριπισόνι, τρυπά étant le trou en GM, *percale* > πρικάλ, προικα étant le trousseau de la mariée où le linge était en percale, *Vache-qui-rit* > βάζτιρί, τυρί, étant le fromage en GM.

(ii) À l'apocope, quand le mot-source est un composé polylexical, ex. καρμπόν < (*papier*) *carbone*⁹, μαγλό < *maillot (de bain)*, παπιγόν < (*nœud*) *papillon*, πετρόλ < (*bleu*) *pétrol*, πορτατίφ < (*lampe*) *portative*, σιελ < (*bleu*) *ciel*, σουτιέν < *soutien (gorge)*, σεμέν < *chemin (de table)*, κολόνια < (*eau de*) *Cologne*, καμπινέζ < *cabinet (d'aisances/de toilette)*.

(iii) À l'intervention d'une autre langue (v. aussi 3), ex. *πιάδέαϊδία* < *redingote* < *riding coat*. Pour le GM, le mot-source est le mot en français, bien que la plupart des mots en -υγκ aient leur source dans un mot anglo-américain en -ing.

(iv) À la conservation dans la L1 d'une forme ou d'un sens obsolète de la L2, et banni, pour cette raison, de la plupart des dictionnaires contemporains, ex. σαβγάιόρ « biscuit à la cuiller » < fr. *savoyard*¹⁰, φερμουάρ « fermeture éclair » < fr. *fermoir*¹¹.

Par ailleurs, les faux emprunts constituent un cas intéressant, puisqu'il s'agit d'une création dans la L1, sur un des modèles de création de mots en L2, sans qu'il y ait de mot-source, ex. κρέμα καραμελέ « crème au caramel » < καραμέλα « sucre caramélisé » + -ε (v. 1.(ii) 5) (suffixe dénominal construisant des adjectifs) < fr. -é.

Un autre cas intéressant est représenté par l'emprunt καρμανιόλα < fr. *carmagnole*, synonyme de guillotine en GM, par confusion de sens.

Enfin, parmi les 2 500 emprunts au français de notre corpus¹², il y en a un nombre très restreint dont il a été jusqu'à présent impossible de repérer le mot-source, p. ex. *ρετιρέ* « appartement de luxe en retrait au dernier étage d'un immeuble », *βουλκανιζατέρ* « garage où l'on procède à la réparation d'une roue par la vulcanisation du pneu ». Il se pourrait que ces mots, qui ont l'air d'être des emprunts directs au français, soient des faux emprunts créés en GM, ou des emprunts à une langue autre que le français.

2.2. La parenté des langues

Les emprunts directs au français représentent aujourd'hui environ 2 500 mots, de fréquence inégale, pour un lexique de 80 000 mots. Nous considérons qu'il ne s'agit pas d'un emprunt massif¹³, d'autant plus que l'anglo-américain est actuellement le fournisseur n° 1 d'emprunts directs¹⁴. Pourtant, même à ces proportions réduites, tout emprunt perturbe, dans une certaine mesure, le système de la L1. Or, il serait intéressant d'examiner les répercussions dans le GM des emprunts au français et à l'anglo-américain en rapport avec le degré de parenté entre ces trois langues¹⁵. Il est bien connu que typologiquement le GM est issu du grec ancien, que le français est une langue romane et que l'anglais est une langue germanique, mais dont le lexique est à 70 % environ d'origine romane¹⁶. Par ailleurs, le français, l'anglais et le GM sont toutes

9. La partie apocopée en GM est mise entre parenthèses.

10. Ce sens est répertorié dans le *Grand Robert de la Langue Française* sous l'entrée *savoyard* et avec la marque « vieux ».

11. Dans le *Trésor de la Langue Française* sous l'entrée *fermoir* le mot *fermeture* est donné comme synonyme de *fermoir* dans le domaine de la couture.

12. Notre corpus a été recueilli depuis 1972 à partir de relevés dans la presse, les émissions de télévision, les dictionnaires, de notes prises durant les lectures et les conversations.

13. Pour une estimation différente v. Rey-Debove (1987 : 257), qui considère que 1 500 emprunts du français à l'anglo-américain sur un lexique de 59 000 mots constituent un emprunt massif.

14. L'emprise de l'anglo-américain est telle que le mot *Continent*, nom français d'une chaîne de grandes surfaces, est prononcé à l'anglaise [kóntinent] par les Grecs.

15. Il revient à Rey-Debove le mérite d'avoir posé pour la première fois, à notre connaissance, la question des perturbations du système linguistique de la L1 en rapport avec le degré de parenté entre L1 et L2.

16. Hoch (1986: 421-23) soutient que le vocabulaire de l'anglais est roman à 65%-75%.

L'emprunt du grec moderne au français

les trois des langues indo-européennes, qui ont des relations étroites, sous-tendues par une influence gréco-latine forte. Mais la tripartition ci-dessus des langues concernées ne recoupe pas celle des emprunts, comme on peut le voir dans le tableau suivant :

Groupes linguistiques	Langues prêteuses (L2)	
	Français	Anglo-américain
Germanique	Σμόκιν < <i>smoking</i>	Ἄουτ < <i>out</i>
Roman	Ἰμπρεσιονισμός < <i>impressionnisme</i>	Νοβοκαΐνη < <i>novocaine</i>
Grec ancien	Μικρόβιο < <i>microbe</i>	Ἀστροναύτης < <i>Astronaut</i>

Si l'on tient compte à la fois de l'appartenance de la L1 à un groupe linguistique et de l'origine de l'emprunt en rapport non pas avec L1, mais avec le groupe linguistique auquel il appartient, on peut tirer des conséquences linguistiques intéressantes : En ce qui concerne l'adaptation phonologique, graphique et morphologique, la motivation, la mémorisation, la correspondance interlinguistique entre morphèmes, l'accroissement de la productivité de morphèmes du grec ancien et la perturbation du système lexical, on constate un dysfonctionnement croissant au fur et à mesure que l'on va du grec ancien au germanique en passant par le roman, comme on peut le constater dans le tableau ci-dessous :

Traits \ Groupes linguistiques	Germanique	Roman	Grec ancien
Adaptation phonologique	-	-	+
Adaptation graphique	-	-	+
Adaptation morphologique	-	-	+
Motivation	-	±	+
Mémorisation	-	±	+
Correspondance interlinguistique	-	±	+
Productivité de morphèmes GA	-	±	+
Perturbation lexicale	+	+	±

3. Le rôle du français

(i) Le français, langue de prestige, depuis la constitution de l'État grec en 1833, a été jusqu'en 1950 le fournisseur quasi exclusif d'emprunts directs; mais depuis, l'anglo-américain, également langue de prestige, a pris le relais. Tous les emprunts de mots et de suffixes examinés jusqu'à présent, adaptés ou non au système morphophonologique du GM, à l'exception des faux emprunts, appartiennent à cette grande catégorie d'emprunts directs.

(ii) Par ailleurs, le français joue le rôle de L2 pour des emprunts directs de forme anglo-américaine, c'est-à-dire que le français sert de langue d'emprunt dans le cas d'emprunt de mots anglais introduits en GM par le biais du français. P. ex. πάρκιγκ < fr. *parking* < ang. *parking place*, ou amér. *parking ground/lot*, χάπι εντ < fr. *happy end* < amér. *happy ending*, γκολφ < fr. *golf* < ang. *golf course/links*, βερμύδα < fr. *bermuda* < amér. *bermuda shorts*.

Quels sont les critères qui nous permettent de poser le français comme langue intermédiaire entre le GM et l'anglo-américain? Nous proposons des critères appartenant à plusieurs niveaux d'analyse linguistique :

1. Critère sémantique : le mot en GM a le même sens que le mot en français, qui est différent du sens du mot-source, ex. σπίκερ < fr. *speaker* < ang. *speaker*; φλίπερ < fr. *flipper* < amér. *flipper*.

2. Critères morphologiques : le mot en GM présente la même forme qu'en français, qui se différencie de la forme anglo-américaine, soit parce qu'elle est apocopée, soit parce qu'elle ne porte pas le morphème du pluriel *s*, ex. άφτερ σείβ < fr. *after-shave* < amér. *after-shave lotion*, κάμπινγκ < fr. *camping* < amér. *camping ground/site*, κατς < fr. *catch* < ang. *catch-as-catch-can*, μπέιμπι ντολ < fr. *baby-doll* < amér. *baby-doll pyjamas*, σελφ σέρβις < fr. *self-service* < amér. *self-service restaurant*, σλούτερ < fr. *scooter* < ang. *motor scooter*; σμόκιγκ < fr. *smoking* < ang. *smoking jacket*, στάρτερ < fr. *starter* < amér. *car starter*; φλας < fr. *flash* < amér. *flash light*, φρόκο < fr. *frac* < ang. *frock coat*, χάπι εντ < fr. *happy end* < amér. *happy ending* – σορτ < fr. *short* < amér. *shorts*.

3. Critère phonologique : le mot en GM porte l'accent lexical sur la même syllabe qu'en français, qui n'est pas la même en anglo-américain, ex. ιντερβιού < fr. *interview* < amér. *interview*, πικόπ < fr. *pick-up* < ang. *pick-up*.

Scuvent il y a conjonction de tous les critères à la fois, le critère sémantique y étant toujours présent, ex. μπριστόλ < fr. *bristol* < ang. *Bristol board*.

(iii) Enfin le français sert de langue-modèle à la traduction de calques, p. ex. οπτικές ίνες < fr. *fibres optiques* < amér. *fiber optics*, ανοξείδωτος < fr. *inoxidable* < amér. *stainless*, λογισκό < fr. *logiciel* < amér. *software*, πληροφορική < fr. *informatique* < amér. *information processing*, βλήμα εδάφους αέρος < *missile sol-air* < amér. *missile surface-to-air*.

Contrairement à la bibliographie, qui ne souligne que le rôle du français comme langue d'emprunt jusqu'en 1950 pour la plupart des langues européennes, nous avons démontré que le français continue à influencer à travers l'emprunt à l'anglo-américain. Ce fait jette une lumière nouvelle sur les relations du français avec l'anglo-américain. En effet, le français avec sa force assimilatrice sert de filtre à l'introduction de l'anglo-américain dans les autres langues, soit sous la forme d'emprunts directs soit sous la forme de calques. Il serait, par conséquent, dans l'intérêt de tous que le français continue, avec la même intensité, son activité de traduction.

4. Conclusion

Le français doit beaucoup au grec, mais la réciproque est vrai aussi. C'est grâce au rayonnement des lettres françaises que l'identité hellénique a été connue à l'échelle mondiale. Les affinités de culture ainsi que la prééminence du français parmi les langues du monde, d'autant plus qu'elle ne s'accompagne pas nécessairement d'une quelconque domination politique, offrent un terrain propice à des échanges linguistiques.

La domination de l'anglo-américain est un fait qui n'est pas à démontrer. Mais qu'en est-il aujourd'hui du français? Que représente à l'heure actuelle, pour les Grecs, le français et la France? Le slogan Ελλάς-Γαλλία, συμμαχία « Grèce-France, alliance », lancé dans les rues d'Athènes au soir du rétablissement de la démocratie, suite à la chute des colonels en juillet 1974, est une preuve tangible de cette indissoluble parenté. Bien que l'anglo-américain soit aujourd'hui le grand fournisseur d'emprunts directs, le français continue à prêter au GM, mais de façon plus discrète, puisqu'il fait le pont entre le GM et l'anglo-américain tant en ce qui concerne les emprunts directs que les calques.

Dans le cadre limité d'un article, il n'est pas possible d'épuiser de sujet. Nous avons simplement voulu présenter le cadre général de l'emprunt du GM au français, en insistant sur les types d'emprunt et le rôle du français. Plusieurs questions ont été laissées de côté, comme p. ex. la question de l'adaptation des emprunts au système du GM, les règles de l'attribution du genre aux substantifs empruntés au français (Anastassiadis-Syméonidis 1990), la polémique des puristes, ou bien le rôle que peuvent jouer les emprunts dans les domaines de l'enseignement et de l'apprentissage d'une langue étrangère (Siméonidou-Christidou 1998).

L'expression du futur en créole réunionnais

Leila Caid

Université de la Réunion, Saint-Denis, France

Introduction

L'objet de notre article est l'étude de l'expression du renvoi à l'avenir en créole réunionnais, cette expression du futur connaissant plusieurs variantes formelles.

On sait que l'île de la Réunion connaît une situation linguistique habituellement qualifiée de diglossique, avec coexistence du français et du créole local. C'est dans cette perspective diglossique que l'on peut considérer un débat entre le même et l'autre (voir plus loin), le créole ayant pour source principale du français régional et se trouvant en concurrence avec plusieurs formes de la langue-source. Sur cette île, vierge au départ, s'est construite une société multi-ethnique fortement catégorisée, au moins sur le plan des dénominations utilisées par les groupes eux-mêmes (cafres, malbars, etc.). On observe dans cette société la coexistence de plusieurs variétés de français et de plusieurs variétés de créoles. D'un point de vue sociolinguistique, les variétés de créole sont maintenant traditionnellement appelées « acrolecte » (variété « haute »), « mésolectes » (variétés intermédiaires) et « basilecte » (variété « basse »). Quant au français, on peut distinguer, au moins, le français normé, le français réunionnais (à considérer comme un français régional) et différentes formes de français plus ou moins « créolisées » (de même que le créole acrolectal peut être considéré comme relativement « francisé »). On a certes une situation bipolaire franco-créole, mais, si les deux pôles extrêmes sont bien, d'une part, le français écrit normé de l'administration, des institutions, des médias, etc. et, d'autre part, une forme de créole basilectal (voir plus haut), la réalité globale est autrement complexe.

Il n'est pas inutile de préciser que dans la société réunionnaise, le créole est l'objet de divers débats dont se font l'écho les billets d'humeur des journaux locaux, lieux d'échanges épilinguistiques plutôt que strictement linguistiques. Les plus courants de ces débats concernent : la graphie, le statut de « langue » du créole (la « langue » étant souvent naïvement définie comme ce qui s'écrit et connaît une littérature classique), l'enseignement à l'école du créole ou en créole et, dans ce cadre, le thème, parfois polémique, de la concurrence franco-créole. Nous avons mentionné l'existence de ces débats épilinguistiques à la fois pour indiquer que, malgré leur fréquence, leur récurrence et les enjeux qu'ils entraînent, ils ne nous concernent pas dans cet article, qui se veut une contribution strictement linguistique, à la fois formelle et énonciative, à la description de faits de langue dans une perspective que l'on peut qualifier d'interne et qui trouve, nous le pensons, sa place dans le cadre du thème de l'autre. En effet, le créole, bien qu'issu de français dialectaux, est une langue « autre », et connaît un fort degré d'autonomie malgré la coexistence indiquée plus haut et les inévitables interactions entre les différentes variétés. Enfin, nous souhaitons aussi montrer, par cet article, que le créole réunionnais est, comme toute langue, même s'il connaît une forte variation, fortement « réglé » sur le plan morphosyntaxique et énonciatif.

De façon précise, notre article est une présentation globale de l'expression du futur en créole réunionnais (désormais CR), sujet sommairement traité jusqu'à l'heure actuelle.

Nous nous proposons d'étudier d'abord les allomorphes de /va/, marqueur du futur en CR : /a/, /va/, /i va /, /i sava/, /i saa/, /isar/. Puis nous analyserons l'expression du futur à la forme négative pour faire ressortir plus particulièrement les différentes valeurs du marqueur du futur synthétique selon le contexte situationnel.

1. Corpus et méthodes

Nous avons pris nos exemples dans des corpus oraux que nous avons constitués à partir de questionnaires élaborés dans le but d'analyser le système verbal. Nous avons aussi fait appel à notre connaissance personnelle de notre langue d'étude lorsque cela a été nécessaire.

Après une étude diachronique et socio-historique des morphèmes verbaux qui nous intéressent, nous avons fait une analyse des énoncés sélectionnés dans nos corpus, dans un cadre linguistique énonciativiste.

2. Les allomorphes de /va/: généralités

La notion de futurité véhiculée par la périphrase verbale /va + V/ vient en grande partie de son contenu lexical. En effet, /va/ suppose une notion de point de départ à partir de la situation d'énonciation (ego-hic-nunc). Cet aspect inchoatif initial est déjà signalé par Gougenheim (1929 : 96) pour le français : « Le tour exprime toujours une soudaine entrée en jeu. » En outre, il indique dans son sens premier un éloignement spatial à partir de ce point de départ. Dans la périphrase verbale /va + V/, la notion sémantique d'« éloignement spatial » exprimée par le verbe « aller » dans son emploi courant est remplacée dans son emploi comme auxiliaire par celle d'« éloignement temporel ». Ce type de glissement d'une valeur localiste spatiale à une valeur localiste temporelle est très courant dans les langues (cf. angl. « be going to »)

La variation ou plutôt l'absence de variation du morphème /va/ en CR aux différentes personnes s'explique par une tendance naturelle de la langue non normée à utiliser une seule forme. Ceci ne pose aucun problème informatif dans la mesure où les flexions du verbe /ale/ en langue normée (en français) apportent une information de personne déjà indiquée par le sujet (lexicalisé ou sous forme de pronom). Selon Frei (1929 : 32) : « le langage populaire manifeste [...] une tendance très forte à unifier le radical du verbe [...] il dit [...] *je vas* à la place de *je vais* (cf. *je vas, tu vas, il va, on va*) [...] ».

En CR, nous avons une autre forme de futur périphrastique : /sava/ qui est généralement combiné à /i/ venant de « s'en va » + inf (Chaudenson 1974 : 1124).

Nous ajouterons qu'en CR les allomorphes de /va/ se combinent avec la forme infinitive du verbe.

1. petEt k'pjER va vni(R).

Peut-être que Pierre va venir.

Chaudenson (1974 : 1123) note de façon générale à propos du système verbal que

« L'originalité essentielle des parlers créoles tient en particulier à leur système verbal. Sans préjuger, pour l'instant, de sa formation, nous voudrions seulement mettre ici en lumière quelques traits majeurs que nous a permis de dégager l'étude des *survivances dialectales* et des *changements morpho-syntaxiques*. Deux faits majeurs nous sont apparus :

1) Le rôle essentiel des périphrases françaises d'expression de l'aspect.

2) La tendance à l'*invariabilité du thème verbal* qui a conduit à la *disparition de la flexion*. »¹

En ce qui concerne l'auxiliaire entrant dans la périphrase verbale qui nous intéresse, ses différentes réalisations morpho-phonologiques ont été notées par Chaudenson (1974 : 1123) : /-a/, /sava/, /sa/, /sa :r/, /va/, équivalents du français « je vais », etc. Nous ajouterons qu'en plus des changements phonétiques, les valeurs de ces morphèmes « créolisés » ont divergé par rapport au sens premier de leur étymon français selon une dynamique interne de la langue créole. Aussi, nous verrons quel est leur environnement syntaxique et leur portée sémantique actuels.

3. Étude syntaxique et sémantique des allomorphes

/-a/, /sava/, /sa/, /sa :r/, /va/ en CR

3.1. Le marqueur du futur /-a/

Ce marqueur du futur /-a/ est employé exclusivement à la première personne du singulier comme auxiliaire du futur :

/ma/²

pronom 1^{re} pers. + /a/.

Le marqueur du futur /a/ semble bien être une réduction morpho-phonologique de /va/ et de ses « variantes ». Toutefois, /va/ est d'un usage moins fréquent dans certains contextes où /sava/, /sa/ ou /sa :r/ précédés de /i/ sont tout à fait acceptables selon nos informateurs :

1. **ma kas** d' bwa da\$ E\$ nE\$stA\$
mi sava kas dè bwa da\$ E\$ nE\$stA\$
mi saa kas dè bwa da^ E\$ nE\$stA\$
mi va kas dè bwa da\$ E\$ nE\$stA\$
Je vais casser du bois dans un instant.

2. **ma fe** mO\$ tRavaj taER
mi sa va fe mO\$ travaj taER
mi saa fe mO\$ tRavaj taER
mi sar fe mO\$ travaj taER
mi va fe mO\$ travaj taER
Je vais faire mon travail tout à l'heure.

3. **mi vwa** pa puRkwa OJuRdui **ma Sa*Je**
mi sava Sa\$Je
mi saa Sa\$Je
mi sar Sa\$Je
mi va Sa\$Je.
Je ne vois pas pourquoi aujourd'hui je vais changer.

1. Les italiques sont de nous. Nous tenons à marquer l'origine et l'évolution naturelle des formes verbales qui ont été notées par Chaudenson. En outre, il est intéressant de noter l'analyse de Chaudenson (1974 : 980) sur la formation du futur périphrastique en créole : « L'unité des formes est remarquable; toutes se rattachent manifestement au futur périphrastique « je vais... » ; l'importance de ce type dans la langue parlée est incontestable, parce qu'il évite les complications de la conjugaison, comme le note A. Sauvageot : « Le collationnement des textes enregistrés, les résultats d'enquêtes que nous avons multipliés tendent à laisser supposer que les usagers ne savent plus très bien faire de distinction entre ce que peut vouloir dire le futur simple et ce que signifie le futur périphrastique. Ils recourent souvent à l'emploi de ce dernier uniquement pour éviter d'utiliser des formes qui leur paraissent difficiles à conjuguer. » Il n'est pas étonnant que (va) soit devenu indice de futur, puisque c'était phonétiquement dans une conjugaison irrégulière (vais, vas, allons...), la forme la plus employée...»

2. /ma/ peut aussi être la réduction de l'association du pronom personnel de la première personne du singulier et du marqueur d'accompli /la/:

mw\$e la vy ali jER

mia vy ali jER

ma vy ali jER

Je l'ai vu(e) hier.

On pourrait multiplier les exemples qui démontrent qu'il y a une différence évidente d'emploi contextuel de la forme /va/ qui semble peu courante dans le même paradigme que /a/, /i sava/, /i saa/. Sans être ressenti comme inacceptable dans ces exemples, /va/ apparaît comme une variante sociolectale marquée – utilisée par les « Petits Blancs » des Hauts de l'île – ou encore comme une variante acrolectale.

Par ailleurs, nous remarquerons l'existence du morphème /ma/ en français canadien. Selon Mougeon et Béniak (s.d.) : « *m'as* is confined to lower-class speech in Canadian French. »³ Selon ces auteurs (s.d. : 1-2), « In the absence of historical attestation of this form in precolonial French, it can only be hypothesized that it originated in and has always been restricted to popular speech. »⁴

Toujours selon eux (s.d. : 3-4),

« The etymology of *m'as* remains rather enigmatic. The most commonly held view is that it represents a drastic reduction of (*je m'en vas* > (*je m'en 'as* > (*je m'as* (see Juneau 1976 : 85; Hull 1979 : 175). »⁵

Nous dirons que comme en français canadien, /ma/ en CR a probablement pris son origine dans les dialectes français importés dans l'île par les colons du XVII^e siècle souvent d'origine populaire. En outre, sur un plan purement linguistique, dans une dynamique interne, ce morphème apparaît actuellement comme la réduction de la forme la plus longue du futur périphrastique en CR :

1. mi⁶ sava kas d' bwa da\$ E\$ nE\$sta*
pronom 1^{er} pers. + /i/ + sava⁷.

La structure verbale /ma kas/ sous-entend l'emploi de /i/ qui est un marqueur d'actualisation (voir Caid 1998) du procès exprimé par le verbe.

3.2. La valeur de /i + sava/, /i + va/, /i + saa/

La valeur de /i/ combinée à celle de l'aspect inchoatif et de déplacement temporel situé après « maintenant », intrinsèque au contenu lexical de /sava/, véhicule une idée de certitude quant à la réalisation du procès dans l'avenir.

Autrement dit, dans les structures avec /i/, actualisateur de procès (/i sava/, /i saa/ ou encore /i va/ ou le morphème réduit /a/), la relation S-P (Sujet-Prédicat) est donnée pour certaine en dépit de l'écart entre le moment de l'énonciation et celui de la validation de S-P.

Soit les énoncés suivants :

4. li saa apRa\$n lekOl pu gE\$ j E\$ seape
Il va apprendre à l'école pour obtenir un C.A.P.

5. li saa plere da\$ E\$ nE\$sta\$
Il va pleurer dans un instant.

6. lA pli i sar tO\$be talER
La pluie va tomber tout à l'heure.

3. Traduction : « *m'as* est limité au discours des classes populaires en français canadien. »

4. Traduction : « En l'absence d'attestation historique de cette forme en français pré-colonial, on ne peut que formuler l'hypothèse qu'il a pris son origine et a toujours été restreint au discours populaire. »

5. Traduction : « L'étymologie de *m'as* reste plutôt énigmatique. L'opinion la plus communément soutenue est qu'il représente une réduction drastique de *je m'en vas* (*je m'en as* > (*je m'en as* > (*je m'as* (voir Juneau 1976 : 85; Hull 1979 : 175) »

6. mi = mwE\$ + i

pronom 1^{er} personne + i

7. /sava/ vient du français littéraire /s'en va /: voir Chaudenson (1974 : 1124). Nous ajouterons que les différences entre /sava/, /saa/, /sar/ relèvent du domaine phonétique : la loi du moindre effort en phonétique a tendu à la simplification phonique du morphème.

Dans ces exemples, le morphème /i/ indique que, dans la situation d'énonciation, il y a des signes qui prédisent l'actualisation de la relation S-P. Le marqueur d'actualisation /i/ combiné à /saa/ suggère que l'avenir est en quelque sorte en germe dans le présent (exemples 5 et 6). Parfois, c'est l'« intention » du sujet de l'énoncé qui est en jeu (exemples 4 et 5). Dans tous les cas, le morphème /i/ combiné à /sava/ ou à /saa/ raccroche la relation S-P au moment de l'énonciation (valeur de /i/) tout en exprimant le renvoi à l'avenir par le sémantisme même de /sava/, /saa/ ou /sar/.

En outre, nous dirons que le locuteur s'implique dans le procès indiqué par le verbe. Il exprime une intention ou une volonté du sujet à accomplir le procès à un moment postérieur à maintenant (To). La valeur modale de certitude liée à la réalisation du procès est accentuée par /i/ qui le pose sur le même plan que n'importe quel fait réel. Par conséquent, le contenu modal de la structure verbale disparaît. La certitude de la réalisation de l'événement exprimée par le locuteur donne un caractère temporel à ces exemples qui combinent /i/ à /sava/, /saa/, /sar/ ou /va/.

3.3. /a/ et /va/ sont-ils des auxiliaires de modalité ?

/a/, /va/ semblent avoir une valeur purement modale avec la disparition du morphème /i/ et l'expression d'adverbes de modalité dans les énoncés avec /va/ ou /a/ employé seul, sans le morphème /i/.

Soit les énoncés suivants :

7. e u **kRwaR** kè li **va ale** a lekOl mEm.
Et tu crois qu'il va aller à l'école même.
8. **nu kone** pa si nu **a REs** la / sa\$ ma\$ke si.
Nous ne savons pas si nous allons rester là. Probablement oui.
9. si zOt i **mEt** la voIO\$te / zOt **va ResiR**.
S'ils mettent de la bonne volonté, ils vont réussir.
10. sE\$K i **apRa\$N** / li **va ResiR**.
Celui qui apprend, il va réussir.

Nous notons, en premier lieu, que, dans aucun de ces énoncés, nous n'avons de marqueur explicite de renvoi à l'avenir. Dans les énoncés 7 et 8, la phrase matrice indique une modalité hypothétique :

- e u **kRwaR** k'...
- **nu kone** pa si...

Dans l'énoncé 9, la phrase subordonnée est introduite par le marqueur d'hypothèse :

si zOt i mEt la voIO\$te.

Le locuteur envisage la possibilité de la réalisation du procès / i mEt la voIO\$te / qui est l'antécédent de /zOt va bJE\$ **ResiR**/. Dans ce cas, deux hypothèses peuvent être émises pour justifier l'emploi de /va/.

1) La première hypothèse est celle du caractère subséquent du procès par rapport à la phrase hypothétique qui lui apporte automatiquement un caractère indéfini. L'indéfinitude du procès entraînerait l'emploi de /va/ sans le marqueur d'actualisation /i/.

2) La deuxième hypothèse semble plus plausible, puisque l'on peut rétablir le morphème verbal /i/ dans cet énoncé :

si zOt i **mEt** la voIOte zOt i **va Resir**
i saa ResiR.

Cette hypothèse indiquerait tout simplement le caractère facultatif de la répétition de /i/ dans la phrase subséquente qui est étroitement liée à la phrase introduite par « si », un « si » qui dénote un procès temporellement antérieur.

Le choix de /va/ ou /i saa/ pourrait relever du domaine sociolinguistique. Est-ce que ce sont des variantes régiolectales, sociolectales ou idiolectales dans ce type d'énoncés? Nous reviendrons plus loin sur cette question et sur les valeurs de ces morphèmes.

L'énoncé 10 qui est une sentence proverbiale est de fait atemporel et implicitement hypothétique. Le procès de la phrase antécédente comme dans l'énoncé 9 contient le morphème /i/, indiquant une éventuelle réalisation du procès. De même, comme dans l'énoncé 9, la phrase contenant /va/ est subséquente à la phrase suggérant un caractère général du procès. Par ailleurs, il est possible d'employer /i va/, /i saa/, ou /i sar/ à la place de /va/ dans le même genre d'énoncés. Les mêmes hypothèses peuvent être formulées ici.

Les explications données par nos informateurs au sujet du caractère obligatoire de telle ou telle structure, selon l'environnement syntaxique ou le degré de certitude du procès, sont très diversifiées et parfois floues.

/va/ apparaît parfois comme une marque sociolectale ou régiolectale. C'est selon certains, du créole francisé, ou encore, une forme qui appartient à la variété parlée par les Créoles des Hauts, ce qui est le cas pour nos énoncés dont la locutrice est une Créole des Hauts.

D'autres informateurs ont ressenti des différences sémantiques entre les structures en /va/ ou /a/ d'une part et les structures en /i + va/, /i + saa/, /i + sar/.

Les dernières structures mentionnées peuvent être rapprochées sur le plan sémantique de la structure /i + base verbale/, qui est en fait le marqueur du présent progressif ou du présent à valeur générique⁸.

En gros, les futurs en /va/ ou /a/ sont des **futurs indéfinis** et les structures en /i + va/, /i + saa/ et /i + sar/ sont des **futurs définis**.

Nous étudierons en détails ce point après avoir illustré par quelques exemples l'expression du futur en /i + base verbale/.

4. L'expression du futur au moyen de /i + base verbale/

Soit les énoncés suivants :

11. le syR k' pJER i vJES taIER.

C'est sûr que Pierre va venir tout à l'heure.

12. pJER i vJES la / li amyZ pa.

Pierre va venir là. Il ne tarde pas.

13. sEk i apra\$N li va Resir / li noRa tut ski fO ali / me si marmaj zOt i apra\$N pa bJES zOt i debRuj azOt /.

Celui qui apprend, il va réussir. Il aura tout ce qu'il lui faut. Mais si, les enfants, vous n'apprenez pas bien, vous vous débrouillerez.

L'expression du futur n'est pas verbalement marquée. La notion de futurité est tributaire du contexte phrastique, des circonstants de temps ou d'autres éléments qui indiquent la réalisation prochaine du procès :

Dans l'énoncé 11 : taIER

Dans l'énoncé 12 : li amyZ pa.

8. Voir Caid (1998) à propos de la valeur de /i/.

Le contenu sentencieux de la fin de l'énoncé 13 dénote le caractère successif des deux procès situés dans un présent irréel.

procès 1 : **i apra\$ n pa**
procès 2 : **zOt i debRuj azOt.**

Si le 1^{er} procès coïncide avec *To* (maintenant), le 2^e procès situe après ce moment, i.e. il se situe dans le futur.

5. Le futur défini, le futur indéfini marques régiolectales, idiolectales ou sociolectales

Pour apporter plus de lumière sur les valeurs de /**va**/, /**i + va**/, /**i + sava**/, /**i + saa**/, /**i + sar**/ et de leur éventuelle interchangeabilité selon les contextes, nous avons demandé à quelques locuteurs natifs (8) de nous traduire les trois phrases suivantes :

14. Je ne crois pas que Pierre va venir tout à l'heure.
15. Peut-être que Pierre va venir tout à l'heure.
11. Il est certain que Pierre viendra tout à l'heure.

Après avoir écouté leur traduction, nous leur avons soumis les énoncés dans lesquels nous avons employé les autres structures. Nous leur avons demandé alors de juger de l'acceptabilité des énoncés.

Pour l'énoncé 11, la structure en /**va**/ a été rarement acceptée. Les structures préférées furent : /**i + base verbale**/, /**i saa + base verbale**/.

Énoncé 11

le syR kè pjER **i vjE*** talER
" " **i saa vni(R)** talER
" " **va vni(R)** talER.

Pour les énoncés 14 et 15, la structure en /**va**/ a été la plus naturellement produite. La structure en /**i saa**/ a toujours été considérée comme acceptable. La structure en /**i + base verbale**/ a été une fois rejetée.

À partir de cette petite enquête, nous pouvons formuler les hypothèses suivantes :

- Les structures /**i + base verbale**/ ou /**i saa + base verbale**/ sont préférées dans l'expression de la certitude /le syR/. Autrement dit, lorsque le locuteur exprime la certitude de la réalisation du procès, le futur défini est utilisé.
- La structure en /**va**/ est généralement utilisée lorsque le locuteur exprime une incertitude qui concerne la réalisation du procès par le sujet.

Parfois différentes structures ont été acceptées pour la même phrase française sans pour autant avoir été ressenties comme tout à fait équivalentes. Aussi, nous pensons qu'il existe une différence, ne serait-ce que minime entre ces formulations.

Ainsi pour l'énoncé 15 :

15 a : p'tEt kè pjEr **va vni(R)** talER
15 b : p'tEt k' pjER **i vjE\$** talER
15 c : " **i saa vniR** talER.

Dans 15a, le locuteur émet seulement la possibilité de la venue de Pierre /talER/ sans pencher pour la venue effective de Pierre; il s'agit d'un **futur indéfini**.

Dans 15b, le locuteur envisage la possibilité de la venue de Pierre par l'emploi du marqueur d'actualisation /i + base verbale/.

Dans l'emploi prospectif de /i + base verbale/, l'énonciateur ne se contente pas d'asserter que la relation sujet-prédicat sera actualisée à un moment T1 situé après maintenant (TO). Il signale que des éléments de la situation lui permettent de concevoir la venue effective de Pierre /talER/. Dans ce cas, la modalité est plus orientée vers une réalisation; il s'agit donc d'un **futur défini (realis)**.

Les structures /i sava + V/, /i saa + V/, /i sar + V/ suivent le même fonctionnement que /i + base verbale/ dans son emploi prospectif. L'énonciateur s'appuie également sur des éléments de la situation d'énonciation qui lui permettent d'envisager positivement la réalisation du procès. On pourrait imaginer un contexte plus large pour l'énoncé 15c :

/pjER i saa vni(R) talER / ma vy ali / li la di amwe\$ /
Pierre va venir tout à l'heure. Je l'ai vu, il me l'a dit.

Dans ces tours, /i/ reste un marqueur aspectuel signalant l'actualisation d'un procès. Le sens premier (spatial, voir supra) de /sava/, /saa/, /sar/ renvoie métaphoriquement à la notion d'éloignement temporel et plus précisément à la notion de futurité.

Dans 15b et 15c, l'assurance de la réalisation effective de la relation S/P vient de la valeur de /i/ qui apporte donc une orientation positive à l'effectuation du procès, tandis que /va/ employé seul (15a) dénote un regard neutre de l'énonciateur quant à la réalisation du procès dans un moment à venir⁹.

En bref, le futur périphrastique, avec ou sans le morphème /i/, est aussi courant en CR que l'emploi de /i + base verbale/ à la forme affirmative. Les emplois du futur à la forme affirmative semblent bien être des interférences actuelles du français lorsqu'elles apparaissent, interférences qui s'expliquent par la proximité des deux langues. À la forme négative, cependant, le futur périphrastique est concurrencé, voire naturellement devancé, par le futur synthétique qui est d'un grand usage.

6. L'expression du futur à la forme négative

6.1. La formation du futur « négatif » en CR

Quelques précisions sur la formation de ce « futur négatif » nous semblent utiles. Nous citons pour commencer une constatation, celle de l'existence à l'heure actuelle du futur négatif :

« Dans quelques cas, subsiste un type de futur français (dans les tours négatifs surtout) : / mi gayra pa / «je n'aurai pas »; / i fémalra pa / «ça ne te fera pas mal » (Chaudenson 1974 : 334-335)

R. Chaudenson (1981 : 209) nous donne une explication logique de l'histoire du futur négatif en CR. En partant d'attestations historiques, il formule des hypothèses sur l'origine de son emprunt et de son emploi :

9. Très souvent l'intonation de la phrase renforce l'assurance ou la neutralité de l'énonciateur vis-à-vis de la validation effective du procès à un moment postérieur à maintenant.

« [...] le réunionnais ne présente pas le morphème « va » au futur négatif : « moi n'don'ra pas vous » ; « li donn'ra pas » (H, p. 44) ; « vous sentira pas » (H, p. 50). Cette opposition entre la formation des formes affirmative et négative s'est maintenue en créole réunionnais. Nous avons déjà signalé que, curieusement, le parler français canadien de l'île aux Coudres présente une situation analogue, puisque le futur périphrastique (plus fréquent qu'en français standard) n'apparaît jamais dans une proposition négative où le futur simple est obligatoire (cf. supra, 8.3). On retrouve donc ici la même conclusion que précédemment ; le français régional, et sans doute le français créolisé, ont maintenu à la forme négative une forme en -ra, car la tournure périphrastique n'était pas utilisée dans ce cas là. »

Après ce rappel de l'histoire linguistique du futur négatif en CR, faisons rapidement un survol de la formation du futur synthétique en latin, tout en voyant le passage du latin au français et du français au créole réunionnais.

6.2. La formation du futur synthétique en latin, en français et en créole réunionnais

Dans les tableaux de conjugaison du français, le futur apparaît comme un « temps ». Mais est-ce réellement un « temps » ou est-ce un mode ?

Le présent ou le passé ouvre sur un monde réel, connu. L'avenir se situe, quant à lui, fondamentalement dans le non-réel. Pourtant, il est difficile de décider de but en blanc que le futur est un mode. Le futur tient autant du mode que du temps en CR, comme nous le démontrons infra à partir de l'analyse d'exemples précis.

Rappelons qu'en latin classique, existait un temps futur qui disparut et fut remplacé par un autre futur initialement périphrastique construit avec le verbe « avoir » (*habere*) : *cantare habeo*. Dans l'histoire, le futur (du présent) et le « conditionnel » (futur du passé) apparurent au même moment. En français contemporain, le futur et le « conditionnel » se construisent à partir des mêmes bases structurelles, mais ces formes sont senties comme synthétiques :

Futur : je chanter-ai

Conditionnel présent : je chanter-ais.

Au futur simple de l'indicatif, c'est l'auxiliaire « avoir » au présent qui se trouve après l'infinitif. Au conditionnel présent, nous avons l'auxiliaire « avoir » à l'imparfait.

Ces formes synthétiques construites avec le verbe « avoir » comme suffixe verbal sont équivalentes à :

– J'ai à chanter.

– J'avais à chanter.

Une valeur modale de contrainte exprimée par l'énonciateur ressort de ces formes analytiques correspondant au futur, valeur que nous ne retrouvons pas en CR. En outre, dans le futur synthétique, le **R** fait référence au non-réalisé, qui peut être **du potentiel, de l'irréel du présent ou de l'irréel du passé**. Ces différentes valeurs auront une influence sur le fonctionnement syntaxique du futur synthétique négatif en CR.

Sur le plan morphologique, une règle de l'évolution naturelle des langues a prédominé dans la formation du futur synthétique en CR : la tendance à l'invariabilité, lorsque les désinences ne sont pas significatives et qu'elles apparaissent comme redondantes. En effet, elles expriment une deuxième fois la personne et parfois ces désinences se distinguent uniquement sur le plan graphique :

– tu chanteras.

– il chantera.

Or, lors de la genèse du CR, les locuteurs du CR, langue essentiellement orale, se souciaient peu des contraintes normatives de la langue écrite et littéraire. Par conséquent, il fut naturel d'emprunter une seule forme – celle de la 3^e personne du singulier – pour exprimer le futur synthétique du présent ou du passé à la forme négative.

16. u **veRa** ply ut za\$fa\$?
Tu ne verras plus tes enfants?

Très souvent, les phonèmes de la désinence du futur -RA sont inversés : -RA > AR.
Soit l'énoncé suivant :

17. si zOt mOma\$ **i a\$vwaj** azOt lekOl / zOt **i apRa\$N** pa / zOt **i ReisiaR** pa RjE\$
/ zOt **i gE\$jaR** pa RjE\$/

Si leur mère les envoie à l'école, ils n'apprennent pas, ils ne réussiront rien, ils ne gagneront rien¹⁰.

L'explication de ce changement est purement phonétique. En effet, le son /r/ s'entend très peu en CR et même souvent la voyelle qui précède, en l'occurrence le phonème /a/, s'allonge et le phonème /R/ disparaît. On distingue souvent une voyelle longue suivie d'un « léger » /r/.

Ainsi les habitudes articulatoires du créole modifient parfois phoniquement le suffixe verbal /Ra/ sans pour autant influencer sur sa valeur.

La valeur du futur synthétique négatif sera vue en parallèle avec le futur périphrastique négatif qui existe aussi.

7. Les valeurs du futur synthétique négatif et du futur périphrastique négatif

Soit l'énoncé suivant :

18. vi **sORt** isi la RenjO\$ / u **aRiv** laba / u **fe** E\$ kalifikasjO\$: bana **i saa** pa **pERd**
lè ta* /
Vous sortez d'ici, de La Réunion. Vous arrivez là-bas. Vous faites une qualification. Ils ne vont pas perdre leur temps.

Dans l'énoncé 18, le futur négatif avec /i + saa + V/ dénote une « intention » du sujet et la proximité du procès. Par contre, dans l'énoncé 17, le locuteur exprime sa certitude quant à la réalisation du procès sans l'idée de proximité. Nous noterons que ces futurs synthétiques se combinent avec le morphème verbal /i/:

/ i + V + ra + pa /.

Le futur apparaît donc comme un marqueur temporel dans ce cas-là. En est-il de même pour tous les énoncés employant le marqueur -R ?

8. Le marqueur -R

Le marqueur -R signale que le procès se trouve dans le domaine du non-réalisé. Plusieurs cas de figure peuvent être dénombrés :

10. Ils n'obtiendront rien.

L'expression du futur en créole réunionnais

Énoncé 17 : si [...] zOt i **apRa*n** pa / zOt i **ReisiaR** pa /

Énoncé 19 : / zOt i **EmRe** bjE\$ ale a\$ vaka\$s /
Ils aimeraient bien aller en vacances.

Énoncé 20 : / El **la y** E\$ sEl za\$fa\$ / pOv bEt / apRe El **la to\$m** malad e dOktER
la di aEl **aREt** / se fREd kè **nORE vuly** E\$ gaRsO\$ /
Elle a eu un seul enfant. Pauvre bête ! Après elle est tombée malade. Et le docteur lui a dit d'arrêter. C'est Fred qui aurait voulu un garçon.

Dans l'énoncé 17, le « déclencheur » d'hypothèse « si » indique que les conditions ne sont pas réunies au moment présent pour favoriser la réussite du procès à un moment postérieur à TO. Autrement dit :

p /zOt i **apRa\$n** pa / implique q/zOt i **ReisiaR** pa /

L'énonciateur exprime au moyen de (-R + présent) une valeur très proche du certain. Cette valeur ne s'en distingue que parce que la validation de S-P est en suspens.

Dans l'énoncé 19, la structure verbale est constituée de / **i** + **base verbale** + **R** + **e/-**, /**e/** étant le marqueur du passé du créole acrolectal. Ce marqueur combiné à /**R/** qui indique la non-réalisation du procès au moment présent (TO) traduit en quelque sorte une idée de décrochage par rapport au présent et au degré de certitude en ce qui concerne la validation de la relation S/P.

En clair, l'énonciateur exprime avec ce « double éloignement » /**-R/ et/e** / que les conditions ne sont pas réunies au moment TO et, de plus, aucun élément de la situation d'énonciation ne permettent de prédire la réalisation du procès à un moment postérieur à TO. Mais d'autre part, le morphème verbal /**i/** signale que le locuteur traduit l'éventualité de la réalisation du procès entrevue par le sujet.

Dans l'énoncé 20, le morphème verbal /**i/** disparaît. En effet, la structure verbale est la suivante :

nORE vuly

nORE : est en fait un morphème amalgamé comprenant :

- 1) le verbe « avoir »,
- 2) le morphème -R indiquant un fait non-réalisé,
- 3) le morphème /**e/** du passé du créole acrolectal.

En outre, /**nORE/** + /**y/** constitue le morphème discontinu du « conditionnel passé » pour reprendre un terme de la grammaire traditionnelle. Cette forme exprime un irréel du passé. Il est par définition incompatible avec le marqueur d'actualisation du procès /**i/**:

Énoncé 20 : [...] * se fREd k' i **nORE vuly** E\$ gaRsO\$

En effet, les circonstances excluent toute possibilité de réalisation du procès. Par ailleurs, il est incompatible avec le marqueur d'accompli¹¹. En effet, l'énoncé est l'expression d'un regret ou encore d'un « souhait proféré sur un moment passé ». En clair, l'éventualité de la réalisation du procès avec le marqueur -R est liée à la présence ou à l'absence du morphème verbal /**i/**.

11. Pour plus de détails sur ce point, voir Caid (1998).

Au terme de ce survol de l'expression du futur en CR, nous constatons sa situation à la frontière modale entre le réel et le non-réel. Plus précisément, le non-réalisé dans l'expression du futur se subdivise entre :

- 1) le réalisable, pressenti comme tel (le potentiel);
- 2) le réalisable qui s'éloigne du certain (l'irréel du présent) avec le marqueur du passé;
- 3) le non-réalisable (l'irréel du passé) qui se détache complètement de l'axe temporel, puisqu'il s'agit d'une supputation à partir d'un fait passé irréel.

L'absence ou la présence du morphème verbal /i/ délimite ainsi la frontière modale dans l'expression du futur en CR.

Au terme de cette analyse de l'expression du futur en CR, nous constatons l'emploi de mots – tels que /va/, /i sava/, /isaR/ – qui ressemblent curieusement au français. En effet, historiquement, il s'agit d'emprunts aux français dialectaux du XVII^e siècle adaptés au système phonologique et grammatical du CR. De façon évidente, notre analyse montre une autonomisation du CR par rapport au français. Car, le CR a adopté un système autre. Il s'agit d'une re-création grammaticale à partir d'un lexique français. Nous citerons, pour terminer, une image parlante de R. Chaudenson (1989 : 39) qui confirme le caractère double de proximité structurale et d'autonomisation du CR par rapport au français dans un cadre général de créolistique et de francophonie :

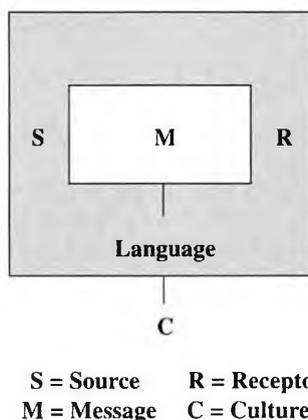
« [...] les systèmes créoles sont en quelque sorte des « planètes » qui sont sorties de la galaxie francophone (dont les français marginaux seraient les astres les plus lointains), mais en poursuivant des trajectoires prédéterminées par les « lois de gravitation » (ou d'autorégulation) du système dont elles sont issues. »

Le Dictionnaire canadien bilingue¹ : reflet de plusieurs cultures

Jacqueline Bossé-Andrieu et Roda P. Roberts
Université d'Ottawa, Ottawa, Canada

1. Dictionnaire et culture

Comme Dubois et Dubois le signalent (1971 : 8), les dictionnaires sont « des objets culturels, intégrés en tant que tels à [une] culture : ils témoignent d'une civilisation ». Cet avis, partagé par beaucoup, est fondé sur le double constat que le dictionnaire a pour vocation première d'informer sur la langue, et que la langue et la culture sont étroitement liées (Rialland-Addach 1995 : 91). Le lien entre la langue et la culture est démontré par Nida (1975 : 28) au moyen d'un diagramme :



Mais le lien entre le dictionnaire et la culture, qui s'établit à travers la langue, est complexe. Toujours selon Dubois et Dubois (1971 : 12), l'utilisateur cherche, dans le dictionnaire, les réponses à deux grandes questions, réponses qui mènent directement ou indirectement à la culture. La première question est : est-ce que je parle « correctement » ? Le mot « correctement » peut s'interpréter comme renvoyant directement à une norme culturelle : est-ce que j'utilise ce mot dans une situation convenable, puis-je employer ce mot sans entraîner un jugement défavorable sur ma culture ? Mais « correctement » peut aussi renvoyer à une norme linguistique : est-ce que j'utilise ce mot dans le même sens que les « autres » locuteurs ?

1. Recherche subventionnée par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada.

Étant donné que la norme linguistique est souvent établie par un groupe culturel donné, cette interprétation du mot « correctement » renvoie indirectement à la culture. La deuxième question qu'on pose au dictionnaire est : qu'est-ce que c'est? Dans ce cas, le « ce » peut renvoyer à un objet ou à un mot. Si la question renvoie à un objet, le dictionnaire sert à augmenter le savoir culturel. Dans ce cas, le lien entre le dictionnaire et la culture est direct. Si, en revanche, la question renvoie à un mot, le dictionnaire sert à accroître la compétence linguistique, qui, étant donné le lien étroit entre la langue et la culture, mène indirectement à la culture.

Dans ce texte, nous allons aborder les questions directement liées au savoir culturel que présentent les dictionnaires. Pour ce faire, nous avons adopté la définition suivante de la culture, proposée par Margaret Mead (1955 : 12-13) :

It [culture] covers not only the arts and sciences, religions and philosophies, to which the word « culture » has historically applied, but also the system of technology, the political practices, the small intimate habits of daily life, such as the way of preparing or eating food, or of hushing a child to sleep.

Un dictionnaire unilingue, qui présente une seule langue, reflète généralement une seule culture (dans le sens défini ci-dessus) : par exemple, le *Petit Larousse* présente essentiellement la culture française. Un dictionnaire bilingue, qui met en présence deux langues, reflète en principe essentiellement deux cultures : ainsi le dictionnaire *Harrap's* anglais/français présente la culture française et la culture britannique. Étant donné la prédominance des États-Unis, les dictionnaires bilingues anglais/français d'origine plus récente comme le *Robert et Collins* et le *Oxford* tentent de couvrir également certains aspects de la culture américaine. Le *Dictionnaire canadien bilingue* (français et anglais), ouvrage qui doit paraître en 2004, reflète, quant à lui, au moins cinq cultures différentes.

2. Diversité des cultures présentées dans le *Dictionnaire canadien bilingue* (DCB)

Le *DCB* doit refléter essentiellement la culture franco-canadienne et la culture anglo-canadienne. Or, à bien des égards, la culture franco-canadienne est influencée non seulement par la culture française d'outre-Atlantique, mais aussi par la culture anglo-canadienne et surtout par la culture nord-américaine. De son côté, la culture anglo-canadienne intègre à la fois des éléments des cultures nord-américaine, britannique, et même franco-canadienne. Ainsi, le français et l'anglais utilisés au Canada, et plus particulièrement leur lexique, reflètent chacun, non une seule, mais plusieurs cultures.

Cette diversité de cultures propre au Canada tient à des facteurs d'ordre à la fois historique, géographique et économique. Puisque le Canada a été découvert en 1534 par Jacques Cartier, le français a été la première langue européenne à se répandre sur ce vaste territoire, même si ce n'est qu'au début du XVII^e siècle que la Nouvelle-France a été colonisée et que des francophones se sont installés d'abord en Acadie, puis sur les rives du Saint-Laurent. Ces immigrants, venus de diverses régions de France, parlaient différents dialectes et, aujourd'hui, on ne sait toujours pas si le français parlé en Amérique du Nord s'est développé à la suite de la rencontre, au Nouveau Monde, des divers parlars régionaux ou bien si les immigrants, qui avaient dû passer un certain temps dans une même ville française avant de s'embarquer pour l'Amérique, avaient appris une langue plus ou moins commune avant leur départ de France (Cajolet-Laganière et Martel 1995 : 35-37). Quoi qu'il en soit, les premiers francophones du Canada ont eu à traiter avec les autochtones qui y habitaient (les Indiens et les Inuit) et ils ont emprunté à leurs langues, plus particulièrement à l'algonquin (Orkin 1970 : 88), un nombre de mots qui désignent la traite des fourrures, la flore et la faune ainsi que des particularités géographiques et topographiques. En 1763, à l'issue de la guerre de Sept Ans, la France a cédé la Nouvelle-

France à l'Angleterre. À cette époque, la langue et la culture françaises restaient dominantes au Canada, car le pays comptait toujours plus de francophones que d'anglophones. Toutefois, ce rapport allait bientôt s'inverser, avec tout d'abord, à partir de 1783, l'arrivée des Loyalistes américains après la guerre contre les Britanniques (guerre de l'Indépendance américaine), puis avec les vagues d'immigrants venus d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande – immigration encouragée par le gouvernement britannique entre 1830 et 1840. Ces immigrants anglophones, dont le nombre allait bientôt dépasser au Canada celui des francophones (surtout à cause de l'exode des Acadiens à partir de 1755), apportaient avec eux deux langues et deux cultures : l'anglais américain et l'anglais britannique, la culture américaine et la culture britannique. Ainsi, le germe de la diversité des cultures était semé au Canada. Il n'a cessé de croître depuis ce temps-là, avec l'interaction entre le français et l'anglais, l'influence économique grandissante des États-Unis, et le flux d'immigrants venus d'autres pays d'Europe et plus récemment d'Asie et d'Afrique. Étant donné que le Canada, au contraire des États-Unis, a toujours favorisé le multiculturalisme, ses deux langues officielles (l'anglais et le français) reflètent cette diversité de cultures, comme en témoignent un grand nombre de mots relatifs entre autres à la vie quotidienne, à l'éducation, à l'alimentation, à l'habitation et à l'administration gouvernementale.

Si, comme le note Rey (1991 : 2867), « dans [les] descriptions bilingues usuelles, les divergences culturelles jouent entre deux normes, unifiant chacune de ces deux langues », dans le cas du *DCB*, les divergences culturelles jouent entre plusieurs variétés de langue. Comme nous l'avons dit, le *DCB* est le reflet de cinq cultures (nord-américaine, britannique, française de France, anglo-canadienne et franco-canadienne²). Bien entendu, l'essentiel du lexique anglo-canadien et du lexique franco-canadien est commun au lexique de l'anglais britannique (AUK) et de l'anglais américain (AUS), et du français général (FGN³). Dans le traitement lexicographique des unités faisant partie de ces deux ensembles, les différences de cultures sont reflétées surtout dans les exemples et ne seront pas traitées ici. Évidemment, certaines variantes lexicales caractérisent, d'une part, l'anglais canadien (ACD) par rapport à l'anglais général (AGN) ou à l'anglais américain (AUS) et, d'autre part, le français canadien (FCD) par rapport au français général (FGN) et au français de France (FF); par exemple, les Canadiens emploient souvent, en anglais, *chesterfield* et non *sofa*; en français, *mitaine* et non *moufle*, *bureau* et non *commode*. Ces variantes, dues à des différences d'usage linguistique, ne tiennent donc qu'à un type bien particulier de divergences culturelles; elles ne seront pas non plus traitées ici. Nous n'aborderons pas non plus la question des emprunts faits au français du Québec par l'anglais du Québec (*dépanneur*, *autoroute*) et par le français du Canada à l'anglais (*fun*, *chum*) – bien que ce phénomène, résultat du contact des langues, soit le reflet du bilinguisme canadien –, cette question étant amplement traitée ailleurs. Nous nous limiterons à certains exemples typiques qui montrent l'interaction langue/culture – culture au sens énoncé plus haut.

Même si le *DCB* traite des variétés de langue communes à deux grands ensembles, l'anglais et le français du Canada, et ne traite pas des régionalismes circonscrits à des espaces limités à l'intérieur du Canada⁴, et que le *DCB* vise essentiellement un public canadien, il doit pouvoir

2. L'influence de la culture britannique et de la culture hexagonale se reflète entre autres dans les institutions politiques et juridiques (ex. : *governor general*, *House of Commons*; droit civil/*common law*) et certaines habitudes alimentaires (*Yorkshire pudding*/soufflé, etc). Même si nous n'en parlons pas dans ce texte, il faut mentionner que le *DCB* contient aussi un petit nombre de mots empruntés aux langues autochtones. Parmi les mots empruntés aux langues amérindiennes, citons les suivants (qui sont les mêmes en français et en anglais) : *muktuk*, qui désigne la peau de béluga que mangent les Inuit, *mukluk*, qui désigne une botte inuit fabriquée avec des peaux d'animal, *muskeg*, qui désigne un terrain humide, marécageux.

3. Nous utilisons l'abréviation CD pour désigner, selon le cas, l'anglais ou le français du Canada, et l'abréviation GN pour désigner un usage général, commun aux usagers d'une même langue.

4. Nous laissons de côté dans cette communication les variantes régionales canadiennes limitées à un espace géographique restreint. Ex. : la pâtisserie appelée « jelly doughnut » en Colombie-Britannique et dans l'est du Canada est appelée « bismark » en Alberta et en Saskatchewan, et « jam buster » à Winnipeg. La bouilloire s'appelle aussi « coquemar » aux Îles-de-la-Madeleine, « bombe » ou « canard » dans certaines régions du Québec.

être utilisé par des anglophones et des francophones non canadiens. Par conséquent, lorsque certains mots de la langue-source CD sont compris ou encore ont un équivalent plus ou moins accepté dans la langue-cible CD, mais non dans la langue-cible GN – par exemple *snowbird* (ACD) est « traduit » le plus souvent par le même mot *snowbird* en FCD –, il faut cependant que la description et la traduction de ces unités prennent en compte les différences entre les variétés d'une même langue. Plusieurs cas de figure se produisent, dont les suivants :

- 1) un mot ou un sens dans la langue-source CD n'a pas d'équivalent en langue-cible GN [et parfois pas même dans la langue-cible CD], parce que le référent est inconnu en langue-cible GN;
- 2) un mot ou un sens de la langue-source CD n'a pas d'équivalent en langue-cible GN, même si le référent est connu;
- 3) un mot de la langue-source CD existe en langue-source GN, mais la réalité désignée est différente.

3. Trois exemples de divergences culturelles

3.1. Un mot ou un sens dans la langue-source CD n'a pas d'équivalent en langue-cible GN [et parfois pas même dans la langue-cible CD]

Les habitudes de vie des Canadiens ont donné naissance à des unités lexicales particulières, qui reflètent, entre autres, l'influence du climat canadien. Par exemple, le mot *snowbird* désigne en anglais nord-américain, et plus particulièrement en anglais canadien – et aussi en français canadien –, une personne qui se rend dans le Sud – le plus souvent en Floride – pour fuir l'hiver canadien⁵. Dans ce sens, le mot *snowbird* figure, dans le *DCB*, comme entrée dans les deux sens (A-F et F-A). Dans le sens F-A, l'équivalent ne pose pas de difficulté; dans le sens A-F, par contre, après l'indication sémantique (« *person who spends the winter in a warmer climate* ») figurent en premier l'emprunt FCD familier *snowbird* puis un équivalent en FGN *hivernant*. Mais la traduction de l'exemple (**snowbirds going south should have additional health insurance**) reprend, en traduction, l'indication sémantique comme équivalent explicatif : « les gens qui passent l'hiver dans le Sud/les snowbirds devraient se munir d'une assurance médicale supplémentaire ».

Dans le même ordre d'idées, un autre phénomène typiquement canadien, appelé en anglais *cabin fever*, désigne en Amérique du Nord un malaise, un sentiment de frustration résultant de la nécessité, pendant les longs hivers des régions froides, de rester à l'intérieur, malaise qui n'est pas précisément dénommé ni en FGN, ni d'ailleurs en FCD, même si cette expérience est connue des Franco-Canadiens⁶. Ceux-ci, par contre, utilisent le verbe pronominal *s'encabaner*, qui signifie « s'enfermer chez soi, ne pas mettre le nez dehors. *L'hiver, ils ont plutôt l'habitude de s'encabaner* » (*Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (RQ)). Pour ce verbe, inconnu des dictionnaires du FGN, le *DCB* donne, parmi les nombreux équivalents anglais, *to coop oneself up* (*indoors*), *to stay cooped up*.

Parmi les autres mots liés à des pratiques nord-américaines, citons *garage sale*, terme employé en Amérique du Nord, qui n'a pas d'équivalent officiel en FGN⁷ et dont l'équivalent

5. Ce mot désigne également deux sortes d'oiseaux en anglais CD et, au pluriel, en anglais comme en français, l'équipe acrobatique aérienne des Forces armées canadiennes.

6. Dans le *DCB*, nous n'avons pas donné, pour *cabin fever*, d'équivalent traductionnel en français, mais nous avons décrit le phénomène dans une glose (« *sentiment d'être encabané* (CD), *enfermé* ») et donné l'exemple suivant : « **in February when winter is dragging, cabin fever runs high** traduit par « quand l'hiver traîne en longueur, on en a assez d'être enfermé entre quatre murs ».

7. Dans la rubrique « *Gleanures linguistiques* » de *L'Actualité terminologique* (vol. 3, 1998), R. Bellerive note qu'il a relevé le terme *vide-grenier* dans *Le Point*.

usuel en FCD, *vente de garage*, est accompagné de la marque « critiqué » dans le RQ. Ce terme renvoie à l'habitude nord-américaine de se débarrasser des objets dont on ne veut plus en les vendant dans la rue, devant son garage ou devant sa maison, façon de faire inconnue en Europe.

3.2. *Un mot ou un sens de la langue-source CD n'a pas d'équivalent en langue-cible GN, même si le référent est connu*

Certains mots du FCD ou de l'ACD désignent des réalités qui existent ailleurs, mais pour lesquelles il n'existe pas de mot particulier dans la variété de référence (anglais général ou français général). Par exemple, en FCD, le mot *finissant* désigne un élève, un étudiant qui est en train de terminer un programme d'études et qui est sur le point d'obtenir un diplôme. (Tous les printemps et tous les automnes, les conseillers pédagogiques préparent les dossiers des *finissants* de l'Université d'Ottawa.) Une fois qu'il a obtenu son diplôme, le *finissant* devient un diplômé (un « *gradué* » en FCD familier). Il n'existe ni en FGN ni en ACD ni en AGN⁸ de terme particulier équivalant à *finissant*.

Le terme *finissant* est d'ailleurs associé à la notion de « graduation », terme familier en FCD (selon le RQ) et qui désigne le fait de recevoir un diplôme soulignant la réussite d'un cycle d'études. C'est un fait auquel on attache beaucoup d'importance en Amérique du Nord. À tel point que des cérémonies de « graduation », organisées souvent à l'intention des parents – et parfois même avant la fin des examens –, couronnent toute fin d'un ensemble de cours, que ce soit à l'école primaire, secondaire ou dans une école de piano, de danse, etc. Si les termes *graduation*, *graduation dance*, etc., existent en anglais général, et que les termes *graduation*, *bal de graduation* existent en FCD familier – on emploie aussi pour le premier en FCD *collation des grades* –, en FGN le terme *cérémonie de remise des diplômes* ne semble pas avoir la même connotation; en fait, en France, l'habitude à laquelle il renvoie est quasiment inconnue ou n'a pas la même valeur affective, pas plus que le concept de « bal de fin d'études ». (L'habitude nord-américaine veut que les élèves qui ont terminé leurs études secondaires se parent de leurs plus beaux atours pour se rendre – parfois en limousine – à un bal organisé pour l'occasion.)

Dans un autre domaine, celui de l'urbanisme, le terme *driveway* a un sens particulier au Canada. Il désigne une route, en milieu urbain, dont l'aménagement paysager est soigné (pelouses, fleurs, arbres, etc.). À Ottawa, le Queen Elizabeth Driveway longe le canal Rideau. Si le même type de route existe au Canada français et dans d'autres pays de la francophonie, il n'existe pas de mot particulier pour le traduire : on a recours en FCD au terme *promenade*, qui désigne en FF « un lieu aménagé pour les promeneurs » (*Petit Robert (PR)*), comme dans « Promenade des Tuileries » – à Paris – ou « Promenade des Anglais » – à Nice –; le terme *promenade* est d'ailleurs aussi utilisé au Canada pour traduire le mot *drive*, qui entre dans le nom de rues (ex. : Sussex Drive : promenade Sussex à Ottawa; promenade du Portage à Hull), rues qui ne sont pas prioritairement destinées aux promeneurs « à pied ». L'existence d'un mot particulier *driveway* (du verbe *to drive*) pour désigner ce type de voie urbaine reflète peut-être l'amour que les Canadiens vouent à la nature et aux promenades en automobile une fois le long hiver terminé. Il s'agit peut-être d'un autre exemple d'association d'idées, ici entre le printemps et les promenades en voiture.

8. On emploie en anglais selon le cas *high school senior*, *senior student*, *graduating student* (*cegep and university*).

3.3. Un mot de langue-source CD existe en langue-cible GN, mais la réalité désignée est différente

Certains mots sont employés dans un sens particulier au Canada et reflètent des réalités typiquement canadiennes. Nous allons donner deux séries d'exemples : la première est liée à la politique de bilinguisme qui a cours au Canada, et la deuxième est liée aux loisirs.

Le mot *immersion* désigne, en anglais et en français du Canada, dans le vocabulaire de l'enseignement, un programme scolaire dans lequel les élèves suivent des cours dans l'autre langue officielle. Ce sens est restreint par rapport à celui que ce mot a, toujours dans le vocabulaire de l'apprentissage des langues, en AGN et en FGN où il désigne tout apprentissage intensif, tout séjour linguistique en langue étrangère, quelle que soit la langue. Cette acception canadienne découle de la politique linguistique du gouvernement canadien qui vise à promouvoir le bilinguisme.

Dans le même ordre d'idées, la politique québécoise qui entend faire du français la première langue de communication dans les milieux de travail où domine l'anglais a propagé les acceptions canadiennes des mots *francization* et *francisation*. Quant aux verbes *to francisize* et *franciser*; ils signifient le plus souvent au Canada « accroître ou faire adopter l'usage du français ». En ACD, *francization* signifie aussi le fait d'implanter des écoles francophones dans un milieu de langue française minoritaire. Mentionnons aussi qu'en FCD, l'adjectif *francophone* peut avoir des sens autres que ceux que donne le PR (« qui parle habituellement français ou relatif à la francophonie »). Ainsi, un hôpital francophone, c'est un hôpital où l'on peut recevoir des soins en français; une école francophone, c'est une école où l'enseignement est donné en français; une commission scolaire francophone, c'est une commission scolaire qui s'occupe des écoles où l'enseignement est donné en français; cet adjectif, abondamment employé au Canada, signifie aussi « d'expression française », « qui a lieu en français », comme dans *presse francophone*, *gala francophone*, *théâtre francophone*, etc.

Deux mots liés aux loisirs ont une acception particulière au Canada et ne désignent pas exactement la même réalité que celle à laquelle ces mots renvoient outre-Atlantique. Ainsi, en ACD, le mot *cottage* désigne, dans plusieurs provinces, non pas une maison à un étage (sens AGN), mais une propriété, située à la campagne, au bord d'un lac, etc., sur laquelle se trouve une maison et que l'on utilise surtout en été; de même, en FCD le mot *chalet* désigne en fait n'importe quelle résidence secondaire, luxueuse ou non, située à la campagne, au bord d'un lac ou dans les collines avoisinant une ville, où les citadins passent les fins de semaine, et non pas une maison de bois située en montagne, ou construite comme les chalets suisses. (Le PR donne d'ailleurs le sens canadien : « maison de campagne située près d'un lac ou d'une rivière »). Au Canada, beaucoup de gens passent leurs fins de semaine et leurs vacances « au chalet » ou « au lac » (« at the cottage, at the lake »). C'est ancré dans les habitudes, et tout le monde comprend que ces gens possèdent une propriété, même modeste, dans la nature, donc à l'extérieur de la ville. Encore ici se révèle l'amour de la nature et le prix attaché aux escapades qui font échapper, l'été, à la touffeur des villes.

4. Trois exemples de traitement lexicographique

Nous avons présenté de façon schématique différents exemples représentatifs de l'hétérogénéité culturelle du Canada. Bien entendu, la spécificité culturelle se traduit par divers moyens; dans le DCB, elle se traduit entre autres par le contenu des exemples ou par l'inclusion de certains éléments. Par exemple, l'inclusion systématique de formes neutres ou féminines (ex. : *chairperson*; *recteur*; *rectrice*) reflète la tendance nord-américaine à neutraliser et à féminiser le discours. L'inclusion de mots tels que *carré* (dans une ville) ou *traversier* reflète aussi indirectement la volonté des francophones du Canada (surtout du Québec) de lutter contre les anglicismes, alors que le FF se contente de mots anglais (*square*, *ferry*).

En ce qui concerne le traitement lexicographique des entrées qui traduisent directement la spécificité canadienne, il arrive que surgissent certains obstacles. Si les termes renvoyant à ce que Rey (1987 : 254) appelle « les référents naturels culturalisés » (animaux, plantes) ne présentent guère de difficultés, puisqu'il y a au Canada un certain nombre d'outils sûrs (vocabulaires, banques de terminologie, etc.) qui indiquent les équivalents dans l'autre langue, il en va cependant autrement pour le traitement de termes renvoyant à certains « référents culturels purs » (« objets fabriqués, gestes et attitudes humaines ») (Rey, *ibid.*). Ici, la difficulté provient entre autres du fait que ces référents sont loin d'être tous complètement décrits, la production de dictionnaires de l'anglais canadien étant relativement récente et celle de dictionnaires du français canadien ou québécois encore à l'état expérimental. Et, bien sûr, la difficulté s'explique par le fait, comme nous l'avons vu, que des unités lexicales de l'ACD et du FCD, qui dénotent des réalités spécifiquement canadiennes, n'ont pas d'équivalents traductionnels dans la langue-cible GN ni même dans la langue-cible CD. Dans le traitement de ces unités culturelles, le DCB a recours à plusieurs stratégies⁹. Nous donnons ci-après très succinctement trois modes de traitement lexicographique différents en ce qui concerne les équivalents.

4.1. *Recours uniquement à un équivalent explicatif*

Lorsqu'il n'existe aucun mot précis dans la langue d'arrivée équivalant à l'entrée-vedette, le DCB donne un équivalent explicatif; c'est le cas pour le mot *Balconville* et l'un des sens de *bleuet*.

balconville [(CD)] or **Balconville 1** (*plaisanterie qui fait référence à la coutume de passer son temps assis sur le balcon chez soi, pendant les mois chauds d'été*) *reference to the activity of passing time relaxing on the porch during the summer months.*
***quatre dames faisaient du balconville sur la rue Poupart** on Poupart Street, four ladies were relaxing on the porch.

(*exp*) **passer ses vacances à Balconville** [(iro)(CD)] (*passer les vacances d'été chez soi*) to stay home for the summer holidays.

bleuet nm 3 [(CD)] (*surnom*) (*personne*) *inhabitant of the Saguenay-Lac St-Jean region.* * **il s'appelle Tremblay, ça doit être un bleuet** his name's Tremblay, he must be from the Saguenay Lac St-Jean.

4.2. *Recours à une indication sémantique qui est reprise dans la traduction des exemples*

C'est, nous l'avons vu, le cas, dans le sens anglais-français, du mot *snowbird* au sens de « *person who spends the winter in a warm climate* ». Cette indication sémantique est reprise dans la traduction de l'exemple, malgré l'existence des équivalents *snowbird* en FCD et *hivernant* en FGN. Cette reprise découle de la nécessité de donner des traductions adaptées à diverses situations de communication; dans ce cas, le mot FCD *snowbird* n'est pas compris par

9. Le DCB reflète de plusieurs façons les cinq cultures qui donnent un visage particulier aux deux langues officielles du Canada : inclusion, dans la nomenclature, des termes particuliers au Canada (avec marques : NA, CD); inclusion en priorité, parmi les équivalents, de ceux qui sont les plus fréquents au Canada (avec, au besoin, la marque CD). Dans certains cas, il faut prendre des décisions délicates, en particulier en ce qui a trait aux anglicismes. Par exemple, il faut décider si le mot *shower*, employé en Amérique du Nord pour désigner la « fête » organisée pour les futures mariées, les futures mamans qui reçoivent alors une « pluie » de cadeaux doit avoir comme équivalent FCD *shower* que tous les Canadiens francophones emploient aussi faute de mieux.

tous les francophones et ne peut être employé dans des textes soutenus; quant à *hivernant*, il n'est guère utilisé dans ce sens au Canada.

snowbird *n* 1 [(informal) (NA)] (person who spends the winter in a warm climate)
snowbird *mf* [(informal) CD], hivernant *m*, hivernante *f* * **snowbirds going south should have additional health insurance** les gens qui passent l'hiver dans le Sud devraient se munir d'une assurance médicale supplémentaire = les snowbirds devraient se munir d'une assurance médicale supplémentaire.

4.3. *Recours à une indication sémantique et à un équivalent mais aussi à une glose explicative placée après l'équivalent*

Ce traitement complexe est employé dans le cas de réalités canadiennes difficilement comprises par des lecteurs à qui elles ne sont pas familières. C'est le cas des noms *Métropolitaine* et *polyvalente*.

Métropolitaine ou **Métropolitaine** *nf* [(CD)] (autoroute) Metropolitan Boulevard (part of the Trans-Canada Highway running through Montreal). ***le camion a fait un tête-à-queue sur la Métropolitaine** the truck spun around on the Metropolitan Boulevard.

polyvalente *nf* [(CD)] 1 (école secondaire) high school, secondary school (offering both technical and academic training).

Conclusion

Grâce à ces différents types de traitement, le *DCB* réussit à traduire adéquatement la culture canadienne, mélange complexe de plusieurs cultures. Le tableau qui figure ci-après, qui présente quelques exemples, regroupés en grands domaines, illustre l'influence des cinq cultures en question sur le lexique de l'anglais et du français du Canada. Il ne donne cependant qu'une faible idée de la spécificité de la culture canadienne telle que la langue la reflète, puisqu'il ne comporte, entre autres, aucune référence aux mots empruntés aux langues autochtones ni aux collocations et aux idiotismes typiquement canadiens. Mais il témoigne de la nécessité d'un dictionnaire bilingue qui décrive et traduise, à la fois pour un public canadien et un public non canadien, la complexité et la diversité de la culture canadienne. C'est ce que le *DCB* entend faire.

Annexe

Cinq cultures (exemples)

Nous donnons ci-dessous quelques exemples de l'influence des cinq cultures qui font la spécificité de l'anglais CD et du français CD : culture française de France (CFF), britannique (CUK), nord-américaine (CNA), canadienne française (CFCD) et canadienne anglaise (CACD). Nous avons choisi quelques grands domaines : général (Gén.), institutions (Inst.), enseignement (Édu.), urbanisme (Urb.), vie quotidienne (VQ), géographie (Géo.)/faune, flore.

	CFF	CUK	CNA	CFCD	CACD
Gén.			<ul style="list-style-type: none"> • Féminisation des titres et du discours 	<ul style="list-style-type: none"> • Féminisation des titres et du discours • Influence de la religion (ex. : expressions, jurons/sacres-ciboire, être en ciboire, un ciboire de beau voyage) • Lutte contre les anglicismes (ex. : carré (CD) / square (FF)) • Effets du bilinguisme (allophone, anglo, franco, francophone (adj. + nom) / francisation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Effets du bilinguisme (allophone, Anglo, Franco / francization)
Inst.	ACD + FCD : Système juridique (Droit civil)	ACD + FCD : Système juridique (Common Law) Institutions fédérales parliamentary secretary, governor general, House of Commons / Chambre des communes	Système monétaire dollar, dime, nickel	canton CLSC fleurdelisé Police montée (Gendarmerie royale du Canada)	township reeve Maple Leaf Mountie
Edu.			Ivy League graduation school board school district Bible college <ul style="list-style-type: none"> • junior college • junior high (school) • junior kinder garten 	graduation commission scolaire brigadier cegep. polyvalente immersion	cegep immersion

	CFF	CUK	CNA	CFCD	CACD
VQ	FF de l'Ancien Régime : système de mesures acre, arpent, verge, etc.		<ul style="list-style-type: none"> • Sports Hockey Baseball <ul style="list-style-type: none"> • Hiver/climat snowbird cabin fever <ul style="list-style-type: none"> • Divers • five-and-ten/ dollar store shower stag (party) garage sale	<ul style="list-style-type: none"> • Sports la Sainte-Flanelle tricoter (fig.) <ul style="list-style-type: none"> • Cuisine poutine queue de castor tourtière beignerie <ul style="list-style-type: none"> • Hiver/climat tuque sloche/slush snowbird frasil s'encabaner <ul style="list-style-type: none"> • Loisirs chalet câler l'original pourvoierie taverne <ul style="list-style-type: none"> • Divers • cinq-dix-quinze magasin à un dollar érablière tîre cabane à sucre shower (fam.) stag (fam.) vente de garage	<ul style="list-style-type: none"> • Sports to stickhandle <ul style="list-style-type: none"> • Cuisine poutine Beaver Tail (marque déposée) tourtière <ul style="list-style-type: none"> • Hiver/climat toque/tuque frazil <ul style="list-style-type: none"> • Loisirs cottage beer parlor taffy sugar shack
Urb.			[park&ride] bike&ride kiss&ride parkway	parc-o-bus vélo-bus promenade/autoroute promenade Transcanadienne Métropolitaine Balconville	driveway Trans-Canada (Highway) Metropolitan Boulevard Cabbage Town
	TGV				
Géo. Flore Faune			tamarak <ul style="list-style-type: none"> • red-winged blackbird 	nordicité nordique épinette rouge maskinongé pembina carouge à épaulettes	nordicity maskinonge pembina outport

Définitions des mots (par ordre alphabétique)

- Sources et abréviations utilisées pour les définitions françaises : *Dictionnaire des canadianismes* (LC) (Larousse, 1989), *Le Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (RQ) (Dicorobert, 1993), *Le dictionnaire nord-américain de la langue française* (Bélisle) (Beauchemin, 1986), *Dictionnaire du français Plus* (Plus) (CEC, 1988).
- Sources et abréviations utilisées pour les définitions anglaises : *The Canadian Oxford Dictionary* (OXCAN) (Oxford University Press, 1998), *Gage Canadian Dictionary* (GAGE) (Gage, 1983).
- Les mots définis dans le texte ne sont pas repris ici.
- La plupart des mots qui ont un équivalent situé en regard dans une colonne adjacente ne sont définis qu'une fois, soit en français, soit en anglais.
- Les crochets entourant un mot indiquent que l'emploi de ce mot ne se limite plus à l'Amérique du Nord.

Mots français

allophone : n.m.f. Se dit au Canada d'une personne dont la première langue n'est ni l'anglais ni le français.

anglo : n.m.f. (*Familier*) Abréviation d'*anglophone*.

beignerie : n.f. Établissement de restauration qui vend et, généralement, qui fabrique des beignes, des beignets, des brioches. *Après avoir magasiné, ils sont allés manger dans une beignerie.* (RQ)

brigadier (scolaire) : Personne qui veille à la sécurité des enfants circulant dans les rues près des écoles les jours de classe. *La brigadière fait signe à l'automobiliste de s'arrêter.* Remarque : l'OLF propose brigadière au féminin. (RQ)

cabane à sucre : Bâtiment construit dans une érablière et où l'on prépare les produits de l'érable (sucre, sirop, tire, etc.) [...]. *Il a une cabane à sucre dans la Beauce.* (RQ)

carouge : n.m. Oiseau passereau nord-américain [...] *Le carouge à épauettes est une variété d'étourneau.* (RQ)

câler l'original [dans le LC : *caller*] **caller** : v. tr. (angl. to call ; à proscrire ; employé partout au Québec) En parlant du chasseur d'original, imiter le cri de la femelle pour attirer le mâle. (LC)

canton : Division territoriale historique de forme généralement rectangulaire [...] servant à la concession de terres publiques ⇨ angl. **township**. *Les cantons de l'Abitibi. Cette ville chevauche deux cantons.* (RQ)

cégep : n.m. Établissement public d'enseignement collégial général ou professionnel [...] *La directrice du cégep. Des cégeps. Cours collégial. Elle entre au cégep l'an prochain.* Remarque : Cégep est l'abréviation de collège d'enseignement général et professionnel. (RQ)

ciboire (très fam.) : n.m. Sacre, juron fréquent et employé dans toutes sortes de circonstances. *Ciboire laisse-nous tranquille ! Je me suis brûlé, ciboire !* (Absolument : en construction abolue) *Ciboire !*

Être en ciboire (loc.) : Très fâché, de mauvaise humeur ; ne pas être très content.

Un ciboire de (nom, substantif) : sert à qualifier la chose, la personne qui est mentionnée. *On a fait un ciboire de beau voyage.* (RQ)

cinq-dix-quinze : n.m. ⇨ quinze-cennes. **quinze-cennes** : n.m. Magasin, bazar où l'on vendait toutes sortes d'objets d'utilité courante et à prix populaires. (LC)

C.L.S.C. n.m. inv. Abréviation de *centre local de services communautaires*, établissement qui dispense à la population locale des services de santé et de soutien (personnes âgées, mères de famille, etc.) destinés à faciliter l'organisation de la communauté. (RQ)

commission scolaire : Administration scolaire (ville, région) dont relèvent les écoles élémentaires et secondaires. *La commission scolaire régionale Chauveau. Une commission scolaire intégrée.*

– L'ensemble du corps électif des commissaires d'écoles. (RQ)

érable : n.f. **1.** Bois où l'érable pousse en abondance. *Une terre avec une érable.* **2.** Peuplement d'érables à sucre aménagé à des fins acéricales. – Spécialt. Cabane à sucre [...] (RQ)

fleurdelisé : n.m. Nom donné au drapeau du Québec.

franco : n.m.f. (*Familier*) Abréviation de *francophone*.

frasil : n.m. Masse plus ou moins dense de cristaux ou de fragments de glace qui flottent à la surface d'un cours d'eau et qui sont entraînés par le courant, formés à la suite d'une baisse soudaine de température. *La formation du frasil.* – Pellicule formée par la glace qui commence à prendre. (RQ)

maskinongé : n.m. Grand brochet vivant en eau douce (Saint-Laurent, Grands Lacs) dont le corps est légèrement rayé. (RQ)

nordicité : Le fait d'appartenir au Nord d'un continent : *la nordicité des Inuits québécois.* (Bélisle)

nordique : Relatif à l'ensemble des pays et régions situés dans la partie septentrionale de l'hémisphère Nord, des peuples qui y vivent. (Plus)

pembina : n.m. = **pimbina** : n.m. Arbre aux larges feuilles, qui produit des fruits rouges en grappe. [...] – Fruit comestible de cet arbre. (RQ)

polyvalente : École polyvalente ou, n.f., polyvalente, école secondaire qui offre à la fois un enseignement général et un enseignement professionnel [...] Abré. fam. poly, n.f. *Attends-moi à la poly.* (RQ)

pourvoirie : n.f. Entreprise qui loue aux chasseurs et aux pêcheurs des installations et des services (hébergement, équipements, guides...) pour la pratique de la chasse et de la pêche sportives. – Par ext. Le domaine de chasse et de pêche. *Une pourvoirie située dans une zec.* (RQ)

poutine : n.m. Portion de frites garnie de fromage en grains et recouverte d'une sauce brunâtre légèrement épicée. *Une petite, une grosse poutine. Poutine italienne,* garnie de sauce à spaghetti. (RQ)

Sainte-Flanelle : n.f. Voir : Canadien (équipe de hockey). Au pl. Équipe de hockey professionnel de Montréal. Cette équipe a de multiples appellations. Syn. : Bleu-Blanc-Rouge, Glorieux, Habs, Sainte-Flanelle, Tricolore. (LC)

sloche ou **slush** : n.f. Anglic. Mélange brunâtre de neige fondante, de sable et de sels abrasifs (de calcium, de sodium), sur les trottoirs, la chaussée. [...] *On marchait dans la sloche.* (RQ)

taverne : n.f. **1.** Autrefois. Lieu public où l'on mangeait et où l'on buvait en payant. [...]. **2.** Établissement public où l'on sert uniquement de la bière et où, avant 1988, l'entrée était interdite aux femmes. [...] *Fréquenter la taverne du coin. Prendre une bière à la taverne.* [...] (RQ)

tire : n.f. **1.** Confiserie de consistance molle faite avec de la mélasse ou du sirop de cassonade qu'on fait cuire. *La tire (de la) Sainte-Catherine. La tire est enveloppée dans des papillotes. Pomme de tire,* pomme enrobée d'un sirop caramélisé et fixée sur un bâtonnet. **2.** Tire (d'érable) : confiserie de consistance semi-liquide, de couleur brune et translucide, provenant de la concentration du sirop d'érable. *Tire sur la neige,* sirop d'érable chaud et épais, versé sur de la neige où il se fige avant d'être mangé comme confiserie. *La tire sur la neige se mange avec une palette.* (RQ)

tourtière : n.f. **1.** Pâté fait de viande de porc hachée et assaisonnée. [...] *Faire des tourtières pour les Fêtes.* **2.** Gros pâté profond composé de plusieurs sortes de viandes (de gibier ou de boucherie) coupées en morceaux et de pommes de terre. *Une recette de tourtière du Lac-Saint-Jean. _ cipaille.* (RQ)

tuque : n.f. Bonnet d'hiver en laine, en forme de cône, à bords roulés ou non et parfois surmonté d'un gland ou d'un pompon. *C'est le temps de sortir les tuques, les foulards et les*

mitaines. – Fig. Loc. *Tiens bien ta tuque*, accroche-toi, tiens-toi bien car qqch va se passer; attention. (RQ)

tricoter (fig.) : Loc. *Connaître qqn comme si on l'avait tricoté*, aussi bien que soi-même. [...] V. intr. Hockey. Déjouer des adversaires en maniant habilement la rondelle d'un côté puis de l'autre du bâton. *Joueur qui tricoteait au centre de la patinoire.* (RQ)

Mots anglais

Beaver-Tail : Cdn (esp.E.Ont) *proprietary* a flat oval of deep-fried dough served with various garnishes, esp. sugar and cinnamon. (OXCAN)

beer parlor : or parlor Cdn. a room in a hotel or tavern where beer is sold and drunk; beverage room. (GAGE)

Bible college = Bible school n. **1.** a post-secondary educational institution offering courses in Bible study and theology, esp. for evangelical Protestants. **2.** N.Amer. an organized course of study devoted to the Bible (vacation Bible school). (OXCAN)

cabbage town : n. Cdn a run-down urban area; slum. (Cabbagetown, formerly a depressed area of the older part of downtown Toronto, so-called from the diet of the area's English population. (GAGE)

Ivy League : **1.** a group of eight old and prestigious universities of eastern U.S., including Harvard, Yale and Princeton. **2.** the behavior, customs, etc. associated with the students of these colleges. [originally, an athletic association composed of the eight colleges, so named because many of the buildings were ivy-covered]. (GAGE)

junior college : n. **1.** Cdn (Que.) informal a CEGEP. **2.** US a college offering the first two years of a university education. (OXCAN)

junior high = junior high school n. N.Amer. (also informal junior high) a school intermediate between elementary school and high school, usu. from Grade 7 to Grade 9. (OXCAN)

junior kindergarten : n. Cdn (Ont.) a class for young children, usu. ages 3 to 4, which prepares them for kindergarten through games, singing, socialization, etc. Abbr.: JK (OXCAN)

kiss-and-ride : n. N.Amer. & Austral. an area at a public transit station where passengers may be picked up or dropped off by the driver of a car. (OXCAN)

Maple Leaf : The Canadian flag.

Mountie : n. Informal. A member of the Royal Canadian Mounted Police. (OXCAN)

nordicity : n. Cdn a measure of the degree of northerness of a high-latitude place, calculated by assigning values to ten criteria, including latitude, summer heat, and annual cold. (OXCAN)

outport : n. **1.** Cdn a (Nfld) any port other than St. John's esp. a small, isolated fishing village. **b.** (Maritimes) a coastal fishing village. **2.** a subsidiary port. (OXCAN)

[park-and-ride] : n. a system whereby commuters, shoppers, etc. travel by car to parking lots on the outskirts of a city and continue into the city by public transportation. (OXCAN)

parkway : **1.** N.Amer. a highway or main road with trees, grass, etc. planted alongside. (OXCAN)

pembina : n. Cdn highbush cranberry. Also pimkina. (from Cdn. F pimkina) (GAGE)

reeve : n. **1** Cdn (in Ontario and the Western provinces) the elected leader of the council of a town or other rural municipality. (OXCAN)

school board : n. N.Amer. **1.** an elected board responsible for decisions and policy concerning the schools in a given area. **2.** the administrative unit responsible for the schools in a given area. **3.** the area under the jurisdiction of a school board. (OXCAN)

school district : n. N.Amer. **1.** an administrative unit responsible for the schools in a given area. **2.** the area under the jurisdiction of a school district. (OXCAN)

shower : n. N.Amer. a party for giving presents to a prospective bride, pregnant woman, etc. (OXCAN)

stag party : n. (also Brit. stag night) an all male celebration in honour of a man about to marry. (OXCAN)

stickhandle (to) : v. **1.** intr. Hockey skilfully control the puck with the stick. **2.** intr. & tr. Cdn manoeuvre skilfully around (an issue etc.) (OXCAN)

taffy : *N Amer.* **1.** a chewy confection similar to toffee made from brown sugar or molasses boiled with butter and pulled until glossy. **2.** Cdn. a similar confection made by pouring hot maple syrup onto packed snow. (OXCAN)

tamarack : n. *Cdn* **1.** a small or medium-sized larch tree (*Larix laricina*) found mainly in muskeg and swamp areas throughout most of Canada. Tannin, used in tanning leather, can be extracted from the bark of the tamarack **2.** The wood of this tree (from Algonquin). (GAGE)

Traduire les réalités culturelles : les canadianismes

Chantale Grenon-Nyenhuis
Université d'Ottawa, Ottawa, Canada

Dans un pays officiellement bilingue comme le Canada, deux langues et deux cultures sont continuellement en contact. Au fil des ans, certaines unités lexicales sont apparues pour désigner des réalités typiquement canadiennes, les canadianismes. Parfois ces réalités sont communes aux deux groupes linguistiques et culturels, et peuvent être rendues dans les deux langues de façon relativement simple. Mais, dans de nombreux autres cas, les réalités typiquement canadiennes appartiennent seulement à l'une des deux cultures, créant ainsi un problème linguistique pour quiconque essaie de les désigner dans l'autre langue.

Les chercheurs du projet de Dictionnaire canadien bilingue doivent remédier à ce problème en proposant des équivalents pour les canadianismes. Dans le cadre de cette étude, nous avons étudié les procédés qui sont utilisés pour rendre en français les canadianismes anglais. Nous avons aussi tenté de constater si l'utilisation de ces procédés a un effet sur la perception que les francophones ont de la culture anglophone, la culture de l'Autre.

Une analyse rapide des canadianismes anglais permet de distinguer quatre grandes catégories de canadianismes en fonction de ce qu'ils désignent :

- (1) ceux qui désignent des réalités communes aux deux cultures, réalités qui sont exprimées par une unité lexicale dans les deux langues;
- (2) ceux qui désignent des réalités communes aux deux cultures ou, du moins, connues des deux cultures, mais pour lesquelles il n'existe pas d'équivalent dans l'autre langue, ou qui sont exprimées par l'emprunt direct;
- (3) ceux qui désignent des réalités propres à une culture pour lesquelles il existe un équivalent consacré dans l'autre langue;
- (4) ceux qui désignent des réalités propres à une culture pour lesquelles il n'existe pas d'équivalent consacré dans l'autre langue.

1. Réalités communes aux deux cultures et exprimées par une unité lexicale dans les deux langues

Certains canadianismes représentent des réalités qui sont communes aux deux cultures, et pour lesquelles il existe des unités lexicales propres à chaque langue. Dans cette catégorie, on trouve, par exemple, *allophone / allophone* (personne dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais), *bantam / bantam* (catégorie représentant un groupe d'âge dans le sport amateur), *Canadian Tire money / argent Canadian Tire* (coupons ayant l'apparence d'argent de Monopoly, de diverses valeurs, qui sont remis par les magasins Canadian Tire et qui peuvent être échangés contre de la marchandise), *GST (Goods and services tax) / TPS (taxe sur les produits et services)*, *humidex / humidex* (échelle indiquant le niveau d'inconfort résultant de la combinaison de la chaleur et du taux d'humidité), *red tide / marée rouge* (coloration rougeâtre de la mer causée par des micro-organismes). Ces unités lexicales font partie du mode de vie des membres des deux communautés culturelles, dans certains cas parce qu'elles désignent des réalités politiques (par exemple, *allophone*, qui fait référence à une personne qui n'appartient pas à l'un des deux groupes linguistiques « fondateurs », ou *GST / TPS*, une taxe imposée par le gouvernement fédéral à l'ensemble de la population canadienne). Dans d'autres cas, les canadianismes en question sont connus des deux groupes culturels parce qu'ils ont trait au climat (*red tide / marée rouge* et *humidex / humidex*). Finalement, quelques concepts tirés du

mode de vie des Canadiens, peu importe leur appartenance linguistique, existent dans les deux cultures ; c'est le cas de *Canadian Tire money / argent Canadian Tire*.

Il arrive parfois qu'une réalité soit commune aux deux cultures, mais qu'une langue possède une seule unité lexicale pour désigner cette réalité, alors que l'autre langue en possède au moins deux. Ainsi, les anglophones utilisent l'expression *Molson muscle*, qui porte la marque « slang », pour désigner ce qu'on pourrait appeler communément un *beer belly*. Les francophones utilisent couramment l'expression *bedaine de bière*, qui appartient au registre familier, pour désigner la même chose. Toutefois, aucune unité lexicale française ne correspond à *Molson muscle*, ce qui est relativement étonnant parce que les francophones connaissent les produits de la brasserie Molson tout aussi bien que les anglophones.

2. Réalités communes aux deux cultures sans équivalent dans l'autre langue

Dans certains cas, une notion peut être commune aux deux cultures, ou du moins, être connue au sein des deux cultures, mais il n'existe pas d'équivalent dans l'autre langue. On utilise alors souvent l'emprunt direct pour rendre cette notion en français. Par exemple, *Boxing Day* n'a pas vraiment d'équivalent consacré en français, sans doute parce qu'il s'agit d'une notion britannique à l'origine. En français, on parlera du *lendemain de Noël* ou de *Boxing Day* pour désigner le 26 décembre, selon le contexte ; le premier équivalent sera utilisé lorsque des questions administratives sont abordées, par exemple lorsqu'on fait référence au jour férié qui suit Noël, alors que le second est employé dans un contexte commercial, comme lorsqu'on parle des soldes offerts ce jour-là par les magasins. Un autre exemple est *acclamation / acclamation* dans la collocation *élire par acclamation* (lorsqu'une personne est élue parce qu'elle est la seule candidate). Les Canadiens utilisent le terme *Red Ensign* pour désigner l'ancien drapeau canadien. Or, même si ce drapeau servait à la fois aux francophones et aux anglophones, il ne semble pas exister, en français, d'unité lexicale pour le désigner. Finalement, la notion de *service vote* ne semble pas avoir d'équivalent en français. Ce terme fait référence au vote des militaires qui ne peuvent pas être dans leur circonscription le jour des élections parce qu'ils sont en service ailleurs. Les militaires francophones ont sans aucun doute la possibilité, eux aussi, de voter même s'ils ne se trouvent pas dans leur comté ; mais il n'existe pas, à notre connaissance, d'unité lexicale servant à désigner ce vote.

Un autre exemple appartenant à cette catégorie est *rampike*. Ce terme est employé pour désigner « a tall dead tree, especially one that has been blackened by fire », réalité bien connue au Québec, où les feux de forêts sévissent comme partout ailleurs au Canada ; il n'existe toutefois pas d'équivalent consacré en français. On rend cette notion par *arbre mort debout (en particulier celui qui a été noirci par le feu)*.

La notion de *banana belt*, qui est de niveau familier et est utilisée de façon humoristique, désigne une région jouissant d'un climat relativement doux, ou les régions plus peuplées du sud du Canada. On ne trouve pas, en français, d'expression similaire pour désigner cette réalité, même si, sur le plan démographique, le Québec est divisé de façon semblable aux régions anglophones, c'est-à-dire que les régions jouissant d'un climat plus clément sont situées au sud, là où la majorité de la population s'est établie.

Les anglophones utilisaient le terme *dogan* pour désigner, péjorativement, les Irlandais catholiques, qui se trouvaient aussi bien au Canada français qu'au Canada anglais. Cependant, la langue française canadienne ne possède pas un tel terme pour désigner ce groupe. On pourrait attribuer cette absence au fait que la grande majorité des Canadiens-français étaient catholiques eux aussi, ce qui aurait pu ralentir leur ardeur à affubler les Irlandais de surnoms. Toutefois, les Irlandais n'étaient pas nécessairement bien vus des Canadiens-français, en partie parce qu'un grand nombre d'entre eux se joignaient à la majorité anglophone lors de leur arrivée au Canada ; il est donc probable, dans ce cas, que les Irlandais se soient vu attribuer certains

surnoms peu plaisants, quoique ces derniers étaient peut-être les mêmes que ceux qui désignaient les anglophones en général.

3. Réalités propres à une culture ayant un équivalent consacré dans l'autre langue

Un nombre important de canadianismes désignent des réalités qui sont propres à une seule des deux cultures. Certains ont un équivalent consacré dans l'autre langue. Ainsi, l'unité lexicale *point blanket*, qui désigne une couverture de laine épaisse, est rendue en français par *couverture à points*. Dans le cas de *butter tart*, une tartelette remplie de beurre, de cassonade, de raisins secs et d'épices, on parle, en français, de *tartelette au beurre* ou de *tartelette aux raisins secs*. Ces unités lexicales désignent des réalités qui proviennent d'une des deux cultures, la culture anglo-canadienne, dans le cas présent, mais dont l'utilisation a dépassé les frontières linguistiques, et pour lesquelles les francophones ont dû trouver une façon de s'exprimer.

4. Réalités propres à une culture sans équivalent consacré dans l'autre langue

Néanmoins, beaucoup de canadianismes qui désignent des réalités qui sont propres à une culture n'ont pas d'équivalent consacré dans l'autre langue. En fait, dans certains cas, la réalité n'est simplement pas connue dans l'autre culture. La notion de *lake boat*, qui désigne une embarcation servant à naviguer sur les Grands Lacs, n'a pas d'équivalent en français, sans doute parce qu'il s'agit d'un concept régional, qui n'existe que dans une région où l'anglais est la langue dominante. L'unité lexicale *gunk hole*, surtout utilisée dans la région de Terre-Neuve, n'a pas d'équivalent en français, sans doute parce qu'il s'agit aussi d'une notion plutôt régionale; dans ce cas, comme on ne parle pas français à Terre-Neuve, il est peu surprenant qu'aucun équivalent ne soit apparu spontanément. Ce canadianisme se rend par la glose *petite crique profonde*. Toutefois, le fait de ne pas constituer une unité lexicale régionale n'assure pas l'existence d'un équivalent en français.

Finalement, la notion de *potlatch*, qui à l'origine provient des coutumes des Indiens de la côte ouest, n'a pas d'équivalent en français elle non plus. En fait, plusieurs gloses peuvent être utilisées pour recouvrir tous les sens que comporte cette notion. D'une part, si l'on parle d'une célébration marquée par une fête et un échange de cadeaux, les équivalents explicatifs suivants sont proposés : *fête où l'on échange des cadeaux*, *fête des échanges de cadeaux (chez les Indiens d'Amérique)*. On propose aussi, plus simplement, l'emprunt *potlatch*. D'autre part, si l'on parle d'une fête assez bruyante, on pourrait utiliser, en français, la glose *fête à tout casser*.

L'exemple suivant présente un cas bien particulier. Les anglophones, au Canada, entendent parler, depuis une vingtaine d'années, des exploits de la *language police*. Ce qui est intéressant dans ce cas-ci c'est le fait que la réalité en question, c'est-à-dire les représentants de la Commission de protection de la langue française, dont le rôle est d'assurer que les lois linguistiques de la province de Québec soient respectées, appartient non pas à la culture anglophone, mais à la culture francophone. Pourtant, c'est en anglais qu'on trouve une unité lexicale pour la désigner, et non en français. Cela reflète sans doute la perception négative que les anglophones ont de cet organisme, alors que les francophones ont, en principe, tendance à considérer que cet organisme existe pour défendre leur langue contre les assauts de l'anglais. D'ailleurs, les anglophones ont aussi créé l'unité lexicale *tongue troopers* pour parler des agents de cet organisme; il s'agit encore une fois d'un terme péjoratif.

5. Comment rendre ces unités lexicales en français?

La façon de rendre en français les canadianismes anglais dépend de plusieurs facteurs. Premièrement, si la réalité en question fait partie du mode de vie des deux groupes culturels, il est fort probable qu'un terme existe déjà en français, ou que les termes dans les deux langues aient été créés au même moment pour désigner une nouvelle réalité.

Tableau 1. Équivalents français

Canadianismes anglais	Équivalents français
allophone	allophone
humidex	humidex

Au contraire, si la réalité n'appartient qu'à l'une des deux cultures, le passage d'une langue à l'autre s'avère plus délicat. S'il s'agit d'une notion qui est bien connue dans la culture d'arrivée, il est possible, du moins dans certains cas, qu'il existe un équivalent.

Lorsqu'il n'existe pas d'équivalent en langue d'arrivée, il se peut que l'emprunt direct soit suffisant pour exprimer en français une réalité d'origine anglaise, surtout lorsque les locuteurs de la langue d'arrivée reconnaissent les concepts que la notion recouvre :

Tableau 2. Emprunts

Canadianismes anglais	Équivalents français
(to elect) by acclamation	(élire) par acclamation
bantam	bantam
Boxing Day	Boxing Day
mickey (small bottle of liquor)	mickey
potlatch	potlatch
Red Ensign	Red Ensign

Le premier exemple montre un emprunt sémantique, puisque le mot *acclamation* existait déjà en français, mais ne possédait pas ce sens. Les autres cas présentent des situations d'emprunts de sens et de forme. Ce procédé a toutefois le désavantage de laisser toute leur altérité aux notions provenant de la culture anglophone.

Lorsqu'une notion issue de la culture anglophone est bien connue des francophones, il arrive que le passage d'une langue à l'autre s'effectue au moyen du calque. Ce procédé camoufle l'origine anglaise des concepts.

Tableau 3. Calques

Canadianismes anglais	Équivalents français
butter tart	tartelette au beurre
Canadian Tire money	argent Canadian Tire
GST (Goods and Services Tax)	TPS (taxe sur les produits et services)
point blanket	couverture à points
red tide	marée rouge

Traduire les réalités culturelles : les canadianismes

Dans quelques cas, on trouve des équivalents français approximatifs pour les canadianismes anglais :

Tableau 4. Équivalents approximatifs

Canadianismes anglais	Équivalents français
mickey	flasque
Winnipeg couch	divan, divan-lit

Le *Winnipeg couch* est un meuble sans bras ni dossier qui se transforme en lit double lorsqu'il est ouvert. Toutefois, en contexte canadien, le mot *divan* désigne un meuble comportant un dossier et des bras; ce n'est donc pas un équivalent parfait pour décrire cette réalité canadienne-anglaise.

Finalement, il arrive que la glose constitue le seul moyen d'exprimer en langue d'arrivée une notion de la langue de départ.

Tableau 5. Gloses

Canadianismes anglais	Équivalents français
banana belt	zone tempérée; les régions les plus peuplées du sud du Canada
bank barn	grange-étable à deux étages
Boxing Day	lendemain de Noël
butter tart	tartelette aux raisins secs
dogan	Irlandais catholique
gunk hole	petite crique profonde
moss bag	porte-bébé indien
potlatch	fête où l'on échange des cadeaux; fête des échanges de cadeaux (chez les Indiens d'Amérique); fête bruyante; fête à tout casser
rampike	arbre mort debout (en particulier celui qui a été noirci par le feu)
salt chuck	côte (ouest); eau salée
service vote	vote des militaires qui sont absents de leur circonscription habituelle

6. Effets sur la culture d'arrivée

La culture canadienne-française et la culture canadienne-anglaise coexistent au sein d'un même pays. Néanmoins, on les appelle parfois les « deux solitudes » parce qu'il semble qu'elles aient peu de choses en commun. En principe, un dictionnaire bilingue qui propose des équivalents pour tous les canadianismes devrait permettre à ces deux cultures de se rapprocher. Toutefois, la présente étude montre qu'il existe des écarts importants entre les deux.

La première catégorie de canadianismes que nous avons identifiée, c'est-à-dire les réalités communes aux deux cultures et pour lesquelles il existe des unités lexicales dans chaque langue, constitue une preuve que les deux cultures partagent un certain nombre d'éléments.

Ces canadianismes, qui existent en français dès le départ, n'ont pas vraiment d'effet sur la culture d'arrivée, puisqu'ils n'introduisent pas une nouvelle notion.

Mais, dès lors que la notion présentée n'appartient pas à la culture française, les procédés utilisés pour désigner cette notion en français affectent la culture francophone. Les emprunts de forme et de sens amènent dans la culture d'arrivée un élément d'altérité. On sent la présence de l'autre culture. Dans le cas présent, l'inclusion de vocables anglais dans la langue française, étant donné la situation géographique du Canada francophone, risque d'être considérée comme une menace pour la survie de la langue.

Par ailleurs, les calques permettent de faire disparaître, ou du moins oublier, la provenance de certaines notions. Ils introduisent un concept étranger sous une forme familière. D'une certaine façon, ils enrichissent la culture d'arrivée d'un nouveau concept, ce qui est aussi le cas des emprunts. Un nombre important de canadianismes anglais sont rendus en français par le biais de ces deux procédés.

L'équivalent approximatif n'est pas employé aussi souvent que l'emprunt et le calque. Il amène un certain flou dans la langue d'arrivée et, par conséquent, offre une image altérée des réalités de l'autre culture.

La majorité des canadianismes propres à la culture anglophone sont rendus en français par une glose. Le locuteur francophone a besoin d'une explication lorsqu'il rencontre une unité lexicale qui désigne une réalité qui lui est complètement étrangère. Sur le plan de la traduction, la glose n'est pas nécessairement facile à manipuler, puisqu'elle ne s'insère pas toujours aisément dans un contexte donné. Par ailleurs, la glose rend immédiatement clair le fait que la notion dont il est question provient d'une autre culture.

Conclusion

Plusieurs procédés sont utilisés pour traduire en français les canadianismes anglais. Il apparaît toutefois que les plus fréquents sont l'emprunt, le calque et la glose. Chacun de ces procédés présente l'avantage d'enrichir la culture d'arrivée en y introduisant des réalités qui lui sont étrangères. Toutefois, il arrive souvent que le procédé employé dénote la provenance d'une notion; il montre aussi à quel point il est difficile de faire le passage de la culture anglophone à la culture francophone. Les deux cultures possèdent certains éléments en commun, mais elles en possèdent encore davantage qui leur sont uniques.

Dans cette étude, nous avons porté notre attention sur la traduction en français des canadianismes anglais. Dans la réalité, toutefois, le contact entre les deux cultures fait que les procédés de traduction ne fonctionnent pas seulement dans un sens. Des unités lexicales de langue française sont passées dans l'usage anglais : *Bloquiste* (membre du Bloc québécois), *indépendantiste* (personne qui prône la souveraineté du Québec), *poutine* (pommes de terre frites servies avec du fromage en grains et de la sauce), *caisse populaire* (établissement financier qui fonctionne sur le modèle d'une coopérative), *dépanneur* (épicerie de quartier dont les heures d'ouverture sont plus étendues que celles des autres établissements commerciaux, destinée surtout à des achats rapides), pour ne donner que ces exemples, font maintenant partie de l'anglais parlé au Canada.

On constate donc que les contacts entre les deux cultures sont continuels, mais que ces cultures ne partagent pas nécessairement toutes les caractéristiques typiquement canadiennes.

Quand « je » est un autre ou la signifiante de la langue maternelle dans le discours littéraire francophone. L'exemple du Sénégal

Ibra Diene

Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Sénégal

La plupart des œuvres littéraires des pays francophones d'Afrique, bien qu'écrites en français, utilisent presque toujours, à des degrés variables, des éléments linguistiques autochtones, d'ordre lexical mais à incidences syntaxiques et sémantiques. Ces éléments fonctionnent comme des emprunts, étant donné que la langue qui est réellement empruntée, le français a, dans le discours, un statut premier. Il s'ensuit une sorte de duplication du sujet linguistique avec un statut littéraire principal en français et un « autre », d'autant plus étranger qu'il est la voix réelle, orale et grégaire qui retrouve son authenticité dans un discours feint, c'est-à-dire de langue empruntée. L'autre devient ainsi la voix d'un moi non pas métamorphosé mais déguisé et qui joue à recouvrer, parfois, sa réalité intrinsèque. Notre corpus sera ici, essentiellement composé des œuvres littéraires des femmes écrivains du Sénégal.

Parce que les textes de celles-ci sont ceux qui manifestent le plus nettement et le plus constamment ce phénomène, sans doute en raison du fait que les femmes sont, socialement parlant, les plus proches de la tradition et de leur langue ou, à un moindre degré, celles dont l'expérience racontée est si proche de la réalité quotidienne que les œuvres frisent l'autobiographie et, partant, traitent beaucoup plus des soucis et des nécessités de la communication que de préoccupations esthétiques. Ces hypothèses d'explication sont d'autant plus probantes que les emprunts qui constituent la voix de l'autre forment presque toujours des isotopies qui renvoient à des domaines d'activités traditionnelles comme le sport (lutte, jeu du faux lion), les rites et les cérémonies coutumières, la religion, l'éducation, etc. Notre propos ne sera donc pas seulement de constater l'insuffisance ou l'inaptitude du français à dire des expériences africaines ou autres mais aussi de nous interroger sur les autres significances linguistiques, culturelles et communicationnelles de ces apports lexicaux dissonants ou de leurs substituts (traductions littérales de mots wolof) qui passent, au regard du tissu linguistique mis en œuvre, comme une autre voix ou plutôt comme la voix d'un autre moi. Pourtant, force est de reconnaître que le souci de pallier à une insuffisance de la traduction n'est pas étranger à ces recours au lexique étranger au français. En témoignent les tentatives d'explications marginales et en français et qui sont souvent malheureuses et imprécises. Il y a aussi les expansions mises en apposition et qui constituent des explicatives intratextuelles. Mais ces diverses formes d'explication sont souvent d'ordre pédagogique et visent à réduire les difficultés, à rendre les textes moins illisibles et rébarbatifs pour un public étranger et à faire en sorte qu'on sente moins l'intention de renouveler le discours littéraire et d'imposer un parler autre, que d'ouvrir la langue française et de l'universaliser à partir de ses remparts les plus secrets. À ce titre, les poétesses et les romancières sénégalaises seraient des subversives méthodiques dont la violence n'exclut pas le compromis. Et les sénégalismes expliqués, les distorsions syntaxiques justifiées, seraient des concessions au lecteur francophone non autochtone dans le but de lui imposer, sans qu'il s'en défende trop, un parler différent de ses habitudes littéraires et dont l'aspect le plus hardi se trouve dans les régionalismes et les expressions d'autres langues non expliquées. Dans la même foulée, les distorsions syntaxiques, dans des passages de lexique entièrement en français, manifestent des idiolectes dont les allures fautives sont culturellement significatives. Par exemple, dans *Le baobab fou* de Ken Bugul, la pleine signification de la réalité décrite est rendue, dans certains

passages, non pas à l'aide de l'introduction d'un mot wolof ou d'un sénégalisme lexical, mais par le biais de la manipulation syntaxique. Dans le texte ci-dessous, l'auteur imite par répétition excessive, donc fautive, au mépris de la mise en facteur requise par le français standard et élégant, le langage quotidien sénégalais où l'insistance se fait par la démultiplication de l'expression et non pas seulement par le renouvellement sémantique : « Les cases étaient jaunes, les hautes herbes jaunes, le sable jaune, les animaux jaunes, les êtres humains jaunes. »

L'analyste constate, à partir de cette traduction de la voix de l'autre, une certaine assise culturelle de signifiante identitaire, signifiante affirmée par l'emploi des mots et des expressions étrangères à la langue, support du discours. Et les textes présentent, de ce point de vue, pour parler en sémioticien, des aires isoglosses. Dans la plupart des textes, les espaces culturels génèrent des langages spécifiques qui imposent au sujet de l'énonciation une duplication par laquelle son « je » devient autre. Dans *Le baobab fou*, la voix est autre selon qu'on se trouve au Sénégal ou en Europe. C'est pourquoi les emprunts au wolof (*ndiambène*, *xuni xunoor*, *kess*, *dobali*, *mbour ké*) et les traductions de sénégalismes se retrouvent dans la première partie du texte (pré-histoire de Ken), dans les autres parties qui se déroulent au Sénégal ou dans celles où l'imagination nous y transporte et dans la période et l'espace de transition que constitue le voyage. Le code switching joue ainsi un rôle d'actualisation qui, au plan littéraire, marque aussi sa différence en inscrivant le texte, comme dans la poésie de beaucoup de sénégalaises, dans une signifiante culturelle localisée que le lecteur constate dès les titres des poèmes et qui rejette la poétique comme faite d'universaux du langage tout autant que les clichés poétiques du français. Il y a là une certaine méfiance envers l'écriture et une préférence marquée pour la transcription qui, par la reprise des idiotismes, inscrit la dissonance par le changement de registre et même de code. La littéralité se trouve alors remotivée, paradoxalement, à partir d'une culture et de discours oraux, et le francophone réalise qu'existe ainsi une certaine transculturalité, aussi bien dans l'expression que dans le contenu. La revendication culturelle peut aussi être, en plus de la liaison entre l'intervention de la langue autochtone et l'espace dans lequel se déroule l'histoire, réalisée à travers les sujets des énoncés ou à travers les thèmes abordés. Certains textes passent ainsi, comme une mosaïque, de voix spécifiques à des personnages ou à des situations, la métamorphose et la duplication étant fréquentes. Dans *L'appel des arènes* d'Aminata S. FALL, l'alternance codique n'apparaît ainsi dans le discours du couple d'intellectuels occidentalisés que constituent Ndiogou et Diattou que quand la conversation porte sur des aspects traditionnels de la culture, aspects qu'ils méprisent d'ailleurs et traitent de « sauvages ». L'incursion donc de ces quelques mots wolofs ou de certains sénégalismes est alors un critère distinctif des personnages, le discours suggérant ici, comme nous l'enseigne la sociolinguistique, le milieu et la pensée des sujets. Dans ce cadre, mots de la langue maternelle et sénégalismes nés d'une traduction en français jouent des rôles équivalents. Dans le passage ci-après, « Borom Xam-Xam » et « dos chaud » suggèrent, au même titre, une certaine croyance en des puissances occultes et mystiques. Et, bien que Diattou soit le sujet de l'énonciation ici, l'énoncé et la pensée qu'il véhicule sont attribués à des personnes différentes, le personnage n'étant que l'écho ou plutôt le relais d'autres voix tout autant que le narrateur, également relais, mais de second degré.

« Et Diattou de s'imaginer aussi tout ce que diraient les connaissances et les voisins. Les voisines surtout. Elles seraient heureuses de décréter que son fils ne jouit pas de toutes ses facultés. Ce serait une belle revanche pour elles. Déjà certaines d'entre elles lui avaient conseillé de voir le « Borom Xam-Xam » (*), « les tenants du savoir » : « Si Nalla est seul jusqu'à présent, c'est qu'il doit avoir le « dos chaud »... Il faut le faire exorciser. »

L'emploi de la langue autochtone devient ainsi un facteur d'économie qui dispense de la description et des discours de présentation des personnages. Même la religion des locuteurs est révélée de la sorte dans *L'appel des arènes* comme le montrent les mots wolof employés par le personnage André (sdeltang, konkom) ou la prédominance des termes d'origine arabe comme « zem-zem », « asaka », « ziara », « baraka » dans le récit autobiographique de Nafisatou DIALLO intitulé *De Til ne au Plateau*, pour suggérer l'univers musulman, au contraire des passages qui parlent de la religion chrétienne et où le vocabulaire est d'origine biblique et

L'exemple du sénégal

donc entièrement en français. Dépassant le subterfuge de la fiction qui juxtapose, à travers les personnages, divers sujets d'énoncés, il sera possible de retrouver une sorte de figure générique qui rétablit l'unité de l'énonciation, les divers discours des personnages fonctionnant ainsi comme des statuts ou des situations linguistiques alternés où le sujet reste unique, le je devenant ainsi non multiple mais le même, s'incarnant dans des situations diverses. Il n'est pas difficile, à divers points de vue, de multiplier les significances de la langue maternelle dans le discours littéraire en français. Et d'ailleurs, presque toujours, l'affirmation culturelle devient une revendication identitaire, le linguistique médiatisant des valeurs de civilisation. Pourtant, cette pratique d'alternance des langues peut être plus fondamentale et pas seulement instrumentale et médiatrice d'autre chose, surtout quand on met au premier plan la fonction communicationnelle. Il ne s'agit pas ici, pour nous, de revenir à la fameuse théorie de l'insuffisance du français ou de l'impossibilité pour le sujet littéraire d'échapper à sa condition et à son expérience, mais d'examiner plutôt les fonctions stylistiques cryptiques ou référentielles. Les fonctions cryptiques sont étroitement liées à la recherche identitaire, à une jouissance grégaire ou en tout cas exclusive. Elles sont aujourd'hui fort peu affirmées, surtout depuis que les francophones ont dépassé la phase purement conflictuelle de la coexistence des langues, depuis la fin, par exemple, en Afrique, de l'ambition de présentation culturelle. Il y a certes le cryptique inconscient, involontaire et qui est une forme d'enracinement ou celui qui est dicté par les contraintes socioculturelles, contraintes que tentent d'ailleurs de réduire les lexiques expliqués, les notes explicatives marginales et autres formes de recherche de lisibilité. Mais la volonté d'ouverture, qui s'exprime déjà dans le choix du français, langue fortement véhiculaire, n'en est pas pour autant annihilée. La fonction référentielle de l'incursion de la langue maternelle dans des textes en français n'est pas cryptique dans la plupart des cas, mais actualise le message et crée un univers culturel. Les traductions et explications marginales n'épuisant pas toutes les significations et significances des termes empruntés, il en reste, certes, qui paraissent, aux yeux des lecteurs non autochtones, comme cryptées. Le problème demeure avec les traductions-descriptions, les traductions-périphrases ou les traductions-métaphores, littéralement incompréhensibles comme « frère de case » ou « buvait ses premières leçons ». Cette dernière expression se rendrait facilement par « apprenait par cœur ses premières leçons », mais le souci est ici de créer un idiolecte, une sorte de couleur locale, par une forme de connotation spécifique et contextuelle. Le mot « Djêgue » dans *Un chant écarlate*, peut être traduit, comme l'a fait l'auteur, par le mot français « dame », mais cela laisserait de côté une signification essentielle qui fait de « Djêgue », une dame mariée qui tient ménage, et avec toutes les manières et coquetteries requises. Tout cela montre que le choix des mots sénégalais ou des sénégalismes provenant d'une traduction littérale produit une signification ajoutée, des aspects connotés, aussi pertinents que le sens dénoté.

En conclusion, il nous semble important, dans l'étude des œuvres littéraires francophones, de mesurer la signification sociolinguistique, c'est-à-dire culturelle, tout autant que les apports littéraires et stylistiques des langues maternelles, des langues qui viennent alterner avec le français, même si leur faible occurrence procure au français un statut premier. Parce qu'ici les fonctions sont multiples et vont plus dans le sens d'un dialogue des langues et des cultures, de la création d'un style et d'une poétique, que dans le sens de suppléer simplement à une insuffisance lexicologique et sémantique, voire sémiologique, du français ou, aussi, dans le sens d'une revendication étroite, d'authenticité culturelle. Le moi qui est ainsi lové dans une autre voix, étrangère mais adoptée par le sujet au point de l'assimiler, retrouve la sienne propre comme celle d'un étranger différent mais dont l'apport construit le syncrétisme, efface les frontières et élargit l'expérience et la culture partagées qui, elles aussi, sont des formes de la globalisation.

CRÉALEX : Outil logiciel d'aide à la CRÉATION LEXicale dans les langues africaines

Josué Ndamba, Aimé Silence Bayamboussa, Célestin Ntsadi
*GRELI (Groupe de Recherche Langue et Informatique),
Université Marien Ngouabi, Brazzaville, Congo*

Le programme que nous présentons ici est un logiciel d'aide pour le linguiste travaillant sur la création lexicale dans les langues bantoues : *Créalex* (pour **Cr**éation **L**exicale). La version que nous proposons étant la toute première (V.1.0), comporte nécessairement des imperfections et peut-être des bogues qui, nous l'espérons, seront corrigées au fur et à mesure que les utilisateurs nous adresseront remarques et suggestions. Il s'agit d'un logiciel conçu pour les PC et compatibles, tournant sous Windows 3.1 ou 95/98.

1. But du programme

Le programme est conçu comme un outil d'aide pour le linguiste travaillant dans le domaine de la création des termes scientifiques ou techniques dans une langue bantoue. On sait que le déficit terminologique que connaissent les langues africaines devient de plus en plus important avec le développement fulgurant des sciences et des techniques. L'utilisation des acquis de l'ingénierie des langues devient indispensable si l'on veut aller vite. Concrètement, le linguiste qui, dans le domaine de l'agriculture, par exemple, cherche à traduire dans une langue *x* le terme **moissonneuse**, n'aura qu'à saisir dans une fenêtre la racine de ce terme ou un de ses synonymes; c'est-à-dire dans ce cas-ci : *moisson, récolte*. En outre, il lui faudra choisir dans la liste des morphèmes de la langue, la classe correspondant à : « *instrument servant à* ». En réponse, il recevra à l'écran des propositions de traduction de ce lexème dans la langue *x*, créées à partir des formes correspondantes. Deux exigences pour faire tourner le programme : d'une part, saisir tout le lexique de la langue *x* disponible, sous la forme français/langue *x* ou anglais/langue *x*; d'autre part, saisir dans un autre module tous les morphèmes de la langue *x* ainsi que les règles de transformation morpho-phonologiques si elles existent. Pour cela, il est nécessaire de disposer d'une bonne description phonologique et morphologique de cette langue.

L'idée de base est que le terme inconnu dans la langue repose néanmoins sur un concept indépendant des langues. La moissonneuse peut ne pas exister dans une société, mais la notion de moisson ou de récolte existe dans la langue de celle-ci. Partant de cette racine, on peut donc obtenir le sens spécifique recherché par l'adjonction à la racine de un ou plusieurs éléments morphématiques (préfixe, infixes ou suffixes).

2. Principes de génération

Généralement, trois ou quatre éléments interviennent dans la morphologie lexicale des langues bantoues : la Racine, le Préfixe nominal, le Suffixe et l'Extension. La Racine nominale admet la structure P-R-S; tandis que la Racine verbo-nominale peut admettre la même struc-

ture ou la structure P-R-E-S. Or, dans les langues bantoues, on sait que les Préfixes nominaux, les Suffixes et les Extensions constituent des listes closes. La notion de **Constellation**, définie comme « l'ensemble de Préfixes nominaux, de Suffixes et d'Extensions se polarisant vers une même Racine, avec une valeur dérivative » (Ndamba 1981), permet dès lors de prévoir tous les « morphes virtuels » (Lumwamu 1973) admis par la langue, pour une racine donnée; même si, dans la pratique, les *morphes réels* (réalisés effectivement dans la langue) sont en nombre très restreint. Il est donc facile, à partir d'une racine donnée, de prévoir tous les *morphes virtuels* possibles autorisés par la langue qui ne sont que la combinaison de [(nP) (R) (xS)] ou [(nP) (R) (xE) (yS)]. Si la langue admet 16 Préfixes nominaux, 4 Suffixes et 6 Extensions, les morphes lexicaux virtuels pour chaque Racine sont donc au nombre de $16 \times R \times 4 \times 6 = 384$ lexèmes virtuels. Dans la pratique, la langue n'utilise même pas le dixième de ces possibilités. Il y a donc tout un stock de lexèmes virtuels qui restent et qui peuvent être utilisés pour désigner des réalités nouvelles.

En outre, on sait que les préfixes nominaux dans les langues bantoues fonctionnent généralement en oppositions binaires singulier/pluriel. Par ailleurs, ces oppositions binaires sont rattachées à des valeurs sémantiques du genre : agents, instruments, action, qualité de quelque chose, etc. De même, les suffixes sont répartis en suffixes nominaux (désignant les agents, les états, etc.) et suffixes verbaux (infinitif, accompli, etc.).

Du point de vue de l'analyse, on a :

mot lexical → racine, schème.

Pour la génération, on aura :

racine, schème → mot lexical,

avec les possibilités suivantes :

P R

P R S

P R E S

(P = préfixe; R = racine; E = extension ou infixe; S = suffixe).

3. Structure du programme

À partir de ces faits, nous avons conçu un programme proposant des traductions d'items, et fonctionnant de la manière suivante :

a) Le linguiste travaillant sur la création d'items lexicaux dans une langue donnée commence par saisir les paramètres suivants :

- les Préfixes nominaux de la langue,
- les Suffixes de la langue,
- les Extensions de la langue,

en précisant là où c'est possible les valeurs sémantiques de ces morphèmes. Pour les Préfixes nominaux, les appariements singulier/pluriel qui existent seront signalés. À titre d'exemples :

Préfixes

1. Mu / Ba (sing/plur) agents humains
2. Mu / Mi agents non humains
3. Ki / Bi instruments, outils
4. Mu locatif
5. Ma liquide

etc.

Extensions (infixes)

1. Ang duratif
2. Il applicatif
3. Is causatif

- | | |
|-------|--------------|
| 4. An | réciprocatif |
| 5. Uk | passif |
| etc. | |

Suffixes

- | | |
|------|-----------|
| 1. I | agents |
| 2. U | résultats |
| 3. A | actions |

b) Ensuite, à partir d'un éditeur de texte inclus dans le programme, le linguiste saisit tout le stock lexical disponible de la langue avec les correspondances dans la langue de travail, le français, dans ce cas-ci.

c) Enfin, il saisit toutes les règles morpho-phonologiques de la langue, si elles sont connues. Par exemple, que dans la langue considérée, un l suivi d'un i se transforme en d + i, ou bien que tout u suivi d'un a se vélarise en w + a, etc.

Ce dernier point est important, puisqu'il permet de traiter les anomalies pouvant survenir dans la formation des mots. Chaque mot proposé subit une série de règles conditionnelles de façon à réécrire toute suite non conforme à la morpho-phonologie de la langue.

Une fois ces paramètres sauvegardés, le linguiste peut alors proposer une racine de la langue étudiée et choisir une ou des valeurs sémantiques pour que le programme lui propose des lexèmes correspondant aux mots qu'on cherche à traduire. Par exemple, pour traduire le terme **ascenseur**, le linguiste entre le verbe *monter* et les numéros des valeurs sémantiques *agent + action faite au profit de quelqu'un*. L'ordinateur lui propose alors tous les termes correspondants à partir de l'équivalent dans la langue x du verbe monter et des verbes synonymes, après avoir fait les transformations morpho-phonologiques nécessaires.

4. Objectif du programme

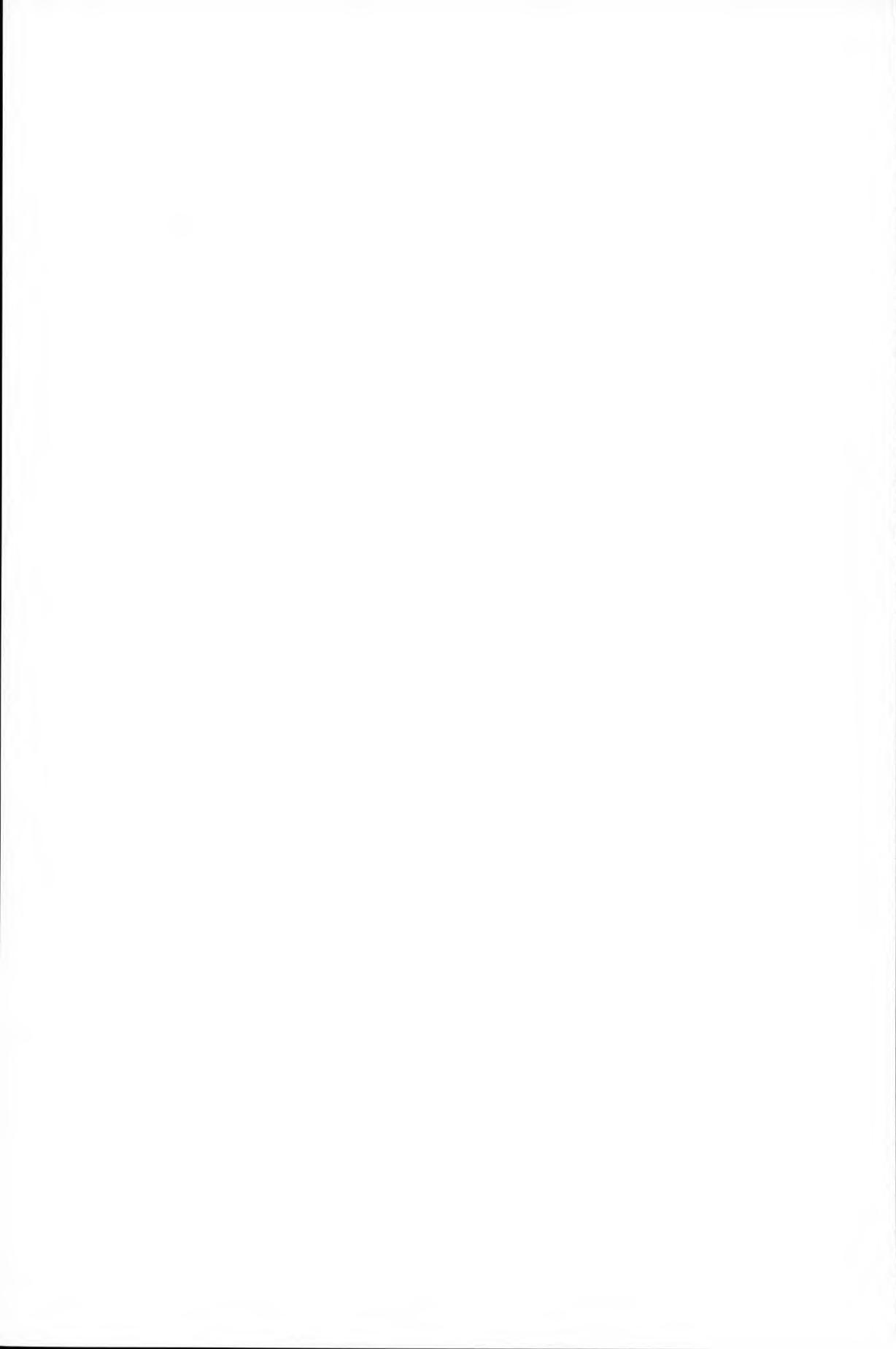
L'objectif principal de ce programme est de mettre à la disposition du linguiste francophone travaillant dans le domaine des langues africaines (l'adaptation à une langue non bantoue ne nécessite aucune modification), un outil informatique utile, allégeant son travail. Si la langue est reconnue comme un facteur de développement, ce logiciel présente à coup sûr un intérêt certain, en facilitant la création de nouveaux termes scientifiques et techniques en vue de l'enrichissement des dialectes standards ou autres.

5. Réalisation

Créalex a été réalisé grâce à un financement de l'AUPELF-UREF dont a bénéficié le GRELI en tant que Jeune Equipe de Recherche (JER 1002). Nous tenons à remercier ici les autorités de cette institution.

Conclusion

Cette première version ne prend en compte que la création des mots lexicaux. Les versions futures prendront en charge la création de mots composés et les redoublements.



Conception de systèmes de dictionnaires de collocations multilingues, le projet multicodict

Peter Greenfield, Sylviane Cardey, Scylia Achèche,
Rosita Chan Ng, Jérôme Galliot, Elisa Gavieiro,
Helena Morgadinho, Emanuelle Petit
*Centre de recherche en linguistique Lucien Tesnière,
Université de Franche-Comté, France*

Introduction

Nous décrivons dans cet article une expérience qui s'est déroulée au Centre Tesnière où ont été élaborés des dictionnaires électroniques multilingues de collocations autour d'un prototype de noyau conçu pour ce type de dictionnaires.

Dans un premier temps, nous abordons la problématique de la modélisation informatique de tels dictionnaires en faisant référence à des techniques existantes. Nous continuons en décrivant brièvement les dictionnaires et la méthodologie adoptée pour leur informatisation. Ensuite nous faisons état de la représentation des articles, qui est basée à la fois sur des travaux antérieurs du Centre comme par exemple la spécification formelle de tels dictionnaires, ainsi que des développements qui comprennent ceux concernant la recension de faits linguistiques remarqués lors de l'expérience. Puis nous parlons des points d'intérêt rencontrés lors de l'expérience y compris ceux pour lesquels nous n'avons pas pu aborder une informatisation viable, ceci étant dû à l'échelle du projet, mais qui peuvent faire partie des besoins futurs. L'article se termine en proposant des perspectives et aussi des consignes résultant du déroulement du projet.

1. La problématique de la modélisation informatique

Notre démarche a commencé par des observations faites sur des relations mathématiques qui se manifestent dans les dictionnaires multilingues de collocations dans le contexte des domaines terminologiques (Greenfield 1998). Ces observations nous ont conduit à envisager la possibilité de concevoir une représentation d'une structure de données dans laquelle pourraient être mis des articles de collocations en différentes langues lesquelles seraient reliées par la traduction, mais aussi contraintes à obéir à certains invariants dans le but de répondre aux besoins implicites de tout système de bases de données d'un point de vue de cohérence et d'intégrité. Par ailleurs, nous n'avons pas trouvé une telle approche ailleurs. Certes, comme le montre le rapport Pointer (1996), il existe des outils qui permettent des accès interactifs de manière conviviale aux banques de données terminologiques. Mais c'est précisément l'organisation de telles banques de données de collocations qui nous intéresse. Nous pensons que cette organisation est fondamentale; des besoins comme la convivialité, l'appartenance des données à telle ou telle norme, sont, à notre avis, bien sûr importantes, mais elles ne servent qu'à accompagner toute cette organisation qui représente le véritable travail de fond du linguiste formaliste.

Les systèmes de traitement de textes libres ne peuvent pas pourvoir aux besoins d'intégrité nécessaires à la demande de sûreté critique terminologique. Les tentatives d'utilisation, par exemple, de bases de données relationnelles dans lesquelles l'intégrité des données peut être assurée sont également irréalisables parce que la modélisation des données linguistiques est

bien trop complexe pour les langages formels de données. C'est dans cette optique que nous avons décidé de modéliser les données à l'aide de techniques de la spécification formelle (Greenfield 1998).

Étant donné les travaux actuels menés au Centre Tesnière dans le domaine de la construction de dictionnaires électroniques pour l'accès humain, la traduction assistée et automatique pour différents types de domaines (termes, expressions figées) et différentes utilisations (remplacement du support papier, traduction assistée, traduction automatique), nous avons décidé d'élargir la couverture de la représentation envisagée de la terminologie afin de trouver en quelque sorte les généralités possibles ainsi que les limitations d'une telle approche.

2. Les dictionnaires et leur informatisation

Les dictionnaires suivants ont été élaborés par une équipe de chercheurs du Centre Tesnière sur support papier, en vue d'une éventuelle informatisation globale (nous indiquons, dans la suite de cet article, la référence à un dictionnaire par son domaine, par exemple, [T.A.L]).

Domaine	Type	Langues	Particularités	Auteur et référence
T.A.L.	Terminologie	anglais-français		Achèche 1999
Tourisme		français-espagnol	Variante de l'espagnole	Chan Ng 1999
Informatique		anglais-français		Galliot 1999
Recherche clinique	Terminologie	anglais-français	Non réversibilité	Gavieiro 1998
Parties du corps	Expressions figées	français-espagnol	Polysémie	Morgadinho 1999
Connectique	Terminologie	anglais-français		Petit 1999

Le dictionnaire de la recherche clinique (Gavieiro 1998) a été élaboré un an avant les autres et ce dictionnaire a servi de base pour la conception du noyau, de la représentation des articles ainsi que du langage spécialisé pour les codifier. Ce langage devait permettre aux lexicographes de codifier les données particulières d'une langue telles que les données morphologiques attachées aux mots formes (par exemple, les flexions). Pour ce faire, une représentation distincte a été conçue pour permettre justement la définition de la nomenclature d'une langue, ceci de façon hiérarchique. Des échantillons d'articles de chaque dictionnaire ont été choisis pour la difficulté qu'ils mettaient en évidence telles que la synonymie, la polysémie, les alternances et variantes dans les expressions (les sous-expressions), la non-réversibilité du lexique. Chaque chercheur a ensuite codifié ses propres échantillons d'articles en utilisant le langage spécialisé.

Au fur et à mesure de la résolution des problèmes rencontrés, des changements ont été effectués soit au noyau, soit à la description de la représentation des articles (et de ce fait au langage spécialisé) et de nouvelles versions du noyau et des données communes du système ont été diffusées aux chercheurs de l'équipe. Tous ces changements ont été effectués de façon à garder l'homogénéité du système (noyau commun, représentation de base commune), mais permettaient d'ajouter et de maintenir des représentations détaillées de particularités d'un dictionnaire donné (comme le marqueur du diminutif dans la grammaire de l'espagnol) et des traitements désirés (comme l'affichage de l'annotation de certaines fonctions grammaticales des collocations), de telles programmations supplémentaires étant faites par les chercheurs eux-mêmes et de façon déclarative.

3. La représentation des articles

Bien qu'en général le résultat attendu par un utilisateur humain d'un dictionnaire de collocations soit l'affichage d'articles où figure une entrée, la vue du lexicographe est plutôt la mise en relation des collocations multilingues. De ce fait, chaque phrase de description de collocations ou codées dans le langage, spécialisé, traite les collocations des langues qui partagent au moins un sens, bien que pour les dictionnaires non terminologiques il puisse y avoir dans une langue des collocations polysémiques qui donnent lieu d'une part, en général, à des collocations avec des sens différents dans certaines langues, et d'autre part à des collocations synonymes dans d'autres langues. De ce fait, une collocation d'une langue donnée ne se trouve qu'une fois dans le dictionnaire dans une phrase de collocations du langage spécialisé, ceci est important pour l'intégrité du dictionnaire. Nous ne savons pas si, dans un dictionnaire non terminologique, qui compterait de nombreuses langues, il pourrait se produire que des phrases de collocations du langage spécialisé comportent un ensemble de sens de cardinal gênant, cette valeur étant le produit croisé des sens des collocations dans chaque langue qui se trouvent dans une phrase de collocations du langage spécialisé. Si cela était le cas, premièrement, rares sont ceux qui consultent des articles à un moment donné dans toutes les langues d'un tel dictionnaire et deuxièmement, de tels phénomènes sont sûrement d'intérêt pour des recherches ultérieures en linguistique et en traductologie.

La représentation des articles est basée sur une réification de la spécification formelle des articles de dictionnaires terminologiques spécialisés de collocations multilingues (Greenfield 1998). Cette représentation est exprimable par le langage spécialisé de codage, et c'est effectivement ce langage qu'utilisaient les chercheurs-lexicographes. Un article est constitué de toutes les phrases de collocations du langage de lexique spécialisé qui contiennent l'entrée. Les articles sont générés dynamiquement par le noyau du système, soit en donnant la liste des entrées, soit en affichant pour une entrée ses traductions ainsi que les collocations dans lesquelles elle se trouve avec leurs traductions.

Dans les dictionnaires terminologiques, il y a une bijection entre les collocations à travers les langues et, comme nous l'avons signalé, la présence de la synonymie et de la polysémie dans des collocations telles que les expressions figées a rendu la structuration plus complexe, cependant nous avons réussi à garder une structure permettant la contrainte de bijection dans les dictionnaires terminologiques. La représentation conçue permet aussi le codage de la non réversibilité du lexique (Gavieiro 1998).

Comme l'explique nos travaux antérieurs (Greenfield 1998), nous avons opté pour un codage basé sur des formes canoniques, soit de mots formes, soit de collocations. Cette décision a été prise pour garder au maximum la réutilisation des données à différentes fins éventuelles. Pourtant une telle approche requiert la génération des formes de surface pour des utilisateurs humains qui, bien sûr, n'est pas simple pour certaines constructions trouvées dans les différentes langues traitées (comme par exemple les contractions en français et l'enclise en espagnol).

3.1. Codage de la mise en page et des symboles lexicographiques conventionnels

Dans un premier temps, nous avons pensé qu'il était préférable de développer et de perfectionner la représentation de base et de prendre seulement ensuite en considération des outils permettant une plus grande convivialité, soit pour le chargement et la rédaction d'un lexique chez les lexicographes, soit pour l'accès et l'affichage chez les utilisateurs. Ce rapport fait état de cette première phase. De ce fait, il a fallu élaborer des techniques de traduction de la mise en page sur papier ainsi que des symboles lexicographiques conventionnels pour la représentation des bases. Pour l'accès au dictionnaire et l'affichage de données, nous avons adopté des techniques minimalisées, mais qui mettent en proéminence les aspects intéressants du système de dictionnaire.

3.2. Annotations et recueil des faits

Pour permettre aux lexicographes d'annoter des faits extralinguistiques dans leur dictionnaire ainsi que de les recueillir pour une analyse de besoins future, la représentation permet l'ajout d'un champ « particularité » à un mot, à une collocation ou à une phrase de collocations du langage spécialisé. Le contenu de ces champs est affiché à côté de son élément d'appartenance. Ces champs de particularité servent, entre autres choses, à indiquer des sens particuliers dans les collocations polysémiques ainsi qu'à noter les variantes de langue (comme les variantes de l'espagnol américain et les variantes de l'anglais britannique et américain). Ces champs ont été conçus délibérément individuellement amorphes, mais néanmoins des structures d'utilisation ont été élaborées par les chercheurs lexicographes de l'équipe en jouant par exemple sur les relations possibles entre des champs de particularités des collocations à travers les langues.

4. Points d'intérêt rencontrés

Les points d'intérêt que nous donnons sont issus d'observations faites et de techniques de codage conçues par les chercheurs lexicographes eux-mêmes lors de la mise en application de leur dictionnaire. On notera dans la section suivante certaines insuffisances du système à différents niveaux, qui, bien qu'elles aient été quelques fois prévisibles, ont été impossibles à résoudre lors de cette expérience à cause de l'échelle restreinte de ressources disponibles (y compris le temps) pour le développement; elles mettent en relief des priorités pour le futur développement du système.

4.1. Entrées des collocations

Pour une collocation qui doit figurer comme une donnée de base dans le dictionnaire, c'est le lexicographe qui indique quelles sont ses entrées. Ces entrées ne sont que des mots canoniques de mots formes qui figurent dans les collocations. Les entrées proposées par le lexicographe sont bien des entrées parce qu'elles représentent la seule façon d'accéder aux collocations. De ce fait, une collocation peut donner lieu à plusieurs entrées. Par exemple, dans le dictionnaire réversible français espagnol d'expressions figées [Parties du corps], l'expression française

donner les yeux de la tête pour quelque chose

apparaît sous 4 entrées différentes : elle apparaît sous les entrées *œil* et *tête*, mais également sous *dedo* et *mano* puisque la traduction en espagnol donne deux expressions possibles :

dar un dedo de la mano por algo,
dar una mano por una cosa.

Par contre, une entrée peut apparaître dans plusieurs collocations. L'exemple est tiré du même dictionnaire; l'entrée est le mot français *main*.

Langue source : français

Entrée : main

Traductions :

espagnol : mano

Collocations et traductions :

français

avoir la main < n (f, s) > malheureuse
(jeu\casser tout)
avoir la main < n (f, s) > malheureuse
(jeu\casser tout)
avoir les mains < n (f, p) > nettes (fig)
à pleines mains < n (f, p) >
à portée de la main < n (f, s) > (fig)
forcer la main
tenir quelqu'un entre ses mains < n (f, p) >

forcer la main < n (f, s) >
haut les mains < n (f, p) > !
avoir sous la main < n (f, s) >
de main < n (f, s) > de maître < n (m, s) >
être comme deux doigts < n (m, p) > de
la main < n (f, s) >
se laver les mains < n (f, p) > de quelque
chose (fig)

espagnol

tener malo mano < n (f, s) > (jeu)
tener las manos < n (f, p) > de
trapo < n (m, s) > (casser tout)
tener las manos < n (f, p) > limpias
a manos < n (f, p) > llenas
a la mano < n (f, s) >
forzar
tener uno a otro en sumano < n (f, s) > (fig)

forzar, obligar
¡ arriba las manos < n (f, p) > !
tener a mano < n (f, s) >
de mano < n (f, s) > maestra
ser uña < n (f, s) > y carne < n (f, s) >
lavarse uno las manos < n (f, p) > en algo

Cet article présente le format d'affichage d'articles utilisés pour ce rapport. Le format de la présentation des articles du système diffère légèrement, en ce qui concerne la mise en forme, de celui de cet article (pour des raisons d'une part de simplicité d'un programme du type prototype et d'autre part pour la lisibilité de ce rapport), mais il est identique en matière d'information. Cet article montre que le symbole tilde (~) qui est fréquemment utilisé dans les dictionnaires papier pour remplacer le mot vedette d'une collocation (ici ce sont main et malo) ne figure pas ici. Nous reprenons ce problème plus loin.

Pour des raisons de clarté, nous avons supprimé des renseignements sur les fonctions grammaticales dans les collocations qui suivent (par exemple < n (f, s) > ajouté au mot forme main), sauf si besoin est.

4.2. Collocations qui ont plusieurs traductions possibles

Les traductions de collocations se divisent entre celles qui ont la même signification en langue cible et celles qui ont une signification différente. La présentation sur support informatique distingue les deux cas. Nous n'avons pas remarqué le cas où une expression source a, à la fois, des traductions synonymes et non synonymes, mais si cela se produisait il faudrait l'indiquer sur support informatique. Cette section traite des collocations; plus loin nous traitons les mots « entrées ».

4.2.1. LES TRADUCTIONS SYNONYMES

Nous en avons par exemple entre le français et l'espagnol dans le dictionnaire français espagnol d'expressions figées [Parties du corps] :

espagnol

estar hombro a hombro

français

être coude à coude

être côte à côte

Pour mettre en évidence de tels cas de synonymie dans la langue source, si l'on utilise comme entrée dans la direction français espagnol le mot coude, on obtient la traduction espagnole de l'expression française contenant *coude*, mais aussi l'expression française synonyme :

français
être coude à coude

espagnol
estar hombro a hombro
être côte à côte

ce qui est également le cas pour l'entrée française côte.

Dans le même dictionnaire, entre l'espagnol et le français on trouve pas moins de trois expressions françaises synonymes :

espagnol
estar uno hasta los pelos

français
en avoir par-dessus la tête
avoir les oreilles rebattues
en avoir par-dessus les yeux

Notons que lorsqu'il s'agit de traduction par des mots isolés, la synonymie peut être traitée. Voici un exemple entre une expression semi-figée française et deux mots isolés espagnols :

français
forcer la main

espagnol
forzar
obligar

4.2.2. Les traductions polysémiques

Par exemple dans le dictionnaire [Parties du corps], du français vers l'espagnol, nous avons :

français
avoir la main malheureuse
(jeu\tout casser)
avoir la main malheureuse
(jeu\tout casser)

espagnol
tener mala mano (jeu)

tener las manos de trapo
(tout casser)

Le système répète l'expression source française ambiguë pour indiquer les différences de sens. Le lexicographe a précisé à côté de chacune des expressions les particularités de sens de cette expression française. Ces particularités apparaissent aussi avec chacune des expressions espagnoles pour indiquer lequel des sens français correspond à l'expression espagnole. Pour renforcer le fait que c'est l'expression française qui est polysémique, ces particularités sont écrites en français.

Dans le même dictionnaire, peut être traitée également la direction inverse :

espagnol
arrimar el hombro (propio\figurado)
arrimar el hombro (propio\figurado)

français
donner un coup d'épaule (propio)
travailler activement (figurado)

4.3. Mot entrées qui ont plusieurs traductions possibles

Voici un exemple tiré du dictionnaire [Tourisme] :

français
débarquement (personnes\marchandises)
débarquement (personnes\marchandises)

espagnol
desembarco (personnes)
desembarque (marchandises)

4.4. Variantes de langue

Plusieurs des dictionnaires prennent en compte les variantes de langues. Le dictionnaire [Tourisme] prend en compte les variantes de l'espagnol.

français	espagnol
billet	billete (Espagne), boleto (Américanisme), tiquet (Espagne)
billet d'avion	billete de avión (Espagne) boleto de avión (Américanisme)
billet de bus	tiquete (Américanisme)

L'article ci-dessus montre aussi plusieurs traductions espagnoles de l'entrée française *billet*. Nous parlons des problèmes d'élision et de ponctuation dans la section suivante.

4.5. Sous expressions alternatives

Peuvent être traitées les expressions ainsi que leurs traductions contenant des sous expressions alternatives.

Par exemple, dans le dictionnaire [T.A.L.] anglais français de termes relatifs au T.A.L., on trouve :

anglais	français
pronunciation of French/of English	prononciation du français/de l'anglais

4.6. La non réversibilité du lexique

En règle générale, les dictionnaires bilingues ne sont pas réversibles et ceci est le cas pour le dictionnaire de collocations pour la recherche clinique [Recherche clinique]. La section français/anglais n'est pas une vision de la section anglais/français à travers un miroir. Si l'on trouve bien une entrée en anglais à *history*, elle est inutile en français pour *histoire*.

Les deux articles, ci-dessous, doivent être complémentaires, mais chacun d'eux n'est pas forcément l'inverse de l'autre. Si l'on utilise comme entrée *histoire*, on doit obtenir :

français	anglais
histoire	history
antécédents médicaux	medical history
antécédents du patient m	patient history

Or, cet article ne présente aucune cohérence car, sous l'entrée *histoire*, on ne peut pas rencontrer les collocations *antécédents du patient* et *antécédents médicaux*.

En élaborant ce dictionnaire, n'ont pas été relevées ni trouvées de collocations contenant l'entrée *histoire*, ni aucune utilisation de cette entrée par les spécialistes, c'est pourquoi l'entrée *histoire* n'existe pas dans la partie français/anglais du lexique (Gaviero 1998).

L'article se présente donc ainsi :

français	anglais
antécédents	medical history
antécédents du patient	patient history
antécédents médicaux	medical history

et pour l'inverse :

anglais	français
history	—
patient history	antécédents du patient
medical history	antécédents médicaux

Aussi, de nouveau, un tel dictionnaire ne pouvait que se construire à la main, le linguiste ayant à prendre des décisions à tout moment. La représentation du codage du système Multi-CoDiCT permet au lexicographe d'exprimer ce type de problème, c'est à dire de donner la traduction anglaise de l'entrée *antécédents* par la collocation *medical history*; par contre il n'y a pas de traduction française de l'entrée *history*, qui, elle, donne accès à des collocations.

4.7. Afficher les fonctions grammaticales

Au cas où le lexicographe souhaite afficher la fonction grammaticale que joue chaque mot dans une collocation, un dispositif est prévu à cet effet. En plus, le lexicographe lui-même peut redéfinir la typologie grammaticale qu'utilise la représentation des données en codifiant les données particulières d'une langue telles que les données morphologiques attachées aux mots formes (par exemple les flexions). Voici un exemple tiré du dictionnaire [Tourisme].

espagnol	français
patinar	déraper
patinar < v_type (intr, pres, inf) >	déraper < v_type (intr, pres, inf) >
levar < v_type (tr, pres, inf) >	déraper < v_type (intr, pres, inf) >
anclas < n (m, s) > (Marine)	(Marine)

Dans cet exemple, le lexicographe a choisi d'indiquer les verbes et les noms. Les noms sont indiqués avec leur genre et leur nombre en utilisant la typologie conventionnelle pourvue au départ du projet. Pour les verbes, le lexicographe a lui-même spécifié une typologie qui indique, entre autres choses, la transitivité ou l'intransitivité du verbe.

4.8. Les mots polycatégoriels

Dans le cas de synonymes ou d'équivalences polysémiques, un même mot peut changer de rôle grammatical. Voici un exemple tiré du dictionnaire [Tourisme]

français	espagnol
aérogare	terminal n (m, s)
	estación n (f, s) terminal adj (f, s)

Dans la première équivalence, le mot espagnol *terminal* joue le rôle de nom, mais, par contre, dans le deuxième cas, il a la fonction grammaticale d'adjectif parce que c'est le mot *estación* qui joue le rôle de nom.

Il faut noter que pour les deux fonctions grammaticales différentes du mot forme *terminal*, il existe dans le lexique espagnol une seule entrée pour *terminal*.

4.9. Répétition d'un mot dans une expression

Prenons l'exemple suivant français espagnol [Parties du corps] avec la répétition de la préposition.

français	espagnol
de main de maître	de mano maestro

Dans le dictionnaire, nous pouvons mettre en relation la première préposition *de* en français avec la préposition *de* en espagnol, les noms *manos* et *manos*, ainsi que *maîtres* et *maestro*; en revanche, la deuxième préposition *de* en français est sans traduction.

4.10. Dictionnaires trilingues

Le langage spécialisé permet de travailler sur de nombreuses langues. Voici un exemple tiré du dictionnaire [T.A.L.] auquel a été ajouté un article trilingue pour tester cette possibilité. L'entrée pour cet article est le mot anglais *nationwide*.

anglais
nationwide

français
à l'échelon national

espagnol
al nivel nacional

5. Insuffisances du système remarquées

5.1. Le symbole tilde (~)

Le système actuel ne traite pas le symbole tilde. Nous pensons essentiel que la génération du symbole tilde se fasse automatiquement. Bien que la mise en application de la génération automatique du symbole tilde (~) apparaisse à première vue facile, son informatisation n'est pas du tout évidente. Premièrement, le concept de mot vedette dans la langue cible n'est valable que s'il n'y a effectivement qu'un seul mot vedette. Deuxièmement, dans le cas où le mot forme du mot vedette comme entrée source ou cible apparaît sous une forme fléchée dans la collocation, les renseignements sur la vedette sont de peu d'importance. Essayer de trouver une autre solution aurait conduit à bien des complications en dehors des limites de notre projet actuel, mais importantes pour la suite et l'avenir de ce même projet.

5.2. Les champs de particularités

Ces champs ont servi à différentes fins, mais une des utilisations assez fréquente est celle qui consiste à indiquer le sens dans le cas de collocations polysémiques. Bien qu'un champ spécifique puisse être justifié dans le futur, en réalité cette utilisation est bien plus compliquée qu'elle ne le paraît comme l'illustre déjà la codification actuelle même avec seulement deux langues. On doit, en effet, annoter la collocation polysémique et chacune des traductions avec toutes les indications de sens, ce qui aboutit à une duplication de données, mais dans des structures différentes. Autrement dit, pour chaque collocation d'une langue B qui est reliée à une collocation polysémique d'une autre langue A (cette polysémie étant souvent relevée par le processus de traduction de la collocation de langue A en langue B), il faut ajouter un sens en langue A aux champs de chaque collocation de la langue B en rapport avec la langue A. En plus, mais ceci est plutôt facultatif, pour afficher ces sens à côté des collocations polysémiques de la langue A, le noyau peut les générer en ayant recours aux champs de sens A des collocations des langues B, C, etc.

5.3. La langue de dialogue

Le système actuel étant utilisé seulement par des utilisateurs humains (les chercheurs lexicographes s'en servant aussi en tant qu'utilisateurs au moins pour valider leur travail), la langue de dialogue s'avère d'importance. Le prototype du noyau étant monolingue en ce qui concerne la langue de dialogue (anglais), une version multilingue pourrait s'avérer nécessaire pour le futur. Bien que des techniques de localisation de logiciel seraient d'une certaine utilité, d'autres décisions doivent être prises en considération du nombre de langues différentes utilisées dans de tels systèmes qui sont souvent d'une nature plutôt dynamique voire modale. Cela

signifie que le choix se fait en fonction d'arguments tels que la langue maternelle de l'utilisateur humain, les langues cibles, la langue que l'on apprend, la langue technique de la grammaire de sa propre langue/d'une autre langue. Tout « endroit » susceptible de contenir de la langue naturelle, tels que les champs de particularités, doit être pris en compte ainsi que le but du message à y stocker.

5.4. Génération des formes de surface

Les formes canoniques des collocations sont calculées à partir des séquences de formes canoniques des mots formes. Ce procédé donne lieu à certains dysfonctionnements bien connus tels que le traitement de la contraction, le traitement de l'élision et de la ponctuation (lui-même complexe). Le problème de l'enclise en espagnol illustre bien ce type de difficultés auxquelles se heurte le système actuel. Par exemple :

lavarse les manos en algo : se laver les mains de quelque chose
hinchásele a uno las narices (fig, fam) : se fâcher tout rouge
(Morgadinho 1999)

Ce deuxième exemple illustre le problème de deux pronoms qui se suivent.

Le langage spécialisé ne permet pas les contractions que l'on trouve dans les dictionnaires papier, comme par exemple :

hôte. esse (CHAN NG 1999)

alors que l'on peut les traiter dans une collocation comme des sous expressions alternatives (ibid) *hôte* et *hôtesse*. De plus, ces deux expressions peuvent servir d'entrée.

5.5. La codage du lexique

Le codage en langage spécialisé des lexiques demande de gros efforts qui proviennent des données dont on a besoin. Nous ne parlons pas des travaux comme la disposition de collocations synonymes qui n'appartiennent pas réellement à ce projet et pour lesquels il existe déjà des outils (voir POINTER 1996), mais du travail minutieux de codage du lexique pour qu'il puisse être interprété par le noyau. Ce travail inclut le codage de l'organisation précise des collocations synonymes, le découpage manuel des collocations et leur codage en mots formes canoniques, mots formes de surface ainsi que des précisions sur leur fonction grammaticale dans la collocation. Pendant ces travaux, il faut aussi décrire les particularités. Ensuite doivent être indiqués dans le codage quels sont les mots entrées ainsi que leurs traductions en terme de mots formes, voire de collocations.

6. Observations sur les manques du système actuel

Nous avons remarqué certaines lacunes du système actuel en ce qui concerne le chargement du dictionnaire ainsi que l'affichage des collocations. Quant à la représentation proposée, elle nous permettra de profiter des outils déjà élaborés dans le Centre Tesnière pour aider le chargement ainsi que le développement de tels dictionnaires ultérieurement. Nous parlons d'outils tels que Labelgram (El Harouchy 1997) pour l'étiquetage automatique et TACT (Hong 1997) pour des techniques de l'analyse automatique de collocations pour trouver les formes canoniques ainsi que le traitement inverse pour les générer dans les collocations. D'autres travaux antérieurs du Centre ont abordé la problématique des langues de dialogue (voir, par exemple, Greenfield et Cardey 1993).

Conception de systèmes de dictionnaires de collocations multilingues

En ce qui concerne au moins l'indication automatique d'entrées (sans leur traduction), on peut se servir de la notion des mots orphelins (Gavieiro 1998, Morgadinho 1999). L'idée est que tout mot est candidat comme entrée sauf les mots qui appartiennent aux catégories grammaticales closes comme les déterminants, les prépositions, etc. Un outil informatique pourrait être conçu pour les extraire et les afficher et permettre au lexicographe de choisir ceux qu'il garde. Les termes restants sont les orphelins. Cette approche n'est pas toujours simple comme le montre :

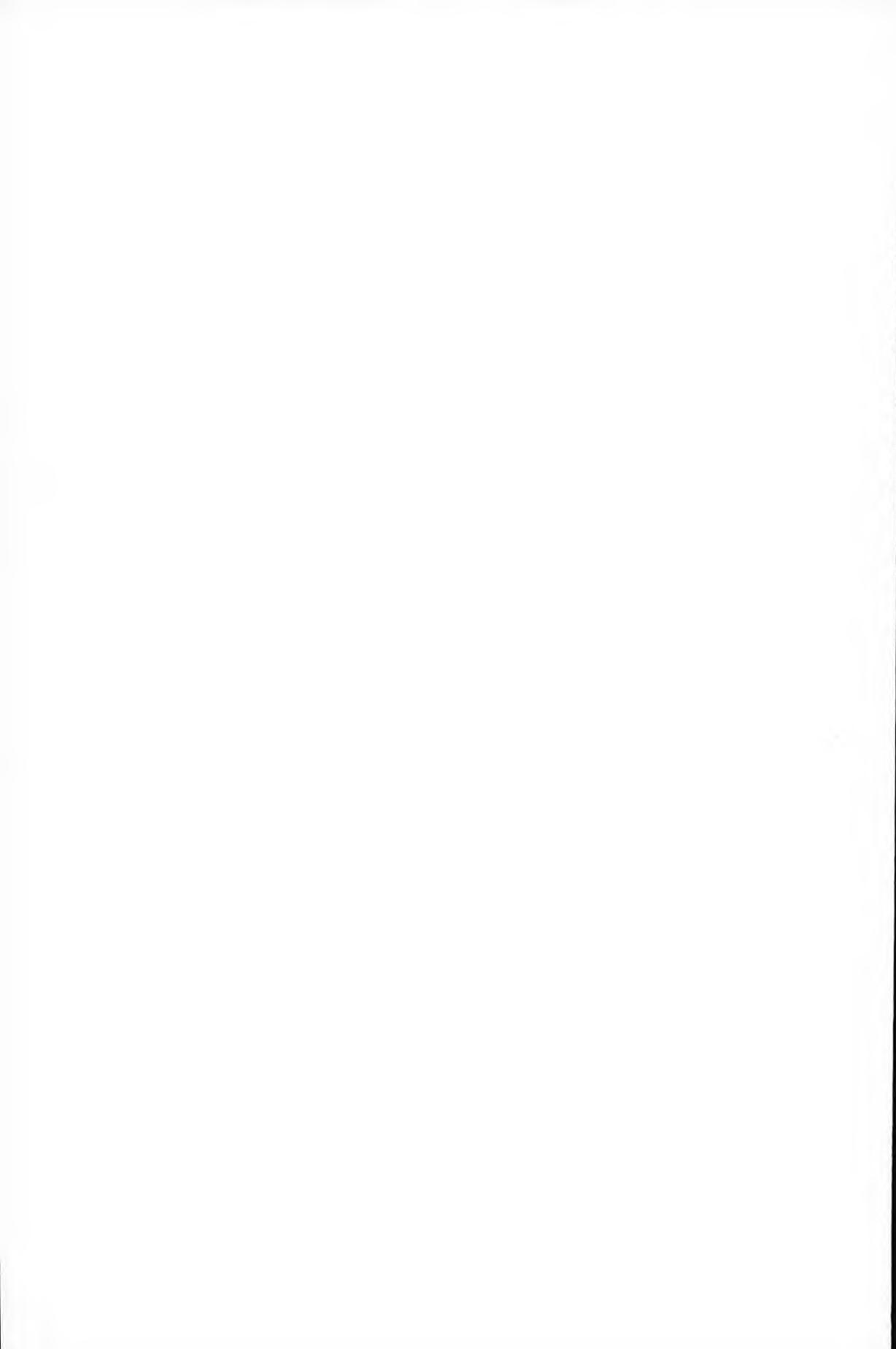
faire un tête-à-queue : dar un tornillazo
(Morgadinho 1999)

Peut-on traiter les composés et comment? Un utilisateur humain a-t-il le droit de considérer qu'il peut utiliser l'entrée *tête*? En plus il peut se dire que *queue* est tout à fait raisonnable comme entrée et ne doit pas être relégué comme orphelin.

Conclusion

Pour cette expérience nous avons délibérément mis nos efforts dans le raffinement et l'exploration de techniques d'exploitation de la représentation de base, et à partir de cette représentation, dans la conception d'un langage spécialisé pour décrire le contenu des dictionnaires, ainsi que les opérations sur les données linguistiques où est préservée l'intégrité des données. Ce langage spécialisé raffiné, avec sa propre grammaire et sémantique, nous permettra de produire des outils de façon efficace en exploitant toutes les techniques de la transformation de programmes telles que la méta programmation. Lors de l'expérience, nous avons rejeté consciemment toute demande d'outil « convivial », voire « magique », ou toute autre chose de ce genre pour le chargement des dictionnaires, ainsi que les demandes pour des affichages plus « conviviaux », etc. Bien que le codage des lexiques ait été pénible chez les lexicographes, nous sommes de l'avis que toute diversion de cette nature aurait eu comme résultat la mort prématurée de l'expérience. Nous sommes renforcés dans notre conviction qu'il faut absolument faire de la bonne linguistique et de bonnes représentations des faits langagiers avant de se lancer dans le développement de logiciels autres que des prototypes bien ciblés; ceci est, à notre avis, la seule démarche que peut suivre le chercheur en génie linguiste qui marie les disciplines de la linguistique formelle et du génie logiciel.

Pour conclure, nous pensons que cette approche semble bien fondée et en même temps l'expérience a permis la perception de nouveaux besoins pour la spécification poussée de tels dictionnaires.



Les mécanismes d'intégration de l'emprunt dans les langues bantu

Jean B. Ntakirutimana
Université de Montréal, Montréal, Canada

Introduction

Les langues dites bantu, comme toutes les autres langues vivantes, procèdent constamment à l'enrichissement de leurs lexiques, par des mécanismes bien connus en lexicologie, tels que la néologie sémantique, la dérivation, la composition, l'emprunt.

La présente étude porte sur la créativité lexicales par « emprunt¹ » dans les langues bantu. Nous montrerons comment les langues bantu obligent les mots étrangers à s'adapter à des structures typiquement bantu tout en gardant une marque d'origine à ces mots empruntés.

Nos propos ont une portée générale, nous ne rentrerons pas dans les détails de toutes les langues bantu qui, du reste, sont très nombreuses. Nos exemples porteront sur certaines langues, notamment le basaa, le ciluba, le kinyarwaanda, le kiruúndi, le kiswahili, le lingala et le monokutuba.

1. Bref aperçu sur la structure linguistique bantu

La famille linguistique bantu regroupe un ensemble de langues parlées en Afrique centrale, orientale et australe, au sud d'une ligne imaginaire reliant approximativement le sud du Nigeria au sud de la Somalie.

Les langues bantu ont des structures linguistiques très régulières et homogènes. C'est ainsi que les études glottochronologiques et comparatistes ont pu établir, de manière relativement aisée, une maternité linguistique commune à toutes ces langues. Bon nombre de ces études se réfèrent à Meinhof qui, dès le XIX^e, avait reconstitué la langue-mère qu'il a nommée « Ur-Bantu », que d'autres après lui ont appelée « Proto-Bantu » ou « Bantu Commun ».

Ces langues sont appelées bantu parce qu'elles emploient le morphème *-ntu* ou des morphèmes similaires pour désigner « humain ». On aura donc *mntu* et *bantu*, ou des mots similaires, pour dénommer respectivement « un humain » et « des humains ».

1. « Emprunt » nous semble un terme mal choisi en la circonstance car, dans son acception générale et première, « emprunt » suppose que :

un individu X prend un objet A, à un moment T1 ;

A appartient à un individu Y ;

X a l'obligation de remettre A à Y, à un moment T2 ;

pendant la période T2-T1, Y perd la jouissance de A au profit de X.

Dans le cas de l'emprunt linguistique, il est vrai qu'une langue X prend un élément A, appartenant à la langue Y, à un moment T1.

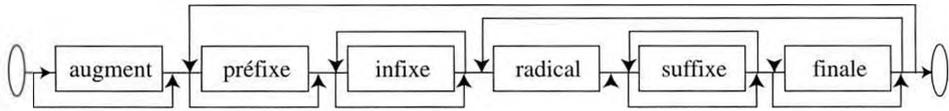
Cependant, la langue X n'a aucune obligation de remettre à la langue Y l'élément A.

De plus la langue Y ne perd pas la jouissance de l'élément A du fait de son appropriation par X.

Bien entendu, on connaît les exemples devenus classiques en lexicologie, où des mots comme *budget* et *temis*, ont été « empruntés » par l'anglais au français. Ce dernier se les est réappropriés longtemps plus tard, avec des valeurs sémantiques différentes des sens originels, et sans savoir que ces mots étaient d'origine française.

L'« emprunt » linguistique n'est qu'une image, mais celle-ci nous paraît inexacte en la circonstance.

Le lexique des langues bantu est construit à partir d'une combinaison des morphèmes, selon le modèle illustré par le schéma ci-dessous :



Les morphèmes s'agglutinent les uns aux autres suivant une procédure bien ordonnée, partant du point initial $O \rightarrow$ au point final $\rightarrow O$. La flèche contournant un morphème de la gauche vers la droite signifie que ce morphème peut être absent de la structure lexicale. Cette absence est possible pour tous les morphèmes à l'exception du radical, car ce dernier ne peut en aucune façon manquer à la structure lexicale. L'ensemble formé par le radical, le(s) suffixe(s) et la finale est parfois appelé thème. La flèche orientée de la droite vers la gauche signifie, quant à elle, que la catégorie morphémique contournée peut subir une réduplication dans un même mot.

Toutes les catégories lexicales bantoues, qu'elles soient mineures ou majeures, sont structurées selon le modèle ci-dessus. Certaines catégories mineures, comme les conjonctions, peuvent se limiter au seul morphème radical, tandis que les catégories lexicales majeures, en l'occurrence les verbes et les substantifs, sont susceptibles de contenir presque la totalité des catégories morphémiques.

Dans les langues bantoues, l'emprunt concerne essentiellement les catégories lexicales majeures. En effet, selon la théorie de Haugen et Weinreich dont parle Singh (1985), les langues auraient tendance à emprunter plus de substantifs que de verbes.

Nous allons voir au point suivant les mécanismes utilisés par les langues bantoues lorsqu'elles adoptent des unités lexicales issues de langues étrangères.

2. Intégration de l'emprunt

2.1. Adaptation morphologique

L'intégration morphologique de l'emprunt est l'une des étapes les plus intéressantes dans l'adoption de mots étrangers dans les langues bantoues, parce que, d'une part, ces dernières ont toutes des structures morphologiques similaires et, d'autre part, parce que chaque intégration bantoue de l'emprunt débute nécessairement par le processus d'adaptation morphologique.

En effet, cette adaptation morphologique obéit impérativement à deux conditions :

- le mot étranger doit être sécable en un radical nominal ou verbal ;
- il doit ensuite se prêter à la préfixation.

2.1.1. REPÉRAGE DU RADICAL

Comme partout ailleurs, dans toute situation de contact de langues, un locuteur de langue bantoue a tendance à analyser une langue étrangère sur le modèle des structures de sa propre langue. Ceci est particulièrement remarquable lorsqu'il s'agit d'intégrer un énoncé étranger en langues bantoues. Les bantouophones recherchent d'abord dans l'emprunt un radical éventuel, et c'est à partir de celui-ci que s'enclenchent la suite des opérations.

Les mécanismes d'intégration de l'emprunt dans les langues bantu

ex.

1.	dans	moulin	les locuteurs du	ciluba	ont retenu comme thème	-lin	>	mu-le / mi- ~
2.	"	pompe	"	basaa	"	-pompe	>	ø-pombe / ø- ~
3.	"	"	"	ciluba	"	"	>	N-pompi / N- ~
4.	"	"	"	kiruúndi	"	"	>	i-i-pompe / a-ma- ~
5.	"	"	"	kinyarwaanda	"	"	>	i-i-pompo / a-ma- ~
6.	"	photo	"	basaa	"	-photo	>	ø-foto / ø- ~
7.	"	"	"	ciluba	"	"	>	ø-foto / ø- ~
8.	"	"	"	kinyarwaanda	"	"	>	i-i-foto / a-ma- ~
9.	"	"	"	kiruúndi	"	"	>	i-i-foto / a-ma- ~
10.	"	"	"	monokutuba	"	"	>	ø-foto / ø- ~
11.	"	kitab (arabe)	"	kinyarwaanda	"	-tab	>	i-ki-tabu / i-bi- ~
12.	"	"	"	kiruúndi	"	"	>	i-ki-tabu / i-bi- ~
13.	"	"	"	kiswahili	"	"	>	ki-tabu / vi- ~
14.	"	"	"	lingala	"	"	>	ki-tabu / bi- ~
15.	"	musique	"	kinyarwaanda	"	-sique	>	u-mu-zika / i-mi- ~
16.	"	"	"	kiruúndi	"	"	>	u-mu-zika / i-mi- ~
17.	"	"	"	kiswahili	"	"	>	mu-ziki / mi- ~
18.	"	l'État	"	kiruúndi	"	-l'État	>	i-i-reta / a-ma- ~
19.	"	"	"	monokutuba	"	"	>	ø-leta / ø- ~
20.	"	quittance	"	kiruúndi	"	-ttance	>	i-ki-tansi / i-bi- ~
21.	"	"	"	monokutuba	"	"	>	ki-tansi / bi- ~
22.	"	signer	"	kiruúndi	"	-sign-	>	ku-siny-a
23.	"	"	"	lingala	"	"	>	ko-siny-e
24.	"	motor-car	"	kiruúndi	"	-torca	>	u-mu-duga / i-mi- ~
25.	"	"	"	lingala	"	"	>	mo-tuka / mi- ~

Le radical délimité au cours de cette première opération servira de base à la restructuration subséquente de la nouvelle unité lexicale et à son intégration dans la langue bantu.

Les exemples précédents illustrent une certaine similitude entre les langues, dans leurs façons de repérer les radical des mots empruntés. On rencontre trois principaux types de radicaux dans les emprunts : le premier ne couvre qu'une portion du mot originel (-lin, -sique, etc.), le second porte sur la totalité du mot (-pompe, -photo), et le troisième dépasse les limites du mot et intègre des particules comme le déterminant dans le nouveau radical (-l'État).

2.1.2. PRÉFIXATION

La valeur sémantique d'une unité lexicale se trouve en veilleuse dans son radical, tandis que les autres morphèmes viennent en actualiser le sens. C'est donc avec raison que l'on considère le radical comme l'élément de première importance dans la structure du mot.

Le second élément essentiel dans l'actualisation du sens est le préfixe qui détermine la classe sémantique du mot dans les langues bantu. Une fois que le radical du mot nouveau a été bien délimité, il devient alors nécessaire de lui attribuer un préfixe correspondant à sa classe sémantique.

Dans le domaine linguistique bantu, les classes sémantiques fonctionnent par paires singulier-pluriel. Elles varient selon les langues et leur nombre oscille entre 5 et 20. On retrouve, entres autres, des préfixes de classe réservés aux humains (généralement mu- et ba-), aux animaux, aux végétaux, aux abstraits, aux lieux, aux actions (ku- ou ko- dans beaucoup de langues bantu), aux objets, etc. Les locuteurs attribuent un préfixe selon la classification sémantique propre à chaque langue et suivant la classe attribuée au radical.

Ex. :

1.	-pompe	porte le préfixe	ø-	des outils en	basaa
2.	"	"	n-	"	ciluba
3.	"	"	-i-	"	kiruúndi et kinyarwaanda
4.	-ttance	"	(-)ki-	des objets en	kiruúndi et monokutuba
5.	-sign-	"	ku-	des actions en	kiruúndi
6.	"	"	ko-	"	lingala

À partir du moment où un préfixe de classe est attribué à un mot nouveau, ce dernier peut être considéré comme sémantiquement intégré dans la langue bantu. Sur le plan syntagmatique, la nouvelle unité lexicale acquiert l'aptitude de s'adjoindre d'autres catégories morphémiques comme l'augment, les infixes, les suffixes ou la finale afin de compléter sa valeur sémantique. Les mécanismes de dérivation lui permettront par ailleurs de changer l'ordre paradigmatique des morphèmes pour modifier son contenu sémantique selon le type de morphèmes adoptés.

Après l'intégration morphologique de la nouvelle unité lexicale, l'étape suivante consiste à l'adapter au système phonologique de la langue d'adoption, c'est ce qu'aborde le point suivant.

2.2. Adaptation phonologique

Dans le domaine bantu, l'adaptation phonologique consiste à donner à l'emprunt le cachet phonologique de la langue d'adoption. La nature de cet article ne nous permet pas de présenter, de manière exhaustive, tous les mécanismes d'intégration phonologique de l'emprunt dans les langues bantu, car ces mécanismes varient beaucoup d'une langue à l'autre selon la structure phonologique de la langue emprunteuse. En effet, les langues bantu ont des structures phonologiques très diversifiées, contrairement à leurs structures morphologiques très régulières et homogènes. Malgré cette hétérogénéité des structures phonologiques de l'ensemble des langues bantu, le processus d'intégration phonologique au sein d'un même système linguistique respecte scrupuleusement l'organisation phonologique de la langue emprunteuse. Ceci n'est pas toujours le cas pour certaines langues non bantu où des emprunts gardent la prononciation et la graphie d'origine².

La section suivante présentera succinctement la manière dont les mécanismes comme l'agglutination, l'aphérèse, l'apocope, l'assimilation, la dissimilation, l'épenthèse, la syncope et la synthèse sont exploités par quelques langues bantu pour intégrer les emprunts sur le plan phonologique.

2.2.1. AGGLUTINATION

L'agglutination consiste à réunir en une unité plusieurs unités lexicales initialement distinctes. Les langues bantu opèrent une agglutination lorsqu'elles forment des emprunts comme *ireeta* (kiruúndi) ou *leta* (monokutuba) à partir de l'article « l' » et du nom « État ».

2.2.2. APHÉRÈSE

L'aphérèse est l'effacement d'un phonème ou d'un groupe de phonèmes au début d'un mot. C'est ainsi, par exemple, que « fer à repasser » devient *ipaási* en kiruúndi après aphaérèse de « fer à re- ».

2.2.3. APOCOPE

L'apocope procède par suppression d'un phonème ou d'un groupe de phonème à la fin d'un mot. Le mot « indépendance » a subi l'apocope de la dernière syllabe pour donner *dipanda* en ciluba.

2. Cf. interview, week-end, sine die, etc. en français.

2.2.4. ASSIMILATION

L'assimilation est un phénomène par lequel un phonème tend à s'identifier aux phonèmes voisins, en s'appropriant une partie ou la totalité des caractéristiques articulatoires des phonèmes précédents ou suivants. En effet, si « motor car » a donné *mu-tuka* (monokutuba) et *u-mu-duga* (kiruúndi), c'est parce que la voyelle « o » de « tor » a subi une assimilation pour s'identifier à la voyelle du préfixe de classe *mu-*.

2.2.5. DISSIMILATION

Contrairement au phénomène précédent, la dissimilation modifie une caractéristique articulatoire d'un phonème dans le but de créer un contraste entre ce dernier et un phonème voisin. Ce phénomène est très régulier dans certaines langues bantu comme le kiruúndi et le kinyarwaanda où un préfixe à consonne sourde se change automatiquement en la sonore homorganique correspondante. C'est ce que les bantuistes appellent communément la règle de Dahl.

ex.

hectare > *i-ki-tara* > *igitáará*

k (sourde) devient *g* (sonore) pour créer un contraste avec *t* (sourde).

2.2.6. ÉPENTHÈSE

L'épenthèse est l'ajout d'un phonème à l'intérieur d'un mot. Certaines langues bantu recourent à l'épenthèse surtout pour intégrer des diptongues inconnues dans le système vocalique ou pour faire éclater des suites consonantiques non conformes à la structure de la langue

ex.

i-ki-baho (planche) est un emprunt kiruúndi au kiswahili *ki-bao*. Il y a eu épenthèse du *h* parce que la suite *ao* n'existe pas en kiruúndi.

« stock » se dit *sitok* en basaa, avec épenthèse de *i* pour modifier la suite *st* inexistante en basaa.

2.2.7. SYNCOPE

La syncope supprime un ou plusieurs phonèmes à l'intérieur d'un mot. Les langues bantu exploitent la syncope par économie articulatoire, mais aussi pour modifier des suites sonores inadaptées aux systèmes phonologiques.

ex.

ultrason > *mi-taso* (monokutuba)

Il y a syncope de « l » et de « r »

2.2.8. SYNTHÈSE

La synthèse ajoute un phonème à la fin d'un mot, contrairement à l'apocope qui en supprime un. Les langues à syllabation ouverte recourent souvent à ce mécanisme lorsqu'elles empruntent des mots à syllabes finales fermées.

ex.

pic > *N-piki* (ciluba)

k acquiert *i* par synthèse pour donner la syllabe finale *ki*.

Il existe bien entendu d'autres stratégies phonologiques d'intégration des emprunts, certaines d'entre elles – comme la décentralisation vocalique, la dénasalisation, la métathèse, etc. – nous semblent de moindre importance, parce qu'elles ne concernent que quelques langues bantu. Ces mécanismes phonologiques pourraient être pertinents pour une analyse exhaustive ou centrée sur un seule langue, ce qui n'est pas le cas pour cette étude.

Conclusion

L'intégration de l'emprunt est un processus très complexe, faisant intervenir plusieurs niveaux linguistiques. Au cours de cette analyse, une attention particulière a été accordée à l'intégration morphémique des emprunts et, dans une moindre mesure, à leur adaptation phonologique.

Pour compléter cette présentation, il aurait été intéressant d'aborder la question de l'adaptation suprasegmentale, afin de voir comment les langues bantu à tons appliquent leurs structures suprasegmentales aux unités lexicales d'emprunt.

Il est évident que dans toute langue à tons, tout emprunt porte des tons. Cependant, les mécanismes qui régissent l'attribution de ces tons semblent moins évidents, et peut-être même moins systématiques que les principes d'adaptation phonologique. Nous pensons que seule une étude systématique portant sur un large corpus diversifié – au niveau des variantes linguistiques et du contenu – permettrait de mieux appréhender les mécanismes sous-jacents à ce type d'adaptation; ceci pourrait faire l'objet d'une autre étude.

Par ailleurs, il y a lieu de relativiser l'importance de l'aspect tonal dans une étude de portée générale comme celle-ci, car la question ne se pose pas pour des langues bantu comme le kiswahili qui n'ont pas de système tonal.

La présente étude visait à montrer qu'il existe des mécanismes d'intégration de l'emprunt dans les langues bantu. Elle a montré en plus que les unités lexicales intégrées dans les langues bantu sont d'abord remodelées de fond en comble afin de s'adapter aux structures de langues bantu, contrairement à certaines autres familles linguistiques où les emprunts gardent l'essentiel de leurs attributs originels. Malgré les restructurations subies par les mots empruntés, ceux-ci ne perdent pas complètement leurs identités de départ. L'emprunt garde une marque propre à sa langue de départ, et c'est ce cachet originel qui sert de base pour l'élaboration d'un nouveau signifiant en langue bantu.

L'emprunt dans les langues bantu serait donc un lieu privilégié de contact, d'échange et d'harmonisation des structures linguistiques, un domaine linguistique où se résorbent les différences structurelles entre langues en contact. Deux systèmes linguistiques distincts s'unissent pour créer de nouvelles unités lexicales portant la marque des deux.

L'emprunt, la difficile intégration de l'autre

Saïd Mosbah

Atlas linguistique de Tunisie
(Saïd Mosbah, Sayda Sandly, Mehrez Saâdaoui,
Lassaâd Oueslati et Béchir Ouerhani),
Université de Tunis I, Tunis, Tunisie

La conception courante de l'emprunt centre la problématique de l'intégration sur les mécanismes d'adaptation de l'unité empruntée par lesquels celle-ci s'incorpore dans le système de la langue réceptrice, en sacrifiant ses traits étrangers à la modification qui assure leur cohérence avec les normes du système en place.

Dans cette optique, l'enrichissement de la langue, bénéficiant d'unités nouvelles adaptées phonétiquement et syntaxiquement aux normes du système récepteur, est strictement lexical, et est surtout d'ordre quantitatif, puisque l'emprunt contribue à la multiplication des unités de la langue sans altérer la structuration interne du système en question. Par conséquent, les critères d'intégration se mesurent, souvent, par la fréquence de l'emploi, par l'étendue des séries dérivationnelles et par l'enregistrement dans le dictionnaire. Or, quand on place le phénomène d'intégration dans le cadre du système oral et non-codifié du dialectal, ces critères soulèvent plus d'une question :

- La fréquence de l'emploi peut aussi bien concerner des unités adaptées au système d'accueil, qu'elle peut impliquer des unités à « traits rebelles » qui forment des « flots de résistance », ce qui remet en question, en quelque sorte, la conception courante de l'intégration fondée sur le principe d'adaptation. Peut-on alors, dans ce cas, parler d'une intégration où d'une non intégration ?
- Comme dans les autres langues, la productivité dérivationnelle des emprunts en arabe peut être considérée comme « le critère d'intégration le plus parfait, car non seulement, l'emprunt perd, en tant qu'unité, tous ses traits étrangers, mais il s'intègre au système morphologique arabe le plus fondamental et subit le mécanisme de la dérivation dont les deux principaux piliers sont la racine et le schème » (Baccouche 1994 : 150).

Or, dans le cas du dialectal, caractérisé par sa nature non normée et sa grande variabilité régionale, plusieurs unités empruntées ignorent tout processus dérivationnel tout en demeurant néanmoins productives du point de vue du sens.

Puisant dans notre corpus¹ d'enquêtes effectuées lors de la première étape (la partie phonétique) de l'Atlas linguistique de Tunisie, nous relevons des données nous permettant de repenser la problématique de l'intégration des emprunts en des termes nouveaux : y aurait-il des spécificités propres au traitement des emprunts dans le dialectal ? Comment traiter les « flots de résistance » dans une situation d'intégration conforme aux critères en vigueur ?

Nous illustrerons cela par des exemples phonétiques.

1. Tous les emprunts traités proviennent du français.

I. Les îlots de résistance vocalique : cas d'une voyelle [o]

Notes préliminaires :

1) Les emprunts faits par le dialectal tunisien ont fait l'objet de certaines études approfondies². Notre travail ne reprendra pas les questions déjà traitées. Nous nous contenterons d'un ensemble de données révélées dans les enregistrements oraux.

2) Si notre corpus est puisé dans le fonds dialectal commun, excluant ainsi les emprunts liés à un usage technique, sectoriel ou professionnel, il faut toutefois préciser que notre analyse concernera des faits récurrents.

Le système vocalique dialectal tunisien, peu différent de celui du littéral, se caractérise par son extrême simplicité. Si le français dispose de 16 voyelles, le tunisien ne dispose que de trois phonèmes, [i], [a], [u], doublés des voyelles longues correspondantes³. Il est évident qu'un tel décalage est à la source de plusieurs difficultés articulatoires quant aux traitements des emprunts issus du français. Ces difficultés concernent « la série nasale, la série antérieure labialisée que le tunisien ignore totalement et enfin, l'opposition des deux degrés d'aperture intermédiaire » (Baccouche 1994).

Baccouche relève six cas de traitements invariables de [o] et cinq cas de traitements variables dont nous ne retenons que les cas les plus fréquents et les plus rattachés au fonds dialectal commun :

(1)

a) traitements invariables :

- [ɔ] > /u/ : il est le plus fréquent dans le lexique, [ɔ] étant peut-être perçu comme plus proche de /u/ tant par sa localisation que par son apertures, ex. : mobilier → [mu :bi :lja],
- [ɔ] > /u/ la voyelle peut être brève ou longue selon la nature de la syllabe (ouverte / fermée) et selon sa position, ex. : corniche → [kurni :ʃ].
- [ɔ] > /i/ : ex. chauffeur → [ʃi :fur]

b) traitements variables :

- la variante du /u/ est [w] – un seul exemple hôtel → [uti :l]
→ [wti :l]
- la variante de /u/ est [i] – un seul exemple : moteur → [mitu :r]
→ [mu :tu :r].

Dans tous les cas traités, le phonème [o] subit une modification qui l'adapte au système phonologique et assure par là son intégration.

Partant d'un corpus de seize unités comportant le phonème [o], et ayant en vue la règle générale relative à l'ouverture et à la fermeture des voyelles [e], [ɔ] et [œ] qui fait que ces voyelles sont généralement fermées quand la syllabe qui les contient est ouverte et ouvertes quand la syllabe est fermée, nous procéderons, dans ce qui suit, au classement de ces unités dans leur langue d'origine selon leur position syllabique et leur degré d'aperture, puis nous analyserons leur comportement dans l'usage dialectal pour voir si ce phonème maintient l'opposition semi-ouverte / semi-fermée qui le caractérise dans la langue source.

(2)

La réalisation du phonème en dialectal fait paraître les faits suivants :

a) — cinq sur six des unités de la première série maintiennent le trait « fermé » de la voyelle qui apparaît dans les trois finales accentuées (lavabo — OMO — sabot) et dans deux initiales ouvertes (OMO — fauteuil).

2. Entre autres, celle de Taïeb Baccouche réalisée dans le cadre d'une thèse de doctorat d'état en 1980 et qui est connue sous l'intitulé *L'emprunt en arabe moderne* (voir Références).

3. Trois autres voyelles d'aperture intermédiaire, [e], [ɔ] et [œ], ne se rencontrent que dans leur réalisation longue. Brèves, elles ne sont que des variantes des phonèmes de base.

L'emprunt, la difficile intégration de l'autre

Le sixième cas est employé en rapport avec le coupe-circuit [iðdaw sɔta] et, par extension, dans le sens de « être frappé d'étonnement ».

[o] syllabes ouvertes		[ɔ] syllabes fermées	
lavabo	— [lavabo]	gome	— [gɔm]
OMO	— [omo]	coffre	— [kɔfr]
sabot	— [sabo]	mauve	— [mɔv]
fauteuil	— [fotœj]	col colle	— [kɔl] → [kola] ⁴
(rouge) bordeaux	— [bordɔ]	kiosque	— [kjɔsk]
sauter	— [sɔta]	trottoir	— [trɔtwa :r]
		short	— [ʃɔrt]
		drogue	— [drɔg]
		omelette	— [ɔml :ɛt]

b) figurant dans des syllabes fermées, tous les phonèmes gardent le trait « ouvert » excepté [kola] → colle qui, étant modifié en dialectal, passe d'une unité monosyllabique à une unité bisyllabique et où le phonème [ɔ] se trouvant dans une syllabe ouverte devient fermé.

En somme, il est apparent que le phonème [ɔ] dans ces unités ne subit aucune modification, garde ses traits articulatoires et constitue par conséquent un îlot de résistance au système phonologique en place. Nous verrons la portée de ce fait ultérieurement.

II. Les îlots de résistance consonnantique : ces de [k], [p] et [v]

1) Cas de [k] :

La réalisation de ce phonème, de loin la plus fréquente, est $k > k$. Ne présentant aucun intérêt particulier, nous n'en tenons pas compte.

Nous nous intéressons à d'autres réalisations ($k > g$; $k > q$) qui, bien qu'elles concernent un corpus relativement réduit, ont un impact sur l'économie du système qui n'est pas négligeable.

Pour saisir la dimension de cet impact, il serait utile de rappeler le rapport particulier entre [g] et [q] dans le dialectal tunisien.

Dans son étude sur l'emprunt en arabe moderne, Baccouche avance qu'en dialectal « il est nécessaire de distinguer à ce niveau deux ensembles dialectaux, les parlers citadins et les parlers bédouins ou bédouinisés. Ces derniers ont un système phonologique qui comporte un phonème ne correspondant pas à celui de l'arabe égyptien (où [g] correspond à [ʒ]) bien qu'ils se réalisent de la même manière. Ce phonème correspond plutôt dans les parlers citadins et aussi en littéral tunisien au phonème [q], occlusive uvulaire sourde. Cette correspondance est systématique : là où les citadins utilisent [q], les parlers bédouins utilisent [g] ». (1994 : 291).

L'auteur exclut de même le fait qu'il s'agit de deux variantes régionales du même phonème puisque, dans les parlers citadins, cette articulation fonctionne aussi bien comme variante libre ou expressive de [q] que comme un phonème à part entière, ce qui a été confirmé par les enquêtes de l'Atlas Linguistique Tunisien qui ont permis de distinguer dans le parler bédouin deux ensembles :

- l'un connaît le [q] comme phonème à part entière, mais d'un emploi beaucoup plus réduit que dans le parler citadin;
- l'autre ignore totalement ce phonème et emploie [g] systématiquement dans toutes les unités.

En somme la relation entre les deux unités peut être récapitulée comme suit :

4. Toutes ces unités gardent la même réalisation en dialectal sauf pour colle qui se réalise [kola].

(3)

	q	g	g variante libre q	q variante libre de g
Parlers citadins	xx	x	x	-
Parlers bédouins	x	xx	-	x
	-	xxx	-	-

x = récessive

xx = récessive dominante

xxx = exclusive

Les unités du corpus laissent dégager deux ensembles :

a) ceux qui sont passés à travers le littéral et ont donc subi une adaptation :

(4)

savante = consul → [qunsul]

démocratie → [di :muqra :tjja]

démocrate → [di :mukra :ti]

(on assiste à un phénomène d'emphase où t > t).

b) ceux qui relèvent essentiellement du dialectal ou qui sont passés au littéral à travers le dialectal :

(5)

capitaine → [qubtan] pluriel [qbatin] [qbatin :n].

carabina /carabine → [qarabi :la]; [qarabi :na].

caleçon → [qalsu :n] pluriel [qlasin]; [qlasi :n].

canut → [qannu :t] pluriel [qna :nit] (parler citadin)

Maccheroni-macaroni → [maq(a)ru :na]

(certains parlers citadins gardent le k d'origine [makaru :na] [kalsu :n];

le cas de k > g ou k concerne deux unités :

(6)

caseot → [ga3u] / [ka3u]

caserne → [gazarna].

On relève les faits suivants :

a') On ne peut que s'étonner de la survivance du K-d'origine (voir makaru :na) dans le parler citadins où le q est dominant dans l'opposition q/g, alors que les parlers bédouinisés ignorent cette survivance malgré la dominante g.

b') Dans les réalisations k > g ou k, on assiste au phénomène décrit précédemment, la différence étant située au niveau du rapport exclusif établi dans le choix de l'un des phonèmes de l'opposition q/g.

c') Si les unités où k > g constituent un apport quantitatif au g citadin récessif, les unités où k > q ont un apport qualitatif, puisqu'elles entraînent la réalisation de q là où il ne l'est pas (comme l'illustrent certains dialectes bédouins qui ne connaissent pas le q).

Cette résistance au second degré, qui bloque la réalisation de q en g, aboutirait à une restructuration du système par l'intégration d'un phonème nouveau.

Ainsi l'emprunt, même s'il est lexicalement bien intégré, continue-t-il à travers ses particularités phoniques, à résister au traitement par la langue d'accueil.

2) le cas de v :

À la fricative labio-dentale sonore [v] correspond une case vide dans le dialectal tunisien (tout comme dans le littéral). Seul [f], son correspondant sourd, est disponible en arabe.

Le traitement dominant est v > f. L'opposition sonore / sourde est neutralisée de par l'absence même du phonème [v]. La réalisation la plus fréquente peut être rendue par le biais de ces exemples :

L'emprunt, la difficile intégration de l'autre

(7)

Sauvage → [sufā :ʒ]
Valise → [fali :ʒa].
Wagon → [fagu :na].

Cependant, il figure dans notre corpus deux ensembles d'unités qui ne connaissent pas le même traitement :

a) un premier ensemble où la réalisation de v en f devient beaucoup moins évidente qu'elle ne l'était il y a deux décennies sans pour autant disparaître totalement.

(8)

véranda → [vira :nda] → [fira :nda]
cravate → [krava :t] → [krafa :t]
villa → [villa] → [fi :lla]
visa → [vi :za] → [fi :za]
tournevis → [turnivi :s] → [turnifi :s].

b) un deuxième ensemble où v conserve son trait sonore et où on a du mal à imaginer sa réalisation avec f. Peut-être ceci s'explique-t-il par le caractère récent de l'emprunt :

(9)

vanne → [va :na] ; le terme est d'ordre technique, mais s'est figé dans l'expression [va :na mta : • flu :s] (littéral vanne d'argent).
vis → [vis] ⇒ un mot qui a donné le néologisme : [jvejjis]
bravo → [bra :vu]
vase → [va :z]

énervé /s'est énervé /énervé → [nerviz] ; [tnerviz] ; [mnerviz].

ça va [sa va]

et puis deux onomatopées exprimant la promptitude :

(10)

[vin]
[vɛnvin]

Les deux réalisations existent par ailleurs :

(11)

phase → [fa :za] → [va :za]
[jfa :zi] → [jva :zi].

La deuxième réalisation est plus récente; ici f et v pourraient être considérés comme des variantes libres du même phonème mais, en réalité il s'agit d'un phénomène d'accommodation lié à la rencontre de la sourde [f] et de la sonore [z].

Dans le premier ensemble, v et f ne fonctionnent pas comme des variantes libres du même phonème puisque cette opposition n'existe pas dans le système phonologique arabe. La réalisation avec [f] est plus ancienne et devient de moins en moins fréquente, cédant le terrain à la réalisation avec [v] qui s'impose de plus en plus.

Dans le deuxième ensemble, v s'impose en tant que phonème autonome en dehors de toute confusion avec f. La plupart des unités sont d'un emploi très fréquent.

Ainsi le rejet de la modification en [f] peut être interprétée comme un emprunt phonologique ou relevant de la combinatoire.

3) Le cas de [p] :

Correspondant à une case vide dans le dialectal et le littéral, l'occlusive bilabiale sourde p se réalise normalement en « b ».

Les exemples relevés, bien que peu fréquents, rendent compte d'un p pertinent qui garde sont trait « sourd » et n'accepte pas d'autres réalisations :

(12)

en panne → [an pa :n]
pneu → [pnØ]

parking → [parkinʔ]
parfum → [parf^h]; [mparfin]
chapeau [ʔapo]; [ʔapu]

(le premier emploi figure dans l'expression [ʔapo _li :k] signifiant « Chapeau! »; le deuxième est un terme désignant « le chapeau d'une toiture »).

(13)

couple [kupl] pluriel [kupluâ :t]

Ainsi peut-on dire que ces îlots de résistance phonologique, bien qu'ils témoignent d'une intégration difficile dans le système en place, constituent néanmoins un enrichissement évident de ce système et ont un impact certain sur la réorganisation du système phonologique du dialectal.

Peut être, avons-nous l'exemple dans le cas de $k > q$ où le blocage de l'adaptation à un second niveau constitue à la fois un rejet de certains traits étrangers par le réseau de relations intra-systémiques ($k > q$, différent de g) et entraîne par la même une certaine restructuration interne par l'imposition d'un phonème nouveau [q] dans certains parlars bédouins.

Avec les phonèmes [ɔ], [v] et [p], on assiste à la création de conditions favorables à l'apparition éventuelle de phonèmes jusque là inconnus par le système.

Conclusion

Il apparaît clairement que l'emprunt tel qu'il est décrit dans le présent travail est un exemple type de la difficile intégration de l'élément étranger. Bien que les unités étudiées répondent aux critères courants de l'installation des mots empruntés dans le lexique de L2, elles fournissent la preuve qu'elles véhiculent pour longtemps les marques phonologiques de leurs origines, marques qui peuvent avoir un impact très important sur tout le système phonologique de la langue d'accueil.

Il reste à en déterminer l'étendue et à en décrire les nouvelles distributions, ce qui se fera dans les étapes ultérieures de la réalisation de l'Atlas linguistique de Tunisie.

Différence et transparence : dictionnaires bilingues et éloquentes silences

Dominique Le Fur
Dictionnaires Le Robert, Paris, France

1. Introduction

La vocation première des dictionnaires bilingues est d'établir des passerelles entre deux langues. Parmi ceux-ci, le dictionnaire bidirectionnel et bifonctionnel est censé permettre aux locuteurs des deux communautés linguistiques de décoder et d'encoder dans ces deux langues.

Nous nous proposons ici de voir comment quatre ouvrages anglais-français généralistes, papier, de grand format, s'acquittent de cette mission : l'Oxford-Hachette 1998, le Grand Dictionnaire Larousse 1994, le Harrap's Shorter 1996 et le Robert & Collins Senior 1998.

Notre étude se limitera au traitement que ces dictionnaires réservent à quelques items de nature lexicale et encyclopédique. Nous essayerons de comprendre ce qui se cache derrière certains de leurs silences, dans quelle mesure leur non-dit est lié aux notions de « transparence » et de « pertinence » des items décrits, notions en rapport étroit avec celles, beaucoup plus larges, d'*identité* et d'*altérité*. Notre étude se limitera au traitement que les dictionnaires réservent à deux items particuliers et ce qu'il peut révéler de la problématique actuelle de la lexicographie bilingue.

2. Transparence

Pour schématiser, nous dirons qu'un item de L1 est « transparent » lorsqu'il ne pose aucun problème de compréhension au locuteur de L2.

Pour certains mots, rares dans la langue courante, mais plus fréquents dans les langues de spécialités, il y a une identité parfaite entre les deux codes : un même signifiant renvoie à un même signifié. Ainsi, le français *iris* se traduit par l'anglais *iris* et l'anglais *prion* par le français *prion*. Seule la prononciation change.

L'identité peut être plus ou moins parfaite. Ainsi le français *girafe* a pour équivalent l'anglais *giraffe* et *kaléidoscope* a pour équivalent *kaleidoscope*. La légère différence graphique, non prévisible par l'utilisateur de LI, justifierait à elle seule la présence de l'item dans le dictionnaire bilingue.

La similitude graphique peut cependant être trompeuse. Un même signifiant peut avoir des signifiés ne se recoupant pas du tout dans les deux langues ; c'est le cas d'*agenda* qui désigne un « carnet » en français, et l'« ordre du jour » en anglais. Il peut également avoir des signifiés ne se recoupant que partiellement ; c'est le cas du substantif français *portable* qui se traduit par *portable* dans le sens d'« ordinateur » totaux ou partiels mais par *mobile* dans le sens de « téléphone ».

Le dictionnaire bilingue peut paraître essentiel pour éviter le piège de ces « faux amis » ; paradoxalement, il est rarement consulté pour ce genre d'items, les locuteurs décodant et encodant généralement en toute confiance ces mots qu'ils savent appartenir aux deux langues.

Mis à part ces cas marginaux, la « transparence » n'existe pratiquement pas du point de vue de l'utilisateur encodant dans la langue qui lui est étrangère. S'il ouvre son dictionnaire pour y chercher un mot ou une expression, c'est que leurs traductions ne sont pas, pour lui, prévisibles.

Pour remplir sa fonction d'encodage, le dictionnaire bilingue ne peut donc théoriquement faire l'économie d'aucun item, même parmi les moins pertinents du point de vue du décodage.

Nous nous proposons de voir maintenant comment est traitée une entrée appartenant à la catégorie des noms propres, qui contient une majorité d'éléments traditionnellement considérés comme « transparents », pour l'utilisateur et peu problématique pour le lexicographe; les noms propres ne posent pratiquement jamais de problèmes de dénotation ni de connotation et offrent peu de difficulté au niveau de leur ancrage syntaxique.

Un exemple : Pierre

L'article **Pierre** se présente comme suit dans les quatre dictionnaires bilingues étudiés ici :

[Robert & Collins] nm *Peter*; (Hist) ~ **le Grand Peter the Great**

[Oxford-Hachette] npr *Pierre*; ~ **le Grand Peter the Great**

[Larousse] npr *saint* ~ *Saint Peter*; ~ **l'Ermite Peter the Hermit**; ~ **le Grand Peter the Great**; ' ~ **et le Loup**' Prokofiev '*Peter and the Wolf*'

[Harrap] nm P. **le Grand Peter the Great**

Les quatre ouvrages proposent donc des articles assez différents pour un item *a priori* assez simple qui ne devrait pas poser de problème de mise en forme dictionnaire.

Le Robert & Collins donne une « traduction » du prénom et un exemple **Pierre le Grand Peter the Great** qui semble venir confirmer sa validité, du moins dans un contexte historique (comme le signale l'indicateur Hist). Cet équivalent fonctionne effectivement lorsque ce prénom est celui de grands personnages historiques. Mais l'on ne dit rien sur le fait que le prénom *Pierre* ne sera jamais « traduit » par *Peter* dans les pays anglo-saxons lorsqu'il désigne un personnage qui n'a pas laissé son empreinte sur l'histoire et qui n'appartient pas aux références culturelles communes aux deux communautés linguistiques.

L'Oxford-Hachette essaie de rendre compte de cette réalité, c'est-à-dire le passage non systématique de **Pierre** à **Peter** en donnant la « traduction directe » *Pierre*, ce qui peut paraître un peu incongru. L'exemple n'illustre alors plus cette traduction, mais semble signaler au contraire une exception : dans le cas précis de **Pierre le Grand**, le prénom se traduira par *Peter*.

Le Larousse, quant à lui, ne donne aucune « traduction directe », mais les noms de trois personnages historiques et un titre d'œuvre musicale.

Le Harrap limite sobrement l'article à l'exemple **Pierre le Grand Peter the Great**.

Que peut-on lire dans le silence du Harrap et du Larousse au niveau de la traduction directe. Nous sommes tentés de dire : le pari qu'on fait les deux ouvrages sur la compétence de l'utilisateur. Sa connaissance des deux langues devrait lui permettre de déterminer les cas où, « de toute évidence », le **Pierre** d'un contexte français sera transposé tel quel dans un contexte anglais. Ces cas sont effectivement les plus nombreux. Qui penserait traduire **Pierre Cardin** par *Peter Cardin*, ou bien encore appeler son petit correspondant anglais *Pierre*? Il n'y a guère que dans des cours d'anglais que certains professeurs insistent pour que les *Jeanne* se transforment en *Jane* ou *Joan*, les *Stéphane* en *Steven*, voire les *William* en *Bill*, ceci à des fins supposément pédagogiques.

Dans cette optique, donner une « traduction », ou plutôt remplir l'espace réservé habituellement à la traduction directe, devient alors non pertinent. Seule la traduction d'unités plus larges à référent unique – comme **Pierre le Grand** – apparaît alors comme légitime.

Ce silence au niveau de la traduction directe, pour lexicographiquement justifiable qu'il puisse alors paraître, présente tout de même l'inconvénient de laisser l'utilisateur démuné lorsque ses besoins dépassent le cadre restreint des exemples fournis. On remarquera d'ailleurs que ces besoins sont appréciés fort différemment par Harrap et Larousse (un exemple dans le premier ouvrage, quatre dans l'autre.)

Le Robert & Collins fait une supposition similaire à celle du Harrap et du Larousse sur la compétence de l'utilisateur : il admet que celui-ci n'ira pas chercher une « traduction » là où la simple transposition de l'item français dans le contexte anglais suffira.

L'Oxford-Hachette, par contre, fait le pari inverse : en donnant *Pierre* en traduction de *Pierre*, il suppose que l'utilisateur pourrait être tenté de traduire systématiquement *Pierre* par *Peter*. L'ouvrage attire donc l'attention de l'utilisateur sur ce qui serait une sorte très particulière de « faux amis ».

Là encore, on peut s'étonner que la compétence de l'utilisateur-type, logiquement commun aux quatre ouvrages, soit si diversement évaluée.

Quel que soit le dictionnaire utilisé, cet utilisateur aura des raisons d'être insatisfait.

D'une part, lorsque ses besoins d'encodage seront différents de ceux supposés par les lexicographes, il sera obligé d'interpréter l'information donnée : il pourra ainsi être amené à déduire des exemples que tout personnage historique ou « important » (notion très subjective), verra son prénom traduit par *Peter*. Or, ceci n'est pas tout à fait vrai : ainsi *Pierre de Cortone*, aussi connu que *Pierre l'Ermite*, se dit *Pietro da Cortona* en « anglais » item présent d'ailleurs à la nomenclature de plusieurs monolingues anglais (dont le Collins English Dictionary).

D'autre part, bien que *Pierre* se dise le plus souvent *Pierre* en situation de communication en anglais, cet « équivalent » n'est donné que par l'un des ouvrages : le silence des trois autres porte sur le cas statistiquement le plus fréquent.

Les dictionnaires passent donc sous silence des informations différents tant sur la langue source que sur la langue cible, et ce sans justification apparente.

De plus, la validité de ce qui peut apparaître comme des options rédactionnelles motivées est mise à mal par des incohérences : dans la partie anglais-français, le Larousse et l'Oxford-Hachette donnent *Pierre* comme traduction directe de *Peter*.

Il semblerait donc que le dictionnaire bilingue rechigne à donner dans la partie dévolue à la langue cible un élément qui de par son aspect, sa graphice, voire même sa phonétique, ne semble pas appartenir à ce code, et cela même si, en situation de communication, il y trouve tout à fait sa place. On aperçoit ici une certaine rigidité du dictionnaire bilingue : il semble se contenter de mettre en relation des langues dans leurs dimensions de codes avec leurs règles et leurs mots propres, et non dans leurs dimensions de moyens de communication.

Les quatre ouvrages étaient bien entendu à même d'offrir une information plus complète à leurs utilisateurs. Plutôt que de véritables « lacunes », ces absences et incohérences nous semblent surtout révélatrices de la situation inconfortable dans laquelle se trouve le dictionnaire généraliste bilingue face à ce genre d'items. Les noms propres, hors du champ strictement lexical, échappent en effet aux moyens de description et de traduction traditionnellement réservés au lexique. Leur rapport très spécifique au référent semble leur donner la liberté d'abolir les frontières entre les codes, ce qui vient directement questionner le rôle du dictionnaire bilingue.

Nous allons retrouver ce « malaise » du dictionnaire bilingue pour d'autres types d'items, beaucoup plus opaques.

3. Opacité

Nous considérerons ici qu'un item de L1 est « opaque » lorsqu'il est pratiquement incompréhensible, indécodable pour le locuteur de L2.

L'opacité peut se manifester à plusieurs niveaux :

- celui du seul signifiant ; exemple : *œillet de poète* se traduit par *sweet william* ; le signifié est le même dans les deux langues ;
- celui du signifiant et du signifié ; exemple : *quatre-cent-vingt-et-un* ; ce jeu de dés n'existe pas dans les pays anglo-saxons ; il n'y a pas de termes anglais pour exprimer cette « non-réalité ».

Cette opacité est extrêmement fréquente dans le domaine des références civilisationnelles et culturelles : institutions politiques, fêtes et traditions, etc. sont rarement partagées par les deux communautés linguistiques. Ces items, qui se placent eux aussi hors du champ strictement lexical, sont souvent considérés comme pratiquement « impossibles à traduire ».

Là encore le dictionnaire bilingue, qui doit coûte que coûte résoudre des problèmes d'encodage et de décodage, se trouve régulièrement en porte-à-faux lorsqu'il aborde ce matériau. C'est ce que nous allons voir maintenant à la lumière d'un exemple.

Un exemple : la galette des Rois

Voici comment les dictionnaires bilingues traitent le syntagme *galette des Rois*, dont le référent est au cœur d'une tradition française particulièrement vivante :

[Harrap] **galette** [...] *galette des Rois Twelfth Night cake*
[Oxford-Hachette] **galette** [...] *galette des Rois Twelfth Night cake (containing bean or lucky charm)*
[Larousse] **galette** [...] *galette des Rois pastry traditionally eaten on Twelfth Night (in France)*
[Robert & Collins] : **galette** [...] *galette des Rois cake eaten in France on Twelfth Night*
--- > **LES ROIS**

le renvoi à l'article **roi** permet à l'utilisateur de trouver l'encadré suivant :

At Epiphany, it is traditional for French people to get together and share a « galette des Rois », a round, flat pastry filled with almond paste. A small figurine (« la fève ») is baked inside the pastry, and the person who finds it in his or her portion is given a card-board crown to wear. This tradition is known as « tirer les rois ». In some families, a child goes under the table while the pastry is being shared out and says who should receive each portion.

Ici encore, les quatre ouvrages offrent des solutions fort différentes.

Le Harrap propose la plus simple : un syntagme dont la forme et la typographie suggèrent l'équation parfaite entre langue source et langue cible. À chaque élément de langue source correspond bien un élément de langue cible; *galette* est effectivement une sorte de *cake* et *Twelfth Night*, qui signifie « Épiphanie », relève d'une sorte de transposition. Or, *Twelfth Night cake* n'est qu'une construction *ad hoc* qui n'évoque strictement rien aux anglophones. En effet, dans les pays anglo-saxons, l'Épiphanie ne s'accompagne d'aucune festivité ni tradition culinaire particulière. La « traduction » n'est donc qu'une sorte de glose qui laisse l'utilisateur langue cible dans le brouillard... et sur sa faim et donne l'impression tout à fait fallacieuse à l'utilisateur langue source, qui encode, qu'il a réussi à se faire comprendre. Même « traduit », l'item reste opaque.

L'Oxford-Hachette offre le même équivalent que le Harrap, mais le complète par une glose entre parenthèses donnant des indications sur le contenu de ce gâteau (*containing bean or lucky charm*). Cette glose attire l'attention sur ce qui serait un léger décalage entre la réalité française et la réalité anglaise : la *galette des Rois* serait comparable à un gâteau anglais, avec quelque chose en plus. Là encore, les utilisateurs de langue source et de langue cible sont mal renseignés.

Le silence de ces deux ouvrages porte donc sur un fait majeur : l'absence de signifié commun dans les deux communautés linguistiques.

Le Larousse propose une glose sous la forme d'une courte définition constituée d'un hyperonyme (*pastry*) suivi d'un spécificateur (*traditionally eaten on Twelfth Night (in France)*) le rattachant explicitement à une tradition française insérer, mais aucune indication n'est donnée sur la spécificité du gâteau ni sur la fête des Rois, du moins sous l'entrée **galette** : l'utilisateur n'aura des informations complémentaires que s'il consulte l'article **tirer**, à la fin duquel on lui donne des explications sur l'expression « tirer les rois ».

Le Robert & Collins fournit une explication en deux temps : une courte glose comparable à celle du Larousse sous l'entrée *galette*, et un pavé encyclopédique sous l'entrée **roi**, exclusivement destiné à l'utilisateur de langue cible. L'information très (trop?) abondante peut se justifier ainsi :
– du point de vue de l'utilisateur anglophone, étranger à cette tradition, elle est plus complète que celle des ouvrages monolingues français : le Petit Robert parle d'un gâteau « confectionné[e] à l'Épiphanie et contenant une fève » ; le Petit Larousse, plus prolixe car encyclopédique, parle d'une « galette de pâte feuilletée que l'on mange pour la fête des Rois et qui contient une fève permettant de désigner le « roi » ou la « reine » de l'assistance » ;

Différence et transparence : dictionnaires bilingues et éloquents silences

- elle établit un lien explicite entre informations encyclopédiques et lexicales en introduisant l'expression *tirer les rois* et en y rattachant le mot *fève*, sous l'entrée duquel on trouve également un renvoi à l'encadré.

Par le biais de la glose, le Larousse et le Robert & Collins alertent donc l'utilisateur sur l'absence de signifié commun et de passerelle biunivoque entre les deux langues. Grâce à l'encadré, l'utilisateur est à même de mieux comprendre à la fois la réalité et les faits de langue qui lui sont associés.

Là encore, le silence des uns et l'éloquence des autres s'expliquent par une différence d'approche de ce type particulier d'élément encyclopédique dans le dictionnaire bilingue.

L'évolution de la lexicographie (tant monolingue pour apprenants que bilingue) et de l'enseignement des langues va dans le sens d'une reconnaissance accrue de l'importance de ces éléments : ils décrivent des faits de civilisation et de culture essentiels dans l'univers référentiel de la langue et que le locuteur doit donc bien appréhender pour mieux comprendre certains faits de parole et allusions. Ces dernières années, cette prise de conscience s'est concrétisée dans certains ouvrages par des gloses de plus en plus abondantes pour ces items.

La présence d'informations encyclopédiques dans un dictionnaire essentiellement de « langue » qu'est le dictionnaire bilingue peut être justifiée par les liens très étroits qu'ils entretiennent avec le lexique même. Il faut connaître certains faits culturels pour bien comprendre certains faits de parole « tirer les rois » ne fait pas sens en dehors d'une référence précise à la tradition de l'Épiphanie.

Une autre justification, plus « négative » celle-là, peut être avancée : ce type d'informations ne se trouve pratiquement nulle part ailleurs. Même les monolingues destinés aux apprenants étrangers ne tiennent pas compte de façon satisfaisante de ces éléments encyclopédiques. Outre leur propension à donner la priorité au lexique, le fait qu'ils s'adressent à des locuteurs de plusieurs nationalités et cultures différentes les empêchent d'avoir un discours contrastif sur ces sujets.

Or, la dimension contrastive est essentielle ici : l'utilisateur n'a en effet pas besoin d'être renseigné sur des éléments culturels présents dans son propre univers référentiel. C'est ainsi qu'*Halloween*, fête anglo-saxonne encore inconnue en France il y a quelques années, fait l'objet de développements encyclopédiques (gloses ou encadrés) dans les quatre ouvrages étudiés ici. Or, le succès avec lequel elle s'est récemment implantée dans les mœurs françaises rend ce genre d'informations presque superflu. Les prochaines éditions des dictionnaires pourront se contenter de donner *Halloween* comme traduction d'*Halloween*.

Quelle que soit l'importance que l'on reconnaisse aux informations encyclopédiques dans la compréhension et l'apprentissage d'une langue, la question du lieu et de la façon la plus adéquate d'en rendre compte reste posée. La présence d'un long discours monolingue au sein même du dictionnaire bilingue est problématique.

Elle suppose une certaine distanciation par rapport à la conception traditionnelle de cet outil, dont l'utilisateur peu averti attend toujours qu'il fournisse des « traductions » et des « équivalences ». Dans un dictionnaire papier, toutes ces petites fenêtres sur la culture et la civilisation, spécifiquement conçues pour un seul type d'utilisateur (de langue cible et curieux) et non pertinentes pour l'autre, occupent une place précieuse que certains lexicographes préfèrent encore réserver exclusivement à une couverture du lexique destinée aux deux types d'utilisateur.

Si certains silences d'hier ont été légitimement comblés, le « bruit » engendré couvre peut-être indûment d'autres voix.

Conclusion

La simple étude du traitement des deux items **Pierre** et **galette des Rois** dans quatre ouvrages nous semble avoir mis en évidence certaines des tendances contradictoires qui tiraillent le dictionnaire bilingue.

Dans le cas du nom propre, nous avons vu la réticence de certains ouvrages à proposer des équivalences en langue cible, dont les signifiants n'appartiendraient « visiblement » pas à ce code. Répondant à ses impératifs de « traduction », le dictionnaire bilingue peut être amené à créer la « différence » là où il pourrait y avoir de la « transparence ».

Au contraire, dans le cas de l'item culturel, certains ouvrages hésitent à présenter la différence, et préfèrent la diluer en l'intégrant dans un lexique qui n'est pas à même d'en rendre compte et encore moins de la valoriser.

Victime d'une sorte de « complexe du traducteur automatique » largement hérité de son histoire, le dictionnaire bilingue semble ainsi poussé à nier tour à tour identité et alérité. Il semblerait donc que le travail de réflexion des lexicographes doive se poursuivre, dans ces domaines comme dans d'autres, afin que le dictionnaire ne continue pas à faire taire indûment la voix de l'un pour faire entendre la voix de l'autre.

Un dictionnaire encyclopédique de l'agriculture et de la nature en *fulfulde* (langue peule)

Henry Tourneux

Centre national de la recherche scientifique, Meudon, France

1. Genèse du dictionnaire

Le premier embryon de ce travail se trouve dans un article sur la structure du lexique botanique peul, que nous avons rédigé avec C. Seignobos en 1991, pour le cinquième Colloque international du Réseau « Méga-Tchad ».

Peu après, au Cameroun, nous avons étudié les problèmes de l'école en milieu urbain multilingue (Tourneux et Iyebi-Mandjek 1994). L'inadaptation des programmes scolaires aux besoins régionaux nous a alors frappés, en particulier, l'absence totale de préparation des enfants aux activités agricoles, alors qu'une part importante de la population de la ville étudiée s'adonne à l'agriculture ou au maraîchage.

Incidentement, en 1993, notre collègue agro-entomologiste J.-P. Deguine nous sollicitait pour traduire en *fulfulde* une plaquette qu'il avait réalisée à l'intention des encadreurs de la société cotonnière nationale : *Ravageurs et protection du cotonnier au Cameroun*. Cela a été le point de départ d'enquêtes linguistiques en milieu paysan. En effet, il fallait absolument savoir comment les « planteurs » eux-mêmes parlaient de ces problèmes de ravageurs du cotonnier, afin de pouvoir leur transmettre le message des scientifiques en des termes qui soient leurs.

Nous avons alors enquêté pendant trois semaines dans un rayon de trente kilomètres autour de Maroua. Cette procédure nous a fait découvrir, entre autres choses, que les planteurs de la région ne comprenaient absolument pas ce qu'étaient les pucerons, quand, pour évoquer ceux-ci, nous évoquions, dans leur langue, des « poux du feuillage », expression qui, *a priori*, nous semblait tout à fait limpide, y eût-il déjà dans la langue un terme spécifique pour les désigner. C'est qu'en fait, pour eux, lesdits pucerons n'étaient pas perçus comme des insectes, mais comme des œufs de chenilles.

2. Objectifs

On devine immédiatement l'importance d'une telle information, qui conditionne l'attitude du planteur face à ce parasite.

La leçon qu'il faut retenir de cette expérience, est qu'on ne peut prétendre influencer sur les pratiques d'un agriculteur sans prendre la mesure de ses propres connaissances, qui sont, parfois, bien éloignées de ce que l'on pourrait imaginer, et souvent beaucoup plus riches que ne le pense l'ingénieur agronome. P. Milleville, dans un article récent (1996, p. 564), ne dit pas autre chose :

« Il semble clair que l'échec, au moins partiel, du transfert pur et simple de nouveaux modèles techniques élaborés par la recherche expérimentale, a conduit les agronomes à reconsidérer leur pertinence en terme d'acceptabilité par des sociétés paysannes et de compatibilité avec des systèmes techniques et sociaux en place, dans des contextes spécifiques. Peu à peu s'est imposée l'idée que la conception des voies et modalités du changement technique devait s'appuyer sur ce que les agriculteurs (et plus généralement

les ruraux) connaissent de leur milieu et sur les solutions qu'ils ont adoptées pour l'exploiter afin de satisfaire (plus ou moins bien, et de manière plus ou moins durable) leurs besoins. »

On ne peut que souscrire à cette analyse. Cependant, on reprochera à l'auteur d'omettre un point essentiel : on ne peut s'appuyer sur ce que les agriculteurs connaissent, en faisant l'impasse sur la question de la communication. Comment écouter le paysan, sinon dans sa langue ? Comment lui parler, sinon dans sa langue ? À supposer même qu'on ait devant soi un paysan africain francophone, son discours en français sur les questions techniques de l'agriculture sera obligatoirement beaucoup plus schématique et approximatif que s'il était dans sa langue principale, africaine.

Pour apporter notre contribution au développement des villages du Diamaré et de ses marges, nous avons donc décidé de réunir en un volume, des données relatives aux connaissances des paysans peuls sur leur travail et leur milieu de vie, en même temps que de brefs résumés ou des citations de travaux scientifiques sur les mêmes sujets.

Nous pensons ainsi fournir aux responsables de la formation en milieu rural, un outil qui les aidera à élaborer des documents de vulgarisation en langue peule. Nous osons aussi espérer que ce travail tombera entre les mains de responsables de l'Éducation nationale, et qu'il leur donnera l'envie de l'employer pour définir de nouveaux programmes d'enseignement, mieux adaptés aux besoins des enfants de la région, et donc plus utiles pour un développement global.

3. Méthode

Le lexique présenté ici a été recueilli au cours d'enquêtes thématiques, menées selon les méthodes développées par J.M.C. Thomas et L. Bouquiaux, dans le Laboratoire de Langues et civilisations à tradition orale (LACITO) du CNRS. Généralement, un enquêteur se rendait sur le terrain avec un magnétophone à cassette, et interviewait sur son lieu de travail tel agriculteur, tel maraîcher, tel technicien ou tel manoeuvre d'usine, etc. Les bandes étaient ensuite intégralement transcrites et traduites. C'est de là qu'ont été tirées la majeure partie des phrases peules contenues dans l'ouvrage.

Pour le vocabulaire botanique, nous sommes partis d'une liste précédemment élaborée (Tourneux et Seignobos 1991). Cette liste elle-même procédait de documents anonymes épars, de qualité variable, qui figuraient dans la documentation de l'Institut de recherche agronomique pour le développement (IRAD) de Maroua. De nouveaux noms de végétaux ont été ajoutés, après que les échantillons récoltés aient été identifiés par un botaniste, ou à l'aide d'*Adventrop*¹.

Un marchand de poisson qui exerce à Maroua depuis plus de quinze ans maintenant, de langue maternelle peule, nous a aidés pour la partie de l'enquête relative à son domaine.

De nombreux autres agents de la Sodécoton, nous ont patiemment expliqué le fonctionnement de l'usine d'égrenage de Maroua (1995) – usine maintenant démontée...

4. Choix des mots

L'utilisateur de ce dictionnaire pourra s'interroger sur les principes qui ont présidé au choix du vocabulaire présenté. Il ne s'agit bien évidemment pas d'un dictionnaire général de langue peule. Il est donc complémentaire du dictionnaire du Père Noye (1989) et de l'index français-foulfouldé préparé par Giuseppe Parietti (1997).

1. Titre abrégé de l'ouvrage de T. Le Bourgeois et H. Merlier (1995).

Nos enquêtes ont procédé par thèmes : agriculture (sorgho, coton, arachide); cuisine; égrenage industriel; faune terrestre, aérienne et aquatique; flore; maraîchage; meunerie; organisations paysannes; protection des cultures; etc.

Dans la mesure du possible, nous avons voulu aborder aussi bien le vocabulaire traditionnel que le vocabulaire moderne, relatif à la mécanisation du travail et aux structures des organisations paysannes liées aux projets de développement. Ainsi, nous avons inclus de nombreux termes qui ont cours dans les publications locales en *fulfulde* du projet « Développement paysannal et gestion de terroirs ». Nous avons retenu aussi une certaine proportion de termes employés dans les programmes d'alphabétisation ou de formation des adultes.

Nous avons jugé utile d'aborder également les activités de transformation des produits agricoles; transformation industrielle (usine d'égrenage de coton), et transformation traditionnelle (cuisine et tannerie, en particulier).

Malgré le lien indissociable entre élevage et agriculture, nous avons renoncé à une présentation systématique et approfondie du vocabulaire concernant l'élevage, faute d'avoir pu enquêter sur le terrain.

Aucun vocable n'a été forgé pour les besoins de ce dictionnaire; celui-ci se contente de citer des formes attestées, le fussent-elles depuis peu, et de manière restreinte (comme c'est le cas des emprunts pour « bactérie », « microbe », « Mirides », etc.).

5. Structure de l'ouvrage

L'entrée principale est dans le sens peul-français; l'index français-peul est une simple aide pour trouver l'information contenue dans le sens peul-français.

5.1. Ordre alphabétique

L'ordre alphabétique du peul (voir Tourneux 1999) est le suivant : a, b, β, c, d, _, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, Ñ, o, p, r, s, t, u, v, w, y, _, z. On voit donc que les prénasalisées (mb, nd, ng, nj) et la nasale palatale (ny) n'ont pas de place attitrée : elles sont interclassées respectivement parmi les mots à initiale « m » et « n ». On ne tient pas compte de l'occlusive glottale à l'initiale : non seulement elle n'est pas notée, comme le préconisent les recommandations de Bamako (1966), mais l'ordre alphabétique l'ignore. Les voyelles longues sont classées comme deux voyelles identiques qui se suivraient.

5.2. Traitement des formes alternantes

Pour tous les mots (noms, adjectifs, verbes) dont la première consonne alterne, il y a une entrée spécifique à la (ou aux) forme(s) alternante(s), avec renvoi à la forme du singulier (nom) ou du degré 1 (adjectif, verbe), où se trouve le corps de l'article.

<i>Ex. gese</i>	<i>cf. ngesa</i>
<i>goot-</i>	<i>cf. woot-</i>
<i>ngoot-</i>	<i>cf. woot-</i>
<i>puuf-</i>	<i>cf. fuufgo.</i>

Nous avons procédé de même lorsque le pluriel est irrégulier et qu'il ne se classerait pas immédiatement après le singulier, dans l'ordre alphabétique.

<i>Ex. nyii'e</i>	<i>cf. nyiindere</i>
-------------------	----------------------

Cette décision a été prise pour aider l'utilisateur non familier de la morphologie de la langue, à trouver ce qu'il cherche, quel que soit son point de départ.

6. Structure d'un article

entrée (classe)

catégorie grammaticale; renvoi

analyse mot-à-mot

sens

commentaire

références scientifiques

aartu-ma-sakito (ko),

n.c. ; cf. *senko*

« commence avant / toi / et sera le dernier »

• *Sporobolus festivus* Hochst.

ex A. Rich. (Poaceae)

Cette herbe, bien que la première à pousser, ne sera pas la première à crever. En effet, c'est une espèce ...

Cf. *Adventrop*, pp. 214-217;

Donfack et Seignobos 1996, p. 239.

singulier / pluriel (genre)

catégorie grammaticale

étymologie

sens

aawoowo / aawooße (o/ße),

n.d.v. ;

< aawgo

• semeur, semeuse

singulier / pluriel (genre)

étymologie

sens

commentaire

citation peule

traduction

sous-entrée

analyse mot-à-mot

sens

ampul / ampulje (nde/_e), n. ;

< français

_Mampoule électrique; voyant

N.B. : ce mot peut s'accorder en

classe **nga** au singulier.

Ampul hußBataa.

Wonan Sonel ta'i yiite.

L'ampoule ne s'allume pas. La Sonel a peut-être coupé le courant.

- ⇒ **ampul kaa'e _i_i**
« ampoule / de piles / deux »
• ampoule de 3 volts

entrée
(2^e degré, 3^e degré)
catégorie grammaticale
sens

- woot-**,
(**goot-**, **ngoot-**),
adj.
• unique, identique, même

entrée
(2^e degré, 3^e degré)
catégorie grammaticale
renvoi
sens

- wasgo /**
(**gas-**, **ngas-**),
v. ;
cf. *uftugo*
• creuser; déterrer...

7. Citations

Dans le corps de l'ouvrage, nous avons introduit de nombreuses citations, tant en français qu'en *fulfulde*. Pour ces dernières, nous avons cru nécessaire de retoucher les graphies et même parfois les traductions. Les citations non retouchées ou faiblement retouchées sont indiquées comme suit : (Noye 1974, p. 302). En cas de divergence assez importante, nous citons ainsi : (Voir Noye 1974, p. 306.) ou (Cf. Noye 1974, p. 306.).

Nous nous sommes inspirés du journal *Le Paysan*, mais nous ne pouvons parler de citations proprement dites à ce propos.

Des extraits ont été tirés du nouveau journal *Kubaruuji*, et d'autres documents de vulgarisation, dont Yaya Dairou est le traducteur attitré. Ces extraits sont parfois remaniés, et n'ont pas été mentionnés en tant que tels.

Extraits du *Dictionnaire peul de l'agriculture et de la nature* (143-144, 155-156 et 316-317)

finnugo / (pinn-, pinn-), v.

- fleurir

Lewru, Baawo finnugo, birijji Bennda, _i njoo_oo nyal_e noogas, ndeen, ufta _i.

Un mois après la floraison, les arachides commencent à mûrir; il faut qu'elles restent encore vingt jours en terre, puis, on doit les déterrer.

fitaaho (ko), n.

- feuilles de *Maranthochloa sp.* (Marantaceae) servant à emballer les noix de kola
var. kotaaho, petaaho, setaaho

fitooru / pitooji (ndu/_i), n.; cf. *callungol*

- portion de forêt séparant deux villages

Ce nom a donné naissance à un toponyme : **Pitoowa**. « la grande forêt », d'où vient le nom d'un quartier de Maroua : **Pitoowaare**.

fiygo / (piy-, piy-), v.

- battre (le mil)

To min piyi gawri, min njaarta, min loowa ndi nder buhuuje, min nyoota.

Quand on a battu le mil, on le vanne et on le verse dans des sacs, que l'on coud.

Ko wa_i Be piyataa gawri, Be ngartira ndi bee cammeeje haa saare kam, ngam saga; to Be ngartiri ndi, Be cigoo haa suudu, debbo miijoo ungo, gawri halkataa, Be koo'a deydey reedu maßBe, Be corbitoo, Be nama, Be ndefa, Be nyaama.

Ce qui fait que l'on ne bat pas le « mil » et qu'on le rapporte à la maison en panicules, ce sont des raisons de stabilité; si on le rapporte et qu'on le garde dans une case, la femme n'est pas très enthousiaste pour le piler, et il n'y a pas de gaspillage : on prend juste ce qu'il faut pour les besoins alimentaires, on pile (les panicules), on moule (les grains), on cuit et on mange.

foflugo / (pofl-, pofl-), v.

- faire tourner en frottant entre les mains (un briquet à friction, par exemple, ou une mouvette à lait fermenté)

foksiner / **foksiner'en** (o/Be), n.; < français

- fonctionnaire, agent de la fonction publique

Moy fuu yi_i margo lesdi ngam haa rema; walaa mi foksiner, walaa mi demoowo.

Chacun veut avoir de la terre à cultiver, qu'il soit fonctionnaire ou agriculteur.

Jotta _oo, laataago foksiner nafataa jur : ceede lewru njobataake; doole maßBe, Be lortanoo ndemri ngam Be nyaamna Bikkon maßBe.

Actuellement, devenir fonctionnaire ne sert pas à grand-chose : les salaires mensuels ne sont pas versés; (les fonctionnaires) sont donc obligés de retourner à l'agriculture pour nourrir leurs enfants.

var. *foksoner*

foksoner / **foksoner'en** (o/Be), n.; cf. *foksiner*

folle / **polle** (nde/_e), n.; cf. *hoyoro, maciyaare*

- oseille de Guinée, roselle, *Hibiscus sabdariffa* L. (Malvaceae)

Son nom d'honneur est **polla mboja**, « grand *Hibiscus* du grand lièvre ».

Abondamment cultivé dans les jardins maraîchers. Les feuilles jeunes, fraîches ou sèches, entrent dans la composition de sauces à l'arachide.

Racine utilisée dans un philtre de séduction.

Il existe une variété à limbe profondément séparé en lobes étroits, appelée **jeliire**.

fombbina, n.

- Sud

fontere / **ponte** (nde/_e), n.; < français; cf. *suufuure*

- pointe, clou

foo_go / (poo_-, poo_-), v.

- tirer sur, tendre (courroie)

♣ **oggi kawsu poo_aaka**.

Les courroies ne sont pas tendues.

- aspirer; cf. *yargo*

Hottollo Bursaako, salte maako _on foo_ee gal yaasi nder laßbitinooji _i_i.

Les impuretés du coton-fibre sont aspirées vers l'extérieur dans les deux nettoyeurs-fibres.

⇒ **foo_go taba**

« aspirer / du tabac »

• fumer

foomoonde / poomoole (nde/_e); cf. *toloore*

• berge escarpée

Ga'i am _ii _i _i, _i tuurnootiri, _i kaßataa. — Poomoole maayo!

Ces miens taureaux sont deux; ils s'affrontent, mais ils ne se battent pas. — Les berges du fleuve! (Dev. Noye 1974, p. 295.)

Baaw_o ngingam, bana joo _ii_o e fooomoonde.

Pour celui qui sait nager, (ce n'est pas plus difficile que de) rester assis sur la berge. (Prov.)

Quand on connaît son métier, on le fait sans difficulté.

[...]

gato / gatooje (nga/_e), n.; < français

• gâteau sec

Esam wa _ani yam gato juulde suumaye, sey mi hokka mo turmiwol, bee saabul bee urdi.

Ma belle-mère m'a confectionné des gâteaux secs pour la fête de fin de ramadan; de sorte que je dois lui donner une pièce de pagne, du savon et un parfum.

Appelé « beignet-gâteau » en français local. Sa fabrication est identique à celle de **makala**, mais la pâte est davantage fermentée et plus sucrée.

Voici la recette qu'en donne E. Lopez (1996, pp. 172-174) :

Mélanger de la farine de froment avec de l'eau, du sucre, de la levure, du natron. Laisser fermenter de 4 à 7 h. Former des petites boules avec la pâte. Laisser fermenter 30 mn. Frire dans l'huile.

gawaaral / gawaare (nga/_e), n.; cf. *gawaari*

• bois ou épine d'*Acacia nilotica*

var. *gawaral*

gawaari / gawaare (ki/_e), n.

• *Acacia nilotica* (L.) Willd. ex Del. ssp. *tomentosa* (Benth.) A.F. Hill (Mimosaceae)

Cet arbre, parfois semé sur les hardé près des villages et des quartiers des Kanouri, souvent artisans du cuir, produit des gousses utilisées pour la tannerie. (Seignobos 1993, p. 24.)

Dans la région de Maroua, on favorise le développement de bosquets et même de véritables parcs à *Acacia nilotica*, pour les besoins de la tannerie. (Harmand 1994, pp. 95-96.)

Les cuirs à tanner passent par trois bains successifs d'eau contenant des gousses d'*Acacia nilotica* (**wabdere**). Voir aussi **yaageehi**. (Dégatier et Iyébi-Mandjek.)

Gousses vendues au marché. Gomme utilisée pour la fabrication de l'encre.

var. *gawari*

gaw-Ali / gaw-Ali (ndu/_i), n.c.

« le chasseur / Ali »

• serpenteaire, *Sagittarius serpentarius* (Miller) (Sagittariidae)

gawaral / gaware (nga/_e), n.; cf. *gawaaral*

gawari / gaware (ki/_e), n.; cf. *gawaari*

gawe; cf. *wawrere*

gawla / gawla'en (o/ʃe), n.; < *tchadique*

- porteur (*syn. bambe*)

Ce mot signifie « jeune homme » en tchadique, particulièrement en *giziga*.

gawri / gawriije (ndi/_e), n.; *cf. cureeri, ungo*

- mil (terme générique désignant aussi bien les sorghos *Sorghum bicolor*, ou « gros mils », que le mil pénicillaire *Pennisetum glaucum*, ou « petit mil », ou encore « mil à chandelle ».)

Koo moy nyaaman gawri, reman gawri.

Tout le monde mange du mil et cultive du mil. (Noye 1976, pp. 22-23.)

Le mil pénicillaire a une extension très restreinte dans la région, qui est dominée par la culture du sorgho. Les grains de sorgho donnent la farine nécessaire à la préparation de la « boule », qui est la base de l'alimentation. Certaines variétés sont employées à la fabrication de bière, chez les ethnies non entièrement islamisées.

« Selon les résultats d'une enquête conduite par l'IRA Maroua en 1990, la consommation annuelle de sorgho d'une famille rurale varie entre 1 000 et 2 500 kg. Celle-ci excède de loin celles des autres vivriers tels le mil *Pennisetum*, le maïs, le riz, l'arachide et le niébé, dont les quantités consommées ne dépassent pas globalement 800 kg/an. » (*Agriculture des savanes* 2, p. 65.)

Les feuilles et les tiges sèches sont consommées par le bétail. Certains groupes utilisent les tiges pour confectionner les toits et les clôtures. Elles peuvent aussi servir de combustible.

On peut classer les sorghos de la façon suivante :

A. sorghos pluviaux

A.a. **njigaari**

A.a.a. **njigaari** au sens strict

A.a.b. **dammungerri**

A.a.c. **makalaari**

A.b. **bulbaasiri**

A.c. **walaganaari**

A.d. **cergeeri**

A.e. **yoloʃri**

B. sorghos de saison sèche (dits aussi « sorghos de contre-saison ») : **mbabuuri, muskuwaari** (Marathée 1970.)

« Les rendements en sorgho sont faibles : 850 kg/ha pour les sorghos de saison des pluies, et 790 kg/ha pour les sorghos de saison sèche. (*Agriculture des savanes* 2, p. 58.)

☞ **gawri caawtanndi**

- « mil » qui réalise son exsertion paniculaire

☞ **gawri kesri**

- « mil » nouveau (de la nouvelle récolte)

☞ **gawri nduumaandi**

- « mil » qu'on gardera plus d'un an

☞ **gawri nguufanndi**

- « mil » en épiaison

☞ **gawri nyaameteendi**

- « mil » pour la consommation immédiate

☞ **gawri zakka** (ou **zakkaari**)

- « mil » de la dîme

[...]

munndulmaaku (ngu), n.; < *kanuri*

- métier de tanneur

munyu-munyu; *cf. citta-bo_eeje*

mura-tuuta (nde), n.c.; cf. *mura-tuutaahi*

« on suce / on recrache »

- fruit de *Strychnos innocua*

mura-tuutaahi / mura-tuutaaje (ki/_e), n.c.; cf. *mura-tuuta*

- *Strychnos innocua* Del. (Loganiaceae)

murayre / murayje (nde/_e), n.; cf. *pelpeleewu*

• *Brycinus nurse* ex *Alestes nurse* (Rüpp. 1832), (Characidae), en français local : « sardine »

syn. jatawre

Se consomme frais ou fumé. Pour le sécher, on le fend en deux, ce qui lui vaut son autre nom de **kecco-peeraa_o**, « le tendre petit fendu ».

murl-, adj.

- sphérique, cylindrique

musingo, v.

- téter; sucer

Sey Binnngel keccel musina daada lebbi jowi; kosam daada Burdan haa mawningo Binnngel.

Il faut que le nourrisson tète sa mère pendant cinq mois; le lait maternel est ce qu'il y a de meilleur pour faire grandir l'enfant.

muskuwaari (ndi), n.; < *kanuri*; cf. *caakri*, *gawri*, *karal*, *mbabuuri*, *saakre*

- mouskouari, sorgho repiqué, sorgho de contre-saison, sorgho de saison sèche

Le mouskouari est un « sorgho repiqué de contre-saison; cette céréale accomplit tout son cycle végétatif en saison sèche, en l'absence de toute pluie, grâce aux réserves hydriques des vertisols (**karal**) sur lesquels elle est transplantée. » (Seïny Boukar 1990, p. 41.) La récolte des graines se fait à la fin février. Cette céréale est réservée exclusivement à l'alimentation humaine, alors que le sorgho pluvial est en partie utilisé pour la fabrication de la « bière de mil ».

Le mouskouari constitue un grand ensemble comprenant sept types principaux (**safraari**, **majeeri**, **burguuri**, **ajagamaari**, **suukataari**, **mannduwoyri** et **sulkeeri**). Ces différents types, qui appartiennent aux sous-séries *Caffra* et *Durra* de Snowden, sont composés de plusieurs variétés.

À la différence de la culture du sorgho de saison des pluies, celle du **muskuwaari** est soumise à plusieurs étapes. D'abord, on doit faire une pépinière (**saakre**), où les grains sont semés à la volée du 15 août au 15 septembre. On choisit généralement, pour ce faire, un terrain non inondable, mais bien ensoleillé, pas trop sableux, que l'on a préalablement labouré ou ameubli à la houe.

Le repiquage (cf. **tuppugo**) peut alors se situer 30 à 40 jours après le semis (de fin septembre à fin octobre), à condition que les pluies s'arrêtent et que les eaux se soient retirées des **karal**. Ces **karal** sont des vertisols à très haute teneur d'argile (35-70 %). Plastiques et très adhésifs quand ils sont humides, ils sont inondés et regorgent pendant la saison des pluies. Au retrait des eaux, on coupe entièrement la végétation (arbustes et herbes) qui les recouvre. Celle-ci, une fois sèche, est brûlée.

Après le brûlis, vient l'étape du repiquage, à laquelle correspond un outil particulier : un plantoir (**gooforiwal**) entièrement en bois, ou en bois muni d'un cône métallique, ou même entièrement métallique, qui sert à effectuer des trous de 20 à 25 cm de profondeur. Après avoir versé une certaine quantité d'eau dans le trou, on y dispose deux plants préalablement habillés (feuilles réduites et racines raccourcies).

Si les travaux ne sont pas réalisés à bonnes dates, ils deviennent de plus en plus difficiles : désherbage et repiquage prennent beaucoup plus de temps, car l'eau s'infiltré plus loin dans le

sol, qui durcit de plus en plus. Le rendement lui-même peut en être pénalisé. (Djonnéwa 1994 et *Agricultures des savanes* 2, pp. 66-68.) Historiquement, la culture du mouskouari vient du Borno. « Elle a débuté dans la région de Maroua à partir de la dispersion, dans la dernière (décennie) du XIX^e s., du centre caravanier de Patawal, peuplé de (Kanuri). Les Peuls prirent le relais de sa diffusion et se comportèrent comme de véritables vulgarisateurs de ces sorghos désaisonnés, repiqués sur des sols vertiques jusque là peu dévolus aux cultures.... Depuis le début des années 1990, les **mukuwaari** assurent plus de la moitié de la production de sorgho de la région de Maroua et du Diamaré. » (Donfack et Seignobos 1996, pp. 241-142.).

N.B. On lira, pour la région de Garoua, plus au Sud, l'article de L. Métangmo-Tatou (1997).

mutgo, v.

- sombrer, s'enfoncer (dans l'eau, la boue)
- se coucher (soleil)

mußalaawu / mußalaaji (ngu/_i), n.d.; < muß-

- tous les *Clarias*, (Clariidae) : en français local : « silure »

Dérivé formé sur l'adjectif **muß-** « intact, qui n'est pas coupé ou séparé en deux »; le poisson est ainsi appelé parce qu'on le fait cuire sans le couper en deux. (Noye, 1989, p. 251.)

Ce poisson est très souvent parasité de vers, que l'on peut voir sortir de sa chair si on y presse du citron. Pour cette raison, beaucoup de gens n'en mangent pas. En outre, il est censé transmettre la lèpre.

Se consomme frais ou fumé.

Les emprunts sémantiques français au contact des langues guinéennes

Diallo Alpha Mamadou
Université de Conakry, Conakry, Guinée

Chaque langue découpe et organise la réalité ou plus précisément son environnement naturel et culturel de manière spécifique. Même les langues génétiquement très proches présentent des différences remarquables dans ce domaine. Et lorsque des langues sont en contact, chacune d'elle a tendance à influencer l'autre et des facteurs souvent extra-linguistiques de nature très complexe (historiques, politiques, économiques, religieux, etc.) peuvent jouer en faveur de l'une ou l'autre de ces langues. Mais dans la plupart des cas, le contact de langues donne lieu à un grand nombre d'échanges et d'influences réciproques sur tous les plans, et les locuteurs bilingues ont tendance à utiliser dans une langue L2 les découpages spécifiques à une langue L1.

C'est ainsi que dans le domaine lexico-sémantique, le français pratiqué en Guinée est en train de s'enrichir d'expressions néologiques provenant de la traduction d'expressions souvent figées des langues guinéennes. Beaucoup de Guinéens, en parlant français, utilisent des mots de cette langue pour exprimer des sens spécifiques aux langues guinéennes. Ce phénomène très répandu produit un grand nombre d'unités lexicales difficilement compréhensibles pour un francophone étranger au milieu.

En tenant compte des niveaux de compétence dans la pratique du français en Afrique tels qu'ils sont déterminés par Suzanne Lafarge (1977), on peut dire que le phénomène d'emprunts sémantiques aux langues guinéennes se remarque beaucoup plus au niveau basilectal (les peu ou pas lettrés), un peu moins au niveau mésolectal (les lettrés) et rarement au niveau acrolectal (les élites). Mais c'est un fait de langue qui se répand très rapidement compte tenu de son caractère amusant et surtout de son efficacité dans la communication. Les tournures simples inspirées des langues locales sont tout de suite comprises par un grand nombre d'interlocuteurs, alors que la même idée exprimée en « bon français » ne touche généralement que la minorité du niveau acrolectal.

Par exemple, il y a quelques années l'expression « **ton pied mon pied** » (qui signifie à peu près « où tu iras j'irai ») n'était utilisée que par les peu ou pas lettrés dans des contextes très restreints. Mais pendant la dernière campagne électorale pour les présidentielles, cette expression a servi de slogan à un des principaux partis politiques du pays et de ce fait a reçu une sorte de légitimation et une diffusion à tous les niveaux.

1. Classification typologique

Du point de vue typologique les emprunts sémantiques du français aux langues guinéennes se présentent sous forme de composés et cela se comprend car, dans la plupart des cas, ils résultent de traduction souvent littérale d'expressions toutes faites. Les structures les plus fréquentes sont les suivantes :

- verbe + groupe nominal,
- groupe nominal simple,
- courte phrase
- structures marginales.

Dans la mesure où ces composés résultent d'une combinaison stable d'éléments lexicaux, on peut considérer qu'ils constituent des structures lexicalisées, et donc de véritables unités lexicales spécifiques à la variété de français en usage en Guinée.

1.1. Verbe + groupe nominal

Plus de la moitié du corpus étudié ici se présente sous la forme verbe + groupe nominal. Et les composés de cette forme comportent un certain nombre de verbes fréquemment utilisés :

- *P'auxiliaire être* : être bien né, être mal né, être fils de son père, être fils unique de son père, être fils unique de sa mère, être derrière quelqu'un, être le porte-bouilloire de quelqu'un, être le porte sac de quelqu'un, être couché contre quelqu'un, être habillé comme un épis de maïs, être dans le miel;
- *P'auxiliaire avoir* : avoir le feu dans le pantalon, avoir le feu aux fesses, avoir la bouche sucrée;
- *le verbe porter* : porter le pantalon (pour une femme), porter le pagne (pour un homme), porter une ceinture, porter la bouilloire de quelqu'un, porter le sac de quelqu'un;
- *le verbe donner* : donner au revoir, donner la route;
- *divers autres verbes* : demander la route, accorder la route, chanter le nom de quelqu'un, gâter le nom de quelqu'un, vendre quelqu'un, hériter une femme, sortir des colas, couper parole, cirer les chaussures de quelqu'un, attraper sa bouche, baisser son cœur, croquer la cola, lier quelqu'un, travailler quelqu'un, recevoir l'habit, mêler sa bouche dans quelque chose.

1.2. Groupe nominal simple

Une partie des expressions empruntées par le français aux langues guinéennes se présentent comme de simples groupes nominaux. Ces groupes nominaux sont de deux types :

- *nom + complément du nom* : frère de lait, sœur de lait, femme de tour, jours de tour, prix de cola, prix de sauce, retourneur de chaussures, cireur de chaussures, laveur de chat, eau du ciel, frère (ou sœur) (de) même mère, même père;
- *nom + adjectif qualificatif épithète* : panthère blessée, eau versée, riz dormi.

1.3. Courtes phrases

Dans certains cas, c'est par de courtes phrases que sont traduites en français des tournures appartenant aux langues nationales :

- *il y a femme et femme*
- *il y a femme dans femme*
- *tu ne me connais pas, je ne te connais pas*
- *Tamba-tire-moi*

1.4. Structures marginales

Nous classons dans cette rubrique les expressions qui échappent à la catégorisation que nous avons adoptée. C'est le cas de :

- *rentrer-coucher* et *arriver-payer* qui sont des composés regroupant deux verbes. Ces composés sont presque exclusivement utilisés à l'oral et c'est pour cette raison qu'on peut se demander s'il faut mettre les verbes à l'infinitif ou au participe;
- *à se revoir* ou *à nous revoir* qui sont des déformations de la formule *au revoir*. C'est une modification de la collocation par addition de nouveaux éléments.

2. Classification thématique

Nous allons maintenant procéder à une classification thématique des emprunts sémantiques du français aux langues guinéennes en tenant compte des domaines de leur utilisation :

- salutation,
- nom et famille (naissance, mariage),
- relations sociales, etc..

Nous allons en même temps tenter de donner de brèves explications pour chacune des expressions.

2.1. La salutation

En Guinée comme dans toute communauté, la salutation est régie par un ensemble de règles appartenant à un code de conduite très strict. Les langues locales constituent les supports naturels de ces règles. Mais le français, qui s'intègre de plus en plus dans le paysage linguistique local, commence à servir de moyen d'expression de ces règles. Et cela se traduit par la naissance d'expressions lexicalisées dont le signifiant appartient à la langue française et le signifié à la réalité locale.

- **À se revoir, à nous revoir** : pour les Guinéens, la formule « au revoir » du français standard est trop neutre, trop sèche, parce que dans les langues nationales la formule de séparation inclut toujours les protagonistes de la communication verbale. En effet « au revoir » se dit :
 - en sousou : won guèsèguè (**nous** *matin*)
 - en peul : en on tuma (**nous** *ce temps*)
 - en malinké : an be soma (**nous** *tous matin*)
- **Donner au revoir** : informer quelqu'un de son départ. Dans la tradition guinéenne, c'est un devoir d'informer l'entourage de tout déplacement important. Tous ceux qui ne sont pas informés peuvent se formaliser et traduire le fait comme un mépris à leur égard.
- **Demander la route** : pour un étranger ou un simple visiteur, demander à son hôte l'autorisation de partir. En effet quand on va chez quelqu'un on ne peut pas, en principe, se retirer sans cette autorisation.
- **Accorder (ou donner) la route** : permettre à un étranger ou à un visiteur de se retirer.
- **Couper parole** (à quelqu'un) : bouder, refuser toute communication avec quelqu'un.

2.2. Le nom et la famille (naissance, mariage)

En Guinée, le nom de quelqu'un est assimilé à sa renommée et des expressions calquées sur les langues nationales montrent la spécificité de cette situation.

Par ailleurs les Guinéens ne sont pas indifférents aux conditions dans lesquelles une naissance a eu lieu : les parents ont-ils été unis par les liens du mariage ou par des liens libres et conjoncturels ? La polygamie crée aussi des situations que les langues s'efforcent de traduire par des expressions spéciales.

- **Chanter le nom de quelqu'un**, c'est :
 - soit composer une chanson à la louange de quelqu'un,
 - soit le vilipender, le critiquer partout.
- **Gâter le nom de quelqu'un** : le vilipender, le diffamer, porter atteinte à sa renommée.
- **Vendre quelqu'un** : le diffamer, révéler ses secrets à tout le monde.
- **Être bien né** : être né de parents légalement mariés.
- **Être mal né** : être né de parents unis de façon conjoncturelle et/ou sans la bénédiction de la religion.
- **Être fils de son père** : être sûr de sa paternité, être à la hauteur de la renommée de son père.
- **Être fils unique de son père** : « de son père » est une précision importante parce qu'on peut être unique « de son père » sans être unique « de sa mère ».
- **Être fils unique de sa mère** : avec la polygamie, il est possible d'être unique « de sa mère » sans être unique « de son père »

- **Frère ou sœur de lait** : frère ou sœur nés de la même mère, sans exclure qu'ils soient aussi du même père.
- **Frère ou sœur (de) même mère , même père** : frère ou sœur nés de la même mère et ayant le même père.
- **Épouser (ou marier) une femme** : les mots **épouser** et **marier** ont perdu leur caractère de réciprocité et signifient dans le contexte guinéen, prendre femme. En effet, il n'est pas rare d'entendre dire : « c'est moi qui ait épousé (ou marié) ma femme et non l'inverse, donc elle n'a rien à m'imposer ».
- **Hériter une femme** : épouser la femme d'un frère décédé comme le veut la tradition guinéenne.
- **Sortir des colas** (pour une fille) : manifester la volonté d'épouser une fille en déposant un paquet de colas chez ses parents.
- **Femme de tour** : femme dont c'est le tour de s'occuper d'un mari polygame. Généralement chaque femme s'occupe du mari pendant deux jours.
- **Jours de tour** : les deux jours pendant lesquels une femme est de tour chez un mari polygame.
- **Sortir de l'eau** : sortir de la période de lavage rituel imposée à certaines personnes dans une situation spéciale : veuves, jeunes hommes circoncis, jeunes filles excisées.
- **Porter le pantalon** (pour une femme) : diriger le foyer à la place du mari.
- **Porter le pagne** (pour un homme) : pour un mari, c'est se laisser diriger par sa femme dans le foyer.
- **Porter une ceinture** : être un homme courageux.

2.3. *Les relations sociales*

Les relations sociales constituent un champ où abondent les expressions guinéennes toutes faites passées à la langue française. Elles sont relatives à la corruption, à l'opportunisme et aux pratiques et croyances locales.

- **Le prix de cola** : cadeau, pourboire ou somme servant à corrompre.
- **Le prix de sauce** : somme servant à corrompre (synonyme partiel du précédent).
- **Tu ne me connais pas, je ne te connais pas** : expression signifiant qu'il faut s'abstenir de se dénoncer réciproquement dans un cas de corruption ou d'arrangement frauduleux par exemple.
- **Avoir une bouche sucrée** : savoir amadouer les autres pour régler ses problèmes.
- **Être derrière quelqu'un** : être son partisan.
- **Porter la bouilloire (ou être le porte-bouilloire) de quelqu'un** : être son courtisan. Traditionnellement, les chefs se déplaçaient toujours avec un domestique qui portaient leur bouilloire contenant de l'eau pour étancher la soif et pour faire les ablutions.
- **Porter le sac (ou être le porte-sac) de quelqu'un** : synonyme (version moderne) de l'expression précédente.
- **Retourneur de chaussures** : personne qui aime s'affairer aux côtés d'un chef pour régler ses moindres petits problèmes. Ici, on fait allusion au fait que si la chaussure du chef se renversait, cette personne se précipiterait pour la retourner et la remettre dans la bonne position.
- **Cirer les chaussures de quelqu'un** : c'est le flatter, ne lui dire que ce qui lui fait plaisir.
- **Cireur (de chaussures)** : Flatteur.
- **Laveur de chat** : quelqu'un qui est prêt à tout pour plaire aux chefs ou aux riches pour bénéficier de leurs faveurs. Pour cela il n'hésiterait pas à laver leurs chats.
- **Attraper sa bouche** : éviter de trop parler pour ne pas se compromettre.
- **Baisser son cœur** : décollérer, se calmer.
- **Croquer la cola** : accepter une demande (en mariage par exemple), s'engager dans une affaire, prêter un serment.
- **Lier quelqu'un** : utiliser des moyens occultes pour manipuler la volonté de quelqu'un et l'amener à faire ce qu'on veut.

- **Travailler quelqu'un** : utiliser des moyens occultes pour nuire à quelqu'un.
- **Interroger les cauris** : exercer l'art divinatoire en utilisant des cauris.
- **Être couché contre quelqu'un** : être contre quelqu'un et attendre la moindre occasion pour lui faire du mal.
- **Panthère blessée** : personne aigrie et hargneuse.
- **Il y a femme et femme** (ou **il y a femme dans femme**) : toutes les femmes n'ont pas la même valeur, certaines sont bien au-dessus des autres (se dit pour flatter une femme).
- **Recevoir l'habit** : avoir passé par l'épreuve de la circoncision ou de l'excision. Traditionnellement il fallait passer par cette épreuve avant de recevoir les habits réservés aux hommes ou aux femmes considérés comme adultes.
- **Mêler sa bouche dans quelque chose** : se mêler de ... (quelque chose).

2.4. Autres

D'autres expressions empruntées par le français aux langues nationales guinéennes ne sont pas classables dans un domaine particulier. Elles touchent un peu à tout et concernent des pratiques et des conceptions locales.

- **Être habillé comme un épi de maïs** : être richement habillé.
- **Être dans le miel** : vivre dans de très bonnes conditions.
- **Marcher comme un chef de canton** : marcher majestueusement.
- **Eau versée** : situation irréversible de même que l'eau, une fois versée est irrécupérable.
- **Eau du ciel** : pluie.
- **Arriver-payer** : voyager à crédit, ne payer les frais de transport qu'à l'arrivée.
- **Rentrer-coucher** : logement comprenant une seule pièce.
- **Avoir le feu dans le pantalon** : avoir des problèmes urgents à résoudre.
- **Avoir le feu aux fesses** : synonyme (autre version) du précédent.
- **Riz dormi** : riz de la veille qu'il est possible de réchauffer et manger.
- **Tamba-tire-moi** : boisson alcoolique locale très forte.
- **Enlever quelqu'un du soleil pour le mettre à l'ombre** : tirer quelqu'un des difficultés de la vie pour le mettre dans de bonnes conditions.

Au titre des réalités locales présentes dans les expressions calquées par le français, il faut parler de la **cola** qui est un fruit faisant partie de la catégorie des excitants. En Guinée, c'est un bien socialement valorisé présent partout où se passe un événement important : mariage, baptême, décès ainsi que l'établissement de liens d'amitié, déclaration de guerre, signature de la paix, un serment, etc.

En examinant la plupart des expressions ci-dessus, on constate que très souvent les mots qui constituent leurs noyaux comportent des connotations locales inconnues de la langue française. Nous avons déjà vu que le **nom** (*chanter le nom, gâter le nom de quelqu'un*) évoque en même temps la **renommée**. Il en va de même pour le mot **bouche** qui fait penser à **parole** dans les expressions étudiées (*avoir une bouche sucrée, attraper sa bouche, mêler sa bouche dans quelque chose*). Le **pantalon** et la **ceinture** évoquent la **virilité** (*porter un pantalon ou une ceinture*), tandis que le **pagne** est symbole de **féminité**.

Quant aux connotations des mots **soleil** et **ombre**, celles des langues guinéennes semblent tout à fait inverses de celles du français. En effet la conception française fait du **soleil** le symbole de la **liberté** et du **bien-être**, tandis que l'**ombre** est associée à l'**obscurité** et à la **prison**. Pour les langues guinéennes les deux connotations principales du mot **soleil** sont l'**époque** (le soleil des indépendances = l'époque des indépendances) et la **souffrance** (le soleil des indépendances = la souffrance liée aux indépendances). L'**ombre**, dans la conception guinéenne, évoque plutôt le **repos** et le **bien-être** (*enlever quelqu'un du soleil pour le mettre à l'ombre*).

C'est peut-être là une illustration de l'influence de l'environnement sur le langage. En effet dans les pays tempérés où le soleil est une denrée rare, on lui attribue une grande valeur, tandis qu'en Afrique où il existe en abondance et où il est toujours « de plomb », il est perçu plutôt comme générateur de chaleur insupportable et de souffrance.

Les recherches ont d'ailleurs prouvé depuis longtemps que la langue est en rapport étroit avec son milieu qu'elle reflète et qu'elle contribue à organiser, en tant que contenant et contenu de culture. Cela devient évident dès qu'on tente de passer d'une langue à l'autre, dès qu'on examine les calques ou emprunts sémantiques résultant du phénomène de contact de langues issues de milieux radicalement différents.

Le stéréotype lexicographique : cet autre différent

Sayda Sandly

Atlas Linguistique de la Tunisie (Sayda Sandly, Saïd Mosbah, Lassaâd Oueslati, Béchir Ouerhani, Mehrez Saâdaoui), Université Tunis I, Tunis, Tunisie

Le stéréotype est ainsi défini dans le *GLLF* : « se dit de certains groupes de mots, d'associations d'images verbales qui, distincts à l'origine, forment de nouvelles unités indécomposables banalisées »; « opinion toute faite et souvent rebattue, formule figée et banale ».

La dénomination stéréotypique est l'une des manières dont se sert une communauté pour s'appropriier l'univers. C'est une part du culturel qui se fige dans le lexique. ce qui permet d'avoir un mécanisme linguistique qui correspond à des formes lexicales simples ou figées dans le cadre desquelles se fixent des représentations d'une communauté linguistique donnée.

À partir d'exemples précis, nous tenterons de montrer comment la stéréotypie est traitée dans les dictionnaires, en vue de préciser que la stéréotypie est un outil linguistique idéal pour nous informer sur la façon dont l'autre est perçu, l'autre étant l'étranger, l'animal, les choses, tout ce qui n'est pas le moi dénommant. Nous essayerons aussi de voir comment le traitement des stéréotypes dans les dictionnaires est conditionné par les représentations stéréotypiques propres aux élaborateurs de ces ouvrages.

1. Le lexique lieu privilégié de la fixation de la stéréotypie

Nous analyserons ici la dimension anthropomorphique de la dénomination stéréotypique au moyen de laquelle l'homme s'approprie son entourage animal et objectal.

1.1. *L'autre : source de dénomination de l'homme*

Le langage procède à des rapprochements entre les éléments environnants de l'homme et sa propre représentation. Mais pour que de tels rapprochements soient possibles, il faut qu'il attribue à ces éléments des connotations particulières, qu'il ait des concepts, globaux, hiérarchisant tout ce qui l'entoure. Cette conversion en terme de valeurs est réversible, puisqu'elle participe à sa propre dénomination.

Nous traiterons les exemples choisis en fonction de leur domaine-source selon qu'ils appartiennent au monde de l'animal ou à celui des choses.

1.1.1. DES CHOSES À L'HOMME

Nous avons choisi de travailler sur un corpus restreint afin de dégager les contenus sémantiques véhiculés par la stéréotypie.

1.1.1.1. Les séquences nominales :

(1)

– termes valorisants

Source	Unités	Concepts globaux hiérarchisants	Sèmes sélectionnés	Extensions métaphoriques (sens particulier)
Le dialectal tunisien	[tājja :ra] (avion)	par opposition aux autres moyens de transport « le plus performant »	« élévation » rapidité	homme de génie, apte, difficile à rivaliser, qui n'a pas d'égal.
	[maki :na] (machine)	par opposition au travail manuel « plus rentable »	endurance rapidité	homme laborieux, précis, d'énergie inépuisable.
	[mēhraθ] (charrue)	concept fondé sur une relation métonymique : outil → résultat « multitude de sillons, continus, longs »	endurance, continuité	homme laborieux, souvent pas particulièrement intelligent mais qui doit sa réussite à son endurance
	[qəmbɫa] (bombe)	concept : même fondement. Sommet de la puissance, de l'intensité, de l'éclat	sommet, éclat	femme d'une grande beauté.
Petit Robert	charrette	concept : même fondement, quantité de travail énorme, fréquence d'usage en rapport avec le temps	travail énorme, urgence	quelqu'un qui a beaucoup de travail urgent.

– termes dévalorisants

Source	Unités	Concepts globaux hiérarchisants	Sèmes sélectionnés	Extensions métaphoriques (sens particulier)
Dialectal tunisien	– [tabla] (tambour) – [ta :sa] (tasse) – [bidu :n] (bidon)	par opposition à ce qui est plein et par conséquent utile et ne fait pas de bruit.	vide, sans grande utilité	homme sot, bête, sans grande culture et qui n'est pas efficace.
	[ta :sa manqu :ba] (une tasse trouée)	par opposition à une tasse avec fond, donc qui ne sert plus à rien	troué, inutile	quelqu'un qui est débile, qui ne retient rien de ce qu'on lui enseigne, ce qu'on lui apprend, qui n'a pas de mémoire.
Petit Robert	marteau	concept fondé sur une relation métonymique. outil → effet action violente, sans régularité	violence, absence de régularité	être marteau → fou, cinglé

Le stéréotype lexicographique : cet autre différent

1.1.1.2. Séquences adjectivales

(2)

– termes dévalorisants

Source	Unités	Concepts globaux hiérarchisants	Sèmes sélectionnés	Extensions métaphoriques (sens particulier)
dialectal tunisien	[wati] (abaissé)	par opposition à « haut », « dégradé »	dégradé	quelqu'un de vil, de dégradé.
	[ta :fi] (éteint)	par opposition à vif « sans énergie »	sans énergie	quelqu'un de passif qui manque d'initiative et d'énergie.
	[fa :riɣ] (vide)	par opposition à « plein » dans une optique quantitative « sans valeur, inutile »	inutile	quelqu'un qui n'a pas de culture, qui n'a rien à donner.
	[xfi :f] (léger)	par opposition à « lourd », « sans grande valeur, qui ne peut pas résister, inconstant »	inconstance	quelqu'un de frivole, qui ne contrôle pas ses gestes, ses paroles.
	[mgərbi_] (résonnant)	par opposition à « lourd » et par conséquent qui fait beaucoup de bruit, à la moindre excitation extérieur »	résonance	quelqu'un de frivole, qui n'est pas sage, qui a perdu toute maîtrise sur soi TM fou.
	[msakir] (fermé)	par opposition à « ouvert », « d'accès difficile »	impénétrable	quelqu'un de têtu, qui manque de tolérance.
Petit Robert	vide	par opposition à « plein », futile, insignifiant, inconsistant	inconsistance	qui manque d'intérêt, de consistance.

– termes valorisants :

Source	Unités	Concepts globaux hiérarchisants	Sèmes sélectionnés	Extensions métaphoriques (sens particulier)
dialectal tunisien	[m_ɛbbi] [mɛlɟe :n] (plein)	par opposition à « vide », optique quantitative « d'une grande valeur, utile »	grande valeur	quelqu'un de cultivé ou de riche.
	[rzi :n] (lourd)	par opposition à léger, « d'une grande valeur, ayant un poids, une importance »	peser	quelqu'un de sérieux qui « pèse » ses gestes, ses paroles, sage.
	[ha :r] [mħarħir] [mfɛlfi] (piquant)	par opposition à « doux », « vif »	vif	quelqu'un de dynamique, ayant beaucoup d'énergie.
	[kɛsi :h] (dur)	par opposition à « mou », « fort, résistant, solide »	fort impénétrable endurant	quelqu'un avec qui on ne s'entend pas facilement, endurant .
Petit Robert	plein	par opposition à vide, optique quantitative, d'une grande valeur, ayant un poids, une importance	grande valeur	quelqu'un de cultivé ou de riche.

1.1.2. DE L'ANIMAL À L'HOMME

La dénomination de l'homme trouve sa source dans le règne le plus proche de l'humain, celui de l'animal. Les rapprochements sont de nature très variée. Ils se fondent sur des ressemblances plus ou moins concrètes telles que les traits physiques et les traits de caractères, mais aussi sur des rapprochements métaphoriques tels que les représentations stéréotypiques arbitraires qui les expriment.

Notre échantillon puisé dans divers dictionnaires de la langue française se limite aux stéréotypes rapprochant l'homme du *singe*, du *renard* et du *loup*.

1.1.2.1. Dénominations reposant sur les traits physiques

(3)

- *Singe* fig : « personne laide, contre faite », *Petit Robert*¹.
- *Loup* « être connu comme loup blanc, très connu (par allus. à la facilité avec laquelle étaient repérés ces loups beaucoup plus rares que les loups fauves) », *Petit Robert*.

1.1.2.2. Dénominations liées à des traits de caractères

(4)

- *Singe* : « C'est un vrai singe : celui qui contrefait, qui imite les actions des autres » *Nouveau Larousse*.
« faire le singe → faire des grimaces » *GLLF*.
« être adroit comme un singe → très adroit » *Petit Robert* / *Le Grand Larousse*.
- *Renard* : « avoir le flair d'un vieux renard » *Le Grand Robert*.
- *Loup* : « un loup de mer : vieux marin qui a beaucoup navigué et à qui ses longs voyages ont fait les manières rudes, l'humeur solitaire » *Petit Robert* (le loup étant connu pour les longues distances qu'il parcourt en solitaire).

Les deux types reposent sur des rapprochements relativement simples fondés sur des rapports analogiques.

1.1.2.3. Dénominations fondées sur des conceptions proprement arbitraires

(5)

- *singe* : « patron dans l'argot des ouvriers » *GLLF*.
« patron » *Petit Robert*.
- *Renard* : « Personne fine et rusée subtile » *Petit Robert*.
« personne rusée et fourbe » *Grand Larousse*.
(idée populaire cultivée par les littératures du XIII^e siècle).
- *Renard* « Mouchard, espion → ouvrier qui refuse de faire grève » *Petit Robert*.
- *Loup* « terme d'affection, à l'égard d'un enfant, d'un être cher » *Petit Robert*.

1.1.2.4. Cas particuliers de dénominations : l'expression de l'intensité :

(6)

- fièvre de cheval
- faim de loup
- froid de loup
- avoir un estomac d'autruche
- rire comme une baleine
- être lent comme une tortue
- bête comme une oie
- changer comme un caméléon (Mejri????)
- malin } comme un singe
- adroit }
- bavard comme une pie, etc.

1. La définition donnée par le *Nouveau Larousse* embrasse plus d'un aspect : Singe. « personne très laide, très grimacière et très méchante ».

Certaines expressions d'intensité reposent sur des traits de ressemblance plus ou moins physiques ou concrets (lent + tortue / changer – caméléon/ adroit – singe...), d'autres se fondent sur un mécanisme métaphorique (rire – baleine / bavard – pie, etc.) d'autres encore dérivent d'associations plus ou moins arbitraires (bête – oie / fièvre – cheval, etc.).

L'orientation des relations entre les domaines – sources (relevant du règne de l'animal et des choses) et le domaine cible de l'humain, répond moins à un besoin réel de dénomination qu'à un besoin socialement motivé (Mejri 1997 : 323) d'où le trait péjoratif de ces dénominations.

L'orientation inverse (humain → animal / objets) a été traitée par Mejri à partir des catachrèses ayant comme foyer métaphorique les parties du corps humain. Nous reprenons ici les éléments de ce travail qui nous intéressent afin de rendre compte de la manière dont l'autre est perçu.

1.2. *L'homme source de dénomination de l'autre*

L'auteur du « Figement lexical » Mejri mentionne à titre d'exemple une série de mots qui est formée à partir du mot *corps* :

(7)

- a) corps-céleste, corps réfractaire, corps gras, corps étranger, corps simple (composé) etc.
- b) corps de pompe, corps de loges, corps d'un bateau, corps d'un caractère, corps d'un ouvrage (d'un chapitre, d'une lettre), corps du délit,
- c) corps constitué, corps du droit, corps de doctrine, corps de preuves.

Il souligne que tous ces mots s'articulent en fonction de la polysémie du mot *corps* qui désigne en :

- a → la substance ou la matière
- b → « la partie principale » du déterminant
- c → « un ensemble se présentant comme un ensemble organique » du déterminant.

• En b. et c., *corps* est le foyer d'une métaphore qui sélectionne en b. le sème « partie principale » et en c. celui de « tout homogène ». En a., il s'agit de la matière opposée à l'esprit, la matière dans le sens de ce qui donne forme aux choses. Ainsi, l'homme se projette-t-il d'une certaine manière sur ce qui l'entoure par le biais de rapprochements différents, en dégageant des points de ressemblance entre lui et ce qu'il dénomme et en lui attribuant une morphologie humaine. Il constate qu'à partir de cet échantillon, on peut dégager le principe qui oriente cette projection sur les choses : comme les choses peuvent avoir un corps, elles ont aussi une tête, des oreilles, un nez, etc. Cela se trouve exprimé au moyen de la structure :

(base métaphorique + expansion non métaphorique : la base renvoie à la partie de ce qui est désigné par le déterminant) :

(8)

- *Tête* : tête d'un marteau, tête d'un instrument de musique à cordes, tête de bielle, tête de ligne, etc.
- *Oreille* : (écrou à oreille), oreille d'une jarre (une marmite, un pot, etc.)
- *Œil* : œil d'une aiguille, œil d'un marteau, œil d'une moule, œil d'une roue, etc.
- *Nez* : nez de marche, nez de broche, nez de raccord, etc.
- *Bouche* : bouche d'une caverne (d'un four, etc.) bouche d'égoût, etc.
- *lèvre* : lèvre d'une faille (d'une cassure) lèvre d'une plaie, d'une blessure, etc.
- *Dent* : dents d'une scie, d'une fraise.
- *Joue* : joue de bœuf, joues d'un fauteuil, joue de poulie, joue de salive, etc.
- *Bras* : bras du cheval, bras de l'écrevisse, bras d'un fleuve, bras de mer, bras d'une balance, bras d'un avion, bras d'une vigne, etc.
- *Dos* : dos d'un fauteuil, dos de la main, etc.
- *Pied* : pied d'une perpendiculaire, pied d'un lit (un verre à pied), etc.
- *Ventre* : ventre d'une amphore, d'une cruche, d'un vase, d'un voile, ventre du char
- *Cul* : cul d'une charrette, d'une voiture, etc.
- *Cœur* : cœur du sujet, d'un problème, etc.

Il ajoute que le domaine source, celui du corps et de ses parties, structure ainsi la dénomination d'un certain nombre d'objets, initialement appréhendés comme des objets ayant d'une certaine manière une configuration corporelle qui, sans être assez complète pour couvrir la totalité de l'objet, recouvre partiellement certains objets :

- un fauteuil a des joues, des bras et un dos,
- un marteau a une tête et un œil.

Les domaines cibles sont ceux des objets dont les dénominations renferment chacun de ces noms. Mais il est des domaines-cibles plus larges, puisqu'ils couvrent des champs touchant les outils, les objets usuels de la vie quotidienne comme les meubles, les animaux, etc.

Ainsi, dans sa quête de dénomination, l'homme structure ce qui l'entoure par une double projection. L'une est globale et hiérarchisante, œuvrant au niveau des concepts, et qui s'exprime en termes de valeurs. En tant que telle, elle est réversible sur sa propre image et contribue par-là à sa propre dénomination, ce qui fait de lui une source et une cible à la fois.

L'autre, plutôt plus ou moins concrète, répond à un besoin réel de dénomination et en tant que telle, elle est toujours particulière et par conséquent n'est pas réversible. Dans ce cadre, l'homme en est exclusivement la source.

Cependant, que l'on se place dans l'une ou dans l'autre de ces deux projections, cette double projection trouve dans la stéréotypie le foyer idéal pour son expression. C'est par ce biais que les mots porteurs de significations précises se dotent d'un sens nouveau leur permettant de renvoyer à d'autres réalités, lequel sens n'a pas d'existence préalable.

La stéréotypie fait intervenir des sèmes afférents, lesquels sèmes ne proviennent pas d'un contexte textuel mais d'un contexte culturel :

(9)

- *singe* dans un contexte culturel français signifie une personne laide, contrefaite et grimacière. En dialectal tunisien dans certaines régions nous disposons de :
 - [gird]
 - [grajjid] → diminutif termes
 - [gird el _i] → fils cadet
- } d'affection, se dit d'un petit enfant.

Loup signifie, entre autres, un terme d'affection qui « se dit d'un petit enfant, d'un être cher ». En dialectal tunisien, il renvoie à quelqu'un de malin, de difficile à tromper.

C'est l'arbitraire de la stéréotypie qui explique cette différence de traitement des mêmes unités linguistiques dans les deux langues.

2. Le paradoxe stéréotypique dans la pratique lexicographique

L'arbitraire de la stéréotypie trouve son expression non seulement dans les projections culturelles mentionnées, mais aussi dans le traitement lexicographique.

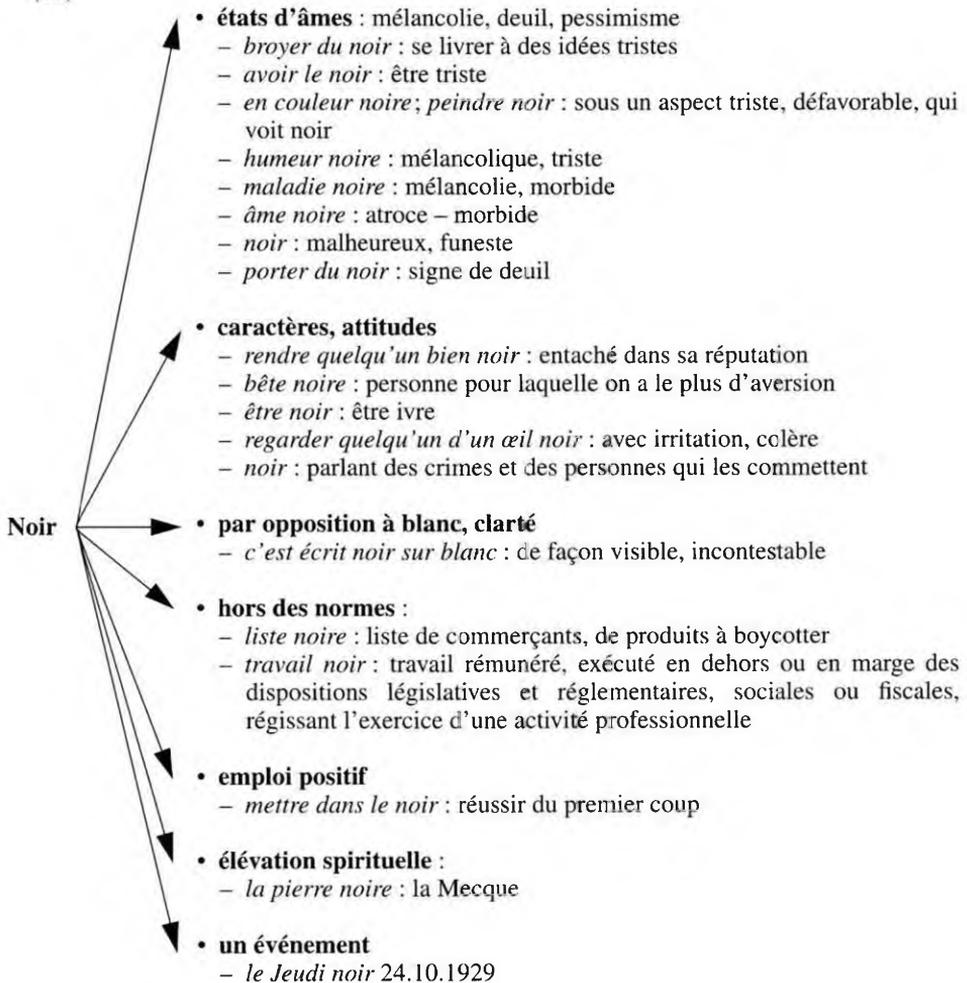
2.1. Les projections culturelles

Les projections culturelles représentent le support de l'altérité dénomminative.

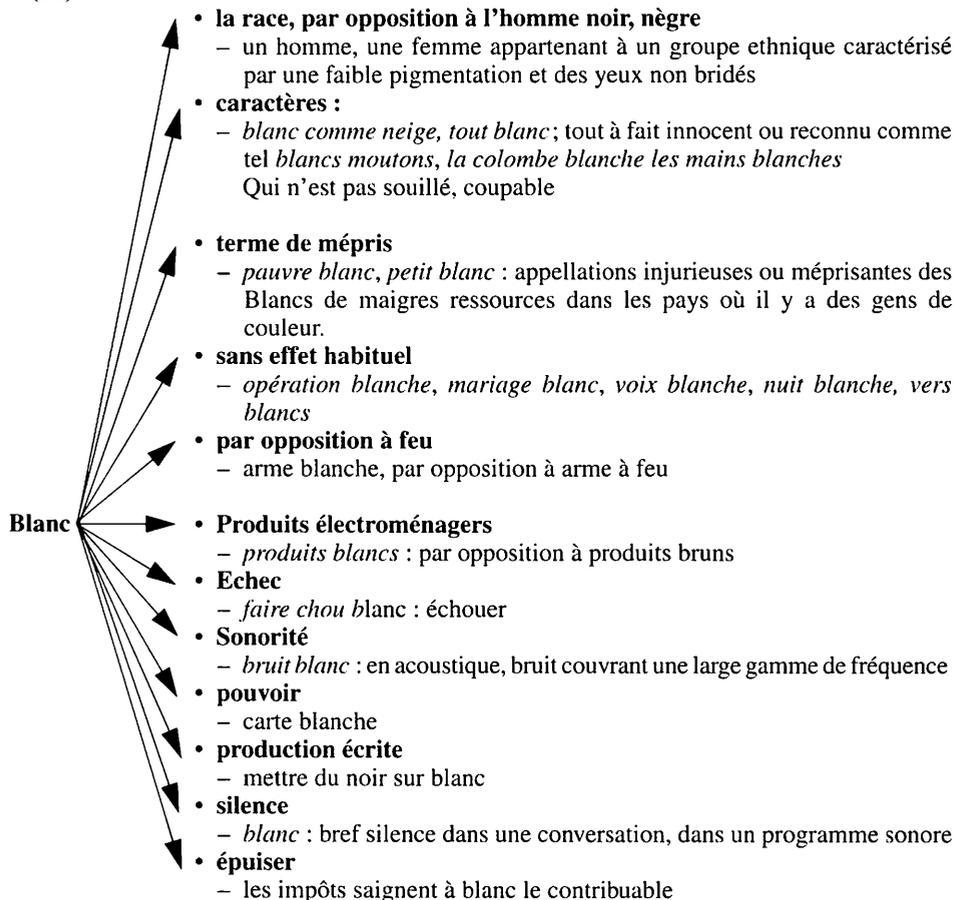
2.1.1. MULTIPLICITÉ RÉFÉRENTIELLE

Nous avons choisi les stéréotypes qui ont comme foyer les deux couleurs « noir » et « blanc ».

(10)



(11)



Les sens propres des deux termes (« noir » et « blanc ») figurent dans *Le Petit Robert* comme suit :

(12)

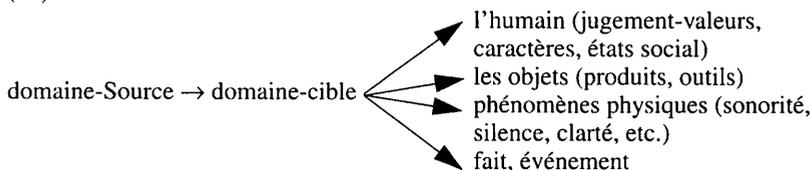
• *Noir* : « Se dit de l'aspect d'un corps dont la surface ne réfléchit aucune radiation visible, dont la couleur est aussi sombre que possible ».

• *Blanc* : « qui est d'une couleur combinant toutes les fréquences du spectre et produisant une impression visuelle de clarté neutre ».

La multiplicité référentielle dérive d'une projection stéréotypique qui étend la signification de ces termes au-delà de la réalité concrète qu'ils dénomment initialement.

Cette altérité dénomminative doit sa diversité à la productivité du foyer métaphorique élémentaire correspondant aux termes-noyaux ; lequel foyer couvre les champs lexicaux les plus divers :

(13)



Le stéréotype lexicographique : cet autre différent

2.1.2. SPÉCIFICITÉ CULTURELLE DU MÊME SIGNIFIANT STÉRÉOTYPIQUE

Le passage d'un contexte culturel à un autre peut induire en confusion lors de l'interprétation du même signifiant stéréotypique. Cette confusion provient du changement de l'angle de projection ou de la non-coïncidence des champs balayés par chaque projection dans une langue donnée.

2.1.2.1. Variation de l'angle de projection :

- *homme blanc*, outre sa signification objective, le terme désignait et désigne encore dans certains groupes sociaux, le symbole de la supériorité et de la dominance;
- *pauvre blanc*, *petit blanc* (cf. définition donnée ci-dessus) dérive d'une projection culturelle différente en rapport avec la réaction contre un passé colonial d'où son contenu injurieux;
- *faire le cœur gros*, « être triste », en dialectal tunisien, « être généreux ».

Dans les deux cas, nous avons le même signifiant, le même référent, mais ce qui diffère, c'est l'angle de projection relatif à chaque culture.

2.1.2.2. variation référentielle

- *Jeudi noir* : renvoie au 24 octobre 1929, date de l'effondrement de la bourse de Wall Street et symbole de la crise économique de cette époque;
- *Jeudi noir* : dans un contexte, tunisien, renvoie au 26 janvier 1978, date liée à la répression du mouvement ouvrier.

Le référent événementiel change, mais les projections restent similaires; « noir » renvoie au côté dramatique de l'événement.

2.2. *Traitement contrasté dans les dictionnaires*

1) Le traitement des stéréotypes dans les dictionnaires est parfois tributaire des stéréotypes propres aux rédacteurs de ces ouvrages. La comparaison de quelques dictionnaires suffit à montrer que les descriptions lexicographiques véhiculent dans certains cas un dédoublement stéréotypique. Nous essayerons de le décrire à partir de la comparaison des différents traitements réservés aux mots ethniques.

(14)

Le cas de « arabe » et de « juif » :

	Le Grand Robert	Le Petit Robert	GLLF	Nouveau Larousse
Arabe	- l'emplois (abusif) de Arabe pour maghrébin et celui de nombreux synonymes péjoratifs et injurieux, relève du racisme hérité d'une idéologie colonialiste, développée par la présence de nombreux travailleurs immigrés en France.			Fam : usurier, homme dur en affaires : « quel arabe est-ce là ? » (Mol.)
Juif		- (emploi diffamatoire) personne âpre au gain, avare, « quel Juif, quel arabe est-ce là ? (Mol.) - prêteur d'argent	Fam et péj : « personne âpre au gain » ; « quel Juif, quel arabe est-ce là ? » (Mol.)	Par dénigre. : usurier

• Le traitement stéréotypique dû aux rédacteurs apparaît dans la présentation du niveau de langue et dans les nuances d'emplois : ainsi, « abusif » (*Le Grand Robert*) contraste avec « familier » (*Nouveau Larousse*); « familier et péjoratif » semble marquer une certaine distance (*Grand Robert*), et vise la description objective du fait linguistique; *diffamatoire* (*Le Petit Robert*) et par dénigrement (*Le Nouveau Larousse*) révèlent une démarcation nette vis-à-vis du contenu sémantique de ces termes.

L'attitude du lexicographe s'exprime aussi par l'absence totale de ces mentions (cf. *Petit Robert* et *GLLF* pour « arabe » et *Grand Robert* pour « juif »).

(15)

Le cas de « américain »

	Le Grand Robert	Quillet	Le Nouveau Larousse
Américain	<i>Avoir l'œil américain</i> : découvrir du premier coup d'œil, sans avoir l'air de regarder (par allusion aux indiens à la vue perçante)	<i>Avoir l'œil américain</i> observer obliquement en se donnant l'apparence de regarder devant soi (allusion aux mœurs des anciennes tribus de l'Amérique).	<i>Avoir l'œil américain</i> : être perspicace

• Les deux définitions figurant dans *Le Grand Robert* et *Quillet* présentent une explication concrète relative à un fait physique (la vue), celle figurant dans *Le Nouveau Larousse* détourne totalement le sens du côté de l'abstrait en le traitant métaphoriquement, de manière à le peindre sous un trait valorisant (perspicace).

• Les deux premiers dictionnaires mentionnent l'origine de l'expression (les indiens, les tribus anciennes d'Amérique), *Le Nouveau Larousse* fait l'économie de cette mention et confère à l'expression une nuance générale.

(16)

Le cas de « asiatique » :

	Le Grand Robert	Quillier	Le Nouveau Larousse
Asiatique	Qui est particulier à, ou qui rappelle la manière de vivre, la mentalité et le goût des habitants de l'Asie. Remarque : selon l'idée que l'on s'est faite de l'Asie et la partie de l'Asie que l'on a en vue, le mot a eu des connotations variables, parfois péjoratives, une éloquence asiatique, style asiatique)	Qui appartient à l'Asie → style asiatique, éloquence asiatique : genre d'éloquence abondante et fleurie qui s'opposait à l'éloquence athique (qui a rapport à Athènes)	Propre à l'Asie, molesse asiatique → Emphatique : Style asiatique : excessif : luxe asiatique

• Les deux premiers dictionnaires présentent une définition générale avec l'allusion de la possibilité d'une acception péjorative dans *Le Grand Robert*. *Le Nouveau Larousse*, lui donne un exemple précis (molesse asiatique), sans mentionner le trait péjoratif de cette expression et cela d'autant plus qu'elle ne figure dans aucun autre dictionnaire.

Le stéréotype lexicographique : cet autre différent

(17)

Le cas de « chinois » :

	Le Grand Robert	GLLF	Le Nouveau Larousse
Chinois	– Bizarre et compliqué – <i>c'est du chinois</i> : incompréhensible – Fam. vx : individu à l'allure bizarre, personne qui subtilise, ergote à l'excès.	Fig. et péj. : bizarre et compliqué, difficile à comprendre → personnage bizarre et suspect.	Fig. et pop. : Meticuleux tatillon

• Les deux premiers dictionnaires ont en commun l'expression « bizarre et compliqué » ainsi que suspect / allure bizarre. *Le Petit Robert* présente une acception vieillie, « personne qui subtilise, ergote à l'excès ». Quant au *Nouveau Larousse*, il fait l'économie de toutes ces significations et propose une autre ne figurant dans aucun dictionnaire, « Meticuleux, tatillon »

(18)

Le cas de « anglais » :

Tous les dictionnaires mentionnent l'expression à « l'anglaise », relative à une certaine manière de vivre, *Le Nouveau Larousse* y ajoute un autre sens celui de « créancier ».

En somme, les dictionnaires disposent dans le traitement des stéréotypes de deux moyens permettant de maintenir l'objectivité des données qu'ils présentent :

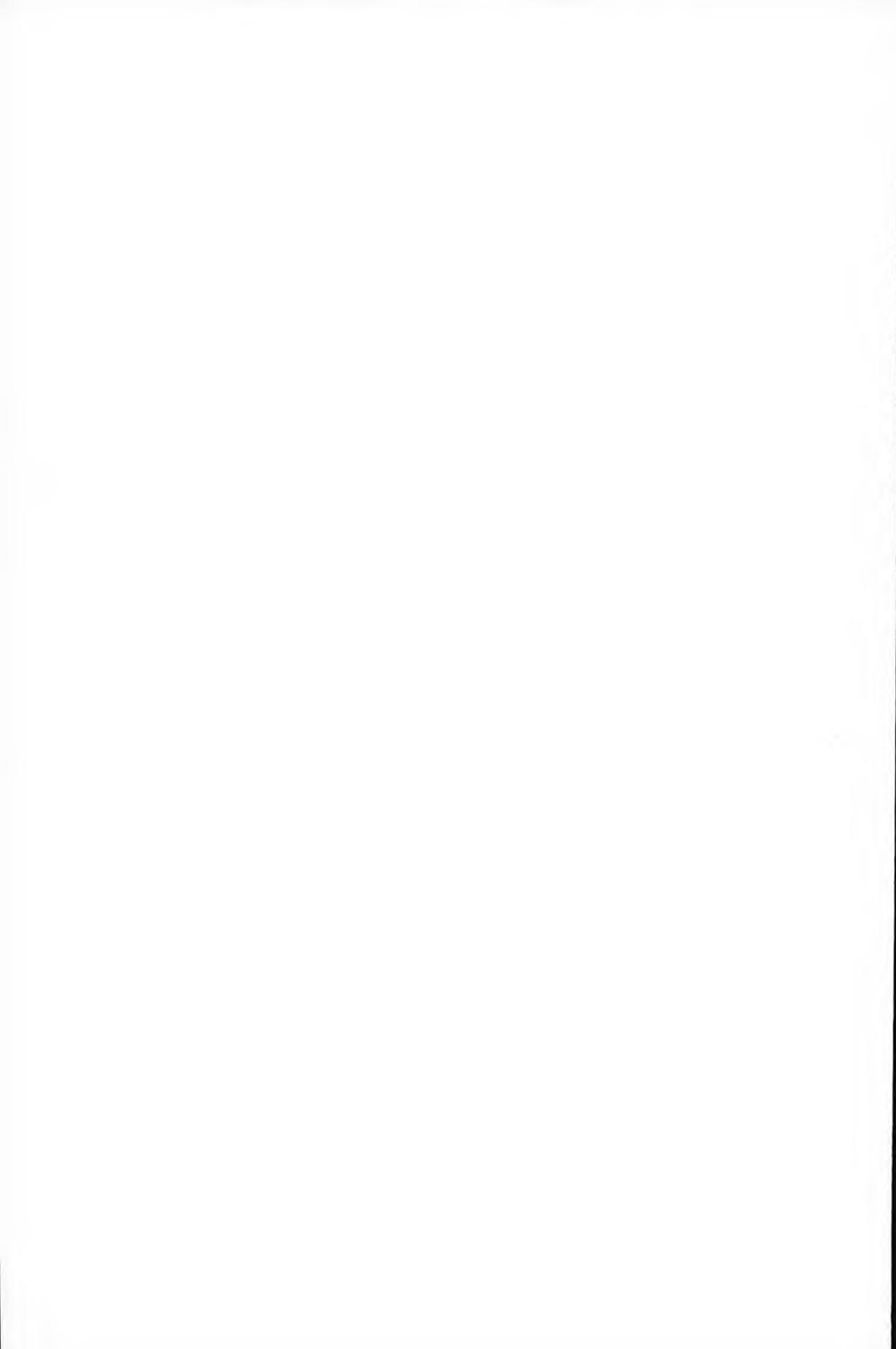
- la mention du niveau de langue et les nuances d'emplois;
- la mention de l'origine et des contextes propres à l'apparition de ces stéréotypes.

Ces deux moyens sont parfois exploités (selon qu'ils y figurent ou non) pour mettre en valeur les stéréotypes propres aux lexicographes, ces stéréotypes conditionnent et orientent le contenu avancé. Le cas du *Nouveau Larousse* en est l'exemple. Dans toutes les unités traitées, il accapare presque exclusivement tous les déplacements sémantiques et référentiels analysés.

Conclusion

La stéréotypie s'avère présente à tous les niveaux, puisqu'elle opère lors de la formation des nouvelles dénominations en fixant dans des unités des contenus sémantiques afférents qui ne sont pas initialement présents dans les unités lexicales employées pour les nouvelles dénominations. S'ajoutent à l'arbitraire des contenus stéréotypiques des attitudes propres aux rédacteurs des dictionnaires qui filtrent dans cet arbitraire les éléments définitoires qu'ils jugent acceptables, ce qui porte préjudice au dictionnaire, normalement perçu comme une référence objective et impose une autre lecture des textes lexicographiques.

Il serait intéressant de voir si ces dédoublements stéréotypiques touchent des termes marqués ou s'ils couvrent la totalité du lexique. Dans ce dernier cas, l'étude de l'impact de ce traitement sur les emplois effectifs du lexique dans l'apprentissage des langues serait des plus stimulantes.



Des mots complètement « autres », mais tout à fait construits : les mots-valises de Claude Gauvreau, automatiste québécois (1925-1971)

Christine Portelance
Université du Québec à Rimouski

*Je suis un marchand de silence. Le miel
suffocant entre deux mots tragiques est
mon œuvre¹.
C.G.*

1. Le contexte

Au milieu des années quarante, naissait au Québec un mouvement artistique qui força la société canadienne-française (traditionnelle et cléricale) à entrer de plain-pied dans la modernité. Formé essentiellement de peintres et de quelques poètes regroupés autour du peintre Paul-Émile Borduas, ce mouvement d'inspiration surréaliste présente une démarche originale faisant de l'émotion l'élément central de la création. En effet, si, chez les surréalistes français, l'automatisme psychique, vécu dans un état de neutralité émotive, sert à la projection d'associations inconscientes sur l'écran paranoïaque (emprunté à Léonard) et produit une représentation figurative du monde intérieur, à l'opposé, chez les automatistes québécois, l'impulsion émotive sert d'élément déclencheur et, lorsqu'elle est projetée sur l'écran paranoïaque, cette impulsion engendre cette fois une représentation non figurative du monde intérieur (Marchand 1979). Claude Gauvreau, ardent défenseur du mouvement, a transposé les enseignements de P.-É. Borduas de la peinture à l'écriture en créant dans cette foulée l'« image exploréenne » qu'il définit comme suit :

Des bribes de mots abstraits connus, modelés dans une intrépide sarabande inconsciente [...] et dont les éléments constitutifs des nouveaux éléments singuliers ne sont plus immédiatement décelables par une opération analytique (Gauvreau et Dussault 1993 : 300).

Nous ne portons aucun jugement qualitatif sur le projet d'écriture de Gauvreau, ni d'ailleurs sur les textes eux-mêmes, fidèle en cela à la méthodologie de la discipline linguistique. Toutefois, pour commenter la poésie de Gauvreau, nous pourrions, à peu de chose près, reprendre à notre compte les paroles d'Edwards Sapir à propos de Gerard Manley Hopkins, poète que le linguiste appréciait pour la « presque terrible immédiateté de son énonciation » et pour sa « jouissance sauvage des purs sons des mots »².

Depuis trois ans, nous avons constitué une base de données répertoriant les néologismes de l'opus poétique de C. Gauvreau (3 640)³ et nous avons tenté de relever le défi de la description linguistique d'un tel corpus. Dans cet article, nous traiterons de la description d'un seul type de néologismes⁴, les mots-valises, et des problèmes soulevés par l'analyse de matériaux linguistiques hors du commun.

1. Extrait d'une réplique de Mervè, personnage de « Nostalgie Sourire » (Gauvreau 1977 : 56).

2. Cité dans Jakobson et Wraugh (1980 : 280).

3. Les néologismes ont été repérés à l'aide du système INTEX mis au point au LADL par M. Sylberstein.

4. On trouve tous les types de néologismes (composition, dérivation, conversion, etc.) dans ce corpus.

2. Matériaux linguistiques et méthodologie

La marque singulière de cette écriture poétique est sans contredit une richesse lexicale incomparable : les créations gauvréennes forment en effet 46,5 % du vocabulaire des textes poétiques. À première vue, il apparaît presque impossible de procéder à l'analyse d'un tel foisonnement néologique, et d'aucuns invoqueraient le caractère privé d'une telle production pour l'écarter des études lexicologiques. La problématique wittgensteinienne ne sera pas abordée ici, disons seulement que les outils informatiques actuels permettent une curiosité « impensable » il y a seulement quelques décennies.

Comment traiter de telles données ? La syllabation systématique a été écartée, car elle produit une avalanche de données et offre surtout des cas de récurrence soit ininterprétables, soit non pertinents. En outre, quantité de phénomènes textuels se trouvent ainsi occultés⁵. Par conséquent, c'est une approche par formants qui a été privilégiée avec comme hypothèse de travail l'existence de règles de formation lexicale et d'une récurrence d'éléments linguistiques⁶. Dès lors, cette récurrence pouvait mener à la découverte de règles de formation et vice-versa. En effet, l'identification des lexèmes⁷ servant à la fabrication d'autres unités lexicales nous a permis d'observer que ces lexèmes Ê devenus formants Ê subissaient parfois, par un jeu de commutation, certaines transformations, au niveau phonologique surtout, et menaient ainsi non seulement à la découverte d'autres formants, mais aussi à la reconnaissance de procédés de formation.

À l'intérieur de chaque néologisme, toute suite de lettres reconnue comme un mot du français (ou d'une autre langue) ou comme un néologisme gauvréen⁸ est repérée, et la récurrence vérifiée : s'il y a trois occurrences et plus, le « mot » se verra attribué le statut de « formant ». En plus des formants français, ont été répertoriés des formants latins (92), grecs (11), anglais (214), québécois (63), espagnols (36), allemands (39), exploréens (428). Des prénoms (30) et noms propres (98) servent également de formants.

Dans ce contexte, le travail consiste à dégager, couche par couche, les matériaux linguistiques. La notion de formant, appliquée à la poésie de Gauvreau, se développe en quelque sorte selon une échelle d'intelligibilité : à une extrémité, une forme canonique constituée d'un lexème français plein servant d'affixe, *onde*, par exemple, comme dans *dronglonde*, *batibolonde*, etc., et à l'autre extrémité, un simple patron syllabique non français comme *oll*, lexème repris dans *dossoll*, *choll*, *gloll*, etc.⁹, ou *so*, repris dans *so**sspoli* et *so**sslihobé*, etc. L'identification de formants subit deux types de validation élaborés à même certains des caractères réflexifs du texte : la validation par le lexique du texte et la validation par isotopie syntagmatique. La première consiste à repérer dans l'ensemble du vocabulaire du texte les lexèmes qui, entiers ou tronqués, produisent des éléments d'autres lexèmes. Ces lexèmes composent la première strate du matériel linguistique transformé, laquelle se comporte en une sorte de générateur interne de formes. Dans le deuxième cas, l'analyse du cotexte peut valider un formant dans les cas où la surdétermination par isotopie fournit suffisamment d'indices pour confirmer l'assomption¹⁰. Une deuxième strate est ainsi dénudée. Ce dernier type d'analyse doit être appliqué avec réserve et doit s'appuyer sur de fortes présomptions, car il est susceptible d'engendrer des zones d'incertitudes¹¹.

5. Comme par exemple des dislocations rejetant une partie de lexème dans un autre vers.

6. Pour un exposé détaillé des hypothèses de travail et des choix méthodologiques, voir Portelance (1999).

7. Un lexème est ici défini comme une suite de caractères contenue entre deux séparateurs.

8. Toutes les créations lexicales monosyllabiques ont été testées comme formants potentiels.

9. *oll* se retrouve toutefois dans la nomenclature du français dans trois emprunts : *rock'n'roll*, de l'anglais, *atoll*, des îles Maldives apparu par l'anglais et *troll*, du suédois (ce dernier étant par ailleurs présent dans notre corpus).

10. C'est ce genre d'analyse qui est le plus risqué parce que l'opération se trouve souvent placée en équilibre précaire entre données linguistiques et interprétation du texte.

11. Dans notre étude, nous avons recours à des codes marquant le degré de probité du formant.

3. La notion de mot-valise

Depuis le *porte-manteau word* de Lewis Carroll jusqu'aux *mots croisés* (Moncelet) en passant par *mots-maux-bile* (Ferdrière), *mots-gigognes* (Dubois), *mots-centaures* (Rigaud) et autres *télescopes*, le moins qu'on puisse dire, c'est que le mot-valise, comme il est convenu de l'appeler, est source d'inspiration. Dans une thèse sur le mot-valise, Grésillon (1984) commente différentes appellations et leur coloration linguistique : figure rhétorique (paronomase) ou haplologie ? phénomène sémantique (fusion de sens) ou phénomène morphologique (fusion de formes) ? Elle propose par ailleurs la définition suivante :

« le **mot-valise** est le produit d'un processus formel de fusion-imbrication de (au moins) deux unités lexicales existantes » (Grésillon 1984 : 12)

et, s'appuyant sur un certain nombre de propriétés formelles que nous résumons :

- présente un segment (quasi) homophone ;
- opère des segmentations qui isolent souvent des séquences non autonomes ;
- respecte certaines régularités de la langue ;
- produit par condensation un signe linguistique nouveau ;
- relève d'une catégorie grammaticale ;
- conserve l'ordre interne de ses constituants ;
- peut n'avoir d'autre existence que sous forme écrite.

Elle le présente comme une sorte de zone-frontière entre « la règle et le monstre » (Grésillon 1984 : 13)¹². Tantôt vu à travers des règles de formation, tantôt vu comme un produit de la transgression de règles, le mot-valise décline sa double identité sur le mode de l'« altérité » (Grésillon 1984 : 2).

Le groupe Mu (1982) classe le mot-valise parmi les procédés d'adjonction puisque, comme dans l'agglutination ou la composition, plusieurs lexèmes sont rassemblés ; Clas (1987), quant à lui, préfère y voir un procédé de brachygraphie côtoyant l'acronyme et le sigle.

Puisqu'il est si totalement « autre », il nous convient donc parfaitement.

Pour établir une typologie des mots-valises de C. Gauvreau, nous nous sommes largement inspirées¹³ de celle que A. Grésillon a élaborée à partir d'un corpus de Heinrich Heine qu'elle a enrichi d'un autre corpus provenant de discours les plus divers en français, en allemand et en anglais. C'est pourquoi nous présentons cette typologie avant de proposer notre propre analyse.

3.1. Typologie de A. Grésillon

Premier type : avec segment homophone

x en médiane : **nauséabondance** : nauséabond + abondance

x à l'initiale : **Rocardbespierre** : Rocard + Robespierre

x en finale : **séduisavant** : séduisant + savant

A est long, B est court :

x en médiane : **immamance** : immanence + maman

x en initiale : **sangsuel** : sang + sensuel

x en finale : **étourdit** : étourdi + dit

A et B en relation de quasi-homophonie :

antégriste : intégriste + antéchrist

12. Titre d'un article que l'on doit à Gary-Prieur et Nicolas, utilisé par Grésillon dans le titre de son propre ouvrage.

13. Voir à cet égard Landreville (1999).

Plus d'un segment homophone :

nostalgérie : nostalgie + algérie

Deuxième type : avec segment homophone zéro et troncation

brunch : breakfast + lunch

Troisième type : avec segment homophone et troncation

franglais : français + anglais

Quatrième type : avec enchâssement

ubiamourquité : ubiquité + amour

Cinquième type : les mots dévalisés¹⁴

usurepassion : usure + passion =? usurpation

3.2. Principaux types de mots-valises explorés

Premier type : avec segment homophone et continuité

- X est en position centrale

avec 2 constituants

arondelle¹⁵

aronde

rondelle

bougras

bougre

gras

creuf

creux

euf

avec plus de 2 constituants

bollis

bol

oll

lis

- A et B sont en relation de quasi-homophonie

blandeur

blancheur

blondeur

- A est long, B est court, A englobe la séquence B

cafeuilla

cafouilla

feuille

- A est court, B est long

bureté

bure

pureté

14. Pour le corpus gavréen, de tels cas ont été classés dans la catégorie des calembours et non des mots-valises.

15. On distingue également aronde + hirondelle. Dans notre corpus, il n'est pas rare que les néologismes connaissent plus d'une analyse plausible, plus d'un procédé de formation possible; ils sont alors classés dans plus d'une catégorie.

Deuxième type : avec segment homophone et discontinuité

- insertion d'un lexème avec un segment homophone

aporbrie

apor ie

brie

mirmoité

mir oité

moi

boulontonde

boulon

bou ton

tonde

onde

cromoche

cro che

moche

- Enchâssement avec plus d'un segment homophone

*caliment*¹⁶

cal mant

aliment

massacadré

massac ré

cadré

crissolé

cri

rissolé

criss é

Troisième type : avec segment homophone et permutation

- avec simple permutation

atoge

otage

toge

- avec permutation et discontinuité

aramantulent

ara

amant

amarante

tarentule

Quatrième type : avec segment homophone et agglutination

cocondonquikiames

cocon + don

condom + qui

kiki

jus quiame

âmes

16. Récemment est apparu le terme *alicament* pour désigner certains aliments pouvant servir de suppléments alimentaires, comme le lait ou le jus de fruit avec calcium ajouté.

Zamarayadéjaunesse

zama + raya + déjeune
jaune
jeunesse

Cinquième type : sans segment homophone et avec troncation

- affectant un seul constituant

agrimanche

agripper
manche

*auroma*¹⁷

aurore
mal

Sixième type : multiple

bouscubascupleme

bouscu ler
cuba
bascu ler
bas
cup
up
leg
me
f--legme

crassimolmuscavdes

crasse
si
mol
muscades
caves

crustifichagatouille

cru--c-- ifi--x
j--ustifi e
ostifi
ficha
cha touille
agat--e

difafaugrelots

diffa--mant
fau--x
grelots

3.3. Quelques remarques

Vu le caractère non figuratif de la poésie automatiste de Claude Gauvreau, sorte de labyrinthe peuplé de créatures lexicales fabuleuses issues d'accouplements bizarroïdes, nous ne nous sommes pas préoccupée des rapports sémantiques entre les constituants ou des valeurs référentielles des mots-valises. Nous avons réaménagé la typologie de A. Grésillon en fonction

17. Pour voir un segment homophone, il suffirait de lire aurore + mal.

de notre corpus et des altérations linguistiques multiples qu'il présente. Il faut bien avouer que nous avons un certain penchant pour le monstre.

À l'examen des deux typologies, deux points de divergence : l'existence chez Grésillon d'un segment homophone zéro et l'absence de phénomènes de discontinuité. Dans les deux cas, un parti pris chez cette dernière pour la règle, nous semble-t-il. Grésillon justifie le recours à un segment zéro — il faut dire qu'elle en fait une condition *sine qua non* du mot-valise (Grésillon 1984 : 15) — par une analogie avec la notion de marque en morphologie. Or, l'absence de marque morphologique¹⁸ a réellement une fonction, ce qui n'est pas le cas des mots-valises sans segment homophone. La théorie de la marque s'articule en effet à partir d'une opposition marqué/non marqué, c'est ce qui permet l'existence d'une marque zéro. Dans son exemple de *brunch* (breakfast + lunch), impossible de trouver une fonction quelconque à un segment somme toute inexistant¹⁹, difficile par ailleurs de ne pas voir un sème « repas » commun. Comme l'objectif avoué est de ne recourir à aucun critère sémantique²⁰, Grésillon, faut-il le dire, sacrifie la rigueur à l'élégance de son analyse formelle.

Quant au caractère continu des constituants du mot-valise, il est présentée comme un état de faits, comme une propriété formelle du mot-valise, un épiphénomène du caractère linéaire du signe linguistique. Dans cette posture, Grésillon semble placer toutes les régularités du côté de la forme et disposer de l'ensemble des transgressions sur le plan sémantique, une belle symétrie qui nous apparaît un point de vue quelque peu réducteur, ne serait-ce que par la négation de la notion d'infixe qui en découle. L'organisation spatio-temporelle du signe linguistique lui sert également d'argument ou de prétexte pour rejeter l'analogie entre collage pictural et collage verbal proposée par Max Ernst, friand d'« expressions valises » dans les titres de ses collages :

« *Phallustrade* : c'est un produit chimique composé des éléments suivants : l'autos-trade, la balustrade et une certaine quantité de phallus. Une phallustrade est un collage verbal.²¹ »

4. La question du sens

Même si la question du sens n'est pas ici notre propos, elle demeure inéluctable. On ne saurait néanmoins la poser, en ce qui concerne les mots-valises exploréens, sans s'interroger sur le sens de l'œuvre d'art. Or, pour Claude Gauvreau, l'art est l'inscription du désir dans la matière²². Une description des altérations de la matière linguistique, dès lors, s'impose d'elle-même comme préalable et justifie le parti pris pour la description linguistique. Une telle approche toutefois, n'exclut pas d'emblée les questions pragmatiques de l'énonciation. En effet, ces altérations de la matière linguistique servent, à notre avis, de lieux de représentation de l'énonciation, comme nous l'avons proposé ailleurs²³. À l'instar de Ducrot (1984 : 182), nous croyons que la description de l'énonciation constitue bien le sens des énoncés²⁴. Comme objets uniques, les énoncés gauvréens ont un sens, mais n'ont pas de signification, puisqu'aucune phrase sous-jacente ne correspond à ces énoncés²⁵; on pourrait formuler ainsi

18. Elle donne comme exemple une catégorie de N en allemand dont le pluriel est un morphème zéro.

19. Quoiqu'il lui aurait été possible d'invoquer la proximité phonétique des liquides [l] et [r]. Cette parade toutefois ne règle que l'exemple donné et non l'ensemble des cas similaires.

20. Une garantie d'« authenticité linguistique » propre à une certaine orthodoxie linguistique.

21. Cité par Grésillon (1984 : 10).

22. Gauvreau (1996 : 157).

23. L'émotion, dans l'énonciation, comme élément déclencheur de la fracture des signifiés ainsi que la fracture comme signe est traitée dans Portelance (1999).

24. Mais non sa signification qui, toujours selon Ducrot (1984 : 181), consiste en un ensemble d'instructions donné aux personnes qui doivent interpréter les énoncés d'une phrase. Les énoncés de Gauvreau se prêtent particulièrement bien à cette analyse de Ducrot.

une définition linguistique du caractère non figuratif de l'énoncé gauvréen. En outre, le fruit des altérations linguistiques, comme forme de l'expression engendrant nécessairement une forme de contenu Ê et comme lieu de représentation de l'énonciation Ê se présente alors comme des fonctions sémiotiques qui pourraient, par conséquent, faire l'objet d'une description. On peut y voir une volonté de transcender le « dicible », de remonter à contre-courant le mouvement de la sémosis²⁶ puisque une telle créativité textuelle se caractérise par l'antériorité de l'expression sur le contenu.

Pour conclure

On recourt abondamment à la création lexicale par mot-valise aussi bien dans les terminologies spécialisées (*modem, rotacteur, stagflation, nylon, gazole*, etc.) que dans la publicité (*PELLI-moulante, infomercial, consommastuce*, etc.). On l'utilise pour son usage personnel : *fictionnaire* (Finkelkraut), *prévertébrale* (Prévert), même chez Rabelais (*sorbonagre*). Sage ou délinquant, le mot-valise peut se prêter à l'ouvrage d'art ou encore s'immiscer dans la langue sans se faire remarquer; il peut faire sourire, être flamboyant ou carrément de mauvais goût.

De l'efficacité dans la dénomination au pur plaisir²⁷ de la transgression dans la fantaisie verbale, ou dans les affres de la création, utile, frivole et profond, le mot-valise occupe un large spectre, à la mesure de cette condamnation attachée à la condition humaine, celle de la production de sens.

25. Il y a par ailleurs, dans la poésie de Gauvreau, des énoncés construits en français tout à fait standard qui, par conséquent, ne sont pas concernés par une telle analyse.

26. En termes peircécens, on dirait que l'écriture de Gauvreau pointe vers le qualisigne.

27. Voir Péraldi (1983).

« Œil d'espagnole » ou « oreilles du juge » : comment se nourrir des mots des autres

Nadia Khojet El Khil
Université de Tunis I, Tunis, Tunisie

Introduction

L'intitulé de ces VI^{es} Journées invite à se pencher sur la notion d'altérité dans la langue. Les langues, on le sait, sont de grandes emprunteuses, de sorte que l'on peut dire que chacune se nourrit des autres. Nous avons choisi de nous intéresser à une façon toute particulière de se nourrir de l'Autre, non pas seulement en théorie, mais aussi en pratique, puisque nous travaillons sur les noms de recettes de cuisine. En effet, l'Autre y apparaît tantôt dans les noms des ingrédients, tantôt dans les noms des recettes elles-mêmes. Nous nous proposons de voir quelles représentations de l'Autre s'y laissent lire, quels rapports elles entretiennent avec l'histoire du pays et quels mécanismes linguistiques elles mettent en jeu.

Nous nous intéresserons dans un premier temps à un paradigme d'ingrédients culinaires; nous analyserons ensuite des noms de recettes dans une perspective comparative français-tunisien.

1. L'adjectif *çarbi* et sa polysémie

1.1. Présentation du paradigme

L'adjectif *çarbi*, qui signifie « arabe », s'emploie pour désigner le café, les œufs, le poulet, la salade, les épinards et l'harissa en arabe tunisien. Les faits remarquables dans ses emplois sont sa polysémie et l'existence, dans certains cas, d'une antonymie avec l'adjectif *suri*, « français »¹. Examinons cas par cas les divers emplois.

L'adjectif *çarbi* qualifiant les œufs et le poulet est synonyme de *fermier*. Il s'agit de volailles élevées en plein air et nourries au grain, et des œufs de ces volailles. L'antonyme *suri* signifie donc *de batterie*. On voit donc que le sens de *çarbi* ici n'est pas tant « arabe » que « traditionnel ». Son emploi s'explique par le fait que les méthodes d'élevage industriel ont été introduites avec la colonisation française. À ce sens, il convient d'ajouter un certain nombre de connotations : les volailles d'élevage sont moins savoureuses et on les accuse facilement d'être moins bonnes pour la santé (la question est d'actualité); si bien que l'adjectif *çarbi* acquiert les connotations « savoureux », « authentique », ou, pour employer un terme à la mode, « bio ».

1. Il convient de signaler ici que l'adjectif *suri* signifie avant tout « syrien ». Nous nous sommes longtemps demandé pourquoi on désignait ce qui était français par un adjectif d'une autre nationalité. Une explication nous a été donnée par une Syrienne installée en Tunisie et qui, lasse d'entendre les gens lui demander si elle parlait *suri*, s'était documentée sur la question. Lors de leur installation en Tunisie, les Français seraient venus la première fois avec des interprètes syriens, ce pays ayant été colonisé avant la Tunisie. On disait donc, pour rapporter les paroles des Français, non pas : « Le Français a dit ... » mais « Le Syrien a dit ... », tant et si bien qu'on a fini par appliquer aux uns la nationalité des autres. L'explication nous semble tout à fait plausible, et ce d'autant plus que si *suri* s'emploie pour désigner la langue française, il n'est pas utilisé pour désigner les Français, qui sont cette fois-ci des *frākawi* ou des *gawri*, des giaours. Une autre donnée corroborant cette explication est le nom donné à une pâtisserie orientale à base de fruits secs et de pâte de sésame et qui s'appelle tantôt *halwet ettrok*, « la sucrerie des Turcs » et tantôt *halwa/amia* « sucrerie du Cham », le nom arabe de la Syrie.

par opposition à *suri*, qui dans ce contexte devient synonyme de « fade », « artificiel », « chimique », etc.

Par contre, lorsqu'on parle des épinards, l'opposition arabe français n'a pas la même valeur. Il s'agit simplement de désigner deux légumes de la même famille et d'apparence voisine : les épinards proprement dits ou « épinards français » (*sibnaḫ suri*) et l'oseille ou « épinards arabes » (*sibnaḫ ḡarbi*). L'adjectif de nationalité désigne donc bien là aussi ce qui est local, propre au pays, par rapport à ce qui a été amené de l'étranger, mais la connotation méliorative est moins marquée que pour les volailles : s'il est vrai que le goût de l'oseille est nettement plus prononcé, les épinards « français » ne sont pas méprisés pour autant.

Toujours au rayon légumes, il y a le *ḫas ḡarbi*. C'est une variété de laitue dite en français *romaine*, puisqu'elle est effectivement originaire d'Italie. Pourquoi alors cette laitue romaine est-elle dite arabe ? Tout simplement parce que la présence italienne en Tunisie est plus ancienne que la présence française et que, n'étant pas une colonisation, son apport culinaire a été intégré beaucoup plus facilement.² La laitue arabe s'oppose, non pas à la laitue française, mais à la *lity*, nom arabisé de la laitue, et qui correspond à la laitue pommée. L'opposition, comme pour les épinards, est celle de deux variétés, et le critère de goût n'intervient pas ici.

Un autre ingrédient qui se voit qualifié d'arabe est l'harissa, condiment piquant typique de la cuisine tunisienne. Le fait peut paraître étonnant et illustre un autre sens de l'adjectif *ḡarbi* en cuisine. Il n'y pas en effet d'opposition *ḡarbi-suri* (et pour cause), mais une opposition *ḡarbi-sawwaqi*, le second terme étant de la famille de *su :q*, le marché, et signifiant « ce qui est acheté au marché », autrement dit « qui n'est pas fait maison ». Dans ce contexte, *ḡarbi* est un synonyme de *diari*, « fait maison », et possède des connotations positives de qualité, de saveur et d'authenticité.

Enfin, le café peut être *suri*, c'est-à-dire préparé avec une cafetière ou un filtre, ou bien *ḡarbi*, bouilli dans l'eau, méthode qualifiée en français de *café à la turque* ou *café turc*. Comme pour la laitue, on voit que la notion d'altérité est très subjective, les Turcs et les Italiens n'étant pas du côté des étrangers en tunisien. Mais pour le café, les connotations sont personnelles et il n'y a pas consensus pour estimer un mode de préparation supérieur à l'autre.

1.2. Bilan

L'adjectif *ḡarbi* apparaît donc polysémique dans ses emplois culinaires. Presque toujours connoté positivement, il signifie local, traditionnel, artisanal, et s'oppose à l'adjectif *suri*, désignant ce qui est français, importé, industriel, fade. Il convient par ailleurs de signaler deux points :

- Lorsque les noms étudiés sont employés sans adjectif, c'est l'adjectif *suri* qui est sous-entendu, sauf pour le café. Cela tient probablement au fait que les denrées citées sont beaucoup plus répandues sous leur forme *suri*.
- Aucune des traductions de *ḡarbi* ne reprend l'équivalent *arabe*. Si on met à part le cas des épinards, où la traduction du syntagme nominal donne un nom simple, on s'aperçoit donc que ce qui est arabe pour les Tunisiens ne l'est pas forcément pour les Français.

2. Un cannibalisme linguistique ?

En français, il est tout à fait possible de manger certaines personnes : on peut ainsi se régaler de *religieuses*, de *diplomates* ou de *financiers*. En est-il de même en tunisien ? De manière plus générale, comment apparaît l'Autre dans les noms de recettes ? Pour répondre à ces questions,

2. L'apport des Italiens à la cuisine tunisienne se voit à travers une série de noms : à l'italien *triglie* (rouget), *brodo* (soupe de légumes) *gelato* (glace), *ricotta* (fromage blanc), *broccoli* (brocoli) correspondent les noms tunisiens *trilia*, *brudu*, *ḡilat*, *ḡuta* et *bru :klu* (qui désigne non pas le brocoli mais le chou-fleur), sans oublier le *ḫobz italiène*, ou « pain italien », variété de pain particulièrement estimée.

nous tenterons d'abord de classer les noms de recettes. Nous verrons ensuite un certain nombre de dénominations référant au corps humain.

2.1. La typologie des noms de recettes

Quelle que soit la langue, on peut distinguer différents types de noms de recettes, selon la présence ou l'absence de mécanismes figuratifs.

L'absence de mécanisme figuratif est le cas le plus fréquent. On comprend immédiatement qu'il s'agit d'un nom de recette et on traduit ce nom littéralement sans difficulté. Ce cas présente un certain nombre de variantes³ :

- Le nom de recette énumère les principaux ingrédients : on aura ainsi pour le français des termes tels que *steack au poivre* ou *épinards à la crème* et pour le tunisien *kosksi bedJa* : *ⵙ*, « couscous au poulet » ou *hlalem bidbabeⵙ*, « petites pâtes aux légumes secs ».
- Le nom de recette combine les noms d'ingrédients et de modes de cuisson : *pâtes à l'eau*, *petits pois à la vapeur* en français, *kulat çaluⵙ*, *ru :z mfawar* pour le tunisien, « agneau au four » et « riz à la vapeur ».
- Le nom de recette combine le nom du récipient à celui des ingrédients. On aura ainsi la *terrine de saumon* ou le *taSin malsuqa* où le premier nom est celui du récipient.
- Le nom de recette se compose d'un nom (de plat) et d'un complément du nom indiquant la provenance géographique du plat. C'est le cas pour le *nougat de Montélimar*, les *calissons d'Aix*, mais aussi pour le *ru :z Jerbi* « riz jerbien » (de Jerba) ou le *maqrud karwi*, « makroudh (pâtisserie) de Kairouan ». Notons qu'en français, ce type de dénomination ne concerne pas seulement les noms de recettes, mais aussi et surtout les noms d'ingrédients (en particulier fromage et charcuterie) et de vins.⁴
- Le nom de recette combine une indication de forme à une indication sur l'ingrédient ou le mode de cuisson : les *barquettes aux fraises*, le *kaçk luz* où *kaçk* signifie « rond, anneau » et *luz* « amandes ».
- Le nom de recette peut également contenir un nom de personne. Ce peut être un nom propre ou un nom commun. On distingue deux catégories . Ce peut être la personne qui a créé le plat ou celle qui le prépare habituellement : la *tarte Tatin*, la *slatet omok hu :rija* « salade de Mère Houriya », les *çosbne el haSala* ou « osbanes (andouillettes) de la veuve » pour désigner des andouillettes sans viande, donc économiques mais moins savoureuses. Ou bien, c'est le nom de la personne à qui est dédié le plat ou pour qui il a été fait la première fois : les *poires Belle-Hélène*, le *zrir ennefsa* ou « zrir (sorte de pâtisserie) de l'accouchée », c'est-à-dire que l'on prépare pour l'accouchée, la *baqlawet el bej* ou baklava du bey. Plus raffinée et plus coûteuse que la baklava ordinaire, elle était préparée en certaines circonstances par les familles tunisoises d'origine turque pour le bey : le complément du nom *el bej* indique la fois un type particulier de baklava (et fonctionne donc comme un déterminatif) ainsi qu'une idée de supériorité gustative et sociale (et fonctionne donc comme un mélioratif).⁵
- Enfin, le nom de recette peut indiquer l'ingrédient principal ou le nom du plat suivi d'un complément de temps. Il s'agit alors d'une préparation rituelle, le plus souvent rattachée à la religion. En français comme en tunisien, on a là un paradigme fermé et très homogène : *dinde de Noël*, *galette des Rois*, *crêpes de la Chandeleur*, *œufs de Pâques*, pour la religion chrétienne, *Vasidet el muled*, *kosksi ras el ça :m*, pour les musulmans. Il faut cependant noter

3. Bien sûr, cette typologie ne prétend pas à l'exhaustivité.

4. On a ainsi la *fourme d'Ambert*, les *lentilles du Puy*, le *bleu d'Auvergne*, ainsi que la *saucisse de Toulouse*, le *jambon de Paris*, ou encore le *pineau des Charentes*.

5. On remarque qu'on a exactement le même procédé pour les andouillettes de la veuve et pour la baklava du bey. Les deux personnages étant chacun à une extrémité de l'échelle sociale (les veuves, ne pouvant travailler, avaient des revenus très modestes), le complément du nom a une fonction déterminative et qualificative à la fois : il détermine une catégorie particulière de plat et il qualifie un certain niveau de fortune et de considération sociale.

que les préparations rituelles en tunisien ne s'accompagnent pas forcément de l'indication de temps : ainsi, pour la fressure, que l'on prépare au moment de l'Aïd El Kébir, on trouvera plus facilement la dénomination *qleja* tout court plutôt que *qlejat el çï :d el kebir*.

Lorsque le nom de recette fait intervenir des mécanismes figuratifs, la typologie devient plus difficile à établir. C'est à cette catégorie de dénominations que nous allons nous intéresser maintenant.

2.2. Les dénominations figuratives

2.2.1. ANALYSE DU CORPUS

Nous avons relevé deux catégories de dénominations figuratives, référant l'une aux activités humaines, l'autre au corps humain (c'est la plus riche). Pour la première classe, on a en français les *bêtises de Cambrai* et pour le tunisien le *rezil benat* ou « filature de jeunes filles », qui désigne une pâtisserie ayant la forme de longs fils emmêlés. L'interprétation est relativement aisée dans les deux cas. Cambrai, apprenti pâtissier, devait préparer une confiserie. Une distraction de sa part donna au résultat un aspect très éloigné de ce qui était attendu. Son patron, furieux, lui dit de jeter le tout puis, par acquis de conscience, voulut goûter. Ce n'était pas si mauvais que cela et on somma donc le malheureux Cambrai de se souvenir illico de l'erreur commise. Sa maladresse et sa « bêtise » lui valurent finalement de passer à la postérité. Pour ce qui est du tunisien, l'analogie de forme entre la sucrerie et les fils explique le premier nom, tandis que le second trouve sa justification dans le fait que toutes les jeunes filles autrefois filaient et brodaient leur trousseau. On a donc dans les deux cas un mécanisme métaphorique.

La seconde classe de déterminations figuratives fait intervenir le corps humain. Nous avons retenu pour le français les *têtes-de-nègre*, les *tétons-de-Vénus* et les *pets-de-nonne* et pour le tunisien les *wednin el qa :di* ou « oreilles du juge », le *çï :n esbaniulia* ou « œil d'Espagnole » et les *swabaç çalçia* ou « doigts de Algia ». Que désignent ces dénominations? Les *têtes-de-nègre* sont une pâtisserie en forme de boule recouverte de chocolat noir. Les *tétons-de-Vénus* sont un dessert glacé où l'on pose par-dessus une boule de glace à la vanille une moitié de pêche au sirop recouverte d'une demi-fraise. Quant aux *pets-de-nonne*, ce sont des beignets. Du côté tunisien, les *wednin el qa :di* sont des beignets en forme d'anneau aux multiples circonvolutions, la pâte étant enroulée sur elle-même plusieurs fois avant d'être mise à frire puis trempée dans un bain de miel. Le *Vi :n esbaniulia* est un plat à base d'œufs, de thon et de câpres, le tout enrobé de viande que l'on ficelle en gros boudin et que l'on fait cuire dans une sauce tomate.⁶ Enfin, les *swabaç çalçia* sont une préparation à base de *malsuqa* pâte feuilletée très fine farcie de divers ingrédients et roulée en forme de bâtonnets.⁷

Ces noms de recettes sont tous des noms composés du type N1 de N2 où N1 est un nom soit de partie du corps, soit référant au corps, et où N2 est un nom d'humain (commun ou propre). Le lien entre N1 et N2 est un lien de possession (et se paraphrase donc par : N1 appartient à N2 ou mieux encore par : N1 est une partie du corps de N2), sauf pour les *pets-de-nonne* et les *swabaç Valçia* où le lien est paraphrasable par : N1 est fait (préparé, confectionné) par N2.

Comment interpréter ces dénominations? Remarquons tout d'abord qu'il y a deux mécanismes à analyser : celui à l'origine du N1 et celui à l'origine du N2. Pour les *têtes* et les *swabaç*, il s'agit d'une analogie de forme très courante ; pour les *tétons*, c'est la même analogie, mais on notera la synecdoque : l'ensemble du dessert fait penser à un sein, et on n'en retient qu'une partie (la plus colorée dans le dessert, la plus chargée de symbolique peut-être?). Enfin, pour les *wednin*, la comparaison est elle aussi habituelle et se retrouve d'ailleurs en français

6. Ce plat porte un autre nom, tout aussi figuratif : c'est le *bulis mkatek*, ou « policier ficelé ». Si l'adjectif s'explique aisément, on est en droit de se demander pourquoi est-ce précisément le policier que l'on ficelle, dans un renversement de situation comique rappelant le mécanisme de l'arroseur arrosé. Remarquons en tout cas qu'on peut se régaler de deux symboles : celui de la beauté féminine ou celui de l'autorité.

7. Cette forme est qualifiée de *cigare* dans la cuisine française.

lorsqu'on parle d'*oreillons* pour désigner une moitié de fruit rond (en particulier les pêches et les abricots) et en italien où les *orecchiete* ou « petites oreilles » sont le nom d'une variété de pâtes. Restent les cas plus difficiles. Les *pets* les dictionnaires, pour expliquer le nom composé, affirment qu'un des sens anciens de *pet* est « beignet » « par métaphore... par l'idée de gonflement » (*Le Robert* : 1493). Il semble que ce sens ne survive plus aujourd'hui que dans le nom composé. Le *çin* : il faut beaucoup d'imagination pour voir, dans le boudin une fois découpé en tranches un œil. Toujours est-il que c'est bien ainsi que l'on explique le nom du plat, la forme de l'œil se laissant deviner entre autres grâce au jeu des couleurs (le rouge de la viande, le vert des câpres, le jaune des œufs).

Pour ce qui est des N2, si les *nonnes* ne posent pas problème, il y aurait un petit mot à dire sur le nom propre *çalSia*. Ce prénom est connoté péjorativement comme celui de domestique, de fille de la campagne, d'une extraction sociale basse. Présentant une difficulté de prononciation pour les Français, il passe à Fatma, qui, dans la mentalité des colons, est lui aussi extrêmement dépréciatif et englobe toutes les femmes musulmanes.⁸ D'autre part, la *sbaniulia* et *Vénus* sont des symboles de beauté féminine dans les imaginaires respectifs des deux pays⁹, tandis que le *nègre* symbolise la noirceur : le N2 fonctionne donc à la fois comme intensif et comme prototype par rapport au N1. mais que faire du *qa :di*? Pourquoi ces oreilles sont-elles précisément celles d'un juge? La même pâtisserie se prépare au Maroc : le beignet est un peu plus grand et s'appelle cette fois *razt el qa :di*, c'est-à-dire « le turban du juge », ce qui confirme bien l'importance du personnage lui-même. Voici les différentes hypothèses qui nous ont été fournies pour justifier ces appellations :

- Pour l'oreille : le métier du juge étant d'écouter, l'organe le plus important, le symbole en quelque sorte du juge, c'est l'oreille. pour que celle-ci soit complaisante et rende le jugement espéré, il convient d'y verser des paroles douces, agréables, en un mot : mielleuses.¹⁰ Il y aurait donc là une sorte de métonymie.
- Pour le turban : c'est l'insigne de la fonction de juge. Pour le reste, la symbolique semble la même : il faut flatter celui qui a le pouvoir de juger et qui est, d'une certaine façon, le représentant du pouvoir (rappelons qu'en tunisien, c'est le même mot qui désigne le juge et l'Etat : *el ha :kem*. Ce terme est synonyme de *qa :di*.)

2.2.2. BILAN

Plusieurs faits sont à retenir de cette analyse :

- Les noms de recettes fonctionnent comme des noms composés. C'est ce qui explique, d'une part, que l'on puisse avoir dans certains cas une opacité sémantique et, d'autre part, que cette opacité soit liée à la présence de noms de parties du corps¹¹. Ce phénomène s'observe en effet dans d'autres domaines comme la minéralogie, la botanique, les outils. Ce transfert de dénomination permet de structurer un domaine du réel au moyen d'un autre. Il permet d'expliquer nos différents exemples, mais également des noms composés tels que *œil-de-tigre* (pierre semi-précieuse), *gueule-de-loup* (fleur), *oreille-d'âne* (champignon) ou encore *pied-de-biche* (outil de dentiste).
- Certains noms, en général considérés comme tabous ou choquant la pudeur apparaissent sans problème dans les noms composés étudiés : le *téton*¹², le *pet*. Ce phénomène est à

8. Il est à signaler que les charges connotatives de *Fatma* sont exactement les mêmes que celle de *Marie* : prénoms au départ chargé de symboliques religieuses (fille du Prophète d'un côté, mère de Jésus de l'autre), donc très répandus, qui finissent par désigner des filles ou des femmes de basse condition; une illustration de cette équivalence se trouve dans la création de Rachid Mimouni : une *Fatma-couche-toi-là* dans son roman *La malédiction* (1993: 186).

9. L'Espagnole est perçue comme une femme d'une grande beauté, brune au teint clair et au regard de feu, avec des yeux très grands bordés d'une épaisse frange de cils : Carmen n'est pas loin !

10. On peut également lui *graisser la patte* ou lui donner des *pots-de-vin* pour obtenir le même résultat sans quitter le domaine alimentaire.

11. Remarquons qu'en français on peut également avoir des noms d'animaux, puisqu'on mange des *langues-de-chat*.

rapprocher des emplois de *cul* dans les noms composés (*cul-de-basse-fosse*, *cul-de-poule*, *cul-de-jatte*, etc.).

- Le parcours sémantique des noms de recette en tunisien est sensiblement plus complexe qu'en français. Cette opacité sémantique plus grande est aussi à l'origine d'un questionnement accru sur l'origine de ces noms, qui posent parfois de véritables énigmes étymologiques.¹²
- La charge historique et culturelle de ces noms de recettes est assez élevée pour le tunisien, moins pour le français. On objectera que le corpus étudié est loin d'être représentatif et qu'il y a certainement bien des spécialités aux noms évocateurs. Cependant, il convient de noter que nous avons travaillé dans les deux langues sur des noms relativement courants (à l'exception peut-être des *tétons-de-Vénus*), de sorte que la comparaison est malgré tout significative.
- Les propriétés des noms de recettes, telles qu'elles apparaissent à partir de cette brève recherche, qui n'est qu'une esquisse, semblent justifier le rapprochement avec ce que Bernard Bosredon appelle des *signalétiques de nomination* (Bosredon 1998 : 210). On pourrait alors envisager une étude plus approfondie et plus détaillée de ce domaine pour mieux cerner les caractéristiques de ce type de dénominations.

Conclusion

Ce parcours à travers les noms d'ingrédients et de recettes en français et en tunisien nous a permis de voir que l'Autre se savoure à toutes les sauces. Tantôt étranger, tantôt simplement différent par son statut familial et/ou social, identifié par son nom propre ou par un nom commun, il ne laisse jamais indifférent. Puisse cette communication être la première étape d'une recherche plus approfondie dans ce domaine fort riche.

12. Il existe en tunisien une variété de figue nommée *bazul el xa :dem*, « sein de servante ». Si la comparaison de la figue et du sein est fréquente en tunisien, on peut s'interroger sur la présence de la servante : faut-il y voir un reflet des mœurs d'une époque où les domestiques n'avaient aucun droit et où leur corps était facilement accessible au maître de maison et à ses fils ?

13. C'est en particulier le cas pour l'œil d'Espagnole. Nous avons interrogé de nombreuses personnes et aucune n'a été capable de nous donner l'origine ni du plat ni du nom. Tout ce que l'on peut supposer, c'est qu'il aurait une origine andalouse.

La définition lexicographique en zarma

Issoufi Alzouma Oumarou
FLSH, Université Abdou Moumouni, Niamey, Niger

L'observation du paysage dictionnaire africain fait apparaître un apparent paradoxe : la présence d'une multitude de dictionnaires bilingues (langues européennes, langues africaines) et une quasi-inexistence de dictionnaires unilingues en langues africaines. Cette situation s'explique par le fait que les linguistes qui ont décrit les langues africaines se sont occupés plus de la phonologie et de la morpho-syntaxe que de la sémantique. Les dictionnaires produits, dans beaucoup de cas, un travail accessoire à leurs études plutôt qu'une initiative de départ.

La description sémantique a surtout été l'apanage de personnalités religieuses qui étaient restées pendant de longues années en terre africaine. La rédaction des dictionnaires bilingues a été entreprise par les prêtres, plus pour les besoins d'évangélisation que dans un but scientifique. Leurs travaux devaient en effet servir à la traduction de la bible ou à l'amélioration des versions existantes en langues africaines.

Assez souvent, ces dictionnaires comportaient deux parties. La première présentait une description sommaire de la grammaire de la langue africaine, qui est la langue de départ, ainsi que la transcription que l'auteur adoptait. La deuxième, le corps même du dictionnaire, est une présentation des mots, expressions et proverbes africains avec leurs correspondants en langue d'arrivée. La nomenclature était composée essentiellement du vocabulaire général et des termes spécialisés de domaines comme celui de la flore, de la faune ou des métiers traditionnels. Elle était limitée à 3000, 5000 voire 10000 mots, ce qui est déjà appréciable compte tenu des objectifs et des motivations des auteurs.

Vu sous cet angle, un dictionnaire bilingue était plus utile qu'un dictionnaire monolingue surtout si l'on songe que les populations commençaient à peine à écrire leurs langues avec des caractères latins.

Les premiers contingents de linguistes africains, hormis la langue qu'ils ont l'avantage de parler et le milieu autochtone dont ils sont issus, ne semblent pas mieux lotis quand on connaît tous les problèmes auxquels ils doivent faire face surtout quand ils sont en situation de pionnier.

De plus, le lancement d'un premier dictionnaire monolingue est un travail de longue haleine, donc de persévérance. Le lexicographe doit surmonter maintes difficultés; de la collecte des mots, pour l'établissement de la nomenclature, à la rédaction des définitions, il y a tout un processus qui peut prendre des années de travail.

À quelques variantes près, les problèmes posés par une lexicographie monolingue africaine ne sont pas différents de ceux des autres langues qui ont une longue tradition d'écriture. On peut cependant retenir comme point délicat de ce type de travail le fait que ces langues n'ont été écrites que très récemment, d'où les difficultés de fixation des orthographes. Autre point non moins important est l'unification de la langue qu'on veut décrire sémantiquement, car elle est généralement fragmentée en plusieurs dialectes et parlers au point où les locuteurs voient souvent en l'autre un étranger, parce qu'il parle légèrement différemment les uns des autres.

Enfin ces langues ne sont pas non plus pleinement employées dans la réflexion scientifique et technologique. On peut dire aussi que les réflexions sur ces langues et dans ces langues, n'ont pas été la préoccupation des africains eux-mêmes au point de dégager une richesse métalinguistique, même à travers la littérature orale qui pèse de tout son poids sur la culture. Cette réflexion sur la langue aurait pu faciliter le travail du lexicographe d'aujourd'hui. Malheureusement, cette insuffisance fait qu'un des problèmes de fond de la lexicographie monolingue africaine est probablement de répondre à la question « *comment faire des définitions acceptables aux plans scientifique et artistique* » ?

Si en dépit des réponses théoriques et pratiques ébauchées par Clas, Rahingonson, Dumestre, Coupez et autres en 1984, puis par Halaoui, entre 1985 et 1989, les jeunes chercheurs africains ont mis du temps à réagir, c'est parce que la définition en langue nationale *pose problème* non pas à cause des typologies, des principes et des méthodes universellement reconnues, mais simplement à cause des préalables que posent ces langues à peine décrites systématiquement.

Afin de tenter de donner une réponse à la question posée plus haut, nous livrons une réflexion que nous avons menée sur la rédaction du premier dictionnaire monolingue zarma, le *zármá cìnè kàmúusú kàyná*. Nous pensons ainsi être en mesure d'apporter notre contribution à une meilleure rédaction de futurs dictionnaires en zarma et, pourquoi pas, en langues africaines.

1. Quelques points théoriques

La définition lexicographique apparaît aux yeux des lexicographes et des lexicologues comme l'analyse sémantique du mot ou l'analyse sémiologique de l'objet qu'il représente, et ceci, quand elle est prise dans une seule acception. Elle est un processus, une opération qui cherche à déterminer la limite de la compréhension d'un mot. Elle cherche à clarifier des notions, en trouvant ce qui fait leur spécificité. Elle est donc une opération qui permet de faire ressortir les caractéristiques d'une chose ou d'une action caractéristiques que renferme un mot en se fondant, le plus souvent, sur le concept qui est un ensemble de traits conceptuels que certains appellent sèmes et qui permettent d'éclairer le signifiant.

Pour élaborer une définition, le lexicographe a besoin d'utiliser des techniques définitoires qui lui permettent de faire le plus possible cette différenciation entre les éléments proches sémantiquement mais non synonymes. Cette opération s'avère être difficile en langues africaines, car au-delà des principes devant guider à sa mise en forme, il faut faire face à la métalangue que la recherche terminologique devrait préalablement avoir défini.

Afin de procéder à l'élaboration de bonnes définitions, les lexicographes s'accordent à résoudre quelques points importants que sont l'exclusion, l'inclusion (hypospécification et hyperspécification), la circularité et la redondance. Il s'agit de points essentiels auxquels la lexicographie monolingue africaine ne peut pas se dérober.

La lexicographie monolingue africaine doit également puiser dans les types définitionnels universellement décrits et voir comment les langues africaines peuvent les utiliser et apporter leur contribution à l'élargissement de ces listes.

Entre, d'une part, définition de mot et définition de chose, dont l'opposition est jugée précieuse depuis quelques décennies et, d'autre part, définition linguistique et définition encyclopédique, la littérature lexicologique met en évidence plusieurs autres types de définitions. On peut citer la définition logique ou formelle, la définition descriptive, la définition par contenu, la définition par l'exemple, la définition par comparaison, la définition métaphorique, la définition par contraste ou par la négative, la définition opératoire, la définition oppositive, la définition en court-circuit, la définition tautologique, la définition motivée, etc.

Comme on le voit, le choix est énormément grand et la lexicographie africaine unilingue doit pouvoir y puiser pour élaborer des définitions bien faites. Elle peut même contribuer à enrichir cette liste notamment à travers ce que peuvent offrir les devinettes, les contes, les récits descriptifs, etc.

Un autre point non négligeable dans le travail lexicographique relève certainement des principes d'élaboration de la définition. Ces principes touchent au dégroupement, au regroupement, au traitement des composés et des dérivés, à la différenciation et à la substitution. Ils concernent plus la nomenclature et son organisation que la définition elle-même.

Ces typologies et ces principes sont des bons guides de rédaction de définitions en langues africaines dont un des éléments essentiels demeurent, dans l'immédiat, la mise en évidence d'une métalangue.

2. La métalangue

Le point central de la définition est certainement le choix de la métalangue. C'est avant tout elle qui permet de définir les entrées du dictionnaire, de parler des éléments linguistiques du point de vue de leur nature ou de leur sens.

On a traditionnellement réduit la métalangue à une nomenclature qui permettrait la description de la langue ou d'une de ses composantes. Mais cette conception est de plus en plus rejetée, et, on considère maintenant la métalangue comme un micro-système intégrant les relations entre les éléments du vocabulaire spécialisé.

La métalangue utilisée dans le *kàamúusú* sera donc étudiée ici du point de vue de la terminologie, à savoir le vocabulaire métalinguistique, dont les définisseurs, et aussi du point de vue des règles qui lient les éléments de la métalangue aux éléments du vocabulaire général. Pour avoir une définition cohérente, précise et suffisante, il n'y a pas que le vocabulaire métalinguistique à fournir. C'est pourquoi par la suite il s'agira de répondre aussi à la question « *quelle syntaxe pour quelle définition* » ?

2.1. Le vocabulaire métalinguistique

La rédaction d'un dictionnaire est en soi une entreprise audacieuse. Elle devient périlleuse quand il s'agit d'un dictionnaire monolingue d'une langue dont la métalangue est à un stade embryonnaire.

Pour décrire sémantiquement, en zarma, le vocabulaire fondamental de cette langue, il a fallu d'abord mettre en place une terminologie adéquate, particulièrement dans le domaine de la grammaire, tremplin indispensable à la rédaction du dictionnaire monolingue. Cette métalangue comporte environ 360 termes qui permettent de décrire la langue zarma en zarma, particulièrement dans le domaine grammatical, et qu'on peut répartir en :

- mots du vocabulaire courant qui sont utilisés dans les descriptions syntaxiques du zarma;
- termes de syntaxe déjà utilisés dans la grammaire traditionnelle;
- termes de linguistique.

2.2. Les composants de la métalangue

On sait que la définition est une analyse sémantique du mot d'entrée et qu'elle est constituée d'une série de paraphrases que sont le genre prochain et la différence spécifique. Le genre prochain a comme élément central un définisseur qui peut être déterminé ou non par une expansion. Certains des définisseurs se rapprochent de ce qu'on appelle des primitifs, car ils sont indécomposables.

2.2.1. LES DÉFINISSEURS

Les définisseurs sont des mots génériques – concrets ou abstraits – qui permettent de ranger les définis dans une certaine classe sémantique.

Il y a deux sortes de définisseurs utilisés dans la définition des vedettes en zarma : les définisseurs grammaticaux et les définisseurs généraux.

2.2.1.1. Les définisseurs grammaticaux

Les définisseurs grammaticaux sont des termes de syntaxe utilisés dans la grammaire traditionnelle et des termes de linguistique qui ont servi à la description morpho-syntaxique du zarma. Ils servent à définir les catégories grammaticales et les unités syntaxiques. Ils sont en nombre limité et on peut faire aisément leur inventaire.

Liste des définisseurs grammaticaux

séfù « catégorie »

mâ « nom »

téeráci « verbe »

sifā « adjectif »
tèebàrè « adverbe »
gàabírjì « idéophone »
tùbùkò « pronom »
hĀyāñīzè « interrogatif »
céeyāñīzè « interjection »
càbèkò « locatif »
kàbùkò « quantificateur »
nìDá « particule »
fùrbándá « postposition »
sòrràyzètèerì « propositif »
hàwàrì « coordinatif »
zájì « marqueur »
sánsiizè « relatif »
fùnàrì « dérivatif »
dàkèjíná « préfixe »
dàkèbándá « suffixe »
sánniizè « mot »
hàntúmiizè « lettre (de l'alphabet) »

2.2.1.2. Les définisseurs généraux

Les définisseurs généraux relèvent du vocabulaire commun de la langue. De par leur existence de fait, ils n'ont pas été l'objet de recherches approfondies ou de création néologique. Nous avons récupéré dans les différents champs lexicaux, les mots qui peuvent, à cause de leur sens large, être considérés comme génériques et nous les avons utilisés comme définisseurs. On peut les classer en noms, verbes ou adjectifs.

Il serait fastidieux d'énumérer les définisseurs généraux utilisés dans la définition des entrées du dictionnaire tant ils sont nombreux. On peut cependant à titre indicatif en relever quelques-uns, de manière tout à fait arbitraire. Nous donnerons des exemples tirés du traitement du champ lexical du corps humain.

Définitions des corps humains

Sur 24 définitions de mots concrets, pris au hasard, 9 sont élaborées avec des mots simples comme définisseurs, alors que les 15 autres utilisent des syntagmes. Des 15 syntagmes nominaux définisseurs, 11 ont comme centre le mot *kúráy*, « partie ». Le définisseur *nāngu*, « place, endroit, partie », est utilisé à 2 reprises à sa place. Ces 2 mots sont quasi-synonymes dans l'acception qu'ils prennent dans ce contexte.

Kúráy est pour ce champ lexical ce qu'est *sánniizè* pour le métalangage grammatical. Il intervient généralement dans la description sémantique de mots exprimant les parties extérieures du corps. Si ce mot est beaucoup sollicité, c'est surtout parce que les éléments qui participent à la description sont expliqués par des critères de positionnement : la tête est sur le cou, le sein, sur la poitrine, le nez, sur le visage, etc.

Nous ne jugeons pas utile de mentionner tous les mots de ce champ lexical pour étayer notre analyse ; par contre, pour la rendre plus complète, nous estimons indispensable la présentation de définisseurs de quelques mots abstraits liés à ce champ.

2.2.1.3. Définitions de quelques mots abstraits

Sur 14 noms et verbes abstraits choisis, 5 seulement utilisent des syntagmes comme définisseurs dans leur définition ; ce sont tous des verbes.

La définition des mots abstraits se fait par des mots comme *háalì*, « aspect, caractère », *hàñ*, « chose », *tàkàrì*, « état », ou encore *mátè*, « comment, manière ». Ce sont des mots abstraits appartenant naturellement à la même catégorie grammaticale que le défini.

On peut émettre quelques commentaires, notamment sur les insuffisances du vocabulaire métalinguistique et sur les définisseurs des termes génériques.

2.2.3. LES INSUFFISANCES DU VOCABULAIRE MÉTALINGUISTIQUE

Hormis les définitions des termes du champ lexical « grammaire », qui a été l'objet d'une attention particulière (un lexique entier lui a été consacré), et celles des mots du vocabulaire général, les autres définitions sont traitées par des définisseurs qui sont des syntagmes. Idéalement, il eût été souhaitable d'opérer avec des mots génériques assez concis et qui soient le plus près possible sémantiquement des définis.

L'examen de la définition des mots du champ lexical « corps » nous montre quelques imprécisions du vocabulaire définitoire. On utilise *gúñgùni* « boule » pour définir les reins, *bási círàý* « muscle rouge » pour parler du cœur, *bási* pour expliquer estomac ou *kúráy sàndó kwáaràý* comme définisseur de *bírí* « os ».

Une précision importante devrait figurer comme complément sémantique du définisseur *bási* : il s'agit d'organes creux qu'on définit.

Or le mot « organe » n'existe pas en zarma et il n'y a aucun mot qui en est proche sémantiquement. Un tel handicap nous amène à chercher des genres prochains souvent éloignés du défini, si on tient compte de ce que peuvent apporter d'autres langues.

Il est à noter aussi que nulle part il n'a été fait mention du caractère caverneux de ces organes.

Cette double insuffisance se retrouve également dans la définition de l'os qui est considéré comme la partie dure et blanche. La connaissance de la matière qui le constitue aurait pu peut-être permettre le choix d'un définisseur plus convaincant.

Les mots que nous avons pris comme exemples relèvent du vocabulaire de l'anatomie. Leur traitement nous a montré toute la difficulté de les définir à cause d'une carence métalinguistique. Une réflexion approfondie en zarma aurait permis une meilleure connaissance du domaine et peut-être la naissance d'un vocabulaire définitoire plus précis.

Cette situation est valable pour tous les autres domaines de la vie, particulièrement ceux où la science et la technique universelles ont amassé des connaissances importantes que les langues de tradition orale n'arrivent pas encore à exprimer parce qu'elles sont sous-utilisées. Cela nous amène à émettre l'hypothèse selon laquelle un très bon travail lexicographique en langue africaine passe nécessairement par un travail terminologique préalable, d'où l'urgent besoin de produire des lexiques spécialisés qui auront pour langues sources les grandes langues internationales qui sont aujourd'hui les dépositaires du savoir scientifique et technologique de l'humanité.

2.2.4. LES DÉFINISSEURS DES TERMES GÉNÉRIQUES

Nous entendons par termes génériques des mots qui servent de définisseurs.

Un mot – dans une bonne définition – est toujours défini par d'autres mots qui lui sont sémantiquement de « couche » inférieure; de ce fait, la métalangue de la définition est plus pauvre que la nomenclature. Il est bien entendu que les mots génériques servant à définir sont eux aussi définis par d'autres mots qui sont considérés comme plus pauvres.

Leur description nous permettra peut-être d'arriver à ces termes indéfinissables que l'on pourra considérer alors comme des primitifs sémantiques. Nous n'en faisons cependant pas des bases de définition lexicographique des autres mots, car nous visons des objectifs pédagogiques.

En partant du mot *dàbàri*, « truc, astuce », nous constatons qu'il a pour définisseur *cármáy* « intelligence, ruse » qui est lui-même traité par *lákkaál Ƴdá láasábù*, « raison et réflexion ». Ces deux derniers mots ont tous le même définisseur : *hàñ*, « chose ».

Beaucoup de définisseurs – concrets ou abstraits – peuvent ainsi passer de mot générique à hyponyme au point, d'arriver à des mots comme *hàñ*, *wô*, *mátè* qui n'ont plus de définisseurs généraux, mais qu'on est obligé d'explicitier par des définisseurs grammaticaux.

3. La syntaxe dans la métalangue

Elle concerne la structure définitoire. Par structure définitoire, nous entendons la manière dont est traitée la définition. Il s'agit de mettre en place des types de phrases à travers lesquels on peut véhiculer l'information sémantique.

Au cours du traitement des entrées du *kàamíusú*, nous avons voulu observer les principes généraux de description lexicographique basés sur la conception aristotélicienne de la définition, en genre prochain et en différence spécifique. Nous avons donc fait correspondre à chaque défini un genre prochain de la même catégorie grammaticale.

Cette démarche, même si elle a donné des résultats, présente quelques problèmes au niveau du traitement, surtout en ce qui concerne la régularité.

Voyons pour relever les problèmes rencontrés quelques exemples de traitement des catégories majeures .

3.1. La structure définitionnelle des noms

Soit l'exemple suivant :

gaadago : *curo beeri no kañ jinda sinda hamni boobo*; *a ga alman buuko ñwa*.

charognard : oiseau grand act. rel. cou n'a pas plume beaucoup; il m.m. animal mort manger.

« charognard : grand oiseau dont le cou n'a pas beaucoup de plumes; il mange les cadavres d'animaux ».

Cet exemple illustre la structure définitoire que nous essayons de respecter pour le traitement des noms. Elle se caractérise par le fait que le genre prochain est toujours lié à la différence spécifique par l'actualisateur *nô*. La différence spécifique est une proposition subordonnée relative – parfois deux propositions coordonnées ou juxtaposées – introduite par le relatif *káñ*.

Observons un second type d'exemple :

Hándà : *háv izè káyá*.

Veau : vache enfant petit.

Veau : petit de la vache.

Cette très courte définition, qui relève un peu de la comparaison ou de la métaphore, prend seulement en compte le genre prochain et est formée d'un syntagme nominal déterminatif.

3.2. La structure définitionnelle des verbes

Kòbí : *bòró mà gà kàmbè fàatâ hiñkÁ kár càré gá ì mà hÉ* .

applaudir : on m.m. lui main paume 2 frapper recip. contre ils m.m. produire un son.

« applaudir : frapper la paume des mains pour produire un son ».

D'une manière générale, tous les verbes sont traités de cette façon.

a) La paraphrase est toujours au subjonctif qui est marqué par la présence du marqueur modal *mà*.

b) Le marqueur modal est toujours précédé des pronoms impersonnels *ì* ou *bòró*.

3.3. La structure définitionnelle des adjectifs

Soient les exemples suivants :

1. *Tàyànté* : *hàñ káñ táy*.

mouillé : chose rel. mouiller

« mouillé : chose qui est mouillée ».

2. *Dògòno* : *hàñ káñ sì tìn tàkàrì*.

léger : chose rel. nég. être lourd état.

« léger : état de ce qui n'est pas lourd ».

3. *Dúlfù* : *káñ sì káanù*

émoussé : qui nég. être tranchant

« émoussé : qui n'est plus tranchant ».

Nous avons trois structures définitionnelles qui peuvent être des phrases affirmative ou négative :

1. adjectif = chose + relatif + (modalité) + verbe;

2. adjectif = chose + relatif + (modalité) + verbe + état;

3. adjectif = relatif + (modalité) + verbe.

La définition lexicographique en zarma

De ces trois définitions qui sont l'illustration des différents types de définitions de l'adjectif, nous retiendrons que le 2^e type) utilise l'expansion *tàkàrì* « état », alors que le 1^e type) se sert de *hàñ kâñ* « chose qui » et le 3^e type), lui, retranche *hàñ*, « chose » du 1^e type).

La structure de base de la définition des adjectifs demeure cependant conservée dans les différents cas présentés. Elle est :

adjectif = (chose) + relatif + (modalité) + verbe + (état).

3.4. La structure définitionnelle des adverbes

Il y a en réalité deux types d'adverbe en zarma : les adverbes ordinaires et les idéophones qui sont des adverbes intensifs. Chaque élément de ce type ne détermine qu'un mot dans la langue, mais un seul mot peut avoir plus d'un idéophone comme déterminant.

Soient les exemples suivants :

1. *KúcùmÁ : sánnítzè nò kâñ gá hàý kâñ dárzà sí béerì càbé.*

pas grand chose : mot qui m.a chose qui valeur nég. être grand montrer
« pas grand chose » : mot indiquant qu'une chose a peu de valeur ».

2. *lámáy : tèebàrè nò kâñ gá càbé hàñ kâñ gá yáy gúmó.*

très très frais : adverbe act. qui m.a. montre chose qui m.a frais beaucoup
« très très frais : adverbe qui indique que quelque chose est très très frais ».

3. *gúmó : tèebàrè nò kâñ gá téeráciyó kâñ à gá dùm nò gáabi _gà tÊerà rá.*

beaucoup : adverbe act. qui m.a verbe qui il m.a accompagne donne force son action dans
« beaucoup : adverbe qui renforce l'action du verbe ».

La structure définitoire de l'adverbe est identique à celle du nom qui utilise un genre prochain et une différence spécifique. Tout comme pour le nom, la définition de l'adverbe les lie par l'actualisateur *nò*. Cette définition utilise le mot *tèebàrè*, « adverbe », comme genre prochain, ce qui permet de le placer directement dans sa catégorie grammaticale. La différence spécifique indiquera le type et la signification de l'adverbe décrit.

3.5. La structure définitionnelle des catégories mineures

Nous entendons par catégories mineures, les classes syntaxiques autres que celles du nom, du verbe, de l'adjectif et de l'adverbe.

Nous ne pouvons décrire toutes les catégories mineures du zarma. Nous prendrons en considération quelques catégories assez significatives afin d'examiner la structure dans laquelle elles sont définies.

3.5.1. LE CAS DES INTERJECTIONS

1. *Héeyi : hásaráw bándá, sánnítzè kâñ ì gá kàsèetà háali té ¥dá bóró fó sè dá ì gá síkkà hála _gà nò.*

1. Hein : dommage après, mot qui on m.a. faire admonition sorte avec personne un si on m.a. doute si lui c'est.

1. Hein : après un dommage, mot qu'on utilise pour exprimer une sorte d'admonition à une personne supposée coupable.

2. *Kárjá : céeyáñítzè kâñ ì gá cì àlmán sê gá à gàaráy bàtàmà rá.*

2. Ouste : interjection qui on m.a. dire animal à pour le chasser endroit dans

2. « Ouste : interjection qu'on utilise pour chasser un animal d'un lieu ».

3. *Sùbàháanà : céeyáñítzè kâñ hàñ kâñ sí bòorí téeyáñ nò à gá càbé.*

3. Bon Dieu : interjection qui chose qui nég. bon faire c'est il m.a. montre

3. « Bon Dieu : interjection qui exprime qu'il n'est pas bon de faire quelque chose ».

Dans les trois exemples ci-dessus, l'interjection est traitée comme le nom. La définition opère par genre prochain -*sánnítzè* ou *céeyáñítzè* – et différence spécifique. Dans l'exemple 1) il y a l'expansion *hásaráw bándá*, « suite à un dommage », qui est placée avant le genre prochain, mais elle peut se mettre aussi à l'intérieur ou tout à la fin de la définition.

3.5.2. LE CAS DES COORDINATIFS

1. *Wálá : hàwàrtìzè kâñ gá nàñ bòró mà súubán hàý yáñ wálá téerà yáñ gámè*
ou : coordinatif rel. m.a. permettre on m.m. choisir chose des ou actions des entre
« ou : coordinatif qui permet de choisir entre différentes choses ou différentes actions ».
2. *Ndâ : hàwàrtìzè nò kâñ gá sánnítzè yáñ kâñ háalì fó márgú*
et : coordinatif c'est rel. m.a. mot des qui nature un unir
« et : c'est un coordinatif qui unit des mots de même nature ».

Tout comme les interjections, les coordinatifs se comportent comme les noms dans le processus définitoire. Ils utilisent le genre prochain, « coordinatif » et une paraphrase comme différence spécifique. La jonction entre le genre prochain et la différence spécifique peut se faire grâce à l'actualisateur *nò* ou au relatif *kâñ*.

3.5.3. LE CAS DES MARQUEURS ASPECTUELS ET MODAUX

1. *Gá : gàsúsí háalì sèedà nò kâñ gá dáahír sórrò ciná*
m.a : inaccompli aspect marque c'est rel m.a. affirmatif phrase construire
« m.a : c'est la marque de l'aspect inaccompli qui produit des phrases affirmatives ».
2. *Màná : gàsú háalì sÈedà nò kâñ gá dáahírì sórrò ciná*
m.a : accompli aspect marque c'est rel. m.a. négatif phrase construire
« m.a : c'est la marque de l'aspect accompli qui produit des phrases négatives ».
3. *Mâ : nùfá sÈedà nò kâñ gá ñwáaráy sórrò ciná*
m.m : mode marque c'est qui m.a optatif énoncé construire
« m.m : c'est un marqueur modal qui construit des énoncés optatifs ».

La structure définitoire des marqueurs aspectuels et modaux ne diffère pas non plus de celle des noms et de celle de toutes les catégories qui empruntent leur modèle de définition.

D'un point de vue général, la structure définitoire du nom est la plus utilisée. Une raison majeure explique cette situation : les catégories mineures fonctionnent comme des noms.

En effet, quand on définit un élément appartenant à une catégorie mineure, on l'explique par la catégorie à laquelle il appartient : un marqueur aspectuel se définit comme marqueur aspectuel, une interjection par une interjection. Dans la mesure où le définisseur relève de la catégorie des noms, la définition devient du point de vue structurel une définition de nom.

Conclusion

La description de la métalangue dans son intégralité est le préalable indispensable à la rédaction de dictionnaires performants en zarma et dans toutes les langues africaines qui n'ont véritablement connu un début d'écriture qu'à partir de la deuxième moitié des années 1960.

Nous pensons que la voie la plus indiquée pour aboutir à ce métalangage est, d'une part, la rédaction de lexiques spécialisés qui prendront en compte les besoins réels de tous les chercheurs (pédagogues, linguistes, médecins, agronomes, économistes, techniciens, etc.) ainsi que de leurs personnes-cibles et, d'autre part, l'utilisation de mots créés dans des situations concrètes de communication pour le développement de la langue.

L'observation des principes généraux de définition en genre prochain et en différence spécifique donne des résultats satisfaisants même si la démarche aristotélicienne ne peut pas être appliquée avec rigueur. Selon qu'on traite un nom, un verbe, un adjectif, un adverbe ou un mot appartenant à une catégorie mineure, la structure définitionnelle peut varier. Les noms sont généralement définis grâce à l'actualisateur *nò* alors que les verbes, par exemple, sont traités grâce au marqueur modal *mâ*. Mais il arrive que la définition du nom ignore l'actualisateur et celle du verbe le marqueur modal, ce qui donne d'autres structures.

Probablement que des tentatives de rédaction de définitions dans d'autres langues africaines feront ressortir d'autres types possibles de structures définitionnelles, et cela surtout quand on sait que les familles linguistiques sont assez nombreuses en Afrique Noire.

Un modèle de recherche terminologique pour l'enseignement d'une « langue de spécialité » en langue africaine

Mamadou Samassa

Institut des Langues Nationales, Nouakchott, Mauritanie

Introduction

La méthode de recherche terminologique en langue africaine¹ que nous présentons est utilisée en Mauritanie pour l'élaboration des terminologies qui servent de base à la confection des ouvrages de mathématiques destinés aux classes dans lesquelles l'enseignement dispensé est en langue africaine. Elle part d'une nomenclature en langue française pour aboutir à des termes en langue africaine. Cette méthode implique une recherche documentaire systématique, une collaboration des spécialistes du domaine et une participation active des terminologues, des concepteurs de manuels, des traducteurs et des locuteurs de langue. Cette activité terminologique est réalisée à l'Institut des langues nationales (ILN) dans le cadre du programme national d'aménagement linguistique dont l'objectif est une utilisation effective de toutes les langues du pays dans une perspective de développement.

Comme on le sait, une pratique terminologique à elle seule ne saurait motiver ou légitimer les étapes qui la jalonnent. Elle a besoin d'un cadre théorique en tant que repère, argument et objet. S'agissant de l'activité terminologique dont il est question dans ce document, elle a pour cadre théorique l'approche de Halaoui (1989, 1990, 1991) en matière de terminologie des langues africaines.

La communication présentera d'abord les fondements, les objectifs et les principes de cette approche et suivront ensuite les aspects liés à la terminographie. L'exposé connaîtra son terme avec les questions d'implantation et d'utilisation des termes d'une « langue de spécialité » dans le contexte d'un enseignement formel en langue africaine.

I. Le cadre théorique

1. Le fondement

En Afrique, le fondement de l'activité terminologique s'inscrit dans un contexte individuel, culturel et économique.

Le fondement individuel apparaît quand la réalisation des travaux est effectuée à des fins personnelles. Le fondement culturel se manifeste quand il répond à un besoin de promotion et de conservation de la langue d'une communauté. Quant au fondement économique, il constitue une réponse à un besoin précis de communication ou d'acquisition de la connaissance.

1. Par langue africaine, nous faisons référence au sooninke. Le sooninke est une langue appartenant au groupe mandé qui est lui-même intégré à la famille niger-congo. Le groupe mandé est, selon Platiel (1978 : 41-49), un groupe d'une vingtaine de langues dont le bambara, le jula, le khaassonké, le mandingue, le soussou, etc.

2. Les objectifs

La méthode de recherche terminologique en langue africaine s'assigne quatre objectifs : la connaissance, l'enrichissement et l'utilisation de la langue, ainsi que la coopération internationale.

2.1. *La connaissance de la langue*

Elle se traduit dans la réalisation d'un lexique qui comporte de façon quasi exhaustive l'ensemble des termes, jusqu'alors inconnu, en usage dans un domaine d'activité : médecine traditionnelle, élevage, agriculture, pêche, etc.

2.2. *L'enrichissement de la langue*

Il se fonde sur les termes nouveaux créés ou empruntés dans le but de combler les insuffisances de la langue dans une activité donnée. Compte tenu de la situation de sous-développement des pays africains, les langues africaines connaissent des déficiences, plus ou moins importantes selon le domaine considéré.

2.3. *L'utilisation de la langue*

Elle s'inscrit dans le cadre de la communication et de la diffusion de la connaissance auprès de la majorité de la population. Elle apparaît comme la solution proposée pour résoudre les problèmes que pose la communication de l'information scientifique dans un contexte de développement culturel, économique et social.

2.4. *La coopération internationale*

Elle intervient dans un contexte d'échange des connaissances entre chercheurs de deux cultures différentes. En effet, la réalisation d'une terminologie en langue africaine utilisable nécessite la prise en compte de la terminologie correspondante dans une langue étrangère supposée pouvoir prendre en compte toutes les réalités du domaine, ce qui implique une coopération. Celle-ci peut aussi avoir lieu à travers des rencontres internationales ou par l'intermédiaire des ouvrages de terminologie et des différentes méthodes de conception de ceux-ci.

3. Les principes

Les principes qui régissent l'activité terminologique des langues africaines sont : la soumission aux normes de la langue, la conformité à la parole, l'adéquation au contexte et la pluridisciplinarité de la recherche.

3.1. *La soumission aux normes*

Elle est en rapport avec la langue à tradition essentiellement orale. Si la recherche terminologique a pour objectif la confection de lexiques en vue de l'utilisation de la langue alors, l'enquête et le traitement terminographique qui doivent être mis en application, privilégieront celle-ci pour mettre à jour ses potentialités.

3.2. *La conformité à la parole*

Ce principe est relatif au niveau de langue exploité. Si la terminologie élaborée doit être utilisée, elle le sera d'abord, s'agissant de langues à tradition orale, dans la parole. De ce fait,

pour être effectivement utilisée et répondre aux besoins de communication des locuteurs, la terminologie doit être conforme à la parole, elle doit trouver sa source dans celle-ci.

3.3. L'adéquation au contexte

Elle est en rapport avec les deux premiers principes présentés. Elle concerne l'élaboration d'une terminologie destinée à une utilisation précise et localisée, tel qu'un projet de développement économique (agriculture, élevage, etc.) Ce principe guide l'enquête et le travail terminographique en imposant à ceux-ci une conformité à la langue du lieu qui peut être un sociolecte. En outre, il pose les conditions de création et de fixation des termes qui seront en usage dans ce contexte et celles qui doivent être observées quant à la formulation des définitions et des exemples illustratifs.

3.4. La pluridisciplinarité de la recherche

C'est un principe relatif au traitement d'un domaine en recherche terminologique. En effet, au cours de la confection du lexique, le terminologue et le spécialiste du domaine doivent étroitement collaborer. Le terminologue, malgré les connaissances qu'il a du domaine, ne peut à lui seul faire l'ensemble du travail. De même, si la spécialité à traiter comporte plusieurs domaines connexes, on s'assurera l'appui de différents spécialistes, puisqu'on ne peut retrouver chez la même personne toutes les connaissances à explorer.

II. La démarche

L'activité terminologique dont l'aboutissement est l'élaboration d'une terminologie des mathématiques en langue africaine, en prenant appui sur un inventaire de termes en langue française, s'assigne comme objectifs, l'enrichissement de la langue et l'utilisation effective de celle-ci et la coopération internationale. Elle prend en compte les principes d'adéquation et de pluridisciplinarité. Elle est soumise aux étapes suivantes : la collecte des termes en français, l'introduction à la spécialité, les ateliers de recherche terminologique, l'élaboration des définitions, la correspondance des termes français-langue africaine, les exemples phraséologiques, l'implantation et l'utilisation des termes.

1. La collecte des termes en français

Le cadre étant celui de l'enseignement formel en langue africaine, les besoins en terminologie des mathématiques sont exprimés par les concepteurs de manuels et les maîtres en charge des classes en langue africaine. Ils font parvenir aux équipes de terminologues de l'ILN une liste de termes en français pour que ceux-ci leur trouvent des correspondants en langue africaine. La liste est une suite de termes constituée sur la base des programmes de mathématiques de l'enseignement primaire.

2. L'introduction à la spécialité

Elle est relative à l'exploitation de la documentation et à la recherche des conseils de spécialistes en mathématiques afin de disposer d'informations suffisantes pour, d'une part, organiser la liste des termes en domaines et en sous-domaines, et, d'autre part, préparer la tenue d'ateliers de recherche terminologique. Elle constitue aussi l'étape pendant laquelle on prend contact avec les professionnels (enseignants des mathématiques et pédagogues) et avec les

personnes ressources (locuteurs de la langue africaine) qui seront mis à contribution lors des ateliers. Elle permet de déterminer, tenant compte de la disponibilité des uns et des autres, la périodicité et les moments favorables à la tenue des ateliers.

Outre l'organisation pratique, l'introduction à la spécialité implique deux types d'activité terminologique : une activité terminologique systématique et une activité terminologique ponctuelle. On parle d'activité terminologique systématique lorsque le thème de la recherche est décidé par le terminologue. Ce type d'activité requiert en plus des objectifs, le respect rigoureux des principes de soumission aux normes et de conformité à la parole. À la différence de l'activité terminologique ponctuelle, l'activité terminologique systématique exploite des textes (écrits et oraux) pour constituer une nomenclature.

L'activité terminologique ponctuelle, objet de notre communication, a lieu lorsque le terminologue répond à une demande précise à laquelle il est tenu de répondre dans des délais limités. Cette demande émane généralement des concepteurs de manuels, des maîtres qui exercent dans les classes en langue africaine ou des professionnels du corps de la santé, de l'élevage, de l'agriculture, etc.

3. Les ateliers de recherche terminologique

Les ateliers regroupent dix sept participants qui constituent le groupe de recherche. Il s'agit de deux terminologues, trois concepteurs de manuels, deux traducteurs, deux professeurs des mathématiques, trois maîtres en charge des classes en langue africaine et quatre locuteurs qui ont une maîtrise attestée de la langue africaine et un secrétaire de séance. Les ateliers sont encadrés par un président et un vice-président qui organisent les débats. Les critères de sélection des participants sont : l'âge, le niveau d'étude, la disponibilité, l'engagement et la maîtrise parfaite de la langue africaine.

Au début des travaux, une ou deux séances sont consacrées aux explications relatives à la définition des objectifs et à la présentation de la méthodologie à suivre à l'aide d'exemples concrets.

3.1. L'élaboration des définitions

Elle a lieu lors des ateliers, en présence du groupe de recherche au complet. Les terminologues présentent un terme et les spécialistes donnent sa définition en français en se référant à la documentation présente (dictionnaire spécialisé, encyclopédie, lexiques, etc.). La définition est largement expliquée et commentée, puis elle est traduite en langue africaine en tenant compte des modèles définitoires en usages dans celle-ci. La définition en langue africaine pour être retenue requiert l'avis des spécialistes et des locuteurs de langue. Les premiers vérifient la rigueur et la cohérence, les seconds, la conformité avec la langue. Les maîtres, les concepteurs de manuels et les traducteurs s'assurent que la définition peut être facilement comprise par les apprenants au regard des termes et de la phraséologie utilisés.

Le résultat des travaux étant destiné à l'enseignement primaire, la formulation des définitions est par conséquent simple mais systématique. Pour les mathématiques, les types de définitions généralement utilisées sont : la définition logique, la définition descriptive, la définition par comparaison ou la définition ostensive (Larivière 1996).

Exemples de traduction de définitions :

ANGLE : Figure formée par deux lignes qui se coupent

Noone be xiilun filli ga a yi, i ga barati.

Reproduction qui a deux lignes qui passent l'une sur l'autre².

CARRÉ : Quadrilatère à angles droits et côtés égaux

Tattin naxato be luutonun tele ← onton ga ni, a tattun gan }ekka.

Représentation de quatre côtés avec des angles droits et des côtés égaux.

MULTIPLICANDE : Dans la multiplication, nombre qui est multiplié par un autre nombre

Katunden noxo, yirigandi renme be ga katini ti yirigandi ren tana.

Dans la multiplication, le nombre par lequel on compte que l'on multiplie par un autre nombre par lequel on compte.

TRIANGLE : Figure géométrique formée par les segments de droite joignant trois points non alignés

Sewotirin natali be ga nooni ti xudu tele ← onto be yinmun ga tugge me ti tonbo sikki be ga nta kacce baane.

Représentation géométrique qui est dessiné avec des segments de droite qui joignent trois points qui ne sont pas sur la même ligne.

3.2. La correspondance des termes français-langue africaine

Nous entendons par correspondance des termes une relation d'identité sémantique entre deux termes appartenant à des langues différentes. La relation de correspondance est établie par les définitions, celle de la langue source et celle de la langue cible. Elles doivent être, au niveau du contenu scientifique, analogues et garder la même rationalité. Car, l'objectif d'enrichissement de la langue ne se limite pas seulement au terme, il concerne également le signifié de celui-ci. Ainsi, le terme permet de dénommer le concept et le signifié apporte à la langue, à travers la définition, les éléments nécessaires à un discours cohérent et de rigoureux. Partant de cette hypothèse, la procédure de correspondance, dans la pratique, consistera à une lecture attentive et à une analyse sémantique approfondie de la définition en langue africaine. Cette analyse débouche généralement sur un concept qui correspond à la définition. Au cours de l'analyse, on pose des questions du type : quelle est « la chose » qui a des angles droits et des côtés égaux ? Comment appelle-t-on « la chose » qui a des angles droits et des côtés égaux ? Quel est l'instrument qui a des angles droits et des côtés égaux ? Si « la chose » ou l'instrument existe dans la langue, les locuteurs réagissent souvent de façon prompte en donnant le nom de « la chose » qui constituera le terme. Si la réponse aux questions se fait attendre, cela implique deux choses. Soit que le terme n'existe pas dans la langue ou qu'il n'est pas connu de l'assistance. Dans ce cas, trois solutions s'offrent à l'atelier. Une enquête auprès d'autres locuteurs entre deux séances d'atelier, la création (composition, dérivation syntagmation) ou l'emprunt. Lorsque l'enquête ne révèle rien, on crée un terme. L'emprunt n'intervient que lorsque la création pose problème, à savoir celui des termes de plus de quatre lexèmes ou les paraphrases. Ainsi, pour le terme *waxati tanmun do fillo* (12 heures), on dira *midi. kilowatti* sera retenu à la place de *kuuran wujuunen xensa* (kilowatt).

Exemples de correspondance de termes :

ANGLE : Figure formée par deux lignes qui se coupent

Noone be xiilun filli ga a yi, i ga barati \wedge *LUUTO*, terme existant dans la langue.

2. Il s'agit de la traduction intelligible en français des définitions sooninke.

CARRÉ : Quadrilatère à angles droits et côtés égaux

Tattin naxato be luutonun tele ← onton ga ni, a tattun gan yekka \wedge *KAARE*, terme emprunté au français.

MULTIPLICANDE : Dans la multiplication, nombre qui est multiplié par un autre nombre

Katunden noxo, yirigandi renme be ga katini ti yirigandi ren tana \wedge *KATUNDIFO*, terme obtenu par composition de *katundi* + *fo*.

TRIANGLE : Figure géométrique formée par les segments de droite joignant trois points non alignés

Sewotirin natali be ga nooni ti xudu tele ← onto be yimmun ga tugge me ti tonbo sikki be ga nta kacce baane \wedge *LUUTIN SIKKO*, terme obtenu par composition de *luuto* + *sikko*. C'est un calque du français : *sikko* = tri et *angle* = *luuto*.

Quand il est attesté que le terme existe dans la langue et qu'il renvoie à une réalité connue, du fait que les mathématiques sont un domaine qui ne doit souffrir d'aucune ambiguïté, on s'assure de la précision de la définition en retournant la question de la façon suivante : est-ce que tout quadrilatère à angles droits et côtés égaux est un carré ? Si la réponse est positive cela suppose non seulement que le terme existe dans la langue mais qu'il est sensé être le seul qui corresponde à la définition. Dans l'hypothèse où la réponse est négative, cela indique que la définition englobe plusieurs réalités. En prenant l'exemple du carré, on dira : est-ce que tous les quadrilatères sont des carrés ? La réponse est évidemment négative, car plusieurs figures géométriques sont des quadrilatères. À ce moment, le travail consistera à cerner chacune des réalités par une analyse sémantique rigoureuse afin d'apporter les précisions qui manquent à la définition pour qu'elle corresponde à celle du carré. Bien que cet exercice ne soit pas toujours évident, il demeure nécessaire lors de l'élaboration des définitions en langue africaine particulièrement dans les « langues de spécialité ». Cette procédure s'inspire du principe un terme pour une définition, une définition pour un terme.

3.3. Les exemples phraséologiques

Les exemples phraséologiques sont des modèles à partir desquels les concepteurs de manuels, les traducteurs, les maîtres en exercice dans les classes de langue africaine, les alphabétiseurs, etc., se réfèrent pour une utilisation correcte des termes de la « langues de spécialité ». Ils constituent des phrases simples et complètes pour, d'une part, illustrer la définition et, d'autre part, montrer comment le terme s'insère dans le discours comme l'indiquent les exemples ci-dessous.

ANGLE : figure formée par deux lignes qui se coupent

LUUTO : *Noone be xiilun filli ga a yi, i ga barati. Mis*³. *Xaran renma da luuto natali a xensan ga ni 40°* = L'élève a dessiné un angle qui mesure 40°.

CARRE : Quadrilatère à angles droits et côtés égaux

KAARE : *Tattin naxato be luutonun tele ← onton ga ni, a tattun gan yekka. Mis. Kaaren fanaaden genme tatte katu naxato* = Le périmètre du carré est égal au côté multiplié par quatre.

MULTIPLICANDE : Dans la multiplication, nombre qui est multiplié par un autre nombre.

3. Mis. = abréviation de misaale qui signifie exemple.

KATUNDIFO : *Katunden noxo, yirigandi renme be ga katini ti yirigandi ren tana. Mis. Ke katunde katindifon ni ren karanten ya = Le multiplicande de cette multiplication est un nombre décimal.*

TRIANGLE : Figure géométrique formée par les segments de droite joignant trois points non alignés

LUUTIN SIKKO : *Sewotirin natali be ga nooni ti xudu tele ← onto be yinmun ga tugge me ti tonbo sikki be ga nta kacce baane. Mis. An ke natali ni luutin sikko jekkenten ya = ta représentation est un triangle équilatéral.*

3.4. La présentation finale

Elle consiste à fixer les règles de présentation de l'ouvrage terminologique à publier en fonction des besoins exprimés par les utilisateurs. Il s'agit de déterminer la métalangue, la typographie de la macro et de la micro structures, des éléments lexicographiques à retenir, etc. Dans l'ouvrage que nous présentons, on distingue deux parties, l'une en français et l'autre en langue africaine. La partie en français comprend : l'entrée, la transcription phonétique, la catégorie grammaticale et la définition. Celle en langue africaine inclut : l'entrée, la transcription phonétique, la catégorie grammaticale, le nombre, la définition et l'exemple (voir présentation ci-dessous).

ANGLE [āgl] n. m. Figure formée par deux lignes qui se coupent.

LUUTO [lu :to] t. (-nu) *Noone be xiilun filli ga a yi, i ga barati. Mis. Xaran da luuto natali a xensan ga ni 40°.*

CARRE [kare] n. m. Quadrilatère à angles droits et côtés égaux

KAARE [ka :re] t. (-nu) *Tattin naxato be luutonun tele ← onton ga ni, a tattun gan jekka. Mis. Kaaren fanaaden genme tatte katu naxato.*

MULTIPLICANDE [myltiplicād] n. f. Dans la multiplication, nombre qui est multiplié par un autre nombre.

KATUNDIFO [katundifo] t. (-nu) *Katunden noxo, yirigandi renme be ga katini ti yirigandi ren tana. Mis. Ke katunde katindifon ni ren karanten ya.*

TRIANGLE [trijāgl] n.f. Figure géométrique formée par les segments de droite joignant trois points non alignés.

LUUTIN SIKKO [lu :tincikko] t. (-nu) *Sewotirin natali be ga nooni ti xudu tele ← onto be yinmun ga tugge me ti tonbo sikki be ga nta kacce baane. Mis. An ke natali ni luutin sikko jekkenten ya.*

4. L'implantation

L'implantation d'un terme d'une « langue de spécialité » est un processus qui n'est pas simple. En effet, on peut assimiler un terme nouveau à un instrument fabriqué pour une utilisation précise. Ce ne sont pas tous les utilisateurs potentiels qui s'en serviront systématiquement. Il y aura des utilisations promptes, des réticences et des rejets. Si l'instrument s'impose comme une nécessité sociale, il finira par être accepté. À des différences près, le terme nouveau suit le même cheminement. Il est d'abord vulgarisé dans le milieu des spécialistes qui l'adoptent avant de passer dans le discours des non-spécialistes. Bien entendu, il peut faire l'objet de rejet. Cela n'est évité que lorsqu'il apporte à la langue une dimension d'enrichissement permettant d'intégrer une notion nouvelle qui prendra en charge de nouveaux domaines dans la communication dans une optique de transmission de la connaissance.

4. t = abréviation de toxo qui signifie nom. (-nu) = marque du pluriel.

En Mauritanie, l'implantation des termes de mathématiques connaît deux étapes. La première se situe lors de l'élaboration des manuels de mathématique des différents niveaux de l'enseignement primaire. Les manuels sont rédigés avec les terminologies déjà existantes et celles qui sont nouvellement réalisées. La seconde étape se caractérise par l'organisation de séminaires qui regroupent tous les acteurs impliqués dans l'enseignement de la « langue de spécialité » en langue africaine. L'objectif de ce séminaire est de vulgariser la terminologie et la phraséologie contenues dans les manuels de mathématiques avant leur utilisation dans les classes.

5. L'utilisation

En Mauritanie, l'utilisation des termes d'une « langue de spécialité » telles que les mathématiques trouve son explication dans la qualité et le progrès que l'on veut apporter à la communication dans cette discipline en langue africaine. Ainsi, dans le cadre de l'enseignement formel, on observe deux niveaux d'utilisation. Le premier niveau est relatif à la formation des formateurs. Il se traduit par des stages et des séminaires en vue de la maîtrise et de l'utilisation appropriée des terminologies des mathématiques. Ces rencontres, de par les exposés et les démonstrations qui y sont faits en langue africaine, constituent le moyen par lequel les participants sont mis en situation avant qu'ils ne soient sur le terrain.

Le second niveau est en rapport avec l'éducation des élèves. À ce niveau, les cours de mathématique dispensés de la première à la sixième année ainsi que l'épreuve de mathématique à l'examen d'entrée au collège se font exclusivement en langue africaine. L'encadrement pédagogique, le suivi et l'évaluation entre dans le même cadre.

Conclusion

La méthode de recherche terminologique pour l'enseignement d'une « langue de spécialité », les mathématiques, que nous venons d'exposer, est conçue pour répondre à la demande massive, de terminologies pour les concepteurs de manuels et les maîtres chargés des classes de langue africaine. Cette demande de terminologies trouve sa justification dans la décision prise par l'Etat Mauritanien d'amener, dans un délai de six ans, les langues du pays à tradition essentiellement orale, à assumer, comme l'arabe, langue officielle, différentes « fonctions linguistiques ». C'est ainsi qu'est née l'activité terminologique en Mauritanie avec des contraintes de temps, de moyens humains et matériels, comme cela est le cas dans beaucoup de pays africains. Cette méthode connaît des insuffisances; comme toute méthode de recherche en édification, elle s'ajustera constamment pour répondre aux besoins. Néanmoins, avec celle-ci, la Mauritanie a atteint une grande partie de ses objectifs. Car, d'une activité de recherche terminologique, on attend des résultats utilisables. On peut affirmer que des résultats sont effectivement obtenus pour permettre aujourd'hui, un enseignement formel en langue africaine, c'est-à-dire la transmission de connaissances scientifiques susceptibles de soutenir des efforts de développement en matière d'éducation et d'économie.

De l'identique au différent : le parcours d'un euphémisme

Lassaâd Oueslati

*Atlas linguistique de Tunisie (Lassaâd Oueslati, Sayda Sandly, Saïd Mosbah,
Béehir Ouerhani, Mehrez Saâdaoui), Université de Tunis I, Tunisie*

Introduction

Considéré comme une figure de substitution, l'euphémisme passe souvent pour un outil d'expression qui se rapproche de la litote. Il est souvent perçu comme un phénomène marginal comme l'attestent les travaux qui lui sont consacrés.

L'objectif de ce travail est de décrire les mécanismes de fonctionnement de cette figure, notre source étant les enquêtes de l'Atlas Linguistique de Tunisie. En effet, dans le cadre de ce projet, nous avons constaté que certains termes considérés comme courants dans certaines régions sont frappés d'interdits dans d'autres. Cette interdiction impose aux enquêteurs le recours à des substituts euphémiques. C'est ce qui nous a conduit, lors de l'élaboration du questionnaire à nous interroger sur l'utilité d'y intégrer les euphémismes, en tant que données lexicales fondamentales. C'est ce qui nous a amené aussi à nous intéresser :

- aux mécanismes linguistiques à l'origine de la genèse de l'euphémisme, c'est-à-dire du parcours de l'euphémisme en tant qu'altérité dénomminative, dénommer autrement, un « autrement dit » comme dirait Lobatchev;
- à l'euphémisme et aux figures;
- à l'euphémisme comme source de variation lexicale;
- aux rapports qui pourraient exister entre l'euphémisme et les autres figures.

1. Le parcours de l'euphémisme

1.1. Les données de départ

Généralement, l'euphémisme est défini comme une opération de substitution d'un terme à un autre dans une situation d'énonciation précise. Une telle vision est réductrice, dans la mesure où elle n'apporte pas de réponse à la question suivante : qu'est-ce qui se passe entre le point de départ et les points d'arrivée, entre lesquels se forge l'euphémisme ? Nous essayerons de décrire ce qui suit les transformations opérées lors du passage, lors de ce parcours.

Prenons, par exemple, la dénomination du sel dans le dialectal tunisien. Portant un sème à charge connotative négative¹, au terme [milh] (sel) se substitue le terme [ribh] (gain, réussite, etc.). Considérons les schémas suivants qui résument ce parcours :

1. Associé à la perte parce qu'il se dissout facilement, comme le suggère l'expression tunisienne [jdu :b kilmilh] qui signifie littéralement 'se dissout comme le sel'.

(1)

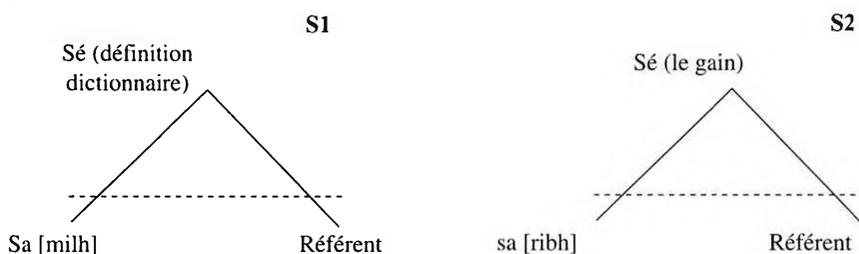


Schéma 1.

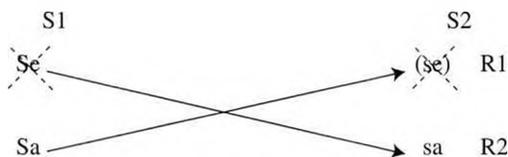


Schéma 2.

Il y a lors du passage du terme 1 au terme 2 une substitution du (Sa^2) au (Sa^1), la conservation du ($Sé^1$) et la mise en veilleuse du ($Sé^2$). Quant au Réfèrent₁, il continue à servir d'ancrage à l'euphémisme, par contre (R^2) subit une suspension référentielle.

Le ($Sé^2$), peut-on dire qu'il a complètement disparu? En fait, nous ne pouvons pas le confirmer. Il connaît une transformation sémantique qui fait que le contenu dénotatif disparaît et il n'en reste que les sèmes connotatifs, qui sont nécessairement positifs.

Il en résulte qu'on obtient, dans l'euphémisme, une unité double : un (Sa^2) dont la raison d'être est l'absence / présence de (Sa^1), un ($Sé^1$) renforcé de la charge sémique positive de ($Sé^2$). D'où viennent les sèmes connotatifs positifs?

Ces sèmes positifs sont sélectionnés par opposition aux sèmes négatifs du ($Sé^1$): ils ne figurent pas nécessairement dans le ($Sé^2$) comme le laisse suggérer l'exemple de [*ribh*]. Le grand nombre d'euphémismes dont le terme d'aboutissement est plutôt neutre ou négatif apporte à cette analyse une bonne illustration : [*-iti :dik*], litt. « le compte des doigts de la main » pour le chiffre 5 connoté superstitieusement; [*•ilxa :jib*], litt. « le mauvais » pour des maladies comme la tuberculose anciennement et la tuberculose actuellement, etc. Nous avons ainsi dans l'euphémisme une unité renforcée doublement : un (Sa^2) dont l'existence présuppose le (Sa^1) disparu et un ($Sé^2$) englobant le ($Sé^1$) et la charge sémique positive.

Au niveau du référent, la suspension référentielle permet dans certaines situations énonciatives une remotivation qui justifie les jeux de mots. Citons à ce propos l'anecdote d'un paysan tunisien qui se préparait à se rendre au marché quand sa femme l'a interpellé en lui disant :

« N'oublie pas qu'il n'y a plus de [*ribh*] ».

Superstitieux qu'il était, il a privilégié la première interprétation impliquant le 2^e Sé (gain) et le 2^e référent et a renoncé à partir.

Cette anecdote traduit la superposition des deux signes, laquelle superposition révèle une condensation sémiotique extrême qui est le fruit d'une situation énonciative. Nous assistons là à une création lexicale bien ancrée dans la pragmatique du langage. Il y a lieu ainsi de constater que le pragmatique génère le linguistique.

2. L'euphémisme et les figures

La description structurelle de la genèse de l'euphémisme nous montre bien que cette figure, loin d'être isolée s'intègre, au contraire, dans le paradigme des figures et des tropes. En effet, la substitution n'est pas le propre de l'euphémisme, c'est aussi l'une des transformations à la base de :

a) *l'ironie* : dans cette figure, tout comme d'ailleurs dans l'euphémisme, il y a une dualité entre le dit et le non-dit, et ce qui importe c'est le non-dit dans les deux cas. Seulement, ce non-dit n'a pas le même impact sur le locuteur négatif, puisque l'euphémisme cherche à atténuer un sens donné, alors que l'ironie vise à toucher, à marquer une distance énonciative par laquelle on cherche à avoir plus d'effet sur l'interlocuteur.

Les exemples suivants peuvent illustrer cette différence :

(1)

[elmarhu :m] (feu); c'est le (Sa²) qui se substitue au (Sa¹) [mi :t] (mort) Cette dénomination sert à la fois à atténuer le (Sé¹) et à implorer la miséricorde de Dieu².
[wi : qil] ce (Sa²) se substitue au (Sa¹) [xbi :θ] (malicieux)³.

La différence entre l'ironie et l'euphémisme réside dans le fait que la première relève du discours alors que le deuxième appartient au lexique. En effet, si le parcours de l'euphémisme aboutit à la lexicalisation, celui de l'ironie ne dépasse pas le premier stade, à savoir le discours.

b) *la métaphore* : elle se définit par la similitude : on identifie un concept à un autre en sélectionnant les sèmes en commun. Cette opération implique par conséquent le mécanisme de la substitution. Prenons à titre d'exemple l'expression euphémique suivante :

(2)

[jitajer filme :] littéralement : *faire voler de l'eau*, pour ne pas dire [jibu :] (*uriner*)
L'origine de cette métaphore serait le milieu paysan où il n'y avait pas de toilettes.

Cet exemple nous montre comment l'euphémisme se sert de la métaphore pour atténuer l'effet du terme perçu comme vulgaire.

c) *la métonymie* : le rapport de contiguïté qui régit les liens métonymiques repose lui aussi sur la substitution.

Considérons l'exemple suivant :

(3)

[ididit• :dik] littéralement « le compte des doigts de la main ». s'emploie pour éviter, par superstition le chiffre [xamsa] (*cinq*), car la main est utilisée pour chasser le mauvais œil (la main de Fatma).

Aussi l'euphémisme dispose-t-il de la métonymie pour assurer le détour nécessaire pour contourner l'expression directe négativement connotée.

Partant de ces rapprochements, on peut dire que l'euphémisme, tout en partageant avec certaines figures le mécanisme de substitution, se situe à un niveau nettement supérieur, c'est-à-dire à un niveau de variation imposé par l'adéquation du message avec la situation d'énonciation, situation où les autres figures se mettent au service de cette intention d'atténuation.

2. Le mot [marhu :m] signifie celui qui bénéficie de la miséricorde de Dieu [rahma].

3. Dans une autre situation d'énonciation, ce terme peut avoir un sens dépourvu d'ironie : 'quelqu'un de sage, de réservé'.

3. Le paradoxe de l'euphémisme : source de variation lexicale

Si l'objectif de l'euphémisme est de taire certaines expressions en les écartant d'un certain usage il se transforme en une source d'innovation lexicale fixée dans le lexique.

a) *sur le plan sémantique*. l'euphémisme est à l'origine de la création de certaines polysémies, comme l'illustre l'exemple suivant :

(4)

[jikassirli fil batata] littéralement (il me casse les patates) pour ne pas dire « il me casse les testicules ».

Le signe [batata] est initialement monosémique; il renvoie au légume (patates). Avec l'emploi euphémique, un autre sème vient s'ajouter au premier, lequel sème sert à dénommer les testicules. Le signe [batata] s'enrichi, grâce à la métaphore, d'un autre sens et se fixe, par le biais de l'euphémisme, dans le lexique. La nouvelle création lexicale renferme souvent des transformations formelles comme le transfert catégoriel. Les exemples suivants l'illustrent :

(5)

[xli :qet rabbi :] littéralement (la créature de Dieu) pour dire « laide ».
[·iddit·idi :k]

Dans le premier exemple, l'euphémisme opère un transfert catégoriel en passant de la catégorie de nom (groupe nominal étendu) à celle de l'adjectif.

Dans le second, nous passons d'un énoncé impératif bien ancré dans le discours à une unité lexicalisée jouant le rôle d'un numéral cardinal.

L'euphémisme trouve aussi son expression dans les embrayeurs de modalité atténuative de type :

(6)

[ha]a :k] « que Dieu t'épargne ! »,

[b-i :dâ]ar] → « que le mal soit éloigné »,

[âlb-i :da] → (forme tronquée de la précédente expression),

[i :ni :mat]ruk] → « Que mon œil ne te fasse pas de mal ».

De tels embrayeurs ne bloquent pas le mot choquant mais en atténuent l'effet, et ce en étant préposés ou postposés au mot négativement connoté.

Conclusion

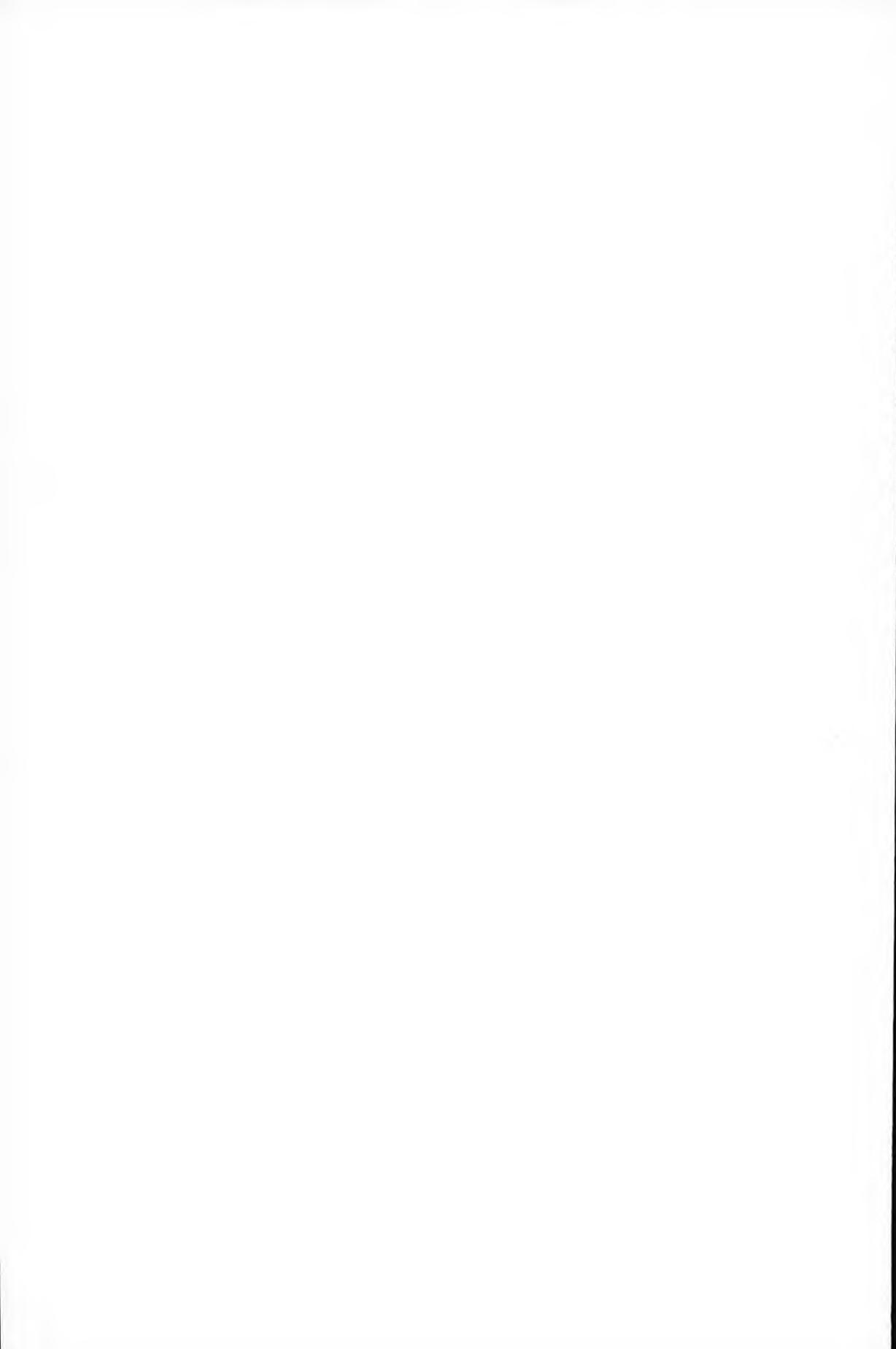
Loin d'être marginal, l'euphémisme s'avère ainsi être un outil de variation lexicale qui prend sa naissance dans la parole, qui enrichit le lexique et le dépasse en créant des outils de modalisation du discours.

Ainsi son intégration dans le questionnaire de l'Atlas Linguistique s'avère-t-elle utile pour l'étude des variations lexicales dues aux différentes normes.

Les matériaux collectés pourraient servir à une étude plus exhaustive du phénomène sommairement examiné dans cet exposé.

Annexe : Corpus d'expressions euphémiques

L'expression euphémique	La traduction littéral	Le terme évité
1. [twəffɛ]; [j-i :r :asek]; [eddwe :mlille] [marhu :m]	→ Il a atteint (sa destinée), que ta tête soit vivante. → le défunt / feu.	→ [mɛ :t], « mort » → [mi :t], « mort »
2. [mha :fɛm]; [jikassɛr ɛl baɾa :ta]	→ → il casse les patates	
3. [mte :ha :]; [mete :u]	→ le sien (pour le sexe de la femme) → le sien (pour le sexe de l'homme)	
4. [ɛlfarh]; [ɛlbia :ð]	→ le charbon → la blancheur	→ [fham], « charbon » → idem.
5. [-iddi :dek]	→ le compte des doigts de ta main	→ [xamsa], « cinq »
6. [ribeħ]; [•ide :m]	→ gain; ?	→ [milħ], « sel »
7. [libsi :r]	→ le voyant	→ [•a-m ɛ :], « aveugle »
8. [ɛlxa :jib]	→ le mauvais,	→ [ɛlkāase :r], « le cancer » [ɛs ɟaratai :n]
9. [ħa : 33a]	→ le pèlerinage	→ [-azu :za], « la vieille »
10. [jiɾajjerfilme :]	→ il fait voler l'eau	→ [jibu :l], « uriner »
11. [mu :šhi :ħ]	→ ce n'est pas vrai	→ [tikðib], « tu mens »
12. [memdu :d]	→ allongé	→ [mʃelgeħ], « étendu »
13. [wi :n tirbiħ] [wi :n -alaxi :r]	→ où gagnes-tu ? → où sur le bien ?	→ [wi :n mɛ :fi], « où vas-tu ? » → idem
14. [-ule :d bismillah] [•33nu :n], « les djinns »	→ les enfants du « nom de Dieu » → il glorifie le devoir	→ [ji-azzi], « il présente ses condoléances »
15. [mra : ma :tašlah]	→ une femme qui n'est pas valable [], « putain »	
16. [mra : bšabhithɛ]	→ une femme de sauté	→ [smi :na], « obèse »
17. [zawwe :li]	→ pauvre	[fqɪ :r], « pauvre »
18. [ji-aððimfila3r]		
19. [zejjɛn- ɛl bɛ :b]	→ décorer la porte	→ [sakkir-ɛl bɛ :b], « ferme la porte ».
20. [swɛ :b-u xfɛ :f] xfi :fɛ	→ ses doigts sont légers	→ [sɛ :riq]
21. [xfi :f lɛħze :m]	→ Il a la ceinture légère	→ [ʃatta :ħ]
22. [niɟje]	→ intention	→ [ħɛ :jɛ]
23. [-qu :bitallah]	→ punition de Dieu	→ [3ɛ :hil]
24. [ħez rabbi : ha : 3tu] [ħezerrab mɛ :ta :]	→ Dieu a pris sa chose → Dieu a récupéré ce qu'il a donné	→ [m ɛ :t], « mort »
25. [xliqet rabbi :]	→ La création de Dieu	→ [mʃu :m(a)]



La place de l'entretien libre dans l'enquête

Béchir Ouerhani
Université Tunis I, Tunis, Tunisie

Introduction

L'entretien libre occupe une place fondamentale dans l'enquête du fait qu'il relève de la problématique même du questionnaire. En effet, à l'origine de l'élaboration du questionnaire était l'idée d'une complémentarité entre le questionnaire (de caractère orienté) et l'entretien libre. Cela découle de l'hypothèse que l'informateur pourrait avoir une attitude qui serait de nature à dissimuler les spécificités langagières.

Ainsi l'entretien libre apportera-t-il des éléments d'information qui rectifient les corrections apportées par l'informateur (le plus souvent sous l'influence de l'enquêteur).

Qu'en est-il sur le terrain ?

Nous relevons dans ce qui suit les éléments linguistiques jugés pertinents :

1. Au niveau micro-structurel

1.1. *sur le plan phonétique*

1.1.1. LA RECTIFICATION DU QUESTIONNAIRE PRÉVU

a) C'est dans ce sens par exemple que l'entretien libre (EL) nous a montré que [gannarijja] (artichaut) est prononcé dans certaines régions [gannarijja] ainsi que [qadd] (faire) et [bilqdε] alors qu'on croyait que c'étaient des mots qui ne se prononçaient qu'avec le [g].¹

b) Aussi, l'EL a-t-il relevé des faits non prévus par le questionnaire, notamment la substitution du [g] à [q] au sud-ouest de la Tunisie.

C'est, en effet, grâce à l'EL que l'on s'est rendu du compte que les gens de Fawar et de Rjim Maatoug, au moins ceux d'une tribu prononçaient : [luγ :a] (langue — dialecte) → [lu :qa], [qa :δi] (juge) → [γa :δi].²

1.1.2. LA CONFIRMATION DES PHÉNOMÈNES PRÉVUS PAR LE QUESTIONNAIRE, AVEC NÉANMOINS QUELQUES NUANCES

L'absence des interdentes prévue initialement à « Mahdia » s'est révélée d'une extension géographique plus importante. En effet, il nous a été donné de constater que c'est un usage normal, bien que limité aux personnes âgées au sud-est de Gafsa et aux zones à population berbérophone.³

1.2. *Sur le plan lexical*

Sur ce plan, l'EL nous a permis de dégager des différences lexicales situées :

1. Cf. les enregistrements de Ras Jbel—Meteline—Ghar El Milh (Bizerte).

2. Cf. les enregistrements de Fawar et Rjim Maatoug ; à ce sujet, voir Saïd Mosbah.

3. Cf. par exemple, Chenini et Matmata (Gabès).

a) Soit au niveau référenciel : l'exemple de [gar_a] (terre plate), dans quelques régions [gar-a] est typique, puisqu'il signifie pour tous une terre plate alors qu'il renvoie, selon les informateurs à :

- terre stérile et de mauvaise qualité,
- plaine fertile-terre sèche qui ne produit que du melon-des pommes de terre ou des pois chiches,
- terre où stagne l'eau de pluie.

b) Soit au niveau sémantique : cela est manifeste dans certains mots connotés négativement selon les régions :

- [m]el[ɣeʔ] (étendu avec nonchalance),
- [manqu :ba] (trouvée).

(g)

Il arrive même que certains mots soient complètement, bannis du bon usage tel que [go-r].

Il est clair donc que sur ce plan l'EL occupe une place très importante qui pourrait conduire à la restructuration du questionnaire, puisque son effet dépasse ce niveau micro-structurel pour toucher, dans le fond, au niveau macro-structurel.

2. Au niveau macro-structurel

Nous pouvons mesurer l'importance de l'EL dans l'enquête et dans le questionnaire en effectuant une comparaison entre les hypothèses de départ et les résultats obtenus par l'EL. En effet, parmi les hypothèses avancées nous retenons :

a) l'apposition [q] [g] :

1. Soit en tant que variante régionale libre comme en : [qa :l] [ga :l] il a dit.
2. Soit en tant qu'opposition distinctive : tel est le cas de : [ʔalqu :m] (canal) et [ʔalqu :m] (confiserie).
3. Soit en tant qu'opposition exclusive : comme par exemple le [g] de [zgu :gu :] (grains de pin), [gadd] (faire) et [bilgda] (bien faire).

b) l'absence de voyelles nasales dans le parler tunisien, puisqu'elles sont absentes de l'arabe standard compte tenu du triangle vocalique arabe : [ɛ], [u], [i].

1. Se trouvent certes confirmées les principales oppositions prévues ; mais il convient d'appoter quelques rectifications. En effet, on peut déduire, en se basant sur ce qui a été dit dans la première partie de cet exposé que les oppositions distinctives et exclusives ne sont, d'un certain point de vue, qu'un fiat isolé, donc non systématique; puisque nous avons trouvé :

[ʔalqu :m] pour

--

 Canal

--

 de même pour [ʔalgu :m]

--

 confiserie

--

- [bilgde] et [bilqde]
- [zgu :gu :] et [zqu :qu :]

2. L'EL a par ailleurs rectifié des phénomènes prévus :

a) sur le plan consonantique, il est maintenant clair que quelques oppositions ne sont pas réduites au seul phonème prévu : à l'opposition [q] — [g] s'ajoutent [k] et [ɣ]; comme on l'a signalé plus haut :

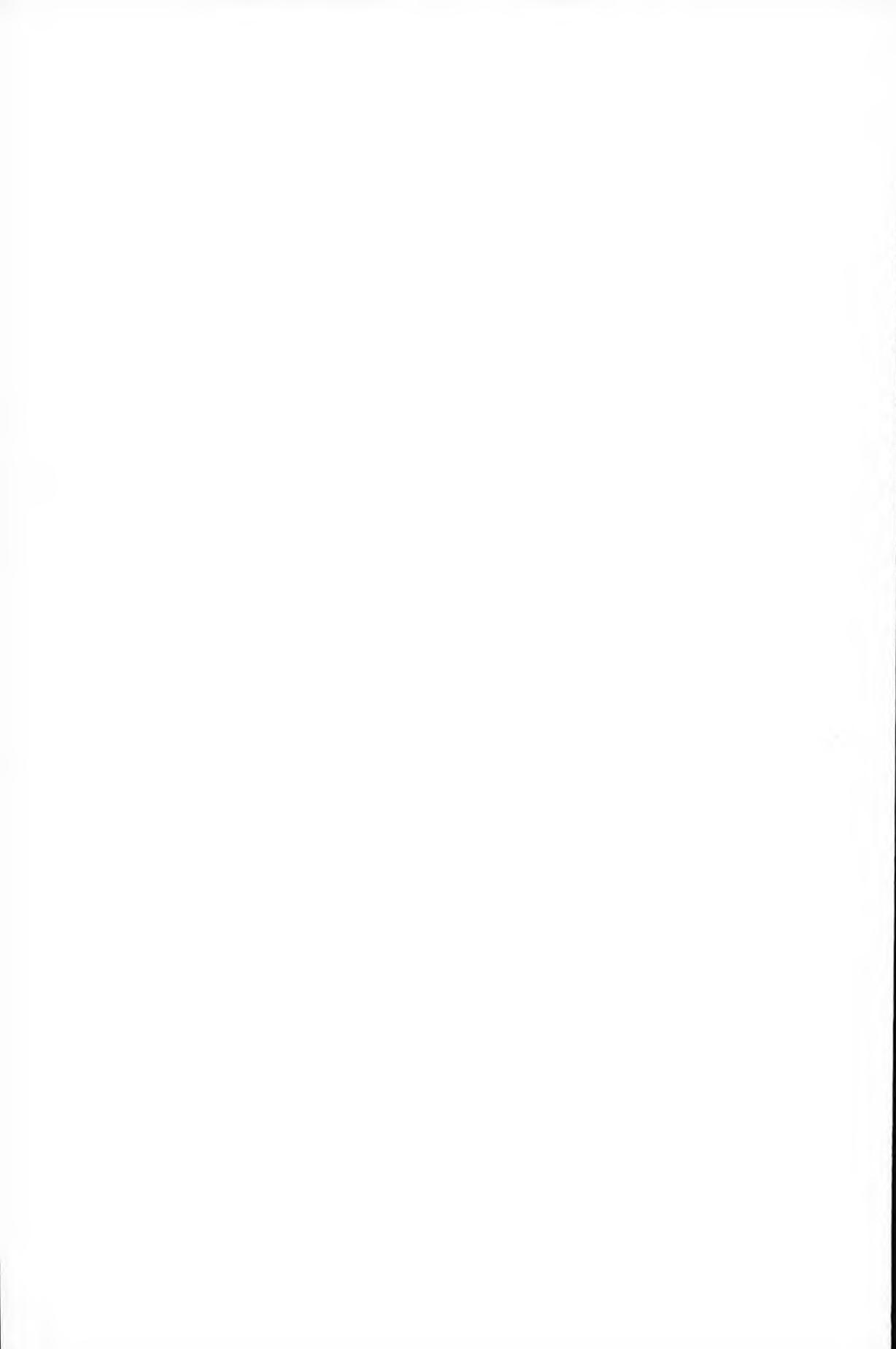
- macaroni : [makaru :na] — [maqaru :na] — [magru :na].
- faire des commissions : [qaɖja] — [ɣaɖja].

- b) sur le plan vocalique, il faudrait, poser la question de la présence d'une nasale. Les exemples,
- [manqu :ba] → [mãqu :ba] (trouvée),
 - [mingudwi :kɛ] → [m'ɣudwi :kɛ],
- sont significatifs à cet égard.

Conclusion

Nous pouvons conclure que l'entretien libre joue un rôle déterminant dans la restructuration du questionnaire, puisqu'il en change la configuration générale. Il est à signaler à ce propos qu'il faut prévoir un document dans lequel seraient consignées toutes les remarques faites par les enquêteurs. Cela pourrait orienter le travail de la transcription phonétique vers plus de précision et de distinction.

Ainsi, le spontané corrige-t-il le caractère orienté du questionnaire et donne-t-il beaucoup plus de liberté à la fois à l'enquêteur et à l'enquêté, une liberté qui serait à l'origine d'un Atlas qu'on a voulu dès le départ le fruit d'un travail collectif.



Le lexique scolaire dans les langues camerounaises

Approches et portée sociale

Zachée Denis Bitjaa Kody et Clédor Nseme
Université de Yaoundé I, Yaoundé, Cameroun

Introduction

La recherche terminologique dans les langues camerounaises ne peut être valablement décrite qu'en termes de soubresauts de langues agonisantes. Son évolution en dents de scie est entrecoupée de longs passages à vide qui n'ont d'égal que le désintéret de la société camerounaise pour les langues nationales et pour peut-être la futilité de l'aventure.

D'une manière générale, la recherche terminologique est partie intégrante de l'ingénierie linguistique considérée comme une technique de modification du programme d'une langue dans le but d'améliorer ses aptitudes. L'ingénierie linguistique se présente en effet comme un système qui englobe une population et ses besoins langagiers, les institutions de recherche terminologique et les institutions de vulgarisation des produits de la recherche terminologique. Les rapports entre ces maillons de la chaîne sont des rapports de complémentarité.

Toute langue humaine en situation de contact découvre ses défaillances et lacunes expressives à travers l'incapacité de ses locuteurs à exprimer ce que ceux d'une autre langue disent aisément. Cette défaillance se situe à des degrés divers, selon le niveau de développement des langues, et justifie la recherche terminologique par le fait qu'elle crée des besoins langagiers au sein de la population. L'équipe de recherche, à son tour, permet à la population cible de combler ses lacunes terminologiques en fournissant des moyens expressifs à la langue. Les institutions de vulgarisation (écoles, églises, médias, etc.) servent quant à elles de relais nécessaires entre l'équipe de recherche et la masse des locuteurs. Chacune de ces composantes du circuit peut prendre diverses formes selon les contextes dans lesquels se déroule la recherche mais principalement les langues humaines obéissent à deux types de logiques lorsqu'il s'agit de leur modernisation lexicale.

La première logique, que nous dénommons « informelle », est le processus inconscient par lequel une communauté, en contact avec une autre, ressent la nécessité d'élargir son vocabulaire afin de pouvoir exprimer dans sa langue les nouvelles réalités (culturelles, sociales, économiques, etc.) découvertes par le biais du contact. La logique informelle postule que les locuteurs eux-mêmes, en l'absence d'une structure formelle, trouvent des lexies pour colmater les brèches de la langue.

La seconde logique que nous dénommons « formelle » est cette activité consciente de recherche terminologique à travers des structures plus ou moins officielles chargées de doter une langue du lexique nécessaire afin qu'elle puisse exprimer ce qu'une autre langue connue exprime aisément ou afin qu'elle puisse remplir de nouvelles fonctions sociales. Cette seconde logique est la plus répandue.

Dans cette communication, nous montrons à travers l'expansion du lexique scolaire, dans les langues camerounaises, que les deux logiques « formelle et informelle » impliquent chacune des méthodes heuristiques différentes, des moyens de vulgarisation différents, et un accueil différent des nouvelles lexies par les locuteurs natifs.

1. Écarts de niveaux de développement

« Tous les peuples n'ont pas passé à la même époque de la vie paléolithique à la vie néolithique... les peuplades européennes, par exemple, ont réalisé ce changement près de trois mille ans après les peuples du Croissant fertile (Mésopotamie) et les Égyptiens. Le passage de l'époque néolithique à l'histoire ne s'est pas non plus effectué partout en même temps. » Badoux, E. et R. Déglon (1968 : 26).

Cette fresque de l'évolution de la civilisation de l'humanité est plus qu'actuelle dans le domaine des langues humaines. Certaines sont passées d'un usage oral exclusif à l'usage concomitant de l'écriture depuis 5300 avant J.-C. D'autres, par contre, à l'instar de nombreuses langues africaines ne connaissent pas encore la civilisation de l'écriture en cette fin du deuxième millénaire après J.-C.

Au Cameroun, sur les 248 langues recensées par l'*Atlas Administratif des langues camerounaises*, une dizaine peuvent être considérées comme développées. Elles possèdent en effet un système d'écriture fiable, des ouvrages de référence de la norme écrite (grammaires, dictionnaires monolingues et bilingues), des manuels scolaires élémentaires et une littérature embryonnaire. En l'absence d'une politique linguistique nationale autorisant leur emploi dans le cadre scolaire, certaines langues ont été utilisées comme vecteurs de l'enseignement soit par les missionnaires, soit à titre expérimental dans le cadre du projet PROPELCA évoqué plus bas. D'aucunes ont bénéficié de l'appui financier d'organismes internationaux pour se développer, alors que d'autres langues font encore leurs premiers pas dans l'utilisation de l'écriture. Dans cette dernière rubrique, l'UNESCO a financé pendant près d'une vingtaine d'années l'alphabétisation en langue fe'efe'e, l'ACCT a financé la recherche lexicale dans les langues duala et basaa entre 1980 et 1990, l'ACDI finance le développement et l'enseignement expérimental d'une vingtaine de langues sous l'égide de la SIL, de PROPELCA et de l'ANACLAC.¹

La modernisation lexicale des langues ayant bénéficié d'un crédit de recherche lexicale extérieur visait, entre autres objectifs, de « répondre aux besoins langagiers immédiats apparus dans les domaines des activités économiques et sociales, de l'éducation et de la formation, de l'administration et de la santé, et de favoriser par là le recours aux langues nationales africaines dans l'exercice quotidien de chacune de ces fonctions sociales » (ACCT-CERDOTOLA 1983 : IX).

Alors que la modernisation d'une langue implique nécessairement la recherche et la vulgarisation des résultats de cette recherche à travers l'enseignement de la langue, dans bien des cas, la modernisation lexicale consciente des langues camerounaises a été organisée en l'absence des structures statutaires chargées de la vulgarisation des néologismes issus de la recherche terminologique. Si les missionnaires ont ouvert des écoles et exploité le culte dominical pour disséminer le vocabulaire religieux et artisanal au sein des populations, la recherche terminologique sous l'égide de l'ACCT et du CERDOTOLA entre 1980 et 1990 a cruellement manqué d'un cadre de vulgarisation.

1. Les extensions de ces sigles et acronymes sont les suivantes :

PROPELCA : Projet de Recherche Opérationnelle Pour l'Enseignement des Langues au Cameroun.

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation.

ACCT : Agence de Coopération Culturelle et Technique.

ACDI : Agence Canadienne pour le Développement International.

SIL : Summer Institute of Linguistics.

ANACLAC : Association Nationale des Comités de Langues du Cameroun.

CERDOTOLA : Centre Régional de Recherche et de Documentation sur les Traditions Orales et pour le Développement des Langues Africaines.

2. Recherche lexicale et utilisation des langues camerounaises dans les milieux scolaires

L'enseignement de type moderne des langues camerounaises connaît ses premiers pas avec l'arrivée des missionnaires au Cameroun et se poursuit dans la région côtière pendant les périodes coloniales allemande, britannique et française avec des fortunes diverses. Quelques expériences à une échelle réduite ont ensuite émaillé ce domaine après l'indépendance du pays en 1960.

2.1. Recherche lexicale et enseignement pendant la période missionnaire

Les missionnaires baptistes anglais et presbytériens américains furent les premiers à initier un système scolaire moderne au Cameroun. Arrivés dans ce territoire respectivement en 1841 et en 1877, ils s'installèrent à Cameroons (aujourd'hui Douala) pour les premiers, et à Ebolowa pour les seconds.

L'objectif principal de ces missionnaires étant l'évangélisation des masses populaires locales, ils se rendirent vite à l'évidence que cette tâche ne pouvait nullement être menée en langue anglaise. Ils apprirent les langues camerounaises parlées dans leurs sites d'implantation, élaborèrent un système d'écriture pour chacune, commencèrent la traduction des Saintes Écritures, et conformément à une tradition protestante qui veut que le fidèle puisse lire lui-même la Bible, ils ouvrirent des écoles dans lesquelles certaines langues locales furent les langues d'instruction.

Durant cette période missionnaire, la langue duala fut utilisée comme vecteur de l'enseignement par la Baptist Missionary Society sur le littoral et le long de la côte, et la langue bulu fut utilisée comme langue d'enseignement par la Mission Presbytérienne Américaine dans toute la Province actuelle du Sud Cameroun. Selon Nseme C. et Chumbow B.S. (1990 : 159) : « L'enrichissement du vocabulaire du duala, à cette époque, n'est pas volontaire en tant que tel. Dans leur œuvre respective d'évangélisation des populations et de scolarisation des jeunes, les missionnaires ne constituent pas d'équipes spécialisées dont le travail consiste à recenser des items nouveaux et à les rendre en duala. En traduisant la Bible et en confectionnant des manuels didactiques, ils se voient plutôt amenés à chercher des équivalents aux mots d'autres cultures qu'on retrouve dans les Saintes Écritures ou encore à ceux qui renvoient au vocabulaire scolaire ».

L'impact de cette période en matière de vocabulaire scolaire est intimement lié aux matières enseignées, soit la lecture et l'orthographe de ces langues afin de permettre aux chrétiens de s'inspirer d'eux-mêmes du contenu des Saintes Écritures. Les témoignages recueillis auprès des descendants des scolarisés à l'École Presbytérienne pré-coloniale bulu mentionnent aussi le calcul, la maçonnerie, la menuiserie, l'artisanat, l'agriculture, la morale et l'hygiène parmi les matières enseignées par les Presbytériens américains en langue bulu ; ces dernières matières permettaient aux fidèles de participer au développement de leurs communautés.

Si nous nous en tenons au principe suivant lequel l'enseignement d'une matière scolaire nécessite un vocabulaire approprié dans la langue d'enseignement, il faut supposer que les Baptistes anglais et les Presbytériens américains ont dû procéder à la recherche du lexique adapté à l'enseignement de chacune des matières en duala et en bulu. La recherche lexicale disposait alors d'un cadre de vulgarisation formel et ses résultats étaient directement utilisables dans les salles de classe. La synergie de ces conditions favorables disséminait automatiquement les nouvelles lexies au sein des populations. Cependant l'absence de lexiques ou de manuels datant de cette époque ne nous permet pas de juger la recherche lexicale faite par les missionnaires à sa juste valeur. Seule la présence massive des mots d'origine anglaise en duala, en bulu et dans les autres langues de la côte camerounaise nous permet de postuler que l'emprunt lexical fut le procédé le plus usité par les missionnaires pour doter les langues camerounaises de nouvelles lexies.

La présence française au Cameroun, dès 1916, n'a pas eu d'effets lexicaux remarquables sur les langues de la côte camerounaise. Cette situation s'explique par l'interdiction de l'enseigne-

ment de ces langues par les arrêtés des Hauts Commissaires de la République Française au Cameroun de 1920 et de 1923. Sur la base du principe selon lequel une langue emprunte des termes uniquement à la langue ayant introduit les réalités à nommer dans la communauté (cf. Bitjaa Kody 1997), il faut supposer que la continuation de cet enseignement aurait entraîné un flux considérable d'emprunts au français dans les langues camerounaises.

2.2. Recherche lexicale et enseignement après l'indépendance

Pendant la période de l'interdiction de l'enseignement des langues camerounaises que nous situons entre 1923 et 1998, quelques expériences d'envergures variables sont à signaler dans la recherche lexicale et l'enseignement en langues camerounaises, l'une de ces activités appelant nécessairement l'autre. Les plus notoires sont l'organisation NUFI qui a institué l'alphabétisation en langue fe'efe'e dès 1928, l'expérience du Collège Libermann initiée en 1966 et le projet PROPELCA créé en 1981.

Depuis sa création, le Projet PROPELCA a expérimenté, avec succès, l'enseignement d'une vingtaine de langues camerounaises. Au niveau de l'enseignement primaire, cette expérimentation utilise la langue locale comme vecteur de l'enseignement de la lecture, de l'écriture et du calcul dans les trois classes initiales de la scolarisation.

L'exemple le plus remarquable de recherche lexicale harmonisée dans les langues camerounaises s'est déroulé dans le domaine du calcul qui, même s'il avait une terminologie traditionnelle, devait être adapté au vocabulaire scolaire moderne en la matière. À cet effet, trois manuels coquilles de calcul pour la SIL, le CP et le CE1 comportant des leçons et des exercices d'arithmétique et de géométrie ont été traduits dans une dizaine de langues et publiés dans la Collection PROPELCA. Ces ouvrages constituent un exemple d'exploitation des résultats de la recherche terminologique par l'utilisation de nombreux néologismes inventés par les chercheurs dans le cadre des Projets LETAC et LEXIS en duala et en basaa. Vu sous cet angle, le projet PROPELCA a incidemment constitué le maillon de vulgarisation de nombreuses lexies nouvelles dans ces langues.

3. Les approches heuristiques du lexique scolaire

Comme il apparaît dans Nseme et Chumbow (1990 : 160), la recherche terminologique structurée dans les langues duala et basaa sous l'initiative de l'ACCT, s'est principalement déroulée entre 1980 et 1991 dans le cadre des projets **Lexiques Thématiques d'Afrique Centrale** (LETAC) et **Lexiques Spécialisés** (LEXIS).

Cette recherche s'est déroulée, pour la première, sur la base d'une nomenclature en langue française proposée par l'ACCT et le CERDOTOLA, et pour la seconde, sur la base de lexiques en langue française conçus par les équipes de recherches locales. L'objet et la méthode de ces projets sont définis dans l'introduction de **Carnets d'enquête**, vol.1 et 2, ouvrages édités par l'ACCT et le CERDOTOLA en 1980 et dans Nazam Halaoui (1989).

Au terme de la décennie de recherche terminologique sous l'égide de l'ACCT et du CERDOTOLA, les items relatifs aux thèmes suivants ont été traduits ou créés en basaa et en duala dans le cadre du projet LETAC : pêche, élevage, agriculture, vie économique, information, vie politique, vie sociale, arts et culture, sports et loisirs, calcul, grammaire, étude du milieu, vocabulaire scolaire et de l'alphabétisation, comptabilité, économie domestique. Dans le cadre du projet LEXIS, des nomenclatures en langue française ont été élaborées par les chercheurs, en vue de leur traduction, sur les thèmes suivants : histoire, géographie, technologie et techniques modernes, hygiène, soins de santé primaires, droit, sciences naturelles, physique, pensée philosophique. Dans cette tâche, les linguistes ont fait usage de tous les procédés et processus linguistiques couramment utilisés dans la recherche terminologique comme l'illustrent les quelques exemples qui suivent.

Le lexique scolaire dans les langues camerounaises

La dérivation est suffisamment convoquée par les spécialistes qui participent à l'enrichissement du lexique scolaire :

<i>Mot de base</i>			<i>Lexie dérivée</i>	
Lata	(duala)	« lier »	elatan	« préposition »
Keka	(duala)	« essayer »	mukekisedi	« examinateur »
mbua □	(fe'efe'e)	« manière »	siembua	« grammaire »
paa	(fe'efe'e)	« aile »	sipaa	« tableau »

L'élargissement sémantique, procédé qui consiste à prendre un item de la nomenclature, et par un rapprochement de sens, de forme ou de fonction, à lui trouver une autre signification, est aussi courant. Cela ne signifie pas pour autant que le premier sens du terme tombe automatiquement en désuétude :

<i>Sens courant</i>			<i>Sens scolaire</i>
mimpèga	(basaa)	« pinces de crabe »	« parenthèses »
dikobon	(duala)	« crochets »	« guillemets »
mbaen	(basaa)	« la rate »	« adjectif »

Les deux procédés qui précèdent sont souvent associés pour créer des néologismes de forme et de sens :

semèl	(basaa)	« s'identifier »	lisemèl	« la conjugaison »
pahâl	(basaa)	« exprimer »	pahlene	« verbe »
ne lente	(ghomala')	« viser, tenter »	mlente	« test, devoir »

La composition est présente dans plusieurs lexies nouvelles sous ses formes simple et dérivée :

Pu'#	« boule » + □ □ □	« feuille » (fe'efe'e)	pu'nce	« cahier »
Ku'a	« gratter » + nke'	« ligne » (fe'efe'e)	kuanke'	« règle graduée »
nok	« écouter » + tila □	« écrire » (basaa)	noktila	« dictée »
tése	« fixer » + bwambo	« parole » (duala)	etésebwambo	« grammaire »

L'emprunt, surtout à l'anglais, des suites du contact prolongé avec cette langue, pendant la période missionnaire, est courant dans le vocabulaire scolaire ancien :

Sùkulù	(basaa)	« école »	de l'anglais « school »
Sukû	(fe'efe'e)	« école »	de l'anglais « school »

L'explication, procédure consistant à traduire une lexie de la nomenclature par une expression proche de sa définition, est aussi largement usitée dans la modernisation du vocabulaire scolaire :

<i>Explication</i>			<i>Sens scolaire</i>
Nkot nton bibuk	(basaa)	« rassembleur d'une suite de mots »	= «grammaire »
No nton bibuk	(basaa)	« tête d'une suite de mots »	= «sujet »

La réduplication, processus morphologique consistant à reprendre tout ou partie du radical, est exploitée dans la création de nouvelles lexies :

papahlene « adverbe » est ainsi créé en basaa à partir de **pahlene**, « verbe » qui, à son tour, est un dérivé de **pahâl** « exprimer ».

4. Les supports de vulgarisation

Les supports de vulgarisation sont constitués par l'ensemble des moyens oraux et écrits servant de pont entre le chercheur et les locuteurs natifs et permettant à ces derniers de connaître les nouvelles connotations des mots existants ou les mots nouveaux issus de la recherche et de les utiliser convenablement.

La recherche terminologique en langue basaa fut couronnée en 1983 par la publication par l'ACCT—CERDOTOLA du premier tome des *Lexiques Thématiques d'Afrique Centrale* relatif aux activités économiques et sociales. Le second tome de la langue basaa, ainsi que les tomes 1 et 2 de la langue duala, bien qu'achevés dans les délais et transmis à l'ACCT, attendent encore leur publication.

L'ouvrage publié en langue basaa et les manuscrits des ouvrages non-publiés en basaa et en duala ont été utilisés par les chercheurs dans leur effort de vulgarisation des nouvelles lexies, par le biais des publications en langue locale dans la collection PROPELCA, de la radiodiffusion, et à travers l'expérimentation de l'enseignement des langues camerounaises.

5. Implantation des lexies dans la communauté

Les lexies nées selon une logique informelle se répandent résolument de manière informelle, de bouche à oreille comme dans les langues à usage oral exclusif. Cette diffusion est l'œuvre des beaux parleurs consacrés, orateurs les plus inventifs, auprès desquels les locuteurs ordinaires copient les néologismes et les tournures idiomatiques. C'est de cette manière que l'emprunt au portugais « carta » se serait répandu avant l'institutionnalisation de l'école au Cameroun, donnant les mots *kalati* en duala, *kalata* en ewondo et en bulu, *kaat* en basaa, avec le sens de « livre ».

Les lexies issues de la recherche institutionnelle nécessitent obligatoirement un cadre formel, comme l'école, pour leur insertion au sein de la communauté. Les missionnaires Baptistes Anglais et Presbytériens Américains utilisèrent leurs écoles et la prêche (autre institution régulière), pour répandre le vocabulaire religieux et celui des matières scolaires au sein des populations. Ces institutions missionnaires permirent aux langues camerounaises concernées d'acquérir un vaste répertoire de termes liés à la foi et aux travaux de construction dont la plupart des termes sont des emprunts à l'anglais.

Les lexies issues de la recherche formelle sous l'égide de l'ACCT n'ont pas bénéficié d'un cadre formel pouvant faciliter leur implantation au sein des populations Basaa et Duala. Bien que ces langues soient comptées parmi les plus développées, et bien qu'elles soient utilisées de manière satisfaisante dans le cadre de l'expérimentation de l'enseignement des langues locales, la plupart des néologismes issus de la recherche terminologique des équipes LETAC et LEXIS pour augmenter l'expressivité de ces langues croupissent dans les tiroirs des chercheurs et n'ont jamais atteint les populations cibles faute d'un cadre de vulgarisation formel.

6. Portée sociale du lexique scolaire

Dans le but d'évaluer la portée sociale du lexique scolaire au sein des populations camerounaises, nous avons mené une enquête sur les langues duala, basaa, fe'efe'e et ghomala, utilisées dans l'enseignement expérimental par PROPELCA depuis une vingtaine d'années. À travers cette enquête, nous avons successivement évalué, d'une part, l'appropriation et l'utilisation quotidienne des néologismes par les maîtres et les élèves et, d'autre part, l'acceptation du nouveau vocabulaire scolaire par les locuteurs natifs de ces langues. La méthode que nous avons utilisée dans cette évaluation est empruntée à John Humbley (1997) et à François Gaudin (1994).

Comme nous pouvons le lire chez John Humbley (1997 : 156) : « L'évaluation de l'aménagement de la langue se fait essentiellement par sondages. Selon Gaudin (1994 : 67), on peut en distinguer trois types, métalinguistique, épilinguistique et (implicite)ment linguistique. En adaptant ces distinctions à nos besoins, on peut les définir comme suit :

- **sondage linguistique**, qui se fonde sur un corpus primaire : un échantillon de discours employé dans une situation naturelle; il s'agit, dans le corpus retenu, de déterminer si les formes préconisées sont employées, ou si ce sont leurs concurrentes;
- **sondage métalinguistique**, qui consiste à interroger les locuteurs/scripteurs sur leur emploi des formes préconisées et des formes concurrentes qui le sont;
- **sondage épilinguistique**, qui sollicite ou recueille des opinions des locuteurs /scripteurs sur les formes préconisées ou les formes concurrentes, et plus généralement sur les initiatives de planification linguistique et les phénomènes de contact linguistique. »

Dans la situation que nous examinons, les *formes préconisées* sont les néologismes (de forme et de sens) proposés par les chercheurs dans les langues camerounaises et les *formes concurrentes* sont soit les termes approximatifs traditionnels dans les mêmes langues, soit les mots français correspondant aux notions traduites par les chercheurs en langues nationales. Nous avons appliqué les trois types de sondages que définit Humbley ci-dessus afin de mesurer la portée sociale des recherches en aménagement de la langue effectuées au Cameroun.

6.1. Dissémination des néologismes en milieu spécialisé

Les résultats de ces sondages révèlent qu'en milieu semi-spécialisé (maîtres et élèves), les nouvelles lexies se rapportant par exemple à la grammaire en langues nationales sont utilisées dans cet enseignement par les maîtres en situation scolaire. Ces lexies sont de prime abord considérées comme du **vocabulaire ancien mais nouveau** par les jeunes apprenants qui ne se soucient pas de son origine, mais qui, au contraire, s'empressent d'en connaître le sens et les contextes d'utilisation. Bien que conscients du fait que les nouvelles lexies sont des néologismes, parce qu'ayant souvent été associés à leur élaboration, les maîtres essaient d'en faire un usage naturel en situation scolaire et évitent de parler de l'étymologie ou de l'origine des nouvelles lexies pour ne pas susciter le doute dans l'esprit des jeunes apprenants.

Au cours d'un sondage de type linguistique et épilinguistique, nous avons donné un cours magistral de grammaire en langue basaa en juillet 1999 aux maîtres des écoles primaires venus en formation PROPELCA pour la toute première fois. Le cours, entièrement dispensé en langue basaa, contenait une forte dose de néologismes testés bien des fois auparavant et utilisés par des maîtres sur le terrain.

Les témoins (maîtres en formation) locuteurs natifs de la langue basaa ont eu d'énormes difficultés à capter 50 % du message. Il a fallu revenir sur le lexique grammatical, gloser chaque nouvelle lexie et, souvent, préciser le terme français équivalent. Cet exercice préalable terminé, nous avons repris notre cours de grammaire avec plus de réussite. Cependant, si la plupart des maîtres, le lexique aidant, suivaient le second cours sans beaucoup de difficultés, certains n'ont pas omis de mentionner que pour eux, c'était encore comme si nous nous exprimions dans une langue différente de leur basaa maternel.

Cependant, une fois ce baptême terminé, les maîtres s'estiment détenteurs d'un pouvoir linguistique que le commun des locuteurs natifs ne possède pas. Ils peuvent enfin exprimer dans leur langue maternelle, ce qu'ils ne pouvaient dire jusqu'ici qu'en français à leurs élèves et dans leur entourage. Ils en sont fiers et se déclarent prêts à en faire un bon usage en situation scolaire et au-delà.

Les élèves des classes expérimentales et les alphabétisés en fe'efe'e quant à eux, se démarquent clairement de la population non scolarisée dans les langues camerounaises par leur connaissance des néologismes appris en classe et l'utilisation de ces derniers dans leur langage quotidien, preuve supplémentaire s'il en faut, que les lexies créées en situation formelle nécessitent un cadre tout aussi formel pour leur expansion.

6.2. Dissémination en milieu non-spécialisé

Si les maîtres et les élèves, par souci professionnel ou par besoin de réussite, se prêtent volontiers à l'apprentissage des lexies nouvelles dans le cadre formel tracé par l'école, les non-spécialistes qui constituent la grande majorité des locuteurs natifs de la langue, semblent être moins perméables aux innovations lexicales. Ils n'en trouveraient pas l'intérêt immédiat et appliquent le bon vieil adage : « pas d'intérêt, pas d'action ». Nseme et Chumbow (1990 : 169) expliquent cette attitude par l'absence d'une motivation matérielle : « posséder un lexique de plus en plus fourni, si moderne et scientifique fût-il, ne procure pas d'avantages pécuniaires ou sociaux particuliers à la population. »

L'enquête auprès de la population a nécessité l'usage des trois types de sondages de Humbley (1997 : 157) avec différentes techniques d'enquête.

À travers la station de la radiodiffusion de la Province de Centre qui dessert une bonne partie de l'aire linguistique basaa, nous avons proposé une série d'émissions les jeudis après-midi en langue basaa, en expliquant clairement aux auditeurs que le but de cette recherche était de doter la langue basaa des termes qui faciliteront son enseignement dans les salles de classes régulières.

- La première série d'émissions appelait les auditeurs à participer à la recherche des équivalents ou à la création des mots exprimant dix notions du vocabulaire scolaire français.
- La seconde proposait une série de dix néologismes en langue basaa tirés des *Lexiques Thématiques*, l'exercice consistant à trouver les équivalences dans les deux séries.

Bien que la nécessité soit évidente pour le chercheur et les semi-spécialistes, les non-spécialistes n'ont pas participé à cette recherche. Les contributions reçues au bureau du comité de langue basaa émanaient essentiellement des enseignants du primaire et du secondaire n'ayant jamais suivi la formation PROPELCA. Le mutisme observé des non-spécialistes pourrait uniquement s'expliquer par le manque d'intérêt.

Constatant l'échec des tentatives radiophoniques, nous avons entrepris une enquête auprès des non-spécialistes pour mesurer leur degré de connaissance d'une vingtaine de termes issus du vocabulaire scolaire basaa. Le sondage, du type métalinguistique direct, utilisait la technique d'enquête directive, sur la base d'un questionnaire mixte (écrit/oral) fermé, et consistait à demander aux sujets s'ils connaissent ces mots et s'ils les emploient (cf. Thoiron 1994 : 124).

Les néologismes de sens étaient connus dans leur acception première, mais pas dans la nouvelle. Une explication du linguiste en facilitait l'acceptation par le sujet bien qu'elle ne garantisse pas son utilisation future par ce dernier. Dans les commentaires épilinguistiques entourant les nouvelles lexies, les néologismes de forme étaient perçus comme des inventions par les locuteurs natifs adultes. Se prévalant d'une bonne maîtrise de leur langue maternelle, ils jugeaient les nouvelles lexies incongrues dans certains cas et proposaient l'adoption des emprunts au français adaptés phonologiquement. D'autres sujets allaient jusqu'à estimer que les linguistes ont déformé leur langue maternelle en y introduisant de nouvelles lexies.

Conclusion

Il apparaît ainsi que les néologismes issus de la recherche formelle ne peuvent s'implanter durablement au sein de la population cible qu'à travers les canaux formels de vulgarisation (école, églises, médias). En l'absence de ces structures, la recherche terminologique formelle reste vide de sens et n'atteint pas son objectif principal qui est l'utilisation des lexies issues de cette recherche par les populations cibles.

Expressions verbales figées et variation en français : le projet « BFQS »¹

Béatrice Lamiroy
Université de Louvain

Christian Leclère
LADL (CNRS)

1. Cadre théorique

Qu'on les appelle locutions ou expressions idiomatiques, idiomes, ou encore, comme ici, expressions figées, les séquences relevant de la phraséologie propre à une langue ou aux variantes d'une langue ont été l'objet de nombreuses études et ont donné lieu à une foule de dictionnaires ou recueils plus ou moins folkloriques. Toutefois, depuis peu les expressions figées ou idiomatiques suscitent l'intérêt particulier de linguistes, se situant dans des secteurs fort différents d'ailleurs de la linguistique : linguistique descriptive (Heinz 1993) ou théorique (e.a. Abeillé 1995, Everaert et al. 1995, G. Gross 1996, Jackendoff 1995, Martins-Baltar 1997, Nunberg et al. 1994), recherches cognitives entreprises par des psycholinguistes (e.a. Cacciari & Glucksberg 1995, Gibbs 1992, Gibbs 1995) ou encore linguistique textuelle et contrastive (e.a. Gréciano 1982, 1994).

Le « Lexique-grammaire », établi au LADL depuis plus de trente ans, s'applique à décrire l'ensemble des types de phrases simples du français en fonction des items lexicaux qui conditionnent leur syntaxe.² Commencé avec la classification des constructions à verbe simple (Boons, Guillet & Leclère 1976, Gross 1975, Guillet & Leclère 1992, Leclère, 1990), il se complète par celle des substantifs prédicatifs associés à leurs verbes « supports », des adjectifs et des adverbes.³

Une place primordiale est dévolue à plusieurs milliers de combinaisons considérées comme « figées » (M. Gross 1982, 1988, 1989, L. Danlos (ed.), 1988). Rappelons que les expressions figées sont définies dans le modèle du lexique-grammaire selon un double critère, sémantique d'une part, formel d'autre part. Du point de vue du sens : celui-ci ne correspond pas à la somme des sens des mots qui composent l'expression, il n'est pas compositionnel. En effet, une expression telle que *coûter les yeux de la tête* n'est pas comprise par le calcul des sens de chaque item que la séquence comporte mais fonctionne en revanche comme une *dénomination* (Kleiber 1989), c'est-à-dire une unité dont le sens, en l'occurrence « coûter cher », est fixé *a priori* par convention pour tout locuteur francophone.

La non-compositionalité sémantique des expressions a été récemment remise en question par certains linguistes et psycholinguistes (e.a. Gibbs 1992, Cacciari & Glucksberg 1995). Il nous semble toutefois que même si le sens littéral des composants est *activé* lors de l'emploi des

1. Ce projet est le fruit d'une collaboration étroite avec Jean Klein (U.C. Louvain) pour la partie belge, Jacques Labelle (UQAM, Montréal) pour le Québec, Nathalie Kübler (U. Paris 7) et, de manière plus récente, Corinne Rossari (Université de Genève) pour la Suisse. Nous leur devons évidemment toutes les informations concernant les différentes variétés et cette présentation est le résultat d'un travail qui n'aurait pas été possible sans leur aide. Qu'ils soient ici remerciés. Le projet a fait l'objet d'une première présentation lors du 18e Colloque International sur le Lexique et la Grammaire comparés des Langues romanes à Salerne en octobre 1999 (Lamiroy et al. 1999) et une version plus sommaire de cette introduction au projet se trouve dans Leclère (1999).

2. Pour un aperçu général des travaux menés dans le cadre du lexique-grammaire, voir Lamiroy (1998).

3. Pour une bibliographie des travaux du LADL, voir Leclère (1998) et le site www.ladl.jussieu.fr.

expressions figées, comme le semblent montrer certaines expériences, cela ne constitue pas véritablement un contre-argument pour le principe de la non-compositionalité. En effet, même si la connaissance du sens des composants d'une expression comme *kick the bucket* (un des exemples de Cacciari & Glucksberg 1995) contribue à la compréhension du sens global de l'expression, cela ne semble pas suffisant pour interpréter correctement le sens métaphorique de l'expression. Si c'était le cas, on pourrait s'attendre à ce qu'un locuteur francophone parvienne à établir le même sens figuré, à savoir « mourir », à partir de la séquence *frapper le seau*, ce qui n'est évidemment pas le cas. Comme le fait remarquer Kleiber (1989 : 238), les cas qui constituent apparemment des contre-exemples du caractère non-compositionnel des expressions et proverbes ne sont pas vraiment convaincants parce que leur transparence n'est jamais complète : même si on connaît les sens des composants, on ne dispose pas de toute l'information nécessaire pour établir le sens de l'expression, justement parce que le sens est fixé *a priori par convention*. Par ailleurs, l'on sait depuis longtemps (Bally 1921 : 67 sq) que c'est l'association récurrente des mots qui permet de cimenter le sens : il semble naturel en effet que la mémoire retienne mieux les mots en groupe que les mots isolés et les fixe d'autant plus volontiers qu'ils sont souvent répétés. Si ce principe est vrai pour les phrases « libres », il devrait l'être a fortiori dans le cas des expressions, c'est-à-dire pour des mots qui n'ont de sens que par leur réunion.

Le figement sémantique a un corollaire au niveau de la forme de l'expression, puisqu'au moins un élément de l'expression ne présente pas de variation paradigmatique :⁴

- (1) Max a (cassé + * rompu) sa (pipe + * cigarette)

Outre le figement lexical, les expressions figées peuvent présenter des transgressions par rapport à la syntaxe, à des degrés divers⁵ et de type divers, allant de l'absence de déterminant à l'impossibilité d'effectuer des transformations (relative, passive, etc.).

Le principe de classement qui prévaut pour les expressions figées est le même que celui qui est à la base du classement des verbes simples : il se fait en fonction du nombre et du type d'arguments, notés libres (N) ou figés (C) selon le cas :

- | | | |
|--------|-------------------------------|-------------------------------------|
| (2) a. | $N_0 V C_1 \text{ Prép } C_2$ | Max prend le taureau par les cornes |
| b. | $N_0 V C \text{ à } N_1$ | Max casse les pieds à Luc |
| c. | $C_0 V$ | Sa dernière heure est arrivée |

Comme pour les verbes simples, les expressions qui auraient plus d'un sens (figé), sont dédoublées en conséquence, p. ex. l'expression *aller au feu* correspond à trois entrées :

- | | | |
|--------|--------------------------|-----------------------------|
| (3) a. | Luc va au feu | (« va combattre au front ») |
| b. | Ce plat va au feu | (« va au four ») |
| c. | Les pompiers vont au feu | (« vont combattre le feu ») |

L'ensemble des expressions répertoriées au LADL ont été classées jusqu'à ce jour en une 50-aîne de tables syntaxiques. Tout ce matériel a pour objet le « français de France », et plus

4. Les proverbes (Conenna 1995, Kleiber 1989) partagent avec les expressions idiomatiques le fait d'être non compositionnels du point de vue sens. Or les proverbes, à la différence des expressions figées, ont un sens générique : ils expriment une vérité morale ou d'intérêt général (p.ex. *Qui veut aller loin ménage sa monture*). Du point de vue formel, les proverbes sont entièrement figés, alors que les expressions figées admettent certaines variations, que ce soit au niveau des arguments, des temps du verbe, etc. La limite entre les deux n'est pourtant pas toujours claire et nette (Gross 1998).

5. Il est évident que le degré de figement des expressions varie selon le cas. Ainsi, *prendre un verre* vs *prendre la mouche* entrent dans ce que Bally (1921 :72) aurait appelé respectivement une *série* (cf. les *classes d'objet* de G. Gross) ou une véritable *unité*. Certaines expressions sont plus *prototypiquement* idiomatiques (Martin 1997) que d'autres. Sur cette question, voir aussi Gaatone (1997).

particulièrement celui pour lequel on peut considérer que les linguistes concernés sont compétents, sans que la frontière avec divers types de variétés puisse être clairement définie (elle ne le sera d'ailleurs jamais). Le cadre théorique adopté, qui est un cadre linguistique formalisé, permet d'inclure facilement dans ces répertoires les langages techniques ou argotiques, par exemple, et diverses variétés régionales, qui ont dû au départ être laissées de côté.

Le projet que nous voudrions présenter aujourd'hui se propose de remédier en partie à cette dernière lacune. Les expressions figées à caractère régional, qui sont le plus souvent décrites tant dans les grands dictionnaires français que dans des ouvrages consacrés au français régionaux, de façon lacunaire et éparse, devraient faire ici l'objet d'une inventorisation et d'un classement exhaustif, d'après le modèle conçu au départ pour les expressions appartenant au français central.

Le projet présenté ici procédera selon une double démarche pour l'ensemble des expressions. Il s'agira dans un premier temps de séparer dans la liste de 25000 figées les expressions qui sont communes à toutes les variétés (BQFS), d'une part, de celles qui ne le sont pas, d'autre part. La grande majorité des expressions sont en effet communes.⁶ Les BQFS constituent donc le véritable tronc commun des expressions appartenant à un français « neutre » ou « standard », en voici quelques exemples :

- (4) a. Cette machine coûte les yeux de la tête
- b. Luc a envoyé Max au diable
- c. Luc fait l'école buissonnière
- d. Ce truc est de travers

On y opposera des expressions comme celles de (5), connues en France et en France seulement. Elles seront marquées F :

- (5) a. On a dansé devant le buffet (« on n'avait rien à manger »)
- b. Ce département marche sur trois pattes (« ce département fonctionne mal »)
- c. Ça ne casse pas trois pattes à un canard (« ça n'a rien d'extraordinaire »)

Il faudra établir ou compléter, dans un deuxième temps, les listes des figées qui ressortissent aux variétés autres que F. Ainsi, pour chaque expression de (4) on peut établir des quadruplets illustrés en (6), consistant en une expression de chacune des quatre variétés. Évidemment, l'un ou l'autre des membres de ces quadruplets peut manquer ou être partagé par plus d'une variété (Labelle 1998), comme le montre (6d) :

- (6) a. = (B) Cette machine coûte un os
- = (F) Cette machine coûte bonbon
- = (Q) Cette machine coûte un bras
- = (S) Cette machine coûte le lard du chat
- b. = (B) Luc a envoyé Max à la moutarde
- = (F) Luc a envoyé Max aux pelotes
- = (Q) Luc a envoyé Max au balai
- = (S) Luc a envoyé Max aux pives
- c. = (B) Luc brosse les cours
- = (F) Luc sèche les cours
- = (Q) Luc foxe les cours
- = (S) Luc courbe l'école

6. Un des problèmes qui se posent lors de l'évaluation de la connaissance 'commune' de ces expressions est le degré de connaissance, active vs passive, de l'expression. Nous avons fait abstraction d'une série de facteurs, tels la fréquence des expressions, difficiles à évaluer dans ce genre de recherche : une expression est considérée BFQS lorsque les locuteurs des quatre variantes la connaissent activement. Le signe ! donné pour une des variétés indique que l'expression n'est connue que passivement.

- d. = (B) Ce truc est cron
- = (Q) Ce truc est croche
- = (S) Ce truc est de bisingue
- = (BFS) Ce truc est de traviole
- = (BF) Ce truc est de guingois
- = (FS) Ce truc est de biais

Par ailleurs, certaines expressions appartenant à une des variétés autres que F n'ont pas nécessairement un pendant figé en français commun, elles doivent donc être recensées par les équipes B, Q et S, indépendamment des listes établies au LADL. C'est le cas de figure illustré en (7) :

- (7) a. (B) C'est vert chou et chou vert (« C'est blanc bonnet et bonnet blanc »)
- b. (Q) Léa est allée au bois (« Léa est enceinte »)
- c. (S) Sam a reçu le puck (« Sam est fou »)

La prise en compte de variétés « nationales » comme le français de Belgique (B), du Québec (Q) ou de Suisse (S) pose le même type de problèmes que le français de France : il est impossible de définir LE suisse ou LE belge (Goosse 1995) autrement que par la compétence du linguiste. Il est indispensable pour cela de disposer d'informateurs fiables. Chacune de ces variétés comporte d'ailleurs également ses propres variantes techniques, argotiques ou régionales internes.

Le travail de description a été commencé depuis longtemps pour le français du Québec (J. Labelle, 1988, 1998) et il est en cours depuis un certain nombre d'années pour les variétés belge (J.-R. Klein et B. Lamiroy, 1994, 1995) et suisse (N. Kübler, 1995). Le projet dit « BFQS » a pour objet de confronter les résultats de ces différentes recherches. Il devrait à la fois aboutir à des résultats théoriques et permettre certaines applications de type informatique.

Outre le fait de disposer d'un thesaurus⁷ des expressions des grandes variétés⁸ de la francophonie, le fait de travailler avec un cadre théorique commun permettra de cerner de plus près la notion, trop souvent floue, de français standard, puisqu'apparaîtra clairement ce qui correspond au tronc commun du français (BFQS) et ce qui est en revanche purement franco-français (F), deux notions qui sont souvent confondues. La description du sous-ensemble F, n'ayant à notre connaissance jamais été entreprise auparavant, constitue sans doute un des résultats le plus originaux du projet. De même, la connaissance précise des diverses intersections des variétés régionales respectives (expressions communes en BQ, QS, FB, etc.) correspond également à un aspect innovateur de ce projet.

D'autre part, toutes sortes de produits informatiques deviennent envisageables à partir des résultats descriptifs obtenus, allant d'outils servant à la traduction automatique d'une variété régionale à une autre à la neutralisation de textes par transposition d'une variété régionale en français « commun ».

2. Recensement et classement des données

Les expressions figées françaises recensées au LADL par Maurice Gross ont été réparties en tables, en fonction de :

- leur construction syntaxique ;
- la place du ou des élément(s) figés qui se combinent avec le verbe dans cette construction.

Quelque 25 000 expressions verbales, construites autour de verbes autres que *être* et *avoir*, ont ainsi été réparties en 36 tables. L'ensemble des tables est présenté dans le tableau 1.

7. Pour un thesaurus des proverbes, voir le *Thesaurus Proverbiorum Medii Aevi. Lexikon der Sprichwörter des romanischen-germanischen Mittelalters* (1995).

8. Il s'agit ici des variétés d'Europe et du Canada, il faudrait par la suite inclure les variétés appartenant au français d'Afrique.

Tableau 1. Expressions figées (sans les « être » ni les « avoir »)

Table	Effectif	Construction définitionnelle	Exemples
C0			
C0		C0 V W	Sa dernière heure est arrivée. L'aube se lève.
C01		C0 V C1	Sa réputation dépasse les frontières. Les commentaires vont bon train.
C0PN		C0 V Prép N	Le drame se joue Loc N. La faute incombe à N.
C0PP		C0 V Prép N Prép N	Le vin monte à la tête de, à N. L'alcool coule à flots Loc N.
C0Q		C0 V W Qu P	Dieu bénisse Luc de Vinf W. Les circonstances font Qu P.
T311		Il + ça V W (-- > C0)	Il neige. Ca chauffe.
C1			
C1D		N0 V Ddéf C1	N0 monte la garde. N0 nage la brasse.
C1DPN		N0 V Ddéf C1 Prép N	N0 lève le ton contre N. N0 facilite les choses à N.
C1G		N0 V Poss C1	N0 a cassé sa pipe. N0 va son petit bonhomme de chemin.
C1GPN		N0 V Poss C1 Prép N	N0 détache son regard de N. N0 fait ses premières armes Loc N.
C1I		N0 V Dindéf C1	N0 grille un feu rouge. N0 gagne du terrain.
C1IPN		N0 V Dindéf C1 Prép N	N0 prête une oreille distraite à N. N0 taille une bavette avec N.
C1P2		N0 V C1 Prép C2	N0 met de l'eau dans son vin. N0 donne du piment à l'existence.
C1R		N0 V Dét C1 (résiduel)	N0 pisse un coup. N0 plie bagages.
C1RPN		N0 V C1 Prép N (résiduel)	N0 fait plaisir à N. N0 n'arrache pas une larme à N.
CAN		N0 V C1 à, de N (lui)	N0 a délié la langue de, à Max. N0 lui a botté les fesses.
CDN		N0 V C1 de N	N0 bat le rappel de ses amis. N0 se paye la tête de Luc.
C5,6,7,8			
C5		Qu P V Prép C1	Que N0 milite en sa faveur. Il revient à la mémoire de N Qu P.
C6		N0 V Qu P Prép C2	N0 a pris du bon côté Qu P. N0 a inventé de toutes pièces Qu P
C7		N0 V C1 à ce Qu P	N0 a dit non à ce Qu P. N0 met un point d'honneur à ce Qu P.
C8		N0 V C1 de ce Qu P	N0 se mord les doigts de Vinf W. N0 a une trouille bleue Qu P.

CNP			
CNP2D		N0 V N1 Prép Ddéf C2	N0 accule N au désespoir. N0 découpe N suivant le pointillé.
CNP2Z		N0 V N1 Prép Dét0 C2	N0 comble N d'honneurs. N0 connaît N par cœur.
CNP2R		N0 V N1 Prép Dét C2 (résiduel)	N0 délivre N d'un grand poids. N0 déchoit N de sa nationalité.
CP			
CP1D		N0 V Prép Ddéf C1	N0 tranche dans le vif. N0 crache dans la soupe.
CP1Z		N0 V Prép Dét0 C1	N0 se confond en excuses. N0 entre en scène.
CP1R		N0 V Prép Dét C1 (résiduel)	N0 dort sur ses deux oreilles. N0 danse sur un volcan.
CPN		N0 V Prép C1 de N	N0 abuse de la bienveillance de N. N0 passe sur le corps de N.
CPP		N0 V Prép C1 Prép C2	N0 manque de respect à N. N0 marche au doigt et à l'œil.
CPPN		N0 V C1 Prép N Prép N	N0 fait cause commune avec N contre N. N0 obéit au doigt et à l'œil à N.
CPPQ		N0 V C1 Prép N Qu P	N0 mettrait sa main au feu Que P. N0 est passé maître dans l'art de Vinf W.
CPQ		N0 V C1 Prép Qu P	N0 a le chic pour Vinf W. N0 court le risque Qu P.
Autres			
CV		N0 V Vinf W	N0 envoie paître N. N0 faire bouillir la marmite.
CFE		P, P	C'est pas de l'amour, c'est de la rage. Ce n'est pas tant Qu P, c'est Qu P
CADV		N0 V Adv	N0 est né coiffé. N0 plaide coupable. N0 rit grassement.
VADV		N0 V Adv W	N0 prévenir N charitablement. N0 insiste lourdement sur N.

Ainsi, la table C1D (8a) regroupe toutes les expressions de construction N0 V C1 dans lesquelles le sujet N0 est libre, mais l'objet direct C1 contraint. Le symbole D renvoie au déterminant défini devant le N. De façon analogue, la table CP1D (8b) contient les expressions de type N0 V Prép C1, dans lesquelles le complément contraint, également avec déterminant défini, est de type prépositionnel :

- (8) a. Luc (monte la garde + rate le coche)
 b. Luc (pédale dans la choucroute + crache dans la soupe)

Il faut y ajouter plus de 18 000 expressions en *être* et *avoir*, réparties en 19 et 6 tables respectivement. L'ensemble de ces tables est représenté dans le tableau 2.

Tableau 2. Expressions figées en « être » ou « avoir »

N0 être X			
Tables	Structures	Exemples	Effectifs
E1	N0 être C	Luc est un moins que rien	337
E1HC	Nhum être C	Luc est une vipère	457
EPA	N0 être Adv Adj C	Luc est bien portant	661
EAPC	N0 être Adj Prép C	Luc est digne de foi	1.297
E01	C0 être Adj	Les carottes sont cuites	3.040
E0P1	C0 être Prép C1	Leur bonheur est sans nuages	654
ENPC	N0 être N1 Prép C	Nos amis sont des gens de classe	630
EDN	N0 être C de N	Luc est l'éminence grise de Jo	781
E1PN	N0 être C1 Prép N	Luc est un père pour Bob	289
EC0	C'êtré Prép X	Ce n'est pas la porte à côté	453
C0E	C1 Prép X	Vogue la galère	702
		TOTAL	9.301

N0 être Prép X			
Tables	Structures	Exemples	Effectifs
EPC	N0 être Prép C	Le bus est en panne	1.731
EPDETC	N0 être Prép Dét C	Luc est dans l'expectative	1.161
EPAC	N0 être Prép Adj C	Luc est en de bonnes mains	793
EPCA	N0 être Prép C Adj	Le bus est en pièces détachées	726
EPCDC	N0 être Prép C de C	Luc est en perte de vitesse	957
EPCPC	N0 être Prép C Prép C	Nos amis sont en rangs par quatre	203
EPCDN	N0 être Prép C de N	Luc est à l'affût d'un coup	934
EPCPN	N0 être Prép C Prép N	Son texte est en balance avec le mien	910
EPCPQ	N0 être Prép C Prép Qu P	Luc est dans l'illusion que Jo ira	183
		TOTAL	7.598

N0 avoir X			
Tables	Structures	Exemples	Effectifs
A1	N0 avoir C	Luc a une pêche d'enfer	576
A1PN	N0 avoir N1 Prép C2	Luc a le livre en mains	207
ANP2	N0 avoir C1 Prép N2	Luc a confiance en Léa	104
A12	N0 avoir C1 Adj	Luc a les mains libres	133
A1P2	N0 avoir C1 Prép C2	Luc a du pain sur la planche	601
YA	Il y avoir N1 Prép N2	Il n'y a pas le feu	351
		TOTAL	1.972

Ainsi, la table EAPC est réservée aux expressions où *être* est suivi d'un adjectif et d'un complément prépositionnel (9a), tandis que la table EPC regroupe les expressions où *être* est suivi d'un complément prépositionnel (9b), etc. Pour *avoir*, la table A1P2, regroupe, de façon parallèle aux expressions en C, celles où le verbe est suivi d'un complément direct plus un complément prépositionnel figés (9c), tandis que la table A12 rassemble les cas tels (9d), où un complément d'objet direct est associé à un adjectif, etc. :

- (9) a. Luc est digne de foi
- b. L'entreprise est en perte de vitesse
- c. Luc a du pain sur la planche
- d. Luc a le bras long

2.1. Les expressions communes (BFQS)

Ce sont les tables du LADL, parce qu'elles sont les plus complètes à ce jour, qui ont été utilisées comme matériel de départ dans la première partie du travail. Dans quelques cas, très rares, des expressions figurant dans les tables n'ont pas été retenues parce que considérées comme appartenant à des jargons spécifiques en usage dans des groupes restreints :

- (10) a. Max passera au tourniquet (militaire : « passera au conseil de guerre »)
- b. Le bateau a viré lof pour lof (maritime : « virer de bord vent arrière »)

Chaque étape se déroule à l'intérieur d'un cadre syntaxique précis. En effet, toutes les tables seront examinées successivement : à partir d'une table F donnée, les équipes B, Q et S déterminent si chaque expression appartient ou non à sa communauté linguistique, et, si oui, si elle a le même sens. Ce premier codage a donc pour but de répertorier toutes les expressions qui appartiennent au français commun. Pour éviter les erreurs d'interprétation (en particulier le piège des faux-amis, cf. infra), une « traduction » sommaire doit être associée à chaque entrée. Cet équivalent passe-partout est d'autant plus important qu'il permet de dédoubler certaines entrées où, pour un de ses sens, l'expression peut effectivement être codée BFQS, alors que ce n'est pas vrai pour d'autres sens. Ainsi, dans (11) :

- (11) Max a appris à claquer des talons

l'expression reçoit le codage BFQS pour le sens « se mettre au garde-à-vous », mais sera codé BFS seulement pour le sens « obéir immédiatement aux ordres », sens inconnu en Q. L'entrée sera donc dédoublée en conséquence.

Pour des raisons évidentes, le passe-partout choisi sera le plus neutre possible, c'est-à-dire qu'il devra à son tour être commun aux quatre variétés. Ainsi, nous avons affaire à une expression BFQS dans (12) :

- (12) Max aime rouler des mécaniques

or, la paraphrase possible « faire de l'épate » (qui est, de fait, celle utilisée dans le Petit Robert) ne sera pas retenue comme équivalent parce qu'elle n'est pas utilisée au Québec. On préférera dans ce cas une paraphrase plus neutre, p. ex. « essayer d'impressionner ».

Cette première phase de codage se présentera de la même façon pour l'ensemble des expressions figurant dans les listes du LADL. Nous donnons ici des exemples de la table CPID, qui comporte plus de mille entrées et de la table CPP qui en contient environ 300.

Les expressions qui, comme ici, sont notées++++, i.e. acceptables dans les quatre communautés, sont, rappelons-le, la grande majorité et constituent le français commun. Le codage de leurs propriétés syntaxiques étant déjà effectué dans les tables du LADL (encore qu'il faille vérifier que ces propriétés sont les mêmes dans les autres variétés !), cette première phase se

contentera du simple tri des expressions devant être retenues, ou non, dans le stock commun. Une fois opéré ce tri, le projet BFQS se consacrera plus spécifiquement aux autres cas : ceux où une expression n'appartient pas à l'un au moins des groupes linguistiques.

Tableau 3. Expressions du français commun

Table CP1D	B	F	Q	S	Traduction	Classe
aller aux toilettes	+	+	+	+	aller faire ses besoins	BFQS
opiner du chef	+	+	+	+	acquiescer	BFQS
rentrer dans le décor	+	+	+	+	quitter la route (véhicule)	BFQS
venir au monde	+	+	+	+	naître	BFQS

Table CPP	B	F	Q	S	Traduction	Classe
aller de mal en pis	+	+	+	+	empirer	BFQS
changer du tout au tout	+	+	+	+	changer complètement	BFQS
mordre dans la vie à pleines dents	+	+	+	+	bien profiter de la vie	BFQS
taper du poing sur la table	+	+	+	+	protester énergiquement	BFQS

2.2. Les expressions non communes (non BFQS)

Dans une table donnée, une minorité d'expressions est considérée par l'une des équipes comme n'appartenant pas à sa communauté. Une expression peut être B et F, par exemple, mais non Q et non S : elle sera répertoriée dans la classe BF. Toutes les combinaisons sont *a priori* possibles : si l'on élimine le français commun (classe BFQS), il reste 14 possibilités (B, BF, BFQ, BFS, F, FQ, FQS, etc.).

La première phase du travail se faisant sur les tables du LADL, toutes les expressions sont F par définition : seules les 7 classes contenant F sont donc concernées dans cette phase de la recherche, soit F, BF, FQ, FS, BFQ, BFS et QFS. Le tableau 4 donne un exemple, toujours pour la table CP1D, des différents cas de figure rencontrés. Pour la table CPP, nous donnons des exemples de cas codés BFQS d'une part, codés purement F d'autre part.

Tableau 4. Répartition en classes des expressions F des tables CP1D et CPP

Table CP1D	B	F	Q	S	Traduction	Classe
jouer des coudes	+	+	+	+	se frayer un chemin	BFQS
rentrer dans le décor	+	+	+	+	quitter la route	BFQS
cracher en l'air	+	+	+	-	faire qqch d'inutile	BFQ
baigner dans l'huile	+	+	-	+	marcher bien	BFS
l'avoir dans l'os	+	+	-	+	être berné	BFS
rouler au super	-	+	+	+	rouler à l'essence « super »	FQS
se pousser du col	+	+	-	-	se mettre en valeur	BF
aller au casse pipe	+	+	-	!	aller au combat	BF
cracher au bassin	+	+	-	!	payer ce qu'on doit	BF

Table CPID	B	F	Q	S	Traduction	Classe
aller à la selle	-	+	+	-	aller déféquer	FQ
pousser à la roue	-	+	+	-	encourager une action	FQ
aller au charbon	+	+	-	+	aller au travail	BFS
tirer au cul	-	+	-	+	être paresseux	FS
aller aux asperges	-	+	-	-	aller se prostituer	F
péter dans la soie	-	+	-	-	être riche	F

Table CPP	B	F	Q	S	Traduction	Classe
circuler de bouche en bouche	+	+	+	+	circuler partout (un bruit)	BFQS
vivre d'amour et d'eau fraîche	+	+	+	+	vivre dans l'insouciance	BFQS
pendre au nez comme un sifflet de deux ronds	-	+	-	-	pendre au nez	F
en prendre plein la gueule pour pas un rond	-	+	-	-	en prendre plein la gueule	F

Comme le montrent les derniers exemples, certaines expressions, communes aux quatre variétés, tel *pendre au nez* de *N* peuvent cependant avoir un correspondant légèrement différent dans une seule des variétés : celles-ci seront enregistrées comme des entrées séparées.

3. Constitution des tables non F

Les deux étapes précédentes fournissent une répartition de toutes les expressions F dans les diverses classes concernées, qu'elles soient communes ou non aux quatre variétés. Il y manque évidemment la description des expressions qui ne sont pas F, mais qui appartiennent à une ou plusieurs des autres communautés. Chaque équipe doit constituer ses propres tables et les soumettre aux autres équipes. Les expressions F étant en principe toutes classées (sauf oubli, évidemment), les tables B, par exemple, vont enrichir les classes d'expressions B, BQ, BS et BQS (mais non les classes BF, BFQ et BFS, déjà constituées). Nous donnons ci-dessous un extrait des tables B correspondant de nouveau à CPID et CPP respectivement.

Tableau 5. Exemples de liste B

Table CPID-B	B	F	Q	S	Traduction	Classe
aller aux binoches	+	-	-	-	aller aux toilettes	B
aller à la toilette	+	-	+	-	aller aux toilettes	BQ
rouler à la super	+	-	-	-	rouler à l'essence « super »	B
pousser à la charrette	+	-	?	-	encourager une action	B

Table CPP-B	B	F	Q	S	Traduction	Classe
être tombé avec son derrière dans le beurre	+	-	-	-	avoir de la chance	B
aller à la chasse aux lapins	+	-	-	-	se fourrer les doigts dans le nez	B
aller ni à messe ni à prêche	+	-	-	-	ne pas être catholique pratiquant	B
arriver comme des figues après Pâques	+	-	-	-	arriver trop tard	B

Notons que pour la « traduction » de *aller aux binoches* et *aller à la toilette*, on a utilisé ici l'expression *aller aux toilettes* : le codage de la table F a permis en effet de déterminer que cette expression appartient à la classe BFQS : elle peut donc être utilisée comme « passe-partout » pour toutes les expressions de même sens des autres variétés. Dans la mesure du possible, ce procédé sera généralisé.

La constitution des listes et tables B, Q, et S est en cours. Elle est en partie facilitée par le fait que beaucoup d'expressions non F sont en fait des variantes d'expressions F. Les listes s'enrichissent donc au fur et à mesure du travail sur les tables F. Ainsi l'expression en (13a) n'est pas Q, mais aide à trouver l'expression Q correspondante (13b) et suggère en même temps une deuxième expression B de même sens (13c) :

- (13) a. Léa s'est levée du pied gauche ce matin (FBS)
 b. Léa s'est levée le gros bout le premier ce matin (Q)
 c. Léa s'est mal levée ce matin (B)

Les tables de chacune des variantes non F devront à leur tour, comme pour les tables F, faire l'objet d'un codage par les trois autres équipes. Les 14 classes d'expressions n'appartenant pas au français commun ne seront complètes qu'après cette phase.

Tout ce travail exige une attention minutieuse et une collaboration étroite dans la mesure où l'interprétation correcte d'une expression ne peut être fournie que par le locuteur de la table d'origine. On rencontre en effet divers types de faux amis. Pour ne prendre qu'un exemple : la phrase de (14a) signifie en F « ne pas avoir obtenu ce qu'on voulait, être frustré, déçu ». En Q, on a avec le même sens, mais avec une variation de préposition, l'expression donnée en (14b). Et enfin, l'expression existe bien en B et S, mais elle a alors l'interprétation beaucoup plus restreinte : « ne pas savoir quoi répondre à une question », ce qui, en F, s'exprimerait (paradoxalement !) par (14c) qui est inconnu dans ce sens en B, Q et S.

- (14) a. Luc est resté le bec dans l'eau
 b. Luc est resté le bec à l'eau
 c. Luc est resté sec

Les listes des différentes variantes, dans ce cas, s'établiront comme suit :

Tableau 6. Répartition des expressions en fonction des variations

	B	F	Q	S	Traduction
<i>Liste F</i>					
être le bec dans l'eau	-	+	-	-	être frustré, avoir échoué
être sec	-	+	-	-	ne pas savoir quoi répondre

<i>Liste B</i>					
être le bec dans l'eau	+	-	-	+	ne pas savoir quoi répondre
<i>Liste Q</i>					
être le bec à l'eau	-	-	+	-	être frustré, avoir échoué
<i>Liste S</i>					
être le bec dans l'eau	+	-	-	+	ne pas savoir quoi répondre

Dans certains cas, des faux amis se produisent lorsqu'une phrase correspond à une expression dans une ou plusieurs des variétés, alors qu'elle n'a que le sens littéral dans les autres variétés. C'est le cas, par exemple, de (15a). Il se peut, comme le montre (15b-c) que le faux ami se présente avec des sens différents dans les variétés respectives. Ainsi, en Q et en B, l'expression signifie des choses tout à fait différentes, « échouer » et « réviser » respectivement :

- (15) a. Max bat le beurre (B : « se dépense en pure perte »)
 b. Max a bloqué son examen (Q : « a échoué à son examen »)
 c. Max a bloqué son examen (B : « a bûché son examen »)

Reste enfin les expressions d'une totale originalité, typique de l'une des variétés, auxquelles on ne peut trouver d'équivalent dans les autres groupes, parce qu'elles correspondent clairement à un calque dû à l'influence du *substrat* local, qu'il soit néerlandais, anglais ou allemand :

- (16) a. B : Luc fait de son (jan + nez + stoef) (« Luc fait des embarras »)
 b. B : Luc a fait schampavie (« Luc est parti sans mot dire »)
 c. Q : Luc a frappé la bonne personne (« Luc est tombé sur la bonne personne »)
 d. Q : Max a poussé une craque à Luc (« Max a taquiné Luc »)
 e. S : Luc a l'ennui de Heidi (« Luc s'ennuie de Heidi »)
 f. SB : Ça tire (« Il y a un courant d'air »)

Comme le montre (16f), certaines expressions peuvent se manifester dans plus d'une variété parce qu'elles sont calquées sur le même moule germanique. Les exemples de (17a-b-c) présentent également des cas communs au français de Belgique, de Suisse ou du Québec, mais inconnus en France, pour la même raison : toutes ces expressions correspondent à des calques. Toutefois il arrive aussi, comme le montre (17d), qu'on retrouve les mêmes expressions parce qu'un stade plus ancien du français est resté vivant dans les zones plus périphériques de la francophonie, alors qu'il est vieilli au centre :

- (17) a. Léa a encore un cadeau de bon (BS : « a encore droit à un cadeau »)
 b. Léa a avalé par le trou du dimanche (BS : « a avalé de travers »)
 c. Le médecin mesure la pression de Léa (QS : « prend la tension de Léa »)
 d. Luc fait endêver Léa (BQS : « fait enrager Léa »)

De telles divergences sont fréquentes et touchent à tous les domaines : sémantique, syntaxique, morphologique. Nous examinons ci-dessous certains types de variations.

4. Types de Variation

La comparaison des expressions des différentes variétés se faisant, à chaque étape, à l'intérieur d'un même cadre syntaxique, i.e. d'une même table, il est intéressant de comparer terme

à terme les expressions et de répertorier plusieurs types de différences. Ces variantes peuvent prendre toutes sortes de formes. On peut schématiquement en distinguer deux sortes, qui peuvent se combiner. Nous donnons ci-dessous des exemples de paires, sans tenir compte des possibilités dans d'autres variétés.

4.1. Variantes lexicales

Une expression F d'une table peut se différencier d'une expression appartenant à une autre communauté par l'un de ses éléments sémantiquement pleins (N, V, Adj).

- Variation de V
 - (18) a. (F) Paul tape sur le système de Marie
 - (S) Paul tombe sur le système de Marie
 - b. (F) Paul a claqué la porte
 - (B) Paul a clapé la porte

- Variation de N
 - (19) a. (F) On n'est pas sorti de l'auberge
 - (Q) On n'est pas sorti du bois
 - b. (F) Luc fait une culbute
 - (B) Luc fait un cumulet
 - c. (F) Luc fait la tête
 - (S) Luc fait la potte

- Variation d'Adj
 - (20) a. (F) Il fait frisquet
 - (B) Il fait cru
 - b. (F) Ça se vend comme des petits pains
 - (Q) Ça se vend comme des petits pains chauds

4.2. Variantes grammaticales

Les expressions présentent également toutes sortes de variations morphosyntaxiques :

- Variation de genre ou nombre
 - (21) a. (F) Max roule au super
 - (B) Max roule à la super
 - b. (F) Luc doit aller aux toilettes
 - (Q) Luc doit aller à la toilette

- Variation du *Dét*
 - (22) a. (F) Luc va à la selle
 - (B) Luc va à selle
 - b. (F) Max a fait ses choux gras de ces informations
 - (B) Max a fait choux gras de ces informations

- Variation de *Prép*
 - (23) a. (F) Luc va être le bec dans l'eau
 - (Q) Luc va être le bec à l'eau
 - b. (F) Luc fait tourner Léa en bourrique
 - (B) Luc fait tourner Léa à bourrique

4.3. Variations combinées

Touts sortes de combinaisons sont évidemment possibles. Nous en donnons quelques exemples :

- Variation de *V* et de *Prép*
 - (24) (F) L'inculpé est passé aux aveux
 - (B) L'inculpé est entré en aveux
- Variation de *Prép* et de *N*
 - (25) (F) Max se lève souvent du pied gauche
 - (Q) Max se lève souvent le gros bout le premier

Les raisons de ces variations sont multiples et ont déjà été signalées par Klein-Lamiroy (1995), Labelle (1998) et Kübler (1995). Il sera intéressant de les étudier dans le détail, tant du point de vue lexical que morphosyntaxique.

5. Statistiques

Au stade où en est le travail, il est prématuré de faire des constatations statistiques fiables. Mais on peut avoir une première idée de la répartition des entrées dans les différentes classes à partir d'une table de plus de mille entrées comme CPID. Les chiffres cités dans le tableau 7 ne concernent que les entrées qui ont fait l'objet d'une décision collective, certaines entrées nécessitent encore un complément d'informations.

Tableau 7. Répartition par classes des expressions F de CPID

Table CPID-F	1048 entrées	
Classe	Effectif	
BFQS	750	Français commun
F	52	Français de France seulement
FS	19	
FQ	4	
FQS	3	Familles d'expressions
BF	21	
BFS	101	
BFQ	2	

Toutes sortes d'études pourront être faites à partir de ces classes, tant en ce qui concerne leurs effectifs que leur contenu. Elles devront prendre en compte divers facteurs : héritage historique, influence des langues limitrophes, influence de différents immigrants, rôle « unificateur » des médias, etc. Ainsi, en tenant compte de la proximité géographique, il n'est pas surprenant, par exemple, de trouver beaucoup d'expressions dans le groupe BFS, alors que l'ensemble Q est marginalisé. On peut s'attendre par ailleurs à ce que la variété Q fournisse de nombreuses expressions originales inconnues des autres variétés.

Conclusions

Ce vaste programme de travail que nous avons présenté ici n'en est qu'à ses débuts. Les résultats déjà obtenus, s'il ne permettent pas encore de conclusions générales, sont cependant encourageants. La collaboration constante entre les équipes et le parti-pris d'exhaustivité devraient permettre l'établissement de listes complètes d'expressions, classées par familles, c'est-à-dire d'un dictionnaire des expressions figées de la francophonie qui couvrirait l'ensemble des quatre variétés B, F, Q et S. Un tel ouvrage, qui à notre connaissance n'a jamais été réalisé jusqu'à ce jour, permettrait cependant de se faire une idée précise de ce qui correspond

- à l'intersection des quatre variétés (BFQS)
- à une et une seule de chacune des variétés (B, F, Q, S)
- aux intersections respectives de certaines des variétés (BF, QS, FQ, BS, etc.).

Autrement dit, on pourrait appréhender de façon plus rigoureuse que cela ne l'est fait d'habitude, les notions de français standard, de français commun et de français régional. Et comme nous l'avons mentionné au début, grâce au formalisme utilisé, toutes sortes d'applications informatiques deviennent envisageables. Ainsi, certaines familles d'expressions de même sens pourront être représentées sous forme d'automates à états finis. Ces graphes faciliteront la mise en relation des diverses variétés, exploitable pour la traduction automatique d'une variante à une autre ou pour la recherche automatique dans les grands corpus (Labelle 1998). La mise au point de transducteurs à partir de ces graphes devrait également rendre possible la normalisation en français commun de textes écrits dans une des variétés.

Il faudrait enfin envisager par la suite une extension vers d'autres variétés plus « exotiques » comme les français d'Afrique.

Bibliographie

- ABEILLÉ A. (1995). The flexibility of French Idioms : A Representation with Lexicalized Tree Adjoining Grammar. In : M. Everaert et al. (éds). *Idioms*. N.J. Hillsdale : Erlbaum, 15-42.
- BALLY C. (1921). *Traité de stylistique française*. Paris : Klincksieck.
- BOONS J.-P., GUILLET A. et LECLÈRE C. (1976). *La structure des phrases simples en français. Les constructions intransitives*. Genève : Droz.
- CACCIARI C. et GLUCKSBERG S. (1995). Imagining Idiomatic Expressions : Literal or Figurative Meaning? In : M. Everaert et al. (éds). *Idioms*. N.J. Hillsdale : Erlbaum, 43-57.
- CONENNA M. (1995). Equivalence sémantique et variantes formelles dans les proverbes. *Studi di Linguistica*. Atti del Convegno della SUSLLF (Torino). Alessandria : Edizioni dell'Orso, 205-219.
- DANLOS L. (éd.) (1988). *Les expressions figées. Langages*, 90.
- EVERAERT et al. (éds). (1995). *Idioms*. N.J. Hillsdale : Erlbaum.
- GAATONE D. (1997). La locution : analyse interne et analyse globale. In : M. Martins-Baltar (éd.) *La locution entre langue et usages*. Fontenay/ Saint-Cloud : ENS éditions, 165-177.
- GIBBS R.W. (1992). What do idioms really mean? *Journal of Memory and Language*, 31, 485-506.
- GIBBS R.W. (1995). Idiomaticity and Human Cognition. In : M. Everaert et al. (éds). *Idioms*. N.J. Hillsdale : Erlbaum, 97-117.
- GOOSSE A. (1995). Locutions régionales de Belgique. In : Labelle J. & C. Leclère (éds). *Lexiques-grammaires comparés en français*. Amsterdam/Philadelphia : J. Benjamins, 29-36.
- GRÉCIANO G. (1982). *Signification et dénotation en allemand. La sémantique des expressions idiomatiques*. Paris : Klincksieck.
- GRÉCIANO G. (1994). Phraseologische Text(in)kohärenz. *Cahiers d'Etudes germaniques*, 27, 93-103.

- GROSS G. (1996). *Les expressions figées en français. Noms composés et autres locutions*. Paris/Gap : Ophrys.
- GROSS M. (1975). *Méthodes en Syntaxe*. Paris : Hermann.
- GROSS M. (1982). Une classification des phrases « figées » du français. *Revue Québécoise de Linguistique*, 11.2, 151-185.
- GROSS M. (1988). Les limites de la phrase figée. *Langages*, 90, 7-22.
- GROSS M. (1989). *Les expressions figées. Une description des expressions françaises et ses conséquences théoriques*. Rapport de recherche du Ministère de la Recherche et de l'Éducation Nationale (Informatique Linguistique).
- GROSS M. (1982). Une classification des phrases figées du français. *Revue Québécoise de Linguistique*, 11 : 2, 151-185.
- GROSS M. (1998). L'analyse et la déformation des phrases figées dans *La Tour des Miracles*. In : M. Conenna (éd.) *Actes du Colloque International de Milan*. Bari : Schena, 41-55.
- GUILLET A. et LECLÈRE C. (1992). *La structure des phrases simples en français. Les constructions locatives*. Genève : Droz.
- HEINZ M. (1993). *Les locutions figurées dans le Petit Robert*. Tübingen : Niemeyer.
- JACKENDOFF R. (1995). The Boundaries of the Lexicon. In : M. Everaert et al. (éds). *Idioms*. N.J. Hillsdale : Erlbaum, 133-166.
- KLEIBER G. (1989). Sur la définition des proverbes. In : G. Greciano (éd.). *Europhras 1988. Phraséologie contrastive*. Strasbourg : Université des Sciences Humaines, 233-253.
- KLEIN J-R et LAMIROY B. (1994). Lexique-grammaire du français de Belgique. *Linguisticae Investigationes*, XVIII : 2, 285-320.
- KLEIN J-R et LAMIROY B. (1995). Les expressions figées du français de Belgique. In : J. Labelle et C. Leclère (éds). *Lexiques-grammaires comparés en français*, Amsterdam/Philadelphia : J. Benjamins, 37-52.
- KÜBLER N. (1995). Parle voir suisse ! Présentation d'expressions figées en suisse. In : Labelle, J. (éd). *Lexiques-grammaires comparés et traitements automatiques*. Montréal : Presses de l'UQAM, 267-283.
- LABELLE J. (1988). Lexiques-grammaires comparés : formes figées en français du Québec. *Langages*, 90.
- LABELLE J. (1998). Lexiques-grammaires comparés. D'un français à l'autre. *Travaux de Linguistique*, 37, 47-70.
- LAMIROY B. (1998). (éd.). *Le lexique-grammaire. Travaux de Linguistique*, numéro spécial 37.
- LAMIROY B., LECLÈRE C, LABELLE J., KLEIN J. et KÜBLER N. (1999). Les variantes du français et les expressions figées : le projet BFQS. Communication au 18^e Colloque International sur le Lexique et la Grammaire comparés des Langues romanes à Salerne en octobre 1999.
- LECLÈRE C. (1990). Organisation du Lexique-grammaire des verbes français. *Langue Française*, 87.
- LECLÈRE C. (1998). Travaux récents en lexique-grammaire. *Travaux de Linguistique*, 37, 155-186.
- LECLÈRE C. (1999). Expressions figées dans la francophonie : le projet BFQS. In : *Hommage à Gaston Gross*. Besançon : BULAG, numéro spécial (sous presse).
- MARTIN R. (1997) Sur les facteurs du figement lexical. In : M. Martins-Baltar (éd.) *La locution entre langue et usages*. Paris : ENS éditions. Fontenay-St Cloud, 291-305.
- MARTINS-BALTAR M. (éd.) 1997. *La locution entre langue et usages*. Paris : ENS éditions. Fontenay-St Cloud, 3 vol.
- NUNBERG G., SAG I.A. et WASOW T. (1994). Idioms. *Language*, 70, 491-538.
- THESAURUS PROVERBIORUM MEDII AEVI. (1995). *Lexikon der Sprichwörter des romanischen-germanischen Mittelalters*. Mouton : De Gruyter.

La traduction de la terminologie grammaticale arabe vers le français

Hassan Hamzé
Université Lyon 2
Département d'Études Arabes
Centre de Recherche en Terminologie et Traduction

1. Nager contre le courant

À notre époque, l'arabe est une langue réceptrice. Des quantités de termes passent tous les jours des langues européennes, notamment le français et l'anglais, vers l'arabe. Les travaux de recherche sur le transfert terminologique vers l'arabe sont toujours d'actualité. Il suffit pour s'en convaincre de voir le nombre d'articles, de livres et de thèse consacrés à ce sujet¹.

Lors des deux dernières décennies, beaucoup de textes linguistiques sont traduits vers l'arabe. Il suffit, pour se rendre compte de l'ampleur du phénomène, de noter la sortie presque simultanée, entre 1984 et 1987 de cinq traductions du *Cours de linguistique générale* de F. de Saussure : quatre à partir du français et une à partir d'une traduction anglaise du Cours. On peut trouver dans ce fait frappant une preuve de l'anarchie qui règne dans cette discipline encore jeune en arabe, mais on peut y voir également une preuve de sa vivacité. Cela dépend de quelle manière on regarde la coupe : à moitié pleine ou à moitié vide.

Laisser ce thème très porteur à notre époque² pour traiter les problèmes du transfert de l'arabe vers le français peut paraître quelque peu surprenant. Or, il me semble extrêmement intéressant de porter un regard critique sur ce phénomène de transfert dans les deux sens, de voir l'attitude des langues exportatrices, en l'occurrence le français, face à la terminologie scientifique arabe et dégager, si possible, des règles communes de fonctionnement.

Le choix, il faut le reconnaître, est bien limité ; il concerne essentiellement les sciences islamiques et les sciences du langage et, plus particulièrement, la grammaire, discipline qui était foisonnante et qui constitue une contribution réelle des grammairiens arabes à l'évolution des théories linguistiques dans le monde³.

2. Traduction des textes linguistiques vers l'arabe

La difficulté majeure dans un texte scientifique est une difficulté conceptuelle. Si on considère la terminologie comme la clé de la science, comme le suggère le titre du livre d'al-Kawârizmî : *Mafâtiḥ⁴ al-ʿulûm* (Les clés des sciences), la terminologie se trouve au centre du problème de la traduction des textes scientifiques.

1. À l'Université Lyon 2, pour ne citer qu'elle, plusieurs thèses ont été soutenues sur la traduction des termes économiques, juridiques, linguistiques, informatiques, etc.

2. J'ai déjà dirigé dans ce domaine à l'Université Lyon 2 la thèse de doctorat de Monsieur Akram ODEH : *La traduction et la terminologie linguistique du français en arabe, l'arabisation du « Cours de linguistique générale » de F. de Saussure*, soutenue en 1998.

3. Voir une présentation de cette pensée dans les deux articles de K. Versteegh : « le langage, la religion et la raison », et G. Bohas, J.-P. Guillaume, D. Kouloughli : « L'analyse linguistique dans la tradition arabe », in : Sylvain Auroux (éd.) : *Histoire des idées linguistiques*, 1, pp. 243-259 et 260-282.

4. Pour contourner des difficultés de transcription, les emphatiques arabes ont été transcrites avec des caractères en gras : **d. d. h. s. t.**

Sur cette question, les traductions arabes des textes linguistiques oscillent entre deux solutions dangereuses :

A) La première solution : court derrière la création terminologique à tout prix. Sous prétexte de « fidélité », on cherche à forger un équivalent à chaque terme dans la langue source. Or, une traduction qui remplace, systématiquement, tous les termes de la langue source par des termes techniques arabes n'est pas une traduction quelle que soit sa réussite dans le choix des termes arabes équivalents; le texte traduit deviendrait un lexique bilingue. Cette solution peut être aggravée par le goût effréné pour le nouveau. Par souci de modernisme, on crée sans cesse de nouveaux termes sans tenir compte du système de nomination de l'arabe : préfixation, suffixation, emprunt, hybridation, création de nouveaux schèmes, etc. Tous les moyens sont bons pour forger de termes nouveaux. Bourré de termes, le texte ainsi traduit reste opaque. Paradoxalement, il faut passer par l'original dans la langue source pour le comprendre, c'est-à-dire faire abstraction de la traduction. C'est comme si le texte traduit n'était pas destiné au lecteur arabophone qui n'est pas censé lire le texte dans sa langue source.

Un syntagme étant plus transparent que le terme simple pour exprimer le concept, il nous semble que le traducteur vers l'arabe d'une jeune discipline comme la linguistique a besoin de faire appel à des syntagmes, à des phrases, à des paraphrases, bref à une explication plutôt qu'à des listes de termes pour réaliser une traduction compréhensible capable d'assurer une communication réelle entre l'auteur français et le lecteur arabe.

B) La deuxième solution : se contente de l'existant. Elle fait appel à la terminologie de la pensée grammaticale arabe et établit une correspondance avec la terminologie de la linguistique moderne. C'est comme si cette linguistique moderne n'avait rien apporté de nouveau. C'est comme si ses concepts étaient anciens, connus depuis des âges. Cette solution, poussée à l'extrême, n'ignore pas seulement les différences entre les concepts de la tradition et celles de la linguistique moderne, elle ignore la linguistique moderne tout court.

Le réemploi d'une terminologie ancienne pour exprimer de nouveaux concepts n'est pas nouveau, ni dans la théorie linguistique en général ni dans la tradition arabe en particulier. On connaît bien le vocabulaire ancien qui a été réemployé au XIX^e et au XX^e siècle pour exprimer les nouvelles inventions de l'époque moderne comme le train, le journal, la voiture, etc⁵. Le recours à des termes communs à deux ou à plusieurs disciplines n'est pas nouveau non plus. On connaît bien les termes communs à la grammaire, à la jurisprudence, et à d'autres sciences dans le patrimoine arabe comme : *raj'at*, *hasan*, etc.⁶

Toutefois, il faut voir si le réemploi de la terminologie grammaticale arabe pour exprimer les nouveaux concepts linguistiques correspond bien aux cas déjà cités. En effet, deux pièges guettent le réemploi des termes de la pensée grammaticale arabe :

1. La terminologie de la tradition grammaticale arabe n'est pas morte pour être réutilisée dans des acceptions nouvelles. Cette terminologie est toujours vivante, voire très vivante au point de fermer la porte totalement ou partiellement devant la linguistique moderne qui n'a jusqu'à nos jours, qu'une place secondaire. En effet, la communauté arabophone, très fière, à juste titre d'ailleurs, de sa tradition grammaticale, n'a éprouvé ni la nécessité ni le besoin de la

5. Le mot arabe ancien *qitâr* qui désignait une chaîne de chameaux attachés l'un à l'autre et marchant en file (*Lisân al-carab*, racine Q.T.R. ; Kazimirski : *Dictionnaire arabe-français*) était sorti de l'usage bien avant son réemploi à l'époque moderne pour désigner le train.

6. Le terme *rajcat*, par exemple, signifie :

- pour les juristes : le retour de l'homme à la femme qu'il a répudiée une première ou une seconde répudiation qui n'exclut donc pas le raccommodement,
- pour les *mutakallim* : la croyance d'une partie des chiites dans le retour de l'Imam après sa mort ou son absence,
- pour les secrétaires de chancellerie : le compte donné dans l'armée pour une seule période de paye,
- en astronomie : [...], etc. (al-Kawârizmî : *Mafâtiḥ al-culûm*, p.3).

La traduction de la terminologie grammaticale arabe vers le français

linguistique moderne qui, a priori, ne devait apporter rien de nouveau ou qui était perçue comme totalement étrangère et inadaptée à la situation de l'arabe. La communauté a donc tourné le dos à cette nouvelle science qui n'a fait son entrée que tardivement dans les universités arabes. C'est, peut être la raison pour laquelle un ouvrage fondateur, le *Cours de linguistique générale* de F. de Saussure, a dû attendre le milieu des années 80 pour être traduit en arabe. Mais, paradoxalement, 5 traductions différentes ont vu le jour dans l'espace de deux ou de trois ans⁷. Cette attitude ne doit pas surprendre. André Martinet décrit ainsi la situation en France :

« Aujourd'hui encore⁸, le public français, même cultivé, ignore à peu près, l'existence d'une science du langage distincte de la grammaire scolaire et de l'activité normative des chroniqueurs mondains » (*Éléments de linguistique générale*, p. 6).

Que faut-il dire alors de l'arabe ?

2. La tradition grammaticale arabe n'est pas un domaine complètement différent de la linguistique. Le même terme *raj'at* mentionné ci-dessus a pu être réutilisé en dehors de la langue commune dans des acceptions différentes par les juristes, les *mutakallim*, etc. puisqu'il s'agit, dans ces acceptions, de domaines bien distincts même s'il est possible d'établir des liens solides entre ces domaines. Cette distinction de domaines n'est pas totalement satisfaite dans le cas de la linguistique et de la grammaire qui ont le même objet d'étude. Quoi qu'on dise de la différence de méthodes et de visées, il y a entre la linguistique et la grammaire traditionnelle une imbrication telle qu'il n'est pas possible d'utiliser le même terme dans les deux disciplines sans risque. Le réemploi est source constante de confusion et le lecteur peut glisser sans cesse d'un domaine à l'autre.

3. Traduction de la terminologie linguistique, les problèmes

La traduction de la terminologie linguistique vers l'arabe se fait dans la précipitation et dans la douleur. Une constante dans les travaux de recherche sur le transfert des textes linguistiques vers l'arabe consiste à relever les problèmes posés et à mettre l'accent sur une situation anarchique : inflation de nouveaux termes, synonymie, inadéquation entre les deux langues en question, mauvais choix des équivalents, recours excessif à l'emprunt, etc⁹. C'est comme si la langue arabe était rebelle au progrès et incapable de rendre les nouveaux concepts et leurs terminologies élaborés dans les grandes langues européennes.

Souvent la langue arabe elle-même, explicitement ou implicitement, est mise en cause pour justifier l'état des textes traduits vers l'arabe : rigidité des structures, caractère archaïque, inadaptation aux sciences modernes, etc. Cette mise en cause n'est pas nouvelle et, surtout, elle n'est pas l'exclusivité de certains milieux du monde arabe. Elle n'est pas loin de ce qui était répandu dans certains milieux de traducteurs français arabisants du XIX^e siècle qui mettaient en cause l'aptitude de l'arabe à exprimer les idées de manière claire et précise. Or, le défaut du texte traduit réside dans le traducteur et non dans le texte à traduire, dit en substance De Goguyer dans sa traduction de la *'Alfyyah d'Ibn Mâlik*. Voici son texte :

« combien de traducteurs croient qu'ils ont acquis, par la simple pratique, toute la certitude à laquelle on peut prétendre dans leur art, et attribuent à ce qu'ils appellent le

7. Un phénomène analogue s'est produit dans les premiers siècles de l'Islam avec la poésie, objet de fierté des Arabes à l'époque et jusqu'à nos jours. En conséquence, les Arabes qui ont traduit les sciences grecques : médecine, philosophie, etc. dans un mouvement de traduction sans précédent, ont complètement ignoré la poésie grecque ainsi que toute autre poésie en dehors de l'arabe.

8. Voir l'édition de 1980.

9. Voir à titre d'exemple la thèse de Nabil Esber : *La terminologie de la linguistique : problèmes de traduction, français-arabe*, Université Lyon 3, 1995, notamment vol. 1, pp. 198-282.

manque de précision de la langue arabe, l'incertitude dans laquelle il leur arrive de tomber au cours de leur travaux » (XIX).

Les présupposés théoriques qui sous-tendent les travaux de recherche sur le transfert terminologique vers l'arabe semblent considérer que ces difficultés sont propres à l'arabe et que la terminologie linguistique dans les langues sources va pour le mieux dans le meilleur des mondes, ce qui est, de toute évidence, une vue de l'esprit. La polysémie, la synonymie, l'inflation des termes, etc. sont monnaies courantes dans les langues sources même si les problèmes rencontrés sont à une petite échelle en comparaison avec l'arabe qui importe sa terminologie. La difficulté y est donc au carré. Il suffit de consulter un dictionnaire français de linguistique, celui de Larousse par exemple, pour se rendre à l'évidence et constater que l'idéal recherché en terminologie est loin d'être atteint.

Il est vrai que le transfert terminologique vers l'arabe ne se fait pas de manière tout à fait satisfaisante, et ça ne sert à rien de minimiser la portée des critiques qui sont, pour une bonne partie, pleinement justifiées. Mais il faut, me semble-t-il, relativiser les problèmes et avoir une vision plus globale du phénomène. Cela impose de mettre les langues en question dans des situations identiques, sinon assez proches, d'où l'intérêt du recours aux traductions des textes de la grammaire dans l'autre sens, de l'arabe vers le français.

L'état des lieux établi par les arabisants français montre bien que le transfert terminologique de l'arabe vers le français ne se fait pas sans douleur. De Sacy dresse un tableau sinistre des études sur la syntaxe arabe en France notamment en raison « de la multiplicité des termes techniques empruntés de la langue arabe et auxquels les traducteurs et les commentateurs se sont contentés de donner des formes et une terminaison latines, ou bien qu'ils ont rendus par des termes barbares qui n'offrent à l'esprit aucune idée claire et précise », avant d'ajouter :

« je ne connais aucun livre qui puisse fournir l'intelligence de ces expressions » (*Grammaire arabe*, xij).

Quelques décennies plus tard, De Goguyer n'est pas du tout plus optimiste :

« les dictionnaires européens, dit-il, n'expliquent pas, ou expliquent de la façon la plus erronée, les termes techniques de la grammaire arabe ».

Quant aux ouvrages, ils « ne sont suffisants que pour une première approximation », et les commentaires, « sont incompréhensibles pour qui ne connaît pas les termes techniques et les règles de la science grammaticale » (*La Alfyyah d'Ibn Mâlik*, XII-XIII).

Il ne me semble pas très intéressant de revenir aux traductions françaises mentionnées par De Sacy et De Goguyer. D'ailleurs le retour est très difficile, voire impossible. En revanche, il est beaucoup plus intéressant et beaucoup plus réaliste de s'arrêter devant les traductions réalisées plus tard, notamment par ces deux grands arabisants eux-mêmes¹⁰.

Pour plus de cohérence, les traductions réalisées par des arabophones ont été écartées dans le présent travail pour éviter toute interférence et rester dans l'optique d'un francophone – bilingue bien sûr – qui traduit vers sa première langue¹¹. Je n'ai pas retenu toutes les traductions vers le français non plus, loin s'en faut. Ce travail n'est donc pas une étude exhaustive de ces traductions¹² ; il se contente d'examiner un certain nombre d'échantillons réalisés par

10. *La grammaire arabe* de Sylvestre de Sacy a été éditée pour la première fois en 1810 ; la traduction de la *Alfyya* d'Ibn Mâlik a été réalisée par Antoine de Goguyer en 1886. J'ajouterai le *Dictionnaire arabe-français* de Kazimirski publié en 1860 et, à notre époque, les traductions de Gérard Troupeau, notamment son *Lexique-index du Kitâb de Sibawayhi* publié en 1976.

11. J'ai évité de parler de langue maternelle, terminologie généralement utilisée dans ce contexte, pour ne pas aborder le problème aigu des dialectes, ou les langues régionales, arabes et leur concurrence de l'arabe dit classique, ou littéraire ou littéral, pour avoir le statut de langue maternelle.

12. Pour un exposé sur les traductions des grammaires arabes vers le français voir A. Roman : « Grammaires générales et grammaires arabes en France ».

d'éminents arabisants qui font autorité. Elargir le champ pour examiner d'autres traductions aboutirait, inévitablement, à augmenter considérablement le nombre d'exemples, à accentuer les problèmes mais ne changerait rien à leur nature. C'est donc un corpus limité, mais qui permet d'aborder quelques problèmes relatifs au transfert de la terminologie grammaticale arabe vers le français et de voir si les problèmes soulevés par la traduction des textes scientifiques, notamment les textes de la linguistique moderne vers l'arabe lui sont propres.

Par ailleurs, la comparaison entre les traductions faites dans les deux sens doit également tenir compte de deux faits :

A) Les traducteurs de la terminologie linguistique vers l'arabe ne sont pas toujours les grands spécialistes du domaine ; parfois même, il n'est pas inutile de se passer de l'adjectif « grand ».

B) La traduction vers l'arabe se fait dans la précipitation et avec une terminologie qui bouge. En effet, les textes de linguistique traduits vers l'arabe appartiennent à une discipline relativement jeune qui s'est considérablement développée lors des dernières décennies. En revanche, la terminologie grammaticale arabe était stable depuis longtemps, bien avant les premières traductions vers le français¹³.

4. Traduction vers le français

4.1. Réemploi de la terminologie traditionnelle

On peut être tenté de minimiser les problèmes dans la traduction des textes de la tradition grammaticale arabe vers le français puisqu'il s'agit, dans les deux cas, de la grammaire traditionnelle, d'autant plus qu'on considère parfois que la tradition arabe fait partie de la tradition gréco-latine depuis Aristote. Or, l'examen des traductions faites vers le français montre qu'on n'est pas très loin des difficultés rencontrées dans la traduction de la terminologie linguistique moderne vers l'arabe.

Sur le principe, il n'est pas du tout exclu de puiser dans la tradition gréco-latine pour traduire les termes arabes. Au contraire, ce choix peut présenter un avantage évident : il permet une compréhension de cette tradition et une approche des liens de parenté, des ressemblances et des divergences entre les deux traditions.

Cependant, cette démarche est toujours risquée parce qu'elle peut appliquer à la tradition arabe des grilles qui ne sont pas forcément adéquates et, par la même, aboutit à défigurer la vision des grammairiens arabes et à leur attribuer des analyses qui ne sont pas les leurs. On peut donner quelques exemples de cette démarche :

A) Le *harf*

Ce terme n'a toujours pas d'équivalent en français. Le choix de la terminologie « consonne » et « voyelle » adopté par A. de Goguyer dans sa traduction de la *'Alfiyyah d'Ibn Mâlik* est un choix risqué parce qu'il est source de confusion. En effet, la division traditionnelle héritée depuis Aristote en consonne et voyelle ne correspond pas à la division établie par les grammairiens arabes entre *harf* et *haraka*. Les commentateurs de la philosophie grecque à

13. Contrairement à ce qu'on pouvait croire, la grande stabilité de la tradition grammaticale arabe peut être source de confusion puisqu'on a tendance à prendre la tradition comme un bloc stable dans lequel la terminologie est toujours la même, ce qui est loin d'être le cas. En effet, cette stabilité est relative : des glissements se sont produits entre les textes des premiers grammairiens et ceux des grammairiens tardifs. Le changement qui s'est produit par petits pas, n'a pas été décelé. En conséquence, la dimension historique est le grand absent dans les traductions. On peut donner à titre d'exemples, le *musnad* et le *musnad 'ilayhi* dans le *Kitâb* de Sîbawayhi et dans l'œuvre des grammairiens arabes après le IV^e/X^e siècle (H.Hamzé : « c'awdat 'ilâ l-musnad wa l-musnad 'ilay hi fi Kitâb Sîbawayhi », les traductions de *damîr* et *mudmar* dans l'œuvre des arabisants comme Kazimirski et De Goguyer (Voir H.Hamzé : *damîr* et *mudmar*. À paraître).

l'époque médiévale ont déjà relevé l'absence de correspondance sur ce plan. Dans son commentaire de La Poétique d'Aristote, Averroès divise les segments minimaux de la syllabe en *hurûf musawwitat* (voyelles) et *hurûf gayr musawwitat* (consonnes), terminologie qui n'a eu aucun écho dans la tradition grammaticale arabe qui continue d'analyser ces segments minimaux en *haraka* (voyelle brève, littéralement : mouvement) et en *harf*. Le *harf* ne peut pas être l'équivalent de la consonne puisqu'il correspond dans l'analyse des grammairiens arabes à la consonne et à la partie consonantique de la voyelle longue considérée comme étant formée d'une voyelle brève et d'une consonne : /V:/ = /v/ + /c/ d'où, dans la graphie arabe qui ne note sur le cursus que les *harf*-les voyelles brèves étant des signes diacritiques au dessus ou au dessous du cursus- seule la deuxième partie de la voyelle longue est notée. La voyelle /u:/ est notée /uw/, exemple :

/su :rat-un/ --> /suwrat-un/ ;

i:/ est notée /iy/, exemple :

/bi :r-un/ → /biyr-un/.

Dans cette analyse, seuls le /w/ et le /y/ sont des *harf*, /u/ et /i/ sont des *haraka*, /u:/ et /i:/ sont considérés comme étant constitués respectivement d'une *haraka*, /u/, /i/ et d'un *harf* /w/ et /y/.

Averroès a exprimé, mais de manière un peu imprécise, la différence entre les deux conceptions lorsqu'il a dit dans son commentaire de La Poétique d'Aristote (pp. 109-110) que les voyelles sont ce que nous appelons *harakat* (mouvement) et *harf* d'allongement et d'adoucissement. En fait, le *harf* d'allongement et d'adoucissement chez les grammairiens arabes n'est pas une voyelle longue, il n'est que le deuxième segment de cette voyelle.

B) *binâ'* et *'icrâb* :

Dans sa *Grammaire arabe*, De Sacy choisit « déclinaison » pour le terme *'icrâb* (littéralement : arabisation). Il écrit :

« Le mot *'icrâb* que je rends par déclinaison... » (1,395).

Le rapprochement, légitime, entre les deux termes ne doit, en aucun cas, aboutir à leur équivalence. En effet, le terme arabe doit être compris à l'intérieur de la théorie de la rection. Les mots se régissent les uns les autres. Le changement de la voyelle finale d'un mot concerné par ce phénomène est donc le résultat de la rection exercée par un autre mot. De la sorte, le *'icrâb* peut être défini comme étant le changement apparent ou supposé de la voyelle finale d'un mot sous l'influence d'un régissant. Cette définition implique deux choses :

1. Le mot dont la voyelle finale change sans régissant, pour des contraintes phonétiques par exemple, n'est pas *mu'rab*, il est toujours considéré comme invariable. En revanche, un mot soumis à l'influence des régissants mais dont la voyelle finale ne change pas en raison des contraintes phonétiques par exemple, est considéré comme *mu'rab*.

2. La théorie de la rection ainsi énoncée ne fait aucune distinction entre le nom et le verbe. Le terme *'icrâb* s'applique aussi bien au verbe qu'au nom. Or, la « déclinaison » peut s'appliquer aux noms et aux pronoms mais pas aux verbes (Dictionnaire de linguistique). En revanche, les pronoms en arabe ne sont pas *mu'rab*. Le terme « déclinaison » ne correspond donc que partiellement au terme *'icrâb* de la grammaire arabe.

C'est certainement pour éviter cet inconvénient que De Goguyer a écarté le terme « déclinaison » pour adopter le terme « flexion ». Or, le terme flexion, lui aussi, est un terme trop général pour pouvoir correspondre à *'icrâb*. Dans l'une de ses acceptions, le terme flexion consiste à :

La traduction de la terminologie grammaticale arabe vers le français

« pourvoir les racines (verbales, nominales, etc.) d'affixes ou désinences ; ceux-ci expriment les fonctions syntaxiques (cas) les catégories grammaticales du nombre, du genre, de la personne, ou les catégories sémantiques de l'animé, du comptable, etc. ».

Dans l'autre acception il s'applique à : l'ensemble des formes fléchies d'un mot : (nom, pronom ou verbe).

« La flexion des noms et des pronoms constitue la déclinaison ; celle des verbes la conjugaison » (Dubois : *Dictionnaire de linguistique*).

De son côté, le *Dictionnaire de la linguistique* sous la direction de G. Mounin conclut ainsi l'entrée flexion :

« La flexion est donc un terme général qui inclut les termes de déclinaison et de conjugaison ».

Or, on sait parfaitement que le *'Icrâb* d'un verbe en arabe ne correspond en rien à sa conjugaison.

4.2. *Le recours au sens étymologique*

Pour éviter ce risque réel de confusion, Gérard Troupeau, dans ses traductions¹⁴ et dans son *Lexique-index du Kitâb de Sibawayhi*¹⁵, opte pour une solution radicalement différente. Il souligne, à juste titre, que « la grammaire arabe telle que Sibawayhi l'expose dans son ouvrage, diffère profondément, par sa conception générale et sa méthode, aussi bien de la grammaire gréco-latine, que de la linguistique moderne ».

Il ne convenait donc pas de rendre « les termes arabes qu'il utilise par des termes empruntés à la terminologie traditionnelle des grammairiens occidentaux ou à celle des linguistes modernes ».

C'est ainsi que des « notions aussi fondamentales » dans le système grammatical gréco-latin et dans celui de la linguistique moderne « que celles exprimées par les termes : sujet et objet, actif et passif, détermination et indétermination, déclinaison et conjugaison, pronom et adjectif, consonne et voyelle, sont totalement étrangères au système grammatical arabe » (p. 11).

« Pour ne pas risquer de déformer » la pensée grammaticale arabe et la rendre inintelligible « et sans pour cela créer une terminologie nouvelle, il a paru préférable de traduire les termes arabes en conservant leur signification étymologique et en précisant leur emploi grammatical » .

L'objection formulée par Troupeau est de taille. Elle mérite bien d'être prise au sérieux. Les exemples examinés ci-dessus vont dans ce sens et illustrent parfaitement cette objection. Cependant, la solution préconisée n'est pas sans soulever des problèmes. En donnant le sens étymologique du terme, il ne fait que donner un équivalent qu'on peut, à priori, trouver dans un dictionnaire de la langue commune. Sans doute, Troupeau précise-t-il, pour chaque terme, ce qu'il appelle « l'emploi grammatical », mais cette précision se réduit à indiquer pour chaque terme, son appartenance à la langue commune, aux notions générales, à la syntaxe, à la morphologie, à la phonétique, à la méthode ou aux notions générales. Toutefois, on a le droit de se demander si la connaissance du sens étymologique des termes techniques permet de les cerner et de fixer leurs limites. Si le recours au sens étymologique était adéquat, les différentes acceptions des termes techniques seraient sans surprise pour le locuteur francophone ; tout locuteur connaîtrait les termes techniques dans tous les domaines dès lors qu'il connaîtrait le

14. Voir : « La Risâlat al-Kitâb de Sibawayhi », « Les "partes orationis dans le Kitâb al-'Usûl d'Ibn al-Sarrâj », « Les livres des définitions » .

15. Il faut préciser que dans son lexique du *Kitâb*, G. Troupeau n'a pas pour but d'étudier les termes techniques de Sibawayhi, mais de faire un inventaire complet de son vocabulaire, termes techniques et mots de la langue commune compris.

vocabulaire général de sa langue, ce qui est, de toute évidence, insoutenable. Ce n'est pas la précision du domaine du terme : syntaxe, morphologie ou autre qui va modifier radicalement les choses et permettre de résoudre le problème.

La traduction du sens étymologique pose un autre problème aigu lié à la polysémie du vocabulaire de la langue commune. Si la terminologie linguistique est souvent polysémique – il suffit de consulter un dictionnaire de linguistique pour s'en convaincre – que dire du vocabulaire général? Souvent, le sens étymologique ne permet pas de lever l'ambiguïté, il remplace un terme polysémique par un mot polysémique aussi. Il risque même d'aggraver ce phénomène et de donner un texte plus ambigu.

On peut donner comme exemple de cette ambiguïté que le sens étymologique ne permet pas de lever, le terme grammatical arabe très fréquent : *fâ'il* (littéralement : celui qui fait) traduit, inadéquatement par agent par les uns ou par sujet par les autres¹⁶. D'après son sens étymologique, Troupeau le traduit par « opérant » en conformité avec d'autres termes de la même racine : *fâ'l* (opération), *maf'ûl* (opéré), etc.

Or, le terme arabe *fâ'il* est ambigu. Dans les textes des grammairiens arabes, il peut signifier l'agent (*fâ'il haqîqî*) lorsqu'on parle de celui qui a fait l'action, c'est-à-dire en se situant sur le plan logico-sémantique, comme il peut signifier le sujet grammatical du verbe (*fâ'il nahwî*) – et non le sujet tout court – lorsqu'on se situe exclusivement sur le plan syntaxique. Il y a toujours un va et vient entre ces deux plans que le lecteur doit détecter pour comprendre. Traduire *fâ'il* dans les deux cas par un terme quelconque, « opérant » ou autre, ne permet pas de savoir sur quel plan on se situe et laisse au lecteur le soin de lever l'ambiguïté. Lorsqu'on dit : /*qutila zayd-un/* (Zayd a été tué), Zayd peut être appelé *fâ'il* (sujet du verbe) puisque c'est un nom au nominatif auquel on prédique un verbe – on est sur le plan syntaxique – tout comme il peut être appelé *maf'ûl* (patient) puisqu'il a subi l'action – on est sur le plan logique¹⁷. Il en est de même pour le terme *maf'ûl* qui peut signifier le patient – on est sur le plan sémantique – ou le complément d'objet – on est sur le plan syntaxique –. Exemple : cette analyse faite par Ibn Kâlawayhi (370/981)¹⁸ du verset [Coran, LXXXVIII/17] :

/a fa lâ yandurûna 'ilâ l 'ibîli kayfa **kuliqat**/

Ne considèrent-ils donc pas les chameaux, **comment ils ont été créés**?

Il dit :

« *kayfa* : interrogation.

kuliqat : verbe passé à sujet sous-entendu. Au plan sémantique, le **sujet du verbe** est ici **patient (al-fâ'il hâ hunâ maf'ûl fî l macnâ)** » (*Icrâb talâtîna sûrat*, p. 70).

L'on voit bien que ces deux termes sont situés sur deux niveaux différents : le premier, *fâ'il*, est sur le plan syntaxique, le second, *maf'ûl*, est sur le plan sémantique. Recourir au sens étymologique ne permettrait pas de déceler sur quel niveau on se situe ; on garderait l'ambiguïté du texte source. Prendre les deux termes sur le même niveau sémantique ou syntaxique serait absurde.

En revanche, lorsque Sîbawayhi justifie le nominatif du sujet du verbe passif, il utilise les deux termes de *fâ'il* et de *maf'ûl* en se situant sur le seul plan sémantique. Il dit :

« le patient se met au nominatif tout comme l'agent puisque tu n'as pas occupé le verbe par un autre [élément] » (yartafic al-**maf'ûl** ka mâ yartafic al-**fâ'il**) (*al-Kitâb*, 1, 33).

Traduire *maf'ûl* ici par complément serait absurde puisque le complément d'objet ne se met pas au nominatif. En le traduisant par « opéré » on garde l'ambiguïté du texte source. La traduction devrait-elle la lever? La question mérite d'être posée.

16. A. Roman préfère parler de protagoniste du *fi'cl* (Terme et théorie, 149). Dans /*dahaba zaydun/* (Zayd est allé), Zayd est l'agent du verbe (*fi'cl*) ; dans /*mâta zaydun/* (Zayd est mort) « il en est le lieu. Ainsi tantôt le *fâ'il* fait le *fi'cl*, tantôt il est, pour ainsi dire, fait par lui. Il est régulièrement le « protagoniste du *fi'cl* » ».

17. Voir Hassan Hamzé : La position du sujet du verbe dans la pensée des grammairiens arabes, p.127.

18. Le premier chiffre renvoie à l'ère hégirienne, le deuxième à l'ère chrétienne.

4.3. Lecture ou explication

L'on voit bien après l'examen des deux solutions proposées ci-dessus que dans les traductions vers l'arabe tout comme dans les traductions vers le français, le lecteur est dans une situation bien délicate : Il a à choisir entre deux maux : confondre ou ne pas comprendre. En effet, en traduisant pour le lecteur francophone dans une terminologie qui lui est familière, celle de la tradition grammaticale occidentale¹⁹, on lui propose une matière grammaticale compréhensible, mais inexacte. Avec une traduction qui se réduit au sens étymologique des termes, on risque de lui donner un texte inintelligible puisque le vocabulaire utilisé ne permet guère d'accéder aux acceptions techniques voulues.

Entre ces deux solutions il n'y a qu'un pas à franchir pour conclure à l'impossibilité théorique de la traduction.

Le lecteur français des textes de la grammaire arabe n'est point avantagé. Il se retrouve dans la même situation du lecteur arabe des textes de la linguistique moderne, c'est-à-dire obligé, pour bien comprendre, de revenir au texte source, ce qui enlève à la traduction sa fonction première : permettre d'accéder à des textes dans des langues que le lecteur n'est pas censé connaître. Cela remet en cause les deux voies proposées pour traduire les textes de la grammaire arabe : emprunter sa terminologie à une autre tradition grammaticale ou se résigner à traduire le sens étymologique des termes.

D'autre part, on doit reposer le problème de la fidélité de la traduction en termes de priorité : est-ce qu'une traduction fidèle consiste vraiment à élaborer, en priorité, un index terminologique afin de remplacer chacun des termes de la langue source par un terme équivalent dans l'autre langue ?

Pour ma part, je ne crois pas à cette solution qui brûle les étapes, quelle que soit l'adéquation des termes²⁰. Le passage par des étapes intermédiaires : définitions, explications, paraphrases, etc. me paraît indispensable si on veut fournir une traduction lisible qui cherche à réaliser le premier objectif de tout auteur, celui de communiquer.

Dans une deuxième étape, des termes techniques élaborés pourraient prendre la place des explications et des paraphrases de l'étape précédente.

Les arabisants mentionnés ci-dessus comme De Sacy et De Goguyer, ont eu recours, d'une manière ou d'une autre, à une sorte d'explication de la terminologie arabe. Ainsi De Sacy qui explique les grammairiens arabes mais dont la grammaire n'est pas une traduction de l'arabe, ne traduit pas souvent leur terminologie et préfère la garder en faisant appel à la paraphrase pour l'expliquer. Quant à De Goguyer, il préfère dans sa traduction de la *'Alfiyya d'Ibn Mâlik*, faire appel aux notes de bas de page. Il précise ainsi sa méthode :

« Encore un traducteur scrupuleux devra-t-il souvent (toujours même ne serait pas un excès bien dangereux) indiquer, par une note au bas de la page, les cas où sa traduction s'écarte de l'original et quelle en est la raison » (La *'Alfiyyah*, XIX).

Pour permettre au lecteur de comprendre réellement le texte, la traduction de la terminologie devrait, me semble-t-il, consister souvent à paraphraser en attendant que l'usage fixe, petit à petit, une nouvelle terminologie, si jamais cet usage arrive à la fixer²¹.

Après plus de deux siècles, les arabisants français sont encore très loin, pour ne pas dire plus loin que jamais, d'atteindre cet objectif.

19. Solution adoptée par A. de Goguyer par exemple.

20. Il est intéressant de remarquer que le monde arabe a commencé par élaborer plusieurs lexiques bilingues et trilingues de la terminologie linguistique moderne sans qu'il y ait un seul dictionnaire pour expliquer cette terminologie. Le malheureux traducteur devait donc se fier à son flair puisqu'il n'avait à sa disposition que des lexiques qui lui permettaient de remplacer chaque terme technique français ou anglais par un terme arabe donné comme équivalent. Le lecteur, encore plus malheureux, n'avait qu'à essayer de comprendre des suites de termes de consonance arabe.

En l'absence d'une terminologie bien établie, la traduction des termes techniques doit passer obligatoirement par la paraphrase, c'est-à-dire par une parfaite connaissance de la terminologie à traduire. C'est donc au spécialiste du domaine qu'incombe, en premier lieu, la lourde tâche de traduire. C'est lui qui est le mieux placé pour entendre la voix de l'autre. C'est lui qui est le mieux placé pour traduire.

Encore faut-il que la voix de l'autre soit, objectivement, audible. Encore faut-il que le texte soit, objectivement, traduisible²².

Demander au traducteur d'intervenir dans la première étape, c'est le mettre en première ligne. La voix de l'autre sera si forte qu'il n'arrivera pas à l'entendre.

Pauvre traducteur ! Combien est ingrat votre travail !

Bibliographie

- BOHAS G., GUILLAUME J.-P., KOULOUGHLI D. « L'analyse linguistique dans la tradition arabe », in S. Aurox (éd.) : *Histoire des idées linguistiques*, Mardaga, Bruxelles, 1989.
- DE GOGUYER A. *La Alfyyah d'Ibnu Mâlik*, Librairie du Liban, Beyrouth, 2^e éd., 1995.
- DE SACY S. Grammaire arabe, Institut du Monde Arabe, Paris, reproduction de l'édition de 1829.
- DUBOIS J. et alii. *Dictionnaire de linguistique*, Larousse, 1973.
- ESBER N. La terminologie de la linguistique : problèmes de traduction, français-arabe, thèse de doctorat, Université Lyon 3, 1995.
- HAMZÉ H. « La position du sujet du verbe dans la pensée des grammairiens arabes », in P. Cotte (éd.) : *Langage et linéarité*, Presses Universitaires du Septentrion, 1999, pp. 127-149.
- HAMZÉ H. « 'Awdat 'ilâ l-musnad wa l-musnad 'ilayh fî Kitâb Sîbawayhi », *Annales de l'Université de Tunis*, sous presse.
- HAMZÉ H. « Damîr et mudmar », de l'évolution du terme grammatical arabe, à paraître.
- Ibn Man_ûr. *Lisân al-'arab*, Dâr Sâdir, Beyrouth.
- Al-Kawârizmî. *Mafâtîh al-'ulûm*, Le Caire, 1^{re} éd., 1342/1935.
- KAZIMIRSKI B. *Dictionnaire arabe-français*, Librairie du Liban, 1860.
- MARTINET A. *Éléments de linguistique générale*, Armand Colin, Paris, 1980.
- MOUNIN G. (sous la direction de) : *Dictionnaire de la linguistique*, Quadrige, PUF, 2^e éd., 1995.
- ODEH A. *La traduction de la terminologie linguistique du français en arabe, l'arabisation du Cours de linguistique générale de F. de Saussure*, thèse de doctorat, Université Lyon 2, 1998.
- ROMAN A. *Étude de la phonologie et la morphologie de la koïnè arabe*, Publications de l'Université de Provence, Laffitte, Marseille, 1983.
- ROMAN A. « Terme et théorie : de la linguistique et de la traduction », *Revue des lettres et de traduction*, Université Saint-Esprit, kaslik, Liban, n° 5, 1999, pp. 127-151.
- ROMAN A. « Grammaires générales et grammaires arabes en France », *Modèles linguistiques*, à paraître.
- TROUPEAU G. *Lexique-index du Kitâb de Sîbawayhi*, Klincksieck, Paris, 1976.
- TROUPEAU G. « La Risâlat al-Kitâb de Sîbawayhi », *Mélanges de l'Université St. Joseph*, Beyrouth, XLVIII, 1973-4, pp. 323-338.
- TROUPEAU G. « Les « partes orationis » dans le *Kitâb al-'Usûl d'Ibn as-Sarrâj* », *Historiographia linguistica*, VIII, 1981, pp. 379-388.
- TROUPEAU G. « Le premier chapitre du "Livre des définitions d'al-Rummânî" », *Mélanges à la mémoire de Philippe Marçais*, Maisonneuve, Paris, 1985, pp. 185-197.
- VERSTEEGH K. « Le langage, la religion et la raison », in S. Aurox (éd.) : *Histoire des idées linguistiques*, Mardaga, Bruxelles, 1989.

21. Voir quelques exemples des paraphrases lorsque les termes techniques font défaut dans le lexique préparé par A. Roman de la terminologie phonétique des grammairiens arabes (*Étude de la phonologie et de la morphologie de la koïnè arabe*, 2, pp. 1031-1062). Ainsi, le terme *camal* est traduit par : « action (des muscles produisant l'articulation d'un phonème) », *dâraka* : « faire se suivre (deux articulations identiques dans un même lieu) », *samâc* : « écoute (d'une réalisation moins conforme ou non conforme à la norme et ainsi attestée par l'usage) ».

22. Voir A. Roman : « Terme et théorie », notamment pp. 149-150.

L'autre, cet(te) épïcène

Moufida Ghariani Baccouche
Université de Tunis I, Tunis, Tunisie

Introduction

Si on part de l'idée que l'altérité est au cœur même du fonctionnement des systèmes linguistiques, on s'étonnera des phénomènes qui vont à l'encontre des distinctions qui sont de nature à marquer la différence de l'autre. Tel est le cas de certains procédés comme la dérivation impropre ou la conversion, procédé par lequel la différence entre une catégorie et une autre disparaît lors du transfert catégoriel. Si cette absence de marque formelle est relativement importante dans une langue comme le français ou l'anglais, elle est presque inexistante dans d'autres langues comme l'arabe. Les exemples suivants illustrent cela : pour le français nous avons le verbe *être* et le nom *un être*; le verbe *sourire* et le nom *un sourire*; l'adjectif *bien* et l'adverbe *bien*, auxquels s'ajoute le nom *un bien*. De même pour l'anglais : nous avons l'adjectif *good* et le nom *the good*; l'adjectif *evil* auquel s'ajoutent le nom : *the evil* et l'adverbe *evil*.

Ce phénomène n'est pas limité à l'expression des parties du discours, il englobe aussi d'autres catégories comme l'opposition en genre. C'est ce qu'on appelle communément l'épïcène que Dubois définit de la manière suivante : « On appelle épïcène les noms qui, appartenant à la catégorie des animés, ont la propriété d'avoir un double genre, correspondant chacun à un des termes de l'opposition de sexe (genre naturel) » (1973 : 194). Il cite comme exemples illustrant cette définition le nom *enfant* qui est féminin dans *c'est une enfant heureuse* et masculin dans *c'est un enfant heureux*, et les pronoms *je* et *tu* qui sont épïcènes puisque l'accord de l'adjectif attribut dépend du genre naturel : *Je suis heureux* vs *je suis heureuse*.

L'auteur passe sous silence la dimension morphologique que nous considérons comme un trait définitoire essentiel de l'épïcène.

Nous voudrions dans ce qui suit nous interroger sur le statut de ce phénomène dans les systèmes linguistiques : s'agit-il d'un phénomène accidentel ou au contraire d'un mécanisme structurel ?

Dans ce dernier cas, comment peut-on concevoir son existence dans un système où l'opposition de genre est systématique comme en arabe.

L'épïcène : une négation de l'altérité ou une altérité ancrée dans l'unicité ?

Si les différences de marque morphologique opposant le féminin au masculin répondent à la logique d'un système binaire redondant où le genre marqué l'est doublement, au niveau de la forme de l'item lexical et du pré-déterminant ou les déterminants comme dans (*un, le*) *gardien* / (*une / la*) *gardienne* (*un, le*) *gardien astucieux* / (*une, la*) *gardienne astucieuse* le cas de l'épïcène fait l'économie de la marque lexicale au profit des actualisateurs : (*un, une*) *enfant intelligent* / *intelligente*. Il est évident qu'on est toujours dans un système binaire ici mais la différence se situe seulement au niveau du nombre de marques.

Il existe des systèmes où le marquage extérieur au nom, c'est à dire au moyen de la détermination est quasi absent dans la langue comme c'est le cas en anglais : les exemples suivants le montrent :

- Jane is a *good friend* (une amie); Mary is a *nice pupil* (une élève)
- John is a *good friend* (un ami); Peter is a *nice pupil* (un élève)
- Ici, c'est la cataphore nominale qui indique le genre.
- my *neighbour* is a noisy man (mon voisin); *this thief* is a crazy man (ce voleur)
- my *neighbour* is a noisy woman (ma voisine); *this thief* is a crazy woman (cette voleuse)
- Par contre, dans cet exemple, c'est l'anaphore lexicale qui indique le genre.
- *The young teacher* is working hard. He / she must be very tired.
- *This worker* is a dangerous liar. His / her lies are quite obvious.

Faut-il préciser que ces épécènes sont presque systématiques dans les noms de profession du type de : *dancer, singer, miner, worker, practitioner, barrister, doctor, conductor, solicitor, councillor, driver, etc.*

Dans les autres cas l'anglais rejoint le système binaire au niveau lexical dans des oppositions du type : *boy / girl; son / daughter; king / queen; cow-boy / cow-girl; business man / business woman; cock / hen; cow / ox, etc.*

Ces deux derniers exemples, bien qu'ils obéissent tous à l'opposition mâle/femelle, ils ne comportent pas les mêmes types de marque que les exemples avec *man/woman* comme dans *salesman, saleswoman* et *boy/girl* comme dans *salesboy, salesgirl* ou les exemples du genre : nom masculin + *ess* (suffixe féminin) comme *shepherd / shepherdess, prince / princess, god / goddess, tiger / tigress*, où on rejoint d'une certaine façon la régularité morphologique du français. (comparer : *danseur / danseuse; prince / princesse, etc.*). En effet dans les exemples : *cock / hen; cow / ox* en anglais et *coq / poule; vache / bœuf* en français, c'est l'existence de formes lexicales différentes qui marque l'opposition de genre, (mâle, femelle), et c'est évidemment le procédé le moins économique.

Faut-il rappeler que les pronoms personnels dans la conjugaison anglaise sont tous, à l'exception de *he* et *she* des épécènes et qu'il en est de même des pronoms relatifs : *who* (sujet) et *whom* (complément)

- the man *who* is speaking; the woman *whom* you saw
- the girl *who* is dancing; the boy of *whom* I speak

Il serait intéressant de voir comment une langue comme l'arabe tolère l'épécène malgré sa grande régularité morphologique. En effet, en arabe littéral toute forme nominale accepte les deux genres moyennant la marque [at], exemple :

[*ka :tibun*] / [*ka :tibatun*] (écrivain) / (écrivaine)
 [*sa :riqun*] / [*sa :rikatun*] (voleur) / (voleuse)
 [*kalbun*] / [*kalbatun*] (chien) / (chienne)

Pourtant le système s'arrange pour intégrer les épécènes dans son économie générale et ce en intégrant dans les paradigmes des noms d'animaux des unités appartenant aux deux genres : [*•arnab*] (lapin, lapine) dont la distinction de genre est marquée par la détermination :

[*ha : ðal •arnabu*] (ce lapin)
 [*ha : ðil •arnabu*] (cette lapine).

Certes, ces unités ne sont pas nombreuses mais leur existence ouvre une brèche dans le système et lui fait bénéficier des avantages de l'épécène.

Il y a aussi un type particulier de noms qu'on peut appeler « substantif adjectival » (nu-u :t) à valeur intensive où la forme féminine s'applique au masculin et au féminin exemple :

[*ra Oulun -alla :matun*] (un homme très savant)
 [*•imra : atun -alla :matun*] (une femme très savante)

Le même phénomène touche certains noms ethniques où le pluriel est féminin et s'applique au masculin et au féminin ex :

[•albara :bira /h/] (les Berbères)
 [•assaqa :liba] (les Slaves)

Ce qui a fait que les anciens grammairiens arabes lui ont consacré certains ouvrages (voir en particulier : [•almu ðakkar wal mu•annaθ] « le masculin et le féminin » de •almubarrid, IX^e siècle).

Le paradigme des pronoms de la conjugaison connaît lui aussi quatre épïcènes : la première personne du singulier et du pluriel, [ana :], [nahnu], le duel de l'antiontif : [•antuma :] et de l'anontif [huma :]. Ces ouvertures dans le système vont être déterminantes dans l'évolution de l'arabe. En effet, dans le dialectal tunisien ce qui était l'exception est devenue la règle :

– Le pluriel de tous les noms ethniques : [twansa :] (Tunisiens/nes); [Oara :ba] (Djerbiens/nes); [sfaqsia] (Sfaxiens / nes).

Il est curieux de remarquer que le pluriel des noms ethniques étrangers, non arabes, sélectionne la forme masculine pour les deux genres : exemple : [fransi :s] (Français / es); [•angli :z] (Anglais / es) [•amerike :n] (Américains / es); [tla :jin] (Italiens / nes); en opposition à : [mɣarba :] (Marocains / es); [libija] (Lybiens / nes); [Oaza :jria] (Algériens / nes) où la forme féminine est sélectionnée pour les deux genres.

– Certains noms péjoratifs employés comme attributs ou comme jurons ou interjections qui ne s'emploient au pluriel qu'au masculin ou au féminin pour s'appliquer aux personnes de sexes opposés :

masculin : [kla :b], littéralement : chiens
 [bha :jim], littéralement : animaux, ânes
 féminin : [hajawana :t], littéralement : animaux
 [sra :wa :t] (formule de rejet et de mépris)

Cette spécificité ne semble pas limitée au pluriel puisqu'on relève un cas au féminin qui s'applique à toutes les personnes indépendamment de leur sexe :

[bagra] (vache !), mot qui semble avoir le même sort en français. *la vache* !

On pourrait ajouter en arabe moderne certains noms épïcènes qui sont en fait des calques comme [•ita :r] (cadre dans l'administration); ce qui nous donne : [ha ðihi ssajda •ita :r sa :mi bi :l wiza :ra] (cette dame est un cadre supérieur au ministère).

– Les pronoms de la conjugaison sont touchés à une grande échelle puisqu'on utilise dans certaines variétés du dialectal le *tu* féminin [inti :], pour les hommes et les femmes, et on ne dispose que d'une seule opposition : masculin / féminin pour l'anontif [hu :wa, hija]; et contrairement à l'arabe littéral la forme masculine est la seule utilisée dans tous les cas pour le pluriel antiontif et anontif [antu :ma :], [hu :ma :] (vous, ils).

– L'unique pronom relatif qui se substitue à tout le paradigme des relatifs dans le littéral dans lequel s'oppose les formes masculine et féminine au singulier et au pluriel, assurant à la langue une très grande économie dans l'expression : [•illi :] est un pronom d'une grande transparence puisque, tout comme le pronom *qui* en français, ne bloque pas la catégorie de la personne exemple : [ahna : •lli•i :na] « c'est nous qui sommes arrivés », [huwwa •illi •i :na] « c'est lui qui est arrivé ».

– Les démonstratifs qui connaissent en arabe tunisien une grande multiplicité sélectionnent avant le nom une forme invariable, fixe qui ne différencie ni le genre, ni le nombre du nom qui la suit :

[*hal wlad*] (ce garçon); [*hal wla :d*] (ces garçons)
[*halmara :*] (cette femme); [*hannsa :*] (ces femmes); laquelle forme est en fait une combinaison d'un élément démonstratif [*ha*] et de l'article définie [*•a/*] qui est en arabe un pur épïcène comme en anglais.

Comme on le remarque, l'épïcène est loin d'être un phénomène réduit en arabe puisqu'il conditionne l'évolution de la langue en l'orientant vers une simplicité dans les formes en abandonnant les marques morphologiques traduisant non seulement le genre mais aussi les cas. D'aucuns y verraient un appauvrissement puisqu'il prive la langue de l'expression d'une altérité aussi fondamentale que celle du genre. En fait, cela dote le système d'une très grande flexibilité syntagmatique (voir le pronom relatif et substitue à l'altérité multiple (les noms non épïcènes) une unicité plurielle. C'est en quelque sorte l'autre qui s'identifie au moi et vice versa.

Conclusion

Il reste à vérifier l'ampleur de ce phénomène dans chaque langue, d'en mesurer l'étendue et d'exploiter ces informations dans les applications aussi diverses que l'enseignement et la traduction.

Sur le plan strictement théorique il serait intéressant de rapprocher l'étude de l'épïcène de celle des divers autres phénomènes avoisinants tels que la détermination adjectivale au féminin en arabe des pluriel masculins, exemple : [*riOa :lun bararah*] « des hommes généreux », la généralisation de formes féminines aux deux genres, exemple : [*•inti*] « tu ou toi » dans les parlers citadins tunisiens, et la variation du genre de la détermination comme c'est le cas en français, en fonction soit du nombre du nom, par exemple : un amour heureux, *des amours heureuses*, à rapprocher avec l'arabe : [*riOa :lun bararah*] « hommes généreux », cité plus haut; soit en fonction de la position de l'adjectif par rapport au nom, exemple : *des gens heureux*; *heureuses gens*. Ce qui nous conduirait à reconsidérer les éléments définitoires de l'épïcène en y voyant un phénomène dépassant les frontières de la stricte variation morphologique du nom.

Le choix des maux et de la langue pour parler de soi

Yara Makdessi, Andréi Mogoutov et Tania Vichnevskaja
Centre Français sur la Population et le Développement (CEPED), Paris, France

L'objet de cette communication est de présenter quelques aspects méthodologiques d'application des techniques de traitement automatique des données qualitatives, textuelles et bilingues dans le cadre d'une recherche sociologique en santé publique. Il s'avère intéressant de prendre en considération l'aspect pragmatique de la parole, à savoir son rapport avec l'expérience vécue individuelle prise dans un contexte social et historique. Cette démarche est à la fois l'objet de cette communication et un outil méthodologique appliqué à la recherche sur les représentations de la santé et de la maladie.

Partant de la dimension sociale et psychologique du langage, l'analyse s'appuie sur des discours enregistrés à partir d'entretiens individuels semi-directifs menés à Beyrouth en 1997. L'idée principale consiste à s'interroger sur le sens que peut prendre la santé et la maladie dans le cas distinct d'une société ayant vécu une guerre de type endémique et qui se prolonge d'une profonde crise économique et sociale.

La méthode d'analyse propose donc une lecture des différentes manières de construire un discours, faisant appel à des registres sémantiques et linguistiques divers. Cette approche vise à distinguer les modes d'appropriation personnelle d'un discours social, et l'utilisation que la personne en fait compte tenu de son expérience vécue.

1. Contexte de la recherche

C'est dans l'optique de « rendre la parole aux habitants » que les entretiens qualitatifs ont été envisagés. Dès le début de la recherche, l'analyse quantitative d'enquêtes par questionnaire¹ s'est vite heurtée aux limites de l'indicateur de santé retenu, à savoir la déclaration personnelle d'un état de santé (présence ou absence d'une maladie).

D'un point de vue quantitatif, les enquêtes de santé publique ont permis de constater un taux relativement élevé de déclarations de cas chroniques à Beyrouth en 1983/1984 et en 1992/1993; sept ménages sur dix enquêtés ont déclaré au moins un membre souffrant d'une maladie de ce type². Cette forte déclaration (qui a augmenté à la deuxième enquête réalisée à la fin de la guerre) ne pouvait être sans lien avec le vécu de la guerre civile et le climat social et économique fragile qui en a résulté dans la ville étudiée.

Pour étayer le *pourquoi* et le *comment* de la déclaration ou non d'une maladie, les entretiens laissent volontairement une marge à l'élaboration personnelle de la pensée dans un discours autour de l'état de santé ressenti et décrit par la personne elle-même. Il s'agit de comprendre la signification de la santé et de la maladie replacée dans un contexte multiple : personnel et social, historique et actuel, familial et relationnel.

1. Deux enquêtes menées par le *Population Laboratory* de l'Université américaine de Beyrouth sur un échantillon représentatif de la population de la capitale (environ 3 000 familles). La première en 1983/1984 et la deuxième en 1992/1993 avec pour objectif de réinterroger les mêmes familles.

2. Les plus fortes proportions concernent les maladies de l'appareil circulatoire, les maladies du système musculo-squeletal, les maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques et les maladies chroniques du système respiratoire.

Abstraction faite du type de maladie, le simple fait de se déclarer malade donne une indication sur la perception individuelle qu'ont les individus de leur propre santé. De plus, la maladie semble symboliser une réaction-réponse à la difficulté de vivre au quotidien. C'est cet aspect qui est principalement recherché dans l'analyse des entretiens.

Outre l'incidence des caractéristiques du vécu quotidien sur la santé, l'impact de la guerre pourrait également être saisi et identifié à travers les discours des habitants sur leurs propres représentations de la santé et de la maladie. Partant de la simple question courante « *comment allez-vous* », peuvent découler les divers éléments qui constituent la vision que se dessine la personne du monde qui l'entoure.

2. Méthodologie

Au niveau méthodologique, deux points sont importants à préciser pour la bonne compréhension de l'analyse qui suit. D'abord, un bref descriptif de la nature des données qualitatives et de leur recueil, ensuite une présentation générale du logiciel informatique utilisé pour le traitement de ces données.

2.1. Caractéristiques des données

Les entretiens individuels semi-directifs sollicitent des adultes ayant vécu à Beyrouth durant la période de guerre à développer leur opinion personnelle concernant la santé et la maladie. La grille d'entretien a été construite dans l'objectif de pouvoir saisir les perceptions des habitants vis-à-vis de la santé et de la maladie dans ce contexte précis de conflits et de violences.

La collecte des données qualitatives s'inscrit dans la continuité des deux enquêtes quantitatives; les entretiens ont été proposés à des personnes appartenant à des familles interrogées aux deux enquêtes. La sélection de l'échantillon s'est faite selon un tirage aléatoire couvrant tous les quartiers de Beyrouth et prenant en compte la densité de population dans chaque quartier. Selon les cas et les disponibilités des membres de la famille visitée, les entretiens ont été relativement bien répartis entre hommes et femmes de 18 à 70 ans. Une cinquantaine d'entretiens ont été réalisés et la majorité a pu être enregistrée sur magnétophone.

La méthode de collecte s'est faite à partir de questions posées en libanais (langue dialectale). Les réponses collectées ont, selon les cas, été données en langue dialectale (le parlé local), et/ou en arabe littéraire (langue officielle), et/ou en d'autres langues comme l'anglais et le français (discours bilingues).

De manière générale, les thèmes ont été proposés aux enquêtés sous forme d'une série de questions et selon un ordre précis qui est celui de la grille présentée ci-dessous. Selon les personnes et l'évolution de leur discours, certaines questions complémentaires spontanées ont été rajoutées.

Le contenu thématique de la grille se présente comme suit (voir le détail de la grille en Annexe A) :

1. Questions introductives et générales (état de santé général actuel et passé).
2. Questions concernant les représentations de la santé et de la maladie (sur le positionnement personnel à l'égard de la santé).
3. Questions concernant l'opinion sur les médecins et les responsables de la santé (le recours au système médical et l'opinion personnelle sur les médecins).
4. Questions concernant la couverture médicale et les soins (recours et positionnement par rapport à une couverture médicale).
5. Questions portant sur l'influence de la guerre (les facteurs à travers lesquels la guerre a eu une influence sur l'état de santé des personnes interrogées).
6. Conclusion (mots ou expressions synthétisant la santé et la maladie).

Dans le présent document, trois entretiens ont été sélectionnés et traités dans l'objectif de tester la méthode d'analyse assistée par ordinateur.

2.2. La méthode d'analyse et l'outil informatique

L'analyse proposée a été réalisée à l'aide de *Réseau-Lu*³, logiciel de création de documents graphiques⁴ pour le traitement automatique et semi-automatique des données qualitatives et hétérogènes : réseaux sociaux et socio-techniques, bases de données documentaires, données biographiques, corpus de données textuelles (correspondances, publications, entretiens), etc. Pour cette étude, le logiciel s'applique aux discours individuels dans l'objectif d'une assistance à la lecture des données ainsi que la création de catégories d'analyse.

De plus, le logiciel *Réseau-Lu* présente l'atout d'effectuer un traitement multilingue des données. Il permet d'appliquer l'analyse sur le discours « authentique », tel qu'il a été prononcé précisément⁵. Cette technique permet d'éviter les biais multiples des traductions, et ce n'est que dans la présentation finale des résultats de l'analyse qu'une traduction peut éventuellement être proposée.

Par ailleurs, *Réseau-Lu* combine les fonctionnalités d'un logiciel de gestion de bases de données (requêtes de sélection et visualisation), et du système d'analyse de données et de lexicographie. Cet outil offre la possibilité de visualiser des structures apparentes de l'objet avant l'application des méthodes statistiques et structurelles qui mènent à l'agrégation des données (Annexe B).

2.3. Analyse

L'analyse s'organise en trois étapes. D'abord, une première lecture des données propose une catégorisation du corpus, par des catégories générales construites *a posteriori* du travail de terrain et de la lecture « flottante ». Ensuite, une deuxième étape introduit des mots-clés repérés dans le discours de chaque enquête, traduits en français, et qui illustrent, cas par cas, la signification individuelle des catégories générales communes. Et enfin, une troisième étape traite de manière automatique le lexique d'un entretien intégral bilingue.

Cette démarche n'est pas exclusive, et compte tenu des nécessités de la recherche, du sujet, du type de données, de la qualité du corpus et de sa taille, les étapes de l'analyse peuvent s'enchaîner de manières différentes⁶.

Choisis dans des quartiers différents de Beyrouth, trois entretiens ont été retenus dans le cadre de cette présentation comme exemple d'application pour l'analyse :

→ **Mademoiselle E.**, 22 ans, célibataire, universitaire, vivant à la charge de ses parents, née au début de la guerre.

→ **Monsieur P.**, 42 ans, marié, deux enfants à charge, exerçant une profession dans le domaine médical.

→ **Madame S.**, 49 ans, mariée (époux travaillant à l'étranger), trois enfants à charge, sans activité professionnelle.

2.3.1. ANALYSE RELATIONNELLE PAR CATÉGORIES GÉNÉRALES

Les catégories générales ont été construites après une lecture « flottante » de l'ensemble des trois entretiens, en fonction des thèmes proposées et des réponses obtenues auprès des personnes interpellées (Graphe A).

3. Commercialisé par iDyLog Methods, 15 rue de la Glacière, 75013 Paris, France, tél. 01.45.35.36.89, mél : mogoutov@cybercable.fr, site Internet : <http://perso.cybercable.fr/realdata>

4. Logiciel orienté objet pour *Windows 3.11* et *Windows 95* et 98.

5. Dans ce cas il s'agit donc du libanais, langue orale qui a été retranscrite dans le but de l'analyse avec le logiciel *Réseau-Lu*.

6. À titre d'exemple, il est aussi parfois intéressant de commencer l'analyse par un décryptage du discours global, dans le but d'arriver à un affinage des catégories d'analyse. Cette démarche inverse à celle adoptée dans ce papier répond à d'autres objectifs de recherche.

Constitution du graphe A :

Les objets :	Les liens :
<ul style="list-style-type: none"> • Les thèmes généraux de la grille d'entretien construits <i>a priori</i> (carrés - en lettres capitales, gras et italique) • Les catégories générales construites <i>a posteriori</i> et qui synthétisent les réponses aux thèmes de la grille d'entretien (ronds) 	<p>Illustrent la correspondance entre les catégories de réponse et les thèmes de la grille d'entretien</p>

2.3.1.1. Aspect général : évolution des discours

À un niveau général, le graphe A met en avant le statut particulier des « questions générales » qui sont sans lien avec les autres thèmes proposés. Ce sont, en effet, des questions introductives et très générales qui, le plus souvent, suscitaient des réponses vagues et évasives. Cette distanciation que les enquêtés adoptaient au début de l'entretien leur permettait de se positionner par rapport au cadre de l'entretien proposé spontanément sans délais préalable⁷.

L'enchaînement des thèmes suivants correspond bien à l'ordre dans lequel les questions ont été posées. Il apparaît sur la graphe que l'évolution des discours suit une forme de « boucle », distinguant d'un côté les thèmes relatifs aux médecins et à la couverture médicale, et de l'autre les thèmes spécifiques aux représentations de la santé et de la maladie, l'impact de la guerre sur la santé et la synthèse du discours par des mots ou des expressions.

D'une part, les catégories concernant l'opinion de la personne sur la santé et la maladie (« représentations ») ont une position graphique particulière à proximité des catégories développées autour du thème de la guerre et son impact sur les personnes interrogées. Ce positionnement sur le graphe n'est pas un hasard et illustre bien l'impact du vécu de la guerre sur les perceptions de la santé et la maladie.

D'autre part, le discours élaboré autour de l'image et du rôle du médecin et des responsables de la santé, ainsi que celui sur la couverture médicale et des soins de santé se distingue comme traitant d'un autre aspect de la santé, plus institutionnalisé, et par rapport auquel les individus prennent une certaine distanciation. Le discours tenu est plus critique (*dépenses inabornables, manque d'organisation, couverture incomplète, aspect commercial*), revendicateur (*prévention importante* théoriquement mais *négligence de la prévention, médecin évité*) et parfois politique (*organisation communautaire* comme substitut à l'organisation nationale, *choix social* et distinction par un *discours sur les classes sociales*).

2.3.1.2. Interprétation des liens

Les thèmes relatifs aux médecins et à la couverture médicale sont liés par trois idées-clés traitant du *manque d'organisation*, de l'*évitement du médecin* et de l'*aspect commercial* de la pratique médicale ainsi que des organismes d'assurance maladie. Ces trois idées-clés, partagées communément par les enquêtés, symbolisent un discours social courant et propre à la population et au contexte de Beyrouth. Ce discours commun dénonce les aspects négatifs qui caractérisent l'organisation (ou la désorganisation) des soins de santé dont souffrent les habitants de la ville. Il s'agit plus précisément de l'inexistence de politiques de santé et des problèmes de coordination entre les différentes structures en place (corps médical et organismes de gestion de la couverture médicale comme la sécurité sociale nationale et les assurances privées). Ce problème d'organisation et de « planification » (comme l'ont précisé certains enquêtés) génère une méfiance qui s'exprime par une attitude de distanciation et d'évitement vis-à-vis du médecin, principalement due aux honoraires élevés très partiellement

7. La démarche adoptée sur le terrain était d'aller voir les familles sélectionnées et de proposer l'entretien à la personne disponible et acceptant de s'y consacrer de suite (dans le but de recueillir des discours spontanés).

couverts, voire non pris en charge par les systèmes de couverture médicale. Cette situation est systématiquement citée et critiquée par les personnes interrogées : les médecins et les compagnies d'assurance sont le plus souvent qualifiés de « commerçants » car profitants financièrement de la situation, et mettant par conséquent les citoyens dans des situations d'extrême difficulté.

Monsieur P. « Il y a des médecins exemplaires [...] moi j'en connais et je sais que s'ils voient que le patient a des difficultés financières, ils ne lui prennent rien. Et même s'il le faut ils l'aident. Mais ce sont des médecins rares. Tout le reste c'est des commerçants, des commerçants, des commerçants à un point_ »

Le lien reliant le thème des « médecins & responsables » au thème de la « guerre », exprime un comportement de recours au réseau familial afin de pallier aux problèmes engendrés par la situation de conflits ; ils se réfèrent au membre de la famille faisant partie du corps médical en cas de nécessité quelconque. Toutefois, les problèmes créés par le mauvais fonctionnement des couvertures médicales (publiques et privées) s'expriment par le regret d'un *passé idéalisé* et par un *discours comparatif* entre la situation sanitaire au Liban comparé à d'autres pays comme certains pays arabes du Golfe, ou encore la France et les Etats-Unis (liens entre « guerre & impact » et « couverture & soins »).

Du côté des représentations de la santé et de la maladie, les dimensions physique et mentale sont clairement mises en évidence. Le graphe A souligne bien l'idée commune que la guerre a eu un impact sur l'état mental ou psychique des individus et qui se retrouve clairement dans leurs représentations de la santé. Cette idée est centrale pour la problématique de la recherche qui stipule que les souffrances physiques exprimées abondamment et spontanément ont pour origine des maux psychiques directement liés à la situation de guerre.

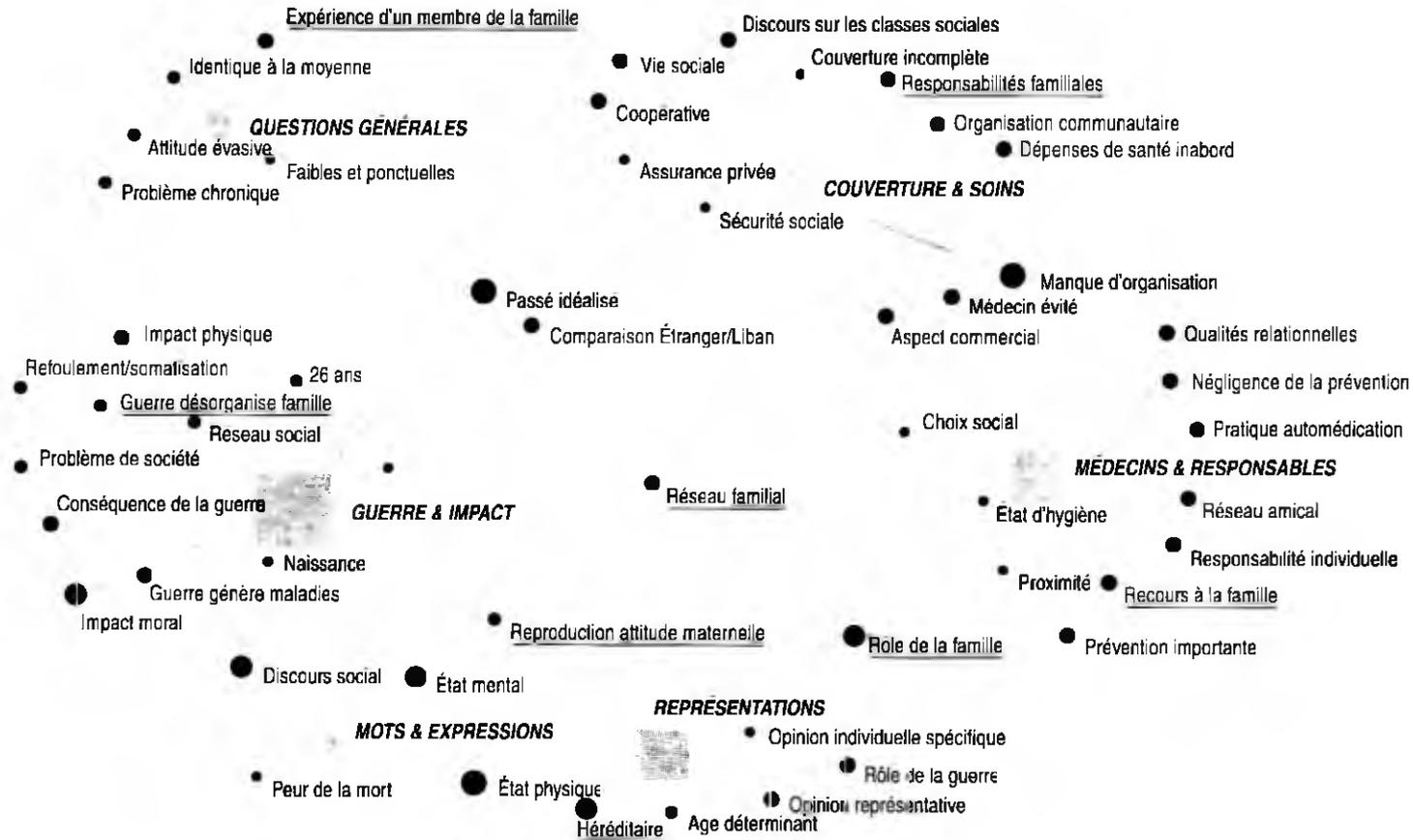
À travers tout le discours et dans chaque thème abordé, une référence particulière est faite à la famille (catégories soulignées sur le graphe A). La famille semble être à la fois un poids (les *responsabilités* face aux ascendants et aux descendants pris en charge), un support (recours au médecin dans le *réseau familial* pour soins et conseils), génératrice de maladies (à travers la notion de maladie *héréditaire*), un modèle (dans la *reproduction de comportements* d'une génération à l'autre). Mais là encore, la guerre intervient dans l'idée qu'elle a eu un impact sur la famille la désorganisant par l'éclatement des liens familiaux, par l'apparition des problèmes sociaux post-guerre comme les divorces, etc.

Madame S. « Moi je dis que le trois quart des maladies sont héréditaires [...] Il y a les familles qui meurent de maladies cardiaques, d'autres qui meurent de cancer [...] Le médecin dit que tout est héréditaire »

Monsieur P. « Avant la guerre, il y avait des liens familiaux. Le lien familial c'est-à-dire [...] l'homme travaille [...] la femme est à la maison, elle cuisine [...] Aujourd'hui, la femme travaille, et l'homme travaille, les enfants sont perdus, la qualité de la nourriture a changé [...] Le lien familial influe sur la santé, influe sur le psychique_ »

Ce premier graphe met en évidence plusieurs éléments :

- L'impact négatif de la guerre s'exerce non seulement sur le système de soins et sur le corps médical, mais aussi sur les représentations mentales qu'ont les individus de la santé.
- La famille est présente dans l'ensemble du discours à travers différentes réalités reflétant la complexité du vécu durant la guerre. Tantôt support, tantôt poids, la famille reste néanmoins très présente et constitue toujours un point de référence dans le discours.



Graphique 1. Présentation des catégories générales qui synthétisent les réponses aux thèmes proposés (contenu général des trois entretiens retenus).

2.3.2. ANALYSE PAR CATÉGORIES GÉNÉRALES ET PAR MOTS-CLÉS SPÉCIFIQUES À CHAQUE DISCOURS

Cette analyse introduit une série de mots-clés utilisés par les individus et qui correspondent aux catégories générales des réponses (en souligné sur le graphe B). Les mots-clés apportent une nouvelle dimension sur le choix des mots pour exprimer un discours qui devient propre à la personne.

Le graphe B est le résultat de cette deuxième analyse par *Réseau-Lu*. Seules les trois questions traitant de la définition personnelle de la santé, des facteurs influençant la santé actuelle et de l'impact de la guerre sur la santé ont été retenues (voir la grille d'entretien en Annexe A).

Constitution du graphe B :

Les objets :	Les liens :
<ul style="list-style-type: none">• Le positionnement des individus (losanges)• Les catégories générales construites et qui synthétisent les réponses (ronds)• Les mots-clés spécifiques sélectionnés dans le discours individuel et traduits en français (carrés)	Illustrent 3 types de relations : <ul style="list-style-type: none">• correspondance entre les individus et les catégories générales de réponse• correspondance entre les individus et les mots-clés• correspondance entre les mots-clés et les catégories générales de réponse

2.3.2.1. Des définitions différentes de la santé

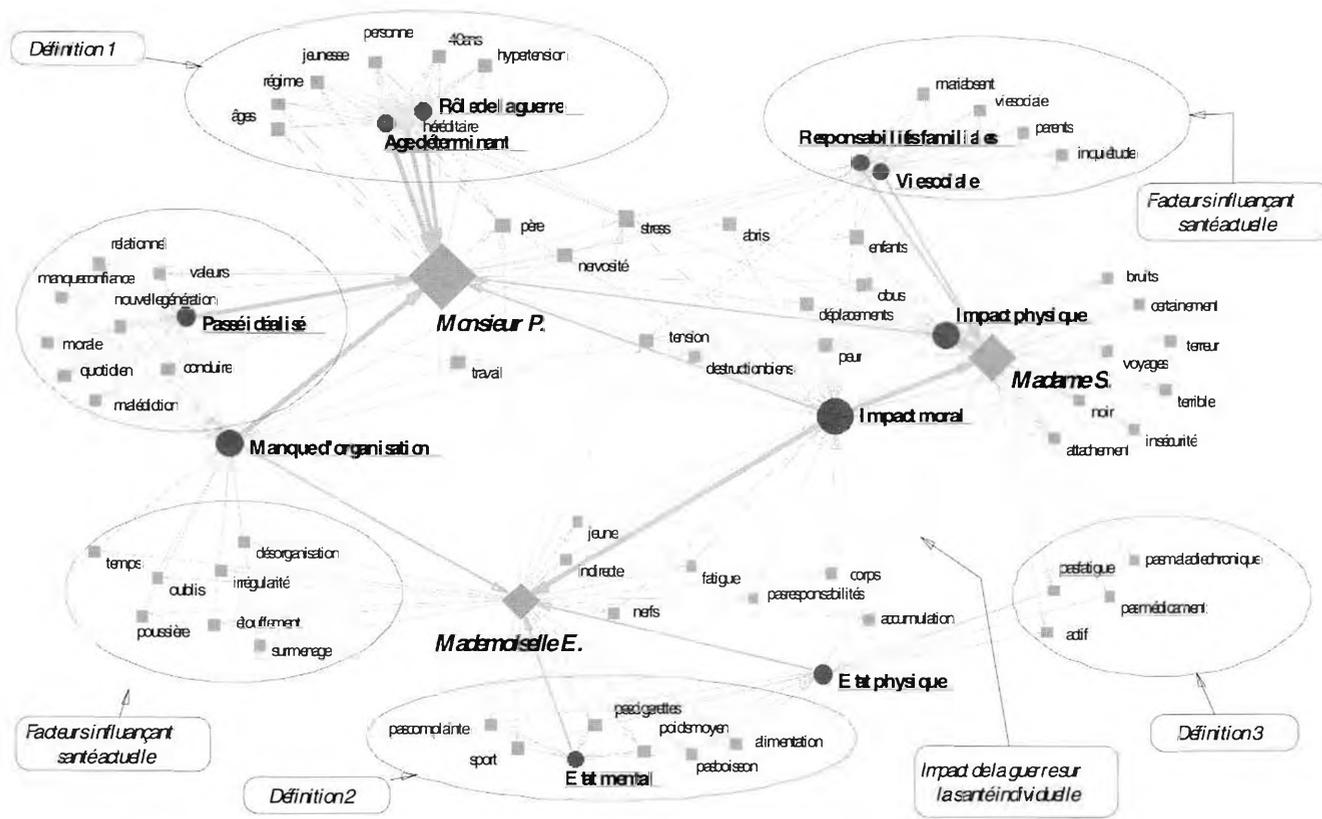
Pour définir la santé, chaque personne a fait appel à des registres linguistiques différents. Pour Monsieur P. souffrant d'*hypertension* artérielle comme il le précise dès le début de l'entretien, la santé est fortement conditionnée par la *guerre* qui, d'ailleurs, domine tout son discours (définition 1 sur le graphe B). L'*âge* ressort également comme un élément de définition de la santé; en effet, pour Monsieur P. après 40 ans, il ne faut plus espérer vivre en très bonne santé. Cette correspondance du rôle de la guerre et de l'âge comme déterminants de la santé synthétise en quelque sorte tout le discours. La guerre a commencé alors que Monsieur P. avait 26 ans, et il attribue son problème d'hypertension à la situation engendrée par la guerre. Pour lui, la santé se définit par avant et après la guerre, la jeunesse et après 40 ans... Par ailleurs, il affirme que les maladies ont une origine *héréditaire*⁸ et dans la suite de son discours précise que son père souffrait également d'hypertension avant de décéder.

Mademoiselle E. et Madame S. partagent l'idée que la santé se définit par un état physique. Pour Madame S. la santé c'est l'absence de maladie (définition 3 : *pas de maladies chroniques, pas de prise de médicaments, pas de fatigue, et donc l'activité*). Quant à Mademoiselle E., elle rajoute à cet état physique une deuxième dimension qui est l'état mental (définition 2). Les mots qu'elle emploie se situent d'avantage du côté psychique, même lorsqu'elle précise les comportements quotidiens comme le tabac, l'alcool, l'équilibre alimentaire, qui sont des comportements fortement commandés par l'état d'esprit de la personne, ou par l'état de *stress* comme elle le développera par la suite dans son discours. Pour ces deux personnes, la guerre se retrouve en filigrane du discours, mais n'est pas clairement explicitée dès le début comme c'est le cas pour Monsieur P.

2.3.2.2. Un quotidien qui affecte la santé : des vécus différents

Une idée commune regroupe le discours de Monsieur P. et de Mademoiselle E. en ce qui concerne les facteurs ayant une influence sur leur propre santé. Il s'agit du *manque d'organisation* qui caractérise leur quotidien. Cependant, pour exprimer un même état, Monsieur P. et

8. *Héréditaire* est à la fois un mot-clé et une catégorie de réponse (raison de sa couleur différente sur le graphe).



Graphique 2. Analyse par catégories générales (en souligné) et mots-clés spécifiques à chaque discours sur les trois questions traitant de la définition de la santé, les facteurs influençant la santé actuelle, et l'impact de la guerre sur la santé.

Le choix des maux et de la langue pour parler de soi

Mademoiselle E. utilisent des registres sémantiques différents correspondants à leur statut et à leur vécu propre. D'un côté, le manque d'organisation pour Monsieur P. est associé à un *passé* qu'il a *idéalisé*, et qui est révolu. Ce passé qu'il situe avant la guerre, est à l'opposé de ce qu'il vit actuellement au niveau de sa vie professionnelle (*manque de confiance*), de la vie familiale (*valeurs* différentes, *morale*, *malédiction* de la génération de ses enfants), et de la vie de tous les jours (comme *conduire* sa voiture qui est une source de grand stress pour lui, désorganisant également sa vie). Ce registre tourné vers le passé s'oppose à celui de Mademoiselle E. dont les mots expriment une angoisse du quotidien (*poussière*, *surmenage*, sentiment d'*étouffement*) pesant lourdement sur sa vision de l'avenir (notion de *temps*, *oublis*, *irrégularités* du comportement quotidien, et *désorganisation* de sa vie).

Question : Qu'est-ce qui aujourd'hui influence votre santé ?

Mademoiselle E. « Le temps, la pression, le surmenage. [...] Je ne me donne pas de temps, je ne mange pas bien, ce n'est pas une question de quantité, mais je n'organise plus mon temps [...] et puis déjà la poussière, je sens que j'étouffe de la chaleur et de la poussière, ça s'est un facteur très environnemental... »

Par ailleurs, le discours de Madame S. reste plus concret sur ce sujet. Pour elle, ce qui influence la santé ce sont les *responsabilités familiales* de ses parents dont elle a la charge, mais aussi celles de ses enfants étant donné que son époux travaille à l'étranger (*mari absent*). Elle semble également entretenir une *vie sociale* pour laquelle elle accorde une grande importance et qu'elle gère en parallèle à sa vie de famille. Ses inquiétudes tournent essentiellement autour de ces deux centres d'intérêts.

2.3.2.3. L'impact moral de la guerre

Comme dans le graphe A, nous retrouvons ici l'*impact moral* de la guerre comme registre commun aux trois discours. Cependant, en fonction des expériences vécues, une distinction apparaît selon l'âge, distinguant ainsi le discours de Mademoiselle E. des deux autres. Monsieur P. et Madame S. partagent une expérience commune durant la guerre liée à leurs responsabilités de père et de mère de famille. Les mots exprimés pour expliquer l'impact moral de la guerre tournent autour des faits concrets vécus comme les *bombardements*, les *abris*, les *déplacements* avec les enfants, la *destruction*, qu'ils mettent dans le même registre que les sentiments et l'état psychique comme la *peur*, la *tension*, le *stress*, la *nervosité*.

Madame S. « La guerre m'a beaucoup marqué. Cinquante fois l'obus est tombé à côté de moi... c'était terrible [...] des bruits, la terreur, la nuit sans électricité [...] c'est peut-être pour cela que moi je suis devenue nerveuse à l'excès... »

Mademoiselle E., quant à elle, explique l'impact moral différemment et justifie son discours par son *jeune* âge et le fait qu'elle n'ait *pas eu de responsabilités* à gérer durant la période de guerre. Néanmoins, bien que l'impact moral de la guerre ait été *indirect* pour elle, il reste tout aussi présent à travers une *accumulation* de *fatigue* qui se reporte sur son *corps*, et l'état de ses *nerfs* lié au *stress* et à la *tension* qu'elle partage avec les deux autres adultes.

2.3.3. ANALYSE LEXICALE D'UN ENTRETIEN

Ce dernier mode d'analyse porte sur le traitement automatique du texte brut d'un entretien bilingue. Dans ce cas, l'analyse respecte non seulement le choix des mots mais également le choix de la langue dans le discours. Pour l'application de cette analyse, l'entretien a d'abord été retranscrit en structurant le texte par thèmes et questions dans un traitement de texte arabe, puis traité par *Réseau-Lu*.

Pour illustrer ce type d'analyse, c'est l'entretien intégral de Mademoiselle E. qui a été retenu et qui sera exposé dans ce qui suit⁹.

9. D'autres types d'analyses peuvent être réalisées ici par *Réseau-Lu* comme par exemple confronter différents entretiens sur des catégories ou des questions particulières.

Constitution du graphe C :

Les objets :	Les liens :
<ul style="list-style-type: none">• Thèmes généraux de la grille d'entretien (en gras, italique)• Les mots spécifiques à chaque thème et sélectionnés de manière automatique par le logiciel (en lien avec un thème et positionnés à la périphérie du graphe)• Les mots spécifiques communs à plusieurs thèmes (en lien avec plusieurs thèmes, comme les groupes de mots dans les cadres par exemple)	Illustrent la correspondance entre les mots spécifiques et les thèmes de la grille d'entretien.

2.3.3.1. Le choix de la langue

Le registre bilingue libanais / français mis en œuvre par Mademoiselle E. fait référence (à nos yeux, et entre autres) à son statut d'étudiante à l'université. Elle passe aisément d'un registre linguistique à un autre, de manière tout à fait spontanée bien que l'ensemble des interventions de l'enquêtrice aient été faites en libanais (dialectal)¹⁰. Certains termes français employés relèvent du jargon universitaire qu'elle utilise pour exprimer son opinion personnelle (*phénomènes extérieurs, accumulation, somatisation*). Pour le reste, elle structure ses phrases en libanais tout en y intégrant des termes français qui lui paraissent plus « appropriés ». Pour d'autres concepts comme le *stress*, la *fatigue*, les *problèmes* quotidiens, elle utilise en alternance les deux langues. Dans ce dernier cas de figure, les termes prononcés dans les deux langues se retrouvent au cœur du discours et sont les plus fréquemment cités (soulignés sur le graphe C). Ils décrivent l'état personnel général par lequel se définit Mademoiselle E. et qui sont explicités tout au long du discours dans les développements relatifs aux thèmes abordés.

Le graphe peut se lire en deux parties : la partie gauche représentant les thèmes de la guerre, les questions générales et les médecins & responsables de la santé renvoient en quelque sorte à une expérience familiale commune que Mademoiselle E. relate. A l'opposé, la partie droite du graphe concernant les représentations et la couverture & soins semble se distinguer par un discours plus personnel que l'enquêtée tente de développer.

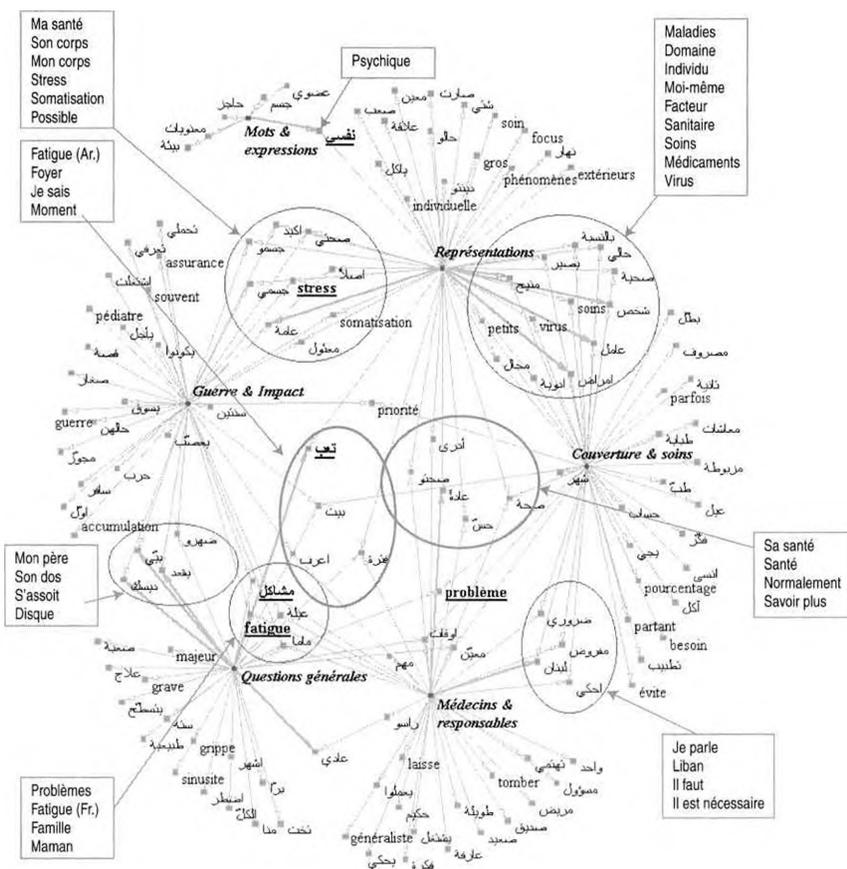
2.3.3.2. Une expérience familiale commune

Dès le début de l'entretien, Mademoiselle E. parle d'emblée des problèmes musculaires de son père (disque au dos). Pour elle, comme pour les autres membres de la famille, la « maladie » du père a marqué une période difficile. Ceci est d'autant plus important que les problèmes musculaires du père l'ont contraint à l'inactivité et à rester allonger pendant une période relativement longue (6 mois), alors qu'il était le seul à assurer les revenus financiers du foyer (la mère ne travaillant pas). À la fin de l'entretien, Mademoiselle E. reviendra sur les « maux » du père les qualifiant clairement comme une conséquence directe de la guerre, et comme l'expression d'une « accumulation » des événements stressants vécus.

Mademoiselle E. « C'est quelqu'un qui a beaucoup stressé durant la guerre à cause de nos déplacements. Il conduisait beaucoup et quand il conduit il devient nerveux. Et son problème avec son dos [...] c'était en grande partie psychologique. Quand il s'énervait il restait deux jours sans pouvoir marcher. Après la guerre, il a fait le grand disque. Ça s'est déclenché... »

10. Le choix de la langue qui lui avait été proposé au début de l'entretien lui était indifférent.

Le choix des maux et de la langue pour parler de soi



Graphique 3. Discours intégral de Mademoiselle E.

Dans une configuration voisine sur le graphe, se distingue un groupement lexicique faisant référence à la mère. Cette dernière associée aux termes de *famille*, *problèmes* et *fatigue* apparaît comme la personne de référence qui assure appui et conseil pour Mademoiselle E. ainsi que pour les autres membres de la famille, et notamment pour le père, duquel elle s'est occupée durant sa maladie. En effet, la mère occupe un rôle dans la famille auquel Mademoiselle E. s'identifie et qu'elle souhaite reproduire elle-même vis-à-vis de ses propres enfants (cf. Graphe A. « reproduction de l'attitude maternelle » catégorie que, soulignons-le, Mademoiselle E. partage avec Madame S. ainsi que d'autres femmes de notre échantillon, et ce quel que soit l'âge). Une des caractéristiques de ce rôle semble être le dévouement et l'altruisme qui vont jusqu'à négliger sa propre personne.

Autour de cette configuration familiale, Mademoiselle E. développe un discours social dans lequel elle relate des expériences quotidiennes. À titre d'exemple, lorsqu'elle parle des médecins & responsables de la santé, Mademoiselle E. reporte des faits divers de médecins irresponsables, de malades mal soignés, etc. et finit toujours par ramener la « responsabilité » des soins à l'environnement familial, en l'occurrence ici à la mère.

2.3.3.3. Se distinguer par une opinion individuelle...

Face à cet environnement familial très présent, Mademoiselle E. cherche à se positionner et à développer une opinion qui lui est personnelle. Le discours prend une autre forme dans cette

deuxième partie du graphe; il est moins marqué socialement, plus intellectualisé, plus universitaire. Elle relativise sans cesse les idées qu'elle propose, et ne manque pas de préciser que la relation que chacun a par rapport à sa santé et à son corps reste individuelle.

Son opinion sur la santé et la maladie (« représentations ») se recoupe avec une partie du discours qu'elle prononce concernant la couverture médicale et les soins de santé. Elle parle de sa propre expérience, de ses réactions en situation de malaise ou de maladie, mais aussi d'une attitude plus globale qu'elle extrapole de manière abstraite à l'individu. Le discours plus particulier à la couverture médicale a provoqué chez Mademoiselle E. une réaction plutôt critique, dénonciatrice et revendicatrice vis-à-vis de la situation sanitaire et sociale du pays. Elle aborde le problème social mais aussi économique, les *salaires*, les *besoins*, les *dépenses* et les *honoraires* des médecins qui se trouvent tous en complet décalage. Elle met en évidence les dysfonctionnements et les incompétences liés à la couverture médicale et aux soins de santé, que les gens subissent au quotidien.

Ce discours personnel très étoffé s'articule avec le discours plus social lié à la famille autour de deux points à relever :

D'un côté, le discours exprimé sur la couverture & les soins rejoint le discours sur les médecins & responsables par des « propositions » concrètes que Mademoiselle E. avance concernant la situation du Liban, et sur ses doléances concernant les problèmes du pays.

D'un autre côté, les représentations individuelles de la santé et de la maladie trouvent plusieurs liens avec la situation de guerre et son impact. Dans ces liens, Mademoiselle E. semble vouloir mettre en avant l'impact *psychique* que la guerre a eu sur elle, et notamment la notion de *stress* qui avoisine celle de *somatisation* et qui semble autant affecter son corps que sa santé *mentale* en général. En effet, Mademoiselle E. ne souffre pas de maladie particulière si ce n'est la noirceur de son quotidien, le peu d'avenir, le sentiment de vieillesse prématurée...

Pour conclure...

Cette étude sociologique a pour objet de proposer un mode de lecture des effets d'une guerre endémique sur les représentations individuelles et collectives de la santé. Dans ce cadre de recherche, la santé renvoie plus précisément à l'état de santé personnel, la santé de la famille, la perception du corps et le rôle de la famille.

Pour répondre à cet objectif, enregistrer des discours individuels semblait être la méthode la plus appropriée. Ceci a abouti à la constitution d'un corpus d'entretiens menés à Beyrouth en 1997, souvent multilingues (libanais, arabe littéraire, français, anglais).

En complément à une première lecture des textes, une analyse qualitative assistée par ordinateur s'est avérée intéressante.

C'est un exemple d'application de cette analyse qui a été présenté dans ce papier, adoptant une approche relationnelle (*Réseau-Lu*). Cette approche a l'avantage de dresser une vision d'ensemble du contenu du corpus étudié, sans passer par une agrégation des données et tout en gardant un rapport direct avec le texte et avec les catégories qualitatives construites par le chercheur. Plus particulièrement, cette approche permet d'assouplir et de relativiser les catégories d'analyse, de les construire de manière interactive, et de travailler à différents niveaux (lexical, sémantique, pragmatique).

Cet exercice méthodologique développé dans le cadre spécifique d'une étude en sciences sociales peut avoir d'autres applications notamment en linguistique.

Annexe A. Thèmes et sous thèmes de la grille d'entretien

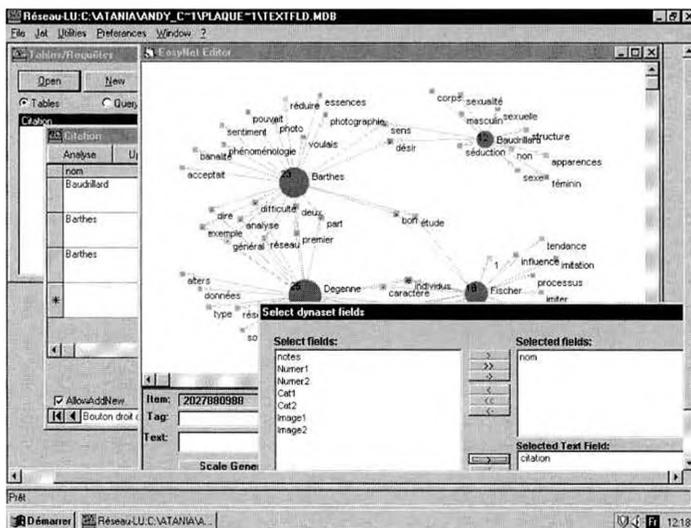
T h è m e s	- I - Questions générales	- II — Représentati ons de la santé et de la maladie	- III - Médecins & responsables	- IV - Couverture médicale & soins	- V - Guerre & Impact	- VI - Mots & expressions
S O U S - T H È M E S	Définition état de santé actuel	Définition d'une per- sonne en bonne santé	Nécessité de la visite médicale	Type de cou- verture médi- cale	Impact de la guerre sur la santé person- nelle	Exprimer la bonne santé
	<u>Enquête</u> : Périodes dif- ficiles de maladie	Raisons prin- cipales de la maladie	En cas de malaise pre- mier recours	Importance de la couverte- ure médi- cale au Liban	Lien entre la maladie citée et la guerre	Exprimer la maladie
	Soins procurés par entou- rage	Prévention personnelle de la maladie	Médecin de famille	Couverture actuelle est- elle suffisante	Age au début de la guerre	Compléments
	<u>Proche</u> : Périodes dif- ficiles de maladie	Opinion perso vs. opi- nion entou- rage	Structure médicale	Honoraires comme obs- tacle à la visite médi- cale	Propre santé avant & pen- dant guerre	
		Maladie simi- laire dans entourage	Image du médecin idéal	Facteurs influençant la santé aujourd'hui	Médecin de famille avant guerre	
			Principaux responsables santé		Rôle de la famille avant & pendant guerre	
			Rôle de cha- que responsa- ble		« à la fin de la guerre les maladies ont augmenté »	
				Prise en charge de la santé par l'état avant & aujourd'hui		

Annexe B

Projet Réseau-Lu

Systèmes d'analyse de données hétérogènes qui combine les approches qualitatives, statistiques et structurales

Données : qualitatives*questions ouvertes*relationnelles*structures et réseaux*corpus de textes analyse exploratoire*codage libre avec un choix des catégories*cartographie des données*saisie graphique



L'interface de ce logiciel contient plusieurs fenêtres les principales sont :

- Système de gestion de base de données avec des modules intégrés de création, de saisie et de transformation des données, définition de requêtes
- Interface d'exportation – importation de données de formats les plus répandus (DBASE, FOXPRO, ACCESS, EXCEL, Texte)
- Interface de saisie graphique
- Interface d'option d'analyse qui permet de définir les grilles d'analyse
- Fenêtre graphique de l'affichage et de manipulation de la configuration obtenue
- Exportation des résultats graphiques dans d'autres traitement de textes et logiciel graphique
- Gestion complète des options graphiques
- Analyse statistique associée avec les résultats dans la fenêtre textuelle et la configuration
- Analyse structurelle (étude des connections, calcul des indices de centralité etc.)
- Eléments d'analyse textuelle

Applications :

- Analyse textuelle
- Analyse des réseaux sociaux
- Analyse des biographies
- Analyse des réseaux socio-techniques

Transparence et opacité du discours politique libanais

Dalal Barakat Abou Assali

*Centre de langues et de traduction, Beyrouth, Liban
Faculté des lettres et des sciences humaines, Université libanaise*

Définie par opposition à l'opacité, la transparence désigne dans l'emploi le plus courant la « qualité d'un corps qui laisse passer la lumière et paraître avec netteté les objets qui sont derrière »¹, telle la transparence du cristal ou de l'eau pure.

Dans un usage plus littéraire, l'on parle de la transparence d'une personne ou d'une âme lorsqu'elles sont limpides; et de la transparence d'un texte dont le sens est littéral, non ambigu; ou encore de la transparence d'une allusion lorsqu'elle est facilement déchiffrable.

Mais le concept bipolaire de transparence vs opacité est aussi utilisé en politique et en linguistique. Et ce sont justement ces deux derniers emplois qui seront retenus pour l'analyse du discours politique au Liban. Le premier servira de cadre-référence auquel doit se conformer l'objet de l'analyse pour être dit transparent ou opaque; et le second, le linguistique, fournira les outils qui permettront de vérifier cette conformité.

1) L'emploi politique

L'opposition transparence/opacité peut être considérée comme plutôt récente en politique. Quoique très répandue depuis les années 80, surtout dans les pays occidentaux², elle n'est pas encore attestée par les encyclopédies et les dictionnaires généraux ou de grande diffusion. Seul le petit Robert mentionne, à partir de l'édition de 1993, outre les sens commun et littéraire déjà évoqués de « transparence », un emploi spécial en matière économique, que je cite parce qu'il renvoie indirectement au domaine politique : « caractère de ce qui est visible par tous, public ». Exemples : Transparence des salaires dans une entreprise – Transparence fiscale – Politique de la transparence.

Pour ce dernier exemple, le dictionnaire nous invite à nous reporter à « glasnost », mot russe qui réfère à la politique de « divulgation de l'information » initiée par Gorbatchev dans le cadre de la Perestroïka.

Cette définition indirecte de « transparence » peut être complétée par celle plus explicite du Glossaire³ de l'Union européenne qui écrit : « La notion de transparence désigne la clarté du fonctionnement des institutions communautaires. Elle est liée aux demandes variées concernant un accès plus large pour le citoyen à l'information et aux documents de l'Union ainsi qu'une meilleure lisibilité des textes ».

Définissant à leur tour la transparence par opposition à l'opacité comme le droit de chacun à recevoir des informations dont dispose une autorité administrative, les auteurs de « l'Administration et les personnes privées » précisent qu'« il est généralement reconnu qu'un

1. Petit Robert.

2. Il convient de signaler à ce sujet l'existence d'une association qui porte le nom de « Transparence internationale ».

3. Glossaire Scadplus Europa.

régime démocratique est susceptible de fonctionner plus efficacement lorsque le public est pleinement informé des questions de la vie publique, parce que le fait d'être informé conditionne l'acceptation, la participation et l'adhésion »⁴.

La transparence est donc corrélative de la démocratie⁵, ou comme le disent les Américains du « good government ». Il n'est donc pas étonnant qu'elle ait été liée en ex-Union soviétique à la politique de la modification des mentalités qui devait marquer le passage d'un système clos à un système plus ouvert.

Droit d'être informé pour le citoyen, la transparence est par le fait même devoir d'informer pour le responsable. C'est donc une relation d'implication bilatérale qui engage la responsabilité active⁶ de l'un et de l'autre dans une dialectique continue de demande et de réponse, d'appel à la voix de l'Autre et d'écoute de la voix de l'Autre.

2) L'emploi linguistique :⁷

Dans une approche très simplifiée de l'opposition transparence/opacité en linguistique, nous dirons, en rattachant ce concept à celui de l'usage et de la mention :

a) qu'un signe est transparent lorsqu'il est en usage, c'est-à-dire lorsqu'il renvoie à la réalité extralinguistique qu'il exprime;

b) et qu'il est opaque ou en mention, lorsqu'il renvoie au langage lui-même, c'est-à-dire à sa propre réalité.

Soit le terme « traducteur » dans ces deux occurrences :

– Le traducteur s'est très bien acquitté de sa tâche.

– « Traducteur » fait « traductrice » au féminin.

Dans le 1^{er} cas, le signe « traducteur » est dit transparent parce que, à la manière d'un objet transparent, il s'efface pour laisser paraître ou réfléchir la chose – nommée traducteur.

Son signifié est : personne qui s'occupe de traduction.

Dans le 2^e cas, « traducteur » renvoie au mot lui-même. C'est bien du signe linguistique « traducteur » qu'il s'agit et non plus de la chose-nommée, de la personne-traducteur. Le signe perd donc la propriété de réfléchir l'objet pour se réfléchir lui-même. Il devient opaque.

Son signifié est : le mot « traducteur ».

Utilisée pour parler du monde, la langue qui est elle-même un objet de ce monde, parle, entre autres choses, de la langue. Le signe, qui est un objet distinct de l'objet qu'il représente, a la double propriété de signifier cet objet ou de se signifier lui-même, selon le contexte.

En transposant du niveau du mot à un niveau supérieur, nous dirons que l'énoncé est lui aussi un objet distinct, différent de l'objet qu'il représente. Il peut donc, selon le contexte, être transparent s'il réfléchit ce qu'il dit c'est-à-dire le contenu représentatif, ou opaque s'il se réfléchit lui-même en tant que fait d'énonciation.

Exemples :

Le traducteur s'est très bien acquitté de sa tâche.

« Le traducteur s'est très bien acquitté de sa tâche » est un énoncé affirmatif.

Dans le 1^{er} exemple, l'énoncé réfléchit ce qui est dit, à savoir que le traducteur a bien fait son travail. Il est donc transparent. Et dans le 2^e, il se réfléchit lui-même et est donc opaque.

4. P. 18.

5. Cf. aussi le Dictionnaire de droit constitutionnel, p. 202 : « Bien que le terme de transparence soit ignoré de la constitution, la notion de transparence est une notion essentielle en tant qu'elle exprime une exigence de la démocratie ».

6. Dans le même ordre d'idée les Américains associent la transparence aux notions d'accountability, pour la personne investie d'autorité et de vigilance, pour le citoyen. Cf. Fondations of democracy. Ch. 8.

7. Cf. surtout F. Récanati.

Considérée en ces termes, l'opposition transparence/opacité se ramènerait à la distinction langage/métalangage sur laquelle tous les linguistes sont d'accord.

Néanmoins, ce qui les oppose c'est de savoir si lorsqu'un signe est transparent, il cesse de se réfléchir lui-même. Ou, en d'autres termes, si l'on peut parler de transparence absolue et considérer ce que dit un énoncé indépendamment du fait de le dire.

Ce problème qui participe, par bien des aspects, de la distinction entre sens et référence, langage et métalangage, énoncé et énonciation et sémantique et pragmatique, a été longuement évoqué par les logiciens et les philosophes à travers les âges, et continue de préoccuper les linguistes d'aujourd'hui.

En résumant nous pouvons parler de deux courants qui s'opposent :

Il y a, d'une part, ceux qui considèrent que la transparence et l'opacité sont exclusives l'une de l'autre. Sans nier que le signe (mot ou énoncé) puisse se réfléchir lui-même dans certains contextes, les tenants de cette théorie considèrent qu'à partir du moment où un signe est transparent, c'est-à-dire qu'il parle d'autre chose que de lui-même, son contenu est tout à fait indépendant de l'acte d'énonciation qui le constitue.

C'est d'ailleurs cette transparence qui, affirment-ils, permet la traduction d'une langue dans une autre.

Il y a, d'autre part, ceux qui considèrent qu'à partir du moment où il est plongé dans le discours, un énoncé cesse d'être totalement transparent. Son contenu ne peut être totalement appréhendé si on néglige de prendre en compte l'acte d'énonciation. Si l'énoncé dit quelque chose, il le dit de façon toujours particulière, déterminée par l'ensemble de la situation d'énonciation.

Pour les tenants de cette 2^e théorie, même si l'énoncé est transparent, il continue de se réfléchir lui-même comme acte d'énonciation. Et cette réflexivité, loin d'opacifier son contenu, contribue au contraire à le rendre plus transparent, c'est-à-dire moins ambigu, plus conforme à la réalité qu'il exprime ou représente.

Comment, en effet, comprendre un énoncé qui comporte un déictique ou un embrayeur si l'on fait abstraction de l'énonciateur et de la situation d'énonciation ?

Et comment comprendre un énoncé, si l'on fait abstraction de la valeur illocutoire de l'acte d'énonciation qui révèle l'intention signifiante de l'énonciateur ?

Ou comment traduire un énoncé, si l'on n'a pas pris en compte, tout autant que les implications logiques de l'énoncé, les implications pragmatiques de l'énonciation ?

Cette conception de la transparence, à laquelle je me rallie, en toute modestie, a été défendue par les philosophes de la nouvelle école analytique dont surtout Strawson et Austin. Elle se reflète, quoique les termes de « transparence » et d'« opacité » n'y figurent pas, dans les travaux des linguistes qui prônent l'ouverture de la sémantique à la pragmatique, pour la détermination du sens.

Nous remarquons, au terme de cet aperçu théorique, que l'acception que nous avons retenue du terme « transparence », se rapproche du sens commun et du sens littéraire.

Comme un corps est dit transparent lorsqu'il laisse paraître avec netteté les objets qui se trouvent derrière, nous dirons d'un énoncé qu'il est transparent lorsqu'il laisse paraître son contenu sans ambiguïté, étant entendu que ce contenu est constitué par la somme du contenu propositionnel proprement dit et des éléments de signification rattachés à l'énonciation.

À la lumière de ce qui précède, nous allons dans la partie qui suit, analyser des exemples de discours du gouvernement libanais, en essayant de mettre en valeur quelques-uns des facteurs linguistiques qui peuvent confirmer ou infirmer la transparence politique proclamée.

Le corpus étudié a touché presque tous les aspects de la vie politique évoqués dans le discours du gouvernement depuis la lecture de la déclaration ministérielle devant le parlement, le 14 décembre 98, jusqu'à la fin du mois d'octobre 99. Ce discours a, par ailleurs, été confronté aux discours qu'il provoquait ou qui le provoquaient, aussi bien dans la classe politique que dans la presse.

Afin de permettre à tous ceux qui ne sont pas au fait de l'actualité politique au Liban de suivre sans difficulté, j'ai choisi deux événements marquants comme contextes des discours retenus.

La réforme administrative

I₁ Le gouvernement ayant promis dans sa déclaration ministérielle, « la propagation d'un climat de guerre à la corruption comme au gaspillage⁸, dans la transparence la plus totale, il décide dès les premiers conseils des ministres la mise à la disposition du chef du gouvernement de plusieurs fonctionnaires de première catégorie.

Donnant lecture des résolutions du conseil du 7 janvier 1999, le porte-parole du gouvernement déclare :

« Après avoir pris connaissance du rapport, établi par le ministre d'État pour la Réforme administrative sur base de dossiers présentés par les organismes de contrôle, le conseil des ministres a adopté le rapport dans son intégralité et décidé de mettre à la disposition du chef du gouvernement plusieurs fonctionnaires de première catégorie »⁹.

Le 13 Janvier, le ministre répète la même déclaration à l'occasion de la révocation de nouveaux fonctionnaires, mais cette fois en citant les noms, par souci de transparence.

Répondant ensuite aux journalistes qui l'assaillent de questions, il précise :

qu'il se refuse à dévoiler les charges retenues contre les fonctionnaires « par respect de leur dignité¹⁰ ;

que « le gouvernement n'a fait que répondre aux aspirations de la population en donnant un coup de balai au sein d'une administration qui était minée par la corruption »¹¹.

Analysons ces deux derniers énoncés dans le contexte de leur énonciation.

a) Le 2^e peut être dit plutôt transparent sur le double plan politique et linguistique. En effet, d'une part il reflète la volonté du gouvernement d'informer le citoyen et d'autre part, il se laisse lire sans ambiguïté au terme d'un calcul interprétatif relativement aisé du dit, du non-dit et du vouloir dire.

– Au niveau du dit nous avons :

le gouvernement a répondu à l'attente de la population.

Le gouvernement a donné un coup de balai dans l'administration.

Cette administration était minée par la corruption.

Le vouloir dire rattaché à ce contenu propositionnel peut être paraphrasé par : J'affirme ceci.

– Au niveau du non dit nous pouvons relever les présupposés suivants :

Les fonctionnaires « balayés étaient minés par la corruption et, à un niveau plus profond et en fonction du 1^{er} présupposé/ils ont été balayés parce qu'ils étaient minés par la corruption/.

Comme il présuppose au niveau du vouloir dire/Je crois ce que j'affirme.

b) Le 1^{er} énoncé : Je refuse de dire les motifs de leur révocation, « par respect de leur dignité », apparaît lui, comme plus opaque, son sens ne pouvant être appréhendé qu'en fonction de l'énoncé précédent et au terme d'un calcul interprétatif plus complexe.

Cet énoncé peut se décomposer en 2 actes de paroles :

b₁) Je refuse de dire pourquoi ils ont été écartés.

b₂) Je dis que je refuse de dire par respect de leur dignité.

b₁) Nous pouvons y relever deux contradictions.

8. L'Orient-Le Jour, « renaissance difficile sur fond de péchés », 15 décembre 98.

9. An Nahar, 8 janvier 99.

10. L'Orient-Le Jour, « la nouvelle administration prend forme », 14 janvier 99.

11. *Ibidem*.

– La 1^{re}, entre l'exigence de transparence politique et la transgression de la loi de discours (loi de quantité) qui requiert qu'on livre toute l'information demandée.

– La 2^e, entre le dit de cet énoncé et le non-dit de l'énoncé précédent, c'est-à-dire entre : je refuse de dire pourquoi ils ont été écartés (dit du b₁) et : /ils ont été écartés parce qu'ils étaient minés par la corruption/ (non-dit ou pp. de a).

Ces contradictions, apparemment inoffensives et qui pourraient être mises sur le compte de la politesse du ministre, se résorberaient par le rire.

b₂) Néanmoins le b₂ de l'énoncé se révèle plus subversif à cause du sous-entendu qu'il permet et qui peut être extrait en explicitant la conclusion du syllogisme suivant :

Le ministre dit que les fonctionnaires ont été écartés parce qu'ils sont corrompus.

Or, il refuse de donner les motifs précis de leur révocation par respect de leur dignité.

Donc, ils ont dû commettre des atrocités.

Du coup, la dignité de ces fonctionnaires se trouve rudement bafouée. Et l'opacité relative de l'énoncé, lequel n'admet plus l'hypothèse de la délicatesse ministérielle apparaît, par conséquent, comme une stratégie discursive qui vise à « faire croire » au caractère irréprochable des mesures gouvernementales. Le ministre se soucie peu de « faire savoir », il cherche surtout à « faire adhérer »¹² les journalistes et, à travers eux, l'opinion publique au point de vue du gouvernement.

Cette manipulation discursive se double d'ailleurs d'une manipulation paraverbale que reflète ce commentaire journalistique : « ... Mais l'assurance dont le ministre a fait preuve en annonçant les décisions du conseil des ministres en fait foi : l'assainissement est en bonne voie »¹³.

I₂

Dans le même contexte et pour faire obstacle à la réaction de l'opposition et aux protestations des fonctionnaires concernés dont certains ont crié leur innocence, le gouvernement a déclaré que ceux-ci pouvaient, s'ils le voulaient, présenter un recours au conseil d'État, en prenant soin d'ajouter qu'il serait alors lui-même obligé de communiquer leurs dossiers à la justice.

Les journalistes ayant relevé l'ambiguïté de l'intention signifiante, et ayant cru déceler une force illocutoire de menace dans l'énoncé du gouvernement, le ministre, protestant de la transparence du gouvernement, précise :

« Il ne s'agit pas d'une menace, ni d'une tentative de dissuasion, mais d'une question de procédure tout à fait normale. Quoiqu'il en soit, si quelqu'un n'a rien à se reprocher et s'il se sent victime d'une injustice, il ne doit pas craindre de recourir au conseil d'État »¹⁴.

Considérons la 2^e phrase de cet énoncé. Deux interprétations sont possibles :

a) En disant : « Si quelqu'un n'a rien à se reprocher... il ne doit pas craindre de recourir au conseil d'État », Le ministre admet, involontairement, le présupposé de ce dire et qu'on peut paraphraser par : /Il peut se trouver quelqu'un qui n'ait rien à se reprocher et qui se sente victime / Et, dans ce cas, il ne craindra pas la menace du gouvernement.

Or, ce présupposé ou ce non-dit est en contradiction avec le dit et le non-dit de l'affirmation de départ :

Dit : « tous les fonctionnaires ont été écartés sur base de dossiers présentés par les organismes de contrôle ».

Non-dit ou présupposé : / ils sont tous coupables.

12. Cf. pour la terminologie, J. Courtés.

13. Cf. 10. Le « mais » répond ici aux réserves émises par l'opposition et par certains journalistes. L'Orient-Le Jour lui-même écrivait la veille : « Sur le plan administratif une certaine confusion règne, du fait de la non-publication des motifs justifiant les mesures prises ». (13 janvier 99, « Conseil des ministres sur fond de malaise »).

14. *Ibidem.*

Si l'on suppose que le ministre, et donc le gouvernement, étaient sincères ou transparents, en parlant des dossiers, on ne peut qu'écarter cette 1^{re} interprétation.

b) Reste alors l'interprétation liée à l'intention significative, c'est-à-dire à la valeur illocutoire qu'il faut attribuer à l'énoncé.

En partant toujours de la sincérité présumée du gouvernement, nous ne pouvons résorber la contradiction, relevée dans l'interprétation a), qu'en prêtant à l'acte d'énonciation du ministre une force illocutoire de défi.

En effet, si l'on admet que le ministre ne peut pas, en même temps, croire que les fonctionnaires sont coupables et que les fonctionnaires ne sont pas coupables, on est amené à penser que le ministre ne concède qu'en apparence aux fonctionnaires l'éventualité d'être lésés. En fait, il ne peut croire qu'il y ait parmi eux des victimes, c'est pourquoi nous devons interpréter l'acte de discours comme un défi. Nous pouvons alors paraphraser son intention significative par : Ce n'est pas une menace, c'est un défi.

I₃

a) Invité d'honneur d'un programme politique télévisé¹⁵, le ministre d'État pour la Réforme administrative à qui la journaliste fait remarquer qu'il est du droit de ces fonctionnaires de savoir ce qu'on leur reproche, choisit de répondre par un proverbe :

« _____ ».

Qu'on traduit habituellement par : « qui se sent morveux, se mouche »¹⁶.

b) A la même question, posée par la même journaliste quelques jours plus tard¹⁷, le chef du gouvernement répond, lui aussi, par un proverbe :

« _____ ».

« Bats ta femme chaque matin ; Si tu ne sais pas pourquoi, elle le sait »¹⁸.

Sans nous arrêter au contenu explicite du deuxième proverbe qui a coupé le souffle à la journaliste, nous pouvons dire qu'il est plutôt aisé, en pertinentisant ces deux énoncés, d'en dégager le sens implicite. Nos deux responsables ont voulu insinuer que les fonctionnaires devaient très bien savoir ce dont ils étaient coupables et qu'on n'avait nul besoin de le leur dire. Il n'en demeure pas moins que leurs énoncés ne pèchent pas par excès de transparence, et sont lourds de significations cachées.

En effet, aussi populaire qu'il soit, et peut-être surtout pour cela, le proverbe est investi d'un pouvoir de manipulation redoutable.

D'abord, au niveau du contenu propositionnel, parce que l'implicite est toujours plus percutant et plus pernicieux que l'explicite.

Ensuite au niveau de l'acte d'énonciation parce que l'énonciateur, en se fondant, ou en feignant de se fonder dans la masse polyphonique qui assure à son dire une plus grande autorité, cherche, en même temps, à y impliquer l'énonciataire, façon de mettre les rieurs de son côté.

15. M.T.V. 17 janvier 99, Farah M.

16. Hajjar, Mouned des proverbes.

17. M.T.V. 24 janvier 99, Farah M.

18. Dupré, Encyclopédie des citations.

**I₄) Dans son édition du 22 Janvier 1999,
c'est-à-dire moins de 10 jours après la deuxième vague de révocations,
l'un de nos quotidiens cite, sans le nommer, un ministre :**

« À les en croire, tous les cadres visés par les mesures que nous adoptons, sont des innocents irréprochables, victimes de noires délations calomnieuses. Nous ne prétendons pas être parfaits et nous savons que dans le train de l'épuration, il peut se commettre quelques injustices involontaires. Mais ces cas se comptent sur le bout des doigts selon les données concrètes dont nous disposons »¹⁹.

En recourant à l'hyperbole par l'emploi de « tous », « irréprochables », « victimes », « noires », « calomnieuses » (phrase 1), ce ministre cherche manifestement à retourner la situation à l'avantage du gouvernement. Indice d'ironie, l'hyperbole peut en effet être interprétée comme une invitation à l'énonciataire à comprendre le sens tout à fait opposé.

Néanmoins l'aveu qui suit (phrases 2 et 3), neutralise totalement ce contenu en permettant d'extraire des sous-entendus comme :

Personne n'a jamais dit qu'ils étaient tous innocents.

Il y en a qui le sont puisque vous l'avouez vous-même.

Vous évoquez l'injustice avec beaucoup de légèreté.

Par ailleurs, le dit et le non-dit de cet énoncé sont en contradiction avec l'affirmation de départ : « Tous les directeurs écartés l'ont été sur base de leurs dossiers ».

Cette contradiction se traduit en ces termes :

« Il peut se commettre quelques injustices, mais ces cas se comptent sur le bout des doigts » présuppose : / Il s'est commis quelques injustices.

Par opposition à :

« Tous les directeurs ont été écartés sur base de leurs dossiers » qui présuppose : Ils sont tous coupables et donc pas victimes d'une injustice.

L'incompatibilité ne peut être résorbée qu'en extrayant la conclusion du syllogisme suivant, dont la majeure et la mineure ont été explicitées par un calcul interprétatif de toutes les données précédentes :

– Le gouvernement a agi sur base de dossiers, il ne pouvait donc pas se tromper.

– Or. le gouvernement s'est trompé.

– Donc le gouvernement n'avait pas de dossiers.

Aussi, à l'issue du conseil des ministres du 17 février 99, le porte-parole du gouvernement précise-t-il en réponse à une question : « le conseil des ministres a chargé le ministre d'État pour la Réforme administrative de rédiger un rapport sur les erreurs commises concernant les précédentes nominations et les suspensions »²⁰.

II) Les fonds municipaux :

Le 24 Janvier 99, tous les bulletins télévisés rapportent cette déclaration du ministre de l'Intérieur et des Affaires rurales et municipales :

« Je suis à la recherche d'une somme de 1200 milliards de livres, disparue de la caisse autonome des municipalités ».

Tout le pays est secoué. Quoi de plus naturel puisque le discours du ministre n'est pas ambigu et que les significations implicites qu'il recèle sont extraites sans aucune difficulté? En effet, en remplaçant l'énoncé dans le contexte politique conflictuel de son énonciation, nous pouvons, sans risque d'erreur majeur, dire que l'énoncé sous-entend :/cette somme a été volée

Et en pertinentisant davantage : / les ministres qui m'ont précédé l'ont volée.

19. L'Orient-Le Jour, « Les loyalistes résolus à se battre », 22 janvier 99.

20. *Ibidem*. « Conseil des ministres – pas de nouvelles nominations avant trois semaines », 18 février 99.

La transparence politique dont se prévaut le ministre se trouve donc confirmée par la transparence discursive.

Néanmoins, quatre jours plus tard, les médias parlent subitement de 770 milliards : « Ce n'est pas de sitôt qu'on connaîtra exactement le sort des 770 milliards de livres disparus de la Caisse autonome des municipalités, selon le ministre... »²¹. Ce qui sous-entend :/on connaît déjà le sort de la somme restante.

Et le 30 janvier, 6 jours après la 1^{re} déclaration du ministre, on peut lire dans la presse : « Fonds municipaux – les 770 milliards retrouvés. Le scandale tourne à la farce »²², avec cette précision qu'il a suffi d'une réunion entre un représentant du ministère des Finances et des représentants de celui des Affaires municipales pour que le mystère soit élucidé.

À la lumière de ce qui précède, nous remarquons qu'il y a une contradiction entre le dit et la réalité qu'il représente. Cette contradiction se reflète dans l'impossibilité d'appliquer à l'énoncé la formule : /« Si X dit que P, X croit que P » / sauf si l'on admet que le ministre, croyant effectivement que P est vrai, ou souhaitant que P soit vrai, n'a pas pris la précaution de le vérifier avant de le déclarer.

À la question du journaliste qui lui demande des explications, après l'élucidation du mystère, il répond : « Cessons de faire des détours et allons droit au but : le principal problème reste les accords conclus de gré à gré ... »²³.

Réponse détournée qu'on pourrait, dans un premier temps, considérer comme opaque pour plusieurs raisons :

– à cause de la transgression de la loi de quantité qui veut qu'on ne refuse pas de communiquer toute l'information qu'on détient ;

– à cause des nouveaux sous-entendus de l'énoncé : /le ministre fait toujours allusion à des opérations frauduleuses /;

– et surtout à cause de la contradiction, pour le moins comique, que recèle l'énoncé entre les implications du dire et celles de l'acte même de dire.

En effet le ministre commence par affirmer :

« Cessons de faire des détours », ce qui présuppose : / Je vais vous dire toute la vérité sur les raisons de ce malentendu.

Mais paradoxalement, il enchaîne sur un autre sujet : « Le principal problème reste... ».

Or, le fait ou l'acte même de dire cette deuxième phrase de l'énoncé, présuppose qu'il fait des détours.

L'incompatibilité n'ayant pas échappé au journaliste, celui-ci commente : « Visiblement le ministre ne souhaite plus parler de l'affaire des milliards disparus et tente de noyer le poisson dans l'eau ».

L'artifice discursif est donc déjoué et la stratégie de manipulation de l'information échoue, le journaliste ne prêtant aucune attention aux nouveaux contenus implicites.

Dès lors, la transparence gouvernementale apparaît comme illusoire. En fait, le but premier, sinon exclusif, du gouvernement est de gagner l'adhésion de l'opinion publique en marquant sa supériorité par rapport au cabinet qui l'a précédé. Son discours s'inscrit dans la tradition de tout discours politique polémique qui promet de passer des difficultés et des malheurs liés à l'«Autre », à un futur meilleur dont il serait lui-même l'artisan.

On ne peut certes, en analysant quelques exemples, prétendre tirer des conclusions, même si, comme signalé plus haut, le corpus étudié ne s'est pas limité aux discours présentés. Aussi, me contenterai-je de parler de pistes possibles qu'une analyse plus approfondie permettrait, peut-être, de confirmer.

D'abord, une véritable transparence politique ne peut qu'être corrélative d'une transparence discursive presque totale.

21. *Ibidem*. « La valse des millions disparus », 28 janvier 99.

22. *Ibidem*. « Fonds municipaux – les 770 milliards retrouvés ».

23. *Ibidem*. « Les 770 milliards de livres retrouvés comme par enchantement ».

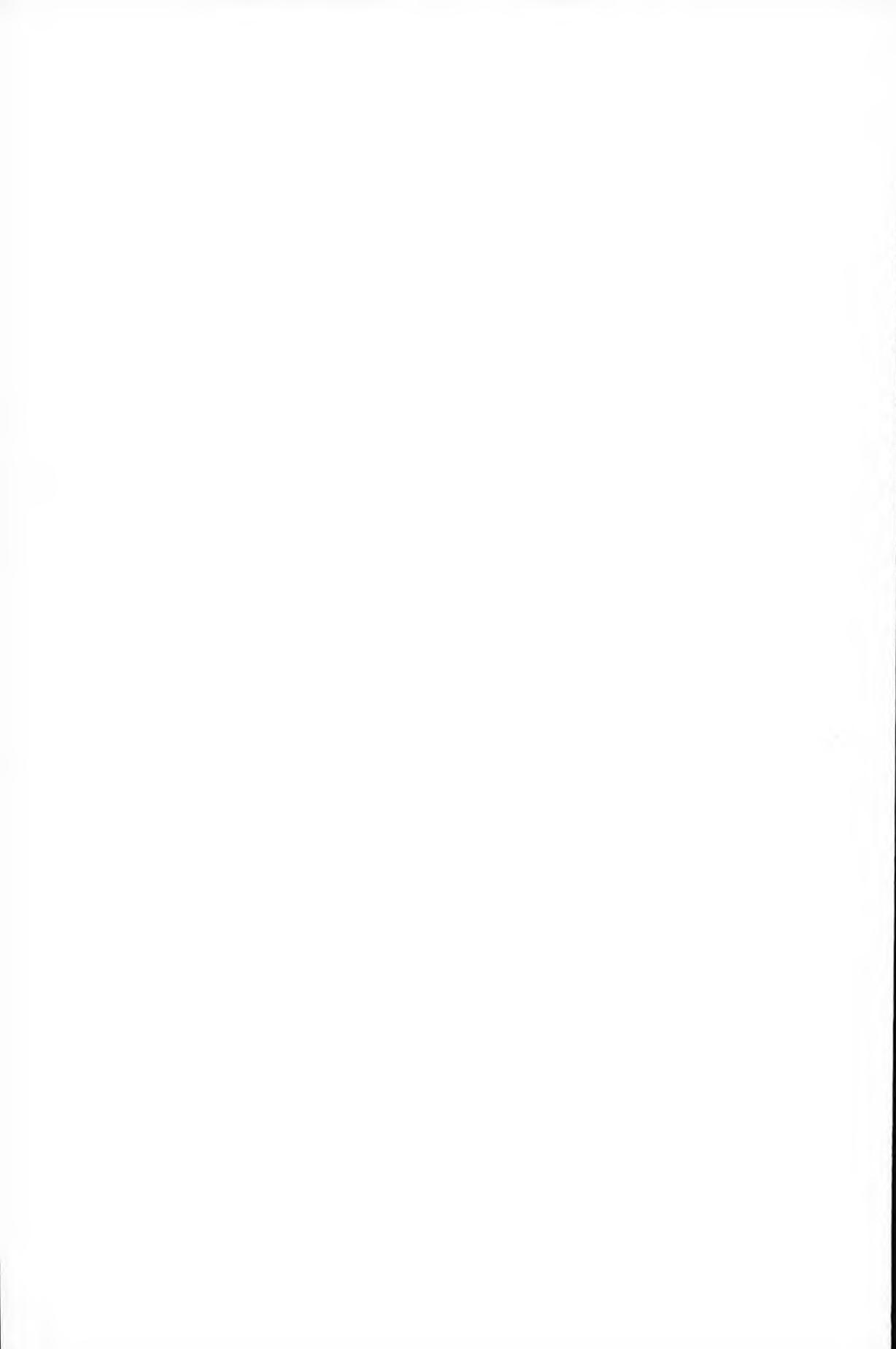
Transparence et opacité du discours politique libanais

Ensuite, qu'une transparence politique seulement feinte est, le plus souvent, démasquée par le discours qui offre une richesse exceptionnelle d'indices permettant de déceler l'artifice.

Et enfin, que la transparence discursive est une condition nécessaire mais pas suffisante pour la constitution d'une transparence politique profonde. Celle-ci implique en effet pour le responsable, non seulement l'obligation de fournir l'information vraie et dans un discours sans ambiguïté, mais aussi celle de conformer son action aux principes démocratiques que l'information est censée véhiculer.

«... Je les regardais faire et je les écoutais parler; puis voyant que leurs actions ne ressemblaient point à leurs discours, je cherchais la raison de cette dissemblance et je trouvai qu'être et paraître étant pour eux deux choses aussi différentes qu'agir et parler, cette deuxième différence était la cause de l'autre ». (J.J. Rousseau)²⁴.

24. Lettre à Christophe de Beaumont, *In* Starobinsky J., p. 16.



Carte sémantique de pseudo-synonymes : cas de complexe et compliqué

Christine Durieux
Université de Caen, Caen, France

Introduction

La présente étude fait suite à une recherche motivée par l'observation d'erreurs de traduction imputables à la pseudo-synonymie. Or, il apparaît que la polysémie est un des facteurs de pseudo-synonymie. De fait, dans un souci d'éviter le calque à tout prix, le traducteur est tenté d'adopter la correspondance d'un mot ou terme apparemment synonyme, plutôt que la correspondance en langue d'arrivée de l'unité lexicale figurant dans le texte original. C'est un constat que l'on est conduit à faire tant en milieu pédagogique que dans le cadre de la traduction professionnelle. Ainsi, par exemple, trouve-t-on couramment *complexe* traduit en anglais par *complicated* et, inversement, *compliqué* traduit par *complex*. Or, s'ils peuvent être considérés comme synonymes dans la langue usuelle, ces deux adjectifs sont des pseudo-synonymes, comme en témoignent leurs emplois dans un environnement de spécialité. Il suffit d'évoquer en logique les termes complexes, ou en mathématiques les nombres complexes, ou encore en épistémologie la pensée complexe, pour montrer que plus on s'éloigne de la langue usuelle pour entrer dans les langues de spécialité, plus l'apparente interchangeabilité de ces deux adjectifs perd de sa pertinence. En effet, ces deux adjectifs ont une couverture sémantique bien distincte. De fait, est *complexe* ce qu'on ne peut appréhender spontanément et dont on ne peut retracer le parcours. Par exemple, si l'on égoutte des spaghettis cuits et qu'on les verse sur un plat, on est en présence de complexité, car on ne peut faire faire aux spaghettis le parcours inverse exact entre la passoire et le plat, et on ne peut pas non plus le calculer : on ne peut pas décomposer le mouvement, on ne peut ni le prédire ni le prévoir. En revanche, est *compliqué* ce qui peut être résolu méthodiquement même si cela prend du temps. Par exemple, le tableau de bord d'un Airbus est un montage compliqué. Certes il faut du temps pour le démonter et le remonter, mais en opérant méthodiquement avec un outillage approprié, la tâche est réalisable¹.

1. Définitions

Aux fins du présent développement, il y a lieu de préciser ce que nous entendons par synonyme et pseudo-synonyme.

1. Cette illustration simpliste de l'illusion de synonymie entre *compliqué* et *complexe* a l'avantage de la clarté, et permet de positionner l'un par rapport à l'autre. Cette mise en perspective de chacun de ces deux adjectifs par rapport à l'autre vaut pour des considérations usuelles mais aussi pour des raisonnements spécialisés, comme en Science des systèmes, par exemple. Dans *L'organisation biologique et la théorie de l'information*, Hermann, Paris, 1972, Henri Atlan établit une distinction capitale entre la *complication* des organisations artificielles, dont les finalités sont déterminées d'avance par leur concepteur et dont la description algorithmique peut éventuellement être longue et la *complexité* des organismes vivants, dont la finalité est *a priori* inconnue de l'observateur.

1.1. Synonyme

Contrairement à d'autres travaux directement liés à la traduction, pour lesquels n'est retenue que la notion de synonymie « parfaite » c'est-à-dire même classe, même distribution et, donc, substituabilité dans pratiquement n'importe quel contexte, ici nous nous limiterons à l'idée de synonymie « partielle ». À cet effet, nous pourrions nous en tenir à la définition suivante : « On appelle synonymes des termes de même sens ou plus exactement de sens équivalent, c'est-à-dire substituables dans certains contextes... La synonymie parfaite ou totale serait un luxe inutile du langage, en contradiction avec la loi d'économie » (Galissou 1976 : 543). C'est d'ailleurs cette conception qui préside à la fabrication des dictionnaires dits de synonymes, qui fournissent des listes de mots dans lesquelles chaque mot se rattache au mot-vedette sans pour autant être lui-même nécessairement interchangeable avec d'autres mots de la liste. On notera avec amusement que le Dictionnaire des synonymes de la série Les Usuels du Robert (1979) fait figurer l'adjectif *synonyme* dans la liste des synonymes proposés à l'entrée *approchant*, au côté de analogue, approximatif, comparable, égal à, équivalent, proche, ressemblant, semblable, tangent, voisin ainsi qu'à l'entrée *pareil*, parmi adéquat, comparable, égal, équivalent, identique, jumeaux, même, parallèle, semblable, tel. Dans ce même dictionnaire, *synonyme* en tant que substantif figure en terme d'entrée avec pour synonymes : à peu près, approchant, équivalent, remplaçant, similitude, substitut. Il est clair que la notion de synonyme qui a présidé à l'élaboration de ce dictionnaire ne répond à aucune des définitions de la synonymie indiquées ci-dessus. En effet, il est aisé d'imaginer une multitude d'énoncés dans lesquels ces différents vocables ne sont, bien entendu, pas substituables pour exprimer un même vouloir-dire. Dans son avant-propos, l'auteur de ce Dictionnaire précise son objectif, qui est de répondre aux besoins de tous ceux qui écrivent : « employer le mot exact; éviter les répétitions ».

1.2. Pseudo-synonyme

Pseudo- : racine provenant du mot grec *pseudos*, signifiant mensonge délibéré ou par erreur (trompeur), d'où l'idée de faux ou de faussement appelé, s'appliquant au lexème ainsi préfixé.

Ce préfixe a été choisi pour la notion de « trompeur » qu'il véhicule. De fait, avec les pseudo-synonymes, on est en présence d'une illusion de synonymie, de nature à induire le traducteur en erreur.

Dans la terminologie de la traductologie, un pseudo-synonyme est un faux synonyme ou plutôt une unité lexicale faussement considérée comme synonyme, en ce sens qu'il ne présente pas toutes les caractéristiques d'un synonyme, pris au sens de la synonymie parfaite. En particulier, dans le présent développement, il s'en distingue par le fait qu'il est substituable à une autre unité lexicale dans certains énoncés, mais pas dans d'autres, avec la particularité que la césure se fait à un point de passage à un niveau de spécialisation plus élevé de la langue. Ce point de passage peut se situer entre le niveau de la langue courante et celui de la langue spécialisée banalisée, ou à l'intérieur d'une langue de spécialité entre un niveau d'emploi banalisé et un niveau plus finement spécialisé.

Dans ses travaux, Y. Gentilhomme (1994 : 387) appelle « termes larvés [...] des mots qui, à première vue, semblent appartenir au vocabulaire commun, mais qui, dans la discipline considérée, acquièrent un contenu particulier, non explicitement défini; on ne le saisit qu'à la suite d'une pratique plus ou moins prolongée de la discipline ». Pour illustrer son propos, il développe, comme à son habitude, un exemple concernant les mathématiques et s'intéresse en particulier au triangle. Qu'est-ce qu'un triangle *quelconque*? « Veut-on dire que le triangle n'est ni isocèle, ni rectangle? Ou bien cela signifie-t-il qu'il ne faudra pas tenir compte dans les démonstrations de ses particularités, même s'il est isocèle ou rectangle? » Et de poursuivre avec l'évocation des points *remarquables* d'un triangle. Il apparaît alors clairement que l'antonymie entre *quelconque* et *remarquable* n'a pas la même portée en langue usuelle et lorsque ces adjectifs sont appliqués à des entités mathématiques, par exemple.

Les pseudo-synonymes ainsi définis posent un problème particulier en traduction. En effet, le traducteur, qui peut être familiarisé avec une discipline technique mais dont on ne peut s'attendre qu'il soit expert de cette discipline, risque de ne pas être en alerte et de voir une synonymie, habituelle dans la langue usuelle, là où il y a différenciation, voire opposition, en langue de spécialité.

Des unités lexicales appartenant à la langue usuelle sont très fréquemment employées comme synonymes dans les actes langagiers de la vie de tous les jours. D'ailleurs, les dictionnaires de langue contribuent à encourager cette synonymie. Ils proposent en effet des convergences (assimilations) lexicales en donnant des listes de mots indiqués comme synonymes et ne signalent que rarement les divergences (dissimilations) lexicales qui, pourtant, seraient utiles, et n'attirent pas l'attention du lecteur sur les risques de confusion.

Or, ces prétendus synonymes, souvent très approximatifs, renforcent l'idée que plusieurs mots peuvent s'employer indifféremment pour dire une même chose.

2. Méthodologie

Le dispositif méthodologique mis en place s'apparente à une analyse typologique. L'objectif d'une analyse typologique est de constituer des groupes d'objets tels que les objets soient aussi semblables que possible au sein d'un groupe et aussi dissemblables que possible d'un groupe à l'autre. Il existe une très grande variété de méthodes permettant de résoudre les problèmes de typologie. Nous allons maintenant présenter la démarche adoptée pour cette recherche, inspirée de Ploux et Victorri (1998). Nous la décomposons en cinq étapes : élaboration de la liste de synonymes, création des cliques, détermination des coordonnées des cliques dans l'espace sémantique, construction de l'espace sémantique puis interprétation.

2.1. Élaboration de la liste de synonymes

La première étape consiste à élaborer la liste de synonymes des termes que nous étudions, « complexe » et « compliqué ». Pour ce faire, nous nous sommes fondés sur sept dictionnaires français : *Bailly*, *Benac*, *Bertaud du Chazaud*, *Guizot*, *Lafaye*, *Larousse* et *Robert*². Concrètement, dans la base de données ainsi constituée, nous avons recherché les termes « complexe » et « compliqué » en entrée vedette et nous avons dressé la liste de l'ensemble des synonymes proposés. Du fait du choix de ces ouvrages, justifié par leur couverture et leurs objectifs variés, nous pensons tendre vers une exhaustivité « acceptable » de la liste de synonymes. Dans la suite du développement, nous noterons n le nombre de synonymes composant la liste.

2.2. Création des cliques

Ensuite, au cours de la deuxième étape, nous avons regroupé chacun des synonymes par clique. Une clique est « un ensemble d'unités lexicales qui ont la propriété d'être toutes synonymes les unes des autres, aucune autre unité ne pouvant être rajoutée à l'ensemble sans que l'on perde cette propriété » (Ploux et Victorri 1998). La recherche des cliques associées à une unité lexicale donnée, à partir d'une liste de synonymes, est réalisée à l'aide de l'algorithme proposé par Reingold (1977) et Bron et Kerbosch (1973). Ainsi, nous obtenons des sous-ensembles d'unités lexicales qui peuvent présenter des nuances de signification très voisines. Dans la suite du développement, nous notons p , le nombre total de cliques obtenues pour l'unité lexicale étudiée. Les cliques représentent donc des sous-ensembles de sens communs

2. Le travail initial de collecte et de collation des données lexicales a été effectué par l'INaLF, un nettoyage des fichiers bruts ainsi constitués a ensuite été assuré par le laboratoire de linguistique ELSAP (UPRES-A 6047 CNRS) de l'Université de Caen.

qui admettent des intersections vides ou non les unes avec les autres. Comme nous avons considéré la liste des synonymes comme exhaustive, les cliques vont se trouver réparties de façon à occuper tout l'espace couvert par les synonymes. Pour pouvoir appréhender la signification de ces cliques, il est utile d'en réaliser une représentation graphique.

2.3. Détermination des coordonnées des cliques

La troisième étape consiste à construire l'espace sémantique associé aux cliques de complexe et compliqué. La méthode retenue consiste à construire l'espace sémantique comme s'il s'agissait d'un espace métrique, c'est-à-dire en définissant une unité de mesure correspondant à la distance entre deux cliques³. La métrique la plus simple aurait été la métrique euclidienne. Toutefois, elle présente l'inconvénient d'attribuer le même poids à tous les synonymes et de traiter de la même manière les cliques quelle que soit leur taille (Ploux et Victorri, 1998). La métrique retenue est la métrique du χ^2 .

Dans le cadre de cette recherche, soient u_i les synonymes composant la liste établie à la première étape $i \in [0, n]$ et c_k les cliques associées aux unités $k \in [0, p]$. Chaque synonyme u_i correspond au i^e vecteur de base de l'espace métrique de dimension n . Chaque clique peut être représentée par un point dans cet espace métrique dont les coordonnées x_{ki} sont définies par :

$$x_{ki} = 1 \text{ si } u_i \in c_k \text{ et } x_{ki} = 0 \text{ si } u_i \notin c_k$$

En d'autres termes, pour chaque clique les n coordonnées valent 1 ou 0. Elles valent 1 lorsque le synonyme est présent dans la clique et 0 sinon. On peut regrouper l'ensemble des coordonnées dans une matrice $c_k \times u_i$ de dimension $p \times n$ (Cf. Tableau 1).

Tableau 1. Matrice $c_k \times u_i$

	u_1	u_2	u_3	u_4	u_5	...	u_{10}	u_{11}	u_{12}		u_{n-2}	u_{n-1}	u_n
c_1	1	1	0	1	0								0
c_2	1	0	1	1	1	0							0
...													
c_p	0						0	1	0		0	1	1

Exemple : c_1 est composé des synonymes u_1, u_2, u_4
 c_2 est composé des synonymes u_1, u_3, u_4, u_5
 c_p est composé des synonymes u_1, u_2, u_n

La distance entre deux cliques est obtenue par :

$$d^2(c_k, c_l) = \sum_{i=1}^n \frac{X}{X_i} \left(\frac{X_{ki}}{X_k} - \frac{X_{li}}{X_l} \right)^2$$

avec

$$X_{.i} = \sum_{j=1}^p X_{ji} \quad X_{.k} = \sum_{i=1}^n X_{ki} \quad X = \sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^p X_{ji}$$

x_i est le nombre de 1 par colonne et x_k le nombre de 1 en ligne; x est ainsi le nombre total de 1 présent dans la matrice. En d'autres termes, cette métrique permet de résoudre les deux

3. Je tiens à remercier Florence Durieux, Maître de conférences à l'Université Paris IX-Dauphine, à qui je dois ce développement mathématique.

problèmes évoqués précédemment. D'une part, les synonymes qui sont présents dans un grand nombre de cliques ont un poids plus faible dans le calcul. En effet, s'ils sont très présents au sein des cliques, ils ne contribuent à discriminer les cliques que de manière très. D'autre part, les coordonnées de chaque clique sont divisées par le nombre d'éléments de la clique. Plus le nombre de synonymes composant la clique est grand, plus le dénominateur est grand et donc les coordonnées petites. Ainsi, les coordonnées d'une grande clique tendent vers le point d'origine de l'espace métrique. Bref, si une clique est très grande, cela signifie qu'elle exprime un grand nombre de signification soit, finalement, pas grand chose. Ploux et Victorri (1998) suggèrent et justifient l'emploi de cette métrique au détriment de la métrique euclidienne classique.

2.4. Construction de l'espace sémantique

Une fois que nous avons les coordonnées de chacune des cliques ainsi qu'une distance associée deux à deux, il est possible de représenter les cliques dans l'espace sémantique de dimension n^4 . Dans la pratique, n peut être grand (> 4) ce qui rend la représentation difficilement interprétable. La quatrième étape consiste alors à réaliser une analyse factorielle. L'analyse factorielle est l'une des plus anciennes méthodes d'analyse des données et correspond à une démarche purement statistique de structuration des données. Mathématiquement, elle consiste à réduire les colonnes d'une matrice de données en remplaçant les variables initiales par un nombre plus petit de variables composites ou facteurs. Deux conditions restrictives sont introduites dans cette analyse : (1) la linéarité — les facteurs sont des combinaisons linéaires des variables initiales et (2) l'indépendance — les facteurs sont indépendants; l'information contenue dans chacun des facteurs lui est exclusive (Lebart, Morineau et Taband 1977).

Concrètement, le principe de la procédure de résolution va être de trouver successivement un premier facteur résumant le mieux l'information contenue dans la matrice initiale, puis un second, indépendant du premier, résumant le mieux l'information résiduelle, et ainsi de suite. L'algorithme de résolution utilisé permet d'extraire directement, et non séquentiellement, les facteurs possédant ces propriétés. L'opération peut donc être vue comme un changement d'axes remplaçant un système d'axes quelconque (défini par les variables initiales) par un autre (défini par les facteurs, combinaisons des variables initiales). Dans le cadre de cette recherche, nous utilisons la distance du χ^2 , donc nous sommes dans le cas particulier de l'analyse des correspondances (Benzecri 1973).

Une question cruciale est celle du choix du nombre d'axes à retenir. Il n'existe pas de règle statistique générale; le choix relève plutôt de règles empiriques fondées sur l'expérience. Généralement, on se fixe à l'avance un seuil correspondant au pourcentage minimum de variance, c'est-à-dire la quantité d'information que l'on souhaite conserver, que l'on veut restituer et on retiendra le nombre d'axes nécessaires pour atteindre ce seuil. Une approximation par excès est traditionnellement considérée préférable à une approximation par défaut. Nous obtenons alors une représentation graphique des cliques dans un espace aux dimensions réduites.

2.5. Interprétation de l'espace sémantique

La cinquième et dernière étape consiste à interpréter l'espace sémantique ainsi représenté. Il s'agit, en fait, de trouver la signification des axes ou facteurs. On procède axe par axe en commençant par le premier axe qui est, par construction, le plus significatif. Pour nommer les axes, on relève les modalités ayant la plus forte contribution absolue et on étudie leur corrélation. On utilise la corrélation existante entre les cliques et les facteurs; le seuil de corrélation est généralement fixé à 0,5. En d'autres termes, on détermine les cliques qui sont bien repré-

4. Je tiens à remercier Jean-Luc Manguin, ingénieur CNRS, qui a tracé les graphes présentés aux Figures 2 et 3, sur lesquels se fonde cette étude.

sentées par les axes et qui se trouvent aux deux extrémités des axes. Ensuite, en comparant les cliques opposées sur l'axe, il est possible de déterminer des significations de l'axe. Enfin, une fois reconstruite la signification des axes, nous pouvons interpréter l'ensemble de l'espace ainsi décrit.

La démarche méthodologique peut être résumée par la Figure 1.

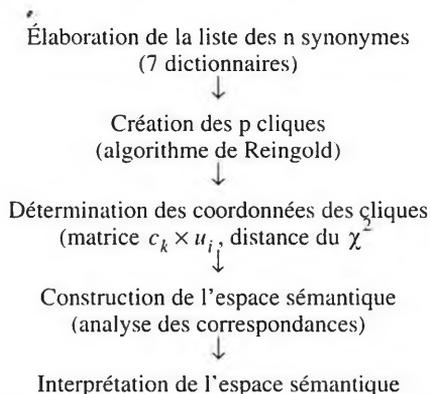


Figure 1. Démarche méthodologie mise en œuvre.

3. Analyse des résultats

Appliquons la démarche méthodologique précédemment évoquée aux termes « complexe » et « compliqué ».

À partir de l'étude de la base de données constituée par les sept dictionnaires cités, nous comptons 54 ($n = 54$) synonymes des termes « complexe » et « compliqué » (Cf. Annexe 1). L'algorithme de Reingold conduit à la création de 58 cliques ($p = 58$). Il est alors possible de créer la matrice $c_k \times u_i$ (Cf. Annexe 2) représentant les coordonnées de chacune des cliques dans l'espace des n synonymes. L'analyse des correspondances a permis de représenter l'espace sémantique en deux dimensions (Cf. Figures 2 et 3).

Sur ce graphique, les carrés représentent les cliques; les ellipses sont calculées de manière à englober les cliques contenant le synonyme indiqué par la légende. À ce stade, il s'agit de déterminer la signification des axes.

3.1. Axe 1 – horizontal

On remarque que seules les cliques comprises dans l'intersection des deux ensembles de synonymes de *complexe* et *compliqué* relèvent de la pseudo-synonymie. En dehors de cette zone d'intersection, les cliques se démarquent, et cela sans doute pour une raison majeure : l'un des termes étudiés est homonymique (*complexe*), alors que l'autre est polysémique (*compliqué*). On ne s'étonnera pas que les manifestations de *complexe* comme substantif se situent loin de la zone d'intersection avec les synonymes de *compliqué*. Il n'y a d'ailleurs pas lieu de prendre en compte ces substantifs dans la présente étude, puisque nous ne nous intéressons à *complexe* et *compliqué* qu'en tant qu'adjectifs. De fait, ce n'est qu'en tant qu'adjectifs qu'ils apparaissent comme des pseudo-synonymes. On observe, en outre, que la quasi-totalité des manifestations de *complexe* comme adjectif se trouvent dans la zone d'intersection avec *compliqué*, sauf pour la clique regroupant *bâtard*, *composite*, *mixte*, dont aucun des composants ne semble effectivement pouvoir figurer dans un paradigme comportant l'adjectif *compliqué*.

Carte sémantique de pseudo-synonymes : cas de complexe et compliqué

En raison, d'une part, du regroupement des synonymes sous forme de substantifs dans le tiers le plus à droite de l'axe et, d'autre part, du resserrement de la zone d'intersection des espaces sémantiques de *complexe* et *compliqué*, il est très difficile de donner une signification, autre qu'arbitraire, à l'axe horizontal.

3.2. Axe 2 – vertical

Cet axe illustre moins une opposition entre deux pôles qu'une évolution continue allant du plus obscur et confus au plus sophistiqué. En réalité, on observe le passage d'une connotation négative avec la notion dominante de confusion (confus, enchevêtré, embrouillé, nébuleux, obscur, ténébreux) à une connotation positive d'abord sur le plan intellectuel avec l'idée de savant (calé, difficile) puis sur un plan plus général avec la notion de raffinement (délicat, subtil, raffiné, recherché) avant de se charger de nouveau d'une connotation négative avec un excès de recherche qui tend vers l'emphase (apprêté, cérémonieux, emphatique, soufflé).

En progressant de cliques en cliques sur cet axe, on peut mettre en évidence la chaîne continue de déformations tropiques progressives suivantes : obscur – confus – nébuleux – embrouillé – alambiqué – contourné – tourmenté – recherché – difficile – calé – savant – subtil – raffiné – délicat – apprêté – cérémonieux – emphatique.

4. Conclusions

4.1. Limites

Cette approche présente, bien entendu, des limites. Premièrement, ce type d'étude en est encore à la phase exploratoire. Deuxièmement, les dictionnaires de synonymes utilisés ne résultent pas d'un choix personnel mais d'une sélection faite par l'INaLF à des fins de recherches qui n'étaient alors pas clairement identifiées. Troisièmement, des difficultés apparaissent lors de la constitution des cliques : les mots composés et les figements, par exemple, exigeraient des choix arbitraires pour éviter de se trouver avec un nombre quasi illimité de formes. Quatrièmement, il faut procéder avec la plus grande prudence à l'interprétation des axes (5^e étape). Notamment, il ne faut pas oublier que les distances entre les cliques sur le plan factoriel ne sont pas équivalentes selon les axes. Une distance sur le premier axe est plus significative que sur un axe moins important. En outre, il faut toujours rester très prudent dans l'analyse des proximités entre deux cliques. Deux cliques peuvent sembler proches dans un plan composé des deux premiers axes et se révéler très éloignées sur un troisième axe. En outre, il faut toujours vérifier la qualité de la représentation des cliques au moyen d'un indicateur (carrés des corrélations) qui permet de savoir si un point éloigné du centre est bien représenté.

4.2. Perspectives

Ce mode de représentation d'espaces sémantiques, construits par ordinateur selon une méthode appartenant à la famille des analyses factorielles, vient enrichir la panoplie des outils de description de la langue et constitue indirectement une aide à la traduction. De fait, l'intérêt de ce type de représentation des espaces sémantiques de pseudo-synonymes est de mettre en évidence la polysémie et de montrer le positionnement des différentes acceptions, ce qui devrait permettre au traducteur d'éviter l'écueil de l'illusion de synonymie en repérant les différentes nuances de signification des mots et leurs relations de proximité notamment dans la zone d'intersection.

Cette première étude sur deux pseudo-synonymes français pourrait utilement être répliquée sur des pseudo-synonymes correspondants en anglais, par exemple, puis dans d'autres langues pour tenter de concevoir un outil d'aide à la traduction.

Annexes

1. Liste des synonymes de « complexe » et « compliqué »

Aggravé	u1	Enchevêtré	u28
Alambiqué	u2	Ensemble	u29
Ambitieux	u3	Entité	u30
Apprêté	u4	Entortillé	u31
Association	u5	Groupe	u32
Bâtard	u6	Groupement	u33
Brouillon	u7	Hantise	u34
Byzantin	u8	Implexe	u35
Calé	u9	Indirect	u36
Cérémonieux	u10	Mixte	u37
Combinat	u11	Nébuleux	u38
Complexe	u12	Obscur	u39
Compliqué	u13	Obsession	u40
Composé	u14	Quintessencié	u41
Composite	u15	Raffiné	u42
Confus	u16	Recherché	u43
Contourné	u17	Renforcé	u44
Délicat	u18	Savant	u45
Difficile	u19	Sibyllin	u46
Difficultueux	u20	Sorcier	u47
Double	u21	Soufflé	u48
Elevé	u22	Subtil	u49
Embarrassé	u23	Ténébreux	u50
Emberlificoté	u24	Touffu	u51
Embrouillé	u25	Tourmenté	u52
Emmêlé	u26	Trouble	u53
Emphatique	u27	Varié	u54

2. Liste des cliques pour « complexe » et compliqué »

Complexe :

1 : association, groupe, groupement

2 : bâtard, composite, mixte

3 : calé, compliqué, difficile, délicat

4 : combinat

5 : compliqué, composé

6 : compliqué, difficile, difficultueux, délicat

7 : compliqué, difficile, embrouillé, obscur, sibyllin, ténébreux

8 : compliqué, difficile, nébuleux, obscur, sibyllin, ténébreux

9 : compliqué, embarrassé, embrouillé, obscur

10 : compliqué, embrouillé, obscur, sibyllin, trouble, ténébreux

11 : compliqué, emmêlé

12 : compliqué, implexe

13 : compliqué, nébuleux, obscur, sibyllin, trouble, ténébreux

14 : composite, composé, mixte

15 : composite, varié

16 : double

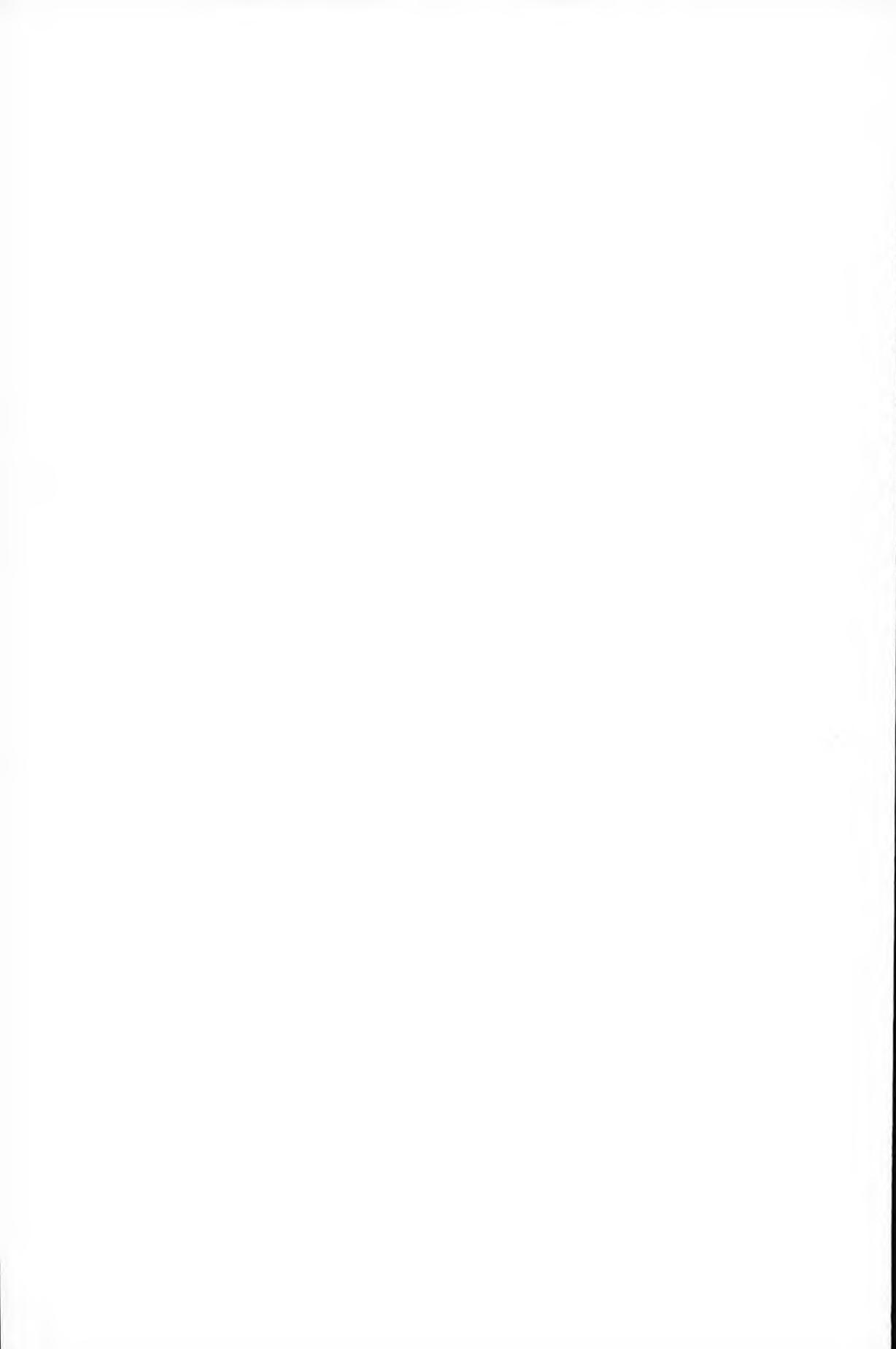
17 : embarrassé, enchevêtré, obscur

Carte sémantique de pseudo-synonymes : cas de complexe et compliqué

- 18 : enchevêtré, obscur, sibyllin, ténébreux
- 19 : ensemble, groupe
- 20 : entité
- 21 : hantise, obsession

Compliqué :

- 1 : aggravé
- 2 : alambiqué, confus, embarrassé
- 3 : alambiqué, contourné, embarrassé
- 4 : alambiqué, contourné, recherché
- 5 : alambiqué, quintessencié, raffiné, recherché
- 6 : alambiqué, quintessencié, raffiné, subtil
- 7 : ambitieux, recherché
- 8 : apprêté, composé
- 9 : apprêté, cérémonieux, emphatique, soufflé
- 10 : apprêté, cérémonieux, recherché
- 11 : brouillon, confus, embrouillé
- 12 : brouillon, confus, nébuleux
- 13 : byzantin, emberlificoté
- 14 : byzantin, entortillé
- 15 : byzantin, raffiné, subtil
- 16 : calé, complexe, difficile, délicat
- 17 : calé, difficile, savant
- 18 : complexe, composé
- 19 : complexe, difficile, difficultueux, délicat
- 20 : complexe, difficile, embrouillé, obscur, sibyllin, ténébreux
- 21 : complexe, difficile, nébuleux, obscur, sibyllin, ténébreux
- 22 : complexe, embarrassé, embrouillé, obscur
- 23 : complexe, embrouillé, obscur, sibyllin, trouble, ténébreux
- 24 : complexe, emmêlé
- 25 : complexe, implexe
- 26 : complexe, nébuleux, obscur, sibyllin, trouble, ténébreux
- 27 : confus, difficile, embrouillé, obscur, sibyllin, ténébreux
- 28 : confus, difficile, nébuleux, obscur, sibyllin, ténébreux
- 29 : confus, embarrassé, embrouillé, entortillé, obscur
- 30 : confus, embrouillé, entortillé, obscur, sibyllin, ténébreux
- 31 : confus, embrouillé, obscur, sibyllin, trouble, ténébreux
- 32 : confus, entortillé, nébuleux, obscur, sibyllin, ténébreux
- 33 : confus, nébuleux, obscur, sibyllin, trouble, ténébreux
- 34 : contourné, embarrassé, entortillé
- 35 : contourné, recherché, tourmenté
- 36 : difficile, délicat, raffiné, subtil
- 37 : difficile, sorcier
- 38 : délicat, raffiné, recherché
- 39 : embarrassé, emberlificoté, obscur
- 40 : emberlificoté, obscur, sibyllin, ténébreux
- 41 : emphatique, élevé
- 42 : indirect
- 43 : nébuleux, obscur, sibyllin, touffu, ténébreux
- 44 : recherché, savant
- 45 : renforcé



Présentation du *Dictionnaire du français usuel* (des 500 mots de base aux 10 000 mots utiles)

Marie Luce Honeste
Université Jean Monnet, Saint-Étienne, France

Jacqueline Picoche, professeur émérite à l'Université de Picardie, est l'initiatrice de ce dictionnaire, auquel collaborent Jean-Claude Rolland, Institut français de Valencia (Espagne) et Marie-Luce Honeste, Maître de Conférences à l'Université de Saint Etienne.

Son originalité théorique est de traiter les grands polysèmes qui constituent la grosse majorité du lexique courant en mettant en évidence les aspects cognitifs et les représentations symboliques de la culture française que leur structure sémantique met en évidence.

Son but pratique est de donner aux enseignants un instrument de travail renouvelant les méthodes traditionnelles d'apprentissage du vocabulaire. En effet, celles-ci se limitent souvent à des études de champs notionnels qui ne prennent pas en considération la polysémie et à la morphologie dérivationnelle qui ignore les parentés sémantiques non fondées sur les familles morphologiques.

1. Les bases théoriques

1.1. *Le choix de la haute fréquence*

Les mots de haute fréquence d'un lexique sont fondamentaux pour l'enseignement d'une langue, parce qu'ils constituent non seulement la base de l'expression dans cette langue, mais aussi le reflet des représentations du monde propres à la culture qui la parle.

Comme le montrent les études de fréquence, plus un mot est fréquent, plus il est polysémique. Les polysèmes de haute fréquence sont très précieux à la fois pour l'imprégnation lexicale et culturelle : ils constituent le point de rayonnement de champs notionnels très divers qui ouvrent la voie à des enrichissements infinis du vocabulaire ; d'autre part, la logique qui préside à leur polysémie est le reflet des représentations culturelles, symboliques, bref de l'imaginaire collectif qu'une société a fixé au cours du temps dans sa langue véhiculaire.

La liste des polysèmes de haute fréquence a été établie d'une part sur les statistiques d'Etienne Brunet qui a montré, dans *Le vocabulaire français de 1789 à nos jours d'après les données du Trésor de la Langue Française*, que 907 mots de fréquence supérieure à 7 000 couvrent 90 % du corpus, les 5 ou 6000 suivants : 8 % et tout le reste, soit 40 000 : 2 %.

Si la liste de fréquences du TLF, qui repose sur 70 317 234 occurrences pour 70 000 vocables, semble une des plus fiables, elle est cependant en majorité issue d'un corpus littéraire du XIX^e siècle ; il nous a donc paru utile de la comparer à d'autres listes de fréquences construites à partir de corpus non littéraires et de corpus plus récents. Je me suis personnellement chargée de cette comparaison avec :

1) celle de Juillard (corpus littéraire de 1920 à 1950), qui repose sur 464 134 occurrences, pour 5082 vocables,

2) celle du Français fondamental (corpus oral de 1956), qui repose sur 312 135 occurrences, pour 7995 vocables,

3) celle d'Engwall (corpus littéraire de 1962 à 1968), 500 096 occurrences pour 4853 vocables.

La comparaison porte sur les 1000 premiers mots de chaque liste. Seuls les 150 premiers mots sont rigoureusement identiques dans les trois listes, dont la moitié sont des lexèmes. Les listes provenant des corpus littéraires sont communes à 80 % alors que la liste du FF n'est commune avec le TLF qu'à 65 %. Reposant sur un corpus oral, elle s'écarte considérablement des trois autres, notamment à cause d'un nombre non négligeable d'interjections et de vulgarismes.

Ces comparaisons ont permis de déterminer un seuil : à partir du rang 500 environ, nous avons considéré comme légitime de pondérer une liste par l'autre en se fondant sur des critères qui ne seraient plus uniquement celui de la fréquence, mais celui de la richesse des polysémies et l'intérêt d'usage des mots en question.

Une fois éliminés les mots grammaticaux, restaient quelque 750 mots lexicaux de très haute fréquence qu'il restait encore à lemmatiser : traiter sous la même entrée les dérivés (Vivre, Vie et Vivant) comme les recatégorisations (Devoir verbe et Devoir nom). On arrive à environ 500 articles ayant pour entrée des mots hyperfréquents et présentant un haut degré de représentation des expériences cognitives les plus basiques.

Chaque mot-entrée est à la tête d'un important réseau de dérivés, synonymes, antonymes et plus généralement de « parents sémantiques », ce qui nous permet finalement de traiter, par regroupement dans leur champ notionnel, quelque 10 000 mots de moyenne fréquence.

Ce dictionnaire ne prétend donc pas couvrir tout le lexique, et même pas tout le lexique courant. Un grand nombre de mots, surtout concrets et techniques ne posant pas de problèmes sémantiques et pouvant facilement être appris en situation, ne s'y trouvent pas. Mais ce dictionnaire est une structure ouverte qui peut être constamment enrichie par les utilisateurs eux-mêmes.

1.2. La psychomécanique de Gustave Guillaume

Pour rendre compte des structures polysémiques des mots traités, le dictionnaire est fondé sur la théorie de J. Picoche, d'inspiration guillaumienne, exposée dans les *Structures sémantiques du lexique français* (1986).

Si on admet que les mots lexicaux sont des objets linguistiques et pas des étiquettes collées au hasard sur des référents, on admettra aussi qu'un polysème doit ses différentes acceptions, si divergentes soient-elles, à une logique qu'il s'agit de retrouver. Le principe d'unité et de cohérence qui préside à la polysémie relève d'un inconscient linguistique créateur dans lequel sont « en puissance » les éléments de signification appelés à s'actualiser; c'est pourquoi Guillaume nomme *signifié de puissance* l'ensemble des éléments de signification que véhicule un mot, et que les locuteurs ont plus ou moins consciemment présent à l'esprit. C'est cette cohérence qui oriente et justifie les différentes applications d'un même vocable à des référents parfois très éloignés les uns des autres, mais entre lesquels les locuteurs ont jugé qu'il y avait des convergences, des ressemblances suffisantes pour les nommer de la même façon. Il est donc particulièrement approprié d'étudier à la lumière de tels concepts les grands polysèmes hyperfréquents parce qu'ils génèrent de nombreuses locutions figées et des applications à des domaines très diversifiés (à l'inverse des lexiques de spécialité, constitués de termes généralement monosémiques, en relation bi-univoque avec un référent). L'approche est synchronique et ne fait appel ni à l'histoire ni à l'étymologie.

Les articles s'efforcent de décrire la structure sémantique d'un polysème, en l'organisant selon la logique de *subduction* mise en lumière par G. Guillaume. Cela nous conduit à mettre en avant la cohérence d'un polysème plutôt que de traiter ses différentes acceptions comme autant d'homonymes.

Nous nous appuyons tout particulièrement sur les emplois en locutions figées, qui permettent de repérer tous les éléments de signification constituant le signifié du polysème.

Chaque fois que cela nous paraît utile, nous travaillons sur des mots en opposition ou complémentaires, comme *ouvrir* et *fermer*, ou *côté* et *bord*. C'est ainsi, par exemple que j'ai traité *milieu* et *centre* ensembles, non au titre de parasyonymes, mais en distinguant clairement leurs emplois; ceci m'a permis de montrer que leur zone d'intersection est extrêmement

réduite et de repérer dans leur signifié les éléments sémantiques qui les séparent : *milieu* décrit une position dans ensemble, la plus éloignée de ses bords, de sa fin, et active d'abord l'idée d'intériorité; *centre* le point de convergence et de rayonnement d'une structure, et active surtout l'idée de prépondérance. Le résultat pourrait être particulièrement utile aux apprenants étrangers, qui ont du mal à prédire les domaines d'emploi de *savoir* et *connaître*, ou encore *dire* et *parler*, parce qu'à ce jour, aucune méthode n'a su décrire correctement ces mots.

On distingue deux types fondamentaux de polysémies :

1) celles qui comportent un mécanisme de *subduction*, c'est-à-dire de déperdition sémique, allant de l'acception la plus riche en éléments de signification, jusqu'à l'acception sémantiquement la plus pauvre, donc la plus abstraite et la plus générale.

Le repérage d'un mouvement de *subduction* (dont la métaphore est un cas particulier) a pour avantage de fournir au lexicographe un ordre non arbitraire des diverses acceptions du polysème. Ainsi, en ce qui concerne *aller*, plutôt que d'isoler ses emplois aspectuels (*il va pleuvoir*), il est facile d'inscrire tous ses emplois sur un cinétisme unique, allant du déplacement dans l'espace (*je vais à Paris*) au déplacement dans le temps (*il va pleuvoir*), puis à l'orientation de l'esprit vers un but (*cet enfant ira loin*), enfin à l'idée du bon déroulement d'un phénomène quelconque (*ça va, ce vêtement lui va bien*). Nous pensons même que c'est faire violence à la nature des choses et se condamner à ne pas comprendre le fonctionnement de cette « machine sémantique » que de procéder autrement.

2) celles qui ne comportent pas de mécanisme de subduction :

– celles qui résultent de « spécialisations contextuelles » : un noyau sémique, généralement simple et vague, attaché à un signifiant (ex. *hôtel* « bâtiment important, en agglomération, servant à abriter des êtres humains ») ne sert qu'à propos de certaines classes de référents (*hôtel des voyageurs, hôtel particulier, hôtel des Ventes, de police, etc.*).

– celles qui reposent sur un mécanisme de *transduction*, dont la métonymie est la manifestation courante, qui ont le maximum de chances de dériver vers l'homonymie (ex. *plateau, bureau*).

En fait, de nombreux mots combinent métaphore et métonymie (*chien*, etc.). La distinction de ces divers types de polysémie est fondamentale dans notre recherche lexicologique, et préalable à la rédaction de nos articles.

2. Les schémas actanciels et syntagmatiques

Inspirée de Tesnière, la notion d'*actant* nous a fourni les structures syntagmatiques de base sur lesquelles s'appuient les grandes divisions des articles. Originellement appliquée au verbe, cette notion nous est apparue aussi éclairante pour fournir les schémas syntaxiques de nombre d'autres mots, les déverbaux naturellement, mais aussi les adjectifs et de nombreux types de substantifs.

Nous appelons *actants* d'un verbe son sujet et tous ses compléments essentiels, c'est-à-dire tout l'environnement syntagmatique indispensable à la constitution de son sens complet, même ceux classés dans la terminologie grammaticale traditionnelle parmi les compléments circonstanciels, les adjectifs attributs ou les adverbes¹. On peut ainsi construire les schémas actanciels ou syntagmatiques qui vont conditionner les variations sémantiques du polysème :

Ex. des principaux schémas actanciels de *aller* :

1) A1 humain ou animal va (syn. se dirige, se rend) à (vers) A2, lieu de destination plus ou moins éloigné de son lieu de départ A3 : *Jean va à Paris*

2) (fig.) A1 va à A2, but qu'il s'est fixé : *Jean est doué, il ira loin*

1. Une forte isotopie entre un verbe et son complément rend parfois possible l'absence d'un actant en surface, qui reste implicite : *Je vois Jean qui vient* (implicite : *vers moi*) - *ca va* signifie « *ca va bien* et non *ça va mal* ».

3) A1 va (+ adv. bien ou mal) : *Jean va bien* (syn. il se porte bien, il est en bonne santé)

4) A1 quelconque va + inf., action qui commence dans un futur proche : *il va pleuvoir* (syn. A1 est sur le point de, est imminent)

Une conséquence de cette méthode est qu'il est fondamental de définir un verbe à la 3^e personne du singulier, afin de mettre en présence tous ses actants, notamment le sujet :

Ex : *Jean porte la barbe – le canon porte à 10 kilomètres – la colère porte Jean à des excès regrettables.*

On voit bien que l'actant sujet conditionne à la fois la totalité du schéma actanciel et le sémantisme du verbe. Or, la tradition lexicographique, centrée sur le sémantisme du seul mot-entrée, qui consiste à définir les verbes à l'infinitif, occulte ces phénomènes.

Pour un nom, on recherche les verbes auxquels il peut servir d'actant spécifique, ainsi que ses actants compléments usuels tels que les font apparaître les collocations courantes. Ainsi, *porte* déclenche les actions *souvrir*, *fermer*, les agents spécifiques de ces actions : *huissiers*, *portiers*, *gardiens*, *concierges*, les outils et mécanismes nécessaires à ces actions : *serrures*, *clés*, *verrous*, qui constituent en quelque sorte les schémas syntagmatiques types de ce nom.

Plus globalement, un schéma actanciel ou syntagmatique permet la présentation dans des énoncés types de toute catégorie de mot (nom, adverbe, adjectif, etc.), en le plaçant dans ses contextes syntaxiques et sémantiques les plus courants, ce qui donne l'occasion d'introduire à la fois ses principaux moules syntaxiques et les mots ayant un fort lien sémantique avec lui : dérivés, synonymes, antonymes, collocations courantes.

Les articles s'appuient sur ses schémas syntagmatiques pour présenter la structure sémantique des mots : chaque partie a pour titre une phrase simple (parfois deux), immédiatement suivie de sa structure actancielle. Ainsi, le titre de la première partie du verbe *aller* est :

I. Jean va à Brest; ensuite il viendra de Caen chez nous, à Paris, dit son ami Marc.

A1 humain ou animal va (syn. se dirige, se rend) à (vers) A2, lieu de destination plus ou moins éloigné de son lieu de départ A3.

A1 humain ou animal vient de A3 son lieu de départ à (vers, chez) A2, son lieu d'arrivée d'où parle la personne qui dit la phrase.

Pour présenter les schémas actanciels en formules stables, on nomme les actants A1, A2, A3, dans l'ordre de fréquence de leur emploi : A1 représente tous les agents possibles de l'acte d'aller, autrement dit tout ce qui peut se trouver habituellement en fonction sujet devant ce verbe : être vivant, moyen de locomotion, processus (*ça va*), vêtement (*qui va bien*), action qui commence bientôt (*il va pleuvoir*); A2 représente toute destination de cet agent, en fonction de complément : lieu, activité (*A1 va au travail, ou va travailler*), but à atteindre (*A1 va au bout de ses projets*), temps futur (*on va vers l'hiver*), etc.

Toutes les fois que nous repérons un systématisme, nous spécifions les actants par un déterminant : A1 humain *parle* – A1 femme, *accouche* – A1, insecte, *bourdonne* – A1 abstrait *attriste* A2 humain, etc.

3. Principes présidant à la présentation du dictionnaire

Ce dictionnaire est destiné à tous ceux qui ont à améliorer la compétence et les performances d'apprenants du français langue maternelle ou étrangère. Les deux principes qui président à la présentation des articles sont donc clarté et simplicité. Quant aux principes qui président à l'élaboration des articles, ils relèvent des fondements théoriques et méthodologiques présentés ci-dessus.

3.1. Une logique sémantique

Considérant la syntaxe et la morphologie comme des auxiliaires de la sémantique, et non l'inverse, le plan des articles est fondé sur une logique sémantique. Ainsi, pour le verbe *aller*, le PR propose le plan suivant :

Présentation du Dictionnaire du français usuel

I. Vb

1) marque le déplacement d'un lieu dans un autre : se déplacer – occuper un espace – se déplacer pour faire qqch – être destiné à – aller + inf.

2) marque une manière de faire ou d'être : agir – évoluer – marcher – convenir – accompagner

II. aux.

III. s'en aller

IV. locutions diverses

On voit que ce plan mêle des critères sémantiques (I.), fonctionnels (II.) et syntagmatiques (III.)

Notre plan :

I. (emplois locatifs) A1 mobile se dirige vers A2, son lieu de destination

II. (emplois notionnels)

1) A1 humain s'efforce d'atteindre A2, son but

2) A1 quelconque va bien ou mal

III. (emplois temporels) A1 va + inf., A1 va + cpt temp.

Ce plan montre que c'est la spécificité des actants (d'un point de vue sémantico-structurel) qui gouverne les grands domaines sémantiques d'application.

3.2. La présentation d'une structure sémantique plutôt que des définitions

Plutôt que de définir les acceptions des polysèmes, nous décrivons son organisation sémantique en nous fondant sur ses différents contextes d'emploi. Il en résulte une description de sa polysémie qui ne ressemble pas aux définitions lexicographiques traditionnelles, fondées sur des oppositions et des ressemblances systémiques, mais qui s'efforce de rendre compte de sa raison interne et de sa cohérence.

Les définitions-descriptions fondées sur les schémas syntagmatiques types évitent les circularités artificielles (définir *défendre* par *interdire* et *interdire* par *défendre*), mais pas celles conformes à la nature des choses (*voir* figure dans la définition de *œil* et *œil* dans la définition de *voir*).

3.3. Un principe d'enrichissement du vocabulaire

Sont introduits dans les articles, à leur place logique, les dérivés, synonymes, antonymes et collocations usuels, dans le but de faciliter un enrichissement progressif et rationnel du vocabulaire des apprenants. La notion de « dérivé sémantique » nous paraît utile, non seulement dans le domaine savant (on ne peut pas cacher que les dérivés de *eau* se forment sur les bases *hydr-* et *aqu-*) mais même dans le domaine populaire : Ex. : *chute* présenté comme dérivé de *tomber*, en l'absence d'un dérivé nominal morphologique.

3.4. Le rejet de l'encyclopédisme

L'objectif pédagogique d'enrichissement lexical pose cependant le problème de ses limites, notamment pour les noms à référents concrets. Nous avons retenu deux critères de limitation :

a) ne pas descendre au-dessous du niveau courant de la langue, là où elle fait place au lexique de spécialité : ex. dans l'article *porte* et *fenêtre*, on cite quelques formes de fenêtres courantes (*porte-fenêtre*, *baie*, *chien-assis*, *lucarne*, *vasistas*, *soupirail*, *œil-de-boeuf* ou *hublot*), mais pas *tabatière*, *bow-window* ou *sabord*), car on ne cherche pas l'exhaustivité de l'article *fenêtre* d'une encyclopédie.

b) se fonder sur les expressions figées en relation avec le mot concerné : ainsi, dans l'article *cheval*, parmi les pièces d'harnachement du cheval on ne mentionne que *mors* et *étrier* à cause des locutions *prendre le mors aux dents* et *mettre le pied à l'étrier*. Parce que les aspects stabilisés en langue dans la phraséologie ont de grandes chances de participer du prototype du cheval.

3.5. Un choix de niveau du lexique

Les articles du dictionnaire ont été rédigés dans le souci constant d'être accessibles à tous : pas de définitions techniques, aucun autre métalangage que la terminologie grammaticale la plus élémentaire. Les mots retenus et les exemples (forgés, non littéraires) appartiennent au vocabulaire courant, contemporain, basique. L'archaïsme, l'argot, les niveaux de langue trop soutenus comme l'excessive technicité des terminologies spécialisées sont évités.

3.6. La prévention des emplois fautifs

Dans la mesure du possible, on essaye de prévoir les fautes qui pourraient être faites par l'apprenant et de les prévenir par des balises particulières interdisant certains emplois ou certaines constructions.

4. Applications pédagogiques

En matière d'apprentissage lexical, les deux exigences fondamentales sont l'enrichissement du vocabulaire et la capacité à choisir le mot le plus juste dans un contexte syntactico-sémantique et dans un niveau de langage donné et nous ne doutons pas que ce dictionnaire constitue un outil inégalé pour atteindre ces objectifs. L'enrichissement s'acquiert essentiellement par le travail sur les structures actanciennes et syntagmatiques. Pour l'emploi du mot juste, il faut travailler sur la cohérence des polysèmes, le passage du concret à l'abstrait, les métaphores lexicalisées, la comparaison globale de deux polysèmes parasynonymes (Savoir et Connaître, Mot et Parole) et tenir le plus grand compte des locutions figées.

En matière d'imprégnation culturelle, les grands polysèmes se trouvent, par le jeu des parasynonymies, des antonymies, des isotopies, des relations entre actants, au centre de réseaux sémantiques particulièrement denses, qu'il est extrêmement enrichissant de parcourir. L'établissement de ces réseaux permet de mettre en valeur l'existence de « familles sémantiques » (ex. *voir, clair, lumière, sombre, obscur*) qui n'ont aucun trait morphologique commun, mais qui relèvent d'une même expérience cognitive et présentent de ce fait une grande cohérence aussi bien dans les représentations mentales qu'elles reflètent que dans les domaines lexicaux qu'elles structurent.

C'est en grande partie par l'organisation des polysémies et l'utilisation de la phraséologie qu'on peut montrer comment chaque langue naturelle constitue une « vision du monde » particulière et c'est par là que les apprenants de français langue étrangère pourront passer d'un univers mental à un autre plus ou moins différent.

L'objectif de ce dictionnaire est donc à la fois, classiquement, d'être un outil pour améliorer les compétences lexicales de l'apprenant, mais au-delà, il vise sa prise de conscience des structures mentales sous-jacentes au lexique. Ainsi peut-on espérer, pour l'utilisateur, un affinement des instruments lui permettant de penser l'univers.

J. Picoche a déjà exploré diverses applications du dictionnaire à l'apprentissage du vocabulaire, dont les résultats sont dans son ouvrage *Didactique du vocabulaire français* publié chez Nathan en 1993. J'ai personnellement conduit une expérience d'application pratique effectuée par une de mes étudiantes auprès d'apprenants étrangers, et dont les résultats sont présentés dans un mémoire de Maîtrise de Lettres.

J'ajouterai que ce dictionnaire va paraître fin 2000 chez DeBoeck-Duculot, en version papier et cédérom, ce qui permettra un important élargissement de l'exploitation de ses possibilités, en matière de recherche de synonymes ou d'antonymes, de schémas syntaxiques particuliers, de « familles sémantiques », etc.

Traduction et médiations interculturelles

Patrick Fermi

Association Géza Róheim, Bordeaux, France

L'Association Géza Róheim propose des actions de médiations interculturelles dans les secteurs de la santé, du social et de l'éducation. Ces actions sont destinées aux populations migrantes ou d'origine étrangère et se font dans la langue maternelle des personnes concernées.

Le dispositif de ces médiations ou consultations, s'il s'agit de patients, est particulier dans la mesure où il est « groupal ». Plusieurs personnes d'origines ethniques ou culturelles différentes y participent. Elles ont la tâche d'associer culturellement sur ce qui se dit entre les consultants et l'animateur (ou thérapeute) par l'intermédiaire d'un médiateur-interprète.

L'expérience accumulée depuis quatre années nous a confrontés à certains problèmes de traduction et de communication dont nous allons donner quelques exemples significatifs. Chacun de ces exemples appartient nous semble-t-il à des catégories de problèmes différents.

1. Question autour d'une polysémie

Une patiente algérienne nous est envoyée par un service de rhumatologie qui l'avait rencontrée pour des douleurs articulaires. Cette patiente expliquera en arabe qu'elle a mal aux articulations (francisé : lamfassel) et la médiatrice-interprète expliquera que ce mot renvoie aussi en arabe à « séparation ». Cette polysémie renvoie à une représentation de l'articulation différente du français qui renvoie plutôt au lien, à la jonction. Cette « discussion » sur la traduction (traduite à la patiente) entraînera un discours sur la séparation d'avec sa famille encore en Algérie et très rapidement une amélioration considérable de ses douleurs articulaires. Ici, la question de la traduction est en soi quasiment un acte thérapeutique.

2. Question de l'incidence du « décalage » du niveau signifiant

Question de l'incidence du « décalage » du niveau signifiant non pas tant au niveau signifié qu'au plan culturel dans lequel il est inséré. C'est par exemple le cas du « Je » vietnamien qui est bien traduisible en français mais avec la perte des informations associées telles que la place respective des locuteurs dans les relations familiales et dans les rapports d'âges. Un autre exemple peut être représenté par le mot cousin qui est différencié en arabe et pas en français selon qu'il s'agit des lignées maternelle et paternelle. Une « bonne traduction » en français d'un je ou d'un cousin peut dissimuler une erreur, une caractéristique ou un lapsus pourtant signifiant dans la langue du consultant. Ainsi, un locuteur vietnamien, aîné dans sa fratrie, a pu ne pas se positionner ainsi dans des expressions relatant des relations avec des membres de sa famille. Ou encore, tel patient maghrébin parlant de son mariage avec une cousine fait une confusion entre les lignées maternelle et paternelle. Cela n'est pas anodin quand on sait que le mariage préférentiel peut être selon les cas entre cousins croisés ou parallèles.

3. Question du champ culturel dans lequel un mot s'inscrit

Dans une langue africaine (songhay-zarma) le mot haanyon peut être traduit en français diagnostic et/ou divination mais le choix de l'un ou l'autre renvoie dans un cas au champ thérapeutique et dans l'autre cas à celui de la religion. Il est bien évident que dans une relation interculturelle ce choix va impliquer des orientations différentes. Il en est de même par exemple pour le ndöp des populations wolofs ou lebous du Sénégal. L'école psychiatrique de Fann à Dakar a rendu célèbre cette pratique mais en focalisant son attention sur l'aspect thérapeutique or le ndöp peut être aussi considéré comme un culte d'alliance et d'initiation avec des esprits ancestraux, les rab. Par rapport à ce dernier terme, rab, comme d'ailleurs par rapport au djinn arabe, au neak ta cambodgien, au phi laotien auxquels bien sûr je pourrais ajouter quantité d'autres entités, nous avons pris le parti de ne pas tenter de les traduire mais de les intégrer à notre vocabulaire. Cette position renvoie en effet à la question complexe entre un mot et un système de représentations culturelles qui lui est implicitement attaché. Il nous semble que traduire, pour reprendre un lieu commun ce ne serait pas seulement trahir mais ce serait aussi effacer un univers culturel.

4. Question de l'usage d'un code linguistique

Beaucoup de personnes originaires du Maghreb qui nous consultent font référence à la notion de djinn. Ce mot pourrait être traduit par génie- esprit- invisible etc. mais aucun n'est réellement satisfaisant pour les raisons que je viens d'exposer et sur lesquelles je pourrais revenir si vous le souhaitez. Ce que je veux souligner ici c'est le fait que ce mot n'est pas spontanément utilisé car son évocation elle-même pose problème, aussi est-il convenu de lui substituer implicitement des expressions comme « les autres », les musulmans etc. La traduction implique ici une médiation culturelle débordant le seul cadre linguistique puisqu'il s'agit pour l'interprète de nous dire une non-traduction pourtant révélatrice d'un message.

Je ne suis pas linguiste ou spécialiste d'un domaine apparenté et je suppose qu'il existe beaucoup de travaux se rapportant aux questions soulevées par ces exemples. Je voulais simplement vous présenter les principales difficultés rencontrées au cours de ces médiations interculturelles. Nous avons cependant compris une chose fondamentale et qui pourrait être utile à d'autres, c'est le fait que de discuter de ces difficultés mêmes avec les personnes concernées possède en soi une valeur de communication extraordinaire, valeur qui dans certains cas et dans le domaine qui nous occupe, la clinique, a pu être thérapeutique. Mais on sait qu'en grec ancien, *therapeuein*, ce n'est pas simplement soigner, ce peut être aussi honorer et prendre soin de ses hôtes.

L'analyse conceptuelle en réseau

Jahida Lawand

Université Lumière Lyon 2, Lyon, France

Introduction

Dans cet article, nous développons un travail déjà entamé sur l'analyse conceptuelle en réseau. Celui-ci a consisté en l'étude des concepts d'un philosophe libanais, Mehdi Amel (1936-1987), à partir de l'établissement d'un réseau sémantique. Par conséquent, dans cette contribution, nous présentons un exemple de mise en place d'une portion de réseau conceptuel, sur un texte relativement bref.

L'analyse conceptuelle d'un domaine de la pensée effectuée d'une manière traditionnelle, c'est-à-dire par des spécialistes de la pensée en question, ne prenait pas en considération l'aspect terminologique des concepts mais uniquement l'aspect philosophique, en d'autres termes, elle analysait le concept selon une vision qui négligeait toute relation de ce concept avec le reste des concepts qui forment cette pensée. Une analyse de ce type sert uniquement un public bien déterminé.

Quant aux terminologues et lexicographes, ils concentrent surtout leur analyse sur la relation entre une terminologie donnée et les concepts qui y réfèrent. Une telle méthode considère les concepts isolément de leur contexte, par conséquent, ne permet pas la compréhension et l'analyse d'une pensée d'une façon précise. Ceci est peut-être dû à la nature de leur travail et de leur objectif.

Y a-t-il dans ce cas une méthode qui peut réunir et intéresser les terminologues, lexicographes et les spécialistes de l'analyse conceptuelle? Y a-t-il une méthode qui peut être basée sur une vision mixte et présente une utilité dans l'analyse de textes présentant une pensée complexe telle que celle qui nous a servie de corpus dans notre travail? Nous avons pu répondre à cette question en ayant recours aux réseaux sémantiques. La constitution des concepts en réseau qui relève du domaine de la terminologie permet une analyse conceptuelle basée sur la définition des concepts selon le rapport qui les lie et selon le contexte en question, ce qui facilite la compréhension de toute une pensée quelle que soit sa difficulté et sa complexité. Ce qui rend le rapport entre la terminologie et l'analyse conceptuelle un rapport dialectique.

La méthode adoptée dans cet article n'appartient en propre à aucune discipline ou domaine, c'est une méthode logique qui consiste à analyser des concepts. Il s'agit d'une *analyse conceptuelle*, qui doit beaucoup à Michel Allard, qui travaillait à l'analyse conceptuelle de textes de pensée sociale arabe et dans laquelle l'intérêt était centré sur le concept. Les concepts y sont conçus comme indissociables de leur mise en relation avec d'autres concepts. Nous sommes donc partie du concept pris dans son contexte, au sein d'un texte considéré dans un corpus. Selon la logique que nous avons adoptée un concept ne peut-être analysé ou même compris que combiné avec d'autres concepts, ce qui nous permet de dire que le contexte est le domaine d'exploration du concept. Ainsi, la compréhension du sens de celui-ci dépend de sa relation avec d'autres concepts qui font partie du même corpus.

Cette méthode d'analyse conceptuelle n'obéit pas à un cadre d'analyse, nous pensons que chaque analyste possède son propre cadre d'analyse qui obéit à ses propres hypothèses et dépend des fins précises dont l'intérêt est évalué tout au début de l'analyse. Il s'agit donc d'une analyse conceptuelle qui ne s'intéresse pas à la redondance ou fréquence d'un concept mais à son sens en premier lieu et à sa relation avec le reste des concepts d'un corpus en deuxième lieu.

Le choix des concepts dépend de l'objectif à atteindre. Il s'agit dans notre cas de l'hypothèse que l'auteur a voulue démontrer. Par conséquent, l'objectif est déterminé par le texte corpus. De ce fait, le choix des concepts est établi en fonction d'une hypothèse que l'auteur cherche à démontrer. La méthode de travail adoptée demande en premier lieu, la sélection des concepts contenus dans le texte analysé et en second lieu, la compréhension des relations ou des combinaisons de ces concepts. Ces relations ont permis la création d'un graphe de représentation. Ce graphe qui est la représentation de celui qui analyse comporte à nos yeux un intérêt explicatif.

Pour réaliser ce travail, certaines étapes doivent être suivies et respectées. La première étape, et qui est la plus facile, est de choisir le corpus et de saisir l'idée principale que cherche à démontrer l'auteur de ce corpus. La deuxième étape est de relever les concepts qui permettent la démonstration de cette idée. La troisième étape est de relier ces concepts entre eux. La quatrième et la plus difficile est de trouver le type de rapport ou de relation qui unit ces concepts, en d'autres termes donner un nom à ces relations selon la définition de l'auteur. Il se peut qu'il existe plus d'une relation entre deux concepts, dans ce cas et afin de ne pas encombrer le graphe conceptuel, il est plus ingénieux de choisir celle qui répond le plus à l'idée principale de l'auteur.

L'objectif de cette méthode est de montrer, en premier lieu, que la compréhension d'un concept passe d'abord par la compréhension de la relation de ce même concept avec le reste des concepts d'un texte¹ et en deuxième lieu, de pouvoir procéder à une analyse plus avancée sans être spécialiste de la pensée qui fait l'objet de l'analyse.

Afin de mieux comprendre notre démarche, ce qui suit montre la constitution d'un réseau sémantique en général et son fonctionnement dans ce cas bien précis.

1. Réseau sémantique

Si nous avons à définir le réseau sémantique, nous dirons qu'il est composé de nœuds ou sommets qui représentent des concepts :

« Les nœuds dans un réseau représentent des concepts d'entités, d'attributs, d'événements et d'états. » (Sowa 1991 : 1)

et d'arcs qui représentent les relations entre ces concepts et qui montrent d'une façon directe ou indirecte, la possibilité de lien entre les concepts en question :

« Les arcs dans un réseau, normalement appelés relations conceptuelles, représentent les relations qu'entretiennent les concepts nœuds entre eux. Les étiquettes sur les arcs spécifient les types de relations. » (Sowa 1991 : 1)

De ce fait, il est important de signaler le sens ou l'orientation de l'arc, tel qu'il est défini par le contexte. Ainsi, le lexique est vu comme un large réseau de nœuds cohérent. Le réseau permet la compréhension d'un concept selon sa relation avec les concepts qui l'entourent, comme nous l'avons déjà dit, ce qui lui permet d'hériter des propriétés des concepts avec lesquels il est relié. La construction d'un réseau est fixée en fonction du contexte, c'est-à-dire selon, en premier lieu, l'idée principale qu'on cherche à démontrer et qui est, dans notre cas bien précis, la relation entre le *réel* et la *pensée*², et selon en deuxième lieu, les relations déterminées par les définitions, qui sont des définitions par intension, que donne l'auteur, c'est-à-dire dans notre cas Mehdi Amel, à ces concepts.

1. Cette affirmation est nécessaire à la méthode retenue.

2. L'existence d'une relation interactive entre la pensée et le réel représente une pierre angulaire dans l'édifice théorique construit par Mehdi Amel.

Les réseaux sémantiques font ressortir l'ensemble des interconnexions entre les composantes sémantiques. Ils ont été utilisés dans le domaine de l'Intelligence Artificielle et surtout dans les premiers modèles des systèmes-experts. Si on revient aux travaux de J. F. Sowa :

« Un réseau sémantique est une structure de représentation de la connaissance comme un modèle d'interconnexions d'arcs et de nœuds. Les premiers réseaux sémantiques ont été réalisés sur les systèmes de traduction automatique au début des années 60. » (Sowa 1991 : 1)

Nous pouvons remarquer par cette citation que la théorie de J.-F. Sowa vise des recherches dans le domaine de l'Intelligence Artificielle, mais l'utilisation des réseaux sémantiques ne se limite pas à ce domaine, c'est ce que nous avons démontré par notre travail. Ce que nous avons essayé de faire est de comprendre les réseaux sémantiques tels qu'ils sont, en les appliquant à un texte à partir d'une théorie préétablie. Il semble que l'intérêt pour les réseaux sémantiques décroît et se tourne vers les modélisations de type connectionniste ou réseau de neurones qui évitent le problème d'avoir à spécifier comment un concept devient un nœud dans le réseau. Cependant, le formalisme des réseaux sémantiques reste utile comme outil de description appliqué à des textes. Il est bon de signaler que certains textes se prêtent plus facilement que d'autres à des analyses conceptuelles en réseau mais ceci ne limite pas son usage à tous les textes, surtout si leur langue est une langue de spécialité. En ce qui concerne les phrases de la langue naturelle le graphe conceptuel est, selon J.-F. Sowa (1991 : 3), « un système de logique pouvant exprimer, d'une manière aussi simple et directe que possible le contenu propositionnel des phrases en langue naturelle ». Toutefois, le concept dans un réseau sémantique ou graphe conceptuel est défini en fonction des relations sémantiques qu'il entretient avec le reste des concepts. De ce fait, le graphe conceptuel est interprété comme une requête à des bases d'information.

L'objectif principal des réseaux sémantiques ou des graphes conceptuels est d'offrir une compréhension ou plutôt une information sémantique complète qui permet de gérer la polysémie par une connaissance sémantique plus précise. Cette représentation graphique de ces deux modèles (réseau sémantique, graphe conceptuel) permet à tout lecteur d'avoir une idée aussi exhaustive que possible du sujet qui fait l'objet de cette représentation.

Les étapes à suivre proposées ci-dessus ne signifient pas qu'il existe un modèle type de réseau sémantique que doit suivre toute personne recourant à ce genre de représentation. Comme nous l'avons dit, chaque personne possède sa propre représentation des concepts. Ce n'est pas que les concepts dont elle se sert soient différents, mais la représentation qu'elle en a à un instant donné est guidée par le contexte dans lequel elle l'utilise. Les traits spécifiques qui en découlent varient d'un contexte à l'autre. Ainsi, la définition du concept dans un contexte bien déterminé a plus de chances de répondre aux exigences du système de compréhension, en éliminant des sens qu'elle ne conçoit pas dans le cadre de son travail ou au contraire en élaborant des distinctions de sens non perceptibles ailleurs (dans d'autres contextes ou même dans un dictionnaire).

Venons-en maintenant à la relation qui comme nous l'avons déjà dit est l'arc qui unit deux concepts. En réalité, ce n'est pas l'arc en soi, mais c'est la justification de cet arc. En d'autres termes, pour que cet arc existe, il faut qu'il y ait une raison à son existence, cette raison est la relation. Autrement dit, en lisant une phrase d'un texte, nous remarquons un certain lien entre deux concepts qui la composent et par la suite nous traçons un arc entre ces concepts, mais tracer cet arc reste insuffisant à la compréhension, il faudrait donc le justifier. De cette justification découle la relation. Par ailleurs, cette opération permet à la relation de caractériser un concept par l'intermédiaire d'un autre.

La détermination des relations est la tâche la plus lourde dans ce genre de travail. Plusieurs domaines entre autres la logique ont inspiré les relations entre classes, ensembles et propositions. Ces relations « empruntées » que nous avons appelées méta-relations³ n'ont pas suffi, il en fallait donc d'autres qui correspondent au contexte propre à notre auteur et que nous avons

appelées « relations relatives au contexte ». Ces deux sortes de relations se complètent et se rassemblent afin d'expliquer et de montrer la totalité des concepts du corpus, il n'existe donc aucune barrière entre elles. Les méta-relations que nous avons utilisées sont : la relation d'inclusion (Chauvineau 1957 : 81-82), la relation d'appartenance (Piaget 1949 : 83), la relation d'implication (Grize 1969 : 247), la relation hiérarchique, la relation d'identification et la relation de transformation (Piaget 1974 : 6; Chauvineau 1957 : 38-39); les relations relatives au contexte (c'est-à-dire empruntées à Mehdi Amel ou nécessaires à la compréhension) sont : la relation de détermination (indirecte et exclusive), la relation de dépendance, la relation de production, la relation de domination, la relation structurelle (causalité structurelle et conjoncture structurelle), la relation d'opposition, la relation de complémentarité et la relation de finalité.

Le corpus sur lequel nous avons travaillé est un livre de 350 pages, *Prolégomènes théoriques à l'étude de l'effet de la pensée socialiste sur le mouvement de libération nationale* (1972/90)⁴, c'est un texte relativement long; par conséquent, le réseau que nous avons obtenu est composé de 53 concepts et de 90 arcs représentés par 16 types de relations appartenant aux deux catégories citées ci-dessus. Dans cet article, nous allons uniquement présenter une portion de ce réseau et expliquer notre méthodologie. Il est donc évident que cette portion ne pourra pas montrer la totalité des concepts ni la totalité des arcs-relations.

Nous avons déjà dit que la construction de notre réseau était guidée par le contexte. Mehdi Amel a voulu montrer dans son livre⁵ comment une *pensée* telle que la *pensée marxiste* peut avoir de l'effet sur un *réel social* en l'occurrence le *réel social* d'un pays arabe, afin de le transformer. De ce fait, dans sa logique il existe des conditions pour que cette *pensée* puisse avoir de l'effet sur ce *réel*. Il s'est donc servi du *réel* comme sujet de connaissance et va déterminer dans son étude la relation entre la *pensée* et le *réel*. Il va ainsi montrer qu'il n'y a pas entre ces deux concepts une relation subjective mais une relation structurelle⁶.

Montrer la relation entre la *pensée* et le *réel* est un processus assez complexe, du fait qu'elle demande l'implication de plusieurs concepts. Nous ne pourrons pas les montrer tous; nous allons nous contenter de quelques-uns. Les concepts choisis montrent que pour qu'il y ait une relation entre une *pensée* et un *réel*, la *pensée* doit être en relation avec eux d'abord. La seule contrainte dans ce cas est qu'il sera difficile de comprendre la théorie de l'auteur à partir de ces concepts uniquement. Nous allons tout de même expliquer brièvement l'idée principale que voulait démontrer l'auteur. Il est important de signaler que, pour Mehdi Amel, « les concepts sont des instruments théoriques par lesquels la pensée pense et saisit le réel matériel d'une manière cognitive »⁷.

La relation entre la *pensée* et le *réel* est une relation structurelle qui doit passer par la *structure de pensée* dans laquelle la *pensée* se trouve, par la *structure idéologique* qui est le cadre de la *structure de pensée* et par la *structure sociale*. La *pensée* a, selon l'auteur, un caractère idéologique puisqu'elle se trouve toujours dans le mouvement de lutte des pratiques idéologiques des classes, c'est ainsi qu'elle peut déterminer le mouvement du *réel*.

La détermination de la relation entre la *pensée* et le *réel*, impose le placement de la *pensée* dans l'unité complexe de son évolution contradictoire, du fait que la *structure idéologique*

3. Le terme *métalangage* crée par le logicien Alfred Tarski et qui signifie « langue qui prend pour objet une autre langue et la formalise » nous a permis d'appeler ces relations *méta-relations* afin de montrer que nous nous sommes servis des relations utilisées dans la logique et nous les avons appliquées à notre texte.

4. 1972/90 correspond à la date de la première et sixième édition. C'est la sixième édition que nous avons utilisée.

5. Nous ne pourrons pas détailler dans cet article ni la pensée de l'auteur ni le contenu du livre, écrit en langue arabe. Nous allons nous contenter de présenter uniquement la définition des concepts que nous allons utiliser dans le réseau et essayer d'expliquer le plus brièvement possible l'objectif de l'auteur.

6. Mehdi Amel qui ne se considère pas comme structuraliste, la plupart des concepts sont des structures, et c'est en les considérant ainsi qu'une éventuelle transformation peut avoir lieu.

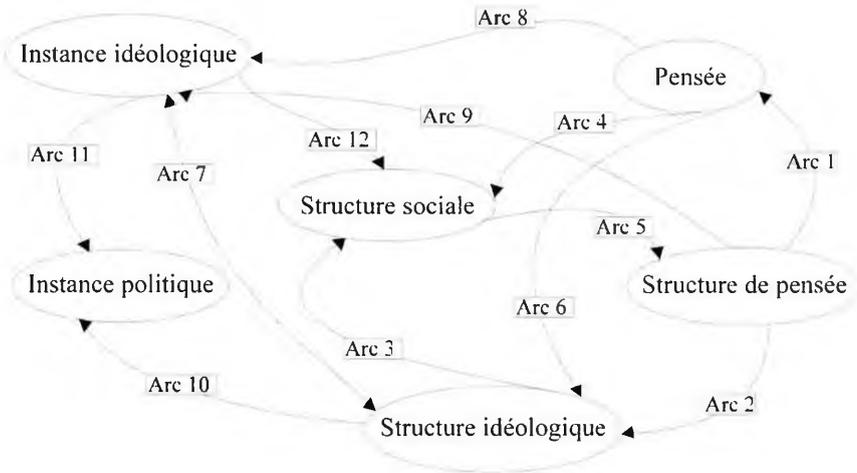
7. Les traductions sont de nous, le texte n'étant pas disponible en français.

n'est pas une unité d'identification des différentes *pensées* mais une unité de différenciation qui comporte des *structures de pensée* antagonistes. Ainsi, l'effet d'une *pensée* sur un *réel* dépend de la *structure de pensée*, en d'autres termes chaque idéologie de classe, a un effet sur le *réel* propre à elle et qui est en contradiction avec

L'effet d'une autre structure sur ce même *réel*. « L'existence d'une pensée précise dans une relation interne, c'est-à-dire structurelle, avec le reste des éléments qui constituent la structure idéologique globale est une condition à son interaction avec le mouvement du réel social. » (Mehdi Amel 1972/90 : 92).

Suivons ce que nous venons de dire sur le réseau ci-dessous.

2. Réseau sémantique



3. Arcs

– Arc 1 : la relation entre la *structure de pensée* et la *pensée*.

Selon Mehdi Amel : « La *structure de pensée* est le champ dans lequel est déterminée la *pensée* » (1972/90, p. 25). De plus, « La *pensée* se meut toujours dans le cadre d'une *structure de pensée* [...] » (1972/90, p. 23).

Nous pouvons remarquer qu'il existe entre ces deux concepts deux relations : la première est une **relation de détermination**. Cette relation comme l'indique son nom signifie que la *structure de pensée* détermine la *pensée*. La *pensée* par cette détermination ne peut exister toute seule, elle ne peut se mouvoir donc évoluer que lorsque la *structure de pensée* l'autorise. Cette relation est univoque, la *pensée* ne peut déterminer la *structure de pensée*. La deuxième relation est une **relation d'inclusion**. La *pensée* doit être toujours **dans** la *structure de pensée* pour qu'elle ait de l'effet sur le *réel*.

– Arc 2 : La relation entre la *structure de pensée* et la *structure idéologique*.

« La *structure idéologique* est supérieure et plus générale que la *structure de pensée*, [...] elle rassemble plusieurs formes idéologiques parmi les formes de la conscience sociale, comme les formes juridiques, artistiques et religieuses etc. » (Mehdi Amel 1972/90 : 26)

L'auteur montre par cette citation la **relation hiérarchique** entre ces deux concepts. Cette hiérarchie, dans ce cas bien précis, sous-tend une inclusion. « Son existence à l'intérieur de la

structure idéologique est la seule forme possible pour son existence sociale. » (Mehdi Amel 1972/90 : 26)

– **Arc 3** : La relation entre la *structure idéologique* et la *structure sociale*.

Pour Mehdi Amel, « [...] La structure idéologique est une des instances de la structure sociale globale [...] » (Mehdi Amel 1972/90 : 32). Par conséquent, elle est une instance structurelle à l'intérieur de la *structure sociale*. D'où la **relation d'inclusion** entre ces deux concepts.

– **Arc 4** : La relation entre la *pensée* et la *structure sociale*.

« [...] La pensée est une structure, ou plutôt des structures qui évoluent dans une relation de lutte à l'intérieur d'une structure idéologique qui est une des instances de la structure sociale globale [...] » (Mehdi Amel 1972/90 : 32)

Cette citation nous montre que la *pensée* est incluse dans la *structure idéologique* qui est incluse dans la *structure sociale*, par conséquent, par une simple opération nous pouvons déduire que la *pensée* est incluse dans la *structure sociale*.

– **Arc 5** : la relation entre la *structure sociale* et la *structure de pensée*.

« La structure de pensée a un caractère social et historique déterminé par sa position dans la structure sociale globale, elle est donc, si nous pouvons le dire, une partie d'un tout qui la contient et la détermine, ce qui signifie que la détermination de la structure de pensée ne peut se réaliser que dans la structure sociale globale. » (Mehdi Amel 1972/90 : 26-27)

Par cette citation l'auteur nous montre qu'il existe une relation de détermination entre la *structure sociale* et la *structure de pensée*. De plus, cette **relation de détermination** est **exclusive** si nous revenons à la dernière partie de la citation.

L'auteur ajoute que la *structure de pensée* est une partie d'un tout qui est la *structure sociale*, par conséquent, la *structure de pensée* est incluse dans la *structure sociale*, d'où la **relation d'inclusion** entre ces deux concepts.

– **Arc 6** : La relation entre la *pensée* et la *structure idéologique*.

Si nous reprenons la citation de l'Arc 4, nous constatons que la relation entre la *pensée* et la *structure idéologique* est une **relation d'inclusion**.

– **Arc 7** : La relation entre la *structure idéologique* et l'*instance idéologique*.

En examinant la citation de l'Arc 3, nous constatons que la *structure idéologique* et l'*instance idéologique* sont des équivalents. Par conséquent, la relation entre ces deux concepts est une **relation d'équivalence**. Ce qui explique le double sens de l'Arc 7 dans le réseau sémantique. De ce fait, les Arcs 6 et 8 sont les mêmes, les Arcs 2 et 9 aussi, ainsi que les Arcs 3 et 12.

– **Arcs 10 et 11** : La relation entre la *structure idéologique* et l'*instance politique*; la relation entre l'*instance idéologique* et l'*instance politique*.

« La relation entre l'instance idéologique et l'instance politique est une relation solide, où la première est déterminée comme l'aspect de la deuxième [...] » (Mehdi Amel 1972/90 : 31)

Afin d'expliquer cette relation, revenons au contexte. L'auteur est en train de montrer comment une *pensée* peut avoir de l'effet sur un *réel*. Par conséquent, toutes les relations que nous venons de présenter devraient être ainsi pour qu'une *pensée* puisse avoir de l'effet sur un *réel*. Dans le cas de la relation entre l'*instance idéologique* et l'*instance politique*, le contexte et la logique de l'auteur la déterminent comme une **relation de transformation**. Hors contexte cette relation n'a aucun sens. La détermination de l'effet de la *pensée* sur le *réel* est la

détermination de la relation de l'effet de *l'instance idéologique* sur *l'instance politique*. Notons que pour notre auteur, c'est sur *l'instance politique* dans la *structure sociale*, et non sur *l'instance économique* (ou idéologique) que se réalisent les mutations de l'histoire.

La relation de transformation est importante dans ce contexte. L'auteur par sa pensée et sa théorie cherche les moyens qui pourraient transformer le *réel social* arabe qu'il caractérise par un *réel social colonial* (dépendant du *réel social* « capitaliste ») en un *réel social* indépendant (« socialiste »). Cette opération de transformation exige le passage par plusieurs étapes.

La démonstration de la relation entre le *réel* et la *pensée* qu'on ne pourra détailler dans cet article, a impliqué le recours à une cinquantaine de concepts et de plusieurs relations entre eux. Nous allons donc nous contenter de ce que nous avons présenté et de ce qui va suivre.

La relation entre le *réel* et la *pensée* est une **relation structurelle** qui doit passer par la *structure de pensée* dans laquelle la *pensée* se trouve, par la *structure idéologique* qui est le cadre de la *structure de pensée* et par la *structure sociale*. La *pensée* a un caractère idéologique puisqu'elle se trouve toujours dans le mouvement de lutte des pratiques idéologiques des classes, c'est ainsi qu'elle peut déterminer le mouvement du *réel*. En d'autres termes, en entrant dans la *lutte idéologique* qui est une lutte entre les pratiques idéologiques des classes, la *pensée* peut avoir de l'effet sur le *réel*. C'est sous cet angle que la relation interactive entre le *réel* et la *pensée* doit être comprise selon l'auteur.

Cette relation interactive est une **relation structurelle**, ceci est logique puisque ces deux concepts sont, en premier lieu, des structures, et puisqu'en deuxième lieu, tous les éléments qui permettent l'existence de cette relation sont des structures. L'auteur a cherché tout au long de son étude à démontrer que la relation entre ces deux concepts est une relation structurelle afin de pouvoir introduire tous ces concepts « structurels » dans la démonstration de cette relation. En d'autres termes, si on considère le *réel* comme un élément isolé ainsi que la *pensée*, toutes les structures qui sont entrées en jeu dans la détermination de la relation entre ces deux concepts, n'existeront plus ou pas, et de ce fait toute transformation de ce *réel* par la *pensée* ne pourra plus avoir lieu, ce qui montre aussi la complexité du processus de transformation. Par conséquent, la relation entre la *pensée* et le *réel* est une relation de **transformation structurelle** en insistant sur le qualificatif « structurelle ».

Cette relation nous l'avons déduite, il n'y a pas un texte clair de l'auteur qui l'indique comme c'est le cas pour la plupart des autres relations. Le pivot des recherches de l'auteur est le *mouvement de libération nationale* dont le processus est un mouvement de libération du *réel social* par une *pensée* « libératrice ». La libération est bien une transformation d'un état de soumission (qui est dans ce cas une dépendance) à un état d'émancipation.

Conclusion

En parlant de notre propre expérience, nous pouvons dire que cette méthode d'analyse conceptuelle ne demande pas de son auteur d'être spécialiste de la pensée en question. Cependant, elle peut l'initier au métier de penser si, dans son raisonnement, il s'appuie sur le réseau sémantique.

L'analyse en réseau est un outil fort utile dans plusieurs domaines de la linguistique et de la sémantique, si nous prenons comme exemple les travaux de M. Kleiber sur le traitement de la polysémie.

Cette méthode aide-t-elle le traducteur? Elle nous a aidé personnellement, et ce est dû à l'exigence méthodologique qui consistait à épuiser en premier lieu, l'ensemble des relations internes aux textes et en deuxième lieu à définir ces relations. Armée de cette exigence la traduction ne peut qu'atteindre un niveau de précision réel. La traduction dans ce genre de travail n'est plus la traduction de mots isolés mais d'un système de pensée qui se complète et qui demande de placer le concept à traduire dans un réseau complexe de concepts avec lesquels il est lié. C'est dans le cadre de ce réseau que son sens précis est déterminé. De ce fait, la

traduction d'un concept devient la traduction de tout un système de concepts, ce n'est plus une simple transmission d'un message d'une langue à une autre.

La mise en réseau des concepts d'un texte de la langue de départ (dans ce cas la langue de départ est l'arabe) et par la suite de la langue d'arrivée (le français) évite de tomber dans des faux sens ou de mal interpréter un texte qui présente une articulation conceptuelle complexe. Une mise en parallèle des deux réseaux est fort recommandée pour ce type de texte.

Sur la coréférence événementielle

Laurence Danlos

Université de Paris 7, Paris, France

À l'inverse de la coréférence entre objets, la coréférence entre événements n'a guère été étudiée en détail, excepté pour un groupe (pro)nominal référent à un événement, voir entre autres (Webber 1988; Asher 1993). Pourtant, la coréférence événementielle est une notion essentielle car elle intervient dans quatre types de discours illustrés dans les exemples suivants.

- (1) a Fred a traité un arbre. Il a taillé un érable.
b Fred a giflé Marie. Il l'a frappée hier.
- (2) a Fred a taillé un érable. Il a donc traité un arbre.
b Fred a giflé Marie. Il a donc frappé une femme.
- (3) Fred a fêlé la carafe. Il l'a heurtée contre l'évier.
- (4) Fred a heurté la carafe contre l'évier. Il l'a fêlée.

Les exemples (1) et (2) mettent en jeu une relation de coréférence événementielle entre les deux phrases; (3) et (4), une relation causale. Avant de commenter ces exemples, quelques préliminaires.

Commençons par définir deux types de relation de coréférence par rapport à la quantité d'informations apportée.

- Deux descriptions successives $D1$ et $D2$ de la même entité x (événement ou objet) sont dans une relation de particularisation notée $D2 = PART(D1)$ ssi $D2$ apporte une ou des informations nouvelles sur x par rapport à $D1$.
- Deux descriptions successives $D1$ et $D2$ de la même entité x (événement ou objet) sont dans une relation de généralisation notée $D2 = GEN(D1)$ ssi $D2$ n'apporte aucune information nouvelle sur x par rapport à $D1$.

Illustrons ces deux types de coréférence sur le cas connu où x est un objet – $D1$ et $D2$ sont alors des groupes (pro)nominiaux. Dans (5), le GN démonstratif *cette parisienne aux cheveux roux* = $PART(\text{une gynécologue})$. Dans (6a), le pronom *elle* = $GEN(\text{une gynécologue})$ et dans (6b) le GN défini ou démonstratif *la / cette doctoresse* = $GEN(\text{une gynécologue})$ du fait de la relation d'hyponymie entre *gynécologue* et *doctoresse*.

- (5) Fred se marie avec une gynécologue. Cette parisienne aux cheveux roux agace Marie.
- (6) a Fred se marie avec une gynécologue. Elle agace Marie.
b Fred se marie avec une gynécologue. La / Cette doctoresse agace Marie.

Tournons-nous vers les descriptions d'événements. La description d'un événement e est de trois types : c'est soit un groupe (pro)nominal, soit une phrase, soit une abstraction qui n'est pas réalisée syntaxiquement. Ce dernier cas apparaît lorsque e est un sous-événement d'un événement complexe (cf. infra).

- Dans la Section 1, nous examinons la coréférence événementielle lorsque D1 et D2 sont toutes deux des phrases. Si $D2 = \text{PART}(D1)$, comme en (1), nous posons que la relation de discours¹ entre les deux phrases est « Particularisation » qui est un cas particulier de « Élaboration » et nous appelons les discours ainsi formés des « discours particularisants ».
- Si $D2 = \text{GEN}(D1)$, comme en (2), nous posons que la relation de discours est « Généralisation » qui est un cas particulier de « Reformulation » et nous appelons les discours ainsi formés des « discours généralisants ».
- Dans la Section 2, nous examinons la coréférence événementielle lorsque D_i ($i = 1$ ou 2) est une phrase et D_j ($j = 1$ ou 2 , $j \neq i$) n'est pas réalisée syntaxiquement. Nous nous concentrons sur les cas où D_j est la description du sous-événement causal de l'événement complexe décrit par un verbe causatif. Nous montrerons que les deux relations de discours exprimant une causalité, c'est-à-dire « Explication » comme en (3) où l'effet précède la cause et « Résultat » comme en (4) où la cause précède l'effet, mettent en jeu respectivement $D2$ (*phrase*) = $\text{PART}(D1)$ et $D2 = \text{GEN}(D1)$ (*phrase*).
- Enfin, dans la Section 3, nous examinerons la coréférence événementielle lorsque D1 est une phrase et D2 un GN. Nous montrerons que $D2 = \text{GEN}(D1)$.

Cet article ne présente donc pas une étude exhaustive des $3^2 = 9$ cas de coréférence événementielle qui sont potentiellement observables en fonction des trois types de description d'événement². Néanmoins, nous pensons présenter les phénomènes les plus intéressants liés à la coréférence événementielle.

1. Coréférence événementielle entre deux phrases

1.1. Discours particularisants

Les discours particularisants sont étudiés en détail dans (Danlos 1999a). Ces discours sont composés de deux phrases qui réfèrent au même événement, la seconde apportant plus d'information(s) sur l'événement concerné. Dans (1a), répété en (7), la particularisation est obtenue par l'utilisation d'hyponymes et d'anaphores : *tailler* est un hyponyme de *traiter*, un érable un hyponyme de *un arbre*, et *il* une anaphore de *Fred*.

(7) Fred a traité un arbre. Il a taillé un érable.

Soulignons que les deux groupes nominaux indéfinis *un arbre* et *un érable* sont coréférents, ce qui est inhabituel dans la mesure où il est généralement considéré (voir entre autres Kamp et Reyle 1993, Corblin 1995) qu'un groupe nominal indéfini introduit un nouveau référent de discours (ainsi dans *Fred a traité un arbre. Max a taillé un érable*. Il est question de deux arbres tandis qu'un seul arbre est en jeu dans (7)). Les discours particularisants permettent d'autres chaînes de référence inhabituelles, par exemple entre un indéfini et un nom propre : le discours particularisant (8a) est naturel et la coréférence entre *une star* et *Daniel Auteuil* est établie (même si le locuteur n'a jamais entendu parler de Daniel Auteuil³). Par contre, le discours (8b) dégage un effet d'incohérence (d'où le signe \neq) car les deux phrases sont perçues comme étant sans relation : il est en particulier difficile d'établir une coréférence entre *une star* et *Daniel Auteuil* (même si le locuteur sait que Daniel Auteuil est une star).

1. Les relations de discours, telles qu'« Élaboration », « Reformulation », « Narration », etc., sont définies, plus ou moins précisément, dans Hobbs (1979), Mann et Thomson (1988) et Polany et Sha (1984).

2. En particulier, les trois cas où D1 est un GN ne sont pas étudiés. Par contre, les trois cas où D1 est une phrase le sont.

3. Nous empruntons à Milner (1982 : 25) ce type de données sur la connaissance du locuteur.

- (8) a Fred a pris un pot avec une star. Il a pris un pot avec Daniel Auteuil.
b ≠ Fred a pris un pot avec une star. Daniel Auteuil est à Paris en ce moment.

Les chaînes de référence inhabituelles de (7) ou (8a) sont établies grâce à la reconnaissance de la relation de discours : c'est uniquement parce qu'on établit que les deux phrases sont reliées par une relation de Particularisation (du fait de l'identité ou de la compatibilité des prédicats et actants, et de l'absence de marqueurs comme *ensuite* ou *aussi* qui induiraient respectivement les relations de discours « Narration » ou « Parallèle ») qu'on établit la coréférence entre deux indéfinis ou entre un indéfini et un nom propre (la coréférence événementielle entraînant la coréférence des actants). Les chaînes de référence inhabituelles de (7) et (8a) constituent donc un argument fort pour une position défendue en SDRT (Asher 1993; Asher et Lacarides 1995), à savoir : l'établissement d'une relation de discours peut apporter des informations sur le contenu sémantique des phrases reliées. Ce phénomène sera à nouveau illustré dans la Section 3.

Les discours particularisants peuvent aussi réaliser un phénomène inédit, c'est-à-dire l'anaphore verbale comme en (1b) répété en (9a). (9a) est paraphrasable par (9b) avec la forme pronominale (*faire*) *cela*. L'information nouvelle vient de *hier* qui apporte une donnée temporelle absente de la première phrase. Le verbe *frapper*, hyperonyme de *gifler*, peut être considéré comme une anaphore verbale – par hyperonymie – de *gifler* (pour une argumentation détaillée en faveur de cette analyse, voir (Danlos 1999a)). Et par compositionnalité, la proposition *Il l'a frappée* peut être considérée comme une anaphore propositionnelle de *Fred a giflé Marie*.

- (9) a Fred a giflé Marie. Il l'a frappée hier.
b Fred a giflé Marie. Il a fait cela hier.

1.2. Discours généralisants

Disons très brièvement que les exemples (2), répétés en (10), mettent en jeu une relation de « Généralisation ». La seconde phrase est généralement introduite par un connecteur comme *donc* qui a une valeur épistémique (Rossari et Jayes : 1996). Ses éléments sont des hyperonymes ou des anaphores des éléments correspondants de la première phrase.

- (10) a Fred a taillé un érable. Il a donc traité un arbre (bien qu'il ne soit pas doué dans ce domaine).
b Fred a giflé Marie. Il a donc frappé une femme (ce qui est honteux).
c Pierre a consulté le Dr Lauben. Il a consulté un docteur parce qu'il se sentait fatigué.⁴

En conclusion de ce bref aperçu sur la coréférence événementielle entre deux phrases, disons que les discours particularisants et généralisants offrent un cadre particulier pour l'étude des chaînes de référence. Ils illustrent de façon flagrante le fait qu'une étude sur la coréférence ne peut faire l'impasse sur les relations de discours qu'entretiennent les phrases dans lesquelles les éléments coréférentiels apparaissent. Dans la section suivante sur les discours causaux, nous allons voir que la relation de discours en jeu (Explication ou Résultat) joue aussi un rôle primordial puisqu'elle va de pair avec un typage de la relation de coréférence événementielle impliquée (particularisation ou généralisation).

4. Cet exemple est emprunté à Corblin 1995 : 155). La subordonnée de la seconde phrase indique la motivation de l'événement de consultation, ce qui est une information externe à cet événement.

2. Discours causaux

Les exemples (3) et (4), répétés en (11) et (12), expriment la relation conceptuelle dite de « causalité directe » (Fodor 1970; Schank 1975) avec la relation de discours « Explication » en (11) et « Résultat » en (12).

(11) Fred a fêlé la carafe. Il l'a heurtée contre l'évier.

(12) Fred a heurté la carafe contre l'évier. Il l'a fêlée.

L'effet est exprimé par le truchement d'un verbe causatif dans son emploi transitif, ici *fêler*. Il est connu (voir entre autres Moens et Steedman 1988; Pustejovsky 1991 et 1995) qu'un verbe causatif (saturé) dénote un événement complexe décomposable en un sous-événement causal (ici un acte non spécifié de Fred sur la carafe représenté par ?-ACT(e1, f, c)), et un état résultant (ici l'état fêlé de la carafe représenté par fêlé(e2, c)). La notion conceptuelle de causalité directe (qui relève de la cohérence via sa projection dans un discours par la relation Explication ou Résultat) peut être délimitée formellement en termes linguistiques grâce à la notion de coréférence événementielle (qui relève de la cohésion (Halliday et Hasan 1976)): dans (11) et (12), la phrase décrivant la cause dénote un événement qui est interprété comme coréférent au sous-événement causal du résultat.

L'analyse de (11) est schématisée dans la Figure 1 qui met en évidence que la relation de discours Explication (relevant de la cohérence) se traduit dans les termes suivants (relevant de la cohésion) : la première phrase introduit un prédicat sous-spécifié, c'est-à-dire la nature de l'acte de Fred sur la carafe soit ?-ACT; ce prédicat est spécifié coréférentiellement dans la seconde phrase; la relation de coréférence est de type Particularisation.

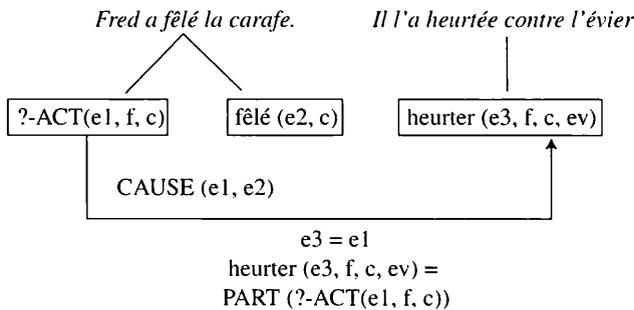


Figure 1 : Analyse de (11)

L'analyse de (12) est similaire à celle de (11), voir Figure 2, modulo le fait que la description ?-ACT(e2, f, c) donnée dans la seconde phrase est une généralisation considérée comme une anaphore (par hyperonymie) de heurter(e1, f, c, ev) avec e2 = e1. Cette anaphore par hyperonymie est comparable à celle observée en (9a) : frapper(e2, f, m) est une généralisation anaphorique (par hyperonymie) de gifler(e1, f, m) avec e2 = e1.

Considérons les verbes causatifs psychologiques (*agacer*) dont le sujet peut référer à un événement (*Cet incident a agacé Marie*) contrairement aux verbes causatifs dénotant un changement d'état physique (**Cet incident a fêlé la carafe*). Deux types de discours sont donc disponibles pour exprimer Résultat lorsque le changement d'état est psychologique, comme illustré en (13). Le sujet de *agacer* réfère à la cause dans (13a) et à l'agent de la cause dans (13b).

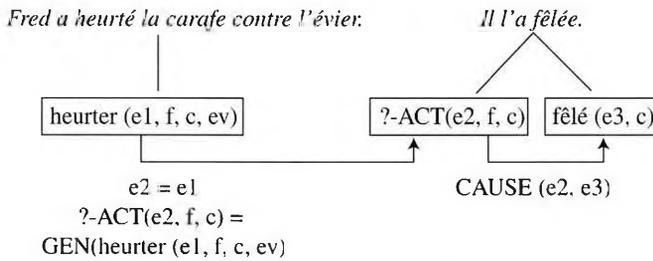


Figure 2 : Analyse de (12)

- (13) a Luc a heurté la carafe contre l'évier. Cela / Cet incident a agacé Marie.
 b Luc a heurté la carafe contre l'évier. Il a agacé Marie.

Notre analyse de Résultat établit un point commun entre ces deux discours qui décrivent la même situation : ils mettent en jeu une relation de coréférence événementielle de type généralisation. Dans (13a), *cela* ou *cet incident* généralise la cause⁵ et nous verrons dans la section suivante que *incident* ne peut pas être modifié par un élément qui apporte de l'information sur la cause. La description du sous-événement causal dans *Fred a agacé Marie* est que Fred a fait quelque chose non spécifiée (qui a agacé Marie), ce que nous représentons par *?-DO(ei, f)*⁶. Dans (13b), *?-DO(e2, f) = GEN(heurter(e1, f, c, ev))* avec $e2 = e1$. Les analyses de (13a) et (13b) sont schématisées respectivement dans les Figures 3 et 4.

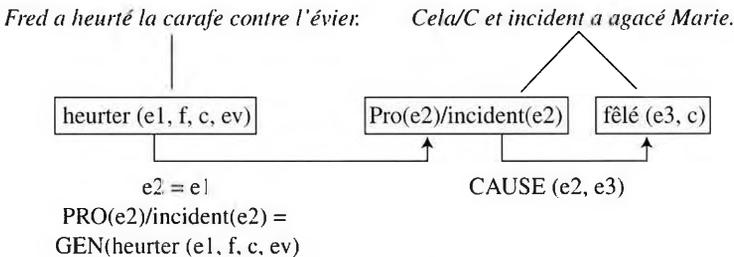


Figure 3 : Analyse de (13a)

Examinons brièvement l'adjonction de modifieur(s) dans la phrase exprimant l'effet, par exemple l'ajout d'un modifieur temporel (*à midi*). On constate que cette adjonction n'altère pas

5. *Cet incident*, qui renvoie à l'événement décrit dans la première phrase, n'apporte aucune information sur cet événement. Ce démonstratif reflète un acte du locuteur utilisé pour désigner le heurt de la carafe contre l'évier : il se contente de reclassifier le heurt comme un incident (Corblin 1995). La reclassification opérée par un démonstratif sera discutée à nouveau dans la Section 3.

6. Contrairement aux sous-événements causaux des verbes causatifs dont le changement d'état est physique, les sous-événements causaux des verbes causatifs psychologiques n'impliquent pas le patient. Fred peut avoir fait quelque chose sans rapport avec Marie mais qui agace celle-ci malgré tout, comme en (13b). Ajoutons que Fred peut ne pas avoir fait quelque chose et agacer Marie comme en (i) ci-dessous. Ce discours indique que le sous-événement causal de *agacer* pourrait en réalité être un fait et non un événement (pour la distinction entre événement et fait, voir Asher (1993)).

(i) Fred n'est pas arrivé à l'heure. Il a agacé Marie.

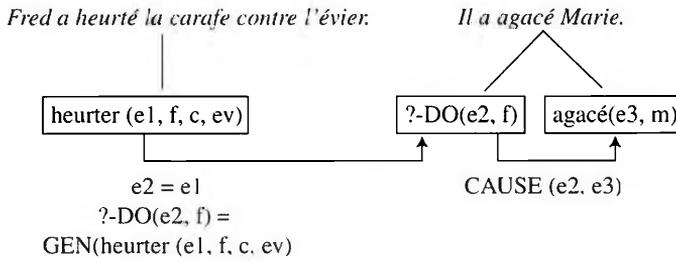


Figure 4 : Analyse de (13b)

l'interprétation causale pour la relation Explication. (14a), mais qu'elle l'altère pour la relation Résultat, (14b) avec le signe o.

- (14) a Fred a fêlé la carafe à midi. Il l'a heurtée contre l'évier.
 b≠ Fred a heurté la carafe contre l'évier. Il l'a fêlée à midi.

Nous avons montré en détail dans (Danlos 1999b) que le contraste entre (14a) et (14b) est général dans la mesure où tout modifieur du verbe causatif qui porte sur le sous-événement causal est autorisé pour Explication et interdit pour Résultat. Le typage de la relation de corréférence événementielle dans ces discours causaux explique ce phénomène : la corréférence événementielle doit être du type PARTICULARISATION pour Explication, comme elle l'est dans (14a) où $heurter(e2, f, c, ev) = PART(?-ACT(e1, f, c) \dot{Y} \text{ à-midi}(e1))$ avec $e2 = e1$. La corréférence événementielle doit être du type GÉNÉRALISATION pour Résultat, ce qui n'est pas le cas dans (14b) où $?-ACT(e2, f, c) \wedge \text{à-midi}(e2) \neq GEN(heurter(e1, f, c, ev))$ avec $e2 = e1$.

3. Reprise d'une phrase par un GN

Nous avons rappelé en (5), répété en (15), qu'un GN démonstratif référant à un objet humain peut apporter une ou des informations sur la personne en question, par exemple *cette parisienne aux cheveux roux* = $PART(une\ gynécologue)$.

- (15) Fred se marie avec une gynécologue. Cette parisienne aux cheveux roux agace Marie.

On sait qu'il est plus difficile pour un GN démonstratif référant à un objet non humain d'apporter des informations nouvelles. Ainsi la reprise par un hyponyme, par exemple *un meuble ... cette table*, n'est pas acceptée par tous les locuteurs, (16).

- (16)? Un meuble encombre l'entrée. Cette table agace Marie.

Qu'en est il pour un GN démonstratif référant à un événement précédemment décrit dans une phrase?⁷ On constate qu'il est totalement interdit qu'un GN démonstratif référant à un événement apporte de l'information : le discours (17a), qui diffère de (13a) par l'ajout de *nocturne*, est pratiquement incompréhensible. Soulignons bien que c'est l'ajout d'une infor-

7. Les démonstratifs ont fait l'objet d'une abondante littérature (Milner (1982), Corblin (1987 et 1995) et Kleiber (1984 et 1989), mais ces travaux ne portent pas spécifiquement sur le cas où un démonstratif réfère à un événement.

mation temporelle absente de la première phrase qui rend (17a) incompréhensible. Si l'information temporelle est présente dans la première phrase, elle peut être rappelée dans le GN démonstratif : (17b) est naturel avec *cet incident nocturne* = GEN(*Fred a heurté la carafe contre l'évier à minuit*).

- (17) a ≠ Fred a heurté la carafe contre l'évier. Cet incident nocturne a agacé Marie.
b Fred a heurté la carafe contre l'évier à minuit. Cet incident nocturne a agacé Marie.

Le discours (18a) où le GN démonstratif apporte de l'information sur un actant est aussi pratiquement incompréhensible. Un contraste sensible apparaît entre l'étrangeté qui se dégage de (18a) et le côté presque naturel de (18b) où le GN démonstratif apporte de l'information sur un actant mais réfère à un objet non humain.

- (18) a ≠ Fred va se marier. Ce mariage avec Sue agace Marie.
b ≠ Fred a lu un livre. Ce livre de Milner agace Marie.

Les discours (19) semblent aussi relever d'une anomalie sémantique lorsque le contexte énonciatif ne permet pas d'inférer si Fred a nagé ou marché jusqu'au plongeur. Ainsi (19a) peut être énoncé naturellement si le locuteur et l'interlocuteur sont au bord d'une piscine ou à la plage et que le plongeur est au milieu de l'eau. À l'inverse, si le nom *nage* apporte une information non inférable du contexte énonciatif, (19a) est déviant.

- (19) a ≠ Fred est allé jusqu'au plongeur. Cette nage l'a fatigué.
b ≠ Fred est allé jusqu'au plongeur. Cette promenade l'a fatigué.

Dans (19a), le nom tête du démonstratif est en relation morphologique avec un verbe (*nager*) qui est un hyponyme du verbe de la première phrase (*aller*). Il est donc censé apporter une information nouvelle (sur le mode de déplacement de Fred). Par contre, si le nom tête du démonstratif est un moyen pour le locuteur de reclassifier l'événement en jeu, comme en (20) emprunté à (Corblin 1995, p 184), il n'apporte aucune information nouvelle : classifier le fait d'écrire très vite comme une qualité ou un défaut n'apporte aucune information sur le fait que Pierre écrit très vite.

- (20) a Pierre écrit très vite. Cette qualité le sert.
b Pierre écrit très vite. Ce défaut le dessert.

On retiendra donc que si le nom tête d'un démonstratif référant à un événement est censé apporter une information nouvelle, le discours obtenu est déviant (en dehors d'un contexte énonciatif idoine), en revanche, si le nom tête est un reclassificateur, il n'apporte aucune information nouvelle et le discours obtenu est acceptable.

Les exemples (17)-(20) amènent à considérer l'hypothèse suivante :

Lorsque D1 est une phrase référant à un événement e et D2 un GN démonstratif référant à e alors le discours obtenu est perçu comme cohérent uniquement si D2 = GEN(D1).⁸

Il est néanmoins possible d'adjoindre au nom tête d'un GN démonstratif référant à un événement une relative explicative (bien encadrée de virgules à l'écrit), (21a) ou (22a). Mais le contenu de la relative n'est pas dans la portée du prédicat : dans (21a), le fait que l'incident ait

8. Comme les GN définis et les formes pronominales ne peuvent pas apporter d'informations nouvelles (même lorsqu'ils réfèrent à un humain, voir la note 6), on peut généraliser l'affirmation précédente à tous les cas où D2 est un groupe (pro)nominal.

eu lieu à minuit n'est pas perçu comme ayant un lien causal avec l'agacement de Marie. D'ailleurs (21a) se paraphrase naturellement en (21b) où le contenu de la relative est syntaxiquement hors de la portée de *agacer*. Dans (22a), la relative contient le marqueur *pourtant* qui souligne un contraste. Le contraste ne peut être établi qu'entre le fait que le départ de Fred ait surpris Marie et le fait que ce départ était prévu et préparé ostensiblement de longue date. (22a) se paraphrase naturellement en (22b).

- (21) a Fred a heurté la carafe contre l'évier. Cet incident, qui a eu lieu à minuit, a agacé Marie.
 b Fred a heurté la carafe contre l'évier. Cet incident a agacé Marie et il a eu lieu à minuit.
- (22) a Fred est parti hier. Ce départ, qui était pourtant prévu et préparé ostensiblement de longue date, a surpris Marie.
 b Fred est parti hier. Ce départ a surpris Marie mais il était pourtant prévu et préparé ostensiblement de longue date.

La conclusion est la suivante qui précise l'hypothèse précédente :

Lorsque D1 est une phrase référant à un événement e et D2 un GN démonstratif référant à e et argument d'un prédicat noté PRED alors le discours obtenu est perçu comme cohérent uniquement si D2 = GEN(D1) en tant qu'argument de PRED.

Cette conclusion montre le point suivant : si D1 et D2 sont deux descriptions d'une même entité x et D2 un GN argument d'un prédicat PRED, alors la relation de particularisation ou de généralisation entre D1 et D2 doit être établie en répondant à la question suivante : y a-t-il apport d'information nouvelle sur x en tant qu'argument de PRED ou sur x proprement dit? Nous venons d'illustrer ce point lorsque x est un événement. Nous avons également illustré ce point lorsque x est un objet (Danlos 1999a). Présentons brièvement les faits. Considérons le contraste entre (23a) avec la chaîne de référence *une irlandaise ... une irlandaise catholique* et (23b) avec la chaîne de référence *une irlandaise ... cette (irlandaise) catholique*. (23a) est un discours particularisant naturel tandis que (23b) est malheureux, la seconde phrase étant perçue comme n'apportant aucune information nouvelle par rapport à la première. (23b) est tout aussi malheureux que (23c) avec la forme pronominale *elle*. (23b) et (23c) deviennent naturels si on ajoute une information nouvelle dans la seconde phrase, par exemple par l'adjonction d'un modifieur temporel comme *hier*, (23d).

- (23) a Fred a pris un pot avec une irlandaise. Il a pris un pot avec une irlandaise catholique.
 b ≠ Fred a pris un pot avec une irlandaise. Il a pris un pot avec cette (irlandaise) catholique.
 c ≠ Fred a pris un pot avec une irlandaise. Il a pris un pot avec elle.
 d Fred a pris un pot avec une irlandaise. Il a pris un pot avec cette (irlandaise) catholique / elle hier.

Le contraste entre (23a) et (23b) peut se traduire dans les termes suivants (en notant x le référent de discours introduit par *une irlandaise* dans la première phrase) : en (23a) *une irlandaise catholique* apporte de l'information sur x en tant qu'argument du prédicat de la seconde phrase; en (23b), *cette (irlandaise) catholique* apporte de l'information sur x proprement dit. Plus précisément, les analyses de (23a) et (23b) sont schématisées respectivement dans les Figures 5 et 6. En (23a), le GN indéfini *une irlandaise catholique* introduit et décrit le référent de discours y qui figure comme argument dans la description prendre-pot(e2, f, y). La reconnaissance de la relation de discours Particularisation entre les deux phrases (grâce à l'identité ou la compatibilité des prédicats et actants, et grâce à l'absence de marqueurs induisant une

autre relation de discours, voir Section 1.1) permet d'établir l'identité $e2 = e1$, qui entraîne l'identité $y = x$. En (23b), le GN démonstratif *cette (irlandaise) catholique* introduit le référent de discours y qui est directement identifié comme étant égal à x grâce au marqueur de coréférence *cette* (comme c'est le cas si le GN démonstratif est remplacé par le pronom *elle*, (23c)). De plus, ce démonstratif apporte l'information que x est catholique (par un mécanisme probablement assez proche de celui du traitement des présuppositions (van der Sandt 1992, Asher et Lascarides 1998)). Comme pour (23a), la seule relation de discours possible entre les deux phrases de (23b) est Particularisation, d'où l'identité $e2 = e1$. Toutefois la description $\text{prendre-pot}(e2, f, y)$ avec $y = x$ n'apportant aucune information par rapport à $\text{prendre-pot}(e1, f, x)$, la contrainte imposée par Particularisation (i.e. apport d'information nouvelle dans la seconde phrase) n'est pas respectée. Il n'y a donc pas de Particularisation entre les deux phrases. Comme aucune autre relation de discours n'est disponible, le discours est incohérent (nous admettons en suivant (Lascarides et Asher 1993) que deux phrases non reliées par une relation de discours forment un discours incohérent).

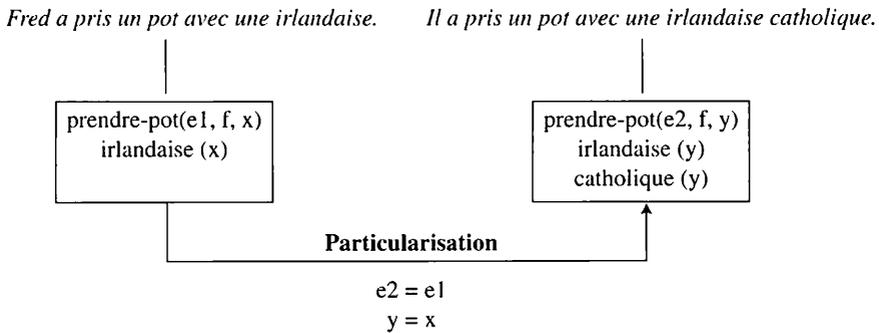


Figure 5 : Analyse de (23a)

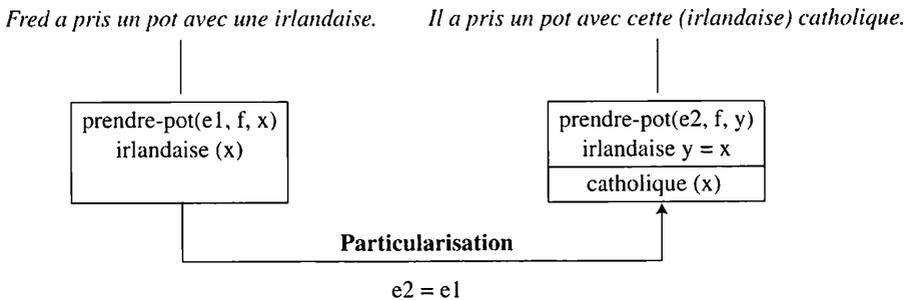


Figure 6 : Analyse de (23b)

Conclusion

Nous avons défini deux types de relation de coréférence entre deux descriptions successives de la même entité x , la particularisation et la généralisation. Le typage de la relation de coréférence est essentielle lorsqu'il s'agit de coréférence événementielle. Ainsi l'étude des discours composés de deux phrases référant au même événement n'a de sens qu'en distinguant

les discours particularisants et généralisants (Section 1 et (Danlos 1999a)). De même, l'étude des discours causaux (Section 2 et (Danlos 1999b et 1999c)) a montré que le typage de la relation de coréférence événementielle impliquée explique des contrastes frappants (voir (14)). Enfin, la Section 3 a montré que le typage de la relation de coréférence doit être précisé lorsque la seconde description de x (événement ou objet) est un GN argument de PRED. La question se pose de savoir si un éventuel apport d'information porte sur x en tant qu'argument de PRED ou sur x proprement dit.

Une formalisation de ces données dans le cadre de la SDRT (Asher 1993) est à l'étude. Ce cadre paraît adéquat puisqu'il accorde une grande importance aux relations de discours et que nous avons vu que celles-ci étaient centrales pour de nombreux phénomènes liés à la coréférence. De plus, il permet de distinguer les notions d'événement et de fait et cette distinction semble nécessaire pour formaliser les données que nous avons présentées.

Du groupe prépositionnel à l'adjectif relationnel : vers une stabilité de la dénomination

Béatrice Daille
Université de Nantes, Nantes, France

Introduction

L'identification des adjectifs relationnels - et des syntagmes nominaux dans lesquels ils apparaissent - peut se révéler intéressante dans divers domaines du TALN (comme l'acquisition de terminologie, la mise à jour de thesaurus, la détection des thèmes, etc.), du fait que ces adjectifs possèdent une fonction dénominative forte communément admise chez les linguistes : Bartning (1976), Mélis-Puchulu (1991), Levi (1978), etc. Leur utilisation est même privilégiée dans les domaines scientifiques (Monceaux 1993).

Paradoxalement, les systèmes d'acquisition de terminologie TERMINO (David et Plante 1990), LEXTER (Bourigault 1994), TERMS (Justeson et Katz 1995), pour ne citer que ces derniers, ne se sont pas intéressés aux adjectifs relationnels.

Cependant, malgré sa fonction dénominatrice forte, l'adjectif relationnel, au même titre que le terme simple nominal, est souvent ambigu du fait de sa migration possible d'un domaine scientifique à un autre : l'adjectif *planétaire* employé avec le nom *droit* relève du domaine juridique, avec le nom *système* de l'astronomie, avec le nom *électron* de la chimie, etc. Seule l'identification du nom accompagnant l'adjectif relationnel permet de lever cette ambiguïté.

Le syntagme comportant un adjectif relationnel est interprété par Lerat (1995) comme « [...] moyen de condenser de l'information sous une forme motivée plutôt qu'entièrement explicite ». L'adjectif relationnel, même au sein d'un groupe nominal, reste ambigu tant que le groupe prépositionnel avec lequel il est en concurrence n'est pas explicitement donné : le syntagme *farine animale* réfère-t-il à de la *farine pour les animaux* ou à de la *farine à base de déchets animaux* ?

Notre objectif est :

1. d'identifier les groupes nominaux dans lesquels les adjectifs relationnels apparaissent, ainsi que les groupes nominaux prépositionnels avec lesquels ils sont en concurrence lorsque ceux-ci existent. Par ailleurs, nous verrons dans la section 2 que cette propriété de paraphrase est l'une des propriétés utilisées pour l'identification de ces adjectifs.

2. de vérifier le caractère dénominatif de ces adjectifs et d'évaluer ce même caractère pour les groupes nominaux dans lesquels ils apparaissent.

L'identification de ces deux formes conjointes peut être utile dans plusieurs types d'applications et permet :

- dans le cadre d'acquisition de terminologie, de regrouper des formes synonymiques référant à un même concept comme *produit laitier* et *produit au lait*, *produit de lait*, *produit issu du lait*, etc.
- dans le cadre de mise à jour de thesaurus, de remplacer la forme à groupe prépositionnel par celle à adjectif relationnel plus caractéristique d'une dénomination scientifique;
- dans le cadre de dictionnaire monolingue ou bilingue, d'explicitier la forme à adjectif relationnel à l'aide de la forme prépositionnelle.

Pour effectuer cette identification, nous utilisons une technique fondée sur l'analyse partielle (Abney 1991), puis pour le traitement morphologique une méthode dynamique,

s'appliquant sur corpus étiqueté et lemmatisé et qui n'utilise aucune ressource lexicale. En particulier, aucune information dérivationnelle n'est fournie et il n'existe pas à notre connaissance d'étiqueteur dérivationnel du français, ni d'ailleurs de base lexicale fournissant les familles dérivationnelles des mots, comme par exemple CELEX pour l'anglais¹. Sans information dérivationnelle, nous ne pourrions pas prendre en compte les adjectifs relationnels construits sur des bases non autonomes de classes de noms (*car/cœur*), ni des racinaux supplétifs par rapport au nom (*pater/père, urb/ville*). Néanmoins, une approche par racinisation pour l'identification de variantes dérivationnelles de termes en indexation donne de bons résultats, même si ceux-ci sont moins bons qu'avec une base lexicale (Daille et Jacquemin 1998).

Après un rappel de la définition et de quelques propriétés linguistiques des adjectifs relationnels, nous décrivons le programme d'extraction de terminologie utilisé et les modifications apportées à ce programme de manière à identifier les adjectifs relationnels en corpus. Nous présenterons les résultats obtenus à partir d'un corpus technique de l'agriculture [AGRO] et comparerons les adjectifs relationnels identifiés ainsi que les candidats-termes dans lesquels ils apparaissent avec un thesaurus du même domaine. Nous concluons sur l'intérêt qualitatif de la reconnaissance des adjectifs relationnels pour l'extraction de terminologie et d'autres problématiques du TAL.

1. Définition et propriétés linguistiques de l'adjectif relationnel

La tradition linguistique et grammaticale distingue deux grandes catégories parmi les adjectifs : les adjectifs qualificatifs comme *important*, et les adjectifs relationnels comme *laitier*. Les premiers ne peuvent pas avoir une interprétation actancielle à la différence des seconds : l'adjectif *laitier* au sein du syntagme nominal *production laitière* est argument du nom prédicatif *production* ce qui n'est pas le cas pour l'adjectif *important* dans le syntagme *production importante*. Le terme d'« adjectif de relation » (ou « adjectif relationnel ») a été introduit par (Bally 1965) et permet d'exprimer cette idée de « relation » habituellement exprimée par une préposition. Ces mêmes adjectifs sont appelés « pseudo-adjectifs » par les écoles transformationnelle et générativiste (Postal 1969; Zribi-Hertz 1972 et Bartning 1976).

Les adjectifs qualificatifs (AdjQ) et relationnels (AdjR) partagent les propriétés d'accord en genre et en nombre avec le nom qu'ils accompagnent et la possibilité d'occuper la fonction d'épithète. Par contre, ces deux classes se différencient à l'aide de propriétés morphologiques, paraphrastiques et syntaxiques qui s'appliquent soit à l'adjectif seul, soit au groupe nominal dans lequel il apparaît.

1.1. Propriétés morphologiques

Les adjectifs relationnels sont soit des adjectifs dénominaux — dérivés d'un nom au moyen d'un suffixe —, soit des adjectifs ayant un emploi nominal comme *mathématique*. Mais, pour les premiers, tous les suffixes d'adjectivation dénominale ne donnent pas nécessairement des adjectifs relationnels. Les suffixes considérés comme très favorables (Dubois 1962) sont *-ain*, *-aire*, *-al*, *-el*, *-estre*, *-ien*, *-ier*, *-il(e)*, *-in*, *-ique*. Ces suffixes spécialisés s'ajoutent soit à un nom : *lait* → *laitier*, soit à une base nominale savante : *hôpital* → *hospitalier*.

Cependant, Guyon (1993) fait remarquer qu'un suffixe, même le plus favorable, n'est jamais ni nécessaire, ni suffisant. De nombreux adjectifs portant un suffixe favorable ne sont pas relationnels : c'est le cas, par exemple, des adjectifs en *-ique*, prépondérants effectivement dans les langues de spécialité, mais qui sont aussi caractéristiques du domaine de la chimie et, dans ce cas, ne sont pas dérivés d'un nom comme *désoxyribonucléique*, *dodecanoïque*, etc.

1. Une base lexicale définissant les familles dérivationnelles du français est en cours de constitution au sein du projet FRANLEX (<http://www.limsi.fr/Individu/jacquemi/Franlex>) (Dal et al. 1999).

Du groupe prépositionnel à l'adjectif relationnel

D'autres suffixes non favorables sont parfois utilisés comme les suffixes *-if* et *-eux* : *propulsion* → *propulsif*, *-eux* comme *cancer* → *cancéreux*, etc.

1.2. Propriétés paraphrastiques

Un adjectif relationnel est généralement paraphrasable par un groupe prépositionnel, mais la préposition employée, ainsi que la présence ou non d'un déterminant, dépend du nom de tête présent dans le syntagme nominal :

acidité sanguine, acidité du sang,
conquête spatiale, conquête de l'espace,
débit horaire, débit par heure,
expérimentations animales, expérimentations sur les animaux.

1.3. Propriétés syntaxiques

Les adjectifs relationnels sont soumis à certaines contraintes syntaxiques rappelées dans (Monceaux 1997) qui ne s'appliquent pas aux adjectifs qualificatifs. Ces propriétés s'appliquent au groupe nominal constitué du nom et de l'adjectif relationnel :

- la non-prédicativité, c'est-à-dire l'interdiction en position attribut, excepté dans des conditions particulières contraignant une interprétation typique :

AdjQ : *cette production est importante*
AdjR : ? *cette production est laitière* (strictement)
cette production est laitière (typiquement)

- l'interdiction de la modification par un adverbe de degré, y compris dans les phrases attributives recevant une interprétation contrastive :

AdjQ : *une production très importante*
AdjR : **une production très laitière*
**cette production est très laitière*

- la non-antéposition, c'est-à-dire l'impossibilité de rencontrer l'adjectif relationnel en position épithète antéposée :

AdjQ : *une importante production*
AdjR : **une laitière production*

D'autres propriétés sont aussi évoquées : la non-coordination, ni entre eux ni avec un adjectif qualificatif dans Guyon (1993), la postposition immédiate après le nom dans une séquence d'adjectifs postposés dans Mélis-Puchulu (1991), etc.

Cependant, là encore, ces propriétés syntaxiques de l'adjectif relationnel sont à nuancer. En particulier, l'adjectif relationnel lorsqu'il dénote d'une propriété « typologique » ou « typique » peut accepter la construction attributive : *une pollution agricole/cette pollution est agricole, un problème mathématique/ce problème est mathématique*, le détachement, la modification et l'énumération : *les réformes politiques et économiques, une production surtout céréalière*, etc.

2. Identification des adjectifs relationnels

Parmi tous les critères linguistiques que nous avons énoncés précédemment, peu sont opératoires en extraction automatique : c'est le cas des critères syntaxiques négatifs. En effet, le fait, par exemple, que ne soit pas rencontrée une construction attributive entre un nom et adjectif en corpus, ne permet pas d'en déduire que la construction attributive est impossible. Par contre, la rencontre d'une construction interdite pourrait nous permettre de refuser le statut relationnel à un adjectif. Cependant, ces constructions étant possibles dans certaines interprétations sémantiques de l'adjectif, nous préférons dans un premier temps ne pas rejeter les adjectifs les

acceptant. Nous étudierons les constructions syntaxiques rencontrées en section 5.3 et verrons comment elles peuvent être exploitées. Le critère morphologique, quant à lui, n'est pas suffisant et l'utiliser seul provoquera du bruit (cf. section 1.1) et sera donc susceptible de fausser notre étude.

Les propriétés syntaxiques étant exclues, la propriété morphologique étant insuffisante quand utilisée seule, nous avons donc utilisé leur propriété paraphrastique qui intègre leur propriété morphologique. Ce critère paraphrastique est un critère fort, produisant peu de bruit, mais qui ne permet pas la reconnaissance exhaustive de tous les adjectifs relationnels à cause de :

- l'absence de paraphrases en corpus;
- la non-paraphrasabilité ou la paraphrasabilité complexe;
- la distance dérivationnelle trop grande entre l'adjectif et le nom, en particulier pour tous les adjectifs construits avec des racines supplétives.

Néanmoins, nous verrons en section 5.3 comment acquérir, toujours à l'aide de critères fiables, d'autres adjectifs.

L'identification des séquences Nom Adj répondant à cette propriété nécessite l'utilisation d'un programme capable d'extraire tous les groupes nominaux présents dans un corpus. Nous présentons donc en premier le programme d'extraction de terminologie que nous avons choisi d'utiliser, puis les modifications que nous lui avons apporté pour identifier les adjectifs relationnels.

2.1. Programme d'extraction de terminologie

ACABIT (Daille 1996), le programme d'extraction de terminologie utilisé pour cette expérimentation a pour objectif de préparer la tâche du terminologue en lui proposant une liste ordonnée de « candidats-termes » pour un corpus donné, c'est-à-dire des termes nominaux les plus représentatifs du domaine jusqu'à ceux qui le sont le moins. Ce programme utilise un score statistique pour classer les candidats. Les candidats-termes extraits du corpus correspondent à un type particulier de cooccurrences caractérisé par les propriétés suivantes :

- la cooccurrence est orientée et suit donc l'ordre linéaire du texte;
- elle est composée de deux unités lexicales pleines;
- elle épouse l'une des structures morphosyntaxiques de ce que nous appelons « termes de base » ou l'une des variations recensées de ceux-ci.

Les termes de base s'appartient à l'une des structures morphosyntaxiques suivantes :

Nom1 Adj	<i>emballage biodégradable</i>
Nom1 (Prep (Det)) Nom2	<i>ions calcium, protéine de poisson, chimioprophylaxie au rifampine</i>
Nom1 à Vinf	<i>viandes à griller</i>

Ces structures de base ne sont pas figées et admettent de nombreuses variations. Les variations prises en compte sont les suivantes :

a. Variations flexionnelles et variations syntaxiques faibles à l'intérieur de la structure de base :

- les variations graphiques et orthographiques regroupent les variantes flexionnelles prévisibles : *conservation de produit, conservations de produit*, ou non : *conservation de produits* et les différences de casse.
- la variation de préposition : *chromatographie en colonne, chromatographie sur colonne*;
- l'effacement ou non de la préposition et l'insertion ou non d'un déterminant : *fixation azote, fixation d'azote, fixation de l'azote*.

b. Variations de modification interne : l'insertion ou non d'un modifieur à l'intérieur de certaines structures de base comme par exemple l'insertion d'un adjectif au sein d'une structure Nom1 Prep (Det) Nom2 : *lait de brebis, lait cru de brebis*.

Du groupe prépositionnel à l'adjectif relationnel

c. Variations de coordination : la coordination de termes de base : *alimentation humaine, alimentation animale et humaine*.

d. Variations de l'adjectif en position attribut : *pectine méthylée, ces pectines sont méthylées*.

Le corpus de départ est étiqueté et lemmatisé. Le programme parcourt le corpus et relève les cooccurrences ainsi définies de termes ou de leurs variations en utilisant des grammaires locales à base d'expressions régulières (Basili *et al.* 1993). Ces grammaires utilisent les informations morphosyntaxiques associées aux mots du texte par l'étiquetage. Les différentes occurrences sont regroupées sous l'entrée d'un couple représenté par les deux lemmes du candidat-terme.

Tableau 1. Nombre et exemple de règles par suffixe

Suffixe	Nombre de règles	Exemple de règle	
-al	5	-al/	<i>national/nation</i>
-aire	8	-aire/	<i>dentaire/dent</i>
-atif	2	-atif/ + e	<i>normatif/norme</i>
-é	2	-é/ + e	<i>carboné/carbone</i>
-el	2	-el/ + e	<i>industriel/industrie</i>
-er	1	-er// + e	<i>paysager/paysage</i>
-eux	3	-eux/ + e	<i>veineux/veine</i>
-ien	1	-ien/ + ie	<i>bactérien/bactérie</i>
-ier	2	-ier/	<i>fruitier/fruit</i>
-if	2	-if/	<i>sportif/sport</i>
-in	1	-in/	<i>porcin/porc</i>
-ique	15	-ique/ + ie	<i>graphique/graphie</i>
-iste	1	-iste/ + isme	<i>nationalisme/nationaliste</i>
-oire	1	-oire/ + ion	<i>inflammatoire/inflammation</i>

2.2. Modification apportée au programme d'extraction de terminologie

Pour identifier les adjectifs relationnels, nous utilisons leur propriété paraphrastique. Nous regroupons les termes de base de structure Nom1 Prep (Det) Nom2 avec les termes de base Nom1 Adj où l'adjectif est soit dérivé de Nom2 comme par exemple : *production de céréales, production céréalière*, soit possède un emploi nominal comme par exemple *muscle bovin, muscles de bovin*.

La reconnaissance des adjectifs relationnels est réalisée après l'extraction des différentes occurrences des termes et de leurs variations syntaxiques. Chaque candidat étant associé à une structure de base et accompagné d'un résumé des variations rencontrées, il aurait été possible de vérifier la non modification, la non position attributive de l'adjectif si Monceaux (1997) n'avait pas dénoncé la généralité de ces propriétés.

Chaque candidat de structure Nom Adj est examiné en fonction de la terminaison de son adjectif, les adjectifs relationnels possédant des terminaisons prédictibles. Les suffixes les plus courants du français entrant en jeu dans la dérivation des adjectifs relationnels ont été inventoriés dans Guyon (1993); il s'agit des suffixes favorables : *-ain, -aire, -al, -el, -estre, -ien, -ier,*

-il, -in, -ique et des suffixes défavorables : -esque, -eux, -é, -if, -oire. Nous avons écarté les suffixes -ain, -il, -in, -esque. Le suffixe -ain est caractéristique des adjectifs dérivés de noms propres de lieu géographique comme *toulousain*, -il et -estre sont rares, et —esque introduit un sens péjoratif comme avec *livre, livresque*.

Pour chaque suffixe, nous avons créé des règles de désuffixation/recodage de manière à générer les formes les plus prédictibles de noms dérivés possibles. Ces règles sont établies manuellement à l'aide des exemples d'adjectifs relationnels et de leurs noms associés principalement dans Guyon (1993) et Monceaux (1993). Nous ne prétendons pas couvrir toutes les formes nominales dérivationnelles possibles mais seulement les plus prévisibles. Le tableau 1 précise le nombre de règles écrites pour chaque suffixe et donne un exemple de règles.

Ces règles génèrent un ou plusieurs noms dérivés possibles pour un adjectif donné. Cette méthode de surgénération décrite dans Jacquemin et Tzoukermann (1999) et utilisée pour l'indexation, génère peu de bruit puisque l'existence de la forme nominale doit non seulement être attestée dans le corpus, mais de plus doit apparaître comme extension d'un même nom de tête. Par exemple, à partir de l'adjectif *ionique*, les formes *ionie* et *ion* sont générées, mais seule la forme *ion* est attestée dans le corpus. Pour l'adjectif *gazeux*, les formes *gaz* et *gaze* sont générées et sont toutes deux des formes attestées; cependant l'adjectif *gazeux* apparaît avec le nom *échange* dans le groupe nominal *échange de gaz* et non dans *échange de gaze*.

L'algorithme ci-dessous résume les différentes étapes de reconnaissance des adjectifs relationnels :

1. Examen de chaque candidat de structure Nom Adj;
2. Vérification que le lemme de l'adjectif se termine par un suffixe pressenti, avec quelques contraintes supplémentaires pour certains suffixes comme par exemple, pour le suffixe —er que l'adjectif concerné n'est pas un participe passé;
3. Application d'une règle de désuffixation/recodage de manière à générer toutes les formes du nom dérivé possibles;
4. Recherche dans l'ensemble des candidats de structure d'un Nom1 Prep (Det) Nom2 du candidat comportant le Nom1 et le Nom2 généré à l'étape précédente;
5. Si l'étape 4 réussit, réunion des différentes structures de base. Extraction des autres candidats possédant cet adjectif relationnel de l'ensemble des candidats de structure Nom Adj, et affectation d'une structure Nom AdjR.

Pour les adjectifs non ethniques ayant un emploi substantival comme par exemple *problème technique* et *problème de technique*, il suffit de permettre qu'un couple candidat puisse posséder deux structures de base : l'une de type Nom1 Prep (Det) Nom2, et l'autre de type Nom1 Adj. Il n'y a aucun calcul sur la forme lemmatisée du Nom2, celle-ci étant identique à celle de l'adjectif.

Tableau 2. Nombre de structures de base extraites d'[AGRO]

Nombre d'occurrences des structures de base	1	≥ 2	Total
Non1 (Prep (Det)) Nom2	17 232	5 949	23 181
Npm Adj	12 344	4 778	17 122
Nom à Vinf	203	16	219
Total	29 779	10 743	40 522

3. Résultats obtenus à partir du corpus [AGRO]

Notre corpus est constitué de 7 272 résumés de texte français (2,5 Mo) extraits de la base PASCAL² sur le domaine de l'agriculture (corpus désigné par [AGRO]). Nous avons utilisé l'étiqueteur d'E. Brill (Brill 1992) entraîné pour le français à l'INaLF (Lecomte et Paroubek

1996) et le lemmatiseur développée par F. Namer dans le cadre du projet ILIAD (Toussaint *et al.* 1998). Cette chaîne de traitements satisfait nos besoins sauf pour le traitement des accords au sein d'une phrase ou même au sein des différents constituants de la phrase. Il est en effet impossible de vérifier les accords entre le nom et l'adjectif, ce qui conduit à l'extraction erronée de candidats-termes de base ou de leurs variantes.

3.1. Résultats quantitatifs

Le tableau 2 donne le nombre de structures de base extraites de [AGRO]. À partir de ces structures de base, 395 regroupements ont été effectués. La présence conjointe d'un groupe nominal dont l'extension est soit réalisée à l'aide d'un adjectif relationnel, soit d'un groupe prépositionnel est donc rare, un peu plus de 1 % des occurrences. Néanmoins ces regroupements permettent d'extraire de la masse des hapax - plus de 70 % des occurrences - des candidats qui, nous le présumons, seront hautement dénominatifs. Les adjectifs relationnels ainsi identifiés sont au nombre de 129 : *agronomique, alimentaire, arachidier, aromatique, etc.*

3.2. Résultats qualitatifs

Nous avons vérifié la correction linguistique de ces 395 variations structurelles qui permettent de regrouper une structure Nom1 Prep (Det) Nom2 et une structure Nom1 AdjR. Les erreurs sont les suivantes :

- génération d'un « monstre » : *évolution normale* lié à *évolution des normes* (1 regroupement);
- trois mauvais regroupements dus à l'homographie mais à la non-homonymie de l'adjectif et du nom : *fin, courant, potentiel*;
- trois mauvais regroupements dus à la non-reconnaissance par l'étiqueteur de la préposition composée *en fin de* : *populations finales* lié à *population atteinte en fin*.

Nous obtenons donc une précision de correction linguistique de 98 % dans l'identification des adjectifs relationnels.

4. Évaluation à l'aide d'AGROVOC

Le thesaurus AGROVOC³ est une taxinomie d'environ 15 000 termes ou descripteurs associés à leurs éventuels synonymes, ce qui nous donne 25 964 termes. AGROVOC est destiné à l'indexation des données entrant dans les systèmes d'informations agricoles et à la recherche d'informations dans ces systèmes.

À l'aide d'AGROVOC, nous avons effectué deux évaluations : en premier, nous avons vérifié l'usage des adjectifs relationnels que nous avons identifiés au sein des termes du thesaurus, en second, nous avons comparé les candidats-termes extraits comportant un adjectif relationnel aux termes du thesaurus. Nous considérerons que la présence d'un adjectif relationnel dans le thesaurus confirme sa valeur dénominative, et que celle d'un candidat-terme sa valeur terminologique.

4.1. Adjectif relationnel seul

Parmi les 124 adjectifs relationnels corrects extraits alternant avec un syntagme prépositionnel dans [AGRO], 68 apparaissent dans des termes du thesaurus en position épithète comme par exemple *continu, dynamique, enzymatique, fruitier, gazeux*, 15 uniquement sous

2. PASCAL est la base documentaire scientifique développée et maintenue par l'INIST-CNRS, France.

3. Thesaurus multilingue développé par AGRIS.

leur forme nominale en position d'extension, par exemple *arachidier* n'apparaît pas, mais *arachide* est rencontré comme extension d'un nom de tête. De plus, parmi les 124 adjectifs, 73 apparaissent dans le thesaurus sous leur forme nominale comme uniterme. Parmi ces 73 unitermes, 43 d'entre eux, comme *texture*, ont aussi un emploi relationnel *textural*, les 30 autres, comme *estérase*, n'en possèdent pas. Nous pouvons néanmoins considérer que ces adjectifs reflètent des notions importantes du domaine puisque les noms dont ils sont dérivés sont des unitermes du thesaurus.

Les adjectifs absents du thesaurus, en position extension d'un nom de tête sous l'une ou l'autre de leurs formes, sont au nombre de 11 : *bibliographique, compartimental, coûteux, haplotypique, logarithmique, miscellaire, neuronal, opératoire, photonique, polyphénoloxydastique* et *transmembranaire*.

En conclusion, 91 % de ces adjectifs peuvent donc être considérés comme hautement dénominatifs.

Tableau 3. Moyennes des précisions et des rappels

	Nom AdjR	Nom1 Prep (Det) NomAdjR
Précision	0,34	0,04
Rappel	0,46	0,14

Ce premier résultat corrobore l'intuition des linguistes sur le caractère dénominatif des adjectifs relationnels.

4.2. Candidat-terme comportant un adjectif relationnel

Si les adjectifs relationnels sont effectivement hautement dénominatifs, il reste à démontrer que les syntagmes dans lesquels ils apparaissent le sont aussi.

Pour neuf adjectifs relationnels, nous avons comparé les groupes nominaux dans lesquels ils apparaissent avec les termes du thesaurus. Nous avons effectué cette même évaluation pour les groupes nominaux avec comme expansion un groupe prépositionnel comportant le nom dont a été dérivé l'adjectif relationnel. Pour chaque adjectif, nous avons calculé les indices suivants :

T_A le nombre de termes du thesaurus dans lesquels l'adjectif relationnel apparaît en épithète, c'est-à-dire les termes de structure Nom AdjR. Par exemple, $T_A=15$ pour l'adjectif *cellulaire* car celui-ci apparaît dans 15 termes du thesaurus comme *différenciation cellulaire, division cellulaire, etc.*

T_N le nombre de termes du thesaurus dans lesquels le nom dont a été dérivé l'adjectif apparaît dans une extension prépositionnelle, c'est-à-dire de structure Nom Prep (Det) NomAdjR. Par exemple, $T_N = 4$ pour le nom *cellule* car celui-ci apparaît dans 4 termes du thesaurus comme par exemple *banque de cellules, culture de cellule.*

C_A le nombre de candidats-termes de structure Nom AdjR. Par exemple, $C_A = 61$ pour l'adjectif *cellulaire* car celui-ci apparaît dans 61 candidats-termes comme *acide cellulaire, activité cellulaire, agrégat cellulaire, etc.*

C_N le nombre de candidats-termes de structure Nom Prep (Det) NomAdjR. Par exemple, $C_N=58$ pour le nom *cellule* qui apparaît dans 58 candidats-termes comme par exemple *ADN de cellule, addition de cellules, etc.*

Puis, pour chaque candidat-terme comptabilisé pour C_A ou C_N , nous avons vérifié son appartenance au thesaurus. Les seules correspondances que nous avons acceptées sont des correspondances totales. Cette comparaison nous fournit les indices suivants :

a le nombre de candidats-termes de structure Nom AdjR ayant été rencontrés dans le thesaurus sous la structure Nom AdjR;

b le nombre de candidats-termes de structure Nom AdjR ayant été rencontrés dans le thesaurus sous la structure Nom Prep (Det) Nom_{AdjR} ;

c le nombre de candidats-termes de structure Nom Prep (Det) Nom_{AdjR} ayant été rencontrés dans le thesaurus sous la structure Nom AdjR ;

d le nombre de candidats-termes de structure Nom Prep (Det) Nom_{AdjR} ayant été rencontrés dans le thesaurus sous la structure Nom Prep (Det) Nom_{AdjR} ;

Ces indices nous permettent de calculer la précision P et le taux de rappel R pour chaque Nom AdjR et chaque Nom Prep (Det) Nom_{AdjR} à l'aide des formules suivantes :

$$\begin{array}{ll} P_{\text{Nom AdjR}} = a + b / C_A & R_{\text{Nom AdjR}} = a + b / T_A \\ P_{\text{Nom Prep (Det) Nom AdjR}} = c + d / C_N & R_{\text{Nom Prep (Det) Nom AdjR}} = c + d / T_N \end{array}$$

Les moyennes des précisions et des taux de rappel pour les Nom AdjR et les Nom Prep (Det) Nom_{AdjR} sont résumés dans le tableau 3.

Cette comparaison de la moyenne des précisions calculées montre que les candidats-termes de structure Nom AdjR ont 10 fois plus de « chances » d'être des termes du domaine que leurs homologues de structure Nom Prep (Det) Nom_{AdjR}. L'analyse des scores obtenus pour les taux de rappel est lui aussi impressionnant : il est en effet difficile d'obtenir un taux de rappel supérieur à 25 % lorsque l'on compare les candidats-termes extraits d'un corpus à un thesaurus du domaine (Daille *et al.* 1998). Le taux de rappel obtenu grâce à l'identification des adjectifs relationnels montre que presque la moitié des termes du domaine a été identifiée. Ces bons scores de précision et de taux de rappel ont été obtenus uniquement sur des critères linguistiques et sans prendre en compte la fréquence d'apparition de ces candidats.

De plus, nous constatons que même si le thesaurus intègre à peu près autant de termes de structure N AdjR que de structure N Prep Nom_{AdjR}, il n'existe pas réellement de cohérence dans les choix du terme de référence quand les deux formes existent ; ainsi, on *trouve métabolisme protéique* mais pas *métabolisme glucidique*, le terme *métabolisme des glucides* étant préféré à ce dernier. Nos résultats pourraient être utilisés pour la mise à jour de thesaurus lorsque la forme Nom AdjR a été effectivement rencontrée dans un corpus.

4.3. Analyse des variations syntaxiques

Les structures Nom AdjR sont peu soumises aux variations syntaxiques à la différence de leurs homologues Nom Prep (Det) Nom_{AdjR} lorsqu'elles existent : seules 10% des structures Nom AdjR admettent des variations et ce sont principalement des coordinations comme : *produit alimentaire/produits agricoles et alimentaires* et quelques modifications comme *composition lipidique cellulaire*. Nous avons examiné toutes les coordinations et nous avons remarqué que celles-ci n'impliquaient que des adjectifs relationnels. Ce résultat pourrait être utilisé pour identifier de nouveaux adjectifs relationnels, comme d'ailleurs (Jacquemin 1996) a déjà utilisé la coordination de termes en acquisition de nouveaux termes.

Les modifications sont plus difficiles à exploiter dans le cas d'un adjectif inséré : soit l'adjectif est relationnel comme *lipidique* dans *composition lipidique cellulaire*, soit l'adjectif appartient à un nom composé figé comme *gras* dans *matière grasse industrielle*.

Aucune variation attributive n'a été rencontrée. Il semble donc que ces constructions soient peu utilisées dans les domaines techniques.

À l'inverse, 60 % des structures Nom Prep (Det) Nom₂ regroupées à une structure Nom AdjR admettent de variations et principalement des modifications comme par exemple : *filtration membranaire/filtration frontale sur membrane*. Certains regroupements Nom Prep (Det) Nom₂ et Nom₂ AdjR sont particulièrement intéressants : ceux où la forme Nom AdjR a été identifiée sans que la forme de base Nom Prep (Det) Nom₂ existe. Par exemple, *acide vinique* est une forme attestée mais seules des variations syntaxiques impliquant une modification d'*acide* Prep (Det) *vin* existent comme : *acides organiques du vin*, *acide malique dans le vin*, *acides aminés des vins*, *acide tartrique dans les vins*, *acide salicylique dans les vins*. L'*acide vinique* donc les *acides organiques*, *maliques*, *aminés*, *tartriques* et *salicyliques*, tous présents

dans le thesaurus. Ces regroupements constituent une première étape à l'acquisition de connaissances à partir de textes et pourraient, par exemple, servir d'amorce à un système d'acquisition de relations sémantiques comme PROMETHEE (Morin 1998).

Conclusion

Nous avons présenté une méthode d'identification des adjectifs relationnels en corpus grâce à la présence conjointe d'une forme Nom1 Prep (Det) Nom2 et Nom Adj où l'adjectif est, soit dérivé de Nom2, soit partage une même forme avec Nom2. Cette expérimentation corrobore les résultats des études linguistiques et prouve que les adjectifs relationnels portent effectivement une fonction dénominatrice forte. L'identification des adjectifs relationnels pourrait permettre d'extraire des unitermes très pertinents. Nous avons aussi démontré que les groupes nominaux comportant un adjectif relationnel sont beaucoup plus informatifs que leur équivalent en groupe prépositionnel. La méthode présentée est robuste même si elle ne permet pas l'identification exhaustive de tous les adjectifs relationnels. Cette méthode peut néanmoins être améliorée par l'exploitation des variantes coordinatives. L'identification de ce type d'adjectif est donc importante dans un programme d'extraction de terminologie, dans un programme d'indexation mais aussi particulièrement intéressante dans la problématique de la mise à jour de thesaurus ou de la veille scientifique où l'apparition d'un adjectif relationnel semble caractériser une stabilisation d'un concept scientifique émergent.

Accès unique à des dictionnaires hétérogènes

Mathieu Mangeot-Lerebours
GETA-CLIPS-IMAG, Université Joseph Fourier, Grenoble, France

Introduction

Notre laboratoire utilise pour ses recherches plusieurs ressources lexicales hétérogènes : dictionnaires monolingues, bilingues ou bases lexicales multilingues. Nous avons profité de cette situation pour les utiliser dans le cadre de notre expérience.

Notre but est d'accéder à des ressources hétérogènes à l'aide d'une seule interface en essayant de limiter les développements et de modifier le moins possible les fichiers sources. Cette interface doit être accessible au plus grand nombre d'utilisateurs.

Nous présenterons d'abord les ressources que nous avons utilisées pour notre expérience, puis nous exposerons le système que nous avons élaboré pour répondre à notre problème. Nous présenterons son interface ainsi que son architecture générale, puis nous détaillerons chaque fonctionnalité importante du système. Nous discuterons ensuite de cette solution puis nous la comparerons à d'autres solutions existantes. Enfin, nous concluerons sur les avantages d'un tel système et les extensions éventuelles que nous pourrions envisager.

1. Les ressources

Nous avons à notre disposition, entre autres, cinq dictionnaires. Ils ont été mis à notre disposition tels quels, sans aucun outil de présentation. Les dictionnaires « SGML » n'ont pas non plus de définition de type de document (DTD). Nous avons donc manipulé ces dictionnaires sans connaître leur structure interne.

1.1. *DicoSzotar* : un dictionnaire pour apprenants du hongrois

C'est un dictionnaire bilingue hongrois-français auquel nous avons ajouté des données multimédia. Certaines entrées disposent d'une image les représentant et d'une prononciation contenue dans un fichier son. L'utilisation des images permet à des apprenants non hungarophones de comprendre la signification de l'entrée sans traduction. Voici l'entrée « akkor » (alors) au format d'origine :

```
<entry > <headword > akkor </headword > <administration > <indexer date=«Tue Apr 27  
1999 » « > Mathieu Mangeot </indexer > <lesson- number > 2 </lesson-number > <revisor  
date=«Wed Jun 2 1999 » > Ágnes Sandor </revisor > <confidence-rate > trusted </  
confidence-rate > </administration > <syntactic-cat > <part-of-speech > adverbe  
</part-of-speech > <semantic-cat > <translation > alors </translation > </semantic-cat >  
</syntactic-cat > </ entry >
```

Dans un premier temps, à chaque entrée étaient ajoutés le pluriel et l'accusatif pour un nom et la conjugaison pour un verbe. Nous avons par la suite supprimé ces données pour finalement associer un générateur de pluriel et d'accusatif pour les noms ainsi qu'un conjugeur pour les verbes. Nous étendons le concept de dictionnaire en associant des actions externes aux entrées.

1.2. Dictionnaire Oxford-Hachette (OHD) [Corréard94]

Il se compose de deux parties. Un dictionnaire anglais-français et un dictionnaire français-anglais. Chaque dictionnaire, codé en SGML, est représenté par un fichier texte de 20 Mo environ. Chaque entrée est représentée par une seule ligne. Voici un extrait de l'entrée « abrégé » au format d'origine :

```
< se > < hw > abr&eagrave;ger < hw > < pr > < ph > abKeZe < ph > < pr > < hg > < xt >
15 < /xt > < ps > vtr < /ps > < /hg > < s2 num=1 > ( < ic > rendre court < /ic > ) t c
shorten [ < co > mot, expression < /co > ]; to summarize [ < co > tex te, discours < /
co > ]; < sl > &hw; &og;t&eagrave;l&eagrave; visio n&cq; en &og;t&eagrave;l&eagrave;&cq;
< /sl > to shorten &og;t elevisio n&cq; to &og;TV&cq;; < /se >
```

Le mot-vedette « abrégé » est suivi de sa prononciation, puis de sa partie du discours « vtr » et de sa traduction en anglais « to shorten » puis « to summarize ». Un exemple est donné : « abrégé télévision en télé » puis traduit : « to shorten television to TV ».

1.3. New Oxford Dictionary of English (NODE)

Le *NODE* [Pearsall98] est un dictionnaire monolingue anglais. Il est composé d'un seul fichier d'environ 2 fois la taille du *OHD*. Chaque entrée est représentée par une seule ligne. Il est construit selon les mêmes principes que le *OHD*.

1.4. Dictionnaire français-anglais-malais [Lafourcade96]

Ce dictionnaire propose des traductions de l'entrée française en anglais et en malais. L'anglais a servi d'aide aux lexicographes lors de l'élaboration du dictionnaire. Le fichier complet occupe une dizaine de Mo. Voici un extrait au format d'origine de l'entrée « abrégé » :

```
{:fem-entry
{:ENTRY « abrégé »}
{:FRENCH_PRON « abre-je- »}
{:FRENCH_CAT « v.tr. »}
{:FRENCH_GLOSS « un texte »}
{:ENGLISH_EQU « to shorten »}
{:ENGLISH_EQU « to abridge »}
{:MALAY_EQU « memendekkan »}
{:MALAY_EQU « meringkaskan »}
```

1.5. Base ELRA

Cette base est composée de six dictionnaires. Un dictionnaire de concepts où chaque ligne représente un concept avec son numéro puis une définition du concept en français. Ensuite, pour l'anglais, le français, l'italien, l'espagnol et l'allemand; chaque ligne correspond à un numéro de concept suivi de sa traduction et éventuellement d'une catégorie grammaticale. Chaque fichier occupe environ 12 Mo. Voici le concept no 92 et ses traductions anglaises et françaises.

```
92; E; abbreviate; v_trans
92; F; abrégé; v_trans
```

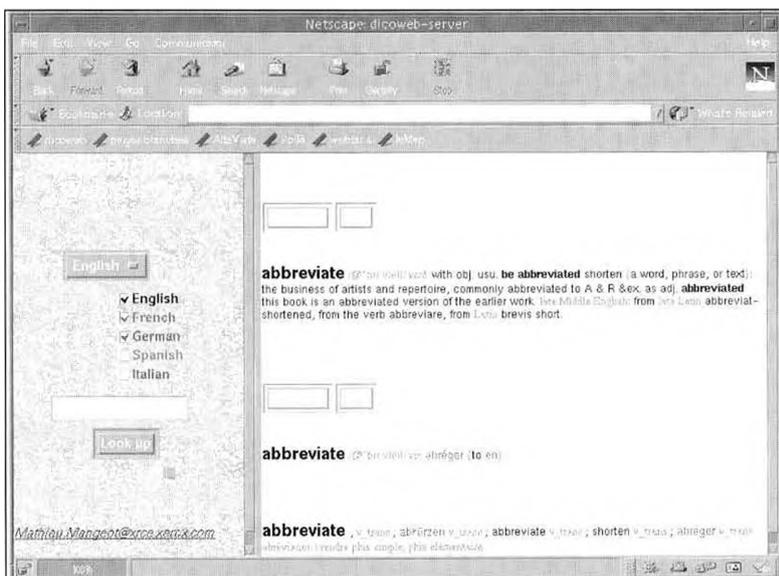
2. Le serveur

Ce serveur de dictionnaires est conçu pour un usage humain. Il sert pour des expérimentations. Pour des raisons légales, il n'est pas accessible au public. Je présenterai son interface, son architecture et quelques points importants.

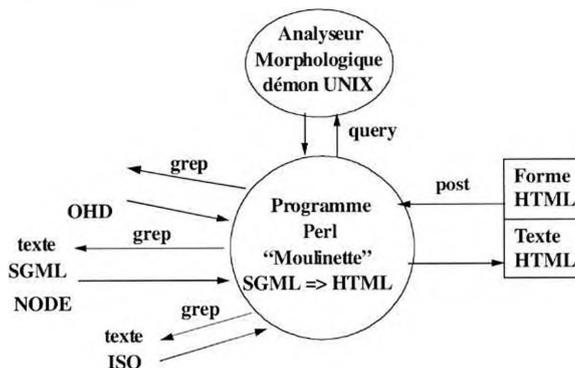
2.1. Interface

L'utilisateur sélectionne la langue source, dans laquelle il va taper l'entrée, puis les langues cibles qu'il désire. Il n'est possible de sélectionner qu'une seule langue source à la fois. Par contre, l'utilisateur peut choisir autant de langues cibles qu'il le souhaite. Il peut, avant de consulter les dictionnaires, envoyer le mot qu'il vient de taper à un analyseur morphologique en cochant la case correspondante. S'il clique sur les boutons « previous » ou « next » des parties « OHD » ou « NODE », il pourra consulter les entrées précédentes et suivantes correspondant, dans l'ordre alphabétique, à celles affichées.

Dans un souci de clarté, nous fixons au départ une seule couleur ainsi qu'une police différente pour chaque langue, qu'elle soit source ou cible, et cela pour tous les dictionnaires. L'utilisateur s'habitue ainsi à ce mode de représentation.



2.2. Architecture générale



Un script CGI écrit en Perl fait la liaison entre l'utilisateur, les analyseurs morphologiques et les dictionnaires. Lorsque l'utilisateur a choisi ses langues source et cibles puis tapé son

entrée, le résultat est envoyé au script. Si l'analyse morphologique est sélectionnée, le dit script envoie l'entrée à l'analyseur morphologique correspondant à la langue source. La réponse est ensuite décodée.

Les dictionnaires sont alors sélectionnés en fonction des langues cibles et les fichiers texte originaux sont parcourus par le script qui cherche l'entrée décrite par une expression régulière perl. Les lignes vérifiant l'expression régulière sont alors sélectionnées puis passées à travers une « moulinette » qui transforme le texte source en HTML. Le tout est renvoyé sous forme de page HTML à l'utilisateur.

2.3. Analyse de l'entrée

Lorsque l'utilisateur a sélectionné l'analyse morphologique, l'entrée est d'abord envoyée par le script à l'analyseur morphologique correspondant à la langue source. Le résultat est ensuite décodé de façon à fournir une liste d'entrées plausibles. Ainsi, si l'utilisateur tape l'entrée « cochons », la liste des nouvelles entrées sera « cocher » et « cochon ». Les analyseurs morphologiques sont des démons UNIX qui tournent en permanence. Ils répondent à des requêtes de différentes applications et étaient déjà utilisés avant que nous ne programmions cette interface.

Le but ici n'est pas de fournir une véritable recherche aidée par le contexte, mais de proposer une petite aide supplémentaire. En effet, il existe des outils spécialisés dans la recherche à l'aide du contexte. Ces outils évitent par exemple que, lorsque l'utilisateur tape « cochons », il obtienne l'entrée « cocher, nom commun » qui n'a rien à voir avec sa première demande. Notre système n'est pas conçu pour résoudre ce genre de problème. Cependant, l'analyse morphologique de l'entrée peut s'avérer utile lorsqu'on ne maîtrise pas la langue source. La liste des nouvelles entrées est ensuite utilisée par le script pour consulter les dictionnaires

2.4. Recherche de l'entrée

Selon les langues sélectionnées, le script consulte les dictionnaires correspondants. Par exemple, si l'utilisateur ne sélectionne que l'anglais comme langue source et cible, le script consultera le dictionnaire *NODE* monolingue anglais et la base *ELRA*. S'il choisit le français comme langue source et l'anglais comme langue cible, le script consultera l'*OHD* français-anglais et la base *ELRA*. S'il choisit l'espagnol comme langue source, le script ne consultera que la base *ELRA*. Les dictionnaires ne subissent aucune modification, ils sont consultés directement dans leur format d'origine.

Perl dispose d'un puissant langage d'expressions régulières. À chaque dictionnaire correspond une expression régulière. Pour chercher une entrée du *OHD*, par exemple, on utilisera le patron : / < [hc]w > \$entry < / où \$entry représente l'entrée demandée.

Le dictionnaire FeM est unidirectionnel, du français vers l'anglais et le malais. Cependant, grâce aux expressions régulières, nous pouvons chercher la traduction d'un mot malais en français ou plus exactement, dans quelles entrées françaises apparaît ce mot malais. L'utilisateur pourra alors se faire une idée de la traduction française de celui-ci.

Pour la recherche dans la base *ELRA*, le script cherche d'abord les numéros de concept dans le dictionnaire correspondant à la langue source, puis cherche dans les dictionnaires correspondant aux langues cibles les traductions correspondant aux numéros de concept.

L'utilisateur peut profiter directement du langage d'expressions régulières. En effet, s'il tape une entrée sous forme d'expression régulière, celle-ci sera interprétée telle quelle par le script. Par exemple, si l'utilisateur tape « b.11 » (ici, le point correspond à n'importe quel caractère) et sélectionne l'anglais comme langue source, il obtiendra les entrées « ball », « bell », « bill », « boll » et « bull ».

2.5. Entrée précédente et suivante

Pour les dictionnaires classés par ordre alphabétique (ici le *OHD* et le *NODE*), il est possible de consulter les entrées précédant et suivant celles affichées. Pour cela, lorsque le script

consulte un dictionnaire à la recherche d'une entrée, il compte les lignes. Lorsque l'utilisateur demande l'entrée précédente ou suivante, le script utilise ce numéro de ligne pour faire sa recherche. Elle s'effectue donc plus rapidement que lorsque le script effectue une recherche à l'aide d'une expression régulière. L'utilisateur se retrouve partiellement dans le contexte de la lecture d'un dictionnaire papier où le contexte de l'entrée est directement sous ses yeux.

2.6. Actions associées aux entrées

Nous avons associé des actions principalement aux entrées de *DicoSzotar* (<http://www-clips.imag.fr/geta/services/dicoszotar/>) pour faciliter l'apprentissage du hongrois. L'accusatif ou le pluriel des noms hongrois n'étant pas réguliers, nous avons associé un générateur d'accusatif et de pluriel aux entrées correspondantes. Pour les verbes, nous avons associé un conjugué. L'utilisateur recherche d'abord une entrée dans l'interface de départ. L'entrée s'affiche alors dans la partie droite du navigateur. Au bas de l'entrée, une nouvelle interface est affichée. Un bouton pour l'accusatif ou le pluriel des noms ou une liste pour sélectionner le temps et mode de conjugaison que l'on désire. Les résultats s'affichent encore dans la partie droite de la fenêtre.

Pour la prononciation, nous pouvons associer un phonétiseur à chaque entrée. Pour le hongrois, nous disposons seulement des fichiers son. L'utilisateur peut donc en cliquant sur le bouton de son écouter la prononciation de l'entrée.

2.7. Pages fabriquées à la volée

Pour éviter de convertir à chaque fois le texte source en HTML, nous aurions pu convertir en une seule fois tous les dictionnaires source cependant, même si cette solution réduit le temps d'attente lors de la recherche d'une entrée, elle présente deux inconvénients importants. En effet, la fabrication à la volée des pages HTML permet d'une part de respecter le copyright en interdisant aux utilisateurs de récupérer entièrement le dictionnaire en une seule fois et d'autre part de retoucher le rendu final directement en modifiant le script perl.

2.8. Ajout d'une nouvelle ressource

Les critères que doivent satisfaire les nouvelles ressources pour être ajoutées au système sont simples : l'entrée doit soit être disposée sur une seule ligne, soit pouvoir être extraite à l'aide d'un outil simple comme *sggrep* (grep pour SGML). Il suffit alors de formuler l'expression régulière adéquate pour trouver l'entrée du dictionnaire, puis associer une feuille de style au texte pour le rendu final.

3. Discussion

Avec cet outil, nous sommes en mesure de proposer un système très simple qui permet de visualiser des sources hétérogènes. Cela permet entre autres de comparer les définitions et/ou traductions entre les différents dictionnaires. L'ajout d'une nouvelle ressource au système est lui aussi très simple puisque le texte d'origine ne subit aucune modification et les fichiers sont utilisés tels quels par le système. De plus, l'interface web permet évidemment une utilisation du système multiplate-forme et multi-utilisateurs.

Comme nous n'avons pas besoin d'analyser les ressources avant de les afficher, nous pouvons facilement intégrer dans ce système des ressources mal structurées du point de vue SGML ou contenant des erreurs. Il est même envisageable d'afficher des ressources incomplètes ou en cours d'élaboration. Nous privilégions cependant le format XML lors de la récupération d'un dictionnaire [Corréard98].

Cet outil a été développé pour un usage humain. Cependant, nous pourrions envisager de l'utiliser pour construire un dictionnaire « qui n'existe pas », résultant de la synthèse de toutes les ressources disponibles. Il serait par exemple possible de construire un dictionnaire en prenant la définition dans une source, les traductions dans d'autres, l'étymologie dans une troisième et les exemples dans un dernier. Cependant, l'intérêt d'un tel dictionnaire nous paraît discutable pour un usage humain. Une information brute, sans indications de provenance ou de contexte, est difficile à utiliser pour un humain. Il faudrait alors garder la provenance de chaque information.

4. Comparaison avec d'autres approches

4.1. Les travaux de M. Haiï [Haiï98]

Les outils développés par M. Haiï permettent de récupérer des données non structurées puis de construire de nouveaux ensembles lexicaux. Notre système, lui, utilise des dictionnaires déjà structurés même si ceux-ci peuvent être incomplets. L'étape de la récupération a déjà été effectuée.

4.2. Le projet Blak [Fischer98]

Blak est un assistant de découverte des caractères chinois. Il utilise des ressources accessibles par Internet, mais dans un format compilé. Il faut donc y accéder à partir d'une interface spécialisée. Toutes nos ressources sont disponibles localement et dans un format textuel. Nous pouvons donc accéder directement aux données sans passer par une interface spécialisée.

4.3. Le projet INTERLEX [INTERLEX]

Le but de ce projet est de convertir des dictionnaires bilingues ou multilingues (généraux et terminologiques), disponibles sur cédérom ou au format papier, en ressources électroniques accessibles par Internet. Ce projet européen (MLIS) est multipartenaire (université et industriels) et est prévu pour durer 18 mois. Toutes les ressources seront converties dans un format standard (GENETER). Par la suite, les partenaires pourront accéder par une interface *ad hoc* à une base de données regroupant toutes les ressources.

Notre technique se distingue de ce projet par sa simplicité. En effet, il nous aura fallu moins d'une personne/mois pour la développer et une demi-journée pour inclure le dictionnaire FeM. De plus, nous gardons le format d'origine des dictionnaires sans les modifier.

Conclusion

Le but de cette expérience a été atteint : nous pouvons, à l'aide d'un outil simple, accéder par une interface unique à un grand nombre de dictionnaires hétérogènes et ajouter une ressource au système avec un minimum de développement. Suite au succès de cet outil, nous avons réutilisé cette méthode pour développer un serveur accessible au public (<http://www-clips.imag.fr/geta/services/dicoweb/>).

Nous n'envisageons pas de développement ultérieur de cet outil puisque ce n'est pas un produit finalisé. Cependant, cette étude a dégagé quelques perspectives : il serait par exemple intéressant de pouvoir fournir à l'utilisateur un fichier de préférences pour qu'il puisse fabriquer des entrées sur mesure. Par exemple, certains utilisateurs préfèrent les exemples d'un dictionnaire et l'étymologie d'un autre, etc. D'autre part, pour éviter le passage du texte d'origine dans une « moulinette » pour produire du HTML, il serait peut être intéressant d'utiliser le langage XML [Connolly98] et d'associer une feuille de style à chaque dictionnaire. Le texte d'origine ne subirait alors aucune transformation, pourvu que celui-ci soit représentable en XML.

L'équerre et la lyre.

Paroles de sciences pour profanes

François Gaudin
Université de Rouen, Rouen, France

Préambule

Travaillant depuis plusieurs années sur la circulation sociale des termes, dans l'orientation de la socioterminologie (Gaudin 1993), je me suis intéressé notamment à la vulgarisation, lieu de diffusion de terminologies scientifiques. Ce faisant, j'ai été conduit à me demander de quelle nature pouvait être cet autre auquel s'adresse l'auteur de vulgarisation. Il m'a semblé qu'il pouvait emprunter certains de ses traits à la figure du prochain. C'est cela que je vais tenter d'expliquer.

Introduction

« Vous êtes en train de lire *La recherche*. Dans la pièce où vous vous trouvez, tout semble calme. Pourtant, autour de vous, l'air est animé de mouvements en tous sens que les physiciens qualifient de « turbulents ». Si vous mesuriez sa vitesse en un point donné, à intervalles réguliers, vous trouveriez des résultats aléatoires, comme si vous les aviez tirés au sort. Vous pourriez aussi comparer la vitesse de l'air en différents endroits de la pièce. Et vous auriez la même surprise : l'air bouge différemment partout, apparemment au hasard. Or c'est bien ainsi qu'en physique on définit la turbulence : un écoulement est dit turbulent si la vitesse du fluide semble varier de façon aléatoire dans le temps comme dans l'espace. » (Kadanoff *et al.* 1991 : 629)

Cette citation est tirée de *La recherche*. Vous l'avez écoutée : est-ce de la vulgarisation ? haute, basse, moyenne ? Peu importe. Vous écoutez ces quelques lignes sans vous sentir exclu en tant que lecteur. Pourtant, vous n'êtes pas physicien, vous ignorez le caractère aléatoire des turbulences, et peut-être même que, pour vous, *aléatoire* n'est pas un adjectif à caractère mathématique. Vous êtes donc un **autre** dans le monde du savoir, un étranger au village de la physique. Si celui qui sait est un initié, vous êtes le profane.

1. Le prochain

Or l'initié est volontiers abrupt quand il parle de ses connaissances. Il suffit de parcourir quelques colloques pour s'en convaincre... Mais ici l'auteur ne vous prend pas brusquement pour vous tirer dans son univers de connaissance ; il prend un parti pris, celui de la narration, qui transforme son savoir en histoire. Mais regardons la position qu'il se donne : il se place comme extérieur à la communauté des physiciens qu'il met en scène, s'il écrit que « les physiciens qualifient de « turbulents » les mouvements », c'est que le narrateur n'en est pas un, ou alors, il ne parle pas seulement en tant que physicien. Et le mot *turbulent*, il l'introduit comme un corps étranger, avec ses pinces en forme de guillemets. En fait, il prend l'adjectif en tant que terme technique qui n'appartient pas au répertoire de la langue d'échange ordinaire. Il le signale de façon métalinguistique en l'exhibant de façon autonymique. Mais laissons là le jargon des linguistes.

À la lecture de cette amorce, vous n'êtes pas pris dans une position de hiérarchie, votre univers de croyance ordinaire est respecté par l'auteur, qui va tenter de l'enrichir, de le problématiser. L'auteur fait preuve d'une attitude d'aide, de souci de coopération. Le lecteur est un autre, mais considéré avec bienveillance, dans le cadre d'un genre éminemment coopératif. On peut dire que l'autre prend soudain le visage du prochain. Le mot *prochain* est difficile à utiliser, car il est habituellement propre au discours religieux. Mais la définition de ce vocable un peu désuet en fait un terme utile puisqu'il permet de désigner « tout être humain considéré comme un semblable, particulièrement ceux qui ont besoin d'aide ou de miséricorde » (Rey 1992 : 1658). Si la miséricorde est bien « la compassion à la misère d'autrui » (Rey 1992 : 1252), le terme est un peu excessif concernant le sujet qui nous occupe. L'aide nous suffira.

Le prochain est donc le lecteur considéré comme un semblable, et non comme un inférieur dans l'ordre du savoir, mais un semblable ayant besoin d'aide. Comme le remarque Francis Jacques, le prochain « est susceptible d'un traitement éthique » (1979 : 17). Mais la mise en action du langage ne pose-t-elle pas des questions éthiques ? Dans le réglage des échanges verbaux, ne sommes-nous pas habités par des normes ? Ne décelons-nous pas des morales langagières dans certains usages de la langue ? Le rôle de la relation est mise en avant par la notion de prochain, et cette dimension nous est donnée par la phraséologie dont nous héritons : *prochain* n'est-il pas souvent précédé du pronom possessif, et, singulièrement, d'un singulier : *son prochain* est plus usuel que *leurs prochains*, il s'agit bien du visage d'autrui, mais présenté à chaque conscience individuelle.

Dans la mesure où l'on envisage la vulgarisation comme un moyen donné pour faciliter l'appropriation des savoirs, le rôle de l'auteur est bien d'aider son lecteur, par tous les moyens sémiotiques et stylistiques dont il dispose, à partager des éléments de savoir. Ce qui est en question, ce n'est pas de délivrer un message, d'établir une communication, mais, pour reprendre la formule de Philippe Roqueplo (1974), de rendre possible « le partage du savoir ».

Vous mesurez sans difficultés les enjeux sociaux et démocratiques d'un tel partage du savoir. Il suppose notamment que l'on rompe avec l'idée, dominante et spontanée, que le savoir est prisonnier des mots qui servent à le dire et que ses reformulations ne sont que des approximations. Puisse un jour l'analyse de discours se pencher sérieusement sur ces questions... Il reste que la recherche d'un tel partage suppose que soient mobilisés des moyens linguistiques, et plus largement sémiotiques et stylistiques, qui sont à même de favoriser le rapprochement du lecteur, de minimiser l'éloignement du prochain. Vous ne lisez peut-être pas les poètes vivants, mais Yves Bonnefoy (1992) dit quelque part que la poésie, c'est tenter de « parler, tant soit peu, la langue de l'autre ». La vulgarisation doit, à sa façon, se donner les moyens de tendre la main à son lecteur.

2. La charité

Les approches linguistiques les plus communes de la vulgarisation se fondent sur une vision hiérarchique de textes savants vers des textes moins savants qui seraient des reformulations des premiers. C'est *grosso modo* ce que l'on répète depuis les travaux fondateurs de Mme Mortureux. Ce n'est pas faux, mais c'est peut-être insuffisant. En effet, toute prise de parole s'inscrit dans un monde qui a déjà été parlé par d'autres. Tout effort du locuteur pour dire prend place sur un fond de réappropriation des moyens langagiers. Vous aurez reconnu ici une tentation qui se dessine, celle qui conduit à ramener la polyphonie au défaitisme de la pensée : tout a déjà été dit. Cette tentation est compréhensible. Mais si tout a été déjà dit, cela fut dit à d'autres. Or la vulgarisation scientifique consiste précisément à parler à ces autres que sont les lecteurs. Et l'acte de parole qui est visé impose de redire avec précaution, voire avec charité. La notion de charité, qui appartient au domaine /morale/, est peu usuelle en linguistique. Il est possible d'en élargir la portée en renvoyant à la notion de « charité dans l'interprétation » qu'utilise le philosophe Hilary Putnam (1984 : 135). Pour aller vite, disons que la charité dans l'interprétation permet de réserver une place au découpage linguistique, en

deçà de la stabilité des constructions conceptuelles. Chez Putnam, ce concept permet d'insister sur le fait que, face à un texte, l'intercompréhension nécessite toujours de laisser de côté, quand nous interprétons, certaines différences de croyances, ou certaines divergences relatives aux connaissances. C'est cette charité dans l'interprétation qui permet de comprendre par exemple des textes anciens : les auteurs du XVIII^e siècle ne possédaient les mêmes connaissances sur l'herbe, les baleines ou le soleil. Mais nous faisons crédit à la langue pour interpréter ce qu'ils en ont dit. Cette idée n'est pas très éloignée du « principe tacite de *tolérance sémantique* » dont parle Gilles-Gaston Granger (1967 : 57), un autre philosophe. Dans les deux cas, on est conduit à remettre en cause les modèles atomistes de la signification : c'est bien le texte qui détermine le sens des mots. De même, dans l'interprétation du texte vulgarisateur, la confiance mise dans la langue se traduit par des stratégies qui permettent de renoncer partiellement aux termes idoines, car la technicité qu'ils autorisent se trouve diluée dans le texte au lieu d'être comme « précipitée » dans le sémantisme de vocables particuliers. Pour préciser cette idée, nous parlerons de « charité dans la rédaction ».

3. La charité dans la rédaction

Dans l'écriture de vulgarisation, les mots sont pris dans un procès; ils sont utilisés pour rendre compatibles les systèmes de représentations des lecteurs et celui de l'auteur. Ils ne prennent sens et valeur qu'au sein de l'interaction et dans le corps du texte : par exemple, hors des discours de vulgarisation, les neutrinos ne sont guère catégorisés comme des messagers du soleil... C'est pourquoi, outre cette liberté de catégorisation, le discours de vulgarisation se caractérise par le fait que les choix lexicaux y constituent un enjeu de première importance.

On doit y éviter, au moins en partie, les termes rares, les mots professionnels. Cela est souvent difficile, parce qu'il faut alors se priver des termes exacts, ceux qui font gagner du temps dans la communication entre collègues, entre pairs. La difficulté va être de conserver la clarté en perdant la facilité que procure la précision des termes usuels. Le renoncement est moins lié aux termes eux-mêmes qu'à l'**implicite** et la **connivence** qui en font des outils commodes et familiers. Le chercheur entrant en vulgarisation doit oublier les facilités que lui procure l'usage des mots de sa « tribu ». Vulgariser, c'est savoir que l'on n'est plus entre soi, mais que l'on se donne un lectorat plus large et possédant d'autres références culturelles. Il ne s'agit pas d'un discours d'autorité, mais d'un discours visant à faciliter l'appropriation de connaissances, ce qui implique de **négocier** son vocabulaire.

4. Négocier

Un article consacré à la percolation nous permettra d'illustrer ce type de stratégie.

« Dans quelles conditions un filet d'eau traverse-t-il un morceau de gruyère, une épidémie se répand-elle dans une population, un feu se propage-t-il dans une forêt? » (Grassberger 1991 : 640). Tout en nous parlant d'eau, de gruyère (une remarque s'impose : avez-vous déjà essayé de faire passer de l'eau à travers du gruyère? Les trous ne sont pas contigus!), d'épidémie, de feux de forêt, et plus tard de café, l'auteur nous invite à réfléchir sur le concept de « percolation ». Il prépare le lecteur à concevoir la percolation comme un processus lié à la vie quotidienne, mais qui ne s'applique pas au seul passage de l'eau, déduction à laquelle l'exemple du percolateur pourrait inciter. Il poursuit : « L'eau percole à travers le gruyère, ou le feu à travers la forêt, comme l'eau dans un percolateur » (Grassberger 1991 : 640). Ici, l'univers de croyance du physicien et l'univers de référence du lecteur sont réconciliés.

En lisant ces quelques extraits, vous avez mis en relation le nom d'action *percolation* avec le nom d'instrument *percolateur* et avec le verbe *percoler*, qui reste une forme virtuelle pour le lexique commun (le *Nouveau Petit Robert* ne l'enregistre pas dans sa nomenclature). Et on

retrouve la forme adjectivale/participe dans la distinction que font les auteurs entre « amas disjoints et amas percolants ». C'est alors tout un paradigme sémantiquement cohérent qui est développé. On peut en tirer un bilan en deux points : 1. la confiance faite en la langue se traduit d'une part, par une attitude d'accueil des mots du quotidien (le percolateur qui évoque le petit noir au comptoir est intégré au discours sur un thème de physique); 2. les ressources de la morphologie sont exploitées de façon raisonnée et résolue.

La morphologie, donc ce qu'il y a de plus matériel dans la langue, permet de relier le lecteur et l'auteur et de les ancrer dans un monde commun. Et ces mots permettent de montrer que, si le savoir donne un sens très précis aux termes, la langue permet de partager une signification, plus pauvre, plus ouverte aux déterminations contextuelles, qui sert de base commune.

Mais vous pourrez me rétorquer avec justesse que les termes, qui servent de supports à des conceptualisations peu ordinaires, ne sont que rarement dans ce rapport de contiguïté avec les mots de tous les jours. Ils se signalent souvent par leur morphologie d'ailleurs. Il suffit pour s'en rendre compte de comparer les stocks lexicaux impliqués : il suffit de quelques centaines de mots pour des interactions quotidiennes alors que des banques de données recensent des millions de vocables. D'ailleurs, le parcours rapide d'une revue spécialisée décourage le lecteur par l'abondance des signifiants inconnus. Les signifiants forment une barrière indiscutable. Comment traiter ces vocables exotiques? La charité dans la rédaction impose-t-elle d'en faire abstraction?

5. Termes : des mots de luxe?

Comme l'écrit le chimiste Pierre Laszlo dans son ouvrage *La vulgarisation* : « Émailler son texte de mots rares est un luxe permis : le lecteur est heureux d'enrichir ses connaissances et son vocabulaire. » (Laszlo 1993a : 68).

C'est justement ce luxe qui pose problème car, pour l'auteur en position de vulgarisation, ces mots rares constituent souvent son ordinaire quand il s'agit de dire ce qu'il fait. Or, l'appropriation des savoirs suppose une courtoisie dans la rédaction qui permette à tout lecteur de ne pas buter sur des signes inconnus. La vulgarisation ne doit pas être un échange dans lequel « accepter l'interaction, c'est accepter d'être victime », pour reprendre la formule de Pierre Fayard (1990 : 7). C'est pourquoi il importe, non seulement de recourir à des mots usuels, mais encore de veiller aux procédures d'insertion des termes spécialisés lorsque l'on y recourt – et l'on y recourt toujours.

Pourquoi y recourt-on? J'y verrai deux motivations.

1. Tout d'abord pour fixer la référence, en quelque sorte. Utilisant le terme idoine, je me pose comme détenteur du savoir, en l'occurrence ici je me fixe comme faisant partie, au sein de la division linguistique du travail (pour reprendre la notion de Putnam), des experts susceptibles de dire le vrai. Mais ce n'est pas la seule raison motivant l'usage des termes scientifiques.

2. Il y en a une autre, qui tient plus à la personnalité sociale de l'auteur qu'à un rapport à la vérité. De ce point de vue, les termes sont aussi exhibés pour marquer la scientificité d'un texte, donc pour signifier l'appartenance d'un auteur à une communauté légitime et socialement marquée, cette communauté étant celle des experts qui fixent la référence : les deux phénomènes sont liés.

C'est notamment l'un des rôles que joue la mention d'équivalents anglo-américains face à des termes français. Dans les textes de vulgarisation, l'auteur marque couramment son identité de scientifique en exhibant son bilinguisme professionnel. La mention du terme anglais sert à indiquer, non plus la référence exacte puisque la plupart des lecteurs n'auront jamais rencontré le signifiant, mais la dénomination propre.

Il se dessine ici un double jeu dans la construction du lecteur; d'une part, on s'adresse avec précautions à des interprètes extérieurs au monde scientifique et à cette fin les signes propres à une communauté sont évités; mais, d'autre part, l'identité professionnelle est exhibée par des marques discrètes qui attestent la compétence du signataire. On voit donc se dessiner deux

groupes de lecteurs, les vrais profanes et les initiés qui peuvent retrouver dans le texte des traces savantes.

Prenons deux exemples :

« Ces séquences contiguës, nommées *contigs*, permettent aux chercheurs... » (Erickson 1992 : 87).

« L'ADN peut être également fixé sur des microparticules d'or, projetées par un « pistolet à gènes » (*gene gun*)... » (Dodet 1994 : 1109).

Dans les deux cas, la stratégie est identique : le terme est traduit, mais l'emprunt sert de mention pour fixer la référence conceptuelle, à destination d'un public initié, et/ou pour indiquer que la traduction française relève d'une initiative de l'auteur. Remarquons qu'ici, ces mentions de référence ne sont pas gênantes au plan de la lisibilité. Elles apportent au lecteur un renseignement lexical, permettent l'utilisation d'un synonyme et rappellent discrètement au lecteur que son interlocuteur maîtrise son sujet. Il s'établit ici un compromis entre un légitime désir d'exhibition de l'auteur (« cette chose que je désigne comme *pistolet à gènes* s'appelle en fait *gene gun* dans le monde au sein duquel je possède une compétence dénominative ») et la charité dans la rédaction (« lecteur, ô mon prochain, tu n'es pas censé buter sur l'anglicisme confidentiel que j'utilise dans le milieu plurilingue de mon laboratoire de biologie moléculaire »).

Ces deux exemples indiquent comment on peut jouer sur deux registres en préservant à la fois la légitimité de l'auteur et le respect du lecteur. On voit que la charité dans la rédaction n'implique pas un quelconque simplisme et peut être conciliée avec les impératifs d'un genre textuel qui vise à dire le vrai.

6. La science est un travail

Dire le vrai sans doute, mais dire quoi? La publication de résultats constitue le cœur de l'activité de rédaction des chercheurs. Mais suffit-elle pour rendre compte du sens de ces avancées à des lecteurs extérieurs à la profession?

La science, ne l'oublions pas, est un travail, ardu et dangereux, gratifiant et routinier, insolite et paperassier, solitaire et collectif. Or, la vulgarisation construit souvent une scène limitée et les coulisses sont évacuées : ni le doute, ni les erreurs, ni les tâtonnements n'y ont leur place. L'une des façons de rapprocher le lecteur, ce prochain, de l'auteur est de mettre aussi en scène les à-côtés de l'activité, le meilleur moyen étant sans doute de permettre au lecteur de s'identifier au chercheur.

7. Le risque autobiographique

Steven Rose, neurobiologiste, entretisse la présentation qu'il donne de ses travaux sur la mémoire (1994) de souvenirs personnels et professionnels. Il peint par exemple le décor des colloques qu'il fréquente, ce qui permet au lecteur d'en relativiser l'importance et l'attrait : « Pourquoi être venu? Vous n'allez connaître personne; le programme, qui avait paru si passionnant lorsque vous avez reçu les premières informations sur ce congrès il y a presque un an, vous a semblé, à le lire plus attentivement dans l'avion, annoncer seulement des thèmes surannés dans les domaines que vous connaissez, ou totalement incompréhensibles dans ceux situés hors de votre expertise. Le lieu du congrès est une ville bruyante et étouffante, à cause de la chaleur de l'été, ou un centre de villégiature en moyenne saison (pour bénéficier de prix hôteliers plus avantageux). » Une telle présentation en dit long sur la vie scientifique et les inconvénients de la spécialisation.

Pierre Laszlo, chimiste, consacre plusieurs pages à la mission qui lui avait été confiée, lors d'un stage. Il devait préparer un échantillon de fluoro-2-norbornène (1993b : 53-57). Il commence en bluffant, car il n'ose pas avouer son inexpérience au directeur du laboratoire,

puis il découvre que la réaction à mettre en œuvre était « en pratique une petite saleté, dangereuse même ». Ensuite, il passe un week-end horrible en tête à tête avec « cet espèce d'animal sauvage ». Ses lunettes et sa hotte de sécurité sont attaquées par l'acide, jusqu'à la dissipation des thermies dans un bain très froid (c'est aussi simple que cela!). Il y a là un ensemble d'éléments qui rendent l'expérience vivante et permettent de comprendre en quoi il s'est agi pour l'auteur d'un « véritable rite d'initiation à la chimie préparatoire ».

Dans ces deux cas, l'auteur vulgarisateur adopte le mode de l'autobiographie pour faire entrer le lecteur dans une intimité plus grande de ce qu'est la science. Il raconte son travail au quotidien, se présentant alors au lecteur comme un même. Cette attitude était déjà recommandée dans les années 1930, par Lucien Febvre qui, en tant que directeur de l'*Encyclopédie française*, exigeait de ses collaborateurs « des témoignages humains de chercheurs en action et non des traités de vulgarisation » (cité dans Bensaude-Vincent 1987 : 155). Cela présente des avantages en termes de lisibilité et de proximité – le lecteur s'identifie plus facilement –, mais cela constitue également une posture épistémologique, en ce sens où l'on cesse alors de vêtir son activité, ou plutôt ses résultats, des habits chamarrés et glorieux de la science faite. Décrire les phases d'une expérience, nommer des outils et des machines, recenser les doutes et les hasards, faire place aux rivalités et au découragement, c'est aussi démystifier la science en blouse blanche telle que la société en construit l'image, en continuité avec les portraits issus de siècles où les chercheurs, zélés du progrès, étaient appelés *savants*.

Certes, cette stratégie paraît plus difficile à mettre en place dans le cadre d'un article, en tout cas, sa mise en œuvre y est plus rare. Mais elle pourrait être utilisée plus souvent dans le cadre d'ouvrages.

Conclusion

Qu'il s'agisse des choix lexicaux, de l'insertion et de l'explicitation des termes, de la sélection des thèmes, des choix stylistiques et narratifs, le récit vulgarisateur doit être aménagé de façon à ce que sa lecture en soit facilitée. La langue, en tant que lieu de partage, est un outil permettant de construire un peu de sens collectif à partir d'expériences dissemblables. La construction de ce sens collectif est impliquée dans la position de l'autre comme prochain. Ou alors, la vulgarisation redevient ce genre d'échange textuel dans lequel le lecteur prend le visage de la victime.

Pour construire cet échange, l'une des difficultés de la vulgarisation, c'est qu'elle impose de résoudre par la seule transaction de l'écrit des difficultés que le dialogue authentique permet de dissiper plus aisément. Mais ces obstacles sont secondaires, car il ne faut confondre la vulgarisation avec les textes didactiques. Il n'est pas dommageable que la connaissance construite par le lecteur soit imparfaite, elle peut correspondre à la première saisie d'une problématique neuve, tout autant qu'elle peut insérer des pièces nouvelles dans un puzzle déjà mis en place. L'important est peut-être que cette connaissance construite ait une pertinence ou un intérêt pour le lecteur. Ici, ce qui se joue, c'est moins une appropriation intime de savoirs diffus que la construction d'une culture, dans la mesure où la culture ne requiert pas le même degré de pertinence et de technicité. Nous nous bricolons tous des cultures individuelles, disparates mais utiles. Au fond, peu importe le bric-à-brac : le prix de l'ensemble que constitue une culture individuelle prime sur la valeur intrinsèque des éléments qui la composent.

Dans cet esprit, le discours de vulgarisation est un lieu d'observation intéressant dans la mesure où il constitue un espace dans lequel on cherche à favoriser l'intercompréhension. Pour ce faire, il y a les stratégies textuelles, narratives, mais il y a aussi les stratégies lexicales. Pour se faire comprendre, on doit s'aider de ce qui, dans la langue, est constitutif d'une unicité toujours jouée, alors que de nombreux facteurs d'individuation, sociaux mais ici surtout cognitifs, tendent à l'émiettement en une infinité de communautés de parole. Et la langue, forme abstraite, est bien ce facteur unificateur que recréent en permanence des locuteurs qui se reconnaissent comme *interlocuteurs*.

Méthodologie pour une terminologie à base culturelle

Marcel Diki-Kidiri
LLACAN-CNRS, Meudon, France

Introduction

La présente communication s'articule avec deux autres communications présentées à ces mêmes journées scientifiques par nos collègues EDEMA Atibakwa et Henry Tourneux, avec qui nous menons, depuis trois années, des recherches sur une approche culturelle de la terminologie, inspirée par la situation spécifique des langues et des sociétés africaines. En effet, nous travaillons au CNRS (Centre national de la Recherche Scientifique) dans une formation de recherche spécialisée sur l'Afrique noire, le LLACAN (Langage, Langues et Cultures d'Afrique Noire), et nous effectuons de nombreuses missions de recherches sur le terrain en Afrique. C'est donc très largement le fruit de ce travail où nous, en tant que chercheurs, sommes constamment à l'écoute de la voix de l'Autre (les locuteurs des langues que nous étudions) qu'aujourd'hui nous avons voulu vous présenter à trois voix : celle d'EDEMA vous précisera les fondements théoriques de notre démarche, lesquelles ne seront que brièvement évoquées ici ; celle de Tourneux vous décrira, avec l'exemple du dictionnaire peul de la nature et de l'agriculture, le type d'ouvrages qui donnent accès au savoir traditionnel, dont la connaissance, selon nous, est indispensable au développement de nouvelles terminologies en langues africaines. Pour développer ces terminologies, et permettre des applications concrètes de notre approche, nous avons mis au point une méthodologie que la troisième voix, celle de votre serviteur, vous présente ici.

1. Aperçu des fondements théoriques

L'appropriation de la nouveauté est au cœur de la problématique de l'acquisition de la connaissance dans toute communauté humaine. Un examen attentif du comportement humain dans sa stratégie de capture et d'appropriation de la nouveauté, fait apparaître d'une part, un recours prépondérant à la métaphore et à la métonymie comme procédés de reconceptualisation, et d'autre part, une diversité culturellement conditionnée de l'observation du réel. D'où la nécessité de redéfinir le signe linguistique en trois composantes : le signifiant, le signifié et le concept, afin de mieux rendre compte des phénomènes de lexicalisation (au niveau du signifiant), de polysémie et de métasémie (au niveau du signifié) et de représentations (au niveau du concept). À cet égard, il est important de connaître, au delà de l'étymologie des mots, l'histoire culturelle de leurs usages, en particulier, lorsqu'ils sont liés à une activité technique de quelque nature que ce soit. La culture elle-même est définie de façon opérationnelle comme la somme des expériences vécues et des connaissances accumulées et structurées au fil du temps par chaque communauté humaine qui s'en réclame de façon identitaire et dont elle conditionne la vie et la vision du monde. La culture apparaît alors dans sa globalité comme le lieu des références symboliques et des archétypes enfuis dans la mémoire collective qui servent de repères et de filtres dans la perception du réel et plus particulièrement de la nouveauté. D'où l'importance de disposer de nombreuses voies d'accès à cette base de connaissances et d'expériences qu'est la culture, puisque, plus on la connaît, mieux on est à même de développer des terminologies plus efficaces pour l'appropriation de la nouveauté, notamment dans le cadre du trans-

fert des technologies et du développement. La terminologie, en tant que discipline est née d'un besoin social de normalisation des termes dénommant les produits industriels afin de permettre aux experts de communiquer efficacement entre eux. Mais la terminologie a évolué avec l'évolution de la société. Toutes les sociétés n'ayant pas les mêmes besoins et n'étant pas dans la même situation, la pratique de la terminologie s'est diversifiée. Il fallait donc mettre au point une méthode particulièrement adaptée au développement de la terminologie dans les langues africaines. C'est une méthode qui met en pratique notre approche culturelle de la terminologie.

2. Recherches méthodologiques

3. Définition du projet

Dans la pratique, la réalisation d'une terminologie donnée est un travail qu'il faut définir précisément en tant que projet décrit dans un cahier des charges. On doit pouvoir identifier les différentes personnes (physiques et/ou morales) qui sont impliquées dans ce projet et le rôle de chacune d'entre elles. Prenons quelques exemples pour illustrer ce point :

a) Des parlementaires centrafricains souhaitent normaliser la terminologie des débats en sängö lors des sessions parlementaires. Ils demandent aux linguistes terminologues de l'Institut de Linguistique Appliquée de proposer de bons équivalents sängö pour tous les termes qu'ils utilisent en français dans leurs débats. Un cahier des charges est établi en conséquence.

b) La Ligue Centrafricaine des Droits de l'Homme veut traduire en sängö la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Elle sollicite les linguistes spécialistes du sängö pour ce travail. Comme il s'agit d'un texte juridique, la collaboration avec des juristes est indispensable. Ce projet implique donc préférentiellement les juristes de la Ligue et les linguistes.

c) Une société camerounaise de culture extensive du coton veut enseigner aux ouvriers agricoles le bon usage des pesticides contre les ravageurs du coton. Cet enseignement n'est efficace que dans la langue peule véhiculaire dans la région. La société fait appel à un linguiste spécialiste du peul pour établir une terminologie adéquate des ravageurs et du mode d'emploi des pesticides. Ce projet fera donc intervenir un linguiste spécialiste du peul, un entomologue spécialiste des insectes ravageurs, les encadreurs agricoles chargés de la formation des paysans, et les paysans eux-mêmes, locuteurs de la langue peule et connaisseurs de leurs champs et de leur milieu rural.

d) Le gouvernement centrafricain décide d'introduire le sängö, langue officielle, dans les écoles primaires, en tant que matière et véhicule d'enseignement. L'Institut de Linguistique Appliquée est chargé de produire une terminologie grammaticale en sängö et une terminologie de la vie scolaire permettant la gestion d'une école primaire entièrement en sängö. Ici, le projet est plus complexe et implique plus de monde : le gouvernement représenté par le ministère de l'éducation nationale et ses différents services, l'Institut de Linguistique Appliquée, les directeurs d'un échantillonnage d'écoles primaires, des enseignants de ces écoles, et les élèves enfin de ces mêmes écoles. Tous interviennent à un moment ou à un autre de l'avancement des travaux du projet.

4. Définition du cadre sociolinguistique du projet

Ces quelques exemples illustrent la nécessité de définir le cadre sociolinguistique du projet. Cette définition se fait en trois dimensions : l'échelle, le secteur et la visée.

Lorsque la terminologie à produire dans le cadre du projet est destinée à être utilisée prioritairement dans un milieu professionnel relativement restreint (ex. entreprise privée, cour de justice, hémicycle de l'assemblée nationale), l'impact n'est pas le même que s'il s'agissait par exemple d'une terminologie destinée à la population de tout un pays (ex. terminologie de la scolarité et de l'alphabétisation). On distingue sur la dimension échelle quatre échelons quali-

fiés de *local, régional, national, et international*. Du local à l'international, la nécessité d'une harmonisation des standards se fait plus prégnante, le nombre d'intervenants et la complexité des contraintes aussi. C'est pourquoi, on doit pouvoir préciser pour chaque projet, à quel niveau de l'échelle il se situe.

Lorsqu'on entend de produire une terminologie dans un domaine de spécialité, il est important d'être très précis, car les domaines sont vastes et se subdivisent souvent en de nombreux sous-domaines. Nous appelons *secteur* le sous-domaine directement délimité par les éléments du cahier des charges du projet. Par exemple, le projet nord-camerounais évoqué plus haut délimite un secteur agricole de la culture du coton limité aux principaux ravageurs du cotonnier. On cherche donc à réaliser une *terminologie des ravageurs du cotonnier* et non pas une « terminologie de la culture du coton » qui, elle, serait plus vaste., et encore moins une « terminologie de l'agriculture. » La détermination du secteur permet de limiter la nomenclature à ce qui est strictement nécessaire pour atteindre les objectifs du projet, et d'éviter ainsi toute sorte de débordements.

Enfin, la *visée* est une bonne description des objectifs du projet, afin de les prendre en compte dans l'élaboration même de la terminologie. En effet, plus les utilisateurs finaux peuvent être associés aux débats et aux décisions au cours de l'élaboration de la terminologie, plus celle-ci a des chances d'être bien reçue et de s'implanter durablement. Mais qui sont les utilisateurs finaux ? C'est bien évidemment ceux à qui la terminologie produite est destinée pour un usage professionnel ou pour un accès au savoir. Au niveau local, le commanditaire du projet est souvent le premier utilisateur final (ex. les parlementaires centrafricains, la Ligue Centrafricaine des Droits de l'Homme). Au niveau régional et plus haut encore, l'utilisateur final est rarement le commanditaire. Par exemple, la société cotonnière du Nord-Cameroun commande un projet terminologique dont les utilisateurs finaux sont les ouvriers agricoles et leurs encadreurs. L'état centrafricain décide d'une politique de l'enseignement en *sängö*, et ce sont les enseignants et les élèves qui sont les principaux utilisateurs finaux même si c'est le peuple tout entier qui, à terme, est concerné par l'évolution de la langue ainsi provoquée. Les stratégies d'implantation de la terminologie produite seront donc d'autant plus importantes que les projets sont situés plus haut sur l'échelle.

5. Analyse des données en entrée

Une fois défini le cadre sociolinguistique, on procède au relevé systématique de toute la terminologie du secteur circonscrit par le projet. Cette terminologie recueillie dans la langue de départ, en l'occurrence le français, constituent les *données en entrée*. Étant donné que les termes n'entretiennent pas toujours entre eux des relations hiérarchisées, on étudiera les relations sémantiques qui permettent d'organiser cette nomenclature en des micro-systèmes de termes et aboutir ainsi à une *carte du secteur*, à défaut d'un arbre du domaine. L'analyse sémantique d'un terme ou d'un groupe de termes participant à un micro-système peut au besoin s'accompagner d'une analyse sémiotique mettant en lumière les procédés de lexicalisation sous-jacents, ainsi qu'une étude diachronique sur l'histoire des usages de ce ou ces terme(s). Naturellement, on s'attachera à bien cerner la définition de chacun des terme pour être bien au clair sur le rapport de dénomination qui lie le terme à son contenu conceptuel. L'ensemble de ce travail permet de déterminer assez aisément d'éventuelles difficultés particulières auxquelles on doit s'attendre dans la recherche des équivalences dans la langue cible.

6. Identification des difficultés particulières

Selon les projets, apparaîtront différentes sortes de difficultés particulières qu'il faut savoir identifier et auxquelles il faudra apporter des solutions spécifiques. Celles que nous avons

rencontrées dans nos recherches sont de trois sortes : des *contraintes de style*, une *distance culturelle*, des *réalités méconnues ou inconnues*.

Par exemple, la traduction du texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme a soulevé entre autres, la question de la structure stéréotypée du texte juridique en général avec ses « considérant... », ses « attendu que... », structures et tournures figées qui constituent la lettre de la loi, mais qui n'ont aucun équivalent dans la langue cible africaine, le sängö, jusqu'ici fort peu utilisée pour énoncer la loi. Il va de soi que la traduction de ce texte aura pour conséquence, non seulement la constitution d'une terminologie juridique en sängö, mais encore, l'émergence d'une structure textuelle et d'un style d'énonciation particulièrement adaptés pour dire la loi dans cette langue.

Les difficultés particulières peuvent parfois résider dans le fait que des données en entrée peuvent renvoyer à des conceptions totalement distantes voire opposées à celles en cours dans la culture des locuteurs de la langue cible. Par exemple, une vengeance perpétrée sous le coup de la colère est jugée moins sévèrement dans la culture française, le caractère passionnel de l'acte délictueux étant pris en considération comme circonstance atténuante. Dans la culture centrafricaine, c'est tout le contraire, la passion constitue une circonstance aggravante, car une personne humaine qui se respecte ne doit pas agir sous le coup de la passion. Ici, c'est la vengeance préméditée et à froid qui bénéficie de circonstances atténuantes. Dans de telles conditions, la notion de « crime passionnel » doit être bien analysée avant que des équivalents sängö puissent être adéquatement proposés.

Enfin, il arrive aussi que des termes renvoient à des réalités qui, même connues, ne sont pas constituées comme concepts dans la langue cible. Ainsi, dans le projet de la société cotonnière Nord-Cameroun, la classification scientifique distingue treize espèces de ravageurs alors que la langue cible ne dispose que de deux termes généraux correspondant, grosso modo, à « insectes volants » et « insecte rampants ». La recherche sera donc particulièrement orientée vers la reconnaissance des treize espèces par les locuteurs et leur dénomination.

7. Règles et procédés de la création lexicale dans la langue cible

À ce stade du travail, il est nécessaire que le linguiste terminologue ait une connaissance poussée de toutes les règles de formation des mots dans la langue cible. Ce travail doit avoir été fait au préalable dans une description morphosyntaxique de la langue. Généralement, une fois cette description réalisée, on ne devrait pas avoir à la refaire tant que la langue n'a pas sensiblement évolué. Bien qu'il soit très avantageux, voire indispensable, de savoir si la langue cible forme des mots avec de préfixes, des suffixes, des infixes, de la flexion, des sigles, et si elle connaît la troncation, l'apocope, l'aphérèse, la métathèse, etc., ces informations ne sont utiles que parce qu'elles aident à produire des néologismes bien formés. Mais en aucun cas, elles ne peuvent remplacer les analyses sémantiques et sémiotiques des termes.

8. Classement de la nomenclature source

L'analyse des données en entrée aboutit à la constitution d'une *nomenclature source* dont chacun des éléments a été validé comme pertinent pour le secteur et pour les objectifs du projet. Un parcours rapide de cette nomenclature permet de savoir s'il y a lieu ou non de procéder à une distribution des termes dans les trois catégories suivantes :

8.1. Les termes à équivalence (quasi) totale satisfaisante

Il s'agit des termes dont on peut trouver immédiatement des équivalents précis dans la langue cible. Ces équivalents doivent renvoyer assez exactement au même concept même si la

perception de ce concept peut être différente. On admet par exemple que le mot français *clavier* est un équivalent exact de l'anglais *keyboard* parce qu'ils désignent la même réalité dans les deux cultures (l'anglaise et la française) alors que l'histoire des usages de ces mots révèle un cheminement conceptuel différent. On classera donc ici tous les termes sur les équivalents desquels il y a (ou peut y avoir assez rapidement) un large consensus.

8.2. Les termes à équivalence partielle

Seront regroupés ici tous les termes dont on ne trouve immédiatement que des équivalences partielles et donc non satisfaisantes. Par exemple, le mot sängö *bûngbi* « (mise / mettre) en commun, » est le premier mot qui vient à l'esprit quand on cherche un équivalent pour : *addition, union, réunion, rassemblement, ensemble, orchestre, groupe, foule, couple, paire, mariage, binôme, tandem, appareillage, assemblage, montage, mélange, alliage, etc.* Il va de soi que dans ce cas, il faille réfléchir à deux fois avant d'accepter *bûngbi* comme un terme technique dans un secteur donné sans risque d'aboutir à un discours confus dans la langue cible. Inversement, le verbe français *récolter* « récupérer le produit d'un champ » est beaucoup trop générique pour le sängö où des verbes différents décrivent précisément différentes façons de récolter selon ce qui est récolté : *fâa* « couper » pour le mil, *gbôto* « tirer » pour l'arachide, *kôo* « cueillir » pour la plupart des fruits et des feuilles, *zï* « creuser » pour les tubercules, *gbô* « amasser » pour les chenilles, les termites, les sauterelles, etc. En conclusion, les termes qui seront rangés ici devront faire l'objet d'une étude plus approfondie afin de leur trouver des équivalents acceptables.

8.3. Les termes sans équivalence

Ce sont ceux dont on ne voit pas tout de suite à quoi ils peuvent correspondre ! Leur traitement demandera certainement beaucoup plus de travail, notamment une fouille dans la base des connaissances, des expériences, et des réalisations archivées dans la mémoire collective de la communauté culturelle de la langue cible.

9. Recherche des équivalences dans la langue cible

C'est la dernière étape qui conduit à la production de la terminologie recherchée dans la langue cible. Cette étape comporte les activités suivantes qui devront être exécutées de façon méthodique et exhaustive.

9.1. Identification des équivalents immédiats

On reprend l'ensemble des termes à équivalents immédiatement identifiables et on s'attache à s'assurer que les termes de la langue cible proposés comme équivalents sont bien acceptables : bonne formation, usage et sens adéquats, faible écart avec le sens et l'usage de terme de la nomenclature source, consensus large des locuteurs (experts et utilisateurs), aucun danger de confusion ni de mauvaise interprétation, possibilité pour le terme d'être associé à une définition sans créer des ambiguïtés, capacité du terme à intégrer une série morphologiques lorsque la langue cible présente cette caractéristique.

9.2. Traitement des équivalents partiels

Ce traitement nécessite une recherche encyclopédique dans la culture cible et même dans la culture de la langue de départ afin de mieux comprendre le concept supporté par le terme et que l'on doit rendre dans la langue cible. Par exemple, dans la projet de la Ligue Centrafricaine des Droits de l'Homme, le concept même de « droits de l'homme » doit être préalablement défini par rapport à d'autres concepts auxquels le terme « droit » renvoie, comme par exemple le Droit

en tant qu'objet d'étude : *Jean étudie le Droit à l'université*; une rectitude physique : *Jean se tient droit pour saluer le drapeau*; un comportement moral correct, selon les convenances : *Jean est un homme droit*; et enfin, ce qui est légitime : *Jean a le droit de décider pour lui-même*.

Lorsqu'on a ainsi analysé le champ sémantique des différents concepts désignés par l'unique terme français « droit », on est plus à même de trouver des équivalents partiels mais plus précis pour chacun de ces concepts. Ainsi, en sāngō, le droit en tant que discipline se dit *sēndāndiä*, tandis que la rectitude physique est rendue par le verbe *lö* « être droit », la correction morale, par *mbîrîmbîrî*. Et c'est en fouillant dans le vocabulaire de la chasse traditionnelle que nous avons trouvé le terme *ngura* « part de gibier revenant de droit à quelqu'un » qui a servi d'équivalent au concept plus général de droit en tant que « ce qui est légitime ».

La recherche encyclopédique dans ce que nous avons appelé la base de connaissances accumulées, des expériences vécues, et des réalisations accomplies, en un mot, la culture, est très importante et stimulante pour la remotivation des dénominations anciennes et parfois oubliées, mais que l'on peut avantageusement réinvestir dans de nouveaux réseaux sémantiques. Le terme *ngura* est ainsi entré dans un nouveau réseau sémantique en contrastant avec *sēndāndiä*, *lö*, et *mbîrîmbîrî*.

9.3. Traitement des équivalents néologiques (création lexicale, emprunt)

Il arrive que la recherche encyclopédique permette aussi de trouver des équivalents heureux pour des termes sans équivalence apparente immédiate. Mais au cas où toute cette recherche ne donne rien de satisfaisant, il reste encore deux solutions : la création lexicale et l'emprunt. La création lexicale met en œuvre les règles de formation des mots qui sont habituellement productives dans la langue cible pour forger des termes techniques à partir de radicaux, de préférence tirés de la langue elle-même. L'emprunt est souvent une solution de facilité, mais il est parfois incontournable, surtout quand le terme emprunté est sans équivoque possible et largement intégré et bien implanté dans la langue cible.

9.4. Optimisation de l'ensemble des propositions terminologiques

Bien souvent, la recherche des équivalences fournit de nombreux synonymes, car on trouve toujours plusieurs façons de dire la même chose, et aucune des façons ne s'est encore imposée en raison de la nouveauté de la situation : soit les choses à nommer sont nouvelles, soit on n'a pas l'habitude de les nommer dans la langue cible. Alors, il convient dans ce cas de procéder à une sélection délibérée permettant de préserver le maximum de clarté et de précision. C'est ce que nous appelons l'optimisation des termes proposés. En outre, compte tenu du fait que des utilisateurs finaux ont participé à la mise au point de la terminologie, celle-ci a bien plus de chance d'être acceptée par l'ensemble des utilisateurs. Si tel n'était pas le cas, on s'en apercevra à l'usage dans les mois qui suivent la diffusion des termes nouveaux. Certains seront très vite adoptés comme s'ils étaient attendus, tandis que d'autres mettront plus longtemps à se mettre en place, et d'autres encore resteront lettre morte. Il faudra alors une étude particulière de type sociolinguistique pour déterminer les raisons intra- et extra-linguistiques, afin de procéder éventuellement à des rectificatifs.

10. La description des bases de connaissances

Comme nous l'avons souligné plus haut, l'accès à la base des connaissances accumulées dans la mémoire collective d'une communauté culturelle et linguistique donnée est essentiel pour une approche culturelle de la terminologie comme nous l'entendons ici. Il est par conséquent très important de réaliser et de publier des monographies hautement documentées, comme cela se fait le plus souvent en ethnoscience (cf. les travaux de notre collègue Paulette Roulon-Doko), des encyclopédies pluridisciplinaires mais ciblant un domaine particulier, tel « l'encyclopédie des Pygmées Aka » produite par le LACITO; des lexiques et dictionnaires spécialisés, comme le dictionnaire peul de la nature et de l'agriculture de notre collègue Henry Tourneux.

L'importance des données du passé pour une terminologie culturelle intégrée

EDEMA Atibakwa Baboya
LLACAN-CNRS, Meudon, France

Du fait que certains textes sont anciens, qu'ils demeurent encore inconnus ou mal connus, que plus d'une fois leur lecture exige une bonne connaissance linguistique et que l'homme moderne souvent pris et trop pressé n'a plus guère la patience de fouiller les bibliothèques dont il ignore parfois l'existence, il appartient au chercheur en linguistique historique de les inventorier et de les décrire. Ce faisant, non seulement il les revalorise en dégageant leur apport linguistique, mais il les dévoile aussi au grand public en même temps qu'il rend un précieux service aux jeunes chercheurs en quête d'une indication, d'une preuve ou d'un sujet d'étude. R. Agomatanakhan, préface à Sumaili (1974 : 2)

1. Introduction et objectif

Lorsque nous avons exposé sur l'*approche culturelle de la dénomination en terminologie* en langues africaines (Edema, 1998), nous avons souligné que l'obstacle majeur auquel nous étions confronté était celui des sources. Il s'agit des sources-objets de la mémoire collective¹ pouvant servir de support à une terminologie endogène. La raison pour laquelle certains de ces objets se perdent dans la nuit des temps est que, en Afrique, la mémoire des objets culturels n'est pas souvent entretenue et les savoirs qui y sont relatifs ne sont pas intégralement transmis d'une génération à une autre. En conclusion nous disions qu'en voulant recourir « aux objets non courants du passé », nous avions à ressusciter « une double mémoire : celle des mots et celle des techniques, celle des structures linguistiques et celle de l'histoire. »

En Afrique la mémoire n'est pas seulement orale; elle est aussi entretenue de façon variable. Si la langue a pu être conservée de manière continue, les techniques traditionnelles ne semblent pas avoir bénéficié des mesures de conservation adéquates.

Dans le cadre de notre démarche, la nécessité de disposer d'une sorte de banque des données culturelles dans laquelle le terminologue irait puiser pour les besoins de sa cause nous est ainsi apparue primordiale. Cela lui serait d'autant plus utile que les données seraient nombreuses et variées. Il n'aurait à faire des choix.

Mais pour que ces choix puissent s'opérer, encore faut-il qu'il y ait au préalable un réservoir déjà constitué. En effet, la mémoire ne peut se réveiller que si les objets et les savoirs auxquels ils sont attachés sont visibles ou, à tout le moins, facilement accessibles. Les savoirs traditionnels, lieux naturels de cette mémoire, sont donc d'un apport indéniable.

Les savoirs africains sont-ils toujours disponibles? Et sous quelle forme? Face au modèle occidental de plus en plus envahissant, peut-on compter sur les techniques traditionnelles pour asseoir une terminologie en langues africaines qui soit différente et originale? À part sa langue, le locuteur africain dispose-t-il d'un réservoir dans lequel il puiserait pour de besoins terminologiques?

1. Même si certains de ces objets ne soient pas tous connus de tous mais de quelques spécialistes seulement.

En répondant par l'affirmative à la dernière question, nous voudrions souligner l'importance des données culturelles en terminologie. Cette banque des données constituerait en quelque sorte une mine d'archives pour le terminologue africaniste quand on sait que les sociétés dans lesquelles il travaille sont sans (longue) tradition écrite. L'importance que nous accordons à ces données nous invitera à interpeller les africanistes européens pour que leur démarche scientifique ne s'arrête pas seulement à la description de langues et de cultures africaines en leur état, mais qu'ils aient une démarche que nous dirions encyclopédique, c'est-à-dire incluant aussi bien les techniques traditionnelles que les mots en langues africaines. Les travaux de Lafargue (1968), Thomas e.a. (1975), Kabanda (1991), Kamuhangire (1993) et Tourneux (1995) et la thèse d'état de Roulon-Doko (1992), notamment, sont, à cet égard, très enrichissants. On devrait suivre leur exemple. Nous y reviendrons.

Pour nous, une terminologie sans attache à la culture, à l'histoire de la société à laquelle elle prétend s'adresser n'est qu'une spéculation intellectuelle vouée à l'échec.

Au demeurant, la terminologie est moins linguistique qu'elle n'y paraît, du moins à notre humble avis. Le terme doit être la résultante d'une alchimie de plusieurs domaines des sciences humaines où la linguistique n'a pas forcément préséance même si, en dernière analyse, elle finit par habiller le produit final. C'est bien pourquoi le développement récent des sciences du langage a conduit le linguiste à se tourner de plus en plus vers la transdisciplinarité. Cette dernière est définie non pas forcément comme une synthèse de différentes disciplines autour d'un même thème, mais comme une convergence des méthodes et une volonté de collaboration vers des intérêts communs.

Cette nouvelle tendance est le résultat des études sur la pluriculturalité véhiculée par les diverses langues naturelles. Le chercheur est de plus en plus amené à demander secours à des disciplines connexes pour approfondir l'objet de sa propre spécialité. La linguistique, du moins une certaine linguistique, ne peut plus se cramponner à la description formelle uniquement, sans un regard interrogatif hors de son champ d'investigation habituel. Le linguiste intègre ainsi les apports des autres domaines des sciences humaines dont les fondements et les aboutissements se recoupent avec le sien.

En lexicologie, par exemple, nul ne peut véritablement s'y engager sans y associer un peu de syntaxe, d'étymologie, d'histoire des cultures, des sciences ou des idées. De même en sciences cognitives, l'hypothèse biologique qui prétendait à elle seule expliquer le fonctionnement total de la pensée est de plus en plus nuancée par un nouveau courant de la **psychologie culturelle**. Celle-ci affirme en effet que le cerveau humain n'est pas tel un ordinateur, isolé sur une île mathématique, l'homme étant situé **socialement, historiquement et culturellement** (Bruner 1997). Les passerelles qui étaient jusqu'ici invisibles ou non envisageables commencent à être dévoilées. Il est plus que temps de s'y engager résolument.

2. Résumé de la méthode de la terminologie africaine²

L'approche culturelle que nous préconisons comme méthode en terminologie en langues africaines s'est consolidée article par article (cf. Diki-Kidiri, Edema) passant de la réflexion théorique à quelques applications concrètes. Au stade actuel, on peut résumer la démarche en quatre étapes, réductibles en réalité en deux actions; théorie puis application.

2.1. Première étape : créativité lexicale par métaphorisation

L'hypothèse de départ d'une terminologie propre aux langues africaines s'est dessinée quand Diki-Kidiri (1996) a posé la « métaphore comme base culturelle de conceptualisation et

2. Pour plus de détails, on se rapportera avec intérêt au texte que Diki-Kidiri présente ici même.

source de néologismes terminologiques. »³ Avec, à l'appui, des exemples instructifs en français dans les domaines du *transport* et de l'*informatique*, cet article a démontré que « les choses nouvelles sont tout naturellement appréhendées par comparaison intuitive avec des choses anciennes déjà connues dans la culture » (Diki-Kidiri 1996 : 189.)

2.2. Application 1 : vocabulaire de l'informatique en langues africaines

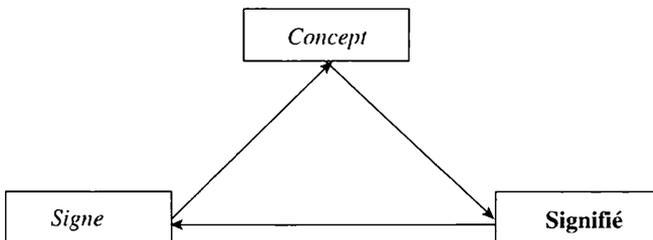
Dans cette application pratique, nous étions guidés par le principe suivant : *faire découvrir par le locuteur africain lui-même les ressources et les richesses de sa langue et les possibilités de l'enrichir*. Le but était que le locuteur, face au nouveau, devienne l'artisan conscient du développement de sa langue, sans qu'il soit appelé à devenir linguiste ou terminologue pour autant. Comme le remarque fort pertinemment Gaudin (1998), « si l'on veut susciter chez des locuteurs citoyens d'un état de droit des changements linguistiques, la démarche prescriptive est de peu d'effet ». En effet, pour qu'un néologisme soit légitimé par une communauté, il doit être senti comme créé par le locuteur collectif interne et non comme imposé par la langue externe du nouvel objet. Du point de vue de la méthodologie purement linguistique, ce qui nous importait au plus haut degré c'était moins la lexie elle-même, en tant que matière physique (formation des mots par dérivation formelle par exemple) que sa *description analytique, son histoire, l'évolution de sa forme, les glissements de ses sens, les procédés cognitifs* mis en jeu (Diki-Kidiri, e.a., 1997.)

2.3. Deuxième étape : retour à la théorie : les trois faces du signe linguistique

Quoique le « terme » soit un « *signe linguistique* à la saussurienne, force est de constater que la seule relation binaire signifiant/signifié est insuffisante pour décrire le terme dans toute sa complexité. [...] Nous pensons qu'il y a encore lieu de distinguer trois facettes ou axes qui s'articulent autour du signifiant, du signifié et du concept » (Diki-Kidiri 1998 : 218). Or, c'est la perception du concept qui n'est pas universellement partagée. L'analyse (qui est une forme de « décomposition ») puis la synthèse (qui est une « reconstruction ») qu'en fait chaque locuteur en sont culturellement dépendantes.

Dès lors, même si l'objet est nouveau dans une culture, la dénomination peut être inculquée (c'est-à-dire imprégnée de la culture endogène) si on laisse le locuteur le reconceptualiser, c'est-à-dire le décomposer puis le recomposer. Le terme découle alors d'une schématisation dont les instruments cognitifs sont culturellement internes. Le choix terminologique sera d'autant plus aisé que les mécanismes conceptuels se seront éclaircis en amont.

On peut modifier et adapter le triangle imaginé par Odgen et Richards (1946) de la façon suivante, en excluant le référent et en séparant le signifié du concept :



C'est de la reconceptualisation (pour appréhender le nouveau concept) que part la dénomination. Dès que la signification est domestiquée (signifié), le signe linguistique est alors cons-

3. Rey (1979 : 3), lui, dit ceci : « le nom et la nomination, **base de la terminologie** » [souligné par nous]; pour nous « c'est ce qui préside à la sélection des traits aussi bien linguistiques que socioculturels qui détermine la dénomination » et donc la terminologie (Edema 1998: 660).

truit. Le mouvement rotatoire est donc le suivant : 1° le concept (= ensemble d'images dont une seule sera retenue), 2° la signification (définition, explication), 3° le signe linguistique (baptême, étiquetage).

2.4. Application 2 : le poids du passé : dénomination culturelle

À mesure que la théorie et l'exercice pratique avançaient, il s'est avéré que le poids du passé était d'une importance capitale dans la mesure où il sert de moule culturel. C'est ce dernier qui facilitera la conceptualisation avant la dénomination (Edema 1998.) C'est-à-dire que les mécanismes culturels et cognitifs qui sont tributaires de cette matrice sont plus déterminants pour un enfantement heureux en terminologie. En pratique, ce qui devrait préoccuper le plus le terminologue, c'est moins le linguistique lui-même, en tant que produit output, que la domestication ou conceptuelle de l'objet à dénommer, les motivations culturelles, en tant que produit input. Seule, nous semble-t-il, cette voie peut mieux conduire à un choix motivé.

La prise en compte du modèle du passé nous a conduit à examiner comment, sans culture terminologique « moderne », les locuteurs africains ont pu dénommer les choses nouvelles qui n'avaient pas été produites dans leur environnement culturel. Après analyse de quelques exemples, il nous est apparu que c'était en recourant à la *métaphorisation* des mots usités, à la *démotivation* et à la *motivation* des mots anciens (ou oubliés pour des raisons historiques) qu'ils sont parvenus à nommer le nouveau. Ainsi des choses de la technologie moderne comme l'avion, le vélo, les pièces de monnaie, la table d'opération, etc. ont-elles pu être nommées en langues africaines sans avoir à emprunter en même temps les mots de la langue d'origine (voir Edema, 1998.) Cet examen nous a amené à considérer la **dimension culturelle** comme essentielle dans « l'approche de la terminologie en langues africaines. »

À l'état actuel de notre méthode, la conclusion que nous en tirons est que la terminologie n'est plus à voir comme une simple nomenclature. Sans qu'elle soit vraiment nouvelle, cette approche veut inverser la hiérarchie des étapes habituelles du modèle occidental par cette formule : *le culturel conditionne le conceptuel; ce dernier, à son tour, détermine le terminologique et ce n'est qu'enfin, et seulement après, qu'apparaît le linguistique. Il ne s'agit que de rendre explicite ce qui se fait sans doute de façon inconsciente dans diverses langues. Il apparaît alors que le terminologue ne fait que puiser dans un fonds collectif que la société a mis à son usage. Aussi une bonne terminologie en milieu africain n'est-elle possible qu'après une bonne socioculture. Déjà, sans le dire, c'était la voix de l'autre culture (ou langue) que nous voulions faire entendre dans la terminologie et partant dans la traduction.*

3. Mémoire collective, tradition et continuité

Traitant de la néologie, Guilbert (1975) emploie l'expression *mutabilité linguistique* pour montrer comment les locuteurs assurent la continuité du système linguistique de génération en génération, ce qui le rend *traditionnel*. Cette *tradition* (ou permanence) permet aux membres d'une même communauté linguistique de communiquer aux autres les mêmes règles de grammaire par exemple. Cependant, Guilbert parle du langage comme un système « où se rencontrent des nécessités contradictoires, le *changement* et la *stabilisation*. »

Dans le même ouvrage, Guilbert parle aussi de la « néologie par emprunt » en situant ce dernier sur le plan des rapports entre le système linguistique français et le système de langues étrangères vivantes et non comme un « mouvement qui se manifeste entre des vocabulaires régionaux ou des vocabulaires professionnels et le vocabulaire général. » L'histoire des mots semble contredire cette restriction de Guilbert. Du reste, nous avons vu (Edema, 1998) que le passage d'une unité lexicale de la langue courante à la langue spécialisée était fréquent et inversement.

Oublions un peu l'origine des mots empruntés d'une langue à l'autre ou d'un domaine à un autre. Ce qui nous importe ici, c'est de souligner que ces transferts n'ont été possibles que

parce que le discours européen se présente à la fois sous la forme orale et sous la forme écrite, cette dernière ayant été rendue possible grâce à l'usage du parchemin. Dans les sociétés africaines à tradition orale, les fossiles lexicaux sont trop récents pour nous permettre de suivre à la trace les métamorphoses des mots à travers les temps.

Il nous paraît aussi également important de souligner le sens du mot *tradition* selon l'emploi qu'en fait Guilbert car, faut-il le rappeler, la tradition n'est pas seulement l'accumulation des savoirs ancestraux, elle est aussi la maintenance des expériences du passé et l'assurance de leur transfert aux générations futures, sinon ce serait pur folklore. Il n'est donc de tradition sans culture de la mémoire. Plus cette mémoire est collective, plus elle sera continûment intégrée dans la société. Pour les sociétés africaines, la mémoire collective constitue donc de véritables « textes », des archives toujours consultables, même s'ils ne sont pas d'ordinaire transcrits.

Bien que les questions de **mémoire collective** (différente de *l'imaginaire populaire* dont il faudrait se méfier, du moins dans le domaine de la science) soient en général débattues en historiographie, elles sont de plus en plus appliquées en histoire contemporaine, comme une sorte d'archéologie de l'inconscient, pour explorer « l'âme collective. » Dans cette nouvelle vogue des études historiques incluant la mémoire collective, ce qui nous intéresse le plus c'est l'ouvrage de J. Assmann, dont le titre est très éloquent; *Das Kulturelle Gedächtnis* « La mémoire culturelle, » livre paru en 1999 mais encore en allemand. Faute d'en avoir lu qu'un bref compte rendu, nous ne l'évoquons que comme appui à notre démarche.

Redisons-le : le recours au réservoir des expériences spécifiques qu'est la mémoire collective n'est possible que si ce réservoir est entretenu, si les productions des artefacts continue. Or, dans les sociétés à tradition orale, seul l'apprentissage de la langue se fait de façon continue. Pour ce qui est des techniques traditionnelles, la permanence n'est pas du tout assurée, le transfert des technologies traditionnelles s'étant toujours buté à plusieurs obstacles.

4. Obstacles au transfert des technologies traditionnelles africaines

Ce qu'on appelle de nos jours « transfert de technologie » est souvent mal compris quand on parle de l'Afrique. Il est toujours vu comme une circulation du savoir et du savoir-faire venant du Nord et allant au Sud. Les connaissances du Nord sont présentées comme des savoirs mystérieux qui vont faire passer le Sud de la nuit de « l'ignorance » à la lumière de la « civilisation. » Le terme même de *technologie* est toujours associé au Nord mais jamais au Sud. Il n'a jamais été compris de façon interne, comme des spécialités ou des techniques africaines (médecine, architecture, forge, etc.) Le mot *transfert*, lui non plus, n'est compris pas comme une continuité des technologies, passant de père en fils, de génération en génération, par l'apprentissage continu et maintenu par les Africains eux-mêmes. Avec la rencontre de l'Occident, les savoirs traditionnels ne sont ni continuellement appris totalement ni valorisés. Il est vrai que les langues qui les véhiculent sont elles-mêmes dévalorisées. Mais c'est un autre débat, même s'il lui est lié.

On peut citer trois types d'obstacles qui ont nui à l'intégrité du transfert des technologies des sociétés africaines, ce qui rend fort ardue la tâche du terminologue soucieux d'enraciner son domaine dans la culture africaine.

4.1. Transmission orale

On l'a souvent dit, le mode oral de transmission de la tradition a toujours nui à la conservation des états de langue, ce qui explique qu'il y a moins d'archaïsmes en langues africaines, sauf peut-être à les rechercher dans les chansons, les proverbes et les anthroponymes. À l'opposé, sans supports écrits, on ne parlerait peut-être pas aussi aisément du *haut allemand*,

du *vieil anglais* ou de *l'ancien français* par rapport à leur état moderne actuel⁴. Les différentes couches diachroniques de ces langues ne sont visibles qu'à travers un examen comparatif des textes anciens avec les textes modernes. Ainsi dans *Forgotten English; words that didn't stand the test of time* (1997) par exemple, J. Karcik peut aisément expliquer et ressusciter les sens oubliés, les expressions et les mots qui ne sont plus en usage, en citant des sources précises des écrivains et des savants du 16^e ou du 17^e siècles, tels que Shakespeare, Dickens, Franklin, etc. On pourrait citer des exemples similaires à travers les écrits des écrivains et des penseurs français des différentes époques. Il suffit de se promener dans *L'obsolète : dictionnaire des mots perdus* (Duchesne et Leguay 1988) pour se rendre compte de nombreux mots que les locuteurs ont laissés sur la longue marche de la langue. Ce voyage fait découvrir aussi l'évolution de la technologie (les différents types de bicyclettes anciennes) et des objets qui n'ont plus cours (*le pugilomètre*; on apprend que les hommes aussi portaient des jarretelles, différentes de celles des femmes bien sûr).

Rien de cela n'est possible pour les technologies et les langues africaines, par manque d'écrits anciens, à moins de visiter les musées d'art et traditions populaires en Europe (sauvés, ironie du sort par la colonisation) ou de recourir à des hypothèses de reconstruction auxquelles la linguistique historique se livre avec plus ou moins de réussite. Si déjà la langue, tout en restant vivante certes, perd des mots qu'en sera-t-il des technologies qui s'oublent plus facilement que la langue?

On pourrait, certes, se livrer à un exercice de comparaison deux dictionnaires d'une même langue africaine de deux époques différentes : le premier (début du 20^e siècle) et le deuxième, contemporain; l'intérêt ne serait pas numérique (nombre des entrées) mais la perte ou la modernisation des sens. Dans Edema (1998 : 652), nous en avons donné deux exemples.

4.2. *Goût du secret et transmission sélective du savoir*

Emprisonnés par un mode aigu du goût du secret⁵, les technologues africains se sont toujours comportés comme les tenants de sciences ésotériques dont ils reproduisent (ou gardent) les conduites magico-religieuses. D'où un mode initiatique de la transmission du savoir et du savoir-faire, ce que la langue n'a pu avoir, étant un bien public, commun, plus poreux que les sciences et les techniques et sans doute la chose la plus partagée qui soit. Le transfert des technologies traditionnelles africaines était ainsi soumis à des contraintes liées à l'instinct de conservation et à des critères sélectifs très contraignants tels que :

- *la bouche qui parle ne garde pas le secret*; le secret des techniques n'est transmis qu'à ceux qui se taisent;
- *être sédentaire*; le village est vu comme un temple dont le détenteur des secrets (une sorte de gardien du temple) ne saurait se déplacer, etc.

En Afrique, les sciences traditionnelles sont, en définitive, des sciences beaucoup plus occultes qu'en Occident. Les corps des métiers gardent leurs savoirs dans des forteresses comme des patrimoines à ne pas vulgariser.

4.3. *Rupture historique due à la colonisation*

Ici trois cas expliquent le transfert partiel ou le non-transfert de technologies traditionnelles aux générations futures :

4. Il serait très intéressant de savoir en quoi, du point de vue purement diachronique, ces trois adjectifs, *haut*, *vieux* et *ancien* sont différents. Est-ce une dénomination culturelle ou une marque linguistique déposée, à l'instar des mots comme *astronaute* (que seuls les Américains peuvent utiliser), *cosmonaute* (qui revient à l'usage des seuls Russes) et *spationaute* que les Français ont dû forger pour qualifier la même occupation ?

5. Pour être juste, il faudrait peut-être comparer ce goût du secret avec la protection de la propriété intellectuelle de l'ère moderne (droits d'auteur, licence d'exploitation); la formule de *Coca-Cola*, par exemple, si elle existe, n'est connue que des propriétaires de la firme.

a) **soit qu'elles étaient interdites** par le colonisateur pour des raisons de propagande religieuse avouée ou de lutte contre la concurrence économique avec les autochtones; pour garder le monopole économique certaines activités ont été interdites aux colonisés pour laisser seuls les Européens les exercer (exploitation de l'or, du cuivre et du fer en République démocratique du Congo); dans ce cas le vocabulaire est passé à la clandestinité ou pis encore il a été tout simplement crypté (vocabulaire de la forge, de la fabrication des masques);

b) **soit qu'elles étaient inhibées par les colonisés eux-mêmes** afin d'échapper à d'autres corvées; en République démocratique du Congo, par exemple, lorsque les missionnaires nouvellement arrivés dans un village demandaient aux autochtones s'ils connaissaient telle ou telle technique (fer, sel, etc.), très souvent, échaudés par les dégâts de la récolte du caoutchouc qui avait fait tant de victimes à l'époque léopoldienne⁶ (1885-1910), ils répondaient par la négative, quand bien même ils le savaient⁷; du coup le vocabulaire relatif à ces technologies est (in)volontairement oublié;

c) **soit qu'elles sont décrites de façon sommaire** dans diverses monographies faites par des missionnaires ou par des Administrateurs coloniaux⁸. Ce qu'on peut appeler le vocabulaire technique est transcrit (ou traduit) de façon furtive, au hasard des descriptions (ou plutôt des notes) ethnographiques plutôt minces, par des chercheurs qui n'en avaient ni l'intuition native ni le réflexe terminologique⁹.

Dans Moeller (1936) on trouve ainsi, par-ci par-là, des descriptions (dans des proportions inégales d'ailleurs) des cérémonies, des rites sur les pratiques magico-religieuses, des coutumes, avec très souvent, des noms en langues locales. Une page et demie est consacrée à l'*Emba des Mabudu* (en réalité il s'agit de l'*Embaa*; le mot traduisant le chef est mal noté *gama* au lieu de *ngámá*.) Par contre, 15 pages et demie sont consacrées à *L'organisation politique des Babali et le Mambela*, avec beaucoup de termes relatifs à la politique et à la religion de ce peuple. Ne connaissant pas la langue des Babali nous ne pouvons certifier que les mots sont bien transcrit ni que les sens sont aussi bien rendus. Mais il faut aussi noter qu'en face du colonisateur, l'autochtone ne livrait pas tout leur savoir, le goût du secret étant toujours présent. Moeller (1936 : 552) en est bien conscient quand il écrit : « il reste à décrire sommairement les cérémonies du Mambela ou plutôt ce qui *est actuellement connu des Européens, c'est-à-dire ce que les Babali ont bien voulu nous montrer* » [c'est nous qui soulignons].

Les descriptions faites à l'époque coloniale demandent donc vérification, correction et actualisation. Malgré ces obstacles et cet accident de l'histoire, « c'est un fait qu'il existe [toujours] dans nos cultures orales des corpus des connaissances parfois très élaborés, fidèlement transmis d'une génération à l'autre et s'enrichissant souvent au cours de cette transmission. Or, ces savoirs sur les plantes, les animaux, la santé et la maladie, ces techniques agricoles et artisanales, au lieu de se développer, de gagner en exactitude et en rigueur au contact de la science exogène, ont plutôt tendance à se replier sur eux-mêmes, subsistant, dans les meilleurs des cas, à côté des savoirs nouveaux, dans une relation de simple juxtaposition, et pouvant même, dans les pires des cas, disparaître complètement et s'effacer de la mémoire collective » (Hountondji 1988 : 57).

6. Lire à ce sujet le livre d'Adam HOCHSCHILD, *Les fantômes du Roi Léopold. Un holocauste oublié* (1998). À l'occasion, on y apprend aussi que le mot caoutchouc vient d'une langue amérindienne qui signifie « arbre qui pleure... ».

7. Information donnée par M. Kabanda, historien, que nous remercions au passage.

8. Certaines de ces « descriptions » sont en fait des informations de seconde main. Ce ne sont pas toujours ceux qui les publiaient qui les avaient recueillies sur le terrain (sauf pour les missionnaires peut-être.) On lit très souvent en note de pas de page : « D'après les informations (ou les notes) recueillies par X. »

9. Il faut avouer que le but premier de ces apprentis ethnologues ou anthropologues de tourisme n'était nullement la description scientifique au sens le plus noble et le plus désintéressé du terme; l'arrière-pensée de ces brèves était l'exploration de l'ÂME du colonisé en vue de sa domestication politique. Du coup de malheureux raccourcis.

Faisant appel plus à la mémoire collective non écrite, le linguiste africain a plus du mal à recourir aux savoirs traditionnels pour nommer le nouveau que son collègue européen qui dispose d'une inépuisable source de documentation écrite dans laquelle il peut constamment puiser. À la différence de la terminologie européenne qui se nourrit abondamment de l'écrit (démarche archivistique), la démarche de la terminologie africaine doit être une démarche heuristique.

5. Comment localiser la modernité en langues africaines ?

Il est donc plus que temps de sortir les savoirs traditionnels africains de ce ghetto. « Il est urgent d'établir un bilan des expériences connues, et de définir une méthodologie » (Hountondji 1988 : 63) car « ce qui vaut pour les savoirs traditionnels proprement dits vaut aussi pour les savoirs non transmis, les savoirs oubliés, pour tous les savoirs et savoir-faire endogènes, qui gagneraient à être restitués, reconnus dans leur valeur et leurs limites propres » (Hountondji 1988 : 63)

Ce n'est que par cette voie qu'on pourra rentabiliser les savoirs traditionnels et les techniques originelles africaines afin de mieux localiser la terminologie en langues africaines.

Mais qu'est-ce que localiser ?

En termes informatiques, *localiser* un matériel, c'est l'adapter aux conditions socioculturelles du milieu où il sera utilisé. Par exemple, le clavier est adapté aux habitudes de chaque pays du point de vue des dispositions des touches. C'est ainsi que, bien que recourant aux mêmes lettres d'alphabet, le clavier français se distingue du clavier anglais. Bien plus, à l'intérieur d'une même langue, le français, le clavier québécois est différent du clavier « hexagonal. » Qu'ils soient fabriqués à Taïwan, à Singapour, à Hong Kong ou à Paris, les fabricants des matériels informatiques s'adaptent aux normes locales des pays visés par le produit.

Localiser la technologie (importée) en langues africaines du point de vue terminologique signifierait lui faire prendre les couleurs locales de façon à ce que ses utilisateurs (africains) le sentent comme si elle avait été produite par eux-mêmes, comme un produit du terroir. Il s'agit pour le terminologue africaniste de faire suivre au locuteur africain un itinéraire conceptuel que tous deux connaissent déjà. Sa substance doit donc être la culture endogène, nonobstant l'influence des cultures extérieures que véhiculent inmanquablement les produits importés. Quoi qu'il en soit, le repérage (culturel) devrait être facile pour l'utilisateur¹⁰.

Ce qui est en jeu ici, c'est le mode d'accessibilité à la modernité et le parcours cognitif qui précède la dénomination des éléments de cette modernité. Comment apprivoiser la modernité, c'est-à-dire la faire sienne, sans rompre pour autant avec son passé ? Comment faire entendre sa voix après avoir écouté l'autre ? Comment exprimer sa différence ? En termes terminologiques, dans quelle mesure, les langues africaines, véhicules historiques de conceptualisation des savoirs et des savoir-faire traditionnels, doivent-elles prendre en charge les nouvelles réalités liées aux changements ? Une autre question est de savoir comment les langues africaines continuent leur évolution interne et assument leur modernité au regard de leur fonction cognitive et de leurs ressources linguistiques et culturelles. Il convient de préciser tout de suite ici que la modernité doit comprise comme actualisation méliorative du passé. Ce passé, comment le ressusciter ?

Telles sont les questions qui nous harcèlent dans cette quête d'une méthodologie de la terminologie en langues africaines.

10. Nous l'avons dit ailleurs « Ce n'est pas seulement pour nous démarquer de la dépendance scientifique du Sud vis-à-vis du Nord, c'est aussi pour des raisons cognitives qu'on devrait distinguer la terminologie africaine de la terminologie africaine » (cf. Edema, « Terminologie européenne et terminologie africaine : convergence et différences », texte à paraître dans *Terminologie nouvelle*.)

Avant de proposer, modestement, des voies possibles d'une banque de données technologiques du passé, nous allons montrer l'importance des données culturelles en terminologie africaine par des exemples précis.

6. Terminologie africaine par des exemples

6.1. Religion

« La recherche dans le domaine des religions en Afrique se bute à un obstacle fondamental, celui de la terminologie. L'emploi des termes ambigus obscurcit aujourd'hui encore la littérature consacrée aux croyances négro-africaines. Une analyse critique portant sur la valeur des appellations générales [des] termes connexes utilisés pour qualifier les croyances négro-africaines semble être indispensable. » (Mukadi 1987 : 68)

Voilà une riche idée qui pourrait faire le bonheur du terminologue en quête d'un vocabulaire spécialisé en langue africaine dans le domaine de la religion. Malheureusement pour lui, l'analyse de Mukadi (1987) porte plutôt sur les termes français, appliqués aux sociétés traditionnelles africaines, tels que *superstition, fétichisme, animisme, mânisme, totémisme, naturisme, paganisme, religion africaine, sectes*. Aucune proposition n'est faite en rebours pour dire voilà comment, dans leurs langues, les Africains nomment (ou nommaient) ce qui est appelé X en français par les chercheurs (européens). Au lieu de s'abîmer dans les recherches étymologiques des lexies françaises qui n'apportent rien aux locuteurs francophones (= histoire des mots à travers les âges et les usages) l'analyse aurait gagné à restituer la terminologie religieuse en langues africaines.

6.1.1. EXEMPLE 1

À l'occasion de l'ordination d'un prêtre congolais, il nous a été donné de constater l'utilité de la connaissance de la culture traditionnelle et du vocabulaire spécialisé qui lui est lié : en effet, voulant traduire sa devise dans sa langue, qu'il parle parfaitement par ailleurs, le prêtre en question, ne connaissait pas le mot pour *Dieu*. Il a recouru à un emprunt dans une langue véhiculaire voisine¹¹. Nous lui avons fait remarquer que le nom pour *Dieu* existait dans sa langue.

Ce mot est, en langue liko (langue bantu du nord du Congo-Kinshasa, zone D, selon la classification de Guthrie), *Ámakúnzi*. Devenu anthroponyme, il est issu de la phrase *áma kúnzi*, « il (*a-*) a parfait (*-ma*) l'univers (*kú-nzi*) ». Il est parfois abrégé en *Kúnzi*. Dans son usage courant, *kúnzi*, à la fois substantif et adverbe, signifie l'extérieur/extérieur. Si on enlève le préfixe locatif (ou directionnel) de la classe 17 ku- des langues bantu signifiant « à » qui est soudé au substantif, contrairement au fonctionnement normal dans les langues bantu, il reste le thème nominal *-nzi* qui se rapproche des termes du kiswahili *inchi* signifiant « pays, terre » et *injé* signifiant « dehors » ou de celui du lingála *nsé* signifiant « terre, monde. »

6.1.2. EXEMPLE 2

L'étude de Lafargue (1968), *La religion traditionnelle des Abidji*, est utilement exploitable par le terminologue voulant développer le vocabulaire religieux parce que l'auteur a eu la bonne idée de mettre en annexe de son ouvrage les principaux termes autochtones de la culture étudiée, avec leur traduction en français. On trouve ainsi une vingtaine de termes relatifs aux *génies, ancêtres, défunts, sorciers (bons ou mauvais), l'au-delà, esprit (bon, beau), âme, force*

11. Dans un second temps il a pensé au mot, très courant aussi dans la langue liko, ɔ́ɛ́ɛ́, issu de la langue bódo (Zone D35) et qui se traduit par « Il a sorti [du néant] l'univers » á- (il) —so (sortir qqch, imaginer, inventer) ɔ́ɛ́ɛ́ (monde, terre, univers, cosmos): c'est-à-dire qu'il l'a créé.

supérieure, Dieu du ciel, ciel, hommes des ténèbres, principe vital de l'âme (cf. annexe) qu'on pourrait mettre en parallèle avec les termes *ange, diable, etc.*, des chrétiens.

Si un traducteur de la Bible voulait faire passer facilement le message religieux dans la langue abidji, il aurait intérêt à écouter et à faire l'éloge de la culture et des cultes abidji. Une explication de cette lente disparition des termes religieux en langues africaines (parmi tant d'autres possibles) est que la religion chrétienne a pris le pas sur la religion traditionnelle; les prières en langue locale ne sont plus connues que des ceux que l'église (catholique) appelle un peu trop facilement les « païens¹²! »

6.2. Nom pour dictionnaire en langues africaines

Les langues africaines font de plus en plus l'objet d'élaboration de dictionnaires, ce qui augmente leur instrumentalisation (et leur accès à la modernité). Seulement, très souvent, les africanistes cherchent plus à *faire* des dictionnaires de langues africaines qu'à répondre à cette question banale : *qu'est-ce qu'un dictionnaire?* Comment nommer le *dictionnaire*, produit nouveau pour les locuteurs africains même s'ils parlent déjà la langue? Que devrait être un dictionnaire en langues africaines?

De par son étymologie, *dictionnaire*, en français, signifie « action de dire, de déclamer; mot prononcé, parole. » C'est plus tard que, par métaphore, le mot *dictionnaire* est employé à propos d'une personne aux connaissances étendues.

Mais au fil du temps, le dictionnaire n'aide plus seulement à la *bonne diction* ou à se retrouver dans *divers sens ou emplois des mots*. Il est devenu un produit **socioculturel**. C'est pourquoi, confronté à la dénomination du produit dictionnaire, le concepteur de ce produit devrait réfléchir avant de le nommer. Certes la confection des dictionnaires en langues africaines est encore récente pour parler d'une tradition dans ce domaine. Nous voudrions justement lui indiquer une piste de dénomination qui lui donnera une légitimité locale.

En dépouillant quelques titres de dictionnaires (bilingues) faits sur les langues africaines, nous avons relevé cinq cas suivants :

6.2.1. DICTIONNAIRE NON TRADUIT DANS LA LANGUE D'ARRIVÉE

Certains dictionnaires bilingues « langue européenne – langue africaine » ne mettent sur la couverture que le titre de la langue d'entrée (langue européenne), sans le traduire dans la langue d'arrivée (langue africaine).

C'est notamment le cas des dictionnaires de M. Sachnine (1997), de celui de J. M. Keegan (1996) et de celui de P. Helmlinger (1972).

Peut-être ces dictionnaires s'adressent-ils beaucoup plus aux locuteurs de langues européennes voulant apprendre les langues africaines qu'aux locuteurs de langues africaines voulant apprendre les langues européennes? Les préoccupations des rédacteurs ne sont peut-être pas les mêmes que celles des locuteurs de langues africaines.

6.2.2. DICTIONNAIRE TRADUIT EN TITRE MAIS NON REPRIS COMME ENTRÉE

Le dictionnaire de V. Vydrine (1999) se range dans cette catégorie. À la lettre D, le mot *dáNɛgafɛ*, que l'on devine être la traduction du mot anglais « dictionary, » n'est pas repris comme article à l'intérieur de l'ouvrage. Il est difficile dans ces conditions de choisir entre une néologie de forme et une néologie de sens car, si la lexie *dá* signifiant « bouche » et son composé *dáNɛ* signifiant « mot, lexème » sont bien décrits dans le livre en tant qu'entrées de dictionnaire, en revanche, on ne peut rien dire de la lexie *gafɛ*. Comme le tome II n'est pas encore disponible, on se perd en conjectures.

12. Au début le mot païen ne signifiait pas celui qui n'a pas de religion. Quand on lit la Bible, notamment Saint Paul, on découvre que païen, c'est quiconque n'est pas d'origine juive ou qui ne pratique pas la religion juive. Par la suite, le mot païen a désigné celui qui adorait les idoles, celui qui vit loin, au fond de la brousse, pour ne pas avoir entendu le nom de Jésus Christ. À ce compte, on est toujours païen de quelqu'un.

6.2.3. RECOURS À L'EMPRUNT

C'est de loin, le cas le plus fréquent. Les dictionnaires de G. P. Bargery (1934) et de B. Caron et A. H. Amfani (1997), pour ne citer que ceux-là, sont de cette catégorie. On pourrait citer les exemples similaires dans d'autres langues africaines (notamment le kiswahili, le pulaar.)

Le mot pour *dictionnaire* est emprunté à l'arabe *qaamuus*. Employé tel quel, du moins sous sa forme swahili *kamusi*, tout locuteur du swahili que je suis, je ne le comprends qu'en référence au mot français « dictionnaire. » C'est en recourant aux recherches encyclopédiques dans les dictionnaires arabes que j'y découvre que les premiers sens du mot qui désignent le produit « dictionnaire » en arabe sont : *océan, mer, abîme de la mer*. En effet, c'est à partir du titre du célèbre dictionnaire arabe de Faironzabadi qu'on a donné le nom de *Câmous* (kamous) à tous les dictionnaires arabes. L'emploi du mot *qaamuus* dans le sens de « dictionnaire » est donc métaphorique dans la langue arabe. Sans cette recherche, les sens premiers ne m'auraient pas été connus.

L'appellation du produit en langues africaines en recourant au mot *qaamuus* n'apprend donc rien au locuteur swahilophone, pularophone ou haoussaphone si on n'explique pas l'itinéraire de son emploi. En fait s'il connaissait les sens premiers du mot emprunté il pourrait « emprunter » non pas forcément le mot mais la démarche et utiliser un mot africain à la place, au lieu de recourir à un emprunt qui est de surcroît inexplicé. Le ferait-il, du moins ce serait en connaissance de tous les sens du mot emprunté.

6.2.4. LE DICTIONNAIRE EST UNE NÉOLOGIE DE FORME

Le dictionnaire du père R. Everbroek (1985), qui s'approche le plus de ce qu'est un dictionnaire bilingue, a le souci d'adapter un nouveau produit dans la langue cible. Seulement, sa volonté ne se traduit pas avec élégance. On ne sait pas si le titre est une traduction, une adaptation ou une définition d'un article *dictionnaire*, tellement la lexie est longue. Au seul mot français, *dictionnaire*, correspondent trois mots en lingála : *maloba ma lokótá* « les mots de la langue. » Cette solution n'est pas économique. De plus la définition qu'il donne de la lexie *dictionnaire* dans la partie français-lingála n'équivaut pas au titre de son ouvrage.

6.2.5. LE DICTIONNAIRE EST UNE NÉOLOGIE DE SENS PAR MOTIVATION CULTURELLE

C'est en essayant de partir de symboles culturels africains que Diki-Kidiri et Edema ont recouru à des solutions beaucoup plus culturelles que linguistiques. C'est ainsi que les mots *bakarî* et *bagó* ont désigné le produit *dictionnaire* respectivement en langue *sängö* et en langue *bangála*. Cette démarche a obéi à la volonté d'inculturation des produits qui n'existaient pas dans la culture africaine, en recourant le moins possible à l'emprunt ou à la formation des mots pas très heureux.

Nous avons préféré cette solution en nous en expliquant comme suit : « aussi « productive » qu'elle puisse paraître du point de vue structurel, la motivation morpholexicale ne peut être privilégiée dans notre démarche si elle n'intègre pas la saisie de la réalité socioculturelle dont la prise en compte permettra une meilleure adoption par la société impliquée » (Edema 1998 : 654).

6.2.5.1. *bakarî* en *sängö*

Ce mot vient du nom d'un personnage des contes en langue *banda*. Ce personnage est décrit comme un nain qui a une très grosse tête, lui donnant l'aspect d'un champignon (comme un extraterrestre). Dans sa grosse tête, il détient toutes les connaissances et toutes les solutions à tous les problèmes humains. C'est un personnage pensif, méditatif, voire léthargique. Quand on vient le consulter, il faut lui cogner durement sur la tête afin de le réveiller et attirer son attention sur le problème qu'on veut lui soumettre. Certains consultants sont d'autant plus brutaux que leur affaire est grave. Le nom de ce personnage varie légèrement avec les différents dialectes du *banda*. Les plus courants sont : *bakalê, brakalî, bakarî*.

Bakarî est donc un « océan » de connaissances.

6.2.5.2. ɓagó en bangála

Nous nous sommes déjà longuement expliqué ailleurs et à deux reprises (Edema 1994 : 14; Edema 1997 : 656) sur le choix du terme *ɓagó* pour désigner le dictionnaire. Seulement nous n'avons pas encore identifié la langue d'origine du mot bien que nous sachions sa signification en bangála.

Rappelons seulement que *ɓagó* signifiait, *conseiller, juge, dépositaire, baby sitter et grenier*. Et qu'est-ce qu'un dictionnaire, sinon un gardien de tous les états d'une langue ?

Dans ces lexies (*bakarí* et *ɓagó*), c'est le trait + humain qui est allé vers le produit alors que c'est le chemin inverse qui a été suivi en français (deuxième sens de dictionnaire.)

6.3. *Technolectes et terminologie*

En parcourant quelques études dans divers domaines, Thomas e.a. (dir.) *Encyclopédie des Pygmées Aka. Dictionnaire ethnographique Aka-Français* (1975), les travaux de Tourneux (notamment le *Dictionnaire peul de la nature et de l'agriculture (Diamaré, Cameroun) suivi d'un index français-fulfuldé*), la thèse de P. Roulon-Doko (1992) *Une société d'autosubsistance et d'abondance alimentaire dans la savane centrafricaine : les Gbaya 'Bodoe*, les propositions de Tera & Touré, *Propositions pour la création d'un vocabulaire scientifique en jula*, (1983), les propositions de Touré (1990) *Propositions pour une nomenclature chimique en dioula*, on pourrait exploiter les vocabulaires spécialisés que ces chercheurs ont rassemblés et constituer une banque des données lexicales par thèmes et par domaines pouvant servir à asseoir une terminologie culturelle. On ne commentera ici que le travail du dernier cité.

6.4. *Les propositions de Touré*

Dans les *Propositions pour une nomenclature chimique en dioula*, Touré (1990) a puisé certains termes issus du savoir-faire traditionnel africain : « certains éléments sont depuis très longtemps connus dans le milieu africain et sont de ce fait couramment travaillés par nos forgerons et bijoutiers. D'autres sont utilisés par les femmes comme produits de beauté. Il y a donc une série d'éléments qui ont une appellation traditionnelle ancienne que nous conserverons comme telle » (Touré 1990 : 96.) Bien qu'il n'explique pas les termes simples existant déjà dans la langue dioula (les composés, qui sont des néologismes de sens, sont eux glosés), même si la suite de ses propositions se révèlent moins heureuses (calque, traduction des affixes latins, simple adaptation phonétique ou orthographique) la volonté de partir de la culture populaire pour nommer le nouveau est à féliciter. On pourrait cependant améliorer le travail de Touré en utilisant notre méthodologie.

En conclusion de ces quelques exemples on voit qu'un effort de recherche philologique et d'adaptation culturelle peut se révéler rentable du point de vue terminologique.

7. **Aménagement de l'espace du savoir, valorisation de la technologie traditionnelle et création d'une banque des données terminologiques en langues africaines**

« Le chercheur a l'habitude, quelle que soit son orientation de les classer [les textes anciens] suivant leur domaine et suivant leur teneur. En fonction de son étude, il les sélectionne et n'en retient que ceux qui offrent à ses yeux un intérêt réel. Il se limite donc à la lecture approfondie d'un type de textes et en écarte tout le reste. Tel est le procédé communément préconisé en sciences humaines. Le chercheur en linguistique peut, certes, adopter cette méthode de lecture. Cependant, dès qu'il se place dans la perspective diachronique, il ne peut plus se contenter d'une lecture sélective et restreinte. Il doit au contraire prendre en considération tous les textes, quelles soient leur orientation et leur teneur. La raison en est qu'ils comportent, tous, des faits

linguistiques : ceux-ci attestent le vécu d'une époque, représentent l'âme d'une culture. Ils constituent, les uns par rapport aux autres, les étapes d'une lente et longue évolution de l'articulation linguistique. » (Agomatanakhan, préface à Sumaili, 1974 : 1)

Cette longue citation invite donc le terminologue à être spécialiste de toutes les spécialités, du moins tant que c'est pour constituer une « bourse des données terminologiques ».

Les monographies sur les sociétés africaines, sans être exhaustives, sont abondantes dans le domaine de la littérature orale, de l'anthropologie, de l'ethnologie, de l'histoire des sciences, etc. Il y a donc une longue et minutieuse exégèse à faire sur les textes produits sur l'Afrique.

En parcourant par exemple le travail de Sumaili (1974) qui a dépouillé « la littérature « coloniale » publiée par des « non-indigènes » entre le début de la colonisation et les années 1960 », on tombe sur des commentaires anthropologiques et des mots qui ne sont pas dépourvus d'intérêt technologique et terminologique. Par exemple, à la page 23, **ngola** : *colorant végétal, employé tantôt en poudre, tantôt en solution dans l'huile. Il donne aux tissus une teinte pourpre très caractéristique*. Ce mot, dont il n'est pas dit la langue d'origine, est décrit dans le dictionnaire du lingala contemporain sans cette dernière précision. Sans doute parce que la technique traditionnelle de teinture de tissus n'est plus d'usage.

Ce type de littérature offre donc une mine d'archives terminologiques fort enrichissante, même si ces textes « exotiques », dont la préoccupation manifeste initiale était de « faire couleur locale », n'ont pas toujours eu le souci d'exactitude dans la définition des termes.

Par contre, les descriptions actuelles pourraient corriger les erreurs du passé si les auteurs s'en donnent la peine. Que ces descriptions soient accompagnées désormais d'un regard linguistique ou plutôt terminologique plus intense et plus rigoureux, tel est notre souhait. Il faudrait en ce sens ;

- 1° une coopération entre linguistique descriptive et domaines de spécialité;
- 2° mettre en réseau les activités multisectorielles pour engranger des lexies réutilisables en terminologie;
- 3° construire un arbre de connaissance en vue de transférer les savoirs traditionnels dans la vie moderne;
- 4° créer des liens entre différents domaines;
- 5° créer une banque (une sorte de « trésor ») des données culturelles et terminologiques afin d'éviter la volatilité qui caractérise la mémoire orale.

Nous devons souligner ici que la volonté de créer des banques des données terminologiques n'est pas une préoccupation seulement pour les sociétés à tradition orale. En 1968, Clas (1987 : 212) estimait que « 50 % des connaissances de l'homme de sciences se perdent au cours de sa carrière à cause de nouvelles découvertes », d'où la nécessité de créer une banque terminologique dont la mission serait de « rassembler toutes les recherches terminologiques et de les classer par centres d'intérêt, proposition qui aboutit à l'institution de TERMIUM au Canada.

Conclusion : pour une terminologie vernaculaire

Le terminologue doit s'efforcer de tout connaître dans tous les domaines possibles. Il doit être un chasseur de tous les gibiers; histoire, ethnologie, anthropologie, politique, religion, pêche, chasse, forge, techniques agricoles, pharmacopée, littérature orale... Son champ d'investigation doit être très vaste même si son domaine d'application est des plus réduits.

L'épine dorsale d'une terminologie intégrée en langues africaines, vu le caractère oral de ces dernières, est donc la constitution d'une banque des données ethno-culturelles issues des enquêtes fouillées qui mettent au jour des techniques susceptibles de servir comme sources terminogènes.

Peut-on parler des archives scientifiques dans les traditions africaines à travers lesquelles le terminologue peut retrouver les techniques oubliées ou perdues parce que non transcrites?

C'est possible encore mais, dans cette démarche, mieux vaut interroger les natifs des années 1930-40-50. Ces derniers, lieux de mémoire, conservent encore une bonne connaissance des technologies traditionnelles.

« Le dilemme entre technologie de pointe et technologie appropriée est un faux dilemme. Le véritable problème est celui de l'appropriation de la technologie en général, et cette appropriation, quelle que soit l'origine des techniques en cause, suppose, en amont, la maîtrise réelle des connaissances qui les ont produites, et qui seules, peuvent permettre, non seulement de les reproduire, mais encore de les adapter en fonction des besoins, de les « dépaqueter » en les dépouillant de leur conditionnement culturel et, le cas échéant, des rapports sociaux dont elles sont virtuellement porteuses, enfin d'inventer, à partir d'elles, de nouvelles techniques et de nouveaux procédés. » (Hountondji 1988 : 58)

Comme le dit si bien le même Hountondji, il faut « désenclaver les savoirs anciens ». Ces savoirs anciens « doivent aujourd'hui faire l'objet d'un inventaire et d'une évaluation critiques, pour être réintégrés, dans toute la mesure du possible, au mouvement de la recherche vivante ».

Tout le monde y (re)trouvera son compte : historien, anthropologue, ethnologue, linguiste ou technologue, bref toutes les communautés et toute la société.

Parlant des langues en danger (Edema, sous presse), nous prévenions que les langues, surtout quand elles ne sont qu'orales, n'ont pas de musée où l'on pourrait les étudier mortes. Il en va de même des techniques qu'elles véhiculent. Si elles ne sont pas consignées par écrit, la terminologie africaine ne partira jamais sur des bases culturellement solides. Sans les connaissances littéraires, Diki-Kidiri n'aurait peut-être pas pensé au mot *bakarî*; sans la connaissance de jeux de société, le terme *bagó* ne désignerait peut-être pas le dictionnaire en bangala.

De même qu'en étymologie si on ne suit pas l'usage des mots à travers son histoire on ne peut guère en tracer l'évolution sémantique et morphologique, de même, croyons-nous, si on ne connaît pas le vocabulaire des techniques traditionnelles, on ne pourra guère construire une terminologie intégrée ni faire entendre la voix terminologique d'une autre culture. En effet, une des meilleures façons de comparer les langues et les cultures est de comparer leurs techniques de base et la façon dont elles les nomment.

Les langues s'enrichissent non pas forcément de nouveaux mots mais aussi d'acceptations nouvelles d'anciens mots. C'est pourquoi, inconsciemment parfois, les locuteurs reprennent d'anciens mots pour leur donner une coloration nouvelle. C'est ainsi que les technologies nouvelles sont souvent traduites avec des mots empruntés à des technologies anciennes. Un mot ancien peut revêtir un sens contemporain. Ainsi *losébá* (en lingala) qui signifie actuellement sirène (de bateau) désignait la trompe en bois ou en ivoire qui prévenait l'arrivée du chef. Pour enrichir le vocabulaire métalinguistique de la langue *sängö*, Diki-Kidiri a ressuscité le mot *poli* qui n'était plus usité, pour traduire la notion de *pronom*. Ce terme désignait la seconde épouse, après le décès de la première ou en cas de non-procréation de la première.

La terminologie n'a pas pour vocation de créer des termes pour leur beauté linguistique. Sa finalité est de faciliter l'appropriation des savoirs nouveaux. Du point de vue linguistique son étude est à la fois synchronique et diachronique. Ce dernier aspect concerne « l'histoire des sciences, des techniques et, plus spécifiquement encore l'histoire des idées » (Gaudin 1998)

Seul celui qui connaît profondément la culture autochtone peut cependant mieux juger que tel ou tel mot de la technologie traditionnelle pourrait être réutilisée dans telle ou telle technologie moderne. Encore faut-il qu'il ait accès aux sources premières. Mais il est toujours temps de relire ou d'actualiser Maurice Houis.

Annexe : vocabulaire spécialisé en langues africaines

1. Glossary of the Local Terms and Population Groups which are used in the Text (cf. Kamuhangire 1993) — Extrait des termes relatifs uniquement à la technologie du sel et au fer

Abahes : iron-workers or iron smiths (Singular — Omuhesi)

Abaranga : pre-colonial long distance traders in the salt lakes region of south western Uganda

Akaswa : the watershed between Rivers Katonga and Mpanga

*akaterekerezo***¹³ : a receptacle of the salt brine at Kibiro

amatete : a hard wood used in iron smelting

amahungye : a hard wood used in iron smelting and smithing

amarembo : entrances to kraals (Singular — eirembo)

bayberry : salt patches along paths in Kibiro salt-producing village

ebihali : flexible canoes used by the Bagabo and the Bakingwe salt traders on Lakes Mahyoro and Rweru respectively during the 19th century. They were also used in fishing.

ebibuga : salt gardens in Kibiro salt-producing village (Singular — ekibuga)

ebikomi : newly established kraals. It can also refer to a fireplace in a kraal (Singular — Ekikomi or ekomi respectively)

ebisinga : scrapers of salty soil in salt gardens at Kibiro (Singular — ekisinga)

einoni : ochre or kaoline for decorating wall patterns in Bahima huts or covering cow teats from cracking during the day. It could also be used to decorate bodies and faces during the chwezi cult ceremonies.

embwera : soft skins especially made in Bugangaizi worn by rulers and chiefs

encuba : a wooden measure of salt at Lakes Katwe and Bunyampaka

enkyeru : tuyere

enyabaranga : a salt bundle with a long stick in the middle which the traders had to tick in the ground while resting

eserw : salt Grade I at Lake Katwe which was produced during excessive dry seasons

eshabwe : ghee sauce. It is prepared by stirring mature ghee (between 3 months and 1 year-old) with pieces of Grade III salt and either hot or cold water

kiganiko : the large pot which was used in leaching the salty soil during the process of salt production at Kibiro

kubirya : scraping the salty soil from the salt gardens and piling it along the edges in the evenings or whenever rain threatened to fall in Kibiro salt gardens

kwabya : broadcasting and spreading the salty soil in salt gardens in the mornings in Kibiro salt gardens

kwitira omwizoro : leaching the salty soil to produce the brine (omwizoro) which was heated to evaporation point to produce salt

mahonde : Grade II salt at Lakes Katwe and Bunyampaka

makorogo : Grade III salt at Lakes Katwe and Bunyampaka

obutare : iron ore

2. Index des principaux termes abidji employés dans cet ouvrage (cf. Lafargue 1968) — Extrait des termes relatifs à la religion

Abéa : génies qui logent dans de grands arbres

Adiakopel : génie de la rivière qui passe à Yassap

Agwa : génie fille de Miési

Angrèpo : sorcier

Angrèpuonè : pluriel de Angrèpo

13. *a — terms with small letters refer to things like trees, places, utensils and trade goods

EDEMA Atibakwa Baboya

- Angrèpo hun* : mauvais sorcier (« mangeur d'âmes »)
Angrèpo namu : bon sorcier (il ne mange pas les « âmes »)
avente : ancêtres, défunts
Boa : génie fille de Kporu
bròlò : l'au-delà
Dikpè-Eikpa : génies des eaux
Egeu : génie attaché aux individus
Eikpa : génie
Eikpa négbéné : procédé divinatoire
Eikpa Won : génie habitant une mare
Ekanza ou Kanza : génie de la rivière du même nom à Sahouyé
Kpetè-mun- Eikpa : génie de la brousse
Kpokpo : génie de la rivière du même nom
Kpokpo-Mone : génie; fils du précédent
Kporu : génie de la rivière du même nom
m'bobo : esprit, âme
m'bobo namu : esprit bon, beau
Miési : génie (fille de Kporu*)
Nyaté : Dieu du ciel
Nyaté obu : village de Nyaté*
Omu : génie de la rivière du même nom
vohupuoné : hommes des ténèbres (désigne les Angrèpuoné*)

Classes d'objets et traduction automatique¹

Xavier Blanco et Pierre-André Buvet

Université Autonome de Barcelone et Université de Franche-Comté

Dans l'optique d'améliorer les performances des systèmes informatiques qui traitent des données linguistiques – notamment ceux destinés à la traduction automatique –, une description syntactico-sémantique des substantifs (entre autres unités lexicales) a été entreprise d'une façon systématique dans différentes langues, parmi lesquelles l'espagnol et le français. Sur le plan linguistique, les différents travaux poursuivis ont tous comme point de départ d'étudier les noms dans un cadre phrastique et de considérer la nature fondamentale de la phrase en termes de prédicat et d'arguments². Une conséquence immédiate de cet *a priori* théorique est la sous-catégorisation des substantifs en deux ensembles distincts selon qu'ils correspondent, dans une phrase simple, à des prédicats ou bien des arguments élémentaires³. Une autre caractérisation des noms consiste à leur attribuer des traits comme **humain**, **locatif**, **inanimé concret**, etc. Le recours à de tels descripteurs s'est avéré peu opératoire dans les diverses applications informatiques qui les ont pris en compte. À la suite de ce constat, G. Gross (1992) a proposé de subdiviser chaque trait en classes d'objets, c'est-à-dire des ensembles de substantifs sémantiquement homogènes définis par leurs caractéristiques syntaxiques (cf. Le Pesant et Mathieu-Colas 1998). Les classes d'objets sont considérées comme fondamentales pour décrire exhaustivement les unités lexicales dans la perspective du traitement automatique des langues naturelles. Nous nous proposons ici d'examiner l'une d'entre elles, la classe dite < Nopération financière >⁴ et de montrer comment le formalisme des classes d'objets peut être utilisé pour contribuer à la mise en place d'un système de traduction automatique.

Dans un premier temps, nous présenterons les noms d'< opération financière > ; nous discuterons notamment des particularités syntaxiques de ces substantifs qui justifient leur regroupement au sein d'une classe spécifique tant pour l'espagnol que pour le français. Nous évoquerons ensuite la question des dictionnaires électroniques conçus pour des systèmes de traduction et intégrant les classes d'objets parmi leurs descripteurs standardisés. Nous terminerons en montrant l'intérêt pour un système informatique de prendre en compte la description d'une classe d'objets donnée afin qu'il puisse traduire automatiquement ou semi-automatiquement des phrases comportant les substantifs constitutifs de la classe considérée.

1. * Nous remercions Robert Vivès pour les corrections et les précisions qu'il a proposées.

2. Cf. M. Gross (1981). Signalons que les propriétés référentielles des substantifs ne sont pas prises en compte ici ; selon Harris (1971), les opérateurs métalinguistiques sont exclusivement de nature linguistique.

3. Un argument élémentaire est une unité linguistique fondamentale qui ne peut jamais s'interpréter comme un opérateur (c'est-à-dire ici un prédicat) ; cf. Harris (1976).

4. Par convention, les classes d'objets sont présentées entre chevrons ; le N initial signifie que la classe n'est considérée que du point de vue des substantifs qui la constituent.

1. Caractéristiques syntactico-sémantiques des noms d'< opération financière >⁵

1.1. Remarques préalables

L'élaboration d'une classe d'objets ne dépend pas d'une hiérarchie préétablie de nature encyclopédique ou de considérations d'ordre cognitiviste (cf. François 1990) mais procède nécessairement des propriétés syntactico-sémantiques de ses éléments. Parmi ces dernières, on distingue celles qui caractérisent tous les éléments de la classe de celles qui ne concernent qu'une partie d'entre eux; les premières permettent de définir la classe à l'aide d'un minimum de constructions syntaxiques et les secondes de spécifier un maximum de phrases associées aux unités lexicales considérées. Parmi les différentes classes ainsi constituées, il est possible d'effectuer différents regroupements donnant lieu à ce qu'on appelle des classes superordonnées. Là encore, il convient de préciser que ces dernières ne reposent pas sur des considérations notionnelles (et par conséquent ne s'apparentent pas aux nœuds d'une hiérarchie arborescente); ce sont des propriétés linguistiques qui doivent justifier leur fondement. Les faits de langue pris en compte sont communs à toutes les classes réunies au sein d'une même classe superordonnée, voire de plusieurs⁶. À ce titre, ils ne figurent pas parmi ceux qui servent à caractériser chacune d'entre elles; c'est par héritage qu'ils caractérisent les différentes unités lexicales constitutives des classes d'objets considérées. Relativement à la classe < opération financière >, ces trois points sont développés successivement ci-dessous.

1.2. Propriétés définitionnelles

La classe < opération financière > est une classe de prédicats. La théorie du lexique-grammaire prévoit, d'une part, qu'un prédicat puisse recouvrir notamment une forme verbale, nominale ou adjectivale et, d'autre part, qu'un même prédicat ait la possibilité d'accepter plus d'une de ces formes (Gross et Vivès 1986). Ainsi, les termes *vente* et *vendre* s'interprètent comme deux formes différentes d'un même prédicat de telle sorte que l'on considère comme équivalents les deux énoncés suivants :

- (1) *Luc a procédé à la vente d'un immeuble*
- (2) *Luc a vendu un immeuble*

Chaque classe de prédicats est étudiée en fonction des particularités morphologiques de ses éléments constitutifs, par exemple l'élaboration de la classe < opération financière > tient compte de la répartition des prédicats entre substantifs, d'une part, verbes, d'autre part. Les possibilités de double réalisation morphologique sont signalées de telle sorte que les liens existants soient pris en compte. Seuls les noms prédicatifs sont considérés ici.

L'élaboration des classes de prédicats nominaux repose principalement, d'une part, sur la forme de leurs verbes supports et, d'autre part, sur des prédicats appropriés d'ordre supérieur (cf. Le Pesant et Mathieu-Colas 1998 : 16), c'est-à-dire des prédicats acceptant d'autres prédicats dans leur domaine d'arguments (cf. Harris 1976).

5. Seule la description du français est proposée pour la classe < Nopération financière >. Celle de l'espagnol est fondée sur des critères analogues à ceux qui sous-tende celle du français. La possibilité pour les éléments de la classe d'apparaître dans des suites figées n'est pas prise en compte ici (cf. G. Gross 1995).

6. Le Pesant et Mathieu-Colas (1998 : 19) donnent l'exemple de la classe < ordre > qui héritent des prédicats appropriés de la classe superordonnée < parole >, d'une part, et de la classe superordonnée < écrit >, d'autre part.

1.2.1. LES VERBES SUPPORTS

Pour ce qui est du premier point, les noms de la classe sont quasiment tous compatibles avec les supports *faire* et *effectuer* :

- (3) *La banque a fait un prélèvement important sur ce compte*
- (3') *La banque a effectué un prélèvement important sur ce compte*

Les quelques exceptions observées sont généralement imputables à l'écart de registre entre le verbe et le nom comme dans :

- (4) *La boîte a fait une ristourne importante sur ce produit*
- (4') ? *La boîte a effectué une ristourne importante sur ce produit*

Le trait 'familier' du substantif *ristourne* expliquerait la faible compatibilité de ce nom avec le support *effectuer* qui est d'un usage plus spécialisé⁷. Les situations sont vraisemblablement strictement inverses dans :

- (5) ? *Luc a fait une prise de bénéfice substantielle*
- (5') *Luc a effectué une prise de bénéfice substantielle*

Le fait que le substantif *prise de bénéfice* relève d'un registre spécialisé et que le support *faire* appartienne plutôt à la langue générale rendrait compte de la compatibilité difficile entre les deux unités lexicales.

Signalons que certains substantifs que l'intuition assimilerait à des noms d'opération financière n'apparaissent pas dans la classe du fait de leur incompatibilité totale avec le support *effectuer* :

- (6) *Luc a fait une recette substantielle*
- (6') * *Luc a effectué une recette substantielle*

Le caractère typiquement résultatif – et donc non processif – du nom *recette* expliquerait ce type de phénomène.

Les autres supports compatibles avec les noms d'opération financière > s'avèrent d'une moins grande homogénéité distributionnelle; c'est le cas notamment du support *procéder à* :

- (7) *Le groupement d'investisseurs a procédé à une rapide prise de bénéfice*
- (8) *L'état a procédé au remboursement de sa dette*
- (9) ? *La banque a procédé à un prélèvement important sur ce compte*
- (10) ? *La boîte a procédé à une remise importante sur ce produit*

La variante aspectuelle (aspect fréquentatif) *multiplier*, en revanche, est beaucoup plus courante :

- (11) *Le groupement d'investisseurs a multiplié les prises de bénéfice*
- (12) *L'état a multiplié les remboursements de ses dettes*
- (13) *La banque a multiplié les prélèvements importants sur ce compte*
- (14) *La boîte a multiplié les ristournes importantes sur ces produits*

7. La substitution de *ristourne* par son synonyme *réduction* admet en revanche les deux verbes : *La boîte a (fait + effectué) une réduction importante sur ce produit.*

Signalons que les verbes supports évoqués ici caractérisent généralement d'autres types de noms prédicatifs : entre autres, les noms d'opération technique > et les noms d'opération médicale > (cf. Buvet 1997; Buvet, Foucou et Mathieu-Colas (à paraître); et G. Gross 1996).

1.2.2. LES PRÉDICATS APPROPRIÉS DÉFINITIONNELS

Tous les éléments de la classe < Nopération financière > sont compatibles notamment avec les substantifs *montant* et *total* et le verbe *exprimer* :

- (15) *Le montant (du prélèvement + de la ristourne + de la vente + ...) (est de + s'élève à) 1000 euros*
- (16) *Le total (du prélèvement + de la ristourne + de la vente + ...) (est de + s'élève à) 1000 euros*
- (17) *(Le prélèvement + la ristourne + la vente + ...) est exprimé(e) en euros*

Ces trois mots considérés collectivement sont les prédicats appropriés définitionnels de la classe.

Signalons que d'autres types de substantifs (par exemple *cadeau* et *ressource*) figurent dans le domaine d'arguments commun de ces trois prédicats :

- (18) *Le montant (du cadeau + de ses ressources) (est de + s'élève à) 1000 euros*
- (19) *Le total (?du cadeau + de ses ressources) (est de + s'élève à) 1000 euros*
- (20) *Le cadeau + ses ressources ... (est + sont) exprimé(es) en euros*

Toutefois, ces items se distinguent des noms d'opérations financières par leur différence de compatibilité avec les verbes supports caractéristiques de la classe :

- * *Luc a (effectué) (le cadeau + ses ressources)*
- * *Luc a fait ses ressources*

Précisons ici que les noms d'opération financière ont également des propriétés aspectuelles communes; par exemple, ils admettent tous des adverbes comme *en un temps record* ou *sans se presser* :

- (21) *Luc a fait (un prélèvement + une ristourne + une vente + ...) (en temps record + sans se presser)*

Tous les éléments contextuels caractéristiques de la classe ne sont pas aussi homogènes que les verbes supports et les prédicats appropriés mentionnés ci-dessus. Dans l'optique d'une description syntaxique exhaustive des noms d'opération financière >, il convient d'en rendre compte.

1.3. Grammaire locale des noms d'opération financière >

Décrire une classe d'objets s'apparente à l'élaboration d'une grammaire locale⁸, c'est-à-dire établir toutes les phrases grammaticales canoniques relatives à un phénomène sémantique donné, en l'occurrence une liste de noms (ainsi que des adjectifs ou des verbes pour les classes

8. Selon la terminologie de M. Gross (1995).

de prédicats) sémantiquement homogènes. Les constructions caractéristiques des substantifs considérés peuvent avoir une portée générale comme celles que nous venons d'examiner ci-dessus ou une portée moindre; c'est de ces dernières dont nous rendons compte à présent. Dans cette perspective, deux types de constructions sont également à prendre en compte ici :

- celles où les noms d'< opération financière > s'analysent comme des prédicats;
- celles où ils correspondent à des arguments de prédicat d'ordre supérieur.

Pour les premières, ce sont principalement les compatibilités avec les supports qu'il faut décrire⁹. Si certains supports sont caractéristiques de toute la classe (ou presque), d'autres ne s'appliquent qu'à une partie de celle-ci. Nous avons signalé que tous les noms d'< opération financière > n'acceptent pas *procéder à* comme support. Il en est de même, par exemple, pour le verbe *pratiquer* :

- (20) *Ce type de souscription est régulièrement pratiqué par l'agence*
- (21)* *Ce type de dépense est régulièrement pratiqué par l'agence*

D'où la nécessité de subdiviser les éléments de la classe en fonction des supports qu'ils autorisent (cf. Buvet 1998).

D'autres subdivisions doivent également apparaître si l'on considère les différentes combinaisons entre les prédicats appropriés et les noms d'< opération financière >. Ainsi, seuls des sous-ensembles de ces substantifs apparaissent dans le domaine d'arguments des prédicats verbaux *diriger*, *freiner* et *offrir* :

- (22) *Luc a dirigé (?l'achat + *le rabais + la transaction)*
- (23) *Luc a freiné (les achats + ?les rabais + ?les transactions)*
- (24) *Luc a offert (*des achats + des rabais + ?des transactions)*

La masse du matériel lexical qu'implique la description d'une classe d'objets tant du point de vue de ses éléments constitutifs que de celui de leurs cooccurrences, permet – à condition d'être également traitée dans une perspective syntaxique – de rendre compte d'un grand nombre de constructions associées aux unités lexicales relevant de la classe considérée. La notion de classe superordonnée et les faits de syntaxe qui lui sont attachés permettent également d'améliorer la couverture phrastique d'une classe d'objets.

1.4. Principe d'héritage

L'élaboration des classes superordonnées est largement tributaire de celle des classes d'objets, la seconde n'étant pas achevée en ce qui concerne les prédicats. Néanmoins, les travaux réalisés à ce jour permettent de postuler que les différentes classes de prédicats ont des propriétés syntaxiques et sémantiques communes de telle sorte que certaines d'entre elles ne relèvent pas directement de la description d'une classe de prédicats donnée mais de la ou les classes superordonnées dont elle dépend. Ainsi, G. Gross et Kiefer (1995), en établissant la distinction fortuit et non fortuit à propos des noms d'événements, ont établi comment les différentes classes relatives à cette catégorie de substantifs prédictifs héritaient des constructions typiques de l'une ou l'autre des classes superordonnées dont elles dépendent.

Pour ce qui est des substantifs, si l'on considère une classe d'objets donnée, différents types de combinaisons doivent donc être pris en compte :

9. Pour certaines classes, il faut prendre en compte également les variations relatives aux contraintes sur les déterminants; cf. Blanco et Buvet (à paraître).

1. celles qui portent sur l'ensemble de ses éléments constitutifs, c'est-à-dire les combinatoires relatives aux prédicats appropriés définitionnels et, dans le cas des classes de prédicats, les combinatoires avec les différents verbes supports;

2. celles qui ne concernent que des sous-ensembles;

3. celles qui sont communes avec les éléments d'autres classes et qui, de ce fait, justifient la constitution d'une classe superordonnée.

Il en résulte que la description des classes d'objets permet de rendre compte formellement de toutes sortes de phrases canoniques¹⁰ de telle sorte que, de ce point de vue, la couverture des langues naturelles considérées soit pour une bonne part effectuée.

Pour ce qui est de la description d'une classe, seules les combinatoires du type 1 et 2 relèvent effectivement de celle-ci¹¹. Celles du type 3 sont nécessairement postérieures puisqu'elles postulent la description de plusieurs classes. En l'état actuel de nos travaux, nous rattachons la classe < opération financière > à la classe superordonnée < opération > dont dépendraient également les classes < opération technique >, < opération médicale > et < opération judiciaire >. De ce fait, nous considérons que la compatibilité des noms d'< opération financière > avec un verbe comme *charger* :

(24) *Luc a chargé Tom de (ce financement + cette taxation)*

est prise en compte au niveau de la classe superordonnée puisque ces verbes admettent également les autres types de noms d'opération dans leur domaine d'arguments :

(25) *Luc a chargé Tom de (ce polissage + cette résection + cette plaidoirie)*

Nous avons souhaité établir ici que les classes d'objets s'inscrivaient au cœur d'une description exhaustive et méthodique des langues naturelles en s'attachant à rendre compte du lexique du point de vue de ses propriétés syntactico-sémantiques. Nous allons montrer l'intérêt de ces descriptions pour la traduction automatique. Auparavant, nous discutons de la conception des bases de données lexicales nécessaires à ce type de traitement automatique.

2. Dictionnaires électroniques et classes d'objets

2.1. Dictionnaires monolingues coordonnés

Tout projet en traduction automatique a besoin de disposer de dictionnaires à large couverture pour chacune des langues mises en regard. Il est important de souligner qu'il ne s'agit pas tant de dictionnaires bilingues au sens traditionnel du terme que de dictionnaires monolingues coordonnés. Cela implique que les champs destinés aux équivalents de traduction d'une langue donnée agissent comme des pointeurs vers des dictionnaires monolingues de ladite langue (Blanco et Buvet (à paraître) et Blanco 1999). Ces dictionnaires contiennent toutes les informations nécessaires pour permettre d'employer correctement l'unité lexicale en question.

Les dictionnaires mentionnés présentent le format propre aux dictionnaires du LLI, décrit, entre autres, dans G. Gross (1992) et Mathieu-Colas (1994). Ainsi, et sans prétendre nullement à l'exhaustivité, nous nous bornerons à donner quelques exemples de traduction français-espagnol ou les dictionnaires mentionnés peuvent être utiles.

10. Par phrase canonique, nous entendons phrase grammaticale n'ayant pas subi de transformation, par exemple le passif.

11. Dans le cas des classes de prédicats, il convient également de préciser les propriétés aspectuelles de leurs éléments (cf. *infra*).

Le fait d'élaborer des dictionnaires coordonnés implique que le travail du lexicographe par rapport à une langue Y ne consiste pas seulement à associer un équivalent de traduction à chacune des entrées de la classe d'objets en langue X (même si cette démarche peut constituer une bonne heuristique pour ébaucher une classe dans une autre langue). En effet, il faut procéder à la construction de la classe d'objets correspondante en langue Y, travail qui est dès lors susceptible d'applications non forcément liées à la traduction (documentation, enseignement de la langue maternelle, etc.). Notons que certaines entrées seront spécifiques de Y, ce qui fait pendant au fait que certaines entrées de X ne trouveront pas de traduction aisée en Y. Ainsi, par exemple, il n'est pas possible de trouver un équivalent de traduction espagnol vraiment satisfaisant pour le terme français *boursicoter* qui doit être traduit par une glose explicative du type *hacer pequeñas operaciones de bolsa* (Catala 1999).

2.2. Divergences de traduction

Soulignons, d'abord, que les dictionnaires bilingues traditionnels s'appuient de façon marquée sur l'hypothèse que la forme de L2 partage à peu près les mêmes propriétés linguistiques que la forme présentée comme lemme en L1. La description lexicographique est centrée donc sur la forme de L1, en indiquant, le cas échéant, des différences que la forme L2 peut présenter avec celle-là (par exemple, genre différent). Cependant, les données nécessaires pour la description de l'unité lexicale correspondante à L2 peuvent différer à plusieurs égards de la description proposée pour L1. Cette constatation, qui est valable pour les objets, l'est à plus forte raison pour les prédicats.

Un nom simple en L1 se traduit souvent par un nom composé en L2 (par exemple *gâchage* = *venta ruinoso*; *affacturage* = *compra de letras de cambio sin recurso*) et à l'inverse, un nom composé en L1 est souvent rendu par un nom simple en L2 (*mise en recouvrement* = *cobro*; *mise en adjudication* = *adjudicación*). Même quand les deux langues optent pour employer un nom composé, celui-ci peut différer à bien des égards d'une langue à l'autre (cf. Blanco 1997) :

- forme morphologique : *crédit acheteur* NA = *crédito al comprador* NAN¹²; *redressement fiscal* NA = *rectificación de tasación fiscal* ND(NA); *taxe d'habitation* NDN = *imposición residencial* NA;
- nombre et/ou genre du composé : *placement domestique* (ms) = *inversión nacional* (fs); *encadrement du crédit* (ms) = *restricciones de crédito* (fp);
- choix différent des constituants : *entrée en bourse* = *salida a bolsa* (littéralement **sortie à bourse*).

Un argument élémentaire correspondra toujours à un nom dans les deux langues. Par contre, pour les prédicats, étant donné un sens une langue peut disposer d'une forme de prédicat dont une autre langue ne dispose pas, par exemple le verbe *balancer* doit se rendre en espagnol par un nom prädicatif accompagné de son verbe support : *hacer balance*. Les verbes supports peuvent différer aussi d'une langue à l'autre. Ainsi, l'espagnol a des constructions à verbe support approprié comme *casar una operación* (littéralement « marier une opération ») ou *cerrar un trato*¹³ (littéralement « fermer un marché ») qui n'ont pas de correspondant exact en français.

Nous pensons que ces quelques exemples des possibles facteurs de divergence entre deux unités lexicales liées par une relation d'équivalence de traduction peuvent suffire à montrer la nécessité de compter sur une description des unités de L2 aussi complète que celle dont on dispose pour L1.

12. Toutes les combinaisons de changements morphologiques sont possibles. Mentionnons un cas intéressant pour le traitement de la détermination : le terme *facilité à options multiples* — NA(NA) — devient *valor con muchas opciones* — NPN — après passage de l'adjectif *multiples* au déterminant *muchas*.

13. Nous devons ces exemples à José Carlos Hoyos.

Soulignons, finalement, l'importance d'un mécanisme qui permette de traiter de façon aisée des variantes, qui sont très nombreuses dans les langues spécialisées et dont il faut obligatoirement rendre compte en vue de tout traitement automatique : par exemple *empréstito de obligaciones* a comme variantes *empréstito en obligaciones* et *empréstito por obligaciones*. Les trois formes doivent recevoir des descriptions lexicographiques pertinentes et être associées à l'équivalent de traduction *emprunt obligatoire*.

Pour mettre en place un système de traduction efficace, il convient de hiérarchiser les éléments phrastiques du fait des particularités morphosyntaxiques propres à chaque langue. C'est pourquoi, du point de vue des dictionnaires, les relations entre L1 et L2 concernent principalement les prédicats, d'une part, et, leur domaine d'arguments respectif, d'autre part. Les autres éléments phrastiques (i.e. les actualisateurs) présentant des contraintes sensibles au contexte et spécifiques à chaque langue, il est nécessaire de les traiter indépendamment de la mise en regard de L1 et L2 (cf. Danlos 1994). C'est de ce dernier point dont nous discutons à présent.

3. Vers la mise en place d'un système de traduction automatique espagnol-français

Nous avons associé la description d'une classe d'objets à l'élaboration d'une grammaire locale¹⁴. Autrement dit, tout item d'une classe donnée est associé à des constructions phrastiques de telle sorte que toutes les situations syntaxiques canoniques relatives à chacun des items soient spécifiées. Il en résulte la possibilité d'identifier automatiquement une phrase canonique donnée comme étant rattachée à telle ou telle grammaire locale correspondant à une classe d'objets donnée¹⁵.

La transposition en L2 de la phrase identifiée en L1 ne consiste pas pour autant à proposer directement un équivalent pour chacun des constituants phrastiques; une hiérarchisation des unités doit être préalablement effectuée dans la mesure où, pour les raisons précisées ci-dessus, le système de traduction envisagé doit faire appel à des dictionnaires électroniques monolingues coordonnés. Autrement dit, il faut tout d'abord aboutir à une représentation métalinguistique de la phrase grammaticale considérée et, ensuite, transposer cette représentation en une autre représentation relative à L2 via les dictionnaires électroniques.

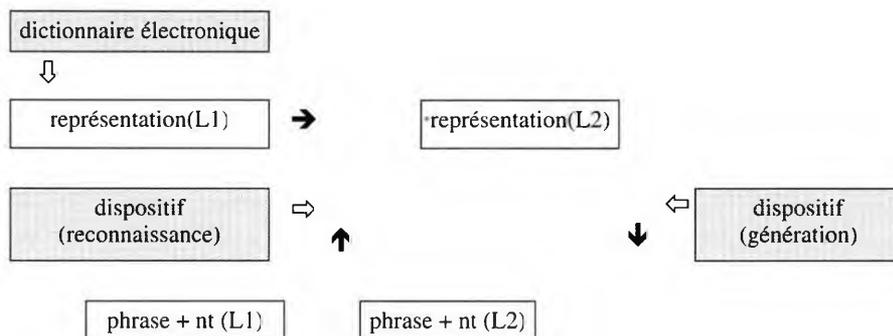
Le passage d'une phrase grammaticale en sa représentation métalinguistique peut être pris en charge par un dispositif (cf. Buvet 1999a, 1999b et à paraître; Blanco et Buvet 1999). Nous ne développerons pas ici les particularités de ce dispositif; nous nous contenterons d'indiquer qu'il prend en compte le découpage de la phrase en termes de prédicat et d'arguments et qu'il applique notamment cette partition à l'actualisation de telle sorte que les éventuelles contraintes sur les adverbes, déterminants, prépositions, et verbes supports ainsi que les informations aspectuelles qui peuvent être rattachées à ces diverses unités linguistiques soient prises en compte dans la formalisation des données afin qu'aucune particularité syntactico-sémantique de la phrase ne soit négligée.

L'intérêt de ce dispositif, dont une implémentation en PROLOG a été expérimentée (cf. Buvet et Greenfield à paraître), c'est qu'il est aussi bien analytique que génératif. Autrement dit, il permet d'aboutir également à une phrase grammaticale (sinon plusieurs) à partir de sa représentation métalinguistique. Dès lors, il est aisé de comprendre l'architecture du

14. Rappelons qu'une grammaire locale d'un point de vue formel correspond à un automate à états finis; différents systèmes utilisent ce type de formalisme pour analyser automatiquement des textes numérisés, par exemple INTEX; cf. Silberstein (1993).

15. En procédant ainsi, il va de soi que des ambiguïtés peuvent apparaître. Toutefois, le fait que ce soient des phrases et non des unités lexicales qui sont reconnues contribue à diminuer les interprétations non univoques possibles; cf. G. Gross (1994).

système de traduction envisagé; celui-ci nécessite, d'une part, l'intervention du dispositif (tant dans sa dimension analytique que dans sa dimension générative et, d'autre part, le recours à des dictionnaires monolingues coordonnés. Le schéma ci-dessous montre l'articulation des différents constituants permettant le passage d'une phrase non transformée (nt) en L1 à une phrase non transformée en L2.

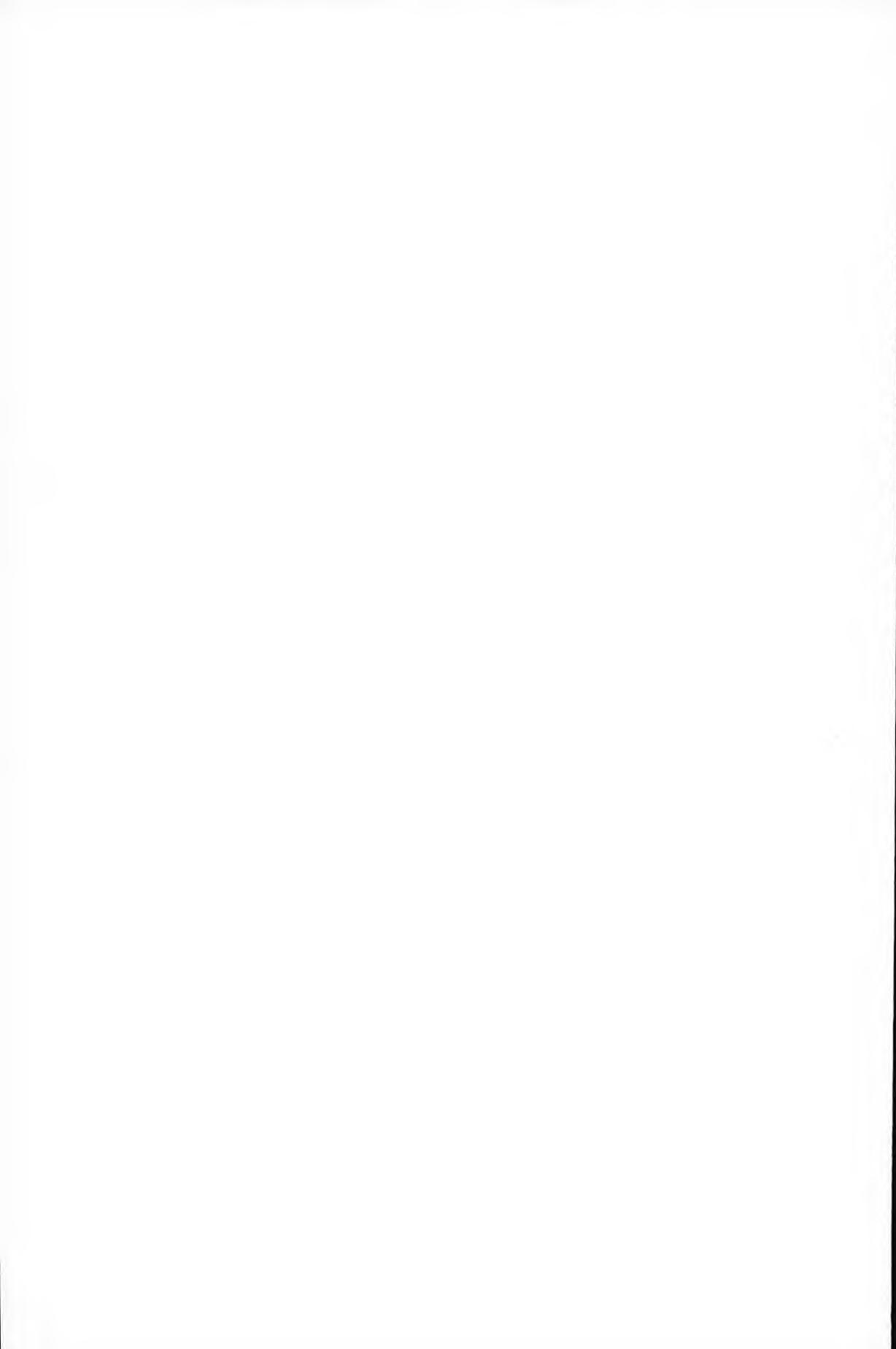


4. Perspectives

L'efficacité du système de traduction évoqué ici est tributaire de l'avancée des travaux sur les classes de prédicats. Cependant, si l'on prend en compte un certain nombre de classes partiellement sinon totalement décrites – notamment, les classes suivantes : < approbation > , < bruits > , < maladie > , < reproche > et < sentiment > – il est possible d'attester la validité de la modélisation proposée, des expérimentations allant dans ce sens sont en cours.

La structuration des outils nécessaires au système (dispositif analytique, dispositif génératif et dictionnaires monolingues coordonnés) semble au point et leur implémentation est réalisable. Aussi, comme les données qu'ils doivent traiter dépendent de la description en espagnol et en français de chaque classe, il est possible de les expérimenter et de vérifier la validité des résultats obtenus.

Ces objectifs expérimentaux apparaissent relativement faciles à atteindre puisqu'ils dépendent en grande partie de la qualité des données que l'on introduit dans le système et que le formalisme des classes d'objets semble répondre à cette exigence de qualité. En revanche, pour que le système ait quelque utilité, il doit traiter des textes authentiques, c'est-à-dire, notamment, être capable de reconnaître et de générer des phrases qui ne soient pas nécessairement canoniques. Pour y parvenir, l'idée serait d'associer les phrases non canoniques à celles qui le sont par le biais de règles transformationnelles. Cette partie du programme est à étudier d'une façon systématique. Différents travaux effectués dans le cadre théorique du lexique-grammaire devraient y contribuer.



La représentation des relations lexicales dans le vocabulaire des noms locatifs

Denis Le Pesant

Université d'Evry et LLI, CNRS et
Université de Paris 13 Paris-Nord, Villetaneuse, France

Nous rendons compte d'une recherche menée au Laboratoire de Linguistique Informatique (CNRS, UMR 7546) sur les noms locatifs. Notre propos principal sera moins de traiter des noms locatifs pour eux-mêmes, que de donner au lecteur une idée de la complexité de la situation à laquelle on est confronté, quand on se donne pour but de décrire un vocabulaire d'une certaine dimension avec le souci d'être *explicite*. Nos travaux visent en effet à la construction de dictionnaires informatisés; or qui dit dictionnaire informatisé, dit dictionnaire totalement explicite. Cette présentation sera également une occasion pour nous d'évoquer les recherches menées au LLI sur les phénomènes d'*héritages de propriétés*, de *méronymie* et d'*intersections de classes*¹.

1. Définition des noms locatifs et vue d'ensemble sur cette catégorie

La définition des noms locatifs ne peut pas être purement syntaxique. Si en effet on les définit comme des noms pouvant figurer en position de complément locatif, on se trouve en présence d'à peu près tous les noms d'objets dimensionnels, notamment les concrets. Or, au sein de ce vaste ensemble, il est intuitif qu'il existe une catégorie de noms de lieux : des mots comme *chambre, jardin, ville, plaine* sont des noms de lieux, contrairement à *coffret, estomac, tapis, tache* (abstraction étant faite des emplois locatifs métaphoriques que peuvent toujours avoir les noms quels qu'ils soient). Nous définissons les noms locatifs par quatre propriétés :

Première propriété. Les noms locatifs sont essentiellement reliés à des prédicats d'états et d'activités « humains » (c'est-à-dire sélectionnant des noms humains), dont les hyperonymes sont *vivre, travailler, se divertir*. Les noms locatifs désignent donc des portions d'espace utilisées par l'homme pour la vie privée, sociale et professionnelle.

Les prédicats en question sont soit des prédicats appropriés, tels *peupler* (un territoire), *habiter* (un logement), *stocker dans* (un local professionnel), *cultiver* (un terrain), soit des prédicats corrélés en position d'argument sujet du prédicat prépositionnel *à* : prédicats de vie quotidienne tels *faire sa toilette, dormir*, de vie sociale et professionnelle tels *purger une peine, assister à* (un spectacle, une compétition), *vendre, produire*.

Deuxième propriété. Les noms locatifs ont pour méronyme approprié les mots *sol* (*intérieur*) et *sol* (*extérieur*). On parle des *sols* d'une pièce, d'un bâtiments, d'un terrain, d'une région, d'un continent. Le méronyme *sol* transmet en héritage à certaines classes de noms locatifs ses propres méronymes ou prédicats de *matière*, notamment les noms et adjectifs de *matière minérale* (ex : *un champ argileux, un massif granitique*).

Troisième propriété. Les noms locatifs ont pour hyperonymes, selon les différentes sous-classes, *lieu* et *région* (ou *territoire*); on peut donc les repérer en utilisant le test de la reprise anaphorique par *lieu* ou *région* (*territoire*)².

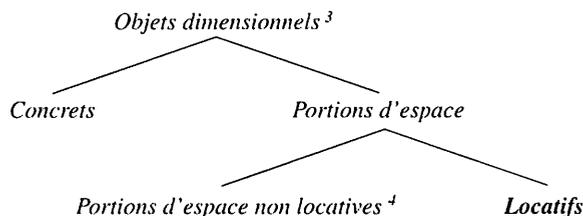
Quatrième propriété. Les noms locatifs refusent d'être sélectionnés par les prédicats liés à la notion de *masse* (*avoir un poids de, lourd, léger, ...*) et par les prédicats de déplacement (il

1. On trouvera une présentation des méthodes en usage au LLI dans Le Pesant et Mathieu-Colas (1998).

y a toutefois certains emplois qui font exception sur ce dernier point, dans les domaines de *sismologie* et de *tectonique des plaques*).

Les deux premières propriétés sont définitionnelles; elles montrent que les noms locatifs, au sein de la catégorie des noms d'objets dimensionnels, se distinguent par le fait qu'ils désignent en quelque sorte des réceptacles pour l'homme. La troisième propriété est celle qui est à la base du caractère intuitif de l'existence d'une catégorie des noms de lieux; elle peut d'autre part être utilisée comme test de reconnaissance des noms locatifs. La dernière propriété est celle qui distingue les noms locatifs de la plupart des noms concrets.

Les noms locatifs figurent dans la taxinomie suivante :



- Il existe plus de 2500 noms locatifs courants, qui se répartissent entre trois grandes catégories :
- **les noms de lieux aménagés** : *terrains, pièces, bâtiments, locaux* (= *pièces* ou *bâtiments*), *propriétés* (= *bâtiment(s)* et *terrain(s)*). Cette catégorie se subdivise en de nombreuses sous-classes de noms *locatifs fonctionnels* : *logements, lieux de stockage, de garage, terrains de culture, jardins d'agrément, lieux de culte, de sport, de fête, de foires*, etc.
 - **les noms de lieux naturels** (*reliefs, dépressions, espaces boisés, paysages, côtes*, etc.), qui sont sélectionnés par les prédicats de *peuplement*
 - **les intersections de classes d'objets**, qui cumulent des emplois humains et des emplois locatifs : noms d'entreprises (*exploitations, industries, commerces*, etc.), d'établissements (*établissements scolaires, musées, prisons*, etc.), d'administrations, d'associations, de collectivités territoriales (*États, subdivisions administratives, militaires*, etc.)

En vertu de cette définition, sont exclues des noms locatifs les catégories suivantes : noms *d'étendues d'eau* (*mers, lacs*, etc.), noms de *cours d'eau*, noms de *voies*, noms de *constructions* autres que les noms de *bâtiments*, tels *monument aux morts, pylône électrique*. Ces noms sont assurément proches des locatifs puisqu'ils sont corrélés à un certain nombre de prédicats d'activités humaines et qu'ils sont des méronymes de noms locatifs. Mais ils ne disposent pas du méronyme *sol* et ils n'ont pour hyperonyme ni *lieu*, ni *territoire*. Ils font donc partie d'une catégorie particulière de noms d'objets dimensionnels, les noms de portions d'espace non locatives. D'autre part, les noms de *voies* ont certains emplois locatifs (notamment les noms de voies urbaines), ce qui en fait une catégorie très proche des locatifs.

2. La relation lexicale fondamentale : classe d'objets/prédicats appropriés

On ne peut décrire les propriétés linguistiques d'un mot qu'en faisant référence à sa *distribution*, c'est-à-dire son environnement, ou ses environnements possibles, au sein de la phrase.

2. Les hyperonymes *endroit* et *zone* sont plus généraux que *lieu, région* et *territoire* : des noms de portions de n'importe quel *objet dimensionnel* (comme *feuille de papier, tapis, table*) peuvent avoir *endroit* ou *zone* pour hyperonymes.

3. Les noms d'*objets dimensionnels* sont sélectionnés par des prédicats de *déplacement*, d'*états*, de *taille* et de *dimension*. Ils se répartissent entre trois grandes catégories : les noms de *lignes*, de *surfaces* et de *volumes*.

4. Dans les *portions d'espace non locatives*, on trouve des classes telles que celles des noms d'*orifices*, de *strates* (d'un terrain), de milieux naturels comme *atmosphère*, d'*étendues d'eau*, de *cours d'eau*, de *voies* et de constructions non locatives (ex. *pylône électrique, arc de triomphe*).

Aussi les classes lexicales, que nous appelons au LLI *classes d'objets*⁵, sont-elles principalement définies par les prédicats qui les sélectionnent en propre : pour une classe donnée d'arguments, on enregistre quels sont leurs *prédicats appropriés*. Par exemple, la classe très nombreuse des noms de *logements* est définie par quelques dizaines de prédicats (verbes, prédicats nominaux, adjectifs) de *logement* et d'*habitation*.

3. L'importance des héritages de propriétés

Aux prédicats appropriés s'opposent les prédicats hérités. L'importance centrale des prédicats appropriés dans la définition des classes d'objets ne doit pas occulter le fait que, dans un discours quelconque d'une certaine longueur, la plupart des prédicats qui sélectionnent les arguments ne sont pas des prédicats appropriés, mais des *prédicats hérités*. Ces héritages ont deux sources possibles : les hyperonymes et, ce qui est moins trivial, des méronymes (par exemple le prédicat *rouge*, appliqué au mot *maison*, est hérité du méronyme *murs*).

L'opposition méronymes appropriés / méronymes hérités, pour être moins connue que la précédente, est tout aussi importante. D'une part les classes d'objets héritent les méronymes de leurs hyperonymes ; par exemple, les noms de *maisons* héritent les méronymes appropriés (*mur, toit*) des noms de *bâtiments*. D'autre part les holonymes héritent de leurs méronymes certains des méronymes de ces derniers ; par exemple, les noms de *bâtiments* héritent de leur méronyme *toit* certains méronymes de ce dernier, tel *tuile* : *les tuiles du toit d'une maison* → *les tuiles d'une maison*.

4. La relation méronyme / holonyme

La *méronymie* revêt une importance particulière dans le vocabulaire des noms locatifs. Les classes de noms locatifs sont, suivant un certain ordre, méronymes les unes des autres, ce qui n'est pas un fait ordinaire. Cela nécessite un travail de taxinomie des méronymes et de description des propriétés linguistiques des différentes catégories de méronymes. La relation *méronyme / holonyme* nous paraît en elle-même pouvoir être définie par cinq propriétés :

Première propriété. Les méronymes et leurs holonymes homologues sont sélectionnés par les *prédicats de relation partie / tout* ; les plus généraux sont : *appartenir à, faire partie de, y avoir dans, comporter, comprendre*.

Deuxième propriété : les héritages synecdochiques. Les classes d'holonymes héritent certains prédicats de certains de leurs méronymes corrélés. Nous parlons d'*héritages d'origine méronymique* ou *héritages synecdochiques*. Par exemple, les prédicats de *revêtement des sols* sont hérités par diverses classes de noms locatifs, en provenance du méronyme *sol* ; ainsi, *carreler le sol d'une pièce* → *carreler une pièce*

Troisième propriété. Les holonymes héritent de leurs méronymes certains des méronymes de ces derniers. Exemple : *les portes des pièces de la maison* → *les portes de la maison* (dans l'interprétation « *les portes intérieures* »)

Quatrième propriété : l'anaphore associative méronymique. Un holonyme peut être repris en anaphore associative par un de ses méronymes corrélés. Exemple : *une pièce ... les fenêtres, ... les murs*

Cinquième propriété : la construction *N de N'* sert de cadre à la relation méronyme / holonyme (*les pièces de mon logement*)

Les méronymes ne forment pas une catégorie homogène. Dans le vocabulaire des noms locatifs, on rencontre ces huit types principaux de relations méronyme / holonyme :

5. Voir G. Gross (1992 et 1994)

- La relation *partie ordinaire / tout*. Il s'agit de la relation standard : elle se caractérise strictement par les cinq propriétés ci-dessus ; les autres relations *méronyme / holonyme* comportent des propriétés supplémentaires.
- La relation *élément / collection*. Le prédicat approprié de cette relation est *compter* ; d'autre part, cette relation a pour cadre la construction *N-holonyme de card N-méronyme*. Exemples : *mon appartement compte 6 pièces* ; *un appartement de 6 pièces*.
- La relation *division / totalité*. Cette relation est une sous-classe de la précédente ; elle se distingue d'elle par le fait qu'elle accepte comme prédicat approprié *être divisé en, diviser en*. Exemple : *les provinces de ce royaume*.
- La relation *limite / objet dimensionnel*. Les prédicats appropriés des limites sont *limiter, être limité par*. Exemples : *le plafond d'une pièce, le versant d'une montagne, le dessus d'un plateau*.
- La relation *localisation interne / objet dimensionnel*. L'hyperonyme des noms de localisation interne est *l'intérieur*. L'absence de prédicats de relation partie/tout peut dans ce cas s'expliquer par un phénomène de grammaticalisation, à partir du groupe nominal substantivé *ce qui est (entre, à l'intérieur de) les limites de N < objet dimensionnel >*. Le nom *surface* est un méronyme de localisation interne des surfaces et le nom *sol (extérieur)* peut être considéré comme un méronyme de localisation interne des noms locatifs appartenant à la catégorie des surfaces (c'est-à-dire les noms de *terrains* et de *territoires*).
- La relation *division géométrique / objet dimensionnel*. Il s'agit d'une relation proche de la relation *division / totalité*, à ceci près que les méronymes dépendent du paramètre de l'*orientation* des noms d'*objets dimensionnels*. Les *divisions géométriques* sont des méronymes de la localisation interne (*l'intérieur*) des noms d'*objets dimensionnels*. Les hyperonymes de cette catégorie sont *le haut, le milieu, le bas, le côté, le centre*, etc. Exemples : *le centre d'une ville, le bas d'un immeuble, les combles d'un bâtiment*.
- La relation *portion / masse*. Dans cette relation, le méronyme et l'hyperonyme partagent les mêmes hyperonymes. Prenons l'exemple du nom *golfe* ; il a pour holonyme *mer* (cf. *les golfes d'une mer*) ; on constate que ces deux mots, *golfe* et *mer*, ont pour hyperonyme commun *étendue d'eau marine*. Il existe une catégorie importante de locatifs qui entretiennent entre eux des relations *portion / masse* : les noms de *territoires*.
- La relation *matière / forme*. Le prédicat approprié de relation matière/forme est *être (en, de)*. Exemple : *ce pot (est en, est de) terre*.

5. La relation localisation externe / site

La relation *localisation externe / site* (ex. : *la banlieue d'une ville ; les rives d'un cours d'eau*) ne doit pas être confondue avec la relation *méronyme / holonyme* : elle s'en distingue par l'absence du phénomène d'héritage. Les prédicats relationnels appropriés sont, selon certains paramètres de *forme* : *entourer, environner, border, longer*, etc. Le syntagme de localisation externe peut figurer en position d'anaphore associative de *localisation externe* (ex. *une ville ... la banlieue*).

6. La relation objet / site habituel

Cette relation (ex. *les gens de mon immeuble ; les (animaux, plantes, hommes) de cette région ; les véhicules de la fourrière*) joue naturellement un rôle très important dans le vocabulaire des noms locatifs. Elle se caractérise, comme la relation *méronyme / holonyme*, par des phénomènes d'héritages de propriétés que nous appelons *héritages métonymiques*.

Première propriété. La relation *objet / site habituel* est exprimée par les prédicats d'états de la classe *être à* : prédicats de *logement, habitat animal, pousse des végétaux, stockage, rangement, peuplement*, etc., ainsi que par le prédicat prépositionnel *avoir lieu à* (cf. infra § 8.2)

Deuxième propriété : les héritages métonymiques. Les classes de noms de *site habituel* héritent, de certaines de leurs classes corrélées, un certain nombre de prédicats. Par exemple, les noms de *territoires* héritent des noms humains certains prédicats, d'où des expressions telles : *une région francophone, catholique, pauvre*.

Troisième propriété : l'anaphore associative de relation *objet / site habituel*. Un nom de *site habituel* peut être repris en anaphore associative par un nom d'*objet* corrélatif. Exemples : *un champ ... les cultures; une pièce ...les meubles; un zoo ...les animaux*.

Quatrième propriété. La construction *N de N'* relie un nom d'*objet* à un nom de *site habituel* corrélié (ex. *les gens de cet immeuble, la population de ce territoire, les animaux de ce zoo*). Il existe des conditions syntaxiques et sémantiques sur l'emploi de cette construction.

Cinquième propriété : la construction *N' de N* (converse de la précédente). Exemples : *l'immeuble de ces gens, le territoire de cette population, les bureaux de cette association*. Il existe là aussi des conditions sur l'emploi de cette construction.

7. La relation hyponyme / hyperonyme

La relation hyponyme/hyperonyme pose des problèmes pratiques de représentation considérables. Les taxinomies peuvent être très « hautes » ; c'est ainsi que les noms locatifs héritent, des noms d'*objets dimensionnels* (cf. note 3), des méronymes et des prédicats très généraux, comme *le haut de, l'extérieur de, entrer dans, sortir de*. D'autre part les taxinomies peuvent aussi être en intersection les unes avec les autres (cf. infra § 9). La relation hyponyme/hyperonyme est caractérisée par quatre propriétés :

Première propriété. La classe hyponyme hérite les prédicats appropriés de la classe hyperonyme. Par exemple, les noms de *maisons* héritent, des noms de *bâtiments*, les prédicats de *construction* (*construire, bâtir, etc.*); d'autres part ils héritent, des noms de *logement*, les prédicats de *logement* (*loger dans, louer, emménager dans, etc.*).

Deuxième propriété. La classe hyponyme hérite les méronymes appropriés de la classe hyperonyme. Par exemple, les noms de *maisons* héritent, des noms de *bâtiments* les noms *toit, mur extérieur, portes, fenêtres, etc.*; d'autre part ils héritent, des noms de *logement*, les noms de *pièces* (*salon, salle à manger, etc.*)

Troisième propriété : transitivité des héritages. La classe hyponyme hérite, de la classe hyperonyme, les prédicats et les méronymes que celle-ci a elle-même hérités de plus haut.

Quatrième propriété : la reprise par anaphore infidèle. Tout élément de la classe hyponyme peut être anaphorisé par les noms généraux des classes hyperonymes. Exemples : *une maison ...ce bâtiment ... cette construction ...ce logement*

8. Les corrélations entre classes d'objets

Par *corrélations* nous désignons les interdépendances sémantiques qui peuvent exister entre les différentes classes d'arguments d'une classe de prédicats donnée. Étant donné par exemple les prédicats de relation *élément / collection*, la classe des noms de *pièces d'habitation* est en corrélation avec la classe des noms de *logement*; ou encore la classe des *arbres* est en corrélation avec la classe des *étendues boisées*. Les corrélations se manifestent non seulement au sein de la phrase (simple ou complexe), mais aussi dans la relation d'anaphore associative et au sein de la construction *N de N*.

8.1. Notion de corrélation orientée

Il est fréquent que la corrélation soit orientée : sous une classe donnée de prédicats, telle classe figurant en position d'un des arguments est corréliée à telle classe figurant en position de

l'autre argument, mais l'inverse n'est pas vrai. Par exemple, sous les prédicats de *logement* (*loger dans, être locataire de*, etc.), si on trouve en position complément d'objet la classe des noms de *logement* (*maison, appartement, château*, etc.), alors celle-ci est corrélée à des noms humains figurant en position sujet. Mais l'inverse n'est pas vrai : on ne peut pas dire que, sous ces prédicats, les noms humains sont corrélés aux noms de *logement*, comme le montre l'acceptabilité des exemples suivants :

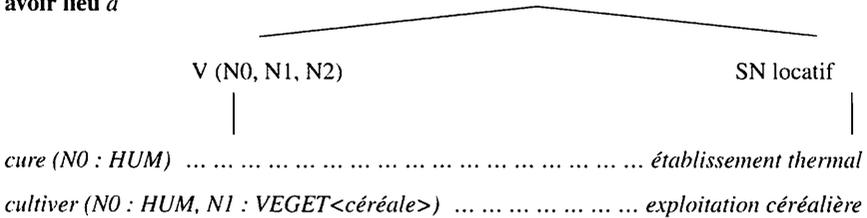
Ces gens logent (dans une cave, dans une ancienne citerne)

Nous venons de présenter un exemple de corrélation orientée au sein de la phrase simple; mais ce phénomène est particulièrement sensible au sein de la phrase complexe, dont nous parlons maintenant.

8.2. Les corrélations au sein de la phrase complexe à prédicat prépositionnel à

Le prédicat prépositionnel *à* (accompagné de ses verbes supports appropriés : *y avoir; avoir lieu, se produire, se passer*, etc.) établit une relation *objet / site habituel* entre un argument sujet prédicatif (accompagné de ses propres arguments, que nous appelons « arguments internes ») et un argument complément circonstanciel de lieu. Exemples :

avoir lieu à



Dans certaines conditions, cette structure de base est conservée (*Ma cure a eu lieu dans cet établissement thermal; J'ai fait une cure, cela s'est passé dans cet établissement thermal*). L'opération transformationnelle la plus courante est celle qui consiste en un effacement du verbe-support : *J'ai fait une cure dans cet établissement thermal*.

- Au sein de la phrase complexe à prédicat *à*, il existe deux sortes de corrélations :
- les corrélations entre la classe de l'argument complément circonstanciel de lieu et l'argument prédicatif; la possibilité de reprise en anaphore associative de l'argument locatif par l'argument prédicatif témoigne du caractère lexicalisé de la corrélation : *un lycée ...les cours; un hôpital ...les soins; un restaurant ...les repas*
 - les corrélations entre la classe de l'argument complément circonstanciel de lieu et les arguments internes, dont le caractère lexicalisé est mis en évidence par le phénomène de l'anaphore associative : *un lycée ... (les élèves, les professeurs); un hôpital ... (les malades, les infirmiers, les médecins); un restaurant ... (les convives, les serveurs)*. Les arguments internes sont des classes correspondant à des rôles thématiques divers : *agents* (notamment les *professionnels*), *patients, témoins, bénéficiaires* (notamment les *usagers*), *objets* (notamment les *produits*).

Ces corrélations sont orientées à partir de l'argument complément circonstanciel de lieu. Cela ressort par exemple du contraste entre d'une part la bonne formation sémantique de *assister à* (*un cours, un concert*) dans (*une église, un cimetière, une usine, ...*), d'autre part la mauvaise formation sémantique des liens anaphoriques : *Regardez cette usine ...* (les cours, les concerts) attirent un public nombreux*.

9. Les intersections de classes d'objets

Certains noms sont à l'intersection de deux classes d'objets⁶ : par exemple le mot *canne-épiee* est à l'intersection des noms d'effets personnels et des noms d'armes. D'autre part, certaines classes d'objets sont des intersections de classes. C'est ainsi que les différentes classes de noms d'*entreprises*, d'*établissements*, de *cabinets* et de *collectivités territoriales* (ex. *État*, *commune*, *département*) sont à l'intersection de deux catégories sémantiquement très différentes :

- les noms humains, plus précisément les noms d'*institutions* (*organismes*, *services*, *associations*, *communautés*, *organes*)
- les noms locatifs, plus précisément les noms de *terrains*, de *bâtiments*, de *locaux* (= *pièces* ou *bâtiments*), de *propriétés* (= ensemble de *bâtiments* et *terrains*) et de *territoires*.

De tels noms sont les hyponymes terminaux de deux arborescences. Par exemple le nom *service de chirurgie*, méronyme (catégorie *division*) de *hôpital*, a pour hyperonyme humain immédiat *service hospitalier*, et pour hyperonyme locatif immédiat la disjonction exclusive de *bâtiment hospitalier* et *local hospitalier*. Des hyperonymes humains, le nom hérite les méronymes *direction* (*chef de service*), *secrétariat*, *personnel médical*, *infirmier*, ainsi que certains prédicats (ex. *le service de chirurgie est en sous-effectif*, *il est en grève*); des hyperonymes locatifs, il hérite des méronymes tels que *chambre d'hôpital* et des prédicats (*le service de chirurgie a été ravagé par un incendie*).

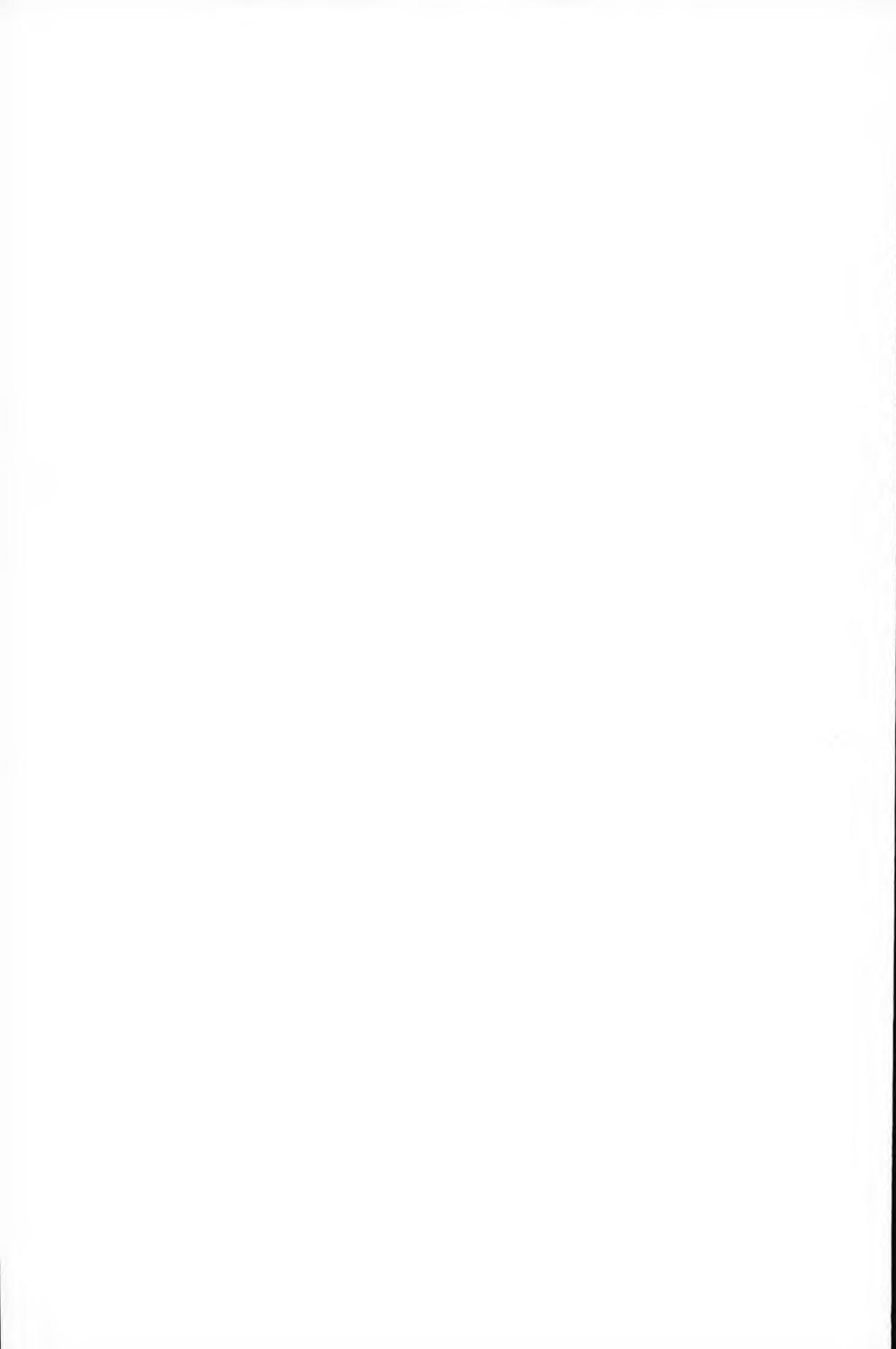
Les deux composants (humain et locatif) ont leurs prédicats et méronymes appropriés, par exemple *opérer*, *opération chirurgicale* et *chirurgien*, *salle d'opérations*.

La relation entre les deux composants de ces intersections de classes peut être définie : il s'agit de la relation *objet / site habituel*, qui est exprimée notamment par le verbe *être installé dans* (ex. *Le service de chirurgie est installé au troisième étage de ce bâtiment*).

Conclusion

Le premier objectif de notre travail a été de connecter entre elles les différentes classes de noms locatifs, et à connecter les noms locatifs avec les classes de prédicats et de méronymes non locatifs avec lesquelles ils sont en relation. L'autre objectif a été de représenter les phénomènes d'héritages de prédicats et de méronymes. Ces héritages se propagent parfois le long de taxinomies assez hautes. Une minutieuse analyse linguistique préalable, et qui vise à être aussi exhaustive et explicite que possible, est indispensable dans le cadre d'un projet de dictionnaire électronique.

6. On parle souvent de polysémie régulière à propos de telles classes ou à propos d'un mot comme *livre*. Il est peut-être préférable de réserver le terme polysémie aux seules « polysémies lexicalisées », qui concernent non des classes de mots mais des mots isolés, par exemple *bureau* (*meuble*) et *bureau* (*pièce*).



Le mathématicien, cet étranger¹

Yves Gentilhomme
Université de Franche-Comté, Besançon, France

— Avez-vous l'heure ?
— Oui !

1. Mathématicien « polyglotte »

En nous inspirant des hypothèses de Roman Jakobson² et de Zellig S. Harris³, nous considérerons une langue, non comme un système saussurien monolithique homogène, mais comme un **système de « sous-systèmes » linguistiques** (dialectes, idiolectes, sociolectes, technolèctes), fortement imbriqués les uns dans les autres, mais quelque peu déviant par rapport à la langue de référence, et pratiqués par des communautés plus ou moins restreintes.

Bien que les locuteurs des diverses communautés déclarent parler la même langue, en l'occurrence, le français, qu'ils soient mathématiciens ou béotiens en ladite discipline, et que la communication entre les diverses sous-communautés reste possible, compte tenu des thèmes abordés, la compréhension réciproque n'est que partielle pour des raisons diverses (lexicales, sémantiques, culturelles, domaines spécialisés, niveaux de langue, etc.), comparable, toutes proportions gardées, à celles, par exemple, entre un italophone et un hispanophone, entre un russophone et un ukrainophone⁴.

À bien des égards, le technolècte mathématique (TM) s'apparente à une langue (la « langue mathématique » comme on l'appelle souvent), bien que ne disposant pas d'un système phonologique original, même pour la prononciation des symboles.

Dans cette hypothèse, tout locuteur francophone est en fait **polyglotte**, ou plus précisément **polylecte**⁵, capable de s'exprimer, avec plus ou moins de succès, dans plusieurs « sous-

1. Compte tenu de la pluridisciplinarité du sujet traité, nous avons soumis notre texte à divers spécialistes, qui ont bien voulu relire notre manuscrit, nous faire des remarques de forme et de fond qui nous ont permis de rectifier et d'améliorer notre contribution. Nous adressons tous nos remerciements à Marcel Condamine (mathématicien), Cécile Daude (linguiste), Jean-Luc Descamps (linguiste lexicologue), Annie et Michel Henry (mathématiciens), Igor Mel'cuk (linguiste lexicologue), et à Serena Gentilhomme (écrivaine, notre épouse).

2. *Essais de linguistique générale* (1963: 213). « Il nous faut réviser l'hypothèse du « langage monolithique » et reconnaître l'« interdépendance de plusieurs structures à l'intérieur d'une même langue ». « Sans aucun doute, pour toute communauté linguistique, pour tout sujet parlant, il existe une unité de la langue, mais ce code global représente un système de sous-codes en communication réciproque; chaque langue embrasse plusieurs systèmes simultanés dont chacun est caractérisé par une fonction différente ».

3. Cf. l'analyse de l'œuvre de Harris par Thomas Ryckman, « De la structure d'une langue aux structures de l'information dans les discours et dans les sous-langages scientifiques » (1990 : 32-38), à partir de la publication *The form of information in Sciences*, Dordrecht and Boston, Kluwer Academic Press, 1988.

4. Jean-Louis Krivine, mathématicien et informaticien, remarque « ... les mathématiciens ont créé, ou plus exactement, petit à petit leur protocole de communication : ainsi est apparu le langage mathématique, avec son étrange litanie d'axiomes, de lemmes, de théorèmes et de démonstrations. La communication mathématique ne peut se faire qu'à travers ce protocole, dont le rôle est d'assurer la transmission de l'information sans aucune erreur. » (*Mathématiques des programmes et programmes des mathématiques*, Colloque « La seconde vie de la logique mathématique », E.N.S. 1992). Cette comparaison des langages mathématiques et informatiques corrobore notre hypothèse de l'existence propre du TM.

langues ». Tel serait le cas du mathématicien, qui communique et dans la langue usuelle et dans les diverses variantes des TM que nécessite sa discipline.

Comme toute langue, le TM est une entité théorique psychosociale, sous-tendant une certaine forme de communication, entité établie à partir d'une catégorie de productions attestées. Nous privilégions dans cet article la communication écrite⁶. Il s'ensuit que notre étude s'inscrit autant dans la linguistique phrasique que dans la linguistique textuelle.

Maintes anecdotes significatives circulent sur les anomalies comportementales (langagières) des étrangers (nos voisins), comme des mathématiciens⁷. Citons en une, caricaturale emblématique, qui se gausse d'une compréhension « logique » jusqu'à l'absurde, en rupture avec l'usage réputé normal et qui soulève le vaste problème de la **cohérence discursive** spécifique en texte mathématique, heurtant la conscience linguistique du locuteur francophone lambda.

Un quidam pose la question à un mathématicien : « Avez-vous l'heure ? ». Ce dernier, à l'étonnement du passant, répond « Oui ! » et poursuit son chemin, car effectivement il possède une montre, mais perçoit la question dans son sens littéral, au lieu d'interpréter cet acte de langage conformément à une tournure elliptique banale, comme une quête d'information sur l'instant vécu.

D'où la question : la communication a échoué, l'**acte de parole** n'a pas été reçu, pourquoi ? Si naïve soit-elle, cette anecdote fait allusion à la façon dont maints locuteurs lambda conçoivent la personnalité du mathématicien-type.

Pour illustrer notre propos sur un mode plus sérieux, supposons qu'à brûle-pourpoint un mathématicien bourbakiste vous déclare :

« L'ensemble Ω des opérateurs d'une loi externe sur un ensemble E peut ne pas être distinct de E lui-même : si $\Omega = E$, on se trouve en présence d'une application dans E d'une partie A de $E \times E$, qui peut également être considérée comme définissant une loi interne entre les éléments de E . »⁸

Bien que vous ayez l'impression de connaître la plupart des mots, bien que vous vous doutiez qu'il s'agit d'un texte de mathématiques, dites abusivement « modernes », rédigé en un français académique, si vous n'êtes pas quelque peu initié au TM bourbachique⁹, le message reste pour vous hermétique, au point que vous ne pouvez même pas garantir qu'il est porteur de sens. À la limite, un interlocuteur particulièrement soupçonneux pourrait suspecter une

5. Terme proposé par Christiane TETET de l'INaLF à Besançon. L'expression *sous-langue* est impropre. Bien que le TM soit construit à partir d'une « partie » de la langue commune, son envahissement massif par des composantes étrangères hétérogènes, fait qu'il ne fonctionne plus tout à fait comme sa langue mère. Bien plus, si toute langue véhicule une culture spécifique, force est de constater que la culture véhiculée par le technoclecte est largement étrangère à celle de la langue commune. Pour couper court à toute discussion stérile, nous adoptons ici le terme *technoclecte* retenu par le TLF.

6. En effet, le langage parlé à haute voix, le langage mi-parlé, mi-écrit (exposé devant un auditoire nombreux ou réduit à un seul interlocuteur, avec l'aide d'un tableau ou d'un rétroprojecteur) et le langage intérieur, intime (lorsque le mathématicien réfléchit, expose à lui même une théorie, un problème et cherche à le résoudre — langage comparable à ce que les musiciens appellent l'*audition interne*) soulève bien d'autres questions, qui peuvent surprendre un linguiste classique, questions que nous n'aborderons pas ici (Gentilhomme 1996).

7. Feuilleté, à ce propos, *Mathématiques et Mathématiciens, pensées et curiosités recueillies par A. Rebière 1888-1893* où l'auteur raconte maintes anecdotes et préjugés sur les mathématiciens, comme le fait de croire que les mathématiciens sont de bons calculateurs en identifiant ainsi mathématiques et comptabilité, ce que nombre de ces derniers ressentent comme dévalorisant.

8. *Éléments de mathématique* par N. Bourbaki, IV, première partie. *Structures fondamentales de l'analyse*, livre II, ALGÈBRE, chapitre I, *structures algébriques*, p. 39.

9. Jean Dieudonné, un des leaders importants du groupe bourbakiste, préférait l'adjectif *bourbachique*, à cause de sa consonance avec *bachique*, ce qui contredit le sérieux, collet monté, attribué aux membres de cette profession.

mise en scène organisée par les médias, destinée à un « sketch mise en boîte », dans une émission humoristique à la télé.

Les mots *ensemble, opérateurs, loi externe, distinct, application, partie, définissant, éléments* ne fonctionnent pas avec leur sens habituel avec des collocations¹⁰ courantes. Pour un apprenant néophyte, ce sont de **faux amis**.

Cependant, ce texte est parfaitement clair pour un mathématicien contemporain, même de modeste culture, mais non, *ipso facto* pour un mathématicien d'antan¹¹.

1.1. *Les sous-technolectes*

Le TM, comme toute langue, subit des fluctuations diachroniques, mais pas de même nature que la langue commune. Sans vouloir remonter jusqu'à Fermat ou Descartes, force est de constater que Eugène Rouche et Charles de Comberousse dans leur *Traité de Géométrie* (1883-1900)¹² ne s'exprimaient pas de la même façon que Marcel Berger dans sa *Géométrie* (1990). Le même théorème sur l'« hexagramme mystique »¹³ aura été énoncé de diverses façons selon les époques. Insistons sur le fait que, si notre contemporain comprend sans peine les formulations pas trop obsolètes, l'inverse est sujet à caution. Il est donc opportun d'admettre au moins l'existence de plusieurs TM historiquement marqués, susceptibles, le cas échéant, de fonctionner concurremment à une même époque.

Bien plus, à une même époque, pour des raisons largement thématiques, il n'est pas sûr qu'un spécialiste des équations aux dérivées partielles non linéaires ne doive prendre quelques précautions pour s'entretenir avec un théoricien du calcul des probabilités à la Kolmogorov¹⁴, des structures semblables, suggérerait Bourbaki, étant présentées dans des langages différents¹⁵. Certes, les locuteurs des deux générations finiraient par s'entendre, tout comme, par exemple un Tchèque et un Slovaque, mais pas à la façon d'un Breton et d'un Marseillais, dont les idiomes sont trop éloignés.

10. Le relevé des collocations en TM est un immense domaine à explorer. Nous l'avons abordé dans nombre de nos articles cités en bibliographie. Pour un aperçu plus général, voir André Clas 1994.

11. En leur temps, les enseignants de mathématiques durent s'initier, non sans peine, au « bourbakien » qui fleurissait dans les manuels *up to date*. Les parents y « perdaient leur latin » et ne pouvaient plus aider leurs enfants à faire les devoirs et encore moins à les faire à leur place, non parce qu'ils étaient incapables d'en saisir le contenu théorique, mais parce qu'ils ne comprenaient pas l'« idiome » dans lequel ce contenu était exprimé.

Disons, pour plaisanter, que c'est un peu la même situation que le fait de remplacer dans un énoncé usuel, par exemple, la *vache broute dans le pré*, les mots *vache, brouter, pré* par *gendarme, manger, saucisse*. Même si l'on est prévenu de ces substitutions, on aurait quelque peine à « récupérer son b.a.-ba ».

12. Ces auteurs, en respectant le déroulement de l'histoire, commencent par énoncer le théorème de PASCAL pour le cercle (sans évoquer l'appellation *hexagramme mystique*) (t. I, p. 235), en ces termes : « Dans un hexagone ABCDEF inscrit dans une circonférence, les points de concours L, M, N, des trois couples opposés AB et DE, BC et EF, CD et AF, sont en ligne droite », puis (dans le t. II, p., 394), ils notent de façon générale : « Les Théorèmes de Pascal... sont applicables aux coniques ».

13. Le Lionnais, dans *Dictionnaire des Mathématiques* (1979), à l'entrée « PASCAL Blaise », note succinctement :

« Les trois points d'intersection des côtés opposés d'un hexagone inscrit dans une conique sont alignés sur une droite appelée droite de Pascal. La figure obtenue est appelée hexagramme mystique ». Berger (1990 : 275) l'énonce comme suit : « Soit *C* une image de conique propre et *a, b, c, d, e, f* six de ses points dont au plus trois paires formées de points confondus. Alors $ab \cap de, bc \cap ef, cd \cap fa$ sont alignés ». On notera la concision et l'extrême précision de cet énoncé.

14. Andreï Kolmogorov, mathématicien et pédagogue russe célèbre du milieu de ce siècle, auquel on doit, entre autres, une axiomatisation du calcul des probabilités dans le cadre formel de la théorie de la mesure.

15. À l'origine de l'œuvre du groupe de mathématiciens de haut niveau qui, modestement, a signé ses travaux collectif sous le pseudonyme Bourbaki, se trouve le constat que des structures similaires apparaissaient dans des domaines variés des mathématiques, mais exprimées avec des « langages » différents. L'économie de pensée exigeait que ces structures soient étudiées une fois pour toutes, en un « langage commun », d'où le singulier emblématique : la *Mathématique*, opposé à les *mathématiques*, évitant ainsi que chacun dans son domaine ne redémontre pour la n-ème fois des propositions similaires.

Rappelons, à ce propos, la mise en évidence, par Yves Chevalard (1985), de l'opposition radicale entre les mathématiques issues de la recherche et celles dispensées dans l'enseignement (les seules dont ont connaissance la plupart des francophones), entraînant *ipso facto* des clivages dans les modes d'expression.

L'existence de ces sous-TM implique la prolifération de programmes informatiques voisins, mais néanmoins différents, pour les divers traitements automatiques des textes.

2. Principe méthodologique

Selon le principe de la linguistique scientifique, comme le souligne André Martinet (1965 : 9), le linguiste moderne s'interdit toute approche normative finaliste. Il n'a pas à décider comment le mathématicien doit s'exprimer pour mieux communiquer, afin d'éviter ambiguïté et redondance, conformément au souci de rigueur de sa discipline. Il se contente d'observer et de décrire les productions langagières, de relever les régularités et les oppositions, voire à poser quelques hypothèses susceptibles d'établir des liens de causalité.

Notre approche du TM différera de celle des mathématiciens qui, en général, considèrent la langue comme un outil de communication technique, cherchent à l'améliorer et critiquent telle ou telle façon de s'exprimer, pour éviter les malentendus et les redondances (voir, par exemple, les publications *Mots* de l'APMEP, 1974 à 1991 et Condamine 1996 : 13-81).

Elle différera également de celle des linguistes qui observent les textes mathématiques, en quelque sorte de l'extérieur, avec l'idéologie communément admise sur leur fonctionnement¹⁶, comme, jadis, d'aucuns observaient les langues africaines avec les œillères de « nos ancêtres les Gaulois »¹⁷.

Notre tâche consiste à opposer le TM au français dit standard, faisant apparaître ainsi le « mathématicien » comme un quasi étranger dans sa propre communauté linguistique, en prenant en compte les composantes, cognitives et symboliques, propres à ce domaine spéculatif, composantes qui ne coïncident pas, notamment, avec celles des sciences physiques, chimiques et encore moins biologiques ou sociologiques, notamment, pour cause de référent.

2.1. La vulgate terminologique

« Mais le pauvre mathématicien traduit tout en équations, et comme les symboles n'ont aucun sens pour lui, il n'a d'autre guide que la rigueur mathématique et le soin dans le raisonnement. [...] La rigueur mathématique, la plus raffinée n'est pas très utile en physique. » (FEYNMAN 1980 : 65)

Selon une opinion largement répandue, le TM n'est que la langue usuelle restreinte, car grammaticalement (syntactiquement) simplifiée et privée d'une vaste tranche de vocabulaire, mais, en revanche, enrichie d'une terminologie répondant aux besoins spécifiques de cette discipline, terminologie portant, notamment, sur des référents idéaux, inusités dans la communication usuelle¹⁸. Sa qualité fondamentale, exigée par la logique rigoureuse, est de produire des énoncés monosémiques et sobres. Les symboles sont traduisibles en langue naturelle.

16. Pour plaisanter, on pourrait comparer une telle vision à celle des Martiens, observant au télescope la circulation des voitures sur la planète Terre et justifiant la relative rareté des accidents, par l'existence de forces de répulsion, analogues à celles que le physicien Coulomb établit entre les corps aimantés de même polarité, rendant possible le flux de la circulation routière. Une telle interprétation réductrice ne serait pas fautive, mais elle passerait à côté de la problématique humaine (en l'occurrence, la composante cognitive du discours mathématique).

17. Cet écueil s'apparente à la vaste problématique épistémologique sur le rôle de la théorie dans la détermination, l'existence et la description de l'objet examiné, poussée à l'extrême par Paul K. Feyerabend dans *Contre la méthode*, avec la devise « Tout est bon » critiquée par Chalmers (1991), qui tente de ramener la problématique dans le giron du bon sens.

Cette vulgate réductionniste a rendu des services indéniables tant dans l'élaboration des lexiques terminologiques que dans l'enseignement du français à des mathématiciens étrangers.

Cependant, elle occulte des caractéristiques propres aux mathématiques, notamment la composante dynamique de créativité (opposée à la composante statique de logicité, comme le souligne Georges Bouligand¹⁹).

Elle continue à s'imposer, à juste titre, dans les langages dits « contrôlés », adaptés à une communication ad hoc, dans un contexte spécifique.

Citons, pour l'exemple, les textes rédigés de façon à pouvoir être traités aisément en ordinateur (traduction automatique sans assistance humaine, recherche documentaire...), notamment les modes d'emploi concernant tel ou tel matériel technologique exporté à l'étranger ou importé en France, les annonces météorologiques destinées à divers pays, les « abstracts » pour bulletins signalétiques, etc.

Relevons le fait que, l'hypothèse de la vulgate est bien une « hypothèse scientifique », au sens où l'entend Alan Chalmers (1991), car elle a été à l'origine de nombreuses recherches et de la mise en évidence de quelques faits lexicographiques et pédagogiques nouveaux. Elle l'est également au sens de Karl Raimund Popper (1973), puisqu'il est possible de déceler ses insuffisances²⁰, de la « falsifier ».

Rappelons qu'en son temps, elle a incité, notamment en didactique, à l'élaboration d'un vocabulaire général d'orientation scientifique (Michéa et Phal 1971), de mots particulièrement fréquents dans les discours technoscientifiques, car liés au raisonnement.

Cependant la vulgate laisse de côté nombre de problèmes relevant de la cognition (compréhension d'un texte dans son entièreté, connotations, motivation, heuristique, etc.)

Dans cette perspective, elle constitue une première approximation théorique, utile dans nombre de démarches pratiques, qui ne doit pas être jetée aux orties, mais doit être affinée en approximation seconde, approximation que nous tenterons d'esquisser.

3. Didactique d'un TM. L'interlangue technolectique

À notre connaissance, on n'enseigne pas le TM comme on enseigne l'anglais, l'allemand ou le russe. Il n'existe pas des cours officiels de TM, pas plus que des cours des parlers familiers ou des divers argots²¹ (sauf peut-être pour les gens du spectacle ou pour des espions). Le TM s'apprend sur le tas, c'est-à-dire en étudiant les mathématiques, un peu comme un étranger qui,

18. Les éléments idéaux ne sont pas absents de la physique ou de la chimie : *gaz parfait, entropie, corps noir, tension osmotique, potentiel, quark*, etc. Bien plus, selon le principe que c'est la théorie qui crée l'objet, tous les observables participent à l'idéalité. Cependant, si d'aventure on est aspergé d'acide nitrique ou si l'on reçoit une forte décharge électrique... force est de constater qu'on a affaire à des idéalités d'une tout autre nature que celle qui consiste à sommer une série infinie, à considérer un hypercube dans un espace à n dimensions, à s'intéresser aux nombres transfinis... Pour une discussion plus serrée, voir par exemple : *La nature de la physique* de Richard Feynman (1970).

19. *De l'abstraction mathématique aux mathématiques vivantes*, cité par Virieux-Reymond (1972 : 38, note 2).

20. Il importe de rappeler, à cette occasion, que les théories scientifiques ne sont pas construites une fois pour toutes, qu'elles sont sans cesse remises sur l'ouvrage et que c'est précisément la possibilité de cette remise en question (falsifiabilité), c'est à dire la possibilité potentielle de se rendre compte qu'une théorie est insuffisante, donc « fausse » dans sa généralité, essentielle pour une science en marche, qui lui confère son label de scientificité bon teint, contrairement aux doctrines relevant d'une révélation indiscutable, léguée à la postérité ou qui ont pour objet de procurer l'ataraxie intellectuelle à ceux qui l'adoptent. Une hypothèse dérangeante est préférable à une hypothèse lénifiante.

21. Voir, cependant, *La méthode à Mimil. L'argot sans peine* par Alphonse Boudard et Luc Étienne. À notre connaissance, une telle matière n'a jamais été institutionnalisée, ni dans le secondaire, ni dans le supérieur, bien que, dans l'enseignement moderne, on essaie de familiariser les étrangers également avec le parler des caniveaux.

au cours d'un séjour en France, se familiariserait avec le français pour pouvoir se débrouiller, en fréquentant des francophones, en regardant la télé, en essayant de lire des journaux ou, éventuellement, de flirter avec une sémillante Parisienne...

Tel serait le cas notamment du mathématicien en herbe au stade de l'initiation à cette discipline. Certes, certains (peut-être trop rares) enseignants attachent de l'importance à la façon dont sont rédigés les devoirs. Quelques-uns vitupèrent, mais baissent les bras. Inversement des pédagogues « avant-gardistes », portent leur attention principalement sur la « pensée présumée » du potache et cherchent à découvrir derrière le charabia des copies quelques idées justes.

En revanche, on conçoit bien une formation appropriée aux « langages contrôlés » (cités ci-dessus). Les pilotes de ligne doivent s'entraîner à pratiquer un langage réglementé adapté à leur profession, évitant tout malentendu avec le copilote ou la tour de contrôle. Les rédacteurs de bulletins météorologiques, des modes d'emploi des matériels étrangers, des « abstracts » pour documentalistes les acquièrent en toute connaissance de cause.

Il est vrai qu'une pratique imparfaite du TM n'entraîne pas des « crashes » catastrophiques, tout au plus, elle peut être la cause d'un échec à un examen, comme on en signale dans des ouvrages pédagogiques. Bien plus, certains pédagogues s'expriment parfois en un langage immédiatement accessible à l'apprenant avant de communiquer la même information en TM approprié (Baruk 1973 et 1992).

Citons pour l'exemple le cas de l'examineur qui demande à un élève de *montrer* que des hauteurs du triangle dessiné au tableau sont concourantes. L'examiné montre du doigt, sur la figure l'orthocentre, sans se douter qu'on exige de lui la démonstration du cours.

Si on demande à un débutant s'il est possible de simplifier la fraction $\frac{x + 3y + 7395}{3x + y + 7395}$ et s'il propose la fraction $\frac{x + 3y}{3x + y}$, il n'y a pas lieu de s'en étonner. La nouvelle fraction est en effet plus simple au sens du langage usuel. Cependant, dans le TM mathématique, *simplifier une fraction*, ce n'est pas le fait de la rendre plus simple de n'importe quelle façon. Il convient de respecter une procédure standard et on n'a pas le droit, notamment, de retrancher une même quantité du numérateur et du dénominateur (erreur couramment commise par les élèves)²².

Les didacticiens modernes ont découvert le phénomène d'**interlangue**, à savoir, un état intermédiaire évolutif instable d'une compétence linguistique de communication, située quelque part entre la langue maternelle et la langue étudiée. De ce point de vue, ce que l'on condamnait jadis comme fautes coupables ne sont plus que des écarts par rapport à la norme officielle, écarts inévitables et même nécessaires au cours de l'appropriation d'une langue étrangère. C'est la méthode « essais-erreurs », c'est-à-dire, par une succession de faux pas reconnus comme tels, on acquiert le bon usage. Toute connaissance vraie s'obtiendrait « dialectiquement » par la reconnaissance et le rejet d'une connaissance antérieure fautive. L'erreur devient productive. Elle s'intègre au processus d'acquisition des connaissances.

Peut-on transposer le concept d'interlangue à l'acquisition du TM, considéré comme une sous-langue spécifique — compétence instable, destinée à évoluer, ayant ses propres règles, justes ou erronées au regard du TM des experts, le rôle de l'enseignant serait d'analyser cette interlangue et d'en contrôler l'évolution ?

Peut-on imaginer des « stratégies d'enseignement-apprentissage » TM, comme le suggèrent certains didacticiens des langues ? La balle est dans le camp des enseignants.

22. Nous recommandons, pour approfondir cette question, de lire, de Stella Baruk, *Échecs et Maths* (1973) et de feuilleter le *Dictionnaire de Mathématiques élémentaires* (1992).

4. Chimère technolinguistique. Conflits et complémentarité entre deux « codes »²³

L'envahissement du TM par des symboles est un phénomène bien connu (Gentilhomme 1966). Cependant, il convient de rappeler et d'insister sur le fait que cet envahissement n'est pas innocent pour la composante proprement linguistique (Gentilhomme 1994a et 1994b). Ces deux « codes », linguistique et symbolique, sont de nature différente, bien qu'ils se nourrissent l'un de l'autre et fonctionnent en **ymbiose**²⁴. Chaque « code », pris isolément, possède son propre statut, même au regard des tentatives de décrire une langue au moyen d'un modèle d'inspiration formelle²⁵. Ainsi le technolinguiste apparaît comme une **chimère**²⁶. Il s'ensuit, entre autres, qu'un dictionnaire terminologique devrait s'inspirer des dictionnaires bilingues.

Le fait (contesté d'ailleurs²⁷) que toute formule peut être traduite en langue naturelle ne change rien. Le code symbolique obéit aux règles préétablies du calcul formel, plus précisément : aux « règles de bonne formation » à partir d'un certain vocabulaire et aux « règles de dérivation » permettant à partir des formules acceptées, d'en établir d'autres.

Le code symbolique ignore les **figures de style** courantes (hyperboles, transgressions grammaticales, antiphrases, ornements rhétoriques, etc.). Les dérapages subreptices de sens, les sens figurés, qui font la souplesse de la langue usuelle, y sont sévèrement condamnés et pros crits, les jeux de mots (contrepèteries, antiphrases et autres) sont bannis²⁸.

En langue, « libre » à vous d'interpréter *le chat a mangé la souris*, par *l'examineur a collé la candidate à l'oral* ou, encore, par *telle grande puissance a annexé tel petit pays contre son gré*.

Rien de tel en code symbolique. $(a + b)^2 = a^2 + 2ab + b^2$ ne devra jamais être interprété par $(a + b)(a - b) = a^2 - b^2$, ni par aucune autre identité remarquable. On n'exprimera pas par l'antiphrase (contrevérité évidente) : $x - 1$ *divise le polynôme* $x^3 + 2x^2 + 3x + 1$ comme on dit en plaisantant *il pleut* alors que le soleil brille, parce que manifestement ce n'est pas le cas²⁹.

23. Code n'est pas pris ici dans le sens rigoureux de la théorie de l'information. Il ne s'agit pas ici d'une correspondance bijective entre un ensemble de significations et un ensemble de signifiants, mais, dans la mesure où l'on accepte de parler d'ensembles, d'une correspondance multivoque floue : à un élément d'un ensemble peuvent correspondre plusieurs éléments de l'autre et vice versa (Mel'cuk, 1995). Par commodité, nous emploierons ce terme avec son sens étendu (métaphorique), qui est largement répandu dans la communauté linguistique.

24. C'est-à-dire en interaction réciproque avec bénéfice pour les deux participants.

25. Tel est le cas des modèles proposés par Harris, Chomsky, Mel'cuk et par combien d'autres. Cette méthodologie, empruntée aux sciences dites dures, répond parfaitement au souci de rigueur et de généralité scientifique, à condition de ne pas oublier qu'un modèle n'est qu'un modèle, non l'original, et qu'un modèle, si intéressant soit-il, a pour vocation finale d'être remplacé, à une plus ou moins longue échéance, par un autre modèle encore plus performant.

26. Au sens 4 du *Petit Robert* : une algue est une chimère biologique. Nous empruntons cette image hardie au biologiste-philosophe Marcel Locquin.

27. Outre le fait que la plupart des enseignants de langue vivante ne savent pas comment se prononcent nombre de formules mathématiques. Rappelons l'évidence, que la prononciation détaillée des formules un tant soit peu complexes, devient inutilement inextricable, même si elle s'avère possible. C'est pourquoi, une certaine prononciation simplifiée est couramment pratiquée par des conférenciers mathématiciens. Par exemple, on désignera couramment une matrice à m lignes n colonnes globalement par un seul mot-symbole a_{ij} , phonétiquement prononçable : /aizil/ en précisant le cas échéant : $1 \leq i \leq m$ et $1 \leq j \leq n$, au lieu d'épeler un à un tous les $m \times n$ termes qui la constituent.

28. Il serait faux d'en conclure que l'humour soit exclu des productions mathématiques, en vertu de la soi-disant « sévérité de la discipline ». Citons pour l'exemple la célèbre coquille volontaire des *ensembles flirtants* au lieu de *filtrants*, signalée notamment par Raymond Queneau(1978).

En revanche, il règne une arbitrarité bien plus forte pour assigner un symbole à une quelconque entité théorique. S'il vous plaît de désigner par a , x , z , α , Ψ , \supset , \Re , \otimes , ... telle ou telle entité, personne n'a rien à y redire sauf à respecter la monosémie et dans la mesure, bien entendu, où vous prévenez explicitement votre interlocuteur de votre décision et que vous restez fidèle à cette décision durant votre communication³⁰.

L'introduction de symboles au sein d'un texte rédigé en langue naturelle, et surtout la substitution de symboles à des expressions existant en langue a heurté, oserons-nous dire, le sens esthétique de certains puristes. Si l'emploi purement sténographique de symboles paraît exclu (*La suite $S_1 \rightarrow \infty$ + rapidement que la suite S_2 , * La $\sqrt{\quad}$ d'1 nombre < zéro est 1 nombre imaginaire), bien qu'on puisse en rencontrer dans des notes manuscrites, non destinées à une large diffusion, et que se soit établi un usage raisonnable du recours, de plus en plus fréquent, aux expressions symboliques, n'égratignant plus la sensibilité de nos contemporains³¹. Comparez les énoncés du même théorème de PASCAL, cités dans les notes 8 et 9.

4.1. Quelques particularités parmi d'autres

Si dans une perspective historique, les langages formels sont issus de la langue naturelle, si la langue naturelle est inévitablement utilisée dans la fonction de métalangue ou de métamétalangue, si même nombre de formulations sont traduisibles en langue commune, notre hypothèse est que le système formel exerce, à la longue, une rétroaction sur la langue avec laquelle il « collabore » pour présenter l'information.

À l'évidence, le code symbolique diffère sur de nombreux points du code linguistique. Cependant, il faut insister sur le fait qu'il en diffère plus que ne peut le soupçonner un étranger au TM et par conséquent avoir des effets insoupçonnés sur les passages rédigés en langue commune.

Nous n'entreprendrons pas la récapitulation des faits dont nous avons parlé dans d'autres contributions (Gentilhomme 1964 à 1998). Tout au plus attirerons-nous l'attention sur quelques étrangetés qui semblent avoir été moins remarquées par les linguistes. Tel serait le cas des variables muettes.

4.1.1. VARIABLES MUETTES

Peut-on concevoir, en langue naturelle, que la substitution dans un syntagme ou dans un énoncé d'un mot par n'importe quel autre ne change pas le sens de ce syntagme ou de cet énoncé? Pourtant tel est le cas dans certaines expressions mathématiques courantes, comme :

29. On peut contester que la possibilité d'user de figures de styles fasse partie des propriétés de la langue. Nous estimons, au contraire, que dans la description des technoclectes, il est essentiel de signaler son absence. La souplesse de la langue fait partie des prérogatives de la langue naturelle par rapport aux codes *stricto sensu* (Gentilhomme 1995-1996). En revanche, les ellipses (des non-dits) sont non seulement tolérées, mais nécessaires à la compréhension humaine, alors qu'elles sont intolérables pour un programme d'ordinateur.

Certains logiciens aimeraient « corseter » la langue en l'identifiant à un système formel logique. Nous partageons le pessimisme de Tarski quant à la réduction définitive de la langue à un formalisme strict, ce qui n'exclut nullement les recherches pour la modélisation de certains aspects du fonctionnement humain, à condition de ne jamais oublier qu'un modèle n'est pas l'original (Vuissoz 1998 : 102 et ss.).

Notons, à ce propos, que la métaphore du *chat a mangé la souris* relève de la « catastrophe » de morphosémantique, mise en évidence par René THOM, parfaitement appropriée en la circonstance. Le processus topologique est représenté par une boule qui en absorbe une autre.

30. Rappelons que « arbitrarité » n'exclut pas « motivation ». Sans doute la désignation de la constante d'Euler par la lettre e est motivée par le nom du célèbre mathématicien, cependant, e est également susceptible, *a priori*, de désigner n'importe quelle autre entité, dans un contexte non ambigu. Il n'y a aucun lien logique entre le graphème [e] et le réel transcendant « e », base des logarithmes népériens. On aurait pu tout aussi bien le désigner par « n » (également motivé) sans que cela ait une quelconque influence sur la théorie mathématique (Gentilhomme 1997a).

31. On peut même insinuer que l'emprunt d'un certain symbolisme mathématique, bien ou mal utilisé, draine avec lui un faux prestige mathématique. Voir Sokal et Bricmont (1997).

$$\sum_{i=1}^n i^2 = \frac{n^2(n+1)^2}{4} \qquad \int_1^5 x^2 dx = \frac{1}{3}125$$

Les variables i , dans le premier exemple, ou x , dans le second peuvent être remplacées par n'importe quelle autre lettre sans rien changer au résultat. C'est pourquoi les symboles tels que \sum ou \int sont dits mutifiants (ils rendent « muette » la variable sur laquelle ils portent)³².

Cette particularité est conservée dans les énoncés-calques linguistiques, exprimés par la variante orale de la formule, prononcée souvent en même temps que son affichage visuel au tableau ou sur un écran : « La somme des cubes des *ène* premiers entiers est égale au carré de *ène* multiplié par le carré de *ène plus un*, le tout divisé par quatre », « Somme de un à cinq de ixe deux dé ixe... /sɔm də œ'asɛ' k dəiksɔə deiks/ » qui font apparaître l'imbroglio des deux codes.

En revanche, la situation réciproque n'est pas exclue de la langue, tel serait le cas des pronoms (*l'homme, le magasin, le papillon que tu as vus*) et de quelques mots comme *machin, truc, chose, bidule...* susceptibles de représenter un grand nombre d'autres mots ou expressions (*As-tu rencontré madame machin? Ce machin ne me dit rien qui vaille, j'ai lu toutes sortes de bidules...*).

4.1.2. NOTATION PLURILINÉAIRE

Si en linguistique on attribue à la parole une structure formelle linéaire³³, force est de constater que nombre de symboles exploitent une représentation plurilinéaire à deux dimensions.

Ci-dessous quelques exemples comme on peut en rencontrer couramment, même au niveau du secondaire.

$$\frac{\frac{x^3-1}{x^2+x+1}}{\frac{x^4-1}{x^3+x^2+x+1}} = 1 \qquad \frac{C_3^7}{C_6^3} = \frac{7!}{3!(7-3)!} = \frac{7 \cdot 6 \cdot 5}{6 \cdot 5 \cdot 4} = \frac{7}{4}$$

$$1 + \frac{1}{1 + \frac{1}{1 + \frac{1}{1 \dots}}}$$

a^3	a^2	a^1
b^3	b^2	b^1
c^3	c^2	c^1

La première fraction se lit à huit niveaux, la seconde à quatre, la fraction continuée est esquissée à cinq niveaux, mais théoriquement elle en sous-entend une infinité, et le déterminant à trois lignes trois colonnes a six niveaux. Chaque niveau est porteur d'une information spécifique. On ne saurait identifier :

$$\frac{5}{3} \text{ et } \frac{3}{5}, 5^3 \text{ et } 3^5$$

Si, pour des raisons esthétiques, certains poètes disposent leur texte dans un espace à deux dimensions, le contenu sémantique ne serait pas affecté, du moins en règle générale, si on disposait le même texte de façon monolinéaire.

32. Ces formules abstraites peuvent se charger de « sens » si l'on pense, par exemple, que la première exprime une propriété arithmétique étrange, à savoir, que la somme des cubes d'un nombre quelconque des premiers entiers est un carré parfait ($1^3 + 2^3 + 3^3 + 4^3 = 1 + 8 + 27 + 64 = 100 = 10^2$) ou, encore plus fort, la somme des mêmes entiers ($1 + 2 + 3 + 4 = 10$) au carré. Pour une discussion didactique sur le sens en mathématiques, voir Bkouche, Charlot et Rouche (1991).

Notons, à ce propos, que, dans la théorie des entiers : *premier entier* et *entier premier* ne véhiculent pas la même information. Le rapport entre *blanc mouton* et *mouton blanc* ne se « calcule » donc pas de la même façon en langue usuelle et en technolècte mathématique, le rapprochement serait à faire plutôt avec *belle mère* et *mère belle*, sauf qu'en langue, c'est l'adjectif préfixé qui crée la locution figée.

La seconde formule peut indiquer la mesure de l'aire déterminée par une parabole d'axe vertical, comprise entre sa tangente au sommet et une parallèle à son axe, problème auquel s'est déjà intéressé Archimède.

33. Si l'on prend en compte les faits supra-segmentaux, comme l'intonation, la structure de la parole peut être décrite comme bilinéaire, mais de là, à la plurilinéarité des symboles, il y a loin.

5. La rupture bourbachique

« Les termes nouveaux sont souvent la maladie infantile d'une nouvelle science ou d'une nouvelle branche d'une science. » (Josselson??: 29)

En parodiant un apophtegme bien connu, il n'est pas excessif de dire que : « là où le général [sic] Bourbaki est passé, les mathématiques ne repoussent pas de la même façon ». Des contempteurs du bourbakisme, particulièrement les enseignants formés à l'ancienne école, l'ont accusé de réduire les mathématiques à une terminologie vide de sens pour les apprenants³⁴, en oubliant que la vocation des mathématiques est de résoudre des problèmes et non de faire engranger un vocabulaire abscons (qui dérangeait et les parents et les enseignants traditionnels). Les critiques fondées qu'on a pu faire, par la suite, gîtent ailleurs, mais nous n'avons pas vocation d'en parler.

Force est de constater que la révolution bourbachique a eu des effets irréversibles sur le technolecte mathématique. Ceci étant, un chercheur mathématicien reste capable de s'exprimer en technolecte pré-bourbakien, même si sa pensée s'inspire des conceptions bourbakistes.

La frontière entre le technolecte et la langue commune est poreuse et n'est pas dénuée d'épaisseur. L'image d'un no man's land, où l'on ne sait pas qui est qui, est tout à fait comparable à une zone frontalière qui sépare les niveaux de langue que les dictionnaires ont de la peine à catégoriser.

6. Technolecte et métatechnolecte

« Pour juger de ce qui appartient à la caractéristique d'un type, il faut choisir les exemplaires où le type se dessine avec le plus de hardiesse et de force. » (Cournot 1911 : 698)

Les logiciens distinguent soigneusement le langage du métalangage afin d'éviter les antinomies. En langue commune, comme l'a souligné HARRIS, la séparation est impossible, la métalangue est dans la langue. Qu'en est-il de la communication en TM?

Dans un même texte à teneur mathématique, on peut distinguer des passages qui relèvent strictement du TM et d'autres qui font appel aux métaTM. Comme tout locuteur humain, le mathématicien fait des commentaires sur son propre discours. Ces commentaires relèvent davantage de la sous-langue mathématique au sens de la vulgate terminologique (§ 2.1.) et entretiennent une certaine confusion sur l'identité réelle des TM.

De fait, lorsqu'on parcourt un texte mathématique, il présente une structure feuilletée avec des lignes en TM strict intercalées de lignes en métaTM³⁵. Il importe au contraire de dégager les passages les plus caractéristiques des TM en se conformant au « principe de concentration » (Virieux-Reymond 1972 : 82), tâche demandant quelque compétence mathématique et linguistique, la frontière entre les discours en technolecte et métaTM n'est pas toujours évidente.

Ce voisinage occulte au regard du non spécialiste, l'existence même du technolecte que nous cherchons à cerner. Donnons un exemple (Bourbaki 1942 : 37).

« DÉFINITION 1. – On appelle loi de composition externe entre éléments d'un ensemble Ω , dit ensemble des opérateurs (ou domaine d'opérateurs) de la loi, et éléments d'un

34. Non pour les bourbakistes pour lesquels les référents concrets sont constitués par les mathématiques prébourbakistes. Les mathématiques bourbakistes ne sont pas destinées à des débutants, mais à des mathématiciens chevronnés.

35. Toutefois, comme le remarque Michel Henry, malgré son apparence de langue naturelle, le métaTM est en fait profondément codé. Le mathématicien, qui utilise les mots et les expressions de la langue usuelle, leur prête un contenu allusif aux termes du technolecte.

ensemble E , une application f d'une partie A de $\Omega \times E$ dans E . La valeur $f(\alpha, x)$ de f pour un $(\alpha, x) \in A$ s'appelle le composé α de et de x pour cette loi. Les éléments de Ω sont appelés les opérateurs de la loi. » Cette définition (imprimée en caractères italiques), est suivie de la remarque métalinguistique (imprimée en caractères romains) : « sur un certain abus de langage, autrement dit sur le mode d'expression, distinguant en quelque sorte le texte du métatexte : Comme pour les lois internes, on dit par abus de langage, qu'une loi externe est donnée (ou définie) sur E . »

Cependant, pour interpréter correctement cette remarque, il faut déjà connaître les sens des expressions *loi interne* et *abus de langage* dans le contexte bourbakien, autrement dit avoir pris connaissance de textes libellés en TM.

Même l'annonce « DÉFINITION » constitue un commentaire sur le texte qui va suivre tout en fournissant une information théorique essentielle pour le lecteur et participe, de ce fait, et du technolcte et du métaTM. On pourrait faire des observations similaires sur les expressions en texte : « dit » et « s'appelle ».

Soit un exemple plus récent (Berger 1990 : 137) :

Proposition. L'application $e : \mathcal{H} \rightarrow \mathcal{H}$ est lipschitzienne de rapport 1.(...)

Corollaire. Notons $C = \{F \in \mathcal{H} : F \text{ convexe}\}$; alors C est un fermé de \mathcal{H} . En particulier C est complet et, pour a et $r \geq 0$

$$C_{a,r} = \mathcal{H}_{a,r} \cap C$$

On notera l'exploitation des types de caractères à des fins sémantiques particulières, ainsi que l'interprétation des signes de ponctuation, tantôt selon les normes de la langue usuelle, tantôt selon le code symbolique, enfin la mise en page significative (passage à la ligne, isolement). Quelques lignes auparavant, l'auteur prévenait : « Les notations sont celles de 9.11 », ce qui est du ressort strict du métatexte.

Signalons au passage le fait que des assertions telles que « μ est un nombre presque transcendant » n'a aucun sens en TM, où domine la logique du tout ou rien³⁶. Un nombre est transcendant ou ne l'est pas³⁷. En revanche, en technolcte physique, « le corps est presque noir » a du sens et apporte une information contrôlable. En métaTM, la logique de l'à peu près n'est pas exclue.

6.1. Et si la démonstration m'était contée ?

« L'information est une suite de caractères, éventuellement susceptibles d'apporter une connaissance nouvelle, suivant la personne qui en prend connaissance. » (Arsac 1987 : 53).

Lire un livre, c'est converser avec son auteur, a dit en substance un philosophe. De même qu'il y a bien des façons de converser, il y a bien des façons de lire, notamment un texte mathématique, façons qui se laissent, plus ou moins, hiérarchiser.

Au bas de l'échelle se trouve la perception primaire du potache qui ne se pose pas de questions épistémologiques sur le contenu de l'ouvrage. Il est censé s'approprier un certain savoir, généralement avec peine (voire grincement de dents)³⁸, afin de pouvoir en restituer le contenu de façon convenue, lors d'une épreuve. La présence de l'appareil formel a un effet dissuasif

36. Sauf quand le mot *presque* appartient au TM : « cette suite de variables aléatoires converge presque sûrement vers 0 » ou « cette fonction est presque partout dérivable ».

37. Le Lionnais (1979 : 593) remarque que « Dans le langage courant et ses extensions scientifiques ou techniques, des mots comme « presque » ou « quasi » reconnaissent une marge d'imprécision qui, convenablement employée, n'est pas gênante et peut même permettre de progresser dans la connaissance d'un phénomène ou l'atteinte d'un objectif. Ce laxisme est proscrit en mathématique ». Toutefois ces mots peuvent apparaître dans des locutions terminologiques figées, dotées d'une définition *sine qua non*, qui exclue toute ambiguïté, comme par exemple : « (ensemble) *presque partout dense*, (fonction) *presque périodique*, *presque parallélisable*, *quasi analytique quasi compact*, *quasi invariant*, etc.»

pour d'aucuns, qui n'y décèlent aucune conquête de l'esprit humain³⁹. Le texte apparaît à ce niveau comme l'exposé d'une doctrine absconse, dominée par une logique sèche, sans rapport avec la vie réelle.

À l'autre bout de l'échelle, se situe le mathématicien aguerri, et rares sont ceux qui ne sont quelque peu épistémologues. Il y découvre des vertus relevant de l'intelligence, de l'imagination, de la rigueur logique, de l'esthétique. Pour se faire une opinion, il lui suffit parfois de survoler le texte. Bien souvent, il est capable de restaurer de lui-même le détail du processus technique de la démonstration. Il comble sans peine les non-dits, il situe l'œuvre dans son contexte épistémologique, il statue sur son intérêt, sur son importance, sur les emprunts à d'autres travaux (ce que ne peut faire un ordinateur). S'il y a lieu, il critique les failles du raisonnement et la cohérence du tout. Certains aspects de l'exposé retiennent plus particulièrement sa quête d'information.

Le lecteur courant se situe entre les deux à divers échelons de l'échelle. Il « consomme » l'ouvrage, par plaisir ou par obligation, comme une galette feuilletée, avons nous déjà remarqué, plus ou moins délicate ou infecte, farcie de délicatesses ou de cailloux.

Que voulons-nous signifier par cette image ?

Chaussons les bécicles du linguiste. Peu lui en chaut que les démonstrations soient justes ou fausses, que le message constitue une avancée, comparativement à l'héritage spirituel acquis, dans le sens d'une acquisition nouvelle ou de la mise à la portée d'un large public de connaissances jusque là réservées à une élite. Néanmoins, nous admettons que certains aspects sémantiques ne lui sont pas indifférents et il s'interroge sur le langage mis en œuvre.

Pour peu que l'on observe de près un texte à teneur mathématique, on est surpris par son hétérogénéité sémantique. On passe sans cesse d'un raisonnement exposé en TM strict, à des passages en métaTM qui, comme nous l'avons dit, s'apparente à une sous-langue de spécialité au sens de la vulgate lexicologique.

Par ailleurs, le texte se morcelle en actes de parole logiques variés : définitions, théorèmes, corollaires, énoncés de problèmes, conjectures, démonstrations, commentaires métathéoriques ... qui nécessitent des moyens communicationnels appropriés (Gentilhomme 1997b).

Pour justifier notre assertion, il faudrait présenter quelques pages tirées d'ouvrages divers, ce qui n'est guère possible dans les conditions matérielles d'édition de cette contribution. Contentons-nous, comme ci dessus, d'illustrer notre propos par un micro-extrait assez caractéristique (Condamine 1996 : 53) :

Dans l'ensemble \mathcal{F} des applications de R vers R :

Si $f \times g = \theta$, alors $\forall(x) (f(x) \wedge g(x) = 0)$

Par suite : $(\forall x) (f(x) = 0 \vee g(x) = 0)$.

38. Il est de fait qu'un nombre certain d'élèves sont réfractaires aux mathématiques, bloqués en face d'elles, convaincus qu'ils n'y comprendront jamais rien (Arsac 1987 : 151).

39. Psychologiquement, le problème n'admet pas une solution univoque. Ainsi, par exemple, on peut se demander, à propos du célèbre théorème de PTOLÉMÉE, quel est l'énoncé le plus satisfaisant pour l'esprit : « Dans un quadrilatère inscriptible, le produit des diagonales est égal à la somme des produits des côtés opposés » ou « $xy = ac + bd$ ». Les deux énoncés comportent des sous-entendus, qui doivent être dûment rendus explicites pour un ordinateur, mais que le mathématicien restaure sans même y penser. Ainsi, par exemple, dans les deux énoncés il est admis implicitement que le quadrilatère est convexe, car c'est ce type de quadrilatère qu'on envisage le plus souvent. Dans le premier énoncé, il serait absurde de parler du *produit des segments* (diagonales, côtés), mais des *mesures* de ces segments, prises avec une même unité. Dans le second énoncé, on suppose que les côtés nommés a, b, c et d sont pris en parcourant continûment la ligne brisée qui constitue le quadrilatère, faute de quoi, l'énoncé serait faux. En fait, en l'occurrence, psychologiquement, les deux énoncés se complètent. Cependant, tel n'est pas toujours le cas. Même pour le second théorème de PTOLÉMÉE concernant le rapport des diagonales $x/y = ab + cd / ac + bd$, une fois admise la désignation des côtés, l'énoncé symbolique semble donner une meilleure vision globale. Reste posé le problème de la perception, puis de la mémorisation globale et détaillée du théorème. Dans des énoncés plus complexes, la balance penche vers les énoncés symboliques, souvent assorti d'un énoncé global « lacunaire », évoquant la « forme » des entités considérées.

Mais cela ne signifie pas : $(\forall x) (f(x) = 0) / (\exists x) (g(x) = 0)$.

Un contre-exemple éclaire la propriété :

Choisissons les applications (...)

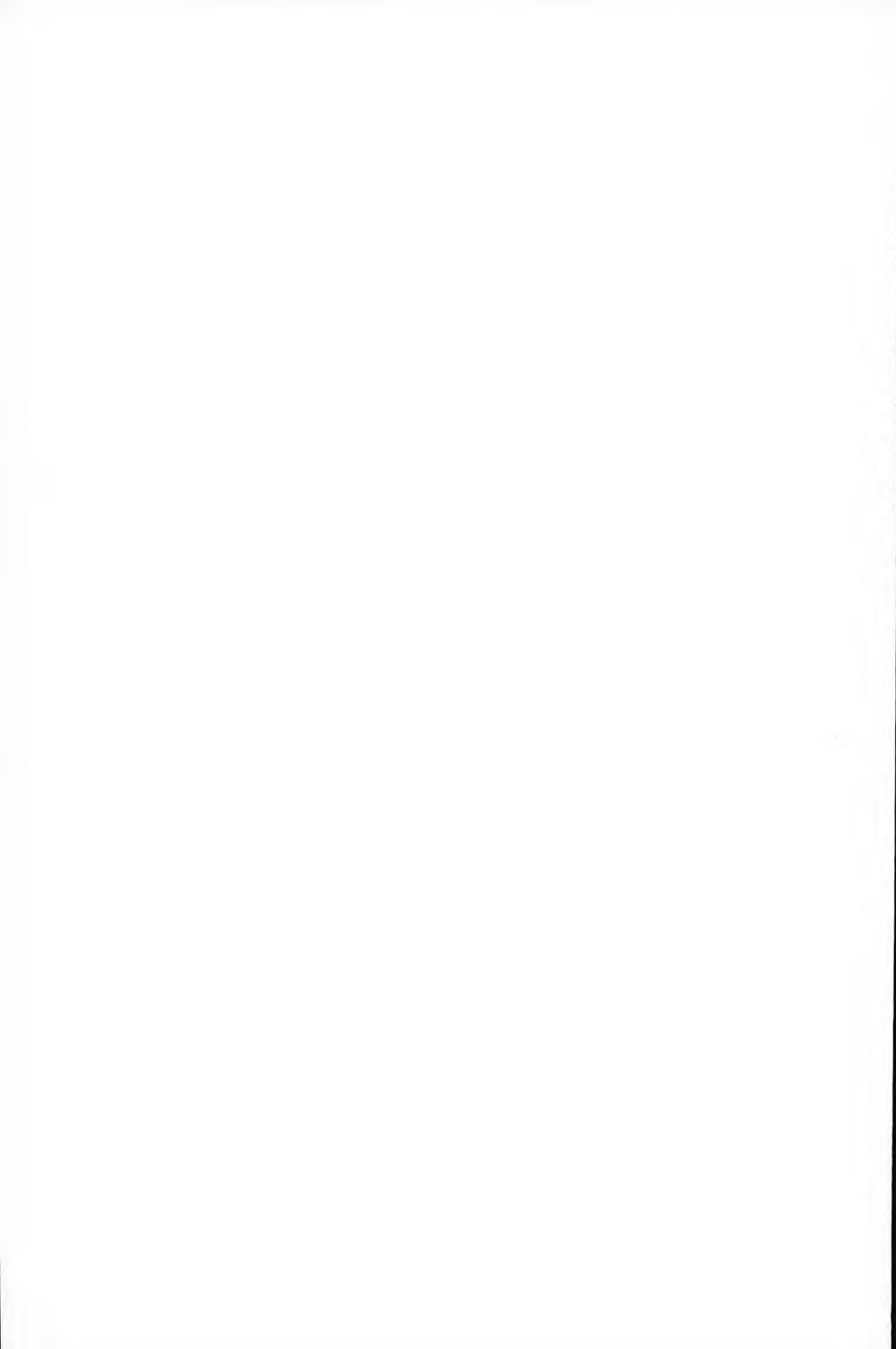
L'information des deux dernières lignes est accessible au profane. Sa fonction ne relève pas de la logique stricte, mais bien plus de la faculté humaine d'appropriation d'un message. En effet, pourquoi vouloir *éclairer* une propriété? Un *choix* est tributaire d'intentions finalistes et non de la logique déductive. On est loin du processus démonstratif *stricto sensu*, la démarche apparaît plutôt du ressort de l'argumentation, répondant au besoin de comprendre, au sens humain et non au sens de l'ordinateur (Gentilhomme 1990).

De telles remarques ont été faites par bien d'autres chercheurs (Arsac 1987). Cependant, en sciences, rien n'est jamais définitivement acquis et nous pensons qu'un regard nouveau sur des phénomènes anciens n'est jamais négligeable.

Conclusion

Le langage mathématique est bien plus qu'une sous-langue ne serait-ce que par l'usage permanent d'une symbolique davantage soumise à la cohérence logique rigide qu'à la cohérence linguistique souple, communément acceptée. Bien plus, elle véhicule une culture et une façon de penser étrangères au locuteur courant. C'est pourquoi nous avons retenu les termes de technolecte et de métatechnolecte qui soulignent davantage la spécificité de son mode de communication. De ce fait, le scripteur⁴⁰ mathématicien apparaît comme un polylecte et, en quelque sorte, linguistiquement, un étranger dans sa communauté linguistique originelle.

40. Le mode oral de communication ne s'identifie pas au mode écrit et mérite une étude spéciale.



Contribution à la délimitation du texte de spécialité¹

Rute Costa
Universidade Nova de Lisboa, Lisbonne, Portugal

Introduction

Le propos de notre réflexion d'aujourd'hui s'insère dans les linguistiques de *corpus*, puisqu'il s'agit de construire de manière cohérente un ensemble de textes, à partir duquel nous nous proposons de porter notre analyse, dans l'objectif d'un traitement automatique. La problématique que nous posons ici, a pour propos l'identification de certains paramètres d'ordre extra-linguistique sous-jacents à la production textuelle, qui, selon nous, doivent être pris en compte lors de la constitution du corpus. Ces paramètres extra-linguistiques jouent, à notre avis, un rôle prépondérant au moment de la validation des résultats obtenus à partir des analyses linguistiques opérées sur le texte.

Partant de ces présupposés, cette communication abordera trois idées clés :

- a) La communauté scientifique;
- b) Le concept et sa dénomination;
- c) Le contexte extralinguistique.

1. La communauté scientifique

Une communauté scientifique se compose d'individus possédant des connaissances spécifiques dans la pratique de leur spécialité.

Kuhn a longuement écrit sur la question de l'appartenance à une communauté scientifique et rehausse comme raison principale, l'existence d'un paradigme commun à ses membres :

« Un paradigme est ce que les membres d'une communauté scientifique possèdent en commun, et, réciproquement, une communauté scientifique se compose d'hommes qui se réfèrent au même paradigme. » (Kuhn 1970 : 240)

« Par conséquent, appartenir à une communauté scientifique implique, dans la perspective de Kuhn, être porteur d'un ensemble de connaissances basées sur de solides recherches. » (*cf.* Kuhn 1970 : 29-44)

Pour qu'un membre d'une communauté scientifique soit accepté en tant que tel et reconnu comme spécialiste par la communauté en général, il doit nécessairement mettre en action des mécanismes discursifs (écrits et/ou oraux) qui lui permettent de partager son savoir avec les membres de la communauté à laquelle il appartient. Les groupes récepteurs de communication spécialisés sont formés d'individus dont le degré de connaissances scientifiques est le plus élevé.

Pendant, la communication scientifique peut aussi s'adresser à des individus extérieurs à la communauté. Si nous devons introduire une notion d'échelle, nous dirions qu'en ce qui

1. Le déplacement aux VI^{es} Journées Scientifiques a été possible grâce à une subvention de Fundação Calouste Gulbenkian de Lisbonne.

concerne la connaissance, ces individus se trouvent en opposition symétrique par rapport aux membres de la communauté, correspondant au groupe ayant le degré de connaissances scientifiques le moins élevé.

Les mécanismes discursifs que le spécialiste met en route dans ces deux situations de communication sont distinctes. Dans le premier cas, nous sommes face à un discours scientifique spécialisé; dans le second cas, nous sommes face à un discours vulgarisé. Le degré de complexité conceptuelle présent dans les textes résultant des discours respectifs va du plus complexe, le texte spécialisé, au moins complexe, le texte vulgarisé.

Le spécialiste utilise ces deux types de textes pour véhiculer et divulger son savoir, tout en sachant que c'est à travers le texte spécialisé qu'il donne la meilleure contribution pour l'évolution des connaissances au sein de son groupe scientifique. Le texte spécialisé est l'une des formes privilégiées auxquelles il a recours pour transmettre et accéder au savoir. Être spécialiste signifie identifier des concepts et des relations conceptuelles exprimées dans un texte, qui seront ou non, difficilement décodés par un non spécialiste.

La création et la production scientifiques impliquent la systématisation, la structuration, et éventuellement, la modélisation des connaissances, puisque ces activités sont le résultat de la conceptualisation des objets. L'organisation et la hiérarchisation de la structure conceptuelle sont des facteurs essentiels pour l'appropriation du savoir dans n'importe quel domaine de spécialité, ce qui prouve que l'identification et la délimitation des concepts présupposent un jugement de la part des spécialistes. Kuhn considère que le concept de valeur est l'un des éléments qui caractérisent le paradigme commun à un groupe de scientifiques, affirmant :

« [...] des savants peuvent avoir en commun certaines valeurs, mais différer dans leur application. Les jugements d'exactitude sont relativement, mais pas totalement stables d'une époque à une autre et d'un membre à un autre dans un groupe particulier. Mais les jugements de simplicité, de cohérence et de plausibilité, etc., varient souvent beaucoup d'un individu à l'autre. » (Kuhn 1970 : 252)

Effectivement, le spécialiste intériorise le concept et ces relations, tout en les délimitant en fonction de sa propre formation, en fonction de la vision qu'il a du monde.

Le spécialiste regarde et réfléchit sur le concept, à partir d'un certain angle. De cet angle il construit une représentation susceptible d'être communiquée. La communication, dans ce cas spécialisé, est véhicule de savoir et d'échanges de formes et de représentations entre les intervenants de la communication. Bien que se soit le spécialiste qui transmet son savoir imprégné de sa vision du monde, c'est le récepteur qui filtre le message et le reconstruit en fonction de ses connaissances :

« L'acte de pensée s'accomplit dans l'individu mais les résultats de cet acte sont communiqués et contrôlables par d'autres. Car la communication langagière est toujours conceptuelle : elle est le résultat de l'utilisation des concepts. » (Czap 1989 : 71)

La communauté scientifique réunit des individus qui, dans les plus diverses situations de communication peuvent aussi bien assumer le rôle de producteur, comme celui de récepteur de discours. Lorsqu'il y a débat d'idées, les rôles s'inversent alternativement. Pour que la communication soit possible, il est essentiel que les intervenants aient les mêmes référents, des connaissances et des lectures qui leurs permettent, à chaque moment du débat d'actualiser leur savoir et contribuer, à long terme, au progrès de la science et à la transformation des représentations sociales (Bronckart 1996 : 111). Les membres de la communauté autorégulent leurs discours tout en étant les seuls véritables juges de leur production scientifique :

« [...] les membres d'un groupe scientifique se considèrent, et sont considérés par les autres, comme les seuls responsables de la poursuite d'un ensemble d'objectifs qui leur sont communs et qui englobent la formation de leurs successeurs. » (Kuhn 1970 : 241)

Au spécialiste, producteur et récepteur de discours et de textes, il est reconnu une certaine légitimité pour débattre des paradigmes et des références. Il s'est établi un contrat, tacitement accepté, entre les intervenants qui se proposent un débat d'idées, dans la mesure où ils possèdent la même mémoire scientifique :

« Comme le langage, la connaissance scientifique est intrinséquement la propriété commune d'un groupe [...] » (Kuhn 1970 : 284)

Le savoir qu'un individu détient sur une science repose, en son essence, sur la connaissance et la capacité de création de discours et de textes qui pourront servir de référence à d'autres ou à de futurs membres de la communauté scientifique. Dominer les références communes à une communauté, signifie lui appartenir de plein droit.

Nous pensons pouvoir affirmer qu'appartenir à une communauté scientifique signifie, entre autres capacités, dominer un discours propre à un ensemble d'individus qui ont en commun un savoir spécifique sur un domaine de spécialité.

Hymes (1980, traduction) introduit le concept de « communauté de communication », qu'il considère comme le pilier d'une théorie descriptive qui vise à rendre compte de l'interaction du langage avec la vie sociale. La création du concept de « communauté de communication » part d'un présupposé théorique éminemment social, au détriment d'un abordage à caractère linguistique. Hymes propose qu'au niveau de l'approche méthodologique, l'on prenne comme objet d'étude l'ensemble des variétés linguistiques produites par un groupe social et non uniquement une seule variété linguistique, défendant que l'objet de description doive correspondre à une unité sociale.

Les textes qui, simultanément, peuvent être entendus comme production et produit d'une communauté de communication restreinte (Maingueneau 1992) ou nucléaire (Beacco 1995) est l'un des aspects visibles de l'unité sociale auquel se réfère Hymes.

Maingueneau (1992 : 117) se réfère à l'importance du texte écrit afin de consolider l'identité d'une communauté restreinte :

« [...] la production écrite implique crucialement un groupe, une communauté associée à ses rites [...] »

La notion d'autorité, l'existence de rituels et l'importance de la mémoire sont des aspects fondamentaux pour que la relation établie entre les membres constituant une communauté restreinte soit cohésive.

Les textes établissent un lien entre les membres d'une communauté discursive restreinte, les relations sociales, conceptuelles et linguistiques exprimées dans les textes étant celles qui leur confèrent cohésion et cohérence.

2. Le concept et sa dénomination

Un texte est spécialisé parce qu'à travers lui le spécialiste actualise et expose son savoir. Le texte est le lieu privilégié de l'expression du savoir au moyen des systèmes sémiotiques et linguistiques. Au moment d'actualiser ses connaissances à travers l'écrit, l'auteur utilise ses compétences et performances linguistiques, choisissant consciemment chacune des dénominations lui permettant de désigner de façon non-ambiguë les concepts sur lesquels et à travers lesquels il prétend communiquer. L'autre, le lecteur, accède à un savoir qui s'organise et se structure au long d'un axe syntagmatique.

Au moment de communiquer, oralement ou par écrit, les concepts scientifiques et techniques sont véhiculés à travers leurs dénominations conventionnellement désignées de terme ou d'unité terminologique.

Les définitions du concept de concept sont multiples : celles qui ont été élaborées dans une perspective terminologique, c'est-à-dire fonctionnaliste, dans l'intention de contribuer à une méthodologie des pratiques terminographiques. L'une des définitions les plus connues, parce que normalisée, est la définition de la norme ISO 1087 (1990 (E/F)) qui définit le concept comme étant :

« [...] des construction mentales qui servent à classer les objets individuels du monde extérieur ou intérieur à l'aide d'une abstraction plus ou moins arbitraire. »

Sager (1990 : 23) propose d'autres définitions, telle que :

« concept is a unit of thought, produced by grouping of individual objects related by common characteristics (draft of a German DIN document). »

Cependant, nous pensons que la définition la plus proche de ce que nous venons de défendre est la définition résultant d'une modification que l'ex-Union Soviétique propose à la norme ISO, document R 704, et qui obéit à la formulation suivante :

« A concept is a coherent group of judgements concerning an object whose nucleus is made up of those judgements which reflect the inherent characteristics of the object. »
(Sager 1990 : 23)

Toutes les définitions de concept que nous avons présentées sont fluides; aussi fluides que le sont les concepts dans les domaines de spécialité, particulièrement dans les sciences dites « molles ». La non délimitation claire du concept se reflète dans la transmission des connaissances, c'est-à-dire dans la communication spécialisée, ainsi que dans les définitions que l'on prétend donner à des concepts et, par conséquent, dans la relation biunivoque entre le concept et la dénomination, c'est-à-dire le terme.

En abordant les concepts opératoires de connaissance et de concept, nous sommes conscient d'être au niveau de l'extra-linguistique, dans la mesure où la fonction du terme est de véhiculer de l'information technique et scientifique. Sur le plan linguistique, l'insertion du terme dans l'énoncé, spécialisé ou non, est entièrement dépendante du système de la langue utilisée (Lerat 1997 : 243).

Il est important de ne pas confondre les deux plans distincts d'analyse : l'extra-linguistique et l'intra-linguistique, qui cohabitent, mais ne se superposent pas. Cela revient à dire que l'on ne peut pas confondre concept et signifié, étant donné que ce dernier est, d'après Saussure, indissociable du signifiant, ce qui confère au signe linguistique une unité indivisible. Par contre, le concept a une existence indépendante, il existe au-delà de la dénomination. Ainsi, les traits conceptuels qui composent un concept et le distinguent d'un autre concept ne peuvent pas être confondus avec les traits distinctifs, traits sémantiques ou sèmes des signifiés. En conclusion, concept et signifié ne peuvent être décomposés par les mêmes éléments (cf. Manuelito 1995 : 137-141).

Les composants des concepts sont, eux aussi, des concepts, tel que le défend Felber (1987 : 99) :

« Le caractère est un élément de la notion qui sert à décrire ou à identifier une qualité d'un objet individuel. Le caractère lui-même est une notion. »

Cependant, cet auteur fait la différence entre caractéristiques, composants des concepts et propriétés, composants des objets :

« The concept is a thought unit composed of characteristics assigned to properties of objects. » (Felber 1994-1995 : 164)

Si la différence entre propriété et caractéristique ne nous semble pas d'un grand intérêt théorique, nous ne pouvons pas dire de même relativement, de l'utilisation indifférenciée de sème et de propriété ou caractéristique, étant donné que les plans d'analyse sont distincts. Nous pouvons, cependant, établir des proximités théoriques et considérer que les sèmes sont à la signification ce que les propriétés ou caractéristiques sont au concept.

L'actualisation linguistique du concept se fait à travers la dénomination; il n'y a pas forcément de relation de correspondance entre les traits conceptuels que possède un concept et les éléments de nomination qui constituent la dénomination. Thoiron (1996 : 514) défend qu'en désignant un concept, on n'active pas tous les traits conceptuels et considère que ceux qui ne sont pas désignés peuvent, éventuellement, être inférés à partir des connaissances encyclopédiques des locuteurs.

Partant d'un *corpus* textuel, le terminologue accède aux dénominations, pouvant; dans un premier temps, identifier certains traits conceptuels par l'intermédiaire des éléments de nomination. Les autres, ceux qui ne sont pas perceptibles à travers la lecture du texte, sont ceux qui nous sont révélés par les spécialistes.

« Les traits conceptuels les plus immédiatement accessibles aux études terminologiques (par opposition à ceux qui n'apparaissent que par l'interrogation des spécialistes) sont ceux auxquels correspondent des éléments de nomination. L'accès au concept se fait alors par la médiation du terme et en particulier et ses éléments de nomination. » (Béjoint et Thoiron 1997 : 515)

Mais le spécialiste n'arrive pas toujours à nous donner toutes les informations dont nous avons besoin, car, comme le dit Béjoint (1997 : 20), on ne peut pas connaître un concept dans sa globalité, même quand on est spécialiste. On ne peut pas tout exprimer par la langue.

3. Le contexte extralangagier

Malgré les circonstances sociales et psychologiques spécifiques et restreintes dans lesquelles sont produites le texte scientifique par et pour une communauté de communication délimitée, le texte peut assumer différentes structures, qu'elles soient conceptuelles, référentielles ou linguistiques, dans la mesure où la population qui constitue la communauté est composée d'individus avec des degrés de connaissances variables. Une telle constatation nous permet de partir du présumé suivant : au sein d'une communauté préalablement identifiée, émanent des types de textes différents. Ainsi, un ensemble de textes constitue un type textuel, à partir du moment où ses caractéristiques permettent l'établissement d'une classe qui se caractérise par la présence d'attributs communs aux textes qui la composent.

Nombreuses sont les désignations proposées pour référer de forme non-ambiguë la réalité qui n'appartient pas à la sphère de la linguistique mais aux sphères sociale, psychologique, pragmatique et/ou physique et qui interfère dans la production textuelle, se reflétant dans le texte en tant que produit final.

A priori, nous nommerons contexte les réalités linguistiques ou non, qui enveloppent le texte et sa production.

Bronckart est l'un des auteurs qui évite l'utilisation du terme contexte, qu'il considère ambiguë et non suffisamment englobant. Il préfère recourir au concept d'extralangage qu'il considère un concept opératoire et qu'il définit comme :

« [...] l'ensemble théoriquement infini de toutes les entités « mondaines » en dehors de la langue. » (1995 : 26)

Mais quand, par nécessité, il se réfère au contexte, il le fait en l'utilisant comme synonyme d'extralangage, distinguant ce dernier du concept de co-texte qui renvoie, sans équivoque, à des questions du domaine linguistique :

« [...] le concept de contexte s'adresse à l'extralangage, et qu'il faut éviter de le confondre avec l'environnement linguistique d'un énoncé. Pour désigner ce dernier, nous utiliserons le concept de « co-texte » (1995 : 27).

Pour que le texte soit compris comme un tout, il est nécessaire que l'on tienne compte de tous les paramètres linguistiques et « *extralangagiers* » qui interviennent dans l'acte écrit.

Faisant allusion aux paramètres qui ont de l'influence sur le texte, entendu comme objet référentiel, Bronckart utilise l'expression « *situation d'action langagière* ». Il nous dit que :

« Cette expression générale désigne les propriétés des mondes formels (physique, social et subjectif) qui sont susceptibles d'exercer une influence sur la production textuelle. » (Bronckart 1996 : 93).

Cette réalité doit être vue sous deux points de vue : la « *situation d'action langagière externe* » et la « *situation d'action langagière interne* ». La première a directement à voir avec les caractéristiques du monde formel, c'est-à-dire du monde observable, la deuxième, avec l'action intériorisée des individus, aussi bien de l'auteur que du destinataire.

Généralement inclus dans les paramètres extralangagiers ou, plus spécifiquement, dans la « *situation d'action langagière interne* » apparaissent les intervenants que Bronckart qualifie les uns d'actifs, les autres de passifs. L'intervenant actif est le producteur du texte qui incorpore toute la situation sociale et psychologique qui l'entoure. L'intervenant passif est le destinataire du texte, le lecteur, lui incorpore une situation sociale et psychologique, et dont la fonction est de lire, expliquer, comprendre et interpréter le texte, ceci dans l'acception de Ricoeur (1986).

Décles (1997 : 216) distingue le contexte externe, qu'il définit comme :

« Les contextes externes [...] font appel à des connaissances sur le domaine externe, sur les interlocuteurs, sur les conditions de dialogue, sur les buts poursuivis et les tâches à résoudre... »,

du contexte interne :

« Les contextes internes [...] reposent sur des connaissances linguistiques qui entrent dans le co-texte d'une unité linguistique analysée ».

Alors que Bronckart utilise le terme co-texte pour désigner l'environnement linguistique d'un énoncé, Décles l'utilise pour désigner l'environnement linguistique qui entoure l'unité linguistique en analyse.

Les deux études ont pour objet l'étude le texte. Cependant, Bronckart développe une méthode d'analyse basée sur un modèle psychologique et socio-discursif, alors que Décles développe une méthode d'exploration contextuelle ayant pour but la construction d'un système informatique basé sur des connaissances exclusivement linguistiques, présentes dans le texte (Décles 1997 : 215).

Les textes scientifiques et techniques peuvent, au premier abord, être regroupés sous différents types textuelles, selon le degré de complexité de la structure conceptuelle, référentielle et linguistique que l'auteur prétend communiquer à l'autre, dans la mesure où il est reconnu par la communauté scientifique comme étant détenteur de complexes systèmes de représentations communs à la communauté à laquelle il appartient.

Bien que notre objet d'étude soit le texte écrit, nous ne pouvons pas oublier que le texte scientifique est, maintes fois, écrit pour être lu, avant d'être publié. Telle constatation fait que, généralement, l'auteur sait quelles sont les caractéristiques scientifiques du public à qui est destiné son texte. L'espace où a lieu la transmission des connaissances joue un rôle important dans l'organisation conceptuelle et textuelle que l'auteur confère au texte. C'est aussi dans cet espace, où se consomme l'interaction sociale, que se consolide la reconnaissance institutionnelle du spécialiste par les membres d'une communauté scientifique.

L'échange de connaissances au sein d'une communauté scientifique se fait à travers de textes dont le mouvement est désigné par Beacco (1995) de flux textuels internes. Les autres, ceux qui prétendent atteindre un public extérieur à la communauté scientifique, au sein de laquelle ils ont été créés, sont référés comme les flux textuels externes.

À mi-chemin entre les flux textuels externes et internes, nous pensons qu'il existe un autre type de flux que nous appellerons « flux d'interface », car d'après nous, ils se situent entre les deux autres. Nous nous reportons donc à un niveau intermédiaire de mouvement de textes qui va du spécialiste au « spécialiste en constitution », c'est-à-dire, l'étudiant qui, virtuellement, est un futur membre de la communauté scientifique. Au cours de son parcours académique, l'étudiant s'approche du seuil du niveau de connaissance exigé pour intégrer la communauté scientifique. Son changement de statut peut être mesuré grâce à une échelle de valeurs, partiellement virtuelle, qui permet une évaluation en fonction des connaissances déjà acquises et de celles qui lui restent à acquérir.

Les textes à vocation didactique, tels que les notes de cours ou les manuels sont un type de textes qui permettent au groupe de futurs spécialistes d'acquérir et d'assimiler les connaissances qui leur donneront une légitimité pour pouvoir appartenir, à un futur proche, à la communauté scientifique. Ce type de textes se caractérise par la réunion d'informations scientifiques généralement acceptée par les membres de la communauté.

« L'étude historique minutieuse d'une spécialité scientifique donnée, à un moment donné, révèle un ensemble d'illustrations répétées et presque standardisées de différentes théories, dans leurs applications conceptuelles, instrumentales et dans celles qui relèvent de l'observation. Ce sont les paradigmes du groupe, exposés dans ses manuels, son enseignement et ses exercices de laboratoire. En les étudiant et en les mettant en pratique, les membres du groupe apprennent leur spécialité. » (Kuhn 1970 : 71)

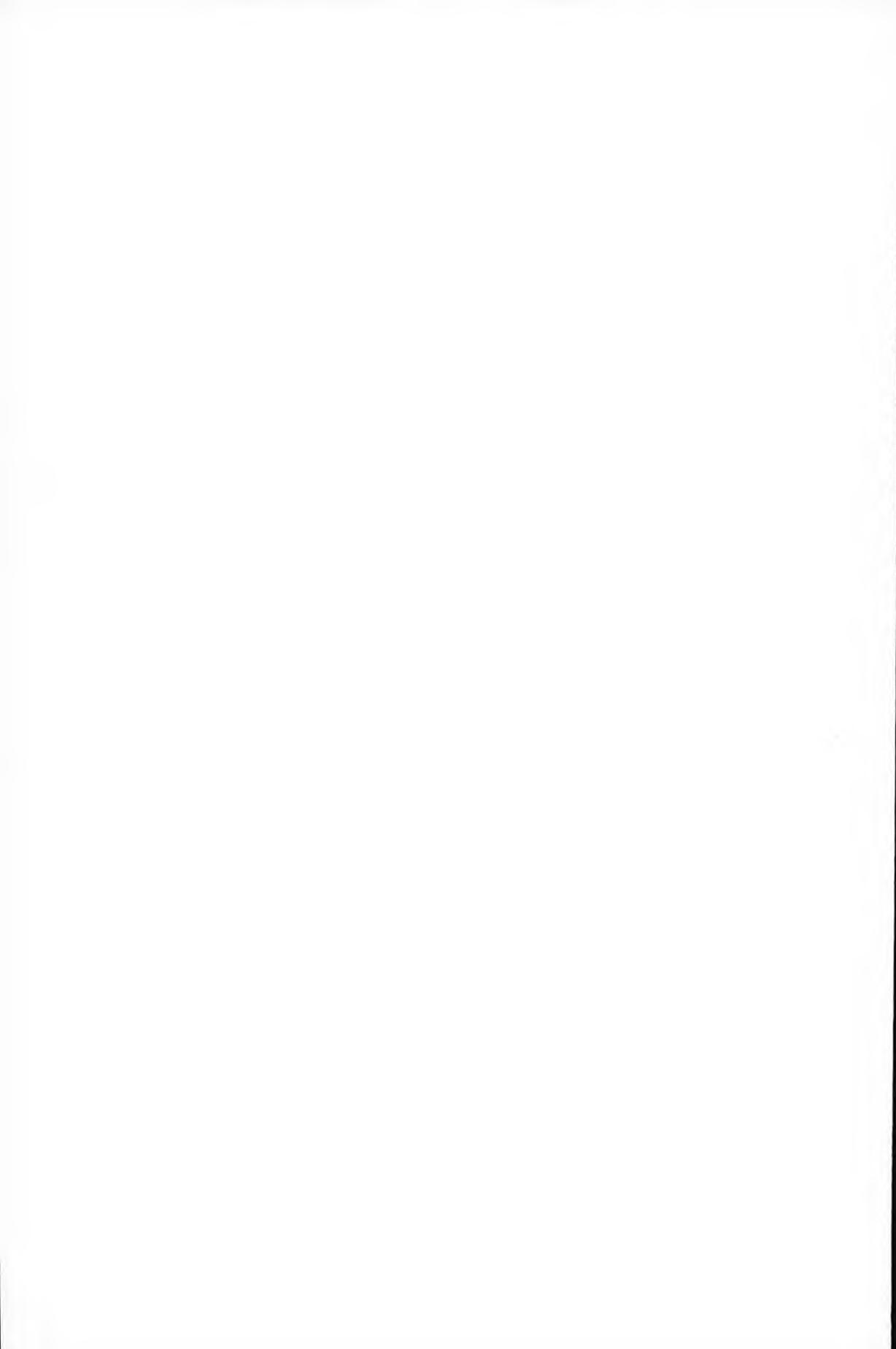
L'acquisition des savoirs est validée par l'institution, à travers de mécanismes créés par la société scientifique.

Nous pensons, ainsi que les textes à vocation didactique peuvent être inclus dans le groupe des textes considérés de spécialité.

4. Considérations finales

Les brèves considérations théoriques que nous venons d'exposer sont une contribution à la proposition d'une méthodologie de constitution de *corpus*, basée sur des pré-supposés théoriques socio-discursifs, dans l'objectif de permettre des analyses linguistiques et terminologiques. En effet, nous considérons que la qualité et la validité des résultats obtenus à partir du traitement des *corpus* sont proportionnels à la qualité et à la validité des critères qui président à la sélection des textes qui confèrent cohérence et cohésion au *corpus*. Nous terminerons, sur cette citation, de Sinclair (1991 : 13) :

« The beginning of any corpus is the creation of the corpus itself. The descisions that are taken about what is to be in the corpus, and how the selection is to be organized, control almost everything that happens subsequently. The results are only as good as the corpus. »



Modélisation des relations sémantiques dans un dictionnaire spécialisé bilingue

Marie-Claude L'homme et Jeanne Dancette
Université de Montréal, Montréal, Canada

Introduction¹

La possibilité d'extraire d'un dictionnaire l'information sur les relations sémantiques qui lient les termes les uns aux autres présente un intérêt indéniable du point de vue de l'utilisateur du dictionnaire. Dans un dictionnaire papier, les relations sémantiques, même si elles sont présentes, sont rarement explicitées de façon formelle. On s'attend à ce que l'utilisateur les infère à partir d'un texte descriptif. Le passage au dictionnaire informatisé suppose donc des modifications : l'extraction des relations sémantiques ne peut se faire que si ces relations sont modélisées.

Le modèle que nous avons conçu pour la mise en évidence des relations sémantiques est un système de traits. Les traits, dans ce modèle, sont tout simplement des étiquettes qui rendent compte d'une caractéristique sémantique. Le modèle doit permettre l'accès, sur demande de l'utilisateur, à diverses relations sémantiques : hyperonymie, hyponymie, antonymie, parenté sémantique; et divers types d'équivalence interlinguistique.

Ce travail repose sur l'hypothèse selon laquelle l'appel des traits sémantiques d'un terme peut générer l'énumération de toute une série de termes corrélés dans une langue ou dans une autre, contribuant ainsi à l'apparition de réseaux conceptuels (ex. : le réseau autour du concept de « locomotive », voir figure 1). La notion de « réseau conceptuel » — dont l'architecture serait même constituée des relations entre les termes —, est reconnue (Otman 1996) comme étant à la base des facultés de compréhension et de production machine ou humaine. Ainsi, un réseau pourrait se constituer autour des termes *locomotive*, *centre commercial*, *magasin pilier*, *magasin satellite*, *magasin de détail*, *magasin parasite*, *locataire majeur*, *locataire secondaire*, etc.). La figure 1 illustre une partie du réseau conceptuel de « locomotive ».

Les termes qui apparaissent dans la même classe sont synonymes.

Le présent article expose les travaux préliminaires de formalisation des relations sémantiques. Nous donnerons auparavant une brève description du dictionnaire papier qui sert de base au modèle. Nous nous pencherons également sur les difficultés liées à son transfert sur support électronique.

1. Présentation du dictionnaire original, ses objectifs et son format

Le dictionnaire papier est le *Dictionnaire bilingue de la distribution* (Dancette et Réthoré, en préparation). Il s'agit d'un dictionnaire de nature encyclopédique très spécialisé, destiné à un public de professionnels du commerce, d'étudiants et professeurs des écoles de commerce, de traducteurs et de rédacteurs. Il compte quelque 600 pages et environ 350 articles de base faisant apparaître quelque 4000 termes traités et indexés dans les deux langues.

1. Nous tenons à remercier les membres de l'équipe du dictionnaire : Jean-Sébastien Albert, Martine Auger, Anne Chudobiak et Margreet de Rooij, ainsi que le Fonds FCAR qui finance cette recherche.

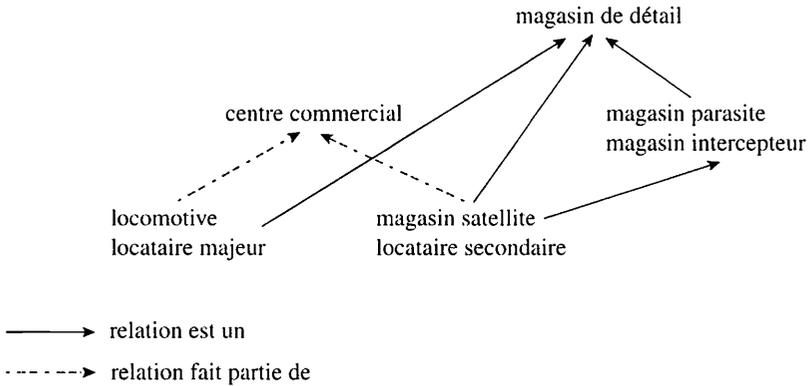


Figure 1. Partie du réseau conceptuel de « locomotive ».

Le commerce de détail (ou distribution) est un domaine qui a été très peu exploré en terminologie. À ce jour, il n'existe aucun dictionnaire bilingue d'envergure spécifiquement axé sur la distribution, même s'il existe un nombre impressionnant de dictionnaires plus généraux, du commerce au sens très large ou des affaires.

Comme il s'agissait du premier ouvrage de conséquence portant sur le domaine, que les frontières mêmes du domaine n'avaient jamais été définies et que la nomenclature était à créer de toutes pièces, le travail classique de la terminologie était à effectuer à toutes les étapes, notamment le défrichage des notions et la recherche des traits sémantiques définitoires pertinents qui devaient permettre d'établir le statut sémantique de chacun des termes : synonymes, quasi-synonymes, et opposés.

Dès l'origine du projet (1992), nous partions du postulat que l'utilisateur d'un dictionnaire (traducteur, rédacteur spécialisé, étudiant ou professionnel du domaine) ne cherche pas uniquement une définition ou un équivalent; mais qu'il a souvent besoin d'explorer l'univers conceptuel d'un terme. Cette position a été vérifiée par les études sur l'utilisation des dictionnaires (Mackintosh 1997; Varantola 1994). Elle est, par ailleurs, de plus en plus exploitée dans les travaux de terminologie récents (Meyer 1995; Otman 1996; Van Campenhoudt 1996).

L'accès aux informations liées à la description des concepts et à leurs relations permet, par exemple, au traducteur de comprendre les mots clés qui sous-tendent un texte, de répondre aux besoins minimum de documentation et de faire les choix lexicaux appropriés. C'est en cela que la grande majorité des dictionnaires bilingues sont insuffisants. Nous voulions proposer un schéma plus riche.

Le format de fiche consigne les informations linguistiques et interlinguistiques ainsi que les informations notionnelles et encyclopédiques (Voir annexe 1 pour des exemples d'articles). L'information peut être regroupée dans neuf rubriques : 1. vedettes anglaises; 2 équivalents français; 3. définition minimale; 4. précisions sémantiques; 5. relations internationnelles; 6. compléments d'information (encyclopédique); 7. informations linguistiques; 8. contextes; 9. exemples.

2. Informatisation du dictionnaire

Le projet d'informatisation du dictionnaire a pour objectif de reproduire la richesse des rubriques tout en permettant un accès plus immédiat aux informations. Cet objectif constitue presque une contrainte, compte tenu du nombre élevé de données qui sont présentes dans le dictionnaire original et de la façon dont elles sont répertoriées.

Dans une première étape, nous avons versé le contenu des rubriques *Entrées anglaises*, *Entrées françaises*, *Définition* et *Contextes* dans une base de données. La structure de la base s'apparente à celle trouvée dans les banques de terminologie traditionnelles en ce sens que l'information utilisée pour décrire les unités terminologiques est articulée autour d'un concept donné. Autrement dit, le concept sert de noyau autour duquel on rassemble les formes linguistiques pour le dénommer (qui sont, par définition, des synonymes). Par exemple (Figure 2), les termes utilisés pour dénommer un « magasin d'un centre commercial qui se distingue des autres par sa plus grande taille et constitue le pôle d'attraction du centre » sont tous réunis sur une même fiche lors de la consultation :

Entrée(s) française(s)	locomotive magasin pilier magasin pivot locataire majeur locataire prédominant magasin de circulation magasin générateur de circulation
Entrée(s) anglaise(s)	anchor anchor store magnet major tenant anchor tenant key tenant lead tenant leading tenant generator store

Figure 2. Termes utilisés pour dénommer un « magasin d'un centre commercial qui se distingue des autres par sa plus grande taille et constitue le pôle d'attraction du centre ».

La base de données se distingue toutefois des banques de terminologie traditionnelles, car les données sont réparties dans des structures séparées qui sont ensuite réunies en divers points, en fonction des liens que partagent certains groupes de données. Nous avons créé quatre structures distinctes : la structure 1, pour accueillir les entrées anglaises; la structure 2, pour les entrées françaises; la structure 3, pour les définitions; et la structure 4, pour les contextes avec un code de source².

La figure 3 montre de quelle façon sont réparties les entrées anglaises et françaises ainsi que les informations qui les accompagnent.

Le premier champ contient le terme proprement dit, le second indique la catégorie grammaticale du terme ainsi que son genre en français. Le troisième champ mentionne, lorsque c'est pertinent, l'aire géographique où le terme est employé. Enfin, le champ intitulé *Marque de définition* renferme une étiquette qui permettra de relier des termes donnés aux définitions qui s'y rapportent (en pratique la vedette anglaise)³. La division des données se rapportant à l'anglais et au français dans des structures distinctes permettra d'intégrer des termes d'autres langues

2. À ce stade de notre recherche, nous avons mis l'accent sur les rubriques 1, 2, 3 et 8. À un stade ultérieur, les rubriques 4, 5, 6, 7 et 9, qui apportent d'autres éléments d'information, seront également exploitées.

3. La marque de définition est le premier terme apparaissant sur la fiche, mais elle sert uniquement à établir un lien avec la définition réelle. Nous aurions pu utiliser une autre étiquette.

sans refondre l'organisation de la base. De même, l'organisation modulaire permettra d'enrichir les entrées existantes par l'ajout des autres rubriques du dictionnaire original ou de données supplémentaires (des cooccurrents, par exemple).

Les liens entre les différentes structures sont réalisés de la manière suivante. D'abord, toutes les données relatives aux unités terminologiques comme telles (information grammaticale, marque régionale et contexte) sont rattachées aux termes proprement dits. Ensuite, les données relatives aux concepts sont rattachées à une étiquette qui représente la définition. La figure 4 montre de quelle manière les liens sont élaborés.

Structure 1. Termes anglais

Entrée anglaise	Information grammaticale	Marque régionale	Marque de définition
GARDEN CENTER(1) ^a	n.		GARDEN CENTER(1)
HORIZONTAL GROUPING(1)	n.		HORIZONTAL DISPLAY(1)
TPS(1)	n.	CA	VALUE ADDED TAX(1)
GOODS AND SERVICES TAX(1)	n.	CA	VALUE ADDED TAX(1)
MARKDOWN(1)	n.	ÉU	MARKDOWN(1)
STORE BRAND(1)	n.	ÉU	PRIVATE BRAND(1)
STORE FRONT(1)	n.	ÉU	STOREFRONT(1)

a. Le numéro apparaissant près du terme sert à singulariser les termes polysémiques.

Structure 2. Termes français

Entrée française	Information grammaticale	Marque régionale	Marque de définition
TÊTE DE BANC(1)	n.f.	BELG	END AISLE DISPLAY(1)
DISTRIBUTION PAR AUTOMATES(1)	n.f.	BELG	AUTOMATIC VENDING(1)
INDICE DES PRIX DE DÉTAIL(1)	n.m.	BELG	CONSUMER PRICE INDEX(1)
LOCATION-FINANCEMENT(1)	n.f.	BELG	LEASING(1)
TAXE SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES(1)	n.f.	CA	VALUE ADDED TAX(1)
TPS(1)	n.f.	CA	VALUE ADDED TAX(1)

Figure 3 : Structures qui regroupent les données relatives aux termes anglais et français.

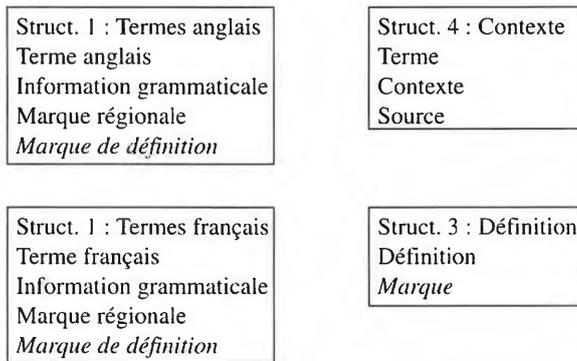


Figure 4.

3. Relations sémantiques entre les entrées

La seconde étape de l'informatisation du dictionnaire consiste à modéliser les relations sémantiques entre les entrées. Cette modélisation doit permettre ultimement à l'utilisateur :

1. d'accéder aux entrées en formulant des questions sur des caractéristiques sémantiques : par exemple, quels sont les établissements commerciaux de grande taille ou quelles sont les entrées qui concernent les méthodes de vente ?

2. de connaître les liens qui unissent ou qui opposent certaines entrées : par exemple, l'utilisateur consulte une entrée portant sur « locomotive » et souhaite connaître les entrées qui y sont liées et les liens qui les unissent (ex. « locomotive » est une partie d'un « centre commercial », les autres parties d'un « centre commercial » sont les *magasins satellites*, les *aires de restauration*, etc.).

Nous avons utilisé, dans la première étape de construction de notre modèle, les termes dénotant des établissements commerciaux (ex. *boutique*, *locomotive*, *centre commercial à ciel ouvert*, *centre du jardin*). Le dictionnaire en décrit environ une centaine⁴. Nous nous penchons sur les rapports générique-spécifique et partie-tout entre ces concepts⁵.

Notons d'emblée que les rapports entre les établissements commerciaux sont difficilement hiérarchisables. Ils sont extrêmement complexes et ne peuvent être appréhendés qu'au moyen d'une longue énumération de caractéristiques sémantiques. En fait, la hiérarchisation n'est pas impossible (elle est implicite dans l'exploitation que nous faisons des caractéristiques sémantiques); toutefois, sa représentation graphique donnerait lieu à un treillis de relations multiples qui serait difficile à décrypter pour l'utilisateur et, par conséquent, peu utile pour lui. Comme nous le verrons plus loin, nous avons opté pour un système de traits qui est plus facilement exploitable.

Pour modéliser les relations générique-spécifique et partie-tout, nous avons d'abord tenu compte de la rubrique *Définition* en tenant pour acquis que l'information se rapportant à ces relations s'y trouvait explicitée en grande partie. Toutefois, nous nous sommes rapidement rendu compte que la définition n'était pas suffisante. La définition, dans le dictionnaire original, ne conserve que les caractéristiques sémantiques minimales pour deux raisons.

4. Notons que le nombre de termes dénotant ces établissements est plus élevé, puisque plus d'un terme peut être utilisé pour dénommer le même concept. Plus de 300 termes français dénotent des établissements commerciaux dans le dictionnaire.

5. D'autres rapports sémantiques sont explicités dans le dictionnaire. Nous les modéliserons à une étape ultérieure de la recherche.

D'abord, on suppose que l'utilisateur infèrera lui-même une partie de l'information. Ensuite, une partie importante des liens qui unissent les entrées entre elles apparaît en clair dans les rubriques suivantes. Cette stratégie évite de surcharger la définition. Nous avons alors décidé d'extraire des autres rubriques les données pertinentes pour l'établissement des relations sémantiques quand elles ne sont pas présentées dans la définition.

Dans le même ordre d'idées, il est très probable que la modélisation exploitée dans la base de données contribuera à réduire considérablement le contenu des rubriques telles qu'elles apparaissent dans les fiches. Par exemple, dans les rubriques traitant de la notion « centre commercial » du dictionnaire original, il est dit qu'il comprend des *locomotives* et des *magasins satellites*, ce renseignement apparaît également dans les fiches « locomotive » et « magasin parasite ».

3.1. *Explicitation des relations sémantiques dans le dictionnaire original*

Les données sur les relations sémantiques sont réparties dans quatre rubriques, à savoir *Définition*, *Précisions sémantiques*, *Relations internationnelles* et *Informations complémentaires*. La nature des relations sémantiques y est explicitée aussi précisément que possible (ex. « locomotive », voir plus loin). Toutefois, cette mise en évidence des relations utilise toutes les ressources du langage naturel, avec ses nuances, voire ses ambiguïtés, dans une multitude de formulations idiosyncratiques, contextuelles. La terminologie de la distribution est encore instable et les définitions des termes ne font pas toujours l'unanimité auprès des spécialistes. Les rédacteurs du dictionnaire ont dû rendre compte de la variabilité terminologique et notionnelle du domaine. Pour l'utilisateur, la richesse phraséologique est un avantage. En revanche, elle s'accommode mal d'une formalisation (Dancette 1998).

Le format que nous proposons, même s'il ne s'agit pas d'un langage formel à proprement parler, repose déjà, par sa conception, sur l'hypothèse selon laquelle, dans un dictionnaire électronique, l'appel des traits sémantiques d'un terme peut générer l'énumération de toute une série de termes corrélés dans une langue ou dans une autre, contribuant ainsi à l'apparition de réseaux conceptuels. Si l'on admet que la compréhension des nuances de sens entre unités terminologiques se fait par rapprochement de termes appartenant à une même classe, il est clair que la génération d'une telle liste est une fonctionnalité précieuse pour l'utilisateur du dictionnaire électronique.

La figure 5 montre de quelle manière les données sur les relations sémantiques sont réparties pour l'entrée *locomotive*. (Les schémas ne figurent pas dans le dictionnaire original. Nous les avons ajoutés pour illustrer les relations sémantiques explicitées dans le texte.)

Locomotive

3 Définition :

Magasin d'un **centre commercial** (SHOPPING CENTER)⁶ qui se distingue des autres par sa plus grande taille et constitue le pôle d'attraction du centre.

Relation sémantique extraite de la définition :

Centre commercial (tout)



locomotive (partie)

4 Précisions sémantiques :

6. Les termes français en caractères gras suivis des termes anglais en majuscules sont les vedettes d'articles traités ailleurs dans le dictionnaire. Il s'agit d'un système de renvoi que l'utilisateur peut exploiter dans la version originale.

Les centres commerciaux sont parfois classés suivant la nature et le nombre de leurs **locomotives**.

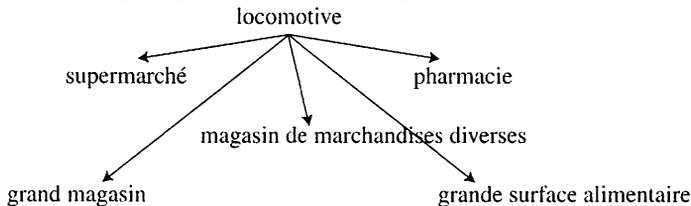
Par exemple, dans un **centre commercial de quartier** (NEIGHBORHOOD SHOPPING CENTER), le rôle de **locomotive** est généralement assuré par un **supermarché** (SUPERMARKET) ou une **pharmacie** (DRUGSTORE).

Dans un **centre commercial communautaire** (COMMUNITY SHOPPING CENTER), ce rôle est assuré par un **magasin de marchandises diverses** (GENERAL MERCHANDISE STORE) ou un **grand magasin** (DEPARTMENT STORE) de taille réduite.

Dans les **centres commerciaux régionaux** (REGIONAL SHOPPING CENTERS), les **locomotives** sont des grands magasins, des magasins de marchandises diverses, des **grandes surfaces alimentaires** (*large food retailers*) ou des **grandes surfaces spécialisées** (*large specialty retailers*).

Les **locomotives** ont une grande influence sur la rentabilité du centre commercial, puisque ce sont d'elles que dépendent souvent le succès et la popularité du centre : les **locomotives** créent le **flux de clientèle** (TRAFFIC).

Relations sémantiques extraites des précisions sémantiques :

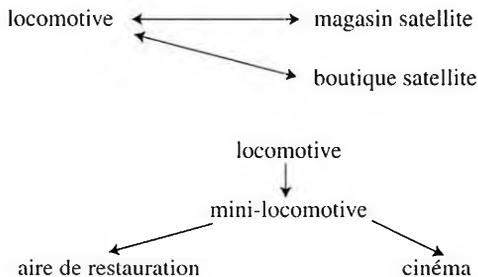


5 Relations internationnelles :

La notion de **locomotive** s'oppose à celle de **magasin satellite** (*satellite store*) ou de **boutique satellite** (*satellite shop*), établissements de plus petite taille qui profitent du flux de clientèle créé par les **locomotives**.

Le terme *mini-anchor* (**mini-locomotive**) désigne parfois un **espace-restauration** (FOOD COURT) ou un cinéma qui a un fort **pouvoir d'attraction** (PULLING POWER).

Relations sémantiques extraites des relations internationnelles :



On note également que la nature des rapports entre les termes est explicitée. La figure 6 montre un exemple d'explicitation fournie dans la fiche *locomotive*.

Le rapport entre « locomotive » et « magasin satellite » ou « boutique satellite » (qui sont des concepts opposés) est que l'un génère le flux de clientèle et que les autres en profitent.

3.2. Exploitation du schéma de modélisation

Nous avons d'abord extrait les renseignements sur les caractéristiques sémantiques en les regroupant dans huit catégories. La définition des catégories et des traits a été faite en compa-

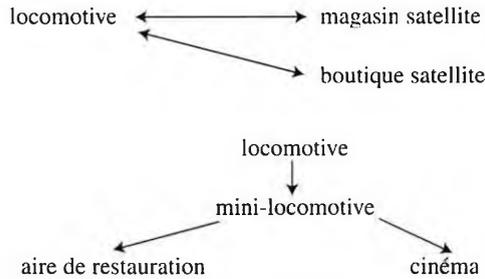


Figure 5. Répartition des informations sémantiques dans le dictionnaire original.

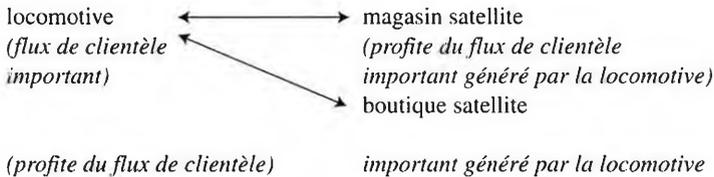


Figure 6. Explicitation de certains rapports sémantiques.

rant les entrées portant sur les établissements commerciaux. Les huit catégories permettent de retenir l'ensemble des caractéristiques nécessaires pour rendre compte des relations générique-spécifique et partie-tout. La figure 7 montre quelques exemples d'entrées avec leurs traits sémantiques. À noter que tous les exemples cités ci-dessous sont associés à la famille de concepts « établissement commercial ». Pour d'autres familles, d'autres traits seront dégagés.

Marque de définition : CATEGORY KILLER(1) — GRANDE SURFACE SPÉCIALISÉE MINIMARGE

Définition : **Grande surface** (MASS MERCHANDISER) en **libre-service** (*self-service*) ou **en libre-service assisté** (*assisted self-service*) spécialisée dans une catégorie de produits et offrant, dans le non-alimentaire, un assortiment quasi exhaustif, généralement à bas prix.

Système de vente : libre-service / libre-service assisté

Type de produit : non-alimentaire, une seule catégorie de produits

Composition :

Politique de prix : prix réduits

Taille : grande

Pouvoir d'attraction : grand

Taille de l'assortiment : large

Emplacement :

Marque de définition : BIG-BOX STORE(1) — GRANDE SURFACE MINIMARGE(1)

Définition : Magasin de vente au détail de grande taille et en libre-service, qui se caractérise par un aménagement sobre, ainsi que par un service à la clientèle limité et une politique de prix réduits.

Figure 7. Entrées et traits sémantiques.

Système de vente : au détail / libre-service / service à la clientèle limité

Type de produit : alimentaire / non alimentaire

Composition :

Politique de prix : prix réduits

Taille : grande

Pouvoir d'attraction : grand

Taille de l'assortiment : large

Emplacement :

Marque de définition : COMBINATION STORE(1) — MAGASIN COMBINÉ

Définition : **Grande surface** (MASS MERCHANDISER) à dominante alimentaire qui vend, en libre-service et à bas prix, un assortiment étendu de produits alimentaires et de marchandises générales ainsi que des services complémentaires (location de vidéocassettes, nettoyage de vêtements, développement de photos, etc.).

Système de vente : libre-service

Type de produit : alimentaire; marchandise générale; services complémentaires

Composition :

Politique de prix : prix réduits

Taille : grande

Pouvoir d'attraction

Taille de l'assortiment : large

Emplacement :

Figure 7. Entrées et traits sémantiques (suite).

Il a fallu procéder à une normalisation des expressions utilisées dans le dictionnaire original qui étaient, dans certains cas, extrêmement variables, comme le montre la figure 8.

Expressions trouvées dans le dictionnaire original	Expression choisie dans la base de données
prix fortement réduits	prix réduits
prix réduit — prix réduits	
politique... de marges faibles	
marges relativement réduites	
politique de bas prix	
prix inférieur au prix demandé dans les magasins	
à bon marché	
solde	

Figure 8. Expressions utilisées pour parler de politique de vente à prix réduit.

La richesse des formulations, qui était recherchée dans le dictionnaire original, a donc été neutralisée pour faciliter le travail de modélisation. Notons que l'utilisateur continue d'avoir accès à la définition originale. La neutralisation apparaît en arrière-plan. Précisons également qu'à cette étape de la recherche, rien n'a été ajouté aux entrées originales. De même, rien n'a été retranché (exception faite des redondances inhérentes au support papier). Nous admettons que les lexicographes ont inscrit l'essentiel de l'information.

Ce premier travail d'extraction permet de connaître les différents traits utilisés dans les définitions pour caractériser les établissements commerciaux. Tous les traits ne sont pas explicités pour chacun des concepts et nous tenons pour acquis qu'ils ne sont pas indispensables pour caractériser un concept donné et, donc, pour le lier ou l'opposer à un autre concept.

3.3. Exemples d'application du modèle

Même à ce stade élémentaire de la modélisation, l'utilisateur peut déjà accéder à certaines classes sémantiques. Nous donnons dans cette section deux exemples d'application.

Premier exemple : si l'utilisateur cherche les établissements commerciaux qui adoptent une politique de prix réduits, il a accès à toute la série de termes suivants (figure 9) :

Recherche de traits sémantiques

Établissement commercial	big-box store (grande surface minimarge)
+	category killer (grande surface spécialisée minimarge)
prix réduit	scombination store (magasin combiné)
	deep discount store (maxidiscompteur)
	destination store (magasin de destination)
	discount center (centre de magasins minimarges)
	discount department store (magasin à prix réduits)
	discount store (magasin minimarge)
	factory outlet store (magasin d'usine)
	fast food restaurant (restaurant minute)
	flea market (marché aux puces)
	limited assortment discount store (magasin à assortiment limité)
	liquidation center (centre de liquidation)
	liquidation store (magasin de vente de faillite)
	mass merchandiser (grande surface)
	off price center (centre de magasins de soldes)
	power center (centre de grandes surfaces)
	wholesale club (club-entrepôt)

Figure 9. Liste des établissements commerciaux ayant une politique de prix réduits.

La figure 10 montre une nouvelle liste de termes obtenue en ajoutant un nouveau trait sémantique (taille : grande) :

Recherche de traits sémantiques

Établissement commercial	big-box store (grande surface minimarge)
+	category killer (grande surface spécialisée minimarge)
prix réduits	combination store (magasin combiné)
+	destination store (magasin de destination)
grande taille	discount department store (magasin à prix réduits)
	mass merchandiser (grande surface)
	power center (centre de grandes surfaces)
	wholesale club (club-entrepôt)

Figure 10. Liste des établissements commerciaux de grande taille ayant une politique de prix réduits.

L'utilisateur peut, par la suite, consulter une entrée en particulier et connaître les distinctions qui existent entre les termes.

Deuxième exemple : l'utilisateur peut connaître les termes qui sont apparentés ou qui s'opposent à un terme donné sur la base des traits associés à ce terme. Par exemple, le concept de « club-entrepôt » possède les traits sémantiques suivants :

politique de prix : prix réduits
taille : grande
assortiment : large ; peu profond

On extrait les termes apparentés et opposés en comparant leurs traits à ceux-ci et on obtient une liste semblable à celle qui est présentée à la figure 11.

Club-entrepôt			
	Sur le plan de la politique de prix	Sur le plan de la taille	Sur le plan de l'assortiment
Termes apparentés	magasin combiné magasin à prix réduits magasin à assortiment limité etc.	magasin combiné magasin de destination grande surface mini-marge etc.	magasin à prix réduits magasin populaire etc.
Termes opposés	grand magasin etc.	boutique magasin à assortiment limité etc.	magasin superspécialisé boutique etc.

Figure 11. Termes apparentés et opposés à club-entrepôt.

Conclusion

Pour l'utilisateur, la possibilité de naviguer à l'intérieur d'un grand dictionnaire par simple appel de traits sémantiques, lui donne accès à des familles conceptuelles. Notre modèle permet justement cet accès par un système de requêtes qui regroupe les concepts apparentés. L'utilisateur pourra ensuite prendre connaissance des nuances et distinctions subtiles que la modélisation ne peut pas saisir, notamment dans un domaine tel que le domaine commercial où les concepts renvoient à de réalités fortement marquées par les pratiques et les spécificités culturelles.

Nous avons présenté le projet à ces débuts. Il faudra enrichir ce premier modèle pour intégrer des relations sémantiques plus complexes. Il faudra voir si le modèle demeure valable pour rendre compte de relations sémantiques autres que les relations générique-spécifique et partiel-tout. Par exemple, les liens qui unissent un établissement commercial donné aux techniques de ventes qui y sont utilisées pourront-ils être modélisés ?

Par ailleurs, même si on réduit les redondances de façon sensible au moyen de la modélisation, la question demeure, à savoir si la richesse du dictionnaire original pourra être préservée.

Annexe

Exemples d'entrées tirées du dictionnaire original

1. ANCHOR, ANCHOR STORE, MAGNET (G.-B.), MAJOR TENANT, ANCHOR TENANT, KEY TENANT, LEAD TENANT, LEADING TENANT, GENERATOR STORE

2. *LOCOMOTIVE*_{nf}, *MAGASIN*_{nm} *PILIER* (Qué.), *MAGASIN*_{nm} *PIVOT* (Qué.), *LOCATAIRE*_{nm} *MAJEUR* (Qué.), *LOCATAIRE*_{nm} *PRÉDOMINANT* (Qué.)

3. Définition :

Magasin d'un **centre commercial** (SHOPPING CENTER) qui se distingue des autres par sa plus grande taille et constitue le pôle d'attraction du centre.

4. Précisions sémantiques :

Les centres commerciaux sont parfois classés suivant la nature et le nombre de leurs **locomotives**.

Par exemple, dans un **centre commercial de quartier** (NEIGHBORHOOD SHOPPING CENTER), le rôle de **locomotive** est généralement assuré par un **supermarché** (SUPERMARKET) ou une **pharmacie** (DRUGSTORE).

Dans un **centre commercial communautaire** (COMMUNITY SHOPPING CENTER), ce rôle est assuré par un **magasin de marchandises diverses** (GENERAL MERCHANDISE STORE) ou un **grand magasin** (DEPARTMENT STORE) de taille réduite.

Dans les **centres commerciaux régionaux** (REGIONAL SHOPPING CENTERS), les **locomotives** sont des grands magasins, des magasins de marchandises diverses, des **grandes surfaces alimentaires** (*large food retailers*) ou des **grandes surfaces spécialisées** (*large specialty retailers*).

Les **locomotives** ont une grande influence sur la rentabilité du centre commercial, puisque ce sont d'elles que dépendent souvent le succès et la popularité du centre : les **locomotives** créent le **flux de clientèle** (TRAFFIC).

5. Relations internotionnelles :

La notion de **locomotive** s'oppose à celle de **magasin satellite** (*satellite store*) ou de **boutique satellite** (*satellite shop*), établissements de plus petite taille qui profitent du flux de clientèle créé par les **locomotives**.

Le terme *mini-anchor* (**mini-locomotive**) désigne parfois un **espace-restauration** (FOOD COURT) ou un cinéma qui a un fort **pouvoir d'attraction** (PULLING POWER).

6. Compléments d'information :

En général, le rôle de **locomotive** est assuré par des magasins non spécialisés tels que le **magasin populaire 1** (VARIETY STORE), le **grand magasin**, le **supermarché** ou l'**hypermarché** (HYPERMARKET). Toutefois, on note aujourd'hui qu'une **grande surface spécialisée minimarge** (CATEGORY KILLER) peut faire office de **locomotive** dans les **méga-centres commerciaux** (MEGAMALLS). Cette tendance reflète l'importance grandissante de ce type de commerce dans l'appareil commercial.

Il y a quelques années, un nouveau type de centre commercial est apparu : le **centre de grandes surfaces** (POWER CENTER). Il ne regroupe que des **locomotives** ou des **magasins de destination** (DESTINATION STORES).

7 Informations linguistiques :

— **jouer le rôle de locomotive** : *anchor*

— **sans locomotive** : *unanchored, anchorless*

8 Contextes :

Anchor stores typically account for about 80 percent of the space in a power center, compared with less than 50 percent in most conventional strip centers. (Mason et Mayer 1990 : 657)

Le pouvoir d'attraction du centre commercial est basé [...] sur la réunion en un même lieu de magasins aux activités complémentaires et le plus souvent concurrentes et en outre sur la présence d'un ou de plusieurs grands établissements commerciaux fréquemment qualifiés de « locomotive » du centre [...]. (Vigny 1990 : 181)

9 Exemples :

Locomotives du centre commercial Potomac Mills (Virginie, É.-U.) : IKEA, The Sports Authority, etc.

1. **PARASITE STORE, INTERCEPT STORE**

2. *MAGASIN_{nm} PARASITE, MAGASIN_{nm} INTERCEPTEUR, MAGASIN_{nm} DE FLUX*

3 Définition :

Magasin de détail dont le **pouvoir d'attraction** (PULLING POWER) est extrêmement faible et qui profite du **flux de clientèle** (TRAFFIC) créé par les magasins voisins pour son propre **achalandage** (*goodwill*).

4 Précisions sémantiques :

Le **magasin parasite** ne possède pas d'attributs particuliers susceptibles de le démarquer des autres magasins pour attirer les clients.

5 Relations internationnelles :

Le **magasin parasite** s'oppose au **magasin de destination** (DESTINATION STORE) qui possède, par définition, un fort pouvoir d'attraction.

Le **magasin parasite** et le **magasin satellite** (*satellite store*) sont proches. Le magasin satellite est un **magasin parasite** implanté dans un centre commercial où il bénéficie du flux de circulation des **locomotives** (ANCHORS) .

6 Compléments d'information :

7 Informations linguistiques :

8 Contextes :

Another type of outlet, called a parasite store, does not create its own traffic and has no real trading area of its own. The store depends on customers who are drawn into the location for other reasons. (Berman et Evans 1995 : 273)

L'emplacement à l'intérieur d'un centre constitue un aspect important de la stratégie de marketing d'un détaillant. Le magasin doit-il être situé entre ceux qui exercent un plus grand pouvoir d'attraction (« magasin de flux » par opposition à « magasin de circulation »)? (Gaulin et al. 1993 : 277)

9 Exemples :

- kiosque à journaux ou fleuriste situé près d'un grand magasin ou d'un hypermarché
- petites épiceries et magasins de commodité (ou « dépanneurs », au Québec)

1 SHOPPING CENTER, SHOPPING MALL, MALL 1

2 CENTRE_{nm} COMMERCIAL

3 Définition

Infrastructure commerciale conçue, planifiée et gérée comme une même entité, regroupant différents établissements de vente au détail.

4 Précisions sémantiques

Le **centre commercial** est réalisé par le **promoteur de centre commercial** (SHOPPING CENTER DEVELOPER). Celui-ci loue les emplacements commerciaux à des **détaillants indépendants** (INDEPENDENT RETAILERS) ou à des **chaînes de magasins** (*retail chains*).

Les **locataires** (TENANTS) payent des loyers mensuels ou annuels et assument des **charges communes d'entretien** (*common area maintenance fees*). Celles-ci comprennent, entre autres, le **CVC** (*HVAC*), sigle désignant le **chauffage** (*heating*), la **ventilation** (*ventilation*) et la **climatisation** (*air conditioning*). Ils sont tenus de respecter les heures et jours d'ouverture du centre et participent conjointement aux campagnes promotionnelles.

Les **locataires majeurs** (*major tenants*), communément appelés **locomotives** (ANCHORS), jouent un rôle essentiel, car ils constituent les pôles d'attraction du centre. Les autres locataires, ou **magasins satellites** (*satellite stores*), sont des établissements de plus petite taille qui bénéficient de la circulation créée par les locomotives. Dans les grands **centres commerciaux**, c'est la complémentarité de l'offre des locomotives et des nombreuses petites et moyennes surfaces de vente spécialisées qui produit l'attractivité globale dont bénéficient tous les magasins, grands ou petits.

Le **centre commercial** fait l'objet d'une planification et d'une organisation minutieuses : l'emplacement, la taille, l'architecture et l'aménagement intérieur sont soigneusement étudiés en fonction de la clientèle visée. Les locataires sont choisis de façon à former un **assortiment de commerces** (TENANT MIX) équilibré qui réponde le mieux possible aux besoins des consommateurs.

En ce qui concerne ses caractéristiques physiques, le **centre commercial** aura la forme d'un **centre commercial ouvert** (OPEN SHOPPING CENTER) ou d'un **centre commercial fermé** (ENCLOSED SHOPPING CENTER). Il disposera généralement d'une **aire de stationnement** (*parking lot*) gratuite.

5 Relations internotionnelles

Le **centre commercial** se distingue de l'**artère commerciale** (*shopping street*), ou **rue commerçante**, regroupement non planifié de commerces ne dépendant généralement d'aucune autorité centrale.

Les **centres commerciaux** sont traditionnellement classés en fonction de leur taille, exprimée en mètres carrés de **surface brute de location** (GROSS LEASABLE AREA) ou en nombre de magasins, et en fonction de leur **pouvoir d'attraction** (PULLING POWER).

On distingue ainsi, du plus petit au plus grand : le **centre commercial de quartier** (NEIGHBORHOOD SHOPPING CENTER), le **centre commercial communautaire** (COMMUNITY SHOPPING CENTER), le **centre commercial régional** (REGIONAL SHOPPING CENTER) et le **mégacentre commercial** (MEGAMALL).

Les **centres commerciaux** peuvent aussi être classés en fonction de leur **positionnement sur le marché** (*market position*), c'est-à-dire en fonction de leur image et du type de magasins qu'ils regroupent. Il y a notamment le **centre commercial de proximité** (CONVENIENCE SHOPPING CENTER), le **centre de boutiques spécialisées** (SPECIALTY CENTER), le **centre de magasins d'usine** (FACTORY-OUTLET CENTER), le **centre commercial ethnique** (ETHNO-CENTER), le **centre de grandes surfaces** (POWER CENTER), le **centre commercial de centre-ville** (DOWNTOWN SHOPPING CENTER).

6 Complément d'information

Les souks du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, auxquels correspondaient les marchés à ciel ouvert ailleurs dans le monde, ainsi que les **grands magasins** (DEPARTMENT STORES) de la fin du XIX^e siècle peuvent être considérés comme les précurseurs du **centre commercial** moderne.

Le premier, le **grand souk d'Istanbul** (*Grand Bazaar of Istanbul*), a vu le jour en 1461. On estime qu'il comprend environ 4 000 magasins, 500 **étals** (*stands*), des **entrepôts** (*storage rooms*), plusieurs mosquées, des restaurants, des **cafés** (*coffee houses*) et des ateliers d'artisans.

Construite en 1865-1867, la *Galleria Vittorio Emanuele* de Milan marque une étape importante dans l'histoire du **centre commercial**, car elle se situait à l'extérieur du quartier commerçant de Milan.

Le premier **centre commercial** américain fut le Country Club Plaza (Kansas City, Missouri), construit par la J. C. Nichols Company et ouvert en 1922. Il s'agissait d'un centre commercial ouvert, tout comme le Highland Park Shopping Village (Dallas, Texas) inauguré quelques années plus tard, en 1931.

La période de croissance qui a suivi la Seconde Guerre mondiale a profité aux **centres commerciaux**. C'est ainsi qu'en 1956 est né à Edina (Minnesota), le Southdale, premier centre commercial fermé.

Réalité nord-américaine, le **centre commercial** a été exporté en Europe, puis sur les autres continents. En 1989, on comptait environ 35 000 **centres commerciaux** dans le monde (dont environ 32 000 au Canada et aux États-Unis).

Le plus grand **centre commercial** du monde se trouve au Canada. Il s'agit du West Edmonton Mall, qui couvre une superficie de 5,3 millions de pi² (492 370 m²) sur un site de 46 hectares (114 acres). (Voir MEGAMALL)

La croissance des **centres commerciaux** a été favorisée par l'explosion du parc automobile, le développement des banlieues et le phénomène de la publicité. Certains **centres commerciaux** sont des attractions touristiques, notamment les **mégacentres commerciaux** (MEGAMALLS).

Les **centres commerciaux** occupent, tant en Amérique du Nord qu'en Europe, une place prépondérante dans le commerce de détail. Par exemple, en Amérique du Nord, plus de la moitié des **ventes au détail** (*retail sales*) y sont faites.

7 Informations linguistiques :

On évitera l'expression ***centre d'achat** ou ***centre d'achats** pour **centre commercial**.

8 Contextes :

A retailer seeking a planned area must decide whether to locate in a regional, community, or neighborhood shopping center; and it needs to choose whether to situate in a derivative form of **shopping center** such as a megamall or power center. (Berman et Evans 1995 : 311)

Les forces des **centres commerciaux** et de façon plus particulière des malls sont un agencement commercial équilibré, des heures d'ouverture standardisées, des campagnes promotionnelles axées sur le centre, une température réglée, peu de problèmes de stationnement, des heures d'ouverture prolongées et un environnement attrayant conçu pour attirer les clients potentiels. (Gaulin *et al.* 1993 : 274-275)

9 Exemples :

– Gengiskhan Shopping Center (en construction) (Chine)



La phraséologie en terminologie. État de la question et perspectives du développement en Pologne

Malgorzata Tryuk
Université de Varsovie, Varsovie, Pologne

1. Introduction

Les termes, ces unités particulières de tout texte de spécialité, quel qu'en soit le type ou la discipline dont celui-ci traite, apparaissent en contexte, entourés d'autres unités, qui peuvent être parfois des termes, parfois des combinaisons des lexèmes qui les précèdent ou qui les suivent. Ces unités complexes peuvent être figées ou libres ou bien encore suivre quelques restrictions sémantiques ou syntaxiques suivant leur apparition dans un discours spécialisé. Elles ont des structures syntaxiques et sémantiques diverses et font partie du champ d'intérêt de la phraséologie terminologique qu'il faut distinguer de la phraséologie tout court. Des chercheurs – terminologues et praticiens – traducteurs, rédacteurs sont d'accord pour considérer la phraséologie en terminologie comme un élément important des textes de spécialité. On a même tendance à considérer qu'elles constituent jusqu'à 80 % des textes de spécialité scientifiques et techniques (*cf.* Blampain 1993 et Gréciano 1997).

Traiter de la phraséologie en tant que problème terminologique n'est pas une question nouvelle, mais les théories et les pratiques sont encore loin d'être unifiées. Il suffit de consulter les bibliographies exhaustives couvrant ce domaine (*cf.* Plavel 1995), ou les actes des colloques internationaux et des séminaires consacrés à cette problématique et organisés durant la dernière décennie de notre siècle (*cf.* de Bessé 1993, Blampain 1993, Plavel 1993, Roberts 1993).

Qu'elles apparaissent dans la langue générale ou dans une langue de spécialité, les combinaisons des mots ont suscité de nombreuses analyses lexicologiques et lexicographiques et ont apporté une profusion de classifications et d'appellations différentes de ce phénomène syntactico-sémantique (*cf.* p. ex. les analyses de nombreux chercheurs polonais et français, ou encore Kocourek 1979/1991 qui a consacré une partie de son ouvrage aux dénominations des syntagmes nominaux ou encore Gambier 1993 qui donne un résumé des études menées dans ce domaine depuis de Saussure et Bally jusqu'aux travaux plus récents de Maurice Tournier, Maurice Gross et Igor Mel'cuk).

Les études portant sur la phraséologie en terminologie peuvent ouvrir des voies de recherche dans des directions différentes et qui sont : les aspects théoriques et pratiques de la phraséologie terminologique mono-, bi-, ou multilingue, la traduction des phraséologismes, la rédaction des textes de spécialité et finalement la normalisation de la phraséologie terminologique. Dans ma communication je vais tout d'abord aborder le problème de la définition de la phraséologie terminologique et du phraséologisme, ensuite je vais présenter les divers points de vue sur la traduction des phraséologismes pour terminer par un panorama de la situation terminologique en Pologne.

2. Définition de la phraséologie terminologique et du phraséologisme

Définir la phraséologie terminologique, c'est aussi définir l'expression phraséologique, cette combinaison de lexèmes appelée unité phraséologique ou encore phraséologisme, collocation ou cooccurrent (*cf.* Clas 1994).

Desmet (1994 : 50) définit la phraséologie terminologique comme une étude linguistique qui analyse l'entourage des termes. Selon cette même auteur, le phraséologisme est une combinaison de lexèmes qui n'est ni complètement figée ni complètement libre et qui présente une certaine flexibilité et dont les composantes peuvent varier morphosyntaxiquement. Dans une autre étude (cf. Tryuk 1989), j'analyse les combinaisons lexicales qui unissent des termes choisis du domaine économique en français et en polonais avec d'autres éléments variables qui possèdent certains traits lexicaux spécifiés et que j'ai appelées du nom de « laczliwe », (« combinables ») de type N + prép + N. D'autres auteurs accentuent l'existence d'un trait spécifique de cette unité et qui est celui d'avoir une base, un noyau, une matrice autour de laquelle se déclinent d'autres termes ou lexèmes. Ainsi Gouadec (1993a) donne la définition suivante d'une unité phraséologique : « [c'est] dans un document ou un discours, toute chaîne de caractères dépassant et incluant éventuellement l'unité terminologique dont les conditions d'utilisation sont spécifiques et spécifiées comportant un élément matriciel (stéréotypique) et un seul – dans lequel permutent généralement, mais pas nécessairement, des variables – à réutiliser tel quel, sauf jeu intentionnel, sous peine d'évaluation négative de la performance du traducteur ou du rédacteur » (p. 554). Un phraséologisme est donc, selon Gouadec, une suite comportant un terme, une suite à matrice (élément stable) et stéréotypée à réutiliser toujours sous la même forme et dans le même type de discours ou pour une même spécialité. Dans un article de 1994, Gouadec donne la définition suivante du phraséologisme : « [il] commence là où finit le terme [qu'il inclut] » (p. 172). Et l'auteur de continuer et de développer : « Pour qu'il justifie d'un traitement particulier, il faut qu'il [le phraséologisme] présente un caractère de stéréotypie fortement marqué (stéréotypie de domaine ou de type de discours ou simple stéréotypie de répétition) ou d'anomalie ou de rupture (et donc de risque) ou de fréquence significative. Dès l'instant où la chaîne de caractères cesse de désigner pour exprimer, il y a phraséologisme. Mais la séparation s'effectue doucement et les hybrides terminologiques-phraséologiques sont légion. Une fois la séparation entre les entités terminologiques et entités phraséologiques confirmée, l'observation permet d'opposer les entités phraséologiques à pivot terminologique et les entités à variables terminologiques. [...] Le phraséologisme significatif (justifiant une prise en compte particulière) est une chaîne de caractères signifiante comportant (i) un pivot et une variable au moins ou (ii) une matrice et des variables et présentant, intrinsèquement ou extrinsèquement, un caractère de stéréotypie, et, au besoin, une liste des variables et des conditions de variabilité » (Gouadec 1994). Pour cet auteur, « la terminologie désigne les objets alors que la phraséologie formule les relations » (*ibid.*). « Faire de la terminologie » selon Gouadec, c'est « définir ce que les termes désignent et comment ils se comportent », « faire de la phraséologie [terminologique] », c'est « expliquer ce que les expressions signifient, à quoi elles servent, et comment elles se comportent » (cf. Gouadec 1994 : 173).

Parfois, la distinction entre une unité terminologique et une unité phraséologique constitue le point le plus important de la terminologie et de la terminographie. La structure morphosyntaxique des unités phraséologiques répertoriées dans les textes de spécialité peuvent varier considérablement. Ainsi les auteurs analysent comme des phraséologismes des syntagmes nominaux à noyau stable (terme) et entourés de variables, qui sont considérés stéréotypés, par exemple les suites du type N + (prép) + N :

déplacement des dépenses
déplacement de la main-d'oeuvre
déplacement des marchandises
déplacement d'un produit
déplacement des travailleurs (cf. Tryuk 1989)

ou bien du type N + Adj (ou SAdj)

marché bien orienté
marché actif

La phraséologie en terminologie

marché déprimé
marché stable
marché maussade
marché en pleine stagnation
marché au ralenti
marché pléthorique
marché pas très dynamique (cf. Gouadec 1993a)

Marie-Claude L'Homme (1993) analyse les unités phraséologiques à noyau verbal dont la forme est la suivante : N sujet + V ou V + (prep) + N objet :

programm guess
computer address
software assemble
load software
activate command
format disk
reside in memory
boot computer from disk
allocate address to location

Dans son analyse, l'auteur met l'accent sur les particularités morphosyntaxiques des verbes constituant le pivot du phraséologisme. Ces particularités représentent le fonctionnement linguistique de l'élément central de l'unité phraséologique. Dans une autre étude, l'auteur analyse les combinaisons lexicales contenant une forme verbale polysémique accompagnée d'un substantif monosémique (cf. L'Homme 1997).

Gouadec, tout en visant une pratique terminographique, trace la ligne de partage entre un terme et un phraséologisme de la façon suivante. Selon cet auteur la distinction entre ces deux unités est basée sur la fonction de désignation (trait caractéristique du terme) et la fonction de formulation (trait particulier du phraséologisme). Autrement dit, le terme désigne, nomme un concept et le phraséologisme formule une suite de lexèmes ayant comme élément principal (noyau ou matrice) un terme. L'auteur distingue également des chaînes de lexèmes qui se trouvent à mi-chemin entre les deux types d'entités, qu'il appelle hybrides terminophraséologiques comportant des termes et des éléments verbaux autour desquels s'articulent ces types d'unités. Le phraséologisme est spécialisé, répété, « remarquable », il renvoie à une formulation et non à une désignation (cf. Gouadec 1994 : 169-171).

3. Traduction des phraséologismes

Les traducteurs et les interprètes s'aperçoivent de certains phénomènes phraséologiques qui sont moins visibles dans une perspective unilingue. Les textes de spécialité auxquels ils ont à faire ne sont pas uniquement composés de termes, mais comme nous venons de signaler, de suites de mots spécifiques pour un tel domaine ou discipline, qui sont répétitifs, stéréotypés, spécifiables. La traduction d'un phraséologisme spécifique d'une langue de départ ne signifie pas qu'il sera rendu par un phraséologisme équivalent dans la langue cible. L'équivalent d'une suite de lexèmes dans langue A ne sera pas dans tous les cas une autre suite de lexèmes en langue B. L'analyse des combinaisons des lexèmes est pratiquée dans la majorité des cas dans une perspective unilingue et plus rarement dans une approche bilingue visant les problèmes de traduction. Les études contrastives sont encore rares dans ce domaine (cf. Stelmach 1997). Une des propositions de recherches dans cette direction est donnée par Desmet (1994) qui présente trois types d'études contrastives portant sur les expressions phraséologiques bilingues employées dans les textes de spécialité.

La première étude est une approche distributionnelle qui consiste à dégager les combinaisons usuelles et les plus fréquentes d'un terme avec d'autres éléments linguistiques, ainsi que leurs limitations sur le plan paradigmatique. Elle permet donc de mettre en relief le choix de chaque langue sur le plan des structures phraséologiques où l'élément central est le verbe ou le substantif. Ainsi, dans les textes de droit portant sur les contrats internationaux en français, l'usage est de dire *régler un différend*, alors qu'en portugais (qui est une langue apparentée au français), l'expression équivalente est *sanar um differendo*. De même, à l'expression française *conclure un contrat* correspond en portugais *celebrar um contrato* et non pas l'expression littérale (et donc la plus proche) *concluir um contrato*, qui est courante, mais dans un tout autre type de textes qui concerne le commerce international. Une analyse approfondie permet de révéler des différences au niveau de type de discours, de registre ou du domaine et non seulement par rapport au lexique de la langue générale. Une telle analyse permet de démontrer les différences dans la rection des verbes ou dans les syntagmes prépositionnels. Ces derniers constituent l'une des grandes difficultés des langues de spécialité. Ainsi l'expression française *intenter un procès à (quelqu'un)* est rendue en portugais par *intentar um processo contra (alguem)* et non pas *a (alguem)*. L'expression française *sur présentation des factures du vendeur* est traduite en portugais par *contra a apresentacao des facturas do vendor* et non pas *sobre* ou *sob* (cf. Desmet 1994 : 53-54).

Un autre exemple d'analyse distributionnelle est présentée dans mon analyse de 1989 où j'étudie les syntagmes nominaux N + (prép) + N dans les discours économiques en polonais et en français. Ainsi l'expression polonaise *wzmocnienie franka* est rendue en français par le *redressement du franc* et non pas le *renforcement du franc* (qui en est la traduction littérale), par contre les expressions polonaises *budowa fabryk/budowa socjalizmu* sont traduites en français respectivement par *la construction d'usines* et *l'édification du socialisme* et non pas *la construction du socialisme* ce qui serait une simple correspondance lexicographique (cf. Tryuk 1989).

Un autre exemple d'analyse contrastive en phraséologie est de type distributionnel. Il consiste à étudier les différences dans la dérivation lexicale des termes ce qui renvoie à des informations d'ordre conceptuel. Cette analyse permet de montrer les différences et les lacunes lexicales entre les langues comparées. Ainsi par exemple, les expressions synonymiques françaises *contrat d'achat / contrat d'acquisition* forment les noms d'agent dérivés *acheteur* et *acquéreur*; le syntagme équivalent en portugais *contrato de compra* ne permet de former qu'un seul nom d'agent *comprador* (cf. Desmet 1994 : 54).

Le troisième type d'étude qui, selon Desmet, garantit un succès indiscutable dans les études phraséologiques bilingues est basé sur une approche transformationnelle. Desmet propose d'analyser les phénomènes tels que la nominalisation des verbes ou des adjectifs ainsi que l'adjectivation. Ces études permettent de remarquer les irrégularités pertinentes dans les langues comparées. Ainsi dans le discours sur les contrats internationaux, on rencontre en français des expressions phraséologiques suivantes *certifier/ attester/ authentifier/ légaliser un document/ une signature devant un notaire*, alors qu'en portugais les équivalents sont *certificar/ atestar/ autenticar/ reconhecer um documento/uma assinatura pelo notario*. En français, les nominalisations possibles des expressions verbales sont les suivantes *certification/ authentification/ légalisation d'un document/ d'une signature*. L'expression *attestation d'un document/ d'une signature* n'est pas acceptable. En portugais on trouve uniquement *reconhecimento de um documento/ de uma assinatura*. Quant aux adjectivations possibles, le français dispose des formes *un document (une signature) certifié/ authentifié/ légalisé*, mais pas *attesté*; les formes correspondantes en portugais sont uniquement *um documento/uma assinatura autenticado et renhecido* (cf. Desmet 1994 : 55-57). L'analyse transformationnelle permet de distinguer des expressions idiomatiques, celles qui sont attestées (donc possibles) et celles qui sont possibles mais non vérifiées et répertoriées dans les textes (cf. également Tryuk 1989). La description des combinaisons lexicales vérifiées, vérifiables, plausibles ou impossibles devrait se faire dans une perspective non seulement mono- mais surtout bi- ou multilingue.

La phraséologie en terminologie

Cependant pour Gouadec (1994) les études terminologiques et phraséologiques devraient se faire uniquement dans une optique unilingue. Les banques de données terminologiques *ex definitionae* ne peuvent être qu'unilingues, car les correspondances terminologiques ou phraséologiques absolues entre les langues sont rares. Cette thèse se trouve confirmée par les études des phraséologismes que nous avons effectuées à la base des textes relevant au domaine des cosmétiques et des soins de la peau et du cheveu en français (langue de départ) et en polonais (langue cible). Nous avons relevé des expressions phraséologiques françaises avec le substantif comme noyau (terme) et qui avaient la structure N + Adj ou N + être + Adj et dont les équivalents polonais représentaient toutes d'autres combinaisons morphosyntaxiques, par exemple :

(l'extrait d'Hammamélis a) des propriétés décongestionnelles

V + N wyciąg z Hammamelis zmniejsza przekrwienie

(l'extrait d'Hammamélis a) des propriétés tonifiantes

V + Adv wyciąg z hammamelis działa tonizująco

Le produit (risque d')être irritant

N + V + N preparat może wywołać podrażnienia

(plus le ph de la formule est acide plus) le produit est kératolitique

N + avoir (mieć) + N + Adj

(im odczyn pH receptury jest bardziej kwasny, tym) preparat ma większą moc rozmiękczenia

ses propriétés sont astringentes

N + V + prep + N + Adv

(roza) działa na skóre ściągająco

avec Movida 50 % des cheveux blancs peuvent être dissimulés

(N) + V + N + N

Movida pozwala na zatuszowanie siwych włosów (cf. Tryk sous presse)

Il en va de même dans les phraséologismes français du type N + (prép) + N dont les équivalents polonais représentent des structures morphosyntaxiques différentes, par exemple :

(les laboratoires) ont sélectionné cette huile pour sa très forte teneur en acides gras

(être) + Adj + prep + N

(firma) wybrała ten właśnie olej, gdyż jest on bogaty w kwasy tłuszczowe

[...] avec pour corollaire une absence d'effet de racine marqué dû à la repousse des cheveux

N [...] w konsekwencji pozwala to uniknąć wyraźnych « odrostów »

La texture est fine [...] pour potentialiser la diffusion et l'efficacité des actifs dans l'épiderme.

V + Adv

Krem [...] ma lekka konsystencję, która łatwo i skutecznie wchłania się w skóre (cf. Tryk sous presse).

Des analyses contrastives plus poussées dans divers domaines pourraient nous amener à des constations que les langues diffèrent en phraséologie terminologique plus qu'en terminologie.

- Pour clore cette partie de ma communication, il convient de tirer des conclusions suivantes :
- suivant la spécialité, la discipline choisie, chaque type de texte se caractérise autant par une terminologie que par une phraséologie qui lui sont propres et dont l'usage est consacré par une fréquence d'emploi spécifique, une spécificité de forme et un usage particulier pour les spécialistes du domaine;
 - cet usage est souvent différent de l'emploi des expressions idiomatiques dans la langue générale;
 - le caractère phraséologique des langues de spécialité peut varier suivant le domaine, les langues de spécialité représentant de divers degrés de concentration phraséologique, par exemple, les textes de droit civil vont se distinguer des textes de droit administratif en ce qui concerne les phraséologismes, et la langue de droit va différer de la langue d'économie ou de sport;
 - les traducteurs et les interprètes sont conscients de ces particularités; ils attendent de la part des spécialistes en terminologie et en normalisation terminologique des études mono- et bilingues sur la phraséologie terminologique permettant la reconnaissance de ces unités particulières;
 - cette dernière est d'une importance capitale dans la traduction humaine mais aussi pour les mémoires de traduction qui permettent de reconnaître et par conséquent de traduire des expressions phraséologiques ou des passages entiers de textes;
 - les études monolingues facilitent la reconnaissance des phraséologismes; les banques de données phraséologiques devraient en être un aboutissement naturel;
 - les études bilingues devraient viser l'analyse des particularités des expressions phraséologiques dans une langue de départ de spécialité et de leurs équivalents potentiels dans une langue d'arrivée de la même spécialité.

4. Normalisation de la terminologie en Pologne : législation, organismes, projets terminographiques bilingues en cours

Passons maintenant à une brève présentation de la situation de l'aménagement de la terminologie et la phraséologie terminologique en Pologne. Cette partie de ma communication va s'articuler autour des thèmes suivants : l'enseignement et les projets terminographiques bilingues; la législation; et la normalisation.

4.1. L'enseignement et les projets terminographiques bilingues

En Pologne, l'enseignement de la terminologie (théorie et pratique) au niveau universitaire n'est assuré qu'à l'Institut de Linguistique appliquée de l'Université de Varsovie. La formation est composé de deux parties : 1) d'un cours magistral administré à tous les étudiants de la troisième année d'études et qui dure un semestre et 2) d'un séminaire de spécialisation pour les étudiants en quatrième et cinquième années d'études, dont je suis responsable, et qui débouche sur une préparation d'un projet terminographique bilingue franco-polonais dans un support informatique. Ce travail prend souvent la forme d'un mémoire de maîtrise qui est le couronnement de la formation universitaire en Pologne. Les projets terminographiques sont menés de concert avec les banques, les groupes industriels, les centres commerciaux français implantés en Pologne et qui ont un besoin pressant de faire correspondre leur terminologie française avec la terminologie polonaise ainsi que de normaliser la terminologie polonaise utilisée par l'entreprise ou l'industrie en question. Cet aménagement ne va pas sans grand peine vue le manque de législation visant la protection de la langue polonaise dont je vais parler plus loin.

Les banques de données terminologiques franco-polonaises élaborées jusqu'à maintenant par les étudiants de l'Institut couvrent les domaines suivants :

- économie (bourse, finances, droit bancaire, bilan, budget de l'Etat),
- droit (du travail, des sociétés, actes notariés),

La phraséologie en terminologie

- génétique (des plantes, de l'homme),
- collectivités territoriales,
- grande distribution et GSB (grande surface bricolage et jardinage),
- planification urbaine,
- ressources humaines,
- groupe organisateur dans l'industrie,
- produits de beauté, homéopathie,
- armes et munitions (matériel de défense terrestre).

La disparité des sujets correspond à la situation particulière du marché polonais où de nombreuses sociétés françaises s'installent depuis une dizaine d'années. Tous ces travaux ont été menés en coopération avec les clients français qui déclaraient leur vif intérêt dans ce genre d'entreprise terminographique en fournissant la documentation en deux langues, les consultations nécessaires et un appui informatique au besoin. La réalité a démontré cependant que, dans la majorité des cas, cet intérêt n'était que fictif, car les tâches entreprises par les étudiants dans le but d'aménager la terminologie utilisée par les entreprises franco-polonaises ne restent pour le moment que lettre morte. Les industriels français insistent à employer leur terminologie française ou, dans le meilleur des cas, de la poloniser par leurs propres moyens du bord. Les résultats laissent beaucoup à désirer. Tel est par exemple, le cas de la terminologie polonaise (ou plutôt polonisée) de la grande distribution où de nombreux galicismes sont employés, par exemple :

Fr. <i>hôtesse de caisse</i>	Pl. <i>hostesa kasy</i> au lieu de <i>kasjerka</i>
<i>rupture du stock</i>	<i>ruptura stoku</i> pour <i>brak towaru w magazynie</i>
<i>centrale d'achats</i>	<i>centrala zakupow</i> pour <i>hurtownia</i>
<i>front de la gondole</i>	<i>czolo gondoli</i> pour <i>przod stojaka</i>

Un autre exemple du domaine des cosmétiques : *vitamin-swiezosc* (au lieu de *swiezosc witamin*) qui est la traduction exacte de l'expression phraséologique française *vitamines-fraîcheur*.

Ces expressions sont incorrectes du point de vue syntaxique mais aussi du point de vue sémantique.

L'utilisation des phraséologismes calqués du français est l'exemple d'une liberté linguistique qui est à observer dans des nombreux domaines de la vie publique. D'un autre côté on remarque que l'apparition de technologies et de concepts nouveaux favorise la multiplication en polonais des termes étrangers, dans la majorité d'origine anglo-américaine. Leur emploi n'est pas interdit, ils sont même banalisés par la presse et les médias. Et comment pourrait-on interdire l'emploi de ces termes si les dictionnaires de la langue polonaise, même le tout dernier « *Slownik Wspolczesnego Jezyka Polskiego* » sous la direction d'Andrzej Markiewicz, notent l'existence des termes tels que *public relations*, *VIP*, *password*, etc..

Un autre exemple qui en dit long sur l'attitude du gouvernement polonais en ce qui concerne l'emploi des termes étrangers se trouve sur la page d'accueil dans le site internet officiel du Ministère des Affaires étrangères dont le titre de la page d'actualités est donnée en deux langues (*breaking news* et *actualités*) et toute la page est rédigée en anglais.

4.2. La législation

Jusqu'à l'été dernier, la langue polonaise n'a fait objet d'aucune législation linguistique, comme c'est le cas de nombreuses autres langues nationales, notamment le français. La loi polonaise ne prévoyait aucune disposition en vue d'assurer la protection devant les emprunts nocifs et souvent incorrects et la promotion de la langue polonaise dans des spécialités et technologies nouvelles.

En juillet 1999, la Diète polonaise (chambre basse du Parlement polonais) a voté la loi prévoyant la régulation des principes de l'emploi de la langue polonaise par des personnes publiques, l'introduction des mesures visant la protection du polonais et de la responsabilité pénale, ainsi que la création du Conseil de la langue polonaise, organe de conseil dans le domaine de l'emploi du polonais. Selon cette loi, il est désormais interdit d'employer publiquement les mots étrangers. Cette interdiction concerne non seulement les noms communs, mais aussi l'emploi des appellations de marque réservées et contrôlées. Cette interdiction a suscité une vive opposition aussi bien du côté des linguistes que de l'utilisateur de la langue polonaise car la nouvelle loi signifiait une nécessité absurde de traduire en polonais des noms propres se rapportant à toute sorte de produits commercialisés sur le marché national. Durant le débat à la Diète certains députés ont même ironisé devant leurs collègues du Parlement à propos d'une loi imposant la traduction en polonais des noms des marques de produits de beauté (par exemple, le produit après-rasage *Old Spice*, ou les crèmes de beauté *Margaret Astor*) ou d'alcool (par exemple, le whisky *Johnny Walker*). Cette loi aussi imparfaite soit-elle mais adoptée par les députés, a été ensuite soumise au vote par la chambre haute du Parlement polonais, c'est-à-dire le Sénat. Certaines imperfections ou absurdités, surtout celles touchant la traduction des noms propres, ont été corrigées par les sénateurs, et la loi ainsi amendée doit être de nouveau soumise au vote à la Diète durant la session d'automne. Elle n'entrera en vigueur qu'après la signature par le Président de la République.

4.2. La normalisation

La normalisation technique en Pologne est assurée par le Comité polonais de Normalisation (PKN). Le PKN établit de différents types de normes, dont les normes terminologiques. Étant un organe rattaché au Premier Ministre, le PKN est composé du Bureau de Comité, organe exécutif et des commissions de normalisation regroupant les représentants des milieux professionnels, des scientifiques et des industriels chargés de l'élaboration des normes polonaises et de leur harmonisation avec les normes internationales.

Le PKN travaille en coopération avec plusieurs organismes internationaux de normalisation. Il est membre de l'ISO et du CEI (Comité électrotechnique international) ainsi que membre associé de CENELEC (Comité européen de normalisation de l'électrotechnique) et de CEN (Comité européen de normalisation). En tant que membre de l'ISO, le PKN participe aux travaux de ses comités techniques.

Les problèmes relevant du domaine de la terminologie sont traités par la Commissions des principes et des méthodes de l'activité terminologique n° 256.

La Commission prend en charge la définition des principes et des méthodes des activités terminologiques, y compris la définition des critères de la création des systèmes notionnels, de l'élaboration et du choix des termes et de l'introduction des normes internationales dans les normes polonaises. Elle détermine également les méthodes de l'élaboration et de la présentation des normes ainsi que d'autres documents terminologiques.

Au niveau international, la Commission participe aux travaux du Comité technique 37 de l'ISO.

En mai 1997, la Commission a adopté la norme PN-ISO 10241 définissant les principes de l'élaboration des normes polonaises relatives à la terminologie. Basée sur la norme internationale de l'ISO 12041 :1992(E), celle-ci tient compte de la spécificité de la langue polonaise. Elle définit les objectifs, les procédures et les étapes de la normalisation internationale. La norme indique les sources de référence lors de l'élaboration des normes qui sont : les documents officiels (lois, réglementations, normes), les documents admis par les milieux scientifiques, les avis des experts, les dictionnaires et les encyclopédies, ainsi que des documents divers tels que modes d'emploi, brochures, rapports. La norme spécifie également les règles de la collecte et de la présentation des données terminologiques, prévoyant trois statuts des termes normalisés : le terme recommandé, le terme acceptable et le terme déconseillé (vieilli, remplacé). La norme terminologique ne prévoit pas de statut obligatoire du terme, ce qui est

lié d'une part à l'absence des régulations officielles imposant l'emploi des termes normalisés et d'autre part au caractère facultatif de l'application des normes du PKN (dans des cas particuliers l'obligation de l'application d'une norme peut être imposée par une loi ou un règlement officiel). La norme fixe les principes de la définition des systèmes et des champs notionnels, ainsi que les règles de l'élaboration des définitions terminologiques. Enfin, elle définit et exemplifie les activités et les démarches terminographiques.

Le Comité polonais de Normalisation assure un service d'information gratuit par téléphone ou sur place. Les normes, les catalogues et d'autres publications de PKN sont en vente dans ses bureaux à Varsovie ainsi que dans ses antennes à Lodz et à Katowice ainsi que dans de nombreux points d'information. Le PKN publie :

- le mensuel *Normalizacja* avec le supplément *Normalizacja – Aktualnosci* comprenant des comptes rendus des travaux de normalisation menés par le Comité,
- le catalogue des normes polonaises *Katalog Polskich Norm* actualisé tous les six mois par le supplément *Aktualizacja*,
- des séries d'information *Informator PKN* et des règlements *Reguly Prac Normalizatorskich*.

Participant à l'élaboration des principes terminologiques de base dans le cadre de l'ISO/TC 37 d'une part, et établissant des principes spécifiques pour la langue nationale d'autre part, le PKN correspond à l'AFNOR en France.

Les activités de l'aménagement terminologique se trouvent également au centre d'intérêt d'autres institutions nationales. Faute d'une régularisation de normalisation officielle, ces institutions font autorité dans l'évaluation de nouveaux termes qui apparaissent dans la langue polonaise et rentrent dans l'usage. Parmi ces institutions il convient de citer la Commission de la Culture de la langue du Comité de la linguistique auprès de l'Académie polonaise des Sciences ainsi que le Conseil de la langue polonaise et le Centre d'étude sur la presse. Auprès de la Faculté de lettres polonaises de l'Université de Varsovie et au sein de la Radio polonaise s.a. fonctionnent des services d'information linguistique et terminologique par téléphone, accessible à tous les usagers.

Il faut constater cependant que, faute de tout pouvoir d'intervention officielle, ces institutions ne sont pas en position de trancher sur les problèmes terminologiques surgissant dans la réalité polonaise. Faute d'une normalisation officielle ou de politique d'Etat nous assistons à une anglo-américanisation progressive de la langue polonaise surtout dans le domaine des sciences et des techniques. Ce phénomène tend à se renforcer avec le rapprochement de la Pologne vers l'Europe occidentale, le changement rapide de la situation économique et l'ouverture de la Pologne aux marchés extérieurs. Le phénomène de l'anglo-américanisation de la langue polonaise apparaît aussi comme une conséquence inévitable de la liberté linguistique qui ne sanctionne pas l'usage abusif et injustifié des termes étrangers (sous l'influence, par exemple, des technologies importées ou des méthodes de travail des groupes industriels ou financiers implantés en Pologne), mais aussi d'une mode récente qui pousse les Polonais à emprunter aux langues étrangères, surtout à l'anglo-américain.

5. Conclusion

Vu l'absence d'une loi linguistique et des institutions dotées d'un véritable pouvoir d'intervention officielle en matière de la langue polonaise, il n'est pas étonnant que la question de la terminologie et de la phraséologie terminologique en Pologne ne sont qu'à leurs véritables débuts. Faute de régulations légales concernant le statut et l'emploi du polonais en Pologne, la présence des termes étrangers (français en l'occurrence ou des gallicismes polonisés) surtout dans les domaines de l'économie de marché ou de nouvelles technologies est beaucoup plus répandue que par exemple, dans la langue française qui est protégée par une législation appropriée. Les nombreux essais terminologiques bilingues menés par les étudiants de l'Institut de linguistique appliquée en constituent une preuve flagrante.



Les classes de noms prédicatifs juridiques

Pierre Lerat

Université de Paris 13 Paris-Nord, Villetaneuse, France

Avant-propos

Ma contribution à ce colloque est un éloge de la complémentarité entre cultures scientifiques différentes : celle des linguistes et celle des juristes.

Introduction

L'étude d'une langue spécialisée, le français juridique, confirme la pertinence de la notion de classe d'objets au sens du Laboratoire de linguistique informatique de Villetaneuse (voir Le Pesant et Mathieu-Colas 1998), celle de classes de noms prédicatifs d'actions, d'états et d'événements, et permet en outre d'établir celle d'une classe de noms prédicatifs de rôles juridiques. La linguistique fournit ainsi un lieu de rencontre privilégié entre les connaissances combinatoires des linguistes et les connaissances définitoires des juristes.

1. Langue spécialisée et langue générale

Les langues spécialisées sont des usages spécialisés des langues naturelles (voir Lerat 1995). Ce qui vaut pour le lexique-grammaire d'une langue vaut donc aussi pour les phrases typiques en langue spécialisée. Si l'on admet que ce qu'actualise une phrase est un schéma de prédicat et d'arguments formalisable comme une proposition élémentaire (voir Gross 1996 : 155), il y a lieu de traiter « L'assureur est subrogé dans les droits de l'assuré » de la même façon que « La clé est introduite dans la serrure », par exemple.

2. Ontologie spécialisée et connaissances de sens commun

2.1. *Les limites du sens commun*

L'intérêt cognitif particulier des terminologies est à mes yeux la collaboration nécessaire de connaissances langagières et de connaissances encyclopédiques. Les restrictions sémantiques tendent à s'y confondre avec des différences conceptuelles : un fluide peut être liquide, une épargne aussi, mais autrement, un linguiste uniquement au prix d'une métaphore vive très bizarre. Ce qui limite l'acceptabilité est en l'occurrence clairement ontologique : le mode d'existence des fluides, de l'épargne et des linguistes.

La détermination de classes sémantico-syntaxiques homogènes de substantifs se fait par observation conjointe des propriétés combinatoires et des propriétés définitoires. Ainsi, toute faute, en français, est commise, elle a un auteur, qui peut en être accusé ; la langue ne fait pas de différence, au regard des expressions prédicatives appropriées, entre la faute de service d'un agent d'une administration, l'infraction, le délit et le crime. À l'opposé, dans un corpus juridique, ce qui sera dit *abusif* aura en commun d'appeler une sanction, mais ce sont uniquement

les effets de droit d'un licenciement, d'un pourvoi, d'une clause etc. qui seront en cause, non une parenté sémantique entre par exemple tel type d'acte juridique, telle procédure judiciaire et telle stipulation expresse. Dans ces conditions, on peut concevoir une classe de < fautes juridiques > incluant les infractions, les délits et les crimes, non une classe sémantiquement homogène d'entités susceptibles d'être dites *abusives*. Ce sont là des faits de langue, mais aussi des réalités juridiques, d'où la nécessité d'une double validation des classes lexicales spécialisées.

2.2. Une classe d'objets spécialisée : < personne juridique >

Le « sujet de droit », argument obligé de beaucoup d'expressions prédicatives juridiques, n'est pas un « humain » au sens des grammaires. D'une part, il peut s'agir d'une personne morale, entité abstraite, d'autre part sa « personnalité » se réduit à l'aptitude à des comportements juridiques : < actes contractuels >, < fautes juridiques >, < manifestations de volonté >, < prestations > etc.

Ex : une < personne juridique : *association, entreprise... > assure + effectue des < prestations : *acheminement, remplacement ... >**

2.3. Des classes d'entités abstraites

À côté de classes d'objets telles que les < personnes juridiques >, les < biens >, les < preuves par écrit >, les < règles de droit > ou les < sommes d'argent >, le droit recourt à des noms d'actions dont une partie vient d'être évoquée à propos des < fautes juridiques >, des < manifestations de volonté >, des < actes contractuels > et des < prestations >, notamment. Il s'agit de prédicats ayant un argument sujet (le coupable, le votant, le contractant, le prestataire) : l'auteur de l'action.

Il y a lieu de prendre en compte aussi des noms d'états. Un inventaire des < états juridiques > en général dépasse les compétences des linguistes, mais quelques classes peuvent être esquissées, au risque que leurs hyperonymes soient provisoires.

Ex. 1 : toute < obligation > que l'on *a* est *exigible* et susceptible de *s'éteindre*

Ex. 2 : une < personne juridique > peut *bénéficier, jouir de* < prérogatives > qu'elle *a* et les *perdre*

Pour les noms d'événements, le non juriste assuré convenablement ne peut pas ne pas penser à la classe des < sinistres >. Un dégât des eaux, par exemple, est d'abord quelque chose qui *survient, se produit*. Il faut un raisonnement causal (« causatif » pour le linguiste, « effet de droit » pour le juriste) pour que le sinistre soit vu comme < dommage >, et un autre raisonnement de type « condition de début de » pour que la question se pose de la réparation.

3. Les noms de < rôles juridiques >

Un contractant ou un prestataire, pour reprendre des exemples déjà mentionnés, sont des personnes juridiques considérées non pas en tant que telles mais au titre des relations qu'elles entretiennent avec d'autres personnes (considérées comme « parties ») dans des situations juridiques types.

En première analyse, on peut distinguer des rôles actifs, datifs et passifs (voir Clas et Gross 1997 : 36).

Ex. 1 (rôles actifs) : acquéreur, aliénateur, assignant, assureur, avaliseur, bailleur, cédant, commettant etc.

Ex. 2 (rôles datifs) : assignataire, cessionnaire, commissionnaire, dépositaire, domiciliaire, donataire etc.

Ex. 3 (rôles passifs) : abonné, assigné, associé, assuré, délégué etc.

Ces noms de rôles ne se confondent donc pas avec des noms de professions (un employeur peut par ailleurs être boulanger, notaire etc.). En revanche, ce sont des noms prédicatifs d'agents correspondant à des noms d'actions (acquisition, aliénation, assurance, assignation, cession, commission, délégation, donation) et à des verbes ou expressions verbales d'actions (donner à bail, faire donation).

4. La validation des classes par des expressions prédicatives appropriées

Les premiers travaux sur les classes d'objets ont tiré parti principalement des verbes appropriés. Cette ressource est également la première à prendre en compte dans un vocabulaire où dominant les actes juridiques. En travaillant plus spécialement sur des adjectifs relevés dans le *Code des obligations* de la Suisse pour un travail antérieur (Lerat 1999), j'ai pu constater que certains d'entre eux s'appliquent à un nombre limité de classes de mots.

Ex. 1 : d'après ce corpus, seules sont susceptibles d'être déclarées *exigibles* des < obligations > ou des < sommes d'argent >, c'est à dire des classes d'entités unies par un lien métonymique, comme le montre le cas de *dette* (que l'on *contracte* en tant qu'obligation et que l'on *paie* en tant que somme d'argent).

Ex. 2 : seuls sont dits *en demeure*, dans tout ce code, des < contractants > : un acheteur, un créancier, un débiteur, une partie, un vendeur etc.

Il convient donc de ne pas minimiser l'intérêt d'adjectifs très spécifiques pour l'élaboration de classes d'entités spécialisées.

5. Classes d'entités juridiques et paradigmes dérivationnels spécialisés

On sait qu'en français les nominalisations sont moins régulières que dans d'autres langues, où elles peuvent porter l'aspect (comme en polonais), voire faire partie de la conjugaison du verbe (comme en arabe). Les langues spécialisées, surtout les plus récentes et les plus anglicisées, sont moins infirmes à cet égard que les usages ordinaires. Dans le français juridique, l'archaïsme et la défektivité sont fréquents, mais on y trouve aussi de bons exemples pour une grammaire de cas :

Ex. : *assurer, assurance, assureur, assuré; céder, cession, cédant, cessionnaire*

La notion de paradigme dérivationnel trouve encore mieux à s'appliquer si l'on prend en compte les verbes supports dont ont besoin, pour être conjugués, beaucoup de noms prédicatifs; ce n'est pas altérer le concept de paradigme dérivationnel mais l'affiner puisque, pour Guilbert, un paradigme dérivationnel est la « série des réalisations syntaxiques d'un même noyau sémantique » (1975 : 176).

Ex. 1 (< écrits contractuels >) : *donner à bail, bail, bailleur; faire donation, donation, donateur, donataire; mettre en gage, gage, gagiste; mettre en gérance, gérance, gérant*

Ex. 2 (< prérogatives >) : *avoir une créance, créance, créancier; donner mandat, mandant, mandataire; avoir l'usufruit, usufruit, usufruitier*

6. Classes d'entités juridiques et ontologie

Le vocabulaire juridique, comme tout vocabulaire fortement conceptualisé, est fait en grande partie de dénominations conventionnelles qui rappellent l'importance de la référence dans le fonctionnement du langage mais qui grammaticalement relèvent de la syntaxe comme tout mot par leurs distributions, jusque dans leurs degrés de figement.

Des expressions comme *Convention européenne des Droits de l'Homme* ou *Convention de Lomé* ne sont pas des hyponymes de *convention*, mais des éléments de l'extension du concept juridique de « convention »; à ce titre, ce sont des membres de la classe des < actes contractuels >, à en juger d'après leur fonctionnement syntaxique : ces deux conventions, comme tout < acte contractuel >, ont été signées, sont en vigueur etc. Sémantiquement, toutefois, ce qui importe ici pour le juriste est encyclopédique : l'identité des parties contractantes, la date de la signature, l'objet de la convention etc..

Les adjectifs équivalents de « préposition + N argument » (voir Lerat 1999) sont un autre type de mots qui nécessite une approche conjointe de la linguistique et de l'ontologie. Prenons l'exemple de *fédéral* dans le *Code des obligations* de la Suisse. Linguistiquement, *fédéral* est ici l'équivalent de *confédéral*, que l'on s'attendrait à trouver pour renvoyer à *Confédération Helvétique*. Sémantiquement, l'interprétation qui s'impose est très restrictive, au vu des cooccurrents de *fédéral* dans le corpus : il s'agit uniquement de deux classes d'objets institutionnels implicitement limitées à leurs désignations suisses : des < règles de droit > (*loi, législation, droit*) et des < autorités > (*Assemblée, Conseil, Tribunal*).

On le voit avec les derniers exemples, les classes d'objets juridiques dépendent fortement de l'histoire et de la géographie. Elles n'en ont pas moins une combinatoire qui permet de les traiter exactement comme les autres mots. Il en va de même pour les classes d'expressions nominales prédictives : l'affrètement est une location très particulière, qui ne s'applique qu'à un < moyen de transport collectif >, mais le mot *affrètement* a les mêmes prédicats appropriés que d'autres noms d'actes contractuels > (on le *signe*, on le *résilie*).

Conclusion

Les résultats obtenus sont les suivants.

1 – Les noms prédictifs juridiques, comme les objets concrets, se prêtent à l'établissement de classes sémantico-syntaxiques. Tout comme les autres, et plus encore, ces classes invitent à un travail cumulatif comme celui qui est réalisé dans le Laboratoire de linguistique informatique de Villeurbanne. Leur validation pose les mêmes problèmes : inventaire tributaire de la néologie, possibilité d'appartenance à plusieurs classes, confirmation et infirmation du choix des prédicats et des objets appropriés au vu de corpus, stabilisation des noms à donner aux classes.

2 – La question de l'intégration de données spécialisées dans une base consacrée à la langue en général se règle par l'indication du domaine ou des domaines concerné(s) (voir la notion d'« emploi » chez Gaston Gross (1998 : 108-109). La validation des classes d'entités spécialisées par des spécialistes des domaines est toutefois nécessaire; elle est facilitée par le dépouillement de corpus fortement représentatifs et, de préférence, bilingues ou multilingues.

3 – La question du traitement de la polysémie trouve une réponse dans la prise en compte de variables proprement linguistiques, à commencer par les classes de prédicats et d'objets appropriés : par exemple, la langue ne permet pas la confusion entre les actions qui s'intentent et celles qui se négocient, ni entre commettre quelqu'un et commettre une faute.

4 – Contrairement à une approche à base d'ontologie, comme dans les thésaurus, la considération du domaine peut donc rester large (« droit », tout simplement) ou même plurielle (« droit », « économie », dans le cas des actions cotées en bourse). Les classes d'entités concrètes et abstraites peuvent donc soit tenir lieu de sous-domaines soit être utilisées comme des indices forts orientant vers des sous-domaines.

Pour un lexique bilingue des verbes de parole et de communication (arabe-français/français-arabe)

Mohamed Lazhar Abbes
Université de Tunis I, Tunis, Tunisie

Je voudrais à travers cette communication vous présenter, à partir d'un constat par rapport à une réalité linguistique relative à la langue française dans son contact avec la langue arabe ou autres langues en Tunisie, ce qui, à notre avis, pourrait justifier l'idée d'élaborer un *lexique bilingue des verbes de parole et de communication (arabe-français / français-arabe)*.

Nous sommes, en Tunisie, à une époque où le français n'est plus enseigné comme s'il était une langue maternelle; il est de moins en moins la langue par laquelle va s'effectuer l'accès au savoir, promesse de promotion sociale; il a fini par acquérir le statut de la langue véhiculaire des techniques et des sciences, la langue des lycées et des universités.

Il a été enseigné pendant des dizaines d'années avec des dictionnaires monolingues de français, sans traduction. C'est dans cette situation où le français est en train de perdre du terrain au profit d'autres langues étrangères, dont notamment l'anglais, que l'on voit paraître des lexiques bilingues arabe-français, français-arabe, circuler dans les départements d'économie, de sciences biologiques, de sciences humaines et sociales, etc.

À l'université, par exemple, le dictionnaire bilingue est généralement présenté comme un outil lexicographique qui peut être d'un grand secours pour les termes techniques ou les objets relatifs aux cultures, qui n'ont pas forcément d'équivalent dans la langue cible, mot particulier à des conditions climatiques ou géographiques, un mode de vie: il suffit de penser aux innombrables noms de plantes en français ou les noms du lion ou les noms du chameau, de leur naissance à leur mort dans la tradition littéraire arabe.

Mais quand il s'agit d'universaux, c'est-à-dire des concepts ou termes applicables à tous les individus du genre humain, tels qu'*aimer* et *mourir* ou *jour* et *nuit*, les lexiques bilingues ne sont pas d'une très grande utilité pour les étudiants. Toutefois nous avons remarqué que l'arabe classique (peut-être un peu moins l'arabe moderne, peut-être un peu plus l'arabe du Coran) utilise systématiquement le verbe *dire*, comme l'unique verbe introducteur du rapport d'énoncé (discours rapporté) là où le français, grâce à une richesse lexicale incontestable, éprouve le besoin d'utiliser des verbes plus précis et plus nuancés: *demander, répondre, crier, répéter, murmurer*, alors que le contexte requiert ce type de variété (Abbes 1997).

Pour résoudre ce problème du passage d'une langue à l'autre ne faudrait-il pas un lexique bilingue qui sélectionne les verbes servant à rendre compte d'une activité humaine aussi importante que la communication langagière et la narration de la parole d'autrui, dans la vie courante ou dans des professions particulières, par exemple, le domaine du journalisme et de la communication?

Notre lexique s'inscrira alors dans le champ de la lexicographie spécialisée, qui, visant une certaine homogénéisation, regroupera un sous-ensemble lexical sur la base de critères linguistiques (cf. « Aperçu typologique », dans Quémada 1999 : 881-885), en ce sens qu'il se limitera à réunir des termes liés entre eux par des propriétés sémantiques et grammaticales communes. Il s'appliquera à inventorier un champ morpho-sémantique constitué par des lexèmes appartenant à la même classe grammaticale les verbes qui rendent compte d'une activité humaine, ceux qui appartiennent directement ou indirectement, essentiellement ou accidentellement, dans la langue ou dans le discours au domaine sémantique de la parole et de la communication.

En effet, avec les transformations sociales auxquelles on assiste, l'accès massif à la scolarisation et à l'information par les médias, le développement des relations internationales (Est-

Ouest ou Nord-Sud), ne devient-il pas nécessaire de penser plus sérieusement au problème de ciblage des dictionnaires ?

Un journaliste ou un reporter, ce locuteur professionnel, ne se contente pas de relater des faits, des événements et des actions, mais il arrive également qu'il « représente » les dires des autres. Parmi les procédés linguistiques qui contribuent à la « mise en texte » de ce que disent les autres, il y a des expressions verbales qui apparaissent dans cet acte énonciatif et qui ne sont autres que les verbes de parole et de communication.

Comment peut-on définir ce lexique verbal ?

Selon Dominique Maingueneau, ces verbes peuvent être définis par la double fonction qu'ils possèdent :

Première fonction :

- [ils] indique[nt] qu'il y a énonciation, puisqu'ils rendent compte du langage verbal, qui permet de dire qqch, de parler des choses et des gens, de les désigner et de les caractériser, c'est-à-dire le langage dans sa fonction de « représentation » et en tant que tel ils contiennent en quelque sorte un verbe « dire », mais aussi de dire qqch à qqn, d'où la fonction de communication du langage.

Deuxième fonction :

- [ils] spécifient sémantiquement cette énonciation sur différents registres. *Répondre* par exemple, la situe par rapport à une parole antérieure, tandis que *murmurer* donne une information sur le niveau sonore (Maingueneau 1986 : 92).

On peut distinguer à la suite de C. Kerbrat-Orecchioni, deux grandes classes du point de vue des informations véhiculées par ces verbes : celles qui ont valeur descriptive et celles qui impliquent un jugement de valeur de l'énonciateur ou de l'énoncé cité.

Sur le plan syntaxique, ces expressions verbales qui permettent de rapporter les paroles des autres apparaissent suivies soit d'une complétive – que + phrase – transformable en un infinitif ou en un complément nominal, soit d'une construction qui leur est spécifique.

Le Doyen précise que six départements ont été mis en place.

Il propose d'envisager l'extension de la préparation du DEA.

Il a rappelé la politique globale de la faculté en matière d'étude doctorale.

Il a insisté sur la nécessité absolue de découpler les bourses DEA/Doctorat.

Dans la délimitation de la nomenclature nous avons opté non pour un ouvrage extensif tendant à faire mention de tous les verbes de parole et de communication de l'arabe et du français (d'ailleurs toute entreprise cherchant l'exhaustivité nous a paru utopique), mais pour un ouvrage sélectif, la sélection tenant, en l'occurrence, à la spécificité d'emploi.

En effet, les unités lexicales ne sont pas envisagées dans toute leur étendue polysémique, mais considérées uniquement en relation avec un seul de leurs sémèmes. Ce sont donc ces derniers qui, au-delà des lexèmes qui les représentent, constituent les véritables éléments du champ.

Cet inventaire n'a donc aucune prétention à l'exhaustivité qui préside au choix de la nomenclature dans les grands dictionnaires de langue. C'est le résultat d'une activité de recension, à partir des dictionnaires de langue généraux et spécialisés et de classement alphabétique d'unités lexicales accompagnées des constructions syntaxiques qu'elles admettent en relation étroites avec le sème de la parole ou de la communication en langue moderne ou contemporaine.

Le résultat de ce choix a pour conséquence que la plupart des mots archaïques et vieux, qui sont entièrement hors d'usage, n'ont pas été retenus. En revanche, pour représenter le français et l'arabe, dans l'état actuel, nous avons jugé devoir intégrer, dans ce lexique, les termes empruntés aux domaines des techniques de la communication, qui entrent souvent dans le discours : *dactylographier, faxer, multigraphier, ronéoter, ronéotyper, télécopier, télégraphier, téléxer, téléphoner, verbaliser, xéroxer, xérogaphier, etc.*

1. Pourquoi un dictionnaire bilingue de verbes ?

Le verbe est l'élément essentiel de la proposition; c'est le lieu de prédilection de la prédication. Il commande la structure de la phrase. Il est considéré, à la suite de FILLMORE (68) comme le noyau de la phrase et nous partons de l'hypothèse que les contraintes liées à son sémantisme sont à l'origine de ses contraintes lexicales de la plupart des autres éléments, tout au moins ses actants.

Dans la préface qu'il a donnée au *Dictionnaire des verbes français* des frères CAPUT, Robert-Léon WAGNER (1969) affirme dans le même sens : « De plus en plus, il devient clair que le comportement grammatical des syntagmes et la signification des termes qui en sont le centre entretiennent des relations étroites. Les progrès actuels de la grammaire vérifient l'intuition de quelques lexicographes anciens enclins à ne pas dissocier la morphologie et la syntaxe de la lexicologie ».

Cet élément central de la proposition ou de la phrase est riche en signification et en nuance, que l'on saisit aisément grâce au contexte, aux prépositions et aux conjonctions nécessaires à la construction des phrases complexes. Le point de départ est la construction du verbe dans la phrase. La différence des sens s'établit selon qu'il est ou non suivi d'une préposition et d'un ou plusieurs compléments, selon la forme ou la classe sémantique de ces compléments. Et WAGNER de souligner, dans la même préface, l'importance des problèmes posés par l'espèce du verbe : « Qu'il s'agisse de la nature de ces termes prédicatifs, de la possibilité qu'on a ou qu'on n'a pas de restreindre leur force transitive, de leurs prépositions complémentaires, de leur sémantisme variable et des constantes qui le conditionnent ».

Comme il n'existe aucune langue dans laquelle les mots soient monosémiques, les dictionnaires bilingues autant que les dictionnaires monolingues de langue sont confrontés au phénomène de la pluralité des sens (polysémie) et des accidents historiques qui font que des unités lexicales morphologiquement identiques renvoient en fait à des significations différentes (homonymie).

Un des problèmes essentiels en lexicographie, que nous aurons à résoudre, est donc celui des critères de détermination entre cas d'homonymie justifiant deux ou plusieurs entrées de dictionnaire et cas de polysémie à l'intérieur d'une entrée unique. Nous serons par conséquent amenés à faire un choix entre un dictionnaire à traitement polysémique ou un dictionnaire à traitement homonymique. Dans le premier type on trouvera moins d'entrées, et les mots resteront ambigus : ainsi *Le Petit Robert* donne diverses interprétations de *charger* dans :

« Ce « *bouc émissaire* » qu'on chargeait de tous les péchés d'Israël » (*Daniel-Rops*).

→ **accuser, imputer** (à), **taxer**. (PR)

Dr. *Charger qqn* : aggraver les chefs d'accusation, apporter des preuves ou des indices de sa culpabilité. → **accabler, l. déposer** (contre qqn) (PR)

Par ext « *Chargez-le comme il faut [...] et rendez les choses bien criminelles* » (*Molière*). → **calomnier, noircir**. (PR)

qui seront à trouver sous l'entrée générale de *charger*, pourtant le verbe *charger* (a) n'est pas le même que (b), que (c), non seulement parce qu'il n'a pas le même sens, mais parce qu'il n'admet pas le même type de structures syntaxiques. Dans le second type, les entrées seront plus nombreuses, et les mots seront désambiguïsés : *charger* sera à chercher sous des rubriques différentes selon le contexte. La distinction entre homographes doit être faite notamment pour des cas, *à priori*, peu évidents, du moins en ce qui concerne leur aspect sémantique. Une même forme verbale peut appartenir à plusieurs sous-classes sémantiques, soit parce que chaque construction correspond à un sens différent du verbe (mais dans ce cas il y a deux entrées dans le dictionnaire), soit parce qu'avec un même sens, le verbe admet plusieurs constructions. Ainsi *marmorner* fait partie de la classe *Construction absolue* et de la classe *Construction simple directe* ou encore de la classe *Construction multiple*.

Pierre marmonne
Pierre marmonne des injures
Pierre marmonne à Marie qu'il n'est pas content.

L'homonymie de deux unités lexicales, qui ont la même prononciation et une signification différente, comme :

Mander qqn : Faire venir (qqn) par un ordre ou un avis. (langue soutenue) □ **appeler, convoquer.** *Mander qqn d'urgence.* (PR) et

Mander à qqn qqch : Faire savoir par lettre, message. (Péjor./littér.) **écrire.** « *Ma fille me prie de vous mander le mariage de M. de Nevers* » (**M^{me} de Sévigné**). (PR)

ou la polysémie d'un verbe comme « dire » font qu'on ne peut pas se contenter de laisser l'unité verbale, dans sa forme infinitive, isolée des éléments porteurs du sens, à savoir l'environnement syntaxique. En effet, il est des critères linguistiques qui peuvent aider à distinguer les homonymes ou à différencier les sens d'un terme polysémique :

1. la structure syntaxique où se trouve inséré le verbe;
2. certains aspects sémantiques de l'environnement syntaxique.

Les variantes sont nombreuses :

- * sans complément
- * un complément
- * deux compléments
- * nature prépositionnelle ou non de ces compléments
- * nature de la préposition
- * nature nominale, infinitive ou propositionnelle des compléments
- * classe sémantique des groupes nominaux rattachés au verbe (sujet, objet).

Ainsi on ne peut rendre compte de la plasticité sémantique du verbe *dire*, par exemple, qu'à condition de le décrire avec toutes les propriétés syntaxiques suivantes :

• **Construction absolue** :

Dire : Parler, annoncer, dans un jeu de cartes. (PR)

C'est à vous de dire.

• **Construction simple directe** (sans préposition) : les verbes qui prennent cette construction nominale ne servent pas forcément à transmettre des paroles intégralement et explicitement prononcées mais à rapporter.

Dire déclaratif transitif direct

Quant à la nature du complément, il peut être question :
d'une expression adverbiale d'allocation :

Dire oui, dire non

d'un SN avec N « énonçable »

Dire un mot, quelques mots, quelques paroles.

Pour un lexique bilingue des verbes de parole et de communication

*Dire ses projets.
Dire des bêtises.*

d'un SN + attribut de N2

Dire son camarade curieux

d'une complétive dont le verbe est à l'indicatif :

Il dit qu'il est malade, qu'il a besoin d'argent.

d'un infinitif rapporté à N1

Il dit être malade, avoir besoin d'argent.

d'une interrogative indirecte

Il dit pourquoi il est venu.

Dire jussif transitif direct :

Le verbe peut régir

– une complétive dont le verbe est au subjonctif

Le professeur dit qu'on parte tout de suite.

– Un infinitif rapporté à N2

Il dit de faire attention

– des complétives dont le verbe est au subjonctif

Le professeur dit qu'on parte tout de suite.

• **Construction simple indirecte** (avec préposition),

Dire déclaratif transitif indirect

Dans ce cas le complément prépositionnel peut être :

à SN allocutaire (à qui l'on parle)

Il a dit à toute sa famille.

Remarque : Le complément à SNhum allocutaire ajoute le sème de la communication à celui du comportement verbal.

de SN délocutaire (de qui l'on parle)

Il médit de ses collègues.

• **Construction multiple :**

Dire des injures à un importun.

Se dire à des gens discrets.

Dire à un ami pourquoi on ne l'a pas attendu.

Dire du mal des absents.

Se dire content de vivre.

L'ordre d'apparition des compléments n'est pas pris en compte, c'est-à-dire qu'un verbe comme *dire*, qui accepte les deux constructions (*dire à qqn qqch / dire qqch à qqn*) est répertorié dans une seule classe.

Mais le revers de cette richesse est qu'elle est parfois à l'origine de sérieux problèmes lorsqu'on traduit un texte, autrement dit quand on passe d'une langue à une autre.

Un dictionnaire bilingue de verbes aura à résoudre le problème de la non-identité de la syntaxe des langues et à ne surtout pas minimiser le rôle de la syntaxe et de la distribution faute de pouvoir établir l'équivalence de morphèmes entre la langue-source et la langue-cible.

Notre dictionnaire ne se contentera pas de donner une liste d'équivalents français du verbe arabe ou *vice-versa*, mais il présentera le verbe dans l'environnement syntaxique immédiat où il peut apparaître. Il répondra donc aux besoins de tous ceux qui attendaient un véritable dictionnaire dynamique de langue spécialisé. Il permettra en effet, grâce à ses 4500 exemples l'accès aux différents emplois des verbes, facilitant par-là la saisie de toutes les nuances de signification. Ainsi rendra-t-il aux verbes ce dont les dictionnaires modernes ont trop souvent tendance à les priver.

2. Pourquoi un dictionnaire bilingue de langue ?

S'agissant d'un dictionnaire de langue ou dictionnaire de mots bilingue, il peut servir d'outil pour la compréhension et la traduction, il propose des données d'ordre linguistique : outre les indications syntaxiques et sémantiques nécessaires à l'inventaire des sens des verbes (qui ne sont qu'exceptionnellement monosémiques, dotés d'une seule signification), il donne des indications phonétiques sur la prononciation (la transcription dans l'Alphabet Phonétique International (API)), ainsi qu'un ensemble d'informations sur les divers niveaux de langue et les relations de forme ou de sens avec les autres éléments du lexique (homonymes, synonymes, etc.).

Dans la mesure où ce lexique rend compte des différents sens répertoriés dans les deux systèmes linguistiques en question et des emplois discursifs, il comportera des exemples qui illustrent le fonctionnement de ces verbes en discours. Le classement de ces exemples sera basé selon un ordre décroissant de fréquence.

Notre lexique ne comporte pas de mots composés, en l'occurrence de locutions verbales, qui ont, pour nous le statut de lexème bien que celles-ci soient des syntagme figé comportant une combinaison d'au moins deux mots simples, inanalysable d'un point de vue syntaxique ou sémantique, la catégorie verbale composée ayant généralement le support d'expression idiomatique du type : *dire ses quatre vérités à qqn, dire la messe, faire des messes basses, mettre à plat, descendre en flammes, mettre sur le tapis, etc.* Mais ces deux sortes d'expressions sont en fait des phrases élémentaires dont la description appartient plus à la syntaxe qu'à la morphologie ou à la lexicographie.

3. Outil didactique

Ce lexique doit être un instrument de travail qu'on peut utiliser pour l'apprentissage du français et de l'arabe. Il sera bien entendu, un ouvrage de consultation devant permettre au lecteur d'employer correctement les mots. N'est-ce pas en fait, la mémoire lexicale d'une communauté ou chaque usager vient contrôler et enrichir son vocabulaire.

Tout dictionnaire, en tant qu'ouvrage didactique par excellence, met en rapport au moins deux ensembles linguistiques : d'une part les mots enregistrés, en l'occurrence, liste de verbes classés par ordre alphabétique (nomenclature), d'autre part les énoncés utilisés pour expliciter ceux-ci (définitions, traduction, exemples, etc.)

Il faut dire que les verbes de parole et de communication sont parmi ceux qui font mieux sentir par eux-mêmes ce qu'ils signifient que toutes les définitions qu'on peut en faire.

S'agissant d'un dictionnaire bilingue, il se contente de donner le terme équivalent dans la langue cible. Cette réponse informe sur le contenu sémantique du mot à travers le mot de la langue source, en renvoyant seulement au système de cette langue. J. Darbelnet (1970) a souligné l'insuffisance de cette seule information, que le découpage sémantique varie d'une langue à l'autre. V.G. Gak (1970), linguiste soviétique, insiste sur la différence qui sépare l'unité en langue, définie dans la langue source, et la réalisation en discours de l'unité correspondante dans la langue cible.

Notre dictionnaire sera donc un véritable dictionnaire bilingue. Il devra être conçu et organisé de manière à permettre le passage de l'une à l'autre langue. Il ne sera pas ce qu'on appelle aujourd'hui, le semi-bilingue, c'est-à-dire le dictionnaire monolingue accompagné d'équivalence dans une langue étrangère, il s'agira plutôt d'un ouvrage qui répertorie un ensemble de verbes d'une langue et les met en rapport non avec les définitions explicitant leur sens, mais avec les mots y correspondant dans l'autre langue.

En guise de conclusion

On peut dire que la question clé pour la lexicographie bilingue reste celle de la directivité (le dictionnaire est-il conçu pour la réception ou pour la production dans la langue cible). Un dictionnaire bilingue des verbes de parole et de communication doit contribuer à la compréhension de textes rédigés dans les deux langues du dictionnaire mais aussi la rédaction de textes dans les mêmes langues. Il s'adresse à tous ceux, qui sont de plus en plus nombreux, à travers la langue française ou la langue arabe désirent approcher la réalité contemporaine de l'autre et sont confrontés à tous les mass-média : radio, télévision, presse écrite, qui ont tendance à diffuser des éléments de savoir relatifs aux domaines économiques, politiques, scientifiques et techniques.

Aussi sommes-nous convaincus que ce dictionnaire comblera un vide chez les détenteurs des deux cultures, arabe et française, dans leurs activités de traduction, qui sont de plus en plus engagés dans un mouvement de culture mondiale, touchant à plusieurs secteurs de la science et des connaissances humaines.



L'hypertexte et la prise en compte de l'utilisateur dans la banque de terminologie en ligne¹

Raymond Mopoho

Université Dalhousie, Halifax, Canada

Les définitions de l'hypertexte sont aussi nombreuses que ses applications. L'hypertexte a été défini entre autres comme : un système informatisé permettant de relier des textes et d'autres documents au moyen de renvois; un système de gestion d'informations de nature associative; un système ou un sous-système d'information, composé d'une base de données et d'un mécanisme d'extraction d'information; un texte sous forme électronique qui exploite les possibilités de l'interactivité; un texte multi-séquentiel et non linéaire; un document contenant des notes, des renvois, des références, ou un index; une forme d'écriture ou de lecture non séquentielle; une technologie d'exploitation des données, puissante et intuitive, qui crée des liens entre des parties d'un document et qui permet de parcourir ce document en suivant les liens en question; un environnement qui favorise le développement des connaissances et offre des possibilités d'exploration illimitées; un programme qui permet à un auteur de fournir à son public des informations structurées; un concept selon lequel l'utilisateur peut lui-même structurer des informations mises à sa disposition (Drexler 1987; Franklin 1988; Ramaiah 1992; Tchudi 1988; Nelson 1987; Bush 1945). Bien que parfois divergentes, ces définitions décrivent chacune un aspect de ce qu'est l'hypertexte. Le fait qu'il n'existe à l'heure actuelle aucune définition englobante adoptée par la majorité des spécialistes semble témoigner non pas d'une certaine ambiguïté ou difformité du concept, mais plutôt, à notre avis, de la vaste étendue des possibilités de l'hypertexte, lesquelles n'ont pas encore été totalement exploitées. Dans le cadre du présent travail nous retiendrons la définition selon laquelle les systèmes hypertextes permettent « to create, annotate, link together, and share information from a variety of media such as text, graphics, audio, video, animation, and programs » (Balasubramanian, 1996). Par rapport aux systèmes traditionnels de traitement de l'information, la principale innovation des systèmes hypertextes est qu'ils offrent un accès flexible aux informations en combinant les notions de navigation, d'annotation et de « présentation sur mesure » (Bieber 1993). Une des conséquences de cette innovation est que l'utilisateur occupe désormais une place prépondérante dans le système de gestion d'information. Ci-dessous, nous traiterons tout particulièrement de la prise en compte de l'utilisateur dans la base de données terminologique en ligne², telle qu'elle se manifeste sous quatre formes : dans la conception du document hypertexte (hyperdocument), dans la structuration des données, dans l'affichage des informations, et dans l'évaluation du système hypertexte.

Il est en général admis que l'hypertexte imite la faculté cognitive de l'être humain, et plus exactement qu'il reflète la manière dont notre cerveau traite l'information³. Cette faculté fonctionnerait comme un réseau sémantique de concepts rattachés les uns aux autres par des liens associatifs. Étant donné que l'exploitation de l'hypertexte implique une activité de lecture (voire d'écriture), lors de la conception de l'hyperdocument on s'attache surtout à comprendre

1. Notre intention initiale était de faire porter l'étude aussi bien sur les banques terminologiques en ligne que sur les banques sur CD-ROM, dont *Termium* et *Le grand dictionnaire terminologique* de l'OLF. Nous avons dû abandonner cette idée parce que les banques actuelles sur CD-ROM utilisent surtout le SGBD (système de gestion des bases de données) et leur recours à l'hypertexte est presque nul.

2. Pour le présent travail nous avons analysé une quarantaine de banques en ligne, dont la liste exhaustive figure en annexe à la fin de l'article.

la manière dont l'utilisateur lit et écrit normalement. Pour ce faire, on recourt en général à des modèles élaborés par la psychologie cognitive. L'un de ces modèles est le modèle sémiotique selon lequel l'appréhension de la connaissance se déroule de manière interactive et par étapes successives aux niveaux lexical, syntaxique, sémantique et pragmatique. L'approche adoptée jusqu'ici pour traduire dans le contexte de l'hypertexte le comportement cognitif de l'utilisateur a été de décomposer le contenu en *nœuds* et en *liens*. Le nœud, encore appelé *pointeur*, est la composante qui renferme les informations, et il correspond à une page, à un sujet, à un article ou à un cadre, lesquels peuvent s'afficher sur un ou plusieurs écrans³; le lien (ou *hyperlien*) unit un nœud à un autre nœud, sur la base de relations sémantiques; le lien est habituellement enchâssé dans un mot, une expression, une proposition, une phrase, une image ou une liste de liens disponibles à la fin de chaque nœud; les liens peuvent être bi-directionnels, référentiels ou hiérarchiques. Lorsque les informations contenues dans le nœud sont une combinaison de textes, de séquences animées, d'images ou de sons, on parle d'*hypermédia* (hypertexte + multimédia).

Dans l'organisation du document hypertexte, on cherche à en renforcer la cohérence en structurant le réseau (de nœuds et de liens) selon une perspective propre à l'utilisateur. Alors que dans la conception du document on s'appuie sur le modèle cognitif de l'utilisateur, dans sa structuration on s'inspire du modèle des besoins en informations de l'utilisateur dans un contexte spécifique. Ces besoins sont déterminés à partir de la nature de la tâche que l'utilisateur se propose d'accomplir. Il s'ensuit qu'en principe, le contenu des nœuds est arrêté en fonction de l'objectif que l'utilisateur veut atteindre, le nombre de liens dépend de la complexité de la tâche que l'utilisateur doit exécuter, tandis que la quantité d'informations que renferme chaque nœud est établie en tenant compte de la capacité de la mémoire à court terme de l'utilisateur (il y a une gradation dans la distillation de l'information, le but recherché étant de ne pas fournir à l'utilisateur plus d'informations qu'il ne peut retenir à court terme). Pour alléger la navigation, les sujets similaires ou connexes sont regroupés et rendus plus facilement accessibles. En outre, de nombreux outils d'aide à la navigation sont mis à la disposition de l'utilisateur.

En ce qui concerne l'affichage de l'information, la tendance générale consiste à insister sur le fait que le logiciel doit être ergonomique pour la présentation à l'écran. La même information doit pouvoir être présentée dans des formats et des cadres différents, en fonction du profil de l'utilisateur, ainsi que de la nature de la tâche à accomplir. On suppose par exemple que l'utilisateur qui possède déjà une certaine connaissance du domaine dans lequel il effectue sa recherche n'a pas besoin de définition ou d'exemples de contexte d'utilisation; l'équivalent dans une autre langue lui suffit en général, et il devrait accéder rapidement ou uniquement à cette information dès la page principale d'interrogation; par contre, l'utilisateur non spécialiste aurait besoin d'activer autant de liens que nécessaire, en vue d'accéder aux définitions, aux exemples d'utilisation en contexte, aux diverses observations, aux synonymes, aux termes connexes, voire à des informations de type encyclopédique sur la vedette. Pour effectuer sa recherche, l'utilisateur doit disposer de plusieurs possibilités d'interrogation, dont la recherche par mots clés, par syntagmes avec ou sans connecteur logique, par domaines, par index, etc. Dans l'indexage, il est idéalement recommandé de créer une architecture comportant deux niveaux autonomes (Bruza 1990) : un niveau de surface (*l'hyperindex*) et un niveau profond (*l'hyperbase*). L'hyper-

3. Cette thèse, qui s'inspire du modèle de la structure de l'intellect de Guilford (Rao et Turoff, 1990), est soutenue par la grande majorité des auteurs dont Carlson (1989), Schneiderman (1989), Nielsen (1990), Turoff, Hiltz et Balasubramanina (1994). Elle est cependant remise en question par quelques autres spécialistes qui estiment qu'elle mériterait d'être nuancée. Ainsi, Rubens (1989 : 69) la trouve trop catégorique et souligne qu'il est difficile d'assimiler l'hypertexte à de l'intelligence artificielle car, par exemple, les connaissances nécessaires pour procéder à l'extraction de l'information ne sont pas générées par le système (hypertexte) mais « importées ».

4. Selon Schneiderman et Kearsley (1989), chaque nœud traite habituellement d'un seul sujet ou d'une seule notion; les liens constituent des renvois interactifs qui permettent à l'utilisateur de passer d'un nœud (un point de la base de données) à un autre, ce qui rend la lecture non séquentielle.

index est un réseau conceptuel qui contient des informations propres à l'index, tandis que l'hyperbase est un réseau de documents, constitué de nœuds et de liens.

L'utilisateur occupe également une place de choix dans l'évaluation du document ou du système hypertexte. Ainsi, pour que l'hypertexte soit jugé efficace, pertinent et utile, il faut (Wright 1991) : que l'utilisateur le trouve acceptable; qu'il prenne en considération les compétences de l'utilisateur en tant qu'utilisateur de l'information; qu'il soit adapté à la tâche et aux besoins de l'utilisateur; qu'il soit entièrement convivial, c'est-à-dire que l'utilisateur puisse le trouver facile à apprendre et à manipuler, que l'utilisateur soit à même de repérer les informations qu'il recherche, que l'utilisateur commette le moins d'erreur possible lors de la navigation et que ses erreurs ne compromettent pas la consultation de la base de données, et enfin, que le système soit esthétiquement « plaisant » à l'utilisateur. L'efficacité de l'hypertexte ne peut être garantie que par une bonne définition des liens, la création de mécanismes efficaces de recherche, la facilité de navigation (avec possibilité permanente de retour au point de départ), l'existence de points de repère, etc.

Malgré toute l'attention dont l'utilisateur semble faire l'objet dans la théorie relative à l'hypertexte, presque toutes les études publiées à ce jour révèlent que dans la pratique l'utilisateur du document hypertexte continue à faire face à certains problèmes, dont les plus graves ont trait à la désorientation spatiale, à la saturation cognitive⁵, et à la fiabilité de l'information.

Le terme *désorientation spatiale* renvoie au fait qu'à un certain moment lors de la navigation, l'utilisateur se sent complètement perdu dans l'hyperespace. Il ne sait plus d'où il vient, où il est, où il va, et comment retourner à son point de départ. Ce problème a été attribué entre autres à la culture de la « linéarité », laquelle aurait habitué l'utilisateur à chercher à savoir à tout moment où il se trouve, au lieu de se demander par exemple « qu'est-ce que j'ai appris jusqu'ici ». Quoi qu'il en soit, la sensation d'égarement est bien réelle et elle a été confirmée par diverses expériences (Marchionini 1988). La source du problème se trouverait au niveau de la conception de la structure de l'hypertexte. Une structure non appropriée entraîne la création d'un « document spaghetti », caractérisé par un trop grand nombre de liens, de nœuds, de chemins ou de niveaux de présentation. La désorientation spatiale pourrait être atténuée d'une part en réduisant au strict minimum nécessaire les choix de liens et de nœuds, et d'autre part en mettant à la disposition de l'utilisateur des outils de navigation appropriés (amélioration de l'interface-utilisateur) pouvant lui permettre par exemple d'avoir à l'avance un aperçu général du nœud vers lequel il se dirige, et de rentrer instantanément à son point de départ. Dans le même sens, Rao et Turoff (1990) estiment que plus la base de données est grande, plus elle souffre d'un manque de cohérence attribuable à l'ambiguïté sémantique des nœuds et des liens. Comme solution à ce problème, ils suggèrent un cadre qui classe respectivement les nœuds et les liens en six et en douze types sémantiques différents.

Le problème de la saturation cognitive⁶ est manifestement lié à la surabondance de l'information à laquelle l'utilisateur accède à l'occasion de la moindre opération de recherche. Sur l'écran d'affichage, l'information utile est parfois noyée dans une grande masse de renseignements dont la pertinence est difficilement évidente pour l'utilisateur. À titre d'exemple, un grand nombre de banques proposent sur leur écran d'interrogation : la liste des termes les plus demandés, la liste des derniers ajouts à la base de données; un ou plusieurs « termes du jour »; un hyperlien pour télécharger la base; des informations d'ordre statistique relatives aux jours

5. Selon Conklin (1987), les deux problèmes de désorientation spatiale et de saturation cognitive (« disorientation and cognitive overhead ») pourraient finir par compromettre l'utilité de l'hypertexte s'ils ne sont pas résolus de manière satisfaisante.

6. Teasdale (1994) utilise les expressions synonymiques « saturation cognitive » et « indigestion intellectuelle », et explique : « Une [...] limite importante de l'hypertexte c'est qu'il n'y a pas encore de « grammaire » qui permette de saisir d'un seul coup d'œil les différentes formes de continuités et d'enchaînements qu'un lien nous apportera si on l'active. Si on active, par exemple, un lien sur un mot, est-ce qu'on aboutira à une définition de trois lignes ou à une thèse de doctorat portant sur ce thème? Le lien ne nous le précise pas ».

de la semaine où la base reçoit le plus de demande, aux heures de pointe où le trafic est le plus dense, aux pays d'où proviennent les demandes, aux taux de demandes infructueuses, au volume des données transférées par jour, à la taille (en Mo ou en ko) de la base de données. À ces renseignements secondaires peuvent s'ajouter des informations totalement superflues, sous forme de publicité sur divers sites et produits. Dans des domaines omniprésents dans l'internet, comme l'informatique, la recherche sur un terme amène facilement l'utilisateur au site du concepteur du produit désigné par le terme, ainsi qu'aux sites des fabricants, des distributeurs, des détaillants, ou encore à des forums (« listes ») de discussion dont les membres s'intéressent au produit en question. Si la prolifération et une mauvaise organisation des nœuds et des liens provoquent la désorientation spatiale, l'avalanche d'informations affichées directement à l'écran ou contenues dans les multiples nœuds et liens proposés à l'utilisateur apparaît comme l'une des principales causes de la saturation cognitive.

La question de la fiabilité de l'information n'est pas véritablement spécifique aux bases de données terminologiques. Elle se pose en effet pour presque toutes les informations véhiculées dans l'internet. À ce sujet, Ciolek (1996) note que le Web se trouve à la croisée des chemins, et qu'il devra soit s'améliorer afin de mondialiser et de « démocratiser » le partage de l'information, ou alors sombrer à jamais dans la médiocrité. Pour rendre le Web crédible, il est urgent, toujours selon Ciolek (1996), de formuler des stratégies d'amélioration de la qualité. Dans ce sens, il suggère six niveaux distincts d'intervention : la programmation (enrichissement de l'interface de présentation), la procédure (élaboration de règles ou de conventions de définition du contenu), la structure (création de systèmes de méta-données), la bibliographie (amélioration des méthodes de dénomination et d'indexage), l'évaluation (application des paramètres de l'évaluation critique du contenu à toutes les publications) et l'organisation (mise en place de réseaux sociaux ou professionnels pour appuyer le contenu)⁷. Dans le cas spécifique des banques de terminologie, la fiabilité de l'information est souvent compromise par des facteurs dont certains des plus importants sont les suivants :

- l'apparent amateurisme des rédacteurs de fiches ; la plupart d'entre eux semblent ne posséder aucune connaissance ou expérience dans le domaine de la terminologie, et n'être armés en tout et pour tout que de leur seule enthousiasme ; dès la page d'accueil, les banques encouragent l'utilisateur à se joindre à l'équipe de rédaction ; on ne trouve nulle part de renseignements sur les qualifications ou affiliations professionnelles des rédacteurs (dont l'effectif est en général pléthorique) ; du reste, quand bien même de tels renseignements seraient disponibles, rien ne permettrait de garantir leur authenticité ; mais il s'agit là d'une lacune qui caractérise l'écrasante majorité des publications de l'heure dans l'internet ;
- le manque d'autorité des pourvoyeurs des termes : alors que dans la terminologie classique les néologies répertoriées proviennent essentiellement des professionnels du domaine concerné, dans les bases en ligne tous les usagers sont d'emblée invités à soumettre de nouveaux termes ; certaines banques sont programmées de sorte que tout terme ayant fait l'objet d'une recherche infructueuse soit automatiquement ajoutée à la base de données ;
- l'absence de références : très rares sont les banques qui fournissent les sources de leurs définitions, exemples et contextes ; même quand ces sources sont mentionnées, elles sont habituellement incomplètes (on se contente d'indiquer le nom de l'auteur ou le titre de l'ouvrage, sans aucun autre détail) ;
- la grande fréquence des mises à jour : contrairement aux ouvrages de référence imprimés ou aux bases de données sur CD-ROM, où les rééditions sont moins fréquentes et toujours signalées sur le produit, la banque électronique en ligne est régulièrement révisée (ajout ou élimination de termes, modification du contenu des entrées, etc.) sans qu'aucune indication n'en avertisse l'utilisateur ;

7. Cf. respectivement les notions de « programming approach », « procedural approach », « structuring approach », « bibliographical approach », « evaluative approach », et « organisational approaches » (Ciolek 1996: 44-71).

- l'instabilité au niveau de la localisation : les « déménagements » intempestifs qui sont monnaie courante dans l'internet caractérisent aussi les banques terminologiques; de nombreuses bases disparaissent du jour au lendemain sans laisser d'adresse, ce qui amplifie le problème de la fiabilité de la banque en tant qu'ouvrage de référence.

Malgré la multiplicité des banques de données en ligne et leur influence potentielle sur l'évolution terminologique dans un grand nombre de domaines, on constate une certaine apathie, ou tout au moins un manque d'intérêt manifeste de la part des spécialistes de la terminologie et de la lexicologie vis-à-vis de l'hypertexte⁸. Pourtant, comme le rappellent Bergenholtz et Tarp (1995 : 31),

« Three different « pillars » may be distinguished in metalexigraphy. **User research** [...] formulates theories and methods for examining dictionary use and makes observations concerning general models for improving the use of dictionaries [...]. **Dictionary criticism** [...] is concerned with dictionary reviews as well as with general models for the assessment of existing dictionaries. **Systematic dictionary research** is the formulation of improved theories, possibly with a view to their incorporation into the design of future dictionaries [...]. This pillar also includes histographical studies in the form of a restructuring of the theories that have formed the basis of earlier dictionaries [...]. »

C'est dire que l'étude de l'émergence et l'évolution des banques en ligne relève bel et bien du domaine de préoccupation traditionnel des lexicologues et des terminologues. Sans leur implication, il serait difficile d'envisager une intégration efficace et bénéfique des potentialités de l'hypertexte dans le domaine de la dictionnaire et de la terminographie. De nombreuses questions méritent d'être examinées au niveau de la théorie. Parmi ces questions on peut évoquer les suivantes :

- la fiche telle qu'elle existe aujourd'hui a été définie en tenant compte des limites du support imprimé, ainsi que de la linéarité dans la présentation des informations; or, le support de la fiche en ligne est immatériel, mobile, générable, instantané, interactif et délocalisé⁹, et les informations qu'elle contient sont non séquentielles; une mise à jour de la structure de la fiche terminologique permettrait de résoudre parallèlement le problème de la prolifération actuelle des modèles : sur une quarantaine de types de fiches, il a été impossible d'en trouver plus de deux qui présentent des structures similaires;
- la question de la structure de la fiche est directement liée à celle de la quantité d'informations qui devraient y figurer, ainsi qu'à celle de la convivialité des outils d'aide à la navigation; par conséquent, la théorie terminologique devrait contribuer à l'élaboration des critères d'organisation des informations dans la banque, notamment par l'identification et la classification des nœuds et des liens, ainsi que par la définition des profils et des besoins types des usagers;
- compte tenu des lacunes du type évoqué ci-dessus, il serait utile de déterminer quels devraient être les critères d'évaluation de la banque de données, dans la mesure où les critères actuels (objectif, public cible, attitude linguistique, nature des données, organisation

8. Il s'agit apparemment d'un phénomène qui ne se limite pas aux terminologues et lexicologues. Nathan (s.d.) relève que « [a] factor in my pessimism about realising the potential of hypertext is an apparent lack of interest in hypertext among mainstream language or communication theorists ».

9. Ces caractéristiques ont été définies par Balpe (1990) qui les explicite comme suit : le support hypertexte n'a pas d'existence matériel (immatérialité); l'apparence des signes de l'hyperdocument peut être modifiée instantanément (mobilité); il est possible de générer du texte nouveau en temps réel (générativité); on peut faire apparaître du texte en temps réel (instantanéité); le choix du parcours est facultatif et des parcours sont susceptibles de déclencher certains processus de l'ordinateur (interactivité); il n'est pas nécessaire d'être au même endroit pour consulter ou pour créer un document hypertexte (délocalisation).

des données, mode de dissémination) élaborées pour les bases de données de type traditionnel ne peuvent strictement s'appliquer ici;

- la qualité de la fiche technologique : il conviendrait probablement de réaffirmer les critères classiques de précision, de monoréférentialité, d'univocité et d'intégration; pour le moment, les seules critiques que reçoivent les gestionnaires des banques sont les commentaires des usagers;
- la distinction qui est traditionnellement établie entre les différents types d'ouvrages de référence semble perdre de sa pertinence dans l'internet : grâce aux possibilités de stratification de l'information qu'offre l'hypertexte, la même base de données peut se consulter comme un lexique, un glossaire, un dictionnaire ou une encyclopédie, selon les besoins de l'utilisateur et l'étendue de la navigation; les divers titres des banques (« dictionnaire », « glossaire », « annuaire », « guide », « jargon », « vocabulaire », « encyclopédie », etc.) attestent largement de ce fait;
- l'intégration du multimédia dans l'hypertexte devrait être rigoureusement encadrée, afin de la limiter à l'essentiel.

Malgré ses lacunes actuelles, l'hypertexte contribue considérablement à améliorer l'efficacité et l'exploitation de la banque, en offrant à l'utilisateur la possibilité de choisir la méthode d'interrogation qui est idéale pour lui, de naviguer aisément dans une énorme masse de données, d'explorer le contenu de la banque selon ses besoins du moment et ses aptitudes personnelles, d'afficher l'information sous la forme qui lui convient le mieux, de générer lui-même de l'information en passant si nécessaire du statut de lecteur à celui d'auteur, etc. En plus, par rapport aux systèmes traditionnels, son coût de production et de diffusion semble relativement faible (l'accès à toutes les banques actuelles est gratuit). Dans ces conditions, on peut quelque peu s'étonner de ce que de nombreux dictionnaires électroniques hésitent à tirer parti des innovations de l'hypertexte¹⁰. Par exemple, dans *Termium* sur CD-ROM, pour accéder aux sources bibliographiques relatives à une vedette et à ses synonymes, il faut passer par une lettre (« a », « b », « c », etc.) renvoyant à un code qui, à son tour, correspond à une entrée dans la banque des « sources », laquelle ne peut être consultée qu'en sortant complètement de la banque des « termes »; or, le recours à l'hypertexte pourrait permettre d'accéder directement aux références par une simple activation de la lettre correspondante, et cela sans interrompre la consultation de la fiche. En outre, la fiche affichée à l'écran pourrait être allégée (c'est-à-dire réduite au domaine et aux vedettes dans chaque langue), laissant ainsi le choix à l'utilisateur d'activer ou non des liens qui mèneraient à la définition, au contexte, aux observations, à la référence, etc. Il est donc plus qu'évident que l'hypertexte est un précieux outil dont l'importance ira grandissante pour les usagers des systèmes d'extraction d'information, y compris ceux des banques de terminologie. L'hypertexte et l'internet creusent l'écart entre les informations disponibles et ce que l'utilisateur peut absorber, traiter et utiliser (Chen 1992). Les théoriciens de la terminologie devront décider d'encadrer le processus d'intégration de l'hypertexte dans la terminographie, ou alors laisser aux spécialistes d'autres disciplines le soin de modeler la nouvelle banque terminologique, comme cela a été le cas jusqu'ici.

10. Actuellement on trouve aussi bien en réseau (internet ou autre) que sur CD-ROM un grand nombre de « banques de terminologie » qui ne sont en fait qu'une version électronique des ouvrages imprimés : leur degré d'intégration de l'interactivité qu'apporte l'hypertexte est nulle ou très faible, d'où une structure encore lourdement tributaire de la linéarité.

**Annexe : Listes des banques
de terminologie en ligne étudiées**

- ABC du multimédia de formation* : <http://www.linux-france.org/prj/jargonf/>
AllWords.com : <http://www.allwords.com/>
Babylon – Dictionary and Translator : <http://www.babylon.com/>
Base de connaissances en Télécommunication et Informatique :
<http://www-inf.int-evry.fr/~molinie/bct/>
Dictionary.com : <http://www.dictionary.com/special/>
Dictionnaire de l'internaute (IBM Canada) : <http://www.can.ibm.com/francais/dico/>
DictSearch – Fast Dictionary Search Utility : www.foreignword.com
Dixie Multilingual On-line Dictionary : <http://www.cs.ut.ee/~gordon/dixie/dixie.cgi>
Cyberdico – On-line Word Translator : <http://signserver.univ-lyon2.fr/home/Traduc.html>
The EdWeb Dictionary : <http://edweb.cnidr.org/dic.html>
EuroDicAutom : <http://eurodic.echo.lu/cgi-bin/edicbin/EuroDicWWW.pl>
FOLDDOC – Free Online Dictionary of Computing : <http://foldoc.doc.ic.ac.uk/>
Foreign Languages for Travelers : <http://www.travlang.com/languages/>
Le glossaire français d'Internet : <http://sicwww.epfl.ch/SIC/glossaire.html>
Le glossaire français d'Internet (Vector Communication) : <http://www.vector.ch/Vector/f/glossaire.html>
Glossaire informatique des termes de la Commission ministérielle de terminologie informatique : <http://www-rocq.inria.fr/~deschamp/www/CMTI/glossaire.html>
Glossaire des termes – Internet : <http://www.uqac.quebec.ca/biblio/referenc/glossair.htm>
Glossaire de termes liés à WWW : <http://sicwww.epfl.ch/SIC/glossaire.html>
Glossaire des termes MultiMédia : <http://www.cenatoulouse.dgac.fr/divisions/SSS/Multi-media/glossaire.html>
Glossary of Internet Jargon : <http://www.monmouth.edu/monmouth/academic/classnotes/kuntz/jargon.html>
Glossary of Terms – The Basics of Electronic Data Exchange : http://www.geology.iastate.edu/new_100/glossary.html
Illustrated Glossary of Geology Terms : http://www.geology.iastate.edu/new_100/glossary.html
The Internet Dictionary Project : <http://www.june29.com/~chambers/IDP/IDPsearch.html>
The Internet Go Dictionary : <http://www.cwi.nl/people/jansteen/intergo/intergo.html>
Internet Jargon Explained : <http://www.webworld.co.uk/web/info/jargon.html>
Le Jargon Français : <http://www.linux-france.org/prj/jargonf/>
LangSoft Multilingual Dictionary : <http://www.translator.cz/bin/translator?trn=uk2cz&gif=0&vcb=hello&src=a&dst=%28%E8len + neur %E8it %FD %29>
Lexique des néologismes Internet : <http://wwwchimie.u-strasbg.fr/membres/GB/Lexique.html>
LittleExplorers : <http://www.LittleExplorers.com/languages/Frenchdictionary.html>
The LOGOS Dictionary : http://www.logos.it/owa-s/dictionary_dba.sp?lg=EN
NetGlos – The Multilingual Glossary of Internet Terminology : <http://wwli.com/translation/netglos/netglos.html>
Netlingo : <http://www.netlingo.com/index.html>
The New Hacker's Dictionary : http://earthspace.net/jargon/jargon_toc.html#SEC22
One Look Dictionaries : <http://www.onelook.com/>
Rivendell's Machine Translation Dictionary : <http://rivendel.com/~ric/resources/translator.html>
TechDico – Dictionnaire technique mécanique : <http://www.multimania.com/baobab/techdico.html>

Raymond Mopoho

TechEncyclopedia : <http://www.techweb.com/encyclopedia/>

Vocabulaire informatique : <http://uhp.u-nancy.fr/DOC/vi/>

Webopedia – Online Computer Dictionary for Internet Terms and Technical Support : <http://www.webopedia.com/>

Un outil informatique pour l'apprentissage et/ou la traduction : les prédicats de < DIRE > dans les langues romanes peuvent-ils contribuer au dialogue Nord/Sud ?

Robert Vivès
LLI, UMR 7546 et Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis,
Saint-Denis, France

Cette présentation est liée au thème de la communication de M^{me} Rahirinirina Rabaovolo-lona concernant la mise en parallèle de constructions idiomatiques du malgache et du français. Le logiciel « Les mots pour le < DIRE > » est une application informatique sous ACCESS 97 pour l'enseignement et/ou la traduction de deux sous-classes de prédicats du discours rapporté (prédicats de < DIRE > : reprocher/désapprouver, féliciter/approuver) en français et en espagnol, avec extension possible à d'autres langues romanes. Notre objectif est d'argumenter le fait que ce type de dispositif logiciel peut être utilisé pour la présentation de données concernant des langues typologiquement plus éloignées que le français et l'espagnol.

1. « Les mots pour le < DIRE > »

1.1. Objectif

Fournir aux enseignants et aux étudiants de langues romanes des descriptions syntaxiques et sémantiques plus précises que celles qu'on trouve habituellement dans les dictionnaires et les grammaires.

1.2. Contenus

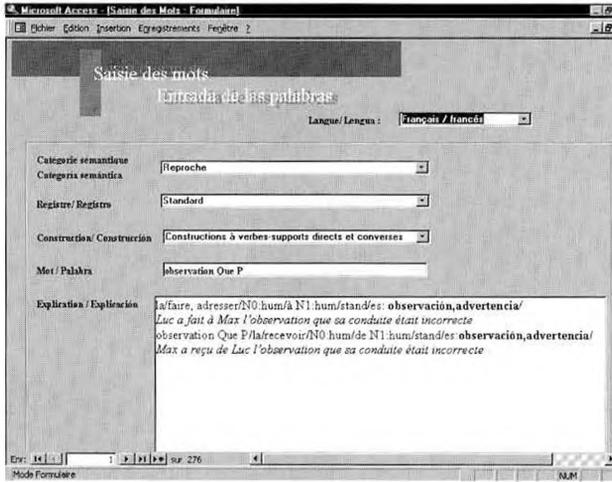
Des grammaires, des dictionnaires de structures, des batteries d'exercices. L'analyse lexicosyntaxique a été faite à partir des travaux existants dans les lexiques-grammaires des langues prises en compte.

1.3. Codages

On trouve d'abord le détail de la structure, en commençant par le substantif (prédicatif ou partie de verbe composé) ou le verbe s'il est prédicatif, puis une phrase d'exemple. En fin de ligne, on trouve l'indication du registre et l'équivalent en traduction. Dans l'écran ci-dessous le premier champ est celui du déterminant, par défaut vient après l'expression qui constitue l'entrée, ici « *observation Que P* », puis les verbes, les arguments, etc.

1.4. Architecture

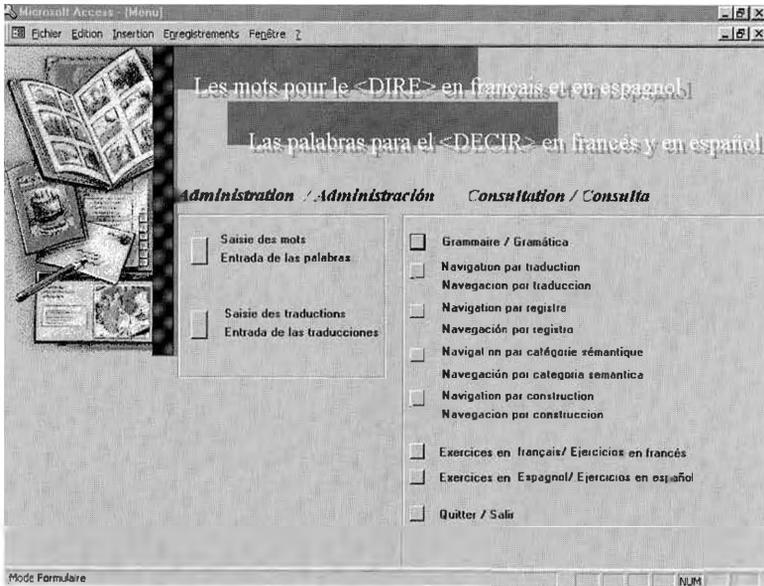
Le logiciel sous Access 97, réalisé par l'Université Paris 8 et l'Université Autonome de Barcelone (Contrat : 371666-CP-297-1-ES-Lingua D-LD), comprend deux volets : **Administration, Consultation.**



Administration permet la saisie des entrées et des traductions (sous Word) pour toutes les langues envisagées .

Consultation permet :

- la navigation de langue à langue pour les parties « grammaire », « dictionnaire », « exercices » ;
- la navigation par « domaine » dans chacun des dictionnaires : *traduction, registre, catégorie sémantique, type de construction.*



2. Applications possibles

Le fait que les éléments décrits sont saisis comme des blocs n'implique pas une correspondance terme à terme, en nature et en nombre, des champs retenus pour la description. On le

Un outil informatique pour l'apprentissage et/ou la traduction

voit sur la copie d'écran de la page 1, qui présente ce qu'on obtient en cliquant sur « Détails/Detailles », à droite dans l'écran ci-dessous.

Les liens entre ces entrées « compactes » sont établis à partir des critères jugés pertinents pour la consultation, comme par exemple, dans les écrans ci-dessous, la « navigation par registre » :

Microsoft Access - [Liste des registres : Formulaire]

Navigation par registre
Navegación por registro

Langue/Lengua : Français / francés | Registre / Registro : Argotique

Mot / Palabra	Construction / Construcción	Cat Sémantique / Cat Sémántica	Imp. / Imp.
puculer	Constructions à verbes-supports directs et converse	Reproche	<input type="checkbox"/> Détails/Detailles
puculer	Verbes	Reproche	<input type="checkbox"/> Détails/Detailles
pinailler	Verbes	Désapprobation	<input type="checkbox"/> Détails/Detailles
savon	Constructions à verbes-supports directs et converse	Reproche	<input type="checkbox"/> Détails/Detailles

Enr: 1 sur 4
Mode Formulaire

ou la « navigation par catégorie sémantique » :

Microsoft Access - [Liste des Catégories : Formulaire]

Navigation par Catégorie sémantique
Navegación por Categoría semántica

Langue/Lengua : Français / francés | Catégorie / Categoría semántica : Félicitation

Mot / Palabra	Registre / Registro	Construction / Construcción	Imp. / Imp.
acclamer	Standard	Verbes	<input type="checkbox"/> Détails/Detailles
apologie	Soutenu	Constructions à verbes-supports directs et converses	<input type="checkbox"/> Détails/Detailles
applaudir	Standard	Verbes	<input type="checkbox"/> Détails/Detailles
chapeau	Famlier	verbes composés	<input type="checkbox"/> Détails/Detailles
compliment	Standard	Constructions à verbes-supports directs et converses	<input type="checkbox"/> Détails/Detailles
compliment	Soutenu	Constructions à verbes-supports directs	<input type="checkbox"/> Détails/Detailles
complimenter	Standard	Verbes	<input type="checkbox"/> Détails/Detailles
congratulations	Soutenu	Constructions à verbes-supports directs et converses	<input type="checkbox"/> Détails/Detailles
couronnes	Standard	verbes composés	<input type="checkbox"/> Détails/Detailles
éloge	Soutenu	Constructions à verbes-supports directs	<input type="checkbox"/> Détails/Detailles
félicitations	Standard	Constructions à verbes-supports directs et converses	<input type="checkbox"/> Détails/Detailles
féliciter	Standard	Verbes	<input type="checkbox"/> Détails/Detailles

Enr: 1 sur 25
Mode Formulaire

Ce dispositif pourrait être utilisé pour présenter, en regard de la description des Adjectifs figés envisagée pour le français,

Expression	N0	Classe de ADJ	N Comparant	Classe du N comparant	Syntaxe	Registre	Sens	Traduction mot à mot en malgache	Traduction approximative en malgache
Bête comme une oie	Hum	Intellect-	oie	ANIMAL		neutre			
Fort comme un turc	Hum	Physique+	Turc	HUM : nation		neutre			
Couard comme une pie	Hum	Moral-	lièvre	ANIMAL		vx. litt.			
Bavard comme une pie	Hum	Moral-	pie	ANIMAL		Neutre			
Sec comme une trique	Hum	Physique	trique	INANIME CONCRET		Neutre			

les données correspondantes du malgache telles que les a présentées Mme Rahirinirina Rabaovololona, en concevant une architecture conforme aux critères pertinents de ce nouveau travail.

Variation synonymique dans la traduction automatique

Wahiba Ben Abdesslem
Institut Supérieur de Gestion, Le Bardo, Tunisie

Introduction

Il est de tradition qu'on assimile la traduction automatique à l'absence de variation, c'est-à-dire de différence et d'altérité. C'est pour cette raison qu'on réduit généralement son impact à la sphère des textes strictement informatiques.

Or, la théorie des classes d'objets nous fournit la preuve incontestable que la description systématique d'une langue permet d'établir des relations synonymiques entre les différentes manières de dire la même chose dans le cadre de la même langue, ce qui résout le problème de répétition, de reprise anaphorique. Par exemple, les deux phrases suivantes sont synonymes :

- (1) *Le sourire de Marie a séduit Paul.*
- (2) *Le sourire de Marie a charmé Paul.*

Si on pose le problème dans le cadre du passage d'une langue à une autre et qu'on applique la même méthodologie, il faut prévoir un système informatique capable d'opérer le transfert des variations d'une langue à une autre, qui ne répondent pas nécessairement à la même configuration, surtout lorsqu'il s'agit d'idiosyncrasie. Par exemple, la phrase (1) est traduite en arabe par les phrases synonymes suivantes :

- (1') a- *Le sourire de Marie fatana Paul*
- b- *Le sourire de Marie asara Paul*
- c- *Le sourire de Marie zaḍaba Paul*
- d- *Le sourire de Marie aḍalla Paul*
- e- *Le sourire de Marie aroua Paul*

Cependant, la phrase (2) est traduite en arabe par les phrases synonymes suivantes :

- (2') a- *Le sourire de Marie saḥara Paul.*
- b- *Le sourire de Marie fatana Paul.*

C'est à partir d'un échantillon de verbes psychologiques que nous comptons proposer des repères méthodologiques de conception d'un outil de traduction qui puisse tenir compte de cette variation.

Puisque le traitement automatique des langues naturelles nécessite, en plus de la description linguistique, une modélisation formelle adaptée à leur traitement, nous proposons le formalisme d'automates et des transducteurs, qui semblent être des structures de données bien appropriées.

2. Les classes d'objets

Les classes d'objets sont déterminées par les relations syntaxiques qu'elles entretiennent avec un opérateur (verbes, noms, adjectifs). Les classes d'objets ont le mérite de permettre un

codage du lexique de manière à ce que pour un verbe déterminé, on peut fixer son domaine d'arguments, c'est-à-dire disposer de la liste des domaines susceptibles d'être des sujets ou des objets. Elles permettent aussi d'accéder à la liste des verbes dont un nom déterminé est susceptible d'être un complément. Par exemple, parmi les emplois du verbe lire, nous avons : *Nhum lire N-hum*, où le sujet est un groupe nominal de type humain et le complément d'objets est un groupe nominal de type non humain. Ceci nous permet de considérer les deux phrases suivantes correctes :

- (3) *Luc lit un poème*
- (4) *Luc lit un livre*
- (5) *Luc lit une maison*

La phrase (5) n'est pas aussi acceptée que les phrases (3) et (4), la description *Nhum lire N-hum* semble une description grossière, car *N-hum* ne suffit pas à déterminer d'une manière exacte la nature du complément.

En passant en revue tous les noms non humains qui peuvent figurer comme compléments du verbe lire, on remarque que seuls les noms désignant une écriture ou un support d'écriture peuvent être considérés comme compléments du verbe lire. Si on considère que la classe *Necrit* regroupe les noms tels que *poème, conte,...* et que la classe *Nsup-ecrit* regroupe les noms tels que : *ardoise, livre, journal, cahier,...* on peut avoir des représentations syntaxiques plus précises de type :

- Nhum lire Necrit*
- Nhum lire Nsup-ecrit*

3. Les classes d'objets et la traduction

La traduction est le passage d'une langue naturelle à une autre langue naturelle, ce qui nous conduit à considérer lors de la traduction les propriétés syntaxiques, sémantiques et lexicales des deux langues en parallèle. La traduction est à la fois un transfert de mots, de structure et de sens d'une langue à une autre. La notion de classe d'objets participe considérablement dans la prise en compte de ces notions. Si l'on considère les trois phrases suivantes :

- (6) *Luc regarde la télé*
- (7) *La maison regarde la montagne*
- (8) *Le professeur a regardé ma thèse*

et que l'on veuille les traduire en arabe, ce la donne les phrases suivantes :

- (9) *Luc jufahidu la télé*
- (10) *Le professeur ajana ma thèse*
- (11) *La maison jutillu la montagne*

Si l'on considère uniquement les traits *Nhum* et *N-hum*, cela ne suffit pas à avoir la bonne traduction. En effet, les deux premières phrases correspondent exactement à la même structure : *Nhum regarde N-hum*, la troisième phrase correspond à *N-hum regarde N-hum*. Par contre, si nous tenons compte dans la traduction des classes suivantes : *Noeuvre* : *travail, thèse, article,...* et *Nlocatif* : *montagne, mer, rue,...* cela permettra de traduire la structure française :

- Nhum regarde Noeuvre*
en sa correspondante en arabe : *Nhum ayana Noeuvre*

Variation synonymique dans la traduction automatique

et la structure française : Nhum regarde Nlocatif
en sa correspondante en arabe : *Nhum juṭillu Nlocatif*

Dans les autres structures, le verbe regarder sera traduit en *juḥahidu*, etc.

4. La synonymie

La langue « économise » parfois en utilisant le même mot à plusieurs fins (polysémie). La langue « gaspille » parfois en utilisant plusieurs mots à une seule fin (synonymie). La synonymie caractérise le lexique de chaque langue, un verbe comme *attaquer* peut avoir plusieurs synonymes :

attaquer « un sujet » : *commencer, entamer,*
attaquer « quelqu'un » : *agresser, critiquer,*
attaquer « un pays » : *faire la guerre, bombarder.*

Au sein d'une même langue, nous sommes contraint, lors de la recherche d'un synonyme d'un verbe, de tenir compte de la relation syntaxique que le verbe entretient avec ses arguments, ainsi que le contexte (nature des arguments) dans lequel le synonyme est utilisé.

La notion de classes d'objets permet de séparer les emplois d'un verbe et de fixer les conditions dans lesquelles un verbe synonyme est acceptable. En effet en spécifiant des classes à partir des relations qui existent entre le verbe et le complément, on peut définir les synonymes exacts de ce verbe.

Si nous considérons la structure *Nhum aime Nhum* nous avons un grand choix de verbes, synonymes : *adorer, affectionner, s'amouracher à, s'attacher à, blairer, chérir, s'embéguiner de, s'embraser pour, s'enticher de, s'éprendre de, estimer, être amoureux de, être coiffé de, être fou de, brûler pour, idolâtrer, en pincer pour, raffoler de, tomber amoureux de, se toquer de, vénérer, avoir de l'attachement pour, avoir le béguin pour, avoir dans la peau, avoir un coup de cœur pour, etc*

Il ne peut pas exister de synonymie parfaite, ces différents synonymes se distinguent non seulement par des nuances de sens (neutre, laudative, dépréciative), mais aussi par d'autres concepts tels que l'archaïsme (nouveau ou ancien), l'intensité, le niveau de langue (vulgaire, soutenu), le caractère plus ou moins imagé, etc.

Lorsqu'on établit une liste de synonymes, il est nécessaire d'indiquer ces notions afin de préciser le contexte dans lequel un synonyme est plus approprié qu'un autre.

5. La synonymie et la traduction

Le problème est à considérer doublement lors de la traduction. En effet, un verbe français tel que *apprécier* peut avoir plusieurs traductions en arabe. La première traduction donnée par un dictionnaire français – arabe (Idriss 1996) pour le verbe *apprécier* est : *saqda*. Cependant, le verbe *saqda*, lui, correspond à plusieurs synonymes : *aḥabba, aqajaba, etc.*

Pour une phrase de type :

Nhum aime Nhum (Luc aime Marie)

On peut avoir comme résultat de la traduction, une liste de phrases valables (synonymes) :

(12) *Nhum (aḥabba + aḥaḥḥa + ḥawa + taallaqa bi) Nhum*

(13) *Nhum (aajaba) Nhum.*

(14) *Nhum (abada + hama bi + tawallaq bi + tadallaha bi) Nhum*

(15) *Nhum (ihtaram + iatabara) Nhum*

(16) *Nhum (qzza + dallala) Nhum*

Cependant, entre ces phrases il n'y a pas une vraie synonymie, les verbes utilisés dans la phrase (12) correspondent au verbe *aimer*, ceux de la phrase (13) au verbe *admirer*, ceux de la phrase (14) au verbe *adorer*, ceux de la phrase (15) au verbe *estimer* et ceux de la phrase (16) *chérir*. Mais les verbes *aimer*, *admirer*, *adorer*, *estimer* et *chérir* sont tous des synonymes.

Le problème qui se pose, c'est quel verbe choisir parmi la liste des synonymes de la langue cible qui correspond le plus parfaitement possible au verbe de la langue source.

6. Traduction des phrases avec verbes psychologiques

Nous nous sommes intéressé dans notre étude à la traduction du français vers l'arabe et de l'arabe vers le français. Nous nous sommes limité à une classe bien déterminée de verbes : les verbes psychologiques.

Pour réaliser la traduction des phrases contenant un verbe psychologique et vu le rôle des classes d'objets et les problèmes que pose la synonymie dans la traduction, nous avons étudié les phrases simples de type : *N0 V N1*, le verbe (V) exprime un sentiment déclenché par N0 et éprouvé par N1.

6.1. Nature du sujet (classes d'objets du sujet)

Le sujet (N0) d'un verbe psychologique peut être un infinitif :

(17) *Rester à la maison embête Marie.*

Un complétif :

(18) *Que Paul tarde inquiète Marie.*

Un humain :

(19) *Paul amuse Marie.*

Un nom concret :

(20) *Cette maison a séduit Marie.*

Un substantif abstrait :

(21) *La vérité irrite Paul.*

Certains verbes tels que *agacer*, *angoisser*, *apaiser*, *bercer*, *bouleverser*, *bloquer*, *contrarier*, *calmer*, *déchirer*, *duper*, *embêter*, etc. acceptent les quatre types de sujet : infinitif, complétif, humain, concret, abstrait. La classe d'objets à laquelle le sujet doit appartenir a un champs très vaste :

(*Nhum + N-hum + V-inf + QueP*) *V N1*

Cependant, pour certains verbes tels que *absorber*, *agiter*, *buter*, *chambouler*, *dégonfler*, *effondrer*, *navrer*, *méduser*, etc. le champ de distribution du sujet est plus restreint. En effet, pour ces verbes le sujet N0 ne peut pas être un humain. La structure de ces phrases est de type :

(N-hum + V-inf + QueP) V N1

6.2. Nature de l'objet (classe d'objets de l'objet)

Le complément d'objet (N1) peut être un humain :

(22) *Ceci séduit (Marie, les enfants, les gens,...).*

Un substantif non humain animé :

(23) *Luc agite (le chien + le cheval,...).*

Un substantif non humain non animé (emploi imagé) :

(24) *Luc soulage son fauteuil.*

Un substantif non humain abstrait :

(25) *Le yoga apaise l'esprit*

N1 peut être aussi de la forme Det N de Nhum :

(26) *La jalousie ronge le cœur de Marie.*

Le comportement des verbes psychologiques quant à la distribution du complément diffère d'un verbe à un autre. En effet, un verbe tel que *choquer* peut avoir plusieurs types de compléments :

(27) *Cette chanson choque Marie.*

(28) *Cette chanson choque les oreilles de Marie.*

(29) *Ce tableau choque les yeux de Marie.*

Par contre, la phrase suivante n'est pas acceptée :

(30) **Ce tableau choque les mains de Marie*

En effet, on ne peut pas *choquer les mains de quelqu'un*. Le phrase (30) montre qu'il est essentiel de déterminer une classe regroupant les substantifs (N) de type : *oreille, œil, âme, moral, convictions, etc.* qui entrent dans la structure : *N0 choquer Det N de Nhum*.

Les phrases suivantes posent également un problème :

(31) **Cette chanson choque les yeux de Marie*

(32) **Ce tableau choque les oreilles de Marie*

Il est vrai que *N0 choquer (les yeux + les oreilles) de quelqu'un* est acceptée, mais non pas avec n'importe quel N0.

De nouvelles contraintes apparaissent. Pour les verbes qui acceptent la structure : *N0 V Det N de Nhum*, il faut préciser le couple (N0, N), c'est-à-dire s'assurer qu'il y a un lien sémantique entre N0 et N (appartenance au même domaine).

6.3. La traduction automatique

Comme nous venons de le montrer, les structures dans lesquelles les verbes psychologiques entrent sont complexes. Dans ce travail nous nous sommes intéressé principalement aux structures de type :

NO V Nhum

et

NO V N-hum.

L'objectif est de procéder à une traduction des phrases avec verbes psychologiques, qui permet de tenir compte de la notion de synonymie en tirant profit du concept des classes d'objets.

Nous avons examiné une série de verbes psychologiques (en français et en arabe). Nous avons essayé de les classer en les regroupant en classes synonymiques ; dans chaque classe synonymique nous avons effectué des sous-classes relatives aux distinctions de nuance de sens, d'intensité, d'archaïsme, de niveau de langue, de caractère plus ou moins imagé, etc. Nous avons par exemple pour le verbe *ennuyer* les classes suivantes :

C1 : intensité (donner du souci) :

C11 soutenu :

Assombrir

Ennuyer

Inquiéter

Tourmenter

C12 moins soutenu :

Tracasser

Turlupiner

C2 : intensité (causer un dérangement) :

C21 soutenu :

Déranger

Importuner

Indisposer

C22 moins soutenu :

Embêter

Emmouscailler

Enquiquiner

Lanciner

C22.1 imagé :

Casser les bourses

Courir sur le haricot

Cramponner

C3 intensité (mettre en colère)

C31 soutenu :

Agacer

Insupporter

C32 moins soutenu :

Emmerder

Endêver

C321 imagé :

Casser les pieds

Empoisonner

Faire chier

Faire suer

C4 intensité (causer la lassitude, la fatigue)

C41 soutenu :

Excéder

Lasser

C411 imagé

Emieller

Endormir

Fatiguer

Peser

C42 moins soutenu :

Estourbir

jamber

Taller

Tanner

C421 imagé

Assommer

Barber

Raser

Ce travail doit être effectué évidemment dans les deux langues (arabe et français), si nous voulons faire la traduction dans les deux sens. Pour cette raison nous avons cherché la traduction la plus proche du verbe *embêter*. La première fournie par le dictionnaire est *azaja*, nous avons cherché les synonymes de ce verbe et nous avons effectué la classification suivante :

C1 : donner du souci

Ahamma
Aqlaqa
fayala
Arbaka
Iqaada
Aδδaba
Aḥzana
kaddara

C2 : causer un dérangement

azaaja
Aḍjara

Abrama

ḍaaqa

C3 mettre en colère

Ayaada
Sammama
Aḍrasa
istaḥara

C4 causer la lassitude

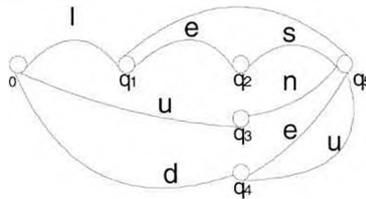
Arhaka
Ajhada
Anhaka
Atajara

6.4. Les automates et les transducteurs

Le traitement automatique des langues naturelles nécessite une représentation formelle pour modéliser et manipuler les faits linguistiques. Les automates et les transducteurs sont des structures très utilisées pour le traitement des langages formels, comme les langages de programmation. Ces concepts se montrent appropriés pour traiter également les langues naturelles. Elles sont suffisamment souples : on peut insérer des données, supprimer et même compresser les données. De plus, les transducteurs permettent, à partir d'un alphabet source, de générer un alphabet cible, ce qui peut avoir de l'intérêt pour la traduction automatique.

6.4.1. LES AUTOMATES

Un automate est un graphe orienté étiqueté comme le montre la figure suivante :



La définition mathématique est la suivante :

Un automate est un quintuplé (A, F, I, F, D)

A : ensemble de l'alphabet : { l, e, a, d, u, n, s }

Φ : ensemble des états de l'automate : { q0, q1, q2, q3, q4, q5 }

I : ensemble des états initiaux : { q0 }

F : ensemble des états finaux : { q5 }

D : fonction de transmission qui permet de passer d'un état à un autre :

$d(q_0, l) = q_1$

$d(q_1, u) = q_3$

Cet automate permet de connaître les séquences : *la, les, un, de, du*

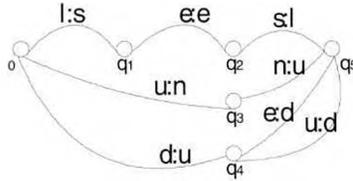
6.4.2. LES TRANSDUCTEURS

C'est un automate particulier à deux alphabets : A_1, A_2

La définition mathématique est la suivante :

Un transducteur est un sextuplé (A_1, A_2, Φ, I, F, D)

exemple :



$A_1 : \{l, e, s, u, n, d\}$

$A_2 : \{l, e, s, u, n, d\}$

$\Phi : l, F$: ont la même définition que les automates

d : fonction de transition qui permet de passer d'un état à un autre en générant un alphabet :

$d(q_0, l) = (q_1, s)$

$d(q_4, u) = (q_3, n)$

Ce transducteur permet de reconnaître les mots : *un, de, du, les* et de générer l'ensemble des mots : *nu, ed, ud, sel*.

6.4.3. ARCHITECTURE DU SYSTÈME

Le but du système est de pouvoir effectuer la traduction du français vers l'arabe d'une phrase telle que :

(33) *Paul embête Marie*

Et donner le résultat suivant :

Nuance : donner du souci

(34) *Paul (Azaaja + Asamma + Adjara + Abrama + daaqa +) Marie*

Vu que *embêter* appartient à une classe de nuance « donner du souci », c'est la première traduction qui va être donnée. Ensuite, seront données les autres traductions selon la nuance (causer un dérangement, mettre en colère, causer la lassitude, etc.)

Réciproquement traduire la phrase :

(35) *Paul azaaja Marie*

doit donner le résultat suivant :

Nuance : donner du souci

soutenu

(36) *Paul (ennuyer + inquiéter + tourmenter + assombrir) Marie*

Moins soutenu

(37) *Paul (embêter + tracasser + turlupiner) Marie*

Ensuite, seront données les autres traductions selon la nuance (causer un dérangement, mettre en colère, causer la lassitude, etc.)

Dans le cas où la nuance n'existe pas dans la langue cible, le système donnera tout simplement la liste des phrases synonymes, tout en spécifiant les concepts de nuance, d'intensité, etc. c'est-à-dire les classes :

C1 : donner du souci

C11 donner du souci – soutenu

C12 donner du souci moins – soutenu

C2 : causer un dérangement

C21 causer un dérangement – soutenu

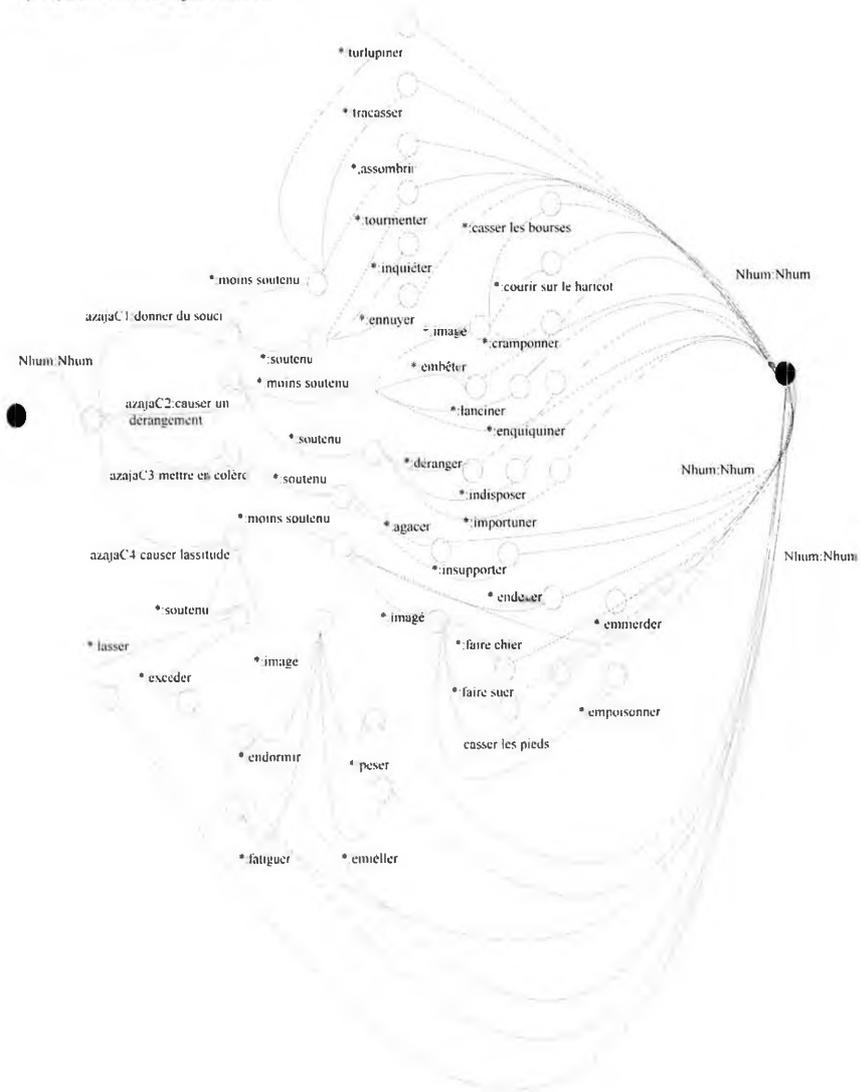
Variation synonymique dans la traduction automatique

- C3 mettre en colère
- C31 mettre en colère – soutenu
- C32 mettre en colère – moins soutenu
- C321 mettre en colère – moins soutenu – imagé
- C4 causer la lassitude
- C41 causer la lassitude – soutenu
- C411 causer la lassitude – soutenu - imagé
- C42 causer la lassitude – moins soutenu
- C421 causer la lassitude – moins soutenu - imagé

Le transducteur suivant permet par exemple de donner la traduction de la phrase

(38) *Paul azaaja Marie*

(39) *Nhum azaaja Nhuh*



Conclusion

Nous avons essayé de montrer à travers cette étude, que la traduction automatique doit tenir compte des propriétés de la langue source et de la langue cible. Parmi ces propriétés, nous avons étudié le cas de la synonymie et son impact sur la traduction. En utilisant un échantillon de verbes psychologiques, nous avons étudié le rôle des classes d'objets dans la résolution des problèmes liés à la synonymie, lors de la traduction français – arabe et arabe – français. La méthodologie que nous avons élaborée utilise le formalisme de transducteurs comme structure de données formelle pour représenter les différentes données linguistiques que le système de traduction automatique doit manipuler. Pour compléter ce système, d'autres notions aussi importantes doivent être étudiées, telles que la polysémie, le figement, etc.

L'Autre et ses origines : étude comparative des désignations portant sur les origines géographiques et nationales en anglais et en français

Jean Soubrier

Université Lumière Lyon 2, Lyon, France

L'Autre, celui qui vient d'ailleurs, qui ne partage pas nos coutumes ni notre mode de vie, qui s'exprime dans une langue différente, est très souvent désigné comme tel par les langues naturelles. La plupart d'entre elles comptent en effet un nombre très important de désignations portant expressément sur l'origine ou la situation géographique ou nationale d'un référent plus ou moins familier.

En français, ces désignations d'un genre particulier associent généralement dans une expression figée :

- soit un substantif à un adjectif de nationalité : *jardin japonais, ombres chinoises, store vénitien...*
- soit un substantif à un nom de pays, de ville, ou de nationalité au moyen d'une préposition : *cuir de Russie, encre de Chine...*

Elles peuvent aussi prendre la forme d'adjectifs de nationalité substantivés et utilisés seuls : *une ottomane, un génois, des anglaises*; ou plus exceptionnellement de noms ou de verbes, également dérivés d'un adjectif de nationalité : *viennoiserie, chinoiserie, chinoiser, damasser, anglaisier...* Enfin cette référence à l'Autre se rencontre également dans des locutions populaires portant souvent sur une comparaison, plus ou moins ou explicite : *fort comme un Turc, filer à l'anglaise, boire à la russe...*

Cette pratique langagière reflète à l'évidence la diversité des rapports que nous avons entretenus avec l'Autre au cours de notre histoire. Dans la majorité des cas, ces désignations se fondent sur une réalité historique et témoignent en la nommant de l'importation d'objets, de techniques ou de pratiques qui sont, pendant un certain temps, demeurés inconnus dans notre quotidien.

Mais l'histoire s'écrit différemment en fonction des langues et des points de vue et il nous a paru intéressant d'étudier ce procédé de dénomination dans une perspective bilingue anglais-français. Nous avons ainsi isolé un certain nombre de divergences entre les deux langues. Si ces divergences sont, pour l'essentiel, liées à des facteurs historiques ou sociologiques, certaines d'entre elles relèvent parfois d'une subtile mise en jeu de la Différence dont l'origine est en rapport avec le mélange de crainte et d'admiration que suscite toute forme d'altérité. Certaines enfin reposent sur des passifs culturels très anciens, que les peuples peuvent avoir oubliés, mais qui sont durablement inscrits dans l'inconscient collectif.

Cet exposé s'inscrivant dans une perspective plus culturelle que purement linguistique, nous nous sommes contenté d'un échantillon de convenance, composé d'expressions repérées par introspection dans la langue courante et que nous avons enrichi par la consultation de dictionnaires unilingues. Les expressions ainsi repérées sont livrées en annexe.

Comme nous l'indiquions plus haut, ces expressions associent dans leur immense majorité, un substantif à un adjectif de nationalité ou un substantif à un nom de lieu ou de pays. Toutefois nous n'avons retenu pour cette étude que des expressions, qui, à la suite d'une forme plus ou moins nette de figement, expriment un sens différent de celui exprimé par les unités qui les composent.

Ainsi un *couteau suisse* désigne plus volontiers en français un couteau de poche doté de plusieurs lames, voire d'un tire-bouchon, qu'un couteau d'origine suisse. Si la référence à la

Suisse n'est pas totalement absente de cette séquence figée, elle ne s'opère qu'à une strate inférieure, par le biais en particulier de la croix suisse figurant sur le manche de ce type de couteau (Mejri 1997).

Nous avons donc éliminé toutes les désignations transparentes au niveau du sens et dans lesquelles la référence à un lieu ne s'apparente qu'à une simple appellation d'origine : *thé de Chine, chocolat suisse etc.* ou encore à une désignation géographique : *mer de Chine, océan indien etc.* Par contre, dans toutes les autres désignations, nous nous sommes intéressé à la référence première exprimée par le déterminant (nom de lieu ou adjectif de nationalité) de chaque unité polylexicale. Nous avons, dans un premier temps, vérifié ce qui constitue une évidence : la référence à l'origine nationale d'un objet ou d'une technique est, à priori, la trace conservée par la langue des innombrables emprunts qui ont jalonné notre passé.

Les mots de ce point de vue sont les témoins d'une histoire parfois très ancienne et on constate une remarquable symétrie entre les désignations anglaises et françaises dès que l'on s'intéresse à notre fonds culturel commun. Qu'il s'agisse :

de l'écriture :

chiffres romains = Roman numerals; chiffres arabes = Arabic numerals

des arts et de la décoration :

profil grec = Greek nose; *une grecque* = Greek fret; *une ottomane* = Ottoman seat; *terre de Sienne* = Sienna; *damas (étouffe)* = damask; *indienne (étouffe)* = printed Indian cotton; *madras (étouffe)* = madras

des techniques :

feux grégeois = Greek fire; génois (voile) = Genoa jib; voile latine = lateen sail; papier japon = Japanese paper; feu de Bengale = Bengal light; bleu de Prusse = Prussian blue

de la nourriture :

sauce hollandaise = Dutch sauce; salade russe = Russian salade; tranche napolitaine = Neapolitan slice; sauce madère = Madeira sauce

de la médecine :

fièvre de Malte = Malta fever; mal napolitain = Neapolitan disease; grippe asiatique = Asian flu; frères siamois = Siamese twins

du sport :

lutte gréco-romaine = Graeco-Roman wrestling; boxe française = French boxing; football américain = American football (GB)

Mais c'est dans la description du règne animal et végétal que ce type de désignations est le plus fréquemment utilisé. La langue courante a ainsi consacré un mode de classification populaire fondé sur l'origine des plantes et des espèces. On trouve ainsi : *cèdre du Liban* = cedar of Lebanon; *pin d'Alep* = Aleppo pine; *choux de Bruxelles* = Brussels sprout; *chanvre indien* = Indian hemp; etc. ou encore : *berger Allemand* = German shepherd (US) / Alsatian (GB); *ours polaire* = polar bear; *labrador* = Labrador retriever; *loup de Tasmanie* = Tasmanian wolf¹

Cette approche a très vite montré ses limites et son manque de rigueur. Néanmoins les langues courantes véhiculent encore aujourd'hui bon nombre d'aberrations scientifiques et on ne compte plus les divergences d'une langue à l'autre à propos du même référent : *French marigold* = *œillet d'Inde*, *African marigold* = *rose d'Inde etc.* Car nous savons que l'histoire s'écrit différemment en fonction des langues et des points de vue. Ainsi il est fréquent qu'un référent soit désigné comme étranger dans une langue et qu'il ne soit pas décrit comme tel dans une autre. Par ailleurs, il se peut qu'une même réalité, exprimée dans deux langues voisines, se voit attribuer deux origines distinctes.

Les raisons qui motivent ces variations sont très diverses et souvent obscures. Il est néanmoins essentiel de replacer certaines de ces désignations dans le contexte de leur apparition pour apprécier les divergences pouvant survenir d'une langue à l'autre.

1. Qui appartient, comme son nom ne l'indique pas, à la famille des marsupiaux.

L'Autre et ses origines

Comme nous l'avons souligné plus haut, les mots sont les témoins de l'histoire et on peut aisément expliquer, dans une perspective bilingue anglais-français, des variations du type :

clé anglaise	adjustable spanner (GB) / monkey wrench (US)
semaine anglaise	five-day working week
crème anglaise	custard
football américain	football (US)
jardin anglais	landscape garden
passee anglaise	craps

ou inversement

French loaf	baguette
French horn	cor d'harmonie
French fries (US)	pommes frites
French roof	toit à la Mansard
French window	porte-fenêtre
French dressing	vinaigrette

Dans ces cas précis, il s'agit d'objets qui, au cours de l'histoire, ont effectivement été importés d'une langue vers l'autre. La référence à l'origine nationale n'apparaît évidemment que dans la langue d'accueil.

En revanche, certaines variations sont à considérer en fonction des différents points de vue de chaque communauté linguistique et de l'éclairage particulier qu'apporte chaque langue sur la réalité du monde.

Si l'on compare, à titre d'exemple, l'anglais *guinea pig* et son équivalent français *cochon d'Inde*, on pourrait croire que ces deux appellations sont suspectes car elles attribuent des origines totalement différentes à ce petit rongeur d'Amérique du sud. Or on constate que dans *guinea pig*, la *Guinée* était un des trois pôles du commerce triangulaire Angleterre – Afrique (Guinée) – Amérique du sud, et que *Inde* dans *cochon d'Inde* fait clairement référence aux *Indes occidentales*. La divergence est donc bien moindre qu'il n'y paraît et les deux expressions attribuent sensiblement la même origine à l'animal.

De même, l'origine apparemment distincte de *India paper* et *papier de Chine* ou encore de *Indian ink* et *encre de Chine* s'explique par le sens particulier de *India* ainsi que le rappelle le *Webster* (1988) : « *Indian = After India in generalized sense of Far East.* »

Cette référence à l'étranger dépend encore du point de vue du locuteur, de l'information dont il dispose sur une réalité plus ou moins proche. Rien d'étonnant en effet que l'anglais et le français divergent à propos du *pin sylvestre* / *Scots (Scotch) pine*, mais qu'ils s'accordent en revanche sur le *pin d'Alep* / *Aleppo pine* ou le *cèdre du Liban* / *cedar of Lebanon*.

Il est aussi tout naturel que les Britanniques, présents sur le territoire chinois jusqu'en 1997, parlent de *Chinese lantern*, là où le français préfère *lanterne vénitienne*. Ou encore, c'est dans la France du XVIII^e siècle, qui se passionnait pour la Chine et l'extrême Orient que l'on vit apparaître l'expression *ombres chinoises* alors que l'anglais dit *shadow theatre*. Plus près de nous enfin le *papier d'Arménie*, nom de marque sous lequel furent commercialisés en France vers 1885, des milliers de carnets de feuilles de papier imprégnées d'essence de benjoin. Ce nom vient de ce que le benjoin utilisé à cet effet avait été importé en très grosse quantité depuis l'Arménie et non pas du Sud-Est asiatique comme c'était l'usage à l'époque. L'anglais, qui ne disposait pas de ces informations, n'a retenu que le terme *incense paper*.

Faut-il pour autant croire aveuglément ce que ce type de désignations proclame? Il semble que les langues communes soient promptes à faire étalage de l'information qu'elles croient détenir, mais leurs sources sont souvent erronées ou incomplètes et chacune d'elles nous livre pêle-mêle des désignations plus ou moins en rapport avec la réalité. Si, en français, le *blond vénitien* (*light auburn*) tire effectivement son appellation de ce « blond rutilant tirant sur le

roux que les femmes de Venise obtenaient par un traitement special » (*Trésor de la langue française* 1994) en revanche le *marron d'Inde* (*horse chestnut*) doit son nom à une erreur connue des botanistes dès le XIX^e siècle : « L'espèce type *Aesculus hippocastanum*, connue en Europe sous le nom de marronnier d'Inde et qu'on croyait originaire de l'Orient croît spontanément en Grèce où M. de Hildreich, professeur de botanique à l'université d'Athènes l'a trouvé en 1879 sur le mont Chelidoni à 1 200 m environ d'altitude. » (*La Grande Encyclopédie* 1902). En anglais, la désignation populaire *German measles* (*rubéole*), construite sur le modèle *Spanish flu* (*grippe espagnole*) laisse entendre que cette maladie s'est déclarée pour la première fois en Allemagne. Or l'Allemagne ne fut pas le point de départ de cette nouvelle épidémie mais le pays où la recherche médicale sur ce sujet a été la plus active : « Close study of epidemics in Germany in the 19th century gave rise to the popular name of the disease » (*The New Encyclopedia Britannica* 1995 : vol. 10, 224).

Les différences dans l'origine attribuée à une même réalité relèvent parfois d'une confusion de termes dont seuls les dictionnaires ont gardé la trace. L'exemple le plus célèbre à cet égard est celui de l'animal appelé *dinde* (abréviation de *poule d'Inde*) en français et *turkey* (abréviation de *turkey-cock*) en anglais. On note une similitude étonnante dans l'histoire de ces deux appellations qui désignaient à l'origine la pintade, un gallinacé originaire d'Abyssinie et connu par les anciens sous le nom de *meleagris*. Dans les deux langues en effet cette espèce africaine a été confondue avec un autre oiseau, originaire d'Amérique du nord et introduit en Europe par les Espagnols au XVI^e siècle. En français le terme *poule d'Inde*, vraisemblablement associé à la route des Indes qu'empruntaient à partir de la Perse les marchandises en provenance d'Abyssinie, a été utilisé par erreur pour désigner le dindon d'Amérique. Le lieu d'origine de cet oiseau, les Indes occidentales, a permis la nouvelle acception de *poule d'Inde*. Ce n'est qu'au milieu du XVII^e siècle que le terme *pintade* a été introduit pour désigner le gallinacé d'Afrique (*Grand Larousse de la langue française* 1971). En anglais, le terme *turkey-cock*, à l'origine synonyme de *guinea cock*, et désignant l'oiseau africain, fut retenu pour désigner l'espèce américaine. L'*Oxford English Dictionary* souligne que cette confusion a échappé à Carl von Linné lui-même lors de l'établissement de sa célèbre nomenclature : « From some imperfect knowledge and confusion, *meleagris*, the ancient name of the African fowl, was unfortunately adopted by Linnaeus as the generic name of the American bird » (*Oxford English Dictionary* 1972).

D'autres variations d'une langue à l'autre sont en rapport avec l'étymologie populaire.

C'est ainsi que l'anglais désigne par le terme *Jerusalem artichoke* une plante originaire d'Amérique du nord et connue en français sous le nom de *topinambour*. *Jerusalem artichoke* serait en fait une altération de l'italien *girasole articiocco*, nom sous lequel elle fut introduite en Europe au XVII^e siècle. L'*Oxford English Dictionary* donne cette citation du botaniste W.B. Booth (1620) : « The name of Jerusalem artichoke is considered to be a corruption of the Italian *Girasole articiocco*, or *sunflower artichoke*, under which name it is said to have been distributed from the Farnese garden at Rome, soon after its introduction to Europe in 1617 » (*Oxford English Dictionary* 1972). Il en est de même pour l'instrument de musique appelé *Jew's harp* (*guimbarde*), qui n'a en fait rien à voir avec la tradition juive, mais qui est une altération du néerlandais *jeugdtromp* (*trompette d'enfant*).

C'est également par l'étymologie populaire qu'A. Rey et S. Chantreau (1991) expliquent le succès de l'expression française *châteaux en Espagne*, que l'on rencontre déjà dans *le Roman de la Rose*. Notant les nombreuses variantes de cette expression (*chasteau en Asye*, *chastiau en Brie*, *Châteaux en Albanie*) que l'on observe jusqu'au XVII^e siècle, ces auteurs soulignent que « [...] tous ces châteaux sont des propriétés inaccessibles comme le seraient des terres concédées en pays étranger ou ennemi, et qu'il ne reste plus qu'à gagner de haute lutte ». Quant au succès de *châteaux en Espagne* sur les autres expressions, ils avancent l'hypothèse suivante : « Il se peut que l'Espagne, pays occupé par les Maures, ait été choisi pour des raisons historiques, mais nous croyons plutôt que ce nom a bénéficié d'une ressemblance avec le mot *espace*, dans l'expression *mettre en espace*, qui signifiait [...] dès le XIII^e s. *négliger*, *repousser*

à plus tard. Ces châteaux inaccessibles sont aussi des *constructions qui sont faites en l'air et dans l'avenir*. ». Nous ne pouvons manquer, quant à nous, de constater combien cette glose *constructions qui sont faites en l'air* est proche de l'expression équivalente en anglais *castles in the air*.

On rencontre également des désignations d'un genre particulier qui concernent des objets dont l'un des traits formels peut évoquer par comparaison une origine particulière. Ce phénomène est bien sûr variable selon la langue. Le français parle de *chinois*, de *chapeau chinois* ou d'*esquimau* là où l'anglais ne voit qu'une passoire conique (*conical strainer*), un coquillage (*limpet*) ou un chocolat glacé (*choc-ice*). Par contre la désignation américaine *Chinese checkers* dont le Webster (1988) suggère l'origine : « probably so named after the characteristic ornamentation of the board », est traduite littéralement en français par *dames chinoises*. On notera également comment le français *omelette norvégienne* a été transposé en *baked Alaska* en américain. Enfin il faut rappeler le *bikini*, à l'origine une marque déposée française, choisie « after Bikini, Marshall Islands atomic bomb testing site (1946); to suggest the explosive effect on the viewer » (Webster 1988).

Il arrive aussi que certains objets, désignés par référence à leur origine dans une langue, soient dénommés au moyen d'un emprunt linguistique dans une autre. Ainsi *china clay* en anglais est exprimé en français par le mot *kaolin* emprunté au chinois. La confiserie orientale connue sous le nom de *Turkish delight* en anglais est désignée par le mot arabe *loukoum* en français. Ou encore la *tyrolienne* ou *chant tyrolien* qui devient *yodle* (de l'allemand *jodeln*) en anglais.

Mais il se peut en revanche, et c'est le point central de notre exposé, qu'une désignation portant expressément sur l'origine nationale d'un référent n'ait aucun rapport avec l'origine de la réalité désignée. Loin d'apporter un témoignage objectif sur ce que nous avons emprunté à l'Autre, ces désignations sont souvent influencées par notre rapport inconscient à l'altérité. Elles peuvent ainsi exprimer des sentiments contradictoires où la crainte se mêle à l'admiration. L'Autre, nous le disions en introduction, c'est d'abord ce qui est différent, ce qui est inconnu. Mais dans la langue commune, l'Autre c'est aussi le voisin, le premier étranger auquel on pense pour donner un visage à l'altérité.

En anglais, ainsi que nous le verrons plus loin, ce qui est différent est très souvent décrit comme français ou hollandais. L'article consacré à l'adjectif *Dutch* dans l'*Oxford English Dictionary* (1972), contient une note intéressante : « *Dutch* [...] in names of trees and plants of species or varieties introduced from Holland or common in that country or sometimes merely to distinguish them from the common English variety or species (nous soulignons) e.g. *Dutch beech*, *Dutch willow* [...] ».

Même constatation à propos de *French* dans l'*Oxford English Dictionary* (1972) qui parle de « *French cricket* : an informal type of cricket », ou encore dans le Webster (1913) à l'entrée *French pie*, définissant une variété d'oiseau de la famille des pics : « *French* (here used in the sense of foreign) [...] ».

On note en français une tendance identique à qualifier d'*anglais* ce qui n'est pas conforme à l'usage ou la norme. Citons le *cor anglais* (*tenor oboe*) dont *Le Robert* (1989) nous dit : « Le cor anglais est une variété de haubois [...]. Son nom demeure inexpliqué, car le cor anglais n'a rien de britannique », ou bien la *couture anglaise*, que l'anglais rend curieusement par *French seam*, ou encore le très célèbre *filer à l'anglaise* (*to take French leave*) que les dictionnaires commentent de façon contradictoire :

Oxford English Dictionary :

« originally the custom (in the 18th c. prevalent in France and sometimes imitated in England) of going away from a reception etc. without taking leave from the host or hostess ».

Nouveau Larousse Illustré (1898), cité par C. Duneton et S. Claval (1990) :

« Cette locution vient de ce que, dans les bals, les soirées, la coutume était depuis longtemps établie en Angleterre de se retirer sans aller saluer le maître ou la maîtresse de maison, tandis que l'obligation contraire régnait en France ».

et A. Rey de conclure :

« D'une manière générale, lorsque la réputation d'un peuple n'est pas clairement utilisée dans ce type d'expressions ou de sens péjoratifs, il faut en chercher la source dans des à-peu-près qui permettent à la xénophobie du moment de s'exprimer » (Rey et Chantreau 1991).

L'Angleterre n'est pas le seul pays auquel le français fasse référence pour signifier la différence. L'Amérique occupe également une place de choix. Mais dans ce cas précis les expressions forgées avec l'adjectif américain, qui traduisent dans la langue l'immense influence des États-Unis sur les autres cultures, connotent en général, n'en déplaise à Etienne, la nouveauté, la modernité, la rupture avec l'usage établi. Prenons l'exemple du *coup-de-poing*, une arme connue depuis la préhistoire (*Chellean pick*) et qui est destinée à être tenue à poing fermé. Cette arme au fil des siècles s'est naturellement perfectionnée et elle est décrite dans sa version moderne comme une : « petite masse de fer percée de trous dans lesquels on passe les doigts et qu'on manie en fermant le poing » (*Trésor de la langue française* 1994). Mais, à partir de la fin du XIX^e siècle, elle n'est plus désignée en français que par l'expression *coup-de-poing-américain* (*brass knuckles* -US- ou *knuckleduster* -GB-) sans que l'origine américaine de cette arme soit clairement attestée. Cette origine est d'autant moins probable qu'elle n'est suggérée par aucune des traductions que nous avons recherchées :

– allemand : *Schlagring*

– espagnol : *anillo de hierro*

– italien : *pugno di ferro*.

Certes l'Amérique a considérablement influencé la société française au XX^e siècle comme en témoignent bien d'autres expressions : *nuit américaine* (*day for night*), *plan américain* (*close medium shot*), *cuisine américaine* (*open-plan kitchen*) *emmanchure américaine* (*raglan sleeve*), mais il importe de se méfier de certaines désignations mensongères qui n'ont pour seul but que de faire rejaillir sur l'objet dénommé une partie du prestige lié à l'Amérique et de travestir une réalité qui n'ose pas s'avouer telle qu'elle est.

Que dire en effet de la *sauce américaine* destinée à accompagner la langouste ou le homard et que certains esprits cocardiers ont déformée en *sauce armoricaine* (*Trésor de la langue française* 1994) ou encore du *quart d'heure américain*, moment dans une soirée dansante où l'initiative de l'invitation est laissée aux filles ? Bien davantage que la *vedette invitée* ou *l'artiste assurant la première partie* d'un spectacle, la *vedette américaine* (*guest star*) connote les feux de Broadway et le rêve américain des candidats à l'Eden du show-business.

L'Autre, c'est aussi celui qui nous fascine et dont la différence peut être valorisée. Est-ce en souvenir des croisades ou des nombreux conflits qui ont opposé la France à l'empire ottoman que le français, depuis le XVII^e siècle, dit *fort comme un Turc* (*as strong as a horse*) ? Tout porte à croire que ce sont les traductions des romans de Fenimore Cooper qui ont popularisé dans la langue populaire du XIX^e siècle l'expression *avoir l'œil américain*, (*to have a sharp eye*) par allusion au regard perçant des Indiens (*Le Robert, Dictionnaire historique de la langue française* 1992).

À l'inverse, l'Autre c'est aussi celui dont la différence peut faire l'objet de plaisanteries plus ou moins fines. Il s'agit alors de souligner un trait particulier de sa langue, de sa culture, de son caractère national, de faire allusion à ses goûts, à son organisation sociale etc. Nous retrouvons ainsi pêle-mêle :

En français :

c'est du chinois, avec une allusion à un système graphique indéchiffrable, ou encore *c'est de l'hébreu*, qui remonte à l'époque où « la langue hébraïque, plus encore que le grec, était la langue des érudits et constituait pour la conscience populaire un système complètement hermétique et dont la graphie particulière en décuplait l'étrangeté » (Rey et Chantreau 1991).

En anglais :

It's all Greek to me, déjà employé par Shakespeare dans *Jules César*, ou encore *It's double Dutch*, expression sur laquelle nous reviendrons, mais qui est sans doute motivée par certains accents gutturaux du néerlandais.

Ces expressions n'ont pas nécessairement d'équivalent exact d'une langue à l'autre, comme par exemple : les *estampes japonaises* (dont l'érotisme n'est pas perçu comme spécifiquement nippon en anglais : *Come up and see my etchings!*), le *téléphone arabe*, (*through the grapevine*), le *cabinet à la turque* (*seatless toilet*) ou la *douche écossaise* (*hot and cold shower*). Parfois même la traduction est impossible, comme dans *l'auberge espagnole*, « où selon les voyageurs venus du nord, il était recommandé d'apporter de quoi manger et boire si l'on ne voulait pas être réduit à la portion congrue » (Rey et Chantreau 1991) ou encore dans *bonbon anglais*, dont l'étrangeté du goût n'est bien évidemment pas perçue par les Britanniques.

Mais l'Autre c'est surtout l'ennemi, celui que l'on combat et que l'on cherche à atteindre au travers des mots. C'est celui à qui l'on prête les sentiments les plus bas, les pratiques les plus douteuses ; il est le bouc émissaire responsable de toutes les plaies de la terre. Ces pratiques xénophobes existent dans toutes les langues et chacune rivalise d'inventivité dans l'art de la diffamation. Il est, à cet égard, difficile de ne pas évoquer l'antagonisme qui a opposé l'Angleterre à la France pendant près de neuf siècles. Cet antagonisme s'est inscrit très tôt dans nos deux langues même si certaines expressions sont aujourd'hui oubliées. Ainsi l'*Oxford English Dictionary* signale : « *french (vb)* : (*of tobacco, cotton or other plants*) to become diseased and distorted » ou encore : « *Frenchman (in Virginian tobacco raising)* : The plants showed a tendency to lag in their growth and take a spiral shape. For this reason they were always referred to as *Frenchmen*, a people who were associated in the Virginian mind with tallness and attenuation in form » ou bien *Le Robert* (1992), qui rappelle que jusqu'au XIX^e siècle le substantif « anglais » pouvait être utilisé au sens de créancier impitoyable. Ce sens remonterait à la guerre de Cent Ans, à l'époque où les Anglais, maîtres du pays, pratiquaient des taux usuraires et avaient par ailleurs fixé une rançon très élevée pour la libération de Jean Le Bon.

Mais bon nombre de ces expressions sont parvenues jusqu'à nous et sont encore couramment employées aujourd'hui. Certaines avec une symétrie parfaite se retrouvent dans les deux langues : *filer à l'anglaise / to take French leave*, *capote anglaise / French letter*.

D'autres se sont plus durablement installées dans une seule langue. C'est le cas des locutions construites avec *French* en anglais : *French polish* employé au propre comme au figuré au sens de vernis ; *French* employé par euphémisme pour langage grossier dans *Excuse my French!* ou *Pardon my French!*

On note surtout un emploi intensif de l'adjectif *French* dans le domaine de la sexualité, de l'érotisme ou de la pornographie². La syphilis fut longtemps appelée *French pox* ou *French disease*, alors que le français changeait d'appellation au gré des guerres et des alliances *mal napolitain* (on note aussi l'anglais *Neapolitan disease* et *Naples disease*), *mal espagnol*, *mal des Allemands*. Fielding dans *Tom Jones* faisait allusion à des *French novels* (romans osés) ; Thakeray un siècle plus tard parlait de *French prints*, et aujourd'hui la langue courante consacre l'usage de *French postcards* (photos pornographiques) ou de *French letter* (capote anglaise). L'argot s'est engouffré dans cette voie et il désigne par *French way* (Harrap's Slang Dictionary 1983), *French job*, ou *French culture* (Brunet 1990) des pratiques, en regard desquelles le *French kiss* semble bien platonique. Ces préjugés appartiennent bien sûr à un autre âge mais ils hantent toujours l'inconscient collectif anglo-saxon, et certaines références à la France ou à sa culture (ex : *French lesson*) résonnent encore aujourd'hui de manière ambiguë.³

La France n'a pas été le seul ennemi de l'Angleterre. L'Europe du XVII^e siècle fut en outre marquée par trois guerres opposant l'Angleterre aux Pays Bas, au cours desquelles l'Angleterre de Cromwell, à la suite du Navigation Act (1651), prit l'offensive contre l'écrasante puissance commerciale hollandaise. Ces conflits, dont peu se souviennent aujourd'hui, ont toute-

2. Pour être équitable, il faut citer en français populaire *les anglais ont débarqué / to have one's period* : « jeu de mots populaire sur habits rouges. Cette expression condense métaphoriquement tous les éléments de sens du contenu (surprise, flux, etc.) » (Cellard et Rey 1980).

3. Est-ce vraiment un hasard si l'héroïne de la pièce *A streetcar named Desire*, dont les mœurs sont loin d'être irréprochables, se nomme Blanche Dubois ?

fois laissé une empreinte durable dans la langue à tel point que l'*Oxford English Dictionary* y consacre un chapitre entier : « *Dutch* : characteristic of, or attributed to the Dutch often with an opprobrious or derisive application largely due to the rivalry and enmity between the English and the Dutch in the 17th c. ». Et l'*Oxford English Dictionary* donne une quinzaine d'expressions péjoratives utilisant l'adjectif *Dutch*. Dans un ouvrage humoristique récent, Paul Dickson (1990) recense en fait plus de cinquante expressions de ce genre, ce qui constitue en quelque sorte un record en matière d'agression verbale.

Ces expressions, pour lesquelles le français n'a évidemment pas d'équivalent, portent sur trois thèmes principaux :

l'ivrognerie :

Dutch bargain (un accord conclu au cours d'une beuverie),

Dutch courage (le courage puisé dans l'alcool),

Dutch feast (une réception où l'hôte est ivre avant l'arrivée de ses invités),

a Dutchman's drink (une gorgée qui vide le verre),

Dutchman's headache (gueule de bois)

Ce thème est relevé par l'*Oxford English Dictionary* : « *Dutch* : often with an allusion to drinking habits ascribed to the Dutch ».

la sexualité :

Dutch cap (un diaphragme),

Dutch widow (prostituée),

Dutch wife, Dutch husband (un partenaire médiocre),

et plus récemment : *Dutch wife* (poupée gonflable),

l'avarice :

Dutch auction (vente à la baisse),

to go Dutch (payer chacun sa part),

Dutch treat (invitation où chacun paie son écot)

On retrouve encore bien d'autres expressions avec *Dutch*, dans des contextes très variés mais dont le sens est toujours négatif :

- *to talk to someone like a Dutch uncle* (faire la morale à quelqu'un)
- *It beats the Dutch* (expression de surprise qui s'applique à toute chose inexplicable)
- *Or I'm a Dutchman!* (j'en mettrai ma tête à couper)
- *to be in Dutch* (avoir des ennuis)
- *to get one's Dutch up* (se mettre en rogne)

À notre connaissance et très curieusement, on ne trouve pas la réciproque à ces expressions péjoratives en néerlandais. On nous a seulement signalé cinq ou six exemples que notre ignorance de la langue nous empêche de juger.

Dans cet exposé nous avons essayé de montrer à partir d'exemples tirés du français et de l'anglais les différents facteurs pouvant motiver la désignation d'objets par référence à un lieu, une origine géographique ou nationale. Si ces désignations constituent pour la plupart des témoins objectifs des échanges que nous avons entretenus avec les autres peuples, elles peuvent parfois laisser entendre des sens différents selon les langues et les points de vue. Elles peuvent surtout n'avoir aucun rapport avec la nature de l'objet désigné mais servir à véhiculer, à des degrés divers, les préjugés que ne manque pas de soulever l'irruption de l'Autre dans notre quotidien. Nous avons mené cette réflexion à partir d'un modeste échantillon bilingue anglais-français. Il serait maintenant intéressant d'étendre cette étude lexicologique à d'autres langues voisines et sur une plus vaste échelle, afin de prendre en synchronie et diachronie toute la mesure d'un phénomène qui illustre notre rapport à un passé commun.

Annexe 1. Français – Anglais

américain (avoir l'œil)	to have a sharp eye	châteaux en Espagne (construire)	to build castles in the air
à l'américaine (cuis.)	à l'américaine	chemise américaine	undershirt
à l'anglaise (cuis.)	boiled	chiffres arabes	Arabic numerals
à l'anglaise (Hort.)	landscaped	chiffres romains	Roman numerals
à la grecque (cuis.)	à la grecque	chinois (passoire)	conical strainer
à la russe (boire)	to drink Russian style	chinois (c'est du)	it's all Greek to me! / it's double Dutch!
acier de Damas	Damascus steel	chinoisier	to split hairs
anglais (arg.)	periods	chinoiserie	complication
anglaise (écriture)	italic longhand	chocolat liégeois	chocolate sundae
anglaiser (un cheval)	to nick (a horse)	choux de Bruxelles	Brussels sprouts
anglaises (coiffure)	ringlets	clé anglaise	adjustable spanner (GB), monkey wrench (US)
assiette anglaise	assorted cold meat	cochon d'Inde	guinea pig
auberge espagnole	Ø	cor anglais	tenor oboe / English horn
bains turcs	Turkish baths	coup-de-poing américain	knuckle duster (GB), brass knuckles (US)
bar américain	Ø (bar)	couteau suisse	Swiss knife
berger allemand	German shepherd (US) / Alsatian (GB)	couture anglaise	French seam
berger belge	Belgian sheepdog	crème anglaise	custard
berger d'Écosse	collie	crêpe de Chine	crepe de Chine
bikini	bikini	croix de Malte	Maltese cross
bleu de Prusse	Prussian blue	cuir de Russie	Russian leather
blond vénitien	light auburn	cuisine américaine	open-plan kitchen
bonbon anglais	fruit drop	dalmatien (chien)	Dalmatian
boxe anglaise	boxing	damas (text.)	damask
boxe française	French boxing	damasser	to damask
cabinets à la turque	seatless toilet	dames chinoises	Chinese checkers (US)
café liégeois	coffee sundae	danois (chien)	Great Dane (dog)
café turc	Turkish coffee	dinde (poule d'Inde)	turkey (cock)
calendes grecques (renvoyer aux)	to postpone indefinitely	dogue allemand	German mastiff
canne anglaise	crutch	dogue anglais	English mastiff
capote anglaise	French letter	douche écossaise	Ø (hot and cold shower)
casse-tête chinois	Chinese puzzle	emmanchure américaine	raglan sleeve
cèdre du Liban	cedar of Lebanon	encre de Chine	Indian ink
chanvre indien	Indian hemp	esquimau	choc-ice (Br), eskimo (US)
chapeau chinois (coquillage)	limpet	estampes japonaises (hum)	etchings
chapeau tyrolien	Tyrolean hat	été indien	Indian summer
chat persan	Persian cat	fièvre de Malte	Malta fever
chat siamois	Siamese cat	filer à l'anglaise	to take French leave

feu de Bengale
 feu grégeois
 football américain
 frères siamois / sœurs siamoises
 génois (voile)
 génoise (Arch.)
 génoise (cuis.)
 gomme arabique
 grecque (Bx-A.)
 grippe asiatique
 grippe espagnole
 guinée (monnaie)
 hébreu (c'est de l')
 indienne (Text.)
 japon
 jardin japonais
 labrador (chien)
 lanterne vénitienne
 lévrier afghan
 lévrier russe
 loup de Tasmanie
 lutte gréco-romaine
 maillot brésilien
 mal espagnol
 mal napolitain
 malabar
 marron d'Inde
 noix du Brésil
 nuit américaine (Cin.)
 œillet d'Inde
 oignon d'Espagne
 ombres chinoises
 omelette norvégienne
 oncle d'Amérique
 ottomane

Bengal light
 Greek fire
 football (US)
 Siamese twins
 Genoa jib
 (eaves made of decorative tiles)
 sponge cake
 gum Arabic
 Greek fret
 Asian influenza
 Spanish influenza
 guinea
 it's all Greek to me / it's double Dutch
 printed Indian cotton
 Japanese porcelain
 Japanese miniature garden
 Labrador retriever
 Chinese lantern
 Afghan hound
 Russian wolfhound
 Tasmanian wolf
 Graeco-Roman wrestling
 high-cut swim suit
 French / Neapolitan disease
 Neapolitan / Naples disease
 muscle man
 hoarse chestnut
 Brazil nut
 day for night
 French marigold
 Spanish onion
 shadow theatre
 baked Alaska
 rich uncle
 ottoman seat

papier japon
 passe anglaise
 pékinois (chien)
 petit suisse (cuis.)
 pin d'Alep
 plan américain (Cin.)
 Polonais (saoul comme un)
 poupées russes
 profil grec
 prunier du Japon
 quart d'heure américain
 ragout irlandais
 rose d'Inde
 roulette russe
 salade russe
 sauce hollandaise
 sauce madère
 Scotch terrier
 semaine anglaise
 signe indien
 store vénitien
 téléphone arabe (par le)
 terre de Sienna
 tranche napolitaine
 Turc (tête de)
 Turc (fort comme un)
 tyrolienne (chant)
 vache espagnole (parler comme une)
 vedette américaine
 vie de bohème
 viennoiserie
 voile latine

Japanese paper
 craps
 Pekinese
 Δ (cream cheese)
 Aleppo pine
 close medium shot
 drunk as a lord
 ab Russian dolls
 Grecian nose
 Japanese cherry-tree
 Ø
 Irish stew
 African marigold
 Russian roulette
 Russian salad
 Dutch sauce / butter sauce
 Madeira sauce
 Scotch terrier
 five-day working week
 Indian sign
 Venitian blind
 through the grapevine
 sienna
 Neapolitan slice
 Aunt Sally, whipping boy
 as strong as a horse
 yodel
 to murder the French language
 guest star
 Bohemian life
 Ø
 lateen sail

ours polaire
pain russe
pain viennois
papier d'Arménie

Polar bear
Ø
Vienna roll
incense paper

Annexe 2. Anglais – Français

Afghan hound
African marigold
African violet
Alsatian (GB)
American football (GB)
American plan (US)
Arabic numerals
Asian influenza
baked Alaska
Belgian sheepdog
Bengal light
bikini
Bohemian life
bone china
cedar of Lebanon
china
china clay
Chinese checkers (US)
Chinese gooseberry
Chinese lantern
Chinese puzzle
Dalmatian
Damascus steel
damask (Text.)
Dutch (it's double)
Dutch (to get into)
Dutch (to go) partager les frais
Dutch act
Dutch auction
Dutch bargain
Dutch clap

lévrier afghan
rose d'Inde
saintpaulia
berger allemand
football américain
pension complète
chiffres arabes
grippe asiatique
omelette norvégienne
berger belge
feu de Bengale
bikini
vie de bohème
porcelaine tendre
cèdre du Liban
porcelaine
kaolin
dames chinoises
kiwi
lanterne vénitienne
casse-tête chinois
dalmatien
acier de Damas
damas
c'est de l'hébreu! / du chinois!
se mettre dans les ennuis
French knickers
suicide
vente à la baisse
Ø (accord conclu au cours d'une beuverie)
diaphragme

Dutch elm disease
Dutch nightingale
Dutch oven
Dutch sauce
Dutch treat
Dutch uncle
Dutch uncle (to talk to so. like a)
Dutchman's headache (sl.)
Dutchman (or I'm a Dutchman)
English horn
English mastiff
European plan (US.)
French beans
French boxing
French bulldog
French bun (coiffure) ab chignon
French chalk
French cricket
French cuff
French curve
French door
French dressing
French endive (US)
French fries (US)
French horn
French kiss
culotte-caleçon, culotte flottante
French leave, (to take)
French letter
French loaf
French marigold

champignon de l'orme
grenouille
marmite, fait-tout
sauce hollandaise
Ø (sortie où chacun paie son écot)
Ø (moralisateur)
faire la morale
gueule de bois
≈ ou je mange mon chapeau!
cor anglais
dogue anglais
chambre sans pension
haricots verts
boîte française, savate
dogue français

craie de tailleur
Ø (*version simplifiée du cricket*)
poignet mousquetaire
pistolet (pour dessiner)
porte-fenêtre
vinaigrette
chicorée
pommes frites
cor d'harmonie
baiser profond

filer à l'anglaise
capote anglaise
baguette
œillet d'Inde

Dutch comfort	Ø (≈piètre consolation)	French pastry	Ø (pâtisserie à la crème chantilly)
Dutch concert	Ø (!fs20 ≈lt cacophonie)	French polish	vernis au tampon
Dutch courage	Ø (courage trouvé dans la boisson)	French polish (to)	vernir au tampon
Dutch door	porte à double ventail	French pox	syphilis, mal napolitain
French roll (US)	chignon banane	Roman numerals	chiffres romains
French roof	toit à la Mansard	Russian dolls	poupées russes
French seam	couture anglaise	Russian dressing	Ø (sauce relevée)
French toast (GB)	pain grillé d'un coté	Russian roulette	roulette russe
French toast (US)	pain perdu	Russian salad	salade russe!!ar French way (sl.)fellation
French window	porte-fenêtre	Russian wolfhound	lévrier russe
French, Excuse my French!	excusez mon langage	Scotch terrier	Scotch terrier
French-fry (to)	faire griller dans l'huile	Scots pine	pin sylvestre
Genoa jib	génois (voile)	Siamese cat	chat siamois
German mastiff	dogue allemand	Siamese twins	frères siamois/ sœurs siamoises
German measles	rubéole	Spanish influenza	grippe espagnole
German shepherd	berger allemand	Spanish onion	oignon d'Espagne
Great Dane (dog)	danois	Swiss roll (Cul.)	gâteau roulé
Grecian nose	nez grec	turkey (cock)	dinde (poule d'Inde)
Greek (it's all – to me!)	pour moi c'est de l'hébreu / du chinois	Turkish baths	bains turcs
Greek fire	feu grégeois	Turkish coffee	café turc
Irish stew	ragout irlandais	Turkish delight	loukoum
japan	laque	Tyrolean hat	chapeau tyrolien
Japanese cherry-tree	prunier du Japon	Venitian blind	store vénitien
Japanese paper	papier japon	Vienna roll	pain viennois
Japanese porcelain	japon		
Jerusalem artichoke	topinanbour		
Jew's harp	une guimbarde (musique)		
Labrador (dog)	Labrador		
Madeira sauce	sauce madère		
madras (Text.)	madras		
Malta fever	fièvre de Malte		
Naples disease	mal napolitain		
Neapolitan disease	mal napolitain		
Neapolitan slice (or ice-cream)	tranche napolitaine		
Pekinese (dog)	pékinois		
Persian cat	chat persan		
Prussian blue	bleu de Prusse		

L'équivalence dans la différence : l'énonciation juridique d'une langue à l'autre

Raphaël Rajaspera
Université d'Antananarivo, Antananarivo, Madagascar

Introduction

La langue juridique malgache date du XIX^e siècle : sous la monarchie merina, elle disposait déjà de tout un riche patrimoine juridique et linguistique¹ dont a hérité le droit malgache actuel. Mais la langue juridique d'aujourd'hui s'est enrichie et modernisée par la traduction en malgache des textes législatifs et réglementaires rédigés en langue française.

Ainsi, lorsque nous sommes en présence de deux écrits juridiques ou administratifs portant sur un même objet, l'un en français, l'autre en malgache, nous pouvons être amenés à relever, entre l'une et l'autre langue, des éléments de comparaison relatifs à l'énonciation et au style des formules en usage dans les tribunaux, chez les notaires et dans l'administration.

Or, l'énonciation juridique, acte individuel d'utilisation et d'appropriation de la langue par le législateur et par le juriste, est caractérisée par certaines marques formelles et sémantiques spécifiques, d'une langue à l'autre. Le problème est alors de savoir de quelle manière la traduction tient compte de ces marques et rend ainsi, dans la langue malgache, la force des énoncés juridiques formulés en français. La question sera ici envisagée du point de vue de la traduction, de l'analyse du discours et d'une langue de spécialité (la langue juridique et/ou administrative).

1. Marques formelles

Certaines marques formelles spécifiques caractérisent l'énonciation juridique en français d'une part, et en malgache d'autre part : ce sont, par exemple, des éléments de l'énonciation, tels que les marques démonstratives et les marques personnelles.

1.1. *Les marques démonstratives*

Les marques démonstratives, dont la distinction repose sur la catégorie de la proximité, déterminent la localisation spatiale et temporelle de l'énonciation juridique. Ce sont surtout des déictiques, qui dépassent quelque peu la notion morpho-syntaxique de « démonstratif »². En français, on les trouve fréquemment dans les actes rédigés par les praticiens du droit, quelquefois sous une forme archaïque. Les actes notariaux en comportent un certain nombre, tels que : « ci-après », « ci-dessous », « susdit », « précité », « céans », « par les présentes » (Sourioux et Lerat 1975 : 48), etc.

1. Nous faisons allusion ici aux différents Codes sous la royauté (1828-1889), dont le Code des 305 articles, texte de la loi-base du droit traditionnel malgache, bien avant la colonisation française.

2. Sauf si le sujet parlant utilise le pronom de la première personne pour énoncer, à titre personnel ou au nom de la collectivité qu'il représente, un engagement qu'il veut assumer.

Le problème est de trouver des équivalents malgaches impliquant aussi une localisation démonstrative, avec des effets analogues. On a essayé alors de rendre les marques démonstratives du français juridique tantôt par des adverbes démonstratifs du type *etoana* « ici », dans l'expression « *ny fitsarana ambony etoana* » « la Cour de céans » (*etoana*, que l'on suppose, par la rareté relative de son emploi sauf à l'écrit et en certaines circonstances solennelles, avoir une force expressive plus grande que les déictiques usuels *eto*, *inty* « ici »), tantôt par une traduction-calque (du français) à caractère analytique *voalaza eo ambony* « susdit, précité » litt. « dit ci-dessus ».

En tout cas, toutes ces marques démonstratives, fréquentes dans les Arrêts de la Cour d'Appel et de Cassation en langue malgache, indiquent aussi une proximité déterminée par rapport aux éléments de la situation d'énoncé. L'accent sera surtout mis souvent sur la proximité dans la localisation spatiale et temporelle, par rapport à l'objet dont parle l'énonciateur.

1.2. Les marques personnelles

L'impersonnalité, marque d'objectivité, caractérise généralement en français l'énonciation juridique et administrative³. Le problème est de savoir dans quelle mesure le traducteur doit conserver cette impersonnalité dans l'énonciation juridique malgache et par quels procédés il essaie de trouver dans la langue réceptrice l'équivalent des marques personnelles des énoncés juridiques français.

On remarque, par exemple, qu'en français, l'absence de possessif dans l'appellation des personnes citées – « le sieur », « la dame », avec leurs variantes « sieur », « dame », « veuve »⁴ – exprime avant tout une relation fonctionnelle de rôle, entre le juriste et le sujet de droit : c'est, en effet, le propre du style juridique de faire précéder de ces qualifications les noms propres d'homme et de femme, comme pour dissiper toute impression d'une relation du sujet d'énonciation avec les personnes mentionnées. Les appellatifs ordinaires (« Monsieur », « Madame »), qu'on retrouve couramment dans le style épistolaire par exemple, ne sont pas pertinents en droit, du moins en langue française.

En malgache, il en est autrement. Lorsqu'il s'agit de traduire « sieur X... », « dame Y... », on garde encore au tribunal l'habitude des marques de respect envers les personnes citées, en employant les titres donnés usuellement par civilité à un homme et à une femme à qui l'on parle ou à qui l'on écrit : « *Andriamatoa Ra...* » (« Monsieur X... »), « *Ramatoa Ra...* » (« Madame Y... »).

Toutefois, il est possible de retrouver dans la langue juridique malgache des marques non-personnelles, lorsqu'on veut traduire des constructions passives inachevées⁵ ou les constructions pronominales de sens passif du français⁶. Là où le français emploie le passif, sans exprimer le complément d'agent, pour donner à l'énonciation normative en droit un caractère impersonnel, le malgache juridique structure ses énoncés, en traduction, suivant les voix prédicatives qui sont propres au système général de la langue : ainsi, l'expression « ...copie de cette décision a été remise aux parties »⁷ se rend normalement en un énoncé à la voix objective où l'agent, être humain et participant à la situation d'énoncé, n'est pas explicitement exprimé : « *...notolorana kopian'io didy io ny mpiady* », ici, selon un schéma syntaxique prédicat (*notolorana* « a été remise ») + sujet du verbe prédicatif à l'objectif (*kopian'io didy io* « copie de cette décision ») + objet bénéficiaire (*ny mpiady* « les parties »).

Il faut peut-être chercher l'équivalent des formes et des transformations impersonnelles, du type français

3. On suppose que ce sont des survivances de formes archaïques.

4. Exemple cité par P. LERAT (1975 : 45) : « la bonne foi est toujours présumée » (Code civil, art. 2268).

5. Autre exemple cité par P. LERAT (1975 : 45) : « toute obligation de faire ou de ne pas faire se résout en dommages et intérêts » (Code civil, art. 1142).

6. Énoncé tiré de l'Arrêt n° 154 du 7 avril 1955 (en français et en malgache) n° 180 du rôle de 1955.

7. En malgache : *enti-milaza manambara*.

Il (sujet apparent) + verbe intransitif ou passif + sujet réel
dans une structure malgache à
prédicat « explicatif »⁸ + sujet-proposition subordonnée⁹;
mais peut-on encore parler ici de tournure impersonnelle? De cette façon, l'expression « il ressort du procès-verbal en date du 11 juin 1954 que... »¹⁰ se traduit, par exemple, dans un énoncé malgache à la voix stative « *hita avy amin'ny filazana antsoratra tamin'ny 11 jona 1954 fa...* ».

La situation, exprimée linguistiquement par des énoncés aux structures différentes, est sans doute identique, en français et en malgache; mais il faut connaître les particularités de chaque structure linguistique pour essayer de donner en malgache l'équivalent grammatical des énoncés impersonnels du français.

2. Marques sémantiques et lexicales

D'autres indices, du point de vue de la sémantique linguistique cette fois-ci, caractérisent l'attitude que prend le juriste-énonciateur par rapport à son énoncé, au destinataire et à la situation de communication. Ce sont, dans chacune des langues respectives, les marques sémantiques et lexicales qui donnent un aspect particulier aux formules en usage et aux « mots-actes » propres à l'énonciation juridique et administrative.

2.1. Les formules en usage

Ainsi, il existe un style propre au droit, dans toute énonciation en malgache des décisions judiciaires, des actes notariés ou des textes législatifs et réglementaires. Mais ce qui attirera l'attention ici, c'est l'importante différence stylistique entre le malgache et le français juridiques : la préférence de l'énonciateur malgache pour des formules imagées ou pour des signifiants connus, tirés du lexique commun, là où le juriste français utilise des locutions figées et des termes spécialisés.

Quelques formules, séquences figées encore utilisées par les tribunaux et par l'administration, ont gardé en français une syntaxe et une morphologie particulières, marquées par leur rareté et sans doute empreintes en la circonstance d'une certaine solennité. Elles sont généralement rendues en malgache par des expressions équivalentes plus longues choisies dans la langue usuelle.

Par exemple, la formule, d'apparence très archaïque, « pour servir et valoir ce que de droit », retrouvée en français dans quelques écrits administratifs (certificat, attestation, etc.), est représentée en malgache par une expression équivalente plus accessible aux usagers : litt. « pour que l'on s'en serve selon son droit » *mba ampiasaina araka ny lalàna*; et la formule très ancienne « réserve les dépens », seule connue des juristes et souvent utilisée par eux, est traduite en malgache par une paraphrase plus « compréhensible » et, partant, plus commode : litt. « les frais de tribunal ne sont pas encore connus d'avance » *tsy mbola lazaina aloha izay vola lany amin'ny fitsarana*. Par rapport à l'énoncé français, l'énoncé malgache gagne ici en clarté ce qu'il semble perdre en concision!

8. En malgache : *lazaina* et *fehezan-teny miankina*. C'est ce que Danielson ANDRIANARIVONY (1973) appelle : « prédicat mère » + « sujet-mère », dans sa grammaire malgache « *Ny fitsipi-pitenenenana ho an'ny rehetra* ».

9. Énoncé tiré de l'Arrêt n° 149 du 7 avril 1955 (en français et en malgache) n° 11 du rôle de 1955. Traduction littérale de cette expression : « est vu d'après la déclaration écrite du 11 juin 1954 le fait que... ».

10. Henri RAHARIJAONA en soulevait le problème en disant, dans son article intitulé « La langue juridique malgache » (1964 : 74) : « la préoccupation constante des membres de la Commission [de la langue juridique malgache], [c'est est de] [...] demeurer fidèle aux fondements de la pensée malgache (particularité des tournures, sens du concret, goût des expressions imagées) tout en recherchant l'exactitude et la précision des termes... ».

On sait que les séquences figées forment une partie du vocabulaire juridique français et se retrouvent en grand nombre dans les formules en usage du langage du droit. Or, elles posent des difficultés de traduction en malgache : en effet, d'une part, il faut les réinterpréter en termes usuels (cf. *supra*) au risque d'en déformer le sens; d'autre part, il faut tenir compte, chez les locuteurs malgaches, du niveau de connaissance des usages dans la langue juridique et administrative.

Ainsi, pour la séquence figée « jugement avant dire droit », caractérisée par l'absence de démarcatif « de » et de déterminant « le », de même que « (les) ayants cause », dont l'accord du participe est très ancien, les traductions malgaches les plus proches, certes composées de signifiants usuels, exigent, pour être saisies pleinement du public intéressé, au moins quelques notions juridiques suffisantes correspondant à ces expressions : ce sont respectivement litt. « jugement rendu avant que l'on dise qui est dans son droit » *didim-pitsarana alohan'ny hila-zana izay manan-drariny* et litt. « (les) héritiers » (*ny*) *mpandova*.

Mais des séquences figées existent aussi dans les énoncés juridiques malgaches. Certaines expressions figées, membres de phrases d'un emploi fréquent dans les Arrêts de la Cour d'Appel, en français, sont rendues en malgache d'une façon très différente : par exemple, dans une autre formule consacrée qui tient compte des usages métaphoriques de cette langue, sans correspondre pour autant à un cliché¹¹. Par exemple, le malgache a traduit l'expression française « condamner solidairement », non plus par une paraphrase littérale, mais par une locution imagée, ancienne métaphore ayant pris un sens figuré, puis technique : « *didiana atao omby sisa mita* » litt. « sont condamnés à devenir les derniers bœufs qui restent à passer l'eau pour pouvoir être saisis » (l'image s'appliquant tout particulièrement à des débiteurs qu'on saisit et qui doivent payer pour eux-mêmes et pour d'autres).

La traduction ici s'appuie sur l'habitude des formules en usage en français et sur la connaissance des tournures (vocables usuels, locutions imagées) familières aux Malgaches qui ont une grande maîtrise de leur langue¹². C'est, à notre avis, une des conditions essentielles pour qu'elle donne des énoncés appropriés, du point de vue grammatical et lexical, dans les situations solennelles de communication où s'exerce le langage du droit malgache.

2.2. Les mots-actes

En droit, il existe un certain nombre d'expressions, voire de formules, dont l'énonciation revient à accomplir des actes juridiques à travers la parole juridique : ce sont les mots-actes, parmi lesquels on distingue les constatifs officiels et les performatifs. En cela, le français dispose de mots-actes spécifiques qui diffèrent entre eux par leur statut socio-linguistique comme par leurs marques grammaticales. Le problème sera alors de savoir s'il est possible aussi, pour le malgache et par la traduction, de donner sur le modèle français une typologie de l'énonciation, qui rende compte de l'existence de mots-actes du droit.

En français, une phrase est dite « constative quand elle décrit seulement l'événement » (Dubois 1973 : art. « constatif »). On pourra ajouter que, dans la langue juridique, les verbes constatifs n'expriment plus une simple constatation d'une réalité, mais, en prenant le caractère officiel d'un constat, ils engagent leurs énonciateurs : le constatif officiel est « l'interprétation officielle de comportements à effets de droit » (Lerat 1975 : 52)¹³. On l'exprime généralement

11. D'ailleurs, il nous semble que l'énonciation juridique, du fait que d'une langue à l'autre elle comporte des formules consacrées, des séquences figées, et que ces séquences dans plusieurs textes ont un caractère quelque peu répétitif, peut intéresser le traitement automatique des langues. Nous pensons, par exemple, à des outils d'aide pour la traduction officielle des contrats, des procurations, des actes, qui doit passer par les tribunaux, par les ambassades étrangères, etc.

12. Les exemples sont donnés dans le même ouvrage (Lerat 1975 : 52-53).

13. La voix, appelée agentive-stative par Siméon RAJAONA (1972), est une voix verbale malgache qui pourrait être considérée comme à peu près équivalente à la voix active du français. Quant à la voix objective, elle est à peu près l'équivalent du passif du français.

par des verbes à la troisième personne du singulier au temps présent ou, lorsqu'il s'agit de l'aspect accompli, au passé composé : par exemple, « a voté » (lors d'un scrutin), « adjugé, vendu ! » (des commissaires-priseurs), « a déclaré » (état civil), etc.

En malgache, il est possible d'en retrouver un équivalent. Il s'agit alors de transférer aux termes malgaches correspondants les connotations juridiques propres aux termes français, et de faire en sorte qu'ils deviennent eux aussi des mots-actes ayant valeur de constatation officielle.

Mais, des mots-actes malgaches entrant dans les décisions judiciaires, si on peut les considérer comme des constatifs, diffèrent formellement, structurellement, de leurs correspondants français : ils figurent le plus souvent dans des énoncés à une voix autre que « active » ou agentive-stative¹⁴, l'agent qui devrait désigner l'énonciateur (le Président du Tribunal) n'étant pas explicitement exprimé, ce qui semble accentuer le caractère neutre mais officiel de l'énonciation.

Ainsi, l'énoncé constatif « (le tribunal) constate la bonne foi de...X... » est rendu par un énoncé malgache à la voix objective : « *lazaina fa manana hitsim-po Ra...* » litt. « Ra...est constaté (déclaré) qu'il a une bonne foi » (Rakotovao 1976 : 74, art. « constater »). De même, la locution verbale française « ainsi jugé et prononcé », forme d'ablatif absolu ayant valeur de constatif officiel, est traduite en malgache par un énoncé à la voix circonstancielle, qui exprime de manière impersonnelle la façon dont l'autorité du tribunal s'impose à tout le public : *toy izany no nitsarana sy namoahana azy* litt. « c'est comme- cela- qui- est- la circonstance où il- a été jugé- et- prononcé ».

Ce qui est vrai pour les constatifs l'est également pour les performatifs. Le Dictionnaire de linguistique de J. DUBOIS *et alii* les définit comme « des verbes dont l'énonciation revient à réaliser l'action qu'ils expriment et qui décrivent une certaine action du sujet parlant. « Je dis », « je promets », « je jure » sont des verbes performatifs parce que, en prononçant cette phrase, on fait l'action de dire, de promettre, de jurer... ».

Là encore, en traduction malgache, le véritable énonciateur devant prononcer le mot-acte performatif qui a valeur de décision judiciaire s'efface devant l'énoncé officiel qu'il produit.

Lorsque, en français, on dit « (nous, Président du Tribunal) autorisons X...à rapporter la preuve... », on dira en malgache : litt. « une autorisation est donnée à Ra... de rapporter la preuve... » « *omena alàlana Ra...hitondra porofo...* » Le fait est amené par les nécessités de la langue, qui veut que l'on s'exprime le plus souvent à la voix « passive » dans un énoncé de ce genre. Une traduction littérale du modèle français aurait été ici contraire à l'usage.

Certes, le mot-acte garde, dans la langue réceptrice, sa valeur de décision exécutoire. Il confère à l'énoncé une certaine autorité excluant toute incertitude d'interprétation. Mais on remarquera que le sujet parlant adopte, vis-à-vis de son énoncé, une attitude déterminée par laquelle il semble s'en évader complètement. Et cette absence de références au locuteur accroît la distance entre l'énonciateur et son énoncé. Ainsi, prononcé dans la situation voulue, l'énoncé français à la voix active « (la Cour de céans) donne acte à dame X... et au sieur.Y... de leur désistement » se transforme, dans sa version malgache, en un énoncé – où l'énonciateur s'efface – à la voix objective : litt. « est accepté – le désistement de Madame Ra... et de Monsieur Ra...de leur demande d'appel » « *ekena ny fitsoahan-dRamatoa Ra...sy Andriamatoa Ra...amin'ny filan'izy ireo fitsarana ambony* ».

C'est donc au cours de la traduction qu'on remarque que, vis-à-vis des énoncés comportant des mots-actes constatifs et performatifs, l'attitude des énonciateurs diffère, en français et en malgache ; et cette différence semble tenir à la structure même de chaque langue et à la manière respective dont les contenus propositionnels se relie aux intérêts des locuteurs et des destinataires concernés.

Conclusion

Il est donc possible de rendre de façon équivalente en malgache la force illocutionnaire des énoncés juridiques formulés en langue française. La traduction joue ici un rôle essentiel à l'intérieur des échanges énonciatifs dans la langue juridique malgache moderne. Mais en cela le traducteur doit tenir compte des différences, d'une langue à l'autre, dans la manière de produire les énoncés : il lui faut voir, par exemple, comment chaque langue fait usage des marques grammaticales et des marques sémantico-lexicales, significatives de l'attitude que prend l'énonciateur par rapport à son énoncé, à son public et à la solennité des situations de communication. Ces marques, en effet, font partie des particularités du mode d'énonciation propres à chaque culture respective.

Le mot : cette intimité de l'autre

Mehrez Saâdaoui

Atlas linguistique de la Tunisie (Mehrez Saâdaoui, Saïd Mosbah, Sayda Sandly, Lassaâd Oueslati, Béchir Ouerhani), Université de Tunis I, Tunis, Tunisie

« Quel beau livre ne composerait-on pas en racontant la vie et les aventures d'un mot ? »

Balzac, *Louis Lambert*, 1842

Le code linguistique est souvent considéré comme neutre, non marqué. C'est ce qui assure sa fonctionnalité en tant que système partagé en vue de la communication interindividuelle et sociale. Une telle vision efface l'appropriation subjective du langage.

Or, le langage ne peut se concevoir indépendamment de l'autre puisqu'on en dispose pour communiquer avec lui

En effet, les mots, de par leur structuration sémantique, leurs marques d'emploi, leur appartenance à des réseaux lexicaux et leurs charges connotatives constituent un espace où la subjectivité des parties de l'interlocution trouve toute sa place.

Nous essayerons, dans ce qui suit, d'interroger un corpus oral (enquêtes de l'ALT) et écrit (lexicographique et littéraire) en vue de dégager des éléments de réponse aux interrogations suivantes :

- Comment l'autre est-il inscrit dans la structure linguistique ?
- Comment la subjectivité transcende-t-elle la dénotation ?
- Comment cette structuration permet-elle tous les jeux possibles ? (emploi normé / non normé ; informatif / ludique ; collectif / réduit).

1. L'altérité comme donnée fondamentale inscrite dans le système

L'altérité étant une entité structurelle dans le langage, elle s'exprime à travers l'expression de la personne (pronoms de l'interlocution). L'autre est à la fois l'anti-ontif et l'anontif par rapport à la source discursive (l'auto-ontif).

Le mot, même en tant qu'unité du lexique est, de par sa nature, apte à recevoir toutes sortes de marques liées à ses emplois dans le discours.

Il est le vecteur intersubjectif qui, tout en informant, ouvre la « voie », donne une « voix » au vis-à-vis de l'interlocution même si l'autre n'est pas impliqué dans l'échange verbal.

C'est en effet cette autre façon de dire la même chose ou cet autre signifiant qui sommeillait en moi et qui, tiré de son sommeil par l'autre, se voit projeté vers un signifié que je ne soupçonnais même pas.

C'est notamment le cas de certains régionalismes. En effet, des mots courants employés par une collectivité régionale peuvent acquérir des sens nouveaux qu'ils n'ont pas initialement.

Le terme [kobba], initialement emprunté à l'espagnol, connaît deux traitements dans les différentes régions : il renvoie couramment à un jeu de cartes, mais dans certaines régions il signifie aussi « balai », lequel « balai » est désigné par des signifiants non moins surprenants dans d'autres régions : [msalha] ou [farra :ha].

Le phénomène est encore plus sensible quand on passe d'un pays à un autre. À l'exemple des canadianismes, des belgicismes et des helvétismes en français, certains mots en arabe n'ont pas du tout la même signification dans les pays d'Afrique du Nord. C'est ainsi que :

[qarça] en tunisien désigne « le potiron » alors qu'en Algérie, ce même signifiant désigne « la bouteille ».

[hawwes] en tunisien, signifie « faire un tour », alors qu'au Maroc, il est l'équivalent de « voler ».

[tabu :na] est inoffensivement en tunisien « four à pain » alors qu'au Maroc, le même mot a une charge connotative sexuelle.

[iboss] en tunisien signifie « péter » alors qu'en Egypte ce même mot signifie tout simplement « regarder ».

On peut facilement imaginer toutes les scènes gênantes ou cocasses que ces mots et bien d'autres peuvent provoquer.

Le même phénomène est constaté dans l'emploi de certains niveaux de langue. En effet, des mots initialement non marqués, acquièrent par l'usage des marques d'emploi précis.

C'est ainsi que le mot argotique français « poulet » signifie en tunisien « personne peureuse » ou « quelqu'un qui ne sort pas beaucoup » ou bizarrement « prostituée ».

L'usage familier d'un mot comme [ahlan] formule de salutation, n'est en fait qu'une marque acquise par l'emploi fréquent en situation; emploi non distant alors qu'en arabe littéral ce même mot appartient au registre soutenu.

Les usages des jeunes de certains mots laissent perplexes les personnes d'un certains âge. Ainsi, le mot [fsaʕ], littéralement « entorse », est souvent employé par les jeunes pour dire « filer à l'anglaise » selon un francophone et « to take a frensh leave » selon un anglophone. L'usage spécialisé, quant à lui, fixe certains mots en concepts. Ainsi l'adjectif « analytique » dans « phrase analytique » par exemple devient un concept linguistique et logique, par lequel on renvoie à un type de phrase dont la valeur de vérité ne dépend pas de la confrontation avec la réalité.

Nous n'avons évoqué là que quelques échantillons qui sont de nature à montrer comment le mot en tant qu'unité du lexique sert de support à tout emploi subjectif, assurant ainsi l'une des fonctions fondamentales du langage à savoir la fonction identitaire.

C'est, en effet, par les mots que chacun se réalise dans le langage.

Mais, cela ne concerne pas uniquement le lexique. Le phonétisme aussi y joue un rôle similaire puisqu'il suffit à un locuteur tunisien de prononcer des sons comme [q] ou [g] dans des mots comme [qala] = « dire », [tcha] ou [ta] dans [tamr], = « datte » [ʔa] ou [qa] dans [qaði] = « juge » pour décliner son appartenance régionale.

Les entorses faites spontanément ou à dessein à ces prononciations « normées » deviennent souvent des sujets de plaisanterie abondamment exploités dans le théâtre et plus particulièrement dans le vaudeville.

La syntaxe, relâchée ou élaborée peut, entre autres, exprimer le niveau d'instruction ou l'état d'âme du locuteur.

Quand elle est différente de celle à laquelle le destinataire est habitué, elle peut même engendrer des situations d'incompréhension totale ou de quiproquo.

Exemples :

1) conversation téléphonique entre une touriste française et un jeune Tunisien après un amour torride de vacances :

- ...
- Tu t'ennuies de moi ?
- Moi ? jamais ! M'ennuyer de toi ? Allons donc !
- Comment ? Tu ne t'ennuies pas de moi et tu prétends que tu m'aimes ?
- Euh...
- Est-ce que je te manque ?
- Beaucoup, je pense à toi tout le temps.
- Alors , tu t'ennuies de moi !
- Eh... Oui.

Le jeune Tunisien avait compris, de par son idiolecte, l'expression « tu t'ennuies de moi ? » dans le sens de : « je t'ennuie ? »

Ainsi le même mot employé dans des formes syntaxiques étrangères à celles de l'idiolecte peut engendrer des malentendus.

(2) Altercation survenue au poste frontalier de douane entre un Tunisien et un agent algérien de la police frontrière.

Ce dernier remet au Tunisien la fiche de renseignements (d'embarquement) lui disant que c'était rempli incorrectement. Le Tunisien insiste, pour savoir où se trouve l'erreur.

— [thawwes tefhem?] «tu cherches à comprendre?»

— Oui [nhawwes nefhem]? « Je veux comprendre. »

— Ah bon ![thawwes tefhem]? « On va voir ça !»

Et l'agent algérien se lève avec l'intention de se battre avec le Tunisien qui ne comprenait pas ce qui se passait. N'eût été l'intervention d'autres personnes, les deux protagonistes en seraient venus aux mains.

2. La subjectivité qui transcende la dénotation

Le mot dénote d'abord. Mais à la dénotation s'ajoute une charge sémantique dont la fonction conditionne son emploi dans le discours.

En effet, tout mot, de par le flou sémantique structurel qu'il comporte, est apte à recevoir toutes sortes de connotations.

Partant de ce constat, il y a lieu de s'interroger sur le statut linguistique de ces marques de la subjectivité.

Nous voudrions, alors, dégager les rapports possibles entre dénotation et charge subjective dans le langage.

À cet effet, plusieurs questions s'imposent :

- S'agit-il de simples « colorations » subjectives ou, au contraire, de mécanismes plus profonds conditionnant les emplois discursifs des unités marquées?
- Cela est-il systématique ou limité à des usages marginaux?

Les enquêtes menées dans le cadre de l'ALT nous permettent d'apporter les éléments de réponse suivants :

L'existence du signe linguistique ne peut être conçue indépendamment de la référence qui lui sert de point d'ancrage dans la réalité; c'est d'ailleurs ce qui justifie l'usage du langage et vérifie le contrat sémiotique par lequel le signe linguistique se substitue au monde.

Une langue, dont le lexique ne serait que dénotatif, serait incapable d'assurer la communication intersubjective parce qu'elle exclurait l'altérité fondée sur l'opposition du moi à l'autre.

Les exemples précédents prouvent, justement, que si la dénotation est première, l'usage collectif et intersubjectif ainsi que la charge de marqueurs de subjectivité fixés dans les mots conditionnent en fait les différents types de discours.

À ce propos, le discours politique, par exemple, est édifiant à plus d'un titre : « Nous pensons que les écologistes ont le devoir d'être d'abord des résistants », écrit *L'éco...logique* n° 7, été 1991. Résister pour incarner une véritable alternative politique. Face à la montée de l'extrême droite, aux divisions de la droite et à la chute du communisme, de nombreuses personnes espèrent autre chose que la politique de « moins pire » proposée par le P.S ».

Le texte romantique, lui, est marqué plutôt esthétiquement alors que le texte scientifique se veut le moins subjectif possible.

Toutes ces constatations nous amènent à tirer des conclusions dont la plus importante, à notre avis, est la suivante : le mot créé initialement pour référer au monde se trouve, de par son caractère flou et ouvert, imprégné d'éléments sémantiques divers qui assurent à l'unité lexicale de départ des emplois divers traduisant en fait l'une des facettes de la variation lexicale et de la polysémie, deux facteurs fondamentaux du mouvement du lexique qui est l'expression de l'adaptation de la langue à l'évolution du monde : néologie, modes linguistiques, stéréotypes, clichés...

3. L'expression de cette subjectivité dans l'interlocution

Elle est perceptible, surtout, dans les emplois discursifs : normé / non normé ; informatif / ludique ; collectif / réduit.

3.1. *Emploi normé / non normé*

Il semble que l'emploi de certaines formules de salutations comme [annistɔm] = «bonne compagnie !» ou [allahjɕi :nik] = «Dieu vous vienne en aide » (se dit à quelqu'un qui est en train de travailler) ou des jurons, soit réservé à l'usage exclusivement masculin. Alors que l'emploi de certaines interjections du genre [woh?] ou [aʃou :mi] (interjections qui expriment la surprise ou l'indignation) soit au contraire réservé exclusivement à l'usage féminin.

Une entorse faite à l'un ou l'autre des deux usages ne peut que surprendre, faire rire ou intriguer.

Il suffit, en effet, qu'on utilise une formule, un mot ou une expression marqués sexuellement pour constater que la dénotation subsiste alors que le décalage d'emploi donne lieu à un jeu. Phénomène souvent exploité au théâtre puisqu'une pièce tunisienne intitulée [maθalan] « par exemple » a connu un grand succès auprès du public rien que parce que l'acteur (Ben Yaghlène) s'approprie exclusivement l'usage féminin. (Clin d'œil à « la cage aux folles »)

3.2. *Informatif / ludique*

Le passage de l'informatif au ludique exploite le plus souvent le flou inhérent au dénotatif (subjectif).

En effet, tous les jeux de mots possibles sont basés sur la distanciation entre dénotation et charge subjective.

Ces emplois appartenant à des régionalismes ou à des niveaux de langue différents peuvent être spontanés ou voulus dans l'intention de provoquer un décalage qui engendre le rire ou quelquefois la colère.

3.3. *Collectif / réduit*

Les mots, de par leur nature de signes susceptibles d'emplois extensifs acquièrent une multitude de significations qui, très souvent, dépassent les définitions du dictionnaire.

Il se fait que certains de ces emplois se trouvent partagés par la communauté linguistique. Ils sont alors fixés dans le lexique et font, désormais, partie de la compétence collective.

Cependant, certains de ces emplois restent cantonnés dans des groupes sociaux restreints et constituent donc des emplois réduits, le plus souvent sous forme de codes cryptonymiques comme le langage des jeunes des cités, le verlan, etc.

Ex : [Çallu :ja], qui signifie pour la plupart des Tunisiens « agnelle », désigne chez les commerçants kairouanais « tapis de laine » de Kairouan.

Conclusion

Nous avons essayé de montrer, dans ce travail, que le mot est surtout un vecteur intersubjectif qui, tout en informant, ouvre la « voie », donne une « voix » au vis-à-vis de l'interlocution et ce grâce à sa structuration sémantique, à ses marques d'emploi et à sa charge connotative.

L'autre est inscrit dans la structure linguistique; la subjectivité transcende la dénotation et tous les jeux empruntent les voies des emplois discursifs.

Il serait intéressant d'établir d'une manière plus claire la nature des rapports entre de tels faits et la pragmatique.

Ne s'agit-il pas en fait de quelque chose d'inscrit dans le système et non d'un phénomène afférent.

Toute la question réside dans la construction d'une lecture unifiée de toutes les expressions de ce type d'inférence; domaine qui continue à être traité d'une manière plutôt anecdotique alors qu'il s'agit d'un fait systémique qui gagnerait à être cerné et expliqué avec plus de méthode et de rigueur.

La matière collectée par l'Atlas Linguistique de Tunisie pourrait servir de support à une analyse beaucoup plus exhaustive.

Le trope dans la langue de l'Autre

Bassam Baraké

Université Libanaise, Beyrouth, Liban

Ces Journées sont consacrées à « l'éloge de la différence », dans le sens de la différence entre deux cultures et, aussi, entre deux langues. Le domaine sur lequel je travaille, et qui celui du trope dans le texte littéraire, touche en fait deux niveaux de différence : différence intra-linguistique et différence interlinguistique. En effet, le trope se définit comme étant « une figure microstructurale telle que, dans un segment donné, un signifiant renvoie, non pas à son signifié habituel, mais à un signifié différent, généralement dépourvu de signifiant occurrent dans le discours » (Mazaleyrat et Molinié 1989 : 365). Donc, dans la même langue, l'usage du trope, métaphore ou métonymie, est perçu comme un usage nouveau et insolite de la langue, comme une différence, un « écart », effectué vis-à-vis de l'utilisation normale de la langue. C'est le premier niveau de différence sur lequel je vais travailler. Le deuxième niveau est celui du passage d'une langue à une autre, en l'occurrence du français à l'arabe.

Les tropes, métaphore et métonymie principalement, sont très nombreux dans la langue. De l'usage individuel et particulier, qui est le plus souvent littéraire mais parfois aussi spontané et quotidien, ils passent rapidement dans l'usage commun et banalisé. Fortement lexicalisés, ils viennent s'ajouter au sens propre du mot (pour créer la polysémie) ou le remplacer.

Les tropes lexicalisés sont généralement utilisés sans que leur sens tropique (figuré) soit pris en considération. Ils sont plus ou moins inaperçus, selon le degré de leur figement. Mais, dès qu'il s'agit de traduire, surgit le problème du sens métaphorique ou métonymique. D'une langue à l'autre, l'équivalence du sens tropique, même quand celui-ci est figé dans la langue de départ, n'est pas toujours aisée à trouver. L'itinéraire devrait donc être analysé et traité à part.

Je vais essayer tout d'abord de définir le processus sémantico-logique des grands tropes afin de suivre – dans une deuxième étape et à partir d'exemples probants (lexicalisés et littéraires) – le passage du sens figuré de l'une à l'autre langue.

Dans son livre *Théorie et analyse en linguistique* où il étudie les mécanismes fondamentaux de la communication humaine, Bernard Pottier définit l'acte de langage, dans sa totalité, comme étant le double mouvement de sémasiologie (point de vue du récepteur partant des signifiants et des structures syntaxiques pour inférer les structures sémantiques) et d'onoma-siologie (point de vue de l'émetteur, inverse du premier). Il distingue quatre niveaux d'analyse :

1. le niveau *référentiel*, celui du monde réel ou imaginaire;
2. le niveau *conceptuel*, celui de la saisie mentale et de la représentation à partir du référentiel;
3. le niveau de la *langue naturelle* et de la compétence linguistique dans son ensemble;
4. le niveau du *texte* produit, dans ce qu'il comprend de composants linguistiques, situationnels, intentionnels, etc. (Pottier 1987 : 59).

Tous les logiciens et les linguistes sont d'accord sur le fait que le trope n'est pas uniquement une « figure par laquelle un mot ou une expression sont détournés de leur sens propre » (Le Robert), c'est aussi un emploi spécifique de la langue qui affecte les niveaux les plus profonds de l'activité de communication.

Prenons le mot « chat ». En tant que nom et lexie constituant le noyau du syntagme nominal dans lequel il figure, il fonctionne comme une entité logico-sémantique. C'est une unité d'indexation référentielle qui lie la lexie (« chat ») à l'objet extralinguistique (l'animal). Un

premier niveau de relations est donc à relever : celui des relations entre la lexie et l'objet référentiel.

Mais le mot « chat » doit être envisagé – sur un autre niveau de relations, intralinguistiques cette fois, et en tant que unité appartenant à la langue – selon deux niveaux d'analyse : le niveau du lexique et le niveau de l'énoncé.

1. Au niveau du lexique, il signifie indépendamment de l'existence d'un univers référentiel déterminé. Il est en instance d'actualisation. Le mot « chat » du dictionnaire (de la langue) est prêt à désigner tous les chats du monde et de tous les temps.

2. Au niveau de l'énoncé, le mot fonctionne dans un syntagme nominal et il est envisagé par rapport à un univers de référence et à une situation de communication bien déterminés. « Le chat du voisin prend le soleil dans le jardin » est un énoncé qui établit un univers de référence bien limité. Par les paramètres d'énonciation, il impose les conditions et définit les normes du fonctionnement référentiel de la lexie « chat ».

Étant intimement lié à l'utilisation qui en est faite, le trope dépend de son actualisation dans un énoncé déterminé et agit aussi bien au niveau du lexique qu'à celui de l'énoncé. « Pour tous les référents usuels d'une culture, écrit B. Pottier, la langue dispose d'une appellation qui vient immédiatement à l'esprit de la communauté » (Pottier 1987 : 45).

Cette dénomination, qu'il appelle « orthonyme », est la lexie la plus adéquate pour pointer sur le référent. Pour désigner un chat qui prend le soleil dans le jardin, un locuteur français aura naturellement à la bouche la lexie « chat ». Transposée au niveau inverse de la réception du discours, la dénomination correspondrait à l'interprétation de la lexie par le sens propre (par le sens attesté dans le dictionnaire). L'utilisation tropique de la langue, ainsi que la connotation, les jeux de mots, les mots d'esprit, etc., sont tributaires des relations entre le référent, le sens propre et cette dénomination immédiate. Le trope se définit ainsi, par opposition à la dénomination immédiate de l'orthonyme, comme une dénomination médiante, comme une opération « supplémentaire » qui change la structure sémantique d'un sémème donné. Il obéit à deux mécanismes :

1. un mécanisme de conceptualisation qui transforme les perceptions et imaginations en signes linguistiques (ou l'inverse, pour le processus de décodage); c'est là un mécanisme propre à l'utilisation de la langue envisagée dans son rapport avec le monde référentiel;

2. un mécanisme de transformation qui porte sur le sémème lui-même; l'actualisation d'un trope se fait par une substitution de sèmes (dans le cas de la métaphore) ou par une substitution de sémèmes (dans le cas de la métonymie).

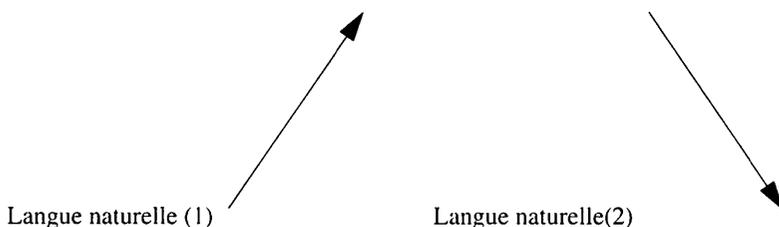
Si nous passons maintenant au phénomène de la traduction, nous nous rendons aussitôt compte de l'importance du plan conceptuel dans l'activité linguistique. La traduction d'un énoncé quelconque d'une langue naturelle (1) à une autre langue naturelle (2) ne se fait pas par la recherche d'équivalents lexicaux (remplacer un signe linguistique par un autre). Il s'agit en fait d'un processus compliqué qui comprend au moins deux étapes :

1. interprétation et compréhension de l'énoncé dans la langue (1). Ce processus transcende le niveau linguistique pour saisir les éléments conceptuels et leurs relations réciproques; il est immédiat et souvent moins conscient que l'étape suivante;

2. élaboration dans la langue (2) d'un énoncé adéquat à la compréhension établie dans la première étape.

Le passage de l'une à l'autre langue se fait ainsi par la médiation du plan conceptuel et de la mémoire. Pottier donne de ce processus le schéma suivant :

Plan conceptuel



« Toute compréhension d'un texte en LN est de nature conceptuelle, et son siège est la mémoire. Or la mémoire enregistre le sémantisme dans un code délié des langues naturelles. On oublie très vite dans quelle langue une information a été reçue » (Pottier 1987 : 62)¹.

Je ne voudrais pas analyser ici les différentes théories sur les notions de hiérarchie conceptuelle (voir à ce propos Kleiber 1999 : 120) et d'incompatibilité catégorielle, notions qui ont été largement utilisées pour l'analyse de la métonymie et de la métaphore. Je voudrais, pour terminer cette première partie de ma communication, insister sur un fait majeur : même si le niveau conceptuel auquel réfère toute actualisation de la langue comprend des unités universelles (communes à toutes les langues naturelles et appelées par Pottier « noèmes » existant indépendamment de la langue naturelle), les relations entre ces noèmes ne peuvent pas être universelles : elles dépendent de la langue naturelle et changent, par conséquent, d'une langue à l'autre.

J'avancerais l'exemple suivant : le noème 'ciel' est universel et sa représentation conceptuelle minimale ne devrait pas changer d'une langue à une autre. Une lexie devrait exister dans chaque langue et y référer. Mais, quand la lexie « Ciel » est utilisée non pas pour désigner cet « espace visible au-dessus de nos têtes, et qui est limité à l'horizon » (*Le petit Robert*), mais pour désigner « Dieu », il y a perturbation dénotative et déplacement au niveau des noèmes. Dans ce cas, la relation entre « Ciel » et « Dieu » change d'une langue à l'autre : elle est d'ordre situatif pour les locuteurs français (ou chrétiens en général) : Dieu est au Ciel (أبانا الذي في السموات), alors qu'elle est d'ordre actanciel² pour les locuteurs arabes (ou musulmans en général) : Dieu est le créateur du ciel (الله فاطر السموات والأرض).

À partir de ces considérations d'ordre théoriques, je vais maintenant prendre quelques exemples de tropes afin de suivre leur passage du français à l'arabe.

Madame Bovary mère cherchait une femme pour son fils Charles. Elle lui a trouvé une certaine veuve, Madame Dubuc, qui, bien que plus âgée que lui, ne manquait pas d'avantages.

1. Pour expliquer le même phénomène, Michel Le Guern utilise la notion de la « mémoire référentielle », qui intervient au niveau des structures cognitives et dont le fonctionnement « procède par intégration, chaque élément s'ajoutant aux précédents pour constituer un savoir globalisé à chaque étape ». Le Guern présente l'activité de cette mémoire comme essentielle à tout acte d'énonciation ou de réception. Cf. « Pour une approche logique de l'attribut grammatical », communication aux *Journées d'études sur l'attribut*, Université Lyon 2, le 23 septembre 1989.

2. Marc Bonhomme (1987 : 60-66) distingue entre « métonymies situatives » et « métonymies actancielles ». Les premières sont fondées sur la co-présence circonstancielle et gèrent des relations de « concomitance temporelle » ou de « co-présence spatiale », alors que les secondes reposent sur la co-présence dynamique et transformationnelle et gèrent des relations de cause, de procès, de but...

« Quoiqu'elle fût laide, sèche comme un cotret, *bourgeonnée comme un printemps*, Madame Dubuc ne manquait pas de partis à choisir » (Flaubert 1964 : t. I, 578).

La comparaison « bourgeonnée comme un printemps » introduit une combinaison de plusieurs tropes :

- une *comparaison*, évidemment ;
- une *métonymie* situative : Printemps/Arbre (au printemps) ;
- une *métaphore* : « bourgeonnée » ;
- le tout ayant une signification *ironique*.

Nous avons là un des rares exemples où métonymie, métaphore et comparaison fonctionnent au niveau d'une seule expression. Le lexème « bourgeonnée » est pris au sens propre et au sens métaphorique : la dame est couverte de boutons, une des définitions de « bourgeonnée » est « Couvert de bourgeons, de boutons. *Un nez d'ivrogne, rouge et bourgeonné* » (Le Robert). Cependant la comparaison avec le printemps lui donne une deuxième acception (couvert de bourgeon comme un arbre au printemps) : le lien est ainsi établi entre la laideur de la dame et la branche qui bourgeonne.

Le travail de cette comparaison est inhabituel. C'est le comparant qui porte le trope, alors que le comparé se contente d'être l'indicateur du sens figuré. « Bourgeonnée comme un printemps », comprenons : comme un arbre au printemps est plein de bourgeons. Ici, le glissement de caractérisation s'effectue entre deux entités se trouvant l'une en même temps que l'autre (au printemps, l'arbre est couvert de bourgeons), ou entre deux entités dont l'une est la cause de l'autre (le printemps, avec ses bouffées de chaleur, son soleil, fait pousser les bourgeons). Le substantif qui porte cette signification métonymique est donc le comparant. La caractérisation métonymisante se trouvant dans l'autre terme de la comparaison, l'acception tropique n'est perçue que grâce au lien sémantique qui rattache le comparant au comparé. L'adjectif « bourgeonnée » fonctionne ainsi sur un double registre : il est métaphore lexicalisée parce qu'il caractérise un être humain (M^{me} Dubuc est bourgeonnée) et en même temps il est métonymisant parce qu'il caractérise le comparant temporel (printemps).

De cette combinaison métaphorique, métonymique et comparative naît l'ironie³. Cette dernière est due essentiellement à la signification métonymique de « printemps », laquelle se trouve en opposition directe avec les connotations de ce même lexème. En effet, une inversion de l'échelle argumentative s'effectue entre ce lexème et son dénoté métonymique. Le « printemps » signifie habituellement la beauté, la jeunesse, la saison des amours. Sa valeur sémémique dans la comparaison se situe juste à l'opposé, dans l'isotopie de la laideur et de la vieillesse. Cette antonymie entre le dénoté propre et le dénoté figuré est à l'origine de l'acception ironique de la comparaison.

Comment rendre compte de cet amalgame de tropes dans la langue arabe ? Pour répondre à cette question, il faut envisager le problème sur plusieurs niveaux :

1. Il faudrait tout d'abord savoir s'il est possible de transposer les tropes en sauvegardant leurs structures internes syntaxiques, sémantiques et référentielles.

En vérité, cela est impossible. Nous aurons une phrase comme :

كانت السيدة "دوبوك" جافة مثل عود من حطب، تغطيها البثور مثل (ال)ربيع

(ال)واحد

Si l'on regarde cette traduction de près, nous verrons qu'elle rend compte du passage d'un noème à l'autre au niveau conceptuel (dont nous avons parlé plus haut), elle rend compte aussi de la « déviance » qui est à l'origine de tout trope et dont parlent les linguistes et les logiciens

3. Le « printemps » de Madame Dubuc est tout à fait à l'opposé de celui de cette belle fille que Flaubert rencontre en Palestine : « La jeune fille me fait un œil des plus engageants, *sa figure épanouie rit comme un printemps* » (Flaubert 1964 : t. 1, 626).

sous des appellations différentes (contiguïté et similitude chez Jakobson, glissement de référence chez Michel Le Guern, mécanisme cotopique chez Marc Bonhomme, incompatibilité chez Martin et Prandi, etc.). Or, l'expérience du monde et de la langue ne permet pas de faire en arabe ce glissement entre le printemps et un printemps d'une part (individuation), et entre le printemps et l'arbre plein de bourgeons, d'autre part. En arabe, le monde conceptuel du printemps comprend les fleurs, mais pas les bourgeons sur une branche nue.

2. La deuxième possibilité est de traduire les signifiés figurés par des lexèmes arabes pris au sens propre. Cela revient à dire quelque chose comme : « Madame Dubuc était couverte de boutons comme une branche d'arbre bourgeonne au début du printemps »

كانت السيدة "دوبوك" جافة مثل عود من حطب تغطيها البثور مثل عُصن
شجرة تملأه البراعم في بداية الربيع

On le voit tout de suite : c'est une mauvaise traduction. Le lecteur de la version arabe est loin de recevoir cette phrase comme elle est reçue en français.

Pour que le texte traduit puisse rendre compte du trope et créer à la réception en arabe le même effet qu'il crée chez le lecteur français, il faut construire en arabe une phrase qui obéit au « critère de double occurrence » avancé par Georges Kleiber et qui profite de la structure interne de la langue arabe pour rendre l'ironie de la phrase originale. En effet, Kleiber reconnaît que la déviance et le déplacement sémantico-référentiel qui sont à la source de l'interprétation métaphorique consistent en « l'emploi d'une catégorie lexicale pour une occurrence à laquelle normalement ou littéralement elle n'est pas destinée » (Kleiber 1999 : 122). Mais cette déviance est aussi à la base de l'interprétation métonymique et synecdochique. En quoi la déviance métaphorique se distingue-t-elle, donc, de celle qui est à la source de la métonymie et de la synecdoque ? Kleiber montre en fait comment *la double occurrence* fournit le critère valable et sûr pour reconnaître l'un ou l'autre de ces tropes. Dans le cas de la métonymie et de la métaphore, écrit-il, « à côté des deux catégories impliquées, il y a aussi chaque fois deux entités qui se trouvent catégorisées par le nom en emploi métonymique ou synecdochique » (Kleiber 1999 : 128).

À la réception, la métonymie actualise donc deux catégories en même temps. C'est cette double présence catégorielle qu'il faut rendre dans la traduction de ce trope en arabe. Nous arrivons ainsi à la troisième possibilité.

3. Dans la métonymie « un printemps » pour une branche au printemps, les entités catégorisées sont au nombre de deux : il y a, d'une part, le printemps (la saison) et, d'autre part, la branche qui bourgeonne. Dans la version arabe, les deux entités doivent être catégorisées, elles doivent apparaître au niveau de la réception, comme elle le sont dans la phrase française. Nous aurons ainsi :

كانت السيدة "دوبوك" جافة مثل عود من حطب، تغطيها البثور مثل الربيع تملأه
البراعم

Dans cette phrase, le mot « براعم », qui a en arabe des connotations de « douceur », « jeunesse », « éclat » (voir : براعم الحياة، براعم الأطفال), renforce l'ironie qui naît de l'opposition entre « sèche » أبانا الذي في السموات et « bourgeonnée » تغطيها البثور, d'une part, et le printemps, de l'autre.

On pourrait penser que cet exemple n'est pas assez représentatif du passage du trope du français à l'arabe, du fait qu'il est hautement littéraire. Je vais maintenant prendre deux tropes figés : le regard pour l'œil ou les yeux et le soleil pour le rayon du soleil.

Henri Gougoud raconte l'histoire d'un jeune homme « Solki » et d'une jeune femme « Taïra » qui s'aimaient beaucoup et qui étaient tellement beaux que le soleil s'arrêtait dans le ciel pour les contempler. « Or, un soir, Taïra s'enveloppa dans sa couverture et se coucha devant le feu, pâle et tremblante. Solki la veilla toute la nuit [...]. À l'aube, le regard étonné dans le premier soleil, elle mourut. Solki connut la douleur épouvantable de l'amant à jamais abandonné. » (Gougoud : 221).

Dans cette phrase, nous avons deux occurrences : « le regard étonné » et « le premier soleil ». Le premier est métonymique et/ou métaphorique et le second est métonymique.

Le lexème « regard » est actualisé ici dans un sens métonymique lexicalisé : « regard » pour « œil », métonymie fréquente de l'effet pour la cause ou du produit pour la source (selon les définitions du Robert). Or, si l'on regarde l'adjectif « étonné », on se rend compte que le sens de cet adjectif peut être pris dans deux acceptions, propre et métaphorique.

Dans le sens de « surpris », « stupéfait » ou « effrayé », « étonné » s'applique à la jeune fille et donne à « regard », par un processus métonymique, les caractérisations qui s'appliquent à « jeune fille ».

Celle-ci étant morte et l'isotopie du récit étant centrée sur le jeune homme et non pas sur la jeune fille, nous pouvons avancer que l'adjectif « étonné » est actualisé dans le sens métaphorique de « grand ouvert » ou « fixe et luisant » (comme sont les yeux quand on est étonné).

Quant au « premier soleil », le sens actualisé est évident : il s'agit d'une métonymie de la source pour le produit (« premier soleil » pour « premier rayon de soleil »).

Reste à savoir comment traduire cette phrase en arabe.

Là encore, la traduction littérale ne rend pas compte du sens tropique et ne donne pas une phrase obéissant au « critère de double occurrence ». Nous aurons à peu près cette phrase :

عند الفجر، ماتت بنظرة مُدهشة (أو مرعوبة) في الشمس الأولى

C'est une phrase inacceptable en langue arabe. Non seulement elle ne rend pas compte du sens original, elle n'a même pas de sens en arabe.

Pour transposer ce trope en arabe, il faudrait prendre en compte deux faits :

Il faudrait traduire « regard » par « œil » et « soleil » par « rayon », tout en gardant l'occurrence des deux entités dans l'une et l'autre expressions.

Il faudrait traduire « étonné » selon le sens métaphorique de « ouvert », « fixe et luisant », « brillant », etc., ou selon le sens propre de « surpris », « effrayé », « stupéfait »,...

Nous aurons alors l'une des phrases suivantes :

– sens propre de « étonné»:

في الفجر، وعند ظهور الشمس في أول شعاع لها، ماتت والرُّعب يملأ نظراتها

– sens métaphorique de « étonné » :

ماتت وعيناها مفتوحتان تلمع فيهما الشمس البازغة

ou

ماتت وفي عيناها يبرق شعاعُ الشمس أولَ طلوعها

À partir de l'étude du processus de la métonymie et de la métaphore en français et de l'analyse des différentes possibilités de traduction en arabe de quelques exemples, j'ai essayé de montrer comment l'acte de traduire ne réussit que s'il est une activité qui permet de reconnaître l'altérité dans l'identité. Si le trope est une figure liée directement à l'esprit de la langue

Le trope dans la langue de l'Autre

et aux structures conceptuelles (sémantico-logico-référentielle) de la communauté, le « traduire » du trope d'une langue à une autre est une activité qui oblige le traducteur à travailler à la fois sur l'identité de l'une tout en respectant l'altérité de l'autre.

Permettez-moi de finir avec cette citation du dernier livre d'Henri Meschonnic, *Poétique du traduire* (1999 : 191) :

« La traduction est cette activité où s'inversent le caché et le montré. Le montré, en apparence, est la version d'un texte. Le caché, y compris pour le traducteur, est l'ensemble indistinct des idées sur le langage, sur ce qui est littéraire ou non, sur ce qui est propre à une langue et à l'autre, et qui peut ou ne peut pas passer, [...]. Ainsi ce que montre avant tout la traduction, c'est le traduire. Un mode de relation entre une identité et une altérité. »



Voyage de quelques notions pédagogiques

Jarjoura Hardane

Université Saint-Joseph, Beyrouth, Liban

Le voyage que nous nous proposons de retracer a été effectué par les notions de *globalité*, de *structuration*, de *mise en situation de communication* et d'*interactivité* qui ont été, depuis les années 50, à la base de plusieurs méthodes de français, d'anglais, d'allemand, d'espagnol, d'italien, de serbo-croate et de russe. Ces notions ont traversé la Méditerranée au début des années 70 pour servir de bases et de fondements à la méthode d'enseignement de l'arabe littéraire *Du Golfe à l'Océan*¹.

Quel accueil la pédagogie de l'arabe a-t-elle réservé à ces notions venues de l'étranger? Et quel a été leur véritable sort sur le terrain de l'élaboration et de l'application? Les réponses à ces deux questions feront l'objet de la première partie de cette intervention. Quant à la 2^e partie elle permettra de démontrer, avec le recul de plus d'un quart de siècle, que ces notions venues explicitement de l'étranger ne sont pas en définitive si étrangères à l'héritage linguistique et pédagogique arabe.

1. L'arrivée des notions

Ayant débarqué au début des années 70 dans l'enceinte du Centre de Recherches et d'Études Arabes (CREA) et de l'Institut de Lettres Orientales (ILO) de l'Université Saint-Joseph (USJ) dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle méthode d'enseignement de l'arabe aux étrangers, les nouvelles notions ne tardèrent pas à susciter des remous et des protestations allant jusqu'à l'accusation de la nouvelle méthode d'être le produit d'un nouveau colonialisme déguisé sous forme d'un projet pédagogique. Cet accueil problématique ne s'est pas manifesté seulement dans des cercles réticents à toute modernisation d'outils didactiques. Il a atteint même les promoteurs et les auteurs de la nouvelle méthode qui se sont trouvés confrontés à une série d'obstacles.

En premier lieu la notion de *mise en situation de communication* suppose la simulation continue en classe de la vie quotidienne. Or dans toutes les situations de la vie quotidienne, les Arabes n'utilisent jamais la langue littéraire. Comment alors simuler ce qui n'existe pas sans tomber dans le piège de l'artificiel? Ce premier obstacle était de taille. Mais *Du Golfe à l'Océan* ne l'a pas seulement surmonté sur le terrain de la didactique pragmatique en amenant sans aucune résistance des centaines d'apprenants à utiliser l'arabe littéraire dans des situations telles que la rencontre dans un café ou la communication téléphonique ou la discussion avec l'épicier. Elle a aussi développé dans son introduction² un argument socio-linguistique plutôt convaincant. Il consiste à voir dans l'arabe littéraire, et ceci serait valable pour toutes ses phases historiques, un outil de communication orale, toujours possible et quelquefois incontournable, comme c'est le cas dans certaines manifestations officielles ou dans la rencontre d'arabophones pour qui l'utilisation des dialectes aboutirait à une impasse de communication.

Les obstacles à l'adoption des trois autres notions de *globalité*, de *structuration* et d'*interactivité* étaient plus faciles à surmonter. Ils étaient dûs à des traditions pédagogiques cente-

1. *Du Golfe à l'Océan*, méthode SGAV d'arabe, Didier-Hatier. Paris, 1^{re} partie (1979), 2^e partie (1980).

2. *Ibid.*, 1^{re} partie, livre du maître, p. 13.

naires, voire millénaires, presque imperméables à tout changement. En effet, pendant longtemps l'arabe a été appris et enseigné selon trois approches complémentaires. La première consistait à aller du simple au complexe, des lettres au mot, du mot à la phrase et de la phrase au texte. La deuxième consistait à décrire, à analyser et à conceptualiser les éléments de la langue, avant de passer à l'illustration et à l'application. Quant à la troisième approche, elle considérait que l'enseignant était le transmetteur, voire le distributeur du savoir et que l'apprenant n'était que le récepteur de ce savoir.

Or l'approche Globalo-Structurale suppose d'aller du complexe vers le simple et de l'utilisation de la langue vers l'analyse de ses systèmes. A l'image de l'enfant qui apprend sa langue maternelle et de l'étranger qui apprend une langue étrangère par l'expérience d'un bain linguistique, l'apprenant d'arabe sera mis, dès le départ, en contact avec toute la richesse et toute la complexité de la langue. Après quoi il sera amené, par des approximations successives, à comprendre globalement le complexe et à isoler petit à petit les éléments du complexe, à les structurer et à les maîtriser en vue de la communication. L'utilisation de la langue sera son objectif principal, du moins dans les premières étapes de l'apprentissage.

Dans cette approche le rôle de l'enseignant ne consistera plus à distribuer le savoir et de monopoliser la parole, mais à organiser des opérations susceptibles d'amener les apprenants à communiquer.

Bref, il s'agissait, pour les trois dernières notions de rénover la didactique de la langue. Et le choix de cette rénovation a amené les auteurs de la nouvelle méthode à ouvrir un véritable chantier qui a duré pendant toute une décennie et qui a abouti à une méthode couvrant 400 à 500 heures d'apprentissage de l'arabe.

Et c'est ainsi que l'arrivée des quatre notions en visite exploratoire dans le cadre d'un projet a donné lieu à un visa de long séjour puis de résident permanent dans une méthode publiée et dans des sessions intensives et extensives qui n'ont cessé jusqu'aujourd'hui d'accueillir annuellement des dizaines d'apprenants étrangers de tous niveaux.

2. L'arabisation des notions

25 ou 30 ans après, les quatre notions de la didactique moderne sont en mesure de revendiquer une nouvelle nationalité et de passer du statut de résident permanent au statut de simple citoyen. Et cela pour deux raisons. La première relève d'un bilan de vie riche en production et en rayonnement. En effet *Du Golfe à l'Océan* qui les a adoptées et appliquées peut revendiquer la paternité, parfois totale, parfois partielle de plusieurs autres matériels ayant vu le jour dans les trois dernières décennies. C'est grâce à elle que des approches nouvelles telles que la *structuration individuelle*, la *mise en situation* ou l'*inter-action* sont rentrées dans les mœurs pédagogiques arabes. Mais la production en arabe n'a pas tardé à s'approfondir et à donner lieu à des innovations. C'est ainsi que l'élaboration d'un apprentissage original de la graphie, domaine jamais ou peu abordé dans les méthodes européennes, a permis aux quatre notions, enrichies par l'expérience de l'arabe de traverser la Méditerranée en sens inverse et d'introduire l'approche de la graphie dans plus d'une méthode de français.

La deuxième raison relève d'un itinéraire généalogique possible qui démontrerait, sinon la filiation, du moins le lien de parenté entre ces notions modernes arabisées et d'autres notions linguistiques et pédagogiques repérées dans l'héritage arabe classique, bien qu'exprimées autrement ou apparues dans des contextes non linguistiques et non pédagogiques.

Quant Ibn _aldün établit un parallèle entre la « connaissance sophistiquée de la langue » et le « génie naturel de la langue » et privilégie ceux qui en ont le génie aux dépens de ceux qui en ont la simple connaissance, en observant que « les experts dans les règles de grammaire peuvent se montrer incapables de s'exprimer correctement, même pour écrire à leurs frères ou amis »³, il se réfère sans ambiguïté aux deux notions d'utilisation et de description de la langue, et il est au cœur même de la notion de la *mise en situation de communication*.

Voyage de quelques notions pédagogiques

Et quand Al_`a_jz décrit son livre sur les animaux / *Kit_b l-`ayaw_n l*, il fait l'éloge de son caractère exhaustif susceptible de faciliter la tâche de compréhension chez tous ses lecteurs éventuels : « C'est en fait un livre où s'identifient les désirs de tous les peuples et où les Arabes ressemblent à tous les Étrangers. Il est bien entendu arabe et bédouin, islamique et communautaire. Mais il a aussi puisé aux sources de la philosophie et a joint le savoir transmis à la science expérimentale [...]. Il est désiré par les jeunes et les vieux, par l'ermite et le volage, par le joueur à la recherche des loisirs et le sérieux à la recherche de l'intransigeance »⁴. Ne suffisait-il pas de remplacer exhaustivité par globalité et désirs variés de compréhension par désir de structuration individuelle pour nous retrouver au cœur même de la problématique Globalo-Structurale ?

Et ne serait-ce pas l'interaction et plus particulièrement le détournement pédagogique par les situations ludiques qui sont décrites un peu plus loin par le même _a_i÷ quand il écrit : « N'as-tu donc pas réalisé que la rigolade ne serait que pur sérieux, si elle n'était que prétexte pour asseoir le sérieux ? »⁵.

Conclusion

Est-ce à dire, pour conclure, que tout est dans le tout et qu'en définitive les différences peuvent systématiquement être ramenées, grâce à des analyses fines et pertinentes, à des similitudes identiques ? Le voyage qu'on vient de retracer a permis au contraire de relever des rapprochements, des filiations et des connexions entre des entités notionnelles différentes. Il nous a surtout permis de constater et de réaliser encore une fois que nous partageons le même monde, mais que chacun de nous le voit et le vit selon ses propres itinéraires et que nous sommes tous semblables et différents.

3. Ibn_`aldün (1976) : *Al-muqaddima*, 1^{er} vol., 3^e éd., Beyrouth, D_r l-Kit_b l-Lubn_ni, p. 1081-1084.

4. Al_`a_i÷ (sans date) : *Kit_b L_`ayaw_n*, Al-ma`yma_ lœilm_ l_arab_ l_isl_m_. Beyrouth, p. 11.

5. *Ibid.*, p. 37.



Quand l'Autre est un apprenti-traducteur face aux termes-clés de la linguistique

Lina Sader Feghali
Université Saint-Joseph, Beyrouth, Liban

C'est par un appel à la coordination entre les organismes de recherche terminologique en vue d'uniformiser la terminologie arabe scientifique et éviter la babélisation qui la caractérise que j'avais conclu ma précédente communication présentée lors des V^{es} Journées Scientifiques à Tunis. À cette occasion, j'avais passé en revue les problèmes rencontrés par le chercheur quand il se lance dans une recherche terminologique. Éviter le dédoublement des efforts en explorant des domaines vierges semblait une nécessité pour aller de l'avant dans le grand chantier terminologique de la langue arabe. Cependant, force est de constater que les problèmes terminologiques ne se limitent pas aux langues technico-scientifiques mais touchent aussi et surtout le domaine des sciences humaines, notamment la linguistique. En effet, la terminologie arabe en général et celle de la linguistique, en particulier, souffre d'un malaise dont la synonymie pléthorique, la polysémie et le vide notionnel et lexical en sont les principaux symptômes.

1. Pourquoi la linguistique ?

Pourquoi avoir choisi la linguistique à l'heure où les besoins sont plus urgents dans des domaines scientifiques de pointe ? C'est en réponse aux besoins de l'Autre, l'apprenti-traducteur, qui a l'arabe comme langue A et qui se trouve face à une terminologie arabe lacunaire, qu'il s'est avéré nécessaire de concevoir un outil adapté.

Pourquoi cet Autre (l'étudiant en traduction) a-t-il besoin d'un outil qui l'aide à comprendre les notions-clés de la linguistique et à en connaître les équivalents en arabe ? La réponse est évidente pour plusieurs raisons :

1. Les ouvrages de linguistique lexicographiques et non-lexicographiques ne s'accordent pas sur une définition uniforme des concepts-clés étudiés et pourtant bien établis.

2. Des cinq dictionnaires bilingues consultés, deux seulement comprennent une entrée en français, ceux de l'ALECSO (1989) et de BARAKE (1985), ce qui pose un problème pour le chercheur dont la langue de départ est le français. Trois des cinq se présentent sous la forme de simples lexiques alors que les entrées des dictionnaires de HANNA (1997) et de AL-KHULI (1982) sont suivies de définitions en arabe qui laissent parfois à désirer. Quant aux équivalents arabes qui y sont proposés, ils diffèrent d'un dictionnaire à l'autre voire dans le même dictionnaire. Ainsi, le terme figurant dans l'entrée n'est pas toujours celui qui figure dans la définition.

3. Dans les ouvrages non-lexicographiques, la terminologie ne se porte pas mieux. Chaque auteur adopte des termes qui lui sont propres en recourant à la néologie. Il a le choix entre plusieurs procédés, à savoir l'extension sémantique, la traduction du signifié, l'emprunt, la dérivation ou la composition.

Cependant, et quelque soit le procédé utilisé, une mention entre parenthèses du terme en langue de départ figure souvent à côté du terme proposé. La situation s'aggrave quand chacun des auteurs adopte une langue-source différente et/ou quand la translittération des termes, ne se faisant pas selon des règles précises, engendre des variantes orthographiques qui non seule-

ment contribuent à confondre l'utilisateur arabophone mais complique la mise au point de base de données impliquant l'arabe.

Face à ce besoin et à ces lacunes, le Centre d'Etudes et de Recherches en Terminologie Arabe (CERTA), dans le cadre d'un projet JER (1015) de l'AUEPEL-UREF, devait réagir et fournir un outil d'aide, à savoir des fiches terminologiques à caractère didactique et uniformisateur.

2. Cadre et méthodologie de la recherche

Cette recherche a été menée par onze étudiantes en quatrième année (1998-1999) à l'École de Traducteurs et d'Interprètes de Beyrouth (ETIB) dans le cadre d'un cours d'initiation aux problèmes terminologiques. Une directrice de recherche assurait le suivi des travaux ainsi que le contact avec le spécialiste qui est chargé de cours de linguistique à l'ETIB.

Cette recherche qui porte sur un domaine aussi vaste que la linguistique devait être cernée en fonction de besoins préalablement définis et aussi à cause des ressources limitées de temps et d'argent. Il était tout d'abord nécessaire de mettre au point l'arbre terminologique du domaine avec ses branches maîtresses qui sont les principales branches de la linguistique : phonétique, phonologie, syntaxe, sémantique, lexicologie et stylistique et sur lesquelles des ramifications seraient ajoutées en fonction des besoins et des directives du spécialiste. Une fois le réseau notionnel établi et partant les relations existantes entre les notions étudiées, il fallait procéder au choix des termes. Le repérage ayant été fait en se basant sur un corpus constitué principalement de manuels d'initiation à la linguistique, seules ont été retenues les notions utilisées dans le cadre du cours d'initiation à la linguistique dispensé à l'ETIB. Cette limitation a présenté un inconvénient majeur : certains domaines ont été privilégiés par rapport à d'autres et partant certaines notions qui ne sont pas abordées au stade d'initiation ont été abandonnées. Ce choix n'a été définitif qu'après consultation du spécialiste. C'est à ce moment que le travail a été réparti entre les onze membres de l'équipe. Ces derniers, partageaient une même connaissance de base de la linguistique et avaient suivi le cours d'initiation en question. Ils étaient donc appelés à rassembler autour des termes qui leur ont été assignés le maximum de contextes pertinents recueillis dans la documentation lexicographique et non-lexicographique mise à leur disposition.

3. Problèmes rencontrés

3.1. Dans la définition des notions

Une fois le dépouillement achevé, intervient l'étape d'analyse au cours de laquelle les chercheurs devaient identifier les descripteurs contenus dans les énoncés choisis et qui permettraient d'élaborer une définition complète, claire et surtout distinctive de la notion que le terme désigne. Ils étaient aussi appelés à repérer tous les descripteurs supplémentaires qui ne sont pas nécessaires dans une définition mais qui fourniraient des exemples ou des indications nécessaires pour mieux comprendre la notion. À ce stade, les chercheurs étaient conscients de la nécessité d'opérer un choix judicieux des descripteurs pour éviter toute confusion entre une notion et une autre qui lui est apparentée ou pour dissiper toute ambiguïté qui pourrait se trouver dans la documentation consultée. Selon Mounin (1993 : XV) la « clé de la rigueur mathématique » est la définition et « les sciences humaines à cause de leur origine et de leurs traditions littéraires semblent y être constitutionnellement allergiques ». Si nous prenons comme exemple la définition du terme « signe », nous nous rendons compte de la variété des descripteurs qui figurent dans les définitions lexicographiques et dans les contextes définitoires rassemblés dans la documentation consultée. Ceux-là sont très souvent complémentaires mais se recouvrent très rare-

ment voire divergent parfois sur un ou plusieurs points. Un *signe*, au sens le plus général désigne un élément (A) qui représente un autre élément (B) et lui sert de substitut. En ce sens, le signal, l'indice, l'image (icône), le symbole, le mot, sont des signes. À cette conception très générale du signe linguistique s'ajoutent deux autres plus précises : la conception dyadique (signe=signifiant + signifié) et la conception triadique (signe= signifiant + signifié + référent). Un signe est également défini comme étant l'unité minimale de la phrase. Une autre acception du signe est celle qui suppose que le signe recouvre la réalité ou plutôt que le signe est la réalité. Certains linguistes, notamment Ferdinand de Saussure, définissent le signe par ses traits caractéristiques. Finalement, il existe d'autres sens plus spécifiques du terme signe dans la linguistique américaine; chez Ogden et Richards, Hjelmslev, Pierce et Jakobson et dans une certaine mesure Greimas, le signe linguistique se confond avec le « sens ».

Cité par Mounin, Meillet n'a-t-il pas dit : « Pour se bien entendre, on a besoin tout d'abord d'une terminologie où les termes aient *pour tout le monde le même sens* » (Mounin 1993 : XIV). Quels descripteurs fallait-il donc retenir pour éviter toute ambiguïté? Il est entendu qu'un choix judicieux des descripteurs était nécessaire pour élaborer la définition et compléter cette dernière par un contexte et des notes. Mounin cite les exigences de Meillet qui considère qu'« un terme qui suggère une idée fautive perd de son venin dès qu'on l'a défini de manière exacte » (Mounin 1993 : XV). C'est ce que nous avons essayé d'entreprendre en proposant une définition cohérente, précise et claire qui puisse être utilisée à des fins didactiques et surtout pour contribuer à l'uniformisation de la terminologie en arabe car toute imprécision dans la définition contribuerait à créer des situations de fausse synonymie voire de polysémie. Il est entendu que la définition devait retenir la conception dyadique du signe d'après Saussure et les caractéristiques propres au signe (vocal, arbitraire, discret, différentiel, linéaire, doté d'une valeur et stable). Le contexte, quant à lui, devait offrir un complément d'informations (la conception triadique du terme par exemple d'après le modèle triangulaire d'Ogden et Richards) alors que les notes linguistiques font état des nuances, des confusions à éviter (par exemple indiquer ce qui distingue le signe du symbole, de l'indice, etc. à savoir son caractère arbitraire qui le distingue du symbole ainsi que ses caractères différentiel et linéaire qui le distinguent du signal). Les notes techniques, elles, proposent un exemple concret, une position théorique importante. Dans ce cas, nous avons choisi de fournir un exemple de signe.

3.2. Dans le choix des équivalents en arabe

Une fois la notion cernée en français, un travail plus difficile attendait nos chercheurs, à savoir la recherche de l'équivalent approprié en arabe. Un obstacle majeur entravait l'avancement de la recherche documentaire en arabe, à savoir le manque de documents qui traitent en profondeur les différentes branches de la linguistique puisque ce sont surtout les sous-domaines de la phonétique et de la phonologie qui font l'objet d'une étude approfondie. De plus, le malaise qui frappe la terminologie de la linguistique en arabe ralentissait l'opération de repérage. Face à chacun des symptômes du malaise terminologique, une prise de position s'imposait.

En cas de **polysémie**, le chercheur devait cerner la notion propre au terme en question. Ainsi, le terme /Lugat/ qui sert à désigner dans certains ouvrages la langue et le langage a fini par être exclusivement assigné pour désigner ce produit social du langage qu'est la langue.

En cas de **concurrency synonymique**, les chercheurs devaient dresser l'inventaire des synonymes existants pour pouvoir ensuite ne retenir qu'un seul terme en fonction de critères bien précis tout en mentionnant tous les synonymes et les variantes dans les champs qui leur sont consacrés. Ainsi, pour le terme de linguistique qui a plusieurs équivalents en arabe (/√Lsunijjat / √Lsunijjät / Lisnijjat / lisānat / œilm L-Lugat/ / fiqqh L-Luḡat / Luḡawijjät/), un seul terme /√Lsunijjat / a été retenu compte tenu du critère de fréquence et de sa correction sur le plan morphologique.

En cas de **vide lexical**, les chercheurs devaient prendre en considération les principaux courants qui président à la création néonymique en arabe.

- Il y a d'abord les puristes qui refusent l'emprunt et préconisent le *recours à la dérivation* à partir de racines arabes pour la création de termes.
- Il y a ensuite les chercheurs qui ont recours à l'*arabisation* dans le sens de l'emprunt soutenant la thèse que l'arabe a, tout au long de son histoire, assimilé des termes étrangers dans tous les domaines.
- Il y a aussi les défenseurs de l'*héritage arabe classique* qui préconisent le recours aux anciens dictionnaires pour y puiser d'anciens mots et leur donner un nouveau sens.
- Il y a de plus ceux qui ont recours aux *procédés énumérés ci-dessous* sans toutefois spécifier les conditions pour l'application de l'un de ces procédés .
- Enfin, il y a les lexicographes qui adoptent une *approche alphabétique* et conçoivent le terme non en tant que terme appartenant à un système mais en tant que mot.

La terminologie étant surtout ordonnée à des fonctions d'expression et de communication, nos chercheurs ont relevé un phénomène intéressant : un équivalent arabe, ayant une fréquence d'utilisation élevée, dont le signifiant présente une parenté avec le signifiant de la langue de départ a la priorité sur un autre linguistiquement plus correct et moins transparent. Ainsi / funajm / et / munajm / ont la priorité sur / wa_dat dalālījjat adnā / et / wa_dat ḥaw ijat _adnā / voire sur / mustafrad / et / mustaḥwat /.

« Être à l'écoute de l'usage » et avant tout faciliter la communication fut le principal leit-motiv des chercheurs. Occulter l'usage qui a souvent recours à la facilité serait nier un état de fait. Conscient que la traduction, l'emprunt et le calque sont des pis aller, le terminologue est d'abord tenu de dresser l'inventaire des différentes dénominations d'une même notion pour proposer ensuite celle qu'il juge la plus adéquate en fonction des critères de fréquence, de précision et d'adéquation. Il va sans dire qu'il doit d'abord puiser dans les réserves morpho-lexicales de la langue d'arrivée et en épuiser toutes les ressources avant de recourir à l'emprunt et au calque. Quoiqu'il en soit, c'est le spécialiste qui a le dernier mot pour le choix final des équivalents parmi les propositions retenues par les chercheurs. Cette recherche en cours de finalisation verra sa phase finale complétée au cours de l'année en cours, à savoir vérifier ce que l'héritage arabe classique peut apporter à la terminologie de la linguistique.

4. Apport et limites de la recherche

Une recherche terminologique n'a de valeur que dans la mesure où ses résultats sont diffusés en vue d'une éventuelle validation. Nos données ont été saisies dans notre base de données Termus et feront l'objet d'un numéro spécial des Annales de l'Institut de Langues et de Traduction de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth. Leur utilisation se limitera peut-être à nos étudiants dans un premier temps. Cependant, nous considérons que le principal apport de cette recherche réside dans le fait que nous avons essayé de suivre une méthode qui pourrait devenir reproductible dans le cadre d'autres recherches terminologiques et surtout offrir à nos utilisateurs un outil différent de ceux qu'ils ont à leur disposition, à savoir des dictionnaires bilingues qui ne peuvent satisfaire les besoins de décodage d'un arabophone (de culture anglophone) par exemple qui consulte un ouvrage de linguistique en arabe écrit par un arabophone de culture francophone.

En définitive, cette recherche avait deux objectifs : d'une part, elle visait à *éclaircir les notions* qui peuvent sembler floues à un néophyte et c'est, d'autre part, un désir d'*uniformisation* et non de normalisation qui nous a guidés dans la définition des notions et dans le choix des équivalents.

Conclusion

Toute cette recherche a été l'occasion d'une réflexion sur deux problématiques :

- la première est celle de la relation entre l'héritage arabe classique et les sciences modernes au moment où les spécialistes ont tendance à aller de l'avant dans la création néologique sans trop se soucier de cet héritage;
- la deuxième est celle de la nécessité d'uniformisation de la terminologie arabe dans un contexte où certains organismes publient des dictionnaires unifiés dont la diffusion est restreinte et partant la terminologie qui y est proposée n'est pas celle qui est nécessairement utilisée par les usagers.

Une chose est certaine : ce n'est que par une pratique consciente de la terminologie que toute langue, l'arabe en l'occurrence, pourrait reconquérir son statut de langue scientifique et technique. Dans son brillant réquisitoire contre la « terminologite » qui touche les linguistes français, Mounin reconnaît : « l'histoire de la linguistique, comme celle de beaucoup d'autres sciences, est un immense cimetière de voitures terminologiques [...] qui n'ont jamais roulé ou presque » (1993 : XIV). Ne pourrions-nous par analogie affirmer que la terminologie de la linguistique en arabe est plutôt semblable à une piste de Formule 1 sur laquelle les voitures terminologiques se livrent à une course et chacune a droit à la victoire en fonction de l'humeur de l'arbitre (les organismes de normalisation) ou du goût des spectateurs (les usagers)?



Les stratégies du traducteur : à la recherche du sens de « l'Autre »

Márta Kóbor
Pécs, Hongrie

1. Remarques préliminaires

Une investigation traductologique sur la compréhension des références à une culture étrangère demande, d'une part, que l'on définisse les références en question et, d'autre part, que l'on justifie la légitimité du regard porté sur leur compréhension.

En nous appuyant sur la définition que donne D. Cuche (1996) à la notion de culture dans les sciences sociales, nous entendons par références culturelles des éléments linguistiques qui se réfèrent à des objets, événements et actions liés au mode de vie ou au mode de pensée d'une communauté.

Quant à la légitimité d'une recherche traductologique axée sur la compréhension, nous nous référons à Dancette (1994 : 22) qui démontre que « la plupart des théoriciens et praticiens de la traduction énoncent [...] la nécessité, pour le traducteur, de bien comprendre le sens du message qu'il traduit ».

2. Méthodologie

Le fait que les processus de compréhension se prêtent mal à un examen empirique impose des contraintes sur les outils méthodologiques par lesquels nous pouvons étudier les mécanismes et les difficultés d'élaboration du sens. Les processus de compréhension étant antérieurs à (et certainement influencés par) la production de tout énoncé visant à les restituer, ils ne sont pas directement observables dans l'acte de la traduction. Afin d'augmenter la fiabilité de notre recherche, nous avons conçu deux épreuves auxquelles nous avons soumis nos répondants : 16 traducteurs professionnels pour chaque paire de cultures étudiées. Dans un premier temps, ils devaient traduire en hongrois un texte à fort ancrage culturel pour la rubrique « Revue de presse internationale » d'un hebdomadaire hongrois (le délai étant limité à deux jours). En ce qui concerne le choix du texte à traduire, en nous basant sur nos hypothèses de travail, nous avons adopté les critères de sélection suivants :

- le texte à traduire doit être destiné aux lecteurs appartenant à une autre culture;
- il doit faire appel à des connaissances de la culture étrangère;
- il doit présenter une forme d'écriture se basant sur la conviction selon laquelle l'auteur et le lecteur partagent les connaissances culturelles nécessaires à la compréhension du texte;
- il doit se prêter à plusieurs interprétations possibles qui dépendent de la compréhension ou de l'incompréhension des références culturelles.

Un des textes qui nous a semblé correspondre à l'ensemble de ces critères, et qui servira de base pour notre argumentation, est apparu dans *El Watan* (Alger), le 22 février 1999 :

Sécheresse... éthylique

C'est la sécheresse à Tizi Ouzou. Non qu'il n'y ai pas plu, avec des chutes de neige abondantes au mois de février, mais les adeptes de Bacchus ont terriblement senti le « coup ».

La dive bouteille se fait rare ces derniers temps et encore plus chère pour ceux qui ont la chance d'en trouver. Les mauvaises langues disent que c'est un avant-goût de ce que sera la future coalition islamo-conservatrice qui se propulsera au pouvoir, avec la prohibition de l'alcool comme une des revendications des islamistes. En attendant le 15 avril, les palais sont très convoités. Les uns lorgnent politiquement vers celui d'El Mouradia, alors que les autres veulent faire plaisir, le plus simplement et aussi régulièrement que possible au leur.

El Watan (Alger) lundi 22 février 1999

Dans un deuxième temps, les traducteurs devaient répondre à une série de questions portant sur le cheminement de leur pensée pendant qu'ils interprétaient les références culturelles figurant dans le texte à traduire (à savoir *Tizi Ouzou, les adeptes de Bacchus, la dive bouteille, la future coalition islamo-conservatrice, le 15 avril, El Mouradia*).

La matière qui nous a permis d'avancer nos hypothèses se compose ainsi d'une part des indices textuels indirects (issus des traductions hongroises), et d'autre part des explications proposées par nos répondants au sujet des processus de compréhension (résultant d'une auto-observation).

3. Résultats

On ne se propose ni de présenter les résultats de l'ensemble de cette recherche, ni d'en dégager des conclusions d'ordre général, ce qui nous semble impossible dans le cadre du présent travail, mais d'en tirer cependant quelques enseignements sur des stratégies interprétatives des traducteurs.

Premièrement, en lisant les traductions hongroises et les protocoles d'auto-observation, on remarque que de nombreuses précisions dans les traductions et bon nombre de réponses aux questions sur la compréhension témoignent d'une attitude générale qui consiste à considérer le texte à traduire comme un ensemble d'indices qui demandent d'être complétés. Les traductions hongroises s'avèrent significativement plus longues que l'original : le nombre de mots des traductions hongroises est de 8 % supérieur (131 mots en moyenne) à celui du texte de départ (122 mots). Cette différence s'explique par le nombre élevé d'ajouts faits par les traducteurs hongrois. La plupart de ces ajouts concerne la réalité, la situation politique algérienne. Pour « le 15 avril », on trouve dans 10 traductions sur 16, le complément « élections », ou « élections présidentielles ». En ce qui concerne « El Mouradia », 9 traducteurs précisent qu'il s'agit du quartier présidentiel d'Alger. Tizi Ouzou est suivi dans 6 traductions d'une explication du type « capitale kabyle », « ville réputée (plus) libérale » ou « capitale d'une région viticole ». Pour la « dive bouteille », 4 traducteurs tiennent à préciser qu'il s'agit aussi de la marque d'un vin algérien : « le vin local, nommé après Bacchus ».

Nous avons dit que plusieurs explications issues de l'auto-observation allaient dans le même sens : par exemple « *coalition et se propulser au pouvoir* évoquent l'idée des élections, le 15 avril doit donc être la date de celles-ci »; « El Mouradia doit être lié au pouvoir présidentiel », « Tizi Ouzou doit avoir une caractéristique pour laquelle elle est particulièrement touchée par la prohibition de l'alcool ».

Ces remarques, ainsi que les traductions elles-mêmes témoignent d'une volonté, de la part des traducteurs, de relier entre elles les références culturelles et de les interpréter globalement, en tenant compte des relations qui les intègrent dans un ensemble cohérent.

À cet égard, nos données se conforment à l'hypothèse d'Oléron, selon laquelle « [...] la compréhension, quels que soient les objets sur lesquels elle s'exerce, mots ou choses, est cons-

tituée par l'interprétation d'indices. La notion d'indice présuppose que le donné (énoncé verbal, situation perçue) n'est pas complet et que le sujet doit aller, pour comprendre, au-delà, par exemple, de ce qui est dit littéralement. » (Oléron 1981 : 22).

Elles entrent également dans la conception constructionniste de la psycholinguistique ou de la théorie interprétative de la traduction (Séleskovitch et Lederer 1986; Lederer 1994), selon lesquelles les mots ne sont pas en eux-mêmes porteurs de signification, mais constituent des instructions pour construire une signification globale. Dans cette perspective, la construction du sens se base sur les connaissances pertinentes du lecteur/traducteur, mobilisées par les indices textuels. Par connaissances pertinentes nous entendons des connaissances liées au domaine concerné, et issues de ce que l'on appelle, selon son goût, connaissances encyclopédiques / du monde / générales / extra-linguistiques, etc., ou encore bagage cognitif. Depuis les années 60, nombre de psycholinguistes tiennent à décrire ces connaissances sous forme de schémas (Minsky 1975) ou scripts, frames (Schank et Abelson 1977), MOPs (Schank 1982), etc., ou récemment en tant que schémas émergents (Rumelhart et al. 1986), c'est-à-dire comme des structures de connaissances stockées en mémoire ou construites dans l'acte même de la compréhension. Dans notre cas, c'est le schéma « élections » qui semble s'activer chez la plupart de nos répondants, et qui permet de relier entre elles les références culturelles. C'est ce même schéma qui permettrait également de tirer les inférences nécessaires pour compléter les indices.

Une première démarche suivie par nos traducteurs peut donc être résumée comme suit : pour comprendre et traduire une référence culturelle, il faut la lier à d'autres indices textuels, et la compléter en explicitant ce qui la relie à la signification globale du texte, ou plutôt, comme on va le voir, au modèle¹ ou à la représentation que l'on s'en fait. Il s'agit en tout cas d'une démarche allant de l'explicite vers l'implicite, de la partie vers un tout complexe et cohérent.

Deuxièmement, on peut observer dans les traductions, une volonté, de la part des traducteurs, de particulariser des aspects différenciés de ceux mis en évidence dans l'original. Voyons quelques exemples : « les adeptes de Bacchus » deviennent dans 7 traductions des « amoureux de vin » ; « la dive bouteille » se transforme dans 10 cas en « liquide divin² ». « Conservatrice » sera remplacé dans 12 traductions par « FLN », « anciens détenteurs du pouvoir », ou « militaires monopolisant le pouvoir depuis longtemps » etc. ; qui, chez 7 traducteurs, ne forment pas une véritable « coalition » avec des islamistes, mais « ouvrent un dialogue avec » ou « se rapprochent » d'eux. Dans 4 traductions, l'expression « celui (palais) d'El Mouradia » est rendu par « pouvoir présidentiel ».

Dans les protocoles d'auto-observation, ces solutions s'expliquent par les réponses du type : « comme le texte parle de la prohibition de l'alcool, les adeptes de Bacchus ne peuvent être que ceux qui aiment le vin », « comme il s'agit des élections, logiquement, le terme *conservatrice* réfère ici à un des courants politiques », etc.

Cette démarche semble être intimement liée à la première : afin de pouvoir spécifier un aspect différent, il faut avoir une vue d'ensemble (ou un modèle) de la situation décrite par le texte, et (re)construite par le lecteur à partir des indices textuels et de ses connaissances pertinentes, mobilisées par les indices en question. Dans cette perspective, le remplacement du « 15 avril » par « le jour des élections » (3 traductions) s'expliquerait par la particularisation d'un composant du schéma « élections », activé par les expressions « coalition » ou « se propulser au pouvoir ». Le composant en question étant la date des élections, « le 15 avril » doit être obligatoirement « le jour de celles-ci ».

La deuxième démarche qui semble guider l'interprétation des références à une culture étrangère correspond donc à une volonté d'interpréter (ou de réinterpréter) les références culturelles

1. Ici, le choix du terme « modèle » (sans attribut) est délibéré, et s'explique par notre volonté de ne pas entrer, dans le cadre de ce travail, dans les débats théoriques qui opposent, sur certains points, le modèle de situation de Kintsch et le modèle mental de Johnson-Laird.

2. Cette formulation s'explique par la reprise de la traduction consacrée de l'expression rabelaisienne, connue par la plupart des apprenants du français en Hongrie

par rapport à la représentation globale construite au fur et à mesure que la lecture se déroule. Cette démarche dépend, elle aussi, largement des connaissances extra-linguistiques du sujet interprétant, car celles-ci servent de base pour la mise en correspondance des indices textuels et des composants ou places vides d'un schéma ou d'un modèle cognitif. Il s'agit donc d'une démarche consistant à la particularisation (ou instantiation) des composants d'une représentation complexe : un processus inverse ou plutôt complémentaire du processus décrit précédemment, allant, cette fois-ci, du général vers le particulier, de l'implicite vers l'explicite.

Avant de continuer, une remarque importante s'impose, concernant la relation entre ces deux démarches. Les témoignages de nos traducteurs mettent en évidence des représentations mentales que nous ne pouvons pas discerner nettement, car elles interviennent quasi-simultanément et se croisent à chaque moment du processus interprétatif. Les représentations mentales auxquelles nos répondants font référence, sont soit le résultat des processus de traitement du texte, soit un facteur déterminant de ceux-ci (ou encore les deux en même temps). La compréhension de textes semble donc se caractériser par une dynamique qui vient du fait que la représentation que le lecteur établit à un moment X, en se basant sur ses connaissances linguistiques et cognitives, va lui permettre non seulement de mieux traiter l'information qui intervient au moment X + 1, mais aussi de revenir sur ce qu'il a compris au moment X - 1. Il est difficile de modéliser un tel dynamisme : la compréhension doit être considérée comme un processus en évolution constante au cours de la lecture, qui comprend également des processus reconstructifs vers l'arrière (une nouvelle information peut conduire à remanier la représentation établie en un point du parcours.)

L'idée que deux processus inverses interviennent dans la compréhension de textes, un processus de généralisation et un processus de particularisation, n'est pas du tout nouvelle. Aujourd'hui, un large consensus se dégage pour considérer la compréhension de texte comme une activité finalisée par la construction d'une représentation occurrente (un modèle de situation, ou un modèle mental). La plupart des psycholinguistes conviennent (Richard 1999) que la construction de cette représentation se fait par l'établissement d'un réseau de relations entre les objets (et/ou actions, et/ou événements) évoqués dans le texte, notamment par l'intégration des éléments d'information dans un modèle global (démarche ascendante), et par la spécification des composants des structures de connaissances ou du modèle activés ou construits (démarche descendante).

On pourrait dire que jusque-là, la compréhension des références à une culture étrangère par des traducteurs professionnels ne présente aucune spécificité par rapport à la compréhension de n'importe quel segment par n'importe quel lecteur : elle est finalisée par la construction d'une représentation conceptuelle, à partir des indices textuels qui fusionnent avec des connaissances cognitives du sujet.

Une expérience-contrôle effectuée avec 16 personnes maîtrisant très bien le français, mais ne possédant ni une formation, ni une expérience de la traduction, montre que elles aussi cherchent à relier entre eux, et à compléter ce qu'elles considèrent également comme des indices. On voit également qu'elles aussi interprètent certaines références en se basant sur leurs connaissances préexistantes (par exemple un scénario habituel des élections) et suivent la démarche particularisante. Jusque-là nous devrions donc parler des processus qui sont propres à l'interprétation des textes en général, des démarches que semblent suivre tous les sujets interprétants, qu'ils soient traducteurs professionnels ou non.

Néanmoins, nous allons voir qu'à part ces démarches communes, il y a des différences considérables dans la façon dont les traducteurs et les témoins-contrôle procèdent dans la construction du sens. Celles-ci permettent d'identifier des stratégies propres aux traducteurs professionnels, et présentent un intérêt pour l'enseignement de la traduction, ainsi que pour ceux qui travaillent sur l'automatisation du processus.

Afin de démontrer les spécificités du travail professionnel, voyons les différences dans l'interprétation du texte par les sujets traducteurs et non-traducteurs. L'idée des élections n'est présente nulle part dans l'article explicitement, mais il y a des termes qui l'évoquent (*coalition*,

se propulser au pouvoir, etc.), et permettent ainsi d'inférer que le texte parle des élections. Le problème est que, pour le lecteur hongrois moyen, c'est l'idée des élections parlementaires que ces termes activent, *pouvoir* et *coalition* se liant uniquement à celles-ci (la présidence étant une fonction purement représentative, sans aucun poids politique). Les protocoles d'auto-observation montrent l'activation de ce schéma non seulement chez les témoins-contrôle, mais aussi chez la plupart des traducteurs professionnels. C'est au niveau de son traitement que l'on trouve des différences. 8 personnes dans le groupe-témoin et 12 parmi les traducteurs trouvent cette idée incompatible avec une connaissance préalable, selon laquelle le 15 avril est la date des élections présidentielles en Algérie. Face à ce problème, professionnels et non-traducteurs adoptent des attitudes significativement différentes. Les témoins-contrôle ont tendance à supprimer l'idée concurrente, à savoir l'information selon laquelle il s'agit des présidentielles, et optent pour le schéma des élections parlementaires, qui est plus intimement lié au sémantisme des termes du texte. Dès qu'ils font ce choix (plus ou moins consciemment), nos témoins-contrôle sont prêts à tout interpréter en fonction de ce schéma. Conformément à leurs connaissances sur le système politique hongrois, par « conservateur » ils comprennent « ceux qui conservent des valeurs traditionnelles », qu'ils traduisent ainsi par « konzervatívok ». Par conséquent, la coalition entre islamistes et conservateurs leur semble tout à fait normale, car en Hongrie, conservatisme et promotion de valeurs religieuses vont très bien ensemble. Or, en connaissant la situation en Algérie, on sait très bien que ceci n'était pas possible en avril dernier, d'autant plus que les islamistes n'avaient pas le droit de se présenter aux élections. Toujours en se référant au modèle construit à partir de leur schéma sur les élections parlementaires, ils pensent presque unanimement qu'El Mouradia est une personne qui lutte pour la prohibition de l'alcool. Ces personnes se font donc une représentation complètement fautive de la situation algérienne, un modèle erroné qui prend son origine dans l'activation et dans l'application d'un schéma appartenant non pas à la culture de l'Autre, mais à la leur.

La non-conformité du schéma évoqué par les termes *coalition*, *pouvoir*, etc. avec celui des élections présidentielles pousse 12 traducteurs sur 16 (3 connaissaient parfaitement la situation) à se renseigner sur les détails de la situation politique en Algérie. Selon les témoignages de nos traducteurs, dès qu'ils constatent une incompatibilité entre un schéma activé et leur connaissances sur la réalité du pays concerné, ils quittent le texte et se renseignent en consultant divers documents, des journaux et des ouvrages spécialisés, des spécialistes du domaine, etc. Quant aux sources utilisées pour comprendre les références en question, nos traducteurs se sont basés principalement sur *Le Monde diplomatique*, le *Courrier International*, *HVG* (hebdomadaire hongrois), et sur les informations demandées aux Algériens vivant en Hongrie.

Une fois munis des informations nécessaires, ils construisent une représentation à la base des informations recueillies, et réinterprètent les termes (et les références culturelles) par rapport à cette représentation nouvellement construite. Par rapport à leur modèle sur la réalité algérienne (contrairement à celui basé sur le schéma des élections parlementaires), les conservateurs seront ceux qui conservent le pouvoir et non pas les valeurs traditionnelles : un concept qui, au lieu d'être traduit sémantiquement, demande d'être expliqué aux futurs lecteurs hongrois. Dans ce modèle, « la coalition » ne peut signifier qu'un rapprochement, un dialogue entre les partis concernés – elle ne peut donc être traduite par le terme « koalíció » qui, en hongrois, n'est pas capable de rendre cette nuance. À partir du prédicat qu'il s'agit des élections présidentielles, nos traducteurs arrivent à inférer qu'il s'agit du palais présidentiel (d'où 7 précisions dans les traductions, et 15 réponses sur les protocoles).

Il semble donc évident que ce n'est qu'en appliquant un modèle construit à partir du texte et des documents consultés que l'on peut arriver à une image réelle de la culture de l'Autre. Il faut tout de même remarquer que malgré le travail important que la plupart de nos traducteurs ont effectué pour construire un modèle fidèle à la réalité algérienne, ils ont tendance à arrêter la documentation dès qu'ils arrivent à une représentation cohérente. C'est la raison pour laquelle tous les traducteurs ne vont pas jusqu'à comprendre qu'El Mouradia est un quartier (seul une recherche approfondie permet de s'en rendre compte). Il en va de même pour « les

adeptes de Bacchus », où Bacchus se réfère non seulement au dieu antique, mais aussi à une marque de vin algérien. La plupart de nos traducteurs se contentent de l'interprétation de la référence à leur culture « européenne », ce qui n'est pas fausse, mais n'est pas complète non plus. Malgré ces limites de leurs interprétations, nous pouvons constater que, à la différence des témoins-contrôles, les traducteurs semblent mettre en œuvre des stratégies conscientes qui permettent une compréhension plus correcte et fidèle à la culture étrang(èr)e.

Conclusion

Notre expérience avait pour but de montrer que, face à un texte qui ne comporte pas suffisamment d'informations explicites sur la culture de l'Autre, le lecteur moyen a une tendance naturelle de l'interpréter en fonction de ses propres schémas, issus de sa propre culture et de ses connaissances préalables. Nous avons vu des stratégies qui ont permis aux traducteurs de dépasser les limites de leurs schémas culturels. Nous avons vu également que grâce à ces stratégies conscientes, les traducteurs professionnels font preuve d'une très grande flexibilité dans le maniement de leurs schémas : la plupart d'entre eux était capable de les modifier et d'élaborer des représentations correctes dans l'acte même de la traduction.

La principale conclusion que l'on peut tirer d'une telle expérience est que l'être humain est capable d'enrichir, et d'adapter ses structures de connaissances à de nouvelles situations. C'est cette capacité d'adaptation, cette flexibilité remarquable de l'esprit humain qui ne peut pas, pour le moment, être automatisé, et que doivent apprendre et utiliser tous les traducteurs, pour qu'ils arrivent à entendre LA VOIX DE L'AUTRE...

Structures métaphoriques dans la phraséologie : quels enjeux pour la traduction ?

Mirela Moldoveanu
Université Dunărea de Jos, 493493

Galati, Roumanie

1. Préambule

Malgré les nombreux points en divergence, les traductologues s'accordent à énoncer la primauté du sens sur la forme comme axiome en théorie et pratique de la traduction. Quel que soit le type du texte à traduire, quelle que soit la stratégie de traduction adoptée, l'objectif de l'activité traduisante reste toujours la restitution dans la langue cible d'une réalité extra-linguistique déjà introduite dans les moules de la langue source. Une théorie sémantique sous-tend alors nécessairement tout parti pris en traductologie, sans exclure pour autant les autres paliers de la description linguistique.

La réflexion en traductologie se heurte surtout aux problèmes de segmentation du continuum linguistique qui est le texte et aux problèmes de divergence sémantique entre les segments textuels mis en relation. Le découpage du texte en unités de traitement doit s'appuyer sur une théorie morpho-syntaxique à même de fournir des critères objectifs de décomposition. Mais cette opération s'accompagne toujours de la prise en considération des facteurs ayant trait au fonctionnement sémantique et pragmatique des unités identifiées, qui transcendent l'aspect structural. L'équivalence traductionnelle concerne souvent des unités relevant de paliers linguistiques différents des deux langues, ne se recouvrant qu'au niveau des désignations extra-linguistiques ou à celui des fonctions pragmatiques.

Il est fréquent par ailleurs que des décalages sémantiques apparaissent entre les unités en relation de traduction. Ces imperfections d'équivalence résultent en premier lieu de la non-adéquation des univers figuratifs et bloquent parfois la traduction.

Dans ce contexte, les phraséologies comportant des métaphores offrent un prétexte empirique pour réévaluer la portée de quelques concepts opérationnels : segmentation du texte à traduire, stratégies de transfert, compositionnalité traductionnelle.

2. Phraséologie et métaphore : de la sémantique à la pragmatique

Définie comme une « expression multilexémique ayant des propriétés imprévisibles à partir des propriétés de ses constituants » (Mel'čuk 1993 : 56), la phraséologie semble ne pas obéir au principe frégeén de la compositionnalité. C'est-à-dire que, gouverné par la lexicalisation, le sens global d'une phraséologie ne se déduit pas des sens de ses composantes. Cette thèse de la non-compositionnalité de la phraséologie justifie son regroupement sous un même nœud syntaxique et son traitement en tant que véritable unité de communication.

Les arguments contre le caractère non-compositionnel des phraséologies ne manquent pas. Mais, loin de remettre en question la thèse elle-même, ces arguments concernent des cas concrets et permettent d'opérer une typologie des phraséologies en fonction de leur degré de compositionnalité. Il y a par exemple une compositionnalité forte en *aboyer contre quelqu'un* ou *avoir des jambes de coq*, une compositionnalité assez faible en *casser sa pipe* ou *casser la cabane à quelqu'un*, tandis que des idiomes tels *avoir un poil dans la main* ou *être à côté de ses pompes* sont non-compositionnels. Comme toutes ces expressions sont en fait des métaphores, leur lecture plus ou moins compositionnelle équivaut au décodage plus ou moins facile du trope. Il s'agit là du degré de figement du syntagme : plus la combinatoire est figée, moins elle est compositionnelle. Cette hypothèse doit être sans doute étayée par des arguments d'ordre diachronique et par une analyse sémantique rigoureuse¹.

Parler de la (non-)compositionnalité des phraséologies revient à les considérer en tant que contextes déterminant des parcours sémantiques spécifiques. Il est déjà prouvé (Rastier 1994 : 67 et suiv.) que le principe de compositionnalité n'agit pas d'une manière tellement simple. La constitution du sens en contexte ne se réduit jamais à une addition de sèmes élémentaire. Le mécanisme repose sur trois opérations qui modifient, à chaque occurrence de la lexie, ses significations répertoriées en langue : l'inhibition des sèmes, leur activation, la propagation des sèmes activés d'un sémème à l'autre. Ces opérations sous-tendent les relations contextuelles de n'importe quelle portée, soit que l'on considère la lexie en contexte ou comme contexte. Le même appareil théorique explique le transfert métaphorique (voir par exemple la description de *Rocard monte au créneau* dans Rastier 1994 : 69).

Quelles en sont les implications pour le traitement des métaphores lexicalisées? Tout d'abord, leur obéissance aux règles régissant la constitution du sens contextuel les rend susceptibles d'interagir de façon nuancée avec leur contexte : en bloc ou par l'intermédiaire d'un élément constituant. De plus, cela ouvre la voie d'une approche pragmatique qui dépasse l'étape du postulat de la déféctuosité de leur sens littéral.

De telles démarches ne sont plus depuis longtemps une nouveauté. Par les travaux de Grice (1979) et de Searle (1982), la métaphore, lexicalisée ou non, franchit les limites des approches sémantiques pour acquérir un statut pragmatique inédit. Envisagée traditionnellement comme une violation des règles syntaxiques et/ou pragmatiques, la métaphore est interprétée de diverses manières par les philosophes du langage :

1. Grice (1979) l'inclut dans la catégorie des implicatures conversationnelles, à côté des autres tropes (hyperbole, litote, ironie).
2. Searle (1982) la traite de fait d'indirection, tout comme les actes de langage indirects et l'ironie.
3. Sperber & Wilson (1989) rejettent la thèse du rôle marginal des tropes dans la communication, en leur y assignant par contre un rôle central.
4. Moeschler (1996) développe les suggestions de Sperber et Wilson et avance les deux thèses suivantes :

« a. L'énoncé métaphorique est la meilleure ou la seule façon qu'a à disposition le locuteur pour communiquer sa pensée (en d'autres termes, il n'y a pas d'équivalent littéral de sa pensée);

b. selon le degré de créativité de la métaphore, l'auditeur est plus ou moins responsable des implicatures communiquées par l'énoncé métaphorique : plus la métaphore est figée, plus ses implicatures sont fortement communiquées et moins l'auditeur en est responsable; plus la métaphore est créative, plus ses implicatures sont faiblement communiquées et plus l'auditeur en est responsable. » (Moeschler 1996 : 82)

1. Voir à ce titre David (1988) et Moeschler (1996) pour une bibliographie complète du problème.

Accepter les propositions de Sperber et Wilson et de Moeschler signifie poser du coup qu'il n'y a pas de paraphrase possible pour une métaphore, sans perte de pertinence communicative. Toute métaphore déclenche un processus inférentiel pragmatique, son interprétation dépend de l'information accessible en mémoire et des lois de sélection des hypothèses contextuelles. Pour ce qui est des métaphores lexicalisées, ce processus inférentiel est réduit au minimum, justement en raison de leur degré de figement, sans être pour autant nul.

Cette discussion aboutit aux trois thèses suivantes, valides dans le cadre d'une sémantique et d'une pragmatique appliquées à un seul code linguistique :

1. Il y a des degrés de figement des phraséologies, ayant des conséquences sur leur comportement sémantique. Plus elles sont intégrées, plus leur variation contextuelle est faible et une lecture compositionnelle est bloquée.

2. Toute paraphrase des métaphores entraîne des pertes d'ordre pragmatique.

3. Les métaphores déclenchent des processus inférentiels. Plus elles sont figées, plus l'effort interprétatif est faible.

La question qui se pose est quelles implications ont ces trois thèses au cours de l'activité traduisante, qui met en équivalence deux codes linguistiques différents.

3. Métaphores lexicalisées en relation de traduction. Domaine franco-roumain

3.1. La phraséologie comme unité de traduction

Tout en restant fondamentalement un objet linguistique, le texte à traduire est pourtant plus que cela. Il est habituel de faire la distinction entre la segmentation du texte en unités linguistiques et son découpage en unités de traduction. L'observation élémentaire que la réalité des traductions est bien loin du mot à mot implique la non-équivalence entre les unités linguistiques composant le texte et les unités de traitement au cours de la traduction. Ces dernières se définissent surtout en fonction des contenus sémantiques et des valeurs pragmatiques; leurs frontières s'avèrent floues, allant d'un simple trait morphologique à une phrase entière. Les critères de segmentation sont dépourvus d'objectivité et de portée générale, puisque l'identification des unités de traduction ne dépend pas des constantes des systèmes linguistiques, mais des processus mentaux individuels non normés.

Considérées comme des segments d'énoncé correspondant à un sens global, les phraséologies semblent répondre le mieux à la définition des unités de traduction. En effet, les traiter en tant qu'unités cohésives est souvent le meilleur choix, dicté de surcroît par des critères objectifs : leur identification comme unités lexicales dans chacune des deux langues, leur mise en équivalence constante hors contexte.

Une fois franchie la toute première difficulté de la reconnaissance d'une expression idiomatique, restent les syntagmes qui acceptent autant une lecture compositionnelle qu'une lecture globale. C'est bien le cas de *boire du lait, mettre sur orbite, un panier à salade*. Le choix entre les deux lectures possibles se joue alors au niveau du contexte. La lecture compositionnelle renvoie au sens littéral du syntagme, tandis que la lecture globale relève de son emploi métaphorique. La restitution adéquate dans la langue cible ne dépend pas de l'option du traducteur pour la lecture compositionnelle dénotative ou pour celle globale figurative, mais des contraintes syntaxiques et sémantiques (choix du sujet, du complément objet, etc.). À des lectures différentes correspondent des manières différentes de segmentation, d'organisation syntaxique et bien sûr de transfert, là où l'équivalent littéral en langue cible n'est pas doublé d'une valeur métaphorique parallèle à celle de la langue source (1-2).

La segmentation d'une expression idiomatique qui n'accepte pas une lecture compositionnelle peut fausser la restitution du sens en langue cible. Tel est le cas par exemple du titre de la série télévisée *Les quatre cents coups de Virginie* qui a été traité comme combinatoire segmen-

table et compositionnelle et traduit en roumain mot à mot : *Cele patru sute de lovituri ale Virginiei*. Cette construction située en roumain à la limite de la recevabilité introduit des parcours trompeurs d'interprétation, dus au sémantisme de la lexie *lovitură*, l'équivalent direct du *coup* français, mais qui au sens figuré signifie *combriolage* et entre dans l'expression idiomatique *a da lovitura* « conclure une bonne affaire, remporter un succès inattendu ».

Pour éviter de telles discordances, la traduction doit s'appuyer sur les résultats de deux directions de recherche en lexicographie et en sémantique :

1. l'inventaire rigoureux des expressions idiomatiques permettant une double lecture, littérale et figurée ;
2. la définition des paramètres susceptibles de désambiguïser la lecture.

3.2. Stratégies de transfert

Trois possibilités de transfert se présentent :

1. l'équivalent en langue cible est une structure combinatoire libre littérale, qui efface la métaphore de la langue source ;
2. l'équivalent est une métaphore lexicalisée relevant du même domaine sémantique que celle de la langue source (c'est le cas notamment des phraséologies paneuropéennes et de celles dérivées de certaines traditions des civilisations extra-européennes) ;
3. l'équivalent est une métaphore lexicalisée, mais les domaines sémantiques en langue source et en langue cible diffèrent.

Le transfert des phraséologies comportant des métaphores implique des paliers linguistiques divers : la morpho-syntaxe, alors que des réorganisations grammaticales apparaissent ; des aspects stylistiques, pour les situations où la langue cible ne dispose pas d'un équivalent qui appartienne au même registre de langue ; des aspects socio-culturels, dans la mesure où les métaphores lexicalisées relèvent de manières différentes de découpage du réel et de figurativisation. Les difficultés se multiplient lorsque l'expression idiomatique constitue le noyau d'une isotopie textuelle qu'il est impossible de garder dans la langue cible.

3.2.1. Selon les philosophes du langage, il n'y a pas de paraphrase intralinguale pour les métaphores sans perte de pertinence du message. Le cas des métaphores lexicalisées est d'autant plus intéressant que l'effort interprétatif est supposé minimal, vu le degré d'intégration. Mais il arrive souvent qu'au passage d'une langue à l'autre les métaphores lexicalisées ne trouvent que d'équivalents littéraux et non figés. Du point de vue du dictionnaire, ce type de mise en équivalence ne pose pas de problèmes et l'unité phraséologique de la langue source est fréquemment traduite par une structure combinatoire libre, à la seule condition que les unités en question se recouvrent au niveau de la désignation (3-5).

La phraséologie-entrée de dictionnaire et la phraséologie-unité du discours sont quand même des entités différentes, les incongruences les plus importantes se laissant voir au niveau des relations contextuelles. En tant qu'unité du discours, la phraséologie s'intègre dans un réseau sémantique et stylistique. Au cours de la traduction il y a souvent perte concernant le registre de langue et les relations sémantiques contextuelles.

Se fendre la pipe (6), *se casser la dent* (8), *lancer un pavé dans la mare* (9) appartiennent au français familier, *faire gris dans son cœur* (7) relève de l'aspect soutenu, voire livresque du français, tandis que leurs équivalents roumains sont neutres. Il est vrai que le roumain dispose également d'expressions idiomatiques familières équivalant les constructions françaises : *a se tăvăli de rîs* (6), *a o da în bară* (8), mais des contraintes pragmatico-sémantiques spécifiques interdisent leur occurrence dans ces contextes (impossibilité de se combiner avec le pronom de révérence et usage préférentiel dans des assertions pour *a se tăvăli de rîs*, par exemple).

Les interactions sémantiques contextuelles du type activation/inhibition de sèmes, propagation contextuelle des sèmes activés définissent des parcours d'interprétation ayant de l'influence sur la traduction. *Voir de toutes les couleurs* (10) correspond référentiellement et stylistiquement à l'expression roumaine *a o păți rău/urît* ; mais le contexte plus large permet

aussi la lecture compositionnelle de l'expression (allusion aux messages publicitaires dont l'emballage de la baguette devient le support), qui s'efface en roumain, faute d'une lexie qui participe à cette isotopie. Le même mécanisme agit dans (11), où le roumain annule l'*odeur de sainteté*. *Dormir sur ses deux oreilles* (12) permet deux variantes de traduction : *a dormi fără grijă* et *a fi liniștit*; seul le contexte élargi peut décider du choix.

3.2.2. Beaucoup de métaphores lexicalisées trouvent comme équivalents des expressions métaphoriques figées appartenant au même domaine sémantique. Plusieurs facteurs expliquent ces superpositions : il y a des expressions reflétant le même découpage de la réalité, traduit par l'investissement connotatif identique d'un domaine expérientiel (13-17) ou par l'utilisation des expressions spécifiques à un domaine de l'expérience dans des situations courantes (18-25). D'autres proviennent des traditions européennes ou extra-européennes (26-28). Cette correspondance à tous les niveaux facilite la mise en équivalence de telles expressions, qui ne se heurte plus aux problèmes de divergence sémantique déjà signalés, encore qu'il ne s'agit pas d'une correspondance directe terme à terme, mais d'une équivalence globale. Entre l'expression française et sa variante roumaine apparaissent souvent des décalages d'ordre lexical, mais les lexies en question appartiennent à un même champ conceptuel (13, 17, 22).

3.2.3. Les métaphores lexicalisées qui se traduisent par des métaphores appartenant à un autre domaine sémantique que celui de la langue source sont très fréquentes. Entre l'unité de départ et l'unité d'arrivée des exemples 29-37 apparaissent des divergences sémantiques importantes, dues à la non-adéquation des univers figuratifs modélés par chaque tradition culturelle. L'identité référentielle (29-33) ou bien l'équivalence des valeurs pragmatiques (34-37) justifie la mise en correspondance au niveau du dictionnaire. La restitution du message en langue cible repose alors sur l'isomorphie structurelle de la traduction, qui se joue au-delà du plan strictement linguistique, pour les paraphrases interlinguales significatives en situation en premier lieu.

3.3. *Que reste-t-il de la compositionnalité traductionnelle ?*

Basée sur la compositionnalité dans le cadre d'un seul code linguistique, la compositionnalité traductionnelle reste elle aussi une hypothèse de travail, qui se trouve parfois infirmée par la réalité discursive. Très utile pour les systèmes de traduction automatique et pour la constitution des corpus alignés, la compositionnalité traductionnelle atteint ses limites en deçà de la phrase; c'est elle qui fonde en effet les deux principes d'alignement des textes : la quasi-bijektivité et la quasi-monotonie. Mais les interactions sémantiques impliquent souvent des séquences qui dépassent les bornes phrastiques et reposent sur des mécanismes plus complexes que l'addition des sèmes pour constituer le sens, tel que certains emplois des expressions idiomatiques métaphoriques le prouvent.

Il y a bien sûr beaucoup d'énoncés qui peuvent être traités de compositionnels (38) : le sens en langue source semble résulter de la somme des sens des segments textuels, à condition que l'expression idiomatique soit considérée comme une unité de traitement; en langue cible le sens se reconstruit à partir de cette décomposition de départ.

L'analyse des énoncés 39-44 prouve que les mécanismes de constitution du sens sont pourtant plus complexes et que, dans de nombreux cas, le principe de la compositionnalité se voit infirmé au niveau du texte source, ce qui annule implicitement sa validité au cours du processus de transfert dans la langue cible. Plusieurs situations se présentent :

1. L'expression idiomatique métaphorique participe à une isotopie textuelle qui ne peut pas être transférée en langue cible (39). L'équivalent roumain de *faire tout un plat* « *a face mare caz de ceva* » ne participe aucunement à l'isotopie culinaire établie dans le texte de départ et il n'y a pas, en roumain, de variante traductionnelle acceptable.

2. La coexistence en langue source d'une lecture compositionnelle littérale et d'une autre intégrée figurée est souvent source d'ambiguïté ou de jeux de mots intraduisibles (40, 41). Si

pour l'exemple 40 le choix entre les deux possibilités d'interprétation obéit à des contraintes inscrites dans le code linguistique (les traits sémiques du sujet : [- Humain] pour la lecture littérale, [+ Humain] pour celle figurée), l'exemple 41 joue sur la désidiomatisation de l'expression. Comme il n'y a pas de contrainte sémantique ou grammaticale qui décide de la lecture appropriée, les critères de fréquence sélectionnent comme plus probable la lecture intégrée. Mais il n'y a que le contexte qui désambiguïse la lecture et dicte le choix de l'équivalent roumain.

3. La polysémie en langue source d'un élément composant l'expression idiomatique peut à son tour remettre en discussion le principe de compositionnalité (42-44). La non équivalence des structures des polysémèmes en langue source et en langue cible bloque la traduction des textes en question, dès le moment où une lecture compositionnelle cocasse est imposée par l'enchaînement textuel.

De tels exemples constituent bien sûr des cas limite de manipulation du langage, mais ils suffisent pour remettre en question l'un des principes de la théorie de la traduction. Accepter le principe de la compositionnalité traductionnelle suppose accepter la mise en équivalence directe des unités de traduction, ce qui est loin de correspondre à la réalité. S'il y a compositionnalité traductionnelle, elle est extrêmement faible et atteint ses limites en deçà de la phrase. Plusieurs arguments conduisent à cette conclusion. Tout d'abord, l'équivalence traductionnelle fait correspondre des unités de traduction appartenant à des niveaux différents en langue source et en langue cible : une expression idiomatique à une combinatoire libre ou inversement. Les métaphores figées en langue source ne trouvent pas toujours d'équivalents métaphoriques en langue cible, ce qui contredit la bijectivité comme condition fondamentale de la compositionnalité traductionnelle. De plus, la fréquence de la double lecture (compositionnelle et intégrée) des expressions idiomatiques et la difficulté du choix en absence des critères inscrits dans le code de la langue introduisent les paramètres pragmatiques comme facteur de désambiguïstation, ce qui fait que la restitution du sens se joue au delà du plan strictement linguistique. Enfin, le principe de la compositionnalité traductionnelle ne rend pas compte de la restitution du sens dont la constitution est régie par des mécanismes plus complexes et qui transgresse à la rigueur les limites de la phrase.

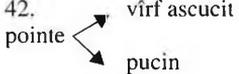
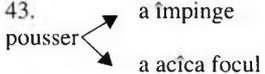
Le transfert dans un autre code linguistique implique sans doute la déconstruction du sens à tous les niveaux et sa reconstruction en langue cible. Cela vaut sans problèmes si le plan référentiel suffit pour médier le transfert, et alors la compositionnalité traductionnelle s'avère opérationnelle : la bijectivité et la monotonie des séquences régissent les relations entre les deux textes. Mais en fonction du type de texte à traduire, d'autres niveaux peuvent intervenir au cours de l'activité traduisante : le contexte élargi, le registre de langue, les niveaux pragmatique et culturel.

Conclusions

Les métaphores lexicalisées offrent une excellente occasion d'observer la complexité des problèmes auxquels se heurtent autant la théorie que la pratique de la traduction. L'instinct du traducteur reste le plus important pour la traduction humaine. La traduction assistée et automatique ont besoin en revanche d'un appareil conceptuel rigoureux. À une première approche, le domaine des expressions idiomatiques métaphoriques échappe à une telle conceptualisation stricte, vu la difficulté de typologisation structurale, les critères de variabilité insuffisamment définis, auxquels s'ajoutent les non adéquations de transfert dans un autre code linguistique (inexistence d'un équivalent contextuel, blocage de la traduction dû à de diverses manipulations du langage, etc.). Tout autant de directions de recherche, visant à la systématisation de ce domaine délaissé par les théoriciens de la traduction.

Corpus

1. a) « *Je m'en allais, les poings dans mes poches crevées.* » (Rimbaud)
- b) « *Ça n'avait pas du tout marché dans l'après-midi, tout le monde était crevé.* » (Beauvoir)
2. a) « *Au large, nous avons fait la planche.* » (Camus)
- b) « *Mets-toi en boule, se répète-t-il, ça ne durera pas; en attendant que tout soit fini, drogue-toi; fais la planche.* » (Mauriac)
3. un ange passe
4. goûter sa soupe
5. «...*(il) souriait aux anges la tête appuyée sur son bras replié...*» (Beauvoir)
6. « *Pourquoi vous fendez-vous la pipe ? dit Labrousse.* » (Beauvoir)
7. « *Quand elle était toute seule à présent, il faisait toujours gris dans son cœur.* » (Beauvoir)
8. « *C'est même un tel problème que toutes les philosophies s'y cassent la dent.* » (Beauvoir)
9. « *Elle a lancé un nouveau pavé dans la mare en publiant des études sur les dérives de certaines pratiques médicales.* » (*Le Jour*, 27-28 mars 1993)
10. « *Elle en voit de toutes les couleurs, la baguette de pain.* » (*Le Nouvel Économiste*, 23 avr. 1993)
11. « *Cette France qui aurait presque toutes les nations comme provinces – les étudiants chinois révoltés de la place Tienanmen chantaient aussi la Marseillaise – n'est plus en odeur de sainteté.* » (*L'Événement du Jeudi*, 30 déc. 1993 – 5 janv. 1994)
12. « *-Non, il n'y a plus grand chose à faire, dit-elle. – C'est bien vrai ? dit Gerbert. – Absolument vrai, dormez sur vos deux oreilles.* » (Beauvoir)
13. « *Elle doit être aux anges...* » (Beauvoir)
14. « *Seulement pour avoir une salle et un dispositif à soi, c'est les yeux de la tête.* » (Beauvoir)
15. « *...je te jure que je lui rendrai la monnaie de sa pièce.* » (Beauvoir)
16. « *... le fait est qu'elle est plus bas que terre et que c'est à cause de toi.* » (Beauvoir)
17. « *Ça ne fait pas tellement deuil qu'on leur marche un peu sur les pieds.* » (Beauvoir)
18. « *J'ai joué trop franc jeu avec Claude.* » (Beauvoir)
19. « *Je n'ai pas de façade sociale; c'est marrant, il faut toujours qu'on leur jette de la poudre aux yeux.* » (Beauvoir)
20. « *...j'ai plaidé qu'on ne prenait jamais de gants avec lui...* » (Beauvoir)
21. « *Pierre ne tenait pas à couper tous les ponts derrière lui.* » (Beauvoir)
22. « *Elle met là un bémol.* » (*Le Jour*, 27-28 mars 1993)
23. « *La formule fait mouche.* » (*Les clés de l'actualité*, 57/1993)
1. a) *Mă îndepărtam, cu pumnii în buzunarele sparte.*
- b) *Nu mersese deloc după-amiaza, toată lumea era frîntă de oboseală.*
2. a) *În larg, am făcut pluta.*
- b) *Înfurie-te, îşi repetă el, asta nu o să dureze; pînă să se termine, droghează-te; rămîi pe linia de plutire.*
3. se lasă o linişte apăsătoare
4. a se interesa de un post
5. surîdea distrat
6. De ce rîdeci ?
7. era mereu tristă
8. au eşuat
9. a provocat un nou scandal
10. o păceşte rău
11. nu mai este agreată
12. dormici fără grijă / fici liniştit
13. probabil că e în al nouălea cer
14. costă cît ochii din cap
15. îi voi plăti cu vîrf şi îndesat
16. este la pămînt
17. să le calci pe băţături
18. prea am jucat cu cărcile pe masă
19. să le arunci cu praf în ochi
20. nu umblam cu mănuşi cu el
21. să taie toate punctele
22. coboară tonul
23. îşi atinge cînta

24. donner le feu vert
 25. mener quelqu'un par le bout du nez
 26. « *Il n'est pas facile de se couvrir de cendres.* » (Le Monde, 16 févr. 1993)
 27. fumer le columet de la paix
 28. être un bouc émissaire
 29. « *...on est tous en bouillie, on ne tiendra pas jusqu'à vendredi* » (Beauvoir)
 30. « *...lui-aussi, il avait l'air de s'être levé du mauvais pied.* » (Beauvoir)
 31. « *Pierre s'avance à pas de loup entre les murs jaunes.* » (Beauvoir)
 32. « *...elle me gêne vraiment cette créature, avec sa morale qui nous met plus bas que terre.* » (Beauvoir)
 33. « *Elle fait la pluie et le beau temps dans la maison.* » (Beauvoir)
 34. c'est du vent
 35. c'est la perle des hommes
 36. c'est un fameux lapin
 37. c'est toujours le même tabac
 38. « *Même la mort, ça ne méritait pas tout le plat qu'on faisait autour.* » (Beauvoir)
 39. « *N'avait-il pas, dès 1967, pris l'initiative en débarquant outre-Atlantique, armé de sa toque, de ses casseroles et de ses recettes, pour y mitonner sa soupe aux truffes devant la presse américaine médusée qui en fit... tout un plat?* » (L'Événement du Jeudi, 30 oct. – 6 nov. 1985)
 40. Cette scie a la dent dure.
41. Cette gymnaste a la cuisse légère.^a
42. « *Mettez les tronçons d'anguille dans une casserole, avec vin blanc, sel et poivre, oignons en lames, persil en branches, thym et laurier et une petite pointe d'ail. -Je n'ai pas pu l'aiguiser comme j'aurais voulu, dit Nicolas, la meule est trop usée.* » (Vian)
 43. « *Poussez le feu et, sur l'espace ainsi gagné, disposez avec goût des rondelles de ris mitonné.* » (Vian)
24. a da undă verde
 25. a duce de nas pe cineva
 26. să-ci pui cenușă în cap
 27. a fuma pipa păcii
 28. a fi cap ispășitor
 29. simtem la pământ
 30. părea că s-a sculat cu fața la cearceaf
 31. înainta cu pași de pisică
 32. care ne face albie de porci
 33. ea taie și spînzură
 34. e apă de ploaie
 35. e un băiat de zahăr
 36. e un drac de om
 37. mereu același refren
 38. nu merita cazul care se face în jur
 39. a făcut mare caz de asta
 40. lecture compositionnelle : are dinții tari; lecture intégrée bloquée par le choix du sujet
 41. lecture compositionnelle : este elastică; lecture intégrée : este rea de muscă
 42. 
 43. 

44. « *Mesdames et messieurs,*
avez-vous remarqué qu'à table les mets
que l'on vous sert **vous mettent les mots à la**
bouche?

J'en ai fait l'observation/un jour que je dînais seul.

À la table voisine

il y avait deux convives qui mangeaient

des steaks hachés.

Et tout en mangeant,

ils **alimentaient la conversation.** [...]

Ils ont commencé à **mâcher leurs mots** et à **articuler**
leurs mets!

Très vite, la conversation **a tourné au vinaigre.**

À la fin, chacun **ayant ravalé ses mots**

et **bu ses propres paroles.**

il n'y eut plus que des éclats de « voie » digestive

et des « mots » de l'estomac!

Ils ont fini par ventriloquer...

et c'est à qui aurait le dernier rot!...»

(Devos)

a. 40, 41: ex. cités par Riegel (1989 : 345).

44. mettre l'eau à la bouche « a-i lăsa
gura apă »

alimenter  a întrecine
a alimenta

ne pas mâcher ses mots « a spune
verde în față »

ravaler ses mots « a-și retrage
cuvintele »

avoir le dernier mot « a avea ultimul
cuvînt »



La tâche de l'enseignant en traduction

Mona Hachem
Université du Caire, Le Caire, Égypte

Introduction

Certains enseignants et professionnels pensent que la traduction relève d'un don; or, c'est la formation qui permet d'étayer le don de traducteur. En fait, le traducteur qui reçoit une formation académique gagne des années d'apprentissage perdues par un traducteur autodidacte car le métier de traducteur exige de très grandes compétences alliées à un haut niveau de formation.

Par expérience, je pourrais dire que former des traducteurs est un travail à la fois complexe et très exigeant.

Tout d'abord, le responsable d'un cours de traduction doit être lui-même un traducteur ayant une expérience pratique, doublé d'un enseignant doué d'un talent pédagogique et c'est ce talent qui lui permet de traduire sous forme de théorie ce qu'il fait spontanément dans la pratique.

Son rôle est d'aider l'étudiant à surmonter les difficultés que peut présenter un texte réel, non pas en lui donnant des solutions types mais en l'amenant à découvrir lui-même les solutions valables et cela en vue de le préparer à son futur métier. Ajoutons que l'enseignant n'est pas un simple correcteur mais qu'il est aussi un formateur de traducteurs professionnels. Son but est donc d'enseigner une méthode de travail rigoureuse et pratique.

J'essaierai d'illustrer cela par mon expérience personnelle dans ce domaine dans le cas précis de l'enseignement que je donne à l'université Al-Azhar au Département de langue, de littérature française et de traduction. Je donne mon cours à raison de quatre heures par semaine et il est limité à un semestre de l'année universitaire.

À l'université Al-Azhar, les étudiantes reçoivent une formation polyvalente : nous nous proposons de former de futures traductrices capables de comprendre et de traduire n'importe quel texte, même très spécialisé.

Le but de mon enseignement est de faire acquérir à mes étudiantes une technique et une méthode de travail en vue de les préparer, au bout de cinq années, à être capables, par une attitude réflexive, de traiter des textes de quelque nature que ce soit, mais aussi de leur faire acquérir l'habitude du travail de réflexion personnelle tout en développant chez elles le goût de la précision et de la rigueur.

Notons que le bilinguisme n'est pas une condition suffisante pour faire un traducteur. La traduction s'apprend, c'est un savoir-faire : on transmet une technique, ce qui suppose l'acquisition d'une théorie latente au fond de l'activité traduisante, tout comme la grammaire existe derrière tout acte de langage.

Le traducteur doit, en effet, en plus de la maîtrise de deux langues au moins posséder deux types de connaissances : un bagage cognitif et une méthodologie de la traduction.

Quel que soit son niveau, sa nature, l'endroit où il se fait, un cours de traduction doit être organisé d'une façon extrêmement complexe.

1. Une méthode pour comprendre

1.1. *Le choix des textes*

Notons que chez nous le programme n'étant pas défini et qu'il n'existe pas de manuel précis, c'est l'enseignant qui élabore lui-même son programme. Le soin que l'enseignant consacre au

choix de ses textes est l'une de ses tâches primordiales, tout comme elle est le signe de la qualité de son enseignement.

Au départ, j'évite les textes littéraires qui représentent une double difficulté (contenu et forme) car je veux mettre l'accent sur le contenu et non sur la forme.

L'enseignant doit également savoir si les apprenants ont déjà suivi un cours de traduction et, s'il s'agit de cours de traduction spécialisée, dans quel domaine et quelles sont leurs compétences.

Le choix du texte se fait donc en fonction de l'expérience préalable, des besoins des étudiantes et de leur niveau linguistique. Toutefois, le texte à travailler ne doit être ni trop simple, ni trop difficile pour ne pas les décourager, mais il doit être adapté à leurs compétences. Un bon professeur sent intuitivement les besoins de ses étudiants.

Mon texte est choisi en fonction de considérations linguistiques. En effet, je préfère choisir un texte écrit avec rigueur et qui demande une étude approfondie. Le plus souvent ce sont les limites linguistiques des étudiantes auxquelles se heurte l'enseignant qui déterminent le choix plus ou moins restreint des textes à traduire.

J'essaie dans la mesure du possible de choisir des textes réels, c'est-à-dire pas fabriqués pour les besoins de l'enseignement mais écrits par un auteur s'exprimant dans sa langue maternelle, et cela afin d'habituer les étudiantes à travailler sur des textes exclusivement authentiques.

Le texte réel est, par définition, ce qu'on appelle un « document authentique », c'est-à-dire un texte qui possède ses propres critères de clôture et qui n'est pas sujet à des coupures (suppressions volontaires), devenant ainsi un simple extrait hors contexte.

Le texte doit donc avoir une unité. Au cas, où je suis amenée à travailler sur un extrait de texte réel, je juge préférable de choisir un extrait ayant un sens complet en soi, et je commence par le replacer dans son contexte réel.

Je choisis de préférence des textes d'actualité nécessaires à la compréhension du monde qui nous entoure (politique, économique, médical, technologie, électricité) etc. en vue d'inciter la curiosité intellectuelle des étudiantes. Mes textes sont puisés dans différents ouvrages techniques ou encore dans la presse, tels que *Le Monde*, *AL Ahram Hebdo*, *Expansion*, etc. J'essaie, en outre, de parvenir au cours de l'année à une progression dans la difficulté des textes choisis comme support du travail.

1.2. La première lecture en classe

1.2.1. UN PREMIER CONTACT AVEC LE TEXTE

Une polycopie du texte à traduire est remise aux étudiantes, afin que ces dernières puissent y griffonner à leur guise en y plaçant toutes sortes de connotations métalinguistiques et d'informations. Ce premier contact avec le texte vise le sujet traité. Cette lecture préalable du texte en classe est nécessaire en vue d'une exploitation pédagogique.

Tout d'abord, nous considérons l'aspect formel ou typographique : c'est la répartition matérielle du texte sur la page, car le découpage pour l'œil permet au lecteur de se repérer. Notons que plus la forme est insignifiante et plus l'aspect sémantique devient impérieux.

Une bonne traduction exige en premier lieu un esprit de finesse qui est l'aptitude à percevoir les multiples richesses ressenties au contact du texte. Le traducteur, pour rendre dans une autre langue le sens et toutes les résonances d'un texte, doit au préalable les percevoir. Cette aptitude se fonde obligatoirement sur des éléments subjectifs mais aussi sur des connaissances préalables aussi bien sur le plan socio-culturel que sur le plan linguistique.

Je commence tout d'abord par lire avec les étudiantes le texte à traduire. Cette lecture globale est une participation à la nature même du texte car tout texte constitue son propre code et vise à la transmission d'un savoir.

Cette manière de lire le texte est déjà un point de départ, qui permet d'établir un contact intime avec le texte et son auteur. Je recommande à mes étudiantes de se laisser imprégner par lui. Il faut en effet commencer par une lecture tranquille, d'abord de bout en bout, puis en diagonale.

Cette lecture est un prétexte pour ouvrir un débat visant à mettre en valeur la cohérence interne du texte, ses constantes ainsi que le déroulement logique de ses parties.

1.2.2. L'EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE

L'exploitation pédagogique est un essai d'explication du texte dans la langue source. Après avoir expliqué l'objet du texte, c'est-à-dire le premier contact, il faut commencer avec l'aide des étudiantes à circuler dans tout le texte, tout en l'expliquant « globalement » dans la langue source. On se pose alors les questions suivantes :

- D'où ce texte est-il puisé ?
- Est-ce un article dans une revue ?
- Est-ce un discours prononcé dans une circonstance particulière, et par qui ?
- Est-ce un article de quotidien relatant un évènement mondial, national ou régional ?
- Que signifie le titre par rapport au contenu ?
- Ce texte est-il daté ? s'il s'agit d'un texte ancien, il y a aussi une différence dans le temps.
- Quel est le nom de son auteur ? est-ce un spécialiste ? un journaliste ?...
- Quel est le domaine traité par le texte ? À quel type de communication appartient-il ?
- Est-ce un texte littéraire ou spécialisé ? (droit, économie, agronomie, pétrole, assurance, affaires, etc.).

En effet, c'est le domaine qui détermine le type de communication, selon qu'il s'agit d'un texte de vulgarisation ou encore d'un article de publicité.

Tout cela permet dans un premier temps de dégager la portée générale du texte à traduire.

Après cette étape, j'aide les étudiantes à déterminer le type de discours, car il faut d'abord situer le sujet du document à traduire dans son contexte et se demander pourquoi il a été écrit, pour qui, dans quelles circonstances et ce sont en effet les types d'énonciations qui déterminent les formes stylistiques, syntaxiques et lexicales du texte où le message s'exprime sous d'innombrables formes.

Soulignons ici le rapport fond et forme car tout acte de parole obéit à une certaine règle spécifique qui est la structure où il y a une dominante, soit un registre de parole, un moule préétabli, un modèle abstrait. L'auteur du texte emploie certains moyens lexicaux et syntaxiques au moyen d'une sélection d'éléments dans le champ de la langue.

Aux yeux des futurs traducteurs, la langue doit avoir avant tout une fonction communicative : c'est une langue en situation. Par exemple, l'expression juridique adopte un aspect formel et a des particularités lexicales qui lui confèrent la valeur de document.

Ce principe de l'alliance entre fond et forme s'étend plus ou moins à tous les textes. Par exemple, dans le cas de slogans ou d'affiches publicitaires la forme est caractérisée par la concision ou encore par le jeu de sonorités.

Il faut donc sensibiliser les futurs traducteurs au style du texte. Car lorsqu'on traduit on ne peut pas faire abstraction du style. Chaque texte doit être considéré comme une totalité sémantique qui épouse le sens : c'est la forme qui « habille » l'idée. On ne peut donc ni s'arrêter au pur aspect formel d'un texte, ni chercher à pénétrer les idées développées dans le texte en ignorant la langue ou le style dans lequel ce texte est écrit.

Dans cette exploitation pédagogique du texte, la linguistique nous permet de dégager les bases de la compréhension du texte dont la structure révèle la sémantique. Le rôle de la linguistique ici sera de clarifier cette structure. Il existe, en effet, un rapport intime entre la syntaxe et le vocabulaire d'un texte.

Notons que si la traduction est un moyen d'enseigner indirectement la linguistique, toutefois cette dernière n'est pas le but de l'enseignement en traduction. L'étudiant en traduction doit être capable de faire une réflexion sur la langue et le langage, fondée sur une connaissance des éléments de linguistique. C'est cela qui le rendra capable de raisonner les difficultés du texte en vue de les intégrer à son activité traduisante.

On peut procéder à l'observation de la structure phraséologique du texte mettant en relief les mots clés autour desquels tournent les constructions phrastiques, relever les co-occurrences

en vue de les connaître et de les retrouver dans d'autres textes ou encore procéder à une étude morphologique des termes.

J'essaie de combler les lacunes linguistiques qui sont apparues lors de la préparation du texte, et cela en transmettant aux étudiantes un savoir linguistique approprié aussi bien sur le plan lexical que syntaxique. À ce propos je dois rappeler les règles de grammaires, vérifier la compréhension d'éléments linguistiques tout en leur demandant d'explicitier la construction des phrases.

Dans un deuxième temps, tout en reprenant les critères de l'analyse globale, on va repérer les mots-charnières ainsi que les conditions d'énonciation. Au cours de la lecture, s'il y a des termes difficiles, la démarche à suivre n'est pas de se jeter sur un dictionnaire bilingue pour trouver les correspondants de ces mots dans la langue d'arrivée, mais d'essayer de chercher dans le texte un point d'appui susceptible de nous aider à trouver une explication d'après le contexte.

Or, parfois pour comprendre les mots du texte lorsque ce dernier ne suffit pas pour les expliquer, il faut reconstruire la relation avec l'extralinguistique et exploiter le contexte situationnel en essayant de pénétrer l'intention du locuteur en fonction de la situation d'énonciation.

Ce sont les éléments du cotexte (c'est-à-dire toute la matière verbale autour du texte) et du péritexte (c'est-à-dire tous les éléments extérieurs qui s'y rattachent) qui actualisent les données linguistiques propres au texte : information, socio-culturel, civilisation, etc.

Contexte, cotexte et péritexte ont l'avantage de nous guider dans notre choix traductologique.

Les étudiantes devraient, en principe, maîtriser suffisamment la langue de départ pour que cela ne pose pas de problème à l'enseignant. Or, ce serait une grande erreur de la part de l'enseignant de considérer cela comme certain car, en fait, cela est très rare : pratiquement, les étudiantes ne la maîtrisent jamais au niveau requis et l'on découvre trop souvent, hélas ! des lacunes surprenantes, parfois même élémentaires, dans l'apprentissage de la langue. Le plus souvent je me trouve dans l'obligation de parer à ces lacunes constatées, soit par une brève révision de notions supposées acquises, soit en fournissant quelques précisions, soit encore, à l'aide d'un renvoi à un cours ou un ouvrage spécialisé.

Dans un cours de traduction, on ne peut avancer que si la compréhension est totale. Toutefois, on ne peut prévoir le temps nécessaire pour boucher les trous.

Dans cette première démarche orientée vers le texte de départ l'intérêt porte sur le « dire » : l'étudiante doit savoir décoder ce « dire » puis utiliser toute la matière linguistique qui lui permettra de reproduire ce « dire ».

Une fois le sens dégagé, la compréhension globale atteinte, on procède à un repérage des mots-clés et des termes techniques. Quelques étudiantes seront chargées de les présenter dans des contextes qui permettent de comprendre leur emploi.

Un autre type de recherche est demandé aux étudiantes : il porte cette fois sur des thèmes généraux extraits du texte. En guise de préparation, j'indique aux étudiantes quelques repères bibliographiques sur le sujet, tout en leur conseillant de lire dans la langue d'arrivée certains textes traitant de sujets proches et susceptibles de leur fournir les outils lexicaux nécessaires. Car comment procéder pour comprendre un texte dont au départ on ne sait rien ? C'est à ce stade qu'on a recours à la recherche documentaire.

1.3. La documentation

Une fois la première lecture terminée et les étudiantes familiarisées avec le thème du texte, ce dernier doit faire l'objet d'une préparation à la maison.

La recherche documentaire fait partie de la formation fondamentale des étudiantes. Elle vise à enrichir leur bagage cognitif sur le sujet et à leur fournir la terminologie correcte et pertinente dans la langue d'arrivée.

Rappelons que l'exercice de traduction doit être l'apprentissage d'une méthode. Or, en habituant les étudiantes à traduire des sujets différents, la recherche documentaire permettra d'enrichir leur bagage cognitif.

1.3.1. COMMENT PROCÉDER À LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE?

Il s'agit de guider l'étudiante à trouver le moyen le plus approprié d'acquérir les connaissances requises. Or, si les bibliothèques, les encyclopédies et les dictionnaires permettent à l'étudiante d'acquérir des connaissances de base indispensables, elle doit savoir les rattacher d'une manière logique aux notions nouvelles préalablement acquises.

Il faut remarquer ici que les diverses disciplines ne visent pas à former le traducteur mais à l'informer afin qu'il puisse une fois qu'il a compris, faire comprendre à son tour à son destinataire.

D'autre part, les sujets de pointe doivent faire l'objet d'une recherche approfondie dans la presse publique, dans les revues techniques ou auprès des entreprises et des spécialistes.

L'étudiante se documente sur le sujet traité et cette documentation lui fournit le savoir essentiel et l'information dont elle a besoin pour comprendre le sujet du texte à traduire.

Il faut attirer l'attention sur le fait que ce travail doit être personnel : il ne s'agit pas de recopier une page d'un article ou le chapitre d'un livre ou même de faire faire cet exposé par un spécialiste du domaine. L'étudiante peut demander l'information (pour un texte médical) à son père médecin; mais ce n'est pas à lui de traduire, son rôle se limite à lui fournir l'information.

Notons ici qu'il serait préférable que l'étudiante (pour vérifier le sérieux de sa documentation) fournisse une liste des ouvrages utilisés, des personnes consultées ou même des établissements visités ainsi que tout élément d'information relatif au sujet. En effet le plus difficile est de trouver la source de documentation pertinente.

Une fois cette documentation terminée : on estime que l'étudiante a une compréhension suffisante du texte. Elle passe alors à une nouvelle documentation, cette fois dans la langue d'arrivée et qui porte sur la terminologie. Cette fois il s'agit d'une recherche lexicale.

Cette formation des traducteurs permet de les familiariser avec les outils de la traduction, en particulier le dictionnaire unilingue tout en leur faisant perdre la mauvaise habitude de se jeter sur les dictionnaires bilingues ou multilingues.

Souvent pour trouver le mot juste, une mobilisation des connaissances plus spécifiques est requise : cela se fait grâce au recours à un dictionnaire analogique.

En vue d'enrichir leur vocabulaire, je leur demande souvent de chercher les synonymes et les contraires d'une expression donnée. Nous pouvons même ouvrir le dictionnaire pour vérifier l'orthographe d'un mot.

1.3.2. L'ORGANISATION DES FICHES

Une fois que l'étudiante a achevé sa première documentation, elle commence à faire des fiches dans lesquelles figurent les termes qu'elle a trouvés et qu'elle peut réutiliser dans d'autres traductions.

Cette recherche terminologique amène l'étudiante à établir une petite base de données personnelle, facile à consulter et à mettre à jour.

La classification de ces fiches se fera sur le principe des champs sémantiques.

Or, pour chercher les rapports qui existent entre les mots il faut recourir à des analogies, des hyponymies..

On peut, par exemple, mettre ensemble les fiches qui désignent les acteurs d'un procès tels que : demandeur- défendeur- parties- plaideurs- défenseur- auxiliaires de justice – ministère public- parquet- procureur- commissaire du gouvernement – juridiction- juge – juge de fond-décision de justice – minute...

Cette documentation permet à l'étudiante d'utiliser le terme le plus employé par les spécialistes. Si plusieurs termes sont en cooccurrence, elle doit le constater et préciser leurs fréquences respectives. Toutefois elle n'est pas qualifiée pour exprimer une préférence.

Notons qu'en ce qui concerne la terminologie, il faut toujours apprendre à l'étudiante à utiliser les termes pertinents des usagers du domaine considéré. Par exemple le terme *مَدْوِيق* se traduit en français par *marketing*. Or, il existe en français le terme *mercatique*, mais qui n'est pas employé.

1.3.3. LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Il existe une autre forme de documentation ou de sources d'informations fournies par les technologies nouvelles auxquelles il faut préparer les étudiantes en leur faisant acquérir l'apprentissage d'un changement d'habitudes dans leur culture et dans leur mentalité. L'informatique permet ainsi de mettre à jour les données des apprenants. L'utilisateur peut interroger à distance et de diverses manières le fonds terminologique, soit à partir d'un terme donné soit à partir du domaine d'emploi.

De plus, le réseau d'Internet permet aujourd'hui d'avoir accès à des ressources très riches disponibles dans les pays développés. En bouleversant le mode d'apprentissage, la consultation de l'Internet permet aux étudiantes de plonger dans un bain linguistique universel et d'être en contact direct avec d'autres milieux culturels. L'étudiante apprend aussi à organiser sa propre recherche en puisant directement à la source du savoir.

C'est ainsi qu'un travail de sélection s'impose : devant beaucoup d'informations, l'étudiante doit être capable de choisir l'information qui l'intéresse.

Ainsi, grâce à cet apprentissage, l'étudiante développe son autonomie par un travail individualisé qui la prépare à son futur métier.

Parsuite, le rôle traditionnel du professeur sera modifié : il se bornera à aider les étudiantes à faire une sélection à travers la masse d'informations disponibles. Son rôle se limitera donc à celui de guide, de conseiller qui aide les étudiantes à trouver les réponses pertinentes à leurs questions. Désormais, l'enseignant n'est plus en charge de transmettre un savoir mais d'aider l'étudiante à acquérir un savoir et une méthode et à combler les lacunes s'il y a lieu.

Le professeur doit prendre en charge les étudiantes qui n'ont pas l'habitude, en les entraînant à faire des choix, à prendre des décisions, à sélectionner et non à mémoriser.

1.4. *La deuxième lecture*

Nous commençons notre cours par la lecture des brefs essais rédigés par les étudiantes sur le sujet traité et par la lecture des fiches de quelques mots-clés (faites par les étudiantes). Notons que l'essai doit contenir le plus grand nombre de termes spécifiques du domaine utilisé dans le corpus.

Les étudiantes, après avoir complété leurs connaissances sur le sujet du texte, procèdent à une nouvelle lecture du texte avant de rédiger leur traduction. À ce stade, il faut que l'étudiante sache « lire », c'est-à-dire utiliser les connaissances qu'elle a acquises sur le sujet grâce à une compétence de compréhension de la langue de départ, et mobiliser toutes les ressources dont elle dispose (c'est-à-dire le bagage cognitif). Elle doit savoir réactiver ses connaissances préalables grâce à des compléments cognitifs sur le sujet, acquis au fur et à mesure de la progression de la lecture de ce texte.

En levant ainsi l'ambiguïté linguistique, elle peut reconstruire le sens.

Il y a un appel à des connaissances thématiques qui permettent de poser d'abord les hypothèses de sens puis de les évaluer, de les confirmer, donc d'avancer.

Le processus de représentation mentale entre en jeu pendant toute la phase de compréhension et permet d'accéder au sens c'est-à-dire au vouloir-dire. C'est cette représentation mentale qui servira de pivot entre les deux langues. En effet, la traduction n'est pas une opération linéaire, mais c'est une opération mentale triangulaire.

Le recours à la linguistique est indispensable dans l'enseignement de la traduction dans la mesure où les connaissances théoriques de la linguistique donnent à nos futures traductrices les moyens de réfléchir à ce qu'elles font en traduisant. En effet, c'est la formation linguistique qui les aidera à dominer, à organiser et à analyser les riches matériaux qu'offre le texte.

Il faut donc sensibiliser les étudiantes aux connaissances linguistiques nécessaires non seulement pour comprendre le texte de départ, mais encore pour savoir formuler le message dans le texte d'arrivée.

Une fois le sens compris, on commence en classe par décortiquer soigneusement toutes les difficultés que les étudiantes ont rencontrées dans le passage d'une langue à l'autre; j'applique les méthodes appropriées pour les résoudre. Notons ici que la méthodologie diffère selon les couples de langues. Par exemple, traduire de l'arabe en français exige une méthode différente que celle qu'on adopte pour traduire de l'anglais en français. Toutefois, le processus de la traduction reste le même.

2. Une méthode pour faire « comprendre »

L'exercice de la traduction est fondé principalement sur la langue : langue de départ pour connaître le vouloir-dire et langue d'arrivée pour le réexprimer. Si la connaissance de la langue de départ assure une bonne compréhension, la connaissance de la langue d'arrivée assure une performance de production qui est l'exercice de rédaction, autrement dit, la pratique traduisante.

2.1. Quelles sont les étapes de la reformulation ?

2.1.1. D'ABORD DANS LA LANGUE DE DÉPART OU TRADUCTION INTRALINGUALE

Les étudiantes font une sorte d'exercice de restitution paraphrastique ou traduction intralingale : c'est une reformulation des signes linguistiques par d'autres signes de la même langue.

Il est évident que chaque langue dispose d'un grand nombre de formulations pour une même idée. Il est intéressant de faire remarquer aux étudiantes qu'une même idée peut s'exprimer de différentes façons dans la langue de départ. Cet exercice incite les étudiantes à se détacher des mots pour rechercher le sens qu'elles vont reformuler à leur manière.

Elles comprennent ainsi que la langue n'est qu'un véhicule, un support grâce auquel on exprime un message et se forment ainsi une image claire de l'idée contenue dans le passage en l'interprétant avec d'autres mots que ceux du texte. Par cet effort interprétatif, on sensibilise les étudiantes à la démarche traduisante; la paraphrase est une forme de traduction.

2.1.2. ENSUITE DANS LA LANGUE D'ARRIVÉE OU TRADUCTION INTERLINGUALE

Il s'agit de « redire » les mêmes idées dans la langue d'arrivée. Après avoir eu recours à la traduction intralinguale pour s'assurer que les étudiantes ont bien compris le texte et ont pu faire une fusion entre leurs connaissances linguistiques et extralinguistiques, nous recommençons le même processus mais, cette fois, dans la langue d'arrivée en vue de réexprimer pour faire comprendre. C'est-à-dire une fois que les étudiantes auront réussi à « raconter » ce qu'elles ont compris dans la langue de départ, elle envisageront différemment (c'est-à-dire avec un nouveau regard) le même texte source, cette fois en exploitant les ressources les plus diverses de la langue d'arrivée, en vue de réexprimer le contenu du texte.

Là, il s'agit d'une traduction interlinguale visant la recherche d'équivalences dans la langue d'arrivée. Ceci nous permet de nous débarrasser de la langue de départ et de réexprimer ensuite dans l'autre langue cette image qu'on a à l'esprit.

Théoriquement la langue maternelle devrait jouer par rapport à la langue d'arrivée un rôle de métalangue. Néanmoins, les langues sont différentes non seulement dans leur vocabulaire et leur grammaire mais dans leur vision différente des objets et des notions. Si l'arabe possède un système linguistique établi et solidement enraciné, ce dernier est associé à leur pensée à leur culture et il est à la base de leur bagage cognitif.

Lorsque le professeur procède oralement à ces deux types d'exercice (la traduction intralinguale et interlinguale) il rend le cours à la fois vivant, fructueux et dynamique. À travers ces échanges entre professeur et étudiants, il existe une gamme de trouvailles. En outre ce type d'exercice rapproche le cours d'une traduction interprétative.

En procédant à la reconstruction du sens, les étudiantes apprennent à surmonter les difficultés grammaticales et lexicales dans la langue d'arrivée. En effet, ce genre d'exercice vise à contrôler les connaissances, à vérifier la compréhension et à perfectionner la maîtrise de la langue.

2.1.3. UNE APPROCHE CONTRASTIVE

Puisque le but est la transmission d'un savoir axé sur la langue, la traduction va très naturellement appeler une approche contrastive qui mettra en contact deux langues grâce à l'observation du fonctionnement de chacune d'elles par rapport à l'autre.

Dans cet esprit, la traduction pédagogique transmet à la fois un savoir et un savoir-faire : on apprend aux étudiantes, par exemple, que telle tournure dans telle langue fait appel à telle tournure dans telle autre langue.

Il faut toutefois distinguer entre équivalences et correspondances. Au cours de l'opération traduisante nous essayons de chercher des équivalences de discours et non des correspondances. Or, la traduction est un art dynamique qui ne se limite pas aux seules équivalences figées et préétablies des dictionnaires. Aussi faut-il parfois éviter certaines équivalences codées depuis des années.

La traduction des étudiantes doit viser à une équivalence globale entre le texte source et le texte cible; elles doivent mobiliser leurs connaissances linguistiques pour exprimer dans la langue d'arrivée l'image qu'elles ont à l'esprit. Car c'est avant tout le message qu'il s'agit de retrouver dans le texte d'arrivée et non les structures du texte de départ. Les étudiantes doivent bien comprendre qu'on ne dit pas les mêmes choses de la même manière, ni par les mêmes procédés linguistiques dans deux langues différentes. En effet deux langues comme l'arabe et le français sont dissociées à tous les niveaux.

Je peux même guider les étudiantes vers une réflexion comparative sur les analogies et les différences entre les deux langues.

2.1.4. LA RÉDACTION

À partir du texte de départ, une fois que l'étudiante a pu extraire le contenu ou le sens, elle doit être capable de le reformuler en oubliant les mots avec lesquels ont été formulées les idées dans le texte de départ.

2.1.5. COMMENT REFORMULER LES IDÉES DU TEXTE DANS LA LANGUE D'ARRIVÉE?

On commence par bien fixer dans l'esprit des étudiantes qu'un même texte peut être traduit de diverses façons, aussi valables les unes que les autres et par leur montrer qu'il n'existe pas un seul mot ni une seule tournure pour traduire un mot ou une tournure dans la langue d'arrivée. D'autre part, elles doivent savoir que même très bonne, aucune traduction n'est jamais définitive. Il y a donc autant de bonnes traductions que de bons traducteurs.

Or, la traduction est toujours liée à une situation donnée; le traducteur fait en sorte que sa traduction produise le même effet que celui que produit le texte original sur le lecteur. Comme le texte traduit doit être efficace aux destinataires, le choix de la formulation doit se faire en fonction de l'effet à produire sur le lecteur.

Les étudiantes vont dresser une liste de formules possibles, établir un axe paradigmatique très étoffé que nous offre la langue d'arrivée, pour exprimer une même idée. À partir de cette liste, il va falloir faire un choix. C'est un moyen d'éviter les équivalences systématiques de mots qui enferment les étudiantes dans une traduction littérale.

Comme aucun esprit humain ne dispose de la totalité des formulations linguistiques possibles, c'est pourquoi il n'y a pas une seule et unique bonne traduction.

Donc, le traducteur doit limiter son choix parmi tout ce qui lui est possible : c'est-à-dire faire appel à sa mémoire de travail. Plus le traducteur est cultivé, plus sa maîtrise de la langue d'arrivée est grande et plus cette liste de possibilités linguistiques est riche et étoffée et elle n'est jamais exhaustive.

En classe, quels seront les critères du choix ?

La tâche de l'enseignant en traduction

Il faut que les étudiantes tiennent compte de la mission ou de l'objectif du texte : à quoi va-t-il servir ?

Tout texte a une mission à remplir et l'objet de la traduction est de déclencher une réaction chez le destinataire par le choix de la formulation.

Pratiquer la traduction revient donc à appliquer certaines techniques et à faire des choix linguistiques en fonction de situations données. C'est là le meilleur moyen de permettre à nos futures traductrices d'explorer les multiples ressources de la langue d'arrivée. Cet exercice vise à sensibiliser l'étudiante à la richesse de cette langue en lui offrant les multiples ressources linguistiques nécessaires pour la reformulation.

À l'aide de la linguistique l'enseignant apprend aux étudiantes à réfléchir sur leur propre traduction et à essayer de la justifier.

Si l'on considère la traduction comme une réécriture, ce n'est pas une réécriture libre, même si c'est une réécriture créative. Le traducteur est tout de même « tenu » par le texte qui lui est confié, car c'est grâce à ses connaissances acquises que l'étudiante fera preuve d'une compétence créative dans cette phase de réécriture.

Le texte traduit doit, pour être réussi, fixer l'attention du lecteur en l'intéressant. C'est la connaissance et le maniement de la langue d'arrivée qui permettent une performance correcte de la production. Au cas où il possède une grande aisance dans l'expression, le traducteur est capable d'exprimer le plus de nuances grâce à un vocabulaire riche et varié.

C'est la qualité de la langue d'arrivée qui permet de juger de la qualité de la traduction, donc de la compétence de l'étudiante. Le texte produit et rédigé en langue d'arrivée est l'aboutissement de l'exercice de traduction. Une traduction exacte, claire et transparente est une preuve indéniable de la compétence du traducteur.

3. Modes d'évaluation

3.1. *L'apprentissage à la traduction critique*

Puisqu'il existe plus d'une manière de traduire le texte et d'exprimer les choses, il faut de temps en temps soumettre aux étudiantes le même texte traduit par plus d'un traducteur professionnel.

Notons ici qu'il existe dans notre département un cours réservé à la traduction critique. Dans ce cours nous pouvons travailler sur le même texte traduit par deux professionnels en vue d'établir une comparaison sur la transmission du vouloir-dire de l'auteur du texte original.

D'autre part, ce cours permet de mettre l'accent sur les réalisations linguistiques essentielles au bon fonctionnement du texte et de montrer par la pratique que ce qui permet de distinguer une excellente traduction d'une très bonne traduction c'est l'art avec lequel le traducteur manie la langue d'arrivée.

Dans le cours de traduction, l'enseignant lit la traduction de ses étudiantes et juge de leur qualité, d'abord en fonction du texte du départ, c'est-à-dire que le professeur lit la traduction de l'étudiante et jette avec elle un regard sur le texte original. Ensuite, il va observer d'autres critères nécessaires à la production d'une bonne traduction : le texte est-il efficace ? fonctionnel ? Dans quelle mesure y transmet-il le vouloir-dire, dans une langue transparente, correcte et adaptée à son objet ?

3.2. *Les fautes et les erreurs fréquentes*

Je commence par relever les différentes sortes de fautes que peuvent offrir les copies d'étudiantes :

- Fautes de compréhension de la langue de départ, comme, par exemple : le glissement sémantique, la surtraduction, la soustraduction et le contresens.

– Fautes de reformulation dans la langue d'arrivée, comme par exemple : les insuffisances lexicales, le manque de maîtrise de la syntaxe, le style, etc.

Je donne ensuite, des exemples de bonnes traductions ou de trouvailles faites par les étudiantes. Mais, comme elles ne sont pas toutes aussi aptes à tirer profit de l'enseignement donné, je vérifie constamment que mes explications sont comprises, surtout lorsque mes étudiantes sont en première année car elles viennent de différentes écoles et ont reçu diverses formations préalables.

Dans le cadre de l'enseignement, les exercices de traduction ont un rôle bien défini, celui d'être un contrôle de connaissances : savoir bien lire, bien comprendre et bien écrire. C'est lors de la traduction orale collective que le professeur repère parfois certains contresens révélateurs d'une mauvaise compréhension du texte de départ.

Notons que c'est aussi un retour d'information : en effet, l'analyse des erreurs trouvées dans les copies des étudiantes sont pour l'enseignant un moyen d'auto-évaluation de son cours. L'occurrence fréquente de certaines erreurs est certes précieuse pour l'enseignant, car un certain type d'erreurs répétées avertit des lacunes sur certains points. C'est un moyen de réajuster le cours et d'aider les étudiantes les plus faibles.

Si les erreurs relevées sont bien exploitées sur le plan pédagogique, elles permettent à l'enseignant de progresser et d'affiner sa méthode pédagogique.

3.3. Rôle pédagogique de la correction

Quels sont les critères d'évaluation des devoirs ?

L'évaluation des devoirs consiste à attribuer une note au résultat final obtenu par l'étudiante à partir de son bagage cognitif, c'est-à-dire sa faculté de compréhension du texte, d'une part et, d'autre part, sa compétence à reformuler le message.

En fin d'année, cette évaluation vise à vérifier chez les candidates l'aptitude à acquérir une méthode de travail pour exécuter des traductions valables.

En traduction pédagogique, le seul et unique lecteur est l'enseignant, c'est pour lui et lui seul que l'étudiant produit sa traduction.

Lorsque deux étudiantes ont une bonne connaissance de la langue de départ mais n'ont pas les mêmes aptitudes dans la langue d'arrivée, il en résulte un décalage très grand au niveau de leurs traductions respectives. Ainsi la traduction pédagogique devient un procédé révélateur des failles du bilinguisme des futurs traducteurs.

D'autre part, il ne faut jamais corriger à partir d'un corrigé-type. Par contre, on peut – on doit même – donner en exemple certaines traductions de phrases réussies tout en demandant aux étudiantes de chercher à dire cela autrement, si possible.

Ajoutons que s'il existait une seule et unique traduction parfaite, il y a longtemps que l'ordinateur aurait remplacé tous les traducteurs !

Si le premier devoir révèle des lacunes, le dernier c'est-à-dire celui de fin d'année, indique au professeur dans quelle mesure son enseignement a porté ses fruits.

Conclusion

L'enseignant est avant tout un spécialiste de traduction, c'est-à-dire qu'il ne se contente pas d'enseigner à traduire, il doit avoir une solide base de culture générale, un esprit logique, un minimum de connaissances techniques et scientifiques. Pour motiver les étudiantes il doit également faire preuve de beaucoup d'enthousiasme. Pour être capable de combler les lacunes des devoirs, de lever les ambiguïtés et de corriger les erreurs, il doit procéder lui-même à la recherche documentaire. Ce n'est pas un cours magistral à sens unique, mais l'enseignant doit se contenter de lever les ambiguïtés tout en inculquant un savoir-faire.

Si dans le contexte universitaire le destinataire c'est toujours le professeur qui corrige, ce dernier doit toutefois attirer l'attention de ses étudiants sur leur rôle en tant que futurs traducteurs professionnels et sur leur double responsabilité à l'égard de l'auteur du texte et de leur lecteur virtuel. La formation des futures traductrices est une pratique précédant leur insertion dans le marché du travail. Cette pratique vise à les sensibiliser aux difficultés de la traduction en leur apprenant à les surmonter.

En effet, l'exercice professionnel de ce métier exige de la part du traducteur non seulement des savoirs mais aussi des savoir-faire. La traduction ne se réduit donc pas uniquement à un bilinguisme parfait, mais doit obéir à une méthode de travail permettant de comprendre un texte en profondeur et de restituer le vouloir-dire de ce texte. Former un traducteur c'est donc lui apprendre à mettre en œuvre toutes ses ressources et ses capacités intellectuelles en vue d'assurer une communication interlinguistique.

Dans un cours de traduction, il faut avant tout déterminer le but de l'enseignement, c'est-à-dire les connaissances et les compétences que doivent acquérir les étudiantes au cours de l'année scolaire.

Pour adapter mon enseignement à leurs compétences, dans un premier temps, je teste le niveau linguistique des étudiantes. Il faut, en fait, rattacher la matière enseignée à une base déjà acquise et cela en leur soumettant à titre d'essai un texte pragmatique ayant un but fonctionnel que nous travaillons au niveau de la langue. Ce premier test est nécessaire pour connaître les écueils et les insuffisances chez mes étudiantes. Ma démarche fondamentale vise à les aider à progresser, en vue de les amener en fin d'études, au niveau que requiert une insertion à la vie professionnelle.

Or, j'ai pu constater que les principaux écueils se réduisent à ce qui suit :

- Certaines ont déjà acquis la méthode, c'est-à-dire le savoir-faire en traduction, mais présentent des défaillances au niveau des structures de la langue d'arrivée.
- D'autres ne maîtrisent pas la méthode et doivent perfectionner leurs connaissances linguistiques, soit dans la langue de départ soit dans la langue d'arrivée, soit dans les deux langues.
- L'insuffisance de leur bagage cognitif et leur manque de culture générale.

N'oublions pas que les étudiantes dont je parle, venant de différentes écoles n'ont pas le même niveau de maîtrise de la langue, qu'il s'agisse de la langue de départ (le français) ou même de la langue d'arrivée (l'arabe) qui se trouve être leur langue maternelle, compte tenu du fait que l'arabe classique diffère de l'arabe dialectal. Ce qui amène parfois à constater, chez elles, une connaissance très imparfaite de leur langue maternelle. C'est pourquoi les buts visés par mon enseignement varient d'une année à l'autre, et même d'une classe à l'autre.

Au cours de mon travail j'essaie de parer aux lacunes constatées sans perdre de vue qu'elles doivent en fin d'année avoir acquis un certain bagage linguistique ainsi qu'une méthode de mobilisation des connaissances acquises.

Mon but principal est donc d'améliorer leur performance et cela par trois moyens :

- en leur enseignant le fonctionnement linguistique des langues en vue d'améliorer leur technique de rédaction ;
- en leur faisant acquérir une méthode rigoureuse grâce à laquelle elles apprennent à réfléchir sur un texte avant de le traduire ;
- en appliquant cette méthode à des textes différents afin d'élargir l'éventail de leurs connaissances tout en leur faisant découvrir de nouveaux domaines. Ce qui nous amène naturellement à l'acquisition d'une terminologie de base de ces différents domaines.

C'est de cette manière qu'elles peuvent acquérir les compétences dont elles auront besoin dans leur vie professionnelle.

Toutefois, il faut être réaliste : notre enseignement universitaire est primordial pour la formation des futures traductrices ; or, on constate hélas ! qu'elle est insuffisante. En quittant l'université, le marché du travail le plus souvent ne leur offre que des métiers qui ne leur permettent pas de mettre en pratique les compétences acquises ni de mettre à jour leurs connaissances.

Nous avons constaté qu'en fait, bien que le but de notre département soit de former de futures traductrices, ces étudiantes finissent, le plus souvent, dans un métier de secrétaires bilingues.

Pour conclure, il faut reconnaître que la traduction est un métier enrichissant et passionnant qui fait appel aux capacités linguistiques et intellectuelles du traducteur.

La traduction entre la culture et le dictionnaire

Aoussine Seddiki
Université d'Oran, Oran, Algérie

Introduction

Dans la présente communication j'aborde principalement la problématique relative à la question de la traduction des notions et des termes du français vers la langue d'enseignement en Algérie (arabe) ou vers le parlé algérien. Il s'agit également de la traduction de la langue d'enseignement vers la langue cible. Les nombreuses difficultés relevant de différents domaines (juridique, médical, commercial, financier, religieux, informatique...) tirées à partir de mon expérience dans le cadre de l'enseignement, de la recherche et de la traduction professionnelle. Nous nous attaquons essentiellement à certains problèmes inhérents à l'utilisation du dictionnaire (français-arabe).

1. Messages culturels et dictionnaires

La recherche scientifique universelle (colloques, publications...) ne cesse de soulever les obstacles relatifs aux termes et notions, rencontrés lors du processus de la traduction d'une langue donnée vers une autre. L'une des principales difficultés est celle concernant la polysémie de certains mots propres à une langue. Les dictionnaires classiques et électroniques ainsi que les traducteurs automatiques ne contiennent – compte tenu de l'évolution rapide que connaît l'universalité – souvent pas de termes correspondants aux mots recherchés. À la question de la terminologie s'ajoutent les difficultés d'ordre interculturel. Il convient de signaler que la compétence interculturelle est primordiale lors de la traduction des unités lexicales spécifiques à la langue départ, les mots étant bien entendu porteurs de message culturels. Cet aspect relatif aux particularités lexicales en l'occurrence linguistiques n'est pas systématiquement pris en compte lors de la conception des dictionnaires et des programmes de formation en langues ou en traduction.

Compte tenu du processus de l'internationalisation des rapports socio-économiques, culturels et politiques l'analyse et l'exploration de la problématique traitée dans la présente communication s'avère indispensable.

Il est indispensable pour la recherche en didactique de la traduction d'explorer certaines pistes susceptibles de promouvoir le savoir universel chez le traducteur et dans le but de permettre une rencontre interculturelle plus ou moins souple dans le texte traduit.

Avant d'aborder la problématique relative à la traduction et à la mémoire des termes, je juge impérativement important de souligner la nécessité d'une très bonne maîtrise des langues en question par le traducteur. Mais il est utile de préciser « qu'il faut posséder suffisamment sa propre langue/culture avant de reconnaître, estimer, pénétrer celles des autres » comme le précise Domenach (1989 : 107-108). Et ce n'est pas parce qu'on aura opéré quelques « connaissances » sur les territoires étrangers qu'on en aura rapporté des éléments significatifs. Certes, il y a des traductions dont certaines sont excellentes. Mais en ce qui concerne la mémoire des termes et notions je cite à titre d'exemple le terme *fou* qui ne veut pas dire en français seulement un malade qui présente des troubles mentaux mais un soufi, adepte du soufisme. Le traducteur doit nécessairement avoir sous contrôle l'aspect polyvalent des notions. Il doit par exemple comprendre certaines expressions comme : *'Il est fou d'agir ainsi'* (qui paraît

déraisonnable dans son comportement ; 'Il est fou de sport', 'Elle est folle de lui' (aimer passionnément; 'Un fou rire' (qu'on ne peut maîtriser); 'maison de fous' (hôpital psychiatrique); 'Ne faites pas les fous' (personne qui veut s'amuser, pour faire rire).

Ce type d'opération qui consiste à sortir de soi pour entrer dans l'autre exige un exercice préalable : sortir de sa propre langue pour en parler une autre, puis revenir à elle à partir de cette autre – exercice à double entrée : thème et version.

2. Formation en langue et traduction

Dans le présent exposé, je tente de faire prendre conscience qu'en matière de termes il y a de l'intraduisible. La traduction nous achemine vers ce non-dit qui est le garant de toute communication, vers cette « métalangue » qui est le paradigme de toute langue (traduire ce dit en allemand 'übersetzen', surmonter). L'expression idiomatique allemand 'nicht alle Tassen im Schrank haben' ne veut pas dire 'ne pas avoir toutes les tasses dans l'armoire' mais plutôt 'ne pas être dans un état normal'.

Le développement de ce type de compétence nécessite la restauration du langage, ce qui est une tâche grandiose mais difficile dans notre système de formation scolaire et universitaire, en l'occurrence dans notre société, parce qu'elle ne trouve plus guère d'appui dans la tradition orale et la pratique de l'écriture : La télévision assistée par les satellites et le système des antennes paraboliques – même dans les cités les plus misérables – remplace le récit, le conte au coin du feu sur le tapis traditionnel (Hassira); le téléphone remplace les lettres; l'audiovisuel gagne sur la lecture et se substitue à la « parlerie/Rederei ». L'espace Internet a imposé une nouvelle stratégie de transmission d'informations.

Le langage devrait donc être enseigné de plus en plus et passer de plus en plus par le détour/parcours de la traduction qui devrait être l'objet d'un effort convergent dans toutes les disciplines (Domenach 1989 : 107-108).

Pour ces raisons, l'enseignement des langues étrangères doit impliquer la littérature, l'histoire (les mots sont datés et ils ont leur itinéraire; certains meurent, d'autres naissent, les mots disposent d'une mémoire qu'on doit explorer avant le processus de la traduction.) Dans la perspective d'une analyse optimale de la thématique abordée dans mon présent exposé, je considère qu'il serait tout à fait utile de préciser à titre de rappel le sens du terme de la 'versabilité'. La versabilité de la langue autorise deux directions. L'une, horizontale, est la traduction « mot à mot » qui transmet un sens univoque; l'autre, verticale, est la traduction conçue comme recherche du « sens plus pur ». Il s'agit de s'approcher de ce que W. Benjamin appelle « le langage des anges / die Engelsprache » et qu'on appelle savamment « métalangue »? Comme le souligne Novalis cet autre grand poète-traducteurs allemand, « Elle présuppose l'union la plus intime de l'imagination et de l'entendement ». L'enseignement des langues étrangères doit prendre en compte que c'est par l'opération de traduire qu'on s'introduit dans le mécanisme de la création. Avant de transmettre le message, il faut d'abord le comprendre, et la traduction est le test de cette compréhension puisqu'elle nous replace dans la genèse de l'expression et ainsi nous apprend à communiquer de l'intérieur même de la langue. Ce qui est possible en littérature ne l'est pas dans d'autres formes d'art : on peut copier une peinture ou une sculpture, on peut les commenter, on ne les traduira pas. Voilà pourquoi la traduction d'un texte littéraire joue un rôle irremplaçable dans la formation en langue : « par elle, on participe à l'élaboration d'un sens pour les différents termes, ou l'éclairage du dedans » (Dancette 1995).

Pour clôturer ce point, je voudrais citer la constatation d'Albert Camus qui précise que « l'homme est un animal qui veut du sens » et on ne l'en prive pas longtemps sans l'affoler.

Pour ces raisons, il est important, dans l'intérêt d'une compréhension interculturelle, d'impliquer ce type des bagages linguistiques particulier et propre à chaque langue. Il serait donc tout à fait prudent de procéder systématiquement à une opération d'actualisation du

dictionnaire en l'occurrence du lexique et cela dans la perspective d'une communication optimale et idéale.

Mais il arrive que les mêmes formes proverbiales qui existent dans les langues aussi différentes que l'arabe, le français et l'anglais connaissent des parcours différents ou identiques : une mémoire diversifiée ou similaire ?

Arabe : Al aynou bilayn oua (assinnou bissin)

Français : Œil pour œil (dent pour dent)

Anglais : Eye for eye (tooth for tooth)

Conclusion

L'analyse de la thématique abordée dans la présente communication permet de constater qu'il est important de prendre en compte les spécificités linguistiques lors de l'élaboration des dictionnaires et durant le processus d'enseignement et d'apprentissage afin de permettre à l'utilisateur et à l'apprenant un meilleur accès à la culture cible, mais aussi pour lui donner la possibilité de s'exprimer en langue étrangère sur sa propre culture grâce aux bagages linguistiques répondant à ses besoins communicatifs. J'estime que l'apprentissage d'une langue étrangère doit tout d'abord donner à l'apprenant la capacité et la possibilité de s'exprimer sur son propre environnement sans difficultés particulières.

(Voir aussi *Die Aufgabe des Übersetzers* (traduction française dans *Mythe et violence*, I (1971), Paris, Denoël.



Mot de clôture : La cueillette des mots

Henri Awaiss

À chaque mois correspond la cueillette d'un fruit, mais la cueillette des mots se passe à chaque instant, ainsi les lexicologues les terminologues versent leurs sacs dans les caves de monsieur l'amiral des mots.

Passeur de mots, de textes, de cultures, le traducteur est connu comme l'homme des deux rives, celui qui traverse les cours d'eau pour assurer un contact, pour frapper chez l'autre.

Paniers de roseaux juste aux coudes comme ces gens qui quittent leurs maisons pour les champs, nous avons cherché à remplir nos sacs et nos paniers durant ces VI^{es} Journées. Certes, la cueillette n'a pas été – heureusement – la même pour tout le monde, autrement dit, les ateliers de ces VI^{es} Journées se sont présentés par leur variété, et leur consistance pareille à ce mezzé libanais, qui laisse à chacun la liberté de déguster le plat qui lui convient. Nous avons donc dans nos paniers ce que nous avons choisi.

Faut-il vous dire qu'il est toujours agréable d'ouvrir un colloque ou de présider la séance de clôture?

Faut-il aussi vous dire toute ma joie d'être là au milieu entre Jarjoura et André : Le premier co-équipier de tout mes voyages et presque tous mes rêves, le second un vieux de la mer, un amiral qui a su sauver son voilier et rentrer dans un port de cette belle Méditerranée qui nous invite au voyage, toujours en quête de mots.

Faut-il enfin vous dire que les trois ports de notre première rencontre de jeudi sont un prétexte, une invitation à prendre le large.

Entre vos multiples voyages n'oubliez pas que dans ces ports de Tripoli, de Byblos, de Jounieh, de Beyrouth, de Saida, de Tyr, la cueillette de la fleur de l'amitié, de l'amour, est de toutes les saisons.



Références

- ABBES Mohamed Lazhar (1998). — « Fréquence, polysémie, synonymie : l'exemple du verbe DIRE dans le Coran », *La mémoire des mots, Actes des V^{es} Journées scientifiques du Réseau LTT (AUPELF-UREF), Tunis 25-27 septembre 1997* (Taïeb Baccouche, André Clas et Salah Mejri, dir.), *Revue tunisienne des sciences sociales*, 117 (numéro spécial), Tunis, CERES.
- ABNEY Steven P. (1991). — « Parsing with Chunks », *Principle-Base Parsing* (Robert C. Berwick, Steven P. et Carol Tenny, dir.), Dordrecht et Boston, Kluwer Academic Publishers, p. 257-278.
- ACADÉMIE FRANÇAISE (1932). — *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Hachette (8^e éd.); 1879, *idem*, Paris, Didot (7^e éd.); 1835, *idem* (6^e éd.); 1798, *idem*, Paris, Smits (5^e éd.); 1762, Paris, Brunet (4^e éd.); 1740, *idem*, Paris, Coignard (3^e éd.); 1718, *idem*, Paris, Coignard (2^e éd.); 1694, *idem*, Paris, Coignard (1^{re} éd.) [Reproductions AUPELF-UREF].
- ACCT-CERDOTOLA (1980). — *Lexiques thématiques d'Afrique Centrale : Carnets d'enquête*, vol. 1 et 2, Paris-Yaoundé, ACCT.
- ACCT-CERDOTOLA (1983). — *Lexique thématique de l'Afrique centrale. Burundi-kirundi. Activités économiques et sociales*, Paris, ACCT.
- ACCT-CERDOTOLA (1983). — *Lexique thématique de l'Afrique centrale. Cameroun-basaa. Activités économiques et sociales*, Paris, ACCT.
- ACCT-CERDOTOLA (1983). — *Lexique thématique de l'Afrique centrale. Congo-monokutuba. Activités économiques et sociales*, Paris, ACCT.
- ACCT-CERDOTOLA (1983). — *Lexique thématique de l'Afrique centrale. Rwanda-kinyarwanda. Activités économiques et sociales*, Paris, ACCT.
- ACCT-CERDOTOLA (1983). — *Lexique thématique de l'Afrique centrale. Zaïre-ciluba. Activités économiques et sociales*, Paris, ACCT.
- ACCT-CERDOTOLA (1983). — *Lexique thématique de l'Afrique centrale. Zaïre-kiswahili. Activités économiques et sociales*, Paris, ACCT.
- AL KHULI Muhammad Ali (1982). — *A Dictionary of Theoretical Linguistics (English-Arabic)*, Beyrouth, Librairie du Liban.
- ALECSO (1989). — *Unified Dictionary of Linguistic Terms (English-French-Arabic)*, Tunisie.
- AMEL M. (1972). — *Prolégomènes théoriques à l'étude de l'influence de la pensée socialiste sur le mouvement de libération nationale*, Beyrouth, Dar-el-Farabijj, 2 vol. (réimpr. 1990).
- ANASTASSIADIS-SYMÉONIDIS Anna (1984). — « Interférences et emprunts », *Actes du 10^e Colloque de linguistique fonctionnelle, Québec, août 1983*, p. 28-33.
- ANASTASSIADIS-SYMÉONIDIS Anna (1986). — « La Néologie en grec moderne » [en grec], *Bulletin scientifique de la Faculté des lettres de l'Université Aristote de Thessalonique*, annexe 65.
- ANASTASSIADIS-SYMÉONIDIS Anna (1990). — « Le genre des emprunts contemporains du grec moderne » [en grec], *Studies in Greek Linguistics, Proceedings of the 10th annual meeting of the Department of Linguistics, Faculty of Philosophy, Aristotle University of Thessaloniki, 9-11 May 1989 - Supplement*, Thessalonique, Kyriakidis, p. 155-177.
- ANASTASSIADIS-SYMÉONIDIS Anna (1994). — *L'emprunt néologique en grec moderne. Emprunts directs au français et à l'anglo-américain. Analyse morphophonologique* [en grec], Thessalonique.
- ANASTASSIADIS-SYMÉONIDIS Anna (1996). — « À propos de l'emprunt suffixal en grec moderne », *Cahiers de lexicologie*, 68-1, p. 79-106.
- ANDRÉ Jacques (1981). — *Traité de physiognomonie. Anonyme Latin*, Paris, Les Belles Lettres.
- ANDRIANARIVONY Danielson (1973). — *Ny fitsipi-pitenenenana ho an'ny rehetra* [grammaire pour tous], Tananarive, Trano Printy Loterana, Edisiona Saholy.
- APESJAN Jurij (1966). — « Analyse distributionnelle des significations et champs sémantiques structurés », *Langages*, 1, p. 44-74.

Références

- ARSAC Jacques (1987). — *Les machines à penser. Des ordinateurs et des hommes*, Paris, Seuil.
- ASHER Nicholas (1993). — *Reference to Abstract Objects in Discourse*, Kluwer, Dordrecht.
- ASHER Nicholas, LASCARIDES A. (1993). — « Temporal Interpretation, Discourse Relations and Commonsense Entailment », *Linguistics and Philosophy*, 16, p. 437-498.
- ASHER Nicholas, LASCARIDES A. (1995). — « Lexical Disambiguation in a Discourse Context », *Journal of Semantics*, 12-1, p. 69-108.
- ASHER Nicholas, LASCARIDES A. (1998). — « The Semantics and Pragmatics of Presupposition », article soumis au *Journal of Semantics*.
- ASPINION R. (1953). — *Apprenons le berbère : Initiation aux dialectes chleuhs*, Rabat, Felix Mancho.
- ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE MATHÉMATIQUES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (1971-1991). — *Mots, Réflexions sur quelques mots-clés à l'usage des instituteurs et des professeurs*, Paris, Publications de l'Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public, 9 vol.
- ATHERTON James S. (1974). — *The Books at the Wake : A Study of Literary Allusions in James Joyce's Finnegans Wake*, Carbondale et Edwardsville, Southern Illinois University Press.
- Atlas linguistique de Tunisie (Fonds sonore)*, Tunis, CERES.
- Atlas linguistique de Tunisie (Questionnaires et fonds d'enquêtes 1998-1999)*, Tunis, CERES.
- AUSTIN John Langshaw (1962). — *How to do things with words*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press; trad. fr. *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil, 1970.
- AZDOUD D. (1997) : *Lexique commun des Ait Hadiddou ou du Haut Atlas*, thèse, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines d'El Jadida.
- BAAMBE M. J. (1997). — *Un mode d'inculturation de l'État au Zaïre : la réinstrumentalisation contemporaine de l'organisation sous-politique des classes d'âges dans le cadre du système Inongo chez les Mongo*, thèse, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne.
- BACCOUCHE Taïeb (1994). — *L'emprunt en arabe moderne*, Beit-Al Hikma-IBLV, Université de Tunis I.
- BACCOUCHE Taïeb, CLAS André et MEJRI Salah, dir. (1998). — *La mémoire des mots, Actes des V^{es} Journées scientifiques du Réseau LTT (AUPELF-UREF), Tunis 25-27 septembre 1997, Revue tunisienne des sciences sociales*, 117 (numéro spécial), Tunis, CERES.
- BACCOUCHE Taïeb, CLAS André, MEJRI Salah et GROSS Gaston, dir. (1998). — *Le figement lexical, Actes de la 1^{re} Rencontre linguistique méditerranéenne, Tunis, 17, 18 et 19 Septembre 1998*, Tunis, CERES.
- BADOUX E. et DÉGLON R. (1968). — *Histoire générale : des origines au XIII^e siècle*, Lausanne, Payot.
- BAKALLA Muhammad et al. (1983). — *A Dictionary of Modern Linguistic Terms (English-Arabic and Arabic-English)*, Beyrouth, Librairie du Liban.
- BAKIS Henry (1993). — *Les réseaux et leurs enjeux sociaux*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je? ».
- BAKIZA Elie (1987). — « Le préfixe nominal en kirundi ». *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, p. 82-120.
- BALASUBRAMANIAN V. (1996). — *State of the Art Review of Hypermedia Issues and Applications*, http://www.csu.edu.au/learning/modules/ismm/topic_1
- BALDINGER Kurt (1964). — « Sémasiologie et onomasiologie », *Revue de linguistique romane*, 28, p. 249-272.
- BALDINGER Kurt (1973). — « À propos de l'influence de la langue sur la pensée. Étymologie populaire et changement sémantique parallèle », *Revue de linguistique romane*, 37, p. 241-273.
- BALLARD Michel (1986a). — « La traduction relève-t-elle d'une pédagogie? », *Traduction de la théorie à la didactique*, Lille, Presses universitaires de Lille, p. 13-28.
- BALLARD Michel (1986b). — « Le syntagme prépositionnel expansion du syntagme nominal dans sa traduction de l'anglais en français », *Traduction de la théorie à la didactique*, Lille, Presses universitaires de Lille, p. 99-111.
- BALLARD Michel, dir. (1986c). — *Traduction de la théorie à la didactique*, Lille, Presses universitaires de Lille.
- BALLARD Michel (1993). — *La traduction à l'université*, Lille, Presses universitaires de Lille.
- BALLY Charles (1940). — « L'arbitraire du signe. Valeur et signification », *Le français moderne*, 8-3, p. 193-206.

Références

- BALLY Charles (1965). — *Linguistique générale et linguistique française*, 4^e éd., Berne, Francke.
- BARAKE Bassam (1985). — *Dictionnaire de linguistique (français-arabe)*, Tripoli (Liban), Jarrouss Press.
- BARGER Y. G. P. (1934). — *A Haussa-English Dictionary and English-Haussa vocabulary*, Londres, New York et Toronto, Geoffrey Cumberlege et Oxford University Press (réimpr. 1951).
- BARTNING I. (1976). — *Remarque sur la syntaxe et la sémantique des pseudo-adjectifs dénominaux en français*, thèse, Université de Stockholm.
- BARUK Stella (1973). — *Échecs et Maths*, Paris, Seuil.
- BARUK Stella (1992). — *Dictionnaire de Mathématiques élémentaires*, Paris, Seuil.
- BASILI R., PAZIENZA M. T. et VELARDI P. (1993). — « Acquisition of Selectional Patterns in Sublanguages », *Machine Translation*, 8, p. 175-201.
- BASSET André (1923). — « Le nom de la porte en berbère », *Mélanges Henri Basset II*, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, coll. des Pub. de l'Institut des Hautes Études Marocaines, p. 1-16.
- BASSET André (1928). — « Sur quelques termes berbères concernant la basse-cour », *Mémorial Henri Basset*, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, coll. des Pub. de l'Institut des Hautes Études Marocaines, t. 17, p. 5-28.
- BASSET André (1929). — *La langue berbère. Morphologie. Le Verbe, étude de thèmes*, Paris, Leroux.
- BASSET André (1952). — *La langue berbère*, Oxford University Press / International African Institute.
- BASSET André et PICARD A. (1948). — *Éléments de grammaire berbère, Kabylie, Irjen*, Alger, La Typo-Litho.
- BASTIN Y. (1985). — *Les relations sémantiques dans les langues bantu*, Bruxelles, ARSOM.
- BAUDOT Jean (1992). — *Fréquence d'utilisation des mots en français écrit contemporain*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- BAUMGARTNER Emmanuèle et MÉNARD Philippe (1996). — *Dictionnaire étymologique et historique*, Paris, Le Livre de poche.
- BAYLON Christian et FABRE Paul (1990). — *Initiation à la linguistique avec des travaux pratiques d'application et leurs corrigés*, 2^e éd., Paris, Nathan, coll. « Nathan-Université ».
- BEAUVOIR Simone de (1943). — *L'Invitée*, Paris, Gallimard.
- BEN ABDESSELEM Wahiba (1997). — *Analyse par automates et transducteurs des constructions infinitives*, thèse, Université de Paris 7.
- BEN BUBAKER Ch. (1992). — « La problématique du genre en arabe : remarques sémantiques à propos du masculin et du féminin », *La production du sens et de l'interprétation*, Tunis, Publications de la Faculté des Lettres de la Manouba.
- BENKIRANE F. (1979). — *La nouvelle cuisine marocaine*, Paris, J.-P. Taillandier.
- BENSAUDE-VINCENT Bernadette (1987). — *Langevin. Science et vigilance*, Paris, Belin.
- BENZECRI Jean-Paul (1973). — *L'analyse des correspondances*, Paris, Dunod.
- BERGENHOLTZ Henning et TARP Sven, dir. (1995). — *Manual of Specialized Lexicography*, Amsterdam/Philadelphie, John Benjamins.
- BERGER Marcel (1990). — *Géométrie 2*, Paris, Nathan.
- BERGEROL E. (1892). — *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, Garnier.
- BERMANE Antoine (1984). — *L'épreuve de l'étranger*, Paris, Gallimard.
- BESSÉ Bruno de, dir. (1993). — *Traduction et terminologie, 2-3 (Phraséologie et terminologie en traduction et interprétation)*, Luxembourg.
- BIARNAY E. (1908). — *Étude sur le dialecte berbère de Ouargla*, Alger, Jourdan.
- BIEBER M. (1993). — « Providing Information Systems with Full Hypermedia Functionality », *Proceedings of the Twenty-Sixth Hawaii International Conference on System Sciences*.
- BITJAA KODY S. V. (1993). — *Histoire de l'enseignement des langues camerounaises*, mémoire, Yaoundé, École Normale Supérieure.
- BITJAA KODY Zachée Denis (1997). — « Théorie de l'emprunt à une langue minoritaire : le cas des emprunts du français aux langues africaines », *IV^{es} Journées scientifiques du Réseau étude du français en francophonie*, Québec [sous presse].

Références

- BITJAA ZODY Zachée Denis (1998). — « Intégration des francicisimes dans les langues bantu », *La mémoire des mots, Actes des V^{es} Journées scientifiques du Réseau LTT (AUPELF-UREF), Tunis 25-27 septembre 1997* (Taïeb Baccouche, André Clas et Salah Mejri, dir.), *Revue tunisienne des sciences sociales*, 117 (numéro spécial), Tunis, CERES.
- BKOUCHE Rudolph, CHARLOT Bernard, ROUCHE Nicolas (1991). — *Faire des mathématiques : le plaisir du sens*, Paris, Armand Colin.
- BLAISE Albert (1954). — *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*, Turnhout. Brepols.
- BLAMPAIN Daniel (1993). — « Notions et phraséologie. Une nouvelle alliance? », *Nouvelles terminologies*, 10, p. 43-49.
- BLANCO Xavier (1995). — « Description et traduction d'opérateurs dans la lexicographie bilingue français-espagnol, espagnol-français », *Lexiques-grammaires comparés et traitements automatisés*, Montréal, UQAM.
- BLANCO Xavier (1997). — « Noms composés et traduction français-espagnol », *Linguisticae Investigationes*, 21-2, p. 321-348.
- BLANCO Xavier (1999). — *Lexicographie bilingue français-espagnol et classes d'objets*, Bellaterra, Serve: de Publicacions de la Universitat Autònoma de Barcelona.
- BLANCO Xavier et BUVET Pierre-André (1999). — « À propos de la traduction automatique des déterminants de l'espagnol et du français », *Meta*, 44-4, p. 524-545.
- BLOCH Oscar et VON WARTBURG Walter (1975). — *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, PUF.
- BOISVERT Georges (2000). — « La dénomination de l'Autre africain au XV^e siècle dans les récits des découvertes portugaises », *L'Homme, revue française d'anthropologie*, 153, p. 165-171.
- BONHOMME Marc (1987). — *Linguistique de la métonymie*, Berne, Peter Lang.
- BONNEFOY Yves (1992). — *Entretiens sur la poésie (1972-1990)*, Paris, Mercure de France.
- BORDUAS Paul-Émile (1987). — *Écrits 1* (éd. André-G. Bourassa, J. Fisette et G. Lapointe), Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- BORDUAS Paul-Émile (1990). — *Refus global et autres écrits*, Montréal. Typo.
- BOSREDON Bernard (1998). — « Les signalétiques de nomination ou quand le discours se fige », *Le figement lexical, Actes de la 1^{re} Rencontre linguistique méditerranéenne, Tunis, 17, 18 et 19 Septembre 1998* (Taïeb Baccouche, André Clas, Salah Mejri et Gaston Gross, dir.), Tunis, CERES, p. 209-218.
- BOT-BA-NJOCK H.-M., CAPRILE Jean-Pierre, DIKI-KIDIRI Marcel et NGALASSO M. M., (1983). — « Quelques réflexions sur la terminologie dans les langues africaines », Paris, *Bulletin de l'ÆLIA*, 5, p. 158-162.
- BOUDART Alphonse et ÉTIENNE Luc (1997). — *La Méthode à Mimile. L'argot sans peine*, Paris, La jeune Parque.
- BOUKOUS A. (1989). — « La dialectologie berbère durant la période coloniale au Maroc », *Langue et société au Maghreb. Bilan et perspectives*, Rabat, Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines.
- BOUKOUS A. (1989). — « La dialectologie berbère en Algérie (1830-1962) », *Langue et société au Maghreb. Bilan et perspectives*, Rabat, Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines.
- BOULIFA S. A. (1913). — *Lexique kabyle-français*, Alger, Jourdan.
- BOURBAKI Nicolas (1942). — *Éléments de mathématique*, tome IV, 1^{re} partie (« Structures fondamentales de l'analyse »), livre II (« Algèbre »), ch. I (« Structures algébriques »), Paris, Hermann.
- BOURDIEU Pierre (1982). — *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard.
- BOURIGAULT D. (1994). — *LEXTER, un Logiciel d'Extraction de TERminologie. Application à l'acquisition des connaissances à partir de textes*, thèse, Paris, EHESS.
- BRETON Roland et FOHTUNG Bikia G. (1991). — *Atlas administratif des langues nationales du Cameroun*, Paris-Yaoundé, ACCT-CERDOTOLA.
- BRILL E. (1992). — « A Simple Rule-Based Part of Speech Tagger », *Third Conference on Applied Natural Language Processing (ANLP'92)*, p. 152-155.
- BRON C. et KERBOSCH C. (1973). — « Algorithm 457: Finding All Cliques of an Undirected Graph », *Communications of the ACM*, 16-9, p. 575-577.

Références

- BRUNEAU Charles (1955). — *Petite histoire de la langue française*, Paris, Armand Colin.
- BRUNER Jerome S. (1991). — ... *car la culture donne forme à l'esprit. De la révolution cognitive à la psychologie culturelle*, Paris, Georg Eshel.
- BRUNET Jean-Paul (1990). — *Dictionnaire de la police et de la pègre américain/français et français/américain*, Paris, La maison du dictionnaire.
- BRUNET Étienne (1981). — *Le vocabulaire français de 1789 à nos jours d'après les données du Trésor de la langue française*, Genève-Paris, Slatkine-Champion, 3 vol.
- BRUZA P. (1990). — « A Novel Aid For Searching in Hypermedia », *Proceedings of European Conference on Hypertext, ECHT'90*.
- BUSH V. (1945). — « As We May Think », *The Atlantic Monthly*, juil. 1945.
- BUVET Pierre-André (1997). — « Les noms de machines en -euse », *Cahiers de lexicologie*, 71.
- BUVET Pierre-André (1998). — « Détermination et classes d'objets », *Langages*, 131.
- BUVET Pierre-André (1999a). — « Détermination et génération automatique », *Actes du colloque GAT 99*, Grenoble, Université Stendhal Grenoble III.
- BUVET Pierre-André (1999b). — « Vers une modélisation des quantifieurs dans les phrases simples », *Actes du colloque VEXTAL*, Venise, Université internationale de Venise.
- BUVET Pierre-André, FOUCOU Pierre-Yves et MATHIEU-COLAS Michel : « Élaboration de classes d'objets à partir de corpus » [sous presse].
- CABRE Maria Teresa (1998). — *La terminologie. Théorie, méthode et applications*, trad. Monique C. Cormier et John Humbley, Ottawa et Paris, Presses de l'Université d'Ottawa et Armand Colin.
- CAID Leila (1998). — « Les marqueurs du passé et de l'accompli en créole réunionnais », *Cahiers Chronos*, 2.
- CAJOLET-LAGANIÈRE Hélène et MARTEL Pierre (1995). — *La qualité de la langue au Québec*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- CAMERON Keith (1988). — *Concordance des œuvres poétiques de Joachim du Bellay*, Genève, Droz.
- CANDEL Danielle et LEJEUNE Danielle (1998). — « Définir en mathématiques. Regards lexicographiques sur les textes de mathématiques », *Cahiers de lexicologie*, 73-2, p. 43-60.
- CANELLO U.-A. (1872). — « Étymologie? », *Rivista di filologia romanza*, 132.
- CAPELLE M.-J. (1987). — « Un pas vers la traduction interprétative », *Le français dans le monde*, numéro spécial (août-sept. 1987), Paris, Hachette, p. 128-135.
- CARLSON P. A. (1989). — « Hypertext and Intelligent Interfaces for Text Retrieving », *The Society of Text -- Hypertext, Hypermedia, and the Social Construction of Information* (Edward Barrett, dir.), Cambridge (Mass.), MIT Press.
- CARON B. et AMFANI A. H. (1997). — *Dictionnaire français-houassa suivi d'un index haoussa-français*, Paris-Ibadan, Karthala-IFRA.
- CARRILHO M. M. (1992). — *Rhétoriques de la modernité*, Paris, PUF.
- CASERS GÓMEZ M. (1986). — « Euphémismes et champ morpho-sémantique », *Cahiers de lexicologie*, 49-2, p. 35-51.
- CATALA Dolors (1999). — *Le domaine de la bourse : les classes d'objets*, mémoire, Université Autonome de Barcelone.
- CATHERINE Robert (1968). — *Le Style Administratif*, Paris, Albin Michel.
- CAZACU T. (1957). — « La structuration dynamique des significations », *Mélanges linguistiques – VIII^e Congrès international des linguistes*, Bucarest.
- CELLA Claudino (1978). — *Système verbal français et système verbal portugais. Étude comparative*, Metz, Documents linguistiques du Centre d'Analyse Syntaxique de l'Université de Metz.
- CELLARD Jacques et REY Alain (1980). — *Dictionnaire du français non conventionnel*, Paris, Hachette.
- CELLIER Pierre (1986). — *Description syntaxique du créole réunionnais*, thèse, Aix-en-Provence.
- CHAIRET Mohamed (1996). — *Linguistique contrastive et traduction*, numéro spécial, Paris, Ophrys.
- CHAKER Salem (1984). — *Textes en linguistique berbère*, Paris, CNRS.
- CHALMERS Alan (1991). — *La fabrication de la science*, Paris, Éditions de la découverte.
- CHARAUDEAU Patrick (1971). — « L'analyse lexico-sémantique. Recherche d'une procédure d'analyse », *Cahiers de lexicologie*, 18-1, p. 3-28.

Références

- CHAUDENSON Robert (1974). — *Le lexique du parler créole de La Réunion*, Paris, Champion.
- CHAUDENSON Robert (1981). — *Textes créoles anciens (La Réunion et l'île Maurice)*. *Comparaison et essai d'analyse*, Hambourg, Kreolische Bibliothek.
- CHAUDENSON Robert (1989). — *Créoles et enseignement du français*, Paris, L'Harmattan.
- CHAUDENSON Robert (1992). — *Des hommes, des îles, des langues*, Paris, L'Harmattan.
- CHAUDENSON Robert, MOUGEON Raymond et BENIAK Édouard (1993). — *Vers une approche panlectale de la variation du français*, Paris, Didier Érudition.
- CHAURAND Jacques et MAZIÈRE Françoise, dir. (1990). — *La Définition*, Paris, Larousse.
- CHAUVINEAU Jean (1974). — *La logique moderne*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je? ».
- CHAZAUD Henri Bertrand du (1993). — *Dictionnaire des synonymes*, Paris, Robert, coll. « Les usuels du Robert ».
- CHEN D. (1992). — « An Epistemic Analysis of the Interaction between Knowledge, Education, and Technology », *Sociomedia* (Edward Barrett, dir.), Cambridge (Mass.), MIT Press.
- CHIROL Laure (1973). — *Les mots français et le mythe de la France en anglais contemporain*, Paris, Klincksieck.
- CID KAOUÏ (1894). — *Dictionnaire français-tamahaq*, Alger, Jourdan.
- CID KAOUÏ (1900). — *Dictionnaire pratique tamahaq-français*, Alger, Jourdan.
- CID KAOUÏ (1907). — *Dictionnaire français-tachelhit et tamazight*, Paris, Leroux.
- CIEREC (1996). — *Travaux LXXXVIII*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, p. 119-138.
- CIOLEK T. (1996). — « The Six Quests for the Electronic Holy Grail : Current Approaches to Information Quality in WWW Resources », *Revue informatique et statistique dans les Sciences humaines (RISSH)*, 1-4.
- CLAISSE Renée, FOUCAULT Bruno de, DELELIS-DUSOLLIER Annick (2000). — « Nommer les plantes et les formations végétales », *L'Homme, revue française d'anthropologie*, 153, p. 173-181.
- CLAS André (1987). — « Les nouveaux lexiques ou une stratégie de création de mini-banques », *Meta*, 32-2, p. 212-215.
- CLAS André (1987). — « Une matrice terminologique universelle : la brachygraphie gigogne », *Meta*, 32-3, p. 347-355.
- CLAS André (1994). — « Collocations et langues de spécialité », *Meta*, 39-4, p. 576-580.
- CLAS André et GROSS Gaston (1997). — « Synonymie, polysémie et classes d'objets », *Meta*, 42-1, p. 147-154.
- CLAS André et GROSS Gaston (1997). — « Les classes d'objets et la désambiguïsation des synonymes », *Cahiers de lexicologie*, 70-1, p. 27-40.
- CLAS André, dir. (1994). — *Guide de recherche en lexicographie et en terminologie*, Paris, ACCT.
- CLÉDAT Léon (1912). — *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, Hachette.
- Code des obligations* (1993), Berne, Chancellerie fédérale.
- Collins English Dictionary, The* (1989), Londres et Glasgow, Harper-Collins.
- COLUCCIA R. (1972). — « Razza? », *Rivista di filologia italiana*, 30, p. 325-330.
- COMMISSION DE LA LANGUE MALGACHE POUR LES LOIS ET LES TECHNIQUES (1964). — *Rakibolana*, Tananarive, Ministère de la Justice de Madagascar.
- CONDAMINE Marcel (1996). — *Langage, logique, démonstrations... et « vérité » mathématique*, Paris, Aguer Delagrave.
- CONKLIN J. (1987). — « Hypertext : An Introduction and Survey », *IEEE Computer*, sept. 1987.
- CONTINI G. (1959). — « I piu antichi esempi di razza », *Studia di filologia italiana*, p. 362-385.
- CONTOSOPOULOS N. (1978). — *L'influence du français sur le grec. Emprunts lexicaux et calques phraséologiques*, Athènes.
- COPPET D. de (1968). — « Race », Paris, *Encyclopedia Universalis*.
- CORBLIN Francis (1987). — *Indéfini, défini et démonstratif*, Genève, Droz.
- CORBLIN Francis (1995). — *Les formes de reprise dans le discours : Anaphores et chaînes de référence*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- CORDONNIER Jean-Louis (1995). — *Traduction et culture*, Paris, Hatier et Didier, coll. « Linguistique et apprentissage des langues ».
- COROMINAS Juan (1980). — *Diccionario crítico etimológico castellano e hispánico*, Madrid, Editorial Gredos, 6 vol.

Références

- COROMINES Juan (1980). — *Diccionari etimològic i complementari de la llengua catalana*, Barcelone, Curial Ediciones Catalanes.
- CORTELAZZO Manlio et ZOLLI Paolo (1985). — *Dizionario etimologico della lingua italiana*, Milan, Zanichelli.
- COSERIU Eugenio (1967). — « Structure lexicale et enseignement du vocabulaire », *Les théories linguistiques et leurs applications*, Nancy, AIDELA, p. 9-87.
- COURNOT Antoine Augustin (1911). — *Traité de l'enchaînement des idées fondamentales dans les sciences et dans l'histoire*, Paris, Hachette.
- COURTÉS Joseph (1991). — *Analyse sémiotique du discours*, Paris, Hachette.
- CREORE Alvin E. (1972). — *A Word-Index to the Poetic Works of Ronsard*, Leeds, Maney.
- CREUSAT J. B. (1873). — *Essai de dictionnaire français-kabyle*, Alger, Jourdan.
- CRISTEA T. (1998). — *Stratégies de la traduction*, Bucarest, Editura Fundatiei « România de Mâine ».
- CRUSE D. A. (1986). — *Lexical Semantics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- CUCHE Denys (1996). — *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, Seuil.
- DABBABI-MISSAOUI S. (1996). — « La cuisine tunisienne », *Aspects de la civilisation dans la Tunisie du XX^e siècle* (A. Charfi, dir.), Tunis, Publications de la Faculté des Lettres de La Manouba.
- DAILLE Béatrice (1996). — « ACABIT : une maquette d'aide à la construction automatique de banques terminologiques monolingues ou bilingues », *Lexicomatique et dictionnaires, Actes des 4^{es} Journées scientifiques du réseau thématique LTT*, Lyon, septembre 1995 (André Clas, Philippe Thoiron et Henri Béjoint, dir.), Montréal, AUPELF-UREF, p. 123-136.
- DAILLE Béatrice et JACQUEMIN C. (1998). — « Lexical Database and Information Access : a Fruitful Association », *LREC'98*, p. 669-673.
- DAILLE Béatrice, GAUSSIER E. et LANGÉ J. M. (1998). — « An Evaluation of Statistical Scores for Word Association », *The Thilisi Symposium on Logic, Language and Computation : Selected Papers*, CSLI Publications, p. 177-188.
- DAL G., HATHOUT Nabil et NAMER F. (1999). — « Construire un lexique dérivationnel : théorie et réalisations », *TALN'99*, p. 115-124.
- DALLET Jean-Marie (1953). — *Le verbe kabyle. Lexique partiel du parler des At Mangellat*, Alger, Fonds de documentation berbère.
- DALLET Jean-Marie (1982). — *Dictionnaire kabyle-français*, Paris, SELAF.
- DANCETTE Jeanne (1995). — *Parcours de traduction : Étude expérimentale du processus de compréhension*, Lille, Presses universitaires de Lille.
- DANCETTE Jeanne (1998). — « Le potentiel du dictionnaire spécialisé bilingue électronique : viser la discursivité ou la formalisation des relations sémantiques », *Actes EURALEX '98* (Thierry Fontenelle et al., dir.), Liège, Université de Liège, p. 387-396.
- DANCETTE Jeanne et RÉTHORÉ C. — *Dictionnaire bilingue de la distribution* [en préparation].
- DANCETTE Jeanne et BOROTRA S. (1996). — « Quasi-synonymie et non-isomorphie dans le dictionnaire spécialisé bilingue », *Actes du septième symposium de linguistique de l'Université Dalhousie*, ALFA 9, p. 63-79.
- DANET abbé (1734). — *Grand dictionnaire françois et latin*, Lyon, Deville et Chalmette.
- DANLOS Laurence (1994). — « Coder des informations monolingues sur les noms pour éviter des règles bilingues sensibles au contexte », *Langages*, 116.
- DANLOS Laurence (1999a). — « Event Coreference Between Two Sentences », *Proceedings of the Third International Workshop on Computational Semantics (IWCS'99)*, Tilburg.
- DANLOS Laurence (1999b). — « Event Coreference in Causal Discourses », *Meaning of Word* (Pierrette Bouillon et F. Busa, dir.), Cambridge, Cambridge University Press.
- DANLOS Laurence (1999c). — « Discours causal et rôles thématiques », *Des structures linguistiques à leur interprétation. Mélanges en l'honneur d'André Borillo* (M. Plénat, dir.), Amsterdam, Rodopi.
- DARBELNET Jean (1970). — « Dictionnaires bilingues et lexicologie différentielle », *Langages*, 19.
- DAUZAT Albert (1938). — *Nouveau Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, Larousse.

Références

- DAUZAT Albert, DUBOIS Jean et MITTERAND Henri (1998). — *Dictionnaire étymologique et historique du français*, Paris, Larousse.
- DAVID J. (1989). — « Tous les prédicats ne meurent pas idiomes. Mais nul n'est à l'abri », *Actes du colloque international de phraséologie contrastive*, Strasbourg, Université des Sciences Humaines de Strasbourg, coll. « Recherches germaniques », 2, p. 75-82
- DAVID S. et PLANTE P. (1990). — « Le progiciel TERMINO : de la nécessité d'une analyse morpho-syntaxique pour le dépouillement terminologique des textes », *ICO*, 3.
- DEEB M., dir. (1997). — *Beirut, A health profile, 1984-1994*. Beyrouth, American University of Beirut.
- DEGUINE J.-P. (1993). — *Ravageurs et protection du cotonnier au Cameroun*. Maroua, IRA-CRA.
- DELESALLE Simone et VALENSI L. (1972). — « Le mot nègre dans les dictionnaires d'Ancien régime », *Langue française*, sept. 1972, p. 79-104.
- DELHEURE Jean (1984). — *Dictionnaire mozabite-français*, Paris, SELAF.
- DELHEURE Jean (1987). — *Dictionnaire ouargli-français*, Paris, SELAF.
- DENQUIN Jean-Marie (1992). — *Introduction à la science politique*, Paris, Hachette.
- DEROY Louis (1980). — *L'emprunt linguistique*, Paris, Les Belles Lettres.
- DESMET Isabel (1994). — « Propositions pour la recherche en phraséologie contrastive », *La banque des mots*, 6 (numéro spécial), p. 45-59.
- DESTAING E. (1920). — « Interdictions de vocabulaire berbère », *Mélanges René Basset*, t. 2, Paris, Leroux, p. 177-277.
- DESTAING E. (1938). — *Vocabulaire français-berbère : Étude sur le dialecte de Sous*. Paris, Leroux.
- DEVOS Raymond (1989). — *À plus d'un titre*, Paris, O. Orban.
- DICKSON Paul (1990). — *What do you Call a Person from ? A Dictionary of Resident Names*. New York, Facts on File.
- Dictionnaire arabe Al Munjid* (1987).
- Dictionnaire Oxford-Hachette anglais-français/français-anglais* (1998). Oxford et Paris, Oxford University Press et Hachette.
- DIEZ Friedrich (1853). — *Etymologisches Wörterbuch der romanischen Sprachen*, Berlin, Weidmann.
- DIKI-DIKIRI Marcel, MBODJ Chérif et EDEMA Atibakwa Baboya (1997). — « Des lexiques en langues africaines (sängö, wolof, lingála) pour l'utilisateur de l'ordinateur », *Meta*, 42-1, p. 94-109.
- DIKI-KIDIRI Marcel (1991). — « Terminologie et développement linguistique : pour une meilleure communication des connaissances », *Terminologies nouvelles*, 6, p. 13-14.
- DIKI-KIDIRI Marcel (1996). — « La métaphorisation comme base culturelle de conceptualisation et source de néologismes terminologiques », *Questions de glottopolitique : France, Afrique, Monde méditerranéen* (A. KACOURI et al., dir.), Rouen, URA CNRS 1164, Université de Rouen, p. 187-194.
- DIKI-KIDIRI Marcel (1998). — « Le signifié et le concept dans la dénomination », *La mémoire des mots, Actes du Colloque de Tunis, 25, 26 et 27 septembre 1997* (André Clas, Salah Mejri et Taïeb Baccouche, dir.), Tunis, AUPELF-UREF/SERVICED, Actualités francophones, Universités francophones, p. 217-222.
- DIKI-KIDIRI Marcel (1999). — « Le signifié et le concept dans la dénomination », *Meta*, 44-4, p. 573-581.
- DOCHEZ L. (1860). — *Nouveau dictionnaire de la langue française*, Paris, Fouraut.
- DOTET Betty (1994). — « Naissance d'un nouveau produit commercial : l'ADN médicament », *La Recherche*, 270, p. 1108-1115.
- DOMENACH J. M. (1989). — *Ce qu'il faut enseigner*, Paris, Seuil.
- DREXLER K. Eric (1987). — *Engines of Creation : The Coming Era of Nanotechnology*, New York, Anchor Press-Doubleday.
- DU BELLAY Joachim (1558). — *Œuvres poétiques* (éd. H. Chamard), Paris, Cornély, coll. « Société des textes français modernes », (rééd. 1908-1934).
- DU CANGE sieur Charles du Fresne (1678). — *Glossarium mediae et infimae latinatis*. Graz, Akademische Druck-U. Verlagsanstalt (10 vol., rééd. 1954).
- DUBOIS Jean (1962). — *Étude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain*, Paris, Larousse.

Références

- DUBOIS Jean *et al.* (1973). — *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.
- DUBOIS Jean et DUBOIS Claude (1971). — *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, Paris, Larousse.
- DUBOIS Jean et DUBOIS-CHARLIER France (1997). — « Synonymie syntaxique et classification des verbes français », *Langages*, 128.
- DUBOIS Jean, dir. (1989). — *Dictionnaire de la langue française : lexis*, Paris, Larousse.
- DUCHESNE Alain et LEGUAY Thierry (1988). — *L'obsolète : dictionnaire des mots perdus*, Paris, Larousse, coll. « Le souffle des mots ».
- DUCROT Oswald (1972). — *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann.
- DUCROT Oswald (1984). — *Le dire et le dit*, Paris, Éditions de Minuit.
- DUGAS André, SOUMARE Mamadou et CAMARA Dada (1989). — *Lexique des termes de médecine quotidienne, français-sooninke, sooninke-français*, Montréal, Intelscript.
- DUNETON Claude et CLAVAL Sylvie (1990). — *Le bouquet des expressions imagées : Encyclopédie thématique des expressions figurées de la langue française*, Paris, Seuil.
- DUPRÉ Paul (1959). — *Encyclopédie des citations*, Paris, Éditions de Trévise.
- DURIEUX Christine (1988). — *Fondement didactique de la traduction technique*, Paris, Didier Erudition.
- DURIEUX Christine (1995). — *Apprendre à traduire*, Paris, La Maison des dictionnaires.
- DURIEUX Christine (1997). — « Former aujourd'hui les traducteurs de demain », *Traduire*, 173, p. 34-37.
- DURIEUX Christine (1998). — « Pseudo-synonymes en langue de spécialité », *Cahier du CIEL 1996-97*, Université Paris 7, p. 89-113.
- ECO Umberto (1979). — *A Theory of Semiotics*, Bloomington, Indiana University Press.
- ECO Umberto (1992). — *La production des signes*, Paris, Librairie Générale Française.
- EDEMA Atibakwa Baboya (1994). — *Dictionnaire bangála - français - lingála*, Paris, ACCT-SEPIA.
- EDEMA Atibakwa Baboya (1998). — « Approche culturelle de la dénomination en terminologie », *La mémoire des mots, Actes du Colloque de Tunis, 25, 26 et 27 septembre 1997* (André CLAS, Salah MEJRI et Taïeb BACCOUCHE, dir.), Tunis, AUPELF-UREF/SERVICED, Actualités francophones, Universités francophones, p. 647-662.
- EDEMA Atibakwa Baboya. — « Glottoculture et glottophagie » [sous presse dans le *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*]. Nouvelle Série, Tome VII, les langues en danger, Peeters, p. 57-77.
- EL MOUJAHID El Houssain (1989). — « La recherche en tamazight durant les trois dernières décennies : morphologie et syntaxe », *Langue et société au Maghreb. Bilan et perspectives*, Rabat, Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines, p. 53-63.
- ELUERD Roland (1985). — *La pragmatique linguistique*, Paris, Nathan.
- ENGWALL Gunnel (1984). — *Vocabulaire du roman français (1962-1968) : Dictionnaire des fréquences*, Stockholm, Almqvist et Wiksell.
- ERICKSON Deborah (1992). — « Le déchiffrement du génome humain », *Pour la science*, 176, p. 80-87.
- ESTIENNE Robert (1549). — *Dictionnaire françois-latin*, Paris, Imprimerie Robert Estienne [reprod. AUPELF-UREF].
- EVERBROEK père R. (1985). — *Dictionnaire lingála-français, français-lingála; maloba ma lokóta lingála*, Kinshasa, Éditions de l'Épiphanie.
- FAÏK-NZUJI C. Madiya (1992). — *Éléments de phonologie et de morphologie des langues bantu*, Louvain-la-Neuve, Peeters.
- FAVIER J.-C. *et al.* (1971). — « La technologie traditionnelle du manioc au Cameroun : influence sur la valeur nutritive », *Annales de la nutrition et de l'alimentation*, 25, p. 1-59.
- FAYARD Pierre (1990). — « Vulgarisation et pensée stratégique », *Alliage*, 5, p. 5-10.
- FELBER Helmut (1981). — « Cours international de formation-application des méthodes et principes terminologiques dans le travail terminologique pratique », *Infoterm* (fr.), avril 1981, p. 1-50.
- FEYERABEND Paul K. (1988). — *Contre la méthode : esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*, Paris, Seuil, coll. « Points, Sciences ».
- FEYNMAN Richard (1980). — *La nature de la science*, Paris, Seuil.

Références

- FLAUBERT Gustave (1964). — *Œuvres complètes*, Seuil, coll. « Intégrale ».
- FODOR J. (1970). — « Three Reasons for not Deriving *kill* from *cause to die* », *Linguistic Inquiry*, p. 429-438.
- FOSSAT J.-L. (1982). — « Le mot *race* vu par les lexicologues aux journées de la Soc. d'ethnozootechnie », *Ethnozootechnie*, 29, p. 15-23.
- FOUCAULD Charles de (1920). — *Dictionnaire abrégé touareg-français*, Alger, Ancienne Maison Bastide-Jordan.
- FOUCAULD Charles de (1951). — *Dictionnaire touareg-français*, Paris, Imprimerie Nationale.
- Foundations of democracy* (1995), Calabasas, Center for Civic Education.
- FRANCARD Michel (1990). — « Les bons usages des Belges francophones. Recherches en cours sur les variétés du français de Belgique », *Visages du français*, Paris et Londres, AUPELF et John Libbey.
- FRANÇOIS Jacques (1990). — « Classement sémantique des prédications et méthode psycholinguistique d'analyse prépositionnelle », *Langages*, 100.
- FRANKLIN C. (1988). — « An Annotated Hypertext Bibliography », *Online 12*, 47-7.
- FRANOLIC Branko (1975). — *L'influence de la langue française en Croatie d'après les mots empruntés-Aspect sociohistorique*, Paris, Nouvelles Éditions Latines.
- FREI Henri (1929). — *La grammaire des fautes*, Paris et Genève, Slatkine Reprints (réimpr. 1982).
- FURETIÈRE Antoine (1690). — *Dictionnaire universel*, La Haye, 3 vol. (réimpr. Paris, SNL, Le Robert, 1978).
- GAFFIOT Félix (1934). — *Dictionnaire illustré latin-français*, Paris, Hachette (réimpr. 1995).
- GAK Vladimir G. (1970). — « La langue et le discours dans un dictionnaire bilingue », *Langages*, 19.
- GALAND L. (1973). — « Berbère et traits sémitiques communs », *Comptes rendus du GLECS*, t. 18-23, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, p. 463-478.
- GALISSON R. et COSTE D. (1976). — *Dictionnaire de didactique des langues*, Paris, Hachette.
- GARMADI Salah (1966). — « Quelques faits de contact linguistique franco-arabe en Tunisie », *Revue tunisienne de sciences sociales*, 8, p. 23-43.
- GARMADI Salah (1968). — « La situation linguistique actuelle en Tunisie : Problèmes et perspectives », *Revue tunisienne de sciences sociales*, 13, p. 13-24.
- GAUDIN François (1993). — *Pour une socioterminologie : des problèmes sémantiques aux pratiques institutionnelles*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen.
- GAUDIN François (1994). — « De la francisation à l'insécurité linguistique », *Terminologies Nouvelles*, 12, p. 67-72.
- GAUDIN François (1997). — « Métaphores et diachronie dans les sciences : le cas de *code*, *patri-moine*, *sélection* », *La mémoire des mots, Actes du Colloque de Tunis, 25, 26 et 27 septembre 1997* (André Clas, Salah Mejri et Taïeb Baccouche, dir.), Tunis, AUPELF-UREF/SERVICED, Actualités francophones, Universités francophones, p. 243-250.
- GAUVENET Hélène, MOIRAND Sophie et COURTILLON-LECLERCQ J. (1976). — *Pédagogie du discours rapporté*, Paris, Didier/CREDIF.
- GAUVREAU Claude (1977). — *Œuvres créatrices complètes*, Montréal, Parti pris.
- GAUVREAU Claude (1993). — *Étal mixte et autres poèmes 1948-1970*, Montréal, L'Hexagone.
- GAUVREAU Claude (1996). — *Écrits sur l'art* (éd. Gilles Lapointe, collab. Philippe Brosseau), Montréal, L'Hexagone.
- GAUVREAU Claude et DUSSAULT Jean-Claude (1993). — *Correspondance 1949-1950*, Montréal, L'Hexagone.
- GENTILHOMME Yves (1990). — « Les lubrifiants didactiques », *Recherches en linguistique étrangère*, 24, Annales littéraires de l'Université de Besançon, p. 25-91.
- GENTILHOMME Yves (1994c). — « Termes et symboles discours hétérogènes : Quelques hypothèses sémiologiques », *TA-TAO : Recherches de pointe et applications immédiates, Actes du Colloque de Montréal 1993*, Montréal, AUPELF-UREF, p. 379-408.
- GENTILHOMME Yves (1994b). — « Regards sur la terminologisation en lexicologie », *Meta*, 39-4, p. 546-575.
- GENTILHOMME Yves (1994a). — « L'éclatement du signifié dans les discours technoscientifiques », *Cahiers de lexicologie*, 64-1, p. 5-35.

Références

- GENTILHOMME Yves (1996a). — « L'ambiguïté est-elle une tare? », *BULAG* (Sylviane Cardey, dir.), 21, Besançon, Centre L. Tesnière, p. 105-125.
- GENTILHOMME Yves (1996b). — « *Resveries* d'un ancien : À quoi sert la géométrie quand on a soixante-quinze ans? », *Repères IREM*, 22, Topiques, p. 91-119.
- GENTILHOMME Yves (1997a). — « Invitation à l'étude du caractère performatif du discours mathématique », *Mélanges de mathématiques, linguistique, informatique offerts à André LENTIN*, Paris, Centre d'Analyse et de Mathématiques Sociales de l'École des Hautes Études, p. 111-121.
- GENTILHOMME Yves (1997b). — « La voie moyenne : Statut discursif du texte mathématique », *Logique, discours et pensée : Mélanges offerts à Jean-Blaise GRIZE* (Denis Miéville et Alain Berrendonner, dir.), Berne, Berlin, Francfort, Paris et Vienne, Peter Lang, p. 85-102.
- GHARIANI BACCOUCHE Moufida (1998). — « Du sacré au profane : le parcours d'une lexicalisation », *Le figement lexical, Actes de la 1^{re} Rencontre linguistique méditerranéenne, Tunis, 17, 18 et 19 Septembre 1998* (Taïeb Baccouche, André Clas, Salah Mejri et Gaston Gross, dir.), Tunis, CERES, p. 121-131.
- GHARIANI BACCOUCHE Moufida (1999). — « Formules de salutation d'une langue à l'autre : Classement et enseignement », *Le figement lexical, Actes de la 1^{re} Rencontre linguistique méditerranéenne, Tunis, 17, 18 et 19 Septembre 1998* (Taïeb Baccouche, André Clas, Salah Mejri et Gaston Gross, dir.), Tunis, CERES, p. 329-342.
- Glossaire Scadplus Europa*. — <http://europa.eu.int/scadplus>
- GOBINEAU comte J. de (1853). — *Essai sur l'inégalité des races humaines*, Paris, Planché.
- GORUNESCU E. (1994). — *Dictionar frazeologic francez-român, român-francez*, Bucarest, Teora.
- GOUADEC Daniel (1993a). — « Extraction, description, gestion et exploitation des entités phraséologiques », *Terminologies nouvelles*, 10, p. 83-91.
- GOUADEC Daniel (1993b). — « Terminologie et phraséologie : Principes et schémas de traitement », *Traduction et terminologie* (Bruno de BESSÉ, dir.), 2-3, Luxembourg, p. 549-563.
- GOUADEC Daniel (1994a). — « Nature et traitement des entités phraséologiques », *Terminologie et phraséologie. Acteurs et aménageurs. Actes de la 2^e Université d'automne en terminologie. Rennes, 20-25 septembre 1993* (Daniel Gouadec, dir.), Paris, La Maison du Dictionnaire, p. 167-193.
- GOUADEC Daniel, dir. (1994b). — *Terminologie et phraséologie : Acteurs et aménageurs. Actes de la 2^e Université d'automne en terminologie. Rennes, 20-25 septembre 1993*, Paris, La Maison du Dictionnaire.
- GOUADEC Daniel (1997). — « Statuts de traducteurs et formation », *Traduire*, 173, p. 38-43.
- GOUGAUD Henri (1996). — *L'arbre à soleils : légendes*, Paris, Seuil.
- GOUGENHEIM Georges (1929). — *Étude sur les périphrases verbales de la langue française*, thèse, Paris, Belles Lettres.
- GOUGENHEIM Georges *et al.* (1956). — *L'élaboration du français fondamental 1^{er} degré*, Paris, Didier.
- Grand dictionnaire Larousse anglais-français/français-anglais* (1994), Paris, Larousse.
- Grand Larousse de la langue française* (1971), Paris, Larousse.
- Grand Robert de la langue Française* (1989), Paris, Le Robert.
- GRANGER Gilles-Gaston (1967). — *Pensée formelle et sciences de l'homme*, 2^e éd., Paris, Aubier-Montaigne, coll. « Analyse et raisons », 2.
- GRASSBERGER Peter (1991). — « La percolation ou la géométrie de la contagion », *La recherche*, 232, p. 640-646.
- GRAWITZ Madeleine (1990). — *Méthodes en sciences sociales*, 8^e éd., Paris, Dalloz.
- GRÉCIANO Gertrud (1997). — « Collocations rythmologiques », *Meta*, 42-1, p. 33-44.
- GREIMAS Algirdas-Julien (1966). — *Sémantique structurale : Recherche d'une méthode*, Paris, Larousse.
- GRÉSILLON A. (1984). — *La règle et le monstre : le mot-valise. Interrogations sur la langue, à partir d'un corpus de Heinrich Heine*, Tübingen, Max Niemeyer.
- GRICE Paul (1979). — « Logique et conversation », *Communications*, 30, p. 57-72.

Références

- GRIZE Jean-Blaise (1969). — « Historique. Logique des classes et des propositions. Logique des Prédicats. Logique modale », *Logique et connaissance scientifique* (Jean PIAGET, dir.), Paris, Armand Colin.
- GROSS Gaston (1992). — « Format d'un dictionnaire électronique », *La station du traducteur de l'an 2000, Actes du Colloque de Mons, 25, 26 et 27 avril 1991*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, coll. « Universités francophones. Actualité scientifique ».
- GROSS Gaston (1994). — « Classes d'objets et description des verbes », *Langages*, 115.
- GROSS Gaston (1995). — « Une sémantique nouvelle pour la traduction automatique, les classes d'objets », *La tribune des industries de la langue et de l'information électronique*, 17-18-19 (févr.-août 1995).
- GROSS Gaston (1996a). — *Les expressions figées en français. Noms composés et autres locutions*, Paris, Ophrys.
- GROSS Gaston (1996b). — « Prédicats nominaux et compatibilités aspectuelles », *Langages*, 121.
- GROSS Gaston (1998). — « Pour une véritable fonction *synonymie* dans un traitement de texte », *Langages*, 131, p. 103-114.
- GRÖSS Gaston et KIEFER Ferenc (1995). — « La structure événementielle des substantifs », *Folia Linguistica*, 30, 1-2.
- GRÖSS Gaston et VIVÈS Robert (1986). — « Les constructions nominales et l'élaboration d'un lexique-grammaire », *Langue française*, 69.
- GRÖSS Maurice (1981). — « Les bases empiriques de la notion de prédicat sémantique », *Langages*, 63.
- GROSS Maurice (1986). — *Grammaire transformationnelle de français : syntaxe du verbe*, Paris, Larousse Cantilène.
- GROSS Maurice (1993). — « Les phrases figées en français », *L'Information grammaticale*, 59.
- GROSS Maurice (1995). — « Une grammaire locale de l'expression des sentiments », *Langue française*, 105.
- GROUPE MU (1982). — *Rhétorique générale*, Paris, Seuil.
- GUILBERT Louis (1975). — *La créativité lexicale*, Paris, Larousse, coll. « Langue et langage ».
- GUIRAUD Pierre (1955). — *La sémantique*, Paris, PUF.
- GUIRAUD Pierre (1965). — « Les structures élémentaires de la signification », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 60, p. 97-117.
- GUIRAUD Pierre (1966a). — « De la grive au maquereau : Le champ morpho-sémantique des noms de l'animal tacheté », *Le français moderne*, 34, p. 280-308.
- GUIRAUD Pierre (1966b). — « Le champ morpho-sémantique des noms du chat », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 61, p. 128-145.
- GUIRAUD Pierre (1967). — *Structure étymologiques du lexique français*, Paris, Larousse.
- GUTHRIE M. (1971). — *Comparative bantu*, Farnborough, Gregg International Publishers.
- GUYON A. (1993). — *Les adjectifs relationnels arguments de noms prédicatifs*, thèse, Université de Paris 7.
- HAJJAR Joseph N. (1983). — *Mounged des proverbes, sentences et expressions idiomatiques*, Beyrouth, Dar El Machrek.
- HALAOUI Nazam (1989). — *Questions de méthodologie en terminologie des langues africaines : Projet de lexiques spécialisés (LEXIS)*, Paris, ACCT.
- HALAOUI Nazam (1990). — « La terminologie des langues africaines : esquisse d'une problématique », *Meta*, 36-1, p. 291-300.
- HALAOUI Nazam (1991). — « La terminologie des langues africaines aujourd'hui », *Terminologies nouvelles*, 4, p. 12-24.
- HALAOUI Nazam (1993). — « Du sens au signe : La néologie des langues africaines, en contexte terminologique », *Meta*, 38-4, p. 704-718.
- HALLIDAY Michael et HASAN Ruqaiya (1976). — *Cohesion in English*, Londres, Longman.
- HANNA Sami et al. (1997). — *Dictionary of modern linguistics (English-Arabic)*, Beyrouth, Librairie du Liban.
- HANOTEAU A. (1858). — *Essai de grammaire kabyle*, Paris, Challamel.
- Harrap's Shorter. Dictionnaire anglais-français/français-anglais* (1996), Édimbourg, Chambers Harrap Publishers.

Références

- Harrap's *Slang Dictionary* (1983), London, Harrap.
- HARRIS Zellig S. (1971). — *Structures mathématiques du langage*, Paris, Dunod.
- HARRIS Zellig S. (1976). — *Notes du cours de syntaxe*, Paris, Seuil.
- HART Clive (1974). — *A Concordance to Finnegans Wake*, New York, Paul P. Appel Publisher.
- HATHOUT Nabil (1996). — « Pour la construction d'une base de connaissances lexicologiques à partir du *Trésor de la langue française* : Les marques superficielles dans les définitions spécialisées », *Cahiers de lexicologie*, 68-1, p. 137-173.
- HAUGEN E. (1950). — « The Analysis of Linguistic Borrowing », *Language*, 26, p. 210-231.
- HELMLINGER P. (1972). — *Dictionnaire duala-français suivi d'un lexique français-duala*, Paris, Klincksieck.
- HJELMSLEV Louis (1966). — *Le langage*, trad. M. Olsen, Paris, Éditions de Minuit.
- HJELMSLEV Louis (1959). — « Pour une sémantique structurale », *Essais linguistiques I, Travaux du Cercle linguistique de Copenhague*, 12, p. 96-112.
- HOBBS J. (1979). — « Coherence and Coreference », *Cognitive Science*, 3, p. 67-90.
- HOCHSCHILD Adam (1998). — *Les fantômes du Roi Léopold. Un holocauste oublié*, trad. Marie-Claude Elsen, Paris, Belfond, coll. « Documents ».
- HONESTE Marie Luce (1995). — « Quelques propositions pour l'apprentissage du vocabulaire en FLE », *Enjeux, revue de didactique du français*, 36, p. 79-95.
- HONESTE Marie Luce (1999). — « Un mode de classification sémantique : la polysémie », *Faits de langue*, 14.
- HOPCROFT John et ULLMAN Jeffrey (1979). — *Automata Theory, Languages and Computation*, Londres, Addison-Wesley.
- HOUIS Maurice (1971). — *Anthropologie linguistique de l'Afrique noire*, Paris, PUF, coll. « SUP », p. 232.
- HOUNTONDJI P. J. (1988). — « L'appropriation collective du savoir : tâches nouvelles pour une politique scientifique », *Genève Afrique*, 26-1, p. 49-66.
- HUMBLEY John (1997). — « Paramètres d'observation de l'aménagement d'une langue », *Études récentes en linguistique de contact* (Normand LABRIE, dir.), Bonn, Dümmler, coll. « Plurilingua », p. 155-162.
- HUYGHE père G. (1901). — *Dictionnaire kabyle-français*, Alger, Jourdan.
- HUYGHE père G. (1903). — *Dictionnaire français-kabyle*, Malines.
- HUYGHE père G. (1906). — *Dictionnaire français-chaouia*, Alger, Jourdan.
- IDRISS Souheil (1996). — *Al-Manhal, dictionnaire français-arabe*, Beyrouth.
- IMBS Paul et QUEMADA Bernard, dir. (1971-1994). — *Trésor de la langue française : Dictionnaire de la langue du XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Gallimard, CNRS.
- INALF (1971). — *Dictionnaire des fréquences du Trésor de la langue française*, Paris, Didier, 6 vol.
- JACOT J.-P. (1996). — « Jonction, disjonction : les fragments glossolaliques d'Artaud », *Littérature*, 103, p. 63-78.
- JACQUEMIN C. (1996). — « A Symbolic and Surgical Acquisition of Terms through Variation », *Connectionist, Statistical and Symbolic Approaches to Learning for Natural Language Processing*, Heidelberg, Springer, p. 425-438.
- JACQUEMIN C. et TZOUKERMANN E. (1999). — « NPL for Term Variant Extraction : Synergy between Morphology, Lexicon and Syntax », *Natural Language Processing and Information Retrieval* (T. Strzalkowski, dir.), Boston, Kluwer.
- JACQUES Francis (1979). — *Dialogiques : Recherches logiques sur le dialogue*, Paris, PUF.
- JAKOBSON Roman et WRAUGH L. (1980). — *La charpente phonique du langage*, Paris, Éditions de Minuit.
- JAKOBSON Roman (1963). — *Essais de linguistique générale*, Paris, Éditions de Minuit, 2 vol.
- JORDAN A. (1934). — *Dictionnaire berbère-français : Dialecte tachelhait*, Rabat, Omnia.
- JUD J. (1942). — « Nachrichten [rasse] », *Vox Romanica*, 6, p. 373-374.
- JUILLAND Alphonse G., BRODIN D. et DAVIDOVITCH C. (1970). — *Frequency Dictionary of French Words*, La Haye-Paris, Mouton.
- JUSTESON J. et KATZ S. (1995). — « Technical Terminology : Some Linguistic Properties and an Algorithm for Identification in Text », *Journal of Linguistic Engineering*.
- KAHK Z. (1995). — *La Sofra : cuisine tunisienne traditionnelle*, Tunis, Cérés Production.

Références

- KABANDA M. (1991). — *Technologie et économie du sel dans la région des grands lacs d'Afrique de l'est*, thèse, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne.
- KABBANI Nizar (1981). — « ila Beyrouth al ounsa ma houbi », *Œuvres complètes*, Beyrouth, Nizar Kabbani.
- KADANOFF Leo P. et al. (1991). — « Turbulence dans une boîte », *La recherche*, 232, p. 628-638.
- KAMP H. et REYLE U. (1993). — *From Discourse to Logic : Introduction to Model-Theoretic Semantics of Natural Language, Formal Logic and Discourse Representation Theory*, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers.
- KAMUHANGIRE R. E. (1993). — *The Pre-colonial History of the Salt Lakes Region of South Western Uganda, c. 1000-1900 A.D.*, thèse, Université de Makerere.
- KARCİK Jeffrey (1997). — *Forgotten English : Words that didn't Stand the Test of Time*, New York, William Morrow.
- KEEGAN J. M. (1996). — *Dictionary of Mbay. Mbay-English English-Mbay*, Munich-Newcastle, Lincom Europa.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine (1986). — *L'implicite*, Paris, Armand Colin.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine (1990-1992). — *Les interactions verbales*, Paris, Armand Colin, 2 vol.
- KLEIBER Georges (1984). — « Sur la sémantique des descriptions démonstratives », *Linguisticae Investigationes*, 7, p. 63-85.
- KLEIBER Georges (1989). — *Reprise(s). Travaux sur les processus anaphoriques*, Strasbourg, Université des Sciences Humaines de Strasbourg.
- KLEIBER Georges (1990). — *La sémantique du prototype : Catégories et sens lexical*, Paris, PUF, coll. « Linguistique nouvelle ».
- KLEIBER Georges (1999a). — *Problèmes de sémantique. La polysémie en questions*, Paris, Septentrion.
- KLEIBER Georges (1999b). — « Une métaphore qui ronronne n'est pas toujours un chat heureux », *La métaphore entre philosophie et rhétorique* (Nanine Charbonnel et Georges Kleiber, dir.), Paris, PUF.
- KLUGE J. (1912). — *Etymologisches Wörterbuch des deutschen Sprache*, Berlin, De Gruyter (rééd. 1989).
- KOCOUREK Rostislav (1991). — *La langue française de la technique et de la science*, Wiesbaden, Oskar Brandstetter Verlag.
- KOUKI M. (1997). — *Cuisine et pâtisserie tunisiennes*, Tunis, Dar Ettourath Ettounsi.
- KÖVECSES Zoltán (1990). — *Emotion concepts*, New York, Springer.
- L'administration et les personnes privées* (1997). — Éditions de l'Europe.
- LADMIRAL Jean-René (1979). — *Traduire, théorèmes pour la traduction*, Paris, Payot.
- LADMIRAL Jean-René (1986). — « Pour une traduction dans l'enseignement des langues », *Traduction de la théorie à la didactique* (Michel Ballard, dir.), Lille, Presses universitaires de Lille, p. 39-56.
- LADMIRAL Jean-René (1987). — « Traductologies », *Le français dans le monde*, numéro spécial (août-sept. 1987), p. 18-25.
- LAFAGE Suzanne (1977). — « Contribution à une analyse de l'organisation fonctionnelle du lexique français en Afrique Noire francophone », *Annales de l'Université d'Abidjan*, série H, fasc. 1.
- LAFARGUE Francine (1968). — *La religion traditionnelle des Abidji*, Abidjan, Université d'Abidjan, Institut d'ethno-sociologie.
- LANDREVILLE N. (1999). — « Les procédés de création lexicale », *L'exploréen dans l'opus poétique de Gauvreau, Rapport de recherche* (Christine Portelance, dir.), t. 1, Rimouski, Université du Québec.
- LAOUST Émile (1918). — *Étude sur le dialecte berbère des Ntifa*, Paris, Leroux.
- LAOUST Émile (1920). — *Mots et choses berbères*, Paris, Challamel.
- LAOUST Émile (1928). — *Cours de berbère marocain (dialecte du Maroc central)*, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner.
- LAPLACE Colette (1994). — *Théorie du langage et théorie de la traduction*, Paris, Didier Érudition, coll. « Traductologie », n° 8.

Références

- LARIVIÈRE Louise (1996). — « Comment formuler une définition en terminologie », *Meta*, 41-3, p. 405-418.
- LASZLO Pierre (1993). — *La vulgarisation scientifique*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je? », n° 2722.
- LAVAUULT E. (1987). — « Traduction pédagogique ou pédagogie de la traduction », *Le français dans le monde*, numéro spécial (août-sept. 1987), p. 119-127.
- LAVEAUX Jean-Charles (1820). — *Nouveau Dictionnaire de la langue française*, Paris, Deterville (rééd. 1823 : *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Ledentu).
- LAWAND Jamal (1999). — *Analyse conceptuelle de la pensée socio-politique arabe contemporaine : l'exemple de Mehdi 'Amel*, thèse, Université Lumière Lyon 2.
- LE BOURGEOIS T. et MERLIER H. (1995). — *Adventrop : Les adventices d'Afrique soudano-sahélienne*, Montpellier, CIRAD-CA (livre et cédérom).
- LE FÉAL K. D. (1987). — « Traduction pédagogique et traduction professionnelle », *Le français dans le monde*, numéro spécial (août-sept. 1987), p. 107-112.
- LE GUERN Michel (1972). — *Sémantique de la métaphore et de la métonymie*, Paris, Larousse.
- LE PESANT Denis et MATHIEU-COLAS Michel (1998). — « Introduction aux classes d'objets », *Langages*, 131, p. 6-33.
- LEAKE Roy E. (1981). — *Concordance des Essais de Montaigne*, Genève, Droz.
- LEBART Ludovic, MORINEAU A. et TABAND N. (1977). — *Techniques de la description statistique*, Paris, Dunod.
- LECOMTE J. et PAROUBEK P. (1996). — *Le catégoriseur d'Eric Brill : Mise en œuvre de la version entraînée à l'INALF*, rapport technique, CNRS-INALF.
- LEDERER Marianne (1987). — « La théorie interprétative de la traduction », *Le français dans le monde*, numéro spécial (août-sept. 1987), p. 11-17.
- LEDERER Marianne (1994). — *La traduction aujourd'hui : Le modèle interprétatif*, Paris, Hachette.
- LEDERER Marianne (1997). — « Traduction et formation », *Traduire*, 173, p. 47-48.
- LELIÈVRE Éva et VIVIER G. (s.d.). — *Analyse comparée de collectes quantitatives et qualitatives d'une enquête biologique multi-niveaux*, Paris, INED.
- LERAT Pierre (1988). — « Les fondements théoriques de la terminologie », *La banque des mots*, numéro spécial, p. 63-95.
- LERAT Pierre (1995). — *Les langues spécialisées*, Paris, PUF
- LERAT Pierre (1997). — *Las lenguas especializadas*, trad. Albert Ribas, Barcelone, Ariel.
- LERAT Pierre (1999). — « Quelles propriétés syntaxiques des adjectifs coder dans un dictionnaire bilingue? », *Actes des 2^{es} Journées d'étude sur la lexicographie bilingue, Paris, INALCO, 18-19 mars 1999* [sous presse].
- LEROY-TURCAN Isabelle (1991). — « Introduction à l'étude du *Dictionnaire étymologique ou Origines de la langue française* (1694) de G. Ménage; Les étymologies de Ménage : science et fantaisie », *Actes du Colloque de Lyon 1991*.
- LEROY-TURCAN Isabelle (1996). — « Modalités de mise en œuvre de l'informatisation de la première édition du *Dictionnaire de l'Académie Française* (1694) » et « Intérêt d'une base informatisée pour le *DEOLF* de G. Ménage. — les modalités de la mise en œuvre », *Actes du Colloque international sur les dictionnaires électroniques du français des XVI^e et XVII^e siècles, Clermont-Ferrand, juin 1996* [publ. électronique sur le site « Académie » de l'Université de Toronto].
- LEROY-TURCAN Isabelle (1997a). — « G. Ménage, commentateur du Tasse... : la composante italienne de sa bibliothèque », *Mélanges de linguistique offerts à J. Goudet*, Lyon, Centre d'études linguistiques, numéro hors série, p. 135-156.
- LEROY-TURCAN Isabelle (1997b). — « La construction de la base informatisée des huit éditions du *Dictionnaire de l'Académie française, 1694-1935* », *Construction et utilisation de grands corpus : les grands corpus diachroniques, Actes du Colloque international, Paris VII, 24-27 septembre 1997* [sous presse].
- LEROY-TURCAN Isabelle (1998a). — « Balisage formel ou balisage fin pour les dictionnaires anciens informatisés : objectifs et implications méthodologiques : L'exemple du *Dictionnaire de l'Académie française* et des bases échantillons des dictionnaires de G. Ménage (1694) et de Th. Corneille (1694) », *Actes du Colloque de Limoges 1998* [publiés sous forme électronique par la SIEHLDA, sur le site « Académie » de Toronto].

Références

- LEROY-TURCAN Isabelle (1998b). — « Modalités de création d'une base informatisée vocabulaire de la marine au XVII^e siècle : problèmes relatifs aux corpus de référence et aux documents permettant de vérifier la vitalité des termes enregistrés par les dictionnaires », *Actes du Colloque international de terminologie maritime organisé par l'Institut Supérieur de Traducteurs et Interprètes de Bruxelles, 15-16 mai 1998* [sous presse].
- LEROY-TURCAN Isabelle (1998c). — « Modalités de repérage des informations paradoxales des informations paradoxales présentes dans le *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) tirailé entre synchronie et diachronie », *Actes du Colloque de Limoges 1998* [publ. électronique sur le site « Académie » de l'Université de Toronto].
- LEROY-TURCAN Isabelle (1999). — « Les différentes éditions du *Dictionnaire de Trévoux* : comparaison des éditions et principes méthodologiques pour une nouvelle approche de l'ordre canonique des éditions trévolttiennes, parisiennes et nancéiennes », *Connaissance et rayonnement du Dictionnaire universel de Trévoux : Actes du Colloque international de Trévoux, octobre 1999* [sous presse mais disponible à <http://www.univ-lyon3.fr/siehl daweb/trevoux/preactes.htm>].
- LEROY-TURCAN Isabelle et WOOLDRIDGE T. Russon (1995a). — « Gilles Ménage (1613-1692), Grammairien et lexicographe : le rayonnement de son œuvre linguistique », *Actes du Colloque International tenu à l'occasion du tricentenaire du Dictionnaire étymologique ou Origines de la langue française (1694)*, SIEHLDA, Université Jean Moulin, 1995.
- LEROY-TURCAN Isabelle et WOOLDRIDGE T. Russon (1995b). — « Les mots-clés métalinguistiques comme outils d'interrogation structurante des dictionnaires anciens : le cas du *Dictionnaire de l'Académie française* par comparaison avec le *Thresor* de J. Nicot et le *DEOLF* de G. Ménage », *Lexicomatique et dictionnaires*, *Actes des 4^{es} Journées scientifiques du réseau thématique LTT, Lyon, septembre 1995* (André CLAS, Philippe Thoiron et Henri Béjoint, dir.), Montréal, AUPELF-UREF. [Publ. parallèle sur le site Académie de Toronto.]
- LEROY-TURCAN Isabelle. — « Introduction à l'étude de l'inventaire manuscrit de la bibliothèque de G. Ménage » [texte destiné à être publié sur le site Internet « Ménage » : <http://www.univ-lyon3.fr/siehl daweb/menage/index.htm>].
- LEVI Judith N. (1978). — *The Syntax and the Semantics of Complex Nominals*, Londres, Academic Press.
- L'HOMME Marie-Claude (1993). — « Les unités phraséologiques verbales et leur représentation en terminographie », *Traduction et terminologie* (Bruno de BESSÉ, dir.), 2-3, Luxembourg, p. 493-504.
- L'HOMME Marie-Claude (1997). — « Méthode d'accès informatisé aux combinaisons lexicales en langue technique », *Meta*, 42-1, p. 15-23.
- LOGNET Michèle A. (1997). — « Entre stockage et réemploi en terminologie : un processus d'anamnésie? », *La mémoire des mots, Actes du Colloque de Tunis, 25, 26 et 27 septembre 1997* (André Clas, Salah Mejri et Taïeb Baccouche, dir.), Tunis, AUPELF-UREF/SERVICED, Actualités francophones, Universités francophones, p. 419-424.
- LOUBIGNAU V. (1924). — *Étude sur le berbère des Zaïan et Ait Sgougou*, Paris, Leroux.
- LUMWAMU François (1973). — *Essai de morphosyntaxe systématique des parlers kongo*, Paris, Klincksieck.
- MACKINTOSH K. (1997). — « An Empirical Study of Dictionary Use in L2-L1 Translation », *Using Dictionaries : Studies of Dictionary Use by Language Learners and Translators* (B. T. Sue Atkins, dir.), Tübingen, Niemeyer, coll. « Lexicographia Series Maior ».
- MAINGUENEAU Dominique (1994). — *L'énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette.
- MAKDESSI Yara et TAMOUZA Schéhérazade (1999). — « La santé des mères en Algérie et au Liban », *Chroniques du CEPED*, 33 (avr.-juin 1999).
- MAKELI B. (1976). — « Comment identifier l'emprunt roman en lingala? », *CILL*, 3-4 (1975-1976), p. 109-120.
- MALMBERG Bertil (1962). — *La phonétique*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je? ».
- MEMMI Albert (1968). — « Racisme », *Encyclopedia Universalis*, Paris.
- MANGUIN J.-L.. — « Construction d'espaces sémantiques associés aux verbes de déplacement d'objets à partir des données des dictionnaires informatisés de synonymes », *Cahiers de l'ELSAP* [sous presse].

Références

- MANN W. et THOMSON S. (1988). — « Rhetorical Structure Theory : Toward a Functional Theory of Text Organization », *Text : An Interdisciplinary Journal for the Study of Text*, 8-2.
- MARCHAND Jacques (1979). — *Claude Gauvreau, poète et mythocrate*, Montréal, VLB.
- MARCHIONINI G. (1988). — « Hypermedia and Learning : Freedom and Chaos », *Educational Technology*, 28.
- MARCY G. (1931). — *Essai d'une théorie générale de la morphologie berbère : Hespéris*, Paris, Librairie Larose.
- MARTIN André (1994). — « Théorie de la diffusion des innovations et implantation terminologique », *Terminologies nouvelles*, 11, p. 33-39.
- MARTIN Robert (1981). — « Le futur linguistique : temps linéaire ou temps ramifié? », *Langages*, 64.
- MARTIN Robert (1992). — *Pour une logique du sens*, 2^e éd., Paris, PUF.
- MARTINET André (1955). — *Économie des changements phonétiques : Traité de phonologie diachronique*, Berne, A. Francke S.A. (rééd. 1970).
- MARTINET André (1965). — *Éléments de linguistique générale*, 5^e éd., Paris, Armand Colin (rééd. 1967).
- MARTINET André, dir. (1972). — *La linguistique : guide alphabétique*, Paris, Denoël.
- MATHIEU Yannick-Yvette (1994). — *Interprétation par prédicats sémantiques de structures d'arguments : une application aux verbes psychologiques*, thèse, Université de Paris 7.
- MATHIEU-COLAS Michel (1994). — *Les mots à trait d'union : Problèmes de lexicographie informatique*, Paris, Didier Érudition.
- MATHIEU-COLAS Michel (1998). — « Illustration d'une classe d'objets : les voies de communication », *Langages*, 131.
- MATORÉ Georges (1953). — *La méthode en lexicologie : Domaine français*, Paris, Marcel Didier.
- MAURIAC François (1925). — *Le Désert de l'Amour*, Paris, Grasset.
- MAZALEYRAT Jean et MOLINIÉ Georges (1989). — *Vocabulaire de la stylistique*, Paris, PUF.
- MEAD Margaret (1955). — *Cultural Patterns and Technical Change*, New York, The New American Library.
- MEEUSSEN A. E. (1967). — *Bantu grammatical reconstructions*, Tervuren, AMRAC.
- MEINHOF C. (1899). — *Grundriss einer Lautlehre der Bantusprachen nebst einer Anleitung zur Aufnahme von Bantusprachen*, Berlin, Dietrich Reimer.
- MEJRI Salah (1994). — « Séquences figées et expression de l'intensité », *Cahiers de lexicologie*, 65-2.
- MEJRI Salah (1990). — « Néologie et variétés lexicales », *Visages du français*, Paris et Londres, AUPELF et John Libbey.
- MEJRI Salah (1995). — *La néologie lexicale*, Tunis, Publications de la Faculté des Lettres de La Manouba.
- MEJRI Salah (1997). — *Le figement lexical : description linguistique et structuration sémantique*, Tunis, Publications des Lettres de La Manouba, Université de Tunis I.
- MEJRI Salah (1998). — « La mémoire des séquences figées : une troisième articulation ou la réhabilitation du culturel dans le linguistique », *La mémoire des mots, Actes du Colloque de Tunis, 25, 26 et 27 septembre 1997* (André Clas, Salah Mejri et Taïeb Baccouche, dir.), Tunis, AUPELF-UREF/SERVICED, Actualités francophones, Universités francophones, p. 3-11.
- MEL'ČUK Igor (1993). — *Cours de morphologie générale*, vol. I, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- MEL'ČUK Igor, CLAS André et POLGUÈRE Alain (1995). — *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*, Louvain-la-Neuve, Duculot et AUPELF-UREF.
- MÉLIS-PUCHULU A. (1991). — « Les adjectifs dénominaux : des adjectifs de relation ». *Lexique*, 10, p. 33-60.
- MERCIER H. (1937). — *Vocabulaires et textes berbères dans le dialecte des Aït Izdeg*, Rabat, René Céré.
- MERCK G. (1969). — « L'étymologie de RACE : Rapports entre GENERATIO, RATIO et NATIO », *Travaux de linguistique et de littérature*, 7-1, p. 177-188.
- MESCHONNIC Henri (1999). — *Poétique du traduire*, Paris, Verdier.

Références

- MEYER I. (1995). — « Constructing a Knowledge-based Term Bank : Fundamentals and Implications », *Terminology and Documentation in Specialized Communication, Actes du Colloque de Hull (Canada)*.
- MEYER-LÜBKE Wilhelm (1935). — *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg, Carl Winter (réimpr. 1972).
- MILLEVILLE P. (1996). — « Confrontation savoirs des paysans – savoirs des chercheurs », *Fertilité du milieu et stratégies paysannes sous les tropiques humides* (J. Pichot et al., dir.), Montpellier, CIRAD.
- MILNER Jean-Claude (1982). — *Ordres et raisons de langue*, Paris, Seuil.
- MIMOUNI Rachid (1993). — *La malédiction*, Tunis et Paris, Cérés Production et Stock.
- MINSKY M. (1975). — « A Framework for Representing Knowledge », *The Psychology of Computer Vision* (Patrick H. Winston, dir.), New York, McGraw-Hill.
- MOELLER A. (1936). — *Les grandes lignes migratoires des Bantous de la Province Orientale du Congo belge*, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge.
- MOENS M. et STEEDMAN M. (1988). — « Temporal Ontology and Temporal Reference », *Computational Linguistics*, 14, 15-28.
- MOESCHLER Jacques (1996). — *Théorie pragmatique et pragmatique conversationnelle*, Paris, Armand Colin.
- MOGOUTOV Andrei (1998). — « Données relationnelles en sciences sociales : essai de minimalisme méthodologique », *Pratique de formation*, 35, p. 141-148.
- MOGOUTOV Andrei et DODIER N., dir. (1997). — *Données relationnelles en sciences sociales. Ateliers de formation*, Paris, INSERM.
- MOHARRAM Sahar (1991). — « Pour une réhabilitation de la traduction en cours de langue », *Paroles*, 4, p. 54-63.
- MOIRAND Sophie (1979). — *Situation d'écrit*, Paris, Nathan, CLE International.
- MONCEAUX A. (1993). — *La formation des noms composés de structure NOM ADJECTIF*, thèse, Université de Marne-la-Vallée.
- MONCEAUX A. (1997). — « Adjectif de relation : complémentation et sous-classification », *Langages*, 126, p. 39-59.
- MONET Philibert (1636). — *Invantaire des deus langues françoise et latine*, Paris, Obert.
- MONTAIGNE Michel de (1580). — *Oeuvres complètes* (rééd. de 1962 par Albert Thibaudet et Maurice Rat. Paris, Gallimard).
- MORIN E. (1998). — « PROMETHEE : un outil d'aide à l'acquisition de relations sémantiques entre termes », *TALN'98*, p. 172-181.
- MOUGEON Raymond et BÉNIAC Édouard (s.d.). — *Vais, vas, m'as in Canadian French : a Socio-historical Study Centre for Franco-Ontarian Studies*, The Ontario Institute for Studies in Education.
- MOUNIN Georges (1955). — *Les belles infidèles*, Lille, Presses universitaires de Lille (réimpr. 1994).
- MOUNIN Georges (1963). — *Problèmes théoriques de la traduction*, Paris, Gallimard.
- MOUNIN Georges (1971). — *Clefs pour la linguistique*, 19^e éd., Paris, Seghers, coll. « Clefs ».
- MOUNIN Georges (1986). — « Pour une pédagogie de la traduction », *Traduction de la théorie à la didactique* (Michel Ballard, dir.), Lille, Presses universitaires de Lille, p. 29-38.
- MOUNIN Georges (1993). — *Dictionnaire de la linguistique*, Paris, PUF, coll. « Quatridge ».
- MUBARRAD Ibn Abbas (1970). — *Le masculin et le féminin*, Dar El Kutub.
- MUKADI L. N. (1987). — « La question de terminologie en histoire des religions en Afrique : quelques considérations critiques », *Africanist*, 15, p. 68-100.
- MULLER Charles (1973). — *Initiation aux méthodes de la statistique linguistique*, Paris, Hachette-Université.
- MULLER Charles (1977). — *Principes et méthodes de statistique lexicale*, Paris, Hachette-Université.
- MULLER Charles (1982). — « Une nouvelle façon de voir le lexique : le Brunet », *Le français moderne*, 4.
- NATHAN David (s.d.). — « Hypertext and the Dictionary Game », <http://www3.aa.tufs.ac.jp/~djn/papers/hdg.htm>

Références

- NDAMBA Josué (1981). — « Nouvelles considérations sur la classification nominale en bantu », *Dimi*, 4/5, Brazzaville.
- NEGREANU A. (1996). — *Dictionar de expresii francez-român*, Bucarest, Univers.
- NELSON Theodor H. (1987). — *Computer Lib/Dream Machines*, Redmond (Wash.), Tempus Books.
- New Encyclopedia Britannica, The* (1995), Chicago, Encyclopedia Britannica.
- NICOT Jean (1606). — *Thresor de la langue françoise*, Paris, Douceur (1621 ; réimpr. de 1960, Paris, Picard).
- NIDA Eugene (1975). — *Language, Structure and Translation*, Stanford, Stanford University Press.
- NIELSEN J. (1990). — *Hypertext and Hypermedia*, San Diego (Calif.), Academic Press.
- NOYE Dominique (1989). — *Dictionnaire foulfouldé-français*, Garoua et Paris, Procure des Missions et Librairie orientaliste Paul Geuthner.
- NSEME Clédor et CHUMBOW Beban Sammy (1990). — « Réforme et modernisation du duala », *La réforme des langues : histoire et avenir* (Istvan Fodor et Claude Hagège, dir.), vol. 5, Hambourg, Helmut Buske Verlag, p. 151-171.
- NTAKIRUTIMANA Jean B. (1993). — *La créativité lexicale en kiruúndi : Étude lexico-sémantique de la néologie dans les manuels de lecture à l'école primaire*, Montréal, Université de Montréal (mémoire).
- NTAKIRUTIMANA Jean B. (1997). — « Repères mémoriels du lexique : Illustration à partir des structures morpho-sémantiques des substantifs », *La mémoire des mots. Actes du Colloque de Tunis, 25, 26 et 27 septembre 1997* (André Clas, Salah Mejri et Taïeb Baccouche, dir.), Tunis, AUPELF-UREF/SERVICED, Actualités francophones, Universités francophones.
- NTSADI Célestin (1987). — *Pour un développement des lexiques scientifiques et techniques en langues congolaises : approche méthodologique de création de termes nouveaux, exemple du lexique mathématique en kikongo*, thèse, Université de Paris-Sorbonne.
- OGDEN Charles K. et RICHARDS Ivor A. (1946). — *The Meaning of Meaning*, 8^e éd., Londres, Routledge & Kegan.
- OLÉRON P. (1981). — « Compréhension verbale et mobilisation des savoirs », *Actes du Colloque international et multidisciplinaire sur la compréhension du langage*, Paris, Didier Érudition, p. 22.
- OLIVIER M. (1878). — *Dictionnaire français-kabyle*, Le Puy, J. M. Freydier.
- ORKIN Mark (1970). — *Speaking Canadian English : An Informal Account of the English Language in Canada*, Toronto, General Publishing Company Limited.
- OSSIKOU B. (1995). — *Dictionnaire tamazight-français (parler des Ayt Warri)*, thèse, Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Beni-Melal.
- OSTRA R. (1967). — « Le champ conceptuel du travail dans les langues romanes », *Études romanes de Brno*, 3, p. 7-84.
- OSTRA R. (1977). — « Structure du signe lexical et les anomalies sémantiques », *Atti XIV Congresso internazionale di Linguistica e Filologia Romanza, Napoles*, p. 327-334.
- OTMAN Gabriel (1996). — *Les représentations sémantiques en terminologie*, Paris, Masson.
- Oxford English Dictionary* (1972), Oxford, Oxford University Press.
- PAQUOT-MANIET A. (1977). — « Le noyau sémantique », *Atti XIV Congresso internazionale di Linguistica e Filologia Romanza, Napoles*, p. 343-349.
- PARIETTI G. (1997). — *Dictionnaire français-foulfouldé, et index foulfouldé, complément au dictionnaire foulfouldé-français de Dominique Noye*, Guidiguiguis, Mission catholique [Paris, Diffusion Karthala].
- Paysan (Le). Journal illustré pour le développement des A.V.P.*, Garoua, Service Formation agricole de la Sodécoton [certains numéros existent en version peule].
- Paysan nouveau (Le). Journal illustré pour le développement des organisations rurales de producteurs de coton et vivriers encadrés par la Sodécoton* (1995-), Garoua, Sodécoton-DPGT
- PEIRCE Charles S. (1978). — *Écrits sur le signe* (éd. Gérard Deledalle), Paris, Seuil.
- PÉRALDI F. (1983). — « La norme et le surmoi », *La norme linguistique* (Édith Bédard et Jacques Maurais, dir.), Québec, Conseil de la langue française; Paris, Robert, coll. « L'ordre des mots », p. 335-363.
- PERGNIER Maurice (1986). — « La traduction, les structures linguistiques et le sens », *Traduction de la théorie à la didactique* (Michel Ballard, dir.), Lille, Presses universitaires de Lille, p. 61-64.
- Petit Larousse illustré 1989, Le* (1988), Paris, Larousse.

Références

- Petit Robert, *Le* (1967). Paris, Robert.
- PHAL André et BES Lucette (1971). — *Vocabulaire général d'orientation scientifique*, Paris, Didier, CREDIF.
- PIAGET Jean (1949). — *Traité de logique formelle : Essai de logistique opératoire*, Paris, Armand Colin.
- PICOCHÉ Jacqueline (1977). — *Précis de lexicologie française*, Paris, Nathan (rééd. 1994).
- PICOCHÉ Jacqueline (1986). — *Structures sémantiques du lexique français*, Paris, Nathan.
- PICOCHÉ Jacqueline (1993). — *Didactique du vocabulaire français*, Paris, Nathan.
- PLATIEL Suzanne (1978). — « Les langues mande », *Inventaire des études linguistiques sur les pays d'Afrique noire d'expression française et sur Madagascar* (Daniel Bartheau, dir.), Paris, CILF, p. 41-62.
- PLAVEL S. (1993). — « La phraséologie en langue de spécialité : Méthodologie de consignation dans les vocabulaires terminologiques », *Terminologies nouvelles*, 10, p. 67-82.
- PLAVEL S. (1995). — « Bibliographie de la phraséologie », *Meta*, 40-4, p. 632-653.
- PLoux S. (1997). — « Modélisation et traitement informatique de la synonymie », *Linguisticae Investigationes*, 21-1.
- PLoux S. et VICTORRI Bernard (1998). — « Construction d'espaces sémantiques à l'aide de dictionnaires informatisés de synonymes », *TAL*, 39-1.
- POIRIER Claude (1990). — « Description et affirmation des variétés non hexagonales du français québécois », *Visages du français*, Paris et Londres, AUPELF et John Libbey.
- POLANY L. et SCHA R. (1984). — « A syntactic Approach to Discourse Semantics », *Proceedings of COLING*, p. 413-419.
- POPPER Karl Raimund (1973). — *La logique de la découverte scientifique*, trad. Nicole THYSSE-RITTEN et Philippe DEVAUX, Paris, Payot.
- PORTELANCE Christine, dir. (1999). — *L'exploréen dans l'opus poétique de Gauvreau. Rapport de recherche*, Rimouski, Université du Québec, 3 vol.
- POSTAL P. M. (1969). — « Anaphoric island », *Fifth Regional Meeting of the Chicago Linguistic Society* (R. B. et al., dir.) Chicago, University of Chicago Press.
- POTTIER Bernard (1963). — *Recherches sur l'analyse sémantique en linguistique et en traduction mécanique*, Nancy, Publications linguistiques de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Nancy.
- POTTIER Bernard (1964). — « Vers une sémantique moderne », *Travaux de linguistique et de littérature*, 2-1, p. 107-137.
- POTTIER Bernard (1965). — « La définition sémantique dans les dictionnaires », *Travaux de linguistique et de littérature*, 3-1, p. 33-39.
- POTTIER Bernard (1967). — « Présentation de la linguistique. Fondements d'une théorie », *Travaux de linguistique et de littérature*, 5-1, p. 7-60.
- POTTIER Bernard, dir. (1973). — *Le langage*, Paris, Bibliothèque du Centre d'Étude et de Promotion de la Lecture, coll. « Les dictionnaires du savoir moderne ».
- POTTIER Bernard (1987). — *Théorie et analyse en linguistique*, Paris, Hachette.
- PRANDI Michele (1987). — *Sémantique de Gutrison*, Paris, Éditions de Minuit.
- PRATI A. (1938). — « Etimologie? », *L'Italia Dialettale*, 14, p. 182-183.
- PUSTEJOVSKY James (1991). — « The Syntax of Event Structure », *Lexical and Conceptual Semantics* (B. Levin et S. Pinker, dir.), Amsterdam, Elsevier Science Publishers.
- PUSTEJOVSKY James (1995). — *The Generative Lexicon*, Cambridge, MIT Press.
- PUTNAM Hilary (1984). — *Raison, histoire et vérité*, Paris, Éditions de Minuit.
- QUEMADA Bernard (1967). — *Les dictionnaires du français moderne 1539-1863*, Paris, Didier.
- QUEMADA Bernard (1984). — *Matériaux pour l'histoire du vocabulaire français : datations et documents lexicographiques*, Paris, Klincksieck.
- QUENEAU Raymond (1978). — « Bourbaki et les mathématiques de demain », *Bords : Mathématiques, Précurseurs, Encyclopédistes*, Paris, Hermann, p. 11-27.
- RABEHARISOA V. et CALLON M. (1999). — *Le pouvoir des malades*, Paris, École des mines de Paris.
- RAHARIJAONA Henri (1964). — « La langue juridique malgache », *Bulletin de l'Académie malgache*, 42-1, Tananarive, Imprimerie Lilloise, p. 71-75.

Références

- RAJAONA Siméon (1972). — *Structure du malgache, étude des formes prédicatives*, Fianarantsoa, Librairie Ambozontany.
- RAJASPERA Raphaël. — « Quelques problèmes de la traduction juridique : la vulgarisation des néologismes juridiques malgaches », *Quaderno di Libri e Riviste d'Italia* [sous presse].
- RAKOTOVAO Armand (1976). — *Rakibolana français-malgache : Mots juridiques et techniques avec exemples*, Tananarive, Université de Madagascar.
- RAMAIAH C. K. (1992). — « An Overview of Hypertext and Hypermedia », *International Information, Communication et Education*, 11-1.
- RAO U. et TUROFF M. (1990). — « Hypertext Functionality : A Theoretical Framework », *International Journal of Human-Computer Interaction*.
- RASTIER François, CAVAZZA Marc et ABEILLÉ Anne (1994). — *Sémantique pour l'analyse*, Paris, Masson.
- REBIÈRE Alphonse (1888). — *Mathématiques et mathématiciens, pensées et curiosités recueillies par...*, Paris, Librairie Nony et Compagnie (réimpr. 1893).
- RÉCANATI François (1979). — *La transparence et l'énonciation*, Paris, Seuil.
- REIG Daniel (1986). — *Dictionnaire arabe-français/français-arabe*, Paris, Larousse.
- REINGOLD Edward M., NIEVERGELT Jurg et DEO Narsingh (1977). — *Combinatorial Algorithms, Theory and Practice*, New York, Prentice-Hall.
- RENISIO A. (1932). — *Étude sur les dialectes berbères des Beni Iznassen, du Rif et des Senhaja de Sraïr. Grammaire, textes et lexique*, Paris, Leroux.
- REY Alain (1979). — *La terminologie, noms et notions*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je? ».
- REY Alain (1987). — « La notion de dictionnaire culturel et ses applications », *Cahiers de lexicologie*, 51-2, p. 243-256.
- REY Alain (1989). — *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Société du Nouveau Littre-Robert; 1992 : *Dictionnaire historique de la langue française* (Alain Rey, dir.), Paris, Robert (réimpr. 1993); 1998 : *Petit Robert*, Paris, Robert.
- REY Alain (1991). — « Divergences culturelles et dictionnaire bilingue », *Dictionnaires. Encyclopédie internationale de lexicographie* (Franz Josef Hausmann et al., dir.), p. 2865-2870.
- REY Alain et CHANTREAU S. (1987). — *Dictionnaire des expressions et locutions*, Paris, Robert, coll. « Les usuels du Robert » (réimpr. 1991).
- REY Alain, dir. (1992). — *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Robert, 2 vol.
- REY-DEBOVE Jeanne (1978). — *Le métalangage*, Paris, Robert.
- REY-DEBOVE Jeanne (1987). — « Effet des anglicismes lexicaux sur le système du français », *Cahiers de lexicologie*, 51-2, p. 257-265.
- REY-DEBOVE Jeanne et GAGNON Gilberte (1980). — *Dictionnaire des anglicismes*, Paris, Robert (réimpr. 1982).
- RIALLAND-ADDACH Valérie (1995). — « Culture partagée et dictionnaire monolingue de français langue étrangère », *Études de linguistique appliquée*, 97, p. 91-103.
- RICHARDS J.-F. (1999). — « Les modèles de compréhension basés sur les structures de connaissance », *Psychologie française*, 36-2, p. 109-117.
- RICHELET Pierre (1680). — *Dictionnaire françois*, Genève, Widerhold (réimpr. Genève, Slatkine).
- Ricœur Paul (1999). — « Le paradigme de la traduction », *Esprit*, juin 1999.
- RIEGEL Martin (1989). — « Avoir + Attribut de l'objet : construction syntaxique et paradigme idiomatique », *Actes du Colloque international de phraséologie contrastive*, Strasbourg, Université des Sciences Humaines de Strasbourg, coll. « Recherches germaniques », 2, p. 337-348
- Robert et Collins Senior anglais-français/français-anglais* (1998), Paris et Glasgow, Robert et Harper Collins Publishers.
- ROBERT G. (1975). — « La poésie sauvage au Québec », *Revue d'esthétique*, 3-4, p. 132-163.
- ROBERTS R. P. (1993). — « La phraséologie : état des connaissances », *Terminologies nouvelles*, 10, p. 36-42.
- RODEGEM F. M. (1970). — *Dictionnaire rundi-français*, Tervuren, AMRAC.
- RONCARD Pierre (1547). — *Œuvres complètes* (éd. P. Laumonier), Paris, Hachette (rééd. 1914).
- ROQUEPLO Philippe (1974). — *Le partage du savoir : Science, culture, vulgarisation*, Paris, Seuil.
- ROSE Steven (1994). — *La mémoire : Des molécules à l'esprit*, Paris, Seuil.

Références

- ROSSARI C. et JAYES J. (1996). — « *Donc et les consécutifs; des systèmes de contraintes référentielles* », *Linguisticae Investigationes*, 20-1, p. 117-143.
- ROUCHÉ Eugène et COMBEROUSSE Charles de (1883) : *Traité de Géométrie*. Paris Gauthier-Villars (réimpr. 1900).
- ROULON-DOKO (1992). — *Une société d'autosubsistance et d'abondance alimentaire dans la savane centrafricaine : les Ghaya 'Bodoe*, thèse, Université de Paris V René Descartes, 4 vol.
- RUBENS P. (1989) — « Online Information, Hypermedia, and the Idea of Literacy », *The Society of Text -- Hypertext, Hypermedia, and the Social Construction of Information* (Edward Barrett, dir.), Cambridge (Mass.), MIT Press.
- RUMELHART David E., SMOLENSKY P. S., MCCLELLAND James L., HINTON G. E. (1986). — « Schemata and Sequential Thought Processes in PDP Models », *Parallel Distributed Processing, Explorations in the Microstructure of Cognition* (James L. McClelland, David E. Rumelhart et PDP RESEARCH GROUP, dir.), t. 2., Cambridge (Mass.), MIT Press.
- RYCKMAN Thomas (1990). — « De la structure d'une langue aux structures de l'information dans les discours et dans les sous-langages scientifiques », *Langages : Les grammaires de Harris et leurs questions* (Anne DALADIER, dir.), p. 32-38.
- SACHNINE Michka (1997). — *Dictionnaire usuel yorùbá-français, suivi d'un index français-yorùbá*. Paris-Ibadan, Karthala-IFRA.
- SADER FEGHALI Lina (1998). — « Une mémoire au service de la créativité? », *La mémoire des mots* (Taïeb Baccouche, André Clas et Salah Mejri, dir.), *Revue tunisienne des sciences sociales*, 117 (numéro spécial), Tunis, CERES, p. 369-380.
- SAGER Juan Carlos (1990). — *A Practical Course in Terminology Processing*, Amsterdam et Philadelphie, John Benjamins.
- SAGER Juan Carlos et L'HOMME Marie-Claude (1994). — « A Model for the Definition of Concepts : Rules for Analytical Definitions in Terminological Databases », *Terminology*, 1-2, p. 373-395.
- SAINT-EXUPÉRY Antoine de (1946). — *Le petit prince*. Paris, Gallimard.
- SALVIONI C. (1902). — « Etimologie », *Romania*, 31, p. 287; 1902-1905 : « Etimologie », *Archivo glottologico italiano*, 16, p. 313-314.
- SAPIR Edward (1970). — *Le langage*, Paris, Petite Bibliothèque Payot.
- SARFATI Georges-Élia (1995). — *Dire, agir, définir : Dictionnaires et langage ordinaire*. Paris, L'Harmattan.
- SAUSSURE Ferdinand de (1965), *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot (réimpr. 1972).
- SCHANK Roger C. (1975). — *Conceptual Information Processing*, Amsterdam, North Holland.
- SCHANK Roger C. (1982). — *Dynamic Memory*, Cambridge, Cambridge University Press.
- SCHANK Roger C. et ABELSON P. Robert (1977). — *Scripts, Plans, Goals and Understanding*, Hillsdale (New Jersey), Lawrence Erlbaum.
- SCHEHADE Georges (1998). — « Le nageur d'un seul amour », *Œuvres complètes, la poésie*, Beyrouth, Dar An-Nahar.
- SCHNEIDERMAN B. (1989). — « Reflections on Authoring, Editing, and Managing Hypertext », *The Society of Text -- Hypertext, Hypermedia, and the Social Construction of Information* (Edward Barrett, dir.), Cambridge (Mass.), MIT Press.
- SCHNEIDERMAN B. et KEARSLEY G. (1989). — *Hypertext Hands-on! An Introduction to a New Way of Organizing and Accessing Information*, New York, Addison-Wesley Publishing Company.
- SCHNELZAUER Helen (1997). — « La formation spécialisée : une étape fondamentale pour le futur traducteur professionnel », *Traduire*, 173, p. 49-50.
- SEARLE John R. (1982). — *Sens et expression*, Paris, Éditions de Minuit.
- SEÏNY BOUKAR L., POULAIN J.-F. et FAURE G., dir. (1997). — *Agricultures des savanes du Nord-Cameroun : Vers un développement solidaire des savanes d'Afrique centrale. Actes de l'atelier d'échange, 25-29 novembre 1996, Garoua, Cameroun, Montpellier, CIRAD-CA*.
- SELESKOVITCH Danica et LEDERER Marianne (1986). — *Interpréter pour traduire*. Paris, Didier Érudition (réimpr. 1993).
- SIBLOT P. (1995). — « Du sens dans les formes exclamatives », *Faits de langues*, 6, p. 163-170.
- SILBERZTEIN Max (1993). — *Dictionnaire électronique et analyse automatique de textes : Le système INTEX*, Paris, Masson.

Références

- SIMÉONIDOU-CHRISTIDOU A.-N. (1985). — « Les emprunts lexicaux dans le domaine de la mode féminine », *Cahiers balkaniques*, 8, p. 135-162.
- SIMÉONIDOU-CHRISTIDOU A.-N. (1998). — *Zones de transparence et d'opacité sémantiques pour le grec et le français*, Thessalonique, University Studio Press.
- SINGH Rajendra (1985). — « Modern Hindustani and Formal and Social Aspects of Language Contact », *ITL. Review of Applied Linguistics*, 70, p. 33-60.
- SOKAL Alain et BRICMONT Jean (1997). — *Impostures intellectuelles*, Paris, Odile Jacob.
- SOURIOUX Jean-Louis et LERAT Pierre (1975). — *Le langage du droit*, Paris, PUF, coll. « Sup-Le Juriste ».
- SOWA John F (1991). — *Principles of Semantic Networks, Explorations in the Representation of Knowledge*, San Mateo, Morgan Kaufmann Publishers.
- SPERBER Dan et WILSON Deridre (1989). — *La pertinence*, Paris, Éditions de Minuit.
- SPITZER Léo (1933). — « Ratio > race », *Zeitschrift für Romanische Philologie*, 53, p. 300-301.
- SPITZER Léo (1947). — « Ratio > Race », *Essays in Historical Semantics*, New York, Russell, p. 147-169.
- STAROBINSKY Jean (1971). — *Jean-Jacques Rousseau : la transparence et l'obstacle*, Paris, Gallimard.
- STEINER George (1997). — *Passions impunies*, Paris, Gallimard.
- STELMACH A. (1997). — *Phraséologie terminologique dans le discours sur les cosmétiques (à l'exemple de L'Oréal)*, mémoire, Université de Varsovie.
- SUMAILI N. L. (1974). — *Documents pour une étude des particularités lexico-sémantiques du français au Zaïre*, Lubumbashi, CELTA, coll. « Textes et documents ».
- TAIFI Miloud (1992). — *Dictionnaire tamazight-français (parlers du Maroc central)*, Paris, L'Harmattan et Awal.
- TAMZALI H. (1990). — *La cuisine en Afrique du Nord*, Hammamet, Michael Tomkinson Publishing.
- TCHUDI S. (1988). — « Invisible Thinking and the Hypertext », *English Journal*, 22-31.
- TEASDALE Guy (1995). — « L'hypertexte : historique et applications en bibliothéconomie », *Cursus*, 1-1, <http://www.fas.umontreal.ca/ebsi/cursus/vol1no1/teasdale.html>
- TEGUEDERE D. F. (1991). — « Endogénéisation linguistique terminologique des savoirs techniques et culturels pour un développement durable de la République centrafricaine : critique des pratiques actuelles et nouvelles perspectives », *Terminologies nouvelles*, 6, p. 96-100.
- TÉNÉKIDÈS G. (1990). « Réflexions sur la francophonie en Grèce, *Ellinogallika-Mélanges offerts à Roger Millieux*, Athènes, ELIA, p. 677-688.
- TERA K. et TOURE S. (1983). — *Propositions pour la création d'un vocabulaire scientifique en jula*, Abidjan, ILA-ACCT.
- THEBAULT Eugène, dir. (1960). — *Code des 305 articles*, Tananarive, Études Malgaches, Centre de droit privé, Institut des Hautes Etudes, Imprimerie Officielle.
- THIELE J. (1987). — *La formation des mots en français moderne* (trad. et adapt. André Clas), Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- THOIRON Philippe (1994). — « Résultats de l'enquête d'implantation des termes de santé et de médecine », *Terminologies nouvelles*, 12, p. 77-103.
- THOMAS et al., dir. (1975). — *Encyclopédie des Pygmées Aka. Dictionnaire ethnographique Aka-Français*, Paris, SELAF.
- TODOROV Tzvetan (1975). — « Signification et sens », *Mélanges linguistiques offerts à E. Benveniste*, Louvain, Peeters, p. 509-515.
- TOURE S. (1990). — « Propositions pour une nomenclature chimique en dioula », *Cahiers ivoiriens de recherche linguistique*, 25, Abidjan, ILA, Université nationale de Côte-d'Ivoire, p. 91-109.
- TOURNEUX Henry (1980). — « Les innovations lexicales provoquées par les contacts avec l'Occident dans un parler peul du Tchad », *Itinérances en pays peul et ailleurs...*, *Mélanges à la mémoire de P.-F. Lacroix*, t. 1, Paris, Société des Africanistes, p. 103-121.
- TOURNEUX Henry (1984). — « Vocabulaires comparés des instruments aratoires dans le Nord-Cameroun », *Cahiers de l'ORSTOM*, série « Sciences Humaines », 20-3/4, p. 597-612.
- TOURNEUX Henry (1993). — « La perception des pictogrammes phytosanitaires par les paysans du Nord-Cameroun », *Coton et fibres tropicales*, 48-1, p. 41-48 (original en fr. ; rééd. 1994, *Agricul-*

Références

- ture et développement*, 1, p. 39-42) et p. 49-56 (trad. angl.; rééd. 1994, *Agriculture et Développement*, numéro spécial (déc. 1994), p. 21-23); trad. esp. : 1994, *Agriculture et Développement*, numéro spécial (déc. 1994), p. 21-23.).
- TOURNEUX Henry (1994). — *L'étude des langues à tradition orale dans la perspective du développement*, Université René Descartes.
- TOURNEUX Henry (1999). — « L'ordre alphabétique dans les dictionnaires de langues africaines », *Lexique, Lexicologie, Lexicographie (Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, nouvelle série, t. 7)*, Louvain, Peeters, p. 73-78.
- TOURNEUX Henry et SEIGNOBOS Christian (1997). — « Origine et structure du lexique botanique peul du diamaré », *L'homme et le milieu végétal dans le bassin du lac Tchad* (Daniel Barreteau R. Dognin et C. Von Graffenried, dir.), Paris, ORSTOM, p. 195-216.
- TOURNEUX, Henry et IYÉBI-MANDJEK Olivier (1994). — *L'école dans une petite ville africaine (Maroua, Cameroun). L'enseignement en milieu urbain multilingue*, Paris, Karthala.
- TOURNEUX Henry et DAÏROU Yaya (1993). — *Ka_en_bee_bonnoojum_gese_hottollo!*, Maroua, Institut de la Recherche Agronomique/CRA [trad. et adapt. en fulfulde de J.-P. Deguine (1993) : *Ravageurs et protection du cotonnier au Cameroun*, Maroua, IRA-CRA].
- TOURNEUX Henry et DAÏROU Yaya (1998). — *Dictionnaire peul de la nature et de l'agriculture (diamaré, Cameroun) suivi d'un index français-fulfuldé*, Paris-Wageningen-Montpellier, Karthala-CTA-CIRAD.
- TOURNEUX Henry et DAÏROU Yaya (1999). — *Vocabulaire peul du monde rural : Maroua-Garoua (Cameroun)*, Paris et Garoua, Karthala et DPGT.
- TOUSSAINT Y., NAMER F., DAILLE Béatrice, JACQUEMIN C., ROYAUTÉ J. et HATHOUT Nabil (1998). — *Une approche linguistique et statistique pour l'analyse de l'information en corpus*, TALN'98, p. 182-191.
- Travaux de phonologie : parlers de parlers de Djemmal, Gabes, Mahdia (Tunisie), Treviso (Italie)* (1969), Tunis, CERES, Université de Tunis I, coll. « Cahiers du CERES. Série linguistique n° 2 ».
- TROBOSKOY N. (1967). — *Principes de phonologie*, Paris, Klincksieck.
- TRUJILLO R. (1972). — « À propos du concept de forme du contenu », *Cahiers de lexicologie*, 20-1, p. 3-11.
- TRYUK Malgorzata (1989). — *Konfrontatywne badania leksyki w aspekcie glottodydaktycznym na materiale francuskim i polskim*, Wrocław, Varsovie, Zakład Narodowy im. Ossolińskich.
- TRYUK Malgorzata. — « La phraséologie en terminologie : Quelques problèmes de traduction », *Babel* [sous presse].
- TUROFF M., HILTZ S.R. et BALASUBRAMANINA V. (1994). — « The Human Element in Collaborative Hypertext », *Workshop for Collaborative Hypertext*, CSCW.
- UNESCO (1999). — *Tous les êtres humains... Manuel pour l'éducation aux droits de l'homme*, UNESCO (version arabe (1999) non publiée).
- VAN CAMPENHOUDT Marc (1996). — « Recherche d'équivalence et structuration des réseaux notionnels : le cas des relations méronymiques », *Terminology* 3-1, p. 53-83.
- VAN CAMPENHOUDT Marc (1997). — « Maille ou maillon : Quand des terminographes négligent l'évolution de l'usage », *La mémoire des mots, Actes du Colloque de Tunis, 25, 26 et 27 septembre 1997* (André Clas, Salah Mejri et Taïeb Baccouche, dir.), Tunis, AUPELF-UREF/SERVICED, Actualités francophones, Universités francophones, p. 251-272.
- VAN DER SANDT R. (1992). — « Presupposition Projection as Anaphora Resolution », *Journal of Semantics*, 19.
- VARANTOLA K. (1994). — « The Dictionary User as Decision-Maker », *Euralex 1994, Proceedings* (W. Martin et al., dir.), Amsterdam, Vrije Universiteit, p. 606-611.
- VARGIU A. (1997). — *La città di carta*, Milan, Franco Angeli.
- VENTURE DE PARADIS (1884) : *Grammaire et dictionnaire abrégé de la langue berbère*, Paris, Imprimerie Royale.
- VERGIAT Antonin-Marius (1937). — *Noirs d'Oubangui : traditions, mythes et symboles, rites sexuels et magiques*, Paris, L'Harmattan (réimpr. 1997).
- VIAN, Boris (1963). — *L'Écume des jours*, Paris, C. Bourgeois, coll. « 10/18 ».

Références

- VIDALENC' J.-L. (1997). — « Quelques remarques sur l'emploi de la métaphore comme outil de dénomination dans un corpus d'histoire des sciences », *Autour de la dénomination*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, coll. du CRTT, p. 133-155.
- VILLIERS Michel de (1998). — *Dictionnaire de droit constitutionnel*, Paris, Armand Colin.
- VIRIEUX-REYMOND Antoinette (1972). — *Introduction à l'épistémologie*, Paris, PUF.
- VIVÈS Robert (1998). — « Les mots pour le DIRE : vers la constitution d'une classe de prédicats », *Langages*, 131.
- VUISSOZ Frédéric (1998). — *La conception sémantique de la vérité*, Neuchâtel, Centre de recherches sémiologiques, Université de Neuchâtel, coll. « Travaux de logique », n° 12.
- VYDRINE V. (1999). — *Manding-English Dictionary (Maninka, Baman) : Mândén-Ánkile-Dágafe*, Saint-Petersbourg, Dimitry Bulanin Publishing House (lettres A à D avec quelques entrées des volumes à suivre).
- WAGNER Robert-Léon (1969). — « Préface », *Dictionnaire des verbes français* (Josette et Jean-Pol CAPUT, dir.), Paris, Larousse.
- WALTER Henriette (1984). — « L'innovation lexicale chez les jeunes parisiens », *La linguistique*, 1984, p. 2-20.
- WARTBURG Walther Von (1922-1978, 25 tomes parus en fascicules) : *Französisches Etymologisches Wörterbuch : Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes (FEW)*, Tübingen puis Bâle et Paris, J.C.B. Mohr puis R.G. Zbinden.
- WARTBURG Walther Von (1960). — « Glanures étymologiques », *Revue de linguistique romane*, 24, p. 286-287.
- WEBBER B. (1988). — « Discourse Deixis : Reference to Discourse Segments », *Proceedings of the 26th Annual Meeting of the Association for Computational Linguistics (ACL'88)*, Buffalo, p. 113-123.
- Webster's New World Dictionary* (1988), New York.
- Webster's Revised Unabridged Dictionary* (1913), New York.
- WEI Chen (1999). — « Contexte, compréhension, traduction », *Meta*, 44-1, p. 144-153.
- WEINREICH Uriel (1953). — *Languages in Contact*, Paris, Mouton (réimpr. 1974).
- WIDLAK S. (1968). — « Le fonctionnement de l'euphémisme et la théorie du champ linguistique : domaine roman », *Actas del XI Congreso Internacional de Lingüística y Filología Románicas*, t. 2, Madrid, p. 1031-1052.
- WIERZBICKA Anna (1986a). — « Human Emotions : Universal or Culture-specific? », *American Anthropologist*, 88-3, p. 584-594.
- WIERZBICKA Anna (1986b). — « L'amour, la colère, la joie, l'ennui : la sémantique des émotions dans une perspective transculturelle », *Langages*, 89, p. 97-107.
- WIERZBICKA Anna (1987). — *English Speech Act Verbs : A Semantic Dictionary*, Sydney, Academic Press Australia.
- WITTGENSTEIN Ludwig (1986). — *Tractatus logico-philosophicus* suivi de *Investigations philosophiques*, Paris, Gallimard.
- WITTGENSTEIN Ludwig (1992). — *Leçons et conversations : Lectures and conversations* (trad. J. Fauve) suivies de *Conférence sur l'esthétique*, Paris, Gallimard.
- Wörterbücher – dictionnaires – dictionnaires : Ein internationales Handbuch zur Lexicographie – An International Encyclopedia of Lexicography – Encyclopédie internationale de lexicographie* (1989) (éd. Franz Josef Hausmann, Oskar Reichmann, Herbert Ernst Wiegand et Ladislav Zgusta), t. 1 et 2, Berlin et New York, De Gruyter.
- WRIGHT P. (1991). — « Cognitive Overheads and Prosthesis : Some Issues in Evaluating Hypertexts », *Proceedings of Hypertext '91*.
- XIAOYI Yuan (1999). — « Débat du siècle : fidélité ou recreation », *Meta*, 44-1, p. 61-77.
- XU JUN (1999). — « Réflexions sur les études des problèmes fondamentaux de la traduction », *Meta*, 44-1, p. 44-60.
- ZRIBI-HERTZ Anne (1972). — « Sur un cas de construction pseudo-prédicative », *Recherches linguistiques*, 1, p. 159-168.
- ZUMTHOR Paul (1975). — *Langue, texte, énigme*, Paris, Seuil.



CET OUVRAGE A ÉTÉ ACHEVÉ
D'IMPRIMER EN MAI 2001 SUR LES PRESSES DE L'IMPRIMERIE
DE L'INDÉPENDANT - 53203 CHÂTEAU-GONTIER - FRANCE
N° D'IMPRIMEUR : 010521
DÉPÔT LÉGAL : 2^e TRIMESTRE 2001

Formaté typographiquement par DESK,
Laval - Tél. 02 43 01 22 11

La collection *Universités francophones*, créée en 1988 à l'initiative de l'Agence universitaire de la Francophonie propose des ouvrages modernes répondant prioritairement aux besoins des étudiants et chercheurs francophones, et se compose de titres originaux paraissant régulièrement.

Leurs auteurs appartiennent conjointement aux pays du Sud et du Nord et rendent compte des résultats de recherches et des études récentes entreprises en français à travers le monde. Ils permettent à cette collection pluridisciplinaire de couvrir progressivement l'ensemble des enseignements universitaires en français.

Enfin, la vente, à un prix préférentiel, des ouvrages destinés aux pays du Sud tient compte des exigences économiques nationales et assure une diffusion adaptée aux pays francophones.

Ainsi, la collection *Universités francophones* constitue une bibliothèque universitaire de référence riche et complète répondant aux besoins de l'étudiant, du chercheur et du professionnel.

Prix : 210 FF

Prix préférentiel AUF : 60 FF (Afrique, Asie, Amérique du Sud, Haïti)

Diffusion France et Maghreb : Ellipses

Diffusion Canada : CEC

Diffusion autres pays : Hachette-Edicef

Code de diffusion Hachette : 59-6129-7

ISBN : 2-920021-91-5



9 782920 021914

